Digitized by Google

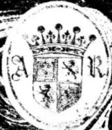

Digitized by Google

DEPARTMENT OF
THE HISTORY OF ART
OXFORD

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A R

DURDANS

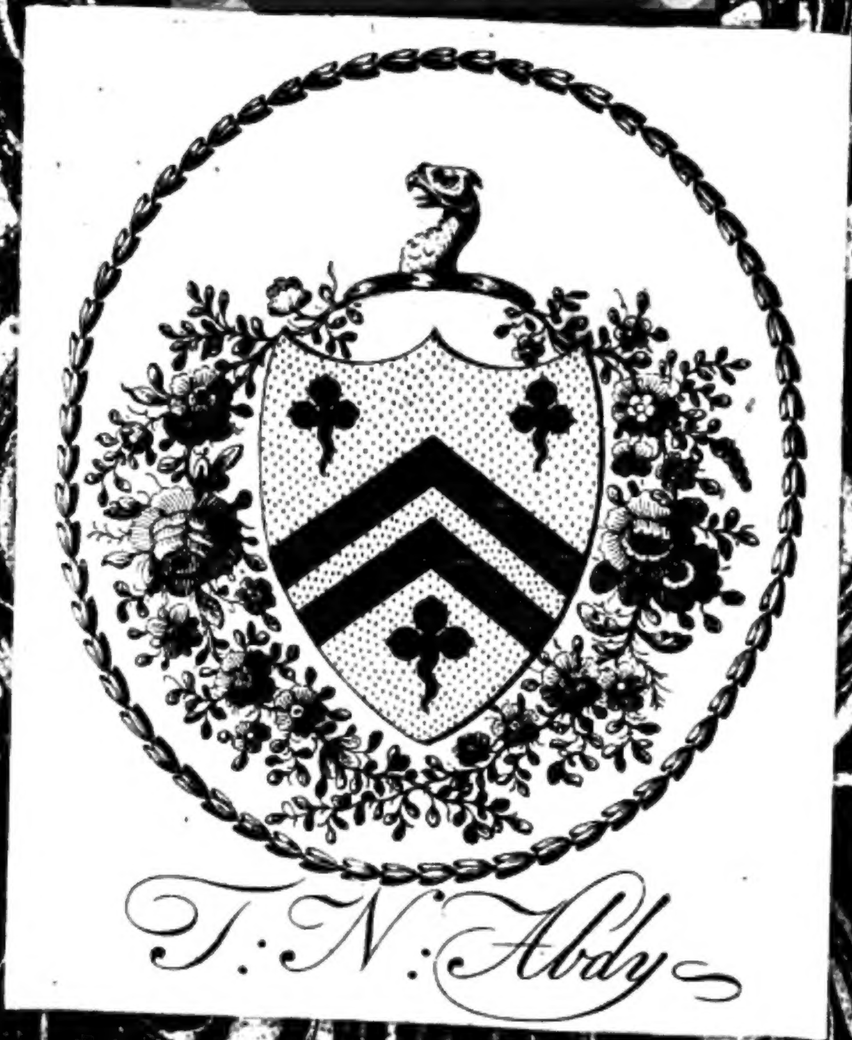
T: N: Abdy

DEPARTMENT OF
THE HISTORY OF ART
OXFORD

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.

1820.

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET CRITIQUE
DE PIERRE BAYLE.

BA.

BABELOT *, aumônier du duc de Montpensier pendant les guerres civiles de France sous Charles IX, se distingua tellement par sa cruauté, qu'il s'est acquis une place bien notable dans l'histoire. On n'aura donc pas sujet de trouver étrange qu'il ait ici un article. C'était un cordelier, qui avait quitté le cloître, afin de suivre « les armées, » par la haine implacable contre » les calvinistes dont il était pos- » sédé (*a*). Elle était si peu con- » forme à son caractère et à sa » profession, que, bien loin de » sauver la vie à ceux que le sort » des armes réduisait à la discré- » tion de Montpensier, il solli- » citait obstinément qu'ils fus- » sent punis du dernier suppli- » ce, et ne pouvait souffrir que » l'on pardonnât à aucun d'eux » (A). Cette soif du sang calvi- » niste, que les deux premières » guerres n'avaient pu étancher, » s'augmentait dans la troisiè- » me, lorsque les soldats du prin- » ce (*b*), avertis que Babelot s'é- » tait renfermé imprudemment » dans Champigni (*c*), livrèrent » un assaut si furieux, qu'ils » emportèrent la place (*d*). Le » plaisir de se voir maîtres de la » personne de celui qu'ils regar- » daient comme leur bourreau, » les rendit plus humains à l'é- » gard de la bourgeoisie de Cham- » pigni. Ils lui pardonnèrent, » et déchargèrent toute leur co- » lère sur Babelot. On le pendit » à un gibet extraordinairement » haut (*e*) (B); et si on lui donna » le temps de se préparer à la » mort, ce ne fut que pour avoir » le loisir de lui faire des repro- » ches de sa cruauté. La ven- » geance, que le duc de Mont- » pensier qui l'aimait prit de » son supplice sur les calvinistes,

* « Article sans preuve qui vaille », dit Leclerc.

(*a*) *On ne fait que copier* Varillas, Histoire de Charles IX, *tom. II*, *pag.* 147.

(*b*) *Il entend le prince de Condé, chef des protestans.*

(*c*) *Ville de Poitou : elle appartenait au duc de Montpensier.*

(*d*) *En* 1568.

(*e*) *C'est grand hasard si ses confrères ne l'ont mis au nombre de leurs martyrs,*

» quand le hasard ou la faiblesse » les jetaient entre ses mains, mit » pour quelques semaines la *mau-* » *vaise guerre* (*f*) entre les deux » partis. Les soldats de Brissac » égorgèrent la garnison de Mi- » rebeau, quoiqu'elle eût capi- » tulé dans les formes; et d'An- » delot traita de même celle de » Saint-Florent. » Voilà un homme bien destiné à faire mourir les huguenots, puisque même après sa mort il fut cause qu'on en égorgea beaucoup. Brantôme le croyait capable d'une autre sorte de crimes, c'est-à-dire d'inspirer à son maître la brutalité de faire violer les femmes (C).

(*f*) *C'est-à-dire, qu'il n'y eut plus de quartier.*

(A) *Il sollicita obstinément le dernier supplice des calvinistes, et ne pouvait souffrir que l'on pardonnât à aucun d'eux.*] Brantôme mérite d'être ouï : *Quand on lui amenoit*, dit-il, (1), en parlant du duc de Montpensier, *quelques prisonniers, si c'étoit un homme, il lui disoit de plein abord seulement :* Vous êtes un huguenot, mon ami, je vous recommande à monsieur Babelot. *Ce monsieur Babelot étoit un cordelier, savant homme, qui le gouvernoit fort paisiblement, et ne bougeoit jamais d'auprès de lui, auquel on amenoit aussitôt le prisonnier, et lui un peu interrogé, aussitôt condamné à mort et exécuté.*

(B) *Il fut pendu à un gibet extraordinairement haut.*] Cela me fait souvenir de la conduite de Galba envers un homme qui tâchait de se délivrer du dernier supplice par son droit de bourgeoisie romaine : il le fit attacher à une croix bien blanchie, et beaucoup plus haute que les autres. C'était pour faire honneur à la qualité du criminel, et pour lui fournir une petite consolation; mais tout cela pouvait bien tenir de la moquerie : *Tutorem quòd pupillum cui substitutus hæres erat veneno necâsset cruce affecit, implorantique leges et civem romanum se testificanti, quasi solatio et honore aliquo pœnam levaturus, mutari, multoque præter cæteras altiorem et dealbatam statui crucem jussit* (2). Je ne sais pas quel fut le motif de ceux qui choisirent un gibet plus exhaussé pour le moine Babelot : peut-être voulurent-ils simplement exciter plus d'attention sur la bizarrerie des caractères du personnage, sans allusion ni rapport à la pratique de l'antiquité. Voyez Justin (3) touchant Maléus, général disgracié des Carthaginois, *qui filium cum ornatu suo in altissimam crucem in conspectu urbis suffigi jussit*; et Silius Italicus (4) touchant Régulus :

. . . . *Vidi cùm robore pendens*
Italiam cruce sublimis spectaret ab altâ.

Haman, dans le livre d'Esther, avait préparé pour Mardochée un gibet de cinquante coudées. On a voulu quelquefois par la taille démesurée du gibet, que le patient fût exposé à la vue de plus de monde. Voyez la remarque (C) de l'article d'OTHON III. Je dirai, en passant, que ceux qui comparent cette croix de Galba avec celle dont Verrès se servit contre Gavius (5) n'ont aucune exactitude; car tout ce qu'il y eut de remarquable dans celle-ci fut qu'on la posa, non pas au lieu où les habitans de Messine avaient accoutumé de crucifier les gens, mais du côté qui regardait l'Italie. C'est ainsi que Verrès voulut insulter au patient qui se disait bourgeois romain : « Il regardera, *dit-il*, du haut de sa croix l'Italie et sa maison. » *Quid attinuit cùm Mamertini more atque instituto suo crucem fixissent post urbem in viâ Pompeiâ, te jubere in eâ parte figere quæ ad fretum spectaret, et hoc addere quod negare nullo modo potes, quod omnibus audientibus dixisti palàm, te idcircò illum locum deligere, ut ille qui se civem romanum esse diceret, ex cruce Italiam cernere ac domum suam prospicere posset.* C'est cette dernière circonstance que Cicéron a principalement relevée (6), quoique Lactance,

(1) Brant., Mémoires, tom. *III*, pag. 281.

(2) Sueton., *in Galbâ*, *cap. IX.*

(3) Justin, *liv. XVIII*, *chap. VII.*

(4) *Lib. II*, *vs.* 343.

(5) Torrentius *le fait. Voyez son* Comm. in Suet. Galb., *cap. IX.*

(6) Cicero, *in* Verr. VII.

qui n'avait que faire de cela pour le but de son discours, ne lui fasse considérer que l'indignité de ce supplice en général (7).

(C) *Brantôme le croyait capable.... de faire violer les femmes.*] Le duc de Montpensier avait la coutume de recommander ses prisonnières à son guidon, *viro benè vasato et benè mutoniato*. Brantôme décrit cela fort librement, et ajoute ce qui suit. « Voilà la punition de ces pauvres dames » huguenotes, inventée par monsieur » de Montpensier, qui me fait penser » avoir été prise et tirée possible de » Nicephore(8)par monsieur Babelot, » où il dit que l'empereur Théodose » ôta et abolit une coutume qui étoit » de long-temps dans Rome, à savoir, » que si quelque femme avoit été surprise en adultère, les Romains la » punissoient, non par la coërcion du » crime qu'elle avoit commis, mais » par plus grand embrasement de » paillardise; car ils enfermoient en » une étroite logette celle qui avoit » commis l'adultère, et puis après » permettoient impudemment qu'elle » assouvist sa lubricité et paillardise » son saoul, et d'un chacun qui voudroit venir, et qui étoit plus vilain » et sale. C'est que les compagnons » galans et paillards qui alloient, se » garnissoient et accommodoient de » certaines sonnettes au temps qu'ils » avoient compagnie avec la dame, » à ce qu'au mouvement elles, faisant » un son et tintinnement, donnassent non-seulement avertissement » aux passans et écoutans de leur fait » et besogne qu'ils y étoient, mais » aussi afin que par ce moyen et à ce » son de sonnette fust enseignée cette » peine conjointe avec injure et opprobre. Quel opprobre! dont elles » s'en soucioient beaucoup. Vrayement voilà une terrible coutume » que ce sage empereur abolit, ainsi » que le dit l'historien Nicéphore, » dans lequel possible M. Babelot » l'avoit feuilletée et tirée, pour la » faire pratiquer à ce brave guidon » (9). »

(7) Lact., Instit. divin., *lib. IV*, *cap. XVIII.*

(8) *Il eût mieux valu citer* Socrate, *liv. V*, *chap. XVIII.*

(9) Brantôme, Mémoires, *tom. III*, *pag.* 282, 283.

BABYLAS *, l'un des plus célèbres martyrs de l'ancienne église, fut fait évêque d'Antioche, dans le III[e]. siècle, sous l'empire de Gordien (*a*). Il gouverna son église comme un bon et saint prélat doit faire, et, après s'être acquitté dignement de sa fonction environ treize ans, il mérita la couronne du martyre, vers l'année 251, pendant la persécution de Décius. Quelques-uns disent qu'il fut effectivement mis à mort pour la foi chrétienne (*b*) : d'autres disent qu'il mourut dans la prison (*c*). On convient qu'il souhaita d'être enterré avec ses chaînes (*d*). On prétend que ses reliques imposèrent silence à un oracle d'Apollon. Saint Chrysostome a déployé plus d'une fois toutes les forces de son éloquence, pour célébrer la mémoire de saint Babylas: c'est dommage qu'il n'ait pas été assez instruit des faits qu'il avance. Il suppose que ce martyr fut mis à mort pour avoir exclus de l'entrée de l'église un empereur criminel (A), et il parle du crime de cet empereur en homme qui n'avait guère consulté l'histoire (B). Il n'a point même su ce que l'on disait de la déférence de ce prince pour la discipline sévère de saint Babylas (C). On

* Joly se contente de renvoyer aux *Mémoires de Trévoux*, juin 1737, qui contiennent une *Dissertation sur ce que rapporte saint Chrysostome du martyre de saint Babylas, contre la censure injurieuse que fait M. Bayle de la narration du saint docteur.*

(*a*) Euseb., Hist. ecclesiast., *lib. VI*, *cap. XXIX.*

(*b*) Chrysostom., *tom. I*, *pag.* 641, 669.

(*c*) Martyrolog. Romanum., *ad diem* 24 *januar.* Euseb., Hist. ecclesiast., *lib. VI*, *cap. XXXIX.*

(*d*) Chrysostom., *tom. I*, *pag.* 669, et Martyrol. Romanum, *ad diem* 24 *januarii.*

peut trouver le fondement général de quelques-unes de ses méprises (D). Nous parlons de tout cela dans les remarques, comme aussi de la demande qu'on prétend que fit Apollon à l'empereur Julien, par rapport aux reliques de saint Babylas (E). On attribue à ce martyr trois grands triomphes sur les empereurs païens, deux pendant sa vie, un après sa mort (*e*). Le premier est l'avantage qu'il remporta sur Philippe, en l'obligeant de se tenir hors de l'église dans l'état de pénitent : le second est celui qu'il remporta sur le persécuteur Décius, lorsqu'il aima mieux se préparer à tout souffrir pour la foi, que de rien faire qui fût indigne d'un bon prélat : le troisième est celui que ses cendres remportèrent sur l'oracle d'Apollon auprès d'Antioche (*f*). M. Chevreau a parlé peu exactement du martyre de saint Babylas (F). C'est ce que nous examinerons plus au long ci-dessous.

(*e*) *La* Vie de Tertullien et d'Origène, *pag.* 757.

(*f*) *Voyez la remarque* (E).

(A) *Saint Chrysostome.... suppose que ce martyr fut mis à mort, pour avoir exclus de l'entrée de l'église un empereur criminel.*] On ne peut douter que Babylas ne soit mort sous l'empire de Décius. Ce serait donc Décius qui aurait été exclus de l'entrée de l'église, si la narration de saint Chrysostome était véritable ; mais il ne paraît pas que Décius ait jamais été à Antioche pendant son empire. Baronius avance sans preuve que Décius alla en Syrie l'an 253, pour faire la guerre aux Perses, et que ce fut en cette rencontre que Babylas ne souffrit point que son église fût profanée par la présence d'un tel empereur (1). Cela ne s'accorde, ni avec la chronologie, ni avec l'histoire, ni avec la prudence de l'évêque d'Antioche. Les meilleurs chronologues mettent la mort de Décius à l'an 251 (2). Aucun bon historien ne dit que Décius ait été dans l'Orient pour faire la guerre aux Perses. Il est vrai que les Actes de saint Laurent (3) assurent que cet empereur alla faire la guerre aux Perses, et qu'il leur enleva le pays de Babylone, l'Assyrie, toute la Perse, l'Hircanie, et même la Bactriane, et qu'il mourut à Rome possédé du démon, peu après le martyre de saint Laurent (4) ; mais ces Actes *sont sans autorité et pleins de fautes* (5). Le père Noris n'a point hésité à dire que toute cette guerre de Perse *est une pure fable* (6). À l'égard de la prudence de saint Babylas, nous pouvons dire qu'elle n'aurait point souffert qu'il eût résisté à un empereur païen. *Il n'était pas dans l'ordre de la conduite de l'église que saint Babylas entreprît de l'empêcher d'y entrer, s'il y fût venu étant païen pour y commettre quelque violence ; car l'église n'avait de puissance et ne l'exerçait que sur ceux qui étaient du nombre de ses enfans, et elle souffrait paisiblement l'insulte des persécuteurs.* C'est ainsi que parle l'auteur de la vie de Tertullien et d'Origène (7). M. de Tillemont confirme cette remarque. *L'église, dans ces occasions, ne se défendait*, dit-il (8), *que par ses prières, et par la patience humble et paisible avec laquelle elle souffrait les insultes des persécuteurs. Que si l'on trouve dans une oraison attribuée à saint Chrysostome* (*), *que saint Romain d'Antioche a empêché un gouverneur païen d'entrer dans l'église, c'est une conduite fort extraordinaire, et ce fait n'est nullement assuré.* Il remarque aussi que tous les termes de saint Chrysostome indiquent que le prince auquel saint Babylas ré-

(1) Baron., Annal., *ad ann.* 253, *num.* 128.

(2) Calvisius, Petau, Pagi, etc.

(3) *Voyez* Tillemont, *tom. III*, *pag.* 600.

(4) *Ce saint ne mourut qu'en* 258. Tillemont, *là même.*

(5) *Là même.*

(6) Noris, Epochæ syro-maced., *pag.* 293 ; *cité par* Tillemont, *là même.*

(7) *Imprimée à Paris, en* 1675. *Voyez-en la page* 642.

(8) Tillemont, *tom. III*, *pag.* 821.

(*) Chrysost., *tom. I*, Oratione XLVIII, *pag.* 547, *a*; 549, *e*; 550, *e*.

sista était chrétien. Il n'est donc pas vrai que ce saint homme ait résisté à Décius, et cependant il est mort sous Décius : il faut donc dire que saint Chrysostome s'est trompé, quand il a dit que saint Babylas souffrit la mort pour avoir défendu l'entrée de son église à un empereur.

(B).... *et il parle du crime de cet empereur en homme qui n'avait guère consulté l'histoire.*] Il conte qu'un certain peuple, qui faisait la guerre à cet empereur, souhaita de la terminer, et d'affermir la paix *par tous les liens les plus forts et les plus inviolables qui fussent parmi les hommes;* que l'accord fut *fait et confirmé par serment de part et d'autre ;* que ce peuple, voulant faire connaître à ses ennemis qu'il agissait sincèrement, persuada à son roi de donner son propre fils en otage au prince avec lequel il avait conclu la paix ; que la suite témoigna que l'on avait mis dans la gueule du lion celui que l'on croyait *avoir mis comme en dépôt en la garde* d'un ami, puisque ce prince *n'ayant égard ni à la jeunesse* du fils de son allié, *ni à la sainteté inviolable du serment qu'il avait fait, ni à cet œil toujours ouvert de la justice divine pour la punition des crimes.... égorgea de sa propre main celui qu'il devait chérir comme le dépôt sacré et le nœud inviolable de* l'alliance (9). Voilà, selon saint Chrysostome, quel fut le crime du prince que saint Babylas traita de la manière que l'on va voir. Ce grand prélat *imita parfaitement en cette rencontre le zèle d'Élie et de saint Jean ; car il ne considéra point qu'il avait alors à résister non-seulement à un prince, à un roi ordinaire, mais à celui qui était maître d'une grande partie de la terre, qui avait une armée très-puissante, et que toutes choses semblaient devoir contribuer à lui rendre redoutable. Il ne fut point ébloui par tout cet éclat extérieur..... et ce même éclat ne servant qu'à lui représenter en ce moment la majesté du roi suprême dont il était le ministre, ... il s'avança hardiment vers* ce prince criminel *au milieu de tous ses gardes, l'arrêta avec la main qu'il lui mit contre l'estomac, lui représenta son crime, et lui défendit de la part de Dieu d'entrer dans l'assemblée des fidèles* (10). Il n'est pas nécessaire d'observer que saint Chrysostome ajoute à la narration de ces faits les figures les plus vives et les plus pathétiques de sa rhétorique (11) : on se l'imagine de reste, quand on sait (et qui ne le sait ?) qu'il était grand prédicateur, et qu'il parlait à un peuple rempli de respect et de zèle pour le nom de saint Babylas (12). Mais ne pourrait-on pas le plaindre d'avoir employé tant d'ornemens, et tant d'efforts d'imagination et de poitrine, sur des faussetés ? car qu'y a-t-il de plus chimérique, que ce peuple, ennemi des Romains, qui persuada à son roi de mettre son fils en otage entre les mains de leur empereur ? Si quelque peuple avait fait cela, ce seraient sans doute les Perses. Or il est bien sûr qu'ils ne firent rien de semblable pendant la prélature de saint Babylas. Je doute fort qu'aucun empereur de Rome ait jamais tué de sa propre main un jeune prince qui lui eût été donné comme en dépôt et en otage après une paix conclue ; mais il est très-faux qu'une perfidie si barbare ait été commise par les empereurs sous lesquels saint Babylas a joui de l'évêché d'Antioche. Je ne doute nullement que saint Chrysostome n'ait erré de bonne foi ; car non-seulement il débita en chaire ces faussetés, mais aussi dans un écrit qu'il composa contre les gentils (13). S'il avait pu se promettre que ses auditeurs lui feraient quartier sur une tradition fausse et pieuse, il n'aurait pas espéré la même grâce des ennemis du nom chrétien. Il croyait donc ne rien dire qui fût faux.

(C) *Saint Chrysostome n'a point su ce que l'on disait de la déférence de ce prince pour la discipline sévère de saint Babylas.*] Saint Chrysostome a supposé que saint Babylas eut à

(9) *Voyez la* Vie de Tertullien et d'Origène, *pag.* 632.

(10) *Voyez la même* Vie, *pag.* 636.

(11) Érasme *conseillait de lire cette* Homélie *dans les colléges de Louvain, comme un modèle que les écoliers devaient préférer à* Lysias, *à* Libanius, etc. *Voyez la* Lettre *qu'il écrivit au principal d'un collége de Louvain; c'est la* XXIV^e. *du* XXVIII^e. *livre, pag.* 1705.

(12) *Au peuple d'Antioche. Saint Babylas avait été évêque de cette ville.*

(13) Saint Chrysost., Homil. de sancto Babyl., *pag.* 641, *vol. I : item* contra Gentil. et de sancto Babyl., *pag.* 647, 655, *etc., cité dans la* Vie de Tertullien et d'Origène, *pag.* 632.

faire à un monarque qui punit du dernier supplice la sainte hardiesse qu'on avait eue de lui refuser l'entrée du temple. La fausseté de ce fait a été déjà montrée par la raison que saint Babylas mourut sous l'empire de Décius, et que Décius n'avait point trouvé de résistance à la porte de l'église d'Antioche. Voici un nouveau moyen de montrer cette même fausseté. Le prédécesseur de Décius s'appelait Philippe : c'est à lui qu'on croit que saint Babylas refusa l'entrée de son église, ne le considérant pas comme empereur, mais comme chrétien, qui devait subir les lois de la pénitence et les canons de la discipline. Or on prétend que cet empereur s'y soumit, et qu'il en usa à peu près envers le prélat d'Antioche, comme Théodose en usa depuis envers saint Ambroise à Milan. Eusèbe raconte que l'empereur Philippe voulut assister aux prières publiques la veille de Pâques, mais que l'évêque ne lui permit d'entrer dans l'église qu'après l'avoir obligé à confesser ses péchés, et à se mettre au nombre des pénitens; ce que l'empereur exécuta avec des témoignages sincères de piété et de crainte de Dieu (14). Eusèbe ne raconte cela que sur un simple ouï-dire, et ne nomme, ni le lieu de ce grand événement, ni le prélat qui fit un si bel exploit. Il est bien étrange que de telles choses aient été confusément connues. Aussi voit-on de très-savans hommes qui soutiennent que l'empereur Philippe n'était point chrétien. Mais, quoi qu'il en soit, il ne faut point séparer la fermeté de Babylas, et la soumission de Philippe, comme saint Chrysostome les sépare : il faut, ou les recevoir, ou les rejeter toutes deux. Il y a des historiens qui en parlent d'une manière moins vague qu'Eusèbe. La Chronique d'Alexandrie marque que l'impératrice ne fut pas moins condamnée à la pénitence que l'empereur son mari : elle ajoute que saint Babylas usa de cette rigueur à cause que Philippe avait tué le fils de l'empereur Gordien (15). Notez qu'Érasme, trompé par saint Chrysostome, a trouvé une grande différence, quant au succès, entre la fermeté de saint Babylas, et celle de saint Ambroise. *Babylæ*, dit-il (16), *parùm feliciter cessit quod imperatorem impiâ cæde funestatum templo prohibuit ; imò feliciter cessit ipsi qui præsidis autoritatem suâ morte confirmavit. At Ambrosio cessit feliciùs, qui summâ constantiâ suam tuens autoritatem, ipsum etiam Cæsarem Christo lucri fecit.* Autre passage : *Ambrosius episcopus mediolanensis ausus est Theodosium Cæsarem, ob crudelem ac præcipitatam in Thessalonicenses sententiam, à templi limine secludere, postque sævas objurgationes, post indictam satisfactionem, in pœnitentium classem relegare..... Tentavit idem Babylas Antiochenus episcopus adversùs regem innocentis homicidio pollutum, et interfectus est* (17).

(D).... *On peut trouver le fondement général de quelques-unes de ses méprises.*] Nous venons de voir qu'on a dit que saint Babylas se fonda sur la déloyauté sanguinaire de Philippe. L'empereur Gordien, sous qui il était préfet du prétoire, lui avait confié son fils : après que Gordien fut mort, Philippe, voulant régner en sa place, tua le jeune prince qu'on lui avait confié. Saint Babylas, le sachant souillé d'un meurtre si exécrable, ne voulut point l'admettre à l'église. Décius vengea l'affront fait à Philippe, car il fit mourir saint Babylas à cause de cet affront. Voilà ce qu'on trouve dans la Chronique d'Alexandrie ; et c'était Léonce, évêque d'Antioche l'an 348, qui avait débité cela. Il ne savait pas bien la conduite de Philippe, mais il s'éloignait un peu moins de la vérité que saint Chrysostome. L'empereur Gordien, sous qui Philippe était préfet du prétoire, n'avait point d'enfans à confier à personne ; car il n'en avait pas du tout. Ce ne fut donc point pour succéder à cet empereur déjà mort, que Philippe tua le fils du défunt ; et ainsi Léonce rapporte très-mal la chose. Philippe, se prévalant de la jeunesse de l'empereur Gordien, cabala de telle sorte, qu'il se fit déclarer son collègue et son tuteur. Les factions recommencèrent : celle

(14) Euseb., Hist. eccles., *lib. VI*, *cap. XXXII.*

(15) Chron. Alexandr., *pag.* 630, *cité par* Tillemont, *tom. III*, *pag.* 822.

(16) Erasmi Epist. III, *lib. XXVIII*, *pag.* 1586.

(17) *Idem*, Epist. LXIX, *lib. XXIX*, *pag.* 1803.

de Gordien succomba ; Philippe le fit déposer et puis tuer (18). Voilà la vérité du fait. Les altérations de ce fait sont allées en augmentant. Léonce a dit que Philippe avait tué le fils de son empereur, le même fils que cet empereur lui avait donné en garde. C'est déjà un égarement : c'est se poster fort à côté de la vérité. Saint Chrysostome assure que Philippe avait tué le fils d'un prince avec lequel il avait conclu un traité de paix, le même fils que ce prince lui avait laissé en dépôt comme un gage de son amitié, et de son désir sincère de vivre en bonne intelligence avec lui : c'est un second égarement ; c'est se loger fort à côté du faux poste de Léonce. Ce dernier auteur avance que Décius fit mourir saint Babylas pour le punir de son insolence envers Philippe. Ceux qui ont su l'aversion de Décius pour Philippe, aversion qu'on croit avoir été cause que Décius persécuta les chrétiens, ont trouvé absurde ce que Léonce disait. Ils l'ont donc corrigé, en supposant que Philippe fit mourir lui-même saint Babylas (19) : ils ont corrigé une faute par une autre, et ont malheureusement trompé saint Chrysostome. Ils lui ont fait perdre des réflexions qu'il aurait parées des ornemens de son éloquence, pour repousser les insultes des païens, et pour donner du relief au ministère évangélique. L'humiliation d'un empereur à la parole d'un evêque eût fourni de belles pensées à saint Chrysostome : c'est dommage qu'il ne l'ait point sue. Voyez un peu de quelle manière il se prévaut de la résistance de saint Babylas : « Au lieu, *dit-il* (20), » que les prêtres des fausses divinités » sont plus esclaves des empereurs » que de leurs dieux, et ne se ren» dent assidus à leur culte, que par » la crainte qu'ils ont de ces princes, » à qui les démons sont ainsi redeva» bles de leur culte et de l'honneur » qui leur est rendu par les hommes, » ce grand évêque d'Antioche mon» tra en punissant l'empereur même » d'un châtiment très-sensible à un » esprit raisonnable, et autant qu'il » lui était permis de le faire selon la » mesure de la puissance de l'Église, » que les prêtres de la religion de Jé» sus-Christ ne sont esclaves de qui » que ce soit sur la terre, et qu'ils » doivent être si jaloux de cette sain» te élévation que Dieu leur a donnée » en partage, comme le vrai carac» tère de leur dignité, qu'ils soient » plutôt disposés à prodiguer sainte» ment leur vie, qu'à perdre ce pri» vilége. Ce même exemple, *ajoute-* » *t-il*, en confondant l'orgueil des » païens, augmenta la piété des fidè» les, qui apprirent de la conduite de » leur pasteur à craindre plus Dieu » que tous les hommes ; et il ferma » entièrement la bouche à ceux qui » osaient soutenir avec une extrême » impudence, qu'il n'y avait point » de vrai courage parmi les chré» tiens, mais que tout y était faux et » emprunté, n'étant couvert que » d'une belle apparence.

(18) *Voyez* Capitolin, *dans la* Vie de Gordien.

(19) *Voyez* Tillemont, *tom. III*, *pag.* 822.

(20) Contra Gentil. de sancto Babyl., *Oper.*, *tom. I*, *pag.* 664, 665, *cité dans* la Vie de Tertullien et d'Origène, *pag.* 639.

(E) *On prétend qu'Apollon fit une demande à l'empereur Julien, par rapport aux reliques de saint Babylas.*] Il y avait auprès d'Antioche un temple et un oracle d'Apollon dans un lieu qui s'appelait Daphné. La superstition et la débauche concouraient comme à l'envi, à distinguer ce lieu-là : c'était le rendez-vous des amans et de leurs maîtresses ; d'autres y allaient pour faire leurs dévotions ; et apparemment plusieurs y allaient pour ces deux fins tout à la fois. Gallus, frère de Julien l'Apostat, n'eut pas été plus tôt déclaré César, que, pour faire cesser ce double désordre, il fit bâtir dans ce lieu-là une église, où il donna ordre que l'on transportât le sépulcre de Babylas. On dit que, dès que cela fut fait, Apollon ne rendit plus de réponses. Le tombeau de ce martyr en fut cause, et non pas l'interruption des sacrifices ; car, les sacrifices ayant recommencé sous l'empire de Julien, l'oracle continua de se taire ; et lorsque Julien le consulta en personne, il apprit que les cadavres dont ce lieu-là était plein, fermaient la bouche à l'oracle. L'empereur n'appliqua cela qu'au sépulcre de Babylas ; c'est pourquoi il en ordonna la translation. Les chrétiens d'Antioche transportèrent ce tombeau dans la ville. Ce fut une procession de personnes de tout sexe et de tout âge, qui chantèrent par

tout le chemin (21) un cantique de triomphe; car leur refrain concernait la confusion de ceux qui adorent les idoles, et était pris du psaume XCVII. Ἐξῆρχον δὲ τῶν ψαλμῶν τοῖς ἄλλοις, οἱ τούτους ἀκριβοῦντες, καὶ ξυνεπήχει τὸ πλῆθος ἐν συμφωνίᾳ καὶ ταύτην τὴν ῥῆσιν ἐπῆδεν· ᾐσχύνθησαν πάντες οἱ προσκυνοῦντες τοῖς γλυπτοῖς οἱ ἐγκαυχώμενοι τοῖς εἰδώλοις (22). *Præcinebant autem cæteris ii qui psalmos apprimè callebant; multitudo deindè respondebat cum concentu et hunc versiculum succinebat : Confusi sunt omnes qui adorant sculptilia, qui gloriantur in simulachris.* Par l'argument du plus au moins, on pourrait conclure de cette histoire, que la naissance de Jésus-Christ imposa silence aux oracles du paganisme, si d'ailleurs on ne voyait, que, de l'aveu de Sozomène, cet oracle d'Apollon avait rendu des réponses jusqu'à l'empire de Constantius, sous lequel Gallus eut la dignité de César. L'objection paraît plus forte contre ceux qui ne reconnaissent aucune opération diabolique dans les oracles des païens. Mais voici ce que répond M. van Dale. Il suppose que les prêtres d'Apollon, ne voulant point être éclairés de si près par les chrétiens, qui venaient en foule au tombeau de Babylas, inventèrent une réponse qui pût obliger l'empereur à faire ôter de ce lieu le tombeau de ce martyr. Ces prêtres ne craignaient rien tant que les yeux des incrédules, et ils n'espéraient pas de pouvoir cacher leurs finesses à des gens aussi curieux de les découvrir, qu'étaient les chrétiens. Peut-être aussi que l'aveugle superstition de ces prêtres leur persuadait qu'ils feraient un bon acte de religion, s'ils faisaient ôter du voisinage de leur temple le tombeau d'un martyr chrétien, vénéré par les ennemis de leurs dieux. *Christiani quibus repleta erat Antiochia, aliique ejusdem religionis aliundè advenientes, visitabant quotidiè sepulchra martyrum, atque in primis quidem Babylæ. Sub quo prætextu dum loca illa ita frequentarent, cùm subreperent etiam huic oraculo, oculisque emissitiis omnia perlustrarent, ut sic detegerent imposturas ac præstigias ibi exercitas, neque id ferrent ea tempora, ut vi expellere eos indè possent antistites; illi sub prætextu à mortuis purgandi locum dîs sacratum, cum Babylâ aliisque, christianos indè removere nitebantur. Nihil enim magis aut citiùs detegere valebat antistitum ejusmodi imposturas, quàm continuus concursus publicæque panegyres, ob ludos aut festa publica ibi celebranda : si quarumcumque sectarum philosophis eorumve sequacibus ad illa pateret accessus* (23).

(F) *M. Chevreau a parlé peu exactement du martyre de saint Babylas.*] Voici ce qu'il en dit : « Babylas, évêque d'Antioche, souffrit le martyre » avec ses trois enfans, pour n'avoir » pas voulu permettre à *Numérien* de » voir les cérémonies des chrétiens, » ajoutant, *qu'un homme souillé de* » *sang et du sacrifice des idoles, ne* » *pouvait pas entrer dans l'église,* » ou, comme le dit Suidas, qu'il ne » souffrirait point *que le loup en-* » *trât dans la bergerie du Sei-* » *gneur* (24). » 1°. Babylas n'avait point d'enfans : il fallait dire qu'il y eut trois frères encore enfans, ou fort jeunes, qui souffrirent le martyre avec lui (25). 2°. Il y a plus de trente ans entre la mort de Babylas et l'empire de Numérien. 3°. Les anciens auteurs ne prêtent pas au martyr les phrases de M. Chevreau. Avouons que c'est une entreprise bien difficile que celle de l'Histoire universelle. M. Chevreau était habile homme, il connaissait les défauts de ceux qui l'ont précédé dans ce dessein, il a mis un temps fort long à son ouvrage; et cependant....., comme il est plein de vie (26), et que nonobstant son âge, il jouit de la santé du corps et de celle de l'esprit, je ne doute pas qu'il ne publie une nouvelle édition, qui sera encore plus belle que les précédentes (27).

J'avais espéré que M. Chevreau ne prendrait pas en mauvaise part les

(21) *Il était d'environ 40 stades, c'est-à-dire, 5000 pas.*

(22) Sozomeni Hist. eccles., *lib. V, cap. XX.*

(23) Van Dale, de Oracul., *pag.* 442. *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de mars* 1684, *pag.* 15, 16.

(24) Chevreau, Histoire du Monde, *liv. IV, chap. IV, pag.* 400 *du II*e. *tome, édition de Hollande en* 1687.

(25) Vie de Tertullien et d'Origène, *pag.* 758.

(26) *On écrit ceci l'an* 1694.

(27) *Il a publié en effet une édition à la Haye, l'an* 1698, *avec plusieurs additions et corrections; mais il n'a rien changé au passage qui concerne Babylas.*

petites notes critiques que l'on vient de voir, et comme j'avais pour lui toute l'estime qui était due à son grand mérite, je les aurais supprimées, si j'avais prévu qu'elles le chagrineraient; mais je le croyais au-dessus de toute atteinte de fâcherie pour si peu de chose. Je m'étais imaginé qu'il s'appliquerait à ce que j'avais dit dans ma première préface, et il était assurément du nombre de ces auteurs, qui ne doivent point redouter les petites pertes (28). Ainsi j'ai été surpris de sa sensibilité imprévue, et fort fâché de ce qu'il s'était fâché. Il y a des personnes illustres qui pourront rendre témoignage qu'en lui souhaitant une vie encore plus longue qu'elle n'a été (29), je me fondais, non-seulement sur ce qu'il était un ornement de son siècle, mais aussi sur le désir qu'il pût lire dans cette seconde édition les sentimens de mes respects, et l'éclaircissement d'une chose qui avait été exprimée d'une façon ambiguë. Je m'imagine que cette équivoque a été la grande source de son mécontentement. Il a cru que la ligne ponctuée, *et cependant.....*, cachait beaucoup de venin : c'est un vide que son imagination a rempli d'idées désobligeantes, et je souhaitais qu'il sût, que selon ma véritable pensée, il ne faut trouver dans cette lacune, que la représentation générale de l'impossibilité d'éviter les fautes, quelque habile que soit un auteur qui entreprend un ouvrage à grands détails.

Mais venons au fond. M. Chevreau reconnaît lui-même la solidité de ma première remarque, puisqu'il avoue (30), *qu'il eût été mieux de mettre* trois frères encore enfans, *pour ôter toute équivoque, et qu'il devait s'expliquer plus clairement que beaucoup d'auteurs, qui l'ont écrit de même avant lui.* Pour ce qui regarde les phrases que j'ai dit que les anciens auteurs n'ont point prêtées à saint Babylas, M. Chevreau cite *Georges-le-Syncelle, et Paul Diacre* (31); mais sont-ce des auteurs qu'on puisse appeler anciens, par rapport au temps du martyr dont il s'agit? n'ont-ils pas vécu vers la fin du VIII^e. siècle? Enfin il cite plusieurs écrivains, la plupart modernes, qui ont dit que Babylas fut tué par Numérien; et il rapporte (32) ces paroles de M. de Tillemont : *Il faut avouer que l'histoire* de saint Babylas *est embarrassée de plusieurs difficultés insurmontables à notre faiblesse.* Je conviens que tout cela peut servir d'excuse à ceux qui *parlent peu exactement du martyre de saint Babylas;* mais il sera toujours permis de remarquer qu'ils n'ont point choisi ce qu'il y avait à dire de moins inexact sur cette matière.

Je suis fort persuadé que M. Chevreau a trouvé des fautes dans mon ouvrage. On y en peut trouver beaucoup, sans avoir le quart des lumières d'un si habile homme. S'il eût donné des exemples de ce qu'il a dit en général touchant ces fautes *essentielles contre notre langue*, et touchant ces *expressions basses et burlesques, obscures et entortillées* (33), je me croirais obligé, ou de disputer là-dessus, ou de passer condamnation, et je prendrais sans nulle peine ce dernier parti, pour peu que je visse que la raison le demandât; mais, puisqu'il n'a rien marqué, on trouvera bon que je prenne pour des reproches vagues cet endroit-là de son livre (34). Il m'a reproché en particulier une espèce de contradiction concernant un homme, *qui a été long-temps*, dit-il (35), *mon idole.* Je suis sûr qu'il aurait omis cela, s'il avait vu comment je me suis justifié sur ce chapitre dans mes *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre Jugement du Public, etc.* Et pour ce qui est *des mots*, qu'il assure *que les oreilles délicates ne peuvent souffrir* (36), on verra dans un éclaircissement, à la fin de cet ouvrage, ce que j'ai à lui répondre. Je voudrais bien mériter tout ce qu'il observe dans la rétorsion de la période qui finit par *cependant.....* (37); et je m'es-

(28) *Voyez le* Projet de ce Dictionnaire, *vers la fin du VI^e. paragraphe.*

(29) *Il est mort le* 15 *de février* 1701, *âgé de quatre-vingt-sept ans et quelques mois. Voyez le* Journal de Trévoux, *mars et avril* 1701, *pag.* 241, *édition de Hollande.*

(30) Chevræana, *II^e. part., édition de Hollande.*

(31) *Là même, pag.* 321.

(32) *Là même, pag.* 329, 330.

(33) *Là même, pag.* 320.

(34) *Conférez ceci avec la fin de la remarque* (C) *de l'article* Roy.

(35) Chevræana, *II^e. part., pag.* 320.

(36) *Là même.*

(37) *Là même, pag.* 330, 331.

timerais trop heureux, si l'on voulait m'excuser sur la raison qu'il est impossible, ou presque impossible, de ne pas faire beaucoup de fautes dans un ouvrage tel que celui-ci. Je ne pense pas que je me fusse jamais engagé au travail de ce Dictionnaire, si j'eusse prévu que toute mon attention à éviter les méprises ne m'empêcherait pas de me tromper fort souvent et bien lourdement. Au reste je dois conseiller à mes lecteurs de consulter le savant ouvrage que M. de Larroque (38) fit imprimer à Leyde, l'an 1688, sous le titre de *Matthæi Larroquani adversariorum sacrorum libri tres*. Voyez-y la page 79 et les suivantes.

(38) Daniel Larroquanus, *Matthæi filius*.

BABYLONE. M. Moréri et ses continuateurs ont ramassé tant de choses touchant cette ville, que si je voulais donner à cet article une forme raisonnable, je serais contraint de répéter la plupart de leurs recueils. Ainsi, pour épargner au public le dégoût de trouver les mêmes choses dans différens dictionnaires, je m'arrêterai ici à un fait qu'ils n'ont point touché. Je n'examine point si ce qu'ils rapportent est dans toute l'exactitude qu'il eût fallu. Les habitans de Babylone prétendaient que cette ville était très-ancienne; il comptaient quatre cent soixante-treize mille ans, depuis les premières observations de leurs astrologues, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre. C'est ce que nous apprend Diodore de Sicile (*a*). D'autres, s'attachant à un nombre rond, disent que les Babyloniens se vantaient d'avoir conservé dans leurs archives les observations que leurs astrologues avaient faites sur les nativités pendant quatre cent soixante-dix mille ans (A). Il faut corriger par-là un endroit de Pline (B), dont quelques auteurs se servent mal à propos, ou pour réfuter l'antiquité de Babylone, ou à d'autres usages. Un savant professeur de Leyde l'a remarqué depuis peu (*b*), et il est étrange qu'on ait tant tardé à le remarquer. Aristote savait sans doute que les Babyloniens se vantaient de posséder une suite d'observations astronomiques qui comprenait un prodigieux nombre de siècles. Ayant voulu s'éclaircir par le moyen de Callisthène, qui était à la suite d'Alexandre, il trouva bien du mécompte; car on prétend que Callisthène lui fit savoir qu'il n'avait vu dans Babylone que pour mille neuf cent trois ans d'observations astronomiques. Simplicius rapporte cela, et l'emprunte de Porphyre (*c*). Si Callisthène a bien supputé, il faut convenir que les hommes après le déluge se hâtèrent furieusement de devenir astrologues: car, selon la Bible hébraïque, on ne saurait trouver que deux mille ans depuis le déluge jusqu'à la mort d'Alexandre. Il y a lieu de douter de ce que rapporte Simplicius, et il est remarquable que tous les anciens auteurs, qui ont attribué à Sémiramis la fondation de Babylone, n'ont eu pour garant que Ctésias, dont les histoires étaient remplies de fables (*d*). Aussi voyons-

(*a*) *Libro XI, paginâ* 118, *edit. Rhodomanni.*

(*b*) *M* Perizonius. *Voyez la remarque* (B), *citation* (8) *et* (9).

(*c*) *In lib. II* de Cœlo, *Com. XLVI*, *pag.* 123.

(*d*) Marshamus, *in* Chronic., *pag.* 507, *edit. anni* 1676, *in*-4°.

nous que Bérose blâme fort les écrivains grecs d'avoir publié que Sémiramis avait bâti Babylone, et qu'elle l'avait ornée de bâtimens admirables(*e*). Le Supplément de Moréri cite Quinte-Curce touchant l'impudicité des femmes de Babylone. On peut ajouter que ce désordre était fort ancien. La lettre de Jérémie insérée dans le livre de Baruc, en touche quelque chose, mais d'une manière obscure, et qui a besoin d'un commentaire tiré d'Hérodote (C).

(*e*) Berosus, Chaldaïcorum *lib. II; apud* Joseph., *lib. I* contra Apion., *pag.* 1045.

(A) *Les Babyloniens se vantaient d'avoir conservé les observations que leurs astrologues avaient faites... pendant quatre cent soixante-dix mille ans.*] Citons seulement deux passages de Cicéron. *Contemnamus etiam Babylonios, et eos qui è Caucaso cœli signa servantes, numeris et moribus stellarum cursus persequuntur. Condemnemus, inquam, hos aut stultitiæ, aut vanitatis, aut imprudentiæ, qui* CCCCLXX *millia annorum, ut ipsi dicunt, monumentis comprehensa continent* (1). Voyons comment il se moque de cela dans un autre endroit. *Quod aiunt* 470 *millia annorum in periclitandis experiundisque pueris quicunque essent nati, Babylonios posuisse fallunt. Si enim esset factitatum, non esset desitum. Neminem autem habemus autorem qui id aut fieri dicat, aut factum sciat* (2).

(B) *Il faut corriger, à l'occasion des observations astronomiques des Babyloniens, un endroit de Pline.*] Voici ses paroles : *Epigenes apud Babylonios* 720 *annorum observationes syderum coctilibus lateritiis inscriptas docet, gravis auctor imprimis : qui minimum Berosus et Critodemus* 480 *annorum. Ex quo apparet æternus litterarum usus* (3) Il venait de dire qu'il croyait que les lettres assyriennes avaient toujours existé, ou que les Assyriens avaient toujours eu l'usage de l'écriture : *Litteras semper arbitror assyrias fuisse* (4). Il faut donc prendre pour la preuve de son opinion les témoignages qu'il emprunte d'Épigènes et de Bérose, touchant les observations astronomiques que les Babyloniens avaient fait graver; car la conclusion qu'il tire de ces témoignages est la même chose que l'opinion qu'il avait représentée peu auparavant : *ex quo apparet*, voilà sa conclusion, *æternus litterarum usus.* Or il n'y a rien de plus absurde que son raisonnement, si l'on suppose qu'il a parlé comme il parle dans les manuscrits et dans les éditions de son livre. Épigènes, auteur grave, assure que les observations des astrologues babyloniens comprennent sept cent vingt ans. Ceux qui leur donnent la plus petite étendue, comme Bérose et Critodème, leur assignent quatre cent quatre-vingts ans. Donc l'usage des lettres est éternel, et j'estime avec raison qu'il a existé toujours dans l'Assyrie. C'est ainsi que Pline raisonne dans l'état où est aujourd'hui son Histoire naturelle : c'est ainsi, dis-je, qu'il raisonne, après avoir observé que Cadmus apporta l'usage des lettres en Europe, et qu'on disait que leur invention en Égypte précéda de quinze ans le règne de Phoronée. Un fou, un homme ivre, un radoteur, pourraient-ils faire une plus extravagante rapsodie? Il faut donc supposer nécessairement que ce passage n'est pas dans son état naturel : et c'est un grand sujet d'étonnement que mille doctes critiques aient examiné ces paroles, sans y apercevoir une impertinente logique, qui les leur rendît suspectes. Les Scaligers, les Vossius, les Marshams, les Dodwels sont si peu entrés en défiance là-dessus, qu'ils les ont prises pour le fondement des conclusions qu'ils voulaient bâtir touchant l'âge de Bérose (5), ou contre l'antiquité de Babylone (6), ou pour d'autres

(1) Cicero, de Divinat., *lib. I, cap. XIX.*
(2) *Id., ibid., lib. II, cap. XLVI.*
(3) Plinius, *lib. VII, cap. LVI.*

(4) *M.* Perizonius *croit qu'il faut lire* Assyriis. *Voyez sa* Dissertatio philologica de Originibus babylonicis : *ce sont des thèses soutenues au mois d'avril* 1694.

(5) Scaliger, ad Græca Eusebii, *pag.* 407. Vossius, de Historicis græcis, *apud* Perizon., *in* Origin. Babylon.

(6) Marshamus, *Secul. XVII, pag.* 474, *edit. anglic. apud eumdem.*

Digitized by Google

vues (7). Le père Hardouin a corrigé une partie de ce passage : mais ce n'a pas été principalement afin de faire bien raisonner Pline ; car si ce motif principal l'avait fait agir, il aurait corrigé tout : c'est M. Perezonius (8) qui a développé amplement les causes du mal, et la preuve de la corruption du texte (9). Il a montré qu'il faut ajouter le nombre de mille, tant du côté d'Épigènes, que du côté de Bérose ; et ainsi Pline aurait dit que, selon le témoignage d'Épigènes, les observations des astrologues de Babylone comprennent sept cent vingt mille ans ; et selon le témoignage de ceux qui, comme Bérose et Critodème, leur donnent le moins d'étendue, quatre cent quatre-vingt mille ans. Pline a raison, en supposant comme il fait que ces témoins sont dignes de foi, de conclure qu'on ne saurait marquer le commencement des lettres assyriennes. Or, quand une chose est si ancienne, qu'on n'en saurait marquer la naissance, on ne fait point de scrupule, en écrivant comme faisait Pline, de la nommer éternelle. Mais oserait-on la qualifier de la sorte, lorsque les preuves de l'antiquité qu'on lui donnerait la laisseraient plus nouvelle qu'une chose dont on marquerait le commencement ? C'est le cas où Pline se trouverait, s'il avait dit ce que l'on trouve aujourd'hui dans son ouvrage. Pesez bien ce qu'il a dit touchant Cadmus et Phoronée.

· Il faut expliquer à part la correction du père Hardouin. Il rétablit ainsi le texte de Pline. *E diverso Epigenes apud Babylonios CCCCLXX annorum M. observationes siderum coctilibus laterculis inscriptas docet..... qui minimum, Berosus et Critodemus CCCCXC annorum.* D'un côté il met quatre cent soixante-dix mille au lieu de sept cent vingt, et de l'autre, il met quatre cent quatre-vingt-dix, au lieu de quatre cent quatre-vingts. Il se fonde sur les manuscrits, quant à la dernière correction ; et sur l'autorité de Cicéron, quant à la première (10). Il est vrai qu'il dit en passant, que le lieu même de Pline semble demander la première correction. *Certè annorum millia locus iste postulare videtur non annos* (11). C'est une marque qu'il a senti le mauvais raisonnement que la leçon ordinaire attribue à Pline. Mais si l'on ajoute mille aux quatre cent quatre-vingts de la leçon ordinaire, l'on tombe dans une autre difficulté : l'on soutient que Bérose donne quatre cent quatre-vingt mille ans aux observations des astrologues babyloniens ; et cependant nous savons qu'il n'a parlé que de cent cinquante mille ans, lorsqu'il a fait mention de la diligence avec laquelle ceux de Babylone conservaient la mémoire de diverses choses naturelles et historiques. Βηρωσσὸς ἐν τῇ πρώτῃ τῶν Βαβυλωνιακῶν φησὶ γενέσθαι αὐτὸν κατ' Ἀλέξανδρον τὸν Φιλίππου τὴν ἡλικίαν, ἀναγραφὰς δὲ πολλῶν ἐν Βαβυλῶνι φυλάσσεσθαι μετὰ πολλῆς ἐπιμελείας ἀπὸ ἐτῶν που ὑπὲρ μυριάδων ιε περιεχούσας χρόνον· περιέχειν δὲ τὰς ἀναγραφὰς ἱστορίας περὶ τοῦ οὐρανοῦ, καὶ θαλάσσης, καὶ πρωτογονίας, καὶ βασιλέων, καὶ τῶν κατ' αὐτοὺς πράξεων (12). *Berosus in primo libro Babylonicorum ait natum se ætate Alexandri Philippi filii : scripta verò multa servari Babylone magnâ cum curâ quæ tempus contineant annorum supra myriadas quindecim : hæc autem scripta continere historias circa cœlum, mare, et rerum primordia, et reges eorumque res gestas.* Il faut avouer que ce passage prouve également ces deux choses : l'une, qu'il faut chasser du texte de Pline le nombre de quatre cent quatre vingts ou quatre cent quatre-vingt-dix, l'autre qu'il ne faut pas y substituer quatre cent quatre vingt mille, mais plutôt cent cinquante mille. Ce n'est pas qu'on ne puisse faire des chicanes : on peut objecter que Bérose, s'étant mieux instruit du fait, trouva quatre cent quatre-vingt mille ans, et débita ce calcul dans un ouvrage sur lequel Pline se régla. On pourrait aussi objecter que les nombres ont été falsifiés

(7) *Vide* Dodwel, Observat. Cyprian., *in Append.*, *pag.* 36, 37.

(8) *Ci-devant professeur à Franeker. Il est professeur à Leyde, en grec, en histoire, et en éloquence, depuis l'année passée* 1693.

(9) *Voyez sa* Dissertatio I de Originibus babylonicis.

(10) *C'est-à-dire, sur les deux passages du Traité* de Divinatione, *cités ci-dessus, num.* (1) *et* (2).

(11) Harduin., in Plinium, *tom. II*, *pag.* 134, *num.* 157.

(12) Berosus *apud* Alexandrum Poly-histor. *citatum ab* Eusebio, *in* Chronico, *pag.* 5 *et* 6, *edit. Scalig. an.* 1658.

dans le passage qu'Eusèbe cite. Quoi qu'il en soit, j'aimerais mieux retenir la correction du père Hardouin, et y ajouter, quant à Bérose et à Critodème, le changement de quatre cent quatre-vingt-dix en cent cinquante mille.

Je dirai, en passant, que Vossius n'a point rapporté comme il devait ce qui concerne Bérose dans le passage de Pline qui sert de sujet à cette remarque. Il prétend que Pline dit que Bérose a fait l'histoire de ce qui s'était passé pendant le cours de 480 ans. Je cite les paroles de Vossius. *Plinius, lib.* VI, *Hist. nat., cap.* LV., (il fallait dire lib. VII. cap. LVI.) *refert Berosum tradere memoriam quadringentorum annorum et octoginta* (13). Comparez-les avec le passage de Pline, et vous verrez un fort grand mensonge. A qui se fier?

(C) *La lettre de Jérémie......, touchant l'impudicité des femmes de Babylone, a besoin d'un commentaire tiré d'Hérodote.*] Voici le texte de Jérémie: *Les femmes, environnées de cordes, sont assises par les chemins...... et quand quelqu'une d'elles attirée par quelque passant a couché avec lui, elle reproche à sa voisine qu'elle n'a pas été trouvée digne comme elle, et que sa corde n'a pas été rompue* (14). Pour bien entendre cela, il faut recourir à Hérodote, qui nous apprend qu'il y avait une loi à Babylone, qui obligeait toutes les femmes du pays à s'aller asseoir auprès du temple de Vénus, pour y attendre l'occasion d'avoir à faire à un étranger (15). Il fallait qu'une fois en leur vie toutes passassent par-là. Les plus riches se tenaient dans des carrosses, et menaient un grand nombre de domestiques: les autres n'avaient qu'une cloison de corde, c'est-à-dire qu'elles formaient certains rangs qui étaient séparés les uns des autres par des cordes (16), mais de telle manière, qu'il y avait des entrées et des issues, afin que les étrangers se promenassent librement dans les intervalles, et choisissent celles qu'ils trouveraient le plus à leur gré. Quand ils l'avaient choisie, ils lui jetaient de l'argent sur le giron, et ils la menaient en quelque lieu à l'écart, pour jouir d'elle. Ils faisaient une prière pour elle à la déesse du temple (17). Il n'était point permis à ces femmes de refuser aucun étranger, ni l'argent qu'on leur donnait, quelque petite que fût la somme. Il fallait qu'elles suivissent le premier étranger qui leur jetait de l'argent. Notez que cette somme était destinée à des usages de religion. Γίνεται γὰρ ἱερὸν τοῦτο τὸ ἀργύριον (18). *Si quidem in sacrum convertitur usum.* Après la consommation de l'acte, elles pouvaient retourner à leur logis: la dévotion, ou l'expiation, que la déesse exigeait, était accomplie. Celles qui étaient belles ou jolies étaient bientôt expédiées, et relevées de sentinelle; mais les laides attendaient long-temps l'heure propice pour satisfaire à la loi. Il y en avait de si malheureuses, que trois ou quatre ans d'attente ne finissaient point leur noviciat. Καὶ γὰρ τριέτεα καὶ τετραέτεα μετεξέτεραι χρόνον μένουσι. (19). *Nam quædam triennium quadrienniumque expectant.* Il n'y a plus d'obscurité présentement dans les paroles de Jérémie. Chacune de ces femmes se tenait dans une cellule entourée de corde, et n'en sortait qu'en rompant la corde, après quoi elle insultait à celles qui étaient encore en cloison. On pouvait appliquer à celles qui en sortaient tard, le

Tam gratum mihi quàm ferunt puellæ
Pernici aureolum fuisse malum,
Quod zonam solvit diù ligatam (20).

Qui pourrait assez déplorer la monstrueuse alliance qui se faisait dans le paganisme entre le culte des dieux, et les passions les plus sales? C'est ce que l'on aurait pu appeler à juste titre *la dévotion aisée*, si la comédie avait contenu plus d'actes et plus de scènes, et si l'on n'avait pas fait un mélange désavantageux à la laideur; car cette patience de trois ou quatre ans pour un seul coup était une rude pénitence. Martin del Rio rétracta ce qu'il avait

(13) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 86.

(14) *Livre de Baruc, parmi les* Apocryphes, *chap. VI, vs.* 42 *et* 43.

(15) Herodot., *lib. I, cap. CXCIX.*

(16) *On aide à la lettre, afin de faire mieux entendre par une paraphrase ce qu'*Hérodote *n'explique pas assez en détail.*

(17) *C'était Vénus: les Babyloniens l'appelaient Mylitta.* Herodot., *lib. I, cap.* CXCIX.

(18) *Ibidem.*

(19) Herodot., *lib. I, cap. CXCIX.*

(20) Catulli Epigr. II.

dit sur les paroles que j'ai rapportées du livre de Baruc. Il avait cru qu'elles traitaient de certaines ligatures pratiquées pour se faire aimer. Voyez ses Disquisitions magiques (21).

(21) *Lib. III, part I, Quæst. III, pag.* 13.

BACHOVIUS (REINIER), naquit à Cologne, l'an 1544. Sa vie se trouve parmi celles des jurisconsultes d'Allemagne, dans Melchior Adam. Je ne répéterai point ce que Moréri en a tiré : je développerai seulement les persécutions qui furent faites à Bachovius dans Leipsick, à cause de son calvinisme. D'abord on n'eut que des soupçons contre lui, et l'on se contenta de l'éloigner des emplois publics; mais les temps ayant changé, il obtint la charge de sénateur, et puis en l'année 1585 celle d'échevin, et au bout de trois ans celle de consul. L'électeur Christien I[er]. étant mort l'an 1591, on pressa Bachovius de professer le luthéranisme; et comme il n'en voulut rien faire, on le contraignit de renoncer à ses charges. Il n'écouta point le conseil qu'on lui donna de se retirer, quoiqu'on lui représentât le péril de la prison : il crut que la fuite donnerait lieu à ses ennemis de publier qu'il ne se sentait pas innocent; mais il fallut en 1593 céder aux émotions populaires, et sortir de Leipsick. Il se retira d'abord à Serveste (*), et l'année suivante au Palatinat, non sans avoir perdu presque tous ses biens. Il trouva un bon protecteur en la personne de l'Électeur Palatin, et il exerça plusieurs charges lucratives et honorables à Heidelberg, jusqu'à sa mort arrivée le 27 de février 1614 (*a*). Il publia un livre qui sentait plus le théologien que le juriste (A). Il laissa entre autres enfans REINIER, ou REINHARD BACHOVIUS, qu'il vit monter de la profession de politique à celle de jurisprudence, dans l'académie d'Heidelberg. Ce fils a été un assez grand nom parmi les jurisconsultes du XVII[e]. siècle (B). Il possédait surtout l'art de réfuter subtilement ce qu'il s'engageait de combattre (*b*). Il fut flottant sur la religion *1; car il dit en confidence à un professeur *2 luthérien (*c*) que, si l'on voulait souffrir qu'il fît des leçons particulières en jurisprudence à Strasbourg, il quitterait sa profession *3 d'Heidelberg, et s'en irait à Strasbourg. Il déclara qu'il détestait le dogme de la prédestination absolue, et qu'il croyait la présence corporelle de Jésus-Christ au sacrement de la Cène, quoiqu'il n'en sût pas la manière. Celui à qui il s'ouvrit de cette disposition, la communiqua aux magistrats de Strasbourg, qui le chargèrent de lui

(*) *Zerbst*, nom allemand de cette ville, en est aussi le nom français, et dans l'*Index Thuani*, au mot *Servesta*, et dans Baudrand, au mot *Zervesta*. REM. CRIT.

(*a*) *Tiré de* Melchior Adam, *dans le volume des* Jurisconsultes.

(*b*) *Voyez la remarque* (B).

*1 La *Bibliothéque française* dit que ce ne fut pas entre le calvinisme et le protestantisme que Bachovius flottait, comme Bayle le donne à entendre, mais entre le protestantisme et le papisme.

*2 Dans la *Bibliothéque française* XXIX, 188, on remarque qu'il fallait dire *étudiant*, Otho Tabor n'étant alors que cela.

(*c*) *Il s'appelait* Tabor, *et passe pour un grand jurisconsulte.*

*3 La *Bibliothéque française* note que Maximilien de Bavière ayant cassé en 1622 l'université d'Heidelberg, Bachovius ne pouvait y avoir de place en 1627.

témoigner qu'il serait le bien-venu. Bachovius se rendit dans cette ville avec sa bibliothéque : mais, n'y trouvant point de quoi vivre (*d*), il s'en retourna à Heidelberg *, où son confident le trouva chagrin et malade l'an 1629 (*e*).

(*d*) *Vitæ præsidiis destitutus religionem omisit.* Praschius, *in* Mausoleo Taboris.

* Ce ne fut pas à Heidelberg, mais à Spire, dit la *Bibliothéque française*.

(*e*) *Tiré de* Praschius, *in* Mausoleo Taboris.

(A) *Il publia un livre qui sentait plus le théologien que le jurisconsulte.*] C'était une espèce de commentaire sur le fameux Catéchisme du Palatinat. Melchior Adam en dit ceci : *Propagandæ veritatis evangelicæ studio edidit* Catechesin Palatinatûs, *testimoniis sacræ Scripturæ ac sententiis patrum qui primis* quingentis *à Christo nato annis in ecclesiâ Dei claruerunt exornatam et illustratam, cum* Epitome vitæ *eorumdem* patrum, *et* methodicâ narratione de Conciliis, *quorum Canones in illo catechetico libello citantur* (1).

(B) Reinier, *ou* Reinhard Bachovius...... *a été un assez grand nom parmi les jurisconsultes.*] Conringius l'appelle *disciplinæ juridicæ æternum decus* (2). Selon Vinnius, il est *subtilissimus jurisconsultus*, *non tam suæ sententiæ adstructor*, *quàm destructor alienæ* (3). Un autre dit, *Eo in his quæ ad solidam nostri juris interpretationem faciunt*, *acutiorem vix tradit prior ætas* (4). Enfin les épithètes d'*accuratissimus*, de *subtilissimus*, d'*acutissimus*, d'*inexorabilis censor* (5), ne lui manquent pas. L'éloge que Vinnius lui donne ne convient qu'à trop de gens; on ne voit que trop d'écrivains subtils, et grands raisonneurs, qui prouvent mal leur doctrine, mais qui renversent de fond en comble celle d'autrui. L'homme est ordinairement plus fort dans la dispute offensive, que dans la défensive. Voyez ce que disait un électeur de Cologne touchant les démêlés des cordeliers et des jacobins. C'est Fra-Paolo qui le rapporte. Voyez le IV^{e}. livre de son histoire du Concile de Trente, à la page 309 de la version de M. Amelot de la Houssaie.

(1) Melchior Adam, *in* Vitis Jurisc., *pag.* 472, 473.

(2) Conringius, de Autoritate Juris publ. Justin. in Germaniâ, *apud* Magirum, Eponym., *pag.* 99.

(3) Vinnius, *cap. XI, de Pact. num.* 9, *apud* Magirum, Eponym., *pag.* 99.

(4) Hahn., *in dedic.* Observat. ad Wesenbec. *apud eumdem.*

(5) Schutz, *apud eumdem.*

BACON (Roger), cordelier anglais, vivait au XIII^{e}. siècle *. Il était grand astrologue, grand chimiste, et grand mathématicien. C'est sans doute ce qui donna lieu de le soupçonner de magie. Il court une tradition parmi le peuple d'Angleterre, que ce cordelier fit une tête d'airain qui répondait à ses questions (A). Seldénus rejette cela comme une fable puérile (B), et remarque qu'aucun historien n'en a parlé, et que Baleüs, qui avait diffamé Roger Bacon, se rétracta, et répara honorablement cette injure. François Picus dit qu'il a lu dans un livre de Bacon « qu'un » homme pourrait devenir pro- » phète, et prédire les choses » futures, par le moyen du mi- » roir Almuchefi, composé sui- » vant les règles de perspective, » pourvu qu'il s'en servît sous » une bonne constellation, et » qu'il eût auparavant rendu » son corps bien égal et tempéré » par la chimie (*a*). » Cela n'est point contraire à Jean Pic de la Mirande, qui a soutenu que Bacon ne s'est amusé qu'à la magie

* Le Dictionnaire de Chaufepié contient un article assez étendu sur R. Bacon, comme supplément à celui de Bayle : pour mieux dire, c'est un nouvel article.

(*a*) Francisc. Picus, *lib. II*, de Prænotione, *cap. I*, *et lib. VII*, *cap. VII*, *cité par* Naudé, Apolog. des grands Hommes, *pag.* 490.

naturelle (*b*). Ce cordelier envoya plusieurs instrumens de son invention au pape Clément IV (*c*). On a publié plusieurs de ses livres : *Specula mathematica et perspectiva*, *Speculum Alchemiæ*, *de mirabili Potestate Artis et Naturæ*, *Epistolæ cum notis*, *etc.* Il y a beaucoup d'apparence qu'il ne faisait rien par engagement avec le démon, mais qu'il ne laissait pas d'attribuer une efficace surprenante à des choses qui ne pouvaient l'avoir naturellement. On a donc raison de dire que ses écrits contiennent beaucoup de superstition (C). Il était fort infatué de l'astrologie judiciaire (D).

La *lettre*, qu'il écrivit au pape Clément IV, et qui se trouve dans la Bibliothéque de Lambeth, contient avec les éloges de la Sainte Écriture un dessein assez étrange ; car il exhorte ce pape à confirmer par l'autorité apostolique, et à recommander à toute l'Église, la méthode qu'il avait trouvée d'apprendre en très-peu de jours à tout le monde l'hébreu, le latin, le grec, et l'arabe. Il prétendait, que non-seulement tous les laïques devraient lire l'Écriture, mais aussi en entendre les originaux (E); et il assurait que sa *Grammaire universelle* était souhaitée passionnément, et que plusieurs prophéties la confirmaient.

(*b*) Jo. Picus *in præfat.* Apolog. *cité par* Naudé, *là même*.
(*c*) Naudé, *là même*, *pag.* 493.

(A) *On dit... qu'il fit une tête d'airain, qui répondait à ses questions.*] Maïer remarque qu'on a de coutume d'introduire Roger Bacon dans les comédies comme un grand magicien, *et que le bruit commun est que lui, et son frère de religion Thomas Bungey, travaillèrent sept ans à forger cette teste, pour savoir d'elle s'il n'y auroit pas quelque moyen d'enfermer toute l'Angleterre d'un gros mur et rempart ; sur quoi elle leur donna une réponse laquelle toutesfois ils ne purent bien entendre parce que, ne la croyans recevoir si tôt, ils s'estoient occupez à autre chose qu'à prester les aureilles à cet oracle* (1). Ce sont des contes populaires, qui ne méritent pas d'être réfutés. On en fait courir de semblables d'Albert-le-Grand (2).

(B)..... *Seldenus rejette cela comme une fable puérile.*] Rapportons ses propres paroles. *Istiusmodi caput ex ære conflatum ab eruditissimo Rogero Bachone est in ore nostratis vulgi, sed non sine injuriâ in illius mathesin, quam summam et à dæmonum præstigiis puram monstrant satis illius opera quotquot nos legisse contigit, et quidquid adversùs eum uti magum seu νεκυόμαντιν J. Balæus inscitiâ dicam, an in optimas artes malitiâ, editione centuriarum primâ satis incogitanter effutierat, id benè monitus omne non modò retractavit, verùm in eâ quæ tali et tanto viro digna sunt postremâ recognitione etiam prudenter commutavit. Nec quod hanc vulgi famam adstruat, habent Annales nostri* (3). Jean Dée, philosophe et mathématicien anglais, a fait une apologie de Roger Bacon. Il en parle dans l'épître dédicatoire de ses *Propædeumata aphoristica de præstantioribus quibusdam naturæ virtutibus.* Voyez Naudé, à la page 488 de l'Apologie des Grands Hommes.

(C) *Ses écrits contiennent beaucoup de superstition.*] Martin del Rio, l'homme du monde qui sur ces matières-là prodigue le moins son absolution aux personnes soupçonnées, ôte cependant Roger Bacon du nombre des magiciens, et se contente d'en faire un auteur superstitieux. *Alchindus*, dit-il (4), *Rogerius Bachonus et Geber Arabs multis sca-*

(1) Maierus, Symbol. aureæ mensæ, *lib. X*, *pag.* 453, *cité par* Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 491.
(2) *Voyez ci-dessus la remarque* (F), *num.* 2°. *de l'article d'*Albert le Grand.
(3) Selden. de Diis syris, Syntagma I, *cap. II*, *pag.* 38.
(4) Disquisit. Magicar. *lib. I*, *cap. III*, *pag.* 22.

tent superstitiosis, ideò vetitæ lectionis etiam hos putârim. Jean Wier n'a pas la même indulgence, car il met dans la même classe Roger Bacon, Pierre d'Apone, Anselme de Parme, Cicchus d'Asculum, et quelques autres ; au lieu que Martin del Rio traite de vrais magiciens les trois derniers que j'ai nommés, et ne met Bacon qu'au nombre des superstitieux. *Ab hoc numero removeo ut dæmoniacos, magos, Picatricem hispanum, Anselmum parmensem, Cicchum esculanum, Petrum de Abono, et Cornel. Agrippam, et Paracelsum...... homines partim atheos, partim hæreticos* (5). Wier s'accorde parfaitement avec lui quant au reste, c'est-à-dire, qu'il a pris Pierre d'Apone, Anselme de Parme, etc., pour des sectateurs de la mauvaise magie. *Superiorum magorum nugamenta itidem insulsè sequuti sunt Appion grammaticus, Julianus Apostata, Robertus Anglicus apud Helvetios miserè mortuus,* ROGERIUS BACHON, *Petrus aponensis, conciliator dictus, Albertus teutonicus, Arnoldus de Villanova, Anselmus parmensis, Picatrix hispanus, vel author libri ad Alfonsum sub Picatricis nomine, Cicchus asculus florentinus, et plerique alii obscurioris nominis scriptores, deplorati certè ingenii homines. Qui quùm se magiam tradere pollicentur, non nisi aut deliramenta quædam nullâ ratione subnixa, aut superstitiones piis omnibus indignas congesserunt* (6).

(D) *Il était fort infatué de l'astrologie judiciaire.*] Jean Pic soutient que le livre qui a pour titre *Speculum Astrologiæ*, où il est traité des auteurs licites et illicites qui ont écrit de l'astrologie, est un ouvrage de Roger Bacon (7). Ce livre a été condamné par Gerson (8) et par Agrippa, *comme superstitieux au possible* (9) : Francus Picus (10) et beaucoup d'autres l'ont condamné, à cause que l'on y soutient, *sauf un meilleur avis*, que les livres de magie doivent être conservés soigneusement, parce que le temps approche que, pour certaines causes que l'on ne spécifie pas, il faudra nécessairement *les feuilleter, et s'en servir en quelques occasions.* Naudé ajoute *que Roger Bacon estoit tellement adonné à l'astrologie judiciaire, que Henri de Hassia, Guillaume de Paris, et Nicolas Oresme.... furent contraints de declamer asprement contre ses escrits, et toutes les vanités des astrologues* (11).

(E) *Il prétendait, que non-seulement les laïques doivent lire l'Écriture, mais aussi en entendre les originaux.*] Comme je n'ai point lu la lettre, je ne saurais dire s'il se fonde sur ce qu'un particulier qui n'entend ni la langue grecque ni la langue hébraïque, est obligé de s'en rapporter à la bonne foi et à la capacité des traducteurs : fondement fragile, dira-t-on, et qui ne mérite pas que nous y posions les intérêts de notre salut. Quoi qu'il en soit, sa prétention n'est pas éloignée de l'extravagance, et renferme des impossibilités. C'est le jugement de l'auteur qui a parlé de cette lettre. *Inter scriptores 13 seculi, qui à Whartono pro Scripturis et sacris vernaculis adducuntur, comparet* Rogerus Bacon, *cujus epistolam de laudibus Sacræ Scripturæ ad Clementem IV Bibliotheca lambethana tenet. Observat autem, autorem illum portentosa quædam et impossibilia in prolixâ illâ epistolâ comminisci. Non enim tantum necessarium esse docet, ut omnes christiani Sacram Scripturam tanquam fidei suæ fontem et regulam perfectè sciant, sed etiam fontes hebraïcos et græcos ab omnibus consulendos asserit. Et quamvis incredibile videatur, ut singuli christiani linguarum istarum notitiam sibi comparare possint, id tamen Baconus factu perquam facile esse persuadere suis lectoribus cupit, imprimis cùm se grammaticam quandam universalem invenisse glorietur, cujus ope intra paucissimos dies quilibet linguam hebraïcam, græcam, latinam et arabicam addiscere queat; et ut omnes, quod legunt, etiam intelligant, se opus*

(5) *Ibidem.*

(6) Wier., de Præstig., *liv. II, chap. IV. Il remarque que* Jean Franç. Pic, *liv. VII, chap. VII, réfute* Bacon.

(7) Jo. Picus, *lib. I*, adversùs Astrolog., *cité par* Naudé, *pag.* 526.

(8) *Lib.* de Libris Astrolog. non tolerandis, *Proposit. III, cité par* Naudé, *pag.* 525.

(9) Agrippa, *in* Epistolis, *cité par le même, là même.*

(10) *Lib. VII* de Prænotione, *cap. II, cité par le même, là même.*

(11) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *pag.* 526.

quoddam manuductorium seu præliminare ad promovendam Sacræ Scripturæ intelligentiam editurum spondet, enixè pontificem orans, ut artificium suum summis omnium votis expetitum et frequentibus vaticiniis confirmatum, apostolicâ autoritate confirmet, et universæ ecclesiæ commendet, undè innumera in ecclesiam beneficia redundatura minimè dubitat (12).

(12) Acta Eruditor. Lips. *mensis junii* 1691, *pag.* 297, *dans l'extrait du livre d'*Usserius de Historiâ dogmaticâ Controversiæ de Scripturis et sacris Vernaculis.

BACON (FRANÇOIS), grand chancelier d'Angleterre * sous le roi Jacques I^er^. a été un des plus grands esprits de son siècle, et l'un de ceux qui connurent le plus doctement l'imperfection où était la philosophie. Il travailla fortement aux moyens d'y remédier, et il forma de très-beaux plans de réformation (A). Le public reçut favorablement ses ouvrages. On en fit une édition complète à Francfort, *in-folio*, l'an 1665. Le Journal des Savans n'en parla pas sans donner beaucoup d'éloges à cet illustre chancelier (*a*). Le traité *de Augmentis Scientiarum*, qui fut réimprimé à Paris l'an 1624, est une des meilleures productions de l'auteur (B). Ses *OEuvres morales et politiques*, traduites en français par Baudoin, eurent un si grand débit, qu'il fallut en faire plusieurs éditions. *Sa Vie de Henri VII, roi d'Angleterre*, est fort estimée (*b*). A force de travailler pour la république des lettres, Bacon négligea tellement ses affaires domestiques, ou se plongea en tant de dépenses, qu'il mourut fort pauvre. Nous rapporterons deux autorités sur ce sujet (C). On met la fin de sa vie au neuvième jour d'avril 1626. Il vécut soixante-six ans.

* Fr. Bacon a aussi dans Chaufepié un article supplémentaire et bien plus étendu que celui de Bayle : il a plus de vingt pages in-folio.

(*a*) *Dans le* Journal *du* 8 *mars* 1666. *Notez qu'on en promit une édition en* 6 *volumes in*-12, *l'an* 1684. *Voyez les* Nouvelles de la Républiq. des Lettres, *juin* 1684, *au Catalogue des livres nouveaux*, *num. V*.

(*b*) *Voyez dans* Pope-Blount, *pag.* 635, *le jugement qu'en ont fait* Conringius, Boeclerus, etc. *On voit là même d'autres jugemens à la gloire de* Bacon.

(A) *Il forma de très-beaux plans de réformation.*] Voyez ce que M. Baillet en a dit dans le premier tome de la Vie de M. Descartes (1), et ce que Gassendi a dit en particulier de la Logique de Bacon (2).

(B) *Son traité* de Augmentis Scientiarum..... *est une des meilleures productions de l'auteur.*] Voici ce que Costar en écrivit à Voiture : *J'ai lu depuis quelques mois le livre que le chancelier Bacon a fait du Progrès des Sciences, où j'ai trouvé beaucoup de choses admirables* (3). Il rapporte ensuite quelques-unes de ces choses, et fait voir par ce choix-là son bon goût ; car, en effet, ce sont toutes belles et grandes pensées. J'ai ouï dire que les OEuvres de Bacon étaient un des livres que Costar maniait le plus, et qu'il en tirait le fond ou la base de ses recueils : c'est-à-dire, qu'ayant trouvé dans les écrits de Bacon quelque pensée qui lui plaisait, il l'écrivait sur une feuille ; et puis, quand il rencontrait dans d'autres livres quelque chose qui se rapportait à cela, il l'ajoutait à cette feuille, après quoi il ne manquait pas de répertoire ni de lieux communs.

(C) *Il mourut pauvre. Nous rapporterons deux autorités là-dessus.*] La première m'est fournie par la Bibliothèque universelle, et la seconde par le *Sorberiana*. La Bibliothèque universelle m'apprend que Jacques Howel dit dans une lettre (4) *datée du 6 de janvier* 1625 (5)..... *que le chan-*

(1) *Pag.* 147 *et* 148.

(2) Gassendi, Oper., *tom. I*, *pag.* 62.

(3) Entretiens de Voiture et de Costar, *pag.* 173, *édit. de Paris en* 1654.

(4) *La VIII^e. de la sect. IV du I^er. volume.*

(5) *Il faut qu'il y ait ici une faute d'impression dans les chiffres ; car le chancelier* Bacon *ne mourut que le* 9 *d'avril* 1626.

celier Bacon *mourut si pauvre, qu'à peine avait-il laissé de quoi l'ensevelir; ce qui fait juger à Howel, qu'encore que ce fût un grand génie pour les sciences, il n'était pas fort judicieux. Il attribue néanmoins la pauvreté de ce fameux chancelier ou au mépris des richesses, ou à une excessive libéralité. Un peu avant que de mourir, il écrivit, au rapport d'Howel, une lettre pitoyable au roi, dans laquelle il le priait de le secourir, « de » peur qu'il ne fût réduit, en ses der- » niers jours, à porter la besace, et » que lui, qui ne souhaitait de vivre » que pour étudier, fût contraint d'é- » tudier pour vivre. » Paroles qui semblent aussi basses à notre auteur, que celles d'une autre lettre que le même avait écrite auparavant au prince de Galles, étaient profanes. Il disait à ce prince, « qu'il espérait que com- » me le père avait été son créateur, le » fils serait son rédempteur* (6). » Voyons maintenant ce que dit Sorbière. « *Histoire naturelle de Bacon*, » à Paris, 1631, traduite, ou plutôt » abrégée par Pierre Amboise, écuyer, » sieur de la Madelaine. Il y a un dis- » cours du traducteur sur la Vie de » ce chancelier, et au bout est ajou- » tée la version du *Nova Atlantis*. » Ce peu d'excellentes remarques que » j'ai vues me fait grandement sou- » haiter une version entière et fidèle. » M. Boswel me dit qu'il avait eu par- » ticulière connaissance avec ce rare » homme, qui lui laissa par testament » tous ses papiers, qui fut la seule » chose exécutée de plus d'un million » de légats qu'il avait fait par galan- » terie. Il léguait quatre cent mille » livres à un collége imaginaire, dont » il dresse le plan en son *Nova* » *Atlantis* (7). » Ce discours ne semble pas dire que Bacon soit mort dans la pauvreté : c'est plutôt insinuer qu'il mourut un peu bien visionnaire (8); mais prenez-y garde de plus près, vous trouverez qu'il y a là un témoignage d'indigence.

(6) Biblioth. Univers., *tom. XV*, *pag.* 45.

(7) Sorberiana, *pag.* 41, *édit. de Hollande*.

(8) *Voyez ce que dit le sieur* du Maurier *touchant le testament de Cérisantes*, Mémoires de Hollande, *pag.* 430.

BACOUE (Léon), natif de Castel-Jaloux, dans la Basse-Guienne, quitta la religion de sa naissance, qui était la réformée, et entra chez les cordeliers. Il parvint ensuite à la prélature, et fut fait évêque de Glandève. Celui qui m'apprend cela remarque que le père Léon Bacoue est le seul huguenot converti, qui soit parvenu à l'épiscopat sous le règne de Louis XIV (*a*). Ce cordelier publia un *poëme latin sur l'éducation d'un prince*, environ le temps qu'on devait donner des précepteurs à monseigneur le dauphin. Il le fit réimprimer à Paris l'an 1685. Le Journal des Savans en parla l'année suivante (*b*) *.

(*a*) Rocoles, Histoire véritable du Calvinisme, *pag.* 166.

(*b*) *Le 21 de janvier*, *pag.* 23.

* Leclerc dit que Bacoue, évêque de Glandève en 1672, et de Pamiers en 1686, (mort en 1694), a donné une traduction française de la *Somme de Théologie morale et canonique de Villalobo* 1635, deux parties in-folio. Outre son *Delphinus, seu de primâ Principis Institutione*, imprimé à Toulouse dès 1670, in-4°., et à Alby, 1685, in-8°, il avait composé un poëme latin intitulé *Sanctiss. ac Beatiss. Patri Clementi* IX *Carmen panegyricum*, Toulouse, 1667, *in*-8°.

BADIUS (Jodocus ou Josse), surnommé *Ascensius*, à cause qu'il était né dans le bourg (*a*) d'Assche auprès de Bruxelles, s'est fait estimer par le grand nombre de livres qu'il a imprimés et commentés. Il naquit en 1462. Il fit ses premières études à Gand : il les continua en Italie, et fit beaucoup de progrès dans la langue grecque, à Ferrare, sous Baptiste Guarini. Il s'établit à Lyon, et y enseigna,

(*a*) Moréri *a tort de l'appeler une maison. Les auteurs qu'il cite se servent du mot* Municipium. Gesner *donne à* Badius *le surnom de* Gandensis.

tant en public qu'en particulier, la langue latine et la langue grecque. Puis il transporta ses tabernacles à Paris, et y dressa une imprimerie qui lui fit honneur (A). Il en fit sortir un bon nombre d'auteurs classiques, avec ses explications et ses notes (B). Il prit la même peine sur quelques auteurs modernes, comme sur Pétrarque, sur Politien, sur Laurent Valle, sur Baptiste Mantouan, etc. Il publia aussi quelques livres de sa façon, tant en vers qu'en prose (*b*) (C), et fit demeurer d'accord les connaisseurs, que si les soins domestiques ne l'avaient pas obligé de diriger ses travaux du côté du gain, autant ou plus que du côté de la gloire, il eût réussi beaucoup mieux qu'il ne faisait (D). Il échappa à Érasme de le comparer en certaines choses à Budé; et l'on ne saurait croire les vacarmes qui furent faits à Paris contre cette comparaison (E). Ceux qui mettent la mort de Jodocus Badius à l'an 1626 se trompent (F). Il était chargé d'une assez grosse famille, et l'on a dit dans son épitaphe, qu'apparemment il aurait produit autant d'enfans que de livres, s'il se fût mis aussi tôt à l'une de ces fonctions qu'à l'autre (G); mais qu'il y avait longtemps qu'il était auteur lorsqu'il s'engagea au mariage. Je ne voudrais pas répondre que cela fût exactement vrai (H). Conrad Badius, son fils, naquit à Paris, et fut s'établir à Genève. Il devint fort bon protestant, et il le témoigne dans l'*Alcoran des Cordeliers*. Il en a traduit le premier livre, et compilé le second, et il a orné l'un et l'autre de notes marginales qui emportent la pièce. Il était imprimeur et auteur, et se mêlait de faire des *vers français*. Il en fit contre Nostradamus (*c*). Trois de ses sœurs furent mariées à de fameux imprimeurs (I). J'ai ignoré pendant quelque temps ce que voulait dire un moderne, qui semblait accuser Henri Étienne d'avoir censuré Josse Badius (K). Je ne sais que dire d'un Conradus Badius *, qui mourut de peste avec toute sa famille à Orléans, où il était ministre l'an 1562 (*d*), et qui avait été ami de Théodore de Bèze depuis sa jeunesse (*e*).

M. Chevillier, qui a recueilli plusieurs éloges de Josse Badius, assure qu'il *avait été professeur des belles-lettres dans l'université de Paris, et ensuite dans la ville de Lyon, où il lisait publiquement les poëtes* (*f*).

Il y a apparemment une faute dans le titre d'un des livres que Valère André lui attribue (L).

(*b*) *Ex* Valerii Andreæ Bibliothecâ belgic., *pag.* 588, 589.

(*c*) Du Verdier-Vau-Privas, Biblioth. française, *pag.* 237.

* Joly reproche à Bayle de ne pas en dire davantage de Conrad Badius (qui a un article dans le *Dict.* de P. Marchand.) Joly attribue à C. Badius les *Satires Chrétiennes de la Cuisine papale*, 1560, *in*-8°. de 132 pages : ce livre est de P. Viret.

(*d*) Bèze, Histoire des Églises, *liv.* VI, *pag.* 149.

(*e*) Ant. Fayus *in* Vitâ Theodori Bezæ, *pag.* 45.

(*f*) Chevillier, Orig. de l'imprimerie, *pag.* 137.

(A) *Il dressa à Paris une imprimerie qui lui fit honneur.*] Le père du Moulinet nous apprend que Jodocus Badius est le premier qui ait apporté en France les caractères ronds, et qu'avant lui tous les imprimeurs de

royaume s'étaient servis de caractères gothiques. *Il vint d'Italie en France environ l'an 1500, tant pour y enseigner le grec à Paris, que pour y établir une fort belle imprimerie, qu'il appela* Prelum Ascensianum (1). Le père du Moulinet oublie que Badius s'arrêta assez long-temps à Lyon avant que de venir à Paris. Voyez la remarque (H). Au reste, M. Chevillier a prouvé, contre ce père, que *l'imprimerie de France n'a point commencé par le gothique* (*), *et qu'on y a fait des impressions en lettres romaines, avant le temps de Josse Bade* (2), et qu'encore que celui-ci *ait fait un grand nombre d'éditions en bonnes lettres,..... il en a fait plusieurs en gothiques* (3)

(B) *Il imprima un bon nombre d'auteurs classiques, avec ses explications et ses notes.*] Valère André en donne une liste, daus laquelle paraissent Horace, Perse, Térence, Juvencus, Théocrite, Salluste, Valère Maxime, Quintilien, Aulu-Gelle, et plusieurs traités de Cicéron. *Commentarii verò, sive familiares enarrationes circumferuntur in Horatium Flaccum, etc.* (4). La liste de Swert est plus ample; Ovide et les tragédies de Sénèque y paraissent (5).

(C) *Il publia quelques livres de sa façon, tant en vers qu'en prose.*] Valère-André marque les suivans: *Psalterium B. Mariæ, Epigrammatum liber, Novicula stultarum Mulierum, de Grammaticâ, de conscribendis Epistolis, Vita Thomæ à Kempis* *.

(D) *Si les soins domestiques ne l'avaient pas détourné ,..... il eût réussi beaucoup mieux qu'il ne faisait.*] Érasme en a parlé assez franchement. *Nec infeliciter omninò cessit conatus Badio, adest illi facilitas non indocta, feliciùs tamen cessurus, nisi curæ domesticæ reique parandæ studium interrupissent otium illud Musis amicum hujus laudis candidato necessarium* (6). Il confirme ce jugement dans une de ses lettres (7). *Aliis liberum erit de Badio judicare quod volunt, ego semper illum habui in eorum numero, quorum nec eruditionem, nec ingenium, nec eloquentiam possis contemnere : tametsi non dissimulo illum longè majorem fuisse futurum, si fortuna benignior otium ac tranquillitatem studiorum suppeditâsset.* Brixius, après avoir donné une idée tout-à-fait médiocre de Badius, l'accuse de travailler beaucoup plus à gagner du bien, qn'à devenir éloquent. *Scio Badium non esse prorsùs ἄμουσον. Verùm qualis qualis est talem se certè hominibus nostris hactenùs probavit, ut quoties de doctis sermo inter doctos incidit, de Badio planè οὐδεὶς λόγος. Illi, quod non inficiaris, quæstus tantùm non eloquentia scopus est* (8).

(E) *Érasme le compara.... à Budé; et l'on ne saurait dire les vacarmes qui furent faits à Paris contre cette comparaison.*] Brixius, qui était ami d'Érasme, lui écrivit, sur ce sujet, la lettre dont je viens de rapporter quelques paroles. Il ne lui cache point que les savans de Paris étaient indignés de voir qu'on eût en quelque façon préféré Badius à Budé : *Quo major indignatio nostrorum omnium animos subit, quòd hâc in opinione, justâ de causâ quùm sint, existiment illum abs te non tantùm* Badio *collatum, sed et postpositum..... Ea una commissura adeò nostris omnibus invidiosa est, ut multorum tibi benevolorum animos à tuî studio abalienârit, ob id quod existimant* Budæum *cum* Badio *commissum perindè esse ac si quis* Achillem *cum* Thersite *committeret*(9). Érasme se justifia, et fit voir qu'il avait très-clairement établi la supériorité de Budé. Il s'étonnait que l'on n'eût

(1) *Voyez le* Journal des Savans *du* 31 *janvier* 1684, *pag.* 38.

(*) Gabriel Naudé, chap. VII de son *Addition à l'Histoire de Louis XI*, pag. 317 et 318 de l'édition de 1630, prétend que ce furent les *ouvriers* qui, *moins cupides de l'honneur que du profit*, introduisirent le caractère gothique; mais je ne sais comme il l'entend, puisque quantité d'anciennes éditions que nous avons en lettre *carrée*, ne sont pas moins chargées d'abréviatures que les *gothiques* qui leur ont succédé. Rem. crit.

(2) Chevill., Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 54.

(3) *Là même, pag.* 108.

(4) Valer., Andreas, Bibl. belg., *pag.* 589.

(5) Swert., *in* Athen. belgicis.

* Leclerc remarque qu'on lui doit un *Commentum in Boëtium de disciplinâ scholarum* imprimé dans le volume intitulé : *Commentum duplex in Boëtium*, Lyon, 1498, petit in-folio.

(6) Erasmus, *in* Ciceroniano, *pag.* 73.

(7) *La XXVIII*e. *du XXII*e. *livre, pag.* 1172, 1173.

(8) Brixius, *in* Epistolâ ad Erasm. *inter* Epistolas Erasmi XXVII, *lib. XXII, pag.* 1166.

(9) *Ibidem, pag.* 1168.

pas aperçu cela en France, ou que si on l'avait aperçu, on eût tant crié, et tant composé de vers satiriques. *Demiror isthic esse doctos, qui hæc non videant, et si vident, magis etiam demiror esse qui vociferentur, qui maledicis versiculis rem dignam existiment.* (10) Cette affaire fut tant prônée, qu'elle vint jusqu'aux oreilles de François Ier. *Si verus est rumor, sic fremunt amici* Budæi, *quasi in cineres patris ac matris illius imminxerim. Clamant, ô cœlum! ô terra!* Budæum *cum* Badio! *Clamant me invidere gloriæ* Budæi, *meque multis epigrammatiis dilacerant.... Causa delata est et ad regis cognitionem. Volenti cognoscere dissidii causam, dictum est* Budæum *me taxâsse in loco quodam, eo me offensum quæsîsse vindictam, eumque cum* Badio *contulisse* (11). Si Érasme avait eu dessein de faire honneur à Badius par cette comparaison, il fut bien trompé; car quels coups de poignard n'enfonçait-on pas dans le cœur de ce pauvre homme, toutes les fois qu'on se plaignait de l'injustice que Budé avait soufferte! il aurait mieux valu pour Badius qu'Érasme ne se fût point souvenu de lui. On raccommoda l'endroit dans la seconde édition.

(F) *Ceux qui mettent sa mort à l'an* 1526 *se trompent.*] Swert s'était contenté de dire qu'il trouvait que Badius était parvenu jusqu'à l'année 1526 (12). Cela signifiait bien qu'on ne savait pas s'il avait vécu au-delà de cette année, mais on ne prétendait point assurer qu'il n'eût point vécu au delà. Konig, au lieu de se servir de cette réserve, affirme que Badius est mort l'an 1526. D'autres l'ont dit après lui. Mais qu'on voie un peu la lettre de Brixius que j'ai citée, elle fut écrite l'an 1528, et Badius y paraît comme un homme plein de vie. Valère André ne dit rien touchant la mort de cet homme: M. Moréri l'a placée environ l'an 1529 ou 1530. Il s'abuse, car on sait qu'Érasme, dans une lettre du mois de septembre 1530 (13), se réjouit de ce que la nouvelle qui avait couru de la mort de Badius n'était pas vraie; et nous avons une édition des Épîtres de Longolius, faite par Badius, l'an 1533. Gesner, dans sa Bibliothéque, imprimée l'an 1545, observe qu'il y avait environ dix ans que Badius était mort. Il ne l'était pas lorsqu'on imprima à Paris le livre d'Alphonse de Castro contre les hérésies; car il fut l'un de ceux qui l'imprimèrent l'an 1534 (14). La première page du Pierre Lombard *in Epistolas Pauli*, contient ceci: *pro hæredibus Jodoci Badii*, 1535, *mense decembri* (15). Il n'était donc plus en vie au mois de décembre 1535 *.

(G) *Il aurait produit autant d'enfans que de livres, s'il se fût mis aussitôt à l'une de ces fonctions qu'à l'autre.*] Cette pensée fut le sujet d'une épitaphe qu'on lui composa. La voici:

> *Me, liberorum plurimorum qui parens,*
> *Parens librorum plurimorumque qui fuit,*
> *Situs* Jodocus Badius *est* Ascensius.
> *Plures fuerunt liberis tamen libri,*
> *Quod jam senescens cœpit illos gignere,*
> *Ætate florens cœpit hos quòd edere* (16).

Cette épitaphe n'est point celle que l'on voit sur le tombeau de Jodocus Badius, au charnier de l'église collégiale de Saint-Benoît, à Paris (17). C'est là qu'il fut enterré (18). Si les vers qu'on vient de lire sont un exposé fidèle, il avait suivi la maxime de la pluplart des savans, il s'était marié tard. Voyez le livre intitulé *Valesiana* (19).

(H) *Il y avait long-temps qu'il était auteur lorsqu'il se maria... Je ne voudrais pas répondre que cela fût exactement vrai.*] Le sieur de la Caille m'inspire ce doute: il m'apprend que Badius, à son retour d'Italie, enseigna plusieurs gentilshommes à Lyon, *et composa et imprima quanti-*

(10) Erasmus, Epist. XXVIII, *lib. XXII*, *pag.* 1172.

(11) Erasmus, Epist. LXXII, *lib. XX*, *pag.* 1030.

(12) Swert., *in* Athenis belgicis, *pag.* 490.

(13) *C'est la XXIIIe. du XXVe. liv.*, *pag.* 1373.

(14) *Voyez* la Caille, Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 74.

(15) Chevill., de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 138.

* Leclerc et Leduchat disent que Badius mourut certainement dans le cours de 1535.

(16) Swert., Athen. belgic., *pag.* 490, *rapporte cette épitaphe comme faite par un ami de* Badius. *Il devait dire par le* petit-fils. *Voyez la remarque suivante.*

(17) *Vous la pouvez lire dans* la Caille, Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 75.

(18) Rocoles, Histoire véritable du Calvinisme, *pag.* 213.

(19) *Pag.* 5, *édition d'Amsterd.*

té de bons livres chez Jean Trechsel, *imprimeur de Lyon, duquel il épousa la fille, nommée* Thelif Trechsel ..... (20). *Ce fut à lui*, poursuit cet auteur, *que le savant Robert Gaguin, vingtième général de l'ordre des trinitaires, qui connaissait son mérite et sa capacité pour la correction des impressions, écrivit pour imprimer ses ouvrages, ainsi qu'on le voit par la lettre que ce général lui adresse, qui est à la tête de ses Épîtres* in-4°., *l'an* 1498. *Ce qui obligea Badius à venir à Paris, vers l'an* 1499 *ou* 1500 [*1], *après la mort de son beau-père, tant pour y enseigner la langue grecque, que pour y rétablir l'art de l'imprimerie, qui commençait à décliner.* Il résulte de ce passage, que Badius était marié en 1500. Or il n'avait encore que trente-huit ans : on ne peut donc pas dire qu'il ait différé son mariage jusqu'à la vieillesse ; *jam senescens cœpit illos gignere* : et cependant c'est Henri Étienne, son petit-fils, qui l'assure [*2], car c'est Henri Étienne qui est l'auteur de cette épitaphe latine, et d'une épitaphe grecque, qui roule sur la même pensée. *Jodoco Badio elegantissimis hisce epitaphiis parentavit ex filiâ nepos Henricus Stephanus, quæ propter elegantiam non potui non adscribere* (21). Ces épitaphes se trouvent dans le livre de Henri Étienne *de Artis typographicæ Querimoniâ.* M. Almeloveen les rapporte toutes deux, avec une autre latine du même auteur, dans sa curieuse dissertation *de Vitis Stephanorum.*

(I) *Trois filles de J. Badius furent mariées à de fameux imprimeurs.*] Catherine Badius, fille de Jocodus, fut mariée à Michel Vascosan (22). Perrette Badius, autre fille de Jocodus, fut femme de Robert Étienne (23). Jeanne Badius, sa sœur, épousa Jean de Roigny (24), qui *prit la marque de son beau-père, et arbora à ses éditions le* Prelum Ascensianum *pendant plus de vingt-cinq ans* (25). Perrette savait la langue latine, soit que son père la lui eût enseignée, comme le croit M. Almeloveen (26), soit qu'elle l'eût apprise à force d'entendre parler latin chez son mari. Ces deux opinions ont chacune leur probabilité : ceux qui se rangeront à la seconde se pourront fonder sur ce qu'une sœur de Henri Étienne, fille de Perrette Badius, apprit le latin sans le secours de la grammaire, et par la seule voie de l'usage. C'est que la maison de Robert Étienne était remplie de gens qui parlaient toujours latin, ce qui fit que les servantes mêmes acquirent l'intelligence de cette langue. Voyez l'Épître dédicatoire de l'Aulu-Gelle de Henri Étienne, vous y trouverez ceci ; l'auteur s'adresse à son fils : *Aviæ tuæ eorum quæ latinè dicebantur (nisi rariùs aliquod vocabulum intermisceretur), haud difficilior erat intellectus, quàm si dicta sermone gallico fuissent. Quid de superstite sorore meâ, amitâ autem tuâ, nomine Katharinâ dicam ? Illa quoque eorum quæ latinè dicuntur interpretem non desiderat : multa verò et ipsa eodem loqui sermone potest ; et quidem ità (licet nonnunquàm impingat) ut ab omnibus intelligatur. Undè illi hæc latinæ linguæ cognitio ? Artem certè grammaticam haud magistram habuit, nec alius illi hâc in re quàm usus præivit.* Il explique ce qu'il entend par cet usage : c'est que les imprimeurs et les correcteurs de Robert Étienne ne parlaient que latin.

(K) *J'ai ignoré pendant quelque temps ce que voulait dire un moderne qui semblait accuser Henri Étienne d'avoir censuré Josse Badius.*] J'étais dans cette ignorance, pour n'avoir pas entendu une période française du sieur la Caille ; mais, enfin, je l'ai comprise, ce me semble. Cette période contient ces termes : « Voyons » son épitaphe, rapportée par Henri » Étienne, dans le livre qu'il a com- » posé *de Artis typographicæ Que-* » *rimoniâ*, imprimé par le même

(20) Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 72, 73.

*1 Leclerc cite une Épître dédicatoire datée de Lyon en juin 1501. Ce ne fut qu'après qu'il vint à Paris. Le premier livre sorti de son imprimerie est de la fin de 1501.

*2 Sur ce témoignage, Leclerc croit le mariage de Badius postérieur à 1501.

(21) Almeloveen, de Vitis Stephanorum, *pag.* 28.

(22) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 102.

(23) *Là même*, *pag.* 98.

(24) *Là même*, *pag.* 105.

(25) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 138.

(26) Almeloveen, de Vitis Stephanorum, *pag.* 28.

» Étienne, en 1569, où il y a plusieurs » plaintes adressées audit Badius, tant » en grec qu'en latin (27). » J'avais d'abord cru qu'on voulait dire que Henri Étienne faisait cent reproches à Badius, tant en langue grecque, qu'en langue latine, d'avoir gâté le métier; mais faisant réflexion qu'il était son petit-fils, et ne trouvant rien contre Badius dans la *Querimonia Artis typographicæ*, que M. Almeloveen a publiée, je demeurais fort en suspens. M. Almeloveen m'ayant assuré qu'il n'avait rien retranché de la *Querimonia*, a été cause que j'ai relu tout de nouveau la période, et que j'ai compris que, *tant en grec qu'en latin*, se doit rapporter peut-être non pas *à plaintes*, mais à *épitaphes*. Enfin, j'ai pu consulter cet ouvrage même de Henri Étienne (28). J'y ai trouvé, 1°. une préface en prose contre l'ignorance des imprimeurs; 2°. un poëme où l'on introduit l'imprimerie qui se plaint de sa décadence; 3°. l'épitaphe, tant en grec qu'en latin, ou en latin seulement, de quelques doctes imprimeurs. Je n'y ai point trouvé de plaintes, ni contre Badius, ni adressées à Badius : cet endroit du sieur la Caille est une énigme pour moi, s'il n'est pas une méprise. Se faut-il étonner que les langues mortes, avec ce grand attirail de transpositions qui leur est permis, aient tant d'obscurités à notre égard : la nôtre ne nous jette-t-elle pas dans les ténèbres, dès qu'on se relâche sur l'arrangement naturel des mots?

(L) *Il y a apparemment une faute dans un des livres que Valère André lui attribue.*] Il lui donne un ouvrage intitulé, *Navicula stultarum mulierum* (29), et n'en marque, ni le lieu, ni le temps de l'impression : il s'est contenté de copier à cet égard le Catalogue de Swertius. J'ai été averti (30) que Badius publia en 1513 un livre qui est intitulé *Navis stultiferæ collectanea ab Jodoco Badio Ascensio vario carminum genere, non sine eorumdem familiari explanatione conflata*. Il est apparent que le livre dont Valère André fait mention ne diffère point de celui-ci; ou que tout au plus, il n'en diffère que comme une partie est différente du tout. Je crois aussi que l'ouvrage publié par Badius en 1513 est tiré de celui qui est intitulé *Navis Narragoniæ*, et dont l'auteur est Sébastien Brandt (31), natif de Strasbourg, professeur en droit, et bon poëte pour ce temps-là, qui était la fin du XV^e. siècle. Voyez dans la Bibliothéque de Gesner (32), ce que c'est que *Navis Narragoniæ* ou *Navis stultorum*.

(27) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 74.

(28) *M* Almeloveen, *qui prête si obligeamment ses livres, a eu la bonté de m'envoyer l'*Artis typographicæ Querimonia.

(29) *Voyez la remarque* (C).

(30) *Par M.* de la Coste, *ministre hollandais.*

(31) *Ou* Titio.

(32) Gesneri Bibliothecæ *folio* 593.

BADUEL (Claude), en latin *Baduellus*, a vécu au XVI^e. siècle. Il était de la religion, comme il paraît par la traduction latine qu'il fit de quelques *sermons de Jean Calvin*, et qu'il publia à Genève; comme aussi par les *Actes des Martyrs*, qu'il fit imprimer en latin dans la même ville, l'an 1556 (*a*) Je ne doute point qu'il n'ait enseigné les belles-lettres dans le collége de Nîmes, car on trouve parmi ses ouvrages imprimés *Oratio ad instituendum Gymnasium nemausense de Studiis Litterarum*, et une autre pièce intitulée *de Collegio et Universitate nemausensi*. Il écrivait bien en latin, et il était bon orateur*, bon père et bon chrétien. Ces deux dernières qualités paraissent beaucoup dans son *Epistola parænetica ad Paulum filium de vero Patrimonio et Hæreditate quam christiani Parentes suis Liberis debent relinquere*. Je vous renvoie, touchant les ti-

(*a*) Frisii Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 150.

* La latinité de Baduel m'a paru très-médiocre, dit Joly, et l'écrivain assez froid orateur.

tres de ses autres livres, à l'Épitome de la Bibliothéque de Gesner; mais je dirai quelque chose du traité qu'il publia sur le mariage des gens de lettres (A): et j'observerai que les abréviateurs de Gesner n'ont pas marqué tout ce qu'ils devaient, car ils ne disent point que Baduel ait composé en latin l'*Oraison funèbre de la dame de Saint-Véran* (b). Le catalogue de la bibliothéque d'Oxford lui attribue des *Notes sur les livres apocryphes*, imprimées à Londres l'an 1660.

(b) *Elle était fille du premier président du parlement de Toulouse. Cette* Oraison funèbre, *traduite en français par* Charles Rozel, *fut imprimée à Lyon, l'an* 1546. *Voyez la* Biblioth. *de* Du Verdier.

(A) *Je dirai quelque chose du traité qu'il publia sur le mariage des gens de lettres.*] en voici le titre : *De Ratione vitæ studiosæ ac litteratæ in matrimonio collocandæ ac degendæ.* Il fut imprimé à Lyon, chez Sébastien Gryphius, l'an 1554, *in*-4°., et réimprimé à Leipsick, l'an 1577, et l'an 1581 (1). Cette dernière édition est de 143 pages *in*-8°. Un professeur de Leipsick, nommé Grégoire Bresman, y a mis une préface où l'auteur et le livre sont fort loués. Il est certain que c'est un écrit tout-à-fait sensé et plein de bonne morale. Baduel le dédia à M. de Masencal (2), premier président au parlement de Toulouse. Il y relève l'excellence du mariage, et y montre les désordres qui accompagnent pour l'ordinaire le célibat; et il réfute ceux qui disent que le mariage ne convient pas aux gens de lettres, vu que c'est un état qui les détourne de l'étude, et qui ne leur permet pas de s'y appliquer tout entiers. Il nous apprend (3) qu'il avait choisi cet état, et il y donne des conseils touchant le choix d'une femme à ceux qui voudront conjoindre, comme il les y exhorte puissamment, les plaisirs d'un doux hymen avec la profession des lettres. Il dit que Guillaume Bigot, homme bien versé dans les matières de médecine et de physique, avait promis un traité, qui devait montrer que le mariage est nécessaire; c'est-à-dire, selon la pensée de Baduel, que l'homme, sans le mariage, ne saurait vivre en santé. *Guillelmus Bigotius*, dit-il (4), *qui in medicis ac physicis diligenter versatur, summam harum rerum habet scientiam, aliquandò promisit se de conjunctione matrimonii usuque ejus necessario scripturum. Necessarium* (*opinor*) *intelligit, sine quo homo non potest valere. Itaque eam partem naturæ, conjugium ad bonam corporis constitutionem appetentis, nos ei explicandam relinquamus : in quo valdè prudenter faciet, si eam commoditatem ex legitimâ uteris conjunctione, ejusque moderatâ consuetudine, petendam esse doceat : et ea incommoda ostendat quæ ex liberis illis ac dissolutis scortationibus humanis corporibus multa et magna afferuntur.*

Pour bien caractériser cet ouvrage, j'emprunterai quelque chose du professeur de Leipsick, qui en a procuré une seconde édition. Il remarque, qu'il n'y a rien de plus important dans la conduite de la vie, que de consulter les règles de la prudence, mais qu'il y a peu de gens qui les consultent, lorsqu'il est question de mariage, la chose du monde où il est le plus difficile de délibérer prudemment (5). On s'y engage par l'impétuosité de la jeunesse; on n'écoute que les conseils de la passion, et cependant c'est une affaire où les fautes sont irréparables. *Plerique vigentis adolescentiæ annis*, ajoute-t-il (6), *cùm inest maxima consilii imbecillitas atque imperitia, cœco quodam amoris impetu commoti ac fervore juvenili inflammati, antè implicantur conjugio, quàm quod illud vitæ genus sit judicare potuerunt. Multi formæ*

(1) *C'est ce qui a fait faussement croire à M.* Konig, *que* Baduel *l'avait composé en* 1581. *Voyez sa* Bibliotheca vetus et nova.

(2) *Ad* Joannem Massecalum.

(3) De Ratione Vitæ studiosæ in matrimonio collocandæ, *pag.* 3.

(4) *Ibidem*, *pag.* 47, 48.

(5) *In deliberatione de contrahendo matrimonio, quæ est una omnium difficillima.* Gregor. Bresmanus, *Præfatione ad lectorem.*

(6) Gregor. Bresmanus, *Præfatione ad lectorem.*

venustate allecti, plures dotis magnitudine inescati, neque pauci splendore generis fascinati, his autoribus et consuasoribus agunt omnia..... Quos, meo quidem judicio, satius erat, cum animis suis considerantes illud Publii Syri, deliberandum est diù quod statuendum est semel; *et hoc item alterum*, deliberare utilia, mora est tutissima, *diù secum multùmque deliberare, atque ad naturæ suæ rationemque vitæ institutum consilium conferre omne præsertim cùm in deligendo matrimonio, si quid erroris acciderit (accidit autem sæpissimè) non quod aliis in rebus facere in promptu est, cùm quis fortè se errâsse intelligit, rationem et consiliorum mutationem instituere cuiquam sit integrum : sed aut stultitiæ pœnam luere, aut negligentiæ culpam præstare oporteat sempiternam.* Étant donc si nécessaire, et en même temps si rare de s'engager prudemment dans cet état, on croit rendre un service signalé au public, en faisant réimprimer le livre de Baduel, puisque l'on y trouve les meilleures instructions du monde, et nommément le conseil de recourir par des prières ardentes aux lumières du Saint-Esprit. L'auteur de la Préface soutient qu'il faut commencer par-là, quand on délibère sur un point si délicat et si périlleux. *Qui hanc vitæ conjugalis viam ingressuri sunt, operam ante omnia dabunt, ut Deum sibi consiliarium, atque in rei tam arduæ consultatione, atque effectione moderatorem, piâ ac religiosâ nominis divini imploratione asciscant..... de quâ unius et trini Dei, in coëundo conjugio ardenti invocatione diligenter faciendâ, præter complura alia prudentiæ et circumspectionis et cautionis in hoc vitæ genere constituendo præcepta sedulò tenenda, piè, sapienter, et eruditè admodùm, in hoc quem tibi, lector benevole, de alieno largientes offerimus, libello disseritur.*

Cet ouvrage de Baduel a été traduit en français par Guy de la Garde (7); mais s'il n'a pas mieux réussi dans la version de l'ouvrage que dans la version du titre, ce doit être peu de chose. Il intitule sa version, imprimée à Paris, l'an 1548, *in-8°.*, *Traité très-fructueux de la Dignité du Mariage et de l'honneste Conversation des Gens doctes et lettrés.*

(7) *Lieutenant particulier en la sénéchaussée de Provence, au siége d'Arles. Voyez* la Bibliothèque de la Croix-du-Maine, *pag.* 134, *et celle de* du Verdier, *pag.* 532.

BAGNI (Jean François) a vécu au XVII^e. siècle. Il fut élevé au cardinalat par le pape Urbain VIII l'an 1629, à la recommandation de la France (*a*). M. Moréri parle de lui assez amplement, mais non pas sans faire des fautes, qu'il sera bon de remarquer (A). Ce cardinal avait passé par plus d'emplois que M. Moréri n'en indique, comme on le verra dans nos remarques. On a dit de lui * une chose dans le *Sorberiana*, qui est fausse en plusieurs manières (B). Il avait un frère, qu'on nommait le marquis de Bagni (C), et qui fut général des troupes du pape dans la Valteline, l'an 1624.

(*a*) Ministère du cardinal de Richelieu, *à l'année* 1630, *au commencement.*

* Ce n'est pas de lui, mais de son neveu, dit Leclerc.

(A) *Moréri parle de lui....... et fait des fautes qu'il sera bon de remarquer.*] Il dit, 1°. que le cardinal Bagni était *des comtes de Guidi*. C'est prétendre que le nom de sa famille était *de Guidi*; mais il ne fallait point séparer le nom de Guidi de celui de *Bagni*, ou *à Balneo*. Naudé ne les sépare jamais; 2°. qu'il naquit le 4 d'octobre 1573. Cela ne s'accorde point avec un auteur dont l'exactitude est un garant mille fois plus assuré que M. Moréri (1). Cet auteur met la mort du cardinal Bagni au 24 de juillet 1641, et lui donne soixante-seize ans de vie. Il met donc sa naissance à l'an 1565; 3°. que Clément VIII envoya Bagni en France, pour y féliciter Henri-le-Grand sur son mariage avec Marie de Médicis. Ce n'est point cela. M. Moréri n'a point entendu Thomasin, qu'il a cité. Il pouvait lire dans cet auteur que le cardinal Aldobran-

(1) Baillet, Vie de Descartes, *tom. I, pag.* 119.

din, légat de Clément VIII en France, tant au sujet du mariage de Henri IV, que pour la paix de Savoie, avait à sa suite Jean François Bagni. Voilà en quoi consistait la prétendue députation de cet homme; 4°. M. Moréri multiplie plus qu'il ne faut les nonciatures de Bagni: il veut qu'on l'ait envoyé deux fois nonce en France, une fois sous Grégoire XV, et une fois sous Urbain VIII; et qu'outre cela Grégoire XV l'avait envoyé nonce en Flandre. Thomasin en dit un peu moins, et se contente de dire que Bagni fut envoyé à Paris par Grégoire XV, en qualité de nonce extraordinaire; et qu'il alla de Paris en Flandre, pour y faire la fonction de nonce ordinaire. Gassendi en dit moins que Thomasin: il dit que Bagni, allant à la nonciature de Bruxelles, passa par Paris, et y vit *incognito* tout ce qu'il y eut à voir. *Transiit sub id tempus* (c'est-à-dire, au mois de juillet 1621). *Parisiis memoratus suprà vice-legatus à Balneo, pontificis nuncius* DESTINATUS *in Flandriam, qui cùm vellet singularia quæque in urbe spectare, sed tamen quasi* INCOGNITUS, *commodum profectò convaluit Peireskius, qui ipsum variè deduceret ad eruditos, ad musæa, ad opera omnia rariora* (2). Je sais bien qu'il a été nonce en France, mais ce fut dans un autre temps. Le même Gassendi racontant les connaissances que fit M. de Peiresc avec des hommes illustres l'an 1614, dit ceci de notre Jean François Bagni. *Unus fuit Joannes Franciscus Vidius à Balneo, patracensis archiepiscopus, et per ea tempora avenionensis vice-legatus. Singularis enim deinceps necessitudo intercessit seu donec ille Avenione degit, seu cùm est versatus perillustris nuncius tam apud principes Belgarum, quàm apud regem christianissimum, seu postquàm factus est cardinalis raræ ac spectatæ virtutis* (3). Il est très-certain que Bagni avait été deux fois nonce; car Naudé, qui fut long-temps son domestique et son bibliothécaire, lui parle ainsi, en lui dédiant ses Coups d'état: « MONSEIGNEUR, puisque vous êtes maintenant à Rome, jouissant des honneurs qui servent de récompense à » vos mérites, et vivant dans le repos » que les fonctions publiques heureusement exercées en sept gouvernemens, une vice-légation, et DEUX » NONCIATURES, vous y ont acquis, je » n'ai pas cru, etc. » Il fut envoyé nonce à Bruxelles par Grégoire XV, et en France par Urbain VIII. Thomasin et Moréri sont tous deux en faute: ils n'ont su débrouiller un fait le plus facile du monde à bien raconter. Ce fut pendant la nonciature de France, que Bagni fut élevé au cardinalat. Gassendi conte, qu'au printemps de l'année 1631, il passa par la Provence pour s'en retourner à Rome, et qu'il alla voir son ancien ami M. de Peiresc. *Verè novo cardinalis à Balneo, utrâque suâ legatione functus, et accepto Parisiis purpurato pileo, Romam rediit* (4). Il amenait avec lui le docte Gabriel Naudé. Il continua à Paris les fonctions de nonce, pendant plus d'un an depuis son élévation au cardinalat, et se mêla en particulier de la pacification des différens qui régnaient entre la reine-mère et le cardinal de Richelieu (5).

Un mémoire manuscrit de M. Baudrand porte 1°. qu'il ne fut point fait cardinal à la recommandation de la France, *quoiqu'on l'assure dans l'Histoire du ministère du cardinal de Richelieu, mais purement par le pape, comme nonce du saint-siége, qui est ce que l'on accorde fort souvent aux nonces en France, en Espagne, et à la cour de l'Empereur*; 2°. qu'il y a erreur dans ces paroles de Gassendi, que j'ai rapportées (6): *Accepto Parisiis purpurato pileo, Romam rediit.* « Le pape » n'envoie point le chapeau rouge aux » cardinaux qu'il fait, mais il faut » qu'ils l'aillent quérir à Rome; car le » pape n'envoie que la calote, d'abord » par le courrier, et ensuite le bonnet rouge par un de ses caméries. » Ainsi les cardinaux de Richelieu et » Mazarin n'ont jamais eu le chapeau » rouge, parce qu'ils ne furent pas à » Rome depuis leur promotion. Il n'y » a eu, depuis plus de cent vingt » ans, que le cardinal Infant, à qui

(2) Gassend., *in Vitâ Peireskii*, *lib. III ad ann.* 1621, *pag.* 289.

(3) *Ibidem*, *pag.* 281.

(4) Gassendi, *in Vitâ Peireskii*, *lib. IV*, *ad ann.* 1631, *pag.* 307.

(5) *Voyez* l'Histoire du cardinal de Richelieu, par Aubery, *tom. I*, *pag.* 264, *et* 279, *édition de Hollande*, *in-12.*

(6) *Ci-dessus*, *citation* (4).

» le pape envoya le chapeau rouge en » Espagne, par une faveur particu- » lière, à cause du roi d'Espagne, » son frère. » Tout cela est bien curieux, mais néanmoins M. Baudrand n'a point dû trouver de fautes dans les paroles de Gassendi, puisqu'elles ne signifient pas que ce cardinal avait reçu le chapeau rouge : elles signifient seulement qu'il avait reçu le bonnet rouge. Gassendi se sert du mot *pileo*. et non pas du mot *galero*. On dit que Paul V dérogea à l'usage introduit par Sixte V, et cela en faveur du duc de Lerme, à qui il fit donner à Madrid le chapeau de cardinal et l'anneau, en 1618, ce duc étant âgé de soixante et dix ans (7). Voyez le chapitre XI du XVe. livre de l'Histoire du concile de Trente de Pallavicin.

(B) *On a dit de lui une chose dans le* Sorbériana, *qui est fausse en plusieurs manières.*] On prétend, qu'à la vue des Conciles imprimés au Louvre en XXXVII tomes, il s'écria : *Je m'étonne qu'il y ait encore des hérétiques en France. Où est le chrétien qui désormais puisse n'être pas catholique?* Sorbière admire cette pensée : *Optimè cardinalis Banius in Galliâ nuncius*, dit-il, *dum 37 vol. Concil. cerneret typis regiis impressa, aiebat : « Miror undè jam in Galliâ » hæretici fiant : quis enim hypothe- » sium christianarum servans potest » non esse catholicus* (8)? » Il est faux que ce cardinal ait vu ces XXXVII tomes. Il mourut l'an 1641, et cette édition des Conciles est de l'an 1644. Mais s'il avait dit ce qu'on lui impute, il eût débité une très-fausse pensée ; car il n'y a rien de moins propre à la conversion des hérétiques, qu'un ouvrage de plusieurs volumes, que XXXVII tomes de Conciles. De dix mille protestans, à peine s'en trouve-t-il deux, qui puissent lire une page dans cette édition du Louvre ; et parmi ceux qui entendent le latin, la plupart n'ont ni le goût ni la patience nécessaires pour entreprendre une si vaste lecture. On n'ôterait pas l'inconvénient par des versions en langue vulgaire ; car, où sont les ignorans qui ne se perdissent sur une mer comme celle-là? Sans la grâce de Dieu, et la force de l'éducation, la lecture des Conciles ferait cent fois plus d'incrédules que de chrétiens. Il n'y a point d'histoire qui fournisse plus de sujets de scandale, ni un théâtre plus choquant de passions, d'intrigues, de factions, de cabales et de ruses, que celle des conciles (9). Ceux qui ont publié le *Ménagiana*, ont oublié un bon mot que j'ai ouï plus d'une fois aux mercuriales de M. Ménage. On y citait un homme d'esprit qui, lorsqu'il entendait dire, *Un tel fut condamné dans un tel concile*, s'écriait : *C'est une preuve qu'il n'avait pas su cabaler aussi bien que ses adversaires, ou qu'il n'avait pas comme eux, l'appui du bras séculier.* Ceux qui connaissent la religion de Sorbière ne doivent-ils pas être bien édifiés de son *optimè*?

(C) *Il avait un frère qu'on nommait le marquis de Bagni.*] M. Baillet assure que ce marquis était frère du cardinal Jean François Bagni ; et qu'ayant quitté l'épée, il s'avança dans les dignités ecclésiastiques jusqu'au cardinalat, dont il fut pourvu l'an 1657 (10). Il avait été *nonce en France, durant tout le pontificat d'Innocent X, et les deux premières années d'Alexandre VII...... Il mourut à Rome le 23 d'août 1663, âgé de quatre-vingts ans* (11). M. Baillet trouve vraisemblable que M. Descartes l'alla voir à la Valteline : il fonde sa conjecture sur l'attachement de ce marquis pour les études de physique (12). Ce qu'il y a de bien certain, c'est que M. Descartes était fort connu et fort estimé du cardinal Jean François Bagni (13). Le Mercure Français rapporte *que le marquis de Bagni, auquel sa sainteté avait donné le pouvoir de commander les gens de guerre qui étaient à la Valteline, était reconnu pour partisan d'Espagne, issu de la maison des Colonnes tout-à-fait espagnole, chef des gibelins en la Romagne, et qui avait toujours été pensionnaire d'Espagne, ayant en cette qualité accompa-*

(7) Mercure Galant *d'avril* 1706, *pag.* 109.

(8) Sorbériana, *pag.* 52, *édit. de Hollande.*

(9) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Nestorius.

(10) Baillet, Vie de Descartes, *tom. I, pag.* 161.

(11) *Là même, pag.* 119, 120.

(12) *Là même, pag.* 119. *Voyez aussi pag.* 161.

(13) *Là même, pag.* 253, 254, 300, 301 *et* 302.

gné le connétable Colonne au voyage qu'il fit en Espagne il y a quatre ans (14).

(14) Mercure Français, *tom.* X, *pag.* 179 *à l'ann.* 1624, *citant les* Gazettes de Venise.

BAIUS (*a*) (MICHEL), professeur en théologie à Louvain, était né à Melin, dans le territoire d'Aeth, l'an 1513. Il se distingua de telle manière par ses progrès, et par la sagesse de sa conduite pendant le cours de ses études à Louvain, qu'il ne sortit de la condition d'écolier que pour passer à celle de principal de la maison de Standonck (*b*). Ayant eu cette charge pendant trois ans, il se mit à enseigner la philosophie, et après qu'il eut donné six années à cette profession, il obtint la charge de principal dans le collége du pape l'an 1549 (*c*). Il prit cette même année ses licences en théologie. Deux ans après, il reçut le doctorat, et devint professeur royal de l'Écriture. Il fut en 1563 l'un des théologiens que le roi d'Espagne envoya de Louvain à Trente (A). Il se fit admirer dans le concile. Il obtint le doyenné de Saint-Pierre-de-Louvain, l'an 1575. Au bout de trois ans, on lui conféra la dignité de conservateur des priviléges de l'académie (*d*). Son épitaphe porte qu'il fut chancelier de la même académie, et inquisiteur général dans le Pays-Bas. C'était un fort habile homme, et qui n'était pas moins recommandable par ses bonnes mœurs, par sa piété, par sa modestie, que par son esprit et par sa science (*e*). Il avait lu neuf fois les œuvres de saint Augustin (*f*). Il composa divers ouvrages de théologie (B), qui sentaient cette lecture (*g*), et où l'on prétendit avoir trouvé un grand nombre de propositions que le pape Pie V censura (C). Il écrivit aussi quelques livres de controverse contre ceux de la religion (D). Il eut tant de déférence pour la censure du pape (E), quoiqu'il ne crût pas avoir enseigné aucune hétérodoxie, qu'il ne voulut point que les livres que l'on prétendait contenir les propositions censurées fussent réimprimés (*h*). Valère André a fait plusieurs fautes en parlant de cette censure (F). On fait espérer une nouvelle édition des œuvres de Michel Baïus. Elle contiendra plusieurs pièces qui n'ont jamais été imprimées. Celui qui les a rassemblées l'enrichira de beaucoup de notes théologiques et historiques. Il a confronté les éditions des ouvrages de cet auteur avec les manuscrits qui s'en trouvent dans de bonnes bibliothéques. On a voulu dire que Michel Baïus, pour se venger des jésuites, qu'il croyait avoir été les promoteurs de la censure de sa doctrine, employa tout son crédit à Louvain, pour y faire censurer les dogmes de Léonard Lessius (*i*). Je ne dois

(*a*) *Il est plus connu sous ce nom latinisé, que sous celui de* de Bay, *qui était son nom véritable.*

(*b*) *C'est le nom du fondateur.*

(*c*) *Je corrige ainsi* Val. André; *car son nombre* CIↃ. IↃ XCV, *est une faute très-absurde des imprimeurs.*

(*d*) *Ex* Valer. Andreæ Biblioth. belgicâ, *pag.* 670.

(*e*) *Voyez la remarque* (H).

(*f*) Swert., *in* Athen. belg., Valer. André.

(*g*) *Voyez la remarque* (E).

(*h*) Valer. Andreas, *in* Bibliothecâ belgicâ, *pag.* 671.

(*i*) *Voyez l'*Apologie des Censures des

point passer sous silence que l'on ménagea son honneur dans la bulle de Pie V (G). Son testament fut une preuve de sa grande charité (H); car il laissa tous ses biens aux pauvres (*k*). Il fonda un collége à Louvain, et le mit sous la protection de saint Augustin (*l*). Il mourut le 16 de septembre 1589, âgé de soixante-dix-sept ans, et fut enterré dans le collége du pape, où il avait été long-temps principal. Jacques Baïus, son neveu, docteur en théologie, lui fit dresser un monument, avec une belle inscription (*m*). Ce neveu marcha sur les traces de son oncle. Sa promotion au doctorat en théologie est de l'an 1586 (*n*). Il fut souvent député pour les affaires de l'académie de Louvain, et s'acquitta sagement et habilement de ces commissions (*o*). Il fut doyen de Saint-Pierre dans la même ville, et professeur royal d'un catéchisme (*p*). Il publia quelques traités (I). Il destina tous ses biens aux usages d'un collége (K), et décéda le cinquième d'octobre 1614 (*q*).

La nouvelle édition des *œuvres de Baïus*, de laquelle j'ai parlé comme d'une chose à venir, a paru depuis la première impression de ce Dictionnaire (L), et a été condamnée à Rome par la congrégation de l'*index*. Elle contient plusieurs détails instructifs, et plusieurs choses qui mèneraient loin les faiseurs de réflexions. La remarque que je donnerai touchant cette édition-là contient un bon supplément de cet article *. Celui qui l'a procurée a été fort maltraité par le père Dez, jésuite, dans un ouvrage composé exprès pour défendre l'église romaine contre les injures de cet homme-là (*r*).

deux universités, *publiée par* M. Gery, *l'an* 1688.

(*k*) Swert., *in* Athenis belgicis, *pag*. 565.

(*l*) *Idem*, *ibid*.

(*m*) *Vous la trouverez dans* Swert, *pag*. 565.

(*n*) Valer. Andreas, Bibl. belg., *pag*. 401.

(*o*) Swert., *in* Athenis belgicis, *pag*. 355.

(*p*) Valer. Andreas, Bibl. belg., *pag*. 401.

(*q*) *Idem*, *ibid*., Swert *dit le* 9 *d'octobre*.

* Sur cet article Baïus, Leclerc dit que borné comme il est à un petit nombre de feuilles, il ne lui est pas possible de corriger au long cet article. Il observe seulement que le sieur Gery « que Bayle a trop copié », est un auteur qui ne mérite aucune créance. Joly ne fait aucune observation sur cet article.

(*r*) *Quibus eam affecerat Baii nuperus editor*.

(A) *Le roi d'Espagne l'envoya de Louvain à Trente.*] Voyez dans le Cardinal Pallavicin tous les ressorts qui retardèrent, ou qui avancèrent la députation de Michel Baïus (1). L'historien de Commendo na passé légèrement sur cela, et avec trop de flatteries (2); mais celui du concile débrouille fort nettement toute l'intrigue de Commendon, et ne lui donne que ce qui lui appartient. Ce nonce étant à Bruxelles, l'an 1561, prit connaissance des différens qui avaient paru à Louvain, sur ce que Baïus et Hessels ne suivaient point la route ordinaire dans le dogme du franc arbitre, dans celui des œuvres, et dans quelques autres. Ces deux docteurs avaient gardé le silence pendant quelque temps, par déférence pour ceux qui leur donnèrent des avis; mais quand ils surent que la Sorbonne, à la sollicitation des cordeliers, avait censuré XVIII propositions, et qu'ils se virent exhortés par leurs disciples à soutenir cette cause, ils se préparèrent à la défensive. Commendon arrêta cette grêle d'écritures, non pas ses beaux discours, comme Gra-

(1) Pallav., Historia Concilii tridentini, *lib. XV*, *cap. VII*.

(2) Antoine Marie Gratiani, Vie du cardinal Commendon, *traduite par M.* Fléchier, *pag*. 158.

tiani l'affirme, mais parce que les lettres qu'il écrivit furent cause que le pape donna ordre au cardinal de Granvelle d'imposer silence (3).

(B) *Il composa divers ouvrages de théologie.*] Il en publia quelques-uns, dont voici les titres, tels que je les trouve dans Valère André : *De Meritis Operum libri II; de Primâ Hominis Justitiâ et Virtutibus Impiorum lib. II; de Sacramentis in genere, contra Calvinum; de Formâ Baptismi.* Tous ces traités furent imprimés ensemble à Louvain, l'an 1565. On y imprima, l'année suivante, ceux-ci : *De libero Hominis Arbitrio liber I; de Charitate, Justitiâ et Justificatione, libri III; de Sacrificio, liber I; de Peccato Originis, liber I; de Indulgentiis, liber I; de Oratione pro Defunctis, liber I.*

(C) . . . . *Où l'on prétendit avoir trouvé un grand nombre de propositions que Pie V condamna.*] Je n'ai pas voulu dire *où l'on trouva*, car la question de fait n'est pas encore vidée, et je vois que Michel Baïus est bien éloigné d'accorder qu'il eût enseigné ce qu'on lui attribuait. *Cependant*, dit-il (4), *entre ces propositions* (5), *il y en avait quelques-unes fort éloignées de nos sentimens; d'autres que nous n'avions jamais soutenues ni traitées en aucun sens; mais toutes, ou au moins la plupart, étaient tournées ou imprimées d'une manière si maligne, que les seules expressions les pouvaient rendre suspectes, principalement dans l'esprit de ceux qui n'avaient pas étudié exprès ces sortes de questions.* Voilà le manége perpétuel de l'ODIUM THEOLOGICUM. Cette passion, qui a formé depuis longtemps un proverbe, trouve des hérésies partout où elle souhaite d'en trouver; elle fabrique des extraits si artificieux, et si propres à gendarmer le peuple, qu'elle transforme en hérésies pernicieuses ce qui n'est pas seulement hétérodoxe, quand il est considéré avec ses principes, avec ses restrictions, et avec ses applications. Cette passion est contagieuse : un médecin, qui affectera de ne se porter pour délateur que par un motif de zèle, se trouve tout à coup saisi de l'esprit sacerdotal; il apporte des extraits sophistiqués, il sépare ce qu'il fallait joindre, il joint ce qu'il fallait séparer; il donne aux propositions un tour propre à surprendre la religion des juges. Le médecin François Blondel nous en donnera bientôt un exemple. Ce n'est pas la seule injustice qu'on remarque dans les personnes possédées de cette passion : la duplicité de poids et de mesure est une autre iniquité qui les accompagne. Demandez-leur la censure de leurs promoteurs, et de leurs chiens au grand collier, faites-leur voir manifestement la justice de votre cause, ils font la sourde oreille, ou bien ils vous paient de galimatias. C'est alors que leur charité souffre tout, qu'elle excuse tout.

(D) *Il écrivit quelques livres de controverse contre ceux de la religion.*] Le même Valère André en fournit les titres, que voici : *Responsio ad Quæstiones* Phil. Marnixii *de Ecclesiâ Christi, et Sacramento Altaris*, à Louvain, en 1579; *Apologia pro Responsione contra Objectiones ejusdem de Veritate Corporis Christi in Eucharistiâ*, à Louvain, en 1581; *Epistola de Statuum Inferioris Germaniæ unione cum iis qui se desertores romanæ ecclesiæ vocant, et de juramento quod eorum jussu à clero et monachis exigitur*, à Louvain et à Cologne, en 1579. Il fit aussi une lettre *de Juramento jussu Ducis Alenzonii Antverpiæ in prætorio concepto et comprobato.*

(E) *Il eut beaucoup de déférence pour la censure du pape.*] Pour bien commenter ce texte, je me servirai des paroles du sieur Gery, bachelier en théologie. *Ce pieux et savant docteur*, dit-il en parlant de Baïus (6), *pendant l'éclat de sa plus grande réputation, vit paraître tout d'un coup une bulle contre LXXVI propositions, que les solliciteurs de cette censure lui attribuaient toutes, quoiqu'il y en eût qui n'étaient point de lui, d'autres*

(3) Pallavic., Hist. Conc. trident., *lib. XV, cap. VII, num.* 11.

(4) *Dans sa* Lettre au cardinal Simonette, *citée par* Gery, Apologie des Censures, *pag.* 42.

(5) *Il parle de celles que les cordeliers montrèrent au cardinal de Granvelle, et qui furent envoyées ensuite à Rome. Voyez* l'Apologie des Censures, *pag.* 42, *et* 43.

(6) Gery, Apologie historique des deux Censures, de Louvain et de Douai, *pag.* 26, *édit. de Cologne, en* 1688.

qu'on avait tournées d'une manière maligne pour les rendre censurables, et d'autres que la bulle même reconnaît pouvoir être soutenues dans un sens catholique. On ne se contenta pas de l'envoyer à Louvain dans les formes ordinaires en 1570; on en fit une seconde publication huit ou dix ans après, et l'on affecta de la faire faire par un jésuite en 1580; ce que la société avait sans doute sollicité, pour faire parade de son crédit. Que fit Baïus? que fit la faculté? Rien autre chose que de se soumettre humblement, et de supprimer, pour le bien de la paix, et pour l'édification des fidèles, toutes les justifications et toutes les explications qu'ils auraient pu faire, et tout ce qu'ils auraient pu représenter. Il ne faut pas croire néanmoins que Baïus n'ait rien écrit pour sa justification. Sa *Lettre au cardinal Simonette* (7) prouve le contraire, car il y expose que le docteur Jean Hessels et lui mirent entre les mains du cardinal de Granvelle leur réponse à certaines propositions que ce cardinal leur avait communiquées. Les scotistes, pour décrier ces deux docteurs, fabriquèrent ces propositions, et les proposèrent *à des personnes établies en dignité*, sans nommer ni Hessels ni Baïus. Si l'on me demande pourquoi l'on voulut décrier ces deux professeurs, je répondrai que ce fut à cause qu'ils se servaient d'une méthode qui avait l'air d'une fâcheuse nouveauté. *Après l'explication du Maître des Sentences, ils tâchaient de réduire l'étude de la théologie à l'Écriture Sainte, et aux écrits des anciens pères* (8), et principalement à ceux de saint Augustin. Cela ne plut point *à des personnes accoutumées à d'autres sentimens, et particulièrement à ceux qui, ne voulant pas se donner la peine de beaucoup étudier, croyaient qu'il vaut mieux suivre les opinions reçues par le plus grand nombre, que celles que l'on établissait avec beaucoup de soin sur le solide fondement des Écritures; et ces personnes s'imaginaient qu'on avait dessein de les reprendre et de les marquer toutes les fois que, dans les leçons ou dans les disputes, on parlait autrement qu'eux, ou que l'on enseignait quelque chose de différent de ce qu'ils avaient..... accoutumé de lire dans certains auteurs.* Baïus ne se contenta pas de cette Lettre (9), il envoya une *Apologie de ses sentimens* au pape, l'an 1569.

(F) *Valère André a fait plusieurs fautes en parlant de la censure* de Pie V contre Baïus (10).] 1°. Il donne pour un fait constant que la bulle de Pie V contre les LXXVI propositions fut confirmée par Grégoire XIII. On montrera, dans la nouvelle édition de Baïus, que cela est faux (11). 2°. Il assura que la plupart des LXXVI propositions furent extraites des livres de Baïus. On fera voir le contraire dans la nouvelle édition. 3°. Il se contente de dire que la bulle de Pie V fut publiée à Louvain, le 17 et le 19 d'avril 1570. Mais, outre qu'il devait dire, *le* 16 *de novembre*, il est tombé dans quelques péchés d'omission. Il n'a point dit que la bulle fut publiée, non pas par l'ordre du pape, ou par celui du cardinal de Granvelle, mais par l'ordre du duc d'Albe, et par celui du synode de Malines. Ce fut une irrégularité, puisque le pape avait commis le cardinal de Granvelle, pour notifier la bulle aux théologiens de Louvain, en la manière qu'il jugerait la plus convenable. En tout cas, Valère André devait exprimer qui furent ceux qui donnèrent ordre que l'on publiât la bulle. Il devait aussi observer qu'aux jours qu'il marque, je veux dire le 17 et le 19 d'avril, Michel Baïus exposa publiquement quelle était son opinion sur les propositions condamnées. La rétractation qu'on tira de lui fut extorquée par de nouveaux moyens. La nouvelle édition traitera de toutes ces choses. 4°. Il raconte que des personnes dignes de foi dirent au pape qu'il y avait des théologiens à Lou-

(7) *Le sieur* Gery, *pag.* 40, *en produit une partie, qu'il a traduite du latin qui est imprimé dans les* Fastes de l'université de Louvain, *pag.* 266.

(8) Gery, Apologie des Censur., *pag.* 40, 41.

(9) *Elle est citée dans la* Bibliothèque universelle, *tom. XIV, pag.* 198, *comme étant imprimée à la fin de l'*Apologie de Baïus, *à Rouen, en* 1666.

(10) Valer. Andr., *in* Fastis academicis Studii lovaniensis.

(11) *Ce que je dis, tant ici que dans le corps de l'article, touchant la nouvelle édition de* Baïus, *est tiré d'un mémoire qui m'est tombé entre les mains, et qui vient de bon lieu.*

vain, qui faisaient l'apologie des propositions condamnées. On montrera, par le témoignage de Tolet, que ce furent des imposteurs qui rapportèrent ces bruits au pape. 5°. Il assure que Grégoire XIII condamna tout de nouveau les mêmes propositions. On fera voir que cela est faux. 6°. Il met la mort de Baïus au 16 de décembre : il fallait la mettre au 16 de septembre (12). Je ne répète point ce que j'ai déjà observé (13) touchant la mauvaise chronologie de ses imprimeurs. Je ne dois point y ajouter l'*an* 1551, qu'il donne pour le premier de la profession royale en théologie; il ne se trompe pas; mais l'épitaphe de Baïus ne fut point dressée sur cette date, puisqu'elle fait durer quarante ans cette profession, deux ans plus que n'en demande le calcul de Valère André. Ce qui a pu porter bien des gens à multiplier les bulles contre Michel Baïus, est qu'on s'imagine qu'il n'y a point de différence entre condamner un dogme et faire publier la condamnation qu'un autre a faite de ce dogme. En ce sens-là, il est vrai de dire que Grégoire XIII a condamné les LXXVI propositions; car non-seulement il fit une bulle dans laquelle il inséra la constitution de Pie V, en déclarant qu'il l'avait trouvée dans les registres de ce pape, et qu'on y devait ajouter une entière foi, mais aussi il commanda que sa bulle fût publiée solennellement à Louvain, par le jésuite Tolet, l'an 1580. Morillon, grand vicaire de Malines, notifia celle de Pie V aux théologiens de Louvain, en 1567. Il la leur notifia encore, avec un peu plus de formalité, l'an 1570.

(G) *On ménagea son honneur dans la bulle de Pie V.*] La lettre de Baïus, qu'on a citée (14), ajoute *qu'après beaucoup de longues sollicitations, qui commencèrent dès le pontificat de Pie IV, ils obtinrent enfin de Pie V une bulle datée du* 1er. *octobre* 1567, *qui condamne* LXXVI (15) *propositions* (16). Il est vrai que celui qui porta la bulle, par commission du cardinal de Granvelle, dit devant tout le monde, dans l'assemblée de la faculté de théologie de Louvain, que les LX premières de ces propositions avaient été tirées des écrits de Baïus (17); mais enfin la bulle ne le nommait pas, et, d'ailleurs, elle adoucissait la note de la condamnation, puisqu'elle portait qu'une partie de ces propositions pouvait recevoir un sens favorable. Le cardinal Pallavicin nous apprend qu'afin de traiter Baïus avec une plus grande douceur, le pape Pie V se contenta de faire signifier en particulier sa bulle à l'université de Louvain par l'archevêque de Malines; mais que, comme le mal ne cessa pas, Grégoire XIII jugea qu'il la fallait publier solennellement, et qu'il députa à cette fin le jésuite François Tolet, son prédicateur, qui n'obligea point Baïus à une rétractation publique, et qui le laissa sans flétrissure : *Hic studuit Baium removere à pravis illis opinionibus, cohortatus, ut sedis apostolicæ judicio acquiesceret : et perpaucis colloquiis id obtinuit, privatâ illius retractatione contentus; atque hoc pacto Baius non solùm illæsus perstitit, sed ipsius etiam nomini verba diplomatis pepercêre; quin per illud ejus errores manum tam mitem experti sunt, ut vix viderentur errores, cùm aliquæ ex proscriptis positionibus, nullis certis in hâc exceptione adnotatis, dicerentur posse sustineri in aliquâ minùs propriâ significatione* (18). Nous avons remarqué ailleurs (19) l'inconvénient des censures qui tombent sur un tas de propositions d'une manière si vague, que le *respectivè* qu'on met au bout n'apprend à rien distinguer. La bulle de Pie V avait ce même inconvénient, et, outre cela, elle jetait les esprits dans l'incertitude par un autre endroit, car, sans rien marquer nommément, elle assurait que, parmi les propositions condamnées, il y en avait quelques-unes qu'elle permettait de soutenir en quelque façon. C'était la moindre chose qu'elle permettait, et l'on ne pouvait pas révoquer en doute qu'elle ne permît cela;

(12) *Il l'a fait dans la* Bibliothèque belgique.

(13) *Dans la citation* (c).

(14) *Ci-dessus, citation* (7).

(15) Pallavic., Hist. Concilii trident., *lib. XV, cap. VII, num* 12, *met* septuaginta novem Baii Positiones.

(16) Gery, Apologie des Censures, *pag.* 43.

(17) *Là même, pag.* 44.

(18) Pallavic., Hist. Concilii trident., *lib. XV, cap. VII, num.* 12.

(19) *Dans la remarque* (E) *de l'article de* (Thomas) ANGLUS.

mais on pouvait prétendre qu'elle permettait beaucoup plus. L'arrangement des termes produisait cette obscurité embarrassante ; une virgule fut omise ; cette omission était cause que les termes étaient susceptibles de deux sens très-différens ; et ce fut la source de beaucoup de contestations. Voyez le latin que je vais citer, et admirez les aventures et les hasards des controverses. *Quas quidem sententias stricto coram nobis examine ponderatas, quanquam nonnullæ aliquo pacto sustineri possint in rigore et proprio verborum sensu ab auctoribus intento hæreticas, erroneas, suspectas, temerarias scandalosas, et in pias aures offensionem immittentes, respectivè et præsentium autoritate damnamus* (20). Ce que les païens appelaient jeux et caprices de la fortune n'est point exclu de ce sanctuaire : l'oracle prétendu infaillible de Rome ne remédie pas au désordre. Après s'être bien tourmenté pour concerter toutes les syllabes de sa réponse, il peut voir que son copiste, ou son secrétaire, oubliant une virgule, sera cause de la damnation d'une infinité de gens. Il y a plus, la virgule n'y fait rien ; mettez-la après *possint*, ou ne l'y mettez pas, l'équivoque subsiste toujours : l'usage des écrivains, ni celui des imprimeurs, n'établit pas qu'une virgule après *possint* attache nécessairement ce qui suit au mot *damnamus*. On vous fera voir, dans les livres les plus corrects, cent mille virgules situées comme celle que l'on mettrait après *possint*, qui n'empêchent pas que, depuis une telle virgule jusqu'au *comma* suivant, les paroles ne se rapportent au mot *possint*, ou à tel autre.

(H) *Son testament fut une preuve de sa grande charité.*] L'apologiste des censures de Louvain et de Douai oppose cette vertu de Michel Baïus aux prétendus miracles de Lessius. *C'est un grand miracle*, dit-il (21), *qu'une grande humilité avec un grand esprit et une profonde science, qui ont fait dire à Tolet même cette parole qui s'est conservée dans Louvain par tradition :* Michaële Baïo nihil doctius, nihil humilius. *C'est un grand miracle, qu'une soumission et une patience telle qu'on la vit en lui dans la conduite que l'on tint à son égard au sujet de la bulle. C'est un grand miracle, qu'un saint prêtre dont les études et les occupations infinies ne dessèchent point la piété, et que l'on voit fondre en larmes à l'autel, vivement pénétré de la sainteté de nos mystères. Enfin, c'est un grand miracle, qu'une grande charité pour les pauvres, qui va jusqu'à ne vouloir point avoir d'autres héritiers qu'eux, et étouffer, pour cela, tous les sentimens du népotisme, quelque légitimes qu'ils eussent pu être en lui. C'est ce qui rendra toujours Baïus aimable à la postérité ; au lieu qu'une réputation qui n'est soutenue que par un bruit artificiel de miracles et de merveilles fondés sur rien, se flétrit au bout de quelque temps, et s'évanouit en fumée.* Le cardinal Pallavicin rapporte que Commendon, rendant compte au cardinal de Mantoue de l'état où il trouvait l'université de Louvain l'an 1561, lui marque que Michel Baïus et Jean Hesselius avaient enseigné quelques nouveautés sur le franc arbitre, et que c'étaient deux personnages recommandables par leur science et par leur bonne vie (22) ; que Ruard Tapper avait pris ombrage de leur union, et jugé qu'ils estimaient trop leur science, quoiqu'ils fussent d'ailleurs modestes et vertueux. « Mais, ajou» tait-il, chacun met sa vanité dans » le métier qu'il exerce, et supporte » facilement les autres choses. » *Compertum sibi esse Ruardum in theologicis disciplinis præclarum, dum is in illâ Academiâ docens, in his duobus adhuc ætate juvenili observaret infaustam conjunctionem ingenii et audaciæ, solitum esse dicere se nonnisi schisma ab illis expectare, et Theologicam lauream diù ipsis distulisse : eos profectò videri scientiæ suæ nimis amantes, quamvis alioqui probos et modestos : et hæc ille verba sapienter usurpavit, digna quæ à nobis repetantur*, sed cujusque superbia in eâ

(20) Journal de Saint-Amour, *part. II*, *pag.* 64, *cité dans la* Bibliothèque universelle, *tom. XIV*, *pag.* 201. *Voyez aussi les* Difficultés proposées à M. Steyaert, *IX^e^. part.*, *pag.* 180, *et la nouvelle édition des* OEuvres de Baïus, *part. II*, *pag.* 235 *et suiv.*

(21) Gery, Apologie des Censures, *pag.* 37, 38.

(22) *Erant ambo et scientiâ et exemplo vitæ conspicui.* Pallavic., Hist. Concil. trid., *lib. XV*, *cap. VII*, *num.* 7.

arte quam profitetur sita est, cætera facile suffert (23).

(I) *Jacques Baïus.... publia quelques traités.*] Un *Panégyrique sur l'arrivée de l'archiduc Albert et de l'infante d'Espagne*; un *Catéchisme, sive Institutionum christianæ Religionis libri IV*; et *de venerabili Eucharistiæ Sacramento et Sacrificio Missæ libri III* (24).

(K) *Il destina tous ses biens aux usages d'un collége.*] Swert assure, 1°. que Jacques Baïus laissa l'administration de ses biens à Gilles Baïus, son neveu, docteur et professeur en théologie, et qu'il le chargea de les employer totalement à la construction d'un collége pour des jeunes gens de son pays; 2°. que Gilles Baïus, exécutant la volonté de son oncle, fit bâtir un très-beau collége, qui s'appelle, à juste titre, Baianum; 3°. qu'il n'y avait que peu d'années que ce collége était bâti: il marque en quel endroit. *Obsecutus patrini desiderio, augustissimum* (Collegium) *ab hinc paucis annis extruxit è regione Pædagogii Falconis, et* Baianum *meritò indigetatur* (25). Mais Aubert le Mire, qui ne pouvait pas ignorer ce que Swertius avait écrit là-dessus, se contente d'assurer qu'il a lu que Jacques Baïus avait songé à la fondation d'un collége où l'on entretiendrait des étudians en théologie. *De altero collegio sacrarum litterarum studiosis adolescentibus pariter alendis piè prudenterque cogitâsse scriptum invenimus* (26). C'est ainsi qu'on parle, quand on ne peut louer un homme, que des bonnes intentions qu'un auteur que l'on a lu lui attribue; car lorsqu'on sait qu'elles ont été effectuées, on le marque expressément. Il faut donc qu'Aubert le Mire n'ait point su la construction du *Collegium Baianum*. Or, cette ignorance d'un fait si notoire est quelque chose de prodigieux dans un homme comme celui-là, qui savait si bien son Pays-Bas espagnol.

(L) *La nouvelle édition des* œuvres de Baïus .... *a paru depuis la première édition de ce Dictionnaire.*] En voici le titre: *Michaelis Baii, celeberrimi in Lovaniensi academiâ Theologi, Opera, cum bullis pontificum, et aliis ipsius causam spectantibus, jam primùm ad romanam ecclesiam ab convitiis protestantium, simul ac Arminianorum, cæterorumque hujusce temporis pelagianorum imposturis vindicandam collecta, expurgata, et plurimis quæ hactenùs delituerant opusculis aucta: studio A. P. theologi. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Balthasaris ab Egmond et sociorum, M. DC. XCVI.* C'est un assez gros *in-quarto*, divisé en deux parties, dont la première contient, avec les écrits de Baïus qui avaient déjà été imprimés, six ou sept pièces de cet auteur qui n'avaient jamais été imprimées. La seconde est presque toute composée d'écrits qui paraissent pour la première fois, et qui concernent la censure de quelques propositions de Baïus. L'un de ces écrits est un narré chronologique des procédures qui furent faites dans cette cause, et a été composé par celui qui a eu soin de cette édition. On apprend par ce narré, entre autres choses, que deux raisons engagèrent Michel Baïus à former sur l'Écriture et sur les pères, et principalement sur saint Augustin, sa méthode d'enseigner la théologie (27). La première fut que les protestans du Pays-Bas se vantaient d'avoir pour eux l'Écriture et les anciens pères. La seconde que plusieurs écrivains catholiques (28), abandonnant les hypothèses de saint Augustin, s'approchaient extrêmement de celles des pélagiens. Ruard Tapper, et Tiletan, professeurs en théologie à Louvain, désapprouvèrent cette nouvelle méthode de Baïus, dès qu'ils en eurent connaissance, après être revenus du concile, l'an 1552; et l'on assure que Ruard Tapper s'écria un jour: *Quel diable a fait entrer cette doctrine dans notre école, pendant notre absence?* Ce fut le commencement d'une furieuse tempête contre Michel Baïus: les cordeliers principalement se déchaînèrent contre lui. Le gardien de Nivelle, et celui d'Heth envoyèrent dix-huit articles à la faculté de théologie de Paris l'an 1560, et la prièrent

(23) *Idem, ibid., num.* 9.

(24) *Ex Valer. Andr., Bibl. belg., pag.* 401.

(25) Swert., Ath. belg., *pag.* 355. *Ce livre fut imprimé l'an* 1628.

(26) Mir. de Scriptoribus Sæculi XVI, *pag.* 134.

(27) Oper. Mich. Baii, *part. II, pag.* 192

(28) *Comme* Barthelemi Camerarius, Albert Pighius, François Horantius, *cordelier espagnol*, Ruard Tapper.

d'en porter son jugement. Elle les condamna tous : les uns, au nombre de trois, comme faux et contraires à l'Écriture, et les autres, comme hérétiques. Baïus fit des remarques sur cette censure, et voulut les communiquer à quelque docteur de Paris ; mais il abandonna ce dessein lorsqu'il vit qu'il lui était impossible de recouvrer un exemplaire de ce décret de la Sorbonne (29). Il les communiqua au provincial des cordeliers. Il montre manifestement que l'on censura comme hérétique ce qui est visiblement contenu dans saint Augustin. L'année suivante, on présenta au cardinal de Granvelle une liste de propositions extraites des écrits de Baïus, à ce que l'on prétendait ; et néanmoins, quelques-unes de ces propositions étaient opposées à ses sentimens ; et il n'avait jamais disputé, ni pour, ni contre, touchant quelques autres ; et elles avaient été dressées presque toutes avec tant d'artifice, que le tour seul des expressions pouvait les rendre suspectes, ou de fausseté, ou d'hérésie (30). Le cardinal les communiqua à Michel Baïus, qui y fit une réponse qu'on n'a point trouvée. Le même cardinal reçut ordre d'imposer silence aux parties ; et par ce moyen, la querelle s'apaisa : mais elle fut renouvelée l'an 1564 ; car Tiletan tâcha d'obtenir que les universités d'Espagne censurassent les écrits de Baïus (31), et il en envoya des extraits à Pie IV, afin de les faire condamner. On ajouta d'autres extraits à ceux-là, et ils furent envoyés à Pie IV, qui fit une bulle le 1er. d'octobre 1567, où il condamna LXXVI propositions. Cette bulle ne fut ni publiée, ni affichée ; elle fut seulement lue à Baïus, et à la faculté étroite de théologie de Louvain, le 29 de décembre 1567, par Maximilien Morillon, vicaire général de l'archevêque de Malines (32). Ce vicaire général, étant requis de donner une copie de cette bulle, refusa de la donner. Il déclara qu'il avait ordre de défendre tous les livres imprimés, d'où l'on disait que la plupart des LXXVI propositions étaient extraites. Le doyen de la faculté représenta que, pour de grandes raisons, il était fort nécessaire que les livres de Michel Baïus ne fussent pas défendus : aussi ne le furent-ils point. Ce docteur écrivit au pape le 8 de janvier 1569, et lui envoya une apologie, où il fit voir qu'il n'avait point enseigné les LXXVI propositions, et que la plupart, en un certain sens, étaient véritables, et augustiniennes. La réponse que lui fit le pape, le 3 de mai de la même année, contenait une exhortation à se soumettre à la censure. Baïus fut extrêmement surpris, quand on lui rendit cette lettre de Pie V, de se voir traité comme un rebelle, qui avait encouru la peine de l'excommunication et de l'irrégularité. Il demanda à Morillon d'être absous de cette peine, et il ne put l'obtenir qu'en abjurant les articles que la bulle avait condamnés. *Summoperè autem miratus est Baius secum agi ac si suas Vindicias et Apologiam scribendo pontifici, in eum fuisset rebellis, ac excommunicationis et irregularitatis censuras incurrisset : à quibus cùm peteret absolvi, Morillonus absolutionis beneficium ei impertiri noluit, quin priùs articulos per bullam confixos ejuraverit* (33). Depuis ce temps-là, il fut permis à toutes personnes d'invectiver ce docteur, comme s'il eût effectivement enseigné ces LXXVI articles. On déclama contre lui, et dans des sermons, et dans des leçons : il supportait cette adversité sans rien dire ; mais il y eut trois évêques (34), qui lui conseillèrent, en 1570, de se défendre. Il s'expliqua donc là-dessus dans son auditoire de théologie, et déclara que, parmi ces LXXVI propositions, il y en avait qui étaient dignes de condamnation, mais qu'il n'avait jamais soutenues ; qu'il y en avait d'autres forgées malicieusement, qu'il ne les admettait pas dans le mauvais sens qu'elles pouvaient recevoir, quoique d'ailleurs elles fussent susceptibles d'une saine interprétation. *Cœpit in scholis theologorum quid circa hujusmodi articulos sentiret, cum multâ hu-*

(29) Baii Oper., *part. II*, *pag.* 193.

(30) *Ibid.*, *pag.* 194.

(31) *Les censures des académies de Salamanque et de Complute ne furent faites qu'après la mort de* Tiletan. *Voyez* Baii Oper., *part. II*, *pag.* 195.

(32) Baii Operum *part. II*, *pag.* 197.

(33) *Ibid.*, *pag.* 199.

(34) *Martin Rythovius, évêque d'Ipres, François Sonnius, évêque de Bolduc, et Corneille Jansénius, évêque de Gand.*

militate ac modestiâ aperire, declarans nonnullos ipsorum esse falsos ac jure confixos, sed à se nunquam traditos : alios esse arte ac dolo confictos, qui pravum sensum pati possunt, quem nunquam tenuit, licet et in sano intelligi quoque facilè possent (35). Au mois de juin de la même année 1570, les évêques du Pays-Bas tinrent un concile à Malines, où, à l'instance du duc d'Albe, ils s'engagèrent à faire publier solennellement la bulle de Pie V à Louvain, et à la faire signer à tous les professeurs en théologie. La commission en fut donnée à Morillon, qui s'en acquitta le 16 de novembre de la même année. Il ne put néanmoins obtenir la signature du formulaire par lequel il exigeait l'approbation de la censure des LXXVI propositions. La faculté de théologie de Louvain s'imagina qu'il y avait quelque piége là-dessous ; et, quoiqu'assurée par les lettres de l'évêque de Bois-le-Duc et de l'évêque de Gand, qu'on ne cherchait pas à la surprendre, il ne paraît pas qu'elle ait jamais accordé cette signature ; mais l'année suivante, elle fit un décret, portant que les LXXVI propositions seraient tenues pour condamnées, et que tous les membres de la faculté s'abstiendraient de les enseigner, et que tous les livres où elles seraient soutenues seraient ôtés aux étudians en théologie (36). Notez que Morillon n'expédia aucune copie de la bulle qu'il notifia solennellement. Cela donna lieu à quelques-uns de soutenir qu'elle était fausse, ou qu'ayant été obtenue obreptivement, elle serait révoquée. D'autres soutenaient le contraire avec ardeur. Le pape Grégoire XIII, sollicité par l'ambassadeur d'Espagne au nom de son maître, et par le père Tolet au nom de quelques théologiens de Louvain, d'apporter un prompt remède à ces disputes, fit une constitution le 28 de janvier 1579, où il inséra la bulle de Pie V, sans l'approuver ni la confirmer, et sans condamner tout de nouveau les LXXVI propositions : il se contenta de dire qu'il l'avait trouvée dans les registres de son prédécesseur, et d'ordonner que l'on y ajoutât foi. Il envoya le même père Tolet à Louvain, l'an 1580. Ce jésuite y notifia solennellement la constitution de Grégoire XIII, et demanda à Baïus s'il condamnait les LXXVI articles. Baïus répondit : *Je les condamne selon l'intention de la bulle* (37). Tous les docteurs, licenciés, bacheliers, etc. déclarèrent qu'ils se soumettaient à cette bulle. Tolet, dans quelques conversations qu'il eut avec Baïus, lui apprit qu'on l'accusait d'enseigner secrètement à ses disciples les dogmes que Pie V avait condamnés. Baïus le nia, et se soumit à toutes sortes de peines, s'il pouvait être convaincu juridiquement de ce dont on l'accusait. Personne ne s'étant mis en devoir de l'en convaincre, Tolet lui promit de rendre un bon témoignage de lui à la cour de Rome, et déclara qu'il était faux que la lecture des écrits de Baïus fût interdite. Il lui proposa la signature d'un formulaire qui était bien dure ; mais néanmoins Baïus passa par-là, pour se procurer quelque repos. Il fallut qu'il avouât par écrit, qu'il avait enseigné plusieurs des LXXVI articles condamnés, et qu'ils étaient condamnés au sens qu'il les avait pris. *Ei præscripsit* (Toletus) *quandam confessionis formulam, in quâ fateri debuit multos ex damnatis LXXVI articulis à se esse traditos, ac eo sensu proscriptos quo eos docuisset ; cui formulæ optimus hic doctor undiquè lacessitus ac calumniis obrutus, ut tandem pace aliqud frueretur, subcripsit die vigesimâ quartâ martii hujus anni* 1580 (38). Il écrivit au pape une lettre, où il exposa les calomnies que l'on répandait contre lui depuis douze ans, au sujet de ces articles, et demanda une copie de la bulle de Pie V. Cela lui fut accordé au mois de juin 1580. Le père Horantius publia contre lui un écrit la même année. Il se plaignait de deux choses : l'une était que Baïus avait répondu trop civilement à Philippe de Marnix (39). *Conquerens* 1°. *quòd ejus epistolæ Marnixio scriptæ nimis benignæ fuissent* (40) ;

(35) Baii Operum *part. II, pag.* 200.

(36) *Ibidem, pag.* 202, 203.

(37) *Damno secundum intentionem bullæ, et sicut bulla eos damnat.* Baii Oper., *part. II, pag.* 206.

(38) Baii Operum *part. II, pag.* 207.

(39) *Æquo animo ferre non potuit quòd Baius humaniori stilo suas ad Marnixium scripsisset epistolas.* Baii Oper. *part. II, pag.* 208.

(40) *Ibidem. Comparez cet homme-là avec*

l'autre, que Baïus avait dit, suivant la doctrine de saint Augustin, que, pour juger de l'Église, on ne doit consulter que l'Écriture; 2°. *quòd Baius Augustinum secutus dixisset judicium de Ecclesiâ esse ex solâ Scripturâ petendum* (41). Baïus se justifia dans une lettre qu'il mit au-devant de son Apologie contre Philippe de Marnix l'an 1581. Il fut inquiété encore l'an 1585; car ses ennemis le déférèrent au nonce du pape, et demandèrent qu'il subît l'interrogatoire sur certains articles qu'ils avaient dressés (42). On ne sait point s'il le subit.

L'auteur de ce narré chronologique se tourmente extrêmement, pour nous apprendre que M. Leidecker, et quelques autres ministres concluent à tort de cette bulle de Pie V, que la communion de Rome a condamné la doctrine de saint Augustin, et favorisé les nouveaux pélagiens (43). Il montre assez clairement, ce me semble, les nullités de cette bulle, la mauvaise foi des faiseurs d'extraits, la négligence de ce pape, et sa précipitation à condamner des articles avant que d'avoir examiné les ouvrages d'où l'on prétendait qu'ils avaient été tirés, etc. Cette négligence paraît aussi en ce que les règles de la grammaire ne furent point observées dans cette bulle (44). On peut alléguer qu'Urbain VIII dans sa bulle contre le livre de Jansénius, publiée l'an 1642, s'autorise de la bulle de Pie V, et de celle de Grégoire XIII; mais l'auteur répond qu'Urbain VIII ne confirma ces deux bulles qu'en supposant des faits faux, et qu'ainsi sa confirmation est nulle. *Quandoquidem ergò Urbanus eas non confirmaverit, nisi supponendo quæ falsa sunt; ex istâ confirmatione nullum robur accedit istis suorum prædecessorum constitutionibus : quod enim in suâ origine vitiosum ac nullius roboris est, rati habitione non fit validum; vel, ut jura loquuntur* (*), quod initio vitiosum est, non potest tractu temporis convalescere : nec firmatur tractu temporis, quod jure ab initio non subsistit (45). Ce pape, trompé par François Albizzi, assesseur du saint office, et pensionnaire des jésuites, s'imagina que la bulle de Pie V avait été revêtue de toutes les formalités, et qu'elle avait été confirmée par celle de Grégoire XIII. C'étaient deux fausses suppositions; car Pie V ne fit point afficher sa bulle, et ne la publia point à Rome solennellement : et pour ce qui est du pape Grégoire, il se contenta de dire qu'il l'avait trouvée dans les registres de son prédécesseur. On fit donc dire à Urbain VIII une fausseté, lors qu'on inséra dans sa bulle que les articles condamnés par Pie V avaient été proscrits de nouveau par Grégoire XIII; et, pour dérober au public la connaissance de cette imposture, on eut soin de n'insérer pas la constitution de Grégoire XIII dans la bulle d'Urbain VIII, quoique l'on y insérât la bulle de Pie V. *Animadvertendum est quòd Urbanus VIII in bullâ superiùs memoratâ enunciaverit quidem à Gregorio XIII confirmatam fuisse Pii V constitutionem, articulosque in eâ confixos denuò fuisse damnatos. Verùm hæc Urbani VIII bulla apertè falsi eâ saltem in parte convincitur, sicut et ab Joanne Sinnichio Lovaniensis academiæ delegato, Romæ convicta est, ex ipsomet Gregorii XIII diplomate, in quo nihil de istâ confirmatione, aut de iteratâ hujusmodi articulorum dispunctione habetur. Ne autem id innotesceret, Albizzius, jesuitarum stipendiarius, qui bullam Urbani VIII conscripsit, in eâ quidem Pii V bullam integram inseruit, sed non Gregorii XIII constitutionem, ex quâ singulis patuisset ejus mendacium, et quàm falsò in bullâ Urbani dicatur Pii V bulla à Gregorio XIII confirmata, proscriptique in eâ articuli, iterùm à Gregorio XIII prohibiti : cùm Gregorius XIII duntaxat testificetur tenorem bullæ quam inserit, esse planè conformem tenori bullæ quam in Pii V registro invenit; et isti tenori eam fidem adhibendam, quæ ipsius bullæ protographo debetur.* (46). Tout cela est beaucoup plus propre à montrer les supercheries qui se glis-

le ministre françois qui s'est plaint publiquement l'an 1698 des Lettres de M. Jaquelot aux prélats de France.

(41) Baii Operum *part. II*, *pag.* 208.

(42) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 209.

(43) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 210 *et seq.*

(44) *Ibidem*, *pag.* 235.

(*) ff. de reg. jur. et VI Decret. eod. Tit.

(45) Baii Oper. *part. II*, *pag.* 239, 240.

(46) *Ibidem*, *pag.* 242.

sent dans la condamnation des ouvrages, qu'à désarmer M. Leidecker; car enfin, pour un catholique romain qui croit Baïus innocent, il s'en trouve plus de mille qui le croient bien condamné : et ainsi l'on peut accuser l'église romaine, avec beaucoup de vraisemblance, de tenir pour hérétiques les opinions de ce docteur les plus conformes à saint Augustin. Cela doit faire déplorer la destinée de certains hommes. Que la passion, que l'irrégularité, que l'injustice paraissent manifestement dans les procédures qu'on a tenues contre eux, ils ne laissent pas d'avoir tort, selon l'opinion du plus grand nombre. Il suffit qu'il y ait un jugement contre leur doctrine, pour obliger le public à demeurer préoccupé. L'adversaire jouira du fruit de ses fraudes et de ses intrigues; il se prévaudra sans fin et sans cesse de la sottise des peuples, qui présument presque toujours en faveur des tribunaux.

On promet (47) un gros ouvrage de Baïus, si cette nouvelle édition se débite. Ce sera son *Commentaire sur le Maître des Sentences*, et son *Explication des Psaumes de David*.

(47) *In Præfat.*

BALBUS. Ce mot fait tant de figure dans l'ancienne histoire romaine, qu'il est bien étrange que les dictionnaires historiques lui aient fait si peu d'honneur (A). Si je tâche de réparer leur faute, c'est principalement à l'égard de LUCIUS CORNÉLIUS BALBUS, qui fut consul l'an de Rome 714, et qui eut un neveu dont je parlerai par occasion, soit dans le texte, soit dans les remarques. Ce consul était né à Cadix. Il se signala avec beaucoup de courage dans les guerres que les Romains eurent en Espagne contre Sertorius, et contre les Lusitains; de sorte que Pompée fort satisfait de ses grands services le déclara bourgeois de Rome. Lucius Gellius, et Cn. Cornélius, qui furent consuls peu après, firent une loi portant que tous ceux que Pompée aurait faits bourgeois de Rome, avec le consentement du conseil de guerre, le seraient effectivement. Par ce moyen, Balbus entra pleinement dans la possession de la bourgeoisie romaine (*a*). Il prit à cause de l'un de ces deux consuls le prénom de *Lucius*, et à cause de l'autre, le nom de *Cornélius* (B). Il se fit tellement estimer à Rome, qu'il eut pour amis les plus grandes têtes de l'état, Pompée, Crassus, César, Cicéron; et qu'il fut adopté par Théophanes (*b*), qui était aimé et considéré très-particulièrement de Pompée. C'est à cause de cette adoption que Capitolin le nomme *Balbus Cornélius Théophanes* (C), lorsqu'il dit que l'empereur Balbin se disait issu de lui (*c*). La prospérité de Balbus lui attira des ennemis, qui lui suscitèrent un procès sur sa bourgeoisie. Crassus, Pompée et Cicéron plaidèrent sa cause (*d*), et la gagnèrent. Il se trouva fort embarrassé durant la guerre de César et de Pompée : il avait de grandes obligations à l'un et à l'autre. Il paraît qu'il donna la préférence à César, mais de telle sorte qu'il tâchait de porter les choses à la réconciliation (*e*). Velléius Paterculus remarque comme une insigne témérité, que Balbus osa passer au camp de Pompée, pour

(*a*) *Voyez* Cicéron, in Oratione pro Cornelio Balbo, *et ibi* Manutium *et* Nicolaum Abramum.

(*b*) Cicero, *ibid.*, *et* Epistol. VII ad Attic., *lib. VII.*

(*c*) Capitol., *in* Balbino.

(*d*) *Voyez l'*Oraison de Cicéron pour Cornélius Balbus.

(*e*) *Voyez la remarque* (G).

conférer avec le consul Lentulus qui balançait à quel prix il se vendrait (*f*). C'est par ce moyen, ajoute-t-il, que Balbus, quoiqu'Espagnol, s'ouvrit la porte du triomphe, celle du pontificat, et celle du consulat. En effet Pline remarque que Balbus fut consul, et le premier des étrangers qui obtinrent cette dignité (*g*) : mais, quant à l'honneur du triomphe, il dit que ce fut un autre Cornélius Balbus, neveu de celui-ci, qui l'obtint avec la bourgeoisie romaine, le premier de tous les étrangers (*h*). Nous verrons en quoi consiste la faute de Paterculus (D). Ces deux Cornélius Balbus ont été si riches, que l'oncle, en mourant, laissa à chaque citoyen romain vingt-cinq drachmes (*i*), et que le neveu fit bâtir à Cadix (*k*) une nouvelle ville (*l*). L'oncle fit une *Histoire de Jules César*, en forme de journal (*m*). C'est lui, sans doute, qui fut lié d'une amitié fort étroite avec Pomponius Atticus (E). Il y a des gens qui ont confondu Cornélius Balbus avec Cornélius Gallus (F). Nous allons montrer que Vossius a eu tort de censurer Savaron (G); que MM. Lloyd et Hofman méritent un peu de censure (H); que Paul Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exempt (I); que Glandorp a multiplié les êtres sans nécessité (K); que la distinction de grand et de petit consulat est chimérique (L), et que M. Moréri a fait plusieurs fautes (M), quoique son article de Balbus soit très-petit et très-maigre.

Je ne dirai que peu de chose de quelques-uns des autres Balbus, dont les anciens auteurs ont parlé. Lucius Lucilius Balbus, disciple de Mucius Scévola, et précepteur du célèbre Servius Sulpitius, a été un excellent jurisconsulte. Il florissait vers l'an de Rome 670. Cicéron a dit que Sulpitius surpassa son maître (N), qui avait joint à la science un caractère de maturité qui le rendait un peu lent, au lieu que le disciple était prompt et expéditif. On a perdu les écrits de Balbus, à quoi peut-être son disciple Sulpitius n'a pas peu contribué, en les insérant pour la plupart dans les siens (*n*). Il ne faut pas confondre, comme a fait Glandorp, ce Balbus avec Quintus Lucilius Balbus, philosophe stoïcien, l'un des interlocuteurs de Cicéron dans les livres de la Nature des dieux (*o*). Publius Octavius Balbus a été contemporain de Cicéron, qui le loue pour sa science du droit civil, pour son esprit, pour sa probité, et pour plusieurs autres belles qualités (*p*). Cicéron ne donne guère moins de louanges à Lucius Octavius Balbus, qui vivait dans le même temps (*q*). L'un de ces deux Octavius Bal-

(*f*) Velleius Paterculus, *lib. II*, *cap. LI*.
(*g*) Plinius, *lib. VII*, *cap. XLIII*.
(*h*) *Idem*, *lib. V*, *cap. V*.
(*i*) Dio, *lib. XLVIII*.
(*k*) *Il en était natif*, *comme son oncle*.
(*l*) Strabo, *lib. III*, *pag.* 116.
(*m*) Sidonius Apollinaris, *lib. IX*, *epist. XIV*.

(*n*) Pomponius, *lib. II* de Origine Juris.
(*o*) Glandorp. Onomastic., *pag.* 552. *Dans la page* 637, Glandorp *prend pour un seul homme l'interlocuteur de la* Nature des dieux, *celui qui est loué dans l'*Oraison pour Cluentius, *et celui qui est loué dans la* VII^e. Verrine.
(*p*) Cicero, Orat. pro Cluentio, *folio* 114. C.
(*q*) *Idem*, in Verrem. Orat. VII, *folio* 40. B.

bus est apparemment celui dont Valère Maxime raconte que, s'étant sauvé par une porte de derrière, durant les fureurs des triumvirs, et entendant qu'on tuait son fils dans sa maison, il retourna sur ses pas, et se fit tuer (*r*). Appien rapporte la chose un peu autrement (*s*).

(*r*) Valer. Maximus, *lib. V*, *cap. VII*.

(*s*) Appianus, de Bell. civil., *lib. IV*, *pag.* 601.

(A) *Les dictionnaires historiques ont fait peu d'honneur à ce mot.*] Ils sont d'une maigreur prodigieuse sur le mot *Balbus*. Charles Étienne remarque que ç'a été le surnom des Atiliens, et que le premier de cette famille qui fut surnommé *Balbus*, le fut à cause qu'il était bègue; après quoi ses descendans conservèrent ce surnom. Il est fort vraisemblable que ce titre a commencé ainsi dans plusieurs familles, comme il est certain que c'est pour une pareille raison, qu'il y a en tout pays tant de gens nommés *le Blanc*, *le Noir*, etc.; et puisqu'il y a bien eu un empereur d'Orient (1), et un empereur d'Occident (2), qui ont porté le surnom de *Balbus* ou de *Bègue*, à cause qu'ils avaient ce défaut de langue, pourquoi ne croirait-on pas qu'au temps de la république romaine, un pareil défaut introduisit dans plusieurs familles illustres ce surnom? Ce n'est donc pas en cela que Charles Étienne mérite d'être critiqué, mais en ce qu'il a pris les Atiliens pour les Acciens, ou Atiens, et qu'il s'est exprimé de telle sorte, qu'il semble dire que les Atiliens n'ont eu que ce surnom-là : et néanmoins il y a eu des Régulus, des Séranus, des Calatinus, parmi eux. Il y a eu même un C. Atilius Balbus, consul l'an de Rome 508 et 518, qui est peut-être la cause de l'erreur de Charles Étienne. Il aurait dû suffire à M. Lloyd de corriger cet article, mais il a trouvé plus à propos de le supprimer entièrement, à l'imitation de ces chirurgiens qui, au lieu de guérir une blessure, coupent la partie blessée, ou comme ces controversistes qui coupent le nœud d'une objection, lorsqu'ils se trouvent à peu près aux mêmes termes qu'Alexandre à l'égard du nœud gordien. M. Hofman n'a, ni guéri, ni coupé; il a retenu l'article tel qu'il l'a vu dans Charles Étienne.

(1) *C'est Michel, IIe. du nom, qui fut empereur de Constantinople, depuis l'an 820, jusqu'à 826.*

(2) *Ce fut Louis, IIIe. du nom, qui était aussi roi de France, et qui mourut en 879.*

(B) *Il prit, à cause de.... deux consuls, le prénom de* Lucius, *et le nom de* Cornélius.] Selon l'usage de Rome, ceux qui obtenaient la bourgeoisie prenaient le nom de celui qui leur procurait cet honneur. C'est pour cela que l'historien Théophanes et ses descendans ont porté le nom de Pompée. *Pourquoi donc*, me demandera-t-on, *Cornélius Balbus ne prit-il pas aussi le nom de Pompée?* Je réponds que ce fut à cause qu'il aima mieux fonder son droit sur une loi, que sur l'honnêteté de ce général. La loi dont je parle est celle que firent de l'avis du sénat les consuls L. Gellius et Cn. Cornélius, l'an de Rome 682. Elle portait que tous ceux à qui Pompée, avec le consentement du conseil de guerre, aurait conféré la bourgeoisie de Rome, seraient censés citoyens romains. *Nascitur, judices, causa Cornelii ex eâ lege quam L. Gellius, Cn. Cornelius ex senatûs sententiâ tulerunt, quâ lege videmus satis esse sanctum, uti cives romani sint ii, quos Cn. Pompeius de consilii sententiâ sigillatìm civitate donaverit* (3). Balbus, regardant ces deux consuls comme les véritables collateurs de l'honneur dont il jouissait, prit de l'un le prénom *Lucius*, et de l'autre le nom *Cornélius*. Cela est beaucoup plus vraisemblable que ce que dit Manuce, *qu'encore que Balbus eût été fait bourgeois romain par Pompée, il avait néanmoins l'obligation de ce grade à Cornélius Lentulus, dont il emprunta le prénom et le nom selon la coutume* (4). Il conjecture aussi, que ce L. Cornélius Lentulus est le même qui fut consul la première année de la guerre civile, c'est-à-dire,

(3) Cicero, Orat. pro Balbo.

(4) Manut. *in Argumento* Orat. pro Cornel. Balbo. *Voyez aussi la note sur le IXe. livre des* Épîtres de Cicéron à Atticus, *pag.* 8 *de l'édition de* Grævius, *où il semble qu'il y ait faute d'impression.*

l'an 704 de Rome. Au reste, ceci nous apprend que le cardinal Baronius a fait une trop longue énumération des bienfaits de Titus envers Josephe, lorsqu'il a marqué en particulier, qu'outre le droit de bourgeoisie Titus lui conféra le nom de la famille *Flavia* (5). Car, en premier lieu, ce fut Vespasien, et non pas Titus, qui le fit bourgeois (6); et d'ailleurs, après cela, le nom *Flavius* s'en allait sans dire.

(C) *Capitolin le nomme* Balbus Cornélius Théophanes.] Voici les paroles de cet auteur : *Familiæ vetustissimæ, ut ipse* (Balbinus) *dicebat, à Balbo Cornelio Theophane originem ducens, qui per Cn. Pompeium civitatem meruerat, quùm esset suæ patriæ nobilissimus, idemque historiæ scriptor* (7). Casaubon s'imagine que cela regarde l'historien Théophanes, natif de Mitylène, dans l'île de Lesbos (8). Vossius (9), M. de Tillemont (10), et bien d'autres, sont dans le même sentiment. Je crois qu'ils se trompent, et qu'il vaut mieux trouver ici le fils adoptif que le père. Cornélius Balbus était fils de Théophanes par adoption : c'est à lui que conviennent les trois titres dont Capitolin s'est servi, et il n'y a que le dernier qui convienne à Théophanes. Si l'on me dit que Balbus n'était pas le plus noble gentilhomme de sa patrie, je répondrai que Théophanes n'avait pas non plus le même rang dans Mitylène. Il est vrai que Strabon assure que Théophanes eut part aux charges publiques, et qu'il se rendit le plus illustre de tous les Grecs (11); mais ce n'est pas nous fournir de quoi confirmer les paroles de Capitolin, ce n'est pas lui attribuer une antiquité de famille, une noblesse de sang qui le mette au-dessus de tous les autres Mityléniens; et c'est de quoi il est question dans Capitolin. L'objection ne vaudrait donc rien, puisqu'elle prouverait trop, et il me suffit que les ennemis de Balbus ne niassent pas qu'il ne fût d'une famille très-honorable. *Hunc in eâ civitate in quâ sit natus, honestissimo loco natum esse concedis* (12). Apparemment, ils n'avouaient pas tout ce qu'il s'attribuait là-dessus. Il y a une autre objection à craindre. Balbus fut consul, et Théophanes ne le fut pas : d'où vient donc que Capitolin, qui a remarqué la qualité d'historien, a oublié celle de consul, tout autrement propre que l'autre à relever la noblesse de Balbin ? Je réponds que Capitolin n'est pas un homme de qui l'on doive attendre beaucoup de justesse d'esprit et de jugement. Le pis qui en pourrait arriver serait de dire qu'il appliqua mal la prétention de Balbin, et qu'il crut que le Cornélius Balbus Théophanes dont cet empereur se disait issu, était le même Théophanes de l'île de Lesbos, dont la principale gloire est celle d'avoir été historien. Je ne voudrais pas absolument rejeter cette conjecture : de plus habiles gens que Capitolin auraient pu prendre le change en cet endroit-là; mais j'aime mieux dire qu'il a su que Balbus le Gaditain était auteur d'une histoire.

(D) *Je dirai en quoi consiste la faute de Paterculus.*] Rapportons ses paroles. *Tùm Balbus Cornelius*, dit-il (13), *excedente humanam fidem, temeritate ingressus castra hostium sæpiùsque cum Lentulo collocutus, consule dubitante quanti se venderet, illis incrementis fecit viam quibus non Hispaniensis natus, sed Hispanus in triumphum et pontificatum assurgeret, fieretque ex privato consularis* : c'est-à-dire, selon la version de M. Doujat, *alors Balbus Cornélius, par une témérité qui excède la croyance des hommes, étant entré dans le camp des ennemis pour gagner le consul Lentulus*, dont il était ami particulier, *traita plusieurs fois avec lui, qui délibéra quelque temps à quel prix il mettrait sa foi. Par ce moyen, Balbus s'ouvrit le chemin à ces agrandissemens par lesquels, quoiqu'il fût* non-seulement *né en Espagne* comme plusieurs Romains et Italiens, mais *né d'Espagnols naturels* (14), *il trouva*

(5) Baronii Annal., *ad ann.* 36, *num.* 12.
(6) Joseph., *in Vitâ suâ.*
(7) Capitol., *in* Balbino, *pag.* 147.
(8) Casaub., *in hunc locum* Capitolini.
(9) Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 147.
(10) Tillem., Histoire des Empereurs, *tom. III*, *pag.* 489.
(11) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 425.

(12) Cicero pro Cornel. Balbo, *non procul init.*
(13) Paterc., *lib. II*, *cap. LI.*
(14) *Cette explication de la différence que fait Paterculus entre* Hispaniensis et Hispanus,

moyen de s'élever dans Rome à l'honneur du triomphe et du pontificat ; et, d'un petit particulier qu'il était, il devint enfin consulaire. Je laisse là cette action de Balbus, sur laquelle on pourra trouver un bon éclaircissement, si l'on consulte Cicéron aux lieux que je cite (15). Je m'arrêterai seulement un peu sur Paterculus.

Ou il ne dit rien de raisonnable, ou il assure que Balbus fut élevé au consulat aussi-bien qu'au triomphe et qu'à la dignité de pontife ; et ce serait en vain qu'on le nierait, sous prétexte qu'il n'a pas dit et *consulatum*, comme il semble qu'il eût été plus naturel de dire, afin de signifier que Balbus fut consul. Ce n'est pas à nous à régler les expressions d'un homme qui parlait aussi poliment que cet auteur : il a eu ses raisons pour changer le tour de sa phrase, quand il a voulu désigner le consulat ; mais il s'est trompé dans la chose, et il a confondu les honneurs de l'oncle avec les honneurs du neveu. Le Balbus qui négocia avec Lentulus au commencement des guerres civiles, est le neveu, comme il paraît par les lettres de Cicéron qu'on vient de citer. C'est Balbus le neveu qui triompha des Garamantes, le premier des étrangers qui fut honoré du triomphe, comme nous l'apprenons de Pline (16) ; mais ce fut Balbus l'oncle qui fut honoré du consulat le premier de tous les étrangers, ainsi que le même Pline nous l'apprend (17). On distinguait à Rome ces deux Balbus par le titre de *major* qu'on donnait à l'oncle, et par celui de *minor* que l'on donnait au neveu. Je m'étonne que M. de Saumaise, qui a fort bien démêlé les honneurs de l'un et de l'autre (18), ait laissé en repos la faute de Paterculus.

(E) *Il fut lié d'une amitié fort étroite avec Pomponius Atticus.*] On ne saurait nier cela, quand on considère qu'Atticus, ayant résolu de mettre fin à sa vie en ne mangeant rien, fit venir son gendre, et L. Cornélius Balbus et Sextus Péduceüs, pour leur déclarer cette dernière résolution (19). Je crois avoir lu dans une lettre de Cicéron, que Balbus était un de ceux qui mangeaient assez souvent à la table d'Atticus (20). Ce qui prouverait qu'il se plaisait à entendre lire de bonnes choses (21).

(F) *On a confondu Cornélius Balbus, avec Cornélius Gallus.*] C'est pour une chose qui ne fait point d'honneur à sa mémoire. Ils le font mourir dans l'acte vénérien (22). Sans doute la première origine de cette fausseté est une faute d'impression. Sur l'autorité de Pline (23), on avait mis Cornélius Gallus dans la liste de ceux qui sont morts en cet état ; et l'imprimeur, mettant un B pour un G, a été cause que plusieurs ont pris une personne pour une autre. Je trouve cette erreur dans diverses éditions du Commentaire de Tiraqueau sur les lois matrimoniales.

(G) *Vossius a eu tort de censurer Savaron.*] Voulant relever une faute qu'il croyait avoir trouvée dans le Commentaire de Savaron sur Sidonius Apollinaris, il s'est trompé lui-même (24). Savaron avait assuré que Balbus, auquel Sidonius Apollinaris attribue le Journal de la Vie de Jules César (25), est le même que Balbus Cornélius Théophanes, dont Jules Capitolin dit, dans la Vie de Balbinus, *qu'il avait obtenu la bourgeoisie romaine par la faveur de Pompée, et qu'il était d'ailleurs le plus noble de ses concitoyens, et historien.* Vossius réfute cette prétention de Savaron, 1°., parce que Balbus, auteur du Journal, était intime ami de Jules César, comme il paraît par Sué-

(*si toutefois son texte portait cela*), *paraît aussi bonne que celle de Lipse, qui par* Hispaniensis, *a entendu un habitant de l'Espagne, et par* Hispanus, *un Espagnol naturel.*

(15) *L'Épître* XXXII *du* X[e]. *livre* ad Familiares *et le* Commentaire sur l'Épître IX *du* *VIII*[e]. *livre* à Atticus.

(16) Plinius, *lib. V*, *cap. V.*

(17) *Idem*, *lib. VII*, *cap. XLIII.*

(18) Salmas., *in* Solin., *cap. IX.*

(19) Cornelius Nepos, *in* Vitâ Attici, *cap. XXI.*

(20) *Je n'ai pu trouver l'endroit, mais il me semble avoir lu cela dans les* Lettres de Cicéron à Atticus.

(21) *Voyez ci-dessus la remarque* (F) *de l'article* ATTICUS.

(22) Balthasar. Bonifacius, Historia ludicra, *lib. XVI*, *cap. XVI*, *ex* Tiraquello, leg. Connub. XV, *num.* 27.

(23) *Lib. VII*, *cap. LIII.*

(24) Vossius de Historicis græcis, *lib. I*, *cap. XXIII*, *pag.* 148.

(25) Sidon. Apollin., Epist. XIV, *lib. IX.*

tone (26), et par Aulu-Gelle (27), au lieu que Théophanes était intime ami de Pompée, et qu'on en fit un crime à ses descendans, comme Tacite le remarque au VI^e. livre des Annales; 2°., parce que Théophanes, étant de Lesbos, a écrit en grec, et que Balbus a vécu à Rome, et a écrit en latin.

Qui voudrait faire trop le critique, je dirais contre ces raisons, 1°. que le même Balbus qui a été des amis intimes de César, a été des bons amis de Pompée, et tellement honoré de sa confidence, que les autres amis de Pompée en avaient de la jalousie (28). Il est vrai que la liaison qui était alors entre Pompée et César, ayant permis à Balbus de cultiver l'amitié de celui-ci, sans manquer à ce qu'il devait à l'autre, il se trouva enfin que les bienfaits de César furent supérieurs à ceux de Pompée : et néanmoins Balbus obtint de César la permission de ne le point suivre contre Pompée, et se retira à Rome durant la guerre civile (29). Il est vrai encore qu'il y fut l'homme d'affaires de César, et qu'en tâchant de porter les choses à la réconciliation, il ne parut pas tout-à-fait exempt de quelque partialité. Mais enfin, ce n'est pas de quoi faire une juste opposition entre Balbus et Théophanes, que de dire d'un côté avec Suétone, que Balbus a été intime ami de Jules César, et avec Aulu-Gelle, que Balbus était à Rome l'un des agens de César pendant son absence; et que de dire de l'autre avec Tacite, que Théophanes avait été intime ami de Pompée, et que Tibère en fit un crime aux descendans de Théophanes : car, vu l'humeur bourrue de cet empereur, il était capable de persécuter une famille, sous prétexte qu'elle aurait obtenu la bourgeoisie romaine par la faveur de Pompée. Or, cela serait vrai au pied de la lettre à l'égard de Théophanes, quand même on le confondrait avec Cornélius Balbus, puisqu'il est certain, non-seulement que Pompée lui conféra cette bourgeoisie, mais même qu'il plaida pour lui quand on voulut la lui contester, et qu'il le combla de bienfaits. La première raison de Vossius n'est donc pas bonne. 2°. Je pourrais dire en second lieu, que le Théophanes dont Vossius entend parler n'a pas moins vécu à Rome que Balbus, et qu'y ayant eu des Romains qui ont écrit des histoires en grec, il ne s'ensuit pas que Balbus ne soit pas Théophanes, de ce que Théophanes a écrit en grec. Que savons-nous même, si le Balbus en question n'est pas le Cornélius Balbus dont Macrobe cite le XVIII^e. livre des Ἐξηγητικῶν (30)? Simler n'en doute point (31).

Mais, sans m'amuser à des disputes qui pourraient être accusées d'une trop rigoureuse précision, voici le *jugulum causæ*, et le point décisif en trois mots. Vossius s'est imaginé que Savaron a confondu Cornélius Balbus avec Théophanes, natif de l'île de Lesbos, et auteur d'une Histoire de la guerre de Mithridate. Mais c'est ce qu'il n'a point fait. Il ne l'a confondu qu'avec le Théophanes dont parle Capitolin, et qui est bien différent de celui de Lesbos, quoiqu'il ait de commun avec lui d'avoir reçu de Pompée la qualité de bourgeois de Rome. Or rien n'est plus raisonnable que de prendre le Théophanes de Capitolin pour le Cornélius Balbus de Suétone, et pour le Balbus de Sidonius Apollinaris; car il est certain que ce même Cornélius Balbus, natif de Cadix, et honoré de la bourgeoisie romaine par Pompée, fut adopté, à la recommandation du même Pompée, par Théophanes de Lesbos (32) : après quoi, selon la coutume, il se nomma Lucius Cornélius Balbus Théophanes, comme Paul Manuce et Corradus l'ont remarqué; celui-là, dans le sommaire de l'Oraison de Cicéron pour ce même Balbus, celui-ci, dans ses notes sur les Épîtres de Cicéron à Atticus : et l'un et l'autre ont pris ce Balbus pour l'historien Cornélius Balbus Théopha-

(26) Sueton., *in* Cæsar., *cap. LXXXI, mal cité cap. LXXI, par* Vossius, *et cap. LXXIV, par* Moréri.

(27) A. Gellius, *lib. XVII, cap. IX, où il dit que Jules César et Balbus s'écrivaient en chiffres.*

(28) Cicero ad Attic., *lib. IX*, Epist. XIII.

(29) Epist. Balbi ad Ciceron., *lib. IX*, ad Attic., *pag.* 36, *edit.* Grævii.

(30) Macrob. Saturnal., *lib. III, cap. VI.*

(31) Simler., *in* Epitome Biblioth. Gesneri.

(32) *Et adoptio Theophanis agitata est.* Cicero pro Balbo. *Placet igitur etiam me expulsum et agrum Campanum periisse, et adoptatum patricium à plebeio, Gaditanum à Mitylenæo.* Cicero, Epist. VII ad Atticum, *lib. VII.*

nes, dont Capitolin a parlé. De sorte que s'il y eût eu là de quoi critiquer, il aurait fallu tirer en cause ces deux savans Italiens, plutôt que Savaron, qui n'est venu qu'assez long-temps après eux.

(H) *MM. Lloyd et Hofman méritent un peu de censure.*] Je ne dis rien de Charles Étienne : il a été un peu trop sec sur notre Cornélius Balbus; mais, ce qu'il en a touché n'est pas mal choisi. M. Lloyd en a ôté quelques paroles qui n'étaient pas superflues, savoir que nous avons encore l'Oraison de Cicéron pour ce Balbus : car ce sont deux faits fort différens, l'un que Cicéron a plaidé une telle cause, l'autre que nous avons encore son plaidoyer; et c'est au dernier des deux que les lecteurs s'intéressent davantage. M. Hofman allonge l'article (33) pour nous apprendre qu'il y a eu un autre Cornélius Balbus de Lesbos, surnommé Théophanes, c'est-à-dire, pour nous apprendre une fausseté. Lucius Cornélius Balbus Théophanes ne diffère nullement de celui qui était de Cadix, et dont il s'agit dans cet article.

(I) ..... *Paul Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exempt.*] J'ai déjà touché quelques-unes de ses méprises; en voici deux autres. L'une est dans le sommaire de l'Oraison de Cicéron pour Cornélius Balbus, et dans les notes sur l'endroit de cette Oraison où il est parlé de l'adoption de ce Balbus. Il dit là très-faussement, que Théophanes était un affranchi de Pompée (34); car ce ne fut pas la liberté, mais la bourgeoisie romaine, que Pompée donna à Théophanes. *Quid Magnus hic noster*, dit Cicéron (35), *qui cum virtute fortunam adæquavit? nonne Theophanem Mitylenæum scriptorem rerum suarum in concione militum civitate donavit?* L'autre faute de Manuce est de nous renvoyer touchant le triomphe du jeune Cornélius Balbus, neveu de celui dont nous parlons, entre autres autorités, au livre VII de Pline, chap. XLIII (36); car Pline ne parle en cet endroit-là, que du consulat de l'oncle. On se méprend aisément en semblables choses : le père Hardouin, sur ce même endroit de Pline, nous renvoie à un passage de Paterculus (37), où il n'est question que de Balbus le neveu.

(K) *Glandorp a multiplié les êtres sans nécessité.*] Il n'a pas dû produire trois consuls nommés L. Cornélius Balbus. C'est multiplier les êtres sans nécessité. Le premier est, selon lui, Balbus l'aîné, dont il met le consulat à l'an de Rome 713. Le second est Balbus le jeune, pour le consulat duquel il ne dit rien de précis, se contentant de rapporter les paroles de Paterculus. Le troisième est un L. Cornélius Balbus, qu'il dit avoir été fait consul pour quelques jours, vers la fin de l'an, par Auguste et par Marc Antoine, et avoir eu tant de richesses, qu'elles lui permirent de léguer 25 drachmes à chaque citoyen romain (38). Ces trois consuls, dans la vérité, se réduisent à un seul; car Balbus l'oncle n'est point différent de celui dont le consulat fut de si petite durée. On n'a qu'à voir Dion Cassius. Le père Hardouin, pour marquer le caractère de ce consulat, dit ingénieusement que Balbus fut consul sous le consulat de Cn. Domitius Calvinus, et de C. Asinius Pollion, l'an de Rome 714. *Consul hic fuit, quoniàm ita necesse est dicere, Cn. Domitio Calvino secundùm, C. Asinio Pollione Coss. Anno Urbis DCCXIV* (39). Au reste, si Glandorp avait eu quelque connaissance de l'endroit de Pline (40), où Balbus l'aîné est appelé oncle paternel, *patruus*, de Balbus le jeune, il ne se fût pas réduit à la citation d'un aussi mauvais garant que Volaterran, pour nous apprendre que l'un de ces Balbus était fils du frère de l'autre.

(33) *Dans le Ier. volume de sa* continuation *il donne de bonnes* Additions *touchant Cornélius Balbus.*

(34) *Il le répète dans ses* Notes sur l'Épître XI à Atticus, *liv. V.*

(35) Orat. pro Archiâ : *autant en dit* Valère Maxime, *liv. VIII, chap. XIV.*

(36) P. Manutius, *in Argument.* Orat. Cicer. pro Balbo, *où au lieu de citer le chap. XLIII du VIIe. livre de Pline, on cite le XXXVIIe. et au lieu du chap. XXIX de* Solin, *on cite le XLIIe. Cette édition de Manuce est de Cologne, en* 1582, *in-8o.*

(37) *Lib. II, cap. LI.*

(38) Glandorpii Onomastic. roman., *pag.* 277.

(39) Hard., in Plin., *lib. VII, cap. XLIII, pag.* 64, *tom. II.*

(40) *Lib. V, cap. V, pag.* 545.

(L) *La distinction de grand et de petit consulat est chimérique.*] Voyez un peu à quels travers d'esprit les gens sont sujets. Il s'en est trouvé qui, sur ces paroles de Pline, *fuit et Balbus Cornelius Major consul*, se sont jetés dans la chimère de deux degrés de consulat, et ont prétendu que Balbus avait été fait grand consul, ou premier consul (41). Il était aisé de voir que *major*, dans ce passage, ne se rapporte pas à *consul*.

(M) *M. Moreri a fait plusieurs fautes.*] Ce n'est que sur un *on dit*, qu'il débite que Cornélius Balbus *composait un journal, ou des éphémérides de ce qui arrivait tous les jours à César.* Si l'on avait su que Sidonius Apollinaris a parlé de ce journal comme d'un livre subsistant alors, et qu'il en a même parlé avec éloge (42), on aurait rejeté bien loin cet *on dit.* Quelques-uns veulent que Symmaque ait parlé du même livre, lorsqu'il écrivit à son ami, *si impar est desiderio tuo Livius, sume* EPHEMERIDEM *C. Cæsaris decerptam bibliothecula meæ ut tibi muneri mitteretur. Hæc te origines, situs, pugnas, et quidquid fuit in moribus aut legibus Galliarum docebit* (43) : c'est-à-dire, *si Tite-Live ne satisfait pas pleinement l'envie que vous avez de connaître l'histoire de l'ancienne Gaule, vous n'avez qu'à prendre les Éphémérides de César, dont je vous ai fait présent, etc.* Mais d'autres prétendent qu'il ne s'agit là que des mémoires que César avait faits lui-même, et que nous avons encore sous le titre de *Commentaires de la Guerre des Gaules* (44). Il est pourtant vrai qu'il avait fait d'autres mémoires sous le titre d'*Éphémérides*, comme nous l'apprenons de Servius. Pourquoi Symmaque ne pourrait-il pas parler de ceux-ci ? 2°. L'avis *de prendre garde de ne pas confondre, comme Savaron et d'autres l'ont fait, cet auteur avec un de ce nom surnommé Théophanes*, qui *était de Lesbos*, contient deux fautes. Nous avons montré la première en justifiant Savaron de la censure de Vossius. La deuxième consiste à supposer qu'il y a eu un historien natif de l'île de Lesbos, qui s'appelait Cornélius Balbus Théophanes. Rien n'est plus faux. L'historien Théophanes, natif de Mitylène en l'île de Lesbos, a bien été appelé Cn. Pompéius Théophanes, à cause que Pompée lui avait conféré la bourgeoisie romaine, mais il n'a jamais ajouté à son nom de famille celui de Balbus, ou de Balbus Cornélius ; et il y a lieu d'être surpris qu'il soit échappé à Vossius de dire que l'historien Cornélius Balbus Théophanes, dont Jules Capitolin a fait mention, est le Théophanes de l'île de Lesbos, qui écrivit la guerre de Mithridate (45). 3°. Mais encore, pourquoi faut-il prendre garde de ne pas faire comme Savaron ? C'est parce que Cornélius Balbus *vivait à Rome*, et que Théophanes *était de Lesbos.* Ne sont-ce pas là deux attributs bien incompatibles dans un même sujet, et peut-on demander de meilleures preuves de distinction personnelle ? Voilà comment les erreurs croissent. Moréri, pour avoir voulu abréger la preuve de Vossius, l'a rendue incomparablement plus mauvaise qu'elle n'était. 4°. *Je pense que c'est le premier*, poursuit-il, *que Cicéron défendit contre ceux qui l'accusaient de prendre injustement le titre de citoyen romain.* Outre que l'expression est tournée si peu nettement (46), qu'elle fait d'abord penser que Cicéron commença cette sorte de plaidoyer par la personne dont il s'agit, ce qui n'est point ce que l'on veut dire, ni ce qu'il faut dire ; il y a ceci de mauvais dans ces paroles, c'est qu'il ne fallait pas parler de cela comme d'un fait incertain, et qu'il n'y avait rien de plus aisé que de s'en convaincre évidemment par la lecture des sommaires de Paul Manuce, du père Abram, etc., sur l'Oraison de Cicéron *pro L. Cornelio Balbo.*

(N) *Cicéron a dit que Sulpitius surpassa Balbus son maître.*] On com-

(41) *Voyez* Saumaise, Exercitat. Plin., *pag.* 383.

(42) *Quis Opera Suetonii, quis Juvenci, Martialis Historiam, quisve ad extremum* BALBI EPHEMERIDEM FANDO ADÆQUAVERIT? Sidonius Apollinar., Epist. XIV, *lib. IX.*

(43) Symmach., Epist. XVIII, *lib. IV.*

(44) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 64, *où il* attribue à Suétone *ce qui est de* Symmaque.

(45) *Voyez dans la remarque* (C), Casaubon *et autres qui ont fait la même faute.*

(46) *Si l'on voulait remarquer les fautes de cette nature qui sont dans le style de* Moréri, *on les ferait compter par milliers.*

prendra mieux la pensée de Cicéron par ses paroles que par les miennes. Qu'on lise donc ce qui suit. *Cùm dicendi caussâ duobus peritissimis operam dedisset* (Servius) *L. Lucilio Balbo*, *C. Aquilio Gallo*, *Galli hominis acuti et exercitati promptam in agendo et in respondendo celeritatem subtilitate diligentiâque superavit : Balbi docti et eruditi hominis in utrâque re consideratam tarditatem vicit, expediendis conficiendisque rebus. Sic et habet quod uterque eorum habuit, et explevit quod utrique defuit* (47).

(47) Cicero, *in Bruto*, *cap. XLII.*

BALBUS, BALBI, ou BALBO (Jean), moine jacobin, florissait au XIII[e]. siècle. Il savait le grec *[1], chose rare en ce temps-là, et beaucoup plus de latin que tous ses confrères ensemble. Il n'était pas moins estimé pour sa bonne vie que pour son savoir; et il s'est trouvé des gens qui l'ont traité de béat (A). Ce fut sur ce pied qu'on mit son image dans l'église de Saint-Thomas à Pavie. Le titre de ses ouvrages *[2]? se peut voir dans M. Moréri, qui, au lieu de nous renvoyer au volume de Vossius sur les historiens latins, aurait bien fait de remarquer que Jean Balbus est incomparablement plus connu sous le nom de *Joannes de Januâ*, ou de *Joannes Januensis*, que sous aucun autre. Nous allons dire pourquoi il porta ce nom, et discuter s'il est le même que Jacques de Voragine (B). Nous ne ferons qu'une remarque pour tout cela, et pour ce qui en pourra naître.

*[1] Le père Échard, cité par Leclerc, dit que c'est un éloge qui lui a été donné gratuitement par ceux qui ignoraient que Balbus avait lui-même avoué ne pas savoir assez de grec pour expliquer les étymologies des mots qui viennent de cette langue.

*[2] Le seul qui soit imprimé, dit Leclerc, est son *Catholicon*, l'un des premiers produits de l'imprimerie.

(A) *Il s'est trouvé des gens qui l'ont traité de béat*] C'est ce qui paraîtra par ce passage : *Non vi ha mancato chi lo riponga del numero de' beati*, *e come tale si vede dipinto nel tempio di S. Tomaso di Pavia*, *in luogo eminente vicino al soffitato* (1).

(B) *Voyons pourquoi il portait ce nom, et.... s'il était le même que Jacques de Voragine.*] Jean Balbus, noble génois, fut appelé *Januensis*, ou *de Januâ*, parce qu'il était de Gênes. Il dit lui-même dans son *Catholicon*, au mot *Janua*, qu'il était d'une ville nommée Janua. Cette ville n'est autre que celle de Gênes : dès le temps de Luitprand elle était plutôt nommée Janua que Genua, soit qu'on voulût plus clairement insinuer que Janus en était le fondateur, soit qu'on eût égard à la raison rapportée par *Jo. de Januâ*, savoir, que cette ville est la porte de la Provence, de la Lombardie et de la Toscane. Il nous apprend là même, qu'il s'appelait *Frater Joannes Januensis de Balbis*, et qu'il avait fait quelques autres livres. A la fin du Catholicon, il fait savoir, qu'après plusieurs années de grand travail, il l'acheva le jour des nones de mars, c'est à-dire, le 7[e]. jour de mars 1286.

M. Oudin, ci-devant religieux de l'ordre de Prémontré, et maintenant agrégé à l'église protestante au grand contentement du parti, qui se félicite avec raison d'une si bonne conquête, et qui attend plusieurs beaux ouvrages de cette plume, M. Oudin, dis-je, prétend que *Jacobus de Voragine*, auteur de la Légende dorée, et *Joannes de Januâ*, auteur du Catholicon, ne sont qu'un seul et même homme (2). Il se fonde sur ce qu'on convient qu'ils vivaient en même temps, qu'ils étaient tous deux jacobins, tous deux de Gênes, et à cause de cela tous deux nommés *Januensis*. Il aura donc été facile à ceux qui auront vu à la tête de plusieurs manuscrits le nom *Januensis* précédé de la lettre J, initiale du nom

(1) Alfonso Fernandes, *apud* Michaelem Justinianum, *in libro* de gli Scrittori liguri, *pag.* 312.

(2) Oudin, Supplem. de Scriptor. ecclesiast., *pag.* 561.

de baptême *Joannes* et *Jacobus*, de les attribuer tantôt à *Jacobus Januensis*, tantôt à *Joannes Januensis*, ce qui aura converti un auteur en deux.

Mais il me permettra de lui dire que sa conjecture est assez rudement choquée par le dénombrement que l'auteur du Catholicon a donné de ses ouvrages au mot *Janua*, car encore que le temps où il acheva son Catholicon puisse avoir été fort éloigné de celui où il acheva l'article *Janua*, il n'est nullement vraisemblable que, s'il avait composé quelques livres dans le temps qui se serait écoulé entre la composition de cet article et la clôture du dictionnaire, il ne les eût pas ajoutés aux autres dans le même article. Ainsi l'on peut supposer que le catalogue qu'il donne sous le mot *Janua* est de l'an 1286, auquel il mit la dernière main au Catholicon. Or, il est certain que Jacques de Voragine publia en 1270 une traduction italienne de la Bible *[1]. Quelle apparence que si, au bout de seize ans, il avait parlé des livres qu'il avait donnés au public, il en eût oublié un d'une entreprise aussi nouvelle, et à tous égards aussi remarquable que la version de l'Écriture en langue vulgaire ? Il n'est donc point vraisemblable que l'auteur du Catholicon soit Jacques de Voragine. N'en décidons point, pourtant. Attendons les lumières des savans, et en particulier celles de M. Oudin *[2]. M. Cave veut bien être encore là-dessus dans l'incertitude (3).

Voilà comment je parlai dans mon projet ; mais présentement je parle d'un ton plus ferme contre la conjecture du père Oudin : je suis fondé sur plusieurs bonnes raisons, qui viennent de très-bon lieu (4). Voici l'extrait d'un mémoire venu de Dijon : « Je » crois qu'on pourrait décider nette- » ment que *Joannes de Januâ* ne » doit nullement être confondu avec » *Jacobus de Voragine*. Le premier, » qui est auteur du dictionnaire intitulé *Catholicon*, n'a jamais été cité » sous le nom de *Jacobus*. Le second, » qui est auteur de la *Légende dorée*, » n'a jamais été cité sous le nom de » *Joannes*. Le premier est toujours ap- » pelé *Joannes de Januâ*, ou *Januen-* » *sis*, parce qu'il était véritablement » de Gênes, de la famille des Balbi. Le » second, dont la famille est incon- » nue, est presque toujours appelé » *Jacobus de Voragine*, très-rarement » *Jacobus Januensis* ; et alors, il faut » ou sous-entendre *archiepiscopus*, » ou croire que c'est à cause du peu » de distance qu'il y a de ce bourg de » Ligurie, nommé *Voragine*, lieu » de sa naissance, jusqu'à Gênes. Le » premier n'était qu'un simple reli- » gieux jacobin, le second a été élevé » à l'archevêché de Gênes. Tous les » auteurs, et les jacobins entre au- » tres, ont toujours distingué les » noms, le pays et les ouvrages de » ces deux écrivains. C'est ce qu'ob- » serve soigneusement Leandro Al- » berti dans sa Description *della ri-* » *viera di Genova di Ponente*. Jac- » ques Bracelli, Génois, qui écrivait » dès l'an 1431, et dont nous avons » un petit livre *de claris Genuensi-* » *bus*, n'y fait nulle mention de *Ja-* » *cobus de Voragine*, parce qu'il n'é- » tait pas de Gênes, mais y parle avec » éloge de l'auteur du Catholicon, » *Joannes Balbus*, auquel il n'aurait » pas manqué de donner la qualité » d'archevêque de Gênes, s'il l'avait » eue, comme il la devait avoir, sui- » vant l'opinion de ceux qui le con- » fondent avec *Jacobus de Voragine*. »

Simler n'a garde de confondre ici deux auteurs en un, puisqu'au contraire d'un il en fait trois ; car il parle de *Joannes de Januâ*, de *Joannes Januensis*, et de *Joannes Balbus*, comme de trois auteurs différens (5). Il se trompe de plus en plus, en mettant Baldus pour Balbus, faute que Quenstedt a suivie dans son Traité de la Patrie des Hommes illustres (6). Martinius donne aussi dans les fautes de multiplication. C'est dans le catalogue des dictionnaires dont il s'est servi pour faire le sien ; il est au commencement de son *Lexicon Philologicum*, imprimé à Brême, en 1623, et puis augmenté à Francfort, en 1655, et réim-

*[1] Leclerc, d'après le père Lelong, traite cette édition de chimérique.

*[2] Joly dit que le père Oudin s'est rétracté dans le tome III de son *Commentarius de Scriptoribus ecclesiasticis*, imprimé à Leipsick en 1722 ; conséquemment long-temps après la mort de Bayle, circonstance qui était à remarquer.

(3) Cave, de Scriptor. ecclesiast., *pag.* 750.

(4) *Du savant M.* de la Monnoie.

(5) Epitome Biblioth. Gesneri.

(6) *Pag.* 307.

primé à Utrecht, l'an 1697. Il allègue le Catholicon, achevé le jour des nones de mars 1286, et cite les propres paroles qui sont à la fin du dictionnaire de *Joannes de Januâ*. Immédiatement après il allègue une *Summa quæ vocatur Catholicon*, publiée par frère Jean de *Janua*, et imprimée à Venise en 1487. Il est clair que ce ne sont que deux différentes éditions d'un même livre, et que la première ne devait pas être moins attribuée à Jean de *Janua*, que la seconde. Martinius n'y eût pas manqué, s'il avait su ce qui est dans l'article *Janua* au Catholicon achevé en 1286.

Je vois qu'on n'est pas encore bien d'accord sur l'auteur du dictionnaire qui a été le premier intitulé *Catholicon*. M. du Cange le donne à notre Jean de *Janua*, et veut que ni Papias ni Ugutio, qui avaient fait des compilations antérieures, n'aient pas employé ce titre (7); mais M. Borrichius, qui a écrit après avoir lu la préface de M. du Cange, ne laisse pas de soutenir que Papias est l'auteur du Catholicon, et qu'il acheva cet ouvrage l'an 1286 (8). Il avait vu qu'on soutenait dans cette préface que Papias avait fleuri, non en 1200, comme l'assure Trithème, mais en 1053, comme la Chronique d'Alberic le justifie; et néanmoins il pose en fait que Papias a achevé son dictionnaire en 1286. Il fallait, ou réfuter M. du Cange, ou du moins observer qu'il se trompait. Ces ménagemens et ce silence ne font qu'embarrasser les lecteurs. En tous cas, c'est une forte présomption contre M. Borrichius, que de voir qu'il met la conclusion du dictionnaire de Papias précisément en la même année 1286, que *Joannes de Januâ* acheva son Catholicon. Le mémoire cité ci-dessus m'assure que Papias n'a point fait le *Catholicon* achevé l'an 1286, et que Jean Balbi est le premier qui se soit servi du titre de *Catholicon* à la tête d'un dictionnaire.

Il y avait long-temps que Barthius, sans avoir consulté la Chronique manuscrite d'Alberic, avait jugé que Papias était plus ancien qu'on ne le fait. Platine donne pour constant qu'il a vécu sous le pape Innocent III, c'est-à-dire, au commencement du XIII^e^. siècle; mais Barthius, au chapitre III du III^e^. livre de ses *Adversaria*, le mit sous l'empire de Henri II (9), en considérant que cet auteur ne conduit que jusqu'à Henri qu'il nomme *minorem*, la liste, qu'il donne sous le mot *ætas*, de tous les princes des siècles passés. Il n'aurait point fait cela, s'il y eût eu déjà plus de deux empereurs du nom de Henri. Il est vrai que Barthius se fait un doute que la prodigieuse négligence de ceux qui continuent ou qui amplifient les compilations, rend légitime, généralement parlant. C'est que peut-être Papias a laissé l'article *ætas* tout tel qu'il l'a trouvé dans quelque vieux dictionnaire, sans pousser le catalogue jusques à son temps. C'est ainsi qu'on trouve dans la Chronique de l'abbé d'Ursperg, en un endroit, que l'auteur était à Rome, l'an 1102 (10); en un autre, qu'il était très-jeune, *in minoriætate*, l'an 1198, et en un autre, qu'il fut fait abbé en 1215. Si le continuateur éclaircissait les choses par rapport à ces additions, on ne rencontrerait pas ces brouilleries.

(7) Du Cange, *Præfat.* Glossarii latin.

(8) Borrich. Append. de Lexicis græcis et lat. *à la fin de ses* Analecta ad Cogit. de Ling. lat. 1682.

(9) *Il mourut l'an 1024 : ainsi il semble que la raison de* Barthius *prouverait trop.*

(10) *Voyez* Vossius de Hist. lat., *lib. II, cap. LVII*, *et* Bellarm. de Scriptor. ecclesiast., *pag.* 335, *faussement accusé par* Zeiler, de Hist., *pag.* 155, *d'avoir cru falsifié le nombre* 1102.

BALDE, célèbre jurisconsulte dans le XIV^e^. siècle, était fils de François Ubaldus (A), médecin de Pérouse. Il étudia sous Bartole; et n'ayant encore que quinze ans, il lui proposa une objection si embarrassante, qu'il fallut demander du temps pour y penser, et qu'on n'en donna la solution que le lendemain. Ainsi ceux qui disent que Balde commença fort tard ses études se trompent grossièrement (B). Peu après sa promotion au doctorat, il soutint des thèses que Bartole attaqua pendant cinq heures de suite, sans pouvoir gagner la victoire. Il plaida souvent des

causes contre Bartole, et il s'éleva entre eux une émulation qui dégénéra bientôt en haine. On n'en saurait douter, quand on voit que Balde prend à tâche d'offusquer la réputation de son maître. Ce qu'on a dit, que les Pandectes de Pise ayant été consultées au sujet de la dispute qu'ils eurent sur la leçon d'une loi, Balde se trouva convaincu de plusieurs falsifications, et qu'il en fut châtié d'une manière ignominieuse, ne doit passer que pour une fable (C). Il enseigna à Pérouse, et il y eut pour disciple le cardinal de Beaufort, qui fut ensuite le pape Grégoire XI. Il fut appelé à Padoue, environ l'an 1378; mais il quitta cette académie lorsque Galéas Visconti, voulant rétablir celle de Pavie, y attira à force d'argent, les plus habiles professeurs qu'il put rencontrer. Une prompte repartie que fit Balde, la première fois qu'il parut dans le collége de Pavie, le fit admirer (D). Il eut là un collègue redoutable, nommé Philippe Cassolus. C'était un homme qui avait joint à beaucoup d'esprit une excellente mémoire; mais la bonne opinion qu'il avait de sa suffisance l'ayant porté à faire un défi, il succomba, et sa gloire fut sacrifiée à celle de Balde (E). La mort de ce Philippe ne délivra point d'inquiétude son concurrent; car il y eut une émulation si échauffée entre le professeur qui lui succéda, et Balde, qu'ils introduisirent la honteuse et la pernicieuse coutume de briguer des auditeurs à force de supplications. Balde gagna beaucoup de bien (F). Il a composé quantité de livres, et il n'y a nulle apparence qu'il ait étudié seulement deux heures par jour (G). Ce ne sera point lui qu'on pourra donner pour un exemple d'un auteur sans défaut : quand il n'aurait que celui de se contredire, il ne serait pas peu éloigné de la perfection, mais il en a bien d'autres (H). Les excuses dont il colorait ses contradictions méritent d'être considérées (I). Il mourut le 28 d'avril 1400 (K). Le genre de sa mort fut triste : il aimait tendrement un petit chien, il le caressait et le baisait fort souvent. Il en fut mordu à la lèvre pendant de telles caresses : et comme ce chien * avait la rage en ce temps-là, il répandit dans le corps de Balde un venin subtil, qui ne fit aucun effet pendant long-temps, mais qui enfin produisit la peur de l'eau, et causa un mal incurable (*a*). Balde vécut soixante-seize ans (*b*), et laissa deux fils, qui furent bons jurisconsultes (*c*). Zénobius, l'aîné, fut évêque de Tipherne (*d*).

* Sur la foi d'une épitaphe qu'il a extraite du *Lantiniana* manuscrit, Joly avait d'abord dit que c'était une chatte, et non un chien ; mais dans ses *Corrections et additions*, il dit que l'épitaphe a été faite pour un seigneur romain et non pour Baldus.

(*a*) *Tiré de* Panzirole, de Clar. leg. Interpretib., *liv. II*, *chap. LXX*, *pag.* 201 *et suiv.*

(*b*) Paul. Jovius, Elog., *cap. VIII*, *p.* 27.

(*c*) Panzirolus, de Clar. legum Interpretibus, *pag.* 203.

(*d*) *Idem*, *ibid.*

(A) *Il était fils de François Ubaldus.*] Remarquez donc que *Baldus* est le nom de baptême de ce jurisconsulte, et *Ubaldus* son nom de famille. Moréri l'appelle outre cela *Pierre* : c'est confondre le frère aîné avec le cadet. *Petrus Ubaldus* était le troisième fils du médecin *Francis-*

cus Ubaldus, et fut bon jurisconsulte. *Angelus Ubaldus*, son frère, fut aussi un grand juriste. Voyez Panzirole au chapitre LXX et suivans du II^e. livre *de Claris legum Interpretibus*.

(B) *Ceux qui disent que Baldus commença fort tard ses études se trompent grossièrement.*] On a débité qu'il avait quarante ans lorsqu'il commença d'étudier en droit, et que Bartole lui ayant dit, *tardè venisti, Balde;* Balde lui répondit, *citiùs recedam* (1). La Mothe-le-Vayer donne à Bartole un discours un peu plus long. *Vous venez tard, Balde, vous serez avocat dans l'autre monde. Serò venis, Balde, eris advocatus in alio seculo.* Je ne crois pas que si Bartole avait dit cela, il eût fait aucune allusion à la raillerie de Caton. Ce censeur, pour se moquer de l'école d'Isocrate, disait *que les disciples y vieillissaient, afin d'aller exercer leur éloquence dans les enfers, en plaidant au barreau de Minos* (2). Le conte dont il est ici question n'a nul fondement. Panzirole prouve que Balde, âgé de quinze ans, fit une objection très-embarrassante au fameux Bartole; qu'à l'âge de dix-sept ans, il fit des leçons publiques; et que quatre ans après il fit un livre *de Pactis*, et un autre *de Constituto* (3). Voici les paroles de cet écrivain: *Opinioni Bartoli adeò argutè contradixit, ut ille argumenti acumine perterritus respondere non potuerit, commendato que juvene tempus ad solvendum petiit, et sequenti mane respondit. Deindè 17 annum ingressus solemni interpretatione difficillimam legem publicè Baldus explicuit; undè fabulosum est quod vulgò fertur, Baldum quadragenarium ad legum studia accessisse* (4). Le jurisconsulte Zazius rapporte le même conte, sur la foi de Paul Citadin, mais Tiraqueau le rejette comme une fable (5). *Adducerem*, dit-il (6), *quod de Baldo vulgò dicitur.... nisi scirem hæc esse commentitia, et prorsùs fabulosa, ut ex iis constat quæ suprà diximus.* M. Baillet observe que la Mothe-le-Vayer et le père Bartoli *semblent avoir adopté cette opinion, comme si le fait était fort avéré,.... et non pas un conte fait à plaisir.* Il les renvoie au *président Tiraqueau*, et au chapitre VIII des Éloges de Paul Jove (7). Il cite la Mothe-le-Vayer, lettre XXXII, page 420, et Bartoli, Car. Hom. lit, page 248. Je n'avais jamais lu que Tiraqueau fût président. Paul Jove observe que Balde fut un esprit avancé, et qui dura fort long-temps: *Præcoci ingenio penè puer, non ad optimam modò frugem, sed rarissimo etiam naturæ dono ad longam senectutem pervenit* (8).

(C) *Ce qu'on dit..... qu'il se trouva convaincu de plusieurs falsifications... ne doit passer que pour une fable* (*).] Les uns disent que la flétrissure qu'il reçut l'obligea à s'exiler, et à dire comme Scipion l'Africain, qu'il ne voulait pas que son ingrate patrie lui fournît la sépulture: *Publicè traductum patriâ excessisse ferunt, et abeuntem Scipionis Africani verba protulisse*, ingrata patria, ne ossa quidem mea habebis, *ac in voluntario exilio senem defunctum fuisse* (9). D'autres disent qu'il fut condamné à la marque d'un fer chaud sur le front, et que Bartole le protégea. Jason l'avait ouï dire, mais il a eu grand tort d'immortaliser cet ouï-dire dans ses ouvrages. Il ne faut jamais faire cet honneur à de tels bruits qu'en ces deux cas: l'un, lorsqu'ils sont très-vraisemblables; l'autre, lorsqu'on les veut charger d'une note de réprobation, c'est-à-dire, les réfuter et les siffler. En ce dernier cas, il est très-utile de rapporter ces sortes de traditions, parce que rien n'est plus propre à inspirer de la défiance contre les

(1) Panzirol., de Claris legum Interpretib., *lib. II, cap. LXX, pag.* 201.

(2) Plutarchus, *in Catone, pag.* 350.

(3) Panzir., de Clar. leg. Interpretib., *pag.* 203.

(4) *Ibidem, pag.* 200, 201.

(5) Zazius, *apud* Tiraq. de Jure Primigenior. *Præf. num.* 206.

(6) Tiraq. de Jure Primigenior., *Præf. num.* 206.

(7) Baillet, Enf. célèbr., *pag.* 420.

(8) *Jusqu'à soixante-seize ans.*

(*) La falsification dont Balde fut accusé regardait la loi *creditor.*, première au Digeste *de Distractione Pignorum*, dans laquelle il fut, dit-on, convaincu d'avoir supprimé un *n*. Bartole prit la défense de Balde, non pas en niant le fait, mais en alléguant en faveur de l'accusé la loi *Ad bestias* 31, au Digeste *de Pœnis*, laquelle veut que lorsque le coupable est d'ailleurs un sujet de grand mérite, ou qui a des talens extraordinaires dans son art, on se relâche à son égard de la rigueur des lois. Voyez Jean Nevisan, l. 5, n. 25 de sa *Forêt nuptiale*. Rem. crit.

(9) Panzir. de Claris leg. Interpretib., *pag.* 201.

Digitized by Google

rapports de la renommée, que de faire voir à son siècle la sotte et ridicule crédulité des précédens. Pour prouver démonstrativement que l'ouï-dire de Jason est une fable, il ne faut point d'autre raison que celle-ci. Jason ne savait cela que par ouï-dire : si la chose eût été vraie, il l'aurait lue en cent endroits. Balde vécut long-temps tout couvert de gloire; il fit des livres, il réfuta qui bon lui sembla, il eut des antagonistes et des ennemis redoutables. Tenez pour assuré que si l'on eût pu lui faire un reproche d'infamie, on l'aurait fait dans plus d'un livre. C'est là que Jason et tout le monde aurait appris cette disgrâce. C'est le malheur des savans qui se distinguent beaucoup, et qui écrivent beaucoup; les plus petites fautes de leur jeunesse leur sont publiquement reprochées tôt ou tard. Ils se font des ennemis parmi les auteurs : c'est assez, ils doivent s'attendre à des romans satiriques, plutôt qu'à la discrétion de l'adversaire. Voilà comment Panzirole devait tourner l'apologie de Balde : il devait expressément, et d'une façon développée, se servir de cette note, et ne se contenter pas de dire, *Quæ omnia falsa esse et alii potiùs evenisse non dubito, cùm nulla de hoc certa extet auctoritas, et eum Ticini decessisse constet* (10).

(D) *Une prompte repartie que fit Balde.... le fit admirer.*] Il était de petite taille, de sorte que dès qu'on le vit dans l'auditoire on s'écria : *minuit præsentia famam.* Il répondit sans se décontenancer : *Augebit cætera virtus.* Panzirole ajoute : *Quo dicto omnibus suî admirationem injecit* (11).

(E) *La gloire de Cassolus fut sacrifiée à celle de Balde.*] Cassolus s'était engagé à répondre sur-le-champ à tout ce qu'on lui pourrait demander concernant les dernières volontés. On prit jour et heure pour vérifier s'il se vantait de cela avec raison. L'assemblée fut nombreuse. Balde se lève, fait une question à quoi on ne sait répondre : il faut que lui-même montre la loi qu'il demande. Jugez si le défiant fut mortifié. *Philippus, qui, ut memoriâ cæteris antecellebat, se ex omnibus ultimarum voluntatum quæstionibus ex tempore responsurum professus est. Statutâ ad dicendum die, cùm in magnâ expectatione esset, surgens Baldus interrogavit, ubi in jure cautum reperiretur, parem non esse ejus, qui non vult, ei, qui non potest, conditionem. Ad primam interrogationem hæsitante Philippo, cùm Baldus de propositâ quæstione legem ostendisset, magnam gloriam retulit* (12).

(F) *Balde gagna beaucoup de bien.*] Les conseils qu'il donna sur la seule matière des substitutions, lui valurent plus de quinze mille écus. Il possédait plusieurs terres. *De jure respondendo immensam pecuniam coëgit, qui ex solis substitutionum speciebus plus quindecim millia aureorum lucratus fuisse traditur. Aliunde prætereà ex innumeris aliarum successionum criminumque causis et contractibus peramplas opes accumulavit* (13). Il se tenait dans une agréable maison de campagne auprès de Pavie, d'où il venait sur sa mule à l'auditoire. *Domus*, ajoute Panzirole (14), *vetustate vitiata adhuc hodiè pro re memorandâ ostentatur.*

(G) *Il n'y a pas d'apparence qu'il ait étudié seulement deux heures par jour.*] Panzirole, réfutant cela, dit entre autres choses, que Balde, faisant un voyage qui l'empêchait de donner à la lecture le temps qu'il avait accoutumé d'y consacrer, disait, « chaque pas que fait mon cheval sont autant de lois qui sortent de ma mémoire : » *Quot gradus equus ambulabat, tot leges sibi excidere querebatur* (15). C'est un signe qu'il avait acquis, et qu'il conservait son savoir à force de lire.

(H) *Il a bien des défauts.*] Il avance mille choses singulières, et opposées au sentiment des autres jurisconsultes, et il les avance sans citer aucune loi : ce sont ses propres fantaisies. Il cite des lois qui ne font rien à ce de quoi il s'agit : il traite de plusieurs choses hors de leur place; il est trop sec sur le nécessaire, et trop prolixe sur l'inutile; il répond à des questions que personne n'a jamais

(10) Panzirol. de Claris leg. Interpretibus, *pag.* 202.

(11) *Ibidem*, *pag.* 203.

(12) *Idem*, *ibidem.*

(13) Panzirol. de Claris leg. Interpretibus, *pag.* 204.

(14) *Ibidem*, *pag.* 203.

(15) *Idem*, *ibidem.*

faites, et il ne répond rien sur ce que tout le monde demande ; il se confond lui-même par ses propres subtilités, et il se donne trop de licence : la vivacité de son esprit est cause du peu d'uniformité de ses sentimens. *Cùm parùm sibi constans sæpenumero contrarius reperiatur, id tamen non levitate, sed ingenii subtilitate evenisse Paulus Castrensis autumat* (16). Ceux qui ont l'imagination vive ont ordinairement peu de mémoire, et c'est ce qui fait qu'ils ne se souviennent point quand ils envisagent d'un certain côté une question, qu'ils l'ont autrefois soutenue d'un autre sens. Ils se contredisent sans le savoir. Ajoutez à cela qu'un esprit subtil invente aisément les moyens de prouver et de réfuter les mêmes choses. Mais c'est un grand défaut que de n'être pas capable de suspendre les effets de cette subtilité, jusqu'à ce qu'on se puisse donner une ferme assiette.

(I) *Les excuses dont il colorait ses contradictions méritent d'être examinées.*] Il disait que notre entendement change, et qu'ainsi il raisonne un jour d'une façon, un jour d'une autre. Je crois qu'*in petto* il se réservait le privilége qu'il attribuait aux législateurs. L'évêque de Pavie demandait un jour pourquoi les lois étaient si changeantes. Balde lui répondit que les mêmes choses deviennent licites ou illicites, selon les temps. On permet pendant la guerre ce qui est défendu pendant la paix : c'est pourquoi la justice roule sur toutes les choses qui deviennent propres au temps ; une telle conduite est proportionnée aux conjonctures présentes, elle est donc juste. Ceux qui font les lois imitent les médecins : ceux-ci permettent, ordonnent, défendent les mêmes choses, selon les temps et les saisons ; et c'est aux temps qu'ils prennent garde. *Ipse quoque se excusat, quòd intellectus, qui ratiocinatur, non semper sit idem, sed varius ; et episcopo ticinensi sæpè interroganti cur toties leges mutarentur, respondit : flagrante bello permittitur quod pacis tempore non licet, id ita justum esse, quod cuique suo tempore expedit, exemplo enim medicorum tempora à legum latoribus dicebat observari* (17). Ce fut la réponse de Balde ; et voilà ou implicitement, ou explicitement, le principe sur lequel raisonnent les auteurs qui se réfutent eux-mêmes, quand ils ont à disputer contre deux sortes d'ennemis. *Cette proposition est vraie et bonne, aujourd'hui que je dispute contre Pélage : dans un an, elle ne le sera pas, si je dispute contre Calvin.* Voyez ce qui a été dit ci-dessus (18) touchant les contradictions des avocats, et touchant l'Apologie que Cicéron en a faite. Je me souviens d'avoir lu que certains controversistes, ne pouvant nier que l'Église ne commandât certaines choses qui ne paraissent conformes ni à l'Écriture, ni à la primitive Église, ont soutenu qu'elles ne laissent pas d'être justes et véritables, parce que le Saint-Esprit, qui conduit l'église, lui inspire dans chaque siècle l'interprétation la plus propre au salut des âmes. *Scripturas esse ad tempus adaptatas et variè intellectas, ita ut uno tempore secundùm currentem universalem ritum exponerentur, mutato ritu iterùm sententia mutaretur* (19). *Non est mirum si praxis ecclesiæ uno tempore interpretatur Scripturam uno modo, alio tempore alio ; nam intellectus currit cum praxi* (20). J'aime cette bonne foi.

(K) *Il mourut le 28 d'avril 1400.*] Son épitaphe l'assure : Bellamin s'est donc trompé, en mettant la mort de Balde à l'an 1420 (21). Trithème, qui l'a mise à l'an 1423, a dit un mensonge ; mais M. Moréri, qui avait dit que selon Trithème la mort de Balde doit être mise à l'an 1423, n'avait point tort. L'édition de Hollande n'a point dû corriger 1423 par 1403.

(16) *Idem, ibidem.*

(17) *Apud* Panzirol., *ibidem.*

(18) *Dans les remarques* (B) *et* (C) *de l'article de* (Marc) Antoine l'orateur.

(19) Nicolaus Cusanus, Epist. II ad Bohemos.

(20) *Idem*, Epist. VII.

(21) Bellarmin. de Script. eccles., *pag.* 382.

BALDE (Jacques) un des meilleurs poëtes latins que l'Allemagne ait produits dans le XVII^e^. siècle, naquit à Ensisheim en 1603. Il se fit jésuite l'an 1624. Il enseigna la rhéto-

rique et les belles-lettres pendant six ans. Il fut prédicateur bien des années, et prêcha même à la cour de l'électeur de Bavière, et il s'acquit une extrême réputation par ses *poésies*. Il n'y eut pas jusqu'aux protestans, qui ne les louassent d'une façon singulière (A). Un de ses derniers ouvrages fut son *Urania victrix, seu Animæ christianæ Certamina adversùs illecebras quinque sensuum corporis sui*. Le pape Alexandre VII en fut si content, qu'il envoya sa médaille d'or à l'auteur. Le père Balde la consacra à la Sainte Vierge (B). Quelques sénateurs de Nuremberg disputèrent à qui aurait sa plume (C), et l'on dit que celui à qui elle échut la garda dans un étui d'argent. Ce poëte mourut à Neubourg le 9 d'août 1668. Ses poésies sont de différente nature : elles contiennent des *Panégyriques* et des *Traités de Morale*, des *Pièces de Théâtre* (D) et des *Pièces de Dévotion*, des *Silves*, des *Odes*, etc. (*a*).

(*a*) *Tiré de* Sotuel, Biblioth. script. Soc. Jesu, *pag*. 356.

(A) *Les protestans......, louèrent ses poésies d'une façon singulière.*] Le père Sotuel s'exprime là-dessus en ces termes : *Ipsis acatholicis etiam adeò placuerunt, ut publico typo eum* Horatium Germanum *nominare non dubitârint*. Si je ne me trompe, cela est fondé sur une lettre de Barlæus. Le père Balde, ayant vu les vers que Barlæus avait faits à la louange du duc de Bavière, lui écrivit une lettre fort obligeante, et lui envoya un volume de ses poésies. Barlæus l'en remercia l'encensoir à la main, et lui écrivit entre autres choses : *Restituisti nobis lyram neglectam diù et intermissam, ut jam meritò vocari possis lyricorum scriptor, aut potiùs Bojorum fidicen lyræ, ut ad Horatii verba alludam* (1). Cette lettre fut écrite le 1[er]. de mars 1644. Le jésuite était alors recteur du collége de Munich (2).

(B) *Il consacra une médaille d'Alexandre VII à la Sainte Vierge.*] Voici ce qu'en dit Sotuel. *Hanc verò Jacobus Deiparæ Virgini anathema appendit, ut palàm faceret cui Palladi ipse suos labores consecraret* (3).

(C) *Quelques sénateurs de Nuremberg disputèrent à qui aurait sa plume.*] Je ne sais, dit M. Baillet (4), si celui qui *la conserva dans un bel étui d'argent fait exprès pour elle* « ne » commit pas un sacrilége, parce » qu'il me semble que le père Balde » l'avait consacrée à la Sainte Vierge, » et que son intention était qu'elle » fût pendue à quelqu'une de ses » images, ou au lambris d'un de ses » autels, comme Lipse avait fait autrefois dans le mouvement d'une » pareille dévotion.»

(D) *Ses poésies contiennent des pièces de théâtre.*] Il y en a une dont voici le titre : *Poësis Osca, sive Drama Georgicum de Belli malis et Pacis bonis, carmine antiquo, Attellano, Osco, Casco* (5). Quelque rustiques que fussent cette pièce, et le jargon *Osque* et *Casque*, dans lequel il la fallut composer, je ne doute pas qu'elle n'ait coûté et plus de temps et plus d'esprit à l'auteur, qu'une pièce grave et de bonne latinité. Il faut donc bien se garder de croire qu'on l'ait imprimée à Munich, l'an 1617, comme l'assure le père Sotuel. A l'âge de quatorze ans, Jacques Balde n'était pas capable d'exécuter un tel projet.

(1) *Voyez la CCCCLXVII[e]*. Lettre de Barlæus, *p*. 911. *Voyez aussi la CCCCLXXXVII[e]. qui est écrite au même* Balde.

(2) *Voyez la table des* Lettres *de* Barlæus.

(3) Sotuel, Biblioth. Societ. Jesu, *pag*. 356.

(4) Jugem. sur les Poëtes, *tom. V, num*. 1507. *pag*. 42.

(5) *Conférez avec ceci le* Dialogue de (Mariangelus) Accursius, *dont j'ai parlé dans la remarque* (F) *de son article*.

BALDUS (*a*) (BERNARDIN), abbé de Guastalla, né à Urbin l'an 1553, a été un des plus savans

(*a*) *Son trisaïeul quitta le nom de* Cantagallina, *famille illustre de Pérouse, dont il descendait, et prit celui-ci*. Fabr. Scharloncin. *Voyez ci-dessous la citation* (*e*).

hommes de son temps. Il fit de si grands progrès sous ses premiers précepteurs, qu'il se trouva capable de traduire les *Phénomènes d'Aratus* en vers italiens, pendant qu'il n'était qu'un jeune écolier. Son père ayant connu par ces coups d'essai que son fils pouvait aller loin, l'envoya à Padoue, l'an 1573 (A). Bernardin y étudia Homère, sous Émanuel Marguinus (*b*), et en son particulier, presque tous les autres poëtes grecs, et s'en acquit une singulière intelligence. Il composa à Padoue un livre *des Machines de Guerre* (*c*), qui fit voler son nom au delà des Alpes, ce qui lui donna plus d'envie d'entendre le français et l'allemand; car il crut qu'il était de la bienséance de savoir la langue de ceux dont il avait acquis l'affection. Il apprit ces deux langues avec une extrême facilité. La peste le contraignit de quitter Padoue, et alors étant retourné à Urbin, il s'attacha pendant cinq ans à Frédéric Commandin *, excellent professeur en mathématiques, et apprit de lui toutes les parties de cette science. Il eut un regret extrême de la mort de cet habile homme, et s'étant appliqué à faire sa *Vie*, cela lui fit naître le dessein de composer celle de tous les *mathématiciens*. Il y travailla pendant douze ans. Les *Commentaires* qu'il publia l'an 1582 *sur les Méchaniques d'Aristote*, firent voir sa capacité en cette sorte de connaissances. Pour se délasser de ces pénibles méditations, il fit un *poëme* en sa langue maternelle touchant *l'Art de naviguer*. Ferdinand de Gonzague, prince de Molfette, et seigneur de Guastalla, aimant beaucoup les mathématiques, voulut avoir notre Baldus auprès de lui. C'est dans cette cour que Baldus commença à travailler sur Vitruve, et qu'il fit le livre *de Verborum vitruvianorum Significatione*. Une maladie l'ayant empêché de faire le voyage d'Espagne avec son maître, il employa le loisir que l'absence de Ferdinand de Gonzague lui donnait, à faire un *traité* fort méthodique *de la Cour* (*d*), et plusieurs autres ouvrages (B). Il fut fait abbé de Guastalla, l'an 1586, sans avoir fait aucune demande pour cela, et dès lors il s'appliqua tout entier à l'étude du droit canon, à celle des pères et des conciles, et à celle des langues orientales, sans en excepter l'arabe (C). Ayant composé l'an 1595 cinq livres *de novâ Gnomonice*, il traduisit l'année suivante la *Paraphrase chaldaïque du Pentateuque*, et l'accompagna de *Commentaires* : après quoi, il traduisit sur l'hébreu le *Livre de Job*, et les *Lamentations de Jérémie*, et y ajouta des *notes*. Il employa quelques heures à l'explication d'une planche qui est à Eugubio (D), sur laquelle on voit des inscriptions en vieux toscan. Il com-

(*b*) *C'était un Candiot qui professait la langue grecque à Padoue.*

(*c*) De Tormentis bellicis et eorum Inventoribus.

* Fr. Commandin était mort en 1575, la peste de Padoue est de 1576; c'est donc, dit Joly, avant de retourner à Urbin que Baldus apprit les mathématiques de Commandin.

(*d*) *Libros sex de Aulâ eruditissimos methodo analyticâ conscripsit.* Scharloncinus. *Voyez la citation suivante.*

mença un fort grand travail en l'année 1603, je veux dire une *Description du Monde*. Son plan n'était pas moins historique que géographique, et s'étendait jusque sur les moindres bourgs dont les écrivains modernes ont laissé quelque mention. Il acheva cet ouvrage à l'égard de la matière (E), mais il ne le mit en ordre qu'à l'égard d'une partie. Il mourut le 12 d'octobre 1617, après un gros rhume qui avait duré quarante jours (*e*) (F). Il avait été extrêmement laborieux (G), sans ambition, ni vaine gloire, toujours prêt à excuser les fautes d'autrui, et appuyant cela d'une très-bonne raison (H); fort dévot, non-seulement pour un mathématicien, mais même pour un homme d'église (I).

(*e*) *Tiré d'une* Lettre *de* Fabricius Scharloncinus ad illustrissimum dominum Lælium Ruinum, episcopum balneoregiensem, exnuntium apostolicum ad Poloniæ regem. *Voyez aussi* Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 4, *et l'*Oraison funèbre de Baldus, *par* Marc Antoine Virgilius, *imprimée*, *non l'an* 1607, *comme le dit* M. Teissier. *in* Catalogo bibliothec., *pag.* 229, *mais l'an* 1617.

(A) *Son père ayant connu sa capacité par ces coups d'essai...... l'envoya à Padoue.*] Corrigez par-là une faute de Nicius Erythræus. Je suis bien assuré qu'il n'a point eu l'intention de diminuer en aucune chose la gloire de notre Baldus; et cependant il l'a bien diminuée : c'est sans y penser, et pour n'avoir pas assez pris garde à l'ordre des temps. Il a dit que ce fut après les leçons de Margunius (1), que Baldus se crut asser fort pour traduire des poëmes grecs en sa langue maternelle : *Apud quem tantùm profecit, ut eo duce et cereum quodammodo lucente obscurissima Græcorum quorundam poëtarum loca penetraverit...... Quamobrem eâ est incensus animi alacritate atque fiduciâ, ut ausus sit poëmata græca in nostrum sermonem convertere* (2). Il avait traduit un poëme d'Aratus, avant que d'aller à Padoue.

(B) *Il fit plusieurs autres ouvrages.*] Cette remarque ne contiendra que le titre de quelques-uns des écrits de notre Baldus : j'entends ceux qui n'ont pas été marqués dans le texte de cet article, soit que l'auteur les ait faits pendant le voyage de son maître, soit qu'il les ait faits en un autre temps. Je dis donc qu'il a traduit *Heronem de Automatis et Balistis*, les *Paralipomènes de Quintus Calaber*, et le *poëme de Musée*; et qu'il a fait un livre de *Paradoxes mathématiques*, un autre *de Scamillis imparibus Vitruvii*, un autre *de Firmamento et Aquis*, un autre sur la *Description du temple* qu'*Ézéchiel* nous a laissée, un autre *de Historiæ scribendæ Legibus*, un autre des *Antiquités de Guastalla*; la *Vie de Frédéric* et celle *de Gui Ubaldus, ducs d'Urbin*; *Œconomia tropologica in sanctum Matthæum*; plusieurs *poëmes*, les uns en latin, les autres en italien, parmi lesquels celui qui est intitulé *Deïphobe* est une imitation de la Cassandre de Lycophron. Les remarques suivantes donneront le titre de quelques-uns de ses autres livres. Je dirai ici que Nicius Erythræus a raison de dire que la description du temple est une matière très-épineuse; mais il a tort de prendre Jérémie pour Ézéchiel. *Jerosolymitani*, dit-il (3), *Templi...... descriptionem per Hieremiam litteris consignatam et traditam, rem involutam et multis difficultatibus obsessam evolvit, illustravit, atque hominum intelligentiæ aperuit.*

(C) *Il s'appliqua à l'étude des langues orientales, sans en excepter l'arabe.*] Il l'étudia à Rome, avec Jean-Baptiste Raimondi, et s'y appliqua de telle sorte, et à la langue sclavone aussi, qu'il ne s'informait presque d'aucune nouvelle. *Romæ dùm viveret ferè nescivit quid gereretur in aulis : arabicæ enim linguæ cum J.-Baptistâ Raimondo diligentissimè studuit, et arcana industria sclavonicæ, quam perfectè callebat* (4). Il

(1) *C'est ainsi qu'il faut dire, et non pas* Margranius, *comme il y a dans* Erythræus.

(2) Nic. Erythr. Pinac. I, *pag.* 4.

(3) *Idem*, *ibidem*.

(4) Fabricius Scharloncinus, *in ejus* Vitâ.

traduisit de l'arabe le *Jardin géographique* d'un anonyme, et il composa un *dictionnaire* de cette langue. Il croyait que cet anonyme a vécu vers la fin du X[e]. siècle. Si Marc Velsérus ne fût pas mort, il aurait fait imprimer la version de cet ouvrage géographique, et les autres écrits de Baldus(5).

(D) *Il travailla à l'explication d'une planche qui est à Eugubio.*] Schoockius, se souvenant confusément de ce travail de Bernardin Baldus, lui en a attribué un autre qui ne lui appartenait pas. « E sterquilinio » Anniano Bernardinus Baldus nuper » collegit Antiquitates ethruscas anno » 1637, Florentiæ evulgando volumen » typis perquàm elegantibus, cujus » hæc inscriptio : *Ethruscarum Antiquitatum Fragmenta, quibus urbis* » *Romæ aliarumque gentium primordia, mores et res gestæ indicantur,* » *à Curtio Inghiramio reperta Scornelli prope Vulterram, anno salutis* M. D. C. XXXVII ; *ethrusco verò,* » CIϽ CIϽ CIϽ CCCC XCV (6).» Un homme qui aurait su que Baldus mourut l'an 1617, aurait-il pu faire cette faute ? Ce qu'il y a de plus surprenant est que le même Schoockius, après avoir parlé de la sorte dans la page 67, parle comme il faut dans la page 217. *Simili ratione egit Bernardinus Baldus, vir cæteroquin longè doctissimus, annis abhinc fermè quinquaginta evulgando suam quasi divinationem in tabulam æneam Eugubinam linguâ etruscâ veteri perscriptam, simul abutendo operâ Marci Velseri viri cæteroquin judiciosissimi*(7). Pourquoi donc n'alla-t-il point corriger son illusion ? Il l'avait peut-être oubliée, comme cela n'arrive que trop souvent à ceux qui se piquent d'écrire beaucoup. Il ne saurait guère soutenir ce personnage, sans copier à la hâte tout ce qu'il trouve dans toutes sortes de livres. Voici ce que dit Scharloncinus touchant cet ouvrage de Baldus. *Tabulam etruscam Eugubinam interpretatus fuit : in eâ autem divinatione, ut aiebat, subcisivas unius mensis horas consumpsit.* On a fait paraître notre Baldus dans la nouvelle édition de l'*Eponymologium* de Magirus : ce n'est que pour le faire publier un livre l'an 1637, celui-là même que Schoockius lui attribue. N'est-ce pas avoir bien choisi ?

(E) *Il acheva la Description du monde à l'egard de la matière.*] Voici ce que nous apprend son historien. *Totum opus ad umbilicum perduxit : non digessit tamen universum, quatuor aut, nî fallor, quinque tantum tomi fuerunt ordine alphabetico dispositi : superessent septem aut octo disponendi, quantùm ex chartarum et fasciculorum mole conjicere licet.* Je ne crois pas que Fabricius Scharloncinus ait donné une liste défectueuse des ouvrages de notre Baldus ; mais, selon la mauvaise coutume de la plupart de ceux qui donnent ces sortes de listes, il ne distingue point les livres qui ont été imprimés d'avec ceux qui ne l'ont pas été (8). Je n'ai point copié toute sa liste.

(F) *Il mourut...... après un gros rhume qui avait duré quarante jours.*] C'est ainsi que j'ai cru pouvoir traduire les paroles de Scharloncinus : *Posteaquàm dies 40 vehementi distillatione vexatus fuisset.* Vossius a entendu par *distillatio* un *caterre*, et il n'a point tort de prétendre que ces deux mots sont synonymes. Celui de rhume m'a paru plus convenable, car, ordinairement, les caterres ne durent pas quarante jours. M. Moréri, par un grand abus, a trouvé ici une apoplexie de quarante jours.

(G) *Il avait été extrêmement laborieux.*] Il se levait à minuit pour étudier, et il lisait même en mangeant. *In studiis sic assiduus fuit, ut sæpè et legeret et comederet. Sancti Augustini de Civitate Dei ter inter prandium evolvit ; statim à noctis meridiè dùm ei vires firmiores essent ad lucubrandum surgebat* (9). Il comptait un Euclide traduit en arabe pour un de ses livres de récréation. *A prandio Euclidem arabicè editum, vel libellum aliquem germanicum, aut gallicum, in manus sumebat* (10-15). Heureux ceux qui

(5) *Idem, ibidem.*

(6) Schoockius, de Fabulâ Hamelensi, *pag.* 67.

(7) *Id., ibid., pag.* 217.

(8) *Voyez ci-dessus le commencement de la remarque* (E) *de l'article d'*Aureolus.

(9) Scharloncinus, *in* Vitâ Baldi.

(10-15) *Idem, ibid.*

peuvent tant travailler sans préjudice de leur santé :

Felices quibus ista licent, miramur et illos
Et nostri miseremur.

(H) *Il était toujours prêt à excuser les défauts d'autrui.... et cela pour une très-bonne raison.*] « Si nous re» connaissions à nu, disait-il, ceux que » nous prenons pour les plus honnêtes » gens, nous n'en trouverions point » qui ne nous parussent dignes du » fouet. » *Facile parcendum esse dicebat iis maximè qui in re levi impegissent, quoniam si quos censemus optimos nudos conspiceremus, nullum eorum non judicaremus multis dignum verberibus* (16). Cela pourrait être outré : il vaudrait donc mieux peut-être s'en tenir à la maxime du cardinal Mazarin. Il disait *que les plus habiles gens étaient comme les victimes, qui, pour si exactement qu'elles eussent été choisies, avaient toujours quelque chose de mauvais, quand on en examinait les entrailles* (17). Je me souviens, à ce propos, d'un endroit du père Rapin, qui me parut fort sensé la première fois que je le lus. C'est une pensée dont il se sert pour faire l'apologie de Cicéron. *Il se passe*, dit-il (18), *dans le fond de l'âme des plus grands hommes, de certaines choses que si l'on pouvait voir, on trouverait qu'ils sont faibles comme les autres ...; et que souvent la réputation ne vient point tant aux héros par l'adresse qu'ils ont de faire voir leurs belles qualités que par celle qu'ils ont de cacher les mauvaises, et de ne se pas laisser pénétrer.*

(I) *Il était fort dévot, non-seulement pour un mathématicien, mais même pour un homme d'église.*] Il jeûnait deux fois la semaine ; il communiait tous les jours de fête (19), et il était fort charitable envers les pauvres. Sa mère disait qu'à l'âge d'un an il regardait les autels et les images, non-seulement avec joie, mais aussi avec vénération (20). *Avec de la joie*, je n'en doute pas, car c'est le propre des enfans de tressaillir à la vue des dorures, et des ornemens et des images : pour la *vénération*, c'est une autre chose ; ils n'ont tout au plus que les mouvemens machinaux à quoi on les dresse. Notre Baldus mourut bien muni de tous les sacremens de l'Église, et entre les bras des moines. *Spiritum Deo reddidit sacramentis Ecclesiæ omnibus ritè munitus* (21). *Quemadmodùm sanctissimè vixerat, ita etiam sanctissimè in complexu cucullatorum patrum extremum vitæ spiritum edidit* (22).

(16) Scharloncinus, *in* Vitâ Baldi.

(17) *Voyez la préface des* Mémoires de M. Chanut.

(18) *Dans la* Comparaison de Démosthène et de Cicéron.

(19) *C'est ainsi que je traduis* diebus festis omnibus sacrum faciebat, *paroles qui peut-être ne veulent dire sinon qu'il officiait tous les jours de fête. Mais on ne saurait nier que ce que je dis ne soit contenu dans le latin de* Scharloncinus.

(20) Scharloncinus, *in ejus* Vitâ.

(21) *Id.*, *ibid.*

(22) Nic. Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 7.

BALESDENS * (Jean), avocat au parlement de Paris et au conseil, était de Paris. Il fut reçu à l'académie française, environ l'an 1647, à la place de Malleville ; et s'il n'avait pas cédé ses prétentions à M. Corneille (A), il eût succédé à Mainard, qui était mort avant Malleville. Il avait le chancelier Séguier pour son Mécène (*a*). Il a publié divers ouvrages, dont il n'était point l'auteur (B). Il a vécu, ce me semble, jusque vers l'année 1676 (*b*). Je n'ai point trouvé son nom dans la Requête des Dictionnaires : cependant il devrait y être, selon le *Ménagiana* (C). Il avait demeuré au collége de Harcourt (D).

* Leclerc dit qu'il faut écrire Ballesdens et prononcer Baledan.

(*a*) *Voyez l'*Histoire de l'académie française, *pag.* 230 *et* 258.

(*b*) *L'*État de la France *en* 1680, *dans la liste des académiciens morts, met Balesdens entre Conrart et Des Marets. Conrart mourut en septembre* 1675.

(A) *Il céda ses prétentions à M. Corneille.*] Voici ce qu'en dit l'historien de l'académie. « M. Corneille fut » reçu ensuite au lieu de M. Mainard

» M. de Balesdens avait été proposé » aussi ; et, comme il avait l'honneur » d'être à M. le chancelier, l'acadé- » mie eut ce respect pour son protec- » teur, de députer vers lui cinq des » académiciens, pour savoir si ces » deux propositions lui étaient égale- » ment agréables. M. le chancelier » témoigna qu'il voulait laisser une » entière liberté à la compagnie ; mais » lorsqu'elle commençait à délibérer » sur ce sujet, M. l'abbé de Cerisy lui » présenta une lettre de M. de Bales- » dens, pleine de beaucoup de civi- » lités pour elle, et pour M. Cor- » neille, qu'il priait la compagnie de » vouloir préférer à lui, protestant » qu'il lui déférait cet honneur, » comme lui étant dû par toutes sor- » tes de raisons. La lettre fut lue et » louée par l'assemblée, et depuis il » (1) fut reçu en la première place » vacante, qui fut celle de M. de » Malleville ; mais je ne trouve pas » en quel jour ; car depuis ce temps- » là, les longues et fréquentes indis- » positions du secrétaire de l'acadé- » mie ont laissé beaucoup de vide » dans les registres (2). »

(B) *Il a publié divers ouvrages dont il n'était point l'auteur.*] M. Pellisson donne la liste de tout ce que Balesdens avait publié (3). On va la voir. « Il a » *traduit* le livre intitulé *le Miroir du* » *Pécheur pénitent*, et a donné au » public les manuscrits suivans, d'en- » tre plusieurs autres qu'il avait ra- » massés. *Cartiludium Logicæ, seu* » *Logica memorativa, vel poëtica,* » *R. patris Thomæ Murner, cum no-* » *tis et conjecturis; Rudimenta cogni-* » *tionis Dei et sui, Petri Seguierii* » *præsidis infulati; Elogia clarorum* » *Virorum Joannis Papirii Massonis,* » en deux volumes ; *Gregorii Turo-* » *nensis opera pia, cum Vitis patrum* » *sui temporis*, en deux volumes ; *les* » *actes du Transport du Dauphiné fait* » *à la couronne de France ; Traité de* » *l'eau-de-vie, par M. Jean Bronaut* » *médecin du roi.* Il a fait aussi impri- » mer *les Fables d'Ésope en fran-* » *çais, de sa correction*, pour l'in- » struction du roi, avec *des Maxi-* » *mes politiques et morales.* » M. de Marolles rapporte que Balesdens lui avait donné *diverses lettres écrites d'un style figuré, sans parler d'un très-grand nombre d'autres, dont il se proposait de faire plusieurs volumes, tant le nombre en était prodigieux* (4).

(C) *Son nom devrait être dans la Requête des Dictionnaires, selon le* Ménagiana.] En effet, on y trouve ces paroles : *Les premiers vers que j'aie faits* (c'est M. Ménage qui parle), *sont la* Requête des Dictionnaires. *Je cherchais des rimes pour l'achever. M. du Puy m'envoya* Claquedent, *pour rimer à* Balesdent (5). M. Ménage avait la plus heureuse mémoire du monde, mais cela n'empêche pas qu'il n'ait pu prendre l'un pour l'autre dans les choses mêmes qui le regardaient personnellement. Je ne crois pas qu'il ait demandé la rime en question pour la fin de sa Requête des Dictionnaires, car cette incomparable satire fut achevée avant que Balesdens entrât dans l'académie. Il n'y entra qu'en 1647, ou 1648, et cette Requête fut achevée environ l'an 1642. Je le prouve par l'Histoire de l'académie. M. Pellisson rapporte que M. Ménage supprima cette Requête, *après l'avoir faite : elle est demeurée*, poursuit-il, *plus de dix ans cachée parmi ses papiers, jusqu'à ce qu'une personne qui les avait tous en garde se laissa dérober celui-là par quelqu'un que nous connaissons, qui en donna bientôt plusieurs copies* (6). M. Pellisson avait dit dans la même page, qu'un *imprimeur avait publié naguères en petit* cette Requête, *avec beaucoup de fautes*, et que *depuis elle avait été imprimée plus correctement, in-quarto.* Sans doute, par cette impression plus correcte, il entend l'édition des *Miscellanea* de M. Ménage, qui parut l'an 1652. En tous cas, l'année 1652 est l'époque du livre de M. Pellisson ; et, par conséquent, la Requête des Dictionnaires fut achevée dès l'an 1642 (7). On pourrait dire que, lorsque M. Ménage se lassa de tenir cette pièce supprimée, et qu'il se

(1) *M.* Balesdens.

(2) Pellisson, Histoire de l'Académie franç., *pag.* 229 *et* 230, *édition de* 1672, *in-*12.

(3) *La même, pag.* 358.

(4) *Dans le* dénombrement de ceux qui lui avaient donné de leurs livres.

(5) Ménagiana, *pag.* 190 *de la première édition de Hollande.*

(6) Pellisson, Histoire de l'Acad. française *pag.* 72.

(7) *Touchant cette* Requête des Dictionnaires, *voyez plusieurs faits curieux dans* l'Anti-Baillet, *tom. I, chap. LXXXII.*

Digitized by Google

résolut de la publier lui-même parmi ses autres poésies, il la voulut allonger, et y faire entrer les nouveaux membres de l'académie, et que si l'on n'y voit pas Balesdens, c'est parce que la rime envoyée par M. du Puy ne plut pas, ou fut trop malaisée à placer. Sur ce pied-là, Balesdens aurait eu l'obligation à son nom de n'avoir pas reçu un coup de massue dans la Requête des Dictionnaires, et ce nom, si intraitable par rapport aux rimes, aurait produit un effet bien plus favorable que ne firent celui de Tuticanus (8), et celui d'Earinus (9) : mais je ne pense pas qu'on doive recourir à cette supposition, car la requête imprimée l'an 1652 ne contient le nom d'aucun académicien qui fût entré dans l'académie depuis l'an 1640. Cependant, parmi ceux qui y entrèrent depuis cette année-là, il y en avait qui prêtaient le flanc à M. Ménage autant qu'il le pouvait souhaiter. Le bon M. du Rier était-il un traducteur sans reproche ?

(D) *Il avait demeuré au collége de Harcourt.*] M. de Marolles, qui m'apprend cela, ajoute que l'hôte de Balesdens était un *bon homme appelé le Landez, depuis docteur en théologie, et oncle des deux Mazures, curés de Saint-Paul, l'un après l'autre* (10). Il dit que Balesdens *était, de ce temps-là, d'une humeur gaie, et d'un entretien divertissant.*

(8) *Quòd minùs in nostris ponaris, amice, libellis,*
Nominis efficitur conditione tui.
. . . .
Lex pedis officio, naturaque nominis obstat,
Quâque meos adeas est via nulla modos.
Ovidius de Ponto, *lib. IV, Eleg. XII.*

(9) *Nomen nobile, molle, delicatum*
Versu dicere non rudi volebam.
Sed tu syllaba contumax repugnas.
Martial, *Epigr. XII, lib. IX.*

(10) Mémoires de Marolles, *pag.* 32, *à l'ann.* 1616.

BALMIS (ABRAHAM DE), médecin juif, né à Lecci (A), dans le royaume de Naples, florissait à Venise, au commencement du XVI^e^. siècle. Il composa une *Grammaire hébraïque* (B), qui fut imprimée en hébreu et en latin, à Venise, par Daniel Bomberg, l'an 1523. Il traduisit en latin plusieurs *Commentaires d'Averroës sur Aristote*, et quelques *Ouvrages d'Avem Pace*, et il fit de son chef un livre *de Demonstratione*, et un autre *de Substantiâ Orbis*. Consultez la Bibliothéque de Gesner, et la Bibliothéque rabbinique de Bartolocci. N'oublions pas qu'il enseigna dans l'académie de Padoue (*a*), et qu'il se plaisait beaucoup plus à réfuter ce que les autres avaient dit, qu'à établir quelque chose de certain (C).

(*a*) Simon, Histoire critique du Vieux Testament, *pag.* 536.

(A) *Il était né à Lecci.*] Vous trouverez ces paroles dans la Bibliothéque de Gesner : *Ibidem* (1) *hic auctor natum se scribit in Litio, civitate agri salentini, quæ à Brundusio, Hydrunto et Graiâ Gallipoli* 24 *miliaribus distat, eodem in loco sitâ ubi olim Rudiæ patria Ennii, ex reliquiis Rudiarum nacta originem* (2). Je m'étonne que le Toppi, ni Léonard Nicodème n'aient point parlé de lui dans la *Biblioteca napoletana.*

(B) *Il composa une* Grammaire hébraïque.] Il l'intitula *Mikne Abram*, c'est-à-dire, *la possession d'Abraham.* Le père Bartolocci se trompe, quand il dit que Daniel Bomberg la traduisit en latin (3). S'il eût consulté la préface, il aurait vu que Daniel Bomberg fit faire par d'autres cette traduction. Premièrement, il se servit de l'auteur même, et le pria de traduire mot pour mot. Cette rigueur fut observée pendant quelque temps : l'auteur se donna ensuite plus de liberté, pour avoir quelque élégance ; après sa mort, Calonyme, qui acheva la version, se donna infiniment plus de carrière, et Bomberg ne s'y opposa pas (4). Ceci nous montre que de Bal-

(1) *C'est-à-dire, dans la préface de sa traduction des* Commentaires d'Averroës in Analytica, Topica, etc., Aristotelis, *imprimé à Venise, l'an* 1523.
(2) Gesner., *in* Biblioth., *folio* 1 *verso.*
(3) Julius Bartoloccius, Biblioth. magna Rabbin., *tom. I, pag.* 34.
(4) *Voyez dans la* Bibliothéque de Gesner, *folio* 1, *un fragment de la préface, qui apprend ceci.*

mis n'était plus en vie l'an 1523. M. Simon dit que la version de cette grammaire est *mot à mot, et fort barbare* (5) ; qu'*il y a, à la vérité, peu de méthode dans cet auteur, mais* qu'*il fait paraître d'ailleurs une grande érudition, et* qu'*il reprend en une infinite d'endroits les erreurs des grammairiens qui ont écrit avant lui* (6). M. Huet rapporte très-fidèlement ce qui concerne la version latine (7). Il dit que Balmis la commença, et que Calos Calonymos l'acheva, et que le premier la fit barbare et plus obscure que l'original ; mais que le second, voulant éviter les défauts de l'autre, se jeta dans l'extrémité opposée.

(C) *Il se plaisait beaucoup plus à réfuter.... qu'à établir quelque chose de certain.*] Munster lui fait ce reproche. *Abraham de Balmis*, dit-il, (8) *nihil aliud augere mihi visus est quàm veterum doctrinam perpetuò convellere atque impugnare, magis in insectando occupatus, quàm in docendo. At in dubium tantum vocare priscorum præceptiones, cùm interim nihil certi statuas, non dicere est, sed ridere.*

(5) Simon, Hist. critique du Vieux Testament, *pag.* 536.

(6) *Là même, pag.* 278.

(7) Huetius de Clar. Interpretibus, *pag.* 186 *et* 187. *M.* Baillet, Jugement des Savans, *tom. I, num.* 724, *pag* 206, *lui fait dire que cette version fut faite par un anonyme.*

(8) Munster, *in Præfat.* Grammat. Eliæ, *apud* Spizelii Felicem Litteratum, *pag.* 958.

BALTHASAR (Christophle) a été un homme d'érudition et de mérite dans le XVII^e. siècle. Il s'appliqua principalement à l'étude de l'histoire ecclésiastique, et ce fut cette application qui lui donna un fort grand dégoût pour la religion romaine, et un grand désir d'embrasser la religion protestante. Il avait une charge considérable dans le présidial d'Auxerre (*a*), et comme il fallait se résoudre à la quitter, ou à ne changer pas de religion, il fut quelque temps dans l'embarras de cette alternative ; mais enfin la conscience gagna le dessus, et l'obligea de quitter Auxerre, ses biens, sa charge, ses parens, ses amis, et de s'en aller à Charenton, où il s'agrégea publiquement à l'église réformée *. Il y a persévéré jusques à sa mort, et a édifié ses frères, tant par sa bonne vie, que par ses discours. La dépense qu'il fallait faire à Paris étant trop grande pour l'état où il se trouvait, et sa conversion le commettant trop dans une ville comme celle-là, il crut qu'il ferait bien de se retirer dans quelque province, et il fut ravi de se voir attirer à Castres, par un jeune et riche conseiller de la chambre mi-partie de l'édit (*b*), qui le logea dans sa maison, et qui lui donna une pension raisonnable. Ce conseiller s'estimait heureux d'avoir chez soi un savant homme qui, par ses instructions et par sa conversation, lui pouvait apprendre mille belles choses. Mais comme M. Balthasar voulait travailler pour le public, il souhaita d'avoir tout son temps en sa propre disposition, et ainsi il se sépara de son conseiller. Son dessein fut favorisé par le synode national de Loudun l'an 1659, car cette assemblée lui accorda une pension de sept cent cinquante livres, payable par toutes les églises de France selon la répartition qui en fut faite (*c*). Il avait préparé,

(*a*) *C'était celle d'avocat du roi.*

* Joly, d'après des mémoires qu'il garantit *très-sûrs et très-fidèles*, dont toutefois il n'indique ni les auteurs ni le titre, prétend que Balthasar n'embrassa la religion réformée que de dépit de n'avoir pu faire casser à l'officialité de Paris un mariage en secondes noces qu'il avait contracté avec la fille du concierge de l'hôtel de Soissons.

(*b*) *Il s'appelait M. de Faur.*

(*c*) *Ce fut à la requête et sur le bon té-*

avant la tenue de ce synode, un bon nombre de dissertations sur des matières importantes, contre le cardinal Baronius (*d*). Il en mit quatre ou cinq entre les mains d'un pasteur de Castres, l'un des députés de la province du Haut-Languedoc et de la Haute-Guienne. Elles furent présentées à M. Daillé, modérateur de ce synode national, et celui de tous les ministres qui pouvait le mieux juger de la bonté de ces pièces. M. Daillé en fut fort content, et en rendit un témoignage fort avantageux à toute la compagnie. Il les emporta à Paris, où l'on espérait qu'elles seraient imprimées; car on les jugea dignes de voir le jour. Mais l'événement a fait voir, ou qu'on ne prit point de mesures pour cela, ou qu'on n'en put prendre. L'auteur, qui était fort vieux, et travaillé de la pierre, vint à mourir. M. Daillé mourut aussi, et après cela, l'église de Castres a eu beau écrire lettres sur lettres pour retirer ces dissertations, elle n'a pu seulement savoir ce qu'elles étaient devenues. M. Balthasar en laissa d'autres, qui n'étaient pas encore achevées, et quantité de recueils qui consistaient presque tous en des billets séparés, où il avait mis les autorités et les témoignages dont il devait se servir contre le cardinal Baronius. C'est dommage que tout cela soit demeuré dans un coffre, qui est au pouvoir de je ne sais qui (*e*). M. Balthasar écrivait bien en latin : son *Panégyrique de M. Fouquet* est d'un beau style *[1]. Je n'ai vu que cela de lui, et je ne sais s'il a publié autre chose *[2]. S'il avait été moins scrupuleux sur le langage, il aurait pu faire plus de chemin dans sa Critique de Baronius. Je crois néanmoins qu'il y a de l'hyperbole dans ce qu'on a dit touchant ses scrupules de latinité (A). Je trouve plus vraisemblable ce que l'on a dit touchant son humeur crédule pour les sortiléges (B).

moignage du synode du Haut-Languedoc et de Haute-Guienne. Il jouissait déjà d'une pension de trois cents livres. Voyez les Actes du Synode national de Loudun, *dans le* Synodicon de M. Quick, *tom. II, pag.* 572.

(*d*) *Il leur donnait le titre de* Diatribes. *Son ouvrage était en latin.*

(*e*) *Tiré d'un* mémoire *communiqué par* M. de la Devèse, *ci-devant ministre de Castres, et à présent de la Haye.*

*[1] Cette pièce a été oubliée, non-seulement par le père Lelong, mais encore par les nouveaux éditeurs de sa *Bibliothèque historique de la France*. En voici le titre que donne Joly : *Christ. Balthasari in tribunali altisiodor. advocati regii Panegyricus D. Nic. Fulceto, regni ministro, sacri ærarii præfecto.* Paris, Langlois, 1655, in-4°.

*[2] Il a laissé d'autres écrits, mentionnés dans la *Bibl. hist. de la France*; mais dans la dernière édition de cet ouvrage, on attribue, dans les tables, à deux auteurs ayant le même prénom, mais qui seraient le père et le fils, les livres que Joly croit être d'un seul personnage, qui n'aurait jamais été conseiller d'état.

(A) *Il y a de l'hyperbole dans ce qu'on dit touchant ses scrupules de latinité.*] Parmi plusieurs pièces que M. l'abbé de Marolles fit imprimer les dernières années de sa vie, il y en a une qui contient *les noms de ceux qui lui avaient donné de leurs livres, ou qui l'avaient honoré extraordinairement de leur civilité*. C'est là que se trouve ce que l'on va lire. « Christophle » *Baltasar*, qui avait écrit tant de » recueils de sa main, pour divers » traités historiques manuscrits. Il » voulait faire des animadversions sur » les Annales de Baronius, mais il s'y » prit un peu tard, et ne s'était pas » encore formé le style, voulant d'ailleurs » tourner le sien d'une manière » trop élégante : de sorte qu'il ne pou- » vait faire une page entière de son

» livre en un jour, bien qu'il fût âgé » de plus de soixante-trois ans. » Si M. l'abbé de Marolles eût daté le temps qu'il avait en vue, nous saurions à quel âge M. Balthasar obtint pension du synode de Loudun.

(B) *On a parlé de son humeur crédule pour les sortiléges.*] Le même abbé de Marolles me fournit tout le commentaire de ce texte. Le passage est un peu long, cependant, je ne l'abrégerai point : ce qui ne servira pas pour une chose servira pour une autre. « Retournons maintenant dans » notre cabinet, où, dans une compagnie de gens doctes, se trouvèrent » un jour M. Baltasar, qui est si versé » dans les connaissances de l'histoire, » et M. de Sorbières, dont la douceur » et le savoir sont aussi dignes de » beaucoup de recommandation : l'un » qui, de catholique, s'était fait de la » religion prétendue réformée (1), » et l'autre qui, de protestant, était » rentré dans l'église catholique. Sur » quoi le premier ayant été entrepris, » parce qu'on ne pouvait comprendre » les motifs de son changement, at- » tendu les excellentes lumières de son » esprit, dit qu'il s'y était porté par » la persuasion qu'il avait conçue que » dans l'autre communion il y avait » plus de pureté et de simplicité que » dans la nôtre ; qu'on y avait réta- » bli la sainte liberté de l'Évangile, » sous le doux joug de la foi des pro- » messes de Notre-Seigneur, et qu'on » en avait ôté les abus et la supersti- » tion, pour y mettre le culte selon » l'usage de la primitive église. On lui » disputa bien toutes les parties de sa » réponse ; mais cela n'ayant de rien » servi, on passa à d'autres choses, » et, du propos des miracles, on vint » à celui d'une infinité de contes qui » se font des sorciers, et de diverses » apparitions, qui à peine sont crues » des enfans : par où l'on connut que » celui qui avait témoigné d'être si » ennemi de la superstition l'admet- » tait en quelque sorte par une cré- » dulité assez grande qu'il avait en » ces choses-là : outre que s'étant ex- » pliqué sur les vaines divinations » des astrologues, il fit bien connaî- » tre qu'il n'y adhérait que trop, » aussi-bien qu'aux prédictions de » Nostradamus dans ses Centuries, où » il n'y eut jamais de barbarie au » monde, qu'on puisse mettre en » comparaison de la sienne. Cela fut » ainsi jugé de toute la compagnie où » était M. l'abbé Talman (2), qui a » l'esprit si bien fait, M. Baudelot (3), » abbé de Massai, et M. l'abbé du » Verdus, qui sont si désabusés des » erreurs populaires, avec M. de la » Herpinière de Blois, si raisonnable » en tous ses sentimens, M. de Mar- » say-le-Bossu, gouverneur de Gien, » qui sait tant de bonnes choses, et » qui les débite si noblement, et quel- » ques autres, dont un seul essaya » de maintenir l'opinion qui avait » été rejetée (4). »

(1) *Les* Mémoires de l'abbé de Marolles *furent achevés d'imprimer le* 5 *janvier* 1656. *Il faut donc que, dès l'an* 1655, *pour le moins*, *M. Balthasar eût fait son abjuration.*

(2) *Il fallait dire* Tallemant.

(3) *Il fallait dire* Bourdelot.

(4) *L'abbé* de Marolles, Mémoires, *pag.* 276.

BALZAC, petite terre en Angoumois, sur la Charente, est célèbre pour avoir donné son nom, et pour avoir servi longtemps de demeure à l'un des plus éloquens écrivains du XVII[e]. siècle (A), savoir à l'illustre M. DE BALZAC. Il s'appelait Jean-Louis Guez, et il était fils de Guillaume Guez *, gentilhomme de Languedoc (B), qui avait beaucoup de mérite, et qui, s'étant attaché d'abord à Roger de Bellegarde, maréchal de France, et gouverneur du marquisat de Saluces, conduisit fort sagement plusieurs affaires. Il n'avait pas encore vingt-six ans lorsqu'on l'envoya à la cour de Philibert-Émanuel, duc de Savoie, pour des négociations importantes, où il réussit pleinement, et se fit fort estimer de ce prince.

* Joly, d'après les mémoires manuscrits de Lamare, dit que le père de Guillaume était cardeur de laine à Beaucaire..... Il ajoute, d'après les manuscrits de Legoux, que G. Guez sortit de Beaucaire fort gueux et n'ayant qu'un petit écu dans sa poche.

Quelque temps après, il fut gouverneur du fils du maréchal de Bellegarde. Ce jeune seigneur fut tué à la bataille de Coutras, l'an 1587 (*a*). Le père était mort en 1579 (*b*). Ainsi Guillaume Guez, ayant perdu ces deux patrons, s'attacha au duc d'Épernon, qui souhaitait de l'avoir auprès de soi. Il lui rendit de grands services en diverses occasions fâcheuses. Henri IV ayant connu l'adresse, la probité, et la fermeté que ce gentilhomme faisait paraître dans les affaires, pour lesquelles le duc d'Épernon l'envoyait en cour, aurait bien voulu l'attacher à son service (*c*); mais il lui trouva plus d'inclination pour la vie de province que pour la vie de cour, à laquelle sa vertu ne se serait pas aisément accommodée. Ce bon gentilhomme se fixa dans l'Angoumois, et y mourut le 20 de septembre 1650, âgé de cent ans (C). Il avait épousé une demoiselle de la famille de Nesmond, avec laquelle il vécut soixante-quatre ans dans une parfaite concorde (*d*). Il en eut entre autres enfans le célèbre M. de Balzac, dont je vais parler. Voyez l'éloge latin de Guillaume Guez, composé par M. de Girac, et imprimé à la fin du Socrate chrétien. J'en ai tiré ce qu'on vient de lire, à quoi j'ajoute, 1°. que Guillaume Guez ressemblait si fort au père Narni, que la première fois que M. de Balzac vit ce fameux prédicateur, *il crut que son père s'était déguisé en capucin* (*e*); 2°. que dom Pierre de Saint-Romuald loue, entre plusieurs autres vertus de Guillaume Guez, la magnificence qu'il fit paraître dans la structure du château de Balzac, et dans celle de sa maison d'Angoulême (*f*). Cette maison était *embellie et enrichie de raretés si exquises, particulièrement pour les tableaux et autres enjolivemens*, que la reine-mère, Marie de Médicis, ne voulut loger que là, pendant son séjour d'Angoulême; 3°. que l'un de ses autres fils * s'appelait M. de Roussines (*g*); 4°. qu'il eut une fille, dont M. de Balzac parle assez souvent (D).

(*a*) *Le* père Anselme, Hist. des grands Offic., *pag.* 194.

(*b*) *Là même.*

(*c*) *Voyez les* Lettres choisies de Balzac, *pag.* 364, *édition de Hollande.*

(*d*) *Elle vécut jusqu'en* 1653. *Voyez la* XIII^e^. Lettre de Balzac à Conrart, *liv. III.*

(*e*) Balzac, Lettre XXVII à Chapelain, *liv. III.*

(*f*) Saint-Romuald, Trésor chronol. *à l'an* 1627.

* Joly reproche à Bayle de n'avoir donné qu'un frère à Jean-Louis Balzac. Sa critique est injuste, comme on voit.

(*g*) M. de Balzac *lui a écrit la* XL^e^. Lettre *du livre VIII.*

(A) *Elle est célèbre pour avoir donné son nom..... à l'un des plus éloquens écrivains du XVII^e^. siècle.*] Je ne sais point sur quoi M. Moréri se fonde, quand il dit que ceux de la famille de Guez ont porté le nom de la terre de Balzac. 1°. Il devait savoir qu'il faut écrire *Balzac*, lorsqu'il s'agit de ce village, et *Balsac*, lorsqu'il s'agit de l'ancienne maison de Balsac d'Entragues (1). Il a fait tout le contraire. 2°. Il n'y a eu que Jean-Louis Guez, qui ait porté le nom de Balzac: son père a toujours gardé son nom de famille (2); et si, depuis la mort de Jean-Louis, quelqu'un de la parenté s'est fait appeler Balzac, je ne crois pas qu'il soit venu à la connaissance de M. Moréri. Au reste, ce qui a été dit par quelques personnes, *Que si*

(1) Sorel, Connaissance des bons Livres, *pag.* 28, *édition de Hollande, et* Ménage, Anti-Baillet, *tom. I*, *pag.* 4, *l'ont remarqué.*

(2) Anti-Baillet, *tom. I*, *pag.* 4.

M. de Balzac n'eût point pris le nom de sa terre, son nom de famille étant mis à la tête de ses œuvres n'eût pas eu tant de succès dans le monde; et qu'en disant Lettres de M. Guez, *on n'en eût pas conçu une si belle idée; et qu'on se persuade que ce nom de Balzac, étant pris pour celui d'une noble et ancienne maison assez connue, lui donnait plus d'autorité* (3) : cela, dis-je, est en partie vraisemblable, et en partie très-faux. Il est vraisemblable qu'un nom aussi simple et aussi peu prévenant que celui de Guez, aurait nui à un auteur à la tête d'un ouvrage (4); mais il est très-faux que Jean-Louis Guez ait mis le nom de Balzac à la tête de ses livres, afin d'éviter un semblable inconvénient, et afin de donner lieu de croire qu'ils venaient d'un grand seigneur : c'est là précisément où Sorel en voulait venir, avec ses expressions confuses et entortillées. Encore un coup, cela est faux ; car Jean-Louis Guez avait pris le nom de Balzac avant que de songer à l'impression de ses lettres. Je ne saurais comprendre d'où est venu que M. Ménage, qui a fait imprimer les poésies et les lettres latines de cet auteur, où l'on voit, et sur le titre, et sur le haut de chaque page, le nom de *Joannis Ludovici Guezii Balzacii*, a dit qu'on y voit celui de *Joannis Ludovici Guesæi Balzacii* (5). Je dirais que l'imprimeur de l'Anti-Baillet a mis *Guesæi* au lieu de *Guesii*, si je ne voyais la même faute dans une édition très-correcte des poésies de M. Ménage (6).

(B) *Balzac...... était fils de Guillaume Guez, gentilhomme de Languedoc.*] M. de Balzac représente quelquefois son extraction d'une manière à nous en donner une haute idée. Il dit *que ceux à qui il a l'honneur d'appartenir ont fondé des monastères en divers endroits du royaume, et qu'Angoulême et Toulouse sont glorieuses des marques que leur piété y a laissées* (7). Il nous apprend en un autre endroit, que le bisaïeul de son trisaïeul fut gratifié de trois paroisses en Languedoc, par la comtesse Alix (8). Théophile donne une toute autre idée de la famille de M. de Balzac.

(C)...... *qui mourut âgé de cent ans.*] Je me suis servi du nombre rond, après M. de Girac, que j'ai cité; mais je dois ici rectifier un peu la chose par le moyen d'une lettre de M. Guez à son fils, signée *Guez*, et datée du 20 novembre 1642 (9). *Il était alors entré dans la quatre-vingt-neuvième année de son âge.* Il n'avait donc pas cent ans le 20 septembre 1650, qui fut le jour de sa mort. Cettre lettre est une exhortation pressante à faire imprimer quelques manuscrits, surtout les Apologies contre Phyllarque.

(D)...... *Et qui eut une fille dont M. de Balzac parle assez souvent.*] Elle fut mariée avec M. de Campagnolle, qui mourut capitaine aux gardes au siége de Montauban, et qui était frère d'un brave dont M. de Thou parle quelquefois (10). Ce capitaine aux gardes laissa un fils, qui fut tué au siége de Lens (11), et une fille, qui est la demoiselle de Campagnolle, dont il est quelquefois parlé dans les Lettres de M. de Balzac (12). Il témoigne beaucoup d'amitié pour cette nièce, et donne de forts bons conseils pour l'élever. Voyez ses Lettres choisies page 157, et les lettres XLVI, XLVII, et XLVIII du VII^e^. livre, dans l'édition *in-folio*. J'ai trouvé dans une lettre de Costar un passage qui concerne la demoiselle de Campagnolle. *A Balzac*, dit-il (13), *vous verrez une nièce qui est belle et spirituelle, qui discerne fort bien la vraie galanterie d'avec la fausse, et à qui il ne manque rien pour vous que de l'aimer un peu davantage.* C'est ce qu'il écrivait à Voiture. J'ai vu un autre livre, où il y a quelque chose qui pourrait bien regarder cette demoiselle. On y

(3) Sorel, Connaissance des bons livres, *pag.* 28, *cité dans les* Jugem. des Savans, *tom. I, pag.* 484.

(4) *Voyez la préface des* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *et dans la* lettre XXII, *pag.* 764, *un passage du* Mercure Galant *sur les* Lettres du chevalier d'Her...

(5) Ménage, Anti-Baillet, *tom. I, pag.* 4.

(6) *A l'Index : cette édition est celle de Wetstein, a Amsterdam, en* 1687.

(7) Balzac, OEuvres diverses, *disc. XIV.*

(8) Lettres choisies, *pag.* 367.

(9) *Elle est à la page* 265 *des* Lettres choisies de Balzac, *édit. de Hollande.*

(10) *Voyez les* Poésies latines de Balzac, *pag.* 112, *édition in-12.*

(11) *Voyez le vol. des* Lettres à Conrart, *liv. V, lettre III.*

(12) *Voyez la* LXVII^e^. lettre *du VI^e^. livre, et la XLII^e^. du IX^e^.*

(13) *Voyez la* XXIX^e^. lettre *des* Entretiens de Voiture et de Costar., *pag.* 249.

conte que Langlade (14), l'un de ceux que le cardinal Mazarin *employait le plus dans les négociations secrètes*, *avait aimé dans son pays*, avant que de venir à la cour, *une fille de qualité qu'on appelait mademoiselle de Campagnol* (15). « Il n'avait pas osé » lui proposer de l'épouser ; mais » il avait exigé d'elle qu'elle ne se » mariât point, promettant de l'a- » vertir quand sa fortune serait en » état de la pouvoir rendre heureuse. » Il fit confidence à Gourville de la pa- » role qu'il avait donnée à cette fille, » et lui témoigna avec quelque cha- » grin, qu'il ne se croyait pas avoir » assez de bien pour prétendre à cette » alliance, n'ayant en tout que quaran- » te mille écus. Gourville lui dit que » cela ne devait pas l'embarrasser, » et qu'il pouvait partir avec toute » assurance pour achever son ma- » riage, lui promettant de lui en don- » ner encore autant. Langlade partit » sur cette assurance, et donna beau- » coup de joie à mademoisele de Cam- » pagnol, quand il lui fit connaître » qu'il se souvenait encore d'elle. Ils se » marièrent, et Langlade revint à » Paris avec sa nouvelle épouse, où » ils trouvèrent que Gourville leur » avait retenu une belle maison, et » qu'il l'avait superbement meublée. » Il donna à Langlade ces beaux meu- » bles, avec quantité de vaisselle d'ar- » gent et de pierreries pour sa femme, » outre les quarante mille écus : et » Madame de Parville (16) prit grand » soin de faire voir le beau monde à » cette provinciale. Ces nouveaux » mariés vécurent encore long-temps » fort contens l'un de l'autre. »

(14) Galanteries des rois de France, *tom. II, pag.* 239, *édit. de Bruxelles, en* 1694.

(15) *Là même, pag.* 242.

(16) *C'était une maîtresse de Gourville.*

BALZAC (Jean-Louis Guez de) naquit à Angoulême, l'an 1595 * (A). Il acquit de fort bonne heure une réputation extraordinaire. Il y avait un si grand feu d'imagination, tant d'éloquence, et tant de pensées peu communes dans les lettres qu'il écrivait en ses jeunes ans, que ceux qui les avaient vues en étaient charmés et les louaient partout : de sorte que comme il était au service du cardinal de la Valette (*a*), il fut bientôt connu à la cour avec avantage, et jusque-là que le cardinal de Richelieu, auquel il écrivit plusieurs fois, lui fit l'honneur de lui répondre d'une manière tout-à-fait obligeante. Cette réponse fut imprimée avec les *Lettres de Balzac*, dont la première édition est de l'an 1624 *. Il se crut en passe d'une fort grande fortune (B) : ses Lettres se débitaient si promptement, qu'il fallut en faire plusieurs éditions. On le louait à perte de vue, mais non pas avec le consentement unanime de tous les lecteurs. Il s'éleva des esprits contredisans, soit que l'envie les eût excités, comme il y a bien de l'apparence, soit que l'on eût découvert les lieux faibles des ouvrages de Balzac. Ces dissensions, après avoir régné quelque temps dans les compagnies, devinrent une guerre publique en 1627, mais une guerre des plus furieuses qui se soient vues en ce genre-là. L'ouverture s'en fit par un jeune moine, qui composa un petit livre intitulé, *Conformité de l'éloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé et du présent.* Quoique cette pièce ne

* Leduchat, d'après d'Olivet, dit 1594, mais Bayle ne donne cette date que comme une conjecture. *Voyez* sa remarque (A).

(*a*) Sorel, Biblioth. franç., *pag.* 121 *de la seconde édition.*

* Cette édition, dit Joly, est très-curieuse, et peu conforme aux autres : dans la seconde partie du tome X des *Mémoires de Littérature du père Desmolets*, il y a trois lettres de Balzac qui n'avaient point encore été publiées.

fût pas publique, elle ne laissait pas de passer de main en main, presque comme si elle eût été imprimée ; et personne n'ignorait qu'un feuillant, nommé *frère André*, en était l'auteur (C). M. de Balzac souhaita qu'elle fût réfutée publiquement, et c'est ce qui fut exécuté dans l'*Apologie* qu'Ogier publia en 1627 (D). Le général des feuillans, qui se nommait alors le père Goulu, prit en main la cause de frère André, et, sous le nom de Phyllarque (*b*), il écrivit deux volumes de lettres contre Balzac, avec un emportement extrême, comme je le rapporte dans son article. Cette querelle donna lieu à quantité de livres (*c*), et fut une tempête qui pensa abîmer M. de Balzac, tant à cause des artifices de ses ennemis, qu'à cause qu'il avait donné quelque prise à ses censeurs par des hyperboles extrêmement froides, par des saillies de vanité, et par des propositions un peu scabreuses. Il laissa passer cet orage, sans répondre à son adversaire (E), qui, étant mort au commencement de l'année 1629, donna lieu au retour du calme. Le public commença à revenir de la prévention qu'il s'était laissé inspirer contre M. de Balzac, et celui-ci profitant de sa disgrâce, et plus encore du peu de succès de son *Prince* (F), se fixa à sa maison de campagne, où il épura non seulement son esprit et son style, mais aussi son cœur, et y conserva par son commerce de lettres (G), et par les écrits qu'il publiait de temps en temps, la réputation d'un homme de très-grand mérite, et de la plus belle plume de France. Il faut pourtant avouer que son style sent trop le travail, et que le tour de ses pensées est quelquefois trop guindé, et rarement assez naturel ; mais encore que ses lettres n'aient pas cet air aisé, et cet enjouement heureux qui brille dans celles de Voiture, elles ne laissent pas d'avoir beaucoup d'agrément, et une certaine gaieté vive et sérieuse, qui est presque inimitable (H). On voit aussi dans tous ses écrits plusieurs traits d'érudition bien choisis et bien appliqués. En un mot, on ne saurait assez admirer, vu l'état où il trouva la langue française, qu'il ait pu tracer un si beau chemin à la netteté du style. Il ne faut pas trouver étrange que ses écrits sentent le travail. L'élévation et la grandeur étaient son principal caractère : on ne va point là sans méditation. Il y a beaucoup d'apparence que les siècles à venir lui feront raison du décri où quelques critiques ont tenu ses productions pendant bien long-temps, ce qui n'a pas empêché qu'un bon nombre de très-excellens connaisseurs n'aient constamment persévéré dans leur première admiration (*d*). Il était bon poëte latin, et ses *Lettres latines* montrent qu'il écrivait en cette langue avec beaucoup de délicatesse. S'il eut beaucoup d'ennemis, qui écrivirent contre

(*b*) *C'est-à-dire* Prince des Feuilles, *par allusion à sa qualité de général des feuillans.*

(*c*) Biblioth. franç. de Sorel, *pag.* 121. *Voyez l'article* JAVERSAC.

(*d*) *Voyez ce que* M. Ménage *disait de l'éloquence de Balzac*, Ménagiana, *pag.* 112, 113 *et* 114. *Voyez aussi* M. Perrault, *dans* l'Éloge de Balzac.

lui (I), il eut d'autre côté un très-grand nombre d'amis et d'admirateurs (*e*), et il y avait peu de personnes de mérite, français ou étrangers, qui en voyageant par la France ne se fissent un plaisir de l'aller voir (K). Il fut un des quarante de l'académie française (L). Le cardinal Mazarin tâcha de le rappeler à la cour (*f*). La reine Christine lui fit faire des honnêtetés, et voulut avoir de ses lettres (*g*). Les plus grands seigneurs du royaume lui donnaient dans son désert (*h*) plusieurs témoignages de leur estime (*i*). Ce qu'il y eut de plus excellent en lui, c'est qu'il vécut dans sa retraite, et qu'il y mourut, non-seulement en honnête homme, mais aussi en bon chrétien. *Il se priva de son vivant de huit mille écus de son bien, pour les distribuer en œuvres pies* (*k*). Il s'était fait bâtir deux chambres aux Capucins d'Angoulême (M), et y demeurait souvent (*l*). C'est là qu'il a composé son *Socrate chrétien. Il dit de fort belles choses* dans le lit de mort, et il ordonna par son testament qu'on l'enterrât à Angoulême dans l'hôpital de Notre-Dame des Anges, *aux pieds des pauvres qui y étaient déjà inhumés* (*m*). Il légua douze mille livres à cet hôpital, et il laissa un fonds de cent francs par an, pour être employé de deux ans en deux ans à donner un prix à celui qui, au jugement de l'académie française, composerait le mieux un discours sur un sujet de piété (*n*). Il mourut le 18 de février 1654 (N). Le sieur Moriscet, chanoine d'Angoulême, fit son oraison funèbre, et un autre Moriscet, frère de celui-là, et avocat au présidial de la même ville, fit imprimer un discours à la louange du défunt (*o*). On fit à Paris une édition de toutes les œuvres de Balzac, l'an 1665, en deux volumes *in-folio*, avec une préface de l'abbé Cassagnes, de l'académie française. Consultez les Hommes illustres de M. Perrault, vous y trouverez l'éloge de Jean-Louis Guez *.

(*e*) *Le grand* DESCARTES *l'aima et l'estima beaucoup. Voyez sa* Vie, *par* M. Baillet, *tom. I, pag.* 139 *et suiv.*

(*f*) *Voyez la* I^re^. lettre de Balsac *à ce cardinal, dans le volume des* Lettres à Conrart.

(*g*) *Voyez la* lettre XI à Conrart, *liv. III et plusieurs autres du même volume.*

(*h*) *C'est ainsi qu'il se plaisait à nommer le lieu de sa résidence.*

(*i*) *Cela paraît par cent endroits de ses* Lettres.

(*k*) *Épître limin. des* Entretiens de Balzac.

(*l*) Moriscet, Relat. de sa Mort.

(*m*) Saint-Romuald, Abrégé chronol., *à l'ann.* 1654.

(*n*) *On n'a commencé à exécuter la chose qu'en* 1671. *Voyez l'*Histoire de l'Académie française, *seconde édition, pag.* 555.

(*o*) Saint-Romuald, Abrégé chronol., *à l'ann.* 1654.

* Joly transcrit un passage du Supplément manuscrit du *Ménagiana*, qui contient le portrait de Balzac. Il cite les titres de quelques ouvrages dont Balzac est le sujet.

(A) *Il naquit à Angoulême, l'an* 1595.] Je n'ai trouvé cela dans aucun livre ; mais voici comment je l'ai inféré de deux lettres de Balzac. Il fait mention dans l'une de ces deux lettres (1) d'un Remercîment qu'il avait fait à M. Spanheim en 1649, pour la belle Harangue qu'il en avait reçue, et *qui lui avait rendu une passion que cinquante-trois ans lui avaient ôtée.* Cette harangue était sans doute l'Oraison funèbre du prince d'Orange Frédéric-Henri : l'on peut supposer qu'il la reçut l'an 1648 ; car il n'était pas

(1) *C'est la XIV^e. du I^er. livre*, à Conrart : *le* Remercîment à M. Spanheim *est la XIX^e. du V^e. livre.*

prompt à répondre. Il avait donc cinquante-trois ans en 1648 ; il était donc né en 1595. Dans l'autre lettre, datée du 15 d'octobre 1637 (2), il parle d'un écrit qu'il avait fait à l'âge de dix-sept ans, et il dit qu'il y avait vingt-cinq ans entiers qu'il l'avait fait. Il avait donc quarante-deux ans lorsqu'il écrivait cette lettre ; et par conséquent il était né en 1595. Saint-Romuald met sa naissance à l'an 1598; *car il en avait* 28, dit-il, *l'an* 1626 (3), mais il a oublié de prouver cette raison *. Je ne dissimule point que j'ai trouvé un passage qui prouve que Balzac est né en 1596. Je le cite dans la remarque (B).

Au reste le petit écrit qu'il composa à l'âge de dix-sept ans vaut bien une digression. Il avoue qu'en le faisant, il fit une faute et une folie, et il s'en excuse le mieux qu'il peut sur sa jeunesse, et sur ce *qu'il le composa en Hollande*, *sans dessein de le rendre public par l'impression* (4). Il trouve fort mauvais qu'Heinsius ait ressuscité cette faute. Je l'ai déjà dit (5), voilà un inconvénient à quoi les auteurs un peu célèbres sont fort sujets : il leur arrive quelque querelle de plume, qui est cause que leur antagoniste recherche avec soin les plus petites fautes de leur jeunesse, pour leur en faire reproche publiquement. Je ne m'étonne point que quelques-uns aient cru que Balzac, en ce temps-là, n'eût pas refusé de faire fortune dans la Hollande, sous la profession d'un huguenot. J'avais cru, avant que de lire l'écrit en question, que c'était un jugement téméraire ; mais j'ai changé de sentiment, depuis que M. Minutoli a eu la bonté de m'envoyer une copie de cette pièce (6). Il en a un exemplaire imprimé, de l'édition qu'Heinsius fit faire à Leyde, l'an 1638. Le titre est, *Discours politique sur l'État des Provinces Unies des Pays-Bas*, *par I. L. D. B.*, *gentilhomme français*. C'est une pièce volante de quatre ou cinq pages *[1] : on y voit à la fin, par forme de signature, *Jean-Louis de Balzac*. L'ouvrage est très-beau, plein d'esprit et de pensées ; mais je suis bien assuré que Baudius, qui était en charge publique à Leyde, et aux gages de la Hollande, n'aurait pas décidé si fortement pour la justice avec laquelle les états dégradèrent Philippe II, et qu'il n'aurait pas cherché des louanges si raffinées pour la Hollande, ni des invectives si perçantes contre la domination espagnole, ni enfin des maximes si étudiées en faveur de la liberté de conscience. On est donc excusable de soupçonner que le gentilhomme français sondait peut-être le gué par cette feuille volante ; et que si la république, frappée d'admiration pour une si belle plume, et si bien intentionnée, avait offert une belle charge, l'auteur de dix-sept ans l'eût préférée à son pays, et à son catholicisme.

M. de Balzac fit son voyage de Hollande l'an 1612. Il le fit avec Théophile, auquel, si l'on en croit le père Goulu, *il joua alors un mauvais tour* (7), qui fut cause de la mauvaise intelligence qui était entre ce poëte et Balzac. La terrible lettre que Théophile fit imprimer contre ce compagnon de voyage, lui reproche deux ou trois aventures malplaisantes. *Je ne parle point*, lui dit-il, *du pillage des auteurs*, *le gendre du docteur Baudius vous accuse d'une autre sorte de larcin...... Je ne me repens pas d'avoir pris autrefois l'épée, pour vous venger du bâton.*

(B) *Il se crut en passe d'une fort grande fortune.*] Il y a du plaisir à l'entendre raconter lui-même les raisons de ses grandes espérances. Qu'on lise donc la seconde histoire qu'il débite dans ses Entretiens *[2] ; c'est la

(2) *C'est la Xe. du IIIe. livre*, à Chapelain.

(3) Saint-Romuald, Abrégé chron., *à l'an* 1598.

* Saint-Romuald s'appuie sur un passage d'une lettre de Balzac, mais Leduchat prétend que dans cette lettre Balzac avait la prétention de se faire passer pour plus jeune qu'il n'était, croyant que par-là son savoir lui attirerait plus de respect.

(4) Lettre X à Chapelain, *liv. III*.

(5) *Voyez ci-dessus la fin de la remarque* (C) *de l'article de* BALDE.

(6) *Il est fourni d'une infinité de semblables pièces rares, qu'il a eu toujours grand soin de ramasser et de garder.*

*[1] Leclerc dit que cet écrit réimprimé dans le tome II des *OEuvres de Balzac*, in-folio, n'y remplit pas trois pages, ce qui n'empêcherait pas que l'édition originale en eût quatre ou cinq, comme dit Bayle.

(7) Lettres de Phyllarque, *Ire. part.*, *pag* 257.

*[2] Bayle, dit Joly, n'a pas connu les *derniers Entretiens de M. Dumas avec M. de Bal*

sienne (8). On y verra entre autres choses la preuve de ce que j'ai dit touchant les éloges que l'on donnait à ses lettres, avant même qu'elles fussent imprimées. Il nous conte que l'évêque de Luçon, rappelé de son exil (9), *lui fit une infinité de caresses, le traita d'illustre, d'homme rare, de personne extraordinaire, et que l'ayant un jour prié à dîner, il dit à force gens de qualité qui étaient à table avec lui*, Voilà un homme (*cet homme n'avait alors que vingt-deux ans*) à qui il faudra faire du bien quand nous le pourrons, et il faudra commencer par une abbaye de dix mille livres de rente. *N'est-il pas vrai qu'on ne saurait guère voir de plus beaux commencemens? A Rome, on lui eût là-dessus prêté de l'argent, on eût fait des gageures sur ces avances de la fortune. Toutefois, les choses en sont demeurées là. M. le cardinal de Richelieu ne s'est pas souvenu de ce qu'avait dit M. l'évêque de Luçon.* Cela me fait souvenir de cet endroit du *Ménagiana* : « M. de Balzac avait » premièrement aspiré à être évêque. » Il se retrancha ensuite à devenir » abbé; mais il ne réussit ni dans » l'un ni dans l'autre dessein. Il a » même écrit dans quelqu'un de ses » ouvrages, qu'il ne serait jamais » abbé, à moins qu'il ne fondât l'ab» baye (10). »

(C) *On publia contre lui un petit livre...... dont un feuillant, nommé* frère André, *était l'auteur.*] C'était un Manceau, qui se réconcilia depuis avec M. de Balzac, et l'alla voir à Angoulême (11). M. de Balzac le régala magnifiquement, lia avec lui une cordiale amitié qui a duré autant que sa vie (12). Il lui a écrit plusieurs lettres, où il le qualifie *le révérend père dom André de Saint-Denys.* Voyez nommément l'une des Dissertations imprimées avec le Socrate chrétien, le premier Entretien, et parmi les Lettres latines, le poëme intitulé *Iter speratum*, précédé d'une lettre où Balzac raconte avec une extrême joie le changement de ce feuillant, et où il se sert de cette belle exclamation parodiée de Virgile (13),

O superi! tanto-ne placuit concurrere motu
Æternitate posthac mentes in pace futuras?

Une autre lettre latine, qui précède celle-là (14), nous apprend que frère André, qui, selon l'expression de Voiture, avait été l'Hélène de cette guerre, ayant ouï dire que M. de Balzac était mort, l'avait pleuré et loué. Or, puis qu'après avoir su que la nouvelle était fausse, il devint le bon ami de ce prétendu défunt, il fit voir qu'il n'était pas dans le cas de cette sentence :

Virtutem incolumem odimus, . . .
. . Sublatam ex oculis quærimus invidi (15).

Il ne faut pas oublier cette circonstance, que ce religieux, qui était alors prieur du couvent de Saint-Mémin proche d'Orléans, n'eut pas plus tôt su la maladie dangereuse de M. de Balzac, qu'il assembla tous ses moines, afin qu'ils priassent Dieu avec lui pour le malade (16). Celui-ci, après sa guérison, donna à l'autel de leur église une cassolette de quatre cents livres, accompagnée d'un revenu annuel, pour y entretenir continuellement les parfums. Si M. Moréri avait parlé des témoignages éclatans que Balzac donna de son bon cœur, en se réconciliant avec frère André et avec le père Garasse, on ne trouverait pas destitué de jugement cet endroit de son dictionnaire. *Il passa d'abord pour l'homme de France le plus éloquent. Cette réputation lui fit des envieux, et on sait assez la querelle qu'il eut vers l'an 1627 avec le père Golu général des feuillans, et avec d'autres. Tout le monde était pourtant persuadé de la franchise et de la générosité de M. de Balzac, qui mourut très-chrétiennement comme il avait vécu.* Quel étrange saut de

sac, 1656, in-4°. Ces Entretiens sont au nombre de neuf, et ne se trouvent point dans l'édition des *Œuvres de Balzac*, in-folio, ce qui a engagé Joly à leur consacrer plus de trois pages in-folio.

(8) Entret. VIII, *pag.* 132, *édit. in*-12.

(9) *Cela tombe à l'an* 1618.

(10) Ménagiana, *pag.* 190.

(11) Saint-Romuald, Continuat. Chronici Ademari, *ad annum*, 1627.

(12) *Voyez ses soins pour les intérêts du père André, dans les lettres XVII et XVIII du IV*e. *livre à* Conrart, *écrites en* 1653.

(13) Virgil., Æneid., *lib. XII*, *vs.* 503.

(14) *Pag.* 268.

(15) Horat., Od. XXIV, *lib. III*, *vs.* 31.

(16) *Préface des* Œuvres de Balzac, et Relation de sa mort.

l'an 1627 à l'an 1654, en si peu de lignes ! Et puis, à quoi bon *cette franchise et cette générosité*, *dont tout le monde était pourtant persuadé?* S'agissait-il de cela ? il s'agissait de savoir si Balzac était bon auteur, éloquent, et orthodoxe.

(D)...... *cette pièce fut réfutée...... dans l'*Apologie *qu'Ogier publia en* 1627.] On a parlé fort diversement sur le véritable auteur de cet ouvrage. Les uns ont cru que celui qui s'en disait le père l'était effectivement, les autres ont cru qu'il n'avait fait que prêter son nom à un ouvrage que Balzac avait fait lui-même. Voici ce que M. Ménage en a dit : *Le prieur Oger* (*) *répondit à ces livres du père Goulu contre M. de Balzac, par un livre qu'il intitula* l'Apologie de M. de Balzac (17), *qui est un livre écrit avec quelque sorte de doctrine et d'élégance; mais M. Oger n'y a contribué que la doctrine. Tout ce qu'il y a d'élégance est de M. de Balzac. Je l'ai ouï dire plusieurs fois à M. de Racan, et à M. de Gomberville, qui avaient vu M. de Balzac travailler à cet ouvrage; et j'ai lu, d'ailleurs, que M. de Balzac, parlant de cet ouvrage, disait qu'il en était le père, et qu'Oger n'en était que le parrain; qu'il avait fourni la soie, et qu'Oger n'avait fourni que le canevas* (18). Apparemment ce fut à cause qu'on en parlait ainsi dans le monde, que le sieur de la Motte-Aigron craignit une semblable destinée, et tâcha de la prévenir en déclarant dans la préface de sa Réponse à Phyllarque, que l'avis qui lui était venu de divers endroits qu'on voulait donner un maître à son livre, l'obligeait d'avertir tous ses lecteurs, *qu'il n'y avait point là de Roger qui combattît sous les armes de Léon*; qu'il n'avait point la complaisance de ceux qui permettent qu'on leur fasse des enfans; qu'il ne pourrait souffrir qu'on lui fît ses livres; et que, pour ce qui regarde la façon de son ouvrage, ses amis lui ont été aussi etrangers que ceux qui vivaient aux extrémités du monde. Il nous apprend là même, que sa préface sur les Lettres de Balzac, avait été attribuée à d'autres qu'à lui très-faussement. On verra ceci plus au long dans son article (19).

(E) *Il laissa passer l'orage excité contre lui par le père Goulu, sans répondre à son adversaire.*] J'avoue qu'il mit la main à la plume dès ce temps-là, pour composer sa *Relation à Ménandre*, mais cet ouvrage ne fut imprimé que long-temps après. On voit la raison de cette conduite dans ces paroles du XXIII[e]. Entretien de Balzac : *Vous vous souvenez de la cruelle persécution qui s'alluma contre moi il y a plus de vingt ans. En ce temps-là, un ange du ciel n'eût pas été écouté, s'il en fût descendu pour plaider ma cause. La brigue était trop forte et trop passionnée pour pouvoir attendre un juste jugement du public. Grâces à Dieu, l'orage a cessé, et le calme est venu après la tempête. Les choses ayant changé de face, il est à croire que le bon droit changera aussi le destin.* L'auteur, se voyant alors sollicité de nouveau à publier sa défense, y consentit. Ménandre, auquel il adressa sa Relation, est Mainard (20). Quoique cette relation soit accompagnée de la défense de quelques-uns des passages que le père Goulu avait critiqués, elle est plutôt une réponse générale qu'une réfutation suivie et complète des deux volumes de Phyllarque. Balzac justifia aussi quelques passages qu'un docteur de Louvain et un docteur de Besançon avaient critiqué. (21). Je trouve quelque chose à reprendre dans son calcul. Il paraît, par son Entretien XXVII, qu'il ne se détermina à publier ses Apologies que plus de vingt ans après la persécution que Phyllarque lui suscita. Néanmoins il est très-certain que le volume de ses *OEuvres*

(*) *Il faut Ogier.* Il était frère de *Charles Ogier*, dont on parlera ci-après, et il a fait des Actions publiques, en deux tomes, l'Apologie de Balzac, et une Oraison funèbre pour Philippe IV, roi d'Espagne. Cette pièce, suivant Sorel dans sa Bibliothèque française, est excellente. Costar, tom. II, pag. 48 de ses Lettres, adresse la XVII[e]. à M. l'abbé *Oger*. Il devait aussi dire *Ogier*. Rem. crit.

(17) *Je montre dans la remarque* (F) *de l'article* Goulu (Jean), *que M.* Ménage *se trompe en disant que* l'Apologie *publiée par le* prieur Oger, *répondait aux livres du père* Goulu.

(18) Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 252.

(19) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* Motte-Aigron.

(20) Ménage, Remarques sur Ayrault, *pag.* 252.

(21) *Voyez les pièces qui sont après le* Socrate chrétien.

diverses, dont les Discours à Ménandre sont une très-considérable partie, fut imprimé l'an 1645; et que son libraire y fait savoir que l'auteur n'en avait pu refuser la publication aux instances réitérées de son père, âgé de quatre-vingt-onze ans. Si vous comparez à cet avis au lecteur la lettre de M. Guez, dont j'ai parlé dans la remarque (C) de l'article précédent, vous verrez que la résolution d'imprimer les Apologies contre Phyllarque est de l'an 1644. Comment accorder cela avec le XXVII^e. Entretien?

(F) *Il profita du peu de succès de son* Prince.] Les amis de l'auteur avaient promis cet ouvrage comme un chef-d'œuvre qui ferait taire tous les critiques, et surtout ceux qui accusaient Balzac de n'être capable que d'écrire des lettres. L'événement ne répondit pas à ses espérances : ce livre ne fit rien, ni pour la réputation ni pour la fortune de Balzac, et lui suscita des affaires du côté de la Sorbonne. Quoique le marquis d'Aytona l'eût fait brûler à Bruxelles (22), on ne laisse pas d'en parler avec le dernier mépris dans une réponse de l'abbé de Saint-Germain, et comme d'un livre *qui avait été supprimé par la censure des docteurs, et sentence des juges, un mois après sa naissance.* M. Pellisson rapporte, qu'en 1636, Balzac lut à l'academie française *quelque partie de son Prince, qu'il nommait alors le ministre d'état* (23). Cela montrerait qu'il avait d'abord envie de ne faire que l'éloge du cardinal. Mais il faut savoir que M. Pellisson se trompe. Le Prince fut imprimé en 1631. Il devait être suivi de deux autres livres, dont le dernier s'appelait *Ministre d'état*. Quelques-uns trouvent que dans son Prince il donne plus de louanges au cardinal qu'au roi (Voyez la page 37 du XV^e. tome de la Bibliothéque universelle); mais cela est faux. On voit dans le VIII^e. livre des Lettres de cet auteur celle que la faculté de théologie lui répondit pour lui marquer qu'elle était contente des offres qu'il faisait de changer lui-même ce qu'on avait trouvé digne de censure. La lettre latine, qu'il écrivit à un père de la doctrine-chrétienne, touchant ce procès sorbonique, est admirable. Elle est à la page 187 de ses *Epistolæ selectæ*, à l'édition de Paris, en 1651, *in*-12. Notez qu'il y a des gens qui ont assuré que cet ouvrage est l'un des meilleurs écrits de l'auteur. *C'est ainsi, monsieur, que vous l'avez pratiqué vous-même dans votre Prince, et dans vos Relations à Ménandre, qui sont les deux grands miracles de votre art, et les derniers efforts de l'éloquence héroïque.* Voilà ce que disait Costar dans sa Défense de Voiture. M. Richelet, dans ses Remarques sur des lettres, dit *que le Prince et l'Aristippe sont les deux plus éloquentes pièces* de Balzac (24). Si l'on jugeait du mérite de ce Prince de Balzac, par le nombre des éditions, on n'en pourrait faire qu'un jugement très-avantageux : « D'abord il y eut deux » éditions *in*-4°, qui parurent en même » temps; une autre de même forme, » mais en plus petit caractère, et » toute pleine de fautes, imprimée, je » crois, à Niort ou à Poitiers. Ensuite, » il y en eut une *in*-8°., assez bonne, » quoique contrefaite. Après quoi, » vint celle de Bouillerot, *in*-8° aussi, » mais corrigée; et enfin l'édition » *in* 12 de Courbé. » Ces paroles sont tirées d'une lettre que M. du Rondel me fit l'honneur de m'écrire le 10 de mai 1698. J'en vais citer un autre morceau. *J'ai acheté depuis peu*, dit-il, *le Prince de la première édition, où j'ai vu avec un plaisir indicible ce que M. de Balzac avait écrit, et qu'il a changé et retranché ensuite, et ce n'est que cette fois-ci que j'ai bien compris ce que voulait dire Scaliger avec son* detrahendo fecit auctiorem. *Balzac, en égorgeant cinq ou six endroits, a supprimé la langueur, a ranimé la faiblesse, a donné du poids à sa force, et s'est saisi de l'attention qui allait échapper au lecteur.* Je me sers d'une édition *in*-4°., qui est de l'année 1632 : le lieu de l'impression n'y est point marqué, mais sans doute elle est de Rouen. J'en ai vu une en petit *octavo*, faite à Paris, chez Toussaint du Bray, en 1632. On y voit au titre, *seconde édition corrigée*. M. Perrault, qui a

(22) Balzac, lettre XLIII, *liv. VIII*, Entret. XIII, *pag.* 182.

(23) Histoire de l'Académie française, *pag.* 121, et 167.

(24) Richelet, Lettres, etc., *pag.* 97.

tant loué l'*Aristippe de Balzac* (25), n'a dit rien d'avantageux du *Prince*. Il s'est contenté de dire que cet ouvrage parut après les *OEuvres diverses*. Il trouvera bon, je m'assure, que je remarque qu'il s'est trompé. Les *OEuvres diverses* ne parurent que longtemps après le *Prince* (26). Finissons par un passage de Gabriel Naudé : *Quibus omnibus velut coronidem accessisse ferunt Balsaci, viri clarissimi, Principem, gallicâ modo pumice diligenter expolitum. Verùm enimverò, quoniam ipse liber post meum è Galliâ discessum typis fuit demandatus, ut propterea nondum in manus meas pervenerit; variaque, ut audio, ac prorsùs ancipiti judiciorum aleâ fuit exceptus : hoc solùm de illo pronunciare possum, quod fuit ab antiquis in simili occasione ex formulâ usurpatum*, non liquet (27).

(G) *Il était en commerce de lettres.*] Il était si grand ce commerce-là, qu'il accablait M. de Balzac, parce qu'outre qu'il composait avec une extrême peine, il savait qu'on montrait ses lettres, et qu'ainsi il fallait que rien n'y manquât. Voici comment il décrit son état à cet égard. *Il est la butte de tous les mauvais complimens de la chrétienté, pour ne rien dire des bons, qui lui donnent encore plus de peine. Il est persécuté, il est assassiné des civilités qui lui viennent des quatre parties du monde, et il y avait hier au soir sur la table de sa chambre cinquante lettres qui lui demandaient des réponses, mais des réponses éloquentes, des réponses à être montrées, à être copiées, à être imprimées....* (28). *A l'heure que je vous parle*, dit-il en un autre endroit (29), *il y a sur ma table une centurie de lettres, qui attendent des réponses : j'en dois à des têtes couronnées.* Comme il fut le premier en France, qui se fit un grand nom par cette sorte d'écrits, il en remporta le titre de *grand épistolier*, et il se le donnait quelquefois lui-même : *Sciat se dignum fuisse invidiâ magni Franciæ epistolarii* (30). Les premières lettres qu'il publia ne valaient pas à beaucoup près celles qu'il fit depuis sa retraite, et néanmoins celles-ci n'ont pas eu le quart du débit des autres. Sorel a eu raison de faire cette remarque (31) ; et le critique de Maimbourg n'a pas eu tort de la répéter (32). On peut juger par-là des caprices et de la bizarrerie du public.

(H) *Ses lettres.... ont... une certaine gaieté vive et sérieuse, qui est presque inimitable.*] Écoutons ce qu'en dit Richelet. *Balzac*, dit-il (33), *ne fait point de plainte qui n'ait quelque chose d'ingénieux, de nouveau, et d'éloquent.... Il avait une mélancolie douce et ingénieuse : elle paraît dans ses Lettres, et il n'en parle jamais sans chatouiller le cœur, et inspirer de la joie.... Il y a une certaine mélancolie pleine de charmes, qui vaut mieux que toute la gaieté du monde.*

(I) *Il eut beaucoup d'ennemis, qui écrivirent contre lui.*] M. le chancelier Séguier n'ayant pas voulu permettre la publication d'un livre composé contre Balzac en 1636, reçut peu après une lettre de cet auteur (34), où l'on trouve ces paroles : *Tant qu'il ne se présentera au sceau que de ces gladiateurs de plume, ne soyez point avare des grâces du prince, et relâchez un peu de votre sévérité. Si la chose était nouvelle, il se peut que je ne serais pas fâché de la suppression du premier libelle qui me dirait des injures ; mais à cette heure, qu'il y en a pour le moins une médiocre bibliothèque, je suis presque bien aise qu'elle se grossisse, et prends plaisir à faire une monjoye des pierres que l'envie m'a jettées sans me faire mal.* On peut compter entre ceux qui écrivirent contre lui, outre ceux dont j'ai déjà fait mention, Daniel Heinsius, qui repoussa avec un peu de chagrin la critique que Balzac avait faite de l'*Herodes infanticida*. Voyez sur cela

(25) Perrault, Hommes illustres, *pag.* 176.

(26) *Le privilége du* Prince *est daté du* 18 *septembre* 1631, *et l'approbation est datée du* 3 *octobre suivant. Les* OEuvres diverses *furent imprimées l'an* 1645.

(27) Naudæus, Bibliogr. polit., *pag.* 47.

(28) Balzac, Entret. VII.

(29) Lettre VII *du* V^e^. *livre dans le vol. à* Conrart. *Voyez aussi les* Lettres choisies, *pag.* 15, *et les* Lettres à Chapelain, *pag.* 81, *édition de Hollande.*

(30) Epist. select., *pag.* 288.

(31) Sorel, Biblioth. franç., *pag.* 135.

(32) *Préface des* Nouvelles Lettres sur le Calvinisme de Maimbourg.

(33) Richelet, Lettres, *pag.* 81, 82.

(34) *C'est la XLIII*[e]. *du III*[e]. *livre de la II*[e]. *partie des* Lettres choisies.

l'Entretien XXXV de Balzac, et la XXV[e]. lettre du I[er]. livre à Chapelain, et la XX[e]. du livre II. M. de Saumaise, ennemi de Heinsius, et ami de Balzac, écrivit sur cette dispute, et adjugea la victoire à son ami ; mais un ministre de Languedoc, nommé Croï (35), prit feu contre Balzac, en faveur de Heinsius, et néanmoins il écrivit peu après fort durement contre Heinsius : il est vrai que ce fut sur d'autres matières. Comptez aussi Nicolas Bourbon, de l'académie française. Voyez ce que l'historien de l'académie a dit là-dessus (36). N'oubliez point Costar qui, ayant cru que Balzac avait engagé par jalousie M. de Girac à critiquer Voiture, lui adressa la défense de Voiture, et y fourra cent railleries piquantes. Le coup fut senti, et la chose dégénéra enfin en guerre ouverte. Costar leva tout-à-fait le masque. Voyez les reproches que lui en fait M. Girard dans la préface des Entretiens de Balzac. On trouve dans le *Ménagiana* quelques faits qui pourront avoir ici de l'emploi fort à propos. M. de Balzac, *après avoir obligé M. de Girac à écrire en latin contre* les Lettres de Voiture, *engagea aussi M. Costar à prendre la défense de Voiture, et à écrire contre M. de Girac : c'était pour s'attirer des louanges de l'un et de l'autre côté. Je passais par le Mans pour revenir à Paris, dans le temps que la* Défense *fut achevée. M. Costar m'en donna deux exemplaires, l'un pour être envoyé à M. de Pinchesne, neveu de M. de Voiture, et l'autre à M. Conrart. Il me dit qu'il se soumettrait volontiers à tous les changemens qu'on y voudrait faire, soit qu'on voulût y ajouter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à M. de Balzac, qui envoya des corrections ; cependant l'ouvrage s'imprima ; et, parce que ses corrections arrivèrent dans le temps que l'impression fut achevée, on lui manda qu'elles étaient venues trop tard, et le livre parut tel qu'il était, dont il eut quelque chagrin* (37). Je laisse les coups de dent qu'on donne à Balzac dans l'Hexaméron rustique. Voyez la plainte que fait M. Ménage, d'y avoir été introduit pour parler contre M. de Balzac (38). Je laisse de plus ce qui se passa entre M. du Moulin et lui, car ce ne fut qu'une légère escarmouche de controverse, où chaque partie reçut de l'encens. Il en sortit d'autres disputes qui furent plus envenimées (39) ; mais, autant qu'il m'en peut souvenir, Balzac n'y reçut que ce petit coup, *vir ingenio compto et gallicæ eloquentiæ laude clarus Balzacus, sed in religionis negotio plusquàm infans*. Ce fut M. du Moulin qui le lui donna, dans l'épître liminaire de sa Réponse à *Petra-Sancta*. On fit semblant d'ignorer l'insulte : voyez la onzième lettre du II[e]. livre à Chapelain. Je serais trop long, si j'entreprenais de parler d'un certain de Vaux (40), et de tous les autres adversaires de Balzac.

(K) *Il y avait peu de personnes, ... qui... ne se fissent un plaisir de l'aller voir.*] Cela lui était à charge, comme il paraît par ces paroles de son VII[e]. Entretien. *Il vient ici des importuns en personne, quelquefois de plus de cent lieues, et tout exprès, si on les veut croire, qui lui donnent le dernier coup de la mort, lui disant pour leur premier compliment, que sa haute réputation, et la célébrité qu'il a donnée au lieu où il est, les ont obligés de venir voir cette personne si connue, et ce village si renommé, qu'il ne doit point trouver mauvaise une si juste et si honnête curiosité que la leur. Un de ces curieux lui commença il y a quelques jours sa harangue par :* le respect et la vénération qu'il avait toujours eue pour lui, et pour messieurs ses livres. *Il n'est rien de plus historique que ceci, et vous pouvez voir par-là jusqu'où peut aller le style des complimens.* Ce n'étaient pas seulement les gens de lettres qui l'allaient voir, les grands seigneurs le faisaient aussi ; et

(35) *C'est lui qui est l'auteur de la* Réponse *anonyme* à la Lettre et au Discours de Balzac sur une tragédie de Heins, intitulée, *Herodes infanticida ; laquelle réponse fut imprimée à Genève, (quoique le titre ne le porte pas), en* 1642.

(36) *Pag.* 269, *édit. de* 1672. *Voyez aussi la XXVIII*[e]. *et la XXX*[e]. lettre *du II*[e]. *livre à* Chapelain.

(37) Ménagiana, *pag.* 166, 167.

(38) *La même*, *pag.* 323.

(39) *Le jésuite* Silvestre à Petra-Sancta, *ayant écrit durement contre la* Réponse de du Moulin à Balzac, *fut payé en même monnaie par* du Moulin *et par* Rivet.

(40) *Il publia le* Tombeau de l'Orateur français.

je suis fort trompé, si le comte de Pigneranda ne lui fit point cet honneur, lorsqu'il passa par ce pays-là, en retournant en Espagne. M. de Balzac est bien aise de nous apprendre, que ce comte lui avait reproché le zèle ardent de sa plume pour défendre l'honneur de la France. Il nous apprend cela dans la lettre où il réfute le bruit qui courait, qu'il avait composé un manifeste pour le prince de Condé en 1651 (41).

(L) *Il fut un des quarante de l'académie française.*] M. Pellisson, ayant dit conformément aux registres de l'académie, que le treizième jour de mars 1634, M. de Boisrobert fit voir une lettre qu'il écrivait de son chef à M. de Balzac, pour l'avertir que, s'il témoignait à la compagnie par ses lettres qu'il désirait d'y être admis, elle le lui accorderait volontiers : M. Pellisson, dis-je, ayant dit cela, ajoute, *qu'il ne voit pas dans le registre ce qui suivit, mais qu'infailliblement M. de Balzac sur sa réponse fut reçu peu de temps après dans l'académie* (42). M. de Balzac ne trouve pas qu'en cela M. Pellisson ait été *fidèle historien* : il reconnaît que M. de Boisrobert l'avait exhorté plusieurs fois à faire un compliment par écrit à l'académie, et l'avait même menacé de la part de M. le cardinal, si ce compliment ne venait pas ; mais il soutient qu'il n'avait rien répondu, et qu'au bout de cinq ou six mois on lui apprit qu'il était de l'académie, et qu'on avait vu son nom dans le soleil du petit bon homme M. de la Peyre (43). D'où il conclut, que si l'on avait présenté à l'académie une lettre de sa part, on avait fait une fausse lettre. Voilà ce qu'il écrivit à M. Conrart, le 22 de septembre 1653. On ne sait pas quel éclaircissement il en reçut, mais on voit par une lettre du 3 de novembre de la même année, que cet éclaircissement l'avait détrompé. Peu s'en faut qu'on ne soupçonne que M. Conrart lui écrivit qu'il avait vu l'original de son compliment, d'où il faudrait conclure que même les plus grands esprits ne se souviennent pas quelquefois de leurs lettres du temps passé *. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que M. de Balzac s'est tenu pour bon et véritable académicien ; car le registre du 14 d'avril 1636 fait foi qu'il lut à l'académie *quelque partie de son Prince* (44), et on a prouvé par ses lettres imprimées, qu'il *envoya à M. du Chatelet quelques ouvrages de sa façon, le priant de les lire à l'académie, et de les accompagner de quelques-unes de ses paroles, qui suffiraient* (*disait-il*) *pour le tenir quitte envers elle non-seulement du remercîment, mais encore de la harangue qu'il lui devait* (45). Il venait de dire *que l'honneur que l'académie lui avait fait de le mettre de son corps, sans l'obliger* d'aller à Paris, *étaient deux grâces singulières qu'il avait reçues d'elle en même temps.* Je me souviens de deux endroits de ses lettres, où il reconnaît pour ses confrères messieurs de l'académie. Le premier est à la page 16 de ses *Lettres choisies*, et le dernier à la page 95 de ses *Lettres à Chapelain.*

(M) *Il s'était fait bâtir deux chambres aux Capucins d'Angoulême.*] Je n'ai lu que dans le *Ménagiana*, qu'il ait eu dessein de prendre l'habit de cet ordre. « M. de Balzac se mit si » fort dans la dévotion, qu'il entra » dans un couvent de capucins, où il » voulait prendre l'habit : il n'y est » pourtant pas mort (46). » Peut-être que, comme bien d'autres, il demanda de mourir dans l'habit de saint François.

(N) *Il mourut le* 18 *de février* 1654.] La liste des académiciens, imprimée à la fin de la seconde édition de l'Histoire de l'Académie, fait vivre M. de Balzac jusqu'en 1657, vu que

(41) *Elle est imprimée à la fin du* Socrate chrétien.

(42) Hist. de l'Acad., *pag.* 221.

(43) La Peyre *dédia en* 1635 *son livre* de l'Éclaircissement des Temps *à l'académie*, *avec ce titre* : à l'Eminente. *Il y fit mettre le portrait du cardinal, en taille douce, avec une couronne de rayons tout autour, chacun desquels était marqué par le nom d'un académicien.* Hist. de l'Acad., *pag.* 195.

* Joly conclut de la lettre de Balzac que même les plus grands esprits sont sujets à manquer d'attention dans leurs lectures, et pense, 1°. que l'académie française avait reçu, dès son établissement, une lettre au nom de Balzac ; 2°. que cette lettre n'était pas de lui ; 3°. que Conrart ne cherchait pas à persuader à Balzac qu'il était l'auteur de la lettre écrite en son nom, mais que cette lettre était d'une personne autre que celle qui était soupçonnée par Balzac.

(44) Hist. de l'Acad., *pag.* 221.

(45) *Là même*, *pag.* 106.

(46) Ménagiana, *pag.* 238.

cette année-là elle lui donne pour successeur *Hardouin de Péréfixe*, *archevêque de Paris**. Au contraire la liste des académiciens morts, imprimée à la fin de l'État de la France l'an 1680, fait mourir M. de Balzac assez long-temps avant l'année 1654, puisqu'elle le place au-dessus de Baro et de Baudouin, qui étaient morts avant l'année 1651. Si M. Pellisson avait eu part à la seconde édition de l'Histoire de l'Académie, on ne verrait pas dans la liste les deux fautes que j'ai cotées, dont l'une regarde le temps auquel M. de Balzac est mort, l'autre regarde la personne qui lui succéda, qui n'est point M. de Péréfixe. D'ailleurs M. de Péréfixe n'était point archevêque de Paris l'an 1657. Mais M. Pellisson n'est entré en rien de tout cela. M. Baillet, qui a cru sans doute le contraire, est bien excusable d'avoir estimé que sur une telle caution il pourrait placer la mort de Balzac à l'année 1657 (47). Quant au jour de cette mort, c'est le 28 février, selon Moréri, Saint-Romuald (48), Henningus de Witte (49), M. Perrault et plusieurs autres. Mais des gens que j'ai consultés m'ont répondu que c'est le 19 de février, selon le contrat passé avec l'académie française touchant le fonds que Balzac lui a laissé, et selon une lettre manuscrite du sieur Moriscet. Enfin, c'est le 18 de février, si l'on s'en rapporte à ces deux choses : l'une est que, dans la préface sur les œuvres de Balzac, on assure que la relation de sa mort fut écrite dès le lendemain ; l'autre est que cette relation est datée du 19 de février 1654.

* Joly infère de cette phrase que Bayle nie que Péréfixe fut le successeur de Balzac à l'académie. Comme l'observe Bayle, Pellisson n'eut point de part à la seconde édition de *l'Histoire de l'Académie française*, où sont les deux fautes cotées par Bayle. Pellisson n'a conduit cette histoire que jusqu'en 1652. La troisième édition, continuée par d'Olivet depuis 1652 jusqu'en 1700, contient la liste de tous les académiciens. Péréfixe y est désigné comme successeur de Balzac en 1654 ; mais l'archevêque de Paris, ou ne prononça pas de discours de réception, ou ne le fit pas imprimer; car il ne se trouve pas dans le recueil de l'académie, ce qui est à regretter ici.

(47) Baillet, Jugemens sur les Poët., *tom. IV*, *num.* 1487.

(48) *Dans la table de son* Journal. chronol., *imprimé en* 1664 *; car il ne dit rien de* Balzac *sous le* 28 *février*.

(49) Diar. Biograph., *ad ann.* 1654.

BANCK (LAURENT), natif de Norcopin, en Suède, a été professeur en jurisprudence, dans l'académie de Franeker, pendant quinze ans (*a*). Le séjour qu'il y avait fait en qualité d'écolier, lui avait acquis de la considération, de sorte qu'y étant revenu après ses voyages de France, d'Italie, d'Espagne, etc., on lui donna une chaire de jurisprudence, avec de bons appointemens (*b*). Il mourut le 13 d'octobre 1662 (*c*). Je parlerai ci-dessous de ses ouvrages (A), et particulièrement d'une édition qu'il procura du fameux livre de la *Taxe de la Chancellerie romaine* (B). C'est un ouvrage assez singulier pour nous arrêter un peu, et qui mérite bien que je fasse quelques réflexions, tant pour rectifier ce que j'en ai déjà dit ailleurs (*d*), que pour éclaircir ce qu'en rapportent différens auteurs, qui ne s'en expliquent pas avec assez d'exactitude.

(*a*) Witte, Diarium biogr. *ad ann.* 1662.

(*b*) Banckius, *Epist. dedicat.*, Taxæ Cancellariæ romanæ.

(*c*) Witte, Diarium biogr. *ad ann.* 1662.

(*d*) *Dans la remarque* (S) *de l'article* PINET.

(A) *Je parlerai ci-dessous de ses ouvrages.*] Il publia à Franeker, en 1649, un livre intitulé, *de Tyrannide papæ in reges et principes christianos*. Sept ans après il publia *Roma triumphans, seu Inauguratio Innocentii X**. Quant à ses écrits *de Bancæ Ruptoribus ; de Duellis, de Consiliis et Consiliariis principum, etc.* (1), je n'en connais point la date.

(B)..... *et une édition qu'il procura de la* Taxe de la Chancellerie romaine.] J'ai rapporté, en un autre endroit (2), diverses choses qui concernent cette taxe, et j'ai parlé nommément de l'édition que du Pinet en

* Sur le témoignage de Nicéron, Joly dit que la *Roma triumphans* était imprimée dès 1645, c'est-à-dire, quatre ans avant, et non sept ans après le *de Tyrannide papæ*.

(1) Witte, Diarium, *ad ann.* 1662.

(2) *Dans la remarque* (B) *de l'article* PINET.

procura l'an 1564. J'ai dit aussi que d'Aubigné cite l'édition de Paris 1520. Ce n'est pas la première, comme quelques-uns l'ont cru ; car l'édition de Bois-le-Duc 1664 (3) m'apprend que ce livre fut imprimé à Rome l'an 1514, et à Cologne (4), l'an 1515, et qu'il est intitulé *Regule*, *Constitutiones*, *Reservationes cancellarie S. Domini nostri Leonis pape decimi*, *noviter edite et publicate*, et qu'on y trouve, au feuillet 67, *Taxe cancellarie per Marcellum Silber*, *alias Franck*, *Rome*, *in campo Flore*, *anno* MDXIV, *die* XVIII *novembris*, *impresse*, *finiunt feliciter*. C'est ce que témoignent deux échevins de Bois-le-Duc, qui avec le secrétaire de la ville avaient collationné mot à mot cette édition de Rome avec celle qu'Estienne du Mont, libraire de Bois-le-Duc, donna l'an 1664, et dont le titre est *Taxæ cancellariæ apostolicæ*, *et Taxæ sacræ Pœnitentiariæ apostolicæ*. On y trouve (5) le passage que d'Aubigné cite de l'édition de Paris en 1520 (6) : *Absolutio pro eo qui matrem*, *sororem*, *aut aliam consanguineam vel affinem suam*, *aut commatrem*, *carnaliter cognovit*, *gr. v.* (7) ; *Absolutio pro eo qui virginem deflorârit*, *gr. vj*. On le trouve aussi dans l'édition de Franeker en 1651 (8). Je suis étonné de ne le voir point dans l'édition de du Pinet, intitulée *Taxe des parties casuelles de la boutique du pape*. Elle est en latin et en français, avec plusieurs notes de cet auteur. Il a eu grand tort de ne point dire sur quel exemplaire il la donnait ; car elle diffère des autres, et quant à l'ordre des matières, et quant à la qualité des monnaies. Elle ne marque que *tournois*, *ducats*, *et carlins*, les autres ne marquent que *gros* ; et c'est pour le moins fort rarement qu'elles font mention de ducat, ou de carlin. D'Aubigné assure (9) que l'édition de Paris porte que, *pour avoir tué son père*, *ou sa mère*, *il faut un ducat et cinq carlins* ; mais dans l'édition de Franeker (10), et dans celle de Bois-le-Duc (11), il y a *Absolutio pro eo qui interfecit patrem*, *matrem*, *sororem*, *uxorem*..... *g. v. vel vij* (12). Je m'étonne, encore un coup, que cet article de l'inceste manque à l'édition de du Pinet (13), dans laquelle il se trouve des articles plus énormes ; ceux-ci, par exemple : *Absolutio à lapsu carnis super quocunque actu libidinoso commisso per clericum*, *etiàm cum monialibus*, *intra et extra septa monasterii*, *aut cum consanguineis vel affinibus*, *aut filiâ spirituali*, *aut quibusdam aliis*, *sive ab unoquoque de per se*, *sive simul ab omnibus absolutio petatur cum dispensatione ad ordines et beneficia*, *cum inhibitione*, *tur.* 36, *duc.* 3. *Si verò cum illis petatur absolutio etiam à crimine commisso contra naturam*, *vel cum brutis*, *cum dispensatione ut suprà et cum inhibitione*, *turon.* 90. *duc.* 12. *carl.* 16. *Si verò petatur tantùm absolutio à crimine contra naturam*, *vel cum brutis*, *cum dispensatione*, *et inhibitione*, *turon.* 36. *ducat.* 9. *Absolutio pro moniali*, *quæ se permisit pluries cognosci intra et extra septa monasterii*, *cum rehabilitate ad dignitates illius ordinis*, *etiam abbatialem*, *turon.* 36. *duc.* 9. *Absolutio pro concubinario*, *cum dispensatione ad ordines et beneficia*, *turon.* 21. *duc.* 5. *carlin* 6. (14) C'est-à-dire, « L'absolution et pardon de tous actes de paillardise commis par un » clerc, en quelque sorte que ce soit, » et fût-ce avec une nonnain, dedans » ou dehors le pourpris de son monastère, ou avec ses parentes ou alliées, ou avec sa filleule, ou avec » autre femme qu'elle soit ; soit aussi » que ladite absolution se fasse au » nom du clerc simple, ou de lui et » de ses putains, avec dispense de » pouvoir prendre ses ordres, et tenir » bénéfices ecclésiastiques, avec aussi » la clausule inhibitoire, coûte 36

(3) *Elle est en latin et en flamand*, in-8°. *Voyez-en la préface*, *et la page* 130.

(4) *Apud Gosuinum Colinium.*

(5) Taxæ Cancellariæ Apost., *pag.* 95, 96, *édition de Bois-le-Duc.*

(6) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* PINET.

(7) *C'est-à-dire*, *qu'il doit payer cinq gros.*

(8) *C'est celle que* L. Banck *a procurée. Voyez* *ci-la page* 127.

(9) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* PINET.

(10) *Pag.* 132.

(11) *Pag.* 103.

(12) *C'est-à-dire*, *qu'il doit payer cinq ou sept gros.*

(13) *Elle est de Lyon*, *en* 1564, *et a été contrefaite à Leyde en* 1607, *et avec une nouvelle version française*, *à Amsterdam*, *en* 1701. *Ces trois éditions sont* in 8°.

(14) Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape, *pag.* 55, *et suiv. Édition de Lyon*, *en* 1564, in-8°.

» tourn. et 9 ducats, ou 3 ducats. Et » si, outre ce que dessus, il y a ab» solution de bougrerie, et péché » contre nature, et fût-il fait avec » des bêtes brutes, et que la dispense » que dessus, et la clausule inhibi» toire y soit, il faut 90 tourn. 12 » duc. 6 carlins. Mais s'il y a simple » absolution du péché de bougrerie, » ou de péché commis contre nature » avec les bêtes brutes, avec dis» pense et la clausule inhibitoire, faut » 36 tournois et 9 ducats. Une non» nain, ayant paillardé plusieurs fois » dedans et dehors le pourpris de son » monastère, sera absoute et réha» bilitée à pouvoir tenir toutes les » dignités de son ordre, voire la digni» téabbatiale, moyennant 36 tourn. » et 9 duc. L'absolution pour un qui » tiendrait à pot et à feu une concu» bine, avec dispense de pouvoir » prendre ses ordres et tenir bénéfi» ces ecclésiastiques, coûte 21 tourn. » 5 duc. 6 carlins (15). » Je conjecture que du Pinet suivit l'édition que les princes protestans firent insérer dans leurs causes de réjection du concile de Trente, et qui a pour titre, *Taxa sacræ pœnitentiariæ* (16). M. Heidegger en rapporte des morceaux qui ressemblent parfaitement à l'édition de du Pinet (17). Quelqu'un observe que l'épitomé de la taxe de la chancellerie de Rome se voit à la page 603 et aux suivantes d'un ouvrage intitulé *Luculenta deductio causarum recusati concilii tridentini à protestantium Germaniæ Principibus publicatarum*, et au-devant du livre de Hunnius *de Indulgentiis*, et à la page 216 et suivantes des *Lieux communs* de Musculus (18). Celui qui publia en 1612 le livre intitulé *Simonia Curiæ romanæ*, y inséra cet endroit de ces mêmes Lieux communs (19). Conférez ceci avec la remarque (A) de l'article Tuppius *.

Disons quelque chose de l'édition que Laurent Banck a procurée. Elle parut à Franeker, l'an 1651, *in*-8°. Il dit qu'il consulta les plus anciennes copies, imprimées ou manuscrites, et que les conférant mot à mot, il suppléa par les unes ce qui n'était point dans les autres. Il se servit de l'édition de Cologne en 1523, de celle de Wittemberg en 1538, de celle de Venise en 1584 (20), et d'un manuscrit qui lui avait été communiqué par Jean-Baptiste Sibon, religieux de Saint-Bernard, et lecteur dans le collége de Rome. Il rendit par-là son édition un peu plus ample que toutes celles qui avaient paru. Il y joignit des notes, où il expliqua beaucoup de termes difficiles à entendre : c'est une espèce de glossaire. Il y joignit aussi un petit écrit italien, qui contient la taxe dont on se servait sous le pape Innocent X, et il expliqua le prix des monnaies selon l'usage de ce temps-là. Ses notes ont bien servi à celui qui ajouta des remarques à l'édition de Bois-le-Duc. Notez que, dans la préface de celle-ci, on observe que les inquisiteurs ont mis la Taxe de la Chancellerie parmi les livres condamnés. *Nascentem suffocare conati sunt ipsi authores, et in Indice librorum prohibitorum, ex patrum concilii tridentini authoritate, Hispaniarumque regis et ducis Alban. decreto, Leodii anno 1570 edito, inter primæ classis authores atro calculo notârunt* (21). Je n'ai point cette édition de l'*Index Librorum prohibitorum*. Celle dont je me sers, et qui fut faite sur l'édition de Madrid en 1667, *in-folio*, n'a rangé que sous la troisième classe *Praxis et Taxa officiniæ pœnitentiariæ papæ, ab hæreticis depravata* (22) ; et remarquez bien qu'on ne la condamne, qu'en supposant que les hérétiques l'ont falsifiée ; l'*Index*, publié à Rome, par ordre d'Alexandre VII, se sert des mêmes paroles que celui d'Espagne (23). Mais on a beau supposer que les hérétiques l'ont dépravée, les éditions qu'on ne peut désavouer, comme

(15) *Je me sers de la traduction de du Pinet.*

(16) *Voyez* Heideggeri Myster. Babyl. magnæ, *tom. II*, *pag.* 350 *et* 547.

(17) *Ibidem*, *pag.* 350 *et seqq.*

(18) Daniel Francus, Disquisit. Academ. de Indicibus lib. prohib. et expurgand., *pag.* 115, *edit. Lips.*, *ann.* 1684, in-4°.

(19) Lydii Analecta in Clemang., *pag.* 17.

* Bayle n'a pas donné cet article.

(20) *Il entend celle qui est insérée au XV*e. *tom.*, *part. I*re., *folio* 368, du Tractatus Tractatuum, seu Oceanus Juris universi.

(21) *Préface des* Taxæ cancell. et pœnitent. Apostol. *de l'édition de Bois-le-Duc*, 1664.

(22) Indices lib. prohibitor. et expurgandor. hispanicus et romanus, *edit. Genev.*, *ann.* 1667, in-folio, *pag.* 859, *colon.* 2.

(23) *Ibidem*, *in* Indice Romano *ejusd. edit.*, *pag.* 106.

Digitized by Google

celle de Rome, en 1514; celle de Cologne, en 1515; celles de Paris, en 1520, en 1545, et en 1625 (24); et celles de Venise (25), l'une dans le VIe. volume de l'édition de l'*Oceanus juris*, faite en 1533, et l'autre dans le XVe. volume du même recueil, réimprimé en 1584 : ces éditions, dis-je, sont plus que suffisantes à justifier les reproches des protestans, et à couvrir de confusion l'église romaine. Notre Laurent Banck a ignoré presque toutes les éditions que je viens d'articuler, et celle de Francfort, en 1612, *in*-4°. (26). Rivet, Voetius, Hottinger et plusieurs autres *helluones librorum*, ont cru faussement que l'édition de 1520 était la première (27); car ils ont opposé celle-là principalement aux catholiques romains, qui ne voulaient pas convenir que la Taxe de la chancellerie eût jamais paru avec privilége. Voetius raconte qu'en 1633, un conseiller de Bois-le-Duc déclara qu'il abjurerait le catholicisme, si on lui montrait les horreurs que les protestans citaient comme tirées de la Taxe de la chancellerie de Rome. On eut recours à Rivet, qui prêta son exemplaire de l'édition de Paris, en 1520 (28). Voetius ne raconte point cela sans exhorter pathétiquement les bibliothécaires des académies protestantes à conserver et à ramasser les exemplaires authentiques de cet ouvrage. *Quia autem*, dit-il (29), *hic* Taxæ pœnitentiariæ *mentio facta, moneo exemplaria pauca hodiè haberi posse* (*quâ et quorum arte facilè prudentiores conjiciant*); *aliqua tamen in manibus nostrorum superesse editionis parisiensis* 1520, in-4°., *apud Tussain Denis. Edita etiam est Venetiis, cum quàm plurimis aliis tractatibus in Oceano juris. Addo, rem et librum à pontificiis passim negari, ubi ita usu venit, ut nostri, allegando illam Taxam, mendacii et calumniæ suspecti fiant, imò et arguantur. Accidit anno* 1633, *ut quis J. Consultus idemque senator Sylvæducensis, desertionem et rejectionem papatûs minaretur* (*more ipsis non insolito*), *si quidem tam abominanda, qualia ex Taxâ nostri referunt, demonstrari possent. Ut ampliss. et consult. huic viro ex asse satisfieret, quæsitum apud exemplari* (30), *me de etiam à me postulatum est. Quod cum mihi ab ipsis pontificiis editum nullum esset, petii commodato à celeberrimo theologo Andreâ Riveto. Ante biennium alibi concertatione inter nostros et pontificios quosdam obortâ super eadem hâc Taxâ, denuò consultus, commonstravi bibliothecam D. Riveti, in quâ certò scirem exemplar edit. Paris.* 1520 *haberi; quippè quod ipse ante annos aliquot manibus et oculis meis usurpâssem, et fratribus Sylvæducensibus ex summi illius theologi concessione aliquandiù usurpandum misissem. Velim hâc occasione obtestatos omnes publicos reformatarum scholarum, ecclesiarum, politiarum, bibliothecarios, exemplaria, si qua in ipsorum potestate sint, capsis inclusa diligenter custodiant, ne à plagiariis auferantur; aut si non sint, hoc agant, ut à privatis sive bibliopolis, sive viris litteratis, prece aut pretio quovis redimant.*

Je crois que les controversistes romains, qui ne peuvent s'inscrire en faux contre l'édition de Rome, ni contre celle de Paris, se trouvent dans un fort grand embarras. On le peut connaître sur la Réponse de l'abbé Richard aux Préjugés de M. Jurieu. Ce ministre avait étalé l'abomination de la Taxe de la chancellerie (31). L'abbé répondit, que ce n'étaient que des *faits particuliers*, qui n'avaient jamais été autorisés par des *lois et par des canons de l'Église romaine* (32). « On trouve bien, continue-t-il (33),

(24) *M.* Drelincourt *cite ces trois éditions de Paris. Voyez ses paroles dans la remarque* (B) *de l'article* Pinet.

(25) Heideggeri Myster. Babyl. magnæ, *tom. I, pag.* 547.

(26) Catalogus Bibliothecæ oxoniensis, *pag.* 132.

(27) Franci Disquis. de Indicibus lib. prohibit., *pag.* 115, 116.

(28) Voetii Disputat. theolog., *tom. II, pag.* 296.

(29) *Idem, ibid.*

(30) *Il y a une faute dans cet endroit. L'errata de l'auteur avertit qu'il faut lire :* me de exemplari. *Cela n'ôte pas l'erreur.* Daniel Francus, Dissert. de Indicibus lib. prohib., *pag.* 115, *citant ce passage, dit* quæsitum apud alios de Exemplari, etiam à me postulatum Exemplar.

(31) Jurieu, Préjugés légit. contre le Papisme, *tom. I, pag.* 295 *et suiv.*

(32) Richard, Examen des Préjugés de M. Jurieu, *pag.* 218.

(33) *La même, pag.* 219.

» que M. Jurieu rapporte (*1) des taxes » d'un vieux livre de la chancellerie » de Rome. Mais n'est-il pas du dernier ridicule, de vouloir faire passer pour des lois et des canons, un » livre de taxe ? ne serait-ce pas » se rendre la fable de toute la jurisprudence, de vouloir insérer » dans le code, et mettre au nombre » des lois, les Taxes des bureaux ? Ne » serait-ce pas faire grand honneur à » messieurs les intéressés ? Que M. Jurieu apprenne donc ce que c'est » que lois et que canons dans l'église » romaine, et qu'il sache cependant » que ces vieilles taxes de la chancellerie de Rome, non-seulement ne » sont de nulle autorité dans l'Église, » mais qu'elle les a eues toujours en » horreur. Ces Taxes de la chancellerie ne commencèrent que sous le » pontificat de Jean XXII, environ » l'année 1320; et les Taxes de la pénitencerie ne parurent que vers l'an» 1336, sous Benoît XII (*2); et les » unes et les autres furent incontinent supprimées, et ensuite même » mises au nombre des livres défendus, selon la remarque du sieur » Dumont, qui les fit imprimer l'année 1664; ce qui fait assez voir » l'horreur que l'église romaine a eue » de ces taxes, bien loin qu'elle les » propose ou tienne pour ses règles, » comme M. Jurieu voudrait nous le » faire accroire. Qu'il sache donc que » les faits des officiers de la cour de » Rome sont des faits particuliers, et » ne sont point des faits de l'église. » Cette réponse n'est point bonne, car en premier lieu l'église romaine n'a pas fait voir, par la suppression de ces taxes, qu'elle les eût en horreur. Elles ont été imprimées trois fois à Paris, deux fois à Cologne, deux fois à Venise; et il y a quelques-unes de ces éditions qui ont été faites depuis que Claude d'Espence eut crié publiquement contre les énormités de ce livre. Nous avons vu que l'inquisition d'Espagne, et celle de Rome, ne l'ont condamnée qu'en supposant que les hérétiques l'avaient corrompue. J'ajoute, en second lieu, que la suppression d'un tel ouvrage n'est pas un signe que les règles qu'il contient soient désapprouvées. Cela peut signifier seulement qu'on s'est repenti d'avoir souffert qu'elles parussent aux yeux du public, et qu'elles donnassent lieu aux hérétiques d'insulter la cour de Rome, et de percer l'église romaine par les flancs du pape. On a dû juger que c'étaient de ces mystères d'état, *arcana imperii*, qui ne doivent pas être divulgués (34). Ne s'est-il pas trouvé des personnes qui jugeaient ainsi à l'égard des cérémonies (35) ? J'omets plusieurs autres considérations, qu'un controversiste pourrait alléguer contre l'adversaire de M. Jurieu, mais je ne me contenterai pas d'observer que Claude d'Espence déclama très-fortement contre l'abomination de ces taxes (36) : je dirai aussi que les controversistes protestans citent cela en toutes rencontres, et que l'inquisition d'Espagne a voulu que l'on effaçât ce passage du livre de ce docteur (37). Notez que celle de Rome a condamné l'édition des Taxes de Laurent Banck (38).

(*1) Ire. *part.*, *pag.* 295 *de ses* Préjugés.

(*2) Polyd. Virgil., de Inventorib. rerum, *lib. VIII*, *cap. II*.

(34) *Conférez ce que dit* Horace, de Arte poëticâ, *vs.* 182.

. . . . Non tamen intùs
Digna geri promes in scenam : multaque tolles
Ex oculis, quæ mox narret facundia præsens.

(35) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* Grassis.

(36) *Voyez ses paroles dans un passage de M.* Drelincourt *cité dans la remarque* (B) *de l'article* Pinet.

(37) Index Hispan. lib. prohib., *pag.* 232, *col.* 1.

(38) Index Rom. lib. prohib., *pag.* 124, *col.* 2 *et pag.* 261.

BANDEL (Mathieu), né à Castro-Novo, dans la Lombardie, a fleuri au XVIe. siècle (*a*). Il était jacobin *. Moréri (*b*) a dit de lui la plupart des choses que Vossius en avait dites; mais il aurait dû y joindre d'autres faits curieux, et ne pas omettre deux circonstances que Vossius a touchées; l'une, que la *traduction*

(*a*) *Ces paroles de* Vossius, circa annum 1500 vivebat Matthæus Bandellus, *à la page* 677 de Histor. latinis, *ne valent rien*.

* Il entra dans l'ordre en l'an 1500, dit Joly.

(*b*) Moréri, *sous le mot* Bandella.

d'Égésippe est en Italien *1; l'autre, que les habitans de Ferme firent mettre dans leurs archives la *Harangue* que Matthieu Bandel avait faite à la louange de leur ville, l'an 1513 (*c*). Voici quelques supplémens. Ce religieux, étant à Mantoue, contracta avec Jules-César Scaliger une amitié très-étroite, qui dura autant que sa vie, et qu'il cultiva soigneusement dans la Guienne (A). Il fut évêque d'Agen pendant quelques mois, et ce fut dans cette ville, qu'il composa en langue italienne les *Histoires* ou les *Nouvelles Galantes*, qui l'ont rendu si fameux *2. Je les ai citées dans la remarque (M) de l'article Léon X, et dans la remarque (I) de l'article Mahomet II. Elles sont dédiées chacune à quelque personne de sa connaissance (*d*). La XXI[e]. de la seconde partie est dédiée à Lucrèce de Gonzague, dont il avait été précepteur (*e*). Il en dédia une autre à son ami Scaliger. Elles ont été traduites en français, et il faudra dire un mot du jugement qu'en a fait le traducteur (B). Le catalogue de la bibliothéque de M. de Thou (*f*) m'apprend que les trois premières parties furent imprimées à Lucques, l'an 1554, *in*-4°., et la quatrième à Lyon, l'an 1573, *in*-8°. Je m'étonne que M. Ménage n'ait point mis ce religieux dans le catalogue des ecclésiastiques qui ont fait des vers galans (*g*) (C).

*1 Un savant Italien ayant, dit Leclerc, composé dans sa langue un roman intitulé, *Histoire de Tite Romain et d'Égésippe Athénien*, c'est de cet ouvrage qu'à la prière de ses amis le Bandel donna une traduction latine sous ce titre : *Titi Romani, Egesippique Atheniensis amicorum Historia in latinum versa.*

(*c*) Vossius, de Histor. latinis, *pag.* 677.

*2 Il y en composa seulement quelques-uns, dit Leclerc. Il était arrivé en cette ville environ l'an 1535 avec César Frégose, son protecteur; mais il avait fait une partie de cet ouvrage plusieurs années auparavant tant à Milan qu'à Mantoue, Vérone et ailleurs.

(*d*) *Voyez la remarque* (A).

(*e*) *Voyez l'article de cette dame.*

(*f*) *A la page* 408 *de la II*[e]. *partie.*

(*g*) *Il est à la fin de l'*Anti-Baillet.

(A) *Il contracta avec Jules Scaliger une amitie..... qu'il cultiva... dans la Guienne.*] On ne connaît guère cela que par ces paroles : *Eodem tempore Mantuæ degebat Matthæus Bandellus Insuber dominicanus, vir eloquentissimus, et optimus, qui posteà per aliquot menses episcopus Aginnensis fuit, et Mantuæ Marium æquicolum summâ observantiâ coluit, atque ibi cum Julio Cæsare arctissimâ amicitiæ necessitudine conjunctus fuit, quam ab eo tempore, ad supremum usque vitæ diem, in Aquitaniâ perpetuavit. Is, quùm unam historiarum suarum, quas Agini etruscâ linguâ Boccatium imitatus conscripsit, Julio dedicaret, eum non solùm Scaligerum agnoscit, sed etiam illustrissimum vocat in epistolâ dedicationis. Et quùm in quatuor tomis ingentibus, singulas singulis summis, et nobilissimis ac generosissimis viris dedicaverit, neminem eorum majori honore, quàm Julium affecit, quùm tamen aliquot ex illis illustres vocare nulla fuisset invidia* (1). Lucrèce de Gonzague écrivit deux lettres au père Bandel, qui nous insinuent qu'il fut élevé à quelque charge. La première (2) marque qu'il était en France, et la seconde (3) qu'il était en Guienne : dans la première on le nomme *reverendo padre*, mais dans l'autre, on le qualifie *monsignor P. Bandello*, et on l'y félicite de sa nouvelle dignité. La date d'année ne s'y trouve point. Il n'était pas encore évêque *, lors-

(1) Joseph. Scaliger, *in* Confutatione Fabulæ burdonianæ, *pag.* 269, 270.

(2) *Elle est à la page* 61 *des* Lettres de Lucrèce de Gonzague, *imprimées à Venise, l'an* 1552.

(3) *Elle est à la page* 63.

* Il paraît au contraire que Bandel était évêque d'Agen dès 1550; mais, dit Leclerc, Bandel ne commença sans doute à résider qu'après le départ de Scaliger. Un suffragant remplissait les fonctions d'évêque.

que Jules-César Scaliger lui écrivit une lettre (4) sur la mort de Fracastor. La réponse (5) qu'il lui fit est datée de *Bassenni*, 22 *novemb.* 1553.

(B) *Ses* Nouvelles *ont été traduites en français....... Voici le jugement qu'en a fait le traducteur.*] Notez avant toutes choses, que les six premières furent mises en français par Pierre Boaisteau, et les autres par Belleforest. L'avertissement au lecteur à la tête du 1er. volume (6) contient ces paroles : *Te priant, au reste, ne trouver mauvais, si je ne me suis assujecty au style de Bandel ; car sa phrase m'a semblé tant rude, ses termes impropres, ses propos tant mal liez, et ses sentences tant maigres, que j'ay eu plus cher la refondre tout de neuf, et la remettre en nouvelle forme, que me rendre si superstitieux imitateur, n'ayant seulement prins de luy que le subject de l'histoire, comme tu pourras aisément découvrir, si tu es curieux de conférer mon style avec le sien.* Voici un fait assez curieux. Belleforest, travaillant à la traduction de la Nouvelle XXXVII, fut saisi d'un tel remords de conscience, qu'il résolut de laisser là cette occupation. *Je quitte donc ici les armes*, dit-il (7), *et laisse désormais ces sujets qui peuvent estre tournez à toutes mains, et desquels les uns prennent enseignement, et les autres exemple pour s'en servir en leurs folies et jeunesses ; car ce que j'en ay fait à ceste fois a esté plus pour gratifier à quelque mien amy, que de desir que j'eusse que tel œuvre sortist de ma boutique. Non que l'âge me dispense de parler de ce qui est joyeux et gaillard ; mais le temps est divers à ces gaillardises, quelque chose qu'y soit cachée dessous, et qui puisse coulourer les délicatesses trop molles que les amours requièrent lorsque l'on en discourt : et aussi que j'ai des desseins d'autre conséquence que les histoires du Bandel, ni les amours de ceux qui par leur exemple nous deussent dégouster de suivre tant nos sensuels appétits, qu'à la fin nous servions de compte à la postérité par la mémoire de nostre sotise. Ce roi* (8) *donc fermera le pas à nostre course, et donnera fin à ce que d'icy en avant je prétens de faire qui soit profane, si quelquefois une histoire plus solide ne me fait esveiller l'esprit, et un discours plus long ne fait que je songe plus longuement que je n'ay fait à suivre assez simplement les pas de l'autheur, que j'ay plus orné et amplifie que suivy, ni imité.* Pour excuser le passé, il ajoute cette remarque : « Je » décris les amours, non comme lascif, » ains comme celui qui me moque des » fols et me ris de ceux qui se transpor» tent à crédit, et se laissent vaincre » par leurs concupiscences : et accuse » les adultères, déteste les infâmes, » abhorre les meurtriers, et suis mar» ri que le monde voye des hommes » si insensez, qui se laissent mourir » pour un plaisir si peu durable que » l'aise du corps. En somme, je loue la » vertu, et accuse le péché, souhait» tant que moi changé en mieux par » ceste lecture, je voye aussi les au» tres sentir la fin de leur folie, avec » l'améliorement de leur vie. Que si » quelqu'un prend plus de plaisir aux » contes joyeux qui sont dans le » Bandel, qu'il s'y déduise à son aise : » quant à moi (comme j'ai dit), je » lui en quitte ma part, et de mesme » lui laisse l'heur et gloire qu'il en » rapportera, ayant enrichi, et cest » autheur stérile, et nostre langue, » avec la douceur naifve de son élo» quence (9). » Voilà un laïque français qui fait scrupule de traduire ce qu'un religieux italien avait écrit de l'amour ; mais ce scrupule ne dura guère, car Belleforest acheva cette traduction, et y joignit même des supplémens.

(C) *M. Ménage ne l'a point mis au nombre des ecclésiastiques qui ont fait des vers galans.*] Bandel en a fait, et en a été félicité par ses amis. Voyez l'épigramme de Jules-César Scaliger *de Bandelli Amoribus thuscâ linguâ decantatis* (10), et les quatre vers que je vais copier.

(4) *C'est la LVIe. de ses* Lettres, *pag.* 186, *édition de Leyde, en* 1600.

(5) *C'est la LVIIe. lettre parmi celles de* Jules-César Scaliger.

(6) *Il fut imprimé à Paris, l'an* 1567, *et réimprimé la même année, à Anvers.*

(7) Belleforest, Histoires tragiques, *tom. III*, *pag.* 53, 54, *édition de Rouen, en* 1604.

(8) *C'est-à-dire, Henri VIII, roi d'Angleterre.*

(9) Belleforest, Hist. tragiq., *tom. III*, *pag.* 55.

(10) *Je la rapporte dans la remarque* (B) *de l'article de* (Lucrèce de) GONZAGUE.

Dum teneros loquitur dulcis Bandellus amores,
Ipse suî oblitus tela remisit amor.
Seu canit Aonium fontem fontisque sorores,
Fonti ipsi ex illo lactea vena fluit (11).

Le catalogue de la bibliothéque de Nicolas Heinsius (12) m'apprend que les *Canti XI, etc. dal Bandello* furent imprimés à Agen, l'an 1545, *in*-8°.

(11) Julius Cesar Scaliger, *in Heroïbus, pag.* 327 *partis I* Poëmatum.

(12) *A la page* 200 *de la II*e. *partie.*

BANDOLE * (ANTOINE DE), avocat au parlement de Provence, a paru à la tête d'une traduction française de *Xiphilin*, imprimée à Paris l'an 1610, *in*-4°. Il fit aussi imprimer dans la même ville, en 1609, *in*-4°., les *Parallèles de César et de Henri IV*, à la tête des Commentaires de César, traduits en français, et commentés par Vigenère.

* Ce nom est un pseudonyme, et le personnage n'est très-probablement autre que Jean Beaudouin; mais il faut remarquer que c'est une addition de 1720, où l'on n'aurait pas dû admettre un article si court et si informe. Il est singulier que Leclerc ni Joly n'aient rien dit d'un article aussi extraordinaire.

BANGIUS (THOMAS), docteur et professeur en théologie dans l'université de Coppenhagen, naquit l'an 1600 (*a*). Il acheva ses humanités au collége d'Ottensée, dans l'île de Funen, et puis il passa à Coppenhagen vers la fin de l'an 1621, où il continua d'étudier avec beaucoup de progrès. Gaspard Brochmand, professeur en théologie, et évêque de Sélande, lui donna son fils à instruire. Bangius fut précepteur en même temps de Christien Friis, fils aîné du chancelier de Danemarck. Après avoir eu cet emploi plus de cinq ans, il obtint pension du roi, et s'en alla à Rostoch, d'où il repassa à Coppenhagen, lorsque les troupes de l'empereur s'approchèrent de la mer Baltique. Il acheva son cours de théologie sous le professeur Brochmand, et puis il fit un voyage à Franeker, ou il apprit le rabbinisme et le chaldaïsme sous Sixtinus Amama, dont il se fit fort estimer. Il étudia ensuite à Wittemberg : il y reçut, en l'année 1630, une lettre du recteur et du conseil académique de Coppenhagen, par laquelle on lui offrait la profession de l'hébreu. Il s'en excusa, alléguant qu'il n'était pas assez docte pour s'acquitter dignement de cette charge; mais comme il se vit exhorté par le sieur Brochmand, qui était alors recteur, à ne refuser point ce qu'on lui offrait, il l'accepta pourvu qu'il lui fût permis d'employer les revenus de cette charge à étudier quelques années l'arabe et le syriaque sous Gabriel Sionite (*b*). Cette condition ayant été agréée, il se rendit à Coppenhagen, et prit possession au mois de septembre 1630 de la profession en hébreu, et peu après du doctorat en philosophie. Il exerça cette profession avec beaucoup d'utilité pour les étudians, jusqu'en l'année 1652, qu'il monta à la profession de théologie vacante par la mort du sieur Brochmand. Il fut promu au doctorat de la même faculté l'an 1653, en présence du roi et de la reine. Trois ans après, on lui conféra la charge de bibliothécaire de l'académie, et il fit la

(*a*) Flemlosiæ Finorum. *J'aime mieux rapporter le nom de sa patrie en latin, que de ne pas bien rapporter le nom vulgaire.*

(*b*) *Il enseignait alors à Paris.*

dédicace du temple de la Trinité par une prédication latine (*c*). Étant tombé malade le onzième d'octobre 1661, il donna ses principaux soins aux intérêts de son âme : il se confessa et communia le sixième jour de sa maladie, et mourut le 27 du même mois (*d*). Il avait épousé en 1638 la fille d'un sénateur : il en eut quatorze enfans, huit fils et six filles. Ses écrits font foi de sa science (A).

(*c*) *Ce temple fut destiné aux exercices de religion pour les étudians.*

(*d*) *Tiré de son* Programme funèbre, *composé par* Pierre Scavenius, *recteur de l'académie de Coppenhagen, cité par* Witte, Memor. Theolog. renov., *pag.* 1387.

(A) *Ses écrits font foi de sa science.*] Il fut auteur avant que d'être docteur; car il publia dès l'année 1627 l'exposition d'un passage de Jérémie (1). Ses *Vindiciæ locorum Genes. XLVIII*, 16; *Genes. IV*, 1; *Psalm. XIX*, 1, parurent l'an 1630. Il publia l'année suivante, *Fontium Israëlis Trias, Jona, Michea, Ruth*; et l'an 1634, son *Exercitatio glottologica de ortu linguarum*. Ses *Exercitationes octo litterariæ antiquitatis* parurent l'an 1638. Les deux livres *Observationum philologicarum* parurent deux ans après. L'*Hermes et Pan hebraïcus, quo vivum absoluti hebraïci lexicographi exemplum proponitur*, fut imprimé en 1641 (2). Le *Phosphorus inscriptionis hierosymbolicæ, quo Stellæburgum regium hafniense illustratur*, parut l'an 1648, et fut suivi l'année d'après du *Tropæum protevangelicum, quo ex scriptis pontificiorum ostenditur veram esse lectionem*, Ipsum conteret tibi caput, *et soli Christo convenire*. *L'Exercitatio elenchtica de Nephilimis, gigantibus vulgò dictis, opposita Jacobo Boulduco*, fut un fruit de l'an 1652; et l'*Oliva sacræ pacis repurgata*, un fruit de l'an 1654; et le *Cœlum Orientis et prisci Mundi*, un fruit de l'an 1657. Je laisse les titres de quelques autres ouvrages, qui n'ont pas été omis, ni dans le programme funèbre, ni par Albert Bartholin (3). Quelques-uns des livres dont j'ai rapporté les titres sont de simples harangues : l'*Oliva sacræ Pacis repurgata* est de ce nombre. Elle n'a pas laissé de faire mettre l'auteur dans le catalogue des pacificateurs de religion (4), et d'être insérée toute entière par Jean Duræus dans l'*Irenicorum tractatuum Prodromus*.

(1) *C'est le verset* 24 *du chap. XXIII.*

(2) *Le père* Labbe, Biblioth. Bibliothecar., *pag.* 198, *parle de ce livre quoi qu'il n'ait aucun rapport à son dessein : et l'attribue à* Thomas Bengus.

(3) *In libro de* Scriptis Danorum.

(4) *Voyez* Heidegger. de Concordiâ ecclesiat., Prot., *pag.* 208.

BARANZAN (Redemptus), religieux barnabite, a été dans le XVII^e. siècle l'un des premiers qui ont osé s'écarter de la route d'Aristote, en philosophant. La Mothe-le-Vayer dit qu'il le peut *mettre entre les premiers esprits de notre siècle* (*a*), et que les ouvrages de sa jeunesse suffisent pour cela (A). Il ajoute que ce bon barnabite l'avait *beaucoup de fois assuré, et toujours sous le bon plaisir de Dieu*, qu'il se ferait revoir à lui, *s'il partait le premier de ce monde.* Il ne tint pas sa parole, *la providence en ayant autrement ordonné*, et il vérifia la sentence d'un poëte latin :

Qui nunc it per iter tenebricosum,
Illùc undè negant redire quemquam (*b*).

Je parlerai ailleurs (*c*) de quelques personnes qui ont fait de telles promesses. Baranzan était de Verceil *; il enseigna les

(*a*) La Mothe-le-Vayer, Discours chrétien de l'Immortalité de l'âme, *au IV^e. tome de ses OEuvres, in-12, pag.* 172.

(*b*) Catull., Epigr. III.

(*c*) *Dans l'article* Bonfadius.

* Il était seulement du diocèse de Verceil. Né à Serravalle en 1590, il mourut le 23 décembre 1622. Leclerc renvoie au reste à l'article curieux que le père Nicéron barnabite a consacré à son confrère, dans le tome III de ses *Mémoires*.

mathématiques et la philosophie dans la ville d'Annecy en Savoie. Naudé, à la page 79 de l'Instruction qu'il publia l'an 1623 sur les frères de la Rose-Croix, parle de lui comme d'un homme déjà mort.

(A) *On le peut mettre entre les premiers esprits de notre siècle : les ouvrages de sa jeunesse suffisent pour cela.*] Il entend sans doute le livre *de novis Opinionibus Physicæ*, imprimé à Lyon, l'an 1619. Konig fait mention de deux ouvrages de ce moine : *Edidit*, dit-il, *Uranoscopiam et campum philosophicum*, *an.* 1620 (1). J'ai eu entre mes mains un exemplaire du *Campus philosophicus*, imprimé à Lyon en 1619. Il ne contenait qu'un volume, et ne traitait que de la logique, et cela d'une manière assez conforme à celle des péripatéticiens ; mais l'approbation me fait croire que ce volume n'est que la première partie du Cours de philosophie de Baranzan, et que ce Cours a pour titre général *Summa philosophica Anneciacensis* ; ce qui confirme ce que j'ai dit, que cet auteur avait enseigné dans Annecy.

(1) *Le* Catal. d'Oxford *dit* Uranoscopia, seu universa Doctrina de cœlo, 1617.

BARBARUS (François), noble vénitien, a été un homme illustre dans le XV^e^. siècle. Il avait non-seulement beaucoup de savoir, mais aussi beaucoup d'adresse à manier les grandes affaires ; il n'était pas moins homme d'état qu'homme de lettres, et il le témoigna dans tous les emplois publics qui lui furent confiés, et principalement lorsqu'il fut gouverneur de Bresce. On ne peut assez admirer la vigilance, la fermeté, la souplesse et les autres grandes vertus, avec quoi il défendit cette ville contre les forces du duc de Milan, commandées par le fameux Picinin. Il eut à combattre et les ennemis de dehors et ceux de dedans, et il vint à bout des uns et des autres. Les divisions étaient extrêmes dans la ville : les Avogadri et les Martinenghes étaient les chefs de deux factions opposées ; il les engagea par son éloquence à se réunir, et à travailler de concert au bien de la cause commune. La longueur du siége ou du blocus causa la famine dans la ville, la famine y causa la peste ; et néanmoins, parmi tous ces embarras, il eut l'avantage de rendre inutiles les efforts de l'ennemi pendant trois ans, et de le contraindre de se retirer. Ceci arriva environ l'an 1439 (*a*). Il y a des auteurs qui croient que notre François Barbarus est celui qui a fait un livre *de Re uxoriâ*, quelques *lettres* et quelques *harangues*. C'est le sentiment de Volaterran (*b*) qui ajoute qu'il avait été disciple de Chrysoloras, et qu'il oublia tout son grec dans sa vieillesse. Volaterran pourrait bien s'être trompé en quelque chose (A). François Barbarus * mourut l'an 1454 (*c*).

(*a*) *Tiré de* Vianoli *au XVIII^e^. livre de l'*Histoire de Venise, *tom. I. Voyez aussi ce qu'il dit au XX^e^. livre*, *pag.* 768.

(*b*) Volater., *lib. XXI*, *pag.* 773.

* On peut, dit Joly, consulter sur ce savant Vénitien la dissertation du cardinal Quirini, mise en tête de l'édition des Lettres de Barbarus ou Barbaro, Brescia, 1743, in-4°. ; mais M. Ginguené (*Biogr. universelle*) dit qu'il serait à désirer que dans cette dissertation il y eut plus d'ordre et moins d'erreurs.

(*c*) Vossius, de Histor. Lat., *pag.* 620.

(A) *Volaterran pourrait bien s'être trompé en quelque chose touchant F. Barbarus.*] Voici d'où me vient un tel soupçon. Je trouve dans le Vianoli, que François Barbarus, qui défendit si heureusement la ville de Bresce, fut père de Zacharie, et que Zacharie

fut père d'Hermolaüs Barbarus (1). Je trouve dans la Bibliothéque de Gesner, que François Barbarus, auteur du livre *de Re uxoriâ*, a traduit du grec de Plutarque la *Vie d'Aristide*, et celle de *Caton*, et qu'il les a dédiées à Zacharie son frère. Je trouve dans Volaterran (2), qu'Hermolaüs Barbarus était neveu (3) de ce François Barbarus qui défendit la ville de Bresce. Volaterran avait parlé de ce François Barbarus dans la page 773, et en avait dit entre autres choses ce que l'on va voir. « Il entendait bien la langue grecque, mais il l'oublia tout-à-fait dans ses vieux jours, comme je l'ai ouï dire à Hermolaüs Barbarus son parent. » *Hic postremò senescens, uti ab Hermolao ejus necessario accepi, litterarum græcarum quas probè tenebat, erat omninò oblitus.* Les autres choses que Volaterran avait dites de ce François Barbarus sont qu'il avait été disciple de Chrysoloras, qu'il a écrit un livre *de Re uxoriâ*, quelques *harangues* et quelques *lettres*, et qu'il s'acquit une grande réputation en défendant la ville de Bresce. *Dum Brixiæ prætor esset, eam urbem à Philippi ducis obsidione magnâ cum laude liberavit.* Cela pourrait faire soupçonner que Volaterran a joint pêle-mêle ce qui convient au père, et ce qui convient au fils. Le passage de Gesner témoigne que François Barbarus, auteur du livre *de Re uxoriâ*, et traducteur de la *Vie d'Aristide*, était frère de Zacharie Barbarus. Or, selon le Vianoli, Zacharie Barbarus était fils de celui qui défendit Bresce, et père d'Hermolaüs : il faudrait donc dire que celui qui defendit Bresce, eut un fils nommé François Barbarus qui a fait le livre *de Re uxoriâ*, et traduit du grec de Plutarque la *Vie d'Aristide* et celle *de Caton*, et qui fut oncle d'Hermolaüs Barbarus. Selon cela, Volaterran aurait attribué au père certaines choses qui ne conviennent qu'au fils. D'ailleurs celui qui défendit Bresce aurait pu avoir un frère nommé Zacharie, auquel il aurait dédié ses deux traductions ; et ainsi toute la faute de Volaterran consisterait à n'avoir point su que François Barbarus était l'aïeul d'Hermolaüs. Si j'avais les œuvres de François Barbarus, j'y trouverais apparemment de quoi décider la question. Ne les ayant pas, j'ai prié M. de Larroque d'éclaircir mon doute, et voici ce qu'il m'a répondu : « M. Joli (4) prouve que l'auteur du livre de *Re uxoriâ* était l'aïeul d'Hermolaüs, et qu'il le publia vers le temps du concile de Constance ; car Poggio et Paul Verger parlent de ce livre dans des lettres datées de la ville de Constance. La lettre de Poggio est écrite à Guérin de Vérone, et celle de Verger à Nicolas Léontin. Elles louent Fr. Barbaro d'avoir su si bien écrire du mariage, quoiqu'il fût très-jeune et non marié. Il dédia à son frère Zacharie la version des Vies d'Aristide et de Caton, et mourut l'an 1454. M. Joli distin[illegible] deux Daniel Barbaro. » Notez [illegible] m'a dit que cette préface de M. Joli, que j'ai citée, contient plusieurs éloges de l'auteur du livre *de Re uxoriâ*, et l'éclaircissement de beaucoup de choses qui concernent les hommes de lettres.

Gesner et Vossius citent une lettre d'André Brentius, par laquelle l'on peut apprendre que François Barbarus, aïeul d'Hermolaüs, et père de Zacharie, avait composé et traduit beaucoup de livres. *Nimirùm in te omnia Francisci Barbari patris virtutum lumina elucescunt : cui certè multùm latina lingua debet, tot tantisque ab eo libris compositis, partim conversis, à quo minimè degenerat Hermolaus filius, te tanto patre non indignus* (5). Il est très-certain, par le témoignage même d'Hermolaüs (6), que son père s'appelait Zacharie ; de sorte que Philippe de Bergame s'est fort abusé, quand il l'a fait fils de François Barbarus, et petit-fils de Zacharie : *Francisci Barbari filius, Zachariæ Barbari nepos* (7) M. Moréri, tant ici qu'en

(1) Histoire de Venise de Vianoli, *tom. I, liv. XX, pag.* 768.

(2) *Lib. XXI, pag.* 777.

(3) *Ex fratre nepos.*

(4) *Dans la préface de la traduction française du livre* de Re uxoriâ, *imprimé à Paris, l'an* 1667.

(5) Andreas Brentius, patavinus, Epistolâ ad Zachariam Barbarum, *apud* Vossium, de Hist. lat., *pag.* 621. *Dans l'Appendix de M. Cave, pag.* 157, *on assure qu'Hermolaüs était fils de François.*

(6) *Voyez la XXXII^e. lettre du XII^e. livre de celles de* Politien.

(7) Philip. Berg. *apud* Vossium, de Histor. lat., *pag.* 621.

mille autres lieux, traduit *nepos* par *neveu*. C'est une très-lourde faute. Ceux qui se piquent de la belle latinité ne se servent de *nepos* que pour désigner un petit-fils. Ceux qui ne sont pas si scrupuleux en fait de style latin se servent à la vérité du mot *nepos*, pour dire *neveu*, mais ils ajoutent ordinairement *ex fratre*, ou *ex sorore*, afin d'ôter l'équivoque ; s'ils disent *nepos* tout court, ils entendent *petit-fils*.

BARBARUS (Hermolaus), petit-fils du précédent, a été un des plus savans hommes du XV^{e}. siècle Il naquit à Venise le 21 de mai 1454 (*a*). Il fit de grands progrès dans les études, si promptement, qu'il commença à faire des livres la dix-huitième année de son âge (A). Les emplois publics, dont il fut chargé de bonne heure, ne l'empêchèrent pas de cultiver avec ardeur les belles-lettres (B). Il fut envoyé par les Vénitiens à l'empereur Fridéric, et à Maximilien son fils, roi des Romains ; et cette députation, bien loin d'arrêter sa plume, lui fournit de quoi soutenir le personnage d'auteur : car non-seulement il publia la *harangue* (C) qu'il récita devant ces deux princes à Bruges, l'an 1486, mais il fit aussi un *Traité de l'Accord de l'Astronomie avec la Médecine :* il le fit, dis-je, la même année, en passant par la ville de Cologne pour s'en aller à Mayence. Ce fut à la prière de Théodoric Flas, médecin de Nuis, qu'il le composa (*b*). Comme il savait fort bien le grec, il entreprit les traductions les plus malaisées, et il commenca par un célèbre paraphraste d'Aristote, je veux dire par *Themistius*. Il attaqua ensuite *Dioscoride*, dont il corrigea le texte le mieux qu'il put, et dont il fit une traduction à laquelle il ajouta un fort docte *Commentaire*. On dit qu'il travailla aussi sur deux traités de *Plutarque*, qui sont les plus difficiles. (*c*) Je ne sais si cette version a jamais paru en public. Il avait dessein de traduire toutes les *OEuvres d'Aristote* (D), et il dit dans l'une de ses épîtres dédicatoires, que l'exécution de ce dessein était déjà fort avancée. Il avait une facilité extraordinaire à faire des vers, et l'on prétend qu'il en composa plus de douze mille (E). Mais de tous ses ouvrages, il n'y en a point qui lui ait donné autant de réputation que ce qu'il a fait sur *Pline*. Il y corrigea près de cinq mille passages, et par occasion il en rétablit trois cents dans *Pomponius Méla* (*d*). Il n'a pas manqué de censeurs à l'égard de ce beau travail (F), non plus qu'à l'égard de ses autres livres (G). Il était ambassadeur de la république de Venise auprès du pape Innocent VIII, lorsque le patriarche d'Aquilée vint à mourir. Aussitôt le pape lui conféra ce patriarcat. Hermolaüs eut l'imprudence de l'accepter sans attendre le consentement de ses supérieurs (H), quoiqu'il ne pût pas ignorer que la république de Venise avait fait des lois pour défendre à tous les ministres qu'elle envoyait à la cour de Rome d'accepter aucun bénéfice.

(*a*) Gesner., *in* Biblioth., *fol.* 246, *ex* Trithemio.

(*b*) Gesner., *in* Biblioth., *fol.* 317.

(*c*) *De Iside et Osiride, et cur Oracula desierunt*. Gesner., *in* Biblioth., *fol.* 317.

(*d*) Herm. Barbar., *in præfat. ad Alexandrum. VI.*

Les excuses d'Hermolaüs, fondées sur ce que le pape l'avait contraint d'embrasser la prélature, ne furent point écoutées. Le conseil des Dix lui signifia fort sèchement qu'il eût à renoncer au patriarchat, et que, s'il ne le faisait point, son père serait dégradé de toutes ses dignités, et verrait bientôt ses biens confisqués. On fut inflexible. Zacharie Barbarus employa tous les moyens imaginables pour obtenir le consentement de la république au patriarcat de son fils; et n'ayant pu rien gagner, il en mourut de chagrin (I). Son fils le suivit de près: on a voulu dire que lui aussi fut emporté par le chagrin (K); mais il y a plus d'apparence qu'il mourut de peste. Piérius Valérianus l'a mis en tête de ses savans malheureux. Il a, ce me semble, outré les choses lorsqu'il a dit qu'on ne sait pas même si Hermolaüs Barbarus fut enterré (L). Ce grand personnage mourut à Rome l'an 1493. Il témoigne dans ses *Lettres* une grande résignation et beaucoup de tranquillité d'esprit par rapport au traitement qu'il avait reçu de sa patrie (*e*). Je ne crois point qu'on puisse dire qu'il a été fait cardinal (M). On a débité qu'il eut recours au démon, pour savoir le sens d'un mot grec (N) dont Aristote s'est servi. N'oublions pas que Laurent de Médicis lui donna des marques d'une estime singulière (O). M. Varillas a fait un récit fort agréable et fort étudié touchant Hermolaüs Barbarus, mais il s'est trompé en beaucoup de choses, et bien plus souvent que Moréri (P).

(*e*) *Voyez la remarque* (K).

Je citerai un passage d'Alcyonius, où l'on verra que notre Hermolaüs se félicitait de sa disgrâce, et qu'il n'étudia jamais avec tant d'application que depuis que sa patrie l'eut maltraité (Q).

(A) *Il commença à faire des livres la dix-huitième année de son âge.*] C'est Gesner qui nous l'apprend. *Ab octavo decimo ætatis suæ anno scribere exorsus multa elegantissima opuscula composuit* (1). Vossius a voulu dire la même chose; mais, parce que son imprimeur oublia deux lettres, il a été cause que M. Teissier a dit qu'Hermolaüs Barbarus *commença d'écrire à l'âge de vingt-deux ans* (2). Voilà la traduction de ces paroles de Vossius: *Ab anno ætatis duo vigesimo scribere orsus fuit* (3); et voilà de quelle conséquence sont quelquefois les fautes des imprimeurs. Il est clair que Vossius avait mis *duodevigesimo*: deux lettres supprimées de ce mot ont ôté quatre ans de gloire à un auteur. On voit dans la page 157 de l'Appendix de M. Cave la faute de M. Teissier.

(B) *Ses emplois publics.... ne l'empêchèrent pas de cultiver.... les belles-lettres.*] Entendons ceci avec quelque restriction; car il est certain que ces emplois le détournèrent considérablement de l'étude. *Honores*, dit-il (4), *in republicâ gessi multos et magnos: quâ fide, quâ opinione, quâ gratiâ, non dixerim. Placet quidem impendisse annos penitùs duodecim, sed octo reipub. continuos: totum id tamen tempus litteris ferè periit.*

(C) *Il publia une* harangue.] Elle fut dédiée à Carondelet, qui était alors premier secrétaire du roi des Romains. L'auteur avoue qu'il ne la publie point toute telle qu'il la récita, mais il déclare en même temps qu'il la donne toute telle qu'il l'avait préparée. S'il ne récita point tout ce

(1) Gesner. Bibliothec., *folio* 317.
(2) Teissier, Addit. aux Éloges de M. de Thou, *pag.* 354.
(3) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 622.
(4) Herm. Barbar., epistolâ XXXI, *lib.* XII *inter* Politiani Epistol.

qu'il avait préparé, ce fut à cause que les courtisans lui recommandèrent d'être court, et de venir d'abord au fait. Ils n'ignoraient point que l'étude des belles-lettres florissait alors en Italie, et que les ambassadeurs de ce pays-là se plaisaient à réciter de longues harangues, parées de tous les ornemens de la rhétorique. Il fallut même réduire à une les deux harangues qu'Hermolaüs et son collègue avaient préparées ; et comme il fallut faire l'abrégé et la réduction dans l'espace d'une heure et demie, jugez de la présence d'esprit d'Hermolaüs, qui surmonta heureusement toutes ces difficultés. *Obsecro ne mirere si qua leges in hoc libello quæ tunc dicta non fuerunt. Nec enim addidi nunc ea, sed detraxi tunc, admonitus ab aulicis extemplò quàm limen attigi, ne longus essem, ambitiosa reciderem, optima quæque dicerem, patientissimis omninò, sed occupatissimis tamen principibus parcerem. Amputavi subito consilio multa..... Considerans hoc et æstimans quod sesquihoram antequam principes adiremus significatum nobis fuerit non duas orationes seorsùm, ut cogitabamus et paraveramus, sed unam duobus junctim habendam et recitandam esse* (5).

(D) *Il avait dessein de traduire toutes les œuvres d'Aristote.*] Voici comme il parle dans la préface de son Pomponius Méla (6). *Vocant nos majora quædam studia, urgemusque nostrum illud vetus omnes Aristotelis libros in latinum vertendi exponendique propositum. Quod si ad exitum perduxero (nam bona ejus pars jam pridem peracta est) non dubito futurum, quin de reliquo in litteris labore gratia mihi fiat.* Sa traduction de la Rhétorique d'Aristote fut publiée après sa mort. Voyez l'article suivant.

(E) *Il avait une facilité extraordinaire à faire des vers : il en composa plus de douze mille.*] Entre autres pièces de poésie, il fit un ouvrage de six cents vers, dont le titre est le même que celui de l'ouvrage de son aïeul François Barbarus ; je veux dire que ce poëme est intitulé *de Re uxoriâ*, mais il est fort différent de l'ouvrage en prose qui porte le même titre. François Barbarus prescrit des règles, tant à ceux qui se marient, qu'à ceux qui sont déjà mariés (7) : il entre dans un si grand détail, qu'il fait un chapitre *de coïtûs ratione*. Hermolaüs se borne à cette question : *si un homme sage se doit marier* (8), et il conclut pour la négative.

(F) *Il n'a pas manqué de censeurs à l'égard de son travail sur* Pline.] On a prétendu qu'il avait trop lâché la bride à ses conjectures et à sa mémoire. Pintianus le poussa très-rudement là-dessus. Ceux qui lui pardonnent les défauts de sa mémoire, ne lui pardonnent pas ses coups de témérité, et disent fort librement qu'il se mêla de corriger plusieurs choses qui n'étaient point faute, mais qui passaient son intelligence. Il est vrai que dans plusieurs éditions de Pline on a eu de grands égards pour les corrections d'Hermolaüs, puisqu'on les a fourrées au texte ; mais il y a long-temps qu'on a dit que ce prétendu médecin de Pline lui avait fait plus de plaies qu'il ne lui en avait guéri. Rapportons cela dans les termes du père Hardouin. *Ipse* (Hermolaüs) *in iis quæ attigit, sæpè nimiùm conjecturæ, memoriæ etiam plus quàm hominem deceat, tribuit : utì paulò acerbius eam ob rem invectus in eum Pintianus olim exprobravit. Sed concessâ facilè veniâ μνημονικῶν ἁμαρτημάτων, quòd minùs mirum sit memoriam excidere aliquarum rerum, quàm constare omnium : at non veniâ dignus æquè, cùm neglectis veterum exemplarium vestigiis, et priscarum ante se editionum securus, plurima pro arbitrio, eruditè magis quàm cautè ac verè, mutavit, vel planè pessumdedit : cùm plurima ex iis quæ castigavit, non errata illa sint, sed parùm intellecta. Tantùm nihilominùs auctoritati Barbari subsecuta ætas, eruditionique tribuit, ut conjecturas illius, ceu totidem κυρίας δόξας in contextum inseruerit, undè eliminandæ à nobis variis argumentis fuêre. Sensit jam dudùm hanc labem operi Pliniano illatam auctor Epigrammatis aliàs haud perelegantis, in Commentarios à Stephano Aquæo editos, de*

(5) Herm. Barbarus, Epist. ad Carondeletum, inter Epistolas Politiani *XLV libri XII*.

(6) *Apud* Gesnerum, Biblioth., *folio* 317, *verso*.

(7) *Voyez le titre des chapitres de son ouvrage dans la* Bibliothéque de Gesner, *folio* 246, *verso*.

(8) Gesner. Biblioth., *folio* 317.

quibus agendum mox erit. Sic enim ille :

Dum facere Hermoleos medicinam Barbarus optat
Non paucis lacero vulneribus Plinio,
Perlæsum graviùs conjectâ vulnerat arte :
Nec minus incautâ plurima turba manu.
In tantùm ut Latio jam deploratus abiret,
Ob multa in Stygias vulnera fessus aquas, etc.

Felicior aliquantò SIGISMUNDUS GELENIUS, *qui uno duntaxat archetyporum præsidio, collatis inter se exemplaribus, non pauca restituit, quæ Hermolao latuerant* (9). J'ai rapporté ce long passage afin de mieux convaincre M. Varillas de s'être trompé sur une chose qui n'était guère inconnue. Mais je ne laisse pas d'être très-persuadé que le travail d'Hermolaüs sur l'histoire naturelle de Pline est digne d'admiration, vu le grand nombre d'auteurs qu'il lui fallut consulter, et le peu de temps dont il eut besoin pour cela. Vingt mois lui suffirent, dit-il : il rompait la glace aux autres ; il trouvait Pline dans un très-mauvais état, et semblable à une terre qui a été long-temps inculte, et à un logis pestiféré, ou infecté des lutins. *Hæc erant in Pliniano codice flagitia, propter quæ non parùm multi divinum opus tanquam senticetum, imò verò quasi pestilens aut lemuribus infame domicilium vitabant. Ea nos græcis et latinis auctoribus perlectis omnibus lucubratione viginti mensium revellere ac publicare curavimus* (10). Quant à la pensée de Volaterran, que c'était une occupation peu convenable au caractère d'Hermolaüs Barbarus, *opus impar ejus dignitati et vitæ instituto* (11), elle a été condamnée très-justement, tant parce qu'Hermolaüs s'était engagé dans ce travail avant que d'être homme d'église, que parce qu'il serait à souhaiter que plusieurs prélats fissent de semblables fautes. *Utinam sic à multis ejus dignitatis atque instituti peccaretur* (12). Vossius ajoute une autre raison : c'est que Pline ne faisait pas négliger au patriarche les fonctions épiscopales, témoin les *Sermons* que l'on garde en manuscrit à Padoue. J'aimerais mieux dire que puisque les Vénitiens ne voulurent point souffrir qu'il acceptât cette dignité, il ne dérobait rien à ses fonctions patriarchales en faveur de Pline. Notez qu'ayant publié cet ouvrage l'an 1492, il y joignit un appendix qu'il nomme *secundæ Castigationes*, et qui est daté de Rome le 13 de janvier 1493.

(G) ..... *non plus qu'à l'égard de ses autres livres.*] Sa version de *Themistius* n'est point fidèle, si nous en croyons Vossius. *Ipse ille Themistius ab Hermolao Barbaro dum nimiùm studet elegantiæ, tantâ conversus est libertate, ut sæpissimè longè aliud dicat quàm senserit Themistius* (13) : et il a témoigné dans la version de la *Rhétorique d'Aristote*, qu'il n'entendait pas assez le grec, si l'on s'en rapporte à François de Escobar (14). On prétend qu'il était si rempli de Pline, qu'il accommodait trop souvent à ses paroles celles de *Dioscoride*, en traduisant ce dernier. Cette traduction a été souvent critiquée par Marcellus Virgilius. *Doctè quidem et eleganter translati, sed (ut nonnullis videtur) nimis ad imitationem Plinii, quem dum ubiquè sequitur à Dioscoridis verbis aliquandò recedere videtur. Marcellus Virgilius, qui post Hermolaüm eosdem libros transtulit, plerumque interpretationem ejus carpit* (15).

(H) *Hermolaüs eut l'imprudence d'accepter le patriarchat d'Aquilée, sans attendre le consentement de ses supérieurs.*] Personne, que je sache, n'a mieux réussi que Pierre Bembus à conter ce fait : c'est pourquoi il sera commode et agréable à tous ceux qui n'auront pas cet historien de voir ici ce qu'il en dit. *Eo mortuo Innocentius patriarchatum (sic enim appellant) Aquileiensium..... Hermolao Barbaro, legato apud se veneto attribuit. Quod ubi civitas intellexit, tametsi Hermolaüs ad senatum scripserat, coactum se à pontifice vestem senatoriam mutavisse : quoniam tamen*

(9) Harduini *Præfat. in* Plinium, ad usum Delphini.

(10) Herm. Barbarus, *in epilogo Operis, pag.* 425, *edit. basiliensis, ann.* 1534.

(11) Volaterranus, *lib. XXI, pag.* 777.

(12) *Cogitare debuerat Volaterranus, jam antequàm ad Episcopatum provectus esset, parata majori ex parte habuisse, quæ ad istud opus pertinerent*, Vossius, de Histor. lat., *pag.* 623. Hermolaüs *dit simplement* : Plinianas Castigationes, quas legatus Romæ, nec dùm sacris initiatus, inchoaveram. *Præfat. ad Alexandrum VI.*

(13) Vossius, de Philosophiâ, *pag.* 8.

(14) *Apud* Andream Schottum, Biblioth. hispan., *pag.* 333.

(15) Gesner., *in* Biblioth., *folio* 317, *verso*.

Digitized by Google

sacerdotiis cooptari cives veneti, qui legati Romæ essent, lege prohibebantur; graviter tulit, ausum illum contra leges patrias facere. Auxit ejus rei magnoperè invidiam, quòd anteà ex Hermolai litteris, quas ad senatum de Barbi morte dederat, more institutoque majorum comitiis senatoriis præjudicium patres fecerant, cujus ipsi civis nomen ad id adipiscendum sacerdotium Innocentio commendarent. Itaque deceptus in eo sese, ac propè delusos querebantur. Erat omninò Hermolai, propter ejus summam in litterarum, atque optimarum artium studiis præstantiam, magnum apud exteras nationes nomen, apud suos quidem certè maximum; nam ad doctrinæ singularem opinionem, etiam vitæ perpetuam innocentiam adjunxerat. Simul is multùm patris opibus, et gratiâ, qui summo proximum in civitate magistratum gerebat; multùm clientelis, necessitudinibus, propinquitatibusque pollebat. Quibus tamen in rebus omnibus satis sibi præsidii non habuit: cùm pluris à patribus una legum charitas, majestasque, quàm ullorum civium omnibus aucta nominibus dignitas, atque claritas, fieret. Decemviri enim litteras ad eum severè scriptas dederunt, morâ omni, excusationeque sublatâ, sacerdotium repudiaret: id si non faceret, patrem magistratu remoturos et bona ejus publicaturos præ se tulerunt. At pater, perspectâ civitatis voluntate, omnibus tentatis rebus, cùm jam eam flecti et leniri posse diffideret, ægritudine animi est mortuus. Filius non multò post Romæ, editis Plinianis castigationibus, immensi propè laboris opere, privatus plebeio morbo periit. Eum vitæ finem Hermolaüs habuit, omnium ex suâ civitate, qui ante illum nati essent, Latinorum et Græcorum litteris planè doctissimus (16).

(I) *Son père...... mourut de chagrin.*] Nous venons d'entendre Bembus qui l'assure. La chose est assez vraisemblable, car c'était un homme âgé, et qui occupait un des premiers postes de la république. Une si rude épreuve de la décadence de son crédit dans sa vieillesse, et au préjudice d'un fils illustre que l'on aime tendrement, est pour l'ordinaire un coup qui désole. Zacharie Barbarus mourut l'an 1492, fort résigné aux ordres de la providence : il était entré dans sa soixante-dixième année : il fut fort regretté : sa pompe funèbre fut magnifique. Voyez la lettre qu'Hermolaüs écrivit à son ami Antonius Calvus (17). *Accedit quòd septuagesimum ingressus annum, quandiù in familiâ nostrâ vixit nemo; quòd functus omnibus honoribus; quòd republicâ incolumi; quòd liberis honesto loco positis; incredibili desiderio et amore civitatis excessit, frequentiâ funeris tantâ (ut audio) quanta in cive nunquàm.*

(K) ..... *on a voulu dire que lui aussi fut emporté par le chagrin.*] Volaterran l'affirme. *Romæ decessit ex animi dolore exacerbante quòd orator à Venetis missus, præter ejus autoritatem senatûs, patriarcha Aquileiensis ab Innocentio fuerat creatus, ac propterea contumax et exul* (18). Je crois fort qu'il mourut sous la note de rebelle et de banni, car il se donna toujours le titre de patriarche, nonobstant les ordres précis qu'il avait reçus de son souverain de renoncer au patriarcat; mais je crois qu'il mourut de peste, et non de chagrin. Ma raison est, 1°. que depuis qu'il fut en disgrâce, jusqu'à sa mort, il s'occupa à un travail qui demandait une grande liberté d'esprit, et une ferme santé (19); 2°. que Pierre Crinitus, qui vivait en ce temps-là, assure qu'Hermolaüs mourut de peste (20). Il ne l'assure point d'une façon vague; il ajoute à son récit une circonstance bien précise, c'est que Pic de la Mirandole, ayant appris à Florence qu'Hermolaüs avait la peste, lui envoya le plus promptement qu'il put un antidote qu'il croyait très-souverain; mais le messager arriva trop tard. Paul Jove débite le même fait. *Mors ante diem irrepsit, et pestilenti quidem morbo properata, adeò ut quod à Pico Politianoque Florentiâ laboranti per dispositos equos mittebatur miræ potestatis antidotum, veneni celeritate prævertetit* (21). Ainsi

(16) Bembus, Histor. Venetæ, *lib. I, folio* 18, *verso.*

(17) *Elle est la XXXII*e. *du XII*e. *livre de celles de Politien.*

(18) Volaterranus, *lib. XXI, pag.* 777.

(19) *A la correction de Pline.*

(20) Crinit. de honestâ Disciplinâ, *lib. I, cap. VII.*

(21) Jovius, Elog., *cap. XXXVI.*

Digitized by Google

je n'ai point de peine à ajouter foi au témoignage qu'Hermolaüs Barbarus se donne à soi-même, d'avoir supporté sa disgrâce sans chagrin, et de s'être même félicité d'une injure qui le remettait dans la pleine liberté d'étudier (22). Ses amis craignaient qu'il ne succombât, et ses ennemis publiaient qu'il succomberait. Ces derniers furent sans doute ceux qui, pour lui dérober la gloire de sa constance et de sa tranquillité, imputèrent au chagrin ce qu'il fallait imputer à la maladie contagieuse. Voyez dans la remarque (P) ce que je cite d'Alcyonius.

(L) *Pierius Valerianus.... dit qu'on ne sait pas si Hermolaüs Barbarus fut enterré.*] Je le dis encore un coup, je crois que Pierius Valerianus a outré les choses, quand il a dit que ce patriarche, étant mort dans la pauvreté et dans l'abandon, fut privé de la sépulture : *Ob susceptum inconsulto senatu suo Aquileiense sacerdotium exsul factus, et de possessione ejectus vitam inopem aliquandiù traxit, Alexandri pontificis summi sportulâ quodammodò sustentatus : paucis verò post mensibus pestilentiâ contactus, desertus ab omnibus, infelicissimo mortis genere oppressus est ; quique laudatione, et eloquentiâ suâ innumeros ætatis suæ homines illustraverat, et funere, et honore sepulchri ita defraudatus est, ut ubi sepultus, quòve hominis cadaver conjectum fuerit, ignoretur* (23). Paul Jove, qui a écrit après Pierius Valerianus, ne se contente pas de dire qu'Hermolaüs Barbarus fut enterré, il marque le lieu où est son sépulcre. *Scilicet ut nimìs severa patria optimi civis ossa non haberet, quæ sub colle Hortorum ad Flumentanam portam sepulchro condita è Campo Martio ab eruditâ Romanâ juventute salutantur* (24). M. de la Rochepozai (25) et le père Oldoïni (26) désignent plus clairement le lieu de sa sépulture : ils le mettent à Sainte-Marie del Popolo. Si Valerianus se fût contenté de dire que la crainte de la peste fit déserter ceux qui auraient dû assister le patriarche (27), il n'eût pas donné dans l'hyperbole.

(M) *Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il a été fait cardinal.*] Pierius Valerianus n'a garde de l'assurer : il dit des choses trop incompatibles avec celle-là ; mais Paul Jove, qui l'a si clairement démenti à l'égard de la sépulture d'Hermolaüs Barbarus, dit-il que ce patriarche ait obtenu le chapeau ? Nullement : il se contente de dire qu'on lui destinait cette dignité. *Tulisti quippè æquo animo suffragiorum severitatem, quùm ex eo tamen pari merito tibi purpura pararetur. Sed mors ante diem irrepsit* (28). L'auteur du *Nomenclator Cardinalium* rapporte que Trithème, suivi en cela de Pierius Valerianus et de plusieurs autres, assure qu'Hermolaüs Barbarus parvint au cardinalat. Pour lui, il n'affirme rien, il se contente de ces paroles : *Cardinalis designatus, sed, ut fertur, nondùm evulgatus.* Vossius a cité le cordelier Jean Rioche, qui assure (29) qu'Hermolaüs fut fait cardinal (30). Le père Hardouin affirme la même chose (31).

(N) *On débite qu'il eut recours au démon pour savoir le sens d'un mot grec.*] Ce mot est si essentiel à la physique péripatéticienne, que pendant qu'on ignore ce qu'il signifie, on ne peut connaître ce qu'Aristote a voulu dire touchant la nature du corps. Je parle du mot ἐντελέχεια, que quelques Latins, après en avoir cherché d'autres qui ne leur revenaient pas, ont enfin rendu par celui de *perfectihabia*. Pierre Crinitus parle comme si Hermolaüs s'était lui-même vanté de cette consultation magique, et comme s'il avait dit que la réponse fut donnée d'un ton si délié qu'on ne put y rien comprendre. *Et reverà perexilis vocula dæmonum et exigua est, quod olim noster quoque venetus Hermolaus dicebat, vocem se dæmonis prætenuem et penè subsibilantem audisse, quâ ille de Aristotelis fortè entelechiâ interrogatus, sibi ipsi et*

(22) *Voyez la XXXI*e. lettre *au XII*e. *livre de celles de* Politien.

(23) Pier. Valerian. de Litteratorum Infelicitate, *pag.* 9.

(24) Jovius, Elog. *cap. XXXVI.*

(25) Rochepozai, *in* Nomencl. Cardinal.

(26) Oldoïni, *in* Athen, Romano.

(27) *Voyez ci-dessous le passage* d'Alcyonius.

(28) Valerian., de Litterator. Infelicitate, *pag.* 9.

(29) *In* Compend. historico.

(30) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 621.

(31) *Præfat.* in Plinium.

Digitized by Google

Georgio Placentino responsitavit (32). Je crois être allé à la source de ce fait en citant Pierre Crinitus. La plupart des gens (33) ne citent que la Démonomanie de Bodin, où je n'ai pas encore trouvé cette action d'Hermolaüs (34) *. Quelques-uns citent Monlorius, qui en parle dans son Traité *de Entelechiâ*. Au reste, quelques-uns prétendent que Budé est l'inventeur du *perfectihabia*. Vous trouverez ces paroles dans du Verdier-Vau-Privas : *Et mesmes ceux qui l'ont bien voulu louer ont dit de lui*, Est felicissimus quidem, sed audacissimus in novandis vocabulis, *comme quand il a tourné l'entéléchie d'Aristote*, perfecthabiam (35). Notez que plusieurs soutiennent que Cicéron a très-mal traduit ce mot d'Aristote (36).

(O) *Laurent de Médicis lui donna des marques d'une estime singulière.*] Il fut au-devant de lui, sans avoir égard au mauvais état de sa santé, et le reçut magnifiquement dans sa maison de plaisance. Lisez ce latin : *Cùm Hermolaüs Barbarus reipub. Venetæ nomine legationes fortè per Italiam obiret et ad urbem Florentiam obiter accederet, Laurentius Medices* (*qui Florentinam rempublicam non minore tùm consilio, quàm fortunâ gubernabat*) *statim tanto viro cum amicis pluribus* (*ut fit*) *obviàm procedit : nihil veritus, quòd ægros pedes haberet, ac summis doloribus vexaretur. Tùm in Caianâ villâ* (*quam infinitis propè sumptibus ædificabat*) *honorificentissimè illum accepit, simulque tanti hominis ingenio, et doctrinâ singulari provocatus, eam quoque liberalissimè studiorum nomine illi obtulit, cùm insigni atque instructissimâ bibliothecâ, quam ad exemplum Philadelphi mirâ tùm industriâ paraverat, ut in eo quasi musarum secessu simul cum Pico Mirandulâ honestioribus disciplinis, ac philosophiæ sacris pro arbitrio incumberet. In quo Hermolaüs Barbarus* (*ut homo maximè humanus*) *libenter se dixit, et studiorum causâ, et Laurentii merito talem animum agnoscere, villamque ipsam, si per publicas curas liceret, excipere* (37).

(P) *M. Varillas a fait un récit fort agréable... touchant H. Barbarus, mais il s'est trompé en beaucoup de choses, et bien plus souvent que M. Moréri.*] Il dit (38), 1°. qu'Hermolaüs Barbarus passait à Venise pour celui de tous les nobles qui faisait profession de la plus haute et de la plus fine galanterie. 2°. Que personne ne le vit jamais étudier, et qu'on qu'on ne voyait aucun livre dans sa chambre, ni dans son cabinet. Je doute de la première de ces deux choses, et je tiens pour fausse la seconde. 3°. Que s'étant chargé du plus grand travail qu'il y eût alors dans la république des lettres (c'était la correction de Pline (39), il se servit de l'autorité des manuscrits, et de celle des écrivains grecs et romains qui avaient travaillé sur les mêmes matières ; et que *dans les endroits où ces deux secours lui manquaient, il mettait en usage ses propres conjectures, avec tant de vraisemblance et de bonheur, qu'il n'y en a eu pas une de rebutée.* Voyez la réfutation de cela dans la remarque (F). 4°. *Que ce fut par cette ingénieuse voie, qu'il découvrit que Pline était né à Côme, et qu'il en composa une dissertation qui convainquit tous ceux qui la lurent.* De tous les auteurs que j'ai consultés sur la liste des ouvrages de Barbarus, je n'en ai trouvé aucun qui lui attribue une telle dissertation. Il est vrai que, dans la préface de Pline, il semble préférer la leçon *Catullum congerronem meum*, à celle de *Catullum conterraneum meum*, par où il élude l'argument très-fort que l'on tire de ce passage, pour prouver que Pline était de Vérone. Il est vrai en-

(32) Crinit., de Honestâ Disciplinâ, *lib. VI, cap. XI.*

(33) *Le père* Rapin, Réflex. sur la Philosoph., *pag.* 350. Teissier, Éloges, etc., *tom. I*, *pag.* 355.

(34) *Je n'ai pas eu le loisir de chercher cela page par page, mais je ne l'ai point trouvé aux endroits où il y avait le plus d'apparence que je le trouverais.*

* Joly reconnaît que c'est une erreur de Rapin et de Teissier.

(35) Du Verdier, Biblioth. française, *pag.* 472, *rapportant ce que* Genebrard *a dit de* Budé.

(36) Joannes Ferrerius pedemontanus *les réfute au traité* de Entelechiâ.

(37) Petrus Crinitus, de honestâ Disciplinâ, *lib. XV, cap. IX, pag.* 400.

(38) Varill., Anecdotes de Florence, *pag.* 187 *et suiv.*

(39) *M.* Varillas *dit que l'Histoire naturelle de* Pline *contient* 36 *livres : il fallait dire* 37.

Digitized by Google

core qu'indépendamment de la leçon *congerronem* qu'il ne veut ni admettre, ni rejeter absolument, il déclare que Pline était de Côme, et non de Vérone; mais il ne s'étend point là-dessus; trois lignes lui suffisent. Ce n'est donc point ce qu'on nomme une dissertation en forme. Or, quand même M. Varillas aurait raison en ce point, il ne laisserait pas d'avoir débité un grand mensonge; car il n'y a presque point d'habile critique désintéressé, qui n'ait toujours adjugé Pline à ceux de Vérone. *Causam dudùm adjudicârunt Veronensibus eruditi, inter quos præcipui Polycarpus Palermus singulari opere de Plinii patriâ, et Scaliger in Euseb. chron. pag.* 190 (40). Les paroles de Paul Jove mal entendues ont apparemment trompé M. Varillas. *Novocomensibus C. Plinium secundum civem suum ab imperitis invidiosè surreptum, eruditâ præclarâque sententiâ reddidisti* (41). 5°. *Le désir admirable*, nous dit-on dans les anecdotes, qu'eut Barbarus de remédier aux désordres de la médecine, *lui fit entreprendre de faire sur Dioscoride la même chose qu'il avait exécutée sur Pline.* C'est renverser l'ordre du temps. Barbarus, depuis la publication de son travail sur l'Histoire naturelle de Pline, vécut si peu, qu'il ne forma point de nouveaux desseins : il avait assez de livres à achever, et je ne doute point qu'il n'eût travaillé sur Dioscoride, avant que de s'appliquer tout entier à Pline (42). 6°. Les amis d'Hermolaüs lui conseillaient *de jouir, en se reposant, de la gloire qu'il avait acquise* par son Pline et par son Dioscoride; mais il leur proposa lui-même qu'il devait traduire ce que Thémistius nous avait laissé sur Aristote, et *il l'exécuta comme il l'avait proposé*. Voilà un nouvel anachronisme : la traduction de Thémistius est une des premières que Barbarus ait publiées. *Themistii peripatetici Paraphrases in aliquot Aristotelis libros admodùm adolescens latinas effecit* (43). Il la dédia à Sixte IV, qui était mort depuis huit ans, lorsqu'il publia ses notes sur Pline. 7°. Hermolaüs *fit justice à la république contre ses propres intérêts, et avoua qu'elle avait raison de lui être contraire. Il conjura le pape de conférer le bénéfice à celui qui lui serait présenté par l'ambassadeur de Venise, et déclara formellement qu'il n'en voulait point, s'il fallait encourir à ce prix l'envie de ses citoyens.* Ceci paraît un pur roman : nous avons vu ci-dessus (44), dans le passage de Pierre Bembus, que le père d'Hermolaüs ne voulut jamais démordre, et qu'il tâcha seulement de fléchir la république. Il est certain d'ailleurs, que le nouveau patriarche conserva toujours son titre, et ne se soumit point à ses supérieurs temporels. 8°. Je ne sais où M. Varillas a lu que *l'unique remède pour la guérison d'Hermolaüs, était de lui envoyer du bézoard* pur, et qu'*il y en avait à Florence dans un vase d'agathe, dont le soudan Caithey avait fait présent à Laurent de Médicis.* Pierre Crinitus, qui le devait savoir autant que personne, dit que l'antidote appartenait à Pic de la Mirandole, qui en savait la composition. *Pharmacon contra pestem quod ille sibi si quando incidisset asservabat diligentissimè, curat ut Romam quàm celerrimè ad Hermolaum devehatur. Dicebat autem Picus illud ipsum ex oleo scorpionum linguisque aspidum, et aliis ejusmodi venenis confectum* (45).

Les fautes de M. Moréri consistent à dire, 1°. que le sénat n'approuva point le choix qu'Innocent VIII fit d'Hermolaüs Barbarus pour le patriarcat d'Aquilée : 2°. qu'Hermolaüs Barbarus donna au public l'Histoire naturelle de Pline. Le sénat n'aurait pas moins désapprouvé l'élection d'une autre personne; et ce ne fut point à cause d'Hermolaüs Barbarus, que la république fut fâchée de ce qu'Innocent VIII avait fait. Elle se fâcha de ce que le pape prétendit disposer du patriarcat sans la consulter, et de ce qu'Hermolaüs avait reconnu le prétendu droit du pape,

(40) Harduin., in Plin., *tom. I, pag.* 21.

(41) Jovius, in Elogiis, *cap. XXXVI.*

(42) *Voyez la remarque suivante, vers la fin.*

(43) Gesner. Biblioth., *folio* 318. *Ces paroles du* Journal de Leipsick, *pag.* 461 *de l'ann.* 1686, *ne sont pas exactes :* Hos libros Themistii paraphrasticos Hermolaus Barbarus... Venetiis A. 1570, in-folio edidit.; *car cette édition a suivi de loin la mort de l'auteur.*

(44) *Citation* (16).

(45) Petrus Crinitus, de Honestâ Disciplinâ, *lib. I, cap. VII.*

Digitized by Google

en acceptant cette dignité contre les lois de sa patrie. Il publia ses corrections sur Pline sans le texte même de Pline (46).

(Q) *Un passage d'Alcyonius fera voir qu'Hermolaüs...... n'étudia jamais avec tant d'application que depuis que sa patrie l'eut maltraité.*] Voici ce passage: c'est le cardinal Jean de Médicis (47) qui parle. *Exsilium igitur Barbaro non solùm calamitatem detraxit, sed etiam dignitatem auxit, quod quidem ita constanter moderatèque ferebat, ut facetissimè jocaretur musas illud sibi à patriâ impetrâsse, quoniam ægrè ferrent hominem suis sacris initiatum ambitione vulgarium honorum distineri, et plebeis occupationibus impediri. Itaque plura scripsit biennio exsul quam XX ante annos cùm patriâ frueretur et honoribus illius florentissimus esset, recognitionem erratorum Pliniani codicis, explanationem librorum de animâ Aristotelis, cùm tamen ante ejusdem philosophi libros talis argumenti in latinum convertisset, et XVI libros de Ratione disserendi, veteres peripatetici organon eos appellant; et V Rhetoricos et unum Poëticum, octoque Dioscoridæ Medicos, quos alio etiam opere instruxerat quod Corollarium inscribebat. Adjecerat quoque pulcherrimam expositionem ad libros Analyticos posteriores Aristotelis antè in latinum translatos* (48). Il semble que ceci réfute ce que j'ai dit ci-dessus (49): mais, prenez-y bien garde, je n'en ai rien à craindre; car outre qu'il pourrait y avoir quelque défaut d'exactitude dans ce dénombrement d'Alcyonius, il est certain qu'une partie des écrits qu'il articule sont plutôt une révision, ou une plus ample exposition de ce qu'Hermolaüs avait déjà fait, qu'une entreprise tout-à-fait nouvelle: et il paraît manifestement, que Dioscoride lui avait passé par les mains avant son exil, et avant ses corrections du texte de Pline. C'est une confirmation de ce que j'ai dit contre M. Varillas. De plus, il faut observer que les écrits de cette liste n'avaient point été publiés avant la mort de l'auteur: on ne pouvait donc pas l'exhorter à l'oisiveté par la raison que son Pline, et ensuite son Dioscoride lui avaient acquis assez de gloire. Nous allons voir qu'Alcyonius observe que ces ouvrages de Barbarus étaient conservés en manuscrit dans une bibliothéque. *Et hæc quidem omnia* (50) *adhùc diligentissimè asservari vidi à fratribus illius, cùm sedecim abhinc annos* (51) *Venetiis bibliothecam illius excuterem, atque incredibili sum lætitiâ elatus, cùm cognovi doctissimi amicissimique hominis elucubrationes non intercidisse, quod ne evenisset magnoperè verebar, cùm in suburbano Oliverii Caraphæ collegæ mei ex pestilentiâ obiisset, et domestici intimique familiares fugâ saluti suæ consuluissent, omniaque tanquam bona caduca in medium reliquissent. Sed ejus generis scripta ab interitu et furto vindicata fuisse narrabant Zenotelis cujusdam operâ, quùm ille habebat ad manum* (52). Je ne puis nier que Barbarus, dans l'épilogue de ses Corrections sur Pline, ne promette une édition de Dioscoride: *Scrie oportet*, dit-il (53), *annotamenta hæc... Dioscoridi quoque propediem emittendo profutura*; mais je persiste à dire que M. Varillas n'a point distingué les temps. On avait vu un ouvrage de cet auteur sur Dioscoride, avant qu'il donnât ce qu'il avait fait sur Pline, et après qu'il eut donné une paraphrase de Thémistius. Voyez ce qui suit: *Primum quidem dùm Themistii nobis paraphrasin atque id juvenis adhuc eam eleganter latinè loquentem producit: mox edito in Dioscoridem corollario tam variam ac reconditam doctrinæ rerum omnium supellectilem depromit: postremùm Plinio.... succurrit* (54).

(46) *Tout cet alinéa était à la fin de la remarque de l'article de* (François) Barbarus *dans la première édition.*

(47) *Il fut ensuite le pape Léon X.*

(48) Petrus Alcyonius, *in Medice legato priore de Exilio.*

(49) *Dans la remarque* (P), *num. V et VI.*

(50) *Il fallait excepter le travail sur Pline, publié par l'auteur même.*

(51) Alcyonius *suppose que le cardinal Jean de Médicis disait cela environ l'an 1512.*

(52) Alcyonius, *in Medice legato priore.*

(53) Herm. Barbarus, *in monito ad lector. ad calcem Castigat., pag.* 521.

(54) Jo Oporinus, *Epist. dedicat.* Castigat Herm. Barbari in Plinium.

BARBARUS (Daniel), petit-neveu du précédent, se fit esti-

Digitized by Google

mer par sa science. Il publia un *Commentaire sur les cinq voix de Porphyre*, l'an 1542. Deux ans après, il publia un *Commentaire sur les trois livres de la Rhétorique d'Aristote à Théodecte*, qui avaient été traduits en latin par Hermolaüs Barbarus. Il avait écrit à Gesner, qu'il espérait de publier incessamment plusieurs ouvrages d'Hermolaüs (*a*). Nous lui devons l'édition des Dialogues de Speron Sperone.

(*a*) *Tiré de la* Bibliothéque de Gesner, *folio* 192, *verso*.

BARBARUS * (DANIEL), de la même famille que le précédent, a été patriarche d'Aquilée, et illustre par sa science. Il s'était fort attaché aux mathématiques et à la philosophie, avant qu'il eût une dignité dans l'église; mais depuis sa promotion à l'épiscopat, il s'appliqua tout entier aux études de théologie. Il était si prévenu pour Aristote, qu'il lui aurait volontiers prêté serment de fidélité, s'il n'avait pas été chrétien (*a*). Il était ambassadeur de Venise en Angleterre, lorsque le pape Paul IV le nomma coadjuteur du patriarche Grimani (*b*). Il fut un des pères du concile de Trente, et il s'y comporta avec beaucoup d'attachement pour le pape. Il opina fortement contre ceux qui demandaient la communion sous les deux espèces (*c*). Il mourut en 1569, à l'âge de quarante-un ans (*d*). Il avait publié divers ouvrages (A); et s'il eût vécu plus long-temps, il en eût sans doute publié bien d'autres (*e*).

* Leclerc pense que ce personnage est celui qui a déjà eu l'article précédent, et qu'il n'y a eu qu'un Daniel Barbarus. Il ajoute qu'il ne fut pas *patriarche*, mais seulement coadjuteur : nommé en 1559, il l'était encore en 1567, et mourut avant Grimani.

(*a*) *Tiré de M.* de Thou, *livre XLVI*, *pag*. 942.

(*b*) Pallavic., Hist. Concil. trid., *lib. XVI*, *cap. IV*, *num*. 22.

(*c*) *Idem*, *lib. XVIII*, *cap. IV*, *num*. 4, *ad ann*. 1562.

(*d*) Vossius, de Scient. mathem., *pag*. 355. De Thou, *liv. XLVI*, *pag*. 942.

(*e*) De Thou, *là même*.

(A) *Il a..... publié divers ouvrages*.] Un *Commentaire sur Vitruve*, qui fut imprimé à Venise, l'an 1567. *La Prattica della Perspectiva*, imprimée au même lieu, l'an 1559, et l'an 1568 (1). *Catena græcorum Patrum in quinquaginta psalmos, latinè versa*. Aubert-le-Mire (2), M. Moréri, M. Teissier (3), Konig, Paul Freher (4), etc., lui donnent le *Commentaire sur les cinq Voix de Porphyre*, et le *Commentaire sur la rhétorique d'Aristote*, dont j'ai parlé dans l'article précédent : mais comme le premier des commentaires fut imprimé l'an 1542, et le second l'an 1544, il est visible qu'ils ne sont point la production de notre Daniel Barbarus, né l'an 1528 (5). Freher, par une bévue tout-à-fait étrange, a dit que notre Daniel Barbarus, mort l'an 1569 âgé de quarante ans, avait obtenu du Pape Innocent VIII auprès duquel il était ambassadeur de Venise, le patriarchat d'Aquilée (6).

(1) Vossius, de Scient. mathem., *pag*. 355 *et pag*. 425.

(2) De Scriptorib. sæculi XVI.

(3) Teissier, Addit. à M. de Thou, *tom. I*, *pag*. 354.

(4) Freheri Theatrum Viror. illustr., *pag*. 1465.

(5) *C'est selon MM.* de Thou et Vossius.

(6) Freher. Theatr. Viror. illustr., *pag*. 1465.

BARBE, femme de l'empereur Sigismond, était fille de Herman comte de Cilia dans la Hongrie. Sigismond avait été pris par les Hongrois, et mis sous la garde de deux jeunes gentilshommes dont il avait fait mourir le père.

Digitized by Google

Pendant qu'ils le gardaient, il persuada à leur mère de le laisser échapper. Ce ne fut point sans lui avoir fait bien des excuses de la mort de son mari, et bien des promesses. Il lui promit entre autres choses d'épouser la fille du comte de Cilia, proche parent de cette veuve, et il exécuta cette promesse (*a*). Il eut là une femme des plus extraordinaires que l'on vit jamais. Elle n'avait nulle honte de sa vie débordée. Ce n'est pas en cela que consiste sa grande singularité; il n'y a eu que trop de princesses qui se sont mises au-dessus du *qu'en dira-t-on*, à l'égard de leurs impudicités. Ce qu'il y eut d'extraordinaire dans celle-là ce fut l'athéisme (A), chose qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes. Elle ne croyait ni paradis ni enfer (B), et se moquait des religieuses, qui renoncent aux plaisirs de la vie, et qui mortifient leur corps. Sigismond se trouva mal marié encore par d'autres endroits, car sa femme Barbe s'engagea dans des complots avec quelques grands seigneurs de Bohème, pour le chasser du royaume, et pour se procurer un autre mari. Il découvrit cette trame, et condamna l'impératrice à une prison perpétuelle. Quand il fut mort, on la mit en liberté (*b*); et comme elle songeait encore à se marier, quelqu'un lui représenta l'exemple de la tourterelle, qui demeure seule toute sa vie, lorsqu'elle perd son premier mari. *Si vous avez*, répondit-elle, *à me proposer l'exemple des bêtes, proposez-moi celui des pigeons et des moineaux* (*c*)(C). Elle vieillit à Gratz, dans la Bohème, sans renoncer à ses débauches(*d*), et y mourut environ l'an 1451. Les Bohémiens ne laissèrent pas de lui faire de magnifiques funérailles à Prague, et de la mettre dans le tombeau de leurs rois, comme l'assure Bonfinius, au VII[e]. livre de la III[e]. décade. Pratéolus ne l'oublie point dans son Catalogue alphabétique des Hérétiques, et en cela il se rend très-ridicule, car elle n'avait point forgé de nouveaux dogmes, et ne s'était point érigée en chef de secte; elle donna dans des impiétés communes à tous les temps. En tout pays, les profanes et les impies se sont toujours moqués des personnes qui s'exposent par principe de religion aux brûlures de la chair, au lieu de suivre le penchant de la nature (*e*).

(*a*) Æneas Sylvius, *in* Addition. ad Anton. Panormitam de Dictis et Factis Alphonsi, *lib. III*, *num.* 44, *pag.* 69.

(*b*) *Ex* Matthiæ Theatro histor. *in* Sigismundo, *pag.* 998.

(*c*) Æneas Sylvius, *in* Addit. ad Ant. Panorm., *num.* 5, *pag.* 56.

(*d*) *Gretii in Bohemiâ in vitâ turpi et fœdis libidinibus infami consenuit.* Mathias, Theatr. histor., *pag.* 998.

(*e*) *Barbara. . . stultas appellabat virgines, quæ pro Christi nomine passæ fuissent, propterea quod voluptatis gaudia non gustâssent.* Prateolus, *pag.* 85.

(A) *Ce qu'il y eut d'extraordinaire en elle fut l'athéisme......, qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes.*] Je n'ignore pas ce qu'on vient de publier dans une satire du sexe, le chef d'œuvre, ce me semble, de M. Despréaux. On veut dans cette nouvelle pièce que l'impiété même soit un des déréglemens des femmes.

Dans le sexe j'ai peint la piété caustique.
Et que serait-ce donc si, censeur plus tragique,
J'allais t'y faire voir l'athéisme établi,
Et non moins que l'honneur le ciel mis en oubli?
Si j'allais t'y montrer plus d'une Capanée,
Pour souveraine loi mettant la destinée,
Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux,
Et nous parlant de Dieu du ton de des Barreaux? [Satire X, *vs.* 653.]

Mais tout cela ne peut être vrai, encore qu'il n'y ait pas plus de quatre ou cinq femmes en France qui aient donné dans ces maximes impies. Je ne voudrais pas nier que ce prodige ne soit devenu un peu moins extraordinaire, depuis que le sexe ne se pique pas d'ignorance autant qu'il faisait. Il faut un certain degré de fausse métaphysique, pour tomber dans le malheureux abîme de l'irréligion. Quoi qu'il en soit, je suis très-persuadé avec l'auteur des Pensées sur les Comètes, que ce n'est point par cet endroit-là que les femmes méritent censure. *Ce n'est point leur vice que l'athéisme ; elles se font une vertu de n'entrer point dans les grands raisonnemens : ainsi elles en demeurent à leur catéchisme, bien plus portées à la superstition qu'à l'impiété ; grandes coureuses d'indulgences et de sermons, et si fort occupées de mille passions qui leur sont tombées comme en partage, qu'elles n'ont ni le temps ni la capacité nécessaires pour révoquer en doute les articles de leur foi* (1). A coup sûr, elles trouveront plutôt le secret d'accorder ensemble les passions et la religion, fallût-il donner jusque dans le molinosisme, que l'expédient de ne rien croire.

(B) *Elle ne croyait ni paradis ni enfer.*] Voici le portrait que Bonfinius nous a laissé de cette femme. *Barbaram imperatricem eâ tempestate Græci diem obiisse ferunt, indomitæ libidinis mulierem, quæ inter adulteros publicè vitam duxit, prostitutoque pudore viros sæpiùs petiit quàm peteretur. Quùm ab omni religione destituta foret, superos ac inferos esse negabat : religiosas ancillas, jejuniis aut orationi rebusque divinis intentas graviùs increpabat, nullis asseverans molestiis ac inediâ corpus esse macerandum : immò lautè pascendum, in delitiis et voluptatibus alendum, et post mortem, cùm nihil supersit, nullam deorum animorumque curam esse subeundam* (2).

(C) *Si vous avez, disait-elle, à me proposer l'exemple des bêtes, proposez-moi celui des pigeons et des moineaux.*] C'est un des plus beaux lieux communs de la morale, que de faire voir à l'homme ses désordres, en comparant sa conduite déréglée avec la régularité des bêtes. Les hommes se déchirent les uns les autres ; l'homme est un loup à l'homme (3) ; mais les bêtes de même espèce ne se battent point entre elles. C'est par là qu'Horace a tâché de couvrir de honte les Romains qui s'engageaient aux guerres civiles. *Les loups et les lions*, dit-il, *ne font point cela.* Il suppose que son objection est si puissante, que ceux à qui elle est proposée se trouvent réduits à un silence honteux.

Neque hic lupis mos, nec fuit leonibus
Unquàm, nisi in dispar, feris.
Furorne cæcus, an rapit vis acrior?
An culpa? responsum date.
Tacent, et ora pallor albus inficit,
Mentesque perculsæ stupent (4).

Juvénal a employé la même morale dans sa XV^e^. Satire, vs. 159.

Sed jam serpentum major concordia : parcit
Cognatis maculis similis fera : quandò leoni
Fortior eripuit vitam leo? quo nemore unquàm
Exspiravit aper majoris dentibus apri?
Indica tigris agit rabida cum tigride pacem
Perpetuam, sævis inter se convenit ursis :
Ast homini, etc. . . . .

M. Despréaux a parfaitement bien traduit le latin de ces deux poëtes, et y a joint de nouveaux exemples (5).

Voit-on les loups brigands, comme nous inhumains,
Pour détrousser les loups, courir les grands chemins?
. . . .
Un aigle sur un champ prétendant droit d'aubaine
Ne fait point appeler un aigle à la huitaine :
Jamais contre un renard chicanant un poulet
Un renard de son sac n'alla charger Rolet.
Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience,
Et jamais juge entre eux ordonnant le congrès,
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

Quelque beau que puisse être ce lieu commun, et quelque capable de frapper, il a néanmoins son faible ; car premièrement, on peut l'éluder par un trait de plaisanterie, et, en second lieu, on peut le combattre sérieusement par la maxime

Nil agit exemplum, litem quod lite resolvit (6);

(1) Pensées diverses sur les Comèt., *num.* 142, *pag.* 421.

(2) Bonfinius, Rerum ungaricar. *decade III, lib. VII, pag.* 344, 345.

(3) *Homo homini lupus.* Erasm. Adagior., *chil. I, centur. I, num.* 70, *pag.* 48.

(4) Horat. Epod. VII.

(5) *Voyez sa* VIII^e^. *Satire I, vs.* 125.

(6) Horat., Satira III, *vs.* 103, *lib. II.*

Digitized by Google

c'est-à-dire, qu'on peut le rétorquer, et qu'en tournant la médaille on gagnera le vent sur le moraliste. Je ne prétends point approuver ceux qui opposent des railleries aux raisons, mais je dis que c'est un très-grand désavantage aux raisonnemens, que de pouvoir être tournés en ridicule par des gens qui aiment à plaisanter. Prouvons cela par un exemple. Si quelqu'un avait entrepris d'obliger M. de Bautru à croire qu'il vaut mieux choisir une vieille maîtresse qu'une jeune, et qu'il lui eût cité l'endroit de Pline où il est dit *que les beliers cherchent plutôt les vieilles brebis que les jeunes*, ce quelqu'un n'aurait-il pas été démonté et confondu par cette réponse donnée d'un air moqueur (7) : *C'est que les beliers sont des beliers* (8) ? Une dame romaine se servit d'une pensée semblable auprès d'un homme qui ne pouvait comprendre par quelle raison les femelles parmi les bêtes ne désirent le mâle que lorsqu'elles veulent devenir mères. *C'est*, lui répondit la dame, *parce que ce sont des bêtes. Simile dictum Populiæ Marci filiæ, quæ miranti cuidam quid esset quapropter aliæ bestiæ nunquàm marem desiderarent nisi cùm prægnantes vellent fieri, respondit :* bestiæ enim sunt (9). N'était-ce pas rompre bras et jambes à l'admirateur? Voilà pour le premier inconvénient. L'autre n'est pas moindre; car enfin un homme que vous voudrez envoyer à l'école des animaux pour y apprendre son devoir, vous dira qu'il ne demande pas mieux. *J'y apprendrai*, vous dira-t-il, *à soumettre le droit à la force : un dogue plus fort qu'un autre ne fera point scrupule de lui ôter sa portion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire que de voir des chiens qui s'entrebattent? Les poulets ne s'entrebattent-ils point à la vue de leur commune mère? Les coqs ne s'acharnent-ils pas si furieusement l'un contre l'autre, qu'il n'y a quelquefois que la mort de l'un qui fasse cesser le combat? Les pigeons, le symbole de la débonnaireté, n'en viennent-ils pas fort souvent aux coups? Quoi de plus furieux que le combat des taureaux? N'est-ce pas la force qui décide de leurs droits en matière d'amour?*

. . . . . . Ignotis perierunt mortibus illi
Quos Venerem incertam rapientes MORE FERARUM
Viribus editior cædebat ut in grege TAURUS (10).

Illi alternantes multâ vi prælia miscent
Vulneribus crebris : lavit ater corpora sanguis,
Versaque in obnixos urgentur cornua vasto
Cum gemitu : reboant silvæque et magnus Olympus :
Nec mos bellantes unà stabulare, sed alter
Victus abit, longèque ignotis exulat oris
Multa gemens, ignominiam plagasque superbi
Victoris, tum quos amisit inultus amores,
Et stabula aspectans regnis excessit avitis (11).

N'apprendrai-je pas à l'école où vous m'envoyez la barbarie la plus dénaturée? N'y a-t-il pas des bêtes qui dévorent leurs petits? N'y apprendrai-je pas l'inceste?

. . . . Sed enim damnare negatur
Hanc Venerem pietas, coëuntque animalia nullo
Cætera dilectu, nec habetur turpe juvencæ
Ferre patrem tergo : fit equo sua filia conjux,
Quasque creavit init pecudes caper, ipsaque cujus
Semine concepta est ex illo concipit ales.
Felices quibus ista licent : humana malignas
Cura dedit leges, et quod natura remittit
Invida jura negant (12). . . . .

N'y apprendrai-je pas à m'accommoder de tout ce qui sera à ma portée, pour faire mes provisions comme la fourmi?

. . . . Sicut
Parvula, nam exemplo est magni formica laboris;
Ore trahit quodcunque potest atque addit acervo
Quem struit, haud ignara ac non incauta futuri (13).

Ne m'y délivrerai-je de la dure servitude qui fait gémir tant de gens, et qui leur arrache ces complaintes si douloureuses?

Que votre bonheur est extrême,
Cruels lions, sauvages ours,
Vous qui n'avez dans vos amours
D'autre règle que l'amour même!
Que j'envie un semblable sort!
Et que nous sommes malheureuses,
Nous, de qui les lois rigoureuses
Punissent l'amour par la mort (14)!

(7) *Voyez* Ménagiana, *pag.* 323 *de la première édition de Hollande.*

(8) *Vervecum in patriâ, crassoque sub aëre nasci.*
Juvenal. Satir. X, *vs.* 50.

(9) Macrob. Saturnal., *lib. II*, *chap. V*, *in fine.*

(10) Horat., Satir. III, *lib. I*, *vs.* 108.

(11) Virgil., Georgic., *lib. III*, *vs* 220.

(12) *Myrrha apud* Ovidium, Metam, *lib. X*, *vs.* 323.

(13) Horat., Satirâ I, *lib. I*, *vs.* 32.

(14) *Ces vers sont du* Pastor Fido, *selon la version de la comtesse* de la Suze.

Digitized by Google

On ne saurait donc disconvenir que l'exemple qu'on peut trouver de toutes sortes de déréglemens dans l'école des bêtes brutes, n'affaiblisse un peu les moralités dont j'ai parlé au commencement de cette remarque; car puisque selon la théologie toutes les bêtes sont exemptes de péché, on ne peut pas dire qu'en punition de quelque faute les unes sont tombées dans le désordre, et qu'en récompense de quelque bonne œuvre les autres sont demeurées dans l'ordre. Ainsi tout ce qu'elles font est également réglé, et quand on vous demandera, comme fit la veuve de Sigismond, *pourquoi voulez-vous que j'imite la tourterelle, plutôt que la colombe ou que le moineau?* vous n'aurez rien de bon à répondre, à moins que de consulter les fondemens de morale que vous seriez obligé de consulter, si vous ne vous serviez point de l'exemple de la tourterelle. Que répondrait M. Despréaux à un sophiste, qui lui soutiendrait que sa *biche en rut* est une très-fausse comparaison? car afin qu'elle fût bonne, il faudrait que cette espèce de bête se pût trouver dans le cas où sont les femmes qui ont mis en justice un homme *pour cause d'impuissance*. Or une biche se peut-elle trouver dans le cas? Engage-t-elle sa foi à un seul cerf? Si l'un lui manque, n'en trouve-t-elle pas d'autres? L'invective et la piquante censure de M. Despréaux serait bien fondée dans un pays où les lois du mariage seraient inconnues; mais on est bien assuré qu'en un tel pays les hommes ne seraient pas plus exposés que les cerfs à un procès d'impuissance, et que personne ne se verrait condamné au congrès par arrêt du parlement.

Ce que je viens de dire ne n'empêche pas de croire que les moralités dont il s'agit sont très-propres à toucher la plupart des gens. Je ne blâme donc pas François de Sales, qui a proposé l'éléphant pour un exemple d'honnêteté, et je condamne la réponse de l'impératrice Barbe. Il y aurait mille choses à débiter sur ce sujet. Les actions des bêtes sont peut-être un des plus profonds abîmes sur quoi notre raison se puisse exercer, et je suis surpris que si peu de gens s'en aperçoivent. Mais rapportons les paroles de François de Sales. *L'éléphant*, dit-il (15), *n'est qu'une grosse bête, mais la plus digne qui vive sur la terre, et qui a le plus de sens. Je vous veux dire un mot de son honnêteté: il ne change jamais de femelle, il aime tendrement celle qu'il a choisie, avec laquelle néanmoins il n'habite que de trois en trois ans, et cela pour cinq jours seulement, et si secrètement, que jamais il n'est vu en cet acte; mais il est bien vu pourtant le sixième jour, auquel avant toutes choses il va droit à quelque rivière, en laquelle il se lave entièrement tout le corps, sans vouloir aucunement retourner au troupeau, qu'il ne se soit auparavant purifié. Ne sont-ce pas de belles et honnêtes humeurs d'un tel animal, par lesquelles il invite les mariés à ne point demeurer engagés d'affection aux sensualités et voluptés, que selon leur vocation ils auront exercées, mais icelles passées de s'en laver le cœur et l'affection, et de s'en purifier au plus tôt, pour par après avec toute liberté d'esprit pratiquer les autres actions plus pures et plus relevées, etc.* Ce qu'il dit de l'éléphant est pris d'Aristote (16), de Pline (17), et d'Élien (18). Claude Despense, dans son traité *de l'Etat de Viduité*, où il parle de la *Monogamie*, avait déjà remarqué cela de l'éléphant, et l'avait donné, avec la tourterelle, pour des exemples insignes de pudeur et de chasteté, aux personnes chrétiennes.

(15) Introduction à la Vie dévote, *part. III, chap. XXXIX*, de l'Honnêteté du lit nuptial.

(16) Arist., Hist. Animal., *lib. V, cap. XV*.

(17) Plin., *lib. VIII, cap. V*.

(18) Ælian., Historia Animal., *lib. VIII, cap. XVII*.

BARBERIN (François), l'un des bons poëtes de son temps, naquit l'an 1264, à Barberino, dans la Toscane. Comme sa mère était de Florence, il fut s'établir dans cette ville, où la profession de jurisconsulte, mais surtout la beauté de ses poésies, le firent extrêmement considérer. On a perdu la plupart de ses ouvrages. Celui qui avait pour titre *Les Enseignemens d'Amour* (A), a eu une meilleure destinée Il sor-

Digitized by Google

tit de dessous la presse à Rome, orné de belles figures, l'an 1640. Ce fut par les soins de Frédéric Ubaldini, qui prit cela pour un bon moyen de faire sa cour aux puissances; car la maison Barberin, descendue de ce poëte, jouissait alors de la papauté. Il mit à la tête de cet ouvrage la vie de l'auteur, quelques éloges; et, comme il y a dans ces vers plusieurs mots qui ne sont plus en usage, il y joignit un glossaire, qui les explique, et qui en éclaircit, ou prouve le sens par l'autorité des poëtes contemporains (*a*).

(*a*) *Tiré du* Journal de Leipsick, *à la section VII du I*er. *tome des* Supplémens, *pag.* 349.

(A) *On a conservé son poëme qui avait pour titre* les Enseignemens d'Amour.] Cela est équivoque : on se pourrait figurer que ce poëme est une école de coquetterie, comme ceux d'Ovide *de Arte amandi*; mais on se tromperait fort : il n'y a rien de plus moral que ce poëme de Barberin. Il ne contient que des règles qui apprennent leur devoir à ceux qui aiment la gloire, la vertu, et l'éternité (1).

(1) Journal de Leipsick., *pag.* 349 *du I*er. *tome des* Supplémens.

BARCLAI (GUILLAUME), savant jurisconsulte au XVIe. siècle, était d'Aberdeen en Écosse, et d'une très-bonne maison (A). Quoiqu'il eût été en faveur auprès de la reine Marie Stuart, il ne put pas faire aucune fortune à la cour du roi d'Écosse, fils de cette princesse. Cela le fit résoudre à se retirer en France, l'an 1573 (*a*); et quoiqu'il eût près de trente ans *, il ne laissa pas d'aller étudier en droit à Bourges. Quelque temps après, il s'y fit recevoir docteur (B); et comme il avait beaucoup d'esprit, et qu'il s'appliquait extrêmement à l'étude, il se rendit bientôt capable de régenter dans le droit. Le jésuite Edmond Hay, son oncle, lui procura une profession en cette science dans l'université de Pont-à-Mousson, par le crédit qu'il avait auprès du duc de Lorraine, qui avait fondé depuis peu cette académie. Ce duc ne se contenta pas de conférer à Barclai la première chaire, il le fit outre cela conseiller dans ses conseils, et maître des requêtes dans son hôtel. Barclai épousa, en 1582 (*b*), une demoiselle lorraine (*c*), dont il eut un fils qui devint un homme illustre, et qui fut la cause innocente que son père se brouilla avec les jésuites. Ce jeune homme avait tant d'esprit, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour le faire entrer dans leur ordre. Son père s'en fâcha, ils se fâchèrent à leur tour, et lui rendirent tant de mauvais offices auprès du duc, qu'ils l'obligèrent à sortir de Lorraine. Il s'en alla à Londres trouver le roi Jacques, qui lui offrit une place dans son conseil, avec de fort bons appointemens; mais il refusa ces offres, à cause de la condition qu'on y avait apposée, c'est qu'il embrasserait la religion anglicane. Il repassa en France au commencement de l'année 1604, et accepta la pro-

(*a*) *La* Vie de Jean Barclai, *au-devant de l'*Argenis, *met l'an* 1571.

* Barclai n'avait, dit Leclerc, que vingt-sept ans en 1573; et ce fut en 1571 qu'il se rendit à Bourges; car, ainsi que Bayle le rapporte à la remarque (G), il eut Donneau pour professeur. Or, Donneau quitta Bourges en 1572.

(*b*) *Voyez la remarque* (A) *de l'article suivant.*

(*c*) *Elle s'appelait* Anne de Malleville.

Digitized by Google

fession en droit, qui lui fut offerte par l'université d'Angers. Il y régenta avec grand éclat (C) jusqu'à sa mort, qui arriva vers la fin de l'année 1605 (D). Il fut enterré aux Cordeliers (*d*). Il publia quelques livres (E), et un, entre autres, où il réfuta des auteurs qui, quoique de différente religion, ne laissaient pas de s'accorder en faveur de la religion sur les maximes républicaines (F). Il avait de l'aversion pour les calvinistes (G), et apparemment l'état où il voyait sa patrie, qu'il avait quittée pour la catholicité (*e*), entretint cet esprit d'aigreur.

(*d*) *Tiré de M.* Ménage, Remarques sur la vie de Pierre Ayrault, *pag.* 228 *et suivantes.*

(*e*) *Quas* (litteras) *cùm idem Guillelmus videret unà cum avitá religione sordescere, principem verò suam marcescere in infamis carceris situ, dolore confectus migravit anno* 1571 *Lutetiam.* Vita Jo. Barclaii.

(A) *Il était d'une très-bonne maison.*] Savoir de celle de Barclai, qui est alliée à toutes les grandes maisons d'Écosse, comme il paraît par une patente du roi Jacques, imprimée au-devant de l'Argenis. Je me sers du mot de *patente*, parce que ce n'est pas une simple lettre écrite au duc de Lorraine, comme M. Ménage l'assure (1), mais une lettre scellée du grand sceau du royaume, et adressée à tout le monde par ces paroles de formulaire, *A tous ceux qui ces présentes verront, salut.* M. Ménage est fort excusable dans sa méprise; mais celui qui a fait mettre à l'attestation du roi Jacques cette souscription, *Epistola Jacobi, Scotiæ regis, Carolo Lotharingiæ duci*, est un trompeur ou un ignorant, qu'on ne saurait excuser. Il a dû lire cet écrit, puisqu'il l'a fait imprimer à la tête d'un ouvrage (2): or il n'a pu y trouver de ligne qui ne lui montrât que ce n'était point une lettre écrite au duc de Lorraine. Le traducteur italien de l'Argenis (3) nous conte que les parens de la demoiselle de Malleville ne voulurent point consentir à son mariage avec Guillaume Barclai, avant que de voir des preuves de la noblesse dont on se vantait. Il ajoute que cela ne fut fâcheux à Barclai, qu'à cause de l'impatience amoureuse qui le transportait, car il lui fallait attendre l'arrivée d'un certificat, avant que de goûter les plaisirs de la jouissance. *Les parens de la belle*, poursuit-il, *n'eurent pas plus tôt aperçu cette attestation royale, qu'ils furent les premiers à hâter la conclusion.* On ne peut qu'être étonné, quand on lit ces choses dans la même page où est le certificat du roi d'Écosse, car ce prince déclare expressément que Barclai avait déjà une femme (4): et cela est d'ailleurs certain par la date de l'attestation (5). Cette date est postérieure de plus d'un mois à la naissance de Jean Barclai fils de Guillaume et de la demoiselle de Malleville. Voilà comment l'amoureux Guillaume Barclai se voyait réduit au retardement de sa joie, par l'attente d'un certificat. L'auteur de la vie latine de Jean Barclai était dans la même erreur: l'attestation, selon lui, fut demandée, afin qu'on se pût produire sous le titre d'un homme de qualité aux yeux de l'épouse future. *Cum Anná de Mallavillá contracturus nuptias ex Scotiá regias litteras accersivit, quibus ingenuæ nobilitatis titulos futuræ sponsæ approbaret.*

(B) *Il étudia en droit à Bourges..... et s'y fit recevoir docteur.*] Cujas présida à cet acte (6). On a débité un grand mensonge quand on a dit que le mariage de Barclai n'interrompit point ses études, et que les ayant continuées depuis ses noces, il devint d'écolier docteur, et de docteur professeur en droit. *Le quali* (nozze) *non rompendo il bel filo de gli studii di lui, successe che di scolare ch' egli era, passato al grado del dottorato,*

(1) Ménage, remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 228.

(2) *Il est imprimé au-devant de l'Argenis.*

(3) *Il s'appelle* Francesco Pona: *il a fait la* Vie de Jean Barclai, *et l'a mise à la tête de sa version de l'Argenis.*

(4) *In Lotharingiá concedisse ibique affinitatem genere moribusque suis non indignam contraxisse.*

(5) *Le* 19 *de mars* 1582. Moréri la met au 28.

(6) Ménage, remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 228.

riceve una lettura principale di Leggi (7).

(C) *Il régenta à Angers avec grand éclat.*] « Lorsqu'il allait faire sa leçon, » il était suivi de son fils et de deux » valets, et vêtu d'une robe magni- » fique, avec une grosse chaîne d'or » au cou (8). »

(D) *Il mourut vers la fin de l'année* 1605.] M. Moréri, trompé par Nicius Erythræus et par d'autres, a mis l'année 1609 au lieu de l'année 1605. Il croyait avec raison que notre Barclai alla régenter le droit à Angers en 1604, et il trouva dans Nicius Erythræus que ce professeur vécut cinq ans depuis la prise de possession. *Ab Andibus optimis conditionibus evocatur, ut in ipsorum gymnasio primariam juris civilis cathedram obtineret, ubi cùm jam quinquennium docuisset est mortuus* (9). Il était aisé de conclure qu'il ne mourut *qu'environ l'an* 1609. Mais l'auteur italien se trompe, puis qu'outre l'autorité de M. Ménage je puis alléguer cette raison : Guillaume Barclai était mort avant que les différens de Paul V et des Vénitiens fussent assoupis. *Accendebant hominem et pietate et jam senectâ liberiorem illæ turbæ quas multi ominabantur, cùm pontifex in Anglum Venetosque districtus, illum quidem jam à sacris nostris alienum acerbare, hos autem alienare videbatur. Sed tam pium conatum intercepit felix et in Christo obitus.* C'est ainsi qu'on parle dans la préface du livre de *Potestate Papæ* (10). Les différens du pape et de la république de Venise furent terminés l'an 1607. Le sieur Witte, trompé peut-être par le seul Moréri, a mis la mort de Barclai à l'an 1609 (11).

(E) *Il publia quelques livres.*] Entre autres *Præmetia* sur la vie d'Agricola, et un Commentaire sur le titre des Pandectes *de Rebus creditis et de Jurejurando.* Il le publia à Paris, l'an 1605. Mais les deux ouvrages qui ont le plus fait parler de lui sont le Traité de la Puissance du Pape, et le Traité de la Puissance des Rois. Le premier a pour titre, *de Potestate Papæ, an et quatenùs in Reges et Principes seculares jus et imperium habeat* ; le second est intitulé, *de Regno et regali Potestate, adversùs Buchananum, Brutum, Boucherium, et reliquos Monarchomachos.* Il publia ce dernier ouvrage à Paris, en l'année 1600, et le dédia à Henri IV. L'autre n'est sorti de dessous la presse qu'après la mort de l'auteur, qui n'avait pas même osé témoigner qu'il y travaillât. *Et quidem de* Regno *libros quibus popularem ambitum exagitabat nullâ dissimulatione conscripsit. Sed hoc opus* (de Potestate Papæ) *secretò aggressus est, cùm tunc aliquid pontifici negare hæresis censeretur* (12). Il entreprit ces deux ouvrages lors qu'il vit les désordres de la ligue, les sujets en armes contre leur roi, et les possesseurs légitimes de la couronne déclarés déchus de leur trône par des bulles papales. La Lorraine, où il était avantageusement établi, fut entraînée par ce torrent : elle approuva la révolte des sujets, et les attentats de la cour de Rome sur le temporel des princes. Il ne laissa pas de demeurer ferme dans ses principes : aussi les avait-il appris en bonne école ; car il ne faut point douter que les séditions des Écossais n'eussent été à cet égard son principal catéchisme. Rien n'est plus propre à faire haïr les maximes républicaines que de voir qu'elles ont produit des troubles qui ont aboli la religion que l'on croit la véritable, et renversé du trône une reine de laquelle on était aimé. Quoi qu'il en soit, le professeur de Pont-à-Mousson témoigna une fermeté peu ordinaire. La plupart des gens changent de principes à mesure qu'ils changent de pays et d'intérêts : pour lui, au milieu de la Lorraine, il persévéra dans les maximes qu'il avait eues en Écosse, quoique la situation des affaires fût bien changée. L'autorité du peuple élevée sur la puissance royale servait en Écosse à la ruine du papisme, et en France à la ruine des protestans. N'importe, Bar-

(7) Francesco Pona, *dans la* Vie de Barclai, *au-devant de la traduction italienne de l'Argenis.*

(8) Ménage, remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 231.

(9) Nic. Erythr. Pinacoth. III, *pag.* 76. Paul Freher, Theatri *pag.* 1515, *fait durer cinq ans la profession : il cite* Imperialis et Thomasin.

(10) *M.* Ménage *attribue cette préface à* Jean Barclai *fils de* Guillaume. *Voyez la page* 228 *de ses* remarques sur la Vie d'Ayrault.

(11) Witte, *in appendice* Diarii Biographici.

(12) *In præfat. operis* de Potest. Papæ.

clai ne changea point d'avis : il l'avait trouvée injuste en Écosse, où elle était contraire à la religion catholique, il ne la trouva pas moins injuste en France, où elle faisait un grand bien à cette même religion. Il est rare de voir cette fermeté dans un docteur; mais, à chaque pas, on trouve des gens dont les principes vont comme les girouettes. J'ai dit que Barclai n'osa pas même témoigner qu'il écrivait contre les maximes des ultramontains : cela ne doit s'entendre que du temps que dura la ligue; car lorsqu'elle eut été dissipée, il ne fit plus mystère de son ouvrage; il le donna à l'imprimeur, et le dédia à Clément VIII (13). Mais il le retira de l'imprimerie, et le garda près de dix ans, pendant lesquels il y ajouta plusieurs choses, et en retrancha encore plus. Il se hâtait d'achever à la vue des brouilleries que l'on craignait entre le pape et les Vénitiens ; mais la mort l'empêcha de mettre la dernière main à son ouvrage (14).

(F) *Il réfuta des auteurs qui, quoique de différente religion, ne laissaient pas de s'accorder en faveur de la religion sur les maximes républicaines.*] Il réfuta deux protestans, Buchanan et Hubert Languet ; il réfuta aussi Boucher, l'un des curés de Paris, et très-violent ligueur. Celui-ci soumettait au peuple l'autorité souveraine, pour le bien de la catholicité ; ceux-là faisaient la même chose, pour le bien du protestantisme. Ils étaient donc tous trois réunis dans la thèse générale, et tous trois adversaires de Barclai.

(G) *Il eut de l'aversion pour les calvinistes.*] Cela paraît par ses écrits. Lisez ces paroles de M. Ménage : « Il » était grand ennemi des calvinistes » et des luthériens. Dans son com- » mentaire sur le titre au Digeste *de* » *Rebus creditis*, il dit en parlant de » Doneau, docteur régent en droit » en l'université de Bourges : *Hugo* » *Donellus, unus ex præceptoribus* » *meis, vir civilis, disciplinæ peritus;* » *sed malus, quia hæreticus calvi-* » *nista* (15). »

(13) *Vide Præfat. operis de Potest. Papæ.*
(14) *Ibidem.*
(15) Ménage, remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 229.

BARCLAI (Jean), fils du précédent, naquit à Pont-à-Mousson le 28 de janvier 1583 (A). Les jésuites de cette ville, sous lesquels il étudia, furent tellement charmés de la beauté de son esprit, qu'ils firent tous leurs efforts pour l'attirer dans leur compagnie. J'ai déjà dit que cela fut cause que son père s'en alla trouver le roi Jacques, qui était parvenu depuis peu à la couronne d'Angleterre. Il mena son fils avec lui, son fils, dis-je, déjà auteur (B), et tout prêt à faire éclore de nouveaux ouvrages ; car il avait publié un *Commentaire sur la Thébaïde de Stace* en 1601 (*a*), et il publia un *poëme latin sur le couronnement du roi Jacques*, et la première partie de l'*Euphormion*, en l'année 1603. Ces deux pièces plurent beaucoup à sa majesté britannique, qui aimait et qui entendait les sciences. Jean Barclai lui dédia ce commencement de l'Euphormion. Il repassa en France avec son père, qui ne voulut point le laisser auprès du roi Jacques, de peur que ce prince, qui avait tant souhaité de le retenir, ne l'engageât à l'abjuration de la foi romaine. Il demeura à Angers jusqu'à la mort de son père, puis il s'en alla à Paris, et y prit femme (C), et passa bientôt à Londres. Il y était dès l'année 1606, et ce fut alors qu'il fit connaissance avec M. de Peiresc. Il avait publié depuis peu l'*Histoire de la Fougade d'Angleterre.* C'est un écrit de six feuillets (*b*), qui fut imprimé à

(*a*) *Il fut imprimé à Pont-à-Mousson, et dédié à Charles III du nom, duc de Lorraine.*
(*b*) *Intitulé :* Series patefacti divinitùs Par-

Amsterdam. Il publia à Londres, en 1610 (*c*) l'*Apologie de l'Euphormion*, et le traité de son père de *Potestate Papæ* (D). Il fit imprimer à Paris en 1612, un livre qu'il intitula *Pietas*(E). C'est une réponse au cardinal Bellarmin, qui avait écrit contre le livre de Guillaume Barclai touchant le pouvoir du pape. Deux ans après, il fit paraître l'*Icon Animorum*. Ce fut à Londres qu'il le publia. Il sortit de cette ville l'an 1616, et s'en alla à Paris, où il fut présenté à M. du Vair garde des sceaux, par son bon ami M. de Peiresc. Il alla ensuite à Rome, attiré par le pape Paul V, et y publia un livre de controverse, intitulé *Paræmesis ad Sectarios*. Il reçut beaucoup d'honnêtetés du cardinal Bellarmin, quoiqu'il eût écrit contre lui. Il mourut à Rome, le 12 d'août 1621 (*d*), pendant que son *Argenis* s'imprimait en France (*e*) (F). Son corps fut porté en l'église Saint-Onuphre sur le Janicule. Son fils lui fit élever un tombeau de marbre à l'église de Saint-Laurent sur le chemin de Tivoli (*f*). Nous dirons dans les remarques pourquoi la veuve fit ôter de là le buste de son mari (G). Plusieurs croient que Jean Barclai fit profession en Angleterre de la religion protestante (H) : il l'a nié publiquement (I). Ses livres de controverse n'ont pas eu beaucoup de succès ; les autres ont eu quantité d'admirateurs (K), et n'ont pas manqué de censeurs (L). Pour ce qui est de la fortune qu'il fit à Rome, on en parle diversement. Les uns disent que Maphée Barberin, qui l'aimait beaucoup, ayant été créé pape, lui fit de grands biens, et conféra à son fils aîné un bon bénéfice, et la charge de camérier de sa sainteté (*g*); les autres disent qu'il eut besoin de se plaire à la culture des fleurs, et que sans cela, il n'aurait pas pu chasser le chagrin de se voir si peu avancé (*h*) (M). Ce qu'il y a de certain, est qu'il mourut avant que Maphée Barberin fût élu pape. Il se mêlait de poésie, et plusieurs connaisseurs prétendent que les vers latins qu'on a de lui sont excellens (*i*). On a parlé confusément de ses ouvrages dans le Dictionnaire de Moréri (N). Il retouchait son Euphormion afin de le publier. Il laissa l'*Histoire de la conquête de Jérusalem* (*k*), et quelques feuilles de l'*Histoire de l'Europe* (*l*). On n'a point pu dire qu'il fut envoyé en ambassade par le roi Jacques à la cour de l'empereur, à celle du roi de Hongrie, et à celle du duc de Savoie (O). Il ne dit rien de cela, lorsqu'il fait la description de la vie qu'il a menée auprès du roi

ricidii in maximum regem regnumque Britanniæ cogitati et instructi.

(*c*) *Voyez la remarque* (D) *à la fin.*

(*d*) *Sur la taille-douce au-devant de* l'Argenis, *on met le 12 d'avril.*

(*e*) *Tiré des* Remarques de M. Ménage sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 228 *et suivantes.*

(*f*) Nicius Erythræus, Pinacoth. *III*, *pag.* 80.

(*g*) Nicius Erythræus, Pinac. *III*, *p.* 79.

(*h*) Imperialis *et* Tomasinus, *apud* Paulum Freherum, Theatri *pag.* 1515.

(*i*) *Voyez* Baillet, Jugement sur les poëtes, *tom. IV*, *pag.* 152, *et* Pope-Blount, Censura Autorum, *pag.* 655.

(*k*) *Ha lasciato dopo se l'Historia* de Bello sacro, *ch'è la medesima c'ha il Tasso cantato nel suo Goffredo.* Francesco Pona, *dans la* Vie de Jean Barclai.

(*l*) *Là même.*

Jacques *(m)*, et tout ce que l'on pourrait présumer, ce me semble, serait que ce prince se servit de lui pour envoyer aux souverains quelques exemplaires du livre qu'il composa sur leurs communs intérêts, contre la prétention de la cour de Rome.

On a traduit en français son *Euphormion* et son *Argenis* (P).

(m) Barclaius, *in præfat.* Parænes. ad Sectarios.

(A) *Il naquit à Pont-à-Mousson le 28 de janvier* 1583.] J'ai suivi aveuglément M. Ménage, mais je me réservais la liberté de le redresser ici par lui-même. Il rapporte dans la page 228 ce qui sert de texte à cette remarque, et puis dans la page 232 il assure que Jean Barclai décéda *le 12 du mois d'août de l'année* 1621, *âgé de trente neuf ans et de six mois*. Il était donc né les premiers mois de l'an 1582. Cela se confirme par un autre fait que M. Ménage rapporte. Jean Barclai dédia au roi d'Angleterre, en 1603, la première partie de l'Euphormion (1), et il déclare dans l'apologie de l'Euphormion, qu'il n'avait que vingt et un ans lorsqu'il fit imprimer cette première partie (2). Un auteur qui n'a que vingt ans et quelques mois ne dit pas qu'il n'a que vingt et un ans; il ne parle ainsi que lorsque sa vingt-deuxième année n'est pas avancée: il fallait donc que Barclai eût pour le moins vingt et un ans accomplis en 1603; il n'était donc pas né l'an 1583, mais l'an 1582; de sorte que si son jour natal est le 28 de janvier, il faudra mettre le mariage de son père sous l'an 1581, et non pas comme a fait M. Ménage, sous l'an 1582. Tirez les mêmes conséquences de ce qu'il dit (3) que Barclai, *en 1601 n'ayant que dix-neuf ans*, fit imprimer un Commentaire sur Stace. Il remarque que *celui qui a écrit la vie de Jean Barclai, imprimée au-devant de l'Argenis, s'est étrangement trompé en disant que Jean Barclai était né à Aberdeen* (4). S'il s'est trompé sur le lieu de la naissance, il ne s'est point trompé sur le temps, qui est, selon lui, le 28 de janvier 1582. On a mis sur la taille-douce de Jean Barclai, au-devant de l'Argenis, qu'il est né le 28 de janvier 1682 *, et voilà comment les graveurs nous trompent, aussi-bien que les imprimeurs.

(1) Ménage, remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 229.

(2) *Là même*, *pag.* 231.

(3) *Là même*, *pag.* 228, 229.

(B) *Il fut bientôt auteur.*] Nous venons de voir qu'à l'âge de dix-neuf ans il publia un *Commentaire sur Stace*: il est donc digne d'être inséré dans la seconde édition des enfans célèbres, et il en serait encore plus digne, si son âge avait été bien connu à Nicius Érythréus; car, en ce cas-là, il aurait été auteur à quinze ans. En effet, Érythréus assure que Barclai n'avait que dix-sept ans lorsqu'il fit un *Poëme sur le couronnement du roi Jacques*, c'est-à-dire, en 1603. *Annum tum agebat Joannes decimum septimum cùm de regis inauguratione elegantissimum carmen edidit, maximo verborum sententiarumque splendore illuminatum; quod lectum rex adeò probavit, ut etc.* (5). Sur ce pied-là, il n'aurait eu que quinze ans, lorsqu'en 1601 il publia un Commentaire sur la Thébaïde de Stace. Comptons ici une nouvelle méprise de cet auteur italien, contagieuse pour M. Moréri, et tellement contagieuse, qu'elle en a produit une autre. M. Moréri ne s'est pas contenté de dire que Barclai n'avait que dix-sept ans lorsque le roi Jacques fut couronné, il a converti le poëme imprimé de cet auteur en une harangue prononcée. Paul Freher met la naissance de Jean Barclai à l'an 1585, et le panégyrique sur le couronnement à l'an dix-sept de son âge (6).

(C) *Il alla à Paris, et y prit femme.*] « Il épousa *Louise Débonnaire*, » fille de Michel Débonnaire, tréso- » rier des vieilles bandes, et d'Ur- » sine Denisot... Il passa ensuite en » Angleterre, avec sa femme, où il

(4) *Là même*, *pag.* 228.

* Leclerc ayant dit: « *j'en ai une où il y a* » 1582, » Joly se contente de dire: « *j'en ai vu une où il y a* 1582. » La faute peut avoir été corrigée sur des exemplaires et le 5 substitué au 6.

(5) Nicius Erythræus, Pinacotheca III, *pag.* 76.

(6) Freheri Theatrum, *pag.* 1515.

» eut d'elle deux garçons et une fille » (7). » Il ne se maria point à Rome. M. Moréri, qui le débite, n'a point entendu son Nicius Érythréus, qui pouvait lui apprendre si aisément que Barclai s'évada d'Angleterre avec sa femme et son fils, et se retira à Rome, où sa femme lui donna encore un fils. *Ibi Barcolaius ex uxore quam habebat masculam prolem suscepit. Sed aliquanto post..... clam ex Angliâ unà cum uxore et filio se fugâ surripuit, ac Romam venit....* (8). *Romæ novam ex uxore suâ masculam prolem accepit, ac cive uno urbem nostram auxit* (9). Maphée Barberin, qui depuis a été le pape Urbain VIII, fut le parrain de ce nouveau fils de notre Barclai (10). On ne croirait jamais, en lisant ces paroles d'Érythréus, que la femme de Barclai n'alla à Rome que quatre ans après son mari : cependant M. Gassendi assure que cela est vrai. Lisez l'endroit où il raconte les bons offices que M. de Peiresc rendit au mari en l'année 1616, et à la femme et au fils en l'an 1620. *Prœterea fuisse Peireskio non minorem circa Barclaii uxorem, filium, et Jo. Ludovicum Debonærum uxoris germanum, cùm* QUARTO *post* ANNO *profecti Romam ad illum sunt* (11). Si M. Ménage avait bien pesé ces paroles de Gassendi, il n'aurait point dit que Barclai alla à Rome l'an 1617, et que sa femme, son fils et son beau-frère l'y furent joindre l'an 1619 (12). Il ajoute que le fils de Barclai vint à Paris avec sa mère l'an 1652, que *ce n'était pas un grand personnage*, qu'il faisait des vers latins, et qu'il fit imprimer en ce temps-là, à Paris, une élégie latine. Érythréus parle de la veuve de Barclai comme d'une femme présomptueuse et fière. Voyez ci-dessous la remarque (G). Dans la Vie latine de Jean Barclai on dit faussement qu'il se maria avec Louise Débonnaire après avoir été employé en diverses ambassades par le roi Jacques.

(D) *Il fit imprimer le traité de son père* de Potestate Papæ.] L'impression de ce livre *lui fit perdre*, si nous en croyons M. Ménage (13), *une partie de la bonne volonté que le roi d'Angleterre avait pour lui*. Je ne saurais comprendre d'où cela pourrait être venu, puisque c'est un livre qui rembarre fortement les prétentions des ultramontains, et les raisons de Bellarmin nommément, et où l'indépendance des rois est vigoureusement soutenue. Pouvait-on rien écrire qui dût être plus agréable au roi Jacques? Je conjecture que le latin de Gassendi (14) a fait illusion à M. Ménage; et cela nous montre de plus en plus combien il est malaisé d'écrire en latin bien clairement. Quand on y regarde de près, on comprend que cet auteur n'affirme pas que le livre de la Puissance du Pape ait refroidi le roi Jacques; mais on peut se l'imaginer, si l'on n'emploie pas quelque sorte d'attention. Les jésuites ne crurent pas que l'impression de ce livre eût déplu au roi de la Grande-Bretagne, au contraire ils reprochèrent à Jean Barclai de l'avoir mis sous la presse avec l'agrément de ce prince, et avec les corrections des théologiens d'Angleterre. *Neque verò nisi ejus* (regis) *nutu patris tui librum à britannici evangelii ministris ad libidinem deformatum, Londini typis excusum* (15). Au reste, M. Ménage n'a pas bien marqué l'année de l'impression. Cet ouvrage fut imprimé l'an 1609. La congrégation de l'*index* le condamna cette même année par son décret du 9 de novembre.

(E) *Il fit imprimer à Paris un livre qu'il intitula* Pietas.] Pour donner tout le titre, il faut ajouter : *sive publicæ pro regibus ac principibus, et privatæ pro Gul. Barclaio parente, Vindiciæ contra Bellarminum*. La lettre d'Eudæmon Joannes, que j'ai citée, témoigne que Barclai fit un voyage à Paris pour l'impression de cet ouvrage, et cela, afin de rendre plus de service aux protestans d'An-

(7) Ménage, remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag*. 230.

(8) Nicius Erythræus, Pinacoth. III, *pag*. 77.

(9) *Ibidem*, *pag*. 79.

(10) *Ibidem*.

(11) Gassendi, *in* Vitâ Peireskii, *ad ann*. 1616, *pag*. 283. *Voyez aussi pag*. 288.

(12) Ménage, remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag*. 231, 232.

(13) *Idem*, *ibid*.

(14) *Joannes Barclaius, qui post editum de summo pontifice opus, nec jam solitâ apud regem, suosque pollens gratiâ..... subduxit sese ex Angliâ*. Gassendi Vita Peireskii, *pag*. 282.

(15) Eudæmon Joannes, Epist. monitoria ad Jo. Barclaium, *num*. 1.

gleterre, « car il crut, » disait-on, » qu'il serait moins soupçonné d'in- » telligence avec les ennemis de » l'Église, s'il publiait cet ouvrage » hors de l'Angleterre. » *Ac nunc quoque non dissimili consilio te Lutetiam è Britanniâ demigrâsse, ut cum et coram apud viros principes, et scriptis apud cæteros, Ecclesiæ causam calumniis tuis traduceres, tamen quanto majore locorum intervallo ab rege disjungereris, hoc longiùs abesses à suspicione fraudis* (16). Voilà une des plus fines et des plus ordinaires touches de l'Odium Theologicum. Ceux qui ne savent comment répondre aux objections qu'on propose contre la commune traditive, s'acharnent sur les personnes qui proposent ces objections : ils disent que ce sont autant d'ennemis cachés qui s'entendent avec les adversaires, et qui ne retiennent la profession extérieure de l'orthodoxie, qu'afin de pouvoir porter des coups bien plus dangereux.

(F) *Il mourut..... pendant que son* Argenis *s'imprimait en France.*] M. de Peiresc, son bon ami, auquel il avait envoyé le manuscrit, eut soin de lui trouver un imprimeur à Paris (17). Sachons donc que la première édition de ce fameux livre est celle de Paris, en 1621. Il a été traduit en diverses langues, en français, en anglais, en italien, en flamand, etc. Nicius Érythréus remarque que ce fut pour satisfaire la curiosité des femmes qu'on le mit en italien. Les louanges qu'elles entendaient donner à ce livre leur inspirèrent un désir ardent de savoir ce qu'il contenait. *Eâdem ingenii fecunditate peperit egregium illud opus, Argenida nomine, quod et argumenti novitate et verborum splendore, ac rerum varietate, tantùm commendationis habuit, ut mulierum etiam quæ illud miris in cœlum laudibus efferri audiebant, ad cognoscendum quid illud afferret, studia commoverit ; adeò ut quidam quo animum illis expleret, in italicum sermonem illud converterit* (18). M. de Peiresc fit mettre la taille-douce de l'auteur au-devant du livre, avec un distique qu'il pria Grotius d'y joindre (19). Voici ce distique.

Gente Caledonius, Gallus natalibus, hic est
Romam romano qui docet ore loqui.

(G) *Voici pourquoi sa veuve fit ôter de l'église de Saint-Laurent le buste de son mari.*] Le tombeau de Jean Barclai était à la porte du cimetière, vis-à-vis d'un autre tombeau que le cardinal François Barberin avait fait faire à Bernard-Guillaume son précepteur. Les deux tombeaux étaient semblables en toutes choses. La veuve de Jean Barclai, choquée d'une si grande ressemblance, eût voulu détruire le tombeau de son mari, et ne le pouvant point faire, elle en fit du moins ôter le buste qui était de marbre, et le fit porter en son logis. Sa fierté ne put souffrir que son mari, illustre par sa naissance, et plus encore par son esprit et par son érudition, fût mis là en parallèle avec un chétif pédagogue. *Quod uxor Barclaii mulier tumido, ut ajebant, animo atque elato, cùm vidisset, statim viri sui imaginem ex sepulchro illo, quod totum demoliri non posset, detrahi jussit ac domum suam afferri : quòd acciperet indignè, eum, cui ipsa nupta fuisset, generis splendore clarum, sed ingenii et eruditionis famâ clariorem, cum homine obscuro, ac nullius ferè ingenii, et ut ipsa dicebat, pædagogo, componi* (20).

(H) *Plusieurs croient que Jean Barclai fit profession en Angleterre de la religion protestante.*) Le jésuite Eudæmon Joannes lui reproche que, pendant qu'il avait vécu à la cour du roi d'Angleterre, il avait été, ou hérétique, ou tenu pour hérétique. Il ajoute qu'on disait que ce prince se servit de lui pour mettre en latin sa préface touchant le serment de fidélité, et pour la porter aux princes. *Nam te quidem aliquot annis in aulâ regis ita versatum ferunt, ut hæreticus aut planè esses, aut haberere quidem certè. Cui nonnullam etiam latinè reddendâ, deferendâque ad principes præfatione ejus monitoriâ operam abs te navatam memorant* (21). Érythréus

(16) Eudæmon Joannes, Epist. monitoria ad Jo. Barclaium, *num.* 1.

(17) Gassendi Vita Peireskii, *pag.* 288, 290.

(18) Nicius Erythræus, Pinac. III, *pag.* 77, 78.

(19) Gassendi, Vita Peireskii, *pag.* 290.

(20) Nicius Erythræus, Pinac. III, *pag.* 81.

(21) Eudæm. Joannes, Epistola monit. ad Barclaium, *num.* 1.

n'osant pas dire positivement que Barclai fut hérétique en Angleterre, ou du moins qu'il fit profession de l'hérésie, ne laisse pas d'assurer, comme l'opinion de tous les papistes de ce pays-là, que le roi Jacques se servit de la plume de Jean Barclai pour la composition du livre qui a pour titre, *Funiculus triplex, et Cuniculus triplex*. Voici comme il parle, *Utrum autem, apud regem, incorruptam catholicam religionem semper conservaverit, vel saltem, si non animo, specie tenùs hæreticorum se erroribus oblinierit, incertum est mihi: illud autem certum, catholicorum omnium in Angliâ fuisse opinionem, regem illum in eo libro, cui titulus est*, Funiculus triplex, et Cuniculus triplex, *componendo, usum fuisse Barclaio adjutore atque magistro* (22). Personne, que je sache, n'a été plus décisif sur cette question, que l'Imperialis. Il dit nettement que Barclai embrassa la religion anglicane, et qu'ensuite il l'abjura; mais qu'on fut si mal persuadé à Rome de la sincérité de sa conversion, que l'on fit ôter après sa mort l'inscription et la statue que son fils avait fait mettre sur son tombeau (23). Paul Freher attribue cela aux jésuites: *Statuam et inscriptionem quam ejus demortui gloriæ filius in templo Sancti-Laurentii extra muros erexerat, patres soc. Jesu sublatam et deletam voluerunt* (24). Il est difficile de savoir au vrai ce qui en est. Il se peut faire qu'on trouva parmi ses papiers ou ailleurs, de quoi connaître qu'il était protestant dans le fond de l'âme, et que là-dessus on ordonna quelque peine contre son tombeau. Il se peut faire aussi que la seule vanité de sa femme ait fait du désordre sur ce tombeau, et que cela ait donné lieu à des esprits soupçonneux, et à ces fainéans commentateurs des bruits de ville, de trouver là du mystère, et une procédure occulte du tribunal de l'inquisition.

(I)... *Il l'a nié publiquement.*] Il faut renoncer aux maximes les plus sûres selon lesquelles on juge des faits, ou convenir que Jean Barclai ne renonça point en Angleterre à la profession du catholicisme. Il déclare publiquement qu'il est né et qu'il a toujours été catholique (25), et qu'encore qu'il eût une charge chez le roi Jacques (26), il n'assistait point aux exercices de l'église anglicane, et ne s'absentait point des assemblées des catholiques. *J'étais assidu*, dit-il, *à ces dernières*. Il prend à témoin les ambassadeurs de France et d'Espagne, et leurs pères confesseurs, *qui étaient aussi les miens*, dit-il. Voici quelque chose de plus fort. Il prend à témoin le roi Jacques, dont il se vante d'avoir obtenu le privilége de ne pouvoir être inquiété sur sa religion catholique. Le roi Jacques était plein de vie quand Barclai publia ces choses, les ambassadeurs qu'il prend à témoin n'étaient pas tous morts, comment croire qu'il débite une fausseté? Il se justifie d'une autre chose dont on l'accusait, c'est d'avoir été l'auteur ou le fauteur d'un sanglant libelle qui parut contre le roi Jacques, dès que lui, Barclai, fut sorti de l'Angleterre. Enfin il déclare qu'il révoque certaines doctrines qui sont dans le livre qu'il avait écrit contre le cardinal Bellarmin. Il n'oublie point de dire qu'il était sorti avec bon congé. *Neque furtum mei feci: impetratâ regis pace publicè cum familiâ à Britanniæ orâ solvi.*

(K) *Quelques-uns de ses livres ont eu quantité d'admirateurs.*] Voyez dans les livres de MM. Pope Blount (27) et Baillet (28), plusieurs beaux éloges qui ont été donnés à Barclai. Le plus grand, sans contredit, serait celui-ci, eu égard à la qualité d'auteur. On a débité que le cardinal de Richelieu ne cessait de lire l'Argenis, et que c'était de ce livre qu'il tirait les conseils et tous les expédiens politiques avec quoi il mit la France dans une si avantageuse situation. *Ad immortalitatem Barclaii una sufficiet*

(22) Nic. Erythræus, Pinac. III, *pag.* 77.
(23) Imperialis, *in* Musæo historico.
(24) Freherus, *in* Theatro, *pag.* 1515. *Il cite* Imperialis et Tomasin.

(25) *In Præfat.* Parænesis ad sectarios. *Ce livre fut imprimé l'an* 1617.

(26) *In regis familiâ esse..... inter domesticos.* Erythræus *dit que le roi le fit son sécrétaire:* ab Epistolis, et consiliorum omnium participem habuit. Freher *qui cite* Imperialis et Tomasin, *dit que sa charge était celle de gentilhomme de la Chambre*, titulo nobilis cubiculi regii honestatus.

(27) Censura Authorum, *pag.* 655.

(28) Jugemens sur les Poëtes, *tom. IV*, *pag.* 152.

illius Argenis, quam Richelæus ævi nostri miraculum assiduis, ut aiunt (29), *versabat manibus, habebatque quasi præceptricem ac directricem illius regiminis quo deinceps Galliam venerabilem juxtà terribilemque gentibus cœteris fecit* (30).

(L)..... *et n'ont pas manqué de censeurs.*] Nous avons vu le distique que Grotius composa pour être mis sous le portrait de Barclai (31). C'est un grand éloge du style latin de cet auteur. Tout le monde n'a point approuvé ce style. « L'auteur anonyme » du livre intitulé *Censura Euphormionis*, imprimé à Paris en 1620, » parle du style de l'Euphormion en » ces termes: *Et quod miretur aliquis,* » *latinitas quoque ipsa romanas aures* » *peregrinitate radit, et veteris saporis imbutum palatum offendit.* On » croit, pour le marquer ici en passant, que Seton, Écossais, est l'auteur de ce petit livre. Joseph Scaliger, dans une de ses lettres à Charles » Labbé, qui est la 311^{e}. de ses lettres, ne parle pas plus avantageusement de cette satire de Barclai. » *Quanti Euphormionem Barclæi faciam ex eo cognoscere potes, quod* » *vix sex folia ejus legere potuerim.* » C'est ainsi que porte l'original de » cette lettre, que j'ai vu entre les » mains de Charles Labbé; car dans l'édition des lettres de Scaliger, au lieu » d'*Euphormionem Barclæi*, il y a un » astérique. Il en parle à peu près de » la même façon dans ses Scaligerana » secunda : *Il y a un pédant à Angers, qui a fait un Satyricon, qui* » *au commencement semble être quelque chose, mais puis ce n'est rien* » *du tout* (32). Pierre Musnier, chanoine de Vezelai, a répondu au livre intitulé *Censura Euphormionis,* » par un autre livre intitulé *Censura* » *Censuræ Euphormionis;* mais il y a » mal répondu, et c'est vraisemblablement ce qui a obligé Jean Barclai d'écrire lui-même l'Apologie de » son Euphormion (33). Mais, comme » il a été remarqué, Jean Barclai » n'avait que vingt-un ans, quand il » fit imprimer la première partie de » cette satire. Son Argenis, qui a été » écrite dans un âge plus avancé, est » mieux écrite; et si on en croit celui » qui a écrit la vie de Jean Barclai, » imprimée au-devant de l'Argenis, » le cardinal de Richelieu estimait » extraordinairement cet ouvrage. Il » me reste à remarquer qu'un religieux bénédictin, nommé *Bugnot*, » qui régentait la rhétorique dans » l'abbaye de Tiron, a fait des notes » latines sur cet ouvrage. Ces notes » ont été imprimées à Leyden, en » 1644, avec l'Argenis (34). »

C'est la moisson du savant M. Ménage : voyons si l'on pourra trouver des glanures après lui, et commençons par ces paroles de Balzac : *Un académicien de Rome, confident, et, comme il parlait, intrinsèque du redoutable Sciopius, sachant l'amitié qui était entre M. Barclai et moi, et l'amour que j'avais pour son Argenis, afin de modérer, disait-il, la violence de ma passion, s'offrit à me montrer dans cette nouvelle histoire que nous avions écrite à la main, quinze cents impropriétés de compte fait, et je ne sais combien de péchés originels, et de locutions étrangères* (35). Sorel, ennemi de Balzac jugeait comme lui du style de l'Argenis. *En ce qui est de l'Argenis*, dit-il (36), *si l'on estime son langage, je vais bien au contraire; car il y a une infinité de nouveaux mots, qui n'eurent jamais cours à Rome: de sorte que si Salluste revenait au monde, à peine les pourrait-il entendre.* Il prétend ne *suivre en cela que l'opinion des plus doctes, jusque-là même qu'il y a eu quelqu'un qui a dit que Barclai parlait plutôt français que latin* (37). Il ne se contente pas de blâmer le style, il condamne aussi

(29) *Voilà un on dit qui a l'air d'une grande fable.*

(30) *Dans la* Vie de Barclai, *au-devant de l'Argenis.*

(31) *Voyez la fin de la remarque* (F).

(32) *Voyez les secondes* Additions *de M.* Ménage, à la Vie de P. Ayrault, *pag.* 539.

(33) *M.* Ménage *a dit dans la page* 231, *que* Barclai *publia à Londres en* 1610, *l'Apologie de* son Euphormion, *qu'il dédia à Charles Émanuel duc de Savoie. Comment peut-il dire ici que la méchante réponse qui fut faite à une* Censure, *imprimée l'an* 1620, *obligea Barclai à faire lui-même son* Apologie?

(34) Ménage, remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 232, 233.

(35) *Discours seizième parmi les* Œuvres diverses, *pag.* 405.

(36) Berger extravagant, *liv. XIII*, *pag.* 83.

(37) Sorel, remarques sur le Berger extravagant, *pag.* 698. *Voyez aussi sa* Bibliothèque française, *pag.* 182.

Digitized by Google

l'économie de l'ouvrage, et il fait le procès à l'Euphormion fort durement (38). *C'est une histoire d'un homme de basse qualité*, dit-il (39), *mais elle est extrêmement niaise*..... « Ce qui a » donné cours à ce livre a été qu'il est » en latin, et que l'on n'avait pas ac- » coutumé de voir des romans mo- » dernes en cette langue; mais l'on » n'a pas considéré aussi qu'il vient » bien pour l'auteur, de n'avoir pas » écrit en langue vulgaire, pour ce » que l'on ne remarque pas qu'il n'en- » tend rien à faire parler chaque per- » sonnage selon son esprit, ce qui est » la grâce d'une satire. Il a au lieu » force discours pédantesques, et fera » parler un valet avec les termes d'un » maître d'école qui sait l'histoire » grecque et latine : tellement que » tout cela étant considéré avec la » bassesse des aventures, l'on voit » que la Satire d'Euphormion est » l'ouvrage d'un écolier qui com- » mence à se déniaiser (40). » Quand il fut devenu vieux, il adoucit un peu sa critique, mais il conserva du dégoût pour l'Euphormion (41). Cette Satire, a été, dit-il (42), *composée en latin par* Jean Barclai, *et traduite en français par* Jean Berault, docteur en médecine de la faculté de de Paris. *On y trouve beaucoup d'érudition, avec des censures de quelques vices du siècle, mais l'invention n'en est pas des plus ingénieuses et des plus agréables qui se puissent trouver.* Nous avons déjà vu ce que Scaliger pensait de l'ouvrage même d'Euphormion. Voici le jugement qu'il faisait du style : *Il y a bien des fautes que tout le monde ne connaîtra pas ; comme aux vers de M. de Bèze, il y a beaucoup de gallicismes* (43). N'oublions pas que ce livre eut le même sort que le Traité de la Puissance du Pape : il fut condamné par l'inquisition. Le décret ordonne qu'on en retranchera certaines choses : mais Nicius Érythréus m'apprend qu'il fut fait défense aux libraires de le vendre, et à tous les particuliers, de le garder et de le lire ; et qu'avant cela, il en avait lu quelque chose. *Partem Euphormionis degustavi tùm, cùm nondum lata lex erat, ne bibliopolæ cuipiam liceret eum vendere, aut cuiquam domi habere aut legere* (44). Qu'on remarque bien ces paroles, et qu'on les compare avec quelques autres qui sont à la page 77, on sera surpris que la cour de Rome ait tant méprisé la congrégation de l'Index : on verra que Jean Barclai fut reçu à Rome avec cent caresses, et qu'il reçut du pape de grands bienfaits, à cause de la réputation qu'il s'était acquise par l'Euphormion. *Romam venit, ubi cùm* PRO *eo quod ex* EUPHORMIONE, *quem ediderat, celebratum ejus nomen esset, est ab omnibus humaniter exceptus, et à Paulo V, qui tùm romanam ecclesiam pontifex administrabat, bonis omnibus, quibus spontè se exuerat, amissis, in victu, vestitu, ac ceteris omnibus ad vitam necessariis, magnificè ac liberaliter habitus* (45). M. Ménage a critiqué une chose dans l'épître dédicatoire de l'Argenis (46). Barclai, s'adressant au roi Louis XIII, lui dit que le prince dont il était né, méritait que pendant sa vie on lui donnât le surnom de Grand qui ne lui fut conféré qu'après sa mort. *Eo es parente genitus, qui vel confessione hostium, sæculi sui summus* Magni *cognomen ferre vivus debuerat, quod vos modestiùs extincto addidistis* (47). C'est un mensonge : le père même de Jean Barclai, en dédiant son livre *de Regno* à Henri IV, l'an 1609, le traite de HENRICUS MAGNUS. M. Ménage confesse qu'il doit cette observation à M. Nublé *.

(M) *On veut qu'il ait été chagrin de se voir si peu avancé.*] L'auteur de la version italienne de l'Argenis avoue que les bienfaits de Paul V et de Grégoire XV ne furent nullement proportionnés au mérite de Jean Bar-

(38) Sorel, *liv. XIII du* Berger extravagant, *et aux* remarques *sur le XIII*e. *livre et ailleurs.*

(39) Remarques sur le Berger extravagant, *pag.* 763.

(40) *Là même*, *pag.* 765.

(41) Bibliothéq. franç., *pag.* 182.

(42) Bibliothéq. franç., *pag.* 193. *Voyez la fin du texte de cet article.*

(43) Scaligerana, *pag.* 23.

(44) Nicius Erythræus, Pinac. III, *pag.* 74.

(45) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 77.

(46) Ménage, remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 232.

(47) Barclai, *Epist. ded.* Argenid.

* A l'appui de l'opinion de Bayle, Leclerc rapporte que, lors de l'entrée de Henri IV à Lyon, en 1595, l'arc de triomphe dressé par les comtes, à l'entrée de leur cloître, portait : *Henrico magno, Galliarum et Navarræ regi.* Henri IV eut donc le titre de *Grand* dès le seizième siècle.

clai, soit, dit-il (48), *que la fortune se plaise à persécuter partout la vertu, soit que le pape se souvînt que la pauvreté est la véritable mère de la science* (49). Il insinue que Barclai n'était pas bon économe, et que sa nombreuse famille, et son humeur libérale, le réduisaient un peu à l'étroit. *Ivi dunque si tratteneva il Barclaio con facoltà non poco anguste rispetto la numerosa famiglia, e gli suoi spiriti generosi.* Barclai, dans des vers latins où il introduit sa femme qui se fait peindre, ne se donne que deux garçons. Dans sa vie latine, on cite ces vers, pour prouver qu'il avait deux garçons et une fille. Quel jugement!

(N) *On a parlé confusément de ses ouvrages dans le Dictionnaire de Moréri.*] 1°. J'ai déjà dit dans les remarques (B) et (C), que cet auteur a converti une pièce de poésie en une harangue; 2°. et qu'il a mis faussement à Rome la scène du mariage de Jean Barclai; 3°. et sa naissance à l'année 1586. 4°. Il a tort de croire que le *Satiricon Euphormionis* de Barclai contienne cinq livres. Proprement parlant, il n'en contient pas plus de deux; car le III[e]. n'est que l'apologie des deux autres: le V[e]. n'est point de Barclai, mais de Morisot, et le IV[e]. n'est point bâti sur le modèle des précédens. C'est le livre que l'auteur intitula *Icon animorum*. 5°. M. Moréri n'en savait rien, puisqu'il a parlé de cet *Icon animorum* comme d'un ouvrage qui n'avait rien de commun avec les cinq prétendus livres du *Satiricon Euphormionis*. 6°. Si je ne me trompe, tous les ouvrages publiés par Jean Barclai contre ceux de la religion se réduisent à la *Parænesis ad sectarios*, qu'il apporta toute faite en Italie, et qu'il publia à Rome dès qu'il y fut arrivé. Néanmoins M. Moréri nous conte que Barclai publia des livres contre les protestans, pendant la vie mélancolique et solitaire qu'il menait à Rome, au milieu des bienfaits de Paul V et de *Grégoire XV, son successeur*. La *Parænesis ad sectarios*, fut imprimée l'an 1617. Grégoire XV ne fut élu qu'en 1621. 7°. Il ajoute que Barclai publia aussi en ce temps-là l'*Icon Animorum*. Cela est faux. Cet ouvrage fut imprimé à Londres, en 1614, deux ans avant que l'auteur allât à Rome.

(O) *On n'a pas dû dire qu'il fut envoyé en ambassade.*] Un élogiste, un faiseur de vies, se jette trop volontiers sur les grands mots. Qu'un prince choisisse quelqu'un pour porter quelque paquet d'importance, vous verrez bientôt qu'un voyage de courrier sera converti en députation extraordinaire, ou même en vraie ambassade. Je veux croire, que si les présens d'auteur que le roi Jacques fit aux princes furent confiés à Barclai, ce ne fut pas comme à un simple porteur; on lui rendait assez de justice pour donner à la commission quelque sorte d'agrément; mais enfin ce message fait si peu de bruit, que c'est se moquer du monde que d'oser dire: *Illius* (regis Magnæ Britanniæ) *nomine legationes obivit ad Rodolphum imperatorem, ad Matthiam Pannoniæ regem, et ad Emanuelem Philibertum* (50), *ducem Allobrogum* (51).

(P) *On a traduit en français son Euphormion et son Argenis.*] J'ai déjà cité Sorel (52), qui observe que l'*Euphormion* a été traduit en français par Jean Berault: j'ajoute que cette version fut imprimée à Paris, l'an 1640, in-8°., et qu'elle avait été précédée de deux autres, dont les auteurs, *de peur de s'attacher trop superstitieusement au mot pour mot*, avaient *laissé l'ouvrage pour le moins aussi difficile qu'il était* (53). Berault a mis une clef et un commentaire à la fin de sa version. La traduction de l'*Argenis* a été imprimée à Paris, chez N. Buon, en 1624, *in*-8°.; mais le traducteur ne s'est point nommé.

(48) Francesco Pona, *dans la* Vie de Jean Barclai.

(49) *Cette proposition est bien incertaine, et souvent très-fausse. Voyez le*

Haud facilè emergunt quorum virtutibus obstat
Res angusta domi... et curta suppellex

de Juvénal, *à la* Satire III, *vs.* 164. *Voyez aussi la* Satire VII *aux vs.* 56 *et suiv.*

(50) *Le duc de Savoie en ce temps-là s'appelait* Charles-Emmanuel.

(51) *Voyez la* Vie de Barclai, *au-devant de* l'Argénis.

(52) *Ci-dessus, citation* (32).

(53) *Voyez l'avertissement du libraire, au-devant de la traduction de* Berault.

BARCOCHEBAS, ou BARCOCHAB (*a*), excita mille désordres

(*a*) *C'est-à-dire*, Fils de l'Étoile. *Il s'appliquait l'oracle du livre des* Nombres,

Digitized by Google

dans la Judée par ses impostures, et attira sur sa nation une horrible calamité sous l'empire d'Hadrien. C'était un Juif, qui se débita pour le Messie, et qui trouva un fameux rabbin qui applaudit à cette impie prétention (*b*). Ce faux Messie s'accommoda merveilleusement aux préjugés de ce misérable peuple : il ne parla que de guerres, que de batailles, que de triomphes ; et la première leçon de son Évangile fut qu'il fallait se soulever contre les Romains. Il eut d'autant moins de peine à persuader cette doctrine, qu'il prit son temps lorsque le zèle de la religion mettait les Juifs dans une colère ardente contre l'empereur. Ce prince venait de fonder une colonie proche de Jérusalem (*c*), et d'y établir l'idolâtrie. Les Juifs regardaient cela comme une abomination insupportable, et comme une profanation prodigieuse des saints lieux ; c'est pourquoi ils avaient beaucoup de disposition à se soulever. Quelques-uns prétendent qu'on leur avait défendu la circoncision (A) : c'était les violenter en leur conscience. Le Talmud allègue une autre raison de leur prise d'armes (B). On dit que leur imposteur employa la même ruse qu'Eunus avait pratiquée dans la Sicile, pour inspirer aux esclaves la résolution de se révolter ; c'est-à-dire, qu'il allumait de la paille dans sa bouche, afin qu'il parût vomir des flammes (C). Il se fortifia en divers endroits ; mais il choisit la ville de Bitter pour sa place d'armes, et pour le siége de son empire. On dit que pour éprouver le courage de ses sectateurs il demandait qu'ils se coupassent un doigt ; et que sur les remontrances qui lui furent faites, il fit cesser cette épreuve, et se servit d'une autre invention (D). Il ravagea une infinité de lieux, et massacra une infinité de gens : il était principalement barbare envers les chrétiens (E). L'empereur averti de ces ravages envoya des troupes à Rufus, gouverneur de la Judée, avec ordre d'étouffer promptement cette sédition (*d*). Rufus, pour obéir à cet ordre, exerça mille cruautés, et néanmoins il ne put venir à bout de son entreprise. Il fallut que l'empereur retirât de l'Angleterre Julius Sévérus, le plus grand capitaine de ce temps-là, et qu'il lui remît tout le soin de cette guerre (*e*). Ce général vint à bout des Juifs, sans les attaquer en pleine campagne. Il prit le parti de les attaquer d'une autre manière, tant à cause de leur grand nombre, que parce qu'il les voyait faire la guerre en désespérés. Il aima donc mieux les charger séparément, leur couper les vivres, les renfermer et les resserrer (*f*) : et enfin, tout fut réduit au siége de Bitter, l'an 18 d'Hadrien (*g*). Le grand nombre

chap. XXIV, vs. 17. Une étoile sortira de Jacob.

(*b*) *Il se nommait* Akiba. *Voyez son article.*

(*c*) *Qu'il nomma* Ælia Capitolina, *de son nom et de celui de Jupiter Capitolin, auquel il y fit bâtir un temple.*

(*d*) Euseb., Hist. ecclesiast., *lib. IV, cap. VI, pag.* 118.

(*e*) Xiphil., *in* Adriano.

(*f*) *Idem, ibidem.*

(*g*) *C'est le* 134 *de Jésus-Christ, ou environ.*

Digitized by Google

de Juifs qui se jetèrent dans cette ville fut cause qu'ils se défendirent long-temps, et que la disette les soumit à de dures extrémités (*h*). Après la prise de cette ville, la guerre ne finit pas entièrement; mais elle ne dura pas beaucoup: Barcochebas y périt (*i*), et les Juifs n'ont pas manqué d'inventer des fables là-dessus (F). La manière dont Hadrien dispersa les restes de cette malheureuse nation fut désolante (G). Mais il ne faut pas ajouter foi à tous les contes des rabbins sur ce sujet (H). Cette guerre coûta beaucoup de sang aux Romains (*k*). Si je rapporte dans les remarques plusieurs faits qui concernent cette guerre, c'est parce que l'article d'Hadrien renvoie ici mon lecteur, et il a fallu se servir de ce renvoi, afin que l'article de cet empereur fût moins prolixe. Les auteurs juifs supposent qu'Hadrien fut en personne à cette guerre (I), qu'il assiégea et qu'il prit la ville de Bitter, et qu'il disputa avec un rabbin sur le dogme de la résurrection des morts (K). Le fait est curieux: on le verra dans les remarques. Eusèbe suppose qu'Hadrien fit cette guerre par ses lieutenans (*l*). On peut au moins tenir pour très-faux qu'Hadrien ait commandé en Judée, les troupes de Trajan son oncle, lors de la rébellion de Barcochebas. L'historien juif David Gans s'est fort trompé en cela (*m*). Quelques-uns prétendent qu'il y a eu deux Barcochebas, l'un sous Tite, et l'autre sous Hadrien; et que le premier, n'ayant pu soutenir l'épreuve à quoi on le mit, fut tué comme un imposteur et un faux Messie. Dès qu'il se fut vanté d'être le Messie, on lui allégua un passage de l'Écriture qui porte, selon la glose des Juifs, que le Messie saura discerner par l'odorat si un accusé est innocent ou coupable (*n*) (L); et comme on trouva que ce prétendu Messie n'avait pas le nez assez bon pour faire ce discernement, on le mit à mort. Ce sentiment n'est pas fort suivi (*o*).

(*h*) Euseb., Hist. ecclésiast., *lib. IV*, *cap. VI*, *pag.* 118.

(*i*) *Idem*, *ibid.*

(*k*) *Voyez la remarque* (E).

(*l*) Eusebius, Hist. ecclesiast, *lib. IV*, *cap. VI.*

(*m*) *Tandem Trajanus imperator misit Adrianum sororis suæ filium* (cette parenté est fausse) *ducem exercitûs contra ipsos.* David Gans, *in* Germine Davidis, *ad ann.* 3880, *apud* Lent. de Pseudo-Messiis, *pag.* 6.

(*n*) Esaie, *chap. XI*, *vs.* 3.

(*o*) Nodius, de Vitâ et Gestis Herodum, *pag.* 391, *soutient ce sentiment.* Lent *le rejette*, *pag.* 14 de Pseudo-Messiis.

(A) *Quelques-uns prétendent qu'on avait défendu aux Juifs la circoncision.*] Spartien attribue à cette défense leur soulèvement: *Moverunt eâ tempestate et Judæi bellum quòd vetabantur mutilare genitalia* (1). Il n'est pas hors d'apparence qu'on leur défendit de circoncire leurs enfans, vu que nous lisons dans Modestin, qu'ils obtinrent d'Antonin Pius la liberté de le faire: on les avait donc inquiétés sur ce chapitre, et ils avaient été obligés de recourir à la justice de l'empereur. *Circumcidere Judæis filios suos tantùm, rescripto divi Pii permittitur: in non ejusdem religionis qui hoc fecerit, castrantis pœna irrogatur* (2). L'arrêt qu'ils obtinrent semble dire qu'ils circoncisaient dans l'occasion les enfans qui n'étaient point nés de leur secte. Cela leur fut défendu sous les peines établies contre la castration.

(1) Spart., *in* Vitâ Adriani, *cap. XIV.*

(2) Modestinus, *libro* Regularum, *apud* Casaubonum in Spartiani Adrian., *cap. XIV.*

(B)..... *Le Talmud allègue une autre raison de leur prise d'armes.*] On conte que les Juifs avaient de coutume de planter un cèdre, quand il leur naissait un fils, et de planter un pin quand il leur naissait une fille; et de se servir du bois de ces arbres pour faire le lit nuptial lorsque leurs enfans se mariaient. On ajoute que dans un voyage que la fille de l'empereur fit en Judée, une pièce de son chariot se rompit, et que ses gens coupèrent un de ces cèdres, et le lui portèrent; que les Juifs ne purent souffrir cela; qu'ils se soulevèrent, et qu'ils tuèrent ceux qui avaient abattu cet arbre. L'empereur ayant appris que les Juifs s'étaient révoltés marcha contre eux en grande colère, et les extermina. *Ob crus carpenti vastata est Bethara. In more fuit ut cùm nasceretur infans plantaret cedrum, cùm infantula, pinum; cùmque nati contraherent matrimonium ex iis conficerent thalamum. Die quâdam transiit filia Cæsaris, et confractum est ei crus carpenti. Cedrum istius modi exciderunt atque ad eam attulerunt. Insurrexerunt in eos Judæi atque eos ceciderunt. Relatum est Cæsari rebellare Judæos. Profectus ille in eos iracundus, excidit totum cornu Israëlis* (3). Les Juifs seraient tout-à-fait inexcusables, s'ils s'étaient jetés dans la révolte pour un sujet aussi léger que celui-là. Ces pauvres gens ne savent pas même mentir à leur avantage. Quelle ignorance, que de donner une fille à l'empereur Hadrien! Au reste les pins sont des arbres qui croissent trop lentement (4) pour être prêts à fournir un lit dès qu'une fille est prête à le partager avec un homme : et plusieurs auraient été bien à plaindre, si elles avaient été obligées d'attendre à se marier que leurs pins eussent acquis la taille requise.

(C) *On dit que* Barcochebas *employa la même ruse d'Eunus; .... c'est-à-dire, qu'il parut vomir des flammes.*] C'est ce que nous apprenons de saint Jérôme. *Tu videlicet flammeus, immò fulmineus, qui in loquendo fulminas. Atque ut ille Barchochebas auctor seditionis Judaïcæ stipulam in ore succensam anhelitu ventilabat, ut flammas evomere videretur* (5). Voilà un homme dont les paroles étaient feu et flamme, tant au propre qu'au figuré. Quant à Eunus, voici ce que Florus en a dit : *Syrus quidam, nomine Eunus (magnitudo cladium facit ut meminerimus) fanatico furore simulato dum Syriæ deæ comas jactat, ad libertatem et arma servos quasi numinum imperio concitavit; idque ut divinitùs fieri probaret, in ore abditâ nuce, quam sulphure et igne stipaverat, leniter inspirans flammam inter verba fundebat* (6). C'est un exemple qui apprend aux souverains combien sont à craindre dans un état ceux qui se vantent d'inspiration. Ce fripon-là, en contrefaisant le fanatique, fit prendre les armes à plus de soixante mille hommes, et donna beaucoup de peine au peuple romain.

(D) *On dit qu'il éprouvait ses sectateurs, en les obligeant à se couper un doigt.... et qu'il se servit d'une autre invention.*] On conte qu'il traînait après lui deux cent mille hommes, qui s'étaient coupé un doigt pour faire preuve de courage. Les sages, n'approuvant point une telle mutilation, lui députèrent des gens pour lui demander jusques à quand il mutilerait la nation juive, *usque quò tu te Judæos mancos efficies?* Il répondit : *Comment voulez-vous donc que je fasse essai de leurs forces?* On lui répliqua qu'il fallait qu'il n'enrôlât que ceux qui pourraient arracher un cèdre du Liban à belles mains. Il crut ce conseil, et il trouva encore deux cent mille hommes qui donnèrent cette preuve de leurs forces (7). Voilà des fables judaïques, me dira-t-on. Il est vrai : et c'est sur ce pied-là que je les débite; et c'est par-là qu'elles appartiennent mieux à ce Dictionnaire.

(E) *Il était principalement barbare envers les chrétiens.*] A la vérité il faisait un grand carnage des gentils; mais sans exiger d'eux qu'ils renonçassent à leur religion. Il ne faisait le

(3) *In tractatu talmudico Babyl.* Gittin, *folio* 57, *apud* Joh. à Lent, de Judæorum Pseudo-Messiis, *pag.* 7.

(4) On en peut dire :

. . . . *Arbos*
Tarda venit seris factura nepotibus umbram.
Virgil., Georg., *lib. II*, *vs.* 58.

(5) Hieronym., Apologia II adversùs Ruffinum.

(6) Florus, *lib. III*, *cap. XIX*.

(7) *In* Madrasch Rabbeta Megillot, *folio* 67, *apud* Joh. à Lent, de Pseudo-Messiis, *pag.* 10, 11.

Digitized by Google

convertisseur qu'envers les chrétiens : je dis le convertisseur à la dragonne, et pis encore peut-être (8) : car il condamnait au dernier supplice ceux qui ne voulaient pas abandonner Jésus-Christ, et le charger de malédictions. C'est sur quoi Justin Martyr a poussé des plaintes. *Proximo namque bello judaïco Barchochebas defectionis Judæorum dux et princeps, solos christianos ad gravia supplicia nisi Christum abnegarent et maledictis incesserent, protrahi jussit* (9). David Gans ne nie point qu'en ce temps-là ceux de sa nation n'aient fait couler des torrens de sang (10). Je crois même qu'il représente la tuerie beaucoup plus funeste qu'elle ne le fut. Il prétend que dans la seule ville d'Alexandrie ils tuèrent plus de deux cent mille personnes, et que dans l'île de Cypre, et au voisinage, ils ne laissèrent personne de reste. *Tunc Judæi Biterrenses unxerunt eum* (Barchocheban) *et elegerunt ipsum in regem super se, jugum Romanorum abjicientes. Occiderunt ex Romanis et Græcis qui in Africâ inumerabiles instar arenæ maris; similiter fecerunt Ægyptiis : incolæ urbis Alexandrinæ etiam ex Romanis interfecerunt ultrà bis centena millia. Qui in Cypriâ occiderunt omnes planè gentes vicinas, ut ne superstes quidem remaneret.* Voyez ce qui sera dit ci-dessous (11) touchant l'omission d'une formule dans la lettre d'Hadrien. O guerres de religion, que vos cruautés sont horribles!

(F) *Les Juifs n'ont pas manqué d'inventer des fables* sur la mort de Barcochebas.] Ils ont dit qu'après la prise de Bitter, la tête de Barcochebas fut portée à l'empereur Hadrien, et qu'il demanda, *Qui est-ce qui l'a tué ?* et qu'il ordonna au soldat qui répondit *c'est moi*, de lui aller chercher le corps. Le soldat y étant allé, trouva un sepent autour du cou de Barcochebas. L'empereur ayant vu ce corps, dit, *Si cet homme n'avait été tué par son propre Dieu, qui est-ce qui aurait jamais pu lui faire du mal* (12)?

(G) *La manière dont Hadrien dispersa les restes des Juifs fut désolante.*] C'est à bon droit que j'emploie le mot de *restes*; car le nombre des Juifs qui périrent dans cette guerre est innombrable. L'abréviateur de Dion raconte qu'on leur rasa une cinquantaine de forteresses, et 985 bourgs très-considérables; qu'on leur tua dans les courses, ou dans les combats, cinq cent quatre-vingt mille hommes; et que le nombre de ceux qui périrent par la faim, par les maladies, et par le feu, est infini : de sorte que presque toute la Judée demeura déserte (13). Voyons maintenant ce que l'on fit à ceux qui purent survivre à une telle désolation. *On en vendit un nombre incroyable de toute sorte d'âge et de sexe* (*1), *en une foire très-célèbre appelée* du Terebinthe (*2), *au même prix que les chevaux. C'est pourquoi les juifs avaient cette foire en horreur..... Ceux qui ne purent être vendus à la foire de Térébinthe furent menés à Gaza* (*3), *et là exposés en vente en une autre foire qu'Adrien y avait etablie, et qui s'appelle encore à présent la* foire d'Adrien, *dit la chronique d'Alexandrie. Ceux que l'on ne put vendre dans la Palestine furent transportés en Égypte* (*4), *où ils périrent par les naufrages, et par la famine, ou furent tués par les païens...... Quand la guerre fut finie, Adrien défendit à tous les Juifs par un édit affiché publiquement* (*5), *de mettre jamais le pied dans Jérusalem, sur peine de la vie* (*6), *et on mit des gardes exprès pour les empêcher d'y entrer* (*7). *Cette loi leur défendait*

(8) *Je me sers de ce* peut-être, *parce que plusieurs personnes prétendent que l'alternative de l'abjuration ou de la mort, eût été un moindre mal que ce que l'on a fait faire en France par les dragons, l'an* 1685.

(9) Justin. Apologia pro christianis ad Antoninum Pium.

(10) David Gans, *in* Germine Davidis, *ad ann.* 880 *millenarii quarti, apud* à Lent, *pag.* 9.

(11) *Dans la remarque* (I).

(12) Jo. à Lent, de Pseudo-Messiis, *pag.* 14 *ex* Echâ Rabbati.

(13) Xiphilin., *in* Adriano.

(*1) Hieronym. in Jeremiam, *cap. XXXI*, *pag.* 342, *b.*

(*2) Chronic. Alex., *pag.* 596.

(*3) Chron. Alex., *ibid.*

(*4) Hieron., in Zac., *cap. XI*, *pag.* 272, *d.*

(*5) *Idem*, in Is., *cap. VI*, *pag.* 31, *d.*

(*6) Euseb., Hist. eccles., *lib. IV*, *cap. VI*, *pag.* 218, *et* Demonstrat. Evangel., *lib. II*, *cap. XXXVIII*, *pag.* 71, *a.* Justin., Apolog. II, *pag.* 84, *b*, *c.* Dial., *pag.* 234, *a.*

(*7) Justin., *pag.* 84, *b.* Sulpic. Sever., *lib. II*, *pag.* 149.

Digitized by Google

même d'en approcher, et de se trouver dans aucun des lieux dont elle pouvait être vue (*1). *Tertullien* (*2), *et saint Jérôme* (*3), *vont encore plus loin, et étendent cette défense à la Judée toute entière, et les Juifs semblent en demeurer d'accord lorsqu'ils parlent du jeûne qu'ils ont institué à cause du décret, par lequel il avait défendu à leurs pères d'entrer dans le pays de la Judée* (*4). L'auteur dont j'emprunte ce passage avec toutes ses citations (14), fait une remarque sur la foire de Térébinthe. Il observe que *saint Jérôme* (*5) *dit en un endroit que* les Juifs furent vendus *au pavillon d'Abraham, où il se tient, dit-il, tous les ans une foire très-fréquentée.* Cela *n'est pas difficile à accorder, car au lieu où Abraham avait demeuré dans la vallée de Mambré* [*près d'Hébron*], *et où il avait reçu trois anges, il y avait dans le quatrième siècle un arbre de Térébinthe, que ceux du pays disaient être là depuis le commencement du monde.* Voyez la remarque (G) de l'article d'Abraham. Retournons au malheur des Juifs. Hadrien leur fit couper les oreilles, et les transporta en Espagne, à ce que disent quelques auteurs (15). Il y a beaucoup d'apparence qu'une partie des faux cultes que cet empereur établit dans la nouvelle ville de Jérusalem, ne commença qu'après la ruine de Bitter, et la mort de Barcochebas. Ce fut un des plus sensibles coups que cette malheureuse nation eut à soutenir. Hadrien, sachant l'horreur qu'elle avait pour les pourceaux, en fit placer un de marbre sur la porte qui menait à Bethlehem (*6). Il fit servir à la construction d'un théâtre, et à celle de divers temples, les pierres du temple de Salomon (*7). On mit deux de ses statues, et quelques idoles, à la place où avait été ce temple (*1). La statue de Jupiter fut mise au lieu de la passion de Notre-Seigneur. C'est ce que dit saint Paulin (*2); mais selon saint Jérôme (*3), la statue de Jupiter fut mise où Jésus-Christ ressuscita, et celle de Vénus où il mourut. La caverne où il naquit fut profanée par le temple et par le culte infâme d'Adonis (*4). Voyez M. de Tillemont, de qui j'emprunte ces choses (16).

(H)...... *mais il ne faut pas ajouter foi à tous les contes des rabbins sur ce sujet.*] Ils disent que la tuerie fut si grande dans Bitter, lorsque les Romains s'en furent rendus les maîtres après un siége de trois ans et demi, que les chevaux marchaient dans le sang jusqu'à la bouche (17). Le sang, continuent-ils, roulait avec tant de force, qu'il entraînait des pierres de la pesanteur de quatre livres, et qu'il entrait dans la mer l'espace de quatre milles. Or il y avait quatre milles de Bitter jusqu'à la mer. Hadrien avait un vignoble long de dix-huit milles, et large d'autant (c'est la distance de Tibériade jusqu'à Zipori) : il y fit une haie ou une cloison des corps de ceux qui furent tués dans Bitter; car il ne voulut pas permettre qu'on les enterrât : ils ne furent enterrés que sous le règne de son successeur. Il y avait deux rivières dans la ville de Jadaim, desquelles l'une coulait d'un côté, l'autre de l'autre (18) : les rabbins supputèrent que l'eau ne faisait que les deux tiers de ces rivières; le sang faisait l'autre tiers. Les gentils n'eurent nul besoin pendant sept ans de fumer leurs vignes : elles étaient assez fertiles, ayant été abreuvées du sang des Juifs. Le sang entraîna des pierres d'un grosseur démesurée, et entra quarante milles dans la mer. *Quinimò sanguis rapiebat secum petras magnitudinis quadraginta modiorum, donec ad quadraginta millia*

(*1) Euseb., Hist. eccles., *pag.* 118, *d.* Hier. in Is., *lib III*, *pag.* 227.

(*2) Apolog., *cap. XXI*, *pag.* 20, *d.*

(*3) In Judic., *cap. XIII*, *pag.* 224, 225; *cap. VI*, *pag.* 31, *d.* In Daniel., *cap. IX*, *pag.* 595, *d.*

(*4) Scaliger. Isag., *lib. I*, *cap. VI*, *pag.* 45.

(14) Tillemont, Hist. des Emper., *tom. II*, *pag.* 501, 502, 503.

(*5) In Zachar., *cap. VIII*, *pag.* 262.

(15) *Apud* à Lent, de Pseudo-Messiis, *pag.* 17.

(*6) Hieron., *in* Chron.

(*7) Euseb. Demonstrat., *lib. VIII*, *cap. III*, *pag.* 406.

(*1) Iter Burd., *pag.* 43. 2. Sulpic. Sever., *lib. II*, *pag.* 149.

(*2) Epist. XI, *pag.* 134, 135.

(*3) Epist. XIII, *pag.* 102.

(*4) Paulin., Epist. XI, *pag.* 134, 135.

(16) Tillemont, Hist. des Emper., *tom. II*, *pag.* 509.

(17) *Voyez le livre* Echa Rabbati super Thren., XI, *vs.* 2, *apud* Noldium de Vitâ et gestis Herodum, *pag.* 453.

(18) *In Tractatu Talmudico* Giffin, *apud* à Lent, *pag.* 16.

Digitized by Google

ria usque in Oceanum flueret (19). On trouva sur une seule pierre jusqu'à trois cents crânes de petits enfans. Il y a dans ces expressions rabbiniques quelques traits du style que Rabelais fait servir à représenter les qualités ou les prouesses de son Gargantua et de son Pantagruel. Mais racontons encore un conte touchant le carnage de Bitter. Il y avait dans cette ville quatre cents colléges, et dans chaque collége quatre cents régens, qui avaient chacun dans sa classe quatre cents disciples. Aux premières attaques, les écoliers se servirent de leurs poinçons (20) pour tuer les ennemis; mais après la prise de la ville, ils furent empaquetés avec leurs livres et jetés au feu. *Ista pubes principio hostes impetum facientes graphiis suis confodiebat: cùm verò hi prævalerint, urbem cepissent, involverunt puerulos illos cum libris suis, eosque igne sic cremârunt* (21). Les Juifs prétendent qu'Hadrien fit périr deux fois plus de gens de leur nation que Moïse n'en retira du pays d'Égypte, et ils le tiennent pour un plus grand destructeur à leur égard, que ne le furent Nabuchodonosor et Titus (22). Un de leurs meilleurs chronologues assure que la perte que fit leur nation au temps de Nebusaraddan, ou au temps de Titus, n'égala point celle qu'Hadrien lui fit souffrir; car le Talmud porte qu'il périt à Bitter quatre millions de personnes, *quadringentas myriadas*. Néanmoins dans le Rituel des Juifs il y a une hymne pour le 9e. jour du mois Ab, auquel fut donné l'édit d'Hadrien qui leur défendait de mettre le pied dans la Judée: il y a, dis-je, une hymne où Nabuchodonosor et Hadrien sont regardés comme deux grands fléaux de la nation sans aucune inégalité. Cette hymne les nomme souvent; mais elle ne parle qu'une fois de Vespasien et de Tite: elle fait mention de quatre cent quatre-vingts synagogues brûlées par Hadrien. *Recordare, Domine, qualis fuerit Adrianus, crudelitatis consilia amplexus, consuluit idola se pervertentia. Et sustulit combussitque quadringentas et octoginta synagogas* (23).

(I) *Les auteurs juifs supposent qu'Hadrien fut en personne à cette guerre.*] Eusèbe dit expressément que cet empereur envoya des troupes au gouverneur de Judée, afin de châtier la révolte de Barcochebas, et ne dit point que ce prince partit ensuite lui-même. L'abréviateur de Dion ne parle que des généraux qui furent envoyés en Judée par Hadrien (24). Il remarque que pendant que cet empereur séjourna dans l'Égypte et dans la Syrie, les Juifs mécontens de la construction d'*Ælia Capitolina* n'osèrent branler, mais qu'ils prirent les armes ouvertement dès qu'ils le surent éloigné. Il ajoute qu'Hadrien envoya contre eux les meilleurs de ses généraux, et nommément Julius Sévérus. C'était là le lieu de dire s'il fut en personne au châtiment des rebelles: cependant cet écrivain ne le dit pas; d'où il semble que l'on peut conclure qu'Hadrien n'alla point alors en Judée. Pour ne rien dissimuler, il faut dire que Dion fait une remarque qui insinue qu'Hadrien assista à cette guerre. Il dit que les Romains y perdirent tant de gens, que cet empereur n'employa point en écrivant au sénat le préambule ordinaire: *Si vos liberique vestri valetis, benè est, ego quidem et exercitus valemus.* Un prince, qui se sert de ce début, doit être à l'armée, ce semble; et s'il n'y est pas, il ne doit point se servir de ce compliment, ni en temps de prospérité, ni en temps d'adversité. Il ne semble donc pas que Dion eût été homme à faire cette remarque, s'il eût cru qu'Hadrien était près de Rome, ou fort éloigné de l'armée, lorsqu'il écrivit au sénat. Je réponds que ce n'est point une grande difficulté: car, en premier lieu, on peut dire que l'absence d'Hadrien fut cause qu'il n'employa point cette formule: d'où il s'ensuivrait que Dion n'a pas connu toutes les causes de cette omission, en croyant qu'elle ne venait que de la perte qu'on avait faite. On peut dire, en second lieu, qu'un empereur éloigné de son armée pourrait fort bien se servir

(19) *In tractatu Talmudico* Giffin, *apud à* Lent, *pag.* 16.

(20) *Instrument avec quoi on écrivait en ce temps-là.*

(21) *Tract.* Giffin, *apud* à Lent, *pag.* 13.

(22) *Voyez* Jo. à Lent, *pag.* 14.

(23) *Apud eumdem* à Lent, *pag.* 18, 19.

(24) Xiphilin., *in Adriano.*

Digitized by Google

de cette formule, dans une lettre où il ferait savoir au sénat les bonnes nouvelles que ses généraux lui auraient écrites. Enfin on pourrait soutenir à Dion, que la victoire remportée sur les Juifs fut si complète, et qu'elle coupa tellement les sources d'un nouveau soulèvement, qu'encore que l'armée romaine eût essuyé de grandes pertes, il y avait lieu d'écrire au sénat selon le style qu'on employait dans les nouvelles de prospérité. Il se pourrait donc faire que cet écrivain aurait fait une fausse observation.

(K)...... *et qu'il disputa avec un rabbin sur le dogme de la résurrection des morts.*] La principale difficulté d'Hadrien, à ce que porte cette fable, était de dire que les parties d'un cadavre se dissipaient en mille lieux. On lui répondit qu'il y avait dans notre corps un petit os, qui était incorruptible; et que ce serait dans ce petit os, que Dieu referait notre corps. Les Juifs prétendent qu'une rosée céleste amollira cet os, et qu'elle le fera croître, comme un peu de levain fait lever toute la pâte. *Ossiculum illud dicunt rore quodam cœlesti molliendum et extendendum ad instar fermenti quod in totam se massam diffundit, vel quemadmodùm granum aliquod tritici in aristam se exporrigit* (25). Hadrien ne voulait rien croire touchant l'incorruptibilité de cet os: mais le rabbin avec qui il disputa lui en fit faire l'épreuve: cet os résista à tout: au feu, à l'eau, au marteau, etc. Voici tout un grand passage de Manassé Ben-Israël. *Ajunt in spinâ dorsi aliquod ossiculum esse, quod nunquàm pereat; ex ipso ossiculo solo post interitum et annihilationem omnium aliarum partium, dicunt hominem instauratum, restitutumque iri, in resurrectione mortuorum: juxta illud, quod in Beresit Raba Paras, 28 legitur; Adrianus (cujus ossa comminuantur) quæsivit ex R. Jeosuah filio Haninâ, undè Deus benedictus germinare faciet hominem in futuro sæculo? Respondit ille, ex...... luz, seu ossiculo spinæ. Rursùs alter, undè nôsti hoc? Da mihi illud, inquit ille, ossiculum, et te docebo: contudit illud in molâ, sed non tusum est; conjecit in ignem, et non conflagravit; conjecit in aquam et non attritum est; imposuit incudi malleoque cecidit, sed ne hilum comminutum est. Imperator Romanus, sive quòd rideret resurrectionem mortuorum, sive quòd audiverat aliquod incorruptibile ossiculum esse in corpore humano, cupiditate ejus sciendi; vel quia, uti verisimilius est, hæsitabat ob difficultates eas, quas jam recensuimus, quæsivit ex R. Jeosuah filio Haninâ, undè, vel quomodo restituerentur mortui, quorum membra tam longè latèque dispersa essent ac dissipata? Respondit illi R. Jeosuah, ex ossiculo spinæ dorsi, appellato luz, quod incorruptibile est. Qui cùm non posset facilè adhibere fidem, experimento ei ostendit ita esse. Hæc opinio, si quid antiquis credimus, non improbabilis est. Istud enim ossiculum tale est, ut nequeat interire, quamvis hodiè nullus sit qui illud noverit. Sunt qui arbitrentur, Davidem hujus ossiculi mentionem facere, cùm ait, custodiens ossa ejus, unum ex iis non consumptum est.* Psalm. XXXIV, 21 (26). Ces rêveurs auraient dû dire que ce petit os est le véritable siége de l'âme.

(L) *Le Messie saura discerner par l'odorat si un accusé est innocent ou coupable.*] Conférez avec ceci ce qui sera rapporté dans la remarque (C) de l'article DÉMOCRITE.

(25) Hoornbeek contra Judæos, *lib. VIII, cap. V, pag.* 556.

(26) Manassé-Ben-Israël, de Resurrectione, *lib. II, cap. XV.*

BARDE (JEAN DE LA) conseiller d'état, marquis de Marolles-sur-Seine, a été ambassadeur de France en Suisse, sous le règne de Louis XIV. Il avait été premier commis de M. de Chavigni, secrétaire d'état (*a*). Il se trouva aux conférences de Munster, comme ministre du second ordre, et l'on tâcha de le faire traiter d'excellence; mais on n'y réussit pas (A). Il avait déjà été nommé pour l'ambassade de Suisse. Il servit fidèlement et habilement la France pendant tout le cours de cette ambassade.

(*a*) *Voyez* Wicquefort, de l'Ambassadeur, *tom. I, pag.* 959.

Digitized by Google

Il a fait en latin l'*Histoire de France*, *depuis la mort de Louis XIII*, *jusques en l'année* 1652. Cet ouvrage fut long-temps attendu comme un chef-d'œuvre (B) : il fut imprimé enfin l'an 1671 (*b*), et bien reçu du public. Le style en est bon : les choses y sont narrées sans flatterie, et avec beaucoup de connaissance des intrigues du cabinet. L'auteur a latinisé son nom par celui de *Labardæus*. On se trouverait dépaysé aux noms latins qu'il donne aux gens, s'il n'avait eu soin de mettre en marge les noms français. Il avait fait une traduction française de cette *Histoire* qui, au sentiment des connaisseurs, était beaucoup inférieure à l'original latin (*c*). « Comme il était » très-savant dans les matières » de théologie, il s'est encore » vu de lui un livre de contro- » verse en latin, contre l'opinion » des protestans touchant l'Eu- » charistie (*d*) (C). » Les gazettes de Hollande nous ont appris qu'il mourut en 1692, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. On verra ci-dessous ce que je veux ajouter à la remarque (C) de cet article (D).

(*b*) *C'est un in-4°. de* 780 *pages*.

(*c*) *Mémoire manuscrit*, *communiqué par* M. Lancelot, *l'un des sous-bibliothécaires de la Bibliothèque Mazarine à Paris*.

(*d*) *L'abbé* de Marolles, Dénombrement des auteurs.

(A) *On tâcha de le faire traiter d'excellence aux conférences de Munster; mais on n'y réussit pas.*] M. de Wicquefort le raconte, et dit que les plénipotentiaires de France firent leurs premières tentatives auprès du nonce, qui répondit qu'il n'en ferait rien (1). On voulait qu'il donnât ce titre au sieur de la Barde, et qu'il lui rendît la première visite. Les raisons de son refus furent qu'*il ne voulait pas faire un exemple qui ne serait suivi de personne*, ni rendre inutile M. de la Barde, *qui rendait de très-bons services à l'assemblée*. Il l'aurait rendu inutile parce que, s'il lui eût fait les honneurs qu'on demandait, il l'aurait mis dans une espèce de nécessité de les demander à tous les autres ambassadeurs, et de ne plus paraître en cas qu'ils lui fussent refusés, comme il serait arrivé infailliblement. L'ambassadeur de Venise imita le nonce; et ainsi *la Barde fut obligé de se contenter des honneurs qu'on lui voulait bien faire. Il fit prier les ministres qui étaient de la part de l'empereur à Osnabruck, de le distinguer d'avec les autres ministres du second ordre, et puisqu'ils ne le pouvaient pas traiter d'ambassadeur, qu'ils ne le traitassent pas aussi de résident, et pourvu qu'on le traitât en tierce personne, à la mode d'Italie, il ne prétendait pas la place d'honneur aux visites ou aux conférences.* Dans le fond, *ses lettres de créance pour les cantons suisses ne le pouvaient pas faire considérer à Munster, ni à Osnabruck.* M. de la Barde s'est plaint d'un écrivain italien, qui n'avait pas parlé de ces choses comme il fallait, et il prétend l'en convaincre en racontant que les plénipotentiaires de France le traitèrent toujours comme ambassadeur, et qu'ils n'eussent pas pu s'en dispenser, vu que les patentes du roi, et toutes les lettres de la cour lui donnaient ce caractère. *Avauxius ac Servianus hunc haud secùs ac seipsos invicem habuêre, neque aliter poterant, cùm regio diplomate atque omnibus regis atque Mazarini ad se atque ad alios litteris legatus esset appellatus. Id eo accuratiùs mihi dicendum fuit, quòd homo quidam Italicus eâ de re secùs scripsit ex alienâ lubidine, atque invidiâ in Labardæum : nam id illi ipsi tribuere nolim, qui in hujuscemodi rebus etiam suprà verum aliis favit, hos cùm residentes, aut ad minores principes absque ullo titulo missi essent, legatos nihilo seciùs appellando* (2).

(B) *Son* Histoire de France *fut long-*

(1) Wicquefort, de l'Ambassadeur, *tom. I*, *pag.* 360.

(2) Labardæus, Hist. de Rebus gallicis, *lib. IV*, *pag.* 89, *ad ann.* 1646.

Digitized by Google

temps attendue comme un chef-d'œuvre.] « M. de la Barde nous prépare » une histoire latine, dans laquelle » nous devons avoir ou notre Salluste, » ou notre Virgile. » C'est ce que le père le Moine voulut bien apprendre au public, dans son Traité de l'Histoire.

(C) *Il fit un livre de controverse contre l'opinion des protestans, touchant l'Eucharistie.*] A propos de cela, je dirai ici qu'il s'appliqua plusieurs années avec beaucoup d'assiduité à examiner sur cette question le sentiment de quelques pères, et à composer un gros volume de profondes discussions : mais, tout d'un coup, il lui monta dans la fantaisie d'abolir ce grand travail, de sorte qu'un beau matin il jeta au feu tout ce qu'il avait écrit là-dessus. C'est ce que j'ai ouï dire à M. l'abbé de Brion, son petit-fils, chanoine de Notre-Dame de Paris.

(D) *Voici ce que je veux ajouter à la remarque* (C) *de cet article.*] Cela concerne son Traité de Controverse. « Voici ce qu'il en écrit à un de ses » amis, dans une lettre manuscrite, » datée de Soleure, du 3 de mars » 1663 : *Libellum ad te de re seriâ,* » *imò divinâ mitto, quo tibi otii mei,* » *sicuti prius negotii, ratio constet :* » *in eo latinitatem nostram ne quæsi-* » *voris, quam de divinis scribendi at-* » *que disputandi genus vix patitur.* » Son ami lui répondit quelque temps » après en ces termes : *Restat ut de* » *Opusculo tuo Theologico gratias* » *agam : in hoc solitam elegantiam* » *tuam desideravi, neque verò tu ar-* » *gumenti severitatem excusa : quid* » *enim est tam contumax, quod nites-* » *cere, quid tam horridum, quod po-* » *liri amœnitate istâ tuâ non possit ?* » *sed nimirum ingeniis Helvetiis scri-* » *bebas.* Cette réponse est datée du » 19 du même mois. On peut fixer par » ces passages l'époque du livre de » controverse à cette année 1663 (3). »

(3) *Mémoire manuscrit de M.* Lancelot.

BARLETTE (Gabriel), moine jacobin, se distingua vers la fin du XV^e^. siècle (A), par une manière de prêcher beaucoup plus digne d'un farceur que d'un ministre de l'Évangile. Il était né à Barlette (*a*), dans le royaume de Naples. Henri Étienne n'est pas le seul qui s'est récrié contre cette manière de prêcher (*b*), remplie d'une infinité d'explications basses, et tout-à-fait propres à inspirer du mépris pour nos plus augustes mystères : il s'est trouvé des catholiques romains qui n'ont pas épargné là-dessus Gabriel Barlette (B) ; et cela est beaucoup plus édifiant, et beaucoup plus glorieux aux catholiques, que la peine que les dominicains se donnent de justifier ce prédicateur (C). Ses *sermons* furent imprimés à Venise l'an 1571, en deux volumes *in*-8°. *. On a mis dans le premier tome les *sermons du carême :* l'autre volume contient les *sermons de l'Avent, de la Pentecôte, de l'Ascension et des autres fêtes* (*c*). Il était encore en vie lorsque les Turcs prirent Otrante, l'an 1480 (*d*). Quelques-uns de ses amis l'ont voulu justifier, en disant qu'il n'est point l'auteur des sermons qui ont couru sous son nom (D).

(*a*) *En latin* Barulum.

(*b*) *Voyez l'*Apologie d'Hérodote, *où l'on trouve quantité de morceaux de* Barlette.

* Le père Échard, dans sa *Bibl. script. ord. prædicatorum*, ne cite point, dit Leclerc, d'édition antérieure à 1505 ; mais cette édition portant, *Sermones recogniti per*, etc., il est à croire qu'il y a eu une édition antérieure. En effet, comme l'indique Joly dans ses *Additions*, D. Liron, au tome III de ses *Singularités historiques*, *pag*. 374 *et suiv*., cite une édition dont un volume ou une partie porte la date de 1502. L'épître dédicatoire adressée par Benoît de Bresse à T. Cajetan, ne donnant aucune qualité à ce personnage, qui fut en 1500 procureur de son ordre, Liron en conclut que l'édition de 1502 n'est elle-même que la seconde, et que la première doit avoir été exécutée en Italie, de 1495 à 1500.

(*c*) Possevin, Appar. Sacri, *t. I*, *p*. 610.

(*d*) Altamura, Bibliotheca ordinis prædicatorum, *pag*. 195.

(A) *Il se distingua vers la fin du XV*ᵉ*. siècle.*] Altamura, dans sa Bibliothéque des Jacobins, place celui-ci à l'an 1470 ; d'où paraît que Possevin ne s'est abusé que de deux cents ans. *Gabriel Barletta*, dit-il (1), *Neapolitani regni*, *Apulus*, *ordinis autem dominicani*, *theologus et concionator utilis*, *cùm floreret anno* 1270. Il ajoute que ses sermons furent imprimés plusieurs fois avant l'édition de Venise, de l'année 1571.

(B) *Il s'est trouvé des catholiques romains qui ne l'ont pas épargné.*] Pierre de Vaucluse (2) a poussé vigoureusement Barlette, et lui a reproché nommément l'impertinence de sa réponse à la question, *Comment la Samaritaine connut que Jésus-Christ était Juif ? Elle reconnut cela*, dit-il, *à la circoncision*. Il faut avouer que ce critique n'a pas eu toute l'exactitude qui lui était nécessaire : car non-seulement il ne parle pas des deux autres marques auxquelles, selon Barlette, cette femme reconnut que Jésus-Christ était Juif ; mais il attribue aussi à Barlette d'avoir avancé qu'elle vit que Notre-Seigneur était circoncis ; or, il est certain que Barlette ne s'est pas exprimé de la sorte. *Prima ad habitum quem portabat.....; secunda quia Nazaræus in cujus capite novaculum non ascendit.....; tertia ratio ad circumcisionem : nullus alius populus erat circumcisus*. Il ne servirait de rien à la justification de ce censeur de dire que l'on a pu inférer des paroles de Barlette ce qu'il lui impute ; car ce qu'un homme dit ne doit jamais être confondu avec les conséquences qui peuvent naître de ce qu'il dit. Combien de choses échappe-t-il, non-seulement à un orateur, mais aussi à un auteur, dont il ne voit pas les conséquences les plus prochaines? Il est donc très-possible qu'en lui attribuant d'avoir dit ces conséquences, on lui impute ce à quoi il ne pensa jamais. Il faut donc, si l'on veut critiquer exactement et de bonne foi, se prescrire cette règle : *Accusez les gens d'avoir dit précisément ce qu'ils ont dit ; mais faites-vous une religion de n'en rien ôter, et de n'y rien ajouter ; marquez-leur les conséquences qui en naissent ; mais n'assurez pas qu'ils aient vu ces conséquences, et qu'ils les aient admises : attendez ce qu'ils diront lorsqu'ils auront ouï dire qu'elles sortent naturellement et nécessairement de ce qu'ils ont dit*. Je ne saurais me figurer que Barlette ait été assez impudent et assez extravagant pour avoir débité l'*impudoratam blasphemiam* que son censeur lui impute en si beau latin. Il suffit de l'accuser de n'avoir su ce qu'il disait avec sa troisième marque. J'abandonne donc son critique à la colère d'Altamura. (3) *Pessimè igitur à Valle clausâ falsavit calumniaturus Barlettæ sententiam exscribendo : respondit Samaritanam cognovisse Christum esse Judæum videndo eum esse circumcisum. Ubi fraudulento silentio præterivit duas priores illius rationes*, *etc.* * On a été plus exact dans la censure d'un autre sermon. Il s'agit, dans cet autre sermon, de savoir pourquoi le Saint-Esprit différa dix jours sa venue dans le monde. Barlette attribue cela à la peur d'être traité de la manière que le fils de Dieu l'avait été ; et il ne fait finir la dispute entre le Père et le Saint-Esprit que par cet expédient. Le Saint-Esprit s'avisa de prendre la forme de vent et de feu, afin de ne courir aucun risque parmi les hommes. Que peut-on dire de plus bas et de plus indigne de la majesté de Dieu ?

(C) *Les dominicains se donnent bien de la peine pour justifier ce prédicateur.*] Pour commencer par le sermon de la Pentecôte, je remarque qu'Altamura est si éloigné d'avouer qu'il y

(1) Possevin, Apparatus Sacri, *tom. I*, *folio* 521, *apud* Altamur., *pag.* 518. *Cette faute ne se trouve point dans l'édition de Cologne*, *en* 1607. *On y voit pag.* 610, cùm floreret anno 1470.

(2) A Valle clausâ. *C'est un nom de guerre sous lequel* Théophile Raynaud *s'est déguisé*.

(3) Altamura, Biblioth. Ord. Prædic., *pag.* 519.

* Bayle a ignoré, dit Joly, que Jean Casalas, qui avait répondu au livre de Th. Raynaud, avait essayé avant Altamura de justifier Barlette à ce sujet. L'ouvrage de Casalas est intitulé, *Candor Lilii seu ordo fratrum prædicatorum à calumniis et contumeliis Petri à Valle clausâ vindicatus*, et est imprimé à la suite de la réimpression de l'ouvrage de Raynaud (*De immunitate auctorum cyriacorum à censurâ*), faite à Lyon, 1664, *in-8°*. « La Monnoie avait, dit Joly, écrit » ces paroles sur un exemplaire que j'ai vu ; » *Raynaudus et Casalas inepti* ; *Raynaudo tamen Casalas ineptior*. Ils sont l'un et l'autre » à l'*Index*. »

ait là rien à reprendre, qu'au contraire il y trouve un art merveilleux de représenter l'endurcissement de l'homme, et il est fort surpris qu'on ait osé faire ce procès à un tel prédicateur. *Tanti nominis*, dit-il (4), *concionatorem*, *tantoque cum fructu verbum Dei disseminantem*, *ut adhuc vigeat ad perpetuum tanti viri decus commune in Italiâ proloquium*, NESCIT PRÆDICARE QUI NESCIT BARLETTARE (5) (*). Pour ce qui est du fond de l'autre objection, il y répondit très-mal; car il prétend que, selon Barlette, la Samaritaine connut à l'habit et à la chevelure que Jésus-Christ était Juif, d'où, en raisonnant, elle tira cette conséquence, *il est donc circoncis*. Encore un coup, le plus court est de dire que ce pauvre prédicateur ne savait ce qu'il disait avec sa troisième marque : il n'aurait su où il en était, s'il l'avait prise pour un objet de raisonnement.

(D) *On l'a voulu justifier, en disant qu'il n'est point l'auteur des sermons qui ont couru sous son nom.*] Léandre Alberti se vante d'avoir connu en sa jeunesse l'ignorant qui forgea ces indignes productions, qui ont couru sous le nom célèbre de Barlette (6). Il y a lieu de s'étonner que le nouveau bibliothécaire de l'ordre n'ait pas allégué cette raison pour justifier son confrère : et l'on dirait qu'il n'a osé s'en servir, parce qu'on a reconnu que le fait avancé par Léandre Alberti n'est pas véritable. Mais, qu'il le soit ou non, il est du moins fort certain que dans les écrits qui sont incontestablement de Barlette il y a des choses impertinentes. Nous venons de voir ce que Pierre de Vaucluse y a censuré. C'est à tort que M. Moréri soutient que *divers auteurs protestans se sont servis de ces sermons prétendus de Barlette, pour tourner en ridicule les catholiques*, *et qu'entre ceux-là Henri Étienne est des premiers*; car j'ose bien mettre en fait que les sermons d'où Henri Étienne a tiré ses railleries ne sont pas ceux qu'Alberti attribue à un imposteur *. La dispute entre le Père et le Saint-Esprit est une des gaietés de Henri Étienne; or, Altamura la reconnaît pour un enfant légitime de Barlette.

(4) *Idem*, *ibid.*

(5) *Il avait déjà dit cela dans la page* 195, *avec une tirade de pompeux éloges.*

(*) La France eut aussi son *Barlette* au commencement du seizième siècle, en la personne du Jacobin *Guillaume Pepin*, fameux prédicateur. Voyez la note 12 sur le chap. VII du IIe. livre de Rabelais. REM. CRIT.

(6) Alberti Descriptio Italiæ, *pag.* 370.

* Bayle, dit Leclerc, parle avec trop de confiance. Alberti, ajoute-t-il, parlait généralement *de tous les sermons imprimés et publiés sous le nom de Barlette*, et il soutient qu'ils ne sont nullement de ce moine; mais l'avis d'Altamura sur lequel s'appuie Bayle vaut bien au moins celui d'Alberti.

BARLEUS (MELCHIOR), natif d'Anvers, poëte latin au XVIe. siècle, et fils de Lambert Barleüs, qui fut garde des archives d'Anvers plus de quarante ans, fut élevé sous de bons maîtres, et témoigna par divers écrits tant en vers qu'en prose (A) les progrès qu'il avait faits. L'un de ses frères, nommé JACQUES, quitta son pays pour la religion, et se sauva en Hollande, où, après avoir été régent de la seconde dans le collége de Leyde, il fut appelé à la Brille, pour y être recteur du collége. GASPAR BARLEUS, frère aîné de Melchior (B), succéda à la charge d'*archiviste*, que son père avait exercée; mais lorsque Anvers eut été remis sous le joug de la domination espagnole, il sortit de sa patrie, et se retira en Hollande. Il y transporta son fils aîné, qui était encore au berceau (*a*), et dont je parle dans l'article suivant.

(*a*) *Tiré de l'*Oraison funèbre de Gaspar Barleüs, *prononcée à Amsterdam*, *par* Jean-Arn. Corvinus, *le* 18 *de janvier* 1648.

(A) *Il fit divers écrits*, *tant en vers qu'en prose.*] En voici les titres : *Brabantiados libri V*, *et Antverpiæ Encomium*; *De diis Gentium libri duo*, en vers élégiaques, à Anvers, en 1562 (1), *De raptu Ganymedis libri*

(1) Valerii Andr. Bibl. belg., *pag.* 669.

tres (2), *et Bucolica*, à Anvers, en 1572. Une Harangue *de Vitæ humanæ Felicitate*, cum adjuncto Carmine *De Rerum humanarum vicissitudine* ad Gasparum fratrem, à Anvers, en 1566 (3). *Historia de Domûs Austriacæ eminentiâ* (4).

(B) *Gaspar Barleus était frère aîné de Melchior.*] Je ne doute point que Valère André n'ait pris ce Gaspar pour celui qui a été professeur à Amsterdam, et dont les vers latins ont fait tant de bruit. S'il l'a fait, il s'est trompé lourdement : ce professeur était le neveu de Melchior, et non pas son frère. Si, pour disculper Valère André de ce côté-là, on soutenait qu'il ne prend point les choses de la manière que je suppose, on le mettrait dans le tort d'un autre côté : car quand on fait connaître un auteur par ses parens, on ne doit pas citer des parens qui soient inconnus, ou dans la république des lettres, ou dans le monde ; et par conséquent, ces paroles de Valère André, *Melchior Barlæus Antverpiensis*, *Gasparis frater*, seraient frivoles si elles étaient entendues du frère de Melchior ; car ce frère, quoiqu'il ait régenté à Bommel, est un sujet inconnu. M. Moréri a commis la même faute que Valère André.

(2) Corvin., *in* Orat. funebri Gaspar. Barlæi.
(3) Valerii Andr. Bibl. belg., *pag.* 669.
(4) Corvin., *in* Orat. funebri Barlæi.

BARLEUS (Gaspar), neveu du précédent, a été professeur en philosophie à Amsterdam, et l'un des bons poëtes latins du XVII^e^. siècle. Il naquit à Anvers l'an 1584 (*a*). Son père, qui était de la religion, se réfugia en Hollande, dès que le duc de Parme se fut rendu maître de cette ville. Il s'arrêta trois ans à Leyde, après quoi il fut appelé à Bommel, pour y être recteur du collége. Il exerça cette charge pendant sept ans, et puis il mourut, ayant destiné son fils Gaspar au ministère du saint Évangile. Ce Gaspar étudia huit ans dans le collége de la province de Hollande à Leyde, et puis ayant été reçu ministre, il servit une église de village auprès de la Brille. Bertius étant monté de la charge de sous-principal à celle de principal de ce collége, ne crut point que personne fût plus propre que notre Barleüs à lui succéder. Sa recommandation fut efficace : Barleüs fut fait sous-principal ; et quelque temps après on lui donna la profession de logique dans l'université de Leyde. Il se mêla si avant dans les disputes des arminiens, qu'il fut déposé de toutes ses charges lorsque le parti opposé à celui-là eut pleinement triomphé l'an 1618, au synode de Dordrecht. Barleüs se mit alors à étudier en médecine, et dans deux ans il se crut capable du doctorat. Il en prit les degrés à Caen, mais il ne pratiqua presque point. Il y eut des jeunes gens qui le prièrent de leur faire des leçons de philosophie et de belles-lettres, et, comme, il était rompu à cela, il se remit dans cette route, et recouvra même à Leyde un caractère pour cette fonction. Les magistrats d'Amsterdam ayant érigé une école illustre, l'an 1631, lui offrirent la profession en philosophie. Il l'accepta, et l'exerça dignement jusques à sa mort arrivée le 14 de janvier 1648 (*b*). C'était un homme de grand mérite. On a un volume de *Harangues* qu'il prononça sur divers

(*a*) *Par l'épître dédicatoire de ses* Lettres *on voit qu'il naquit le 12 de février.*

(*b*) *Tiré de son* Oraison funèbre, *prononcée par* Jean Arnold Corvinus. *Le* Diarium *du sieur* Witte *met sa mort à l'an* 1647.

Digitized by Google

sujets, et qui sont non-seulement recommandables par le style, mais aussi par le tour, et par divers traits d'esprit. La poésie était son fort : ses muses avaient beaucoup de fécondité et d'élévation (*c*). Il n'y eut au monde pendant sa vie presque rien de grand dont il ne fît un pompeux éloge, lorsque la raison d'état n'y apportait point d'obstacle (A). Le cardinal de Richelieu, et le chancelier d'Oxenstiern ne furent pas oubliés : encore moins oublia-t-on les conquêtes et les beaux exploits du prince d'Orange Frideric Henri. La reine Marie de Médicis, et la magnifique réception qui lui fut faite à Amsterdam (*d*) donnèrent de l'exercice à l'éloquence de Barleüs. Il avait publié quelques ouvrages de controverse très-piquans contre les adversaires d'Arminius (B). Cette plaie ne se ferma jamais : il fut regardé toute sa vie comme un fauteur de cette secte (C), et il se trouva bien des gens qui murmurèrent contre les magistrats d'Amsterdam, de ce qu'ils entretenaient un tel professeur. On observait de près toutes ses démarches, et on ne lui pardonnait rien. On cria contre lui d'une terrible manière, à cause de certains vers qu'il avait faits sur le livre d'un rabbin (D). Ses *lettres* ont été publiées après sa mort, en deux volumes (*e*); mais le *Sextus Empiricus*, que l'on attendait de lui, n'a jamais paru. Il a fait voir de quoi il était capable en fait d'histoire par la *relation de ce qui s'était passé dans le Brésil*, pendant que le comte Maurice de Nassau en fut gouverneur. Il publia cette *histoire* l'an 1647. Il a couru d'étranges bruits sur sa dernière maladie (E), et sur sa mort (F); mais on ne peut guère savoir au vrai ce qui en est. Il faut faire peu de fond sur les bruits de cette nature, car on sait par cent exemples, que, pour peu qu'un auteur se soit distingué, la renommée fait d'une mouche un éléphant sur les disgrâces corporelles ou domestiques qui lui surviennent : et d'ailleurs ceux qui savent tout le mystère sont ordinairement des personnes qui n'avouent point ce qui fait quelque déshonneur.

(*c*) *Voyez les éloges que lui donne* Borrichius, Dissertat. de Poëtis, *pag.* 140.

(*d*) *En* 1637.

(*e*) Gérard Brandt, *son gendre, les fit imprimer à Amsterdam, l'an* 1667. *On en voit quelques-unes des principales dans le recueil des* Epistolæ præstantium ac eruditorum Virorum, *publié par les arminiens, in-8°., l'an* 1660, *et in-folio, l'an* 1684.

(A) ***Il n'y eut rien de grand dont il ne fît un pompeux éloge, lorsque la raison d'état n'y apportait point d'obstacle.***] J'emploie cette restriction, parce que j'ai lu dans les lettres de Barleüs qu'il ne voulut point faire un poëme sur le couronnement de l'empereur Ferdinand III, comme on l'en avait prié. Il considéra qu'il avait à faire à gens soupçonneux, qui ne manqueraient pas de le décrier comme un pensionnaire de la maison d'Autriche; et d'ailleurs, il ne voyait pas qu'après avoir tant chanté les victoires de Gustave sur l'empereur, il pût louer Ferdinand d'avoir acquis une grande gloire en faisant la guerre aux Suédois. Voilà un poëte honnête homme. Combien y a-t-il de gens de sa profession qui ne sont pas si scrupuleux? ils ont une plume à deux mains : non-seulement ils préparent des acclamations pour le parti qui vaincra, quel qu'il puisse être; mais même après l'événement, ils font des vers pour les deux partis (1). Je ne

(1) *Conférez avec ceci ce que* Macrobe, Saturn., *lib. II, cap. V, pag.* 337, *rapporte d'un*

Digitized by Google

doute point qu'il n'y ait des poëtes en Italie qui ont loué, ou qui loueront M. le Dauphin et M. le prince Louis de Bade sur la campagne de 1693. *Litteras accepi Viennâ*, ce sont les paroles de Barleüs (2), *quibus petitur uti laudatione aliquâ velim prosequi coronationem Ferdinandi tertii imperatoris. Ego si sapiam abstinebo ab illâ laudatione religiosissimè. Quamquam enim ea possem scribere quæ ad laudes imperatoris faciant, nec Reip. nostræ adversentur, tamen prout sunt nostratium ingenia, judicarent me beneficio obstrictum Austriacis. Scimus Cæsarem non quidem aperto Marte nos petere, sed per latus Hispani nobis gravem esse. Laudavi etiam non ita pridem Gustavum Sueciæ regem, ejusque adversùs Cæsarem bella probavi. Jam ut laudem Ferdinandum tertium ob gesta adversùs Suecos feliciter bella, à prudentiâ meâ impetrare non possum. Non sum ambidexter, sed ab omni adulatione alienissimus. Cuperem obsequi petitioni illustrissimi legati, sed hoc cavendum ne dum foris benè, domi malè audiam. Fortè nimis sum meticulosus, sed et illud certum illam Cæsaris laudationem à me profectam calumniæ suspicionibusque oportunam fore.* La crainte de Barleüs n'était point sans fondement; et si la raison voulait qu'il ne fît pas le panégyrique de Ferdinand III, puisque la Hollande était en guerre avec la maison d'Autriche, et qu'il ne faut pas qu'un auteur souffle le chaud et le froid, la prudence n'exigeait pas moins de lui qu'il ne se mêlât point de cet éloge. Ceux qui le croyaient ami des arminiens l'eussent diffamé comme un ennemi de Dieu et de l'état, et ne se seraient pas contentés de le dire dans les maisons et dans les rues. Au reste, si tous les héros qu'il loua le payèrent aussi bien que le cardinal de Richelieu (3), il n'eut pas sujet de dire que la culture du Parnasse est celle d'un terroir ingrat.

(B) *Il publia quelques ouvrages de controverses très-piquans contre les adversaires d'Arminius.*] Il publia à Leyde, en 1615, un écrit intitulé : *Bogermannus ἐλεγχόμενος, sive Examen Epistolæ dedicatoriæ quam suis ad pietatem illustrium ordinum Hollandiæ et West-Frisiæ Notis præfixit Joannes Bogermannus, ecclesiastes Leovardiensis : in quo etiam Crimina à Matthæo Slado impacta Erasmo Roterodamo diluuntur.* L'année suivante, il publia un livret dont voici le titre : *Dissertatiuncula in quâ aliquot patriæ theologorum et ecclesiastarum malè sana consilia et studia justâ orationis libertate reprehenduntur.* Il y avait trop d'aigreur dans cette pièce, et trop d'injures contre les prédicateurs; car il prétend (4) que l'on trouvait en Hollande *Viros prædicatorii ordinis vocales plus satis, qui ad scribendos salutiferos libros inepti, ad prædicandam Christi sapientiam elingues, tamen ad obtrectandum cum magistratibus, tum dissentientibus circa res religionis symmistis diserti sint et copiosi.* Dans la page suivante il dit : *Si templa aliquot Hollandiæ peragrare libeat, theologos quamplurimos in spermologos; concionatores in convitiatores; pacis præcones in factionum principes et schismatis faciundi buccinatores transformatos mirabere, nec tam reformatæ ampliùs, quàm pessimis aliquorum moribus deformatæ religionis antistites esse jurabis.* C'était outrager avec excès ceux que leur caractère lui devait rendre vénérables. Cette invective fut traduite tout aussitôt en flamand. Je ne saurais bien dire si ce fut dans cette dissertation qu'il traita de *nebulo* un certain Vincent Drielenburch, qui s'était érigé en prophète; mais, ou dans cet écrit, ou dans quelque autre, il s'était servi de ce terme injurieux : ce qui émut tellement la bile de ce personnage, qu'il publia un livre, dans lequel, après avoir traité Barleüs de fripon et de scélérat, *nebulonem et scelestum*, il s'engage à donner cent francs à la diaconie de Leyde, et à se livrer à la justice, afin que sa punition serve d'exemple, en cas qu'on prouve par de solides raisons qu'il est fripon, *Nebulo Vincentius etiam Drielenburch suis prophetandi parti-*

homme qui avait instruit deux corbeaux, l'un pour féliciter Auguste, l'autre pour féliciter Marc Antoine.

(2) Caspar. Barlæus, *Epist.* CCCXXXIV, *pag.* 668. *La lettre fut écrite l'an* 1636.

(3) *Ce cardinal lui fit donner cinq mille francs pour son éloge, si l'on en croit* Sorbière, Sorberiana, *pag.* 40.

(4) *Pag.* 4.

Digitized by Google

bus non defuit, nam anno superiore à Casparo Barlæo in scripto quodam nebulonis *nomine designatus, id adeò propheticæ suæ dignitati putavit esse injuriosum, ut edito mox scripto eumdem Barlæum scelestum et nebulonem nominaret, etc.* (5). Peu après il parut un livre, où l'on prétendit prouver, par dix raisons incontestables, ce qu'on avait avancé contre Drielenburch. Il répondit à ces dix raisons, et s'emporta extrêmement contre Barleüs. Celui-ci composa une *Remontrance à messieurs les États-Généraux*, pendant son exil. Elle est datée de Francfort, au mois d'août 1620, et intitulée : *Fides imbellis, sive Epistola parænetica ad illustrissimos et potentissimos Fœderatarum provinciarum Ordines.* C'est une pièce très-bien écrite, et où l'on représente gravement les maux des persécutions, et les droits de la conscience. Vous la trouverez dans les *Præstantium et eruditorum Virorum Epistolæ* (6).

(C) *Il fut regardé toute sa vie comme fauteur de la secte d'Arminius.*] Il est certain que depuis qu'il fut réhabilité dans l'académie de Leyde, il n'interrompit point ses correspondances avec les arminiens. Sa CLVI^{e}. lettre apprend à Uytenbogard que Polyander, professeur en théologie à Leyde, avait révélé à ses amis que tout ce qu'il y avait de modération dans l'écrit que la faculté de théologie avait publié contre les arminiens venait de lui : *Quidquid mollius leniusque scriptum reperitur in specimine, à se profectum esse, reliqua asperiora collegarum esse* (7) ; mais qu'il souhaitait que, si les arminiens savaient cela, ils ne le témoignassent pas, vu que ce serait l'exposer à l'indignation de ses collègues. *Rogavit me obnixè per D. Vossium internuncium, vobis uti scriberem, ne si fortè hæc res ad aures vestras pervenerit, ejus in responso vestro meminisse velitis, ne collegarum suorum invidiæ ac odiis, quorum jam semina jacta, miser objiciatur* (8). La lettre suivante témoigne qu'un des collègues de Polyander lui avait reproché d'avoir dit cela à Barleüs, ennemi de l'Église : *Tu hoc dixisti Barlæo, quem scis esse hostem Ecclesiæ, qui illud ipsum ad Uytenbogardum et Episcopium perscripturus est.* Ces lettres furent écrites l'an 1630. Il paraît par les lettres de Barleüs qu'il a toujours été dans les opinions des remontrans.

(D) *On cria contre.... les vers qu'il avait faits sur le livre d'un rabbin.*] Manassé-Ben-Israël, l'un des plus habiles hommes qui aient été entre les Juifs dans le XVII^{e}. siècle, publia un livre sur la création, l'an 1634. Barleüs fit une épigramme sur ce livre, et souffrit, selon la coutume, qu'elle parût à la tête de l'ouvrage. Il déclarait trop expressément qu'il préférait la bonne vie à la vérité des dogmes de spéculation. Un théologien de Deventer lui fit là-dessus une grosse affaire : il publia un écrit où il soutenait que l'épigramme était remplie de blasphèmes, et que l'auteur était un socinien. On voulut même porter l'affaire devant les états de Hollande, pour convaincre de socinianisme Barleüs et tous les arminiens. *Consilia agitari uti libellus iste censoris ordinibus Hollandiæ exhibeatur ut appareat Barlæum et remonstrantes esse socinianos* (9). Barleüs se défendit avec chaleur, et se mit bien en colère. Il soutint qu'on interprétait malignement ses paroles, et qu'on les falsifiait même, afin de mieux colorer les chicaneries dont on se servait pour trouver des sens auxquels il n'avait jamais pensé. *Epigramma quoddam meum..... quæsitis et perversis detorsionibus malignè interpretatur. Dicit illo Epigrammate contineri varia quæ Ecclesiæ perniciosa, religioni christianæ probrosa, et in Deum ac Dominum nostrum Jesum Christum impia sunt. Socinianismum adhuc auctori Epigrammatis impingit.... Censor pessimâ fide voculam è carmine sustulit, et suam substituit,* maneamus *pro* vivamus. *Sensus affingit versibus meis de quibus ne per somnium quidem cogitavi* (10). Il protesta qu'il n'était point socinien, qu'il ne l'avait jamais été, et qu'il détestait les dog-

(5) Salom. Theodotus, *in Pacificatorio dissecti Belgii*, *pag.* 176, 177.

(6) *A la page 630 et suiv. de l'édition de* 1684.

(7) Barlæus, Epist. CLVI, *pag.* 356.

(8) *Ibidem.*

(9) Barlæus, Epist. CCCLXXXVIII, *pag.* 675.

(10) *Ibidem, pag.* 674, 675. *Voyez aussi pag.* 678.

Digitized by Google

mes des sociniens. Il ajouta que quelques-uns seraient bien aises de le voir socinien, afin que la haine qu'ils lui portaient remportât un plus grand triomphe. *Non sum socinianus, nec fui unquàm, imò hostis sum istorum dogmatum acerrimus. Vellent quidam me esse qui explendi in me odii materiam sollicitè quærunt* (11). Si ce jugement était faux, il n'était pourtant point éloigné de la vraisemblance ; car ceux qui se trouvent engagés dans les querelles de doctrines, accusent de tant de choses leurs adversaires, qu'ordinairement parlant il ne saurait leur faire un plus grand dépit que de paraître autre qu'ils ne disent. Quoi qu'il en soit, il était permis à Barleüs de repousser la calomnie ; mais il ne devait pas faire des vers si outrageans contre le théologien de Deventer, que peut-être Archilochus n'en faisait pas qui le fussent davantage. Ce théologien, au reste, s'appelait Vedelius, et il intitula son livre *Deus Synagogæ*. Un professeur d'Utrecht (12) le seconda dans cette attaque par un écrit qu'il intitula *Vorstius redivivus*, et que Vedelius eut soin de faire imprimer. Vossius se persuada que Barleüs devint malade pour avoir trop pris à cœur l'insulte de ces deux antagonistes. Voici ce qu'il écrivit à Grotius, le 15 de décembre 1637. *Collega Barlæus jam tertium mensem laborat quartanâ. Metuitur ei à μαρασμῷ. Ut convalescat non videtur idem fore qui quondam* (13). *Afflixit valetudinem opere properando quod nunc excuditur. Est hoc de ingressu* (14) *reginæ matris in urbem nostram, et honore pompæ ei exhibito. Typis prodibit augustis plurimis exornatum picturis. Atque hoc quod dixi non dissimulat apud amicos. Sed multùm metuo ne morbum hunc indè contraxerit, quòd nimis ad animum revocaret quæ adversus eum scripta sunt à Doct. Vedelio, et Mag. Schoochio* (15). Je crois qu'en général les meilleurs amis de Barleüs lui trouvaient trop de sensibilité pour la censure de son épigramme ; car on lui conseillait de mépriser ses censeurs, et on lui en écrivait beaucoup de mal. *Tibi sum auctor ut eos posthac præteritione mulctes. Acerrima vindicta est contemptus in malam rem homines ad civilia ingenia vexanda natos. Ex Epigrammate scilicet quo Manassen Judæum non proscindis convitiis, totus in te theologorum ordo asperatus omnem Hæreticorum sentinam in caput tuum infundet.... Si verpum, apellam, recutitum eumdem dixisses et virum, ut videtur, non malum poeticis scommatibus exagitâsses, palmarium meruisses ..... Si quid mihi apud te est fidei, crabrones istos iterùm dico posthac negliges. Acriùs enim post repulsam instant, et ubi excusseris venenum omne in aculeos advocant tanquam ipsi læsi* (16). L'épigramme de Barleüs, qui donna lieu à tant de fracas, trouverait ici sa place, si elle n'avait été insérée depuis peu dans un petit livre qui est entre les mains de tout le monde (17). Je m'étonne que l'on n'y ait inséré qu'une très-petite partie des vers de Barleüs contre Vedelius ; mais je m'étonne bien davantage qu'on ait pu penser que l'endroit qu'on en rapporte montre que l'auteur se moquait des deux religions. Voici ce que dit Sorbière : *Cùm Vedelius nomen suum in priori scripto analytico Epigrammatis Barlæani restituisset* (18), *ait :*

> .... *Quid tenebroso*
> *Calumniator prave delites antro,*
> *Et exoleta sæve tergiversator*
> *Arcessis orco monstra perditæ sectæ ?*
> *Cur versipellis Sarmatæ malas voces*
> *Portenta fidei, exsibilata Senensis*
> *Commenta verbis affricas Serenatis ?*

Quæ sanè nec Calvinianis satisfacere nec aliis, sed utriusque religionis ludibrio habitæ poëtam meritò suspectum reddidere (19). Il faut rêver ou être ivre pour juger ainsi ; car les vers que l'on vient de lire sont les plus piquans

(11) Barlæus, Epist. CCCLXXXVIII, pag. 679.

(12) Martin Schoockius. *Voyez* Voetius, Disput. select., *vol. I, pag.* 1156.

(13) *L'événement ne confirma point cette conjecture. On en fait tous les jours de semblables, qui se trouvent fausses.*

(14) *Voilà notre gallicisme tout pur.* C'est celui de l'entrée.

(15) Epist. præstant. et eruditorum Virorum, *pag.* 796, *edit. in-folio ann.* 1684.

(16) Rochus Honerdius, *in* Epist. ad Barlæum, *ibid., pag.* 795.

(17) *Dans le* Sorberiana, *pag.* 37 *et* 38, *édit. de Hollande, en* 1694.

(18) *C'est sans doute une faute d'impression. L'auteur avait dit peut-être* siluisset ; *car outre qu'il est faux que* Vedelius *se soit nommé au premier écrit, les vers allégués supposent qu'il avait supprimé son nom.*

(19) Sorberiana, *pag.* 39.

Digitized by Google

que l'on puisse faire contre le socinianisme, et l'on ne saurait témoigner plus vivement que fait Barleüs combien il détestait d'être soupçonné de cette hérésie. La prose de cet auteur, que Sorbière avait citée auparavant, ne tonne pas moins contre cette secte.

(E) *Il a couru d'étranges bruits sur sa dernière maladie.*] J'ai ouï dire qu'il croyait être de verre, et qu'il craignait d'être cassé en morceaux quand il voyait que l'on s'approchait de lui. D'autres m'ont dit qu'il croyait être de beurre ou de paille; et que, dans cette fausse imagination, il n'osait s'approcher du feu. Cela est incompatible avec le narré de son oraison funèbre, prononcée par le sieur Corvin, professeur en droit : car on y assure qu'il fit une leçon à ses écoliers le jour qui précéda sa mort, et et qu'il était prêt à leur en faire une lorsqu'il fut saisi d'une défaillance de laquelle il ne revint point. *Id quod dolemus eo accidisse momento quo se parabat ut juventuti sibi commissæ docendo debitum præstaret officium* (20). *Antecessit quidem eum morbus cum quo luctabatur subindè, non tamen tantus quin aliquomodo consuetis adhuc sufficeret laboribus. Audiverant eum pridiè diei quo eum mors invasit, disciputi docentem : audivissent eâdem quâ occidit, nisi ipsis eum abstulisset, ita ut accepimus, plurimis hodiè exemplis ferè epidemica lipothymia.* Il s'était servi peu auparavant (*quod notandum*) de la même circonspection : *Inopinata eum extinxit*, UT NOBIS RELATUM, *lipothymia. Indè factum ut eum exstinctum antè audiverimus, quàm morti esse propinquum morbus prænuntiaret.* Notez que Corvin venait d'apostropher les disciples du défunt. Aurait-il osé dire faussement en leur présence qu'ils avaient assisté à une de ses leçons le jour de devant sa mort?

(F) ..... *et sur sa mort.*] Morhofius conte que Barleüs mourut dans un puits, et qu'on ne sait s'il y tomba par mégarde, ou s'il s'y précipita volontairement. *Misero fato periit, puteo submersus, an sponte, an casu, incertum, de morte ejus jam suprà diximus.* C'est ainsi qu'il parle dans la page 300 de son *Polyhistor*. Il nous renvoie sans doute à la page 155, lorsqu'il dit qu'il a déjà fait mention de cette mort; mais dans cette page 155 il ne se sert point de l'alternative du hasard, ou du dessein prémédité : il assure que Barleüs devint fou, et qu'il se jeta dans un puits, et il cite la LXIV^e^. lettre de Sorbière. *Eo nonnullorum excrescit è fiduciâ nimia ambitio, ut sinistro aliorum judicio in extremam incidant insaniam. Quod Barlæo accidit, qui ob prælatum sibi Spanhemium in maniam incidit, seque ipsum in puteo suffocavit, quod de eo Sorbierius refert* Epist. 64, *extatque apud Duportum* Musarum subcisivarum lib. 1 *de eo Epigramma* (21). Cette citation est très-fausse; car voici ce que dit Sorbière : « La mort de » *Barleüs*, de laquelle vous me de» mandez quelques circonstances » n'est pas de ce rang (22), quoiqu'il » fût très-galant homme; car il se » trouvera toujours plus d'excellens » poëtes que d'excellens médecins. » Lorsque j'étais à Amsterdam, on » parlait diversement de la fin de sa » vie, comme s'il y avait eu de la » mélancolie qui l'eût avancée. Il est » vrai qu'ayant fait une *Oraison fu*» *nèbre* en vers sur la mort du prince » d'Orange, et que le docteur *Span*» *heim* en ayant prononcé une en » prose, il supporta très-impatiem» ment l'inégalité de leur récompen» se. Car, comme disait plaisamment » M. de *Saumaise*, on fit une étran» ge bévue, donnant la paie de cava» lier au fantassin, et celle de fan» tassin au cavalier. *Barleüs* n'eut » que cinq cents livres, et l'autre cinq » cents écus. » On ne trouve rien touchant la mort de Barleüs dans le *Sorberiana*. On y trouve bien que, selon le bruit commun, Barleüs était sujet à quelques accès de folie : *Ferebatur intervalla quædam minus lucida habere, nec aberat conjectura oculorum qui non benè sanam cerebri particulam indicabant* *.

(20) Corvinus, *in Orat. funebri Barlæi.*

(21) Morhof. Polyhist., *pag.* 155.

(22) *C'est-à-dire de l'importance de celle de* Wallæus *et de* Veslingius, *dont il venait de parler.*

* Joly pense que Bayle aurait pu renvoyer au recueil cité ailleurs par lui (article CAUSSIN), et intitulé : *Clarorum virorum epistolæ centum ineditæ*, 1702, in-8°., qui contient des lettres tant de Barleus qu'adressées à ce savant, et où l'on voit que dès 1633 il était en proie à de noirs accès de mélancolie, dont il fut encore attaqué en 1632. Il mourut le 14 janvier 1648.

BARLEUS (Lambert), frère du précédent, naquit à Bommel, en Gueldre, l'an 1595 (*a*). Il a été professeur en grec dans l'académie de Leyde. Avant cela, il avait été régent de seconde dans un collége d'Amsterdam (A), et avant que de régenter cette classe il avait été le ministre du baron de Langerac, ambassadeur de Hollande en France (*b*). Il fut appelé à Leyde, pour remplir la place de Jérémie Hoelzlin, et l'on ajouta un nouvel agrément à cette charge; car on la lui donna avec le titre de professeur ordinaire (*c*), ce qui emporte avec soi plusieurs avantages. Il fit sa harangue inaugurale *de Græcarum litterarum Præstantiâ ac Utilitate*, le 22 d'octobre 1641. Il publia en 1652 le *Timon de Lucien*, avec plusieurs notes, qui n'ont rien de fort exquis, ni de fort profond, mais qui peuvent être utiles à la jeunesse. Il mourut le 16 de juin 1655 (*d*). Son *Commentaire sur la théologie d'Hésiode* fut imprimé l'an 1658.

(*a*) Witte, *in* Diario Biographico.
(*b*) Corvinus, *in* Orat. funebri Casp. Barlæi.
(*c*) *Voyez l'épître dédicatoire de son* Timon de Lucien.
(*d*) Witte, Diarium Biograph.

(A) *Il fut régent de seconde dans un collége d'Amsterdam.*] Les Hollandais donnent le nom de *Conrector* à ceux qui régentent cette classe. C'est comme qui dirait *assesseur du recteur*. On appelle recteur en Hollande celui qui régente la première classe. Il a inspection sur les autres régens.

BARLOW * (Thomas), évêque de Lincoln, sous le règne de Charles II, a été un très-savant homme. Il enseigna long-temps la théologie dans l'université d'Oxford, et quelqu'un a soupçonné qu'on l'en tira, parce qu'il était trop orthodoxe (A). Il avait un zèle ardent contre le papisme, et il l'a témoigné par ses écrits (B). Il avait beaucoup de livres, et une grande lecture. Il mourut l'an 1690, ou environ. On a publié depuis sa mort quelques *opuscules* trouvés parmi ses papiers. Quelques-uns le confondent avec Guillaume Barlow (C), évêque de Lincoln, qui florissait sous le roi Jacques Ier., et qui mourut même sous ce prince.

* Le *Dictionnaire de Chaufepié* contient sur T. Barlow un article de six pages et demie.

(A) *Quelqu'un a soupçonné qu'on le tira de l'université d'Oxford parce qu'il était trop orthodoxe.*] Ce quelqu'un est un célèbre ministre et professeur en théologie à Groningue : c'est en un mot Jacques Alting. Il dit dans une lettre, datée du 13 de mars 1676, qu'on avait élevé depuis peu de temps le docteur Barlow à l'évêché de Lincoln, afin de l'ôter de l'académie où il enseignait la foi orthodoxe (1); *car*, ajoute-t-il, *les Anglais penchent beaucoup vers le pélagianisme et le socinianisme :* et là-dessus il parle d'un livre *de Unione et Communione cum Christo*, dont l'auteur s'appelait Sherlok.

(B) *Il avait un zèle ardent contre le papisme.... : il l'a témoigné par ses écrits.*] Lorsqu'on parlait tant de Titus Oates, et de l'horrible conspiration dont il fut le délateur, cet évêque publia un livre, où il maintenait contre toutes sortes de chicaneries que c'est un article de la foi romaine que le pape peut déposer les souverains, et donner leurs états à d'autres. C'était un très-bon moyen de témoigner qu'on voulait nuire aux papistes; car de toutes les choses qui sont capables d'exciter contre eux le zèle de la nation, il n'y en a point qui le puisse

(1) Jac. Altingi Operum, *tom. V*, *pag.* 391.

Digitized by Google

faire davantage que de montrer qu'ils sont toujours prêts, par principe de conscience, à se soulever contre les princes protestans. Le livre que M. Barlow publia sur cette matière fut traduit tout aussitôt en français, et publié sous ce titre : *Traité historique sur le sujet de l'excommunication et de la déposition des rois. A Paris, chez Claude Barbin*, 1681 (2).

(C) *Quelques-uns le confondent avec* Guillaume Barlow.] Les deux auteurs qui ont joint des supplémens au traité de Jean Deckherrus *de Scriptis Adespotis*, sont tombés dans cette faute. Deckherrus avait débité que le jésuite qui écrivit en anglais contre le roi Jacques, au sujet de l'apologie du serment de fidélité, fut réfuté par *M. Baclo, évêque de Lincoln*. Un de ses amis (3) lui écrivit que ce prélat ne se nommait point Baclo, mais Thomas Barlow. *Is si placet est* Thomas Barlovius *magni apud Anglos nominis, et de nostratibus optimè meritus. Optandum foret videre aliquando ἀνέκδοτα ipsius, quorum magnam in instructissimâ suâ Bibliothecâ copiam habet, et nuperrimè uno et altero opusculo præsertim contra Curiam Romanam magnum litteratis desiderium excitavit. Historia ejus de conspiratione contra* Jacobum Angliæ regem, *vulgo* The Gunpowder Treason, *non ità pridem publicum vidit*. La lettre dont je tire ces paroles, fut écrite à Strasbourg, en 1681. Il est donc visible que l'ami de M. Deckherrus s'imaginait que l'évêque de Lincoln, qui avait écrit pour le roi Jacques contre un jésuite, vivait encore. Or, c'est une grande bévue. Ce fut en l'année 1609 que le roi Jacques fit écrire contre Robert Persons, jésuite anglais, et qu'il se servit de la plume du docteur Barlow, évêque de Lincoln. Si ce docteur eût été en vie l'an 1681, son âge eût été une chose tout-à-fait extraordinaire, et l'on ne saurait excuser ceux qui auraient fait mention de sa science et de ses livres, s'ils avaient oublié de parler de son grand âge. Qu'on ne chicane point, qu'on n'allègue point qu'il y a des hommes de lettres qui vivent cent ans : cela ne servirait de rien quant au fond, puisqu'on sait que l'évêque de Lincoln qui écrivit pour le roi Jacques s'appelait Guillaume, et non point Thomas, comme celui qui vivait encore l'an 1681. Je ne sais pas si cent ans auraient suffi à Thomas Barlow pour être en vie au temps dont je parle, et pour avoir été évêque l'an 1609 : car il est très-rare qu'en Angleterre on soit évêque avant l'âge de trente-cinq ou quarante ans. L'auteur des Nouvelles de la république des lettres, qui fit une petite revue des fautes de M. Deckherrus, et de celles de M. Vindingius, non-seulement ne s'aperçut point de celle-ci, mais il l'adopta, qui pis est (4).

(2) *Il n'est pas besoin d'avertir que le lieu de l'impression est supposé.*

(3) Paulus Vindingius. *Voyez le livre* de Scriptis Adespotis, *pag.* 355, *edit. ann.* 1686.

(4) *Voyez le livre* de Scriptis Adespotis, *pag.* 372.

BARNES (Robert) (*a*), professeur en théologie, et chapelain de Henri VIII (A), roi d'Angleterre, fut envoyé en Allemagne par son maître, l'an 1535 (B). Il conféra d'abord avec les théologiens protestans sur l'affaire du divorce : il eut ensuite quelques audiences de l'électeur de Saxe, et se joignit aux ambassadeurs anglais, qui proposèrent à cet électeur une alliance contre le pape, et qui demandèrent que Henri VIII fût associé à la ligue de Smalcalde. Ils faisaient espérer la réformation de l'Angleterre, mais au fond ils n'avaient pour but que d'obtenir une approbation doctorale du divorce de leur maître, et une alliance politique afin de susciter plus d'affaires à l'empereur, qui menaçait de venger l'injure de sa tante répudiée. Ils remportèrent un avis des théologiens de Wittemberg, qui ne leur était pas entièrement favorable (C), mais ils en ôtèrent la conclusion, quand ils le montrèrent au roi. C'était à la conclusion que se

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

trouvait ce qui ne pouvait pas plaire à ce prince (*b*). La conduite de Barnes plut beaucoup au roi d'Angleterre, ce qui fit qu'on l'employa pour entretenir correspondance avec les princes allemands. *On l'envoya plusieurs fois à ces cours-là; et, entre autres négociations, il* fut *employé le premier dans le projet du mariage d'Anne de Clèves* (D). Il était bon luthérien, et il ne s'en cachait guère dans ses sermons ; car pendant le carême de l'an 1540, il réfuta le sermon que l'évêque Gardiner avait prêché contre la doctrine de Luther. Il prit le même texte que Gardiner avait pris, et enseigna une doctrine toute contraire à celle que ce prélat avait établie touchant la justification : il attaqua même d'une manière indécente la personne de cet évêque, et plaisanta sur le nom de Gardiner (*c*). Les amis de Gardiner en portèrent plainte au roi, qui ordonna que Barnes en ferait satisfaction, qu'il signerait certains articles, et qu'il se rétracterait en chaire. Tout cela fut exécuté, mais de telle sorte, qu'on se plaignit que dans une partie du sermon il avait eu la finesse de soutenir ce qu'il avait rétracté dans l'autre. Sur ces plaintes, il fut envoyé à la Tour par ordre du roi, et il n'en sortit que pour aller souffrir la mort au milieu des flammes (E); car il fut condamné comme hérétique par le parlement, sans avoir eu la permission de se défendre. Il exposa sa créance peu avant que de mourir, rejeta la justification par les œuvres, l'invocation des saints, etc., et fit supplier le roi de s'employer à une bonne réformation (*d*). Il y avait long-temps que la liberté de sa langue lui avait fait des affaires. Pendant la faveur de Volsey, il prêcha si fortement à Cambridge contre le luxe des prélats, que tout le monde devina sans peine qu'il en voulait à ce cardinal. *Là-dessus, il fut amené à Londres, où les sollicitations de Gardiner et de Fox... le firent sortir d'affaire*, moyennant l'abjuration de quelques articles qu'on lui proposa. « Dans » la suite, il fut remis en pri» son, sur de nouvelles accusa» tions : et pour ce coup on crut » assez qu'il serait brûlé, mais » il se sauva, et passa en Alle» magne, où il s'appliqua entiè» rement » à l'étude de la Bible et de la théologie. Il y fit de si grands progrès, qu'il fut fort considéré et des docteurs et des princes. Lorsque le roi de Danemarck envoya des ambassadeurs en Angleterre, il voulut que Barnes les accompagnât (*e*), ou même qu'il fût l'un d'eux (*f*). M. l'évêque de Salisburi, que je cite en marge, pourrait être facilement justifié d'une chose qu'on lui a critiquée (*g*). On a pour le moins deux livres de Barnes (F).

(*b*) Seckendorf, Histor. Lutheranismi, *lib. III*, *pag.* 110 *et sequent.*

(*c*) *Ce mot signifie jardinier.*

(*d*) *Tiré de l'*Histoire de la Réformation d'Angleterre *composée par le docteur* Burnet (*à présent évêque de Salisburi*), *liv. III*, *pag.* 689 *et suivantes.*

(*e*) *Là même*, *pag.* 688.

(*f*) Fox *débite ce dernier sentiment*, *qui paraît douteux au docteur* Burnet : *là même*, *pag.* 689.

(*g*) *Voyez la remarque* (B).

(A) *Il fut professeur en théologie, et chapelain de Henri VIII.*] Il est

Digitized by Google

revêtu de ses titres dans la lettre de créance que le roi son maître lui donne pour négocier en Saxe; et cette lettre est datée de Windsor, le 8 de juillet 1535 (1). Son nom de baptême ne paraît pas dans cette lettre devant celui de Barnes. Il se donnait en Allemagne le nom d'*Antoine Amarius*, quoique son vrai nom fût *Robert Barnes*. Quand il dédia sa *Vie des Papes* au roi d'Angleterre, l'an 1535, il signa *Robert Barnes*, *doctor* (2). On voit dans une préface de Luther (3) que Barnes cachait son nom et sa qualité de docteur dans Wittemberg, à cause des persécuteurs. Mélanchthon l'appelle *D. Antonius doctor*, ou *D. Antonius*, dans une lettre qu'il écrivit au roi d'Angleterre, le 13 de mars 1535 (4).

(B) *Il fut envoyé en Allemagne par son maître, l'an* 1533.] La préface que j'ai citée m'apprend que Barnes demeurait à Wittemberg environ l'an 1530, et qu'il logeait même chez Luther. *Quis ante annos decem hoc decus in Barnesio quæsivisset: et quod Christus ipse in eo nobiscum versatus esset? domesticum enim et commensalem habuimus* (5). Barnes aurait pu demeurer en Allemagne jusqu'en l'année 1535, et y recevoir une lettre de créance de Henri VIII pour négocier avec l'électeur de Saxe. Sur ce pied-là, l'on aurait pu dire dans l'histoire de la réformation d'Angleterre, qu'*enfin, dans le temps que l'évêque de Hereford était à Smalcalde, c'est-à-dire, en l'an* 1536, *Barnes fut envoyé en Angleterre par ce ministre, et y fut très-bien reçu de Henri, et entretenu par Cromwel* (6). Sur ce pied-là, dis-je, ce récit serait exact; car toute la raison que M. de Seckendorf allègue pour le critiquer, est que Barnes vint d'Angleterre en Allemagne l'an 1535, avec une commission de Henri VIII (7). Il était donc retourné en Angleterre avant que l'évêque d'Hereford l'y envoyât; et ainsi il ne fallait pas compter pour son retour dans la patrie le message dont ce prélat le chargea. Mais peut-on prouver que la lettre de créance ne fut point envoyée à Barnes en Allemagne, et qu'il fut lui-même envoyé en ce pays-là? Oui, on le peut: Seckendorf le prouve par des archives qui lui ont fourni une infinité de bonnes pièces. *Venerat Wittenbergam* (Reg. x, fol. 99, n. 42) *verno hujus anni* 1535 *tempore*, *doctor* EX BRITANNIA *ab Henrico rege* MISSUS (8). Mélanchthon confirme la même chose en grec; car il se servit de cette langue pour faire savoir à son bon ami Camerarius qu'il y avait un envoyé d'Angleterre qui ne parlait que du second mariage du roi, et qui disait que Henri VIII se souciait peu des affaires de religion. Ἦλθε δὲ πρὸς ἡμᾶς ξένος τὶς πεμφθεὶς ἐκ τῆς Βρετανίας, μόνον διαλεγόμενος περὶ τοῦ δευτέρου γάμου τοῦ Βασιλέως, τῶν δὲ τῆς ἐκκλησίας πραγμάτων οὐ μέλει, ὥς φησι, τῷ Βασιλεῖ (9). Mais encore qu'on ne puisse pas mettre ceci sur le pied que je disais, on peut dire néanmoins que le récit en question n'est pas fautif. L'historien dit simplement que l'évêque d'Hereford envoya Barnes en Angleterre: il ne nie point que Barnes n'y fût retourné auparavant.

(C) *Lui et ses collègues..... remportèrent un avis des théologiens de Wittemberg, qui ne leur était pas favorable.*] M. Burnet en donne très-exactement le précis. *La première pensée qu'ils eurent dans cette affaire*, dit-il (10), *fut que les Ordonnances du Lévitique n'étaient point morales..... Ensuite, ils changèrent de sentiment, lors que la question eut été agitée un peu davantage: mais ils ne convinrent jamais qu'un mariage déjà fait pût être cassé, et ils se confirmèrent de plus en plus dans cette dernière opinion; tellement qu'ils condamnèrent les deux mariages du roi.* Il rapporte cela sous l'année 1530. Ce n'est pas qu'il ignorât que cet avis fut donné en 1536: c'est sans doute afin de

(1) *Voyez* Seckend., Hist. du Luthéranisme, *liv. III*, *pag.* 110, *à l'addition.*

(2) *Idem, in Supplementis ad indicem I, num.* 10.

(3) *Celle qu'il a mise au-devant de la* Relation du Martyre de Barnes, *insérée au VII*[e]. *vol. de ses* Œuvres. *Voyez* Seckend., *liv. III*, *pag.* 261.

(4) *C'est la XXVI*[e]. *du I*[er]. *livre.*

(5) Luther., *apud* Seckendorf, *lib. III*, *pag.* 262.

(6) Burnet, Hist. de la Réformat., *liv. III*, *pag.* 689.

(7) Seckendorf, *lib. III*, *pag.* 262.

(8) *Idem*, *ibidem.*

(9) Mélanchthon, *lettre CLXX du IV*[e]. *liv., datée de l'onzième mars* 1535.

(10) Burnet, Hist. de la Réformation, *liv. II*, *pag.* 230, *à l'ann.* 1530.

montrer tout de suite à son lecteur les différens sentimens des théologiens sur le divorce de Henri VIII. M. Seckendorf s'en est bien douté ; car lors qu'il remarque que l'avis des théologiens de Wittemberg se trouve dans l'Histoire de la réformation d'Angleterre, au volume des Preuves et des Pièces justificatives, parmi celles qui regardent l'an 1530, il ajoute cette parenthèse (*fortè per occasionem*). *Annus et dies responso huic non est adscriptus*, *et* Burnetus, *illud inter acta anni* 1530 (*fortè per occasionem*) *retulit* lib. II, fol. 94 (11). M. de Meaux n'a point su que le décret de Wittemberg est de l'année 1536. Il ne parle, quant à cette année-là, que de l'avis de Mélanchthon, et il ne critique pas M. Burnet d'avoir mis à l'an 1530 la réponse des théologiens de Wittemberg (12). M. Seckendorf remarque que l'exemplaire de cette réponse, qu'il a lu dans les archives de Weimar, est plus long que celui qu'on trouve parmi les preuves de M. Burnet. Voici ce que les ambassadeurs de Henri VIII en retranchèrent : *Etsi consentiamus cum Dominis legatis servandam esse legem de uxore fratris non ducendâ, mansit tamen inter nos controversum quod legati statuunt dispensationi locum non esse, nos verò putamus esse illi locum. Neque enim strictiùs obligare nos lex potest quàm Judæos : si autem lex dispensationem admisit, vinculum matrimonii utique fortius est quàm lex illa altera de uxore fratris.* M. Seckendorf conjecture que les ambassadeurs supprimèrent cet endroit, afin de n'ôter pas à leur maître toute espérance qu'enfin les théologiens de Wittemberg approuveraient ses secondes noces.

Cette pensée est très-raisonnable : et en général, ces docteurs pouvaient supposer très-justement qu'il y a des choses qu'on n'aurait pas dû exécuter, et que néanmoins on doit maintenir lorsqu'une fois elles ont été exécutées ; mais j'avoue que je ne comprends pas trop bien comment on peut mettre d'accord le commencement et la fin de leur avis. Ils avouent, d'un côté, que les ordonnances du Lévitique sont divines, naturelles, et morales ; qu'on ne peut établir de loi contre celles-là ; et que toute l'église a toujours jugé que le mariage avec la veuve de son frère est incestueux. *Hoc manifestum est, et negare nemo potest, quòd lex tradita Levit.* XVIII. 20, *prohibet ducere fratris uxorem, etc. ; sed divina, naturalis, et moralis lex est intelligenda tam de vivi quàm de mortui fratris uxore, et quod contra hanc legem nulla contraria lex fieri aut constitui possit* (13) : et ils soutiennent, de l'autre, que cette loi du Lévitique est susceptible de dispense : *Legati statuunt dispensationi locum non esse, nos verò putamus esse illi locum.* Si elle est susceptible de dispense, Henri VIII a dû se tenir pour bien marié avec Catherine d'Aragon. Si elle ne l'est point, si elle est divine, naturelle, morale, et telle en un mot qu'elle ne puisse souffrir aucune constitution contraire, si l'Église enfin a toujours jugé qu'un mariage non conforme à cette loi est incestueux, Henri VIII n'a dû regarder son commerce avec Catherine d'Aragon que sur le pied d'un inceste : il a donc dû y renoncer incessamment ; les théologiens de Wittemberg n'ont pas dû être en balance s'ils approuveraient, ou s'ils désapprouveraient son divorce. La maxime, *Il y a des choses qu'il ne fallait pas faire ; mais quand elles sont une fois faites, il ne faut pas les défaire*, ne pouvait point avoir lieu ici, puisqu'il s'agissait de la continuation d'un inceste. Des gens médisans, et intéressés à l'emploi de la récrimination, ne conviendraient pas sans peine de ce que remarque M. Burnet, que *si l'on ne voit point dans la conduite* des théologiens Saxons *cette finesse, cette politique, et cette dissimulation de la cour de Rome, on y voit du moins la franchise, la bonne foi, et la conscience des temps apostoliques* (14). En mon particulier, j'aime mieux croire qu'ils ne raisonnaient pas conséquemment, que de prétendre qu'ils voulaient avoir le plaisir de médire de la dispense du pape, et en même temps la prudence de ménager Charles-Quint, et les intérêts de la princesse Marie, sa cousine ; mais des ennemis qui se plaisent à donner

(11) Seckendorf, *lib. III*, *pag.* 112.

(12) *Voyez* l'Histoire des Variations, *liv. VII*, *num.* 58.

(13) *Apud* Seckendorf, *pag.* 112, *et* Burnet, *in* Documentis, *part. I*, *lib. II*, *num.* 35.

(14) Burnet, Hist. de la Réformation.

Digitized by Google

un mauvais tour aux choses pourraient bien par représailles faire ici de sinistres jugemens (15).

(D) *Il fut employé dans le projet du mariage d'Anne de Clèves.*] Ce fut un malheur pour Barnes, *parce que le roi, très-peu satisfait de ce mariage, n'en épargna point les auteurs, ni les instrumens.* C'est monseigneur l'évêque de Salisburi qui l'assure (16). Luther a touché à une autre circonstance : il a dit que la vraie cause de la haine de Henri VIII pour Robert Barnes fut la liberté avec laquelle ce docteur lui déconseilla de répudier Anne de Clèves (17). M. Seckendorf prétend que M. Burnet observe la même chose (18) : j'en doute fort; je n'ai point rencontré ce fait dans sa Réformation d'Angleterre.

(E) *Il fut envoyé à la Tour..., et n'en sortit que pour aller souffrir la mort au milieu des flammes.*] La relation de son martyre fut envoyée d'Angleterre en Allemagne : M. Seckendorf l'a trouvée dans les archives de Weimar, traduite en langue allemande (19). Luther la publia (20), et y joignit une préface, où il loue entre autres choses la modestie de Barnes. *Il n'ignorait pas*, dit-il, *les defauts de Henri VIII, et il ne les dissimulait pas, quand il était avec ses amis; mais partout ailleurs, il ne parlait de ce prince, qu'en termes de respect et d'honneur* (21).

(F) *On a pour le moins deux livres de Barnes.*] L'un contient les *articles de sa foi*, l'autre est l'*histoire des papes*. Le premier fut imprimé en latin, avec une préface de Poméranus, chez qui Barnes était logé en ce temps-là. On l'imprima en allemand, à Nuremberg, l'an 1531. Il contient XIX thèses selon les principes de Luther, et plusieurs preuves tirées de l'Écriture et des Pères. L'autre livre fut imprimé à Wittemberg, l'an 1536, avec une préface de Luther : il contient la vie des papes, depuis saint Pierre jusques à Alexandre III. Il est dédié au roi d'Angleterre : l'auteur écrivit l'épître dédicatoire le 10 de septembre 1535. Il maltraite fort les papes : il promettait de continuer leur histoire jusques à son temps (22). M. Seckendorf juge que ce livre mériterait une seconde édition (23), et il en a inséré la préface dans ses Indices, parce, dit-il, qu'on le trouve très-rarement, et qu'on le peut compter pour perdu. *Quia liber ipse rarissimè invenitur, et pro deperdito haberi potest* (24). Il est pourtant vrai qu'on en fit une nouvelle édition à Leyde, l'an 1615, qui contient aussi la vie des papes de Jean Baleüs, et qui n'est pas encore extrêmement rare.

(15) *Voyez* M. de Meaux, Hist. des Variat., *liv. VII*, *num.* 57.

(16) Hist. de la Réformation, *liv. III*, *pag.* 689, *à l'ann.* 1540.

(17) *In Præfat.* Relation. Martyrii Barnesii, *apud* Seckendorf, *lib. III*, *pag.* 262, *num.* 25.

(18) Seckendorf, *ibidem*.

(19) *Idem*, *ibidem*, *num.* 24.

(20) *Elle est insérée au VII*[e]. *tome de ses Œuvres*, *édit. d'Altorf*, *folio* 422. Seckendorf, *lib. III*, *pag.* 262, *num.* 25.

(21) *Ibidem*, *num.* 25.

(22) *Ex* Scholiis *sive* Supplementis Seckendorfii ad Indicem I.

(23) Recudi mereiur, *ibidem*.

(24) *Idem*, *in* Indice III, *ad ann.* 1536.

BARNES (Jean), en latin *Barnesius* *, moine bénédictin, Anglais de nation, a été un de ces catholiques romains, qui, à l'exemple d'Érasme, de Cassander, de Wicelius, de Modrevius, du père Paul, et de plusieurs autres, ont fait profession toute leur vie de la catholicité, encore qu'ils y remarquassent une infinité d'abus, dont ils souhaitaient passionnément la réformation. Il fit un livre contre les *Réservations mentales*, qui ne plut guère aux jésuites (A), quoiqu'il l'eût dédié au pape Urbain VIII. Son *Catholico-Romanus pacificus* est tout plein de choses qui ne sauraient être au goût de ceux qu'on appelle bons papistes (B). Il souhaitait sans doute de rapprocher autant qu'il pourrait les deux communions. La cour de Rome lui en sut fort mauvais gré. Ce

* Dans le privilége du roi pour sa Dissertation latine contre les Équivoques, il est, dit Joly, appelé Jean Bernest.

Digitized by Google

pauvre homme, irréprochable dans ses mœurs (*a*), était à Paris lorsqu'on se saisit de lui (C), et qu'on lui ôta les habits de l'ordre, pour le transporter en Flandre garrotté sur un cheval. On l'envoya ensuite à Rome, où il demeura dans les prisons de l'inquisition, jusqu'à ce qu'il eût été transféré dans celles des fous (*b*). C'est dans cette dernière station qu'il finit ses jours, digne très-assurément d'une meilleure destinée. Il était profès du couvent des bénédictins de Douai, et il y avait été supérieur (*c*); mais, ne pouvant s'accorder avec les religieux de son ordre, il s'était retiré en France, et n'avait point déféré aux sommations que les bénédictins lui avaient faites de revenir à Douai, ou de se retirer dans quelque autre de leurs couvens. Il logea à Paris, près du collége de Navarre, puis au collége de Bourgogne, et enfin chez le prince de Portugal, où le chevalier du Guet l'arrêta, le 5 de décembre 1626. Il composait une *Réponse* au livre intitulé *Apostolatus Benedictinorum in Angliâ* *, dans laquelle il eût inséré ses sentimens particuliers sur la discipline de l'Église (*d*). Le père Théophile Raynaud, déguisé sous un masque de nom, écrivit contre son traité des Équivoques (D).

On sera peut-être bien aise de voir ici la raison pourquoi Barnes était ennemi des jésuites (E) : j'entends la raison qu'ils ont débitée.

(*a*) *Voyez la remarque* (B).

(*b*) *Voyez le* Mercure Français, *tom. XIV*, *pag.* 336.

(c) Mercure Français, *tom. XII*, *pag.* 752.

* Joly, d'après un manuscrit, rapporte que la *mauvaise doctrine contenue dans le Traité des Équivoques fit prendre garde de plus près au personnage, et on trouva que dans un autre ouvrage contre le livre* De vero apostolatu benedictinorum in Angliâ, *il maltraitait ses frères et ceux de son ordre en Angleterre.* Ce livre, ajoute Joly, peut donc avoir contribué à sa prise.

(*d*) *Là même.*

(A) *Il fit un livre contre les* Réservations mentales, *qui ne plut guère aux jésuites.*] Il fut imprimé à Paris, l'an 1625, sous le titre de *Dissertatio contra Æquivocationes* : on l'imprima en français, la même année, et au même lieu, sous le titre de *Traité et Disputes contre les Équivoques*. L'approbation de la faculté de théologie * porte que Jean Barnes était *docteur ès arts de la sacrée théologie, et professeur de la mission anglaise, et premier assistant pour la congrégation d'Espagne*, et est datée du 13 de juillet 1624. L'épître dédicatoire de l'auteur est datée de Paris le 13 de janvier 1625. Le père Théophile Raynaud s'est donc trompé, lorsqu'il a dit que Barnes fut amené à Rome, et mis en prison, sous le pontificat de Paul V. Rapportons les termes dont il se sert; car ils nous apprennent quelque chose touchant ce pauvre bénédictin. *Joannes Barnesius, jesuitis admodùm infensus, ob nonnullas suspiciones de compertâ illis vitâ suâ, eo loco fuit apud Paulum V ut eum tanquam novæ fidei fabrum per Albertum Austriacum è Galliâ abductum, et è Belgio Romam avectum judicaverit carcere dignum, donec emoto cerebro inter fatuos pone S. Pauli minoris ædem sacram fatuari desiit cum aliorum periculo* (1). Ce passage a été cité par Édouard Brown à la page 826 de son Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*, imprimé à Londres, en 1690. Voyez la remarque suivante. On lit dans le Mercure Français (2) que ce bon bénédictin *croyait que les jésuites lui voulaient mal de mort depuis l'impression*

* Cette approbation, dit Joly, n'empêcha pas que le livre ne fut condamné à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice.

(1) Theophil. Rayn., *in* Theologiâ antiquâ de veri Martyrii adæquatè sumpti notione. *Ce livre fut imprimé à Lyon, en 1656, sous le nom de* Leodegarius Quintinus. *Le passage que j'en cite est à la page 174 de son* Apopompæus.

(2) *Au tome XII*, *pag.* 752.

de son livre des Équivoques, que le docteur Gamaches (estimé l'un des premiers théologiens de son siècle) ne voulut approuver en étant requis ; et qu'il fit ce livre pendant qu'il fut confesseur au couvent de Chelles (3).

(B) *Son* Catholico-Romanus pacificus *est tout plein de choses qui ne sauraient être au goût des... bons papistes.*] Il a été imprimé à Londres, en 1690, dans l'appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*. L'auteur de l'Appendix nous apprend qu'il a eu trois manuscrits de cet ouvrage de Barnes; et il rapporte ces paroles de Jean Basier, professeur en théologie : *Bonus* ille *Irenæus* (4), *tametsi vitæ inculpatæ et famæ integræ fuit, mediâ Lutetiâ correptus, suo habitu exutus, et quadrupedis instar barbarum in modum alligatus ad equum, et ita vehementissimè avectus primò in Flandriam, deindè Romam, ibi in inquisitionis barathrum, deindè in maniacorum ergastulum erat detrusus* (5).

(C) *Il était à Paris lorsqu'on se saisit de lui.*] On l'eût fait partir le jour même de la capture, si le chevalier du Guet avait eu autant d'impatience, que le père procureur des bénédictins de Douai. Mais il fallut que cette impatience souffrît jusqu'au lendemain. Alors on mena le père Barnes en carrosse jusqu'à la Villette, où deux bénédictins l'attendaient pour faire le voyage avec lui, et avec les archers qui avaient ordre de le conduire jusques à Cambrai. On le lia sur un cheval, et on le remit au gouverneur de Cambrai, qui le fit conduire au château de Waerden (6). Le père Théophile Raynaud n'avait que faire de parler des ordres d'Albert d'Autriche : cet archiduc était mort depuis long-temps lorsque Barnes fut saisi. J'ai cité les paroles de ce jésuite dans la première remarque.

(D) *Le père Théophile Raynaud, déguisé sous un masque de nom, écrivit contre son traité des Équivoques.*] Je parle du livre qui a pour titre *Splendor veritatis moralis, seu de licito usu Æquivocationis, pro Leonardo Lessio, adversùs Joannem Barnesium, anglum monachum.* Il fut imprimé à Lyon, en 1627, *in* 8°. : l'auteur se donna le nom de *Stephanus Emonerius*. J'en ai une preuve plus forte, que celle que M. Placcius a formée de la jonction de deux passages du père Alegambe (7), dans l'un desquels il est dit que Théophile Raynaud a composé *sub nomine alieno* le traité dont je viens de donner le titre (8); et dans l'autre, qu'il s'est déguisé sous le nom de S. Emonerius (9). Voici cette preuve. Le père Abram rapporte dans son traité du Mensonge (10), que Théophile Raynaud reconnaît pour un de ses ouvrages le livre d'*Emonerius*, intitulé *Splendor veritatis moralis*, et qu'on l'y reconnaissait aisément. *Miror te hunc pro Theophili partu agnoscere*, c'est ainsi que parle l'un des interlocuteurs du père Abram : l'autre répond, *quid ni verò agnoscam, cùm illum in suis Moralibus suum esse fateatur* (11)? *Quem si abdicaret, nullo tamen negotio patrem vel ex ipsâ filii facie cæterisque corporis lineamentis agnoscere possemus.*

Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.

Voici un passage de Théophile Raynaud, qui nous apprendra qu'il reconnaissait pour son ouvrage la réfutation de Barnes, et que ce bénédictin vivait encore l'an 1650. *Dixi ego sanè in præfatione operis de æquivocatione, adversùs Caetani germanum, bipedum omnium effrontissimum, Joannem Barnesium Anglum, qui vicenario carcere in quem curante summo pontifice reclusus est, necdum detersit multiplicis adversùs Deum, et religionem catholicam, ac S. Benedicti familiam, malignitatis rubiginem. . . societatem Jesu, etc.* (12).

(E) *Voici pourquoi il était ennemi des jésuites.*] Étant revenu d'Espagne au Pays-Bas, il assista à une de leurs

(3) Mercure Français, *tom. XII*, *pag.* 751.

(4) *C'est-à-dire, le bénédictin* Barnes.

(5) Brown, *in* Append. Fasciculi rerum expetend. *Il cite* Jean Basier *in* Diatribâ de antiquæ Ecclesiæ Britannicæ libertate, *Brugis impressa. ann.* 1656.

(6) Mercure Français, *tom. XII*, *pag.* 753.

(7) Placcius, de Pseudon., *pag.* 189.

(8) Alegambe, Biblioth. soc. Jesu, *pag.* 432.

(9) *Idem*, *pag.* 452.

(10) *Imprimé avec son* Pharus Veteris Testamenti, *à Paris, en* 1648, in-folio.

(11) *Il fait la même chose dans son* Syntagma de Libris propriis. *Voyez la remarque suivante.*

(12) Theophil. Raynaud. Hoploth., *sect. II*, *serm. II*, *cap. XII*, *pag.* 256, *edit. Lugd.*, *an.* 1650.

Digitized by Google

disputes publiques, où le soutenant proposait ainsi la thèse quodlibétale : *An Joannes in Hispaniâ infamis, possit hìc in Belgio absque peccato infamari.* C'est-à-dire, *Jean infâme en Espagne, peut-il être diffamé innocemment dans le Pays-Bas?* Cette espèce de cas de conscience a été examinée par Soto, par Molina, et par plusieurs autres écrivains ; mais d'une façon générale, quoiqu'avec l'apposition de certaines circonstances. On ne s'en tint pas à ces généralités dans la dispute où Jean Barnes assista ; car on réduisit la question à des termes si précis, en désignant d'une façon très-particulière les temps et les lieux, qu'il crut que c'était de lui qu'il s'agissait personnellement, et il ne voulut jamais démordre de cette pensée, quoiqu'on lui fît des protestations fort humbles qu'on n'avait eu nul dessein de le noter. Il médita la vengeance, et il choisit la matière des équivoques. C'est Théophile Raynaud qui conte cela lorsqu'il fait mention de la réponse qu'il écrivit contre l'ouvrage de Barnes. *Ad singularia locorum ac temporum adjuncta, illis in oris perfamiliaria, difficultas restricta est...... Clarâ locorum designatione, petitum se ratus Barnesius, bellum indixit inconciliabile societatis Jesu doctoribus; nec se ullis unquàm vel contestationibus, vel mollibus ac propè supplicibus verbis, flecti passus est, ut nihil minùs quàm de eo notando cogitatum esse, in eo Thesium programmate ac proloquio, persuaderetur* (13). Il n'oublie point de dire que Barnes fut condamné à une prison perpétuelle ; et qu'ayant perdu l'esprit on le transféra à l'hôpital des fous : *Barnesium ob periculosas novitates,..... carceri esse mancipatum, post eà autem emotâ mente, in fatuorum ergastulo transtiberino,* (*vulgò* gli Passarelli) *conclusus est; ubi anno* 1643 *erat superstes* (14).

(13) Theophil. Raynaudus, *in* Syntagm. de Libris propriis, *pag.* 22, *col.* 2, Apopompæi.
(14) *Idem, ibid., pag.* 23, *col.* 1.

BARON * (Pierre), professeur en théologie dans l'université de Cambrige, au XVI[e]. siècle, était Français de nation (*a*). Il excita quelques troubles dans cette université, par certains dogmes qu'il y débita l'an 1590. On prétendit que cette doctrine approchait beaucoup de celle des pélagiens. Witaker, Tindall, Chadderton, Perkins, etc., la combattirent par des sermons, par des leçons et par des livres; mais d'abord ils épargnèrent le nom de leur adversaire, à cause de son grand âge. Ensuite s'étant aperçus qu'il continuait de dogmatiser, et que dans sa *Summa trium de Prædestinatione Sententiarum*, il soutenait une hypothèse hétérodoxe, Witaker se déclara son antagoniste formellement, et réfuta cette somme. L'affaire fut portée devant la reine Élizabeth, et devant l'archevêque de Cantorbéri. On convoqua à Lambeth une assemblée de prélats et de docteurs en théologie. Witaker y fut mandé, et y soutint avec tant de force l'opinion commune, qu'il la fit triompher glorieusement. Celle de Baron fut condamnée, et l'on dressa, le 20 de novembre 1595, neuf articles (*b*), qui furent impatronisés dans l'académie par l'autorité publique. Baron fut congédié, et s'en retourna en France : ce qui rendit la paix à cette université (*c*). Quelques-uns jugèrent qu'on le traita trop sévèrement (A). On verra les titres de quelques ouvrages de ce professeur (B).

* Dans le *dictionnaire de Chaufepié* on trouve sur Pierre Baron un article de cinq pages in-folio.

(*a*) *Il se donnait le surnom* Stempanus. *Je crois que cela veut dire* d'Etampes.
(*b*) *A loco Lambethani dicti sunt.* Alting, Theolog. Histor., *pag.* 305, 306.
(*c*) *Tiré du* Theologia Historica *de* Henri Alting, *pag.* 305, 306.

(A) *Quelques-uns jugèrent qu'on le traita trop sévèrement.*] Les extraits que M. Des Maizeaux a eu la bonté de m'envoyer d'un livre de Thomas Fuller, feront ici tout mon Commentaire. Ce livre-là est l'histoire de l'université de Cambridge, et se trouve à la fin du *the Church History of Britain, etc. Histoire ecclésiastique d'Angleterre, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année* 1648. « Il » arriva en 1580 une contestation » entre M. Chadderton et le docteur » Baro, professeur de la Marguerite » (1), touchant quelques opinions » hétérodoxes que ce docteur avait » avancées, tant dans ses leçons que » dans son livre *de Fide*, et dans son » Commentaire sur Jonas. Ce professeur fit venir en consistoire (*in consistory*) M. Chadderton devant le » vice-chancelier, le docteur Hauford, le docteur Harvey et le docteur Legge; et si d'un côté M. Chadderton nia absolument qu'il eût jamais prêché contre Baro, il prétendit de l'autre que ces deux propositions étaient erronées :

» 1. *Primus Dei amor non est in naturâ fidei justificantis.*

» 2. *Fides justificans non præcipitur in decalogo.*

» Ils écrivirent l'un et l'autre sur » cette matière, et ils trouvèrent enfin qu'ils s'accordaient dans leurs » expressions; mais, quoiqu'ils parussent d'accord dans les termes, leurs » sentimens étaient si fort éloignés, » que cela les mit mal ensemble, et » dépouilla enfin ce docteur de son » emploi (2). Ses leçons triennales » allaient bientôt finir; et quoique la » coutume ait presque fait un devoir » de la complaisance que l'on a de » continuer le même professeur après » ce terme, lorsqu'il n'y a point de » raisons pressantes pour faire le contraire; cependant l'université ne » jugea pas à propos de continuer le » docteur Baro dans sa charge, et » elle jugea qu'il serait plus honnête » de l'en dépouiller alors, et qu'il lui » serait moins dur et moins ignominieux de sortir de son emploi après » que son terme serait expiré. Il le » remarqua bien lui-même; et, outre » cela, il prévit qu'on s'attendait » qu'il souscrirait aux articles de » Lambeth, que l'on venait d'envoyer » à l'université, et que même on lui » en imposerait la nécessité, à quoi » il ne pouvait pas condescendre. » C'est pourquoi il se résolut à quitter » la place. De sorte que sa démission » ne procédait nullement de son bon » plaisir, ni d'un choix qui vînt de » lui: il y fut nécessairement déterminé, témoin la repartie qu'il fit à » un ami, qui lui demandait la raison de sa démission : *Fugio, ne fugarer*. Il y a des gens qui trouvent » qu'on traita trop rudement une » personne du mérite du docteur » Baro. Car, 1°. il était étranger, et

» *Turpius ejicitur quàm non admittitur hospes.*

» 2°. Tous ceux qui nient que Baro » fut un savant homme (de quoi » ses ouvrages portent témoignage) » font voir eux-mêmes qu'ils n'ont » nulle science. 3°. C'était un homme » d'une vie et d'une conversation » irréprochable; ce qui paraît en » ce qu'on ne l'accusa d'aucun vice, » ce qu'on n'aurait pas manqué de » faire, s'il y avait eu lieu, lorsque » M. Chadderton était si fort échauffé » contre lui. 4°. Enfin, c'était un homme âgé, qui était venu en ce lieu-là » depuis plusieurs années, et dans un » temps où la place de professeur n'avait pas moins besoin de lui, qu'il » pouvait avoir besoin d'elle, et qui » avait épuisé ses forces à la bien remplir. D'autres soutiennent que dans » de semblables cas, où il s'agit de la » conscience, la complaisance ne doit » avoir aucun lieu; et que Baro, » étant étranger, avait introduit une » doctrine étrangère pour infecter » l'université, la fontaine de la science et de la religion; et que ce fut » à cause de cela que l'archevêque » Whitgift lui fit ôter son emploi (3). »

(1) *Dame Marguerite, comtesse de Richemond, mère du roi Henri VII, bâtit quelques colléges à Cambridge, et fonda deux chaires de professeur en théologie : une à Oxford et l'autre à Cambridge. Ceux qui jouissent de ce professorat et de la pension qui y est annexée se nomment* Margaret-Professors. *Jean Tistor, évêque de Rochester, fut le premier qui en jouit à Cambridge; Érasme fut le second, et Baro le quatorzième.* Cette note est de M. Des Maizeaux.

(2) Fuller, Hist. de l'Univ. de Cambridge, *à l'ann.* 1596.

(3) Thomas Fuller, Hist. de l'Université de Cambrigde, *pag.* 145 *et suiv.*, *édit. de Londres*, *en* 1655.

Digitized by Google

Voilà, monsieur, ce sont les paroles de M. Des Maizeaux, *ce que dit Fuller : j'ai mieux aimé le traduire à la lettre, et parler moins bien, que de courre risque de m'écarter de son sens.* Il remarque que tous les Anglais écrivent constamment *Baro* ou *Baroe* ; et que dans les pièces originales ce docteur signait *Baro*. D'où l'on pourrait conclure que j'aurais dû le nommer *Baro*, et non pas *Baron* ; à moins qu'on ne dise qu'il latinisait son nom quand il signait *Baro*, et que les Anglais l'ont nommé selon la terminaison latine. Ce qu'il y a de certain est qu'en France le nom de famille *Baron* est incomparablement plus en usage que celui de *Baro*, qui n'y est pas pourtant inconnu, témoin le continuateur de l'Astrée (4).

(B) *Voici les titres de quelques ouvrages de* Baron.] *Prælectiones XXXIX in Jonam*, imprimées à Londres en 1579; *Summa trium Sententiarum de Prædestinatione ; De Præstantiâ et Dignitate divinæ Legis.*

(4) *Voyez l'Hist. de l'Académie française, pag.* 321.

BARON (Vincent), en latin *Baronius*, religieux de l'ordre de saint Dominique, s'est fait estimer dans le XVII^e^. siècle par plusieurs livres qu'il a publiés. Il a eu pour antagoniste le fameux Théophile Raynaud ; et je ne sais si l'envie de se battre contre un athlète si renommé ne lui a point fait prendre pour des ouvrages de ce jésuite ce qui ne l'était pas. Il a reconnu quelquefois qu'il s'était trompé dans ses conjectures sur ce chapitre. Les ouvrages du père Baron, qui sont venus à ma connaissance, sont un livre *de la Justification contre la doctrine des Calvinistes* *, une *Théologie Morale*, divisée en trois parties (A), et une *Apologie de son Ordre* (B). Il a choisi dans la théologie morale les principales matières qui sont en dispute entre les dominicains et les jésuites. Il a été un prédicateur assez célèbre.

Voici un mémoire que j'ai recouvré depuis la première édition de cet ouvrage (*a*). « Le » père Vincent Baron naquit à » Martres *, au diocèse de » Rieux, en Gascogne. Il fit » profession dans l'ordre des frères prêcheurs à Toulouse, » l'an 1622. Il enseigna la théologie plusieurs années avec applaudissement dans le couvent de la même ville, et il » y fut prieur. Il le fut aussi à » Avignon, et au Noviciat général du faubourg Saint-Germain à Paris. Il fut définiteur pour sa province au chapitre général tenu l'année » 1656, où il présida aux thèses dédiées au pape Alexandre » VII, qui lui acquirent l'estime de toute la ville et de » tout l'ordre. Il se trouva à » l'assemblée où le pape fit dire » de sa part aux définiteurs et » aux pères du chapitre, qu'il » avait un sensible déplaisir de » voir la morale chrétienne dans » l'effroyable relâchement où » quelques nouveaux casuistes » l'avaient réduite, et qu'il les » exhortait à en composer une » autre qui fût conforme à la » doctrine de saint Thomas. Ce » fut ce qui engagea le père Baron à travailler aux ouvrages

* Le père Baron n'a composé aucun livre sur la justification contre les calvinistes, dit Leclerc qui renvoie au *Scriptores ordinis Prædicatorum* du père Échard, où l'on mentionne cependant l'*hérésie convaincue ou la théologie des luthériens et des calvinistes, réduite à quatre principes et réfutée, etc.*, 1668, *in*-12.

(*a*) *Par le moyen de M.* Pinsson des Riolles.

* Ce fut, dit Leclerc, le 17 mai 1604.

Digitized by Google

» qu'il a composés sur cette ma-
» tière. Il fut encore élu pro-
» vincial ; et ensuite le père gé-
» néral l'envoya commissaire en
» Portugal, pour des affaires
» importantes, où il réussit avec
» tant de succès, que la reine,
» la cour, et tous les religieux,
» rendirent témoignage à son
» mérite par un acte public. Il
» revint à Paris, au Noviciat gé-
» néral, et y mourut le 21 de
» janvier 1674, âgé de soixante
» et dix ans. Outre plusieurs
» *Poésies latines*, qu'il a lais-
» sées comme des échantillons
» de sa capacité dans les belles-
» lettres, il a fait imprimer les
» ouvrages que l'on verra ci-des-
» sous (C). » Vous trouverez un passage qui lui est fort honorable dans l'Apologie historique des censures de Louvain et de Douai (*b*). La congrégation de l'indice ne lui a pas été favorable (D).

(*b*) *Publiée l'an* 1688, *par M.* Géry, *bachelier en théologie : ce passage est à la page* 243.

(A) *Il fit une* Théologie Morale, *divisée en trois parties.*] La première est destinée contre le dogme de la probabilité, *adversùs laxiores probabilistas* (1). Il y réfute Caramuel, qui avait écrit quatre lettres contre la dissertation que M. Fagnano, doyen des prélats de Rome, avait insérée dans ses Commentaires sur le droit canon. M. Fagnano soutient fortement qu'on ne doit jamais préférer l'opinion qu'on croit moins probable à celle qu'on croit plus probable. Caramuel le réfuta, et fut réfuté par notre Vincent Baron. Le père Théophile Raynaud fut réfuté dans le même ouvrage, à l'égard d'un sentiment de Suarès condamné par Clément VIII. Suarès avait soutenu qu'on peut se confesser par lettres : le père Théophile imagina des expédiens pour défendre son confrère contre la censure du pape, et ce fut contre ces expédiens que le père Baron prit la plume. Il attaqua en même temps les jansénistes, vu qu'il soutint à Wendrokius *qu'il se rencontre des cas, quoique très-rares, où il peut y avoir une ignorance invincible, aussi bien contre le droit naturel que contre le droit positif* (2). Il attaque dans la seconde partie Amadæus Guimenius, et ne se contente pas de soutenir que les opinions relâchées qu'on impute aux dominicains ne sont pas leurs véritables sentimens ; il montre aussi ce qu'il faut juger de ces opinions. Il reconnaît dans sa préface l'erreur où il a été en composant son ouvrage : il avait cru qu'Amadæus Guimenius n'était qu'un faux nom que le père Théophile s'était donné (3). Dans la troisième partie, il traite de la liberté et de la science moyenne, et il soutient que la prescience de Dieu n'a point d'autre fondement que ses décrets, et que cette prescience établit la liberté de la créature, bien loin de la détruire (4). Il ne faut point prendre cela pour un paradoxe ; car qui parlerait autrement ne suivrait point la définition de la liberté que l'on doit donner dans le système de la prédétermination physique. C'est en vertu des différentes idées de la liberté que l'on peut faire durer le combat, et donner tellement le change, qu'un lecteur ne s'aperçoit pas quand sa cause ne va pas bien.

(B) ..... *et une* Apologie de son ordre.] Cet ouvrage est en latin, tout comme le précédent ; il sert de réponse à la cruelle invective du père Théophile Raynaud, intitulée *de Immunitate Cyriacorum à Censuris*, et à celui qui avait prétendu montrer que de tous les ouvrages qu'on attribue à Thomas d'Aquin, c'est beaucoup si la dixième partie est véritablement de lui. Le père Baron entre aussi en lice avec M. de Launoi, qui a soutenu que plusieurs passages des pères, rapportés dans un traité de Thomas d'Aquin contre les Grecs, sont supposés. Ce dominicain ne se contente pas de

(1) *Voyez le* Journal des Savans *du* 8 *mars* 1666, *pag.* 194.

(2) *Là même, pag.* 198.

(3) Journal des Savans *du* 12 *avril* 1666, *pag.* 36.

(4) Journal des Savans *du* 21 *juin* 1666, *pag.* 257.

l'apologie de son ordre, il en fait aussi le panégyrique (5).

(C) *Il a fait imprimer les ouvrages que l'on verra ci-dessous.*] Ce que je vais copier est contenu mot à mot dans le Mémoire d'où j'ai tiré l'addition de cet article. « *Theologia Moralis*, à Paris, en 1665, en deux » volumes *in*-8°.; *Primus tomus ejusdem correctus, editio secunda*, 1667, » *in*-8°.; *Libri Apologetici contra* » *Theophilum Rainaudum*, à Paris, » en 1666, en deux volumes *in*-8°.; » *Mens sancti Augustini et Thomæ* » *de Gratiâ et Libertate*, en 1666, » *in*-8°.; *EthicaChristiana*, à Paris, » en 1666, en deux volumes *in*-8°.; » *Responsio ad Librum Cardenæ*, là » même, *in*-8°.; *L'Herésie convaincue*, à Paris, en 1668, *in*-12.; *Panégyriques des Saints*, là même, » en 1660, *in*-4°. Le livre intitulé » *Ethices Christianæ septemdecim* » *loci*, composé contre un certain » Matthieu Moya, qui avait pris le » nom d'Amadée, fut censuré à Rome » par les intrigues du cardinal Nitard, qui s'y trouva offensé; et le » maître du sacré palais Capisucchi, » qui l'avait approuvé, fut déposé, » et le père Hyacinthe Libelli, de» puis archevêque d'Avignon, mis » en sa place. Capisucchi a été de» puis rétabli, et ensuite fait car» dinal. »

Je ne trouve point dans cette liste des ouvrages du père Baron, l'*Exercitatio*, que M. de Launoi réfute avec une aigreur incroyable, dans l'une de ses lettres (la XIV^e. de la V^e. partie.) Voyez la remarque (P) de l'article de (*Jean de*) Launoi, au commencement.

Deux ou trois mois après que j'eus reçu ce Mémoire, on m'envoya ce qui suit « Apologia pro sacrâ congrega» tione indicis, ejusque secretario, » et Dominicanis, contra Petri à » Valle clausâ libellum famosum in» scriptum *de Immunitate Authorum Cyriacorum à Censurâ*. Romæ » typis...., M. DC. LXII, *in*-4°. Adver» tat lector præter innumera errata » ex prælo passim sensum et stylum » auctorum mutantia, addita non» nulla necessaria sermone simplici, » et multa adjecta convitia: has au» tem labes tollet secunda editio. » Cette seconde édition fut faite à Pa» ris par Simon Piget, l'an 1666, en » deux volumes, divisée en cinq li» vres. La première, faite à Rome, » à l'instance du cardinal Capisucchi, » alors maître du sacré palais qui l'ap» prouva, fut cause de la déposition » du même Capisucchi de sa charge » par Alexandre VII, grand ami des » jésuites. Elle fut aussi mise dans » l'indice le 28 de février 1664. »

(5) Journal des Savans du 7 mars 1667, pag. 92.

(D) *La congrégation de l'indice ne lui a pas été favorable.*] Voici un extrait de son décret du 27 de septembre 1672. *Duo primi tomi operum Fr. Vincentii Baronii, inscripti* Theologiæ Moralis summa bipartita, *prohibentur: tertius verò præfati auctoris suspenditur, donec corrigatur: ultimi autem duo tomi ejusdem auctoris, scilicet quartus et quintus, quinque libros apologeticos continentes pariter prohibentur* (6). Voyez la fin de la remarque précédente.

(6) *Voyez le père* Papebroch, Respons. ad exhibit. Errorum, *pag.* 287.

BARONI (Léonora), dame italienne, l'une des plus belles voix du monde, a fleuri dans le XVII^e. siècle. Elle était fille de la belle Adriana, Mantouane, et se fit admirer de telle sorte, qu'une infinité de beaux esprits firent des vers à sa louange. On a un volume d'excellentes pièces latines, grecques, françaises, italiennes et espagnoles, imprimé à Rome sous le titre d'*Applausi Poetici alle glorie della Signora Leonora Baroni* (A). Ceux qui voudront savoir en détail les perfections de son chant, n'auront qu'à lire ce qu'en dit un connaisseur qui l'avait ouïe chanter (B). C'est de lui que j'emprunte ce qu'on vient de lire.

(A) *On a un volume de pièces à sa louange, sous le titre d'*Applausi Poëtici *alle glorie della Signora Leonora Baroni.*] Nicius Erythréus a parlé de cet ouvrage lorsqu'il a dit: *Legi ego*,

in Theatro Eleonoræ Baronæ, cantricis eximiæ, in quo omnes hìc Romæ, quotquot ingenio et poeticæ facultatis laude præstant, carminibus, tum etruscè tum latinè scriptis, singulari ac propè divino mulieris illius canendi artificio tanquam faustos quosdam clamores et plausus edunt : legi, inquam, unum Lœlii (Guidiccioni) *Epigramma, ita purum, ita elegans, etc.* (1).

(B) *Il faut lire ce qu'en dit un connaisseur qui l'avait ouïe chanter.*] « Elle est douée d'un bel esprit : elle » a le jugement fort bon pour dis» cerner la mauvaise d'avec la bonne » musique; elle l'entend parfaitement » bien, voire même elle y compose, » ce qui fait qu'elle possède absolu» ment ce qu'elle chante, et qu'elle » prononce et exprime parfaitement » bien le sens des paroles. Elle ne se » pique pas d'être belle; mais elle » n'est pas désagréable ni coquette. » Elle chante avec une pudeur assu» rée, avec une généreuse modestie, » et avec une douce gravité. Sa voix » est d'une haute étendue, juste, so» nore, harmonieuse; l'adoucissant et » la renforçant sans peine, et sans » faire aucune grimace. Ses élans et » ses soupirs ne sont point lascifs, ses » regards n'ont rien d'impudique, et » ses gestes sont de la bienséance » d'une honnête fille. En passant d'un » ton en l'autre, elle fait quelquefois » sentir les divisions des genres en» harmonique et chromatique, avec » tant d'adresse et d'agrément, qu'il » n'y a personne qui ne soit ravi » à cette belle et difficile méthode » de chanter. Elle n'a pas besoin de » mendier l'aide d'un tuorbe, ou » d'une viole, sans l'un desquels son » chant serait imparfait; car elle» même touche les deux instrumens » parfaitement. Enfin j'ai eu le bien » de l'entendre chanter plusieurs fois » plus de trente airs différens, avec » des seconds et troisièmes couplets, » qu'elle composait elle-même. Il faut » que je vous dise qu'un jour elle » me fit une grâce particulière de » chanter avec sa mère et sa sœur, sa » mère touchant la lyre, sa sœur la » harpe, et elle le tuorbe. Ce con» cert, composé de trois belles voix, » et de trois instrumens différens, » me surprit si fort les sens, et me » porta dans un tel ravissement, que » j'oubliai ma condition mortelle, et » crus être déjà parmi les anges, » jouissant des contentemens des bien» heureux. » J'ai tiré ceci d'un discours sur la musique d'Italie, imprimé avec la Vie de Malherbe et quelques autres traités, à Paris, en 1672, *in*-12, à la fin duquel on lit ces paroles : *Ce discours fut fait par M. Maugars, prieur de Saint-Pierre de Mac, interprète du roi en langue anglaise, et d'ailleurs si fameux par la viole, que le roi d'Espagne et plusieurs souverains de l'Europe ont souhaité de l'entendre.*

(1) Nicius Erythræus, Pinacoth. II, *pag.* 129.

BARONIUS (Dominique), prêtre et prédicateur florentin au XVI^e. siècle, écrivit assez fortement contre l'église romaine, et concourut dans le Piémont avec les Vaudois à maintenir l'orthodoxie; mais enfin on le regarda comme un faux frère, parce qu'il soutenait qu'en temps de persécution il n'était pas nécessaire de témoigner extérieurement la vérité (A). Celse Martinengue, ministre de l'église italienne de Genève, écrivit contre lui sur ce sujet, et il y eut des répliques de part et d'autre. Ces livres sont devenus très-rares, je ne sais pourquoi. Notre Baronius fit une messe à sa fantaisie, et il la crut propre à pacifier les différens des deux religions : il se vit frustré de son attente; car les réformés rejetèrent ses ménagemens (*a*) *.

(*a*) *Tiré de l'*Histoire ecclésiast. des églises vaudoises, *composée par* Pierre Gilles, *chap.* X, *pag.* 62 *et suiv. Edit. de Genève, en* 1644.

* A l'occasion de cet article, Leduchat consacre quelques lignes à Gaspard Baronius, neveu du cardinal, et auteur de *Memoires* qui furent imprimés vers 1475.

(A) *Il croyait qu'en temps de persécution il n'était pas nécessaire de témoi-*

gner extérieurement la vérité.] Il ne méritait donc pas le nom d'Anti-Nicodémite, que Pierre Gilles lui a donné, mais plutôt celui de Nicodémite. Voyons de quelle manière cet historien parle de lui. *Dominique Baronius*, dit-il, (1) *estoit Florentin, missificateur, et prescheur papal, de réputation, et qui ès tems moins dangereux avoit monstré quelque zèle envers la vraye religion, l'approuvant presque entièrement, et condamnant presque toutes les constitutions superstitieuses papales, n'en retenant que quelques particularitez, desquelles il souloit parler avec telle ambiguïté, qu'à grand peine pouvoit-on cognoistre ce qu'il en croyoit, comme on void en plusieurs traitez italiens et latins, qu'il a composez, et spécialement en celui des Constitutions humaines, auquel il veut monstrer lesquelles on peut admettre, et lesquelles on doit rejeter. Audit livre entre plusieurs grands erreurs qu'il condamnoit en l'église papale, il dit de la messe....* Je ne rapporte point le passage que Pierre Gilles allègue; mais voici ce que l'on trouve après cette citation. *Il escrivoit de mesme style des autres superstitions papales; mais avec tout cela il cherchoit de persuader, qu'ès lieux, et temps fort dangereux, on pouvoit dissimuler extérieurement ce qu'on estimoit de tels erreurs, et aller mesme à la messe, pourveu qu'intérieurement on retinst constamment la vérité, sans approuver de cœur aucun de ces erreurs. Disoit qu'en tels temps et lieux, le ministre de vérité devoit s'employer envers ses disciples à leur faire cognoistre l'yvroye, et la discerner du bon grain, et à leur faire hayr l'yvroye, et aimer de cœur le froment: mais, quant à l'extérieur, laisser faire au Seigneur, sans s'exposer, et exposer les autres en de grands dangers..... Le sieur Celse de Martinengue..... réfuta par un notable et long traité toutes les raisons que Baronius alléguoit pour soustien de son opinion: et y eut des répliques de part et d'autre durant quelque temps. Et Baronius s'estimant suffisant pour pouvoir accorder les deux religions, réforma la messe, afin qu'à son dire, ony peust aller en bonne conscience, et la chantoit luimesme selon sa réformation, et le mesme il fit en plusieurs autres poincts, pensant par ce moyen complaire à tous, en nageant entre deux eaux: mais son train fut condamné par grand nombre de vrais fidèles, non-seulement de parole et par escrits, mais aussi par les faicts, aimans mieux perdre les biens terriens, et ceste vie temporelle, que de monstrer aucun consentement extérieur aux idolâtries papales, et erronées superstitions* (2).

(1) Pierre Gilles, Histoire des Églises Vaudoises, *chap. X, pag.* 62.

(2) Pierre Gilles, Histoire des églises vaudoises, *chap. X, pag.* 64. *Voyez aussi pag.* 246.

BARTAS (GUILLAUME DE SALUSTE, SEIGNEUR DU), poëte français. Cherchez SALUSTE *.

* [Bayle n'a pas donné cet article.]

BARTHIUS (GASPAR), l'un des plus savans hommes, et l'une des plus fertiles plumes de son siècle, naquit à Custrin, au pays de Brandebourg, le 22 de juin 1587 (*a*). Sa famille était d'ancienne noblesse (A): Charles de Barth son père, professeur en droit à Francfort-sur-l'Oder, conseiller de l'électeur de Brandebourg, et son chancelier à Custrin, mourut le 6 de février 1597, à Halberstad, d'où sa veuve se retira à Hall avec ses enfans. Gaspar fut envoyé à Gotha, puis à Eisenac, et puis en diverses académies d'Allemagne et d'Italie (*b*). Il devint si docte en peu de temps, que son enfance fut admirée par de grands hommes (B), et qu'il composa plusieurs livres avant que d'avoir de la barbe (C). Il avait une facilité merveilleuse à faire des vers (D): aussi en a-t-il publié beaucoup (E). Il apprit les langues vivantes, et il a fait voir par des traductions de l'espa-

(*a*) Hulsemannus, *in* Concione funebri, *apud* Freherum, Theatri Viror. illustr., *pag.* 1546.

(*b*) *Idem, ibidem.*

Digitized by Google

gnol et du français (F), qu'il ne se contenta pas d'en acquérir une connaissance superficielle. C'est une chose étonnante que le grand nombre d'auteurs que ses *Adversaria*, et ses *Commentaires sur Stace* et *sur Claudien* témoignent qu'il avait lus. La plupart des critiques se sont contentés de connaître les auteurs profanes; mais pour lui, il ne se borna point à cela : il acquit de plus une grande connaissance des auteurs ecclésiastiques, et surtout de ceux qui ont vécu dans le moyen temps. Son attachement aux livres l'engagea à renoncer à toute sorte d'emploi, et à mener une vie de retraite dans Leipsick (*c*). Il forma d'assez bonne heure le dessein de se détacher tout-à-fait du monde, et des études profanes, pour ne s'appliquer qu'à la grande affaire du salut (G). Il exécuta ce dessein les dernières années de sa vie, et il paraît par son volume de *Soliloques*, publié l'an 1654, qu'il méditait profondément sur ce qui regarde l'éternité (H). Il mourut le 17 de septembre 1658, âgé d'un peu plus de soixante et onze ans (*d*). Les ouvrages qu'il laissa en manuscrit (I), ceux qui ont été imprimés (K), ceux qu'il perdit dans l'incendie de sa maison (L), et ceux auxquels on sait qu'il a travaillé, et qui se sont égarés je ne sais comment (M) : tous ces écrits, dis-je, font une masse si prodigieuse, qu'on a de la peine à concevoir qu'un seul homme ait pu suffire à tant de choses. Je ne sais si ceux qui blanchissent dans la poudre d'un greffe écrivent autant que cet auteur a écrit. On a publié un conte qu'il aurait mieux valu supprimer, touchant un voyage qu'on prétend qu'il fit en Hollande avec une belle dame (N). D'habiles gens se sont plaints de l'impression de ce conte, et l'ont traité de fable (O). Barthius avait eu deux femmes (*e*) : il épousa la première l'an 1630, et la seconde l'an 1644. La première mourut l'an 1643, sans lui avoir donné aucun enfant. La seconde lui donna un fils et trois filles, et lui survécut (*f*). Il s'était trouvé quatre fois dans des villes assiégées, et en avait été quitte pour la perte de ses habits et de ses armes une seule fois (*g*). Il s'est plaint d'avoir été maltraité par Vossius (P) : il prit chaudement le parti de Scaliger contre Scioppius (Q) : et il n'était pas bien avec le docte Reinesius. Celui-ci l'avait trop souvent surpris en faute, pour ne le pas irriter (R). Il était impossible qu'un homme qui écrivait tant de choses, et avec tant de précipitation, pût échapper à la critique victorieuse de Reinesius. On a prétendu que ce n'était pas toujours faute de mémoire que Barthius se contredisait (S). Il ne serait pas étonnant que sa mémoire, quelque vaste qu'elle fût, lui eût souvent joué de fort mauvais tours, vu la manière dont il composait ses livres (T).

(*c*) Spizelius, *in* Templo Honoris reserato, *pag.* 383.

(*d*) Witte, Diarium Biograph.

(*e*) Hulsemannus, *in* Orat. fun. Barthii.

(*f*) *Idem, ibidem.*

(*g*) *Qui intra obsidendam obsessamque urbem aliquandò fuerit. Id quod nobis quater contigit, nuspiam læsis, nisi spoliatione unâ vestimentorum et armorum direptione.* Barth. in Statium, *tom. II, pag.* 1041.

Il ne faisait point de recueils, et ne corrigeait presque jamais ce qu'il jetait sur le papier.

(A) *Sa famille était d'ancienne noblesse.*] Il y a peu de gentilshommes titrés, peu de grands seigneurs, qui fassent remonter plus haut leur origine, que Barthius la sienne. Un de ses ancêtres se signala dans la guerre des Vandales à la suite de l'empereur Louis-le-Débonnaire, l'an 856 *. Il était Bavarois, il commandait la cavalerie, et il fut tué dans cette guerre, comme le remarque Cyriacus Spangenbergius (1). L'aïeul de Barthius était l'un des principaux gentilshommes de Bavière : il fut s'établir dans le cercle de la haute Saxe, et y acheta plusieurs terres ; et en l'année 1545, il fut honoré de plusieurs beaux titres par l'empereur et par les états de l'empire. *Avus idem noster ne in his terris minor esset gentilibus suis alibi viventibus, à Carolo quinto, consilio et senatus-consulto omnium imperii statuum tum Spiræ præsentium, ex integro cæsareæ majestatis et sacri imperii auctoritate utriusque nobilis et miles tornearius declaratus est, omniaque liberæ et veræ nobilitatis privilegia accepit, cum singulari integritatis, doctrinæ, et strenuitatis testimonio, anno christiano* M. D. XLV (2). Il exerça la charge de chancelier à la cour d'Albert de Brandebourg, électeur de Mayence, archevêque de Magdebourg, et cardinal. L'un de ses ancêtres, nommé Herman, était grand-maître de l'ordre teutonique, vers la fin du XII^e. siècle (3). Les vieilles annales en font mention : Munster en parle dans sa Cosmographie ; et les catalogues des grands maîtres de cet ordre, ceux même que Jérôme Megiserus a dressés ne l'oublient pas. D'autres personnes de cette même famille paraissent dans les récits des tournois, et dans les recueils des armoiries des principales maisons nobles d'Allemagne. Le père de Gaspar Barthius avait plusieurs frères (4), qui moururent tous sans enfans (5). L'un d'eux avait été écuyer de quelque grand prince, et ne manquait pas d'érudition (6). Barthius témoigne qu'il serait le dernier de sa famille. *Superstes nunc ego omnibus paterni mei nominis familiam meam universam mecum rebus humanis brevi educam* (7). Vous le voyez à la tête de plusieurs de ses ouvrages, avec le titre *S. R. imperii eques.* La pensée que sa famille mourrait avec lui l'affligeait beaucoup. Cela lui tenait fort au cœur ; il revient souvent à ce triste objet : ce qui me fait croire qu'il se consola très-facilement de la mort de son épouse. Elle était stérile, et il avait fait son compte que les forces de sa virilité ne dureraient pas plus que sa femme ; car autrement il n'eût point parlé comme nous venons de voir qu'il a fait. Mais lorsqu'il s'y attendait le moins, voilà que sa femme mourut. Il en prit bientôt une autre, afin de voir s'il éviterait le triste sort qu'il avait appréhendé, de mourir le dernier de sa famille. Il ne se considéra plus comme un poids inutile de la terre ; cela était bon à dire pendant qu'il n'espérait pas d'engendrer : il eut le bonheur d'avoir des fils et des filles de son second mariage ; mais il oublia de corriger les endroits de son commentaire où il paraît sans espérance de laisser un successeur. S'il ne voulait pas corriger son manuscrit, au moins devait-il y ajouter à la queue quelque chose touchant son second mariage plus fécond que le premier. Si l'on me demande d'où j'ai su que sa première femme n'était point morte, quand il se plaignait d'être le seul qui fût resté de son nom, je répondrai que j'ai fait un petit calcul. L'oraison funèbre de Barthius m'apprend qu'il devint veuf l'an 1643, et que sa mère mourut à Hall le 22 de janvier 1622. Or il n'y avait que dix-huit ans qu'elle était morte, lorsqu'il faisait ses complaintes : *Ego inutile ferè pondus terræ omnibus mei nominis mortalibus superstes supervivo integro octodecen-*

* Leclerc remarque que Louis-le-Débonnaire est mort en 840, et s'étonne que Bayle ait pu croire ces contes qu'il débite comme arrivés au IX^e. siècle.

(1) *In Annalibus Saxonicis, cap. C, pag.* 138.

(2) Barthius in Statium, *tom. II, pag.* 1026.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *Dans l'espace de peu de lignes* Barthius, *pag.* 1026, 1027 *de son* Comment. sur Stace, *dit qu'il avait six oncles paternels, et que son aïeul laissa six fils. Cela n'est pas exact.*

(5) *Illiberes omnes..... excesserunt.* Barthius in Statium, *tom. II, pag.* 1027.

(6) *Ibidem, pag.* 1025.

(7) *Ibidem.*

nio (8); il avait donc encore sa première femme.

(B) *Son enfance fut admirée par de grands hommes.*] Qu'il me soit permis de donner au mot d'enfance un peu plus d'étendue qu'on ne fait ordinairement, et alors mon texte sera très-vrai, puisque le grand Scaliger fit beaucoup de cas des premières productions de Barthius. « Cujus virtutem » juvenilem ac cordatos ausus Jose- » phus Scaliger SUSPEXIT adeò, ut di- » vinationis instar hanc illi de Bar- » thio vocem excidisse compertum sit, » *natum esse adhuc unum æternitati* » *ingenium, quod si ad maturitatem* » *perveniret, litteras aliquandiù vive-* » *re posse* (9). » Daumius assure que les grands docteurs n'avaient point de honte d'apprendre de cet écolier : *Eo adolescente uti doctore non erubuerunt* Taubmanus, Siberus, Schmidius. *Quæ* Gruteri *aliorumque apud exteros virorum de eo tum lata fuerint judicia, domi eorum litteræ asservatæ partim, partim lectæ docent* (10). Un autre savant, qui avait été condisciple de Barthius, en parle de cette manière : *Novi...... ante annos ferè quinquaginta pueri præstabiles minas, cùm sub* Wilkii *p. m. manu essemus συσχολαςαί : novi ante hos XLIII annos Witebergæ adolescentem florentem gratiâ apud nonnullos, θαυμαζόμενον ἄνω κάτω ab æqualibus* (11).

(C) *Il composa plusieurs livres avant que d'avoir de la barbe.*] M. Baillet qui l'a mis dans le catalogue de ses *Enfans célèbres*, nous en dira des nouvelles mieux que personne. Il nous apprendra que Barthius, *à douze ans, mit tout le psautier de David en vers latins de toute espèce, et qu'il fit imprimer dès la même année d'autres poésies en la même langue;* et que *le Recueil de silves, de satires, de sermons, d'élégies, d'odes, d'épigrammes, et d'ïambes, qu'il fit imprimer à Wittemberg, l'an* 1607, *comprend toutes les poésies qu'il a faites depuis* treize ans *jusqu'à* dix-neuf (12). Nous apprenons de lui-même, c'est toujours M. Baillet qui parle (13), « que n'étant » encore que dans la *seizième* année de » son âge il fit un traité ou une disserta- » tion en forme de lettre sur la manière » de lire utilement les auteurs de la lan- » gue latine, à les commencer depuis » Ennius jusqu'à la fin de l'empire ro- » main, et à les continuer depuis la » décadence de la langue, jusqu'aux » critiques de ces derniers temps qui » ont rétabli les anciens auteurs (*). » C'est une composition que l'auteur » assure ne lui avoir coûté qu'un jour » de vingt-quatre heures; mais elle » est si serrée et si bien remplie, » qu'elle nous fait juger que Barthius » devait avoir dès lors une lecture » prodigieuse, et que cette lecture, » loin d'être indigeste ou confuse, » était accompagnée du discerne- » ment nécessaire, etc. » On peut ajouter qu'il n'avait que dix-huit ans, lorsqu'il fit un *Commentaire sur la Ceiris de Virgile*, qui fut imprimé à Amberg, l'an 1608, et qui contient beaucoup de doctrine.

(D) *Il avait une facilité merveilleuse à faire des vers.*] Barthius ayant pris garde que Stace se félicite en quelque manière de n'avoir mis que deux jours à l'épithalame de Stella, qui comprend deux cent soixante-dix-huit hexamètres, ajoute que ce n'était point s'exposer à la critique d'Horace (14), vu que ce n'était point faire deux cents vers par heure, comme faisait celui dont Horace s'est moqué (15). *Je trouve une grande hyperbole*, continue-t-il, *dans cette critique, quoique je n'ignore pas ce que c'est de faire beaucoup de vers en peu de temps; car dans trois jours, j'ai fait une traduction latine des trois premiers livres de l'Iliade, laquelle traduction contenait un peu plus de deux mille vers.*

(E)...... *aussi en a-t-il publié beaucoup.*] Car, outre ceux dont on parle dans la remarque (C), il publia à Francfort, l'an 1623, un poëme inti-

(8) Barth. in Statium, *tom. II*, *pag.* 826.

(9) Spizel., *in* Templo Honoris reserato, *pag.* 381.

(10) Daumius, Epist. XIV ad Reinesium.

(11) Reinesius, Epist. XV ad Daumium, *pag.* 46. *Cette* Lettre *est datée du* 14 *de janvier* 1651.

(12) Baillet, Enfans célèbres, *pag.* 297, 298.

(13) *Là même*, *pag.* 296.

(*) *Il se trouve au I^e. livre de ses Adversaires.*

(14) *Nam fuit hoc vitiosus : in horâ sæpè ducentos,*
Ut magnum, versus dictabat, stans pede in uno.
Horatius, Sat. IV, *vs.* 9, *lib. I.*

(15) Barthius, in Statium, *tom. I*, *pag.* 7.

Digitized by Google

tulé, *Zodiacus vitæ christianæ ; satyricon pleraque omnia veræ sapientiæ mysteria singulari suavitate enarrans.* Il est divisé en XII livres. Il publia, en la même année et au même lieu, *Epidorpidum ex mero scazonte libri III, in quibus bona pars humanæ sapientiæ metro explicatur.* Ses Épigrammes, divisées en XXX livres, et dédiées au roi Jacques, ont paru sous le nom de *Tarræus Hebius* (16). Les IV livres *Amabilium Anacreonte decantati*, furent imprimés l'an 1612. Il fit une *Paraphrase des fables d'Ésope*, en vers; une *Version de Musée*, aussi en vers; et un *Poëme de Léandre* (17). Je ne crois point que sa *Version de Quintus Smyrnæus* en vers ait vu le jour. Il en parle dans la page 584 du III^e^. tome de son Stace.

(F) *Il fit des traductions de l'espagnol et du français.*] Je ne sache point qu'il ait traduit autre chose de cette dernière langue, que les *Mémoires de Philippe de Comines*, qu'il mit en latin. Il avait beaucoup plus d'inclination pour la langue castillane : il l'a fait paraître en divers lieux; et les louanges qu'il a répandues sur les livres espagnols n'ont pas été ignorées par don Nicolas Antonio (18). Je ne connais que deux livres espagnols traduits en latin par Barthius : l'un est la *Célestine*, dont il ne connaissait point l'auteur; l'autre est la *Suite de la Diane de Montemajor*. Voici le titre qu'il donna à la traduction de la Célestine : *Pornoboscodidascalus latinus. De lenonum, lenarum, conciliatricum, servitiorum, dolis, veneficiis, machinis plusquam diabolicis, de miseriis juvenum incautorum, qui florem ætatis amoribus inconcessis addicunt, de miserabili singulorum periculo et omnium interitu*, à Francfort, 1624. Il joignit des notes à sa version. L'auteur espagnol de cet ouvrage, ou de cette tragi-comédie, s'appelle *Rodericus Cota*. La continuation de la Diane de Montemajor traduite par Barthius est l'ouvrage de Gaspar Gil-Polo. La version de Barthius fut imprimée à Hanaw, en 1625, sous le titre d'*Erotodidascalus, seu Nemoralium libri V*. Il traduisit aussi en latin, à ce que dit M. Baillet (19), le *Pornodidascale* de l'Arétin. C'est sans doute le même livre que celui dont Daumius parle en ces termes : *Reliqua quæ.... Barthius publicavit ex indiculo colloquio P. Aretini* de las Dama: *ex Hispanico ab ipso translato, et à nobis recuso nuper, adjecto cognoscere poteris* (20). Concluez de là que cette version latine de l'Arétin ne fut point faite sur l'original; mais sur une version espagnole.

(G) *Il prit de bonne heure la résolution de se détacher tout-à-fait du monde..... pour ne s'appliquer.... qu'à son salut.*] Ayant raconté que sa mère avait eu un pressentiment de sa mort, trois ans avant que de mourir, et qu'il y a dix-huit ans qu'il survit à cette bonne mère, bien sain en toutes les parties de son corps, excepté qu'il a la vue faible (21), il ajoute : *Cupio autem cæptis scribendi laboribus demùm aliquando defungi, et totum me Christo dedicare, quam rem sæpiùs jam orsam hactenùs infinita bellorum et bellicorum tumultuum exactionumque impedimenta hactenùs suspenderunt.* Pour savoir en quel temps il parlait ainsi, on n'a qu'à se souvenir que sa mère décéda l'an 1622. Voyez la remarque (A), vers la fin.

(H) *Il méditait profondément sur ce qui regarde l'éternité.*] Voici le témoignage que le sieur Théophile Spizelius lui a rendu : *Sacrum nimirùm ad Deum sinceramque pietatem Barthius meditabatur accessum : plurimis piè litteratorum ac Deo sacratorum hominum exemplis incitatus. Quo de imprimis testatur insigne* SOLILOQUIORUM OPUS, *extremis vitæ temporibus à Barthio publicatum, flagrantissimis ad Deum suspiriis oppidò plenum, et vel Augustino scriptore dignum, quod etiam hemiplecticus quotidiè revolvere, et per priorum meditationum vestigia denuò cogitationes suas cœlo immittere consuevit, quinimò divinum amorem, quem intimis fibris semel im-*

(16) Spizel., *in Templo Honoris, pag.* 382.
(17) *Idem, ibidem, pag.* 386, 387.
(18) *Voyez sa* Bibliothèque des Écrivains espagnols, *vol. I, pag.* 403, 413, *et vol. II, pag.* 211.

(19) Jugemens des Savans, *tom. I, pag.* 542.
(20) Daumius, *dans la préface des* Commentaires de Barthius sur Stace, *datée du* 15 *de mars* 1664.
(21) Barth., Commentarius in Statium, *tom. II, pag.* 806.

bibisset, continuis precum ejaculationibus alendum jugiter atque roborandum putavit, quousque è sacræ pariter ac litterariæ solitudinis diversorio, anno ævi nostri octavo et quinquagesimo, ætatis verò septuagesimo primo emigravit (22).

(I) *Il laissa des ouvrages en manuscrit.*] Daumius a fait savoir au public, que l'on trouve parmi les papiers de l'auteur le IIe. et le IIIe. volume de ses *Adversaria*, des *Notes* et des *Glossaires* sur les écrivains de la Palestine, publiés par Jacques Bongars : *Benedictus Paullinus Petrocorius de vitâ S. Martini, et Paullinus Pelleus cum Tertulliani Jonâ, Juretique et Barthii, animadversionibus*; XXI livres d'*Épigrammes*, XII livres d'*Anacréontiques*, le *Zodiaque de la vie chrétienne*, corrigé et augmenté en plusieurs lieux ; plusieurs autres *poëmes*, dont la plupart n'avaient point été imprimés, et les autres avaient été corrigés; *des Glossaires sur Valère-Maxime*, et *sur les épîtres de Pline le Jeune.* (23) Daumius déclare que si la cruauté des temps tout-à-fait contraires aux belles-lettres le permet, et si par la libéralité de quelque Mécène il en peut revenir quelque utilité aux héritiers, tous ces ouvrages pourront un jour sortir de dessous la presse. *Si diritas permittat temporum politioribus heu musis prorsùs infensorum, fructusque si aliquis Mæcenatum benignitate ad relictos τοῦ μακαρίτου hæredes sit redundaturus* (24). Je n'ai pas ouï dire qu'aucun de ces manuscrits ait été tiré des armoires des héritiers, excepté le *Paullinus Petrecorius de vitâ S. Martini*, qui fut imprimé l'an 1681, par le soin de Daumius. Les libraires ne veulent point mordre à cette grappe, comme ils firent autrefois, lorsque Barthius les piqua d'honneur en déclarant dans une préface qu'il avait un très-grand nombre de livres, qui n'attendaient que l'honnêteté des libraires pour se montrer aux yeux du public (25), et qui paraîtraient dès qu'il se présenterait un bon libraire (26). Cela produisit un effet fort prompt à l'égard de quelques-uns de ses ouvrages, plus lent à l'égard de quelques autres ; mais néanmoins, la plupart des livres dont il avait étalé les titres étaient imprimés lorsqu'on parla de cette préface dans la Bibliothèque universelle. Voyons en quels termes on le fit : le passage mérite d'être copié; il contient une critique un peu mordante, mais qui est fondée en raison. « Il y a une préface » au-devant, où l'on peut voir les ti- » tres de plusieurs livres, que l'au- » teur promettait de donner au pu- » blic, mais dont il n'a jamais paru » qu'une petite partie (27), parce » qu'il ne trouvait pas des libraires, » comme il le marque lui-même (28), » qui eussent le même zèle que lui » pour l'avancement des belles-lettres. » Mais si tous ces ouvrages ressem- » blaient à celui-ci, on peut s'assurer » de n'avoir perdu, au moins en par- » tie, qu'un grand nombre de cita- » tions dont on peut se passer sans » peine. Ce n'est pas qu'il n'y pût » avoir de bons endroits, aussi-bien » que dans celui-ci ; mais ils sont » comme cachés sous une si grande » multitude de passages des anciens, » qu'il faut avoir assez de patience » pour les déterrer (29). »

(K)...... *d'autres, qui ont été imprimés.*] Je ne marquerai ici que les principaux : un gros volume *in-folio*, intitulé *Adversaria*, divisé en LX livres, *quibus ex universâ antiquitatis serie omnis generis loci tam gentilium quàm christianorum scriptorum illustrantur et emendantur, cum rituum, morum, legum, formularumque observatione et elucidatione, cum undecim indicibus*, VII *Auctorum*, IV *Rerum*. A Francfort, en 1624. La mémoire, la lecture, l'érudition de cet auteur se produisent là d'une façon étonnante : c'est dommage que la netteté, et le choix n'y règnent pas également. Il avait laissé II volumes d'*Adversaria* de même taille, sans compter qu'il avait revu et corrigé le premier. *De*

(22) Spizelii Theatr. Honor., *pag.* 384, 385.

(23) Daumius, *in Præfatione* Comment. Barthii in Statium.

(24) *Idem, ibidem.*

(25) *Sequentur deinceps, uti quidem typographorum comitas erit.* Barth., *Præfat. in* Rutilii Itinerar. *Elle est datée du* 14 *d'octobre* 1622.

(26) *Expectant editionem, si sollertem typographum nacti fuerimus.* Idem, ibid.

(27) *Il est certain que la meilleure partie est imprimée.*

(28) *Il ne marque nullement cela dans cette préface.*

(29) Bibliothéq. universelle, *tom.* V, *pag.* 240, *dans l'extrait de l'Itinéraire de Rutilius*

Digitized by Google

quo Adversariorum tomo secundo aut tertio, uterque enim jam peractus est, primo etiam recensito in iis et amotis nebulis quas illi inducere livor voluit (30). Tout l'ouvrage devait contenir CLXXX livres. Il y a quelque chose d'immense là-dedans, qui fatigue même l'imagination; mais passons à quelques autres titres. *Galli confessoris christianæ doctrinæ compendium, seu sermonem Constantiæ habitum, C. Barthius recensuit, et animadversionum librum adjecit*; à Francfort en 1623, *in*-8°. *Phœbadius contra Arianos, cum animadversionibus. Guil. Britonis libri Philippidos, cum notis. Claudiani Ecdicii Mamerti de statu animæ libri III, cum animadversionibus*; Cygneæ, 1655, *in*-8°. *Æneæ Gazæi dialogus de immortalitate animarum, cum Zachariâ Mitylenæo philosopho christiano, græcè et latinè*; Lipsiæ, 1655, *in*-4°. Barthius donna une nouvelle version d'Énée de Gaza, et se servit de celle de Jean Tarin à l'égard de Zacharie, et orna de notes l'un et l'autre de ces deux ouvrages. *Soliloquia rerum divinarum*, Cygneæ, 1654, *in*-4°. Un gros volume de *Notes sur Claudien*, imprimé l'an 1650, *in*-4°.; et trois gros volumes *sur Stace*, imprimés l'an 1664, *in*-4°. Il ne fut point content de cette édition de Claudien, à cause que le libraire ne s'était point servi d'un bon correcteur (31). C'est dommage qu'on n'y trouve aucune table des matières, ni en général aucun indice. C'est un défaut dont ses Commentaires sur Stace sont bien exempts.

(L)...... *il en perdit dans l'incendie de sa maison.*] C'était une maison de campagne: le feu y prit par la faute du fermier, ou de tel autre homme qui y logeait. *Cùm villa nostra urbana non bello, non latronum manu, sed perfidi incolæ temeritate conflagravit* (32). C'est sans doute ce que Daumius appelle *incendium Sellerhusanum*, qui arriva l'an 1636. *Etiam nonnulla flammis*, dit-il (33), *incendio Sellerhusano anno M. DC. XXXVI absumta, periêre*. Barthius perdit en cette rencontre son *Index Appulejanus* (34), tout ce qu'il avait fait sur Tertullien (35); son *Index* sur Thucydide, etc. *In quo scriptore* (Thucydide) *per bellicos hos triennales motus et excessiones ingens damnum accepimus, indicem enim tam in auctorem quàm Scoliasten* (*qui recentior tamen est quàm vulgò attenditur*) *confeceramus, is cum parte bibliothecæ periit* (36). *Flammæ...... ingens scrinium manu meâ scriptis chartis effertum, simul abstulerunt: et sic perierunt mihi multa juvenilia et puerilia scripta* (37). Il dit qu'on lui avait déjà pillé deux fois sa bibliothèque, lorsque le feu y fit ce nouveau ravage: *Adesse bibliothecæ non possumus miris modis duabus vastationibus depopulatæ, et uno incendio vix dimidiatim ereptæ* (38).

(M)...... *d'autres se sont égarés je ne sais comment.*] Daumius rapporte qu'après la mort de l'auteur on chercha inutilement son *commentaire sur saint Augustin de Civitate Dei*, son livre *de Superstitionibus Veterum*, son *traité de dubiis Scriptoribus*, ses *Caractères*, et plusieurs autres écrits de cette nature. Barthius cite fort souvent les livres dont je viens de faire mention, et en donne une idée avantageuse. Il y a beaucoup d'apparence, vu la qualité des matières, que ce n'étaient pas les moins bons de ses ouvrages. Il en avait commencé un grand nombre d'autres, auxquels il renvoie son lecteur tout de même que s'ils eussent été imprimés. Voyez l'*Index Autorum* de son Stace, au mot BARTHIUS.

(N) *On a publié un conte...... touchant un voyage qu'on prétend qu'il fit en Hollande avec une belle dame.*] M. Colomiés l'a débité sur la foi d'Isaac Vossius. Il a été fort blâmable d'imprimer de semblables choses, dont il n'avait point d'autre garant qu'un conte de conversation. Qui ne

(30) Barth., in Statium, *tom. I*, *pag.* 110. *Voyez aussi la Préface de* Daumius.

(31) Barth., in Statium, *tom. I*, *pag.* 434.

(32) *Idem*, *ibid.*, *tom. III*, *pag.* 1398. *Il avait dit dans la page 9 du Ier. tom.* Flammæ non ab hoste, sed domestico scelere meæ tum mansioni injectæ.

(33) Daumius, *Præf.* in Statium.

(34) Barth., in Statium, *tom. I*, *pag.* 9, *et passim alibi.*

(35) *Là même*, *pag.* 1338 *du IIIe. tome*, *où il dit*: Notæ nostræ in integrum ferè Tertullianum.

(36) *Ibidem*, *tom. II*, *pag.* 306.

(37) *Ibidem*, *tom. I*, *pag.* 9.

(38) *Ibidem*, *tom. II*, *pag.* 172.

sait que ceux qui se piquent d'entretenir agréablement une compagnie, sont fournis d'un nombre infini d'historiettes où ils ajoutent telles circonstances qu'il leur plaît, pour faire trouver le conte plus singulier et plus agréable? Ils ne se donneraient pas cette liberté, s'ils savaient qu'on dût imprimer ce qu'on leur entend dire. Quoi qu'il en soit, voici le conte : « M. Vossius...... me contait un jour » que Barthius étant venu d'Allemagne à Harlem, pour voir Scriverius, » il amena avec lui une dame parfaitement belle; et que Scriverius ne » l'eut pas plus tôt vue, qu'il trouva » moyen de faire enivrer Barthius, » afin d'entretenir cette dame avec » plus de liberté, ce qui lui réussit » fort heureusement. Il ne put pourtant si bien faire, que Barthius » revenant de son ivresse n'eût quelque soupçon de ce qui s'était passé, » qui s'augmenta tellement qu'il ramena sa dame fort en colère, et » la laissa noyer sur le Rhin (39). » Il ne faut point disconvenir que Barthius n'ait eu mauvaise réputation par rapport aux mœurs. Un de ses meilleurs amis le confesse; mais il soutient que cela était mal fondé. *De moribus quæ invidi nugati sunt, quorumque causâ ego ignotum, meo malo, abhorrebam, rem aliter quindecennali hâc cum eo conversatione comperi. Adeò quicquid de eo dixerunt scripseruntque ego hactenùs prorsùs credere abnui, cujus intima nescio an æquè alii patuerint* (40).

(O) *D'habiles gens se sont plaints de l'impression de ce conte, et l'ont traité de fable.*] Voici ce que Morhofius en a dit : *Quibus* (Colomesii Opusculis) *adjicitur libellus gallico sermone cui titulus* Recueil des Particularités, *in quibus multa de eruditis familiariter à Vossio aliisque suppeditata, laudato semper auctore, vir ille effutivit, quæ insignis sanè temeritas fuit. Multa tamen in his sunt mendacia, quale illud de Casparo Barthio horrendum, qui concubinam suam Rheno suffocaverit, quòd ejus cum Scriverio amores deprehenderit* (41).

(39) Colomesii Opuscul., *pag.* 102, *edit. Ultraject., ann.* 1669.

(40) Daumius, Epist. XIV ad Reinesium, *pag.* 37.

(41) Morhofii Polyhist., *pag.* 71.

(P) *Il s'est plaint d'avoir été maltraité par Vossius.*] Peu de gens ont eu à faire de semblables plaintes; car jamais homme aussi docte que Vossius n'a été plus honnête ni plus modéré que lui envers ceux qu'il reprenait. Voyons néanmoins tout du long la plainte de Barthius. *Quo loco vir doctiss.* (42) *pulchrè etiam de* Lutatio *judicat doctum esse lectuque dignum exegeten, præter quidem glossemata. Sanè longè meliùs et compertiùs, quàm nuper* Joannes Gerhardus Vossius, *qui Lutatium ex Servio et Higinio compositum dicere ausus est maximam partem. Qui doctissimus homo cùm alio nos loco perperam (ut clara res est, et demonstratum jam nobis alibi) ineptiarum et absurditatis, nunquàm à nobis læsus, et ab invidis planèque egregiè ineptis Thrasunculis incitatus, insimulare ausus sit, meritò utriusque notæ hic habebitur, cùm ea commentariis Lutatianis insint, quorum nec centesimam partem Servianæ et Higinianæ commentationes vindicare possint. Idem præstantissimus vir incogitatè eodem loco scribit Lutatium à Lindebrogio primum editum* (43).

(Q) *Il prit chaudement le parti de Scaliger contre Scioppius.*] On lui attribue trois écrits contre l'ennemi de ce grand homme; et l'on a trouvé son nom par anagramme dans le masque sous lequel il se cacha de *Tarræus Hebius nobilis à Spergâ. Resoluto anagrammate Gasparis Barthii Berolinoei confirmat excellentissimus* Geiflerus de Mutatione Nominum, *Exemplorum Decad. I, num.* 5 (44). Ces trois livres sont intitulés, le I^er^., *Cave canem, de Vitâ, moribus, rebus gestis, divinitate Gasparis Scioppii Apostatæ, Satyricon*, Hanov. 1612, *in*-12. Le II^e^, *Scioppius excellens : in laudem ejus, et sociorum, pro* Josepho Scaligero *et omnibus probis epigrammatum libri III, ex triginta totis hinc collecti.* Il est imprimé avec le précédent. Le III^e^., *Amphitheatrum Sapientiæ*, Hanov. 1613, *in*-8°. Voyez Rhodius, à l'endroit que j'ai cité; et Placcius, à la page 262 de ses Pseudonymes.

(42) *C'est-à-dire*, Nicolaus Loensis, *au chap. XVIII de ses* Miscellanea.

(43) Barth., in Statium, *tom. II*, *pag.* 871.

(44) Rhodius, de Auctor. Supposit., *num.* 54.

Digitized by Google

(R) *Reinesius l'avait trop souvent surpris en faute, pour ne le pas irriter.*] Ce n'était pas de ces fautes sur lesquelles un homme d'esprit peut chicaner le terrain : il fallait passer condamnation; et c'est là ce qui fâche, et ce qui choque le plus. *A Cl. Barthio, quem tu tantùm non in cœlum effers, et quem sua defensurum esse scribis, nihil indigni iniquive expecto; tam licet ipsi in meis, si quando lucem adspicient publicam, (lenta autem res est, et fortassè incumbent in spongiam, ut olim illius Ajax) quàm in ipsius mihi licere visum est experiri; non existimo autem soli oblocuturum esse. Sunt enim pleraque, quæ nunc quidem produxi, adeò certa liquidaque, ut nisi temerè litigare velit, ne calamum quidem contradicturus mihi tingere debeat. Perpende, quæso, mi carissime* Nestere, *ἄνευ πάθους, ubicunque ab eo dissentio : maximè verò examina, quæ cap.* 8, *l.* 2, *quo ejus in Plinium Valerianum, dictum Empiricum, illatæ emendationes producuntur, trado, et miraberis hominis doctissimi manifestissimas inscitias, frustrationes, et puerilia παροράματα, audaces etiam conjecturas in auctorem non intellectum invectas deprehendes magno numero. Istas si quis præfractè tueri præsumserit, eum ne sani quidem capitis esse dixero; Barthium autem mecum fore et visurum, me quamvis indigno indice, id quod verum est nullus dubito.* Ces paroles sont de Reinesius dans une lettre qu'il écrivit à Nesterus, le 31 de mars 1638 (45). Voyez aussi sa XVe. lettre à Daumius.

(S) *On a prétendu que ce n'était pas toujours faute de mémoire, que Barthius se contredisait.*] « Quelques-» uns ont remarqué, que lorsqu'il » fait ses jugemens, il tombe quel-» quefois dans des contradictions, » faute de mémoire (46). » Daumius prétend que ceux qui ont relevé ces sortes de contradictions ne connaissaient rien dans le but de Barthius. « Il écrivait, dit-il, tout ce qui s'of-» frait à son imagination, aujour-» d'hui une chose, et demain une au-» tre, afin que, quand il y reviendrait » un jour, cette contrariété de sen-» timens l'engageât à examiner plus » profondément les matières, et lui » fournît une occasion plus commode » de corriger, ou de confirmer ce » qu'il avait publié. » *Memini in publicis alicubi disputationibus diversæ sententiæ ejus loca exagitata fuisse. Sed auctores scopum scriptoris nescio an vel per transennam viderint. Novi enim, hoc consilio, eoque fine* Barthium *ea, quæ in mentem sibi venerant, in chartam conjecisse, etiam diversis diverso tempore sententiis, ut quandoque ad ea revertenti illa diversitas ampliorem de veritate cogitandi suppeditaret materiam, occasionemque longè commodiorem retractandi vel stabiliendi quod scripserat. Id quod* fine capitis VI libri undecimi *et alibi sæpiùs testatur* (47). Voyez comment Reinesius a réfuté cette apologie (48).

(T) *Il ne serait pas étonnant que sa mémoire...... lui eût manqué, vu la manière dont il composait ses livres.*] Il faut l'entendre lui-même. *Puto jam tale quid supra notâsse. Non enim potest, ut, nullis penitùs rebus adjuti, omnium strictam memoriam habeamus. Omninò enim aliter nos commentamur, quàm solent homines etiam litteratissimi, dùm auctores legunt, excerpentes quædam atque eâ deindè excerpta in silvam observationum, eam porrò silvam in commentaria redigentes. Nunquàm tale quid factum à nobis est; sed ut cuique auctori enarrando benè facere volumus, arrepto illi animadversiones hoc genus imputamus, solius memoriæ beneficio nixi, quam marginalibus nonnunquàm priùs notis instruimus, dum eum libris veteribus editiones comparamus. Cætera omnia è calamo fluunt, elegante et minuto litterarum ductu. Nec unquàm scriptio repetitur : nec ullis lituris cruciatur. Quarum nec decem aliquas hactenùs hi commentarii agnoverint* (49). Je ne sais si l'on fait bien de se vanter de cela : Il me semble que le public mérite plus de respect.

(45) *C'est la VIe.*

(46) Baillet, Jugemens des Savans *tom. III*, *pag.* 464.

(47) Daumius, Epist. XIV ad Reinesium, *pag.* 37.

(48) Reinesii Epist. XV ad Daumium, *pag.* 45.

(49) Barth. in Statium, *tom. III*, *pag.* 466.

BASINE, femme de Childéric, roi de France, et mère du

grand Clovis, avait été mariée avec un roi de Thuringe. Childéric, contraint d'abandonner ses états à cause que ses impudicités avaient tellement irrité le peuple qu'il en avait tout à craindre, se réfugia (*a*) auprès de ce roi de Thuringe. Il en fut reçu avec toute sorte de bonté : Basine, qui était une très-belle princesse, fit sans doute les honneurs de chez elle admirablement. L'expérience a toujours fait voir que les princes impudiques, qu'on chasse de leur pays, ne renoncent point aux commerces de galanterie dans les lieux de leur retraite. Childéric en fut un exemple : il devint amoureux de Basine; et, ne la trouvant pas cruelle, il ne fit point scrupule de pousser la chose jusqu'à jouir de la femme de ce même ami et bon voisin, qui lui fournissait un asile (A). Il lia avec l'épouse de cet ami un tel commerce d'amour, qu'elle ne put plus s'en passer. Les Français rappelèrent Childéric huit ans après qu'ils l'eurent chassé (*b*). Basine ne s'accommoda nullement de l'absence de ce prince. Elle quitta son mari, et fut trouver Childéric : et, lorsqu'il lui demanda la cause de son voyage, elle lui répondit ingénument que c'était pour l'amour de lui (B) qu'elle venait; et que, si elle eût connu au delà des mers un prince qui lui eût été plus propre, elle le serait allée trouver. Childéric fut ravi de ce discours, épousa Basine, et en eut un fils qui fut un très-brave prince, et qui embrassa la foi chrétienne. Si la conduite de cette femme fut pire que celle d'Hélène (C), la conduite de Childéric, tout bien compté, n'est pas meilleure que celle de Pâris. Les excuses du père le Cointe n'ont aucune solidité (D). L'auteur des Galanteries des rois de France rapporte mieux que M. de Cordemoi les visions du nouveau mari de Basine (E).

(*a*) *Environ l'an* 460.

(*b*) Grégoire de Tours, Histoire des Français, *liv. II*, *chap. XII*.

Depuis la première édition de cet ouvrage, j'ai lu ce que le père Daniel a publié contre ceux qui disent que Childéric fut chassé par ses sujets, qu'il fut rappelé au bout de huit ans, et que la reine de Thuringe le vint trouver, etc. La pensée de cet auteur *est que ce que Grégoire de Tours a écrit là-dessus n'est point autre chose que l'extrait ou l'abrégé de quelque roman qui courait de son temps* (*c*); et que les visions, *qu'on prétend que* Childéric *eut la première nuit de ses noces*, et qui ont *été ajoutées au petit conte de Grégoire de Tours*, ont aussi-bien que le reste *tout l'air d'un roman* (*d*). Je parlerai de la querelle qui fut faite à Pasquier, et de ce que l'on répondit à son critique (F). Ce sera une remarque, où l'on verra que les disputes font commettre bien des fautes, tant du côté du cœur, que du côté de l'esprit.

(*c*) *Le père* Daniel, Dissertat. II sur l'Hist. de France, *pag.* 425, *édition de Paris*, *en* 1696.

(*d*) *Là même*, *pag.* 426.

(A) *Childéric ne fit point scrupule... de jouir d'elle....., quoique femme d'un ami....., qui lui fournissait un asile.*] On serait fondé à le croire, quand même les historiens ne le di

Digitized by Google

raient pas. Basine aurait-elle couru après Childéric, si elle ne l'avait pas aimé, et si elle n'avait pas goûté avec lui les fruits de l'amour? Mais nous avons le témoignage des historiens. Voici ce qu'on trouve dans l'auteur des Gestes des Rois de France, au chapitre VII : *Dum fuit in Toringiâ, cum Basinâ reginâ uxore Bisini regis ipse Childericus* COMMIXTUS *est*. Aimoin rapporte la même chose dans le chapitre VIII du I^{er}. livre : *Dicebatur idem princeps consuetudinem* STUPRI *cum eâ habuisse, cùm exularet*. Roricon est plus expressif : je le citerai dans la remarque suivante.

(B) *Lorsque Childéric lui demanda la cause de son voyage, elle lui répondit ingénument que c'était pour l'amour de lui.*] La réponse consiste en ces termes, selon Grégoire de Tours, au chapitre XII du II^e. livre de l'Histoire des Français. « Je suis persuadée » de l'utilité qu'il y a d'être auprès » de vous, et je sais que vous êtes » un vaillant homme. C'est pourquoi » je suis venue pour demeurer auprès » de vous; car sachez que si dans les » provinces d'outremer je me fusse » aperçu que quelqu'un m'eût été » plus utile que vous, je l'eusse été » chercher, pour demeurer avec lui.» M. l'abbé de Marolles, qui a traduit de cette manière le texte de Grégoire de Tours, a fait une note, pour nous avertir que ce discours *est équivoque dans le sens de Basine*. Cela n'est point sans apparence : je ne crois pas que Childéric eût donné des preuves de sa valeur militaire en Thuringe : la vaillance dont parlait Basine pourrait donc être d'une autre nature, et plus à l'usage d'une reine, que l'humeur martiale; et je suis tenté de croire qu'il faut lire dans Grégoire de Tours, et dans Roricon, *virilitatem* et *viriliorem*, au lieu de *utilitatem* et *utiliorem*. L'équivoque subsistera toujours. *Je connais*, répondit Basine, *votre virilité, et que vous êtes un fort brave homme*. Ces paroles sont mieux liées que celles-ci, *Je suis persuadée de l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous, et je sais que vous êtes un vaillant homme*. Qu'on ne me dise pas qu'il y a trop d'effronterie dans ces paroles, *Je connais votre virilité* : est-il plus louable qu'une femme dise à son galant, *je connais l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous?* Quoi qu'il en soit, voici le latin de Grégoire de Tours. *His regnantibus simul Basina relicto viro suo ad Childericum venit. Qui cùm sollicitè interrogaret quâ de causâ ad eum de tantâ regione venisset, respondisse fertur, « Novi, in- » quit, utilitatem tuam quod sis valdè » strenuus, ideòque veni ut habitem » tecum. Nam noveris, si in transma- » rinis partibus aliquem cognovissem » utiliorem te, expetissem utique co- » habitationem ejus.» At ille gaudens eam sibi in conjugio copulavit.* L'auteur anonyme du *Gesta Regum Francorum* (1), Fredegaire, (2), et le moine Roricon, rapportent la réponse de Basine de la même manière que Grégoire de Tours, si ce n'est que Roricon l'a beaucoup mieux éclaircie, et qu'il a dit expressément que le discours de cette femme était plein d'impudicité. Ce qui, bien loin d'affaiblir ma conjecture touchant *virilitatem* et *viriliorem*, la confirme puissamment. Voici les paroles de Roricon : *Basina quoque Sisini regis uxor, apud quem latuisse præmonstravimus Childericum, sæpiùs relicto viri thoro consortium nostri regis est experta. Quamobrem et eum nec multò post in Franciam est sequuta, cupiens loco uxoris habitare cum eo. Quam Childericus cùm inspiratè conspexisset, et ad quos usus de tam longinquâ provinciâ ad eum properâsset inquireret, illa post posito pudore muliebri, ut erat nimis luxuriosa, tale fertur dedisse responsum : « Quoniam novi » utilitatem tuam et pulchritudinem, » et quòd sis habilis et strenuus, è » domo veni ut habitem tecum, nam » si in extremis terræ finibus utilio- » rem te cognovissem, et hunc nihilo- » minùs expetissem. » Complacuit regi mulieris sermo facetus, et eam gaudens sibi sociavit in uxorem* (3). Tout ce narré de Roricon montre que cette femme ne cajola point Childéric sur le pied d'un brave guerrier, mais sur le pied d'un vaillant champion d'amour, beau et alerte.

(C) *Sa conduite fut pire que celle d'Hélène.*] Pour rendre à chacun son bien, je dois dire ici que ce n'est pas

(1) *Apud* Du Chesne, *tom. I*, *pag.* 696.

(2) *Ibidem*, *pag.* 727.

(3) Roric., de Gestis Francorum, *lib. I*, *pag.* 802, *au I^{er}. vol. de l'édition de* Du Chesne.

Digitized by Google

moi qui invente cette jolie comparaison : je la trouve dans un écrivain moderne (4). *Basine, mère de Clovis,* dit-il, *ne se contenta pas d'abandonner son honneur à Childéric Ier., réfugié auprès du roi de Thuringe, Businus ou Basin, son premier mari, elle fit pis qu'Helène, qui, pour le moins, voulut être ravie, là où celle-ci vint en France de son seul mouvement, et avec tant de hardiesse qu'elle osa dire à Childéric que si elle eût connu un plus brave homme que lui, et plus digne d'être aimé, elle serait allée pour le trouver jusqu'au bout du monde.*

(D) *Les excuses du père le Cointe pour Basine n'ont aucune solidité*] Il trouve mauvais qu'Aimoin dise que Childéric épousa Basine avant la mort du premier mari (5). Il prétend qu'Aimoin est le premier qui ait dit cela, et qui ait couvert de cet opprobre la naissance de Clovis. Il ajoute que cet historien n'est pas croyable, vu la distance des temps, et sa prévention contre les Mérovingiens. Il apporte deux autres raisons : l'une, que les Allemands, qui étaient la tige des Français, ne souffraient point l'adultère ; l'autre, que si Childéric avait épousé la femme d'autrui, il se serait exposé au même péril qui l'avait contraint d'abandonner son royaume huit ans auparavant. Pour toutes ces considérations, il aime mieux croire que Basine, ne pouvant plus souffrir les indignes traitemens qu'elle recevait de son mari, se sauva en France, et qu'elle n'épousa Childéric qu'après avoir su certainement que son époux était mort. Il remarque que, selon d'autres, elle avait été répudiée ; et qu'ainsi, sous le paganisme, rien ne l'empêchait d'épouser un second mari. Il nous renvoie à Robert Cenalis (6). Examinons un peu cette dispute. Je dis, 1°. que si le silence des auteurs qui ont précédé Aimoin est une bonne raison, il ne faut plus dire, ni que le roi de Thuringe maltraitait sa femme, ni qu'il la répudia, ni qu'il était mort quand Childéric épousa Basine. Ce sont des faits qu'aucun des anciens auteurs ne rapporte. 2°. Grégoire de Tours ne dit-il pas que Basine quitta son mari, et que la première chose qu'elle répondit à Childéric plut tellement à ce prince, qu'il l'épousa ? N'est-ce point dire en termes à peu près équivalens, qu'elle fut femme de Childéric avant même que son premier mari fût mort ? 3°. Le passage de Tacite, que le père le Cointe allègue pour prouver que les Germains désapprouvaient l'adultère, montre que Childéric pouvait être exempt de la loi commune (7) ; car, quel que fût le motif de la femme qui le vint trouver, elle déclara que sa recherche était fondée sur la valeur de ce prince, outre que la peine de l'adultère était laissée au choix du mari ; et que Basine n'était plus dans le pays de son mari, pour ne pas dire que les lois n'étaient guère faites pour les souverains. Enfin, Childéric n'avait rien à craindre de la mutinerie de ses sujets : il épousait une étrangère qui l'était venue trouver : quel mal faisait cela aux Français ? Ils se révoltèrent huit ans auparavant, je l'avoue ; mais ils craignaient, l'un pour sa fille, l'autre pour sa sœur, etc. ; car Childéric se débordait d'une manière très-violente (8). L'affaire de Basine ne les touchait pas : auraient-ils rompu la réconciliation pour la querelle d'un roi de Thuringe ?

(E) *L'auteur des Galanteries des rois de France rapporte mieux que M. de Cordemoi les visions du nouveau mari de Basine.*] Voici ses paroles : « On dit qu'ayant prié Childéric de ne pas coucher avec elle
» la première nuit de leurs noces,
» elle l'envoya par trois fois dans la
» cour de son palais, le priant d'observer, sans s'effrayer, les visions
» qui se présenteraient devant lui ; et
» que par sa science occulte elle lui
» fit voir, la première fois, des li-

(4) *Dans* La Mothe-le-Vayer, *tom.* X, *pag.* 342, lettre XLIII.

(5) Le Cointe, Annal. ecclesiast. Francor., *tom.* I, *pag.* 94.

(6) *Libro I* de Re gallicâ, *perioche XII.*

(7) Voici ce passage de Tacite : *Severa illîc matrimonia, nec ullam morum partem magis laudaveris, nam propè soli barbarorum singulis uxoribus contenti sunt, exceptis admodum paucis qui non libidine, sed ob* NOBILITATEM, *pluribus nuptiis ambiuntur. Paucissima in tam numerosâ gente adulteria quorum pœna præsens et* MARITIS PERMISSA. De Moribus Germanor. Libello.

(8) Lorsqu'on leur reprocha leur sédition, ils en donnèrent pour cause, *quia sine lege abutebatur filias nostras.* De Gestis Francor., *lib.* VII.

Digitized by Google

» cornes, des lions et des léopards; » la seconde, des ours et des loups; » et la troisième, des chiens et des » chats : d'où elle conclut que ces di- » vers animaux présageaient la di- » versité des mœurs de la race qui » devait naître de leur mariage. On » sera d'autant plus persuadé que ce » récit n'est qu'une fable inventée à » plaisir, qu'on a remarqué l'empres- » sement de cette reine pour Childé- » ric, qui ne lui permit pas apparem- » ment d'employer si mal un temps » qu'elle pouvait passer plus agréa- » blement, que de rester seule dans » son lit, tandis que son amant était » occupé à voir ces prétendues appa- » ritions (9). » On ne peut nier que la raison qu'il allègue pour réfuter ce vieux conte n'ait quelque force; mais elle serait beaucoup meilleure, si l'empressement même de Basine ne portait à croire que l'ardeur de son amour avait déjà reçu un notable soulagement. Ni elle, ni Childéric, après ce qui s'était passé entre eux, n'étaient pas des gens à se régler sur le cérémonial des noces, et à différer leurs embrassemens jusqu'à ce que la solennité nuptiale les autorisât; et ainsi Basine le pouvait bien laisser chômer jusqu'à la nuit suivante. Mais venons au fait : M de Cordemoi prétend que Basine était déjà grosse, et assez proche de son terme, lorsqu'elle pria son mari d'aller chercher des apparitions trois fois de suite dans une même nuit à la porte de son palais, et il cite Fredegaire (10); mais il est sûr que son témoin le dément : Fredegaire dit que ces visions précédèrent la consommation du mariage. *Cùm primâ nocte jugiter stratu junxissent, dicit ad eum mulier : Hâc nocte à coïtu virili abstinebimus.... Cùmque Basinæ hæc universa narrâsset, abstinebant se castè usque in crastinum.*

(F) *Je parlerai de la querelle qui fut faite à Pasquier, touchant Basine, et de ce que l'on répondit à son critique.*] Rapportons d'abord les paroles de Pasquier : *Nos anciens couchent* Clovis *entre les légitimes; toutes-fois, ils ne s'advisent pas qu'en faisant le récit de sa vie, ils chantent tout le contraire. Qu'il ne soit vray, ils sont tous d'accord que Childéric, ayant esté chassé du royaume pour ses extorsions et tyrannies, se retira à Toringe, où ayant esté honnorablement accueilly du roy, il devint amoureux de la roine Bazine, sa femme : tellement qu'estant depuis rappelle par les François, il l'enleva et espousa, violant par ce moyen tout droict de gens et d'hospitalité : toutes-fois de ce mariage nasquit ce grand Clovis* (11). Voyons ensuite la censure du père Garasse : il dit que Pasquier, *adjoustant du sien au récit fabuleux des anciens chroniqueurs*, débite que Childéric *s'estant réfugié vers le roy de Thuringe, vint amoureux de sa femme*, et la *ravit : et l'amenant en France, l'espousa sacrilégement* (12). *Maistre Pasquier*, ajoute-t-il (13), *pouvoit, en laissant ces vieux resveurs, apprendre de Paul Émyle et de Grégoire de Tours la fausseté de cette narration, et le sieur du Pleix l'a déduicte fort judicieusement en la vie de Childéric*..... (14). *Les vieux chroniqueurs de France n'ont jamais conclu ny songé que Clovis fust bastard pour avoir espousé Bazine ou quelque autre femme thuringienne; car si ce fut Bazine qu'il espousa, il pouvoit apprendre des historiens françois qu'elle mesme s'en vint en France après la mort de son mary le roy de Thuringe, et espousa Childéric en secondes nopces, d'où Clovis nasquit de vray et légitime mariage.* Passons aux réponses qui furent faites à Garasse. Premièrement, on le censura d'avoir opposé Grégoire de Tours à maître Pasquier, qui *toutes-fois.... forme son doute sur les paroles de cet autheur* (15). On les rapporte et on les confirme par *Aymoinus*...... *qui semble en quelque chose le renvier sur lui;* car il remarque que Basine abandonna son époux, *Priori abjecto viro* (16). Puis on ajouta au témoignage de ces deux historiens celui de *Nicolles Gilles*. Voici

(9) Galanteries des Rois de France, *tom. I*, *pag.* 5.

(10) Histoire de France, *tom. I*, *pag.* 128, *ex Fredeg. Scholast.*, *cap. XII.*

(11) Pasquier, Recherches de la France, *liv. VI*, *chap. XLIV*, *pag.* 588.

(12) Garasse, Recherche des Recherches, *pag.* 60.

(13 *Là même*, *pag.* 61.

(14) *Là même*, *pag* 63.

(15) Défense pour Estienne Pasquier, contre les impostures et calomnies de Garasse, *liv. II*, *sect. IV*, *pag.* 160.

(16) *Là même*, *pag.* 162.

Digitized by Google

ses mots à la page 16 de la Vie de Childéric : *Durant le temps que Childéric estoit avec Basin, roy de Thoringe, il s'ammoura de sa femme, nommée Basine; et après qu'il fut rappellé à son règne, ladite royne Basine, qui moult estoit assotée de lui, abandonna ledit Basin, roy de Thoringe, son seigneur et mary, et s'en vint vers Childéric, qui mit en oubly les plaisirs recens, et l'espousa, et en elle engendra Clovis, prémier roy chrestien de France* (17). On remarqua que Richard de Vasebourg autorise cette opinion en ses Antiquités de la Gaule Belgique, et qu'il *n'y a pas un de nos historiens modernes qui ne l'a suivie.* On se contenta de citer Belle-Forest, qui a dit que *Childéric délibéra de se marier; mais en ce faisant, il se monstra très-ingrat au roy Thoringien, son hoste, l'espouse duquel il desbaucha et l'espousa, sans se soucier du tort fait à Basin, ny du reproche qu'il en pouvait recevoir* (18). On conclut que tous les auteurs qu'on a rapportés *sont bien aussi croyables et autant judicieux que vostre* (19) *logicien du Pleix, qui vous a presté en ce passage sa marotte, pour authoriser vostre peu de jugement.* On n'oublie point la bévue que Garasse a faite lorsqu'il a dit que Clovis épousa Basine (20). On appelle cela une *ignorance impie et malicieuse tout ensemble; car par ce moyen il rendroit le prémier roy chrestien de France plus abominable que ces brutaux d'Éthiopie, lesquels, au rapport de saint Hiérosme contre Jovinian, souillaient indifféremment la couche de leur mère* (21). On cite de pareilles abominations, on exagère, on déclame à perte de vue.

Cette dispute nous fait voir une partie des défauts qui règnent dans presque tous les écrits de cette nature. L'apologiste laisse passer une des fautes qui avaient éte censurées : il n'en justifie point Pasquier, et n'avoue point qu'on ait eu raison de le reprendre sur ce chef-là. Je parle de l'enlèvement de Basine : nos vieux chroniqueurs n'en ont pas fait de mention ; et ainsi Pasquier aggrava l'ingratitude de Childéric : il fit des additions fabuleuses et flétrissantes tout à la fois. On pouvait là-dessus le combattre par l'autorité de Grégoire de Tours; et néanmoins son apologiste, usant de ruse, supposa que l'on n'avait allégué cet historien qu'à l'égard des autres parties de l'aventure de Basine, et il fonda sur cette supposition les reproches les plus insultans. Voilà déjà trois grands défauts, ne convenir pas de ce en quoi les remarques d'un censeur sont bonnes et justes, dissimuler ce qui lui est favorable dans ses citations, et s'attacher uniquement, avec beaucoup de vacarmes, à ce qu'on peut détourner en un sens désavantageux. Voici un autre désordre. Garasse censura des fautes, et en commit dans sa censure. Grégoire de Tours lui était contraire et favorable à divers égards : il ne distingua rien ; il le cita d'une façon générale, et le mit entre Émile et du Pleix. Ne devait-il pas lui donner le premier rang? il s'embrouilla misérablement dans un prétendu mariage de Clovis et de Basine. Ce fut par inadvertance : on voit bien qu'une précipitation d'esprit, qu'une distraction assez ordinaire aux auteurs, le fit écrire autrement qu'il ne pensait ; la suite de son discours montre clairement qu'il ne croyait pas que Clovis eût été l'époux de Basine. Néanmoins l'apologiste de Pasquier s'acharne sur cet endroit ; il le considère comme un crime capital ; son zèle pour le premier roi chrétien des Français s'échauffe ; il appelle à son secours les figures de la rhétorique. Est-ce agir de bonne foi ? Son adversaire lui avait montré l'exemple d'une pareille supercherie; car, mal à propos, il s'était armé des apparences d'un grand zèle pour l'honneur de la nation, au sujet de son premier roi chrétien. Il avait intenté mal à propos une espèce d'accusation de crime d'état, puisqu'à la réserve de l'enlèvement Pasquier n'avait fait que suivre nos vieilles histoires, et qu'il en avait représenté modestement les conséquences. Quelle pitié qu'il faille souffrir que des auteurs aient la hardiesse d'intéres-

(17) *Là même, pag.* 163.

(18) *Là même, pag.* 164. *Notez que l'auteur observe que* Ronsard confirme cette opinion, au IV^e^. de sa Franciade, *et que* de Serres appelle ce mariage ILLÉGITIMES NOPCES.

(19) *On adresse la parole à Garasse.*

(20) Défense de Pasquier contre Garasse, *pag.* 166.

(21) *Là même, liv. III, sect. II, pag.* 426, 427.

ser le souverain à leurs petites querelles !

Il est encore plus utile de faire sentir aux lecteurs ces fautes des écrivains, que de critiquer les mensonges historiques. C'est pourquoi j'espère qu'on approuvera ce que je viens d'observer.

BASNAGE (BENJAMIN), fils de N. Basnage, ministre de Norwich en Angleterre, et puis de Carentan en Normandie, naquit l'an 1580. Il se consacra à la profession de son père, et fut comme lui ministre de Carentan ; mais il le fut toute sa vie, quoique d'autres églises plus considérables, et nommément celle de Rouen, lui eussent adressé des vocations. Il regarda sa première église comme une épouse, dont il ne se devait séparer que par la mort ; et c'est pour cela qu'il ne voulut point se prévaloir de la liberté où le synode national de Charenton l'avait mis en 1623 (A). Il assista à ce synode en qualité de député de la province de Normandie. Il fut encore nommé par cette province, pour assister au synode national de Charenton, l'an 1631 ; mais le roi lui fit défense d'y assister, et lui ôta son église. Il y fut rétabli tout aussitôt, et il obtint la permission de se trouver à ce synode comme député de Normandie. Les remontrances que la compagnie avait fait faire à sa majesté produisirent ce bon effet. Il avait donné de si belles preuves de sa capacité et de sa prudence, qu'il fut élu modérateur du synode national d'Alençon, en 1637. Il fallait à cette assemblée un modérateur qui eût beaucoup de talens ; car elle avait des affaires **très-délicates à manier. Les différens sur la grâce universelle** avaient fait beaucoup d'éclat : il était à craindre qu'il ne s'élevât dans l'église réformée de France une guerre théologique, plus formidable qn'une rude persécution ; les esprits étaient déjà fort échauffés et fort prévenus. Ce synode mit les affaires sur un bon pied : la prudence et l'adresse du modérateur y contribuèrent beaucoup. Il fut adjoint au modérateur dans le synode national de Charenton, l'an 1644. Cette assemblée le députa à la reine-mère, qui lui donna des marques de son estime. Il eut une infinité de disputes avec les controversistes : il écrivit contre l'église romaine ; et on écrivit contre lui (*a*). Son *Traité de l'Église* fut fort estimé (*b*) : il travailla à un *ouvrage contre les dévots indiscrets de la Sainte-Vierge*, qui est demeuré imparfait. Il mourut âgé de soixante et douze ans, en 1652 : c'était la cinquante et unième année de son ministère. Il laissa deux fils, qui ont rendu son nom très-illustre, tant par eux-mêmes que par leurs enfans (B). Il ne faut pas oublier qu'il fut député au roi Jacques, et qu'il passa en Écosse avec la permission de ce prince, et qu'il y servit utilement les églises pour leurs intérêts temporels. La lettre de congé du roi Jacques le qualifie *député de toutes les églises de France*. Il est souvent parlé de lui dans le *Synodicon in Galliâ Reformatâ*;

(*a*) Lescrivain *et* Draconis *sont les principaux qui écrivirent contre lui.*

(*b*) *Il fut imprimé, si je ne me trompe, à la Rochelle, l'an 1612.*

mais comme cet ouvrage est en anglais, on n'y a pas toujours observé la vraie orthographe des noms propres (C), et cela produit quelquefois de la confusion.

(A) *Il ne voulut point se prévaloir de la liberté de quitter son église, qu'il avait obtenue au synode de Charenton, en* 1623.] Voici ce que c'est. Le synode provincial de Normandie lui avait permis de se détacher de son église : cette église en avait appelé au synode national; et cet appel fut cassé par le synode national de Charenton, l'an 1623. Néanmoins, notre Benjamin ne quitta point son église.

(B) *Il laissa deux fils, qui ont rendu son nom très-illustre, tant par eux-mêmes que par leurs enfans.*] L'aîné, ANTOINE BASNAGE, naquit l'an 1610, et suivit la profession de son père : il fut ministre à Bayeux. Il se signala par sa fermeté et par son courage dans la dernière persécution : la prison du Havre-de-Grâce, où il fut mené à l'âge de soixante-quinze ans, n'ébranla point sa constance. Il fut mis en liberté lors de la révocation de l'édit de Nantes, et se réfugia en Hollande : il mourut à Zutphen, en l'année 1691, âgé de quatre-vingt-un ans. Il a laissé un fils nommé SAMUEL BASNAGE, sieur de Flottemanville (1), qui avait été ministre avec lui de l'église de Bayeux, et qui l'est présentement à Zutphen. C'est un des plus habiles ministres qui soient sortis de France. Il a déjà publié un livre en latin (2), qui est une suite de la critique des Annales du cardinal Baronius, que Casaubon avait commencée. Il travaille présentement à une *Histoire ecclésiastique* (3). J'ai fait l'article de l'autre fils de BENJAMIN BASNAGE.

(C) *Il est souvent parlé de lui dans le* Synodicon in Galliâ Reformatâ, *où l'on n'a pas toujours observé la vraie orthographe des noms propres.*] Par exemple, à la page 94 du IIe. tome du *Synodicon in Galliâ Reformatâ*, on parle des députés de Charenton, Saint-Mère et le Val-de-Serre. Il fallait dire *Carentan, Sainte-Mère-Église et le Val-de-Serre.* A la page 75, Benjamin Basnage est qualifié ministre de Charenton; et aux pages 259 et 274, ministre de Quarentin; et à la page 322, ministre de Sainte-Mère. Il fallait dire Sainte-Mère-Église, et observer que Carentan et Sainte-Mère-Église sont deux lieux qui ne faisaient alors qu'une seule et même église parmi ceux de la religion. Elles avaient bien chacune son lieu d'exercice; mais comme l'une était censée annexe de l'autre, il n'y avait qu'un pasteur et un consistoire pour toutes les deux. A la page 89, on dit le *Colloque de Constantine*, au lieu de *le Colloque du Cotentin*. Voilà des fautes d'orthographe qui peuvent jeter les lecteurs dans l'égarement, et leur faire croire qu'il y a eu des églises en Normandie qui avaient nom *Saint-Mère*, *Charenton*, *Quarentin*. Un homme payé par des libraires pour faire des additions à un dictionnaire géographique se pourrait imaginer qu'il aurait fait une découverte considérable, en trouvant ces trois paroisses dans un pays où les géographes ne les avaient pas encore aperçues. Les fautes sont comme les étincelles : ce qui n'est d'abord que le changement d'une lettre, devient quelquefois une complication ou un amas de faussetés monstrueuses. Il faut y remédier de bonne heure, *principiis obsta.* Voici des méprises d'un autre genre. L'auteur du *Synodicon* fait mention (4) d'un Pierre Basnage, fils d'Antoine, et petit-fils de Benjamin; et il dit que ce Pierre Basnage n'avait point d'église l'an 1637. C'est un abus. Antoine Basnage n'a eu que deux fils. L'aîné est celui qu'on nomme M. de Flottemanville, qui naquit l'an 1638 : le cadet s'appelait François, et suivit la profession des armes, et mourut l'an 1685. Le même auteur croit (5) que M. Basnage, ministre de Rotterdam, est fils de Benjamin Basnage;

(1) *Il est né l'an* 1638.

(2) *Intitulé :* de Rebus sacris et ecclesiasticis Exercitationes Historico-Criticæ, *Ultrajecti*, 1692, *in*-4°.

(3) *Il en a déjà publié trois volumes* in-folio, *intitulés :* Annales Politico-Ecclesiastici annorum DCXLV, à Cæsare Augusto ad Phocam usque. *Ils ont été imprimés à Rotterdam, chez Leers, en* 1706, *et dédiés aux états de Gueldres en* 1705. *Il promet la suite de cet ouvrage.*

(4) *Pag.* 383.

(5) *Pag.* 497.

Digitized by Google

mais il n'est que son petit-fils. Ces petites fautes, que je me sens obligé de relever pour l'instruction des lecteurs, n'empêchent pas que je ne croie que le travail de M. Quick (6) est très-beau et très-utile, et que tous les réformés de France lui ont une extrême obligation de la peine qu'il s'est donnée de faire un recueil si ample et si exact de leurs Synodes, et d'y joindre les *Prolégomènes* qu'il y a mis.

(6) *C'est le nom du ministre anglais qui a publié à Londres, en 1692, le* Synodicon in Galliâ Reformatâ, of Acts, Decisions, Decrets, and Canons, of the seven last national Councils of the reformed churches in France, *en deux volumes* in-folio.

BASNAGE (Henri), fils du précédent, naquit à Sainte-Mère-Église, en Basse-Normandie, le 16 d'octobre 1615. Il a été l'un des plus habiles et des plus éloquens avocats du parlement de Normandie, où il fut reçu l'an 1636. Il n'y a point eu de grande cause où il n'ait été employé. Il alla à Paris, avec les deux députés de la province de Normandie, pour l'affaire du Tiers et Danger : ce fut lui qui dressa les *Mémoires ou le Factum* de la province, et qui fut choisi pour défendre cette cause. Il fit un voyage à Paris, à la prière du marquis de Matignon, pour régler avec le marquis de Seignelai (*a*) les partages de la succession; et l'on sait qu'il eût eu part à la révision générale des droits coutumiers de France, si le projet que l'on forma là-dessus avait été exécuté (*b*). Il fut nommé commissaire, en 1677, pour les affaires de religion, et s'en acquitta dignement. Il a réussi également dans les consultations, et aux plaidoyers; et il a fait voir qu'il pouvait être aussi bon auteur, que bon avocat. La *Coutume de Normandie*, qu'il publia avec de fort amples *Commentaires*, l'an 1678, a été si estimée et si bien vendue, qu'on en fit une seconde édition en deux volumes *in-folio*, l'an 1694. On fit en même temps une troisième édition de son *Traité des Hypothèques*. L'auteur, malgré son grand âge, eut le soin de ces éditions : il conservait toute la force de son jugement, et de ses lumières. Cela est rare; mais c'est assez le propre de ceux qui ont eu un grand feu, et la tête forte en même temps. C'était son caractère. Sa religion n'empêchait pas que ceux qui étaient à la tête du parlement, et les autres membres les plus considérables de ce corps illustre, n'eussent pour lui une grande estime, et une amitié singulière. Il reçut toute sorte d'honnêtetés de M. de Montholon, premier président de Rouen, auquel il dédia sa Coutume de Normandie, l'an 1694. Il mourut à Rouen le 20 d'octobre 1695, à l'âge de quatre-vingts ans et quatre jours. S'il n'eut pas la joie de voir ses enfans les dernières années de sa vie, ce fut d'autre côté une grande consolation pour lui, que d'apprendre la gloire qu'ils acquéraient dans les pays étrangers par leurs beaux ouvrages (A). Il eut aussi la consolation de savoir que M. Baudri, son gendre, professeur en histoire sacrée à Utrecht, où il mourut au mois de fé-

(*a*) *Il avait épousé la belle-sœur du marquis de Matignon.*

(*b*) *Des personnes dignes de foi ont ouï dire que M. le Tellier, promoteur de ce projet, eût nommé M.* Basnage *pour l'un des exécuteurs.*

vrier 1706, s'était fait fort estimer par ses leçons, et par un bon *Commentaire* sur le Traité de Lactance *de Mortibus Persecutorum* (c).

(c) *Imprimé à Utrecht, l'an* 1692, in-8°.

(A) *S'il n'eut pas la joie de voir ses enfans, ... il apprit la gloire qu'ils acquéraient dans les pays étrangers, par leurs beaux ouvrages.*] JACQUES BASNAGE, son fils aîné, n'avait guères plus de vingt-deux ans (1) lorsque l'église de Rouen le souhaita pour son ministre, à la place de M. le Moyne, l'an 1676. Il servit cette église avec beaucoup d'applaudissement, depuis ce temps-là, jusques à la révocation de l'édit de Nantes. Alors il se retira en Hollande, et s'arrêta à Rotterdam, où il est ministre ordinaire (2). Les livres qu'il a déjà publiés, tant en latin qu'en français, et surtout sa belle *Réponse à M. de Meaux*, justifiaient hautement de flatterie tous ceux qui promettaient comme un parfaitement bel ouvrage son *Histoire de l'Église*; mais ils en ont été beaucoup mieux justifiés par la publication de l'ouvrage même (3). Ses autres ouvrages sont, l'*Examen des méthodes proposées par l'assemblée du clergé de France, en 1682, pour la réunion des protestans à l'église romaine*, imprimé à Cologne en 1684; *Epistola D. Chrysostomi ad Cæsarium Monachum, cum tribus epistolicis Dissertationibus*, imprimées à Rotterdam en 1687, et réimprimées en 1694; *la Communion Sainte, ou Traité sur la nécessité et les moyens de communier dignement*, imprimée à Roterdam en 1687, et diverses fois depuis; *Traité de la Conscience, avec des réflexions sur le Commentaire philosophique*, imprimé à Amsterdam, en 1696; *l'Histoire et la religion des Juifs, depuis Jésus-Christ jusqu'à présent, pour servir de supplément à Josephe*, s'imprime actuellement à Roterdam, en cinq volumes in-12 *.

Son frère puîné, HENRI BASNAGE, sieur de Beauval (4), était reçu avocat au parlement de Normandie, et y marchait sur les traces de son père; mais les troubles de religion ont été cause qu'il a mieux aimé se réfugier en Hollande, que de suivre cette route si glorieuse selon le monde. Il était encore fort jeune lorsqu'il publia un petit traité sur la *Tolérance des religions*, dans lequel on vit régner beaucoup de vivacité et de délicatesse. Il s'est acquis et il s'acquiert tous les jours par toute l'Europe une réputation immortelle, en publiant l'*Histoire des ouvrages des Savans*. Les démêlés qu'il eut avec M. Jurieu le détournèrent souvent de cet ouvrage, et produisirent de part et d'autre divers écrits fort vifs et fort piquans. Sa révision du *Dictionnaire de Furetière*, auquel il fit des additions et des corrections considérables, et auquel il ajoute une infinité d'exemples tirés des meilleurs écrivains français, est un ouvrage d'une très-grande utilité. Il le retouche encore actuellement.

Quoique ces messieurs soient pleins de vie, il a fallu nécessairement parler d'eux, afin d'empêcher qu'on ne continue de les prendre les uns pour les autres, comme on l'a déjà fait dans quelques livres. Voyez la remarque (C) de l'article précédent, et ce passage de la Bibliothéque universelle : on y montre que l'auteur de l'Histoire des Journaux ne connaît pas bien messieurs Basnage. « On a déjà » dit que cet ouvrage (5) est néces- » saire ; mais il faut ajouter qu'il le » serait beaucoup plus, si celui qui » l'a fait avait été mieux informé, » puisqu'il a commis diverses fau- » tes qui empêchent qu'on ne puisse » faire fond sur ce qu'il écrit, à

(1) *Il est né à Rouen, l'an* 1653.

(2) *On appelle ainsi ceux qui ont la direction des Églises, pour les distinguer des autres pasteurs réfugiés qui résident dans les villes de Hollande.*

(3) *Il a été achevé d'imprimer au mois de novembre* 1698, *en deux volumes* in-folio. *Voyez* l'Histoire des Ouvrages des Savans *de* 1698, *pag.* 382 *et* 500 : *et le* Journal d'Utrecht, *tom. IV*, *pag.* 24.

(*) [L'auteur en donna une seconde édition, augmentée en 1716, imprimée à la Haye en quinze volumes. Il avait déjà publié à Rotterdam, en 1711, un volume intitulé *Histoire des Juifs, réclamée et rétablie par son véritable auteur, M. Basnage, contre l'édition tronquée de M. Dupin, faite à Paris en* 1710. *Add.* de l'édit. d'Amsterd.]

(4) *Il est né à Rouen, l'an* 1656, *le* 7 *d'août.*

(5) *C'est-à-dire* M. Christiani Junckeri Dresdensis Schediasma historicum de Ephemeridibus seu Diariis eruditorum.

Digitized by Google

» moins qu'on ne les corrige. En » parlant, par exemple, de l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, qu'on » sait être de M. *de Beauval*, avocat, » il dit que c'est un ministre français » réfugié qui en est l'auteur ; et que, » si on lit dans le titre *par M. B****, » *docteur en droit*, ce n'est qu'afin » de se mieux cacher : que ce mi- » nistre, qui est l'auteur de cet ou- » vrage, est le même qui a écrit con- » tre M. *de Meaux*, et contre *Baro- » nius* ; confondant ainsi trois per- » sonnes fort différentes. Il est vrai » qu'il semble qu'on doive lui passer » cet article ; il est assez rare de voir » une seule famille si féconde en au- » teurs célèbres : il faut en être bien » instruit pour ne s'y pas tromper » (6). » Cette réflexion est ingénieuse et judicieuse tout ensemble.

(6) Bibliothèque universelle, *tom. XXII*, *pag.* 427, 428.

BASTA (Nicolas), Épirote de nation, a été un bon officier de cavalerie au service des Espagnols dans les Pays-Bas, où le duc d'Albe l'avait amené l'an 1567 (*a*). Il se signala à la défaite de la Noue, devant Engelmunster, en 1580 (*b*). Le duc de Parme lui rendit un témoignage fort glorieux (A) quatre ans après, en l'envoyant au secours de l'électeur de Cologne. Son père, nommé Démétrius, avait porté les armes quarante ans durant, au service de la maison d'Autriche (*c*). Il était sans doute parent de George Basta (B) ; ce qui doit diminuer l'envie qu'on aura peut-être de censurer cet article. Lorsqu'un homme est digne d'avoir place dans un dictionnaire, il ouvre en quelque façon la porte à ceux de sa parenté. Ce qui soit dit une fois pour toutes.

(*a*) Strada, de Bello belg., *dec. I*, *lib. VI*.
(*b*) *Idem*, *dec. II*, *lib. II*.
(*c*) *Idem*, *ib.*, *lib. VII*, *ad ann.* 1585.

(A) ***Le duc de Parme lui rendit un témoignage fort glorieux.***] Le voici : *Hunc* (Blasium Capisuccum) *et Nicolaum Bastam veterem Epirotarum equitum ductorem Coloniam mittens Alexander, Coloniensibus rescripserat, delectos à se fuisse strenuos adeò gnarosque militiæ viros ut horum consilia, si occasio se daret, tutò ipse sequi paratus esset* (1).

(B) *Il était sans doute parent de George Basta.*] Quelques-uns disent qu'il était son frère (2), et remarquent que quatre célèbres historiens (3) ont donné à Nicolas une action glorieuse de George : c'est le secours jeté dans la Fère, l'an 1596. Bouteroue n'a point fait cette faute : il donne fort bien le nom de George à celui qui fit cette action (4). Il y a peu de guerriers qui soient capables de consentir à ces sortes de transports de gloire : l'amitié fraternelle va rarement jusque-là. L'anonyme, qui a publié l'Histoire de l'archiduc Albert, l'an 1693, donne le nom de Nicolas Basti à celui qui fit entrer un convoi de vivres dans la Fère.

(1) Strad., de Bello belg., *decad. II*, *lib. V*, *pag.* 308.
(2) Ang. Gallaccius, de Bello belgico, *lib. VIII*.
(3) Campana, Davila, de Thou, Bussières.
(4) Rudolph. Boterius, Commentar. de Reb. in Galliâ gestis, *lib. III*, *pag.* 272.

BASTA (George), fameux général d'armée, au commencement du XVII^e. siècle, était originaire de l'Épire (*a*) ; mais il naquit dans un village nommé *la Rocca*, près de Tarente. Il commandait un régiment de cavalerie épirote, ou albanaise, quand le duc de Parme prit possession du gouvernement des Pays-Bas, l'an 1579, et il se perfectionna extrêmement au métier des armes dans l'école d'un aussi grand capitaine que l'était ce duc qui, ayant bientôt reconnu le mérite de George Basta, le fit commissaire général de la

(*a*) Strada, de Bello belg., *decad. II*, *lib. III*.

Digitized by Google

cavalerie, l'an 1580 (A). Il n'y avait point d'entreprise considérable dont on ne lui donnât les principaux rôles. Pendant le siége d'Anvers en 1584, il eut ordre de tenir la campagne, afin d'empêcher qu'aucun secours n'entrât dans la place, et en 1588, ayant été renforcer les troupes qui assiégeaient Bonn, il contribua beaucoup à la prise de cette ville (*b*). Il suivit en France le duc de Parme, pour le secours de la ligue, l'an 1590; et l'an 1592 il eut le commandement de l'arrière-garde, pendant la première retraite (*c*). Il fut aussi de l'expédition du comte Charles de Mansfeld en France, l'an 1593 (*d*); après quoi il alla faire quelques campagnes en Hongrie, et revint au Pays-Bas, où il fut chargé l'an 1596 d'une commission très-difficile, dont il s'acquitta très-glorieusement (*e*): ce fut de jeter un secours de vivres dans la Fère assiégée par Henri IV. On n'a jamais vu plus de conduite, plus de secret, plus de diligence, qu'il en fit paraître dans cette occasion. Mais le plus beau théâtre de ses exploits a été sans doute la Transilvanie et la Hongrie. Il remporta en 1601 une victoire signalée sur Sigismond Battori, qui s'était fait élire prince de Transilvanie. A peine demeura-t-il trois cents hommes sur la place du côté des impériaux; mais Battori perdit plus de dix mille hommes, cent dix drapeaux, quarante pièces de canon, et tout le bagage de son armée. La ville de Clausembourg fut assiégée peu après, et contrainte de subir la loi du vainqueur. Basta se défit d'un rival un peu incommode, qui avait partagé avec lui la gloire de cette journée: je parle du vaivode de Valachie, qu'il fit tuer dans sa tente, parce qu'on le soupçonna d'une intelligence secrète avec les Turcs. L'année suivante, il acheva de ruiner les affaires de Battori, par la prise de Bistric, et par la défaite de Moïse, prince des Sicules: de sorte que Battori, demandant humblement la paix, renonça à toutes ses prétentions, et se contenta d'obtenir comme une grâce la qualité de baron dans la Bohème. En 1603, Basta défit tout de nouveau l'armée que Moïse avait levée, et il en aurait peut-être forcé les débris dans Temeswar, si les approches de l'hiver n'eussent empêché qu'il n'assiégeât cette place. Les rigueurs qu'il exerça l'année suivante contre les protestans de Transilvanie firent beaucoup de tort à l'empereur. Il en fit exercer de semblables en Hongrie, par le comte de Bel-Joïeuse, ce qui fut cause qu'Étienne Bostkai prit les armes, et se trouva bientôt assez fort pour gagner une victoire sur les troupes impériales que ce comte commandait. Basta ne put réparer qu'en partie cette perte; car si d'un côté le siége qu'il mit devant Cassovie dégagea le comte

(*b*) *Tiré de* Strada, *décade. II*, *liv. III*, *et liv. VI et* X.

(c) D'Aubigué, *tom. III*, *liv. III*, *chap. IX*; De Thou, *liv CII*, *vers la fin. Voyez tous les exploits de George Basta pendant ces deux expéditions dans* Dondini, Histor. de Rebus in Galliâ gestis, *et les* Elogii di Capitani illustri *de* Lorenzo Crasso, *pag.* 17.

(*d*) Angel. Galluccius, de Bello belg., *lib. I.*

(e) *Idem, lib. VIII.*

Digitized by Google

de Bel-Joïeuse, il fallut de l'autre qu'il se retirât de devant la place (*f*). En 1605, il eut le chagrin de ne pouvoir empêcher les Turcs de se rendre maîtres de Strigonie (*g*); mais il eut du moins la consolation, par son campement auprès de Comorre, de leur opposer une barrière invincible; et de les charger avec avantage lorsqu'ils allèrent prendre leurs quartiers d'hiver. La paix qui se fit, et le peu de temps qu'il vécut après cela, firent cesser les historiens de parler de ses exploits (B). Il avait été honoré du titre de comte (*h*). Il y en a qui disent que jamais les Turcs n'eurent de l'avantage sur lui (C). N'oublions pas qu'il est auteur (D), et auteur fort estimé (E).

(*f*) *Ex* Thuano.
(*g*) Mercure Français, *tom. I.*
(*h*) Strada, *decad. II, lib. III.*

(A) *Le duc de Parme, ... le fit commissaire général de la cavalerie, l'an* 1580.] Je remarquerai par occasion que cette charge était d'assez nouvelle création au Pays-Bas en ce temps-là. Le duc d'Albe l'y avait transportée en 1567 : il l'y avait, dis-je, transportée d'Italie, où elle devait depuis peu la naissance à Ferdinand de Gonzague, gouverneur du Milanez. Celui auquel le duc d'Albe la conféra était Antoine Olivera, issu de ce Martin Olivera, que don Pedro, roi de Castille, avait fait venir de France, pour s'en servir contre les Maures de Grenade (1). George Basta remplit fort bien cette charge, et l'on s'aperçut que, pendant qu'il était malade à Caudebec, la cavalerie se relâchant de la bonne discipline sous laquelle il l'avait tenue, ne fit pas bien son devoir à l'attaque que les Royaux livrèrent au duc de Parme en 1592 (2).

(1) *Ex* Stradâ, *decad. I, lib. VI, ad annum* 1567.
(2) Dondini, Historia de Rebus in Galliâ gestis, *lib. III, pag.* 513.

(B) *La paix, ... et sa mort, ... firent cesser les historiens de parler de ses exploits.*] Bonifacio Vannozzi, dans une lettre datée du mois de janvier 1608, témoigne que deux lettres de G. M. Praga, écrites le 17 et le 24 de décembre 1607, lui avaient appris la mort de George Basta (3). Je pense que ce G. M. Praga avait été secrétaire de ce général. Il s'affligeait de la perte de ce maître, et se louait des bontés que le comte Charles, et la comtesse sa mère lui témoignaient (4). Je ne remarque cela qu'afin qu'on voie que notre général ne mourut point sans postérité légitime. Les avis qu'on donne à G. M. Praga, me font juger qu'il voulait écrire l'histoire de son maître. Ces avis-là sont fort sensés. Le Vannozzi lui représente que, si l'on désire de ne point passer pour flatteur, il faut entreprendre l'histoire particulière d'un événement fameux, où la personne dont on veut faire la vie, ait eu la principale part. Il lui en indique un, par rapport à George Basta; et il ajoute, qu'en s'y prenant de la sorte, on a une occasion favorable de faire venir sur la scène les actions glorieuses d'un homme, sans qu'il paraisse qu'on ait affecté cela. La grande commodité de cette conduite est qu'elle n'engage point à parler des imperfections de son héros, au lieu qu'une histoire entière de sa vie demande qu'on le dépeigne, non-seulement selon ses vertus; mais aussi selon ses vices. Or, quelque louable que puisse être une personne, elle a ses défauts; et quelquefois même les mauvaises qualités ne sont pas moindres que les bonnes. Il cite là-dessus Tite Live, eu égard à Annibal. *Alcuni, per fuggir il nome d'adulatore, tanto ambito, quanto dannato, si danno a scriver' un' attion publica, o un tal membro di essa, nella quale habbia parte principale colui, di cui noi intendiamo istoriar l'attioni, e la vita : verbi grazia, volendosi porre in carta la vita del Sig. Co. Basta, si potrebbe pigliare descriver' un' accidente della guerra d'Ungheria, siasi il tumulto e la seditione de' Ribelli, od altra impresa, nella quale S. E.*

(3) Vannozzi, Lettere miscellanee, *vol. III, pag.* 189.
(4) *Là même, pag.* 190.

Digitized by Google

havesse havuto parte principale : et così dissimulatamente mettersi a dir delle sue prodezze con molto proposito, e fuor di sospetto ; che hoggi di per lo più non si leggono Vite, e narrationi di grandi, che non habbiano del favoloso : e per cotali Scrittori son tenuti a dire il vero, e fuggir la menzogna : stando che, così non fuss' egli, non vi sia alcuno tanto laudabile, che non habbia i suo' nei : Onde saggiamente Livio, dopo una gran diceria a favor d'Annibale, chiuse il periodo così : Æquabant vitia virtutes : *perche, come peritissimo maestro, sapeva, che non si poteva, ne doveva tralasciar' indietro i cenni de' vizi, del descritto per vertuoso* (5). Il remarque qu'Annibal, qui était borgne, censura le peintre qui lui avait donné deux yeux, et récompensa celui qui l'avait peint en profil (6). Cela montre qu'il ne voulait point qu'on mentît ouvertement en sa faveur, et qu'il était bien aise qu'on trouvât l'art de dissimuler ses défauts. Le Vannozzi se jette ensuite sur un précepte latin, qui est très-beau : *Convien dunque*, dit-il (7), *ut veritas ante oculos habeatur, gratiâ atque odiis posthabitis : meliùs est enim historicum, et politicum, si non fert ratio temporum, ab historiâ scribendâ abstinere, quàm eam turpiter mentiendo, et adulando, quod plerosque factitâsse Flavius Vopiscus scripsit, maculare. Reipublicæ enim interest, ne quid omninò, nisi quod sit compertum, et exploratum, in lucem exeat, etc.* Cela veut dire que, si le temps ne permet pas de rapporter la vérité, il vaut mieux s'abstenir d'écrire l'histoire, que de la salir de mensonges ; car il importe au public que tout ce que l'on imprime soit bien certain. Il conclut par une autre règle, *louer peu, et blâmer encore moins.* « Serriamo la lettera, dit-il » (8), con quel moralissimo detto : » *Lauda parcè, et vitupera parciùs.* »

Ceci valait bien la peine d'une digression : j'en fais juges tous ceux qui ont du discernement.

(5) Vannozzi, Lettere miscellan., *vol. III*, *pag.* 191, 192.
(6) *Là même*, *pag.* 192.
(7) *Là même.*
(8) Vannozzi, Lettere miscellan., *vol. III*, *pag.* 192.

(C) *Il y en a qui disent que les Turcs n'eurent jamais d'avantage sur lui.*] Écoutons Strada. *Militari scientiâ clarum quem è Farnesianâ scholâ supremum Cæsarei exercitûs ducem vidimus in Pannoniâ ex othomanicis copiis perpetuò victorem* (9).

(D) *Il est auteur.*] On imprima son *Maestro di campo generale*, à Venise, en l'année 1606, et son *Governo della cavalleria leggiera*, à Francfort, en 1612.

(E)..... *et auteur fort estimé.*] Voici comme M. Naudé en parle dans son traité de l'Étude militaire : *In equestris militiæ disciplinâ quatuor seu duces seu tribuni communiter proponuntur, quorum de eâ re lucubrationes tanquam absolutissimæ omnium sibi calculos et approbationem conciliârunt; scilicet* Georgius Basta, *qui summus mandatorum curator in belgico regis exercitu, et cæsarianarum deindè copiarum ductor summo cum imperio fuit.* Les trois autres sont : *Ludovicus Melzus*, *Fluminius à Cruce*, et *Joannes Jacobus Walhausius.*

(9) Strada, *decad. II*, *lib. III.*

BATHYLLUS, jeune homme de Samos, aimé passionnément par Anacréon, qui en parlait souvent dans ses vers (A). Entre les odes qui nous restent de ce poëte il y en a une (*a*) où il a fait le portrait de ce beau garçon. Ce portrait ne se borne pas comme ceux de nos romans aux parties découvertes : il s'étend aussi sur les plus cachées ; et de là vient que mademoiselle le Fèvre n'a pu remplir tous les endroits de sa traduction : il a fallu y laisser des lignes toutes entières parsemées d'étoiles. Ce même Bathyllus avait été aimé de Polycrate, tyran de Samos, qui lui fit dresser une statue (B), dont l'attitude était celle d'un homme qui chante, et qui joue de la lyre. Chabot s'est trompé en l'ap-

(*a*) *C'est la XXIX.*

pelant *pantomime* (C). M. le Fèvre, en tâchant d'excuser les déréglemens d'Anacréon, a publié des choses qui n'étaient pas fort connues (D). On verra ce que c'est ci-dessous dans la dernière remarque.

(A) *Anacréon..... parlait souvent de lui dans ses vers.*] Horace l'a remarqué : voici ses paroles :

Non aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Tejum;
Qui persæpè cavâ testudine flevit amorem
Non elaboratum ad pedem (1).

On ne peut guère voir de distraction plus étrange que celle d'André Schottus, qui a cité ces vers d'Horace, pour prouver que Mécène aimait le pantomime Bathyllus, dont je parlerai ci-dessous (2). Charles Étienne ne s'est pas moins égaré lorsqu'il a dit que Bathyllus, mignon d'Anacréon, est le même que le pantomime auquel se rapportent ces paroles de Juvénal, *molli saltante Bathyllo* (3). N'est-ce pas vouloir que Juvénal et Anacréon aient été contemporains?

(B) *Polycrate..... lui fit dresser une statue.*] Quelques-uns croient que Juvénal en a parlé, lorsque s'adressant aux dieux, il dit :

. . . . . *Ut video, nullum discrimen habendum est*
Effigies inter vestras, statuamque Bathylli (4).

D'autres lisent *Vagelli*, au lieu de *Bathylli*. Cette statue de Bathyllus était au temple de Junon à Samos, devant l'autel. Apulée en a fait une description fort particularisée (5).

(C) *Chabot s'est trompé en l'appelant* pantomime.] *Hic Bathyllus*, dit-il (6), *samius fuit pantomimus Anacreonti in maximis deliciis.* Son erreur vient apparemment des idées qu'il avait d'un autre Bathylle, à qui le titre de pantomime convenait très-bien, comme on le verra ci-dessous.

(1) Horat., Epod. XIV.
(2) Andr. Schot. Not. ad Senec. Controv., *præf.*, *lib. V*, *pag.* 484, *edit.* Th. de Juges.
(3) *Elles sont dans la VI*e*. Satire*, *vs.* 63.
(4) Juvenal., Sat. XIII, *vs.* 118.
(5) Apul. Floridor., *pag.* 350, 351.
(6) Chab., in Horat., *Epod. XIV.*

(D) *M. le Fèvre, en tâchant d'excuser les déréglemens d'Anacreon, a publié des choses qui n'étaient guère connues.*] C'est ici que j'exécuterai la parole que j'ai donnée dans la remarque (G) de l'article d'Anacréon. Il vaut mieux qu'on trouve ces choses ici : elles auraient donné trop de longueur à l'article de ce poëte, et n'en donneront pas trop à l'article de Bathyllus. Je dis donc, que comme M. le Fèvre ne pouvait pas ignorer que l'amour de notre poëte pour Bathyllus n'ait passé pour une franche pédérastie, et que la jalousie de Polycrate par rapport à Smerdias n'ait fait du bruit, on ne comprend pas qu'il ait dû dire, qu'*on ne lit point que les plaisirs* d'Anacréon *aient été des matières de scandale, ni qu'on se soit jamais plaint de sa belle humeur* (7). Ce qu'il remarque en un autre endroit est beaucoup plus raisonnable. Il dit qu'on a vu des passions bien plus scandaleuses dans les troupes auxiliaires de France, que ne l'étaient les amours d'Anacréon. La manière dont il raconte la chose est trop belle dans son latin, pour être traduite : *An id potiùs amet quod patrum nostrorum memoriâ in copiis auxiliaribus vidit Gallia?*

Serica cùm dominam ducebant vincla capellam,
Cui nitidum cornu multo radiabat ab auro,
Et segmentatis splendebant tempora vittis.
Illa rosâ et myrto sertisque recentibus ibat
Altum vincta caput, dilectæ conscia formæ (8).

Voilà un morceau d'anecdotes, dont apparemment plusieurs lecteurs chercheront les circonstances ; une chèvre maîtresse de quelque général italien, et menée en pompe avec des ornemens de poupée. On ne saurait pousser plus loin par des explications forcées de

Novimus et qui te transversa tuentibus hircis (9).

Ces anecdotes firent des affaires à M. le Fèvre. *Il n'est pas fort à propos*, dit-il (10), *qu'on sache que j'ai fait les vers du* Bouc couronné. *M. votre père, à qui j'ai autrefois récité l'his-*

(7) Vie des Poëtes grecs, *pag.* 48, *édit. de Hollande en* 1680.
(8) *Epist. dedicat.* Anacreont.
(9) Virgil., Eclog. III, *vs.* 8.
(10) Poëtes Grecs, *pag.* 54.

Digitized by Google

toire de la Chèvre *dont il est parlé dans la Dédicace d'Anacréon, et qui n'ignore pas de quelle manière je fus traité dans le sanhédrin, vous dira mes raisons.* Voici de quoi faciliter la recherche de ce fait. Le duc de Nemours, ayant assiégé Lyon, l'an 1562, *fut contraint de se retirer, abandonné par trois mille Italiens, qui désertèrent faute d'être payés à point nommé. Leur vie avait été si licencieuse, que les paysans ne jugèrent pas la pouvoir expier qu'en brûlant toutes les chèvres des lieux par où ils avaient passé* (11). J'aime mieux citer M. Varillas que D'Aubigné, qui nous apprend que *le duc de Guise ayant voulu que celui de Nemours commandât au siége de* Lyon, *Tavannes fit dissiper l'armée, mécontenta les Italiens, disant ne pouvoir mener à la guerre des gens qui forçaient les enfans et les chèvres, chose si connue au pays, que les paysans n'en laissèrent aucune en vie après leur départ* (12). Le même historien raconte que le baron Des-Adrets, menant ses gens au combat contre le comte de Suze, leur dit pour toute harangue : *Les voilà les tueurs de femmes et enfans, et les amoureux de chèvres : donnons* (13). D'Aubigné sans doute savait cela par une tradition toute fraîche, et avait lu un historien qui nomme les chefs de ces infâmes soldats, et qui raconte que Tavannes, ou peu satisfait de l'arrivée du duc de Nemours qui devait commander au siége, ou n'espérant aucun bon succès du siége, se retira en Bourgogne; qu'ensuite le duc de Nemours *tira droit en Dauphiné, où se firent plusieurs exploits* (14) ; *mais le* comte *d'Anguesol*, continue-t-il, *se plaignant qu'il n'estoit payé, se retira dès lors, horsmis six enseignes qui accompagnèrent Nemours sous la charge de Brancaccio. Ces troupes d'Italiens envoiez et soldoyez par le pape firent beaucoup de maux par où ils passèrent, et pillèrent jusques aux souliers des pauvres ladres qu'ils trouvoient, et au reste si vilains et détestables en leur vie, qu'ils traînoient avec eux des chèvres, pour s'en servir à leurs vilenies plus que brutales ; qui fut cause que puis après en tous les lieux par où ils avoient passé les chèvres furent tuées et jetées en la voyerie par les paysans.* C'est alors sans doute que l'on vit cette chèvre si parée, dont parle M. le Fèvre. C'était celle du général. Les soldats vérifièrent alors cette sentence de Claudien :

> *Utque ducum lituos sic mores castra sequuntur.*

L'auteur de l'*Histoire des choses mémorables avenues en France depuis l'an* 1547, *jusqu'au commencement de l'an* 1597, raconte les mêmes choses. *En ces entrefaites*, dit-il (15), *le sieur de Tavanes vint de Bourgogne jusques à trois lieues près de Lyon, faisant estat d'assaillir la ville ; mais il en estoit trop loing : combien qu'il eust lors plus de cinq mille hommes, outre trois mille Italiens, conduits par le comte d'Anguesole* (16), *et soudoyez du pape. Ces Italiens, qui estoient les plus grands pillars du monde, traînoient après eux force chèvres, et se mesloient brutalement avec les bestes, etc.* (17) Il paraît par tous ces auteurs, que le fait dont il s'agit concerne l'an 1562. Mais voici un écrivain qui donne d'autres circonstances. « L'Histoire de France, *dit-il* (18), » nous rapporte que le duc de Nevers, » passant d'Italie en France, pour » venir au secours du roi, dont la » maison de Guise tâchait d'envahir » la couronne, sous prétexte de reli- » gion, y amena avec lui deux mille » chèvres couvertes de caparaçons de » velours vert, avec de gros galons » d'or. Elle ne nous laisse pas en mê- » me temps lieu de douter à quel » usage servaient ces chèvres, puis- » qu'elle nous dit, qu'autant qu'il y » avait d'officiers, c'étaient autant de » maîtresses pour eux et pour lui. » Ce duc de Nevers est sans doute Louis de Gonzague, qui épousa Henriette de Clèves, le 4 de mars 1565. Or

(11) Varillas, Charl. IX, *tom. I*, *pag.* 225, *édit. de Hollande.*

(12) D'Aubigné, *tom. I*, *pag.* 214, *à l'ann.* 1562.

(13) *Là même*, *pag.* 208.

(14) Théodore de Bèze, Histoire ecclésiast., *liv. XI*, *pag.* 230, *à l'ann.* 1562.

(15) *Pag.* 255, *édit. de* 1599.

(16) Théodore de Bèze *le nomme ainsi*, *pag.* 229 *de son* Histoire ecclésiastique.

(17) *Ce que je supprime ici est mot à mot ce qu'on vient de voir aux dernières lignes du passage de* Théodore de Bèze.

(18) Mémoires d'Artagnan, *tom. III*, *pag.* 466.

Digitized by Google

nous ne lisons pas qu'il soit passé d'Italie en France, avec un corps de troupes, l'an 1562 : son expédition regarde l'an 1567. Il était *lieutenant général dans le marquisat de Saluces, et dans ce qui restait du Piémont à la France*, et il reçut ordre *d'en tirer les troupes aguerries, que l'on y tenait en réserve* (19) ; et ayant payé, de l'argent que le pape lui envoya, *une partie des montres qui étaient dues* à ses soldats, *il les tira de son gouvernement au nombre de treize mille, entra dans le Dauphiné*, leva le blocus de Lyon, assiégea et prit Mâcon, et alla joindre le duc d'Anjou en Champagne (20). Voyez Davila, au IVe. livre de son Histoire (21). De deux choses l'une, ou l'on vit deux fois en France ces chèvres-là, ou on ne les vit point dans l'armée de Louis de Gonzague : et quoi qu'il en soit, les Mémoires d'Artagnan pécheront toujours contre la chronologie ; car au temps de ce voyage du duc de Nevers, la maison de Guise ne tâchait pas d'usurper le trône. Les historiens protestans, qui parlent des chèvres de l'an 1562, ne disent rien de semblable touchant les troupes du duc de Nevers en 1567 (22). Or personne n'ignore que leur silence ne soit là-dessus extrêmement significatif *.

(19) Varillas, Hist. de Charles IX, *tom. II*, *pag.* 102, *édition de Hollande.*

(20) *Là même, pag.* 103.

(21) Davila, Histoire des Guerres civiles de France, *liv. IV*, *pag.* 183.

(22) *Voyez* d'Aubigné, *tom. I*, *liv. IV*, *chap. XII*, *pag.* 314 ; l'Histoire des Choses mémorables, *pag.* 309, et La Popelinière, Vraie et entière Histoire des Troubles, *liv. III*, *folio* 104.

* De tous les écrivains que Bayle cite dans cette remarque, il n'y en pas un seul, dit Leclerc, qui ne soit très-récusable.

BATHYLLUS d'Alexandrie (*a*), affranchi de Mécène qui l'aimait beaucoup (A), et Pylade, furent inventeurs d'une nouvelle manière de danser toutes sortes de pièces de théâtre (B). Cette nouvelle manière fut appelée *Italique* (*b*) (C), et comprenait la tragique, la comique, et la satirique. Ce n'est pas qu'elle en fût un mélange ; mais c'est que ces deux pantomimes conservèrent le caractère de chacune dans l'exécution de leur jeu. Il y avait entre eux cette différence, que Bathyllus excellait dans le comique (D), et Pylade dans le tragique (*c*). L'émulation qui régnait entre eux forma deux sectes qui ont duré assez longtemps : chacun laissa des disciples, qui se piquèrent de faire fleurir l'école, et de perpétuer le nom de leur maître (*d*) ; car les sectateurs de Bathyllus s'appelaient *Bathylli*, et ceux de Pylade s'appelaient *Pyladæ*. Les uns et les autres conservaient les manières et les caractères de leur chef. La danse de ceux-ci était grave, et propre à exciter les grandes passions de la tragédie : la danse de ceux-là était enjouée, et se rapportait à des aventures d'amour, et à des sujets comiques. Elle remuait tellement la concupiscence, et donnait des tentations si victorieuses aux spectatrices, qu'on n'oserait dire en français ce que Juvénal a dit en latin (E). Les Romains se partagèrent en factions pour ces deux célèbres pantomimes ; et il semble même que les partisans de Bathyllus eurent une fois le crédit de faire bannir Pylade (*e*). La faveur de Bathyllus auprès de Mécène peut autoriser cette conjecture, n'en

(*a*) Athen., *lib. I*, *cap. XVII.*

(*b*) Suidas, *in* Πυλάδης. Athen., *lib. I*, *cap. XVII.*

(*c*) Athen., *ibid.* Plutarchus, Symp., *lib. VII*, *cap. VIII.*

(*d*) Seneca, Natural. Quæstion., *lib. VII*, *cap. XXXII. Voyez* Saumaise in Carinum Vopisci ; Vossius, Inst. Poëtic., *lib. II*, *cap. XXXVIII.*

(*e*) Dio, *lib. LIV.*

Digitized by Google

déplaise à Macrobe (F). Voyez ce que nous dirons dans l'article de PYLADE. Il est fait mention de Bathyllus dans la VIII^e^. fable du V^e^. livre de Phèdre. L'auteur du Supplément de Moréri a parlé pertinemment de ce pantomime ; mais il a mal cité, car la citation de Plutarque ne se rapporte qu'à une petite partie de l'article ; et celle de Lucien a deux grands défauts : l'un, que le livre *de Pantomini Scenâ*, auquel on renvoie le lecteur, est une chimère ; l'autre, que le traité *de Saltatione*, où Lucien a dit quantité de choses des pantomimes, ne parle point en particulier de Bathyllus et de Pylade. Je crois avoir découvert la source de cette mauvaise citation (G).

(A) *Il était affranchi de Mécène qui l'aimait beaucoup.*] Voyez le scholiaste de Perse sur ces paroles de la V^e^. satire : [vs. 123.]

Tres tantum ad numeros satyri moveare Bathylli,

et considérez ce passage du chapitre LIV du I^er^. livre des Annales de Tacite, *Indulserat ei ludicro Augustus dum Mæcenati obtemperat effuso in amorem Bathylli.* Consultez aussi Dion, au livre LIV ; et Sénèque, à la préface du V^e^. livre des Controverses.

(B) *Lui et Pylade furent inventeurs d'une nouvelle manière de danser les pièces de théâtre.*] Suidas dit expressément *qu'Auguste inventa la danse des pantomimes, Pylade et Bathyllus étant les premiers qui l'introduisirent* (1). Chacun sent que Suidas veut dire qu'Auguste fut le premier qui autorisa, et qui établit l'invention de ces deux grands baladins (2). Il y a dans le grec de cet auteur Βακχυλίδου : cette faute est demeurée dans le Suidas d'Emilius Portus, quoique Lipse l'eût corrigée (3) lorsqu'il rajusta deux passages de Sénèque, l'un desquels portait, *Bathyllo Mæcenate* (4), au lieu de *Bathyllo Mæcenatis* ; et l'autre, *si pantomimus essem, pantillus essem* (5), au lieu de *si pantomimus essem, Bathyllus essem.* Zosime est conforme à Suidas (6) : il met entre les causes de l'ébranlement de l'empire l'introduction qui fut faite sous Auguste de la danse des pantomimes, inconnue auparavant, de la quelle Pylade et Bathyllus furent les auteurs. Athénée, quand il parle de son chef, nomme seulement Bathyllus ; mais quand il cite Aristonicus, il nomme aussi Pylade (7). Il est vrai que pour trouver cela dans son texte, il y faut corriger un mot de la manière que M. de Saumaise le corrige tout-à-fait bien (8). Le grec porte : τοῦτον τὸν Βάθυλλον, φησὶν Ἀριςόνικος καὶ Πυλάδης, οὗ ἐςὶ καὶ σύγγραμμα περὶ ὀρχήσεως, τὴν Ἰταλικὴν ὄρχησιν συςήσασθαι ἐκ τῆς κομικῆς, etc. Il faut lire Πυλάδην et traduire, *Aristonicus ait, Bathyllum hunc et Pyladem qui librum de saltatione scripsit, italicam saltationem composuisse ex comicâ, etc.* Il n'y a nulle apparence que tant d'autres écrivains ayant fait participer Pylade à la gloire de l'invention, ou la lui ayant conférée toute entière, lui-même dans un livre public l'ait donnée toute à son rival. Ce passage d'Athénée a servi au même critique pour corriger Suidas (9). De la manière que le texte de Suidas est rangé, on y trouve que Pylade a écrit de la danse italique qu'il avait inventée, de la danse nommée comique, de la danse tragique, de la danse satirique (10). Wolfius et Emilius Portus l'entendent ainsi, parce qu'ils n'ont point vu de fautes dans ces paroles : Ἔγραψε περὶ ὀρχήσεως τῆς Ἰταλικῆς, ἥτις ὑπ' αὐτοῦ εὑρέθη. Περὶ τῆς κωμικῆς καλουμένης ὀρχήσεως..... καὶ τῆς σατυρικῆς. M. de Saumaise prétend qu'au lieu

(1) Suidas, *in* Ὄρχησις.
(2) *Voyez* Zosime, *liv. I.*

(3) Lipsius in Tacit. Annal., *lib. I*, *pag.* 63.
(4) Controvers., *Præf.*, *lib. V.*
(5) *Præf.*, *lib. III Epitom.*
(6) Zosim., *lib. I.*
(7) Athen., *lib. I*, *cap. XVII*, *pag.* 20.
(8) Salmas., in Carinum Vopisci, *pag.* 831, *edit. Lugd. Bat.*, *ann.* 1671.
(9) *Idem*, *ibid. Voyez* Vossius, Instit. Poët., *lib. II*, *pag.* 180.
(10) Suid., *in* Πυλάδης.

Digitized by Google

de περὶ τῆς κωμικῆς, il faut lire ἀπὸ τῆς κωμικῆς, et ainsi du reste; en sorte que le sens soit que Pylade a fait un livre touchant la danse italique, qu'il avait inventée et formée de la comique, etc. Il est sûr que, par ce moyen, Suidas dirait une chose qu'Athénée rapporte positivement. C'est aux lecteurs à juger s'il ne pourrait pas être vrai que le livre de Pylade traitait en détail de trois anciennes sortes de danse et de celle qu'il avait substituée à ces trois-là, qui nécessairement devait différer de chacune, encore qu'elle les retînt peut-être toutes en leur entier.

(C)..... *qui fut appelée* italique.] J'ai mieux aimé m'expliquer ainsi, que de dire simplement que Pylade et Bathyllus inventèrent l'art de représenter une pièce de théâtre par la danse, et par le mouvement des mains. Je n'ignore pas que bien des auteurs en parlent comme d'une chose qui ne commença que sous Auguste; car, outre les autorités citées dans la remarque précédente, il est sûr que Suidas dit quelque part, *qu'en ce temps-là* (c'est-à-dire sous cet empereur), *fut introduite la danse des pantomimes, inconnue auparavant*, οὔπω πρότερον οὖσα (11). Zonare en met aussi l'établissement sous Auguste (12). Mais comme M. de Saumaise a fait voir invinciblement que la coutume d'actionner la poésie dramatique par le mouvement des pieds et des mains était beaucoup plus ancienne que Bathyllus et que Pylade (13), il vaut mieux dire qu'ils n'ont fait que perfectionner cet art, et que s'en servir d'une nouvelle façon. Il croit qu'avant eux les pantomimes ne faisaient leurs danses et leurs gesticulations, que pendant qu'on représentait la tragédie ou la comédie; et que ces deux-ci furent les premiers qui se détachèrent de tous les acteurs, et qui introduisirent la danse toute seule sur l'orchestre (14). Je dirai ailleurs (15) de quels nouveaux agrémens Pylade enrichit l'art qu'il professait. Lipse a cru être le premier qui eût découvert qu'Auguste a été l'inventeur de cette danse (16). La découverte, comme on voit, n'est pas trop heureuse.

(D) *Bathyllus excellait dans le comique.*] Athénée (17) et Plutarque (18) nous apprennent la différence qui était à cet égard entre ces deux baladins. On la peut fort bien recueillir de ces paroles de Sénèque le père : *Quidam meliùs equitem patiuntur, quidam jugum, et ut ad morbum te meum vocem, Pylades, in comœdiâ, Bathyllus in tragœdiâ multùm à se aberant* (19). La suite du discours montre qu'il s'agit là de faire voir, que l'on n'est pas également propre à diverses choses. Mais encore que chacun de ces pantomimes eût le fort et le faible que j'ai marqué, ils ne laissaient pas de se mêler tous deux du tragique et du comique. Bathyllus n'était pas le seul qui jouât les pièces où il fallait représenter des personnages qui se remuaient beaucoup, comme les Pans et les Satyres en régal avec l'Amour : on voit que Pylade se signala à représenter une fête donnée par Bacchus à des bacchantes et à des satyres (20). Vossius, qui a mis un tel sujet dans le partage de Bathyllus (21), n'avait pas assez pris garde à la docte dissertation de Saumaise.

(E) *On n'oserait dire en français ce que Juvénal a dit en latin.*] Qu'ainsi ne soit, voici les termes de Juvénal dans la VI^e. satire, vs. 63.

> *Chironomon Ledam molli saltante Bathyllo*
> *Tuccia vesicæ non imperat : Apula gannit*
> *Sicut in amplexu : subitum et miserabile longum*
> *Attendit Thymele : Thymele tunc rustica discit.*

Le père Tarteron jésuite a supprimé ce latin dans sa nouvelle édition de Juvénal (22), qu'il a traduit en français. Il a supprimé d'autres passages pour les raisons qu'il allègue dans la préface. Cela soit dit en passant.

(F) *Il semble que les partisans de Bathyllus..... firent bannir Pylade : la faveur de Bathyllus peut autoriser cette conjecture, n'en déplaise à Macrobe.*] Il dit que Pylade encourut l'indigna-

(11) Suid., *in* Ἀθηνόδωρος.
(12) Zonaras, *lib. I.*
(13) Salm., in Carinum Vopisci, *pag.* 829.
(14) *Ibidem, pag.* 830, 831.
(15) *Dans l'article de ce* PYLADE.
(16) Lips., in Tacit. Annal., *lib. I.*
(17) *Lib. I, cap. XVII.*
(18) Sympos., *lib. VII, cap. VIII.*
(19) Epitom., *lib. III, Præfat.*
(20) *Voyez les deux épigrammes grecques rapportées par* Saumaise sur le Carin de Vopisc., *pag.* 835.
(21) Vossius, Instit. poët., *lib. II, pag.* 181.
(22) *Elle est de Paris, en* 1689.

Digitized by Google

tion d'Auguste, à cause que la dispute qui régnait entre lui Pylade, et Hylas, qui avait été son élève, avait excité une sédition parmi le peuple. La réponse qu'il met dans la bouche de Pylade : *Sire, vous êtes un ingrat, laissez-les s'occuper de nos différens* (23), est la même que Dion lui prête. Dion rapporte que ce pantomime, rappelé de son exil, et grondé par Auguste de ses querelles avec Bathyllus, lui répondit : *il vous est avantageux, César, que nous amusions le peuple, et que nous l'empêchions de faire attention à d'autres choses.* Συμφέρει σοι, Καῖσαρ, περὶ ἡμᾶς τὸν δῆμον ἀποδιατρίϐεσθαι. *Expedit tibi, Cæsar, populum nobis intentum tempus consumere* (24). Prendra parti qui voudra pour Macrobe contre Dion : pour moi, je donne la préférence à celui-ci; et je trouve fort vraisemblable que ce ne fut point en faveur d'Hylas, mais en faveur de Bathyllus, que l'empereur se fâcha contre Pylade. Nous verrons dans l'article de celui-ci l'opposition qui est entre Dion et Suétone.

(G) *Le Supplément de Moréri cite mal touchant Bathyllus,... et je crois avoir découvert la source de cette mauvaise citation.*] M. de Saumaise cite plusieurs fois Lucien, qui a fait un beau traité de la Danse. Entre autres endroits, il cite celui qui contient la description de l'équipage du pantomime, s'il m'est permis de parler ainsi pour exprimer tous les instrumens qui accompagnaient la danse. Or, avant que de citer Lucien, il se sert de ces paroles, *Lucianus de Pantomimi scend et apparatu* : il ne prétend point désigner aucun titre de livre; mais seulement la matière d'un certain passage qu'il va citer. Néanmoins M. Hofman s'y est trompé ; car, après avoir dit une partie des choses qui regardent le pantomime Pylade dans le livre de M. de Saumaise, il nous renvoie à Lucien *de Pantomimi scend et appar.* : et, comme il met ces paroles en italique, il ne faut point douter que le Continuateur de Moréri n'ait trouvé là un panneau, où il a donné tout de son long.

(23) Καὶ ἀχαριστεῖς βασιλεῦ; ἔασον αὐτοὺς περὶ ἡμᾶς ἀσχολεῖσθαι. Macrob., Satur., *lib. II, cap. VII, in fine.*

(24) Dio, *lib. LIV, ad ann.* 736, *pag.* 610.

BATHYLLUS, poëte latin, contemporain de Virgile. Voyez dans le Supplément du Dictionnaire de Moréri ce qu'on peut savoir de lui. Il faut seulement y ajouter cette circonstance, que la seconde affiche de Virgile commençait par le distique que Bathyllus s'était approprié, et qu'après cela on lisait, *Hos ego versiculos feci, etc.* Il ne fallait point citer le Giraldi, qui est un auteur moderne, mais la Vie de Virgile par Donat. Je ne sais point où Charles Étienne a pêché son Bathyllus excellent poëte tragique, qui ne réussissait pas si bien dans les comédies.

BAUDERON (Brice), médecin français, natif de Parei *1, dans le comté de Charolais, a fleuri vers la fin du XVIe. siècle, et au commencement du XVIIe. Il travailla avec beaucoup de succès sur la composition des médicamens, et il publia une *Pharmacopée* (A), qui s'est acquis une très-grande autorité *2. Elle est en français. Il s'établit à Mâcon (*a*), et y pratiqua assez long-temps la médecine. C'est de ce lieu-là qu'il date la préface d'un livre latin, qu'il fit imprimer à Paris, l'an 1620 (B), et dans laquelle il nous apprend qu'il avait quatre-vingts ans, et

*1 Ou Paray, il y était né, dit *Joly*, en 1539.

*2 Leclerc, dans sa *Bibliothéque de Richelet*, raconte que Sénecé étant à Paris, en 1715, entra chez un apothicaire pour acheter quelques drogues; et qu'ayant été par hasard reconnu pour arrière-petit-fils de Bauderon, l'apothicaire ne voulut pas recevoir son argent, par reconnaissance et respect pour la mémoire de l'auteur de la *Pharmacopée.*

(*a*) *Voyez au-devant de sa* Praxis, etc., *les vers français de* Jean Baptiste Verjus, *Mâconnais.*

Digitized by Google

qu'il pratiquait la médecine depuis cinquante. Il n'était plus en vie l'an 1623 (*b*).

(*b*) *Voyez la remarque* (A).

(A) *Il publia une Pharmacopée.*] Elle a été imprimée plusieurs fois. Jean de Renou a observé que la seconde édition est de Lyon, chez Benoist Rigaud, en 1596; et que la troisième est de Lyon, chez Pierre Rigaud, en 1603 (1). Il a dit aussi qu'il avait vu dans la troisième la faute qu'il avait critiquée. Notez qu'il fait cette remarque dans un livre qui fut imprimé l'an 1623, et qu'il y repousse la plainte du fils de Bauderon, et qu'il l'exhorte à être *plus diligent une autre fois à bien examiner et éplucher de près les écrits de son père pour les rendre clairs et intelligibles à tous ceux de sa profession, au lieu de les noircir et obscurcir davantage* (2). Inférons de là deux choses : l'une, que notre Bauderon n'était point en vie en 1623 * ; l'autre, que sa Pharmacopée a paru avec quelques additions de son fils. Elle a été traduite en latin par un Anglais, nommé Philémon Holland. Cette traduction fut imprimée, avec quelques autres pièces de même genre, à Londres, l'an 1639, *in-folio*, et à la Haye, en 1640, *in*-12 (3).

(B) *Il fit imprimer un livre latin, à Paris, l'an* 1620.] C'est un *in*-4°. de 849 pages, intitulé *Praxis in duos tractatus distincta : in priore agitur de febribus essentialibus, tam simplicibus, quàm compositis, confusis, erraticis, malignis, ac pestiferis, et symptomaticis in genere et specie curandis : in posteriore, de Symptomatis et Morbis internis, à capite ad pedes usque.*

(1) Renou, Antidotaire, *liv. VI, chap. IV, pag.* 73 *de la traduction française, edit. de Lyon, en* 1637.

(2) *Là même. Voyez l'article* Renou.

* Il est mort en 1623, dit Joly.

(3) Mercklini Lindenius renovatus, *pag.* 133.

BAUDIER (Michel), gentilhomme du Languedoc, a vécu sous le règne de Louis XIII. Il publia plusieurs livres, qui le mirent sur le pied d'un auteur fécond et laborieux, et qui se débitèrent assez bien. Je n'ai connaissance que des livres suivans : *Inventaire de l'Histoire générale des Turcs* (*a*); l'*Histoire du Sérail;* celle *de la Religion des Turcs;* celle *de la cour du roi de la Chine;* la *Vie du cardinal Ximénès;* la *Vie du cardinal d'Amboise*, la *Vie du maréchal de Toiras;* l'*Histoire du ministère de Romieu;* le *Soldat Piémontais, racontant du Camp de Turin ce qui s'est passé en la campagne d'Italie de l'année* 1640.

(*a*) *La* 2ᵉ. *édition est de Paris, en* 1620, in-4°.

BAUDIUS (Dominique), professeur en histoire dans l'académie de Leyde, naquit à Lille, le 8 d'avril 1561. Il commença ses études à Aix-la-Chapelle. Son père s'y était retiré avec sa famille pendant les fureurs du duc d'Albe, et y mourut l'an 1576. Notre Baudius alla peu après à Leyde, afin d'y continuer ses études. Il ne s'y arrêta que huit mois; et s'en alla ensuite à Gand, où sa mère s'était retirée, et d'où elle l'envoya à Genève. Il y étudia en théologie, et y fit toutes les fonctions de proposant. Il revint à Gand, en l'année 1583, et y continua ses études de théologie sous Lambert Daneau, puis il passa à Leyde, où s'étant fort appliqué pendant quinze mois à l'étude de la jurisprudence, il fut reçu docteur en droit au mois de juin 1585. Quelques jours après, il suivit les ambassadeurs que les États-Généraux envoyèrent en Angleterre, et s'y fit connaître à plusieurs personnes d'impor-

tance, et nommément à l'illustre Philippe Sidnei. Il fut mis sur la matricule des avocats de la Haye, le 5 de janvier 1587; et, se dégoûtant bientôt du barreau (A), il alla voyager en France (B), où il s'arrêta pendant dix ans (C). Il s'y fit de bons amis, et il y trouva de grands patrons. Achille de Harlai, premier président au parlement de Paris, fut du nombre de ces derniers, et le fit recevoir avocat en parlement l'année 1592 (*a*). Baudius fit le voyage d'Angleterre l'an 1602, avec Christophe de Harlai, qu'Henri-le-Grand y envoyait en ambassade (*b*). Ce Christophe était fils unique de M. le premier président. Enfin Baudius se fixa à Leyde, y ayant été nommé professeur en éloquence au mois de mai 1602. Il fit des leçons sur l'histoire, après la mort de Merula : il eut aussi permission d'en faire sur la jurisprudence. L'an 1611, messieurs les États partagèrent entre lui et Meursius la charge de leur historiographe (*c*); et ce fut en conséquence de cela qu'il fit l'*Histoire de la Trêve* (*d*). Cet ouvrage est bien écrit. Le style de Baudius était fort poli, comme il paraît par ses *Lettres*. Ses amis en publièrent un assez grand nombre après sa mort, et de temps en temps on en a joint quelques autres dans les nouvelles éditions. Il était grand poëte latin (D) : les vers que l'on a de lui ne permettent pas d'en douter. Il en fit de plusieurs espèces, et en grand nombre, et ils ont été réimprimés assez souvent. Il mourut à Leyde le 22 d'août 1613 (*e*). Il avait eu dans les dernières années de sa vie quelques mortifications (E). Ce n'était pas un de ces docteurs belliqueux dans le cabinet, qui ne veulent ni paix ni trêve, et qui traitent de malintentionnés contre la patrie tous ceux qui ne rejettent point comme un poison dangereux, et comme un piége funeste, les offres et les offices des médiateurs de paix. Il exhorta fortement messieurs les États à la trêve avec l'Espagne. Il est vrai qu'il n'osa point mettre son nom à la tête de deux *Harangues* qu'il publia sur ce sujet (*f*). Il est vrai encore que ces deux *Harangues* (F), et les vers qu'il fit pour Spinola, excitèrent de grands murmures (G). Cette humeur pacifique ne regardait que l'état public; car d'ailleurs il n'était pas ennemi des querelles poétiques : il les soutenait d'une manière si emportée, que je ne crois pas que les poëtes du paganisme les plus fameux par le fiel de leurs médisances, les Archilochus et les Hipponax, aient pu entasser plus d'injures, ni faire un choix plus exquis de termes diffamatoires. Il en voulait principalement aux ennemis déclarés du grand Scaliger. C'é-

(*a*) La Vie de Baudius, *que je citerai ci-dessous, met* 1591; *mais il paraît par sa* lettre XXIII *de la* I[re]. *centurie, que ce fut en* 1592.

(*b*) *Voyez la remarque* (C).

(*c*) Baudius, Epistolâ XCVIII, *cent. III.*

(*d*) *Tiré de sa* Vie, *imprimée à la tête de ses* Poésies *et de ses* Lettres. *Voyez aussi* Meursii Athenæ Batavæ, *pag.* 155.

(*e*) *Voyez sa* Vie. Saint-Romuald, *dans son* Journal chronologique, *met le* 17 *de juin.*

(*f*) *Il publia l'une sous le nom de* Latinus Pacatus, *et l'autre sous celui de* Julianus Rosbecius.

Digitized by Google

taient des esprits malendurans, et il aurait fallu être bien fin pour faire qu'ils demeurassent en reste. Ainsi c'était une grêle réciproque, et un bombarde-ment alternatif entre l'académie de Leyde, et le collége d'Anvers (H). Je n'ai point trouvé que Baudius fasse mention de ses enfans; mais je sais qu'il laissa grosse sa dernière femme (*g*), et qu'il se maria pour le moins deux fois (I), et que ce n'est pas le bel endroit de sa vie. Le vin et les femmes ont été les deux écueils sur lesquels sa réputation a fait naufrage (K). Cela le fit mépriser, et l'exposa à la risée publique. Ses amis mêmes en firent des plaisanteries sanglantes, qui ont été imprimées. Il ne faut pas néanmoins croire sur le dernier chef tout ce que le satirique Scioppius a publié (L). C'est un pas glissant pour la bonne renommée que certains tempéramens. On ne peut nier que Baudius ne fût de complexion amoureuse. Il n'était encore que proposant, lorsqu'il se laissa coiffer d'amour pour une fille qui logeait chez son professeur Lambert Daneau (*h*). Les remarques nous en diront davantage. Il était trop libre dans ses sentimens, et même dans ses discours : il ne s'accommodait pas avec assez de prudence aux préjugés du temps et des lieux; cela n'était que trop capable de lui faire de dangereux ennemis, et de l'exposer aux mauvais effets de leurs jugemens **téméraires (*i*). Il consultait trop les idées platoniques, et de là vint qu'il fut un peu trop scandalisé des disputes qui s'élevèrent en Hollande. Il en tira de mauvais** augures, dont les uns ont été faux, et les autres vrais. Il crut que cela ferait changer le gouvernement, il s'est trompé (M); il crut que cela formerait un schisme, il a eu raison (N). Au reste, ceux qui ont publié ses *Lettres* ont procuré plus de plaisir et d'utilité aux lecteurs, que d'honneur à sa mémoire. Elles sont écrites poliment (O), et pleines d'esprit; mais il s'y donne trop de louanges, il y paraît trop gueux (P), trop importun à ses amis, trop mendiant, trop vain, trop intéressé, trop déréglé. C'est justifier son siècle de la dureté dont il l'accuse. C'est par une partie de ces défauts que plusieurs personnes de lettres se font mépriser dans les lieux de leur demeure, pendant qu'ils se font admirer partout où l'on ne connaît que ce qu'ils publient.

Quelque long que soit déjà cet article, je ne puis m'empêcher d'ajouter ici une chose assez singulière; c'est que Baudius avait entrepris un ouvrage destiné à la réunion des religions (Q) : ouvrage qui, comme il l'avoue lui-même en communiquant son dessein à M. de Thou, demandait, entre autres talens, beaucoup de piété. On verra ci-dessous ses propres paroles.

(*g*) *Elle accoucha d'une fille, après la mort de Baudius. Voyez* Casaubon, Epist. *DCCXCIV, pag.* 1012.

(*h*) *Voyez sa* XXVI^e. lettre, *centur. II, pag.* 224.

(*i*) *Voyez la remarque* (M).

(A) *Il se dégoûta...... du Barreau.*] Un Wallon comme lui ne savait pas assez de flamand, pour plaider aves

Digitized by Google

succès : outre qu'il avait besoin d'une occupation qui lui donnât de l'argent comptant ; et c'est ce qu'il ne faut attendre de la profession d'avocat qu'au bout de plusieurs années. Joignez à cela qu'il se repaissait un peu de la fumée de cour, et enfin qu'il était né poëte, la chose du monde qui donne le moins de goût pour les épines et pour les chicanes du barreau. Voyez les conseils que Lipse lui donne de persévérer sans impatience (1).

(B) *Il alla voyager en France.*] Il avait bonne opinion de lui-même, et il s'était mis dans la fantaisie qu'il obtiendrait un caractère public pour voyager honorablement. Il s'imagina que les États le députeraient au roi de Navarre, pourvu que ses amis les en priassent. Il communiqua sa pensée à Juste Lipse, qui était alors professeur de l'académie de Hollande : la réponse qu'il reçut lui apprit tout doucement à se mieux connaître. *Prioribus* (litteris) *agebas de legatiunculâ ad Navarrenum quo fundamento, mi Baudi, aut quâ spe? Nunquàm id factum, et ut in tuâ personâ novum exemplum ordines instituant, cave credas. Tu hoc et alia mereris, sed malè res humanas nosti, si merita in his talibus appendis potiùs quàm fortunam...... Hoc unum te moneo ne præcipitent te tuorum vota, pia, sed improvida, qui ad lapsum sæpè impellunt dum cogunt festinare. Ne sperne honores, sed nec avidè appete, et qui eo minorem te putant qui cares, tu eos habe pro minutis* (2). Cela est très-bien pensé : Sénèque ne saurait rien dire de plus judicieux. On ne profita guère de ce bon avis : nous verrons dans la remarque (C) que Baudius demeura toute sa vie entêté de députations et d'ambassades.

(C)...... *où il s'arrêta pendant dix ans.*] Il témoigne dans quelques-unes de ses lettres, qu'il avait dessein d'y finir ses jours, pourvu qu'il y trouvât une condition raisonnable. *Ægrè enim ægrè Galliam desero, nec deseram, nisi desertus ab omni* εὐελπιᾳ... (3). *Ego hìc aut alibi in hoc regno sedem exilii circumspicio : ignoscat mihi genius patriæ, planè non teneor revertendi desiderio* (4). Il allègue à M. de Thou plusieurs raisons pourquoi il n'a point dessein de retourner en Hollande, et il emploie celle-ci comme la plus forte : c'est qu'il ne pouvait quitter la France pendant qu'il y espérait quelque chose. *Nos... qui viâ non pervulgatâ ad bonam mentem adspiramus, non magis istic ad res tractandas idonei censemur quàm* ὄνοι λύρας; *vultures togati omnia virtutis præmia possident bonis de præsidio dejectis, vel (quod deterius est) viri Mercuriales, quibus quàm benè conveniat cum genere litteratorum discimus magno nostro malo. Denique (quæ ratio maxima est) non possum à vobis divelli quamdiù speculæ locum videro* (5). Il fut trop heureux de retourner dans un pays dont il disait tant de mal. Il pria M. de Thou de le placer auprès du prince de Dombes (6), et je crois qu'il fit la même prière à Scaliger (7). On le plaça chez un honnête homme qui, outre la table, lui donnait huit cents francs par an (8) ; et par ce moyen, il se trouva à portée de s'insinuer dans la connaissance de tout ce qu'il y avait de plus illustre au parlement de Paris qui séait alors à Tours. Il écrivit de Caen à M. de Thou, qui travaillait à un ouvrage semblable à celui de George Cassander (9). Je ne sais si jamais personne a mis Baudius dans la liste des pacificateurs de religion. Il travailla à faire appeler Juste Lipse à Paris, et il fut très-fâché que cette affaire se négligeât ; car il trouvait en cela un grand mécompte. Il souhaitait de revoir le pays natal, sans que les frais du voyage lui coûtassent rien, et d'une manière qui lui fît honneur, et qui lui fournît un prétexte de se donner des airs : il avait espéré la commission de dé-

(1) *Ils sont dans une lettre datée du* 1er. *d'octobre* 1587 : *elle est la XXVIe. dans la IVe. centurie de celles de* Baudius, *édit. de Leyde, en* 1650.

(2) Lipse, *dans une lettre datée du mois de septembre* 1588 : *elle est la XXVIIe. parmi celles de* Baudius, *à la centurie IV.*

(3) Baudius, Epist. VII, *cent. I, pag.* 21 : *elle est datée de Caen, le* 1er. *de juin* 1591.

(4) *Idem*, Epist. VIII, *ejusdem centuriæ, pag.* 22.

(5) *Idem*, Epist. VI, *cent. Ire., pag.* 18.

(6) *Ibidem.*

(7) Epist. VIII, *page* 22.

(8) *Scipio Sardinius. Voyez la* Lettre de M. Servin à Baudius, *pag.* 38 *des* Lettres de Baudius. *Voyez aussi pag.* 41.

(9) Epist. VII, *pag.* 20.

Digitized by Google

puté auprès de Lipse; n'était-ce pas de quoi se fâcher que l'on s'empressât si peu à Paris de faire venir ce grand homme? *Lipsio equidem omnia summa cupio, et ob honorem hominis, et ob amorem litterarum. Sed tamen mei potissimum commodi ratio à me ducebatur, cùm tam ambitiosis flagitationibus hoc agebam, ut huc evocaretur. Suadebat enim voluntas, et rerum mearum status urgebat, ut in patriam excurrerem : quod ut sine sumptu meo et cum nonnullâ dignitate fieret, bella occasio evenisse videbatur, si quod spe ac votis præceperam, publico nomine ad eum accersendum legatus forem* (10). Lorsqu'il écrivait cela à M. de Thou, ses affaires étaient en mauvais état (11) : il se tenait à la campagne, parce que sa bourse était trop mal garnie pour qu'il pût s'entretenir à Paris. La lettre suivante (12) fut écrite en prison au même M. de Thou : il lui marque que personne ne voulait être sa caution, et que sans cela le bon office de M. Servin, à la recommandation duquel le juge du lieu lui avait été favorable, lui était très-inutile. Il était à Paris en 1597, plein d'une prétention trop présomptueuse. L'envoyé des Provinces-Unies était si malade, qu'on ne croyait pas qu'il en réchappât. Baudius, se flattant de recueillir cette succession, écrivit en diligence à Scaliger, et le pria de se servir pour lui faire avoir le caractère d'envoyé des États-Généraux auprès d'Henri IV (13). Scaliger lui fit à peu près la même réponse que Lipse lui avait faite dix ans auparavant (14). Baudius écrivit en 1598 aux deux envoyés de Hollande à la cour de France, pour les supplier très-humblement de lui procurer quelque emploi au service de la patrie (15). Au mois de juillet de la même année il se trouvait en prison. C'était pour des affaires civiles, c'était pour avoir été caution trop légèrement. *In carcerem conjectus sum nullum ob flagitium, sed ob inconsultam spondendi temeritatem* (16). Il passa en Angleterre l'an 1602, avec Christophle de Harlai, auquel il avait été donné pour secrétaire, pour conseiller, pour homme d'étude. *Profectus sum in Angliam, ut ei sim à consiliis, à secretis, ab interioribus studiis* (17). Il passa la même année en Hollande, et y devint professeur. C'est tout ce que ses Lettres m'ont appris touchant son séjour en France. Il se croyait si propre à une ambassade, et il avait tant d'envie d'en goûter, que sa profession de Leyde ne put le guérir de cette passion. Surtout il aurait voulu être choisi pour aller féliciter Henri IV, au nom des États-Généraux, lorsqu'il courut une nouvelle que ce prince avait été élu roi des Romains. *Si qua occasio aperitur, ut extra ordinem publico nomine in Galliam legari possem, multùm felicitati meæ gratularer. Sed hæc ægri somnia sunt, ut et rumor ille qui pervagatur de Gallo designato rege Romanorum. Quod si tamen ita esset, cùm insit in incredibili sæpè veritas* (18), *et in verisimili mendacium, non disconveniret magnificentiæ illustrissimorum ordinum, mitti qui publicam lætitiam secundâ oratione testarentur* (19). L'an 1607, il passa en Angleterre, pour présenter ses poésies au roi Jacques, et il lui monta dans la fantaisie de se faire députer vers ce prince par les États-Généraux. Il pria M. Vander Myle, gendre de Barnevelt, de recommander ce dessein à son beau-père ; et il ne douta pas que Barnevelt n'inventât quelque bon prétexte de députation. Cela ne réussissant pas, Baudius fit ce à quoi il se préparait à tout hasard : il fit le voyage en qualité de son propre député. *Si amplissimi ordines aliquid huic mortali mandare dignarentur quod nostra vox deferret ad aures regis, fortè nihil admitterent cujus eos pœnitere posset, et mihi tum gaudio tum honori esset reip. causâ legari, nec Baudii negotium omittere*...... (20). *Sin frustrà mecum hæc*

(10) Epist. XLI, *cent. I^re.*, *pag.* 66, *datée du mois d'août* 1595.
(11) *Voyez la* XLII^e. *et la* XLIII^e. lettre *de la I^re. cent.*
(12) *C'est la* lettre XLIV.
(13) Lettre XLV, *pag.* 70.
(14) *Voyez ci-dessus la citation* (2).
(15) *C'est la* lettre XLVII.
(16) Epist. XLVIII, *pag.* 74.
(17) Epist. LV, *cent. I^re.*, *pag.* 80.
(18) *Voyez ci-dessus la remarque* (F) *de l'article* AUSTRON.
(19) Baudii Epistol. LXXI, *cent. I^re.*, *pag.* 103, *datée de Leyde, le* 26 *de mars* 1603.
(20) Baudius, Epist. LXIV, *cent. II*, *pag.* 263.

Digitized by Google

blanda somnia meditor ibi à me legatus (21).

(D) *Il était grand poëte latin.*] Voyez le jugement que font de ses *poésies* MM. Borrichius (22) et Morhofius (23). La première édition n'est point de l'an 1607 (24), mais de l'an 1587 : il la dédia à Pierre Regemorterus. Cette épître dédicatoire est la IIe. des lettres de Baudius. Il avait publié à part un livre d'*Iambes* l'an 1591, dédié au cardinal de Bourbon (25). Il dédia quelques-uns de ses *Poëmes* au roi d'Angleterre, et quelques autres au prince de Galles, dans l'édition de l'année 1607 ; et il passa la mer, pour faire lui-même son présent à ses deux héros. Il eut la cruelle mortification de s'en retourner chez lui, sans avoir reçu ni denier ni maille de ces deux princes : tout le gain qu'il fit à ce voyage fut de devenir leur créancier; ce qui valait beaucoup moins que la dépense qu'il avait faite. Voici ses complaintes et ses doléances (26). *Arbitror te ex indicio famæ factum esse certiorem, me superiori mense Augusto transfretdsse in magnam Britanniam, cujus et Monarchæ de manu in manum tradidi Salisberiaci Poëmata mea, quorum minus malum carmen heroïcum ejus honori inscribitur. Duo verò Gnomarum Iambicarum libri dedicati sunt principi Britanniarum, quocum horam ampliùs unam familiariter sum collocutus. Sed hâc fine stetit omnis regia liberalitas, nec teruncio factus sum propensior, ut vel meo exemplo liquere possit, magnos terrarum dominos posse perdere, non donare. Interim non pœnitet suscepti itineris, nisi quòd te non offenderim. Nam et habeo reges debendi reos, et olim fors fuat intelliget*

Ἦν ἄτην, ὅτ' ἄριστον Ἀχαιῶν οὐδὲν ἔτισε.
(Il. I. 412.)

Durabo, et memet *rebus servabo secundis.*
(Æn. I. 211.)

(E) *Il avait eu dans les dernières années de sa vie quelques mortifications.*] On le fit postuler long-temps une augmentation de gages, quoiqu'on ne pût point ignorer les persécutions assommantes qu'il souffrait de ses créanciers. Il ne demandait que d'entrer dans la secte des millenaires, c'est-à-dire d'obtenir que ses gages allassent jusqu'à mille francs (27); et à peine put-il obtenir cela après une infinité de basses sollicitations, lorsque la pension de Scaliger fut partagée à plusieurs autres professeurs. *Multis collegarum aucta sunt stipendia, quo nomine illis gratulor, non invideo : sanè omnes videntur quasi facto agmine concurrisse ad cernendam hæreditatem et legenda spolia maximi virorum Josephi Scaligeri* (28). *Læsus esse videor quòd præteritis comitiis nulla sit habita Baudii ratio nec in augendo peculio, nec in causâ ordinariatûs, quùm tamen multi collegarum etiam plura obtinuerint quàm ausi erant sperare* (29). Alors même, le pauvre Baudius fut le dernier dont on se souvint, quoiqu'il alléguât qu'il avait contribué autant que qui que ce fût à attirer ce grand homme dans la Hollande (30). Enfin on lui augmenta sa pension ; mais on oublia à un autre égard ses instances redoublées : on le laissa professeur extraordinaire, quoiqu'il ne cessât depuis long-temps de demander place parmi les professeurs ordinaires, afin de jouir du droit de suffrages dans les assemblées de l'académie, sans quoi il ne pouvait avoir part aux émolumens qui reviennent des promotions. *Intellexi hesternâ die ex sermone nostri Heinsii heroïs, habitam esse Baudii rationem in supplemento peculii. Quo nomine plurimùm me collegio Curatorum, in primis autem benevolentiæ tuæ, debere confiteor. Sed si eâdem operâ in ordinem redactus essem, nullâ ex parte beneficium claudicaret. Nisi fortè honorificentius est quòd extra ordinem nobis ob sedulam in publico munere obeundo curam ac diligentiam præmium sit decretum, quàm si adscriptus essem manipulo ordinariorum. Mihi quidem judicia bo-*

(21) *Ibidem*, *pag.* 254.
(22) Dissert. de Poët., *pag.* 140.
(23) Polyhistor., *pag.* 306.
(24) *M.* Baillet *l'a cru.* Jugement sur les Poet., *num.* 1385.
(25) *Voyez la* IXe. lettre *de la* Ire. *centur.*
(26) Epist. XCI, *centur. IIe, pag.* 298, *datée du* 5 mai 1608.

(27) *Voyez la* Ve. lettre *de la IIIe. cent., pag.* 324.
(28) *Ibidem.*
(29) Epist. *ult.*, *cent. II*, *pag.* 313 : *elle est datée du* 14 *février* 1609.
(30) *Pag.* 324.

Digitized by Google

norum et optimæ voluntatis conscientia potior est omni prærogativâ sententiæ dicendæ : tamen aliquid dandum est famæ, et publico hominum errori (31). Notre homme n'avait guère profité du conseil de Juste Lipse. *Je fais plus de cas*, disait-il, *de l'estime des honnêtes gens, et du témoignage de ma conscience, que du privilége de donner ma voix ; mais si faut-il qu'on accorde quelque chose à la renommée, et à l'erreur populaire.* Voilà comme on aime à se flatter, et à tromper le public : on veut jouir des honneurs, et de la gloire de les mépriser en même temps. *Je ne me soucie point d'un tel grade, ou d'une telle prérogative*, dit-on ; *je sollicite néanmoins pour l'avoir : c'est parceque le vulgaire me méprisera, si je ne puis l'obtenir.* Mais qu'avait dit Lipse à Baudius? *Regardez comme de petites gens ceux qui vous mésestimeront à cause qu'ils ne vous verront pas favorisé de la fortune.* Si Baudius avait profité de cette sage maxime, aurait-il dit qu'il faut donner quelque chose aux opinions populaires? Laissant là cette digression morale, je dis que ce professeur ne mourut pas sans parvenir au droit du suffrage. Il fut mis enfin dans la classe des professeurs ordinaires (32) ; mais par la maxime,

Turpius ejicitur quàm non admittitur hospes,
(Ovid., Trist., lib. V, Eleg. VI, vs. 343.)

il aurait mieux valu qu'il n'y eût pas été mis; car on l'en dégrada : et, parce que durant cette suspension il avait pris le haut bout d'un professeur ordinaire dans un enterrement, on lui fit une rude mercuriale en plein conseil académique, où on le cita pour plusieurs autres raisons (33). Je ne dis rien de la défense qu'on lui fit de réciter la *Harangue* qu'il avait préparée contre les écoliers de Leyde, qui avaient commis séditieusement mille désordres (34). On lui défendit aussi de la publier. Elle a été publiée depuis. C'est une très-bonne pièce. Je n'ai pas dit qu'on lui ôta la profession en jurisprudence (35), et que le conseil académique lui déclara, le jour qu'il fut agrégé au corps des professeurs ordinaires, qu'il marcherait le dernier de tous (36). Il ne voulut pas se soumettre à cette sentence, et allégua encore son lieu commun, qu'il fallait donner quelque chose aux erreurs du peuple. Belles chansons! *Fortiter contemno et stoïcâ firmitate concoquo ineptias illas et concertationes de loco, quùm ad rectam rationem et ad serium ac severum judicium rem exigo. Sed obsecundandum est populo et scenæ, cujus calculo magni sæpè viri ex ejusmodi inanibus vel æstimantur vel depretiantur* (37). C'est déclarer nettement que l'on règle sa conduite, non pas sur la droite raison bien connue, mais sur des sottises populaires bien connues. Passons à d'autres choses : sa mauvaise économie le fit tomber dans la misère, et sous la main de ses créanciers, d'une manière qui, en sa personne, faisait quelque déshonneur à l'académie : ainsi on le mit en curatelle comme incapable de l'administration de son bien. *Ut liberer ab imperiosâ auctoritate curatoris homo jam quinquagenario major, nec, ut opinor, ætatis vitio delirus, aut ad agnatos et gentiles remittendus..... dedecus verò publicum fuerit nos in hoc regno libertatis administratione bonorum prohiberi, quasi rebus nostris superesse non possimus* (38). Nous parlerons ci-dessous du concubinage qui le rendit le jouet de tout le pays. En un mot, ce pauvre homme essuya tant de chagrins, qu'il dit dans une de ses lettres (39), qu'il aurait mis fin à sa vie, si Dieu ne nous ordonnait de nous tenir dans ce poste jusqu'à ce qu'il nous en retire. Son courage et le vin le soutinrent. Il ne s'étonna point lorsque la faction de ses collègues le menaçait de le chasser de la chaire de jurisprudence, ou de l'obliger au si-

(31) Baudii epistola VI, *centur. III*, *datée du* 13 *mai* 1609.

(32) *Cela n'était pas fait encore le* 17 *mars* 1610. *Voyez la lettre* XV *de la III*e. *centur. Cela était fait le* 23 *mars* 1611. *Voy. la* LXXIXe. *Lettre de la même centur.*

(33) *Voyez la* XCIXe. *lettre de la III*e. *centur., pag.* 470, *datée du* 2 *de juillet* 1612.

(34) *L'an* 1608. *Voyez la* LXXXIVe. *et la* LXXXVIIe. *lettre de la II*e. *centur.*

(35) Ce fut sans aucune note de déshonneur: *Nec ordine motus est quasi nescius exercendi, sed honestâ missione donatus, stipendiis nullam partem imminutis, ut onere sublevaretur.* Meursius, Athen. Bat., *pag.* 156. *Voyez aussi* Baud., epist. LXXIX, *centur. III*, *pag.* 445.

(36) Epist. LXXIX, *centur. III*.

(37) Baudius, *ibid.*, *pag.* 447.

(38) Epist. IX, *cent. IV*, *dat. du* 13 *juin* 1613.

(39) *C'est la* XIXe. *de la IV*e. *centur. pag.* 496.

Digitized by Google

lence par le grand bruit que feraient les écoliers (40). Ne vaudrait-il pas mieux vivre comme un ermite, qu'avec de semblables collègues ?

(F) *Deux harangues qu'il fit sur la paix..... excitèrent de grands murmures.....*] Disons mieux, elles le pensèrent perdre ; car on fit accroire au prince Maurice qu'il y était offensé, et l'on débita que l'ambassadeur de France avait corrompu l'auteur avec une bonne somme d'argent, pour l'engager à écrire sur la trêve. Il fallut que Baudius écrivît au prince et au secrétaire du prince, pour sa justification ; et qu'il déplorât sa destinée, qui l'exposait à une foule de malins calomniateurs ou de sinistres interprètes de ses paroles (41). « Je veux, » disait-il, que je n'aie pas assez » connu tous les faits particuliers » pour conseiller ce qui est le plus » expédient à la patrie : s'ensuit-il » que j'aie fait l'action d'un mauvais » sujet, en disant librement ce que je » pense dans une république comme » la nôtre ? » *Quod si per imprudentiam factum est, ut à rectè suadendo mens aberraverit, quandoquidem pleraque τῶν καθ' ἕκαστα me latent, circa quorum cognitionem recti consilii norma gubernari non potest : saltem nihil fecisse arbitror præter officium boni civis, si in regno ac domicilio libertatis, quæ sub ejus præsidio secura conquiescit, ausus sum uti felicitate temporum quibus et sentire quæ velis, et quæ sentias fidentereffari liceat* (42). Dans toutes sortes de pays, il n'y a que trop de gens qui s'imaginent qu'on ne peut raisonner autrement qu'eux sur les affaires d'état, sans être gagné par les ennemis de la patrie. Il y en a d'autres qui sont beaucoup plus éclairés : ils savent fort bien qu'avec un grand zèle pour le bien public, on peut opiner d'une manière toute contraire à la leur ; mais ils ne laissent pas de semer parmi le peuple que cette manière d'opiner sent la trahison. Il faut qu'ils le fassent, afin d'empêcher qu'on n'ose les contredire. Que cela vienne, ou de l'humeur soupçonneuse des ignorans, qui croient qu'il n'y a de chemin droit que celui qu'ils suivent (43), ou de l'adresse des habiles gens, qui font accroire la même chose sans en être eux-mêmes persuadés, on est également à plaindre, quand on se voit exposé comme Baudius à la fureur de la médisance. *Illud in universum obtinet*, dit-il (44), *vitio humanæ malignitatis, ut nihil tam commodè dicatur à viris alicujus famæ et existimationis, quin lævâ interpretatione depravari possit.... Quid porrò absurdius eo genere hominum qui me rumoribus distulerunt, quasi redemptus essem pretio ab amplissimo præside et legato Jeanninio, ut scilicet inanes logos pro insigni liberalitate rependerem, et succenturiarer doctor umbraticus viro in summis rebus trito ac subacto ?*

(G) *..... de même que les vers qu'il fit pour Spinola.*] Le marquis de Spinola était allé en Hollande avant qu'il y eût rien de conclu ou pour la paix ou pour la trêve. Baudius fit imprimer un *poëme* à la louange de ce marquis ; mais il en retint les exemplaires jusqu'à ce que l'on vît plus clair dans l'affaire qui l'amenait. Il en donna seulement aux amis les plus intimes. *Mitto tibi exemplum Carminis quo gratalatus sum marchioni Spinolæ, quùm in hanc regionem illius ergo adveniret. Curavi, ut vides, illud typis excudendum. Sed ex consilio amicorum hactenùs asservavi intra penetralia Vestæ, nec communicavi nisi cum paucissimis intimæ admissionis. Certè non est visum consultum, ut ipsi traderetur. Non quòd illic quidquam sit indignum constanti viro vel bono cive : sed quia non videtur, etc.* (45). On ne laissa pas de savoir que ce poëme était imprimé, et peu s'en fallut que l'auteur ne fût banni. Il n'évita cette peine que parce qu'il se trouva des gens équitables parmi ceux qui examinè-

(40) Epist. LVIII, *cent. III, p.* 408, 411.

(41) *Voyez les* IIe., IIIe. *et* IVe. *lettres de la* IIIe. *centur.*

(42) Baudii epistola IV, *centur. III, pag.* 320.

(43) *Homine imperito nunquàm quidquam injustius,*
Qui nisi quod ipse facit nihil rectum putat.
Terent. Adelph. *Act. I, Sc. II.*
M. Morus, *Præf.* Notar. in Novum. Test. *voulait qu'au lieu d'*imperito, *on mît* semidocto. *Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la matière dont il s'agit ici, il n'y a point de juges plus faux et plus téméraires, que les demi-savans.*

(44) Baudius, epist. III, *centur. III, pag.* 319. *Voyez aussi pag.* 321.

(45) Epist. LXXXVI, *centur. IIe., pag.* 287.

Digitized by Google

rent cette pièce de poésie. *Penè mihi stetit exilio hæc editionis festinatæ temeritas, nisi sanior pars inspecto carmine me omni culpâ liberâsset* (46). Une infinité d'autres gens auraient prononcé qu'on ne pouvait louer ce marquis sans être traître à l'état, et pensionnaire de la cour d'Espagne. *Pravo et sinistro ingenio nati sunt qui crimen et pene perduellionis scelus putant, si quis assurgere audeat in laudem hostis. Tales multos alit hæc ætas, et quidem inter eos sunt qui sedent ad clavum reip. sub quorum maxillis edendum* (47). Ils eussent cru, du moins extérieurement, que quiconque ne parle pas selon leurs passions et selon leurs préjugés, est nécessairement un traître : et voilà ce que c'est que de ne pas considérer que la raison a diverses faces, et qu'elle ne se présente pas du même côté à toutes sortes d'esprits. Il y avait même des raisons particulières pour Baudius : il était bon poëte ; il lui venait des pensées sur tous les sujets remarquables ; l'arrivée du marquis de Spinola en Hollande était un sujet de cette nature : il était donc très-possible que Baudius ne fît des vers sur ce marquis que pour exercer sa muse sur une belle matière sans aucune mauvaise intention contre l'état. Non-seulement cela était très-possible, mais même très-vraisemblable. D'ailleurs l'espérance de quelques pistoles, en récompense de quelques vers, est fort compatible avec une âme bien intentionnée pour la patrie. Le mal qu'on pouvait dire de lui, c'est qu'il n'avait pas la passion du temps, c'est-à-dire, un tour d'esprit à s'emporter, à s'effaroucher à la seule ouïe du mot *Espagnol*. Il conservait son sang-froid : il souhaitait le bien public tranquillement, sans passion, par raison seulement. *Ego tamen si lentum hoc negotium sperato pacis eventu concludetur, ut ex intimis sensibus voveo, non dubitabo virum (marchionem Spinolam) affari, et quidquid hujus est muneris meque omnem ipsi offerre, salvo jure patriæ libertatis* (48). Or, le public a besoin de toute autre chose, et d'une haine machinale et aveugle. Les discours qui nourrissent cette passion sont pour le moins la petite oie des maximes d'état, *arcanorum imperii*.

(H) *C'était une grêle réciproque et un bombardement alternatif entre l'académie de Leyde et le collége d'Anvers.*] Voyez le livre intitulé : *Væ victis, Lusus rhetorum Advaticorum adversus Leydenses eructationes, munerario Godefrido Vrancken.* C'est le véritable nom d'un jésuite dont Alegambe fait mention (49) ; cependant il attribue le *Væ victis* au jésuite Maximilien Habbeque (50). Il fut imprimé l'an 1609. On y fait mention d'un écrit que je n'ai point vu, que les jésuites d'Anvers avaient publié l'année précédente contre un certain Schlaffius. On ferait une longue liste, si l'on cotait tous les écrits imprimés en ce temps-là au Pays-Bas espagnol, contre les professeurs de Leyde, et dans la Hollande contre les jésuites. Baudius était un de ceux que les jésuites attaquaient de la manière la plus sanglante. Il est horriblement déchiré dans le *Væ victis*. Scribanius l'accommoda d'une étrange sorte, l'an 1607, dans son *Dominici Baudii Gnomæ, Commentario illustratæ*. Baudius ne niait point qu'il n'eût écrit avec trop d'emportement contre les jésuites, et il témoignait du chagrin de l'avoir fait : il espérait même que les personnes équitables ne prendraient pas à la rigueur ce qu'il avait accordé aux licences poétiques : *Utinam rebus integris*, c'est ce qu'il écrit à Swertius (51), *te monitore et consiliario essem usus ! Liber noster si non melior, saltem securior et lætioribus auspiciis exîsset in lucem. Multaque nimis licenter effusa, vel privatis laribus inclusissem ne temerè erumperent, vel, quod tutissimæ cautionis genus est, tardipedi deo commisissem. Nunc post culpam admissam seriò ringor, verùm haud gravatè veniam impetraturus confido apud elegantioris notæ judices et benignos rerum æstimatores, qui non abrepti præjudicio aut partium studiis, in causæ cognitione diligenter expendent, quantum publicis legibus ac moribus licentiâ poëtarum concedatur.... Ante omnia et vellem,*

(46) Epist. LXXXVI, *centur. II*, pag. 288.

(47) *Ibidem. Voyez aussi la* lettre XCV *de la IIe. centur.*, pag. 302.

(48) *Ibidem.*

(49) Bibliothec. societ. Jes., *pag.* 162.

(50) *Ibidem, pag.* 337.

(51) *Voyez la* lettre LXXXVI *de la IIe. centur.*, pag. 286, 287.

et fuerat melius, non tetigisse unctos. Nec prudentissimo consilio factum esse confiteor, quòd tela strinxerim in universam Sotericorum sodalitatem. Sunt enim ex iis multi, quos ob doctrinam et virtutis ac probitatis indolem revereor atque observo. Dans une autre lettre, où il avoue que son style a été trop emporté, il espère que l'emportement dont on use contre lui l'excusera auprès des personnes équitables. « Je viens de lire, continue-t-il, un livre fait contre moi, qui est tout tissu de mensonges ridicules, quoique le titre ne semblât promettre que la plume d'un bon ami (52). » *Seriò pœnitet quœdam nimiœ acerbitatis foras erupisse, quœ domi continuisse, et vellem et fuerat melius.... Verùm ut rem natam intelligo, non erit mihi sollicitè causa dicenda apud æquos judices. Ipsa enim adversariorum procacitas et convitia sine more effusa largam materiam mihi præbent non tantùm ad sperandam absolutionem, sed ad consequendam laudem moderationis ac modestiæ. Vidi enim et evolvi hesternâ die à capite ad calcem librum in me conjectum, etc.* (53). Plusieurs raisons montrent que le livre qu'il venait de lire est le Commentaire *in Gnomas* (54). Or ce Commentaire est un ouvrage de Scribanius (55) : cependant Baudius le donne sans balancer à Rosweide, et avec tant de persuasion, qu'il déclare que rien ne saurait lui ôter cette croyance : *car*, dit-il, *les autres livres de ce jésuite et celui-ci se ressemblent comme deux gouttes d'eau : même génie, même humeur, même style, même caractère.* Concluez de là en passant, que les plus grands clercs se trompent au jugement de ces sortes de conformités, et aux conséquences qu'ils en infèrent par rapport à l'attribution des livres. *Non possum demoveri ab eâ sententiâ quin existimem ac prorsùs persuasum habeam, editorem hujus præclari fœtûs esse patrem Heribertum Rosweidum. Nam non ovum ovo, nec aqua è puteo tam similis est aquæ, quàm liber iste refert nobis indolem, genium, et characterem aliorum librorum qui ab eodem patre sunt expositi* (56). Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Baudius, qui craignait de voir dans le Commentaire sur ses *Gnomes* les infirmités dont il se sentait coupable, eut, à ce qu'il dit, la consolation de n'y trouver que des faussetés notoires à tous ceux qui le connaissaient. *Verebar ne curiosus alienarum papularum observator, ea mihi ex vero objiceret quæ seriò conscientiam remorderent, et diligentius vivendi necessitatem imponerent. Nunc quæ de me inclementer dicit, pleraque talia sunt ut risum non bilem moveant iis qui me nôrunt, nec ad alios judices provocandum habeo, quàm qui oculis et sensu communi non destituuntur* (57). Pour l'ordinaire, c'est le défaut des satiriques ; ils ne dépensent pas assez en espions : ils imputent des crimes qu'on peut réfuter, et n'imputent point ce qui est incontestable. Au reste, Baudius désavoue l'auteur allemand, qui avait fait son apologie en chaire contre le commentateur des Gnomes. *Quidam parasitaster parvulus è Germaniâ huc adveniens, me multum reclamante, impetravit à senatu nostro academico, ut sibi liceret publicè pro meâ dignitate scilicet adversùs illum declamare. Ac ne quid ad summam sinisteritatis deesset, aut ut caput unctius referret, etiam orationem illam in vulgus edendam curavit. Testari possum ex animi sententiâ, mihi factum istud vehementer displicuisse. Satius enim erat me deseri ab omni patrocinio, quàm à tam infirmo tibicine causam nostram sustentari* (58). J'ai encore à dire que les emportemens, dont Baudius témoigne le plus de repentir, sont ceux qui concernent les princes et les têtes couronnées. Il ne fit pas même quartier au roi de France, qui était allié de la république. *Sed horrifica dictu sunt quæ in Lojolitas, in editorem Amphitheatri, in impurissimum Schoppium stringimus. Atque utinam hoc fine sese cohibuisset styli nostri procacitas. Sed in Pontificem, in Philippos, in Ar-*

(52) *Il dit la même chose pag.* 276 *touchant le* Commentar. in Gnomas.

(53) Baudius, epist. LXXV, *centur. II, pag.* 269, *datée du* 10 *de novembre* 1607.

(54) *Voyez touchant ce livre, et par occasion touchant* Baudius, *le* Journal chronologique de St.-Romnald, *au* 17 *de juin.*

(55) *Voyez* Alegambe, *pag.* 72.

(56) Baudius, epist. LXXV, *centur. II, pag.* 270.

(57) *Idem*, epistola LXXXVI, *centur. II, pag.* 288.

(58) *Ibidem.*

Digitized by Google

chiduces, in partium duces evomit virus acerbitatis suæ, nec parcit ipsi Liligero regi (59).

(I) *Il se maria pour le moins deux fois.*] Il parle de la mort de sa femme dans une lettre du 10 de mars 1610 (60); et il écrit le 21 de février 1613 qu'il s'est remarié. *Opinor jam te ex famâ audiisse me choro maritorum iterùm esse adscriptum* (61). Je n'ai pas eu le temps de consulter toutes ses lettres page pour page : ainsi je ne saurais bien répondre s'il fait mention du temps où il épousa sa première femme, ni s'il dit qu'il ait eu des enfans, ou non; mais je sais bien que cette femme en avait eu d'un autre mari : car Baudius fait mention d'un fils et d'une fille de sa femme (62), et il se plaint même de la mauvaise économie de cette fille (63). Le gendre, que Théophile donne à ce professeur (64), pourrait bien être le mari de cette mauvaise ménagère. Peut-être aussi que, par un défaut d'attention, Théophile appela gendre celui qui n'était que *privignus*. L'auteur du *Væ victis* remarque que Baudius n'avait point d'enfans.

Natura quamvis liberos neget tibi,
Effœte BURDI, *nec tibi* BAUDI, *tua*
Similes parentis Hecuba filios creet (65).

(K) *Le vin et les femmes ont été les deux écueils sur lesquels sa réputation a fait naufrage.*] Comme cette remarque sera un peu longue, j'y ferai des *alinéa*.

I. Sur le premier chef, il ne niait point la dette : voyez trois beaux passages sur ce sujet à la tête de ses lettres, tirés de ses propres lettres. Je ne rapporte que le premier et le second : *Concurrant omnes*, dit-il (66), *non dicam ut ille Satyricus, augures, haruspices, sed quidquid est ubique hominum curiosorum, qui in aliorum acta tam sedulò inquirunt, ut ea fingant quæ nunquàm fuerunt, nihil inveniet quo in nobis carpere possit livor, quàm quod interdum, ad exemplum prisci Catonis, liberalius invitari nos patimur, nec semper consistimus intra sobrietatem veterum Sabinorum. Huic quoque peccatulo indies moderari conamur, et pulchrè procedit.* Il exprime plus galamment cela au second passage : *Malignitas obtrectatorum nihil aliud in nobis sugillare potest quàm quod nimis commodus sim convivator, et interdum largius adspergor flore Liberi Patris* (67). Puisqu'il confesse son péché, on n'a que faire de produire contre lui le témoignage de Scriverius, qui suppose que Charon ayant mis au choix de Baudius, ou de demeurer dans l'autre monde, ou de retourner en celui-ci, à condition de boire de l'eau, et de reprendre sa première femme, Baudius choisit le premier parti (68). Voici déjà quelque chose qui concerne le second chef: Scriverius n'eût point fait une telle supposition, si Baudius eût été en bon ménage avec sa première femme.

II. Jamais homme n'eut moins de besoin que lui de consolation, quand il la perdit. Son bon ami Heinsius ne put s'empêcher d'en faire des plaisanteries en vers et en prose, qu'il lui adressa : il écrivit à Grotius sur la même chose; il lui dit que notre siècle ne cédait point à celui qui avait vu un Xénophon continuer le sacrifice, nonobstant la nouvelle de la mort d'un fils; ni à celui qui avait vu Q. Martius aller de l'enterrement de son fils au sénat. « Baudius, lui » dit-il, s'est enivré le jour qu'il a » enterré sa femme : il n'a rien laissé » à faire aux consolateurs; il s'était » dit efficacement avant leur venue » tout ce qu'ils auraient pu imaginer. » Le vide qui est dans sa bourse lui » pèse infiniment plus que le vide » que son lit vient de souffrir. Je lui » ai fait toucher quelque argent : cela » lui a récréé tous les esprits; car au » lieu de cet air sombre, et de ces » yeux fichés en terre, qu'on lui

(59) Baudius, epist. LVIII, *centur. III*, *pag.* 406.

(60) *C'est la* XIV^e. *de la III^e. centur.*

(61) Baudius, epist. III, *centur. IV*.

(62) *Idem*, epist. VIII, *centur. IV*, *pag.* 486, *et alibi.*

(63) *Idem*, epistola XXII, *centur. III*, *pag.* 344.

(64) *Voyez ci-dessus la fin de la remarque (A) de l'article de* (J.-L. Guez de) BALZAC.

(65) *In* Epicitharismate, *pag.* 13.

(66) Baudius, *in epistolâ quâdam* ad Curatores Academiæ. *C'est la* XXXIII^e. *de la III^e. centur. dans l'édition de* 1650 : *le passage est pag.* 361.

(67) *Idem*, epist. XXVI, *centur. III*, *pag.* 350.

(68) *Voyez le livre intitulé* Dominici Baudii Amores, *pag.* 14.

Digitized by Google

» voyait, tout comme si sa femme » eût vécu encore : au lieu, dis-je, » de ce grand abattement, je l'ai vu » passer tout d'un coup à une espèce » de gaieté ». *Baudius noster eo ipso quo uxorem extulit die vinum gustare voluit.... omnia solatia quæ exulceratis adhiberi mentibus solent ipse occupavit. Nihil amicis in luctu reliquit quod vel imputare illi possent..... Stabat anteà demisso vultu ac tristi, uxorem ejus vivere adhuc credidisses* (69). *Vix spes melior affulsit, respirare cœpit, et constanter multa de fragilitate vitæ disputare : nemo funus esse in ædibus existimâsset* (70). Toutes ces pièces d'Heinsius sont divertissantes. Mais cette stoïcité n'est pas le plus grand sujet de blâme pour Baudius, par rapport au sexe. Nous allons voir de plus fâcheux incidens.

Dès qu'il fut entré en France, il s'arrêta si long-temps à Caen, que le bruit courut qu'il ne pouvait se séparer d'une femelle qu'il y aimait. *Non posse me hinc à mulierculâ divelli quam impotenti amore deperea*m (71). Il le nia, et dit que les risques qu'il aurait courus dans le voyage avaient été cause d'un si long séjour. Il dit aussi que malgré les oppositions des professeurs, il aurait pu enfin enseigner le droit à Caen, s'il ne se fût engagé d'ailleurs. Il donne une très-mauvaise idée de cette université, quant à la faculté de droit. *Timuerunt sibi juridici professores ne ego... eos de imperitiæ possessione dejicerem..... Præses de quo retuli verbis acribus homines istos castigavit eosque assimilavit draconi Hesperidum hortorum. Tenes quorsum. Quid multa ? frementibus miseris istis leguleis partim odio religionis, partim conscientiâ inscitiæ suæ perfectum est ut qui Leidæ gradum accepissent, legitimè promoti viderentur* (72).

Scriverius a cru que Lipse parlait de Baudius, lorsqu'il écrivait à Barclai, l'an 1599 : *Scribit ad me, queritur, sed parum apertè, etulcus aliquod sermonum eâ veste tegi equidem odoror. Si leve curatu, parùm est : sin pravum aliquod et* δυσίατον (insanabile) *doleo caussâ præclari ingenii quod sese (ah temerè, ah stultè) in barathrum et præceps dedit*. Quis illigatum te triformi Pegasus expediet Chimeræ? *Sed meliora opto* (73). Cela sent un homme embarqué ou embourbé dans quelque mauvaise galanterie.

Afin de finir par l'endroit le plus vilain, j'anticiperai sur l'ordre du temps, et je dirai ici qu'il avait fait des promesses de mariage qu'il n'avait pas tenues. Quand il se vit veuf, et pressé par sa misère et par son tempérament de chercher une autre femme, il chargea deux de ses amis de l'informer en quel état étaient les biens de cette ancienne maîtresse, et leur déclara que pourvu qu'elle fût riche il était tout prêt à l'épouser préférablement à une autre. Il ne doutait point qu'il n'en fût encore aimé. *Veteribus amoribus meis ex animo volo, nec ullam præoptaverim, si ad cæteras dotes accedat etiam copiosus imber qui olim per impluvium influxit in sinum Danaes..... Nisi molestum est, velim aliquid temporis impartiare disquisitioni, quo loco res ejus sitæ sint. Nam quin vivat nostri memor, et non immunis amorum, nullus dubito* (74). La réponse qu'on lui fit fut une preuve qu'il avait eu trop bonne opinion de lui-même : la dame déclara qu'elle n'aimait point les grands buveurs. Baudius comprit de reste ce que cela voulait dire, et trouva dans ce refus un soulagement de conscience ; car il se faisait un scrupule de n'avoir pas tenu sa promesse, et il se voyait alors dégagé, puisqu'on ne voulait point de lui. *Etsi sincero affectu nympham illam prosequor, tamen magis liberandæ fidei religione, et veterum repromissionum ultro citroque stipulatarum memoriâ adductus sum, ut consortium ejus ambire non dedignarer, quàm formæ lenocinio, vel divitiarum conditione....* (75). *Gaudeo me bonâ cum nymphæ ejus gratiâ liberatum esse nexu veteris promissi,* καὶ διπλεύρου συναλλάγματος, *cujus adhuc me nonnulla incessebat*

(69) *Ibidem, pag.* 12 *et* 13.

(70) *Ibidem.*

(71) Baud. epist. XVI, *centur. I, pag.* 36.

(72) *Ibidem*, epistola XXIII, *centur. I*re, *pag.* 45. *Voyez aussi son poëme* in tres Juris Perversores, *là même, pag.* 35.

(73) *Voyez* Amores Baudii, *au commencement.*

(74) Baudius, epist. XXII, *centur. III, pag.* 345, *datée du* 1er. *de juin* 1610.

(75) *Idem*, epist. XXVI, *centur. III, pag.* 349.

Digitized by Google

superstitio (76). Remarquez bien que tous ces scrupules de conscience ne l'empêchaient pas de mettre une condition au dessein d'exécuter sa promesse. Cette condition était que son ancienne maîtresse fût riche (77); car autrement il déclarait qu'il ne l'épouserait point : et pour adoucir ce qui pouvait être de trop dur dans cette résolution, il ajoutait qu'en cela il ne considérait que l'intérêt de cette femme; « car, *disait-il*, ne se» rait-ce pas un grand inconvénient » pour elle si nous faisions des enfans » qui n'auraient à espérer de nous » d'autre succession que la misère et » la faim ? » *Tu verò me tacente satis intelligis quàm parùm ex usu utriusque foret*, τὸν λιμὸν καὶ τὴν πεῖναν (78), *infelici contubernio invicem sociari. Quocircà nisi tam benè fundatum sit patrimonium amicæ, quam unicè diligo, ut sine notabili incommodo nostris difficultatibus mederi queat, in rem communem est ut aliud mihi subsidium prospiciam. Quod ne in eam partem velit interpretari, quasi quidquam detrimenti ceperit amor ille pristinus, quo juvenculam formâ et ætate florentem sum complexus, testor ex amini sententiâ me hoc ejus causâ facere, ne liberos educemus in spem egestatis atque esuritionis* (79).

Il jeta ses vues ailleurs, savoir, sur une certaine Sophie, en qui il ne trouvait rien de bon que les richesses. Elle avait un père très-brutal, dont il reçut mille duretés; et il fut un temps qu'elle secondait son père, et qu'elle se plaignait d'avoir été enlevée. Apparemment elle avait fait une promenade de quelques jours avec Baudius; car c'était alors une des galanteries du pays. Baudius trouvait cette plainte fort ridicule, et très-propre à flétrir l'honneur de Sophie; et il disait par allusion au procès que Fimbria fit à Scévola, qu'elle ne se devait plaindre que de ce que le poignard n'avait pas été enfoncé jusqu'au bout. *Nihil habet quod de nobis queratur, nisi fortè velit eam intentare accusationem quam adversùs Scævolam..... quod scilicet non totum telum corpore receperit* (80). Sophie se radoucit, et parut désapprouver les brutalités de son père. Baudius, ravi de cela, ne parlait que de mariage, quoiqu'il connût bien que cette maîtresse n'avait nul mérite, mais seulement une bonne dot. Le dernier obstacle fut enfin levé : c'était la promesse de mariage que Baudius avait faite à une servante prostituée, qui le sommait en justice de lui tenir sa parole (81), et je crois qu'après cela le mariage avec Sophie s'accomplit. Voici quelques passages qui prouvent les mauvaises qualités de cette femme, et la brutalité de son père. *Hesternâ die graviter apud rectorem questus sum de..... Renovavi etiam veteres offensas quòd me in causâ desipientis Sophiæ allocutus esset tanquam vitæ iratum, et candidatum patibuli. Sed Sophiam istam suis moribus ulciscendam permitto, si quidem rata habet quæ barbarus parens in me rusticè et inciviliter designavit : nam contrarii rumores ad me deferuntur. Nonnulli dicunt tam honorificè et amicè de nobis loqui : quod si ita est, rectè et ordine facere ipsam arbitror*, καὶ γὰρ τόγε λῷον εἴη, *et tunc paratus sum omnium præteritorum memoriam fideli amnestiâ ex animo delere*, καὶ μὴ μνησικακεῖν. *Sin talia flagitia probat, nunquàm eam sermone fuero dignatus. Sunt enim qui dicant me ab ipsâ proscindi tam cruentis convitiis, quasi crimen sit quod vivam* (82). Voilà un homme assez débonnaire : il avait déjà marqué qu'on pouvait l'apaiser facilement. *Reversus domum,.... optata omnia comperi de meâ* Sophiâ, *quæ me absente ancillam lecti et arcanorum sociam misit ad patrem scitatum .... super nostrâ majestate, an durius accepissem plenam familiaritatis repulsam, et an fera bestia factus essem amissâ voluntate revertendi. Ego verò oculum mihi exsculpi malim, quàm pati ut tam optima conditio elabatur è manibus* (83). Cette débonnai-

(76) Baudius, epist. XXVI, cent. *III*, pag. 351.

(77) *Elle était alors veuve.*

(78) *C'est-à-dire*, famem et sitim, *la faim et la soif.*

(79) Baudius, epist. XXIV, cent. *III*, pag. 347.

(80) *Idem*, epist. ad Grotium, in Baudii Amoribus, pag. 85.

(81) *Voyez la* XCIII^e. *lettre de la* *III*^e. *centur.*, *pag.* 465, *et la* *XVIII*^e. *de la* *IV*^e., *pag.* 496.

(82) Epist. XCIX, *centur. III*, *pag.* 472, *datée du 2 juillet 1612.*

(83) Baudius, epist. XCII, *centur. III*, *pag.* 465, *datée du 30 mars 1612.*

reté serait moins honteuse sans la misère où Baudius se trouvait réduit, et sans les grands biens de sa Sophie. Voici des paroles qui se trouvent à la page 95 du *Dominici Baudii Amores*, et dans la I[re]. lettre de la IV[e]. centurie, page 479. Cette lettre fut écrite le 21 de juillet 1612. *Plerique putant hanc labem non aliâ conditione deletum iri, quàm si insulsum pecus uxorem duxero, cui præter* Sophiæ *nomen nihil adest humani cordis. An ideò pereundum erat Pompeio magno, si Lucullus non esset luxuriosus? Ego invitam cogere non possum ut velit esse conjux invicti Jovis, et tanti non est ut vel illi, vel furioso parenti supplicem. Dos tamen non esset adspernanda, nisi marita foret, et posset absque muliebri capite contingere. Postquàm .... reversus fuerit, persuasu amicorum decretum est mihi jacere novissimam aleam, et exquirere an mecum lege fidelis* καὶ ἀδόλου ἀμνηστίας *pacisci velit. Paratus sum ex animi sententiâ conceptis verbis jurare* μὴ μεταμελεῖν *: dum et ipsa levitatis culpam agnoscat, et parentis furias non approbet. Si tergiversabitur, relinquam illam ulciscendam suis moribus, et aliam consortem invenero quæ meliùs intelliget suam felicitatem.* Quelques jours auparavant, il avait eu plus de cœur. Il avait bonne opinion de lui-même : il dit dans la même lettre qu'il n'est pas si épuisé qu'il ne puisse trouver une femme de mérite, encore qu'il ait été assez fou pour rechercher long-temps une impertinente Xantippe. *Non adeò exarui ex amoribus et humoribus, ut bona mea sapienti fœminæ venditare non possim, etiamsi tam insipienter circa Sophiam deliraverim ut mihi Socratica fides objecta sit* (84). Il voulait faire une dernière tentative, mais il souhaitait presque d'être encore refusé, tant cette sotte créature et son brutal de père lui déplaisaient. *Heri mihi Heinsius noster adfuit, et rogatu meo adductus, partim suâ sponte incitatus, recepit in se munus colloquendi seriò cum Festo Hommio* περὶ τῆς Σοφίας. *Is tenet clavum imperii, et patris animum habet in suâ manu. Sed summâ cum æquitate exspecto quemlibet eventum, et propè est ut malim repulsam, ita me tædet et contumeliarum parentis, et insulsorum filiæ morum, quæ præter nomen non possidet micam salis* (85).

Nous voici à la plus honteuse scène. Baudius entretint assez long-temps une concubine. C'était une servante qui servait de plastron à quantité d'écoliers, et qui se sentant grosse jeta le paquet sur la tête du seul Baudius. Elle soutint même qu'il lui avait fait une promesse de mariage, et l'ajourna devant les juges, pour le faire condamner à lui tenir sa parole. Cette affaire fut scandaleuse et risible en même temps : il faudrait connaître peu le public pour ignorer qu'elle fit plus rire qu'elle ne causa de scandale. Les supérieurs de Baudius ne purent pas dissimuler, ni s'empêcher de le flétrir en le suspendant de sa charge. Les railleries où il se voyait exposé l'obligèrent à faire un voyage à Gand. *Inter alias causas quæ me moverunt ut in viam me darem hæc fuit non infima, ut prudenti absentiâ subterducerem me ab importunis conjugii disparis congratulationibus, quibus quotidie aures meæ circumsonabantur* (86). Il paraissait douter que cette servante fût grosse ; mais il craignait qu'elle ne jurât en accouchant qu'il était le père du poupon : c'est pour cela qu'il suppliait ses amis de faire en sorte qu'une carogne comme celle-là ne fût point reçue à faire serment ; et il offrait de faire de son bon gré ce que les lois de l'humanité demandent, c'est-à-dire, d'avoir soin de la créature qui naîtrait ; mais il lui était dur d'y être contraint. *Periculum enim est in morâ, nam propinqua partitudo appetit, siquidem paritura est, nam permulti dubitant num sit gravida, quod si est,*

Sublimi feriam sidera vertice.

Cuperem inseri mandato, non esse illi scorto publicè diffamatissimo deferendum jusjurandum tempore partionis, nec habendam fidem in designando parente tam multorum capitum,

Cùm suis vivat valeatque mœchis,
Quos simul complexa tenet trecentos.

(84) *Ibidem, pag.* 480.

(85) Epist. *ultima, cent. III, pag.* 475, 476, *datée du* 11 *juillet* 1612.

(86) Epist. XC, *centur. III, pag.* 462, *datée de Gand le* 4 *décembre* 1611.

Ego nihilominus sponte meâ incitatus faciam quod officium humanitatis injungit. Sed cogi Baudium non decet, non oportet, à tam prostituti pudoris scorto (87). En tout cas, il aimait mieux nourrir l'enfant d'autrui que d'abandonner une créature humaine ; et il se consolait par la raison que ce serait une preuve de sa vigueur masculine, et que cela ne nuirait point à l'avenir à Sophie, sa future femme, qui serait un champ à la culture duquel il réserverait désormais toutes ses forces. *Ut ut res cadet, nihil mihi evenire potest tristius aut deterius quàm quod animo præcepi, et mecum antè peregi. Nempè futurum, ut perjurio caput alliget, et* ὑποβολιμαῖον *obtrudat heroi Baudio. Quid tum posteà? Malo agnoscere alienum, quàm fœtum humanum non ali. Testimonio erit me marem esse, et viri munia posse fungi. Nihil indè abradetur in posterum meæ Sophiæ, cujus arvo familiari reservabitur*

> Quidquid in arte meâ possum promittere curæ (88).

Il écrivait cela le 29 mars 1612, lorsqu'on disait que la servante était prête d'accoucher : *Fertur esse* ἐν ὀδύνῃ, sed nullus credo, licet illi plurima manet lacryma. *Sunt enim quibus non potest persuaderi eam esse gravidam, et ego quidlibet credo posse cadere falsimoniæ, fraudis, et malitiæ in tam profligatam, perditam, atque intestabilem fœminam.* Il ne niait point qu'il n'eût promis mariage à cette servante ; mais il prétendait qu'une vilaine créature comme celle-là ne méritait point d'être comprise sous le bénéfice des lois : il ne croyait pas qu'on fût obligé de garder la foi à cette espèce d'hérétiques; et il se souvenait de l'avoir lu dans le code : et comme il ne pouvait point citer l'endroit, il supplia Grotius de faire citer cette loi par son avocat, afin que ce fût un coup de foudre qui fît cesser les poursuites de sa putain. Et parce qu'il n'y avait que les prétentions de cette servante qui empêchassent la maîtresse de Baudius de donner les mains au contrat de mariage, il priait instamment son ami de se hâter. *Domum reversus audivi nuncium perquàm optabilem de meis amoribus. Omnia eveniunt ex animi sententiâ, nec quidquam deest ad votorum summam, nisi ut eximam scrupulum de pollicitatione matrimonii cum exoleto isto propudio, labe et tabe meæ famæ et existimationis. Hanc tu pestem ac perniciem si amolitus fueris pro dignitate muneris quo fungeris, et pro auctoritate quâ meritò vales plurimùm, solidiorem captes gloriam, quàm*

> . . . . . Diram qui contudit hydram,
> Notaque fatali portenta labore subegit.

Tam viles personæ, tam diobolares victimæ publicarum libidinum, non sunt dignæ observatione legum, ut memini aliquando legere in corpore juris, sed locus non occurrit memoriæ. Quæso te ut hisce litteris perlectis continuo cures accersendum advocatum vander Werven, qui legem horrendi carminis dictet, cujus obnunciatione fulminari possit fatalis illa fundi nostri calamitas. Hoc ego beneficium tanti faciam, ut nemini plus in vitâ sim unquàm debiturus. Sed matures oro, nam amanti, et animo cupienti nihil satis festinatur (89). Voilà ce qu'il écrivait le 28 de mars. Il n'était pas hors d'affaire au mois de juin : la servante espérait toujours d'être épousée, ou de gré ou de force; et Baudius n'osait se produire devant sa maîtresse, pendant le procès de la concubine. *Hoc nisi fundamentum præstruatur, non sinit* θυμὸς ἀγήνωρ *ut viam affectem ad meam divam quæ non intelligit sua bona : nec ideò tamen demovebor ab amandi proposito, quandiù spes aliqua supererit expugnandi ferreum istud pectus* (90). Il voulait faire une transaction avec celle-ci, et il pria Grotius de la dresser : il espérait que la créature, intimidée par des menaces, signerait cette transaction. *A tuo discessu nec patrem* τῆς ἀρίστης Σοφίας *allocutus sum, nec me conveniendum curavit Mercurii mater, nisi quòd audio eam adhuc pascere ebriosas, futiles, et furiosas spes de matrimonio :*

> . . . sed prius Appulis
> Jungentur capreæ lupis.

(87) Epist. XCIII, *centur. III*, *pag.* 465, *datée du* 28 *mars* 1612.

(88) Epist. XCII, *centur. III*, *pag.* 464.

(89) Baudius, epist. XCIII, *centur. III*, *pag.* 465, *datée du* 28 *mars* 1612.

(90) Epist. XCVI, *centur. III*, *pag.* 468, *datée l'onzième juin* 1612.

Digitized by Google

Quid mihi auctor es ut faciam? Exspectem litis eventum? Hoc spissum est amanti, cujus animo nihil satis festinatur. Quanquam hisce nugis jam longum valedixi, saltem inducias pepigi. Cuperem ad me mitti per hunc ipsum nuncium formulam transactionis, quam ipse concepisti. Spero me effecturum injecto metu majoris malitatis ut cupide subsignet, et voluntariam condemnationem subeat (91). L'affaire était encore indécise au mois de juillet suivant (92), et Baudius trouvait fort étrange qu'on ne chassât pas hors du pays cette coquine. *Tot justitiæ Antistites unicam maleficam Circen quæ meos sensus veneravit amoliri non possunt, saltem ut Leidam contagione suâ et ædes meas noxiâ vicinitate non infestet* (93). Il crut qu'on lui laissait cette voisine afin que l'indignité de tant d'affronts le portât à se retirer. *Video hoc agi ut contumeliis haud tolerandis ἀγήνορι θυμῷ adigar ad dispiciendam pedum viam, et quærendam haud inglorii atque inopis exilii sedem* (94). Enfin, il termina cette affaire, non pas par une sentence de juges, mais par voie d'accommodement, le 10 d'octobre 1612. Il donna le moins qu'il put, *redemi me captum quàm potui minimo* (95); après quoi il ne tarda guère à se marier. Il écrivit à Pierre Rubens (96) qu'il était fort content de sa femme: je ne sais point s'il changea de sentiment; mais, quoi qu'il en soit, ce mariage ne fut pas de longue durée. Baudius mourut le 22 d'août 1613, réduit à un misérable état par un délire. *Delirio ac vigiliis continuis miserè attritus, omnique tandem robore exutus* (97). Ses meilleurs amis se moquèrent de ses folies d'amour. L'un d'eux le propose pour exemple à tous les incontinens, et les exhorte à se réfréner par les remèdes les plus austères, plutôt que de lâcher la bride à leurs convoitises comme Baudius:

Quisquis es, exemplo tanti moveare mariti,
Parce libidinibus, luxuriose, tuis.
Addita sit potiùs lascivo fibula membro,
Ut vindicta tuam transeat ista domum (98).

Voyez le recueil intitulé *Baudii Amores*, publié par Scriverius, l'an 1638. Vous y verrez, à la page 77, un *Cento Virgilianus* de Daniel Heinsius *ad Dominicum Baudium, qui postquàm ignarus cum ancillâ, cum quâ tum alii, tum plurimi scholastici consuerant, aliquandiù congressus esset, solus præter expectationem prole ab eâ est donatus.*

Plusieurs, sans doute, diront qu'il eût mieux valu indiquer en marge où l'on peut trouver les choses, que de citer tant de passages de cet auteur; mais plusieurs autres seront bien aises qu'on leur épargne la fatigue de chercher. C'est pour l'amour des paresseux, dont le nombre n'a jamais été aussi grand qu'il l'est dans ce siècle, que j'ai pris la peine de ramasser ce bouquet de plusieurs passages de Baudius. Ils sont imprimés en différens caractères: qui ne voudra pas les lire connaîtra facilement ce qu'il doit sauter. On aurait tort de se plaindre que je trouble le repos des morts; car je ne dis rien que les amis de Baudius n'aient publié, et que d'autres auteurs n'aient appris au public en divers temps. Voyez Spizelius (99), qui cite un livre que j'aurais bien voulu consulter: il fut imprimé l'an 1675 (100).

(L) *Il ne faut pas croire..... tout ce que le satirique Scioppius en a publié.*] Il en dit trop pour mériter d'être cru: le maquerellage le plus infâme et la magie sont les exploits qu'il lui attribue. On ne peut honnêtement mettre en français son latin. Voici donc l'original: *Baudius, Parisiis, ubi multis annis in concubinatu summâ cum infamiâ, et velut quadruplatoris filium decebat, vixit, non tantum magiæ deditis, incantatoribus, et sortilegis ædes suas aperuit, et concubinæ suæ filiolam ad peragenda nefaria sacra commodavit, dæmoniumque de thesauris reconditis,*

(91) *Ibidem.*
(92) *Voyez la lettre* XCIX *de la III*e. *centur., pag.* 473, *et la I*re. *de la IV*e. *centur., pag.* 478.
(93) Epist. *I, centur. IV.*
(94) *Ibidem.*
(95) Epist. XVIII, *centur. IV.*
(96) *C'est la III*e. *lettre de la IV*e. *centur. pag.* 482, *datée du* 21 *de février* 1613.
(97) *In Vitâ ejus.*

(98) Scriverius, *in* Epitaphio Baudii, *pag.* 135. Baudii Amorum.
(99) Theoph. Spizelius, *in* Infelice Litterato, *pag.* 11.
(100) *Sous ce titre*, Specimen Bibliosophistarum Gedanensium, editum à Schelgvigio.

imprimisque de Petronio utrùm is alicubi integer exstaret, consuluit; sed etiam amicis quibusdam majorem quondam ingenii divinitatem præferentibus ejusdem concubinæ filium, puerum non inelegantem turpissimus leno prostituit, ut cùm posteà tumentibus pueri mariscis scelus propalatum iri metueret, quominùs eum veneno contubernales tollerent, minimè impedivit, actumque jam de misello puero fuerat, nisi unius contubernalium acumine expediti fuissent, aniculâ, quæ morbo mederi sciret, inventâ. Hæc nequaquàm à me fingi, neminem paulò humaniorum Parisiis ignorare puto (101). Mais si ces choses étaient si connues à Paris, d'où vient que le premier président donne Baudius à son fils pour secrétaire dans une ambassade? Scioppius inventa cela, ou l'apprit par des contes mal fondés, et le divulgua pour se venger des injures que Baudius lui avait dites, dès avant même que le *Scaliger Hypobolimæus* eût paru (102).

(M) *Il crut que les disputes de l'arminianisme feraient changer le gouvernement; il s'est trompé.*] Il faut l'entendre lui-même : il déclare que si la conscience et la religion ne l'eussent retenu, il serait allé ailleurs depuis long-temps, et que les violentes disputes des théologiens, et plusieurs autres désordres, lui faisaient craindre que l'ouvrage de la réformation ne devînt dangereusement malade. *Nisi me in his locis conscientiæ scrupulus, et religionis vinculum attineret, jampridem captum esset augurium de migrando, nec Leida spes meas includeret. Quanquam non pessimè mecum agitur. Sed nec ea nostri ratio habetur, quam oportuit. Theologorum etiam nostrorum dissidentes sententiæ, et virulentæ concertationes, odia fratrum quæ ne morte quidem finiuntur, aliaque nostræ militiæ flagitia, penè efficiunt ut et illud superbum nomen reformatæ religionis, et ipsa causa incipiat mihi esse dubiæ sanitatis..... Præsagit mihi animus imminere his provinciis fatalem rerum commutationem, et ex intestinis vitiis rediturum aliquando veteris imperii desiderium. Suspectus sum multis, et charus acceptusque non paucis, quòd voce et stylo passim inculco subditorum obsequia in legitimos principes, et pleno ore decanto veras laudes archiducum* (103). Je ne doute pas que Baudius ne proposât avec trop d'indiscrétion et trop de hardiesse la doctrine dont il parle, *de l'obéissance des sujets*. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il fût odieux à plusieurs personnes. Il osa bien insérer ce dogme dans une thèse publique : et il est à remarquer que les supérieurs académiques n'exigèrent point qu'il l'effaçât; mais seulement qu'il avertît la jeunesse de ne point embrasser mal à propos ces sortes de sentimens. *Quærit primùm ex me an statuissem præsidium et auctoritatem suffragii commodare defendendis corollariis periculosæ aleæ plenis, ut est disputare in ambas partes, an religio sit de substantiâ reipublicæ, et negare fas esse subdito privatoque homini ob causam religionis arma sumere contra principem, et id generis alia. Respondi, causam non videri cur in hoc atrio libertatis non sit fas absque pervicaciâ sentire quæ velis, et quæ sentias expromere. Tamen rogatus ut admonerem juventutem ne temerè et absque delectu talibus axiomatis assensum præberet, significavi me facturum* (104). Jamais homme ne fut plus propre que Baudius à se faire des ennemis par la liberté de sa langue, et par ses maximes : « Nous faisons la » guerre, *disait-il*, aux plus puissans » princes du monde, et nous som- » mes sous la férule de cent pe- » tits maîtres. » *Bellum gerimus contra potentissimos mundi monarchas, et servire cogimur istis minutioribus satrapis* (105). Voyez la liberté qu'il se donne de censurer les théologiens qui avaient condamné Vorstius sans l'entendre. Voyez les conséquences qu'il fait craindre, si on leur permet de décider de l'honneur et de la dignité des gens sur des présomptions, sur des soupçons, sur des ouï-dire. *Evadet ista effrænis audacia in optimi cujusque deformationem, si præjudiciis, suspicionibus, rumusculis, et*

(101) Amphotides Scioppianæ, *pag.* 166.

(102) *Voyez la* LXXIX^e. Lettre de Baudius de la II^e. *centur., pag.* 276.

(103) *Idem*, epistola LXXII, *centur. III*, *pag.* 412, 433, *datée du* 9 *de mars* 1610.

(104) Epist. XCIX, *centur. III*, *pag.* 471.

(105) Baudius, Epist. LXXXII, *centur. II*, *pag.* 278.

Digitized by Google

susurris tantum licentiæ permittitur, ut famâ et fructu dignitatis exuantur viri doctrinâ meritisque spectabiles. Sed de negotio fratrum, et sacrati gregis dabitur aliàs oportunior disserendi locus (106). Encore un coup, c'était un homme fort propre à se faire des ennemis; et je ne m'étonne pas qu'on ait semé contre lui tant de calomnies atroces. Il fit un voyage en Flandre, l'an 1609. Pendant son absence, on répandit mille contes qu'il s'était allé révolter, qu'il était déjà pourvu d'un bon bénéfice, qu'il s'était fait moine, et cent autres choses de cette nature, qui donnèrent lieu à la XXXIII[e]. lettre de la III[e]. centurie. Il écrivit à deux de messieurs les curateurs : tant il craignait les plus ridicules sottises de la renommée.

(N) .... *Il crut qu'elles formeraient un schisme; il a eu raison.*] Il fondait sa conjecture sur la grande animosité qu'il remarquait de part et d'autre. Il lui semblait que la matière de ces disputes était susceptible d'un bon accommodement, pourvu qu'on se voulût entr'écouter avec un esprit de charité. C'était donc la disposition des esprits qui lui faisait craindre que l'on en viendrait à une rupture totale. Il était sur les lieux : il pouvait voir de quelle manière Gomarus et ses amis d'un côté, Arminius et ses partisans de l'autre, mêlaient les passions personnelles avec l'intérêt de la doctrine. Il dit franchement qu'on accorderait plutôt les Espagnols et les Hollandais, que ces deux factions ecclésiastiques. Voici ses paroles : je les rapporte de peur qu'on ne se figure que j'exprime sous son nom mes sentimens. Je ne suis ici, et en cent mille autres endroits, que copiste : *Utinam omnes nostri muneris et ordinis pari voto ac studio in eandem mentem conspirarent! Sed faciliùs conveniet inter Belgas et Hispanos, quàm inter fratres ubi semel in contentionem exardescere cœperunt. Omnino res erumpet in schisma, nisi fortibus consiliis huic malo occurratur. .... Si spiritu docilitatis et christianæ caritatis ducerentur duces (ut sic dicam) partium, confectum negotium esset. Sed utrinque videre est magnos animorum motus, manifestam concursationem, ut suffragatores sibi concilient, denique mentem contentionis studiosiorem, quàm indagandæ noscendæque veritatis,*

Iliacos intra muros peccatur et extrà:

Sed ob Atridarum culpas supplicium ferunt Achivi : et academia pessimi odoris est non solùm apud extraneos, verùm etiam apud nostros cives (107).

(O) *Ses lettres sont écrites poliment.*] On trouve dans le Scaligerana ce qui suit. *Baudius a un style non cicéronien, mais du temps de Domitianus : je garde toutes les lettres de Baudius.* Il fallait donc que Scaliger les trouvât belles et bonnes. Il ne paraît pas que le style de Baudius soit affecté à aucun siècle de latinité.

(P) .... *il y paraît trop gueux.*] Ce n'était point tant l'honneur d'être l'historiographe des états, que les gages de cette charge, qui le poussaient à la demander instamment. Il renvoyait ses créanciers au temps qu'il toucherait la pension d'historiographe : ce temps ne venait point; et ces messieurs ne voulurent plus d'un tel renvoi. *Flagitantium importunitas efficit me morosiorem, quàm naturæ meæ genius, et amicitiæ tuæ reverentia patiatur. Assiduè enim obtundor à molestis creditoribus, quorum nomina rejicio in spem obtinendi ejus muneris : sed tamdiù lactati sunt hoc palpo, ut ulteriùs produci non possint* (108). Il se trouvait donc dans un mortel embarras. Quand il disait que son bien ne craignait pas les voleurs,

Non incendia, non graves ruinas,
Non facta impia, non dolos veneni,
Non casus alios periculorum,

et qu'il ressemblait à celui de Bias (109), il ne se divertissait point à chercher des applications plus ingénieuses que véritables : il faisait l'historien et non pas le rhétoricien. La pension d'historiographe vint enfin; mais ce ne fut presque qu'une goutte d'eau à un gosier altéré : il l'avait bien prévu, et on le lui avait bien dit; c'est pourquoi il eut besoin d'une autre ressource, savoir d'une femme riche. *Si possem in nassam matrimonii illicere fœmininum aliquod opimè do-*

(106) Epist. XXXIII, *centur. III*, *pag.* 362.

(107) Epist. XCVI, *centur. II*, *pag.* 304.

(108) Epist. V., *cent. III*, *pag.* 323.

(109) Epist. XCII, *cent. III*, *pag.* 464.

Digitized by Google

tatum (*agnoscis heic facundiam supplementi chronicorum*) *non aspernarer dona deorum. Sed ad eam spem aspirare non audeo, quamdiù mihi certamen erit cum hydrâ molestorum flagitatorum* (110). Ajoutons à cela ce qu'il écrivit à son patron Vander Myle. *Rectè dicebas nuper, nihil aliud posse locare in solido, et ad portum bonæ spei appellere quassatam ratem Baudii, quàm opimum aliquod conjugium : sed procax istud genus divitum ac fortunatarum mulierum spernit viros famâ meritisque celebres, nisi censu quoque censeantur* (111). Mais rien ne vint assez à temps : il eut beau conjurer les curateurs par tout ce qui est le plus propre à émouvoir les entrailles : *Humanitatis tuæ genium adjuro atque obtestor per Deum immortalem, per fas christianæ charitatis, per vinculum sanctæ fidei, et quidquid apud gentes venerandum atque antiquum habetur, impone tandem optatum finem diuturnæ exspectationi, neu me patere longiùs versari inter sacrum et saxum sub ictu creditorum, qui meas aures assiduè molestis vocibus circumsonant, ut defæcato animo studia doctrinæ tractare nequeam* (112) : il eut beau, dis-je, les conjurer par tout cela de le délivrer de la dure persécution des créanciers, on l'abandonna à leur merci ; à sa personne près, ils se saisirent de tout ce qu'ils trouvèrent dans sa maison. Les jésuites d'Anvers le surent, et lui en firent des insultes. Voici des vers tirés de la page 37 du *Væ victis*.

Pauperior Codro Catti nil continet arca?
Quî pote? Jam dicam : Baudæus in ære tabernæ
Totus erat (nôsti quàm pocula sæpè salutet);
Caupo tulit lectos, sedes, mensasque, abacosque,
Et chlamydem et vestes, ollas, ignemque, focumque;
Nil Baudæus habet, secum tulit omnia Caupo.
Nec sat erat. Quid ages, Baudi? Venderis et ipse.
Accipe Caupo libros, vetulas has ferto papyros,
Museum atque olaum, laternam et lampada sume,
Sit modò liber adhuc Baudæus obire popinas.

Scriverius, bon ami de Baudius, n'en dit guère moins que les jésuites.

En, cum jure trium natorum ducitur uxor (113);
Et simul in barathrum præcipitatur amans.
Sic labantur opes : sic nil stipendia prosunt,
Pensio sic domino sæpè negata suo.
Pallia sic alius, Cajæque monilia servat :
Æra fugant inopem sic aliena famem.
Prosilit et duris urgens in rebus egestas :
Pignora stant, vacuâ non redimenda manu (114).

(Q) *Il avait entrepris un ouvrage destiné à la réunion des religions.*] Voici ce qu'il en dit : « Jampridem » animo concepi opus, et tractatu » arduum, et usu maximè necessa» rium, quod ipsum olim aggressus » is, de quo nuper multus nobis ser» mo fuit, Georgius Cassander. Hìc, » tametsi nihil dicas, tamen auguror » animo quid cogitationi tuæ occur» rat, esse nimirùm rem tantæ mo» lis, ut eam vix menti complecti » possim, nedum facultate consequi. » Fateor equidem ad hanc provin» ciam deligi par esse hominem in» structum omnibus ingenii ac doc» trinæ copiis. Opus insuper multi» plici inquisitione, variâ librorum » supellectile, plurimâ rerum me» moriâ, et, quod familiam ducit, » pietate. Sed utilitatis magnitudo, » et penuria talium virorum, debet » etiam ad hunc honestissimum la» borem mediocres viros invitare, » ut si à spe perficiendi absint, sal» tem præclaræ voluntatis conscien» tiâ perfruantur. Ego mihi conscius » sum quàm parùm possim, sed ag» grediendi studium probis omnibus » me probaturum non despero. Deum » certè confido piis conatibus adfu» turum, in quem præcipuè intuens, » id oneris tollere decrevi. Quod si » saltem effecero, ut aliorum scri» bendi studia excitentur, qui dignè » hanc spartam exornare possunt, » nihil est quod me non assecutum es» se existimem (115). » Colomiés, qui nous a conservé ces paroles de Baudius, ajoute, *Opus, animo, ut puto, duntaxat conceptum, nunquàm prodiit. Hinc patet, cur Baudium Georgii Cassandri asseclam in Galliâ*

(110) Baudius, Epist. XV, *cent. III*, *pag.* 335.

(111) Epist. XIV, *cent. III*, *pag.* 334.

(112) Epist. XIV, *cent. III*, *pag.* 353, *écrite à M. Vander Myle, le 10 de mars 1610.*

(113) *Je crois que cela veut dire que Baudius épousa une veuve qui avait trois enfans.*

(114) Scriverius, *in Baudii Amoribus*, *pag.* 135.

(115) Baudii Epist. ad J. A. Thuanum, *apud* Colomesii Opuscula, *pag.* 41, 42.

Digitized by Google

orientali (*) *dixerim, quod multis perobscurum, nec immeritò, videbatur* (116).

(*) *Pag.* 124.
(116) Colomesii Opuscula, *pag.* 42.

BAUDOUIN (*a*) (FRANÇOIS), en latin *Balduinus*, célèbre jurisconsulte, naquit à Arras le premier de janvier 1520. Il étudia pendant six années dans l'académie de Louvain; après quoi, il fut quelque temps à la cour de Charles-Quint, chez un grand seigneur (*b*), et puis il alla en France, où il acquit l'amitié des plus savans * (*c*), et entre autres celle de Charles Du Moulin, chez qui il logea (*d*). La curiosité de connaître les plus célèbres ministres le fit voyager en Allemagne (A): il vit Calvin à Genève, Bucer à Strasbourg, et d'autres en d'autres lieux. Étant retourné à Paris, il fut appelé à Bourges, pour la profession en jurisprudence (B): et il l'exerça avec tant de gloire, qu'il donna de la jalousie à son collègue Duaren (*e*). Il quitta cette charge au bout de sept ans, pour aller enseigner le droit à Tubinge (*f*), où on l'appelait; mais ayant appris pendant son voyage, que Du Moulin avait dessein de retourner à cette université, il s'arrêta à Strasbourg, et y fit des leçons de jurisprudence un an durant. Ensuite il alla à Heidelberg, et y fut professeur en droit et en histoire, près de cinq ans, jusqu'à ce qu'il fut attiré par Antoine de Bourbon, roi de Navarre (C), qui le fit précepteur de son bâtard. Il mena son disciple à Trente; et ayant appris qu'Antoine était mort d'une blessure reçue au siége de Rouen, il revint en France avec son élève, et trouva ses biens et ses livres dissipés (*g*). Il retourna en son pays où il était attiré pour enseigner la jurisprudence dans l'académie de Douai (D). On lui promettait de grands avantages; et il fut reçu très-civilement par le duc d'Albe, la veille du jour qu'on emprisonna le comte d'Egmont: mais comme il craignit d'être choisi l'un des juges des personnes qu'on voulait faire mourir, il demanda un congé de quelques jours, sous prétexte d'aller chercher son épouse, et faire transporter sa bibliothéque; et, quand il l'eut obtenu, il s'en retourna à Paris et s'y arrêta. Il y fit des leçons publiques sur quelques endroits des Pandectes avec l'applaudissement d'une foule d'auditeurs (*h*). Il accepta la chaire de jurisprudence, qui lui fut offerte par l'académie de Besançon; mais ayant appris, à son arrivée, que l'empereur Maximilien avait défendu à cette académie l'érection de cette chaire, il ne voulut point faire

(*a*) *On le nomme aussi* Bauduin, Balduin, Baudoin. *Voyez la* Cabale chiméric., *pag.* 250 *de la* 2ᵉ. *édition. Il signait en français* Balduin.

(*b*) *Le marquis de Bergue.*

* Bayle, dans sa note (c), nommant Budé, Leclerc remarque que Budé était mort en 1540, époque à laquelle Baudouin étudiait encore à Louvain.

(*c*) *De* Budé, *de* Baïf, *etc.*

(*d*) *Ex* Valer. Andreâ, Bibl. belg., *pag.* 221 : *cela se trouve aussi dans la* IIIᵉ. Rép. de Baud. à Calvin, *folio* B 5.

(*e*) *Ex* Papyr. Massone, Elog., *parte II*, *pag.* 256, 257.

(*f*) *C'est ainsi qu'il faut dire, et non pas* Turingiam, *comme a fait* Valère André.

(*g*) *Ex* Valerio Andreâ, Bibliot. belg., *pag.* 221, 222.

(*h*) *Voyez la remarque* (K).

Digitized by Google

de leçons, quoiqu'on l'en sollicitât. Il retourna à Paris, et prêta l'oreille à Philippe de Hurault (*i*), qui lui conseilla de faire fleurir la jurisprudence dans l'académie d'Angers. Il le fit près de quatre ans, et jusqu'à ce que le duc d'Anjou, proclamé roi de Pologne, le fit venir à Paris, au temps que l'on y reçut l'ambassade polonaise (*k*) (E). Il fut destiné à la profession en jurisprudence dans l'académie de Cracovie (*l*); et l'on croit qu'il aurait suivi en ce pays-là le nouveau roi, si la mort ne l'eût prévenu. Il mourut entre les bras de sa fille unique (F), dans le collége d'Arras à Paris, le 24 d'octobre 1573 (*m*) (G). Voilà à quoi se réduit ce que Papyre Masson, Valère André, Aubert le Mire, Bullart, et plusieurs autres racontent de lui. C'est une chose bien étrange, qu'ils aient si hardiment supprimé tout ce qui concerne ses changemens de religion (*n*). A peine peut-on recueillir de leur narré qu'il ait vécu une fois dans la communion protestante. M. Moréri, ou par ignorance, ou par dissimulation, a omis ces mêmes fautes. En récompense, il s'est étendu sur la querelle de Calvin et de Baudouin. Elle fut très-rude (H) : Bèze y entra avec un peu trop d'aigreur, au jugement même de plusieurs personnes de son parti (I). On ne saurait nier qu'il n'y eût beaucoup d'inconstance, et beaucoup de bizarrerie dans la tête de Baudouin. Il était, à l'égard des académies, ce que sont en fait de maîtresses certaines gens, qui courent de belle en belle, *et les mers d'amour de rivage en rivage*. Il y a bien de l'apparence que lorsqu'il vivait à Bourges dans la communion romaine, il avait plus d'affection pour les protestans, que lorsqu'il communiait avec eux dans Heidelberg. On peut soupçonner aussi qu'il n'était content, ni du papisme, ni du calvinisme, ni du luthéranisme, et qu'il eût voulu les refondre, et peut-être bien d'autres sectes ensemble, pour en faire une nouvelle. Ce qu'il y a de certain est qu'il se mêla de la réunion des religions (*o*). On ne peut nier d'autre côté qu'il n'eût de fort beaux talens, une science très-étendue, une mémoire admirable (*p*), et une éloquence d'autant plus persuasive qu'il était bien fait de sa personne (*q*), et que sa voix avait de la force et des agrémens (*r*). Ne croyons donc pas qu'il y ait de l'hyperbole dans ce qu'on a dit de son auditoire (K). Il mangeait et buvait peu, et il travaillait beaucoup (*s*). Il n'approuvait point le supplice des hérétiques (*t*), et il fit de grands reproches à Calvin à l'occasion de Servet (*u*).

(*i*) *Chancelier du duc d'Anjou*.

(*k*) *Tiré de* Papyre Masson, Elog., *part. II, pag.* 258 *et seqq.*

(*l*) Thuan., Historiæ, *lib. LVII, p.* 47.

(*m*) Papyr. Masso, Elog., *part. II, p.* 261.

(*n*) *Voyez la remarque* (A).

(*o*) *Voyez les remarques* (C), (D) et (M).

(*p*) Papyr. Masso, Elogior. *part. II, pag.* 261.

(*q*) *Staturâ fuit justâ, formâ eximiâ, et per omnes ætatis gradus venustâ.* Idem, ibidem.

(*r*) *Vocem canoram, firmissima latera, ut docens, Periclis instar, fulminare videretur.* Masso, Elogior. *parte II, pag.* 261.

(*s*) *Vini cibique parcissimus.... nunquàm otiosus.* Idem, ibid.

(*t*) *Voyez la remarque* (D).

(*u*) *Voyez sa* IIe. Apologie contre Calvin.

Digitized by Google

Il n'a pas été collègue de Cujas, comme quelques-uns l'assurent (L). Je dirai quelque chose de ses écrits, et du plagiat dont on l'accusa (M). Notez que Théodore de Bèze raconte qu'il mourut, ou à la poursuite d'un procès, ou de chagrin de ce qu'un autre lui avait été préféré pour suivre en Pologne le duc d'Anjou (x). Il y aurait bien des réflexions à faire sur la bizarrerie de sa fortune (N).

(x) **Beza**, *in* Vitâ Calv. *ad ann.* 1561, *pag.* 381.

(A) *La curiosité de connaître les plus célèbres ministres le fit voyager en Allemagne.*] Voilà toute la faute que les catholiques romains aient pu lui reprocher, si l'on s'en rapporte à son élogiste Papyre Masson. J'ai cherché diligemment dans cet écrivain si Baudouin abandonna quelquefois la profession extérieure de l'église romaine; et je n'ai rien pu trouver qui me l'ait persuadé : car qu'il ait fait connaissance avec Calvin et avec Bucer, pour entendre d'eux les causes de leur séparation, ce n'est pas un signe qu'il ait été protestant. C'est une simple curiosité, c'est tout au plus une espèce de défiance qui ne signifie rien, à moins qu'on ajoute qu'ayant ouï les raisons de ces gens-là, il les reconnut pour si bonnes, qu'il prit leur parti. Or, bien loin que Masson le fasse, il dit au contraire que Baudouin désapprouva leurs raisons. *In Germaniam profectus à defensoribus novæ sectæ intelligere voluit quas ob causas à romanâ et veteri ecclesiâ discessissent . . . quorum opiniones* NON PROBANS, *Bucerum tamen et Melancthonem aiebat sibi ob modestiam placuisse : Calvinum displicuisse propter nimiam vindictæ et sanguinis sitim quam in eo deprehendisset* (1). Je ne nie pas qu'il ne dise qu'il y avait eu autrefois de la familiarité entre Calvin et Baudouin (2). Mais, en conscience, cela signifie-t-il que ce dernier avait été huguenot ? Le lecteur ne peut-il pas s'imaginer qu'ils s'étaient connus au collége, avant que Calvin se fût érigé en chef de parti ? La chronologie ne le souffre pas, me direz-vous; et moi je vous répondrai que vous êtes très-blâmable, si vous ne voulez être entendu que de ceux qui savent l'année natale de plusieurs personnes, et qui voudront prendre la peine de tirer des raisonnemens. Votre devoir est de marquer en termes si clairs l'abjuration de Baudouin, que tout lecteur la puisse connaître par votre seul livre, sans avoir besoin de réminiscence, ni de réflexion. Je passe plus avant, et je soutiens que ceux-mêmes qui se souviendraient que Calvin fut chef de secte avant que Baudouin sortît des classes, ne trouveraient point d'abjuration dans le *familiaris quondam sui* ; car, en expliquant cela par l'autre passage de Papyre Masson, ils se fixeraient à cette pensée : Baudouin, ayant fait connaître à Calvin qu'il cherchait sincèrement la vérité, eut avec lui plusieurs conférences dans lesquelles son esprit, sa docilité et son adresse, charmèrent tellement Calvin, qu'il gagna les bonnes grâces de cet hérétique, avant même qu'il eût pleinement acquiescé à l'instruction. Leur commerce dura longtemps; car deux années ne sont pas trop longues pour satisfaire aux difficultés que Baudouin pouvait proposer. Calvin, qui espérait de le gagner, et qui le souhaitait passionnément, lui fit cent caresses, et cent ouvertures de cœur. Enfin cette proie lui échappa : Baudouin, n'ayant pas trouvé que l'on satisfît solidement à toutes ses objections, ne voulut point embrasser la nouvelle église. Voilà le sens qu'on pourrait donner aux termes de Papyre Masson. Il a donc eu tort de s'exprimer d'une manière si trompeuse.

M. Moréri est encore plus blâmable ; car il ne peut point se justifier par les priviléges de l'éloge. Il déclare par le titre de son livre, qu'il soutient le caractère d'historien : il n'a donc point pu se permettre toutes les fraudes que Masson a pu couler sous le titre favorable d'*Elogium Francisci Balduini*. Masson pouvait dire « Ayant

(1) Papyr. Masso, Elogior. *parte II*, *pag.* 156, 157.

(2) Familiaris quondam sui. *Idem, ibidem*, *pag.* 262.

Digitized by Google

» voulu faire l'éloge d'un fameux jurisconsulte, j'ai cru qu'il fallait envelopper ce qui pouvait rendre » odieuse la personne de mon héros. » Mauvaise excuse, source continuelle d'illusions et de faussetés; mais enfin on la reçoit mieux d'un panégyriste que d'un historien. Que dirons-nous donc de M. Moréri, qui s'est contenté de ces paroles : *Il avait eu la curiosité de voir Calvin et les autres chefs des protestans. On dit même qu'il avait eu du penchant à se jeter dans leur parti; mais que la lecture d'un ouvrage de George Cassander l'en empêcha* (3). *Il avait fait amitié avec Calvin : ce ne fut pas pour longtemps*. Bien loin de trouver dans ces paroles l'abjuration du papisme, on y trouve clairement que Baudouin n'abjura jamais l'église romaine. Où est donc la bonne foi historique, et la netteté de récit, qui demandent que, quand tous les autres livres du monde seraient brûlés, la seule histoire d'un homme apprît clairement à tous les lecteurs s'il a dit ou s'il a fait une telle chose? La faute que je censure est donc très-grande, s'il est vrai que François Baudouin ait changé de religion : elle paraîtra donc énorme à ceux qui savent qu'il en changea pour le moins sept fois*. Voyons le reproche qu'on lui en fit publiquement : il n'est point vague; il est muni de circonstances. *Ejectum te, Balduine, et excommunicatum ab omnibus piis, quicumque in Galliâ aut Germaniâ nomen tuum audierunt, negare non potes. Septies his viginti annis religionem mutâsti. Non sæpiùs ferè serpentes pellem mutant. Educatus es apud tuos in Flandriâ papisticè. Posteà Genevæ christianam religionem professus es : eoque nomine aliquoties ad corporis Christi communionem accessisti. Indè Lutetiam profectus papisticum habitum recepisti. Mox Genevam reversus, et in Calvini contubernio, mensâ, familiaritate, menses multos commoratus, iterùm evangelici nominis factus es. Posteà Biturigibus ad papisticam idololatriam, et tanquam canis ad vomitum, rediisti. Indè Argentoratum profectus, evangelicum te professus es : cum Petro Martyre vixisti. Cœnam dominicam in Gallorum ecclesiâ ampliùs decies participâsti. Mox Heidelbergam delatus confessioni gallicarum ecclesiarum, sub quâ paulò antè cœnam dominicam duodecies sumpseras, hostis factus es, et hessussianis te partibus dedisti. Tandem in Galliam reversus, quartùm papista factus es. Horum si quid falsum aut fictum sit, volo ut mihi oculos eruas : aut, ut calumniatorium tuum supplicium imitemur, crura mihi suffringas* (4). Ces paroles sont tirées d'une longue lettre, qui fut écrite à Baudouin l'an 1564. On lui avait déjà étalé la même supputation l'an 1562, et avec des circonstances qui sont curieuses; car on le fit souvenir, 1°. qu'ayant demandé d'être reçu à la sainte cène dans l'église française de Strasbourg, il avait fait une longue déclaration de sa foi, en présence de l'assemblée; 2°., que pendant qu'il séjourna à Genève, il avait fait des discours publics sur les matières de religion. *Verbosissimam fidei tuæ confessionem publicè in templo non infrequenti hominum conventu magnâ et confidenti voce pronuntiâsses, ut ad sacræ cœnæ et corporis Christi communionem reciperéris.*... *in publicâ (ut vocant) congregatione consessuque pastorum et doctorum hominum tanquàm Saul inter prophetas verba de rebus sacris faceres* (5). J'ai lu cela dans une lettre dont François Hotman passe pour l'auteur. Notez qu'il se trompe dans la circonstance du temps; car il suppose que Baudouin fit à Strasbourg sa première abjuration du papisme. Cela est faux, il n'y fit que la troisième. Les protestans lui donnèrent le surnom d'Écebolius, pour signifier qu'il changeait de religion comme de chemise; et

(3) *Comparez ceci avec les paroles de M.* de Thou *rapportées dans l'article de* (Pierre) Charpentier, *un peu au-dessus de la citation* (5), *vous trouverez bien de l'abus.*

* L'incertitude du nom de l'accusateur paraît à Leclerc un motif de douter de l'accusation, mais « le vrai est, dit la *Biographie universelle*, » que Baudouin qui avait très-bien étudié l'antiquité ecclésiastique, convenait qu'il y avait » de grands abus à réformer dans la religion catholique. » Depuis Baudouin on est loin d'avoir rien réformé.

(4) Antonius Guærinius (*C'est ainsi qu'il est nommé dans* Rivet, *tom. III*, *pag.* 1127, *col.* 1; *mais dans l'*Epitome *de* Gesner *on le nomme* Guarineus *aut* Cynarus :), Epist. ad Balduinum, *pag.* 56, *apud* Rivetum, Oper., *tom. III*, *pag.* 1127, *col.* 1.

(5) Epist. ad Franc. Balduinum, de Officio tum in Religione, tum in Scriptionibus retinendo.

ils lui en firent la guerre si souvent dans leurs écrits, que personne n'en peut prétendre cause d'ignorance (6). Voyez le IIe. volume des Disputes de Voetius, à la page 780.

(B) *Il fut appelé à Bourges, pour la profession en jurisprudence.*] Nous allons toucher un second défaut des écrivains qui parlent de lui : ils ne marquent presque jamais en quel temps il fut pourvu de telle ou de telle charge. M. Ménage, qui a évité ce défaut, observe qu'il *fut professeur en droit à Bourges, depuis* 1549 *jusqu'en* 1556 : (il fallait dire depuis 1548 jusqu'en 1555), et qu'il y *reçut le bonnet de docteur de la main d'Éguinarius Baro* (7). La cérémonie de cette réception fut faite le 13 de mars 1549, comme M. Catherinot nous l'apprend (8). Il ajoute, qu'en 1553, les gages de François Duaren montaient à 920 livres, ceux de notre Baudouin à 350, ceux de Hugues Doneau à 230. J'observe cela, afin de convaincre de mensonge Papyre Masson, qui a dit que les gages de Baudouin ne furent pas moindres que les gages de ses collègues. *Accersitur à Biturigibus ad docendi munus suscipiendum futurus collega Baronis et Duareni jurisconsultorum, accepturusque de publico honorarium* QUANTUM *illis daretur* (9). Je lui montre ailleurs (10) un autre mensonge. M. Catherinot remarque sous l'an 1549, que *Balduin fut pendant un temps suspect d'hérésie, comme disciple de Jean Calvin à Genève, et commensal de Charles du Moulin à Paris.* Il dit aussi qu'en 1556, Balduin écrivit contre Duaren sur le sujet des bénéfices, et que Duaren le nommait par mépris Balbin. *Voyez,* continue-t-il, *son portrait chez Duaren, dans une lettre du 13 juin* 1555. Je donne ailleurs (11) quelques extraits de cette lettre. Notez qu'il entretint commerce de lettres avec Calvin pendant son séjour à Bourges, et qu'il lui témoignait qu'au fond de l'âme il était bon protestant (12). On lui reprocha d'avoir suborné à Bourges une riche veuve (13), et d'avoir quitté cette académie sans dire adieu à son hôte (14). Je ne rapporte ces choses qu'afin qu'on voie quelques circonstances de la profession que notre Baudouin exerça dans l'académie de Bourges. M. Ménage assure qu'il y fit en 1556 (15) l'oraison funèbre d'Éguinarius Baro, dont il avait été ennemi, si l'on en croit Duaren (16). *Duarenus tantam juvenis* (Balduini) *gloriam non ferens, nunquàm se Balduino satis æquum præbuit* (17). Au reste, la date de sa vocation à la chaire de jurisprudence à Bourges nous fait connaître une méprise de M. Bullart. Il dit que cet habile homme était passé *à Genève, pour apprendre de la bouche même de Calvin et de Bèze la raison qui les avait obligés à quitter l'église romaine* (18). Il reconnaît que ce voyage précéda le temps auquel Baudouin fut fait professeur à Bourges : il doit donc tomber d'accord que Baudouin le fit avant l'année 1549, et par conséquent lorsque Bèze n'était pas encore un sujet à consulter sur ces matières. Il est sûr, 1°. que Bèze était encore papiste, et à Paris, lorsque Baudouin prônait dans les compagnies les lettres de Calvin et de Bucer (19) ; 2°. que Baudouin s'était retiré de Genève avant que Bèze y allât (20). Ceci nous fournit une forte preuve de la fausseté que Varillas a débitée dans ces paroles : *Calvin, qui prétendait le pousser par les mêmes voies que Bèze s'était accrédité dans le parti, l'avait appelé à Genève, reçu dans sa maison, mis*

(6) *Voyez le livre que* Théodore de Bèze *fit contre lui.*

(7) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 157.

(8) Catherinot, Calvinisme de Berri, *pag.* 4.

(9) Papyr. Masso, Elogior. *part. II*, *pag.* 257. *Vous trouverez dans* Bullart, Acad. des Sciences, *tom. I*, *pag.* 228, *la même faute.*

(10) *Dans l'article* DUAREN.

(11) *Dans la remarque* (I) *de l'article* DUAREN.

(12) *Voyez la* Réponse de Bèze à Baudouin, Oper., *tom. II*, *pag.* 213, 214.

(13) Beza, *ibid.*, *pag.* 214.

(14) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 213.

(15) *Il fallait dire* 1550. *Voyez l'article* DUAREN, *remarque* (E).

(16) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 157.

(17) Papyr. Masso, Elogior. *part. II*, *pag.* 257.

(18) Bullart, Académie des Sciences, *tom I*, *pag.* 228. *La même faute est dans le* Théâtre de Ghilini, *tom. II*, *pag.* 83.

(19) Beza, Respons. ad Balduin., *pag* 206. Oper., *tom. II. Notez que* Baudouin, *dans sa* IIIe. Réponse, *folio* 80 *verso*, *dit que cela appartient à l'an* 1546.

(20) Balduin., *ibid.*, *folio* 83 *verso.*

dans l'intrigue du consistoire, et s'en était servi plusieurs années en qualité de secrétaire. Mais, soit que l'humeur de Baudouin fût extraordinairement inconstante, comme les calvinistes lui reprochèrent depuis, ou qu'il eût reconnu que le calvinisme n'était qu'une hypocrisie raffinée, comme il le publia dans une piquante apologie, il se retira de Genève à Heidelberg (21). Bèze n'était pas encore de la religion, quand Baudouin reçut de Calvin tant de marques d'amitié. Baudouin, après les avoir reçues, ne s'en alla point à Heidelberg : il s'en retourna en France, et fut professeur à Bourges pendant sept ans. J'avoue qu'après cela il fut retrouver Calvin à Genève (22) ; mais il s'y arrêta peu : il y essuya une rude réprimande ; il y témoigna son repentir, et se transporta bientôt à Strasbourg, par le conseil de Calvin, et il n'enseigna le droit à Heidelberg, qu'après l'avoir enseigné dans Strasbourg. *Quùm illa bituricensis conditio eum gravaret (ostentatio enim, quâ solâ pollet, evanuerat, ut spei et votis minimè satisfaceret) non dubitavit huc se recipere : et quùm undique liberis eum convitiis exagitârint qui priùs amici fuerant, humaniter à me impetratâ veniâ admissus fuit. Feci quidem quod necesse erat, ut severâ objurgatione correctus lapsus sui fœditatem agnosceret. Serviliter assensus est, et adulatoriè meis se consiliis regendum permisit. Argentinam profectus nomen dedit apud pastorem et seniores gallicanæ ecclesiæ* (23). Voilà comment M. Varillas s'instruisait des choses dont il se mêlait de parler.

(C) *Il fut attiré par Antoine de Bourbon, roi de Navarre.*] Les uns disent qu'il était alors en Lorraine, à la suite du prince Casimir, fils de Frideric comte palatin (24) ; les autres, qu'il était revenu *en France avec l'héritier du comte palatin, qui venait saluer Charles IX, à son avénement à la couronne* (25). Mais tout cela n'effleure pas même l'écorce de l'intrigue que Théodore de Bèze a racontée. Il dit qu'après la mort de François II, ceux qui craignirent de perdre leur autorité à la cour de France, travaillèrent principalement à faire rentrer dans la communion romaine le roi de Navarre (26). Ils l'engagèrent à envoyer un ambassadeur à la cour de Rome, sous l'espérance, ou de recouvrer son royaume, ou d'en obtenir un autre du roi catholique, par les bons offices du pape. Ils lui firent espérer d'un autre côté, par des personnes apostées, que les protestans d'Allemagne se pourraient unir en sa faveur pour lui faire recouvrer la couronne de Navarre, et surtout si l'on pouvait moyenner une concorde de religion. Ils lui parlèrent d'un professeur d'Heidelberg, nommé Baudouin, qui serait propre à négocier de telles affaires. Il le fit venir en France : il conféra avec lui ; et le jugeant propre à trouver des voies d'accommodement de religion, il le mit en œuvre : et après quelques ébauches préparées à Paris, il le renvoya en Allemagne, et le chargea nommément de consulter avec Cassander. Cette intrigue destinée à rompre le colloque de Poissy ne le rompit point. Les ministres y avaient déjà comparu deux fois, lorsque Baudouin fut de retour, chargé d'un projet de concorde imprimé à Bâle (27). On le gronda d'être revenu trop tard : il trouva changé l'évêque de Valence, qui lui avait promis une profession en droit. Tout ce qu'il put obtenir fut la charge de précepteur du fils naturel du roi de Navarre. Il s'en alla à Paris, et se fit valoir par des leçons où il joignit le droit civil avec l'histoire ; mais il perdit sa réputation, quand on eut lu le livre qui fut publié contre l'accommodement des religions qu'il avait apporté d'Allemagne. Il prit le parti de se défendre, et d'écrire contre Calvin. Cela eut des suites, comme on le verra ci-dessous.

(21) Varillas, Hist. de Charles IX, *tom. I, pag.* 89, *édition de Hollande, en* 1686.

(22) Beza, Respons. ad Bald., Oper., *tom. II, pag.* 213.

(23) Calvin., Respons. ad Balduin., *pag.* 368. Tractat. Theolog.

(24) Valer. Andr., Bibl. belg., *pag.* 222. *Cela est conforme au narré de Baudouin dans sa* III*e*. Réponse, *folio* 91.

(25) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 157.

(26) Theod. Bezæ ad Francisci Balduini Ecebolii convicia Respons., *init., pag.* 201 *et seq., tom. II* Oper.

(27) *On n'y mit ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'imprimeur.* Beza, *ibid., pag.* 202.

Digitized by Google

M. Varillas peut confirmer quant au fond ce récit de Théodore de Bèze. Il dit que Baudouin « se retira de » Genève à Heidelberg, où il professa » la jurisprudence, jusqu'à ce que, » Cassander lui ayant inspiré la pas- » sion de réunir toutes les religions, il » crut qu'il fallait commencer par la » France, où il s'attendait de trouver » moins d'opposition. Il vint à Paris » où il porta et communiqua au car- » dinal de Lorraine, la fameuse con- » sultation que le même Cassander » avait composée pour l'achèvement » de son projet. Le cardinal de Lor- » raine la reçut avec d'autant plus de » joie qu'il prévoyait qu'encore qu'elle » ne produisît pas tout l'effet que son » auteur avait prétendu, elle commet- » trait du moins les protestans les » uns contre les autres, et diviserait » les ministres de l'assemblée de Pois- » sy, par les ouvertures d'accord » qu'elle suggérait aux plus modérés » d'entre eux (28). » M. Varillas venait de dire que Baudouin par cette aventure devint précepteur du fils naturel du roi de Navarre. Il raconte ensuite la manière dont les ministres se tirèrent « du mauvais pas où Bau- » douin les avait engagés. Mais, *ajou- » te-t-il* (29), ils n'eussent pas démêlé » avec autant de facilité la seconde » difficulté de Baudouin, si la fortune » ne les eût secondés. Il avait persuadé » le cardinal de Lorraine, de mander » les plus fameux professeurs luthé- » riens du Palatinat et du duché de » Virtemberg, pour les introduire » dans la conférence, où il était as- » suré qu'ils s'emporteraient avec plus » de chaleur contre les calvinistes, » que contre les catholiques; et que » par cet artifice, outre le plaisir » qu'il y aurait de voir les hérétiques » aux mains les uns contre les autres, » leur opposition les rendrait ridicu- » les à la cour, où leur doctrine était » auparavant admirée : et le peuple, » qui les croyait uniformes, appre- » nant qu'ils s'entre-déchiraient, » changerait si promptement en mé- » pris son ancienne estime pour eux, » qu'on ne verrait plus de Français » sortir de la communion de l'Église. » Il faut avouer que les catholiques » ne reçurent jamais de conseil plus » salutaire que celui de Baudouin; et, » s'il eût été exécuté avec autant de » diligence qu'il en était besoin pour » le succès d'une intrigue si délicate, » on eût prévenu tous les maux qu'on » vit depuis naître de la conférence » de Poissy. Et de fait, les ministres, » qui n'ignoraient aucune des plus se- » crètes maximes de leurs adversai- » res, ayant su ce que Baudouin avait » proposé à leur désavantage, s'em- » portèrent contre lui dans tous les » excès que l'indignation, le dépit, » la jalousie et la fureur, peuvent » inspirer, lorsqu'elles sont animées » par le faux zèle, et qu'elles se cachent » sous une si spécieuse couverture. »

Notez que M. Varillas se trompe, quand il dit que la consultation de Cassander fut portée par Baudouin au cardinal de Lorraine. Elle ne fut faite que trois ans après (30). Je donnerai ci-dessous (31) le titre de l'ouvrage dont il fut porteur, et je dirai (32) qu'on l'employa auprès du prince de Condé, pour moyenner un accord ecclésiastique.

(D) *On le voulut avoir, pour enseigner la jurisprudence dans l'académie de Douai.*] Le marquis de Bergue, et plusieurs autres grands seigneurs du Pays-Bas, engagèrent Maximilien de Bergue, archevêque de Cambrai, à faire en sorte qu'on procurât à Baudouin cette chaire de jurisprudence. Ils souhaitaient de se servir de ses conseils dans les affaires d'état et de religion (33); car ils savaient qu'il était d'avis que l'on modérât les ordonnances contre les sectaires (34). *Nam* Balduinus *in eâ erat sententiâ, ut veterem edictorum severitatem leniendam profiteretur, affirmaretque, retinere eâ ratione ecclesiæ auctoritatem neque veteres consuêsse, neque iis, quæ tunc erant, temporibus diù posse* (35). On a donc sujet de croire qu'il s'en retourna à Paris, pour n'être point engagé par le duc d'Albe dans les procédures cruelles qui se préparaient.

(28) Varillas, Histoire de Charles IX, *tom.* Ier, *pag.* 90, *édition de Hollande. Voyez aussi M.* de Thou, *liv. XXVIII*, *pag.* 567.

(29) Varillas, Histoire de Charles IX, *pag.* 91.

(30) *Voyez* Sponde, *à l'ann.* 1564, *num.* 27.

(31) *Dans la remarque* (H).

(32) *Dans la remarque* (M).

(33) Valer. Andreas, Biblioth. belgicæ *pag.* 222.

(34) *Idem, ibidem.*

(35) *Idem, ibidem.*

Ac ne fortè quæsitor reis datus, capitalibus sententiis provincialium suorum subscribere cogeretur (36). Les mécontens du Pays-Bas se promirent bien des choses de ses conseils, puisqu'outre les principes que je viens de rapporter, il avait beaucoup d'adresse à manier les esprits, et beaucoup de science du monde : *Ut in Belgium venit, magnam sui exspectationem omnibus fecit. Solers animo, obsequendi gratiâ, et civili congressu, nec minus officii comitate, ad ingenia principum vitam instruxerat. Nec enim novorum hominum deliramenta sectabatur, et rursùs in religione scrupulum oderat. Humaniusque credebat, iniquitati temporum cedere, pietatisque integritatem in paucis violare, quam vim adferre turbatis conscientiis, quas in contaminatis hominibus nulla unquàm supplicia eluunt* (37). L'auteur que je cite venait d'observer que Baudouin avait été fort connu de Louis de Nassau à Heidelberg. La troisième apologie de ce jurisconsulte nous apprend que le prince de Nassau, qu'il avait eu à Strasbourg pour auditeur, lui avait fait depuis peu beaucoup de caresses dans les Pays-Bas (38). Ajoutons qu'il fut estimé de Guillaume, prince d'Orange. *Francisco Balduino, jurisconsulto egregio, pacis ecclesiasticæ studioso, magnifacto à principe Arausionensi Wilhelmo aliisque Belgarum proceribus qui et opera ejus usi sunt, cur credi non debeat, nihil causæ est* (39). C'est Grotius qui parle ainsi, et qui assure que ce prince et les autres grands seigneurs du Pays-Bas se servirent de Baudouin. Ce fut dans leurs premières démarches contre l'Espagne. Il se trouva à leurs premières assemblées de Breda, et ils lui firent dresser l'écrit par lequel ils demandaient à la duchesse de Parme le libre exercice de la religion. Il montra qu'une religion ne peut subsister sans l'exercice extérieur, et qu'elle demande cela comme un appui et un aliment nécessaire (40). L'auteur qui m'apprend cela, observe que Baudouin avait été rappelé de son exil par l'archevêque d'Arras. *Ab exilio per archiepiscopum Atrebatensem* (il fallait dire, *episcopum Atrebatensem*) *revocatus* (41). Afin d'entendre cela, il faut savoir que, se voyant déféré comme hérétique, il sortit de sa patrie, et qu'après sa fuite on prononça contre lui une sentence de proscription (42). Elle fut révoquée lorsqu'on le fit venir pour le consulter sur l'état du Pays-Bas. Notez que l'auteur qui parle de l'archevêque d'Arras ne rapporte point le fait comme il faut : la Chronique de Jean-François le Petit, à laquelle il nous renvoie, nous en dira mieux les circonstances : « François » Bauduin....., ayant auparavant été » banni de la ville d'Arras pour la re» ligion, fut mandé par ledit seigneur » prince d'Orange, de France, pour » l'ouïr sur les difficultés qui s'y re» présentaient ; lequel, après son ban » révoqué par la chambre d'Arthois, » à l'instance de l'archevêque de Cam» brai, s'en alla trouver ledit seigneur » prince en la ville de Brusselles, où, » ayant communiqué avec lui et avec » les seigneurs ci-dessus, il dressa un » discours en forme d'avis sur le fait » du trouble apparent pour le fait de » la religion, lequel fut envoyé au » roi en Espagne, adressé en ses » mains propres, auquel est montré » le vrai moyen qu'il faudrait tenir » pour obvier à toutes émotions, et » pour extirper les sectes et hérésies » (43). » On trouve ce discours-là tout entier dans la chronique de Jean-François le Petit. Il est beau et fort sensé. Baudouin, à ce que dit ce chroniqueur, atteignit *quant au remède des troubles le vrai neud de la besogne, que le roi et son conseil ont depuis peu avoir cognu estre véritable.*

Notons en passant que les écrivains qui parlent de lui disent à tort que

(36) Papyr. Masso, Elogior. *part. II*, *pag.* 259.

(37) Nicol. Burgund., Hist. belg., *lib. II*, *pag.* 67.

(38) Balduinus, *in* Respons. ad Calvin. et Bezam, *folio* 88 *verso. Elle fut imprimée l'an* 1564.

(39) Grotius, *in* Rivetiani Apologetici Discussione, *pag.* 23.

(40) Joh. Grevius, Epist. ad Bernhardum Brantium. *C'est la CCCLXXVI^e^. des* Epistolæ ecclesiast. et theologicæ, *édit. d'Amsterdam en* 1684. *Il cite* Jean Petit, *tom. I.*

(41) *Idem, ibidem.*

(42) *Voyez* Nicolas Burgund., Hist. belg., *lib. II*, *pag.* 66.

(43) Jean-François le Petit, *greffier de Bethune en Artois, dans sa* Grande Chronique du Pays-Bas, *tom. II*, *pag.* 75, *édit. de Dordrecht, en* 1601.

Digitized by Google

du Pays-Bas il s'en alla à Paris. Ils devaient dire qu'il n'alla à Paris qu'après s'être réfugié à Genève, où il se fit de la religion (44). Il se vantait que, pour faire profession de l'Évangile, il avait souffert l'exil et la privation de tous ses biens; mais quelques-uns assuraient que sa mère lui fit tenir tout ce qu'il pouvait prétendre de patrimoine. *Fortunis exutum fuisse negant conterranei et familiares : quia extra Cæsaris ditionem à matre et cohæredibus permissum fuit sumere quantum ex hæreditate, si integra fuisset ejus conditio, pervenire ad eum poterat : ut ne quidem assis jacturam fecerit. Et aliquandò coram homini gratulatus sum, quòd tam facilè recuperâsset quod sibi credebat periisse* (45). Observez, je vous prie, un défaut d'exactitude dans Papyre Masson. Il ne dit rien du voyage que notre Baudouin fit au Pays-Bas, à la sollicitation des grands seigneurs qui voulaient remédier aux désordres que la trop grande sévérité des lois pénales contre les sectaires produisait de jour en jour. Il n'a parlé que d'un voyage fait sous le gouvernement du duc d'Albe. C'est avoir oublié le principal: c'est réduire toute cette affaire à une petite partie. Ce que j'ai cité de Valère André, et de Nicolas Burgundius, et de quelques autres, et qui est fort considérable dans la vie de Baudouin, se doit rapporter à l'an 1564, sous le gouvernement de la duchesse de Parme. Ce fut cette année-là que Cassander et Baudouin furent attirés par les mécontens. L'un, savoir Cassander, fut indiqué par le comte de Horne; et l'autre, par le comte Louis de Nassau (46). On crut que c'étaient deux hommes qui pourraient pacifier les différens de religion. Le prince d'Orange combla de promesses François Baudouin, et le destina, non-seulement à une chaire de professeur dans l'université de Louvain, ou dans l'université de Douai, mais aussi à une charge au conseil privé. Baudouin, retournant en France pour revenir dans le Pays-Bas en temps et lieu, reçut de ce prince beaucoup de présens. Le comte Louis de Nassau le sollicita plusieurs fois à tenir parole, et tâcha de l'éblouir par l'éclat d'une dignité prochaine, *imminentium honorum blanditiis allicere* (47); mais Baudouin ne crut pas trouver son compte dans l'affaire qu'il avait promise : tous ses amis lui déconseillèrent de s'y engager, et il espéra plus de récompenses de la peine qu'il prenait à mettre d'accord les Bourbons avec les Guises (48). Voilà des choses qui méritaient bien d'être touchées par Papyre Masson : et cependant il n'en a pas dit un mot; et au lieu de cela il nous raconte que les Espagnols le demandèrent pour la profession en droit civil dans l'université de Douai, qu'ils lui promirent six mille florins de gages par an, et une portion de cinquante mille florins aux confiscations des gens proscrits, et que le duc d'Albe le reçut civilement, etc. Il paraîtrait fort étrange, que les Espagnols eussent honoré de cette manière un homme qui avait favorisé les desseins du prince d'Orange, si l'on perdait de vue la mobilité de Baudouin, je veux dire son extrême facilité à prendre un nouveau parti. L'historien que je cite, ayant rapporté un beau discours du prince d'Orange, ajoute que c'était le fruit des conversations de Baudouin. *Nemini mirum videri debet, tantam in illo principe eluxisse cognitionem philosophiæ, ex Balduini colloquiis hauserat* (49).

Je dirai ailleurs (50) ce qu'il fit au sujet de la Saint-Barthélemi.

(E) *Le duc d'Anjou.... le fit venir à Paris au temps que l'on y reçut l'ambassade polonaise.*] Baudouin était maître des requêtes de ce prince (51) : il s'acquit les bonnes grâces des ambassadeurs de Pologne par les conversations qu'il eut avec eux, et il publia un discours *de Legatione Polonicâ*, dédié à Jean Zamoski (52) : on croit qu'au printemps suivant il eût été en Pologne, s'il ne fût pas

(44) *Voyez ci-dessus, citation* (4), *les paroles d'*Antonius Guerinius.

(45) Calvinus, Respons. ad Balduinum, *sub fin.*, *pag.* 370 Tractatuum theologicor.

(46) *Frère de Guillaume, prince d'Orange*

(47) Nicol. Burgund., Hist. belg., *lib. II*, *pag.* 68.

(48) *Tiré de* Nicolas Burgund., *pag.* 67, 68.

(49) Nicol. Burgund., Hist. belg., *pag.* 131, *ad ann.* 1564.

(50) *Dans la remarque* (A) *de l'article de* (Pierre) Charpentier.

(51) Ménage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 185.

(52) *C'était l'un des ambassadeurs de Pologne.*

Digitized by Google

mort. Voilà tout ce que Papyre Masson raconte de cette affaire. Prenons donc pour des hyperboles fabuleuses la plupart des faits que M. Bullart nous va conter. *Ce fut pendant le séjour* de Bauduin à Angers, *qu'arrivèrent en France les seigneurs polonais, qui venaient offrir leur couronne à Henri, duc d'Anjou. On avait besoin d'un habile homme pour recevoir cette superbe ambassade, et pour y répondre. Il était important de faire des remercîmens de cette offre, sans abaisser la dignité royale qui était offerte: il fallait parler en roi et en homme reconnaissant: on ne trouva personne en France plus capable de l'entreprendre que le sage* Bauduin. *Le duc d'Anjou l'ayant fait venir à Paris, ce grand homme parut dans les salles du Louvre entre les premières personnes de l'état: il fut l'interprète de cette fameuse légation: il n'eut pas moins d'acclamations par l'excellence de sa réponse, que le fameux Zamoski par celle de sa harangue; et il se rendit si considérable à ces illustres ambassadeurs, qu'on résolut de l'envoyer en Pologne, pour affermir cette couronne sur la tête du nouveau roi, et pour disposer ces peuples à le recevoir; mais sa dernière maladie, qui lui survint au même temps, le frustra de cet honneur, et le duc d'Anjou de l'espérance qu'il avait de rétablir l'université de Cracovie par son moyen* (53). Il ne pouvait guère rien arriver d'aussi glorieux que cela à un professeur d'Angers: d'où vient donc qu'un de ses meilleurs amis n'en parle point dans l'éloge qu'il lui consacre? On ne saurait en donner de bonnes raisons, à moins qu'on ne dise que cela est faux; car il est contre toutes les apparences qu'il eût ignoré une telle chose, si elle fût arrivée. Il doit être permis aux faiseurs d'éloges de se servir d'un langage plus figuré et plus flatteur que s'ils faisaient une histoire; mais la menterie ni les amplifications capables de faire changer l'espèce d'une aventure ne leur doivent pas être plus permises qu'aux historiens: ainsi l'on peut dire que M. Bullart s'est jeté dans des excès inexcusables. M. de Thou, qui a raconté exactement ce qui concerne les ambassadeurs de Pologne, leurs harangues, et les réponses qui leur furent faites, ne dit rien de notre Baudouin (54). C'est toujours l'évêque de Posnanie qui harangue: c'est toujours un chancelier qui lui répond: Birague, chancelier de France, répondit quand ils haranguèrent Charles IX. Chiverni, chancelier du duc d'Anjou, repartit quand ils haranguèrent ce duc, et quand ils lui lurent l'acte de son élection. Si quelque autre prend aussi la parole, c'est Nicolas-Christophle Radzievil de la part des Polonais (55); c'est Paul de Foix de la part de Charles IX (56). Ma remarque serait plus faible si absolument M. de Thou n'avait fait aucune mention ni de Zamoski ni de Baudouin; mais il se trouve qu'il parle d'eux, et voici comment. Il assure qu'on vit imprimée une harangue de Zamoski; mais que l'on ne savait pas qu'elle eût été récitée: *In eandem rem edita an habita sit incertum oratio luculenta à Joanne Zario Zamoscio* (57): et il ajoute que Baudouin fit imprimer une autre harangue adressée à Zamoski. N'est-ce pas clairement nous faire entendre que Baudouin ne fut pas choisi pour interpréter la harangue de ce Polonais, et pour y répondre en présence de toute la cour? Quoi de plus fort contre le narré de M. Bullart?

(F) *Il mourut entre les bras de sa fille unique.*] Elle se nommait Catherine, et fut « mariée en premières » noces à Jean de Sauzay, sieur de » Sainte-Ouanne en Poitou; et en se» condes à Adam le Changeur, sieur » du Cotau en Berri (58). » Elle naquit à Heidelberg (59). Sa mère s'appelait Catherine Biton, et était de Bourges. Elle était veuve de Philippe Labbe, bisaïeul du père Labbe, jésuite, quand elle épousa Baudouin (60). Elle avait de son premier mari quelques enfans qui, non moins que leur

(53) Bullart, Académie des Sciences, *tom. I, pag.* 229.

(54) Thuan., *lib. LVII initio.*

(55) *Idem, ibid., pag.* 47.

(56) *Idem, ibid., pag.* 49.

(57) *Idem ibid., pag.* 47. *Notez que les pages sont ici très-mal marquées dans l'édition de M.* de Thou, *faite à Francfort, en* 1625.

(58) Ménage, Remarques sur la vie d'Ayrault, *pag.* 158.

(59) Papyr. Masso, Elogior. *parte II, pag.* 261.

(60) Ménage, Remarques sur la vie d'Ayrault, *pag.* 158.

aïeul, furent ruinés par leur parâtre, à ce que conte Calvin. *Ipsum minimè στοργικὸν esse clamant Bituriges qui suos privignos simul cum eorum avid spoliaverit* (61). Le jurisconsulte aimait mieux laisser une fille qu'un fils, parce qu'il craignait le destin de Cicéron, dont le fils ne tenait rien de l'éloquence du père. *Percontanti mihi mallet ne filiam quàm filium habere, « Minimè (62), inquit, Roma enim » Ciceronis filium non agnoscebat lo- » quentem* (63). »

(G)..... *le 24 d'octobre* 1573.] Et non pas l'onzième de novembre 1572, comme dit Valère André. M. de Thou met sa mort à l'onzième de novembre 1573. M. Ménage la met au 24 d'octobre 1574, et néanmoins il ne lui donne que cinquante-trois ans, neuf mois et vingt-quatre jours de vie, quoiqu'il eût mis sa naissance au 1er. janvier 1520. Ces deux fautes ont été prises de la Croix du Maine.

(H) *La querelle de Calvin et de Baudouin.... fut très-rude.*] J'en ai rapporté l'origine (64) quand j'ai dit que François Baudouin distribua un livret sur la réunion des religions, pendant la tenue du colloque de Poissy. C'était un discours latin anonyme que Cassander avait composé, et qui avait pour titre, *De officio pii ac publicæ tranquillitatis verè amantis viri in hoc Religionis dissidio.* Quand on sut à Genève le préjudice que Baudouin voulait causer aux réformés avec ce livret, on crut qu'il fallait faire connaître au public ce personnage. C'est pourquoi Calvin, en réfutant cette pièce, qu'il attribuait à Baudouin, le piqua et le fouetta un peu rudement. Sa réfutation est intitulée, *Responsio ad versipellem quendam Mediatorem, qui pacificandi specie rectum evangelii cursum in Galliâ abrumpere molitus est.* Elle est dans le volume des opuscules de Calvin, pag. 351 et suivantes. Baudouin se défendit, en publiant un ouvrage pour lequel il avait obtenu un privilége dès l'an 1557 : il le retoucha, il y joignit un appendix (65). Ce fut en un mot son *Ad leges de famosis libellis, et de calumniatoribus, Commentarius*, imprimé à Paris, chez André Wechel, l'an 1562, *in*-4°. La réplique de Calvin (66) fut en campagne bientôt après, avec de très-bons renforts : car elle fut accompagnée de plusieurs pièces composées par de bonnes plumes : et sur le tout on fit imprimer les lettres que ce déserteur avait écrites en divers temps à Calvin. *Respondit quoque Joannes Crispinus ejus conterraneus, et perpetuus, quoad ejus fieri potuit, amicus. Adjuncta sunt quorundam insignium virorum scripta, quibus perpetua istius improbitas, summa impudentia, et extrema inscitia ita manifestè redarguitur, ut ne nunc quidem possit ignorantiam suam diffiteri. Additæ sunt denique ipsius litteræ variis temporibus ad Calvinum scriptæ, ut horrenda ista defectio, ipsius apostatæ testimonio apud omnes bonos sanciretur* (67). On connaîtra plus exactement la nature de ce recueil, si j'en donne ici le titre : le voici donc. *Joannis Calvini responsio ad Balduini Convicia; Ad leges de transfugis, desertoribus et emansoribus, Francisci Balduini Epistolæ quædam ad Joannem Calvinum pro commentariis; Francisci Duareni J.-C. ad alterum quemdam jurisc. Epistola, de Francisco Balduino; Antonii Contii J.-C. Admonitio de falsis Constantini Legibus ad quendam qui se hoc tempore jurisconsultum christianum profitetur; De officio tum in Religione tum in Scriptionibus retinendo Epistola ad Franciscum Balduinum jurisconsultum; Ad legem III C. impp. de apostatis, Joannis Crispini commentarius ad jurisconsultos.* Ce recueil de pièces fut imprimé l'an 1562, *in*-4° : il contient 117 pages. Baudouin composa une seconde *Réponse*, qui fut imprimée à Paris et à Cologne, l'an 1562. Calvin, ne jugeant pas à propos de la réfuter, se contenta de mettre au jour une page d'écriture, où il apprenait au public qu'il ne voulait plus répondre à cet adversaire (68). C'est

(61) Calvin, Tractat. theolog, *pag.* 370.

(62) *Il fallait dire imò; car minimè fait ici un sens contraire à la pensée de* Masson.

(63) Papyr. Masso, Elogior. *part. II*, *pag.* 261, 262.

(64) *Dans la remarque* (C).

(65) *Voyez* Theodori Bezæ Respons. ad Balduinum, *pag.* 202, 209, *et* Calvini Respons. ad Balduin., *initio.*

(66) *Intitulée :* Responsio ad Balduini Convicia *: elle est au même volume des* Opuscules, *pag.* 365 *et suiv.*

(67) Beza, Respons. ad Balduin., *pag.* 202.

(68) *Elle a été mal placée dans le volume de ses* Opuscules; *car on l'a mise à la tête du second*

Digitized by Google

là qu'il lui reproche d'avoir violé les droits d'hospitalité, en dérobant des papiers qui fussent propres à un coup de perfidie. *Antequàm respondeo*, dit-il (69), *monendi sunt lectores nihil hâc monedulâ esse furacius, ut hâc parte fratrem suum patruelem Antonium Balduinum superet, cui ob furandi solertiam, cognomen ablativi à condiscipulis inditum fuit. Tanta fuit mea erga ipsum facilitas, ut quicquid erat in bibliothecâ meâ chartarum liberè, me absente, excusserit. Subripuisse quæ in rem suam fore putabat, non aliundè petenda est luculentior probatio, quàm ex ejus scripto, in quo se bellè prodidit. Certè fides ejus et hospitalitas hìc deprehenditur.* Bèze prit sa place, et répliqua au second écrit de Baudouin, qui leur opposa assez promptement une troisième *Apologie*. Elle parut l'an 1564, et a pour titre : *Pro Fr. Balduino responsio ad Calvinum et Bezam ; cum refutatione Calvini de Scripturâ et Traditione* (70). On pourrait compter pour une quatrième pièce de Baudouin la *Préface* qu'il composa sur Optat, l'an 1563. Elle fut traduite de latin en français par Pierre Viel, qui la mit au-devant de sa traduction française d'Optat, imprimée à Paris l'an 1564.

Tirons de tout ce récit une petite censure d'un écrivain protestant. Il rapporte les intrigues touchant l'écrit de Cassander, et il ajoute que Baudouin n'ayant point été appelé au colloque de Poissy, ni par les catholiques, ni par les réformés, déchargea tout son dépit sur les ministres (71), et publia des libelles contre Calvin et contre Bèze, et que ceux-ci lui répondirent. *Publicis scriptis insectatus est Calvinum et Bezam, qui edito responso ad illius probra respondent, et illum mendacii, perfidiæ, atque impietatis reum esse instituunt demonstrare* (72). C'est déclarer qu'il fut l'agresseur ; or cela est faux : on ne voit donc point là-dedans la fidélité et l'exactitude qui devraient y être.

(I)..... * *Bèze y entra avec un peu trop d'aigreur, au jugement même de plusieurs personnes de son parti.*] L'ouvrage qu'il fit là-dessus, est au IIe. tome de ses œuvres (73). Voici un petit extrait de la lettre que Sainte-Aldegonde lui écrivit l'an 1566. *Statueram prætereà certiorem facere te quàm hîc sinistrè plerique interpretentur libellos isthic ultro citroque tum in Balduinum tum in Heshusium scriptos, ex eoque homines malevolos gravem evangelicæ veritati conciliare invidiam. Sed quoniam audivi te harum rerum ab aliis esse factum certiorem, volui ab hoc argumento supersedere. Rogo tamen, observande in Christo parens, ut vel in harum regionum gratiam in quibus non modò cum hypocritis eo nomine nobis est colluctandum, verumetiam ab apertis hostibus gravia multa perpetienda (qui suam tyrannidem in contentiones nostras derivant) non graveris stylum quàm modestissimè in evangelicæ veritatis apostatas ac adversarios temperare. Non quidem quòd parcendum illis censeam, qui nullum non lapidem movent, quo nos in invidiam graviorem vocent, sed ne (dum illis pro merito respondetur) quod suis illi vanissimis erga nos maledictis atque calumniis nequeunt consequi (neque ut Evangelii lucem obruant, ejusque sectatores apertis veritatis hostibus excarnificandos tradant) idipsum nostris etsi justissimis ac verissimis, non tamen, uti plerique existimant, evangelicâ mansuetudine dignis vel accusationibus vel responsionibus adeptos se esse glorientur. Id si feceris, uti omninò statuisse te audio, et nos magnâ invidiâ levaris, et illis ipsis perfidis apostatis turpem maledicentiæ notam inustam reliqueris. Itaque ut facias, vehementer hîc omnes Evangelii studiosi (qui te plerique ut parentem amant et colunt, reverenturque ut præceptorem) etiam atque etiam te rogant* (74). Vous voyez là,

écrit qu'il publia contre Baudouin : *et néanmoins, elle fut faite après ce second écrit.*

(69) Calvinus, *in Præf.* Responsionis Theodori Bezæ ad Balduini Convicia, *pag.* 200, *tom. II* Operum.

(70) *Voyez* Valère André, Bibliothec. belg., *pag.* 224.

(71) Commentarius de Statu Reipub. et Religionis in Regno Galliæ, *tom. I, folio* 169, *ad ann.* 1561.

(72) *Idem, ibidem.*

* Cette remarque (I), dit Leclerc, peut servir à faire récuser avec raison la plupart des écrivains que Bayle a copiés dans cet article.

(73) *Pag.* 201 *et suiv.*

(74) Philippus Marnixius, Epist. ad Theodor. Bezam. *C'est la VIe. parmi les* Lettres de Bèze, *pag.* 206, 207, *du tom. III de ses* OEuvres.

Digitized by Google

1°. que d'autres personnes avaient déjà donné des avis à Théodore de Bèze, sur le préjudice que faisait aux réformés l'emportement des écrits qui avaient paru contre Baudouin; les personnes malintentionnées s'en prévalaient pour rendre odieuse la réformation; 2°. qu'on le supplie très-humblement d'émousser à l'avenir la pointe trop acérée de sa plume, quand ce ne serait qu'en faveur des réformés du Pays-Bas, qui avaient à dos, à cette occasion, non-seulement les hypocrites (75), mais aussi des ennemis déclarés et violens; 3°. qu'il était à craindre que des réponses véritables et très-justes, mais éloignées de la douceur évangélique, ne fissent ce que l'impudence des calomniateurs tâchait en vain d'obtenir: c'est que la lumière de la vérité fût étouffée, et que ceux qui la suivaient subissent une cruelle persécution; 4°. que si Théodore de Bèze déférait à cet avis, comme on disait qu'il y était résolu, il déchargerait d'une grande haine l'église de Jésus-Christ, et laisserait aux apostats la flétrissure de l'esprit de médisance. Il répondit à Sainte-Aldegonde que s'il n'eût été question que des injures qu'on lui avait dites, il ne s'en serait non plus ému que d'entendre un chien qui eût aboyé aux Indes; mais que, s'agissant des intérêts de la religion, il avait cru qu'il fallait traiter selon son mérite l'infâme apostat qui l'avait calomniée, et qu'il se mettait peu en peine des scrupules des gens modérés. *Il faudrait*, dit-il, *que les impudens mensonges de ce calomniateur les touchassent autant que la vigueur de nos réponses*. Chacun comprend qu'il est nécessaire que je rapporte ces paroles; car plusieurs se pourraient imaginer que j'en pervertis le sens. Les voici donc: *Superest ut ad extremam tuam epistolam paucis respondeam. Balduinum et Heshusium nonnulli vellent moderatiùs à me fuisse reprehensos. Ego verò cuperem istos æquè affici impudentissimis eorum conviciis in homines innoxios contortis, ac justis nostris defensionibus. Quid non enim in optimum illum et innocentissimum Dei servum jaculatus est fœdus ille apostata? in me verò quid non dixit? Et tamen Deus mihi testis est in animam meam, non multò magis me, si res mea privata ageretur, istâ petulantiâ commoveri potuisse, quàm si in his regionibus versans audivissem canes in Indiâ latrare. Sed quùm per nostrum latus viderem gallicas omnes ecclesias ab isto conductitio rabulâ confodi, et tanquam seditiosos accusari, quotcumque istorum latronum telis corpora sua non objecerunt, ut facere necesse fuit, nisi et Christi causam et regiam majestatem prodere maluissent, peccavi scilicet, quòd ejus calumniis sic respondi, ut et ipsum sycophantam suis coloribus depingerem, et causæ nostræ bonitatem probarem. Itaque quod ad illum attinet, non dissmulo me nullum peccatum agnoscere, et moderatos istos nihil morari. De Heshusio, quoniam aliud argumentum tractabam, fateor causam illam potuisse aliter agi. Sed singularis illa istius hominis et inscitia et audacia in hos veluti scopulos me adegit, ubi tamen spero me naufragium non fecisse* (76).

Je ne ferai que deux réflexions sur cette réponse. 1° Je dirai premièrement qu'on ne peut nier que les lecteurs ne donnent quelque sujet de croire qu'ils se scandalisent plus de l'aigreur d'un apologiste, que de celle de l'agresseur. Qu'il y ait un écrivain qui déchire toute la terre, les morts, les vivans, les souverains, les sujets, ses confrères de religion, les adversaires de son parti; qu'il exerce ce métier plusieurs années de suite: qu'il devienne plus fécond en médisances, et plus piquant, à mesure qu'il vieillit: on a des yeux, je l'avoue, on s'aperçoit de cela, et on le blâme; mais si enfin cet homme est fort mal traité par ceux qu'il a provoqués, vous entendez cent fois plus de plaintes contre eux que contre lui. Ses ennemis mêmes trouvent étrange qu'on ne l'ait pas traité avec plus de ménagement. Ils auront lu avec joie ce qui a été publié à son désavantage, et ils ne laisseront pas de dire qu'il le fallait épargner. C'est un effet de l'inclination énorme que l'on a pour la censure. On se plaît à n'approuver rien. Mais ne jugeons pas ainsi des personnes modérées dont Sainte-Aldegonde rapportait les sentimens. Elles étaient sans doute cho-

(75) *Je crois qu'il entend les anabaptistes.*

(76) Theodor. Beza, Epist. VII, *pag.* 209.

quées de l'audace satirique de Baudouin, encore plus que des invectives de ceux qui le réfutèrent; mais elles eussent voulu que la médisance eût été un caractère affecté aux ennemis de la vraie religion, et que ceux qui la justifiaient se signalassent par la sagesse et par la modération du style. Elles voulaient haïr l'esprit satirique, qui fait un mélange de diffamations et de raisons, dans lequel les injures personnelles sont la partie prédominante; et elles ne pouvaient le haïr fort à leur aise, pendant qu'il était commun à leurs ennemis et à leurs amis. C'est pourquoi ellessouhaitaient, tant à cause de cette raison, que pour quelques autres, qu'on le laissât en propre aux écrivains catholiques, et qu'on ne lui ôtât pas, en l'adoptant, cette note d'infamie dont elles voulaient qu'il fût marqué. 2°. Je dis, en second lieu, que Théodore de Bèze lâcha un peu trop la bride à son imagination; car si le livre qu'il a fait contre Baudouin était le seul qui nous restât, nous prendrions ce jurisconsulte, non-seulement pour un fripon très-infâme, mais aussi pour un auteur sans esprit, sans érudition, sans aucun mérite. Il en a donc fait une description trompeuse, puisqu'on ne saurait nier en lisant ce que Baudouin a écrit, et ce que d'autres disent de lui, que ce ne fût un très-habile homme. On peut excuser sur l'infirmité de la nature un auteur qui n'avoue pas que son ennemi soit docte, éloquent, ingénieux. Mais s'il lui est permis de taire ces vérités-là, il doit du moins s'abstenir de les nier. L'emportement qu'un auteur témoigne dans les ouvrages qu'il compose contre les ennemis de sa religion, peut quelquefois venir d'un grand zèle : c'est pour cela qu'on doit dire que la colère est équivoque entre le tempérament et la dévotion; mais je ne vois pas comment on pourrait réduire à un principe évangélique la fierté d'un écrivain. J'appelle fierté les airs dédaigneux qu'il se donne, et l'affectation de parler de son adversaire comme du plus méprisable de tous les auteurs; et cela, contre la notoriété publique, contre les preuves que fournissent les emplois et les écrits de cet adversaire. Je voudrais n'avoir pas trouvé dans l'histoire des églises, que Baudouin *est mort misérable pédant* (77). Un tel mot ne devait jamais couler de la plume de Théodore de Bèze, professeur alors en théologie, et autrefois professeur en grec. Il fallait laisser aux cavaliers l'incivilité de nommer ainsi par mépris les personnes qui enseignent la jeunesse. Il ne fallait point qu'il déshonorât une profession qui était du même genre que la sienne. Si l'on dit qu'il établissait la pédanterie de Baudouin, non dans la charge de professeur, mais dans les défauts personnels, on ne dira rien qui vaille, puisque ce jurisconsulte ne manquait point de politesse d'esprit, et qu'il savait vivre avec les grands, et entrer dans leurs intrigues (78). L'envie de le traiter avec mépris obligea Bèze à débiter, que lorsqu'on proposa au roi de Navarre, en 1561, de l'employer, ce prince ne savait pas qu'il y eût au monde un personnage nommé Baudouin (79). Voilà l'une de ces choses que les auteurs avancent à tout hasard, et sur lesquelles ils ne peuvent dans la suite se justifier. Baudouin assura qu'il avait été recommandé à ce prince par la reine de Navarre (80), à laquelle il avait eu l'honneur de faire la révérence le jour des noces de la fille de cette reine avec ce prince (81). Il assura que la faveur et la bonne volonté de cette princesse confirmèrent le choix que l'on fit de lui pour la profession en droit à Bourges. Cela est bien apparent; car comme elle était duchesse de Berri, et qu'elle prenait à cœur l'intérêt des sciences, on ne parvenait pas aux charges de cette université sans sa participation. Comment était-il possible à Théodore de Bèze de réfuter sur cela François Baudouin? Quelqu'un me dira peut-être que le zèle de religion porte quelquefois les théologiens à traiter de haut en bas, et comme un chétif auteur, celui qu'ils réfutent; car ils croient qu'il est utile à la vraie église que ses sectateurs soient persuadés qu'il n'y a que des ignorans qui la combattent. Je réponds qu'un zèle qui ferait tenir

(77) Bèze, Histoire ecclésiast., *liv. IV*, *pag.* 645.

(78) *Voyez ci-dessus les paroles de* Burgundius, *la remarque* (D), *citation* (37).

(79) Beza, *in* Respons. ad Balduin., *pag.* 203.

(80) Balduinus, *in* tertiâ Responsione, *folio* 84.

(81) *C'est-à-dire, le 20 d'octobre* 1548.

Digitized by Google

une conduite si opposée à la bonne foi, à la raison, à la justice, et plus encore à la morale sévère de Jésus-Christ, ne pourrait jamais passer que pour un zèle très-aveugle. Je passe sous silence l'inconvénient de cette conduite. *Il est aisé de défendre votre cause*, pourraient dire bien des gens, *puisque vous reconnaissez qu'elle est si mal attaquée: vos triomphes ne sont pas un signe que vous combattez pour la vérité.*

Il faut que je fasse encore une observation. Sainte-Aldegonde ne donna point tous les avis nécessaires : il en oublia un qui était très-important ; il n'avertit pas qu'il fallait répondre à la troisième apologie de François Baudouin. Je sais bien que sur les matières de droit il ne faut point se piquer de ne laisser sans répartie aucun ouvrage de ses adversaires : on peut dès la seconde réplique mettre les choses dans le plus beau jour qui leur puisse être donné ; et l'on peut après cela se promettre que les lecteurs intelligens ne trouveront point mauvais qu'on ne rentre plus en lice. Mais dans les matières de fait, où il s'agit d'accusations personnelles et diffamantes, il ne faut jamais que l'agresseur soit le premier à se taire ; car s'il ne réplique point aux apologies de l'accusé, c'est un signe qu'il manque de preuves, et qu'on le contraint de s'arrêter dès qu'on lui oppose une simple négative. La troisième réponse de Baudouin est toute pleine de démentis et de récriminations, et contient même des faits à la décharge de l'accusé. Il ne fallait donc point que Théodore de Bèze la laissât sans répartie : il fallait donc l'avertir que la première réponse devait être soutenue d'un nouvel écrit justificatif du précédent. Dans les querelles de cette nature, qui quitte la partie la perd : le demandeur et le défendeur sont obligés de répondre à toutes les nouvelles raisons qu'on leur oppose, fallût-il pousser jusques au vingtième factum. Prenez garde à l'épithète de *nouvelles*, dont je me sers ; car si l'accusateur, par exemple, multipliait sans fin et sans cesse les écritures, ou par lui-même, ou par ses amis, répétant les mêmes choses avec quelque petit changement de forme, et ne répondant jamais ni aux faits ni aux raisons de l'accusé, celui-ci pourrait garder un profond silence : sa première apologie pourrait lui suffire, jusqu'à ce que parmi la multitude des factums que son adversaire ferait éclore, il s'en trouvât un qui alléguât quelque chose de nouveau.

(K) *Il n'y a point d'hyperbole dans ce qu'on a dit de son auditoire.*] On y voyait des évêques, et des conseillers, et des gens d'épée. Sainte-Marthe l'assure comme l'ayant vu. *Homo*, dit-il (82), *facundissimus, ipsoque oris ac totius corporis habitu non injucundus, ex historiarum et civilis disciplinæ conjunctione, suis prælectionibus gratiam et venerem afferebat. Ac eum quidem sæpè vidimus hoc splendido summæ doctrinæ apparatu, Lutetiæ profitentem, cùm ad ejus auditorium, permulti primæ notæ homines, episcopi, senatores, equites, libenter et maximâ frequentiâ confluerent.*

(L) *Il n'a pas été collègue de Cujas, comme quelques-uns l'assurent.*] Bèze est de ceux-là. « Il vous est honteux, » *lui dit-il* (83), de reprocher à Calvin un naturel incompatible avec » les autres, *naturam* ἀκοινώνητον ; » vous, qui vous êtes rendu insupportable à tous vos collègues partout » où vous avez mis le pied. Si vous » le niez, Duaren, le Conte, Cujas, » Hotman, etc., vous convaincront du » contraire. » Baudouin répondit que Cujas avait été son successeur à Bourges, mais non pas son collègue, et qu'ils ne s'étaient jamais vus. *Cujacius Balduino in eâ scholâ successit : collega nunquàm fuit, imò alter alterum nunquàm vidit. Per litteras aliquando collocuti sunt, sed tam amicè ut nihil magis. Imò Cujacius Balduinum rogavit in illud suum collegium ut rediret. Si nobis non credit, Cujacium interrogato* (84).

(M) *Je dirai quelque chose de ses écrits et du plagiat dont on l'accusa.*] Courant sa vingt-troisième année, il mit son nom dans la matricule des auteurs imprimés ; car il publia à Louvain, en 1542, *Leges de re rusticâ, item novella Constitutio prima de Hæredibus et lege Falcidiâ Justiniani*, qu'il avait traduites du grec, et ac-

(82) Sammarthanus, Elogior. *lib. II*, *pag.* 86, *edit. Ienens*, *ann.* 1696. *Voyez aussi* Papyre Masson, Elogior. *part II*, *pag.* 259.

(83) Beza. Respons. ad Balduin., *pag.* 208.

(84) Respons. pro Balduino III, *folio* 85.

Digitized by Google

compagnées de *scholies* (85). Cela fut imprimé l'année suivante (86), à Bâle, par Oporin, avec un gros livre d'Antoine Garron. Il publia à Paris en 1545, *Prolegomena de Jure Civili*; et en 1546, *Commentarii in libros IV Institut. Juris civilis Justiniani imperatoris.* Son *Commentaire sur les lois des XII Tables* fut imprimé plusieurs fois. La troisième édition est de Bâle, en 1557, *in*-8°., chez Oporin, qui imprima en même temps son *Juris Civilis Catechesis*, et son *Commentarius ad Edicta veterum principum romanorum de Christianis*, ouvrage qui prêche la tolérance, et qui, à cause de cela, fut blâmé par Claude de Sainctes (87). Je laisse plusieurs autres livres de jurisprudence publiés par cet auteur; mais voici une chose qui ne doit pas être omise, et que je trouve dans M. Ménage : « A la prière du prince de » Condé, il fit un *Traité des moyens* » *de parvenir à une bonne réformation,* » *touchant la religion*. Ce traité, ayant » été publié par un carme défroqué, » qui y ajouta beaucoup du sien, » Balduin se plaignit de ce procédé » au prince de Condé. Le prince » chassa le moine de sa cour, et per- » mit à Balduin de se défendre. Bal- » duin, ensuite de cette permission, » fit en latin, et après en français, » son *Avis sur la reformation de l'E-* » *glise* : et il fit en français sa *Ré-* » *ponse à un Prédicant calomnia-* » *teur* (88). » On voit dans la III^e. réponse de Baudouin, que par l'ordre de la reine-mère il fut voir en prison M. le prince de Condé, et qu'il conféra avec lui sur l'accord des religions, et qu'on lui commanda de faire un écrit touchant cette conférence qui avait été renouvelée depuis que ce prince eut été remis en liberté. La composition de cet écrit l'empêcha d'aller trouver le duc de Guise, et de lui porter une lettre (89). Je ne dois pas non plus oublier que son *Constantinus, sive de legibus Constantini imperatoris*, imprimé à Bâle, l'an 1556, a été mis dans l'*Index Librorum expurgandorum*, et qu'il passe pour l'auteur d'un livre qui fut imprimé à Strasbourg, *sub Christianorum jurisconsultorum nomine contra Duarenum*, l'an 1556; mais qu'il le désavoua (90). On lui donne dans l'Épitome de Gesner un ouvrage qui est d'un autre Baudouin. *Non hujus, sed Petri* Balduini *sunt* (91) : ce sont des notes sur les Offices de Cicéron. Ce fut lui qui mit en français une *Histoire de Pologne* faite en latin par Jean Herburt de Fulstin, castellan de Sanoc. Cette traduction française fut imprimée à Paris, en 1573, *in*-4°. sans le nom du traducteur (92). *Il se masquait* quelquefois *sous le nom de Pierre de la Roche*, Petrus Rochius (93), *et se nommait* Atrébatius, *par allusion au jurisconsulte* Trébatius, *et à sa patrie* (94).

Pour ce qui regarde les pilleries qui lui furent reprochées, vous n'avez qu'à lire ce qui suit. *Pudendum est, et nimiùm illiberale illud plagium, quod ipse inficiari non potest de annotationibus in Justiniani Institutiones Brecthano præceptori suo surreptis. Omitto quæ non modò Ferretus et Othomanus, quorum fortassis familiaritate tum abutebatur ex vetere illâ formulâ* τὰ τῶν φίλων κοινά, *sed etiam maximi ipsius inimici Baro, et Duarenus, optimo jure ex istius centonibus repetunt. Omitto etiam turpissimorum erratorum Centurias, quas Contius et ipse juris interpres in istius Constantino, quamvis exiguo libello, annotavit* (95). Ce Contius, dont Bèze parle, était professeur en droit à Bourges, et s'appelait Antoine le Conte. On fait aussi mention d'Hotman dans ce passage. Ce fut l'un des adversaires de Baudouin, et il le traita avec le dernier mépris (96) : il l'ap-

(85) Valer. Andreas, Biblioth. belgicæ *pag.* 223.

(86) *Et non pas l'an* 1534, *comme on le voit dans l'*Epitome de Gesner, *pag.* 236 : *une transposition de chiffre, faute ordinaire des imprimeurs, a fait mettre là* 1534 *pour* 1543.

(87) Claud. de Sainctes, ad Edicta veterum Principum, *folio* 6 *verso*.

(88) Ménage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 158.

(89) *Ex* Balduini Responsione ad Calvinum et Bezam, *fol.* 101 *verso, et* 102.

(90) Valer. Andreas, Biblioth. belg., *pag.* 225.

(91) *Idem*, *ibidem*.

(92) *Voyez* Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. française, *pag.* 366.

(93) *Il signait ainsi les* lettres *qu'il écrivait à Calvin.*

(94) Catherinot, Calvinisme de Berri, *vers la fin.*

(95) Beza, Respons. ad Balduini Convicia, *pag.* 203, 204.

(96) *Voyez le livre intitulé :* Strigilis Papyrii Massonis per Matagonidem de Matagonibus, *pag.* 269.

Digitized by Google

pela même hermaphrodite, et il semble qu'il prenne ce mot au propre, quoiqu'ailleurs il le prenne au figuré (97). *Uxor* (*inquis*), il s'adresse à Papyre Masson, *mihi nulla est*, *nec unquàm fuit. Nec mirum*, *Massone*, *siquidem Balduini præceptoris tui similis es*, *quem omnes dicebant esse hermaphroditum* (98). Il se fait un plaisir de dire que Cujas méprisait Baudouin : *Cùm omnes sciant quòd prædictus Cujacius non fecerit unquàm numerum de Balduino plus quàm de suis veteribus ocreis* (99). M. Ménage remarque avec étonnement que Cujas n'a jamais parlé de Baudouin (100). Nous avons vu qu'il lui écrivit des lettres fort obligeantes (101).

(N) *Il y aurait bien des réflexions à faire sur la bizarrerie de sa fortune.*] Il avait de l'esprit, du savoir, de l'éloquence, de l'adresse : il était bien fait de sa personne; il entendait le manége de la cour. Quelques-unes des qualités que je viens de spécifier se trouvaient en lui dans un degré éminent. Il fut employé diverses fois par de grands princes à des affaires importantes : cela le mettait en passe d'un glorieux avancement; et néanmoins il ne s'avança jamais beaucoup, et je pense qu'il ne mourut guère riche. Combien y a-t-il de gens, inférieurs en toutes choses à cet habile jurisconsulte, qui montent bien haut, qui parviennent à de grandes charges, qui s'y maintiennent, qui s'y acquièrent un beau nom, beaucoup de richesses, beaucoup d'autorité! Ils ne brillent par aucun endroit : ils n'excellent en rien : point de qualités éminentes : on cherche vainement en eux ce qui excite l'admiration : et on le trouve bientôt en d'autres personnes, qu'on voit néanmoins demeurer toujours dans un état médiocre, quelque souvent qu'elles aient eu sous la main une occasion favorable. La plupart de ceux qui font attention à ce train des choses humaines y trouvent de quoi murmurer, de quoi se fâcher, et ils déchargent leur dépit sur ce qu'ils appellent injustice ou aveuglement de la fortune. Ils vont rarement au fait : ils ne s'avisent guère d'une autre cause qui produit cela bien plus souvent qu'ils ne pensent. Ils devraient savoir, qu'afin que des qualités éminentes portent un homme à l'élévation qu'elles semblent lui promettre, elles doivent être secondées par certaines autres qualités, ou n'être pas traversées par certains défauts : car n'étant pas secondées, ou étant traversées, elles sont une cause insuffisante; et ainsi, selon les lois de la mécanique, il faut qu'elles manquent leur effet. Or voilà ce qui arrive à plusieurs de ceux dont les talens ont de l'éclat : il leur manque certaines choses, avec quoi ces grands talens feraient des merveilles, et sans quoi ils ne peuvent, ni les avancer, ni les soutenir. Les qualités de ces gens-là ne sont pas bien assorties; il n'y a point entre elles le concert et la proportion qui devrait y être : au lieu donc de s'entr'aider les unes les autres, elles s'entre-nuisent. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on ne s'élève pas, et même si l'on échoue avec un tel équipage. Pour ce qui est de certaines gens, qui parviennent à une grande fortune, et qui s'y soutiennent, sans qu'on puisse remarquer en eux rien qui ne soit médiocre, il ne s'en faut pas étonner. Il y a un tel concert, ou une telle proportion entre leurs bonnes et leurs mauvaises qualités, qu'elles se servent d'appui réciproquement; et par-là elles forment un principe complet, et suffisant à la production de mille aventures profitables. Il en est de ceci comme des machines; car quelque grossièrement qu'elles soient faites, elles feront mieux leur jeu, si leurs parties sont placées et proportionnées comme il faut, que la plus admirable machine ne ferait le sien, si l'on en ôtait quelques pièces, ou si l'on y en plaçait quelques-unes qui ne correspondissent pas avec les autres. « Ce n'est pas le » tout que de joindre avec la science » du monde celle des livres, beaucoup d'esprit, beaucoup d'élo» quence, plusieurs autres dons écla» tans ; si d'ailleurs vous êtes brus» que, capricieux, indiscret, pares» seux, timide, intéressé, sujet à de

(97) *Tu es hermaphroditus in negotiis statûs, sicut fuit Balduinus in negotiis religionis.* Id., ibid., pag. 281.

(98) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 281.

(99) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 269.

(100) Ménage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 158.

(101) *Ci-dessus*, *citation* (84).

» basses jalousies, présomptueux, incapable de suivre une affaire qui » traîne en longueur, inconstant, » plus propre à commencer cent nouveaux projets qu'à résister au dégoût de manier quelque temps la » même affaire : si, dis-je, vous êtes » frappé à tels et semblables coins, » et que vos grandes qualités ne vous » fassent point faire fortune, ne vous » en prenez point à l'injustice du sort, » à l'iniquité du siècle, à la malignité de votre prochain ; prenez-» vous-en à vous-même : attribuez-» en la cause aux disproportions des » qualités que vous avez eues en partage. » Je compte François Baudouin parmi ceux que l'on peut apostropher de la sorte. Notez qu'entre les personnes de cette trempe quelques-uns se font justice : ils connaissent le mélange qui rend inutiles leurs beaux talens ; et s'ils murmurent, ce n'est pas contre leur prochain, c'est contre leur propre tempérament, c'est contre la nature qui a mis des contre-poids à tout ce qu'elle leur avait donné de plus propre pour une grande élévation. Au reste, je ne prétends point enfermer dans cette hypothèse mille et mille cas particuliers, où les causes de la mauvaise et de la bonne fortune sont tout-à-fait externes : c'est-à-dire, que ceux qui, avec des qualités fort capables de les élever, sont demeurés dans l'obscurité, n'ont eu aucune occasion favorable ; et que ceux qui, sans nul mérite, sont montés bien haut, se sont trouvés dans un tourbillon de circonstances si actif, qu'ils n'ont eu aucun besoin de le seconder, et que leur incapacité ne lui servait point d'obstacle. Mais souvenez-vous que Baudouin n'a point manqué d'occasions : il a été mis souvent sur les voies.

BAUTRU DES MATRAS (MAURICE), premier lieutenant de la prévôté d'Angers en titre d'office. Ses fils et ses petits-fils ont rendu son nom très-célèbre, comme on le va voir.

BAUTRU DES MATRAS (JEAN), fils du précédent, a été avocat au parlement de Paris, et l'un des meilleurs ; car Antoine Loisel, dans son Dialogue des Avocats, a parlé de lui en cette manière : *Bautru volait d'une plus grande aile qu'eux tous. Je ne dirai point qu'il fut plus docte qu'aucun d'eux ; mais il avait la langue mieux pendue ; et, s'il le faut dire, plus angevine* (*a*). GUILLAUME et RENÉ BAUTRU DES MATRAS étaient ses frères. Guillaume, conseiller au grand conseil, et grand rapporteur de France (*b*), a été père du fameux M. Bautru de l'académie française, duquel nous parlerons bientôt. René, assesseur au présidial d'Angers (A), et maire d'Angers en 1604, fut père de CHARLES, chanoine d'Angers, connu sous le nom de PRIEUR DES MATRAS, auteur de quelques traités de théologie (*c*) (B). Je pense que c'est le même Prieur des Matras, qui a été si célèbre par ses bons mots (C), qu'il ne cédait guère en cela à M. Bautru de l'académie française.

(*a*) La Croix du Maine, *pag.* 209, *en parle avec éloge, et dit qu'il mourut le* 23 *août* 1580, *âgé de quarante ans.*

(*b*) *Ex* Menagiis Notis Gallicis in Vitam Petri Ærodii, *pag.* 176.

(*c*) Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 176.

(A) RENÉ BAUTRU *était assesseur au présidial d'Angers.*] C'est de lui sans doute que d'Aubigné parle, au sujet d'une prétendue possédée (1). Elle a *deux diables*, dit-il (2), *l'un nommé Belzébul, l'autre Astarot. Le premier est un rude diable, fort ennemi des huguenots, qui frappe tout le monde, et eût frappé M. Matras d'Angers, s'il n'eût pris un bâton en lui disant :* Belzébul ; maître mouche,

(1) *Marthe Brossier, de Romorantin, en* 1599.

(2) Confess. catholiq. de Sancy, *liv. I, chap. VI, pag.* 352.

Digitized by Google

si vous vous jouez à moi, je vous battrai en diable...... *Le clergé d'Angers voulut que ces deux diables de bon lieu fussent examinés premièrement par l'église : un des juges de la ville dit qu'il y allait de leur honneur, et pour examiner ces esprits commença à latiner, Matras à dire du grec*. Voyez la remarque (B) de l'article GRANDIER.

(B) CHARLES BAUTRU..... *est auteur de quelques traités de théologie.*] Voici ce que M. Ménard en dit dans sa liste des écrivains angevins. *Carolus Bautra, presbyter, doctor theologus et professor, Ecclesiæ Mauricianæ Andegavensis canonicus, maximi ingenii scientiarumque dotibus excellens, familiâque inter clarissimas præcipuâ. Scripsit de sanctissimo Eucharistiæ sacramento tractationem, brevi publicandam, quam vidimus. Intereà typis exposuit Disputationem ad articulum quartum quæstionis 76 tertiæ partis Summæ Theologicæ sancti Thomæ*, utrum tota quantitas dimensiva corporis Christi sit in hoc sacramento. *Andegavi, apud Antonium Hernault*, 1638 (3).

(C) *Il fut célèbre par ses bons mots.*] M. Cousin remarque que la mémoire *fournissait* à M. Ménage *quantité de bons mots, qu'il avait appris dans sa jeunesse, et dont les meilleurs étaient de M. le prieur Bautru des Matras* (4). Cela montre, qu'au jugement de M. Cousin, le prieur Bautru est un sujet à citer préférablement à l'autre Bautru en matière de bons mots; car il ne pouvait pas ignorer que M. Ménage n'eût appris ceux de Bautru le séculier, tout de même que ceux de Bautru l'ecclésiastique. Le *Ménagiana* nous fait voir que M. Ménage avait profité beaucoup plus à l'école du premier, qu'à celle de l'autre.

(3) Ménard, *dans les* Remarques de Ménage sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 177.

(4) Journal des Savans *du* 11 *août* 1692, *pag.* 544.

BAUTRU * (GUILLAUME), comte de Serrant, conseiller d'état ordinaire, introducteur des ambassadeurs, ambassadeur vers l'archiduchesse en Flandre, et envoyé du roi en Espagne, en Angleterre, et en Savoie, était d'Angers (*a*), fils de Guillaume Bautru conseiller au grand conseil (*b*). Il a été un des beaux esprits du XVII^e^. siècle. Il se faisait surtout admirer par ses bons mots, et par ses fines reparties (A); et l'on trouve dans les écrivains de son temps mille marques de la belle réputation où il était. *C'est un homme*, disait l'un d'eux (*c*), *qui met une partie de sa philosophie à n'admirer que très-peu de choses, et qui depuis cinquante ans a été les délices de tous les ministres, de tous les favoris, et généralement de tous les grands du royaume, et n'a jamais été leur flatteur.* Il entra dans l'académie française dès le commencement de sa fondation : il n'avait garde d'être oublié, étant aussi connu qu'il l'était du cardinal de Richelieu. Son mariage avec Marthe Bigot, fille d'un maître des comptes de Paris, ne fut pas le plus heureux de ce monde (B). Belle matière de lieux communs et de réflexions. Il en vint un fils, savoir, GUILLAUME BAUTRU, comte de Serrant, chancelier du duc d'Orléans, et mari de Marie Bertrand, fille de Macé Bertrand, seigneur de la Basinière, et trésorier de l'épargne. De ce mariage sortirent deux filles, Marguerite, et Marie Magdelaine. La première a été mariée

* Si quelqu'un, dit l'abbé d'Olivet dans son *Histoire de l'Académie française*, est curieux de voir comment écrit un bel esprit qui n'a envie que d'amuser des lecteurs oisifs, et qui ne se propose nullement de leur être utile, il n'a qu'à lire l'article BAUTRU, dans le *Dictionnaire de Bayle*.

(*a*) Histoire de l'Académ. française, *pag.* 347, *édit. de* 1672.

(*b*) Ménage, Remarques sur la Vie de Guillaume Ménage, *pag.* 376.

(*c*) Costar, Lettres, *tom. I^er^.*, *pag.* 120.

Digitized by Google

au marquis de Vaubrun, son oncle à la mode de Bretagne, comme il sera dit ci-dessous (*d*). La seconde a été mariée avec Édouard-François Colbert, comte de Maulevrier, lieutenant général dans les armées de France, et frère de M. Colbert. J'apprends du *Ménagiana*, que le grand-père de ces dames mourut à l'âge d'environ soixante-dix-sept ans (*e*), et, à proprement parler, sans confession (C). il avait été peu dévot (D), et très-sensible aux injures conjugales à certains égards (E) *.

(*d*) *Voy. l'article suivant*, *citation* (*a*).

(*e*) *Ce fut l'an* 1665.

* Bayle et l'abbé d'Olivet ont ignoré, comme le remarque Leclerc, que Bautru était auteur. Chapelain, dans ses *Mélanges*, *pag*, 260, dit que Bautru, dans sa jeunesse, avait composé des satires ingénieuses. Une intitulée, *Onosandre*, et qui est contre le comte de Montbazon (qui toutefois n'est pas nommé), a été imprimée sous le nom de Bautru dans le *Cabinet satirique*. Leclerc la trouve très-plate. Il paraît que Bautru avait fait une autre satire intitulée, l'*Ambigu*. Le père Lelong et Chapelain lui attribuent les *Lettres et dépêches de M. de Bautru*, *depuis le* 7 *octobre* 1628 *jusqu'au* 17 *novembre* 1642, *manuscrit* L'abbé de Marolles, dans ses *Mémoires*, a placé Bautru parmi les meilleurs épigrammatistes français.

(A) *Il se faisait admirer par ses bons mots*, *et par ses fines reparties.*] Je n'en veux point d'autre preuve, que le tour que le poëte Saint-Amant prit, pour se moquer de ceux qui aimaient les turlupinades et les pointes :

Si vous oyez une équivoque,
Vous jetez d'aise votre toque,
Et prenez son sens malautru
Pour un des beaux mots de Bautru (1).

Le *Ménagiana* me fournirait de fortes preuves, si j'en avais besoin : on y trouve à tout moment M. de Bautru, et l'on est averti dans la préface, qu'*outre les bons-mots de M. Ménage*, *on en trouvera encore* d'autres, *et particulièrement ceux du fameux M. de Bautru*, *qu'il savait parfaitement bien*, *puisqu'il avait été si fort son ami*, *et qu'il l'avait vu et fréquenté si familièrement*. La lettre de Costar, que j'ai citée (2), contient plusieurs choses capables de faire connaître le génie de M. de Bautru. Il avait l'inspection sur la Gazette (3), et c'est à lui que l'avis du gazetier de Cologne (4) impute ce qu'il y avait de trop favorable pour le cardinal Mazarin dans la Gazette de Paris.

(B) *Son mariage*....... *ne fut pas le plus heureux de ce monde.*] Puisqu'on a imprimé à Paris avec privilége ce que je vais dire, je puis sans doute le publier en Hollande, sans crainte d'en être blâmé par les personnes judicieuses. « M. de S..... (5) était fils de » M. de Bautru ; et quoiqu'ils demeu- » rassent ensemble où demeure pré- » sentement M. de Seignelai, néan- » moins, ni l'un ni l'autre ne se re- » connaissent pour père ou pour fils. » M. de Bautru disait qu'il reconnaî- » trait M. de S...... pour son fils, » pourvu qu'il fût honnête homme : » peut-être avait-il quelque raison » de douter qu'il le fût. Les soupçons » violens qu'il avait de l'infidélité de » la mère l'avait poussé à la pour- » suivre en justice, et à en demander » la vengeance. En effet, il fit prendre » son valet, qu'il accusa d'avoir eu » quelque intelligence avec sa femme, » et le fit condamner à être pendu par » son premier jugement. Le valet en » appela, et fut condamné aux ga- » lères seulement, parce qu'il exposa » que M. de Bautru s'était fait justice » lui-même, et l'avait cruellement » maltraité. Cette affaire ayant fait » beaucoup d'éclat, M. de Bautru se » mit sur le pied d'en rire comme les » autres : aussi disait-il quelquefois : » *Si les Bautrus sont cocus*, *ils ne* » *sont pas des sots*. Sa femme voulut » toujours être appelée Madame de » Nogent, nonobstant son mariage » (6), disant qu'elle ne voulait pas

(1) Saint-Amant, *dans le poëme intitulé*, le Poëte crotté, *pag*. 228.

(2) *C'est la L*[e]. *du I*[er]. *volume.*

(3) Ménagiana, *pag*. 328 *de la première édition de Hollande.*

(4) *Imprimé en* 1647. *Voyez-y les pages* 39, 45.

(5) *Dans la première édition de Paris*, *on a mis tout du long* Serrant.

(6) *Je n'entends point cela ; car il faudrait, ce me semble, afin que ceci eût du sens, que cette dame eût été appelée* mademoiselle ou madame de Nogent, *lorsqu'elle épousa M. de Bau-*

Digitized by Google

» être appelée Madame *Bautrou* par » la reine Marie de Médicis, qui » avait alors de la peine à bien » prononcer le français. » Voilà ce qu'on trouve dans la seconde édition du *Ménagiana* où l'on a raccommodé cet endroit, qui n'était point intelligible dans la première. Mais depuis que le nom de cette dame a été écrit selon la prononciation italienne, on voit pourquoi elle ne le voulait pas porter. On était alors au temps des pointes, et on pouvait la persécuter de mille estocades par allusion au mot *trou*.

Si l'esprit pouvait garantir de cette disgrâce de front, que tant de gens appréhendent, et que tant de gens nomment une bagatelle, M. de Bautru en aurait été exempt; mais ni l'esprit, ni le courage, ni la bonne mine, ni les couronnes mêmes, n'en garantissent pas. Cette disgrâce, ou cette honte bourgeoise, a quelque chose de commun avec la mort, *et la garde qui veille aux barrières du Louvre, etc*; mais d'ailleurs les différences sont grandes : la mort n'épargne aucune tête couronnée, et il y a partout des reines très-vertueuses. Malgré ces différences, voilà deux choses que le même lieu commun de consolation doit faire souffrir patiemment à une infinité de personnes. Un poëte philosophe a tâché fort noblement d'inspirer de l'indifférence pour la mort par cette raison : « Les bons » rois, les plus redoutables monar- » ques, les grands foudres de guerre, » les plus beaux génies, les inven- » teurs des arts, les philosophes les » plus subtils, sont morts; et vous, » misérable petit particulier, qui » croupissez dans l'esclavage de mille » basses passions, vous ferez le ren- » chéri, et vous oserez vous plaindre » de ce que la mort ne vous épar- » gnera pas?

Lumina sis oculis etiam bonus Ancu' reliquit
Qui melior multis quàm tu fuit, improbe, rebus.
Indè alii multi reges, rerumque potentes
Occiderunt magnis qui gentibus imperitârunt.
Ille quoque ipse, viam qui quondam per mare magnum
Stravit, iterque dedit legionibus ire per altum,
. . . .
Lumine adempto animam moribundo corpore fudit.
Scipiades belli fulmen, Carthaginis horror,
Ossa dedit terræ proindè ac famul infimus esset.
Adde repertores doctrinarum atque leporum,
Adde Heliconiadum comites, quorum unus Homerus
Sceptra potitus eâdem aliis sopitu' quiete est.
. . . .
Ipse Epicurus obit decurso lumine vitæ,
Qui genus humanum ingenio superavit, et omnis
Præstrinxerit stellas exortus uti ætherius sol.
Tu verò dubitabis et indignabere obire
Mortua quoi vita est propè jam vivo, atque videnti,
Qui somno partem, etc. (7).

Disons de même aux petits particuliers qui se chagrinent des amourettes de leurs femmes : « Vous vous fâchez » d'une chose dont les plus puissans » monarques, les plus grands guer- » riers, les plus beaux esprits, les » plus savans et les plus zélés doc- » teurs, ne sont pas exempts. C'est » bien à vous à faire les délicats : ap- » prenez par ces grands exemples à » supporter patiemment votre infor- » tune. »

Permettez-moi de dire en passant que notre Malherbe s'est servi de la pensée de Lucrèce dans l'épitaphe d'un prince.

Je suis poudre toutesfois,
Tant la parque a fait ses lois
Egales et nécessaires,
Rien ne m'en a su parer :
Apprenez, âmes vulgaires,
A mourir sans murmurer.

M. Ménage, sur cet endroit de Malherbe, rapporte l'épitaphe de Marguerite d'Autriche, dont la conclusion est :

At vos plebeio de sanguine, quandò
Ferrea nec nobis didicerunt fata, nec ullis
Parcere nominibus, patientiùs ite sub umbras.

Jean Second est l'auteur de cette épitaphe. M. Ménage a parodié les vers de Malherbe au sujet d'un poëme épique (8).

Notons aussi en passant que l'on s'est servi d'une semblable moralité pour apprendre à tous les hommes qu'ils ne doivent pas se plaindre d'être sujets à la mort. Les plus grandes

tru. Or cela n'a nulle apparence; car M. de Bautru avait un frère qui se nommait M de Nogent : ce qui montre que cette terre n'était point entrée dans leur famille par le mariage de M. de Bautru.

(7) Lucret., *lib. III*, *sub. fin.* *Voyez* Bernier, Abrégé de Gassendi, *tom. VII*, *pag.* 27, *édition de* 1684.

(8) *Voyez ses* Observations sur Malherbe, *pag.* 521.

Digitized by Google

villes périssent, leur a-t-on représenté, et nous sommes assez hardis pour trouver étrange que l'homme meure! *Ex Asiâ rediens, cùm ab Æginâ Megaram versùs navigarem, cœpi regiones circumcirca prospicere. Post me erat Ægina, antè Megara, dextrâ Piræeus, sinistrâ Corinthus : quæ oppida quodam tempore florentissima fuerunt, nunc prostrata et diruta ante oculos jacent. Cœpi egomet mecum sic cogitare : Hem, nos homunculi indignamur, si quis nostrûm interiit, aut occisus est, quorum vita brevior esse debet, cùm uno loco tot oppidûm cadavera projecta jaceánt* (9). Le Tasse a fort bien copié cette pensée :

Giace l'alta Cartago : a pena i signi
De l'alte sue ruine il lido serba.
Muoiono le città, muoiono i regni.
Cuopre i fasti, e le pompe, arena ed herba:
E l'huom d'esser mortal par che si sdegni.
O nostra mente cupida e superba (10) !

Consultez l'Entretien XXX de Balzac, vous y trouverez en vers latins une belle imitation de cette pensée; mais vous n'y trouverez pas ces paroles de Rutilius :

Non indignemur mortalia corpora solvi.
Cernimus exemplis oppida posse mori (11);

Ni ces vers d'Ausone :

Miremur periisse homines? monumenta fatiscunt,
Mors etiam saxis marmoribusque venit (12).

Scarron, qui donnait un air burlesque à toutes choses, n'a pas épargné celle-ci. Voyez le fameux sonnet qui commence par

Superbes monumens de l'orgueil des humains,
Pyramides, tombeaux, dont la vaine structure,

et dont les six derniers vers sont

Par l'injure des ans vous êtes abolis,
Ou du moins la plupart vous êtes démolis.
Il n'est point de ciment que le temps ne dissoude.
Si vos marbres si durs ont senti son pouvoir,
Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir,
Qui m'a duré deux ans, soit percé par le coude?

N'oublions pas les petits auteurs : ils doivent, et moi tout le premier, faire quelque usage de cette moralité. Les fautes qui leur échappent peuvent devenir vénielles, par la raison que les écrivains les plus illustres et les plus savans, les Scaliger et les Saumaise, ont fait beaucoup de bévues. Si de tels auteurs se sont trompés fort souvent, ne doit-on pas se consoler de ses méprises, quand on est d'un rang vulgaire dans la république des lettres? Ils doivent faire à l'égard des autres auteurs ce que fit Carthage à l'égard des autres peuples. *Post Carthaginem vinci neminem puduit* (13) : personne n'eut honte d'être vaincu, après que Carthage eut été vaincue. C'est ce que je disais dans le projet de ce dictionnaire (14). Notez que l'on ne doit pas prétendre que je ruine ici ce que je disais en cet endroit-là, et que j'avais étalé plus amplement en un autre endroit (15), que les grands auteurs sont les plus sujets à faire des fautes. Cela est très-vrai à certains égards; et néanmoins leurs méprises peuvent servir de consolation et d'excuse aux écrivains du tiers état. Mais il n'en faut pas abuser : il faut tendre le plus qu'on peut à la perfection.

(C) *Il mourut..., à proprement parler, sans confession.*] Ma preuve se trouve au *Ménagiana* : « M. de Bautru avait environ soixante et dix-sept ans lorsqu'il mourut. Il venait me voir fort souvent, deux ou trois ans avant sa mort, aux jours de la Mercuriale. J'étais chez un de mes amis lorsqu'on me vint dire qu'il était tombé en apoplexie. Je courus pour le voir, mais il avait déjà perdu connaissance. Ce fut le père d'Harrouys qui fut appelé pour le confesser. Lorsqu'on lui eut dit le sujet pour quoi il était venu : *Je ne vous connais pas, et vous ne me connaissez pas aussi, mon père*, lui dit-il d'une parole fort embarrassée, *cependant il faut que je vous dise ce que j'ai fait de plus secret.* Je le vis mourir. Ainsi ce que l'on dit qu'il me cita n'est point véritable. Il mourut, pour ainsi dire, sans parler, et même sans confession. Il

(9) Servius Sulpicius, Epist. ad Ciceronem. *C'est la Ve. du IVe. livre* ad Familiares, *pag.* 193, 194.

(10) Gierusalem. del Tasso, *canto XV.*

(11) Rutilius Numatianus, Itiner., *lib. I*, *vs.* 413.

(12) Ausonius, Epigrammate XXXV, *pag.* 30.

(13) Florus, *lib. II*, *cap. VII.*

(14) *Vers la fin du paragraphe II. Voyez-le à la fin du XVe. volume de cette édition.*

(15) *Dans les* Nouvelles Lettres contre Maimbourg, *pag.* 24 *et suiv.*

Digitized by Google

» se confessa bien, si l'on veut que » la confession se fasse par interprè» te. Comme il balbutiait, un laquais » expliquait au confesseur ce que le » maître voulait dire. Je laisse à pen» ser quelle confession c'était là (16). » Si l'on demande pourquoi son confesseur ordinaire ne fut point appelé, il faudra peut-être répondre : *C'est parce qu'il n'en avait point.* Il était apparemment de ceux qui se conduisent à l'égard du sacrement de Pénitence comme envers celui de l'Extrême-Onction : ils les renvoient tous deux au lit de la mort.

(D) *Il avait été peu dévot.*] C'est ce que l'on peut inférer de ce que je viens de dire, qu'il n'y avait nulle connaissance entre lui et le confesseur qui le prépara à la mort. Mais que veut-on de plus exprès que le témoignage de M. son fils? « Après la » mort de M. de Bautru, quand on » voulut vendre sa maison, il se trou» va que la chapelle était en désor» dre et en ruine. *Il ne faut pas s'en » étonner*, dit M. de S.... (17). *M. de » Bautru se souciait aussi peu de sa » chapelle, qu'il avait soin de sa cui» sine et de sa bibliothéque* (18). » S'il gardait quelques apparences, ce n'était que pour le *decorum* : à peine se laissait-il effleurer par les exercices de religion : *Étant allé faire une retraite à Saint-Lazare, on lui donna à méditer sur l'endroit de la passion qu'il croirait le devoir le plus toucher : il s'attacha fixement aux trois dés* (19) : c'est-à-dire, à l'endroit où il est dit que les soldats jetèrent le sort sur les habits de Notre-Seigneur. *Il aimait fort le jeu* (20).

(E) *.....et très-sensible aux injures conjugales à certains égards.*] Voyez dans la remarque (B) le procès qu'il intenta à sa femme, et la dure punition qu'il fit porter au valet complice. N'est-ce pas être bien sensible à la disgrâce du front? mais d'ailleurs, il prit bientôt le parti de s'en moquer, et d'en rire comme les autres : il disait quelquefois : *Si les Bautrus sont cocus, ils ne sont pas des sots* (21). C'était le plus fin expédient qu'il pouvait choisir (22); car si un railleur comme lui eût fait le rétif, le morne, le sérieux sur cette aventure domestique, on aurait trop ri à ses dépens. Et, après tout, il en pouvait plaisanter tout à son aise, puisqu'il n'avait pas toléré la faute : il n'y a que le cocuage volontaire que l'on puisse justement reprocher, soit dans le sérieux, soit en raillerie. *Il est surprenant*, dit M. Ménage (23), *que pendant quarante ou cinquante ans M. de Bautru ait rempli toute l'Europe de ses railleries et de ses bons mots, pendant qu'il y avait tant de choses à dire contre lui.* Risum fecit, sed ridiculus fuit. *Je ne sais où j'ai lu cela : la hardiesse l'emporte sur beaucoup de choses* (24).

(16) Ménagiana, *pag.* 104 *de la seconde édition de Hollande.*

(17) *C'est-à-dire* Serrant, *comme dans la première édition, pag.* 59.

(18) Ménagiana, *pag.* 105.

(19) Ménagiana, *pag.* 97 *de la première édition.*

(20) *Là même.*

(21) Ménagiana, *pag.* 104.

(22) *Voyez ci-dessus le commencement de la remarque* (B) *de l'article d'*Agésilaus II.

(23) Ménagiana, *pag.* 200 *de la première édition.*

(24) *On a cité ces paroles dans la seconde édition, pag.* 105, *sans dire de qui est ce latin. Il est de* Quintilien, Institut. Orator., *lib. VI, cap. I.*

BAUTRU (Nicolas), frère du précédent, et capitaine de la porte, a été connu sous le nom de comte de Nogent (A). De son mariage avec Marie Coulon, sœur de Jean Coulon, conseiller au parlement de Paris, sont sortis cinq enfans : I. Armand Bautru, comte de Nogent, capitaine de la porte, lieutenant de roi d'Auvergne, maître de la garde-robe, et maréchal de camp, lequel fut tué en 1672, comme il passait le Rhin à cheval et à la nage (B). Son corps fut trouvé quinze jours après, dans le Rhin, à trois lieues au-dessous de Tolhuis, où le passage se fit. Ce comte avait épousé Diane Charlotte de Caumont de Lausun, sœur du marquis de Lausun, qui a été capitaine des gardes du corps, et gouverneur

de Berri, et a eu l'honneur d'être accordé avec mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston de France, duc d'Orléans, et petite-fille de Henri-le-Grand. II. NICOLAS BAUTRU, marquis de Vaubrun (C), lieutenant général des armées du roi, et gouverneur de Philippeville. Il épousa Marguerite Bautru (*a*), qui était sa nièce à la mode de Bretagne, et fut tué en 1675, à la bataille qui se donna au delà du Rhin, peu de jours après la mort du maréchal de Turenne. III. LOUIS BAUTRU, appelé le chevalier de Nogent, mestre de camp de cavalerie. IV. MARIE BAUTRU, femme de René de Rambures, marquis de Rambures. De ce mariage sortit un fils en la personne duquel la maison des sires de Rambures a fini à l'égard des mâles. V. CHARLOTTE BAUTRU, femme de Nicolas d'Argouge, marquis de Rannes, cornette des chevau-légers de la garde, et colonel général des dragons de France (*b*). Il fut tué en Allemagne, au mois de juillet 1678 (*c*). Il était lieutenant général. Sa veuve s'est remariée à Jean-Baptiste-Armand de Rohan, prince de Montauban, fils de Charles de Rohan, duc de Mombazon (*d*).

(*a*) *Petite-fille de M. Bautru le bel esprit.*

(*b*) *Cet article a été tiré de* M. Ménage, Remarques sur la Vie de Guillaume Ménage, *pag.* 377.

(*c*) Mercure Galant.

(*d*) Ménage, Remarques sur la Vie de Guillaume Ménage, *pag.* 506.

(A) *Il a été connu sous le nom de comte de Nogent.*] Ce comte a été l'un des patrons de Sorbière, comme il paraît par la XX^e. lettre de cet auteur, où il le prie de faire valoir l'éloge qu'il avait fait du cardinal Mazarin. Cela paraît encore mieux par la lettre LXXXI, où il le remercie de l'argent dont son éminence l'avait gratifié. Je cite ces lettres, afin que ceux qui désirent connaître les gens par des témoignages publics satisfassent leur curiosité. Ils peuvent voir aussi la lettre XLVII. Le *Ménagiana* contient des choses curieuses qui concernent M. le comte de Nogent. Il « arriva à Paris n'ayant que huit » cents livres de rente, et il en avait » cent quatre-vingt mille lorsqu'il » mourut. Le premier jour qu'il parut à la cour, il porta le roi sur » ses épaules, pour le passer par un » endroit où il y avait de l'eau. C'était aux Tuileries. M. de Nogent » était un homme admirable pour remettre les conversations languissantes. Un jour, étant au cercle de » la reine-mère Anne d'Autriche, et » voyant que la conversation était » cessée, et qu'il y avait déjà quelque temps que ni la reine, ni les » dames, parmi lesquelles madame » de Guimené était, ne disaient mot : » *N'est-ce pas, madame*, dit-il interrompant le silence, et s'adressant à la reine, *une grande bizarrerie de la nature, que madame de Guimené et moi soyons nés un même jour, et à un quart d'heure l'un de l'autre, et cependant qu'elle soit si blanche, et moi si noir* (1) ? » Ceux qui ont l'adresse qu'il avait de *remettre les conversations languissantes*, sont d'un grand secours dans le monde, car puisqu'aux cercles mêmes des reines de France, on tombe dans une espèce d'assoupissement qui n'est guère moins fâcheux à la compagnie que le calme et la bonace aux gens de mer, on peut croire qu'une infinité d'autres assemblées sont sujettes à ces sortes de défaillances. Quel plaisir donc n'est-ce pas qu'il s'y rencontre quelqu'un qui soit toujours prêt à rejeter une balle, afin qu'on ne puisse pas dire comme ces dames du Ménagiana, *Il pleut ici de l'ennui à verse?* Mais je m'étonne que le comte de Nogent, doué de cette vertu, ait été aussi faible que M. Ménage le représente contre les attaques de l'Angeli. « Un jour, au dîner du roi, l'An-

(1) Ménagiana, *pag.* 41 *de la seconde édition.*

Digitized by Google

» geli dit à M. le comte de Nogent : » *Couvrons-nous : cela est sans con-* » *séquence pour nous*. M. le comte de » Nogent en eut un tel chagrin que » cela ne contribua pas peu à le faire » mourir (2). » Dans la première édition, on a dit cela de M. de Bautru, frère aîné du comte de Nogent. Il est vrai qu'au lieu de dire que cela contribua beaucoup à sa mort, on dit seulement qu'il en eut un furieux chagrin. Il aurait été à souhaiter que M. Ménage eût pu corriger lui-même le *Ménagiana*.

(B) Armand Bautru... *fut tué en* 1672, *comme il passait le Rhin à cheval et à la nage.*] Les nouvellistes de ce temps-là firent savoir au public que *ceux qui croyaient que* ce comte *avait été noyé sans avoir été blessé, et que son cheval avait été cause de sa mort*, se trompaient, puisqu'après avoir trouvé son corps, on *reconnut qu'il avait été tué d'un coup de mousquet à la tête.* Ils firent savoir aussi que son corps *fut inhumé dans la grande église de Zevenart.* Le marquis de Biron épousa en 1686 une fille de ce comte de Nogent (3).

(C) Nicolas Bautru, *marquis de Vaubrun.*] C'est celui de toute la famille qui paraît avoir eu la plus grande liaison avec Sorbière. Les lettres imprimées de cet auteur en font foi, comme aussi sa relation d'un voyage d'Angleterre. Par la lettre qu'il lui écrivit le 8 d'août 1657 (4), on apprend que ce marquis était mestre de camp général des carabins de France, et d'une valeur extraordinaire; mais que cela ne l'empêchait pas d'aimer les bons livres : *J'attends*, lui dit-il, *le bonheur de vous revoir l'hiver prochain à Paris, dans cette chambre du Louvre où je vous ai si souvent trouvé sur votre Tacite, tandis que les autres courtisans que je venais de quitter employaient la matinée à poudrer leurs cheveux, et à nouer des rubans.* C'était un officier de guerre fort actif : les disputes qu'il eut avec le comte de Lorgé, après la mort du maréchal de Turenne, pensèrent être funestes aux Français.

(2) Ménagiana, *pag.* 345.
(3) Mercure Galant *de* 1672, *tom. III.*
(4) *C'est la XLVII*^e^. *Voyez aussi la LVIII*^e^.

BEAUCAIRE DE PEGUILON

(François), en latin *Belcarius Peguilio*, évêque de Metz, a été un fort habile homme dans le XVI^e^. siècle (A). Il sortait d'une des plus anciennes maisons du Bourbonnais, et il fut un des premiers gentilshommes de sa nation qui s'attachèrent solidement à l'étude des belles-lettres. Le progrès qu'il y fit obligea Claude de Lorraine, premier duc de Guise, à le choisir pour précepteur du cardinal de Lorraine son second fils. Beaucaire s'acquitta si heureusement de cet emploi *, qu'il en reçut de la cour de France des applaudissemens qu'il n'attendait pas. Il accompagna le cardinal de Lorraine à Rome, et y eut des conférences avec Paul Jove, évêque de Nocère, qui ne l'empêchèrent pas depuis de réfuter les égaremens historiques de ce prélat. A son retour d'Italie, le cardinal de Lorraine lui procura l'évêché de Metz (B) : il le mena ensuite au concile; et ce fut devant cette célèbre assemblée, que Beaucaire prononça la *harangue* (C), qui se trouve au bout de son XXX^e^. livre (*a*) : car il faut savoir qu'il écrivit en latin une *Histoire de son temps*, qui est estimée. Il commença d'y travailler lorsqu'en 1568 il eut cédé l'évêché de Metz au cardinal Louis de Lorraine (D), et se fut retiré dans son château de la Chrète en Bourbonnais. Il la conduisit depuis l'année 1462, jusques en l'année 1567, et cessa

* Du désaveu rapporté par Bayle dans sa remarque (G), Leclerc conclut contre ce que Bayle dit ici.

(*a*) *Tiré de la Préface du* Louis XI *de* Varillas.

d'y travailler l'an 1588. Il était alors dans sa soixante-quinzième année (*b*); car il naquit le quinzième avril 1514 (*c*). Il avait dessein de continuer (*d*), mais apparemment les incommodités de la vieillesse ne le lui permirent pas. Il n'eut point dessein de publier cet ouvrage (E) : il craignait d'avoir dit des vérités qui pourraient faire de dangereux ennemis. Ce fut Philippe Dinet, sieur de Saint-Romain (*e*), qui, ayant trouvé cette Histoire dans la bibliothéque de l'auteur au château de la Chrète, la fit imprimer à Lyon, l'an 1625 (*f*). On dit que Beaucaire mourut le 14 de février 1591 (*g*). C'était un homme fort propre à dresser les décisions d'un concile (F); car il savait si bien ménager les termes, que les disputans de part et d'autre que l'on voulait contenter y trouvaient leur compte. La manière, dont il opina un jour sur l'autorité épiscopale, ne plut point aux flatteurs de la cour de Rome, et l'on dit même qu'il en fut censuré par le cardinal de Lorraine (G), qui nia qu'il eût jamais été son disciple. Je renvoie à M. Moréri pour d'autres choses que je ne dis pas. Je crois qu'il y a de l'hyperbole dans ce *grand nombre d'ouvrages* qu'il attribue à Beaucaire, et un peu de confusion dans les titres qu'il rapporte (H). Le cardinal Pallavicin a loué Louis XIII, d'avoir trouvé bon qu'on lui dédiât un livre, où les alliances de François Ier. avec les Turcs sont censurées fort librement (*h*). Ce livre est l'Histoire de France composée par notre évêque de Metz. Il avait un frère, nommé Jean, qui avait été élevé auprès du connétable de Bourbon (*i*), et qui eut un fils tué à la bataille de Dreux, et une fille mariée à Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues (I).

(*b*) Belcarius, *in fine lib. XXX.*

(*c*) *Idem*, *in præfatione* Historiæ.

(*d*) *Idem*, *in fine lib. XXX.*

(*e*) *Il avait été gouverneur du duc de Longueville, et puis son envoyé en Suisse, diverses fois.*

(*f*) *Dans l'avertissement du libraire.*

(*g*) Spondanus, *ad ann.* 1566, *num.* 34.

(*h*) Pallavic., Histoire du Concile de Trente, *liv. V*, *ch.* 1er., *num.* 3.

(*i*) Belcarius, *in præfatione.*

(A) *Il vivait dans le XVIe. siècle.*] Konig le fait vivre l'an 1625. *Res Gallicas*, dit-il, *anno*, 1625 *in litteras redegit*. C'est un mensonge. Son histoire, à la vérité, fut imprimée à Lyon, l'an 1625; mais il y avait long-temps qu'elle était faite. Les bibliographes tombent souvent dans la faute que je viens de remarquer.

(B) *Le cardinal de Lorraine lui procura l'évêché de Metz.*] Quelques-uns disent qu'il n'était qu'un *Custodinos*, et que le cardinal de Lorraine ne lui conféra cette prélature que quant au titre. On ne sera pas fâché de trouver ici tout ce que Théodore de Bèze a conté sur ce sujet : *En ce mesme temps* (1), dit-il (2), *Charles de Lorraine, cardinal et évesque de Mets, le plus grand ennemi qu'eust la religion, se démit de l'évesché de Mets, de quoi ceux de la religion se resjouissoient grandement. Mais comme il n'estoit aucunement vraisemblable qu'un tel homme, estant des plus ambitieux et avaricieux de son estat qui fust au monde, quittast volontairement un si gros morceau, il se trouva incontinent que ce bon hypocrite n'avoit fait autre chose sinon résigner son titre d'évesque, comme faisant conscience de tenir tant de crosses en ses mains, et cependant s'estoit réservé tout le temporel. Cest évesque titulaire se nommoit Peguillon, l'un de ses pro-*

(1) *C'est-à-dire, environ l'an* 1556.

(2) Bèze, Histoire ecclésiast., *liv. XVI*, *pag.* 439.

Digitized by Google

thonotaires, homme de quelques lettres, mais mal versé en théologie, lequel, accompagné de deux autres évesques, à savoir de Thoul et de Verdun, tous deux de mesme estoffe que lui, venu à Metz, estonna quelque peu ceux de la religion, estimant qu'ils fussent venus comme inquisiteurs avec quelque grand pouvoir de les persécuter, qui fut cause que plusieurs s'absentèrent de la ville. Mais Dieu détourna cette tempeste, et se contenta Peguillon de faire un petit livre en latin touchant la sanctification et le batesme des petits enfans, auquel il fut bien-tost après respondu : et par ainsi ceux qui s'estoient absentez rentrèrent sans qu'on leur dist mot. Mais ces évesques en rapportèrent un soubriquet qui leur fut donné par ceux de leur religion mesmes, qui les surnommèrent évesques de caresme-prenant, pource (disoient-ils) qu'ils estoient maigres comme caresme, n'ayant qu'une petite pension assignée sur l'evesché dont ils avoient le titre, mais le cardinal estoit le prenant. Voyez ci-dessous la remarque (D).

(C) ...... *et le mena au concile de Trente, où il prononça une* harangue.] Il la prononça le jour que les pères du concile choisirent pour rendre grâces à Dieu de la bataille de Dreux (3). Les deux historiens de ce concile conviennent de l'éloquence de ce prélat (4) : mais Pallavicin, qui ne donne pas un si long extrait de la harangue, est plus prolixe que Frà-Paolo sur les louanges de l'orateur ; et il remarque même que Beaucaire avait perdu son neveu dans cette bataille. *Belcarius episcopus Metensis, vir eloquentiâ præclarus, victorum laudes celebravit magnificâ oratione ad synodum, publicæ felicitati gratulatus in luctu domestico, quippe qui Gilbertum Belcarium sui fratris filium amiserat in conflictu, atque hæc omnia eleganti quam scripsit historiæ* (*) *consignata posteritati tradidit* (5).

(D) *Il céda l'évêché de Metz au cardinal Louis de Lorraine.*] Quand le cardinal Charles de Lorraine lui céda cet évêché, il se réserva le droit de retour ou de réversion : *Regressum, ut Romani pragmatici vocant, sibi exceperat* (6), mais ce ne fut point pour lui-même qu'il se servit de ce droit. L'évêché de Metz demeura entre les mains de Beaucaire depuis l'an 1555, jusqu'en 1568 (7). On a faussement débité dans l'avertissement au lecteur, à la tête de son histoire, qu'il avait suivi à Trente le cardinal Louis de Lorraine, auquel il céda sa mitre. Il est certain qu'il la lui céda (8) ; mais ce fut le cardinal Charles de Lorraine qu'il suivit à Trente. Il était à Rome au mois de novembre 1555, lorsque le pape le bulla évêque de Metz. Je l'infère de ce qu'il dit, qu'il admira l'éloquence avec laquelle ce pape lui représenta les devoirs de l'épiscopat. *Mense novembri Paulus me pontificatu Metensi cedente Lotharingo cardinale donavit, ac quùm illi gratias agerem me mei officii admonendo, et commissum populum commendando, facundâ in primis et satis prolixâ oratione respondit, ut tam expeditam in homine sene et in multis negotiis versato eloquentiam admirarer* (9). Après sa démission, il se retira chez lui, et s'enfonça dans l'étude. *Quum..... post decimum tertium ex quo id munus suscepissem annum, Metensi pontificatu defunctus essem, eoque cessissem, et me ab hominum frequentiâ subducens in christianum fundum* (10) *paratum senectuti jam dudum inter nostros Boios studiorum meorum domicilium secessissem, ne omninò otiosum vitæ extremum tempus traducere viderer, Commentarios rerum Gallicarum scripsi* (11).

(E) *Il n'eut point dessein de publier son* Histoire.] Il le déclare lui-même. *Hos* (Commentarios) *me editurum non profiteor : lateant in christianâ* (12) *nostrâ bibliothecâ, donec tutò exire possint : verè nec in cujusquam gratiam aut odium scripsisse confirmo* (13). Voilà ce qu'il dit dans sa pré-

(3) *Le 9 de janvier* 1563.

(4) *Voyez le père* Paul, *liv. VII*, *pag.* 630 *de la version d'Amelot, édition d'Amsterdam, en* 1686.

(*) *Lib. XXX*, *à num.* 6 *ad* 10.

(5) Pallavic., *lib. XIX*, *cap. X*, *num.* 5.

(6) Belcar., *lib. XXVI*, *num.* 6.

(7) Belcarius, *sub fin.*, *lib. XXX*.

(8) *Idem*, *ibidem*.

(9) Belcar., *lib. XXVII*, *num.* 6, *ad ann.* 1555.

(10) *La terre de la Chrète.*

(11) Belcarius, *in Præfatione.*

(12) *De la Chrète.*

(13) Belcarius, *in Præfatione.*

Digitized by Google

face ; et voici ce qu'il dit en finissant : *Maturo judicio ne in multorum odia incurreremus, veritas enim odium parit, ut inquit poëta comicus, non statim edendos judicavimus.* Il est fort violent contre ceux de la religion ; mais ce n'est point à cet égard que la crainte d'offenser plusieurs personnes le fit renoncer à la lumière publique.

(F) *Il était fort propre à dresser les décisions d'un concile.*] Le père Paul rapporte les embarras où les pères du concile se trouvèrent sur les Questions du mariage. « Le premier » chapitre des abus portant le rétablissement des bans ordonnés par » Innocent III..... fut touché et » retouché plusieurs fois ...; mais » toujours avec si peu de succès, que » la dernière correction était toujours la pire. Entre autres choses, » on changea un point déjà établi, » qui était que tout mariage fait en » présence de trois témoins fût bon. » Et, au lieu de l'un des témoins, » l'on mit que tous les mariages contractés sans la présence du prêtre » fussent nuls ; ce qui rehaussait » infiniment l'ordre ecclésiastique.... » Je n'ai point trouvé dans mes Mémoires, qui fut l'auteur de ce » grand avantage, ni plusieurs autres » particularités que je n'eusse pas » manqué de raconter, si je les eusse sues. Cependant je ne saurais » frustrer François de Beauquerre, » évêque de Metz, de la gloire qui » lui est due : car ce fut lui qui, » voyant l'impossibilité de concilier » des sentimens si différens, donna à » ce décret la forme où il est, laquelle véritablement souffre divers » sens ; mais qui aussi s'accommode » admirablement à la diversité des » opinions (14). » Voici ce qu'on trouve dans les Annales de Sponde : *In quo decreto ad formam reducendo quæ probaretur et in sessione promulgaretur, cùm patres valdè perplexi essent, Franciscus Belcarius, episcopus Metensis, vir pius doctusque et acumine ac maturitate ingenii præstans, eam composuit quæ publicè conspicitur, ceteris comprobantibus* (15). Si quelqu'un m'objecte qu'un homme qui saurait former un décret avec tant de netteté, que tous les lecteurs y pourraient connaître que l'on y condamne cela et cela, et que l'on n'y approuve précisément qu'une telle chose, serait plus propre que Beaucaire à dresser les décisions d'un concile, voici ma réponse. Je conviens qu'un tel homme serait plus propre à cette fonction ; et le seul qui y serait propre, si les assemblées synodales pouvaient ou voulaient sacrifier à la vérité et à la droiture les vues humaines, et les intérêts de la prudence politique ; mais comme ceux qui composent ces assemblées n'ont pas, ou assez de vertu pour ne travailler qu'en faveur de la justice, ou assez de foi pour espérer que la bonne cause trouvera dans la protection de Dieu de quoi se passer du secours de la politique, il n'y a point de gens qui leur soient plus propres que ceux qui savent dresser des actes pleins d'obliquités, et d'où les divers partis puissent remporter chacun sa pièce. En tout cas, on ne me saurait nier que l'évêque dont je parle ne fût un vaisseau d'élite pour le pape, puisque l'on avait pour but dans ce concile de ménager toutes les factions de l'école. « Qui n'admirera la prudence » de ce concile * ? On nous avoue ici » fort ingénument (16), *que sa disposition a été de mesurer tellement » ses décisions, et d'en choisir et limer » tellement les termes, qu'elles ne » donnassent aucune atteinte aux différens sentimens de l'école ; sur » lesquels les docteurs catholiques » étaient d'ailleurs très-partagés.* On » ajoute *qu'il était en effet de la prudence du concile de ne pas exposer » l'église à de nouveaux troubles, par » les contestations fâcheuses qui se » seraient élevées entre les théologiens, si on avait entrepris la discussion et la censure de leurs dogmes ;* et qu'il paraît que c'est un » des articles sur lesquels le pape » *avait fait instance particulière*, » n'ayant marqué son penchant pour » rien de particulier, que pour le

(14) Frà-Paolo, Histoire du Concile de Trente, *liv. VIII, pag.* 730, *à l'ann.* 1563.

(15) Spondanus, *ad ann.* 1563, *num.* 39.

* Il faut, dit Joly, que la passion de critiquer soit bien vive, pour blâmer cette conduite du concile de Trente.

(16) *C'est-à-dire, dans un livre fait par un docteur de Sorbonne nommé M.* Quéras, *et imprimé à Paris, l'an* 1685, *touchant la suffisance de l'attrition.*

Digitized by Google

» ménagement des disputes des sco-
» lastiques, afin de ne choquer aucune opinion sans nécessité, et de réunir toutes les forces catholiques contre les sectaires. *Cela se pratiqua si exactement*, poursuit-on, *qu'on peut voir même par les paroles dont on a composé les définitions, que les pères du concile ont été exacts presque jusqu'au scrupule à chercher des termes qui ne blessassent les sentimens ni des uns ni des autres, en exprimant les vérités qu'on déterminait.* Si c'était *Fra-Paolo* qui parlât ainsi, on prendrait un tel discours pour une petite satire de la cour de Rome ; mais c'est le cardinal Pallavicin qui le dit ; et par conséquent il faut bien croire que cela est vrai (17). »

(G) *Il..... fut censuré par le cardinal de Lorraine.*] Le cardinal Pallavicin ayant rapporté que cet évêque de Metz déclara qu'il croyait que les évêques recevaient immédiatement de Dieu leur autorité, et qu'ils n'étaient pas de simples délégués du pape, et que la puissance du pape n'est point illimitée, ajoute qu'en cela il franchit les bornes, *hâc in re plurimùm ille cancellos transgressus est* (18). « On soupçonna, poursuit-il, que cet évêque et le cardinal de Lorraine, s'entendaient, et qu'ils agissaient de concert ; mais le cardinal ayant su que l'on formait ces soupçons, déclara qu'il n'avait jamais été le disciple de Beaucaire, et le censura devant les ambassadeurs de France et douze évêques. » *Fama erat, hunc episcopum Lotharingi magistrum fuisse : et sanè intimam cum eo familiaritatem exercebat, atque ejus operâ nobilem illam sedem acceperat. Undè suspicio fuit, eos concorditer se gessisse, et textum à discipulo obscurè propositum, fuisse dilucidatum à magistro interpretationis suæ claritate. Sed cardinalis, hujusce famæ conscius, Gualterio negavit* (*), *se unquàm Beauqueri discipulum fuisse ; eum quidem à se agnosci virum maximæ litteraturæ, sed minimi consilii. Nec abstinuit, quin illum castigaret coram duobus Gallis oratoribus, et duodecim episcopis* (19). Ceux qui connaissent l'esprit de cour, qui était l'âme de toute la conduite de ce cardinal, ne feront pas grand fond sur ce qu'il dit quand il eut su qu'on le rendait responsable de l'opinion de Beaucaire. Il était bien homme à l'envoyer sonder le gué, pour voir si l'on pourrait faire quelque chose qui plût à l'église gallicane, et puis à le désavouer, quand il voyait que la cour de Rome s'en fâchait. Au reste, il ne serait pas impossible que Beaucaire eût été de peu de conseil et de conduite, comme l'on suppose que ce cardinal le déclara. Cela n'est que trop ordinaire aux gens d'étude.

(H) *Il y a un peu de confusion dans les titres de ses livres que Moréri rapporte.*] Il dit que Beaucaire *composa un Traité des Enfans morts dans le sein de leur mère... et un Traité contre les calvinistes.* C'est déclarer nettement que le premier de ces deux traités ne combat point les dogmes des calvinistes : et cela est faux ; car il est destiné à combattre l'opinion qu'ils ont que les enfans des fidèles sont sanctifiés dès le ventre de leur mère ; et qu'ainsi, quoiqu'ils meurent sans recevoir le baptême, ils ne laissent pas d'être sauvés. Le passage de Théodore de Bèze, que j'ai rapporté ci-dessus (20), nous apprend que l'on répondit à ce livre de Beaucaire. Un anonyme répliqua à cette réponse : sa réplique fut imprimée à Paris, l'an 1567, *in*-8°. (21), avec le premier traité de Beaucaire (22), et quelques autres. A proprement parler, les deux livres dont M. Moréri parle ne sont qu'un seul et même livre : il s'est donc brouillé en deux façons pour le moins. M. de Sponde remarque que Beaucaire publia en 1567 sa Dissertation contre le dogme des calvinistes, touchant la sanctification des enfans dans le sein

(17) *Ce passage est tiré des* Nouvelles de la République des Lettres, *février* 1686, *art. Ier.*, *pag.* 127.

(18) Pallavicinus, *lib. XIX*, *cap. VI*, *num.* 5, *pag.* 284.

(*) Littera Gualterii ad Borromæum, 7 *decembris et sequentibus ann.* 1562.

(19) Acta Paleotti, *apud* Pallavicinum, *ibid.*, *num.* 6.

(20) *Dans la remarque* (B).

(21) *Elle a pour titre :* Anonymi Ant-Apologia contra Apologiam Metensium ministrorum nomine scriptam, pro eversione Sanctificationis Calvinianæ.

(22) *Il a pour titre :* Contra Calvinianorum dogma de Sanctificatione Infantium in uteris matrum.

Digitized by Google

des mères ; mais ce que j'ai rapporté ci-dessus montre manifestement que ce livre avait paru avant ce temps-là, et peu après l'installation de Beaucaire à la cathédrale de Metz. Or il obtint cet évêché au mois de novembre 1555, comme je le dis dans la remarque (D). Il faut donc dire que Beaucaire prépara une seconde édition de son traité, et qu'il ne la publia qu'en 1567. Il y inséra des lettres interceptées à Châlons-sur-Marne, pendant la tenue du colloque de Poissy. Ces lettres étaient de Taffin et de Théodore de Bèze. Taffin, ministre de Metz, avait consulté les ministres du colloque de Poissy, sur la question s'il fallait rebaptiser les enfans baptisés par une femme. On lui répondit que des personnes de beaucoup de jugement ne croyaient pas qu'il fallût le faire ; et qu'ainsi l'on avait jugé à propos de renvoyer la discussion de ce point à l'église de Genève, et à celle de Zurich (23). M. Moréri débite que l'*Histoire de France* par Beaucaire commence à l'an 1460, et finit à l'an 1580 ; mais s'il avait consulté les auteurs qu'il cite, il aurait appris de M. de Sponde (24) qu'elle commence à l'an 1462, et finit à l'an 1566 : que l'auteur promettait bien de continuer, si Dieu lui donnait assez de vie pour cela ; mais qu'il n'a rien paru qui fût l'effet de cette promesse, quoiqu'on n'ait publié l'ouvrage qu'environ quarante ans après que Beaucaire l'eut achevé. Le Catalogue d'Oxfort fait la même faute que M. Moréri : je ne m'en étonne point, puisque la préface du libraire contient cette erreur.

(I) *Son frère* Jean... *eut..... une fille mariée à Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues.*] Beaucaire parle de ce mariage, et dit que ce fut la reine Marie Stuart, femme de François II, qui le procura à sa nièce qu'elle aimait beaucoup (25). M. le Laboureur confirme cela. *Sébastien de Luxembourg*, dit-il (26), *se maria moitié par inclination, moitié sur l'espérance qu'il eut des bonnes grâces et de la faveur de la reine Marie Stuart, à Françoise* (27) *de* Beaucaire, *fille de Jean S. de Peguillon, et fille d'honneur de cette reine qui l'aimait infiniment pour ses belles qualités. Il eut d'elle une fille unique, de laquelle elle administra les biens avec autant de soin et d'intelligence, qu'elle en eut pour l'éducation de cette riche et puissante héritière* (28). Brantôme n'avait pas oublié ceci ; car il mit dans la liste des dames qui ont brillé à la cour de Catherine de Médicis *madame de Martigues, dite avant mademoiselle de Villemontois, grande favorite de la reine d'Écosse* (29). M. le Laboureur dit que la demoiselle de Villemontois était *Marie de Beaucaire, fille de Jean, seigneur de Puy-Guillon, sénéchal de Poitou* (30).

(23) Claude de Saintes, Réponse à l'Apologie de Théodore de Bèze, *citée par* Pratéolus, Elench. Hæres., *pag.* 97, 98.

(24) *Ad ann.* 1566, *num.* 34.

(25) Belcarius, Histor., *lib. XXVIII*, *num.* 37.

(26) Addit. à Castelnau, *tom. II*, *pag.* 829, 830.

(27) *Son oncle, qui le devait bien savoir, la nomme Marie, liv. XXVIII, num.* 37, *M. le* Laboureur, *mieux instruit, le lui donne aussi en un autre endroit. Voyez la fin de cette remarque.*

(28) *Elle épousa en* 1575 *Philippe Émanuel de Lorraine, duc de Mercœur, frère de Louise de Lorraine, femme de Henri III.*

(29) Brantôme, Vie des Dames illustres, *pag.* 94.

(30) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *tom.* I^er^., *pag.* 318.

BEAULIEU (Louis le Blanc, sieur de) ministre et professeur en théologie à Sedan, au XVII^e^. siècle, a été un homme fort recommandable par son érudition et par sa vertu. Il fit soutenir un grand nombre de *Thèses de théologie*, qui furent rassemblées en un volume après sa mort, et imprimées en Angleterre. Le public en fut si content, que cette édition fut bientôt vendue : on en fit une autre au même pays, l'an 1683 (*a*). On aurait vu à la tête de l'une ou de l'autre de ces éditions quelque préface qui eût traité de la vie de l'auteur, s'il n'eût pas été Français ; car je ne vois guère

(*a*) *C'est la troisième : la première est celle de Sedan, in-4°; les deux d'Angleterre sont in-folio.*

Digitized by Google

que les François, qui aiment la négligence de laisser tomber dans l'oubli l'histoire ou la vie d'un parent illustre par son esprit et par ses ouvrages. C'est à cette coupable négligence qu'il faut imputer l'impossibilité où je me trouve de dire le temps et le lieu de la naissance de Louis le Blanc, le temps de sa promotion au ministère, et à la profession en théologie, et telles autres circonstances historiques et chronologiques. Je ne puis dire autre chose, sinon qu'il mourut au mois de février 1675 *, et qu'il eut beaucoup de part à l'estime du maréchal de Fabert (b), l'un des plus grands génies de son siècle. On fit imprimer à Sedan quelques-unes de ses Sermons, l'an 1675. Ce n'est point là qu'il faut chercher le mérite le plus éclatant de l'auteur, en tant qu'habile homme, mais dans ses Thèses. Il y traite avec une merveilleuse netteté d'esprit (A), et avec beaucoup de pénétration, les plus importantes matières de la théologie, et il s'attache principalement à écarter le malentendu qui a tant multiplié les controverses. Il cherche l'état de la question, il débrouille les équivoques, et il fait voir qu'il y a bien des disputes que l'on avoit réduites, qui ne sont que des disputes de mots. On ne sauroit exprimer le tort que cela lui fit auprès d'une infinité d'ignorans, qui s'imaginèrent qu'il ne cherchoit qu'à faire rentrer les réformés dans la communion romaine (B). Ceux qui connoissoient sa vertu et sa piété n'avoient garde de le soupçonner de cela : ceux qui étoient capables de bien juger de ses thèses ne l'en soupçonnoient point non plus ; mais combien y avoit-il de gens dans les provinces éloignées, auxquels il n'étoit connu que parce qu'ils avoient ouï dire, qu'il montroit qu'en certaines choses les théologiens des deux partis n'étoient pas aussi éloignés les uns des autres qu'on le croyoit ? ces gens-là, soit par la crainte de voir diminuer les sujets de division, qu'ils auroient mieux aimé que l'on augmentât, soit par la mauvaise coutume d'interpréter les choses en mal, ou de croire témérairement ceux qui donnent un méchant tour aux actions de leur prochain, se représentoient M. de Beaulieu comme un faux-frère, qui travailloit au grand dessein de réunir les églises, duquel le cardinal de Richelieu s'étoit entêté (C). Sa pénétration et sa prudence l'obligea à éviter certains termes de la commune tradition, qu'il trouvoit un peu incommodes. Il le fit en particulier dans la matière de la certitude du salut. Cela donna lieu à une querelle que lui fit M. Arnauld (D). M. de Beaulieu n'eut point d'enfans : sa veuve, qui étoit une femme fort éclairée et fort vertueuse, a témoigné une constance héroïque dans la dernière persécution (c). On n'a jamais pu la contraindre à la moindre signature ; de sorte qu'après bien des vexations qu'on lui fit souffrir, elle mourut sans vouloir

* Il mourut, dit Ancillon, le 3 de février de cette l'an 1675. [illegible]

(b) Il étoit gouverneur de Sedan.

(c) M. Quick en parle dans ses Prolégomènes du Synodicon in Gallia reformata.

donné aucune atteinte à sa profession. M. le Blanc, conseiller au présidial de Sedan, frère de M. de Beaulieu, a tâché deux fois de se sauver en Hollande depuis sa signature; mais il a été attrapé sur les chemins, et ramené en son pays (*d*).

M. de Beaulieu a été mêlé dans la querelle de deux ministres français, qui ont disputé entre autres choses sur le principe de la foi. Ce que je cite de leurs écrits pourra servir à faire connaître ses sentimens et son caractère (E); et par conséquent ne sera pas une chose superflue. Quelques-uns se persuadent qu'il y a beaucoup de malentendu dans cette contestation (F). On l'a aussi attaqué sur sa doctrine touchant l'efficace du baptême Voyez l'ouvrage que je cite (*e*), qui fut imprimé à Amsterdam en 1695; voyez-y, dis-je, le feuillet 5 de la préface, et le traité qui en fait la conclusion. Voyez aussi M. Saurin, aux pages 522, 550, etc. de son examen de la théologie de M. Jurieu. Au reste, je viens d'apprendre que M. de Beaulieu naquit au Plessis-Marli (*f*), où son père était ministre, et qu'il mourut à l'âge de soixante ans et six mois.

(*d*) *Le roi lui a remis la peine des galères, à laquelle il avait été condamné, pour avoir voulu sortir du royaume contre les défenses.* Remarques sur la Confession de Sancy, *pag.* 555. *édition de* 1699.

(*e*) Recueil de divers Traités concernant l'efficace et la nécessité du baptême.

(*f*) *Seigneurie qui appartenait à* M. du Plessis-Mornai.

(A) *Il avait une merveilleuse netteté d'esprit.*] On en croira plutôt M. Nicolle que moi; je m'en vais donc citer un passage de ses *Préjugés légitimes contre les calvinistes.* « Un de leurs » professeurs de Sedan, nommé Louis » le Blanc, s'est particulièrement si» gnalé sur ce sujet dans des thèses » de la Justification, qu'il y a fait » soutenir. Ce professeur, à qui l'on » peut donner cette juste louange » d'être un esprit extraordinairement » net, et très-propre à démêler les » questions embarrassées par les diffé» rens usages des termes, examine » dans ses thèses les principaux dif» férens qui sont entre les catholiques » et les protestans sur cette matière, » et conclut sur tous les articles que » celle des catholiques est bonne, et » que les protestans n'y sont contrai» res que de nom (1). »

(B) *Sa manière de débrouiller les équivoques...... fit croire à quantité d'ignorans... qu'il ne cherchait qu'à faire rentrer les réformés dans l'église romaine.*] Ce ne sont pas seulement les esprits faibles, qui ont formé des soupçons contre M. de Beaulieu; car voici ce qu'un habile ministre a publié: « Je respecte la mémoire de » M. le Blanc; mais l'intérêt de la vé» rité m'oblige à remarquer ce que » personne n'ignore: c'est que ce » théologien a écrit d'une manière » qui a rendu son orthodoxie fort sus» pecte. En voulant éclaircir les ma» tières, écarter les disputes inutiles » ou qui ne roulent que sur des mots, » et ôter toutes les équivoques, il a » extrêmement rétréci les espaces qui » nous séparent de l'église romaine. » Il a presque réduit à rien des con» troverses très-importantes; et par » cette conduite, aussi-bien que par » sa grande douceur et par la forte in» clination qu'il a toujours témoignée » pour la paix, il a donné lieu à bien » des gens de le mettre au rang des » latitudinaires..... (2). Le célèbre » M. le Blanc *de Beaulieu*, pour la » mémoire duquel on a d'ailleurs » beaucoup de vénération, n'est pas » un théologien dont il faille emprun» ter la plume, pour décrire le senti» ment des réformés sur les matières » controversées avec les papistes....... » Il était un peu trop neutre dans la » querelle que nous avons à démêler » avec eux (3). » *Hæc ille* (Le Blanc,

(1) Nicolle, Préjug. légit., *chap. XI*, *pag.* 197, 198, *édition de Hollande*, *en* 1683.

(2) Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, *pag.* 259.

(3) *Là même*, *pag.* 477.

Digitized by Google

pag. 796, num. 56) *qui laxus nimiùm est controversiarum quas tractat arbiter, quo factum ut nimiùm partium adversarum conciliationi intentus, à communi viâ reformatorum sæpè discesserit* (4).

(C) *On a cru qu'il travaillait au grand dessein de réunir les églises, duquel le cardinal de Richelieu s'était entêté.*] Ces faux soupçons se fortifièrent lorsqu'il courut un certain bruit que le maréchal de Turenne, s'étant entêté de la réunion des religions, avait sondé ce professeur de Sedan, et en avait reçu une lettre qui était montrée à tous les ministres que l'on tâchait de surprendre. Ce bruit n'était pas sans fondement; car M. Jaquelot raconte, qu'en 1672, l'agent, qui fut employé pour cette affaire, *vint à Vassi en Champagne..., chargé d'un billet de créance signé Louis, d'une lettre de M. de Turenne à M. de Beaulieu professeur en théologie à Sedan, et d'une réponse de ce professeur à M. de Turenne,..... et des signatures des pasteurs de Picardie et de Champagne qu'il avait visités;* mais il ajoute que cette réponse *ne faisait aucun tort à la réputation de M. de Beaulieu* (5). Notez qu'il rapporte (6) un acte du synode de l'Ile de France, qui met à couvert les ministres qui avaient donné des signatures. L'écrit, où il parle de toutes ces choses, est une lettre contre M. Benoît ministre de Delft, qui n'a pas manqué de répliquer, et qui, entre autres remarques, a fait celle-ci, que les signatures des ministres les plus innocens contenaient cette restriction, *et je promets d'y contribuer autant que je le pourrai, ma conscience sauve* (7). Cette dernière *clause*, ajoute-t-il, *prise de la lettre de M. de Beaulieu, était le piége tendu à la simplicité des bonnes âmes,...... Il est certain que trois sortes de personnes étaient entrées dans ce projet: 1°. des gens malintentionnés; 2°. des gens simples et de bonne foi; 3°. des gens sages et éclairés, mais éblouis ou par l'utilité apparente de la chose, ou par le nom de M. de Beaulieu, homme de grand mérite, mais d'une sincérité trop apostolique, pour se démêler des ruses du maréchal de Fabert, vieux courtisan, et qui ne se piquait pas de ne vouloir tromper personne* (8). Il y a là une petite méprise, car le maréchal de Fabert était mort depuis plus de sept ou huit ans lorsque ce projet fut proposé. M. de Turenne en était le promoteur.

(D) *Sa manière d'éviter certains termes donna lieu à une querelle que lui fit M. Arnaud.*] Il l'accusa d'avoir renoncé aux sentimens des calvinistes sur quatre chefs, dans la matière de la Certitude du salut (9). M. de Beaulieu publia une thèse particulière sur ce sujet, pour répondre à M. Arnauld. Celui-ci a répliqué après la mort de son adversaire (10); un *disciple et intime ami* de ce dernier a répondu à la réplique de M. Arnauld (11). J'ai comparé ensemble la réponse de ce disciple et la réplique de M. Arnauld: mais je n'ai pas pu bien voir qui a tort * ou qui a raison: ce sont proprement des questions de fait, sur lesquelles on peut répandre de part et d'autre mille équivoques, et tous les artifices de la dispute. Il faudrait avoir plus de loisir que je n'en ai, pour approfondir cela. Je ne laisse pas de croire que si M. de Beaulieu avait fait lui-même son Apologie, sa cause eût été mieux défendue.

(E) *Il a été mêlé dans la querelle de deux ministres français....... Ce que je cite de leurs écrits pourra servir à faire connaître son caractère.*] Commençons par un passage de M. Saurin: il venait de dire que le nom de M. le Blanc *est moins autorisé parmi nous,*

(4) Leydecker, *Præfat. in* Aphorism. Lud. de Dieu, *sect. VI*.

(5) Jacquelot, Lettre aux pasteurs et conducteurs des Églises Wallonnes des Provinces-Unies, *pag* 32. *Elle est datée de la Haye, le* 13 *de septembre* 1698.

(6) *Là même, pag.* 33.

(7) Benoît, Apologie présentée à MM. les conducteurs des Églises Wallonnes, *pag.* 40.

(8) *Là même, pag.* 41.

(9) Arnauld, Renversement de la Morale, *cité par* Jurieu, Justification de la Morale des Réformés, *liv. IV, chap. XIV, pag.* 405, *édit. de la Haye, en* 1685.

(10) *Dans son livre intitulé*, le Calvinisme convaincu de nouveau de dogmes impies, *chap. XIX*.

(11) *Voyez la* Justification de la morale des Réformés, *liv. VI, chap. XIV, pag.* 306.

* Leclerc fait dire à Bayle qu'il n'est pas au fait de la dispute entre Beaulieu et Arnauld, et part de là pour lui reprocher d'en parler à l'article Gomarus (remarque (D)). Leclerc reconnaît au reste que Beaulieu fut plus équitable que la plupart de ses confrères envers l'église romaine.

qu'il n'est célèbre (12), et voici ce qu'il ajoute : Ce que M. Jurieu rapporte de M. le Blanc « est plus propre » à décrier sa doctrine, qu'à lui don» ner du crédit : par exemple, n'est» ce pas une belle manière de défen» dre l'autorité de l'Écriture, et la vé» rité de la religion chrétienne, que » de dire (*) *qu'il est nécessaire que » ce qui est le premier principe de la » foi ne se prouve point de soi-même, » et ne soit point prouvé par un autre » principe ; et que toutefois le prin» cipe de la foi ne soit pas quelque » chose d'évident, parce que, tout de » même que dans les disciplines hu» maines il y a certains principes, qui » sont les premiers d'où dépendent tous » les autres, qui ne dépendent ni » d'eux-mêmes ni d'autres principes, » il en est ainsi de la doctrine de la » foi.* Ceux qui savent les élémens et » l'A, B, C, de l'art de penser et de » raisonner, savent aussi qu'une pro» position qui n'est pas claire par » elle-même, et qui n'est pas démon» trée médiatement ou immédiate» ment, par une autre proposition » claire par elle-même, non-seule» ment ne peut pas être un principe » ni de science, ni de foi ; mais même » ne peut point passer pour une pro» position véritable, pendant qu'elle » demeure dans cette obscurité..... » M. Jurieu ajoute, après M. le Blanc, » qu'*encore que l'Écriture*, c'est-à-dire » la divinité de l'Écriture, *ne soit pas » évidente par elle-même, et ne se » puisse prouver elle-même, on ne doit » pas conclure que ce n'est pas le premier » principe de la foi, et qu'elle doit » emprunter son autorité d'ailleurs* » (13). Ces paroles ne font honneur, » ni à la droite Raison, ni à la Parole » de Dieu. La divinité de l'Écriture » est évidente par ses caractères..... » M. de Beaulieu ne raisonne pas plus » juste, quand il repousse ainsi les ob» jections que les ennemis du christia» nisme font contre l'Écriture Sainte. » *Quant à ces importunes interroga» tions que l'on nous fait, d'où prou» vez-vous que les Apôtres ont écrit » leurs Livres par inspiration divine? » Nous répondons qu'on nous demande » une chose injuste ; savoir que nous » démontrions une chose indémon» trable. Nous confessons donc volon» tiers que nous ne pouvons pas dé» montrer cela ; c'est-à-dire, le prou» ver et le démontrer mathématique» ment. Mais nous nions que de là il » s'ensuive que ces livres ne puissent » être la règle première et certaine de » la foi, parce que c'est là le propre » des principes de la foi d'être inévi» dens* (14). » Voyez dans le livre même de M. Saurin comment il réfute ces maximes.

Il faut mettre ici la réponse de M. Jurieu. *C'est une chose curieuse*, dit-il (15), *de voir les fiertés, les hauteurs, les duretés, et les emportemens de M. Saurin contre ce M. de Beaulieu, qu'il appelle ailleurs un très-excellent homme. Mais ici, parce qu'il est du sentiment de M. Jurieu, et de toute l'église sur l'inévidence du principe de la foi, il faut qu'il soit d'une orthodoxie fort suspecte, qu'il ait favorisé le papisme, l'arminianisme ; qu'il soit grand latitudinaire ; qu'il ait sauvé le plus de gens qu'il a pu ; qu'il ait avancé des absurdités qui le rendent digne d'être renvoyé à l'A, B, C ; qu'il y ait de l'imprudence à se confesser son disciple. En vérité, on a peine à en croire ses yeux. Ici l'on reconnaît combien les vivans ont d'avantage sur les morts, comme le Sage nous le dit. Tel arrache la barbe du lion mort, qui n'eût osé l'approcher de mille pas quand il était vivant..... Ceux qui ont connu feu M. de Beaulieu savent que c'était l'homme du monde le plus réservé à dire ses propres sentimens : Historien fidèle de ceux d'autrui, au moins autant qu'il le pouvait, mais très-réservé pour les siens propres ; ne se déterminant que pour les choses notoires et avouées de tous les théologiens. Tellement qu'il faut le croire insensé, pour s'imaginer qu'il s'est ouvert sur ces propositions, dont les dehors sont si fâcheux, s'il n'a pas été persuadé qu'il suivait le chemin battu. Lui, qui faisait son étude de connaître les sentimens de tous les théologiens, et qui souvent ne se déterminait pas sur le pour et le contre, aurait ignoré un*

(12) Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, *pag.* 260.

(*) *Pag.* 24, *col.* 1.

(13) Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, *pag.* 261.

(14) *Là même, pag.* 262.

(15) Jurieu, Défense de la Doctrine universelle de l'Eglise, *pag.* 372, 373.

Digitized by Google

fait que M. Saurin aurait pénétré, lui qui n'a vu les grandes bibliothèques que par dehors! Ou bien M. de Beaulieu aurait il été assez fou et assez méchant pour établir comme le sentiment public une impiété dont il aurait été l'auteur? A qui M. Saurin espère-t-il pouvoir persuader cela? Ceux qui auront lu la première partie de cet ouvrage sur la question de fait, auront honte pour M. Saurin de sa témérité, puisqu'ils verront, que depuis Calvin, tous nos théologiens orthodoxes ont parlé comme M. de Beaulieu, et qu'il n'est ici qu'historien, comme presque partout. Mais M. de Beaulieu n'a-t-il pas sur cette question des duretés qui lui sont particulières? par exemple (*1), que les preuves, qu'on apporte de la divinité de l'Écriture Sainte, ne sont pas du rang de celles qu'on appelle, *de fide*, dans l'école : qu'elles ne sont point puisées de quelque principe de foi, ni d'aucune règle de foi; et que, par elles-mêmes, elles ne peuvent fonder un article de foi. *Quelqu'un a-t-il dit cela? Oui, on l'a dit. Calvin l'a dit en plus forts termes : il appelle sotte et impertinente la prétention de ceux qui veulent produire la foi par les caractères de l'Écriture* (16). Ces preuves ne sont pas de celles qu'on appelle de foi..... « L'autre accusation que l'on » fait à M. de Beaulieu (*2), *d'être la-* » *titudinaire, d'élargir la voie du sa-* » *lut, et de sauver le plus de gens* » *qu'il pouvait*, est aussi ridicule, » puisqu'elle est incompatible avec la » théologie dont M. Saurin lui fait » un crime (17). Il était des rigides » sur la matière de la grâce, et » croyait que le Saint-Esprit faisait la » certitude de la foi, sans moyen, » comme on vient de le voir. . . . . . » Cette accusation. . . . . est unique- » ment fondée sur ce qu'il a expliqué » l'état de quelques controverses au- » trement qu'on ne les conçoit ordi- » nairement. Mais quand il se serait » trompé, ce serait une pure erreur » de fait : car jamais il n'a favorisé » aucune opinion relâchée, ni établi » l'indifférence des religions, ni la » tolérance universelle de toutes les » sectes, comme fait M. Saurin. »

Finissons par la réplique de M. Saurin. « Je parle de M. de Beaulieu avec » toute l'estime et tout le respect qu'il » mérite, et je mets une grande diffé- » rence entre lui et M. Jurieu : non » par la raison que M. Jurieu suppose, » c'est-à-dire, parce que l'un est mort, » et que l'autre est vivant; mais parce » que le vivant ne ressemble pas au » mort en toutes choses. Je remarque » pourtant les fautes de M. de Beau- » lieu comme les fautes d'un grand » homme. Cela m'est permis. Je ne le » renvoie pas à l'A, B, C, comme » M. Jurieu m'en accuse deux ou trois » fois. Je dis seulement, que *ceux* » *qui savent les élémens, et l'A, B,* » *C, de l'art de penser et de raison-* » *ner, savent aussi, etc.* (18)..... Cela » est certain, et ce langage est permis » à ceux qui sont persuadés (19)...... » Je ne fais aucun tort à M. de Beau- » lieu, en le traitant de *latitudinaire.* » Il ne l'était pas dans le sens odieux » que M. Jurieu donne à ce titre, en » prenant un *latitudinaire* pour une » espèce d'athée. Mais il l'était dans » quelque degré. La manière dont il a » expliqué l'état de quelques-unes de » nos controverses avec les papistes » et avec les autres sectaires sur la » Justification, sur la Certitude du » salut, et sur d'autres matières, en » est une preuve : et nos théologiens » habiles et sincères n'en disconvien- » nent pas. »

Comme M. Jurieu n'a rien répliqué, je finis ici cette remarque.

(F) .... *Il y a beaucoup de malentendu dans cette contestation.*] Considérez bien les paroles de M. de Beaulieu, que j'ai rapportées ci-dessus (20) : elles nous apprennent qu'il croyait qu'on ne pouvait pas *démontrer mathématiquement* l'inspiration des livres sacrés. Comparons cela avec cette réponse de M. Saurin. « Si M. le Blanc entend, » par une démonstration mathéma- » tique, une démonstration contre la-

(*1) Disput., *tom. IV* de S. Script., *num.* 9.

(16) Jurieu, Défense de la Doctrine universelle de l'Église, *pag.* 378, 379.

(*2) Saurin, *pag.* 399.

(17) Jurieu, Défense de la Doctrine de l'Église, *pag.* 381.

(18) Saurin, Défense de la véritable Doctrine de l'Église réformée, *pag.* 164, 165.

(19) *Notez que M. Saurin n'a point dit, comme son adversaire le suppose, et sur quoi il fonde ses exclamations :* ceux qui savent l'A, B, C; *mais*, ceux qui savent l'A, B, C, de l'art de penser. *La suppression de ces dernières paroles est une supercherie.*

(20) *Citation* (14).

Digitized by Google

» quelle la chair et le sang ne font » point d'objection, on reconnaît que » la divinité de l'Écriture ne peut pas » être démontrée mathématiquement; » mais cela n'empêche pas qu'elle ne » soit démontrée moralement, d'une » manière à exclure tout doute : ce » qui est manifestement contraire » aux principes de M. Jurieu (21). » La comparaison de ces deux passages ne vous fait-elle pas connaître que M. de Beaulieu et M. Saurin enseignent au fond la même chose ? Ils avouent l'un et l'autre que la divinité de l'Écriture ne peut point être prouvée mathématiquement. *Mais M. Saurin*, direz-vous, *ne soutient-il pas qu'elle peut être prouvée par une démonstration morale ?* Je l'avoue ; mais je serais fort trompé, s'il pouvait prouver que M. le Blanc n'a pas enseigné la même chose. Je suis sûr que ce grand théologien n'a jamais nié que les preuves de la divinité de l'Écriture ne puissent passer pour une démonstration morale. Il n'avait nul intérêt à nier cela; car de ce que l'on avoue qu'une chose ne peut pas être prouvée par une démonstration mathématique, il ne s'ensuit pas qu'en raisonnant juste on doive prétendre qu'elle ne peut pas être démontrée moralement. Développons encore le malentendu. M. Saurin s'imagine que dans les principes de son adversaire les preuves de la divinité de l'Écriture ne sont point exclusives de tout doute. Cela est plein d'équivoques. Cet adversaire ne prétend point que tous ceux qui ont compris le poids et la force de ces preuves doivent demeurer dans quelque doute; il ne leur ôte pas une pleine certitude, une entière persuasion : il prétend seulement qu'ils ne voient pas que le contraire soit impossible, comme on le voit à l'égard des choses qui ont été démontrées mathématiquement. Il nous arrive tous les jours d'être pleinement convaincus d'une chose, et sans le moindre doute, quoique nous sachions que le contraire est possible. Un voyageur, logeant dans un cabaret dont il n'a jamais connu l'hôte, mange sans scrupule ce qu'on lui sert à la table. Il sait fort bien que ce pourraient être des viandes empoisonnées, et qu'il n'y a ni contradiction métaphysique, ni contradiction physique, ni contradiction morale, à supposer que le hasard ou la malice ont mêlé quelque poison à ces alimens. Il n'ignore pas qu'on n'ait des exemples de pareilles choses; et cependant il se persuade qu'il ne doit rien craindre en cette rencontre : il mange avec une pleine persuasion qu'il ne sera point empoisonné. Nous avons encore moins de doutes quand nous mangeons chez un ami, et néanmoins nous sommes très-convaincus qu'il est possible que les viandes soient empoisonnées. Il ne faut donc pas critiquer un théologien, qui assure que nous sommes parfaitement convaincus de la vérité des doctrines que nos pasteurs nous annoncent, quoique les raisons sur quoi ils l'appuient ne nous fassent pas connaître qu'il est impossible que la chose soit autrement. Souvenons-nous que M. Saurin renonce à la prétention des preuves géométriques : il se contente d'une démonstration morale, contre laquelle il n'y ait que la chair et le sang qui puissent former des objections. Or c'est justement la doctrine de son adversaire : ils se sont donc querellés sans savoir pourquoi. M. Jurieu déclare qu'il n'a rien dit qui puisse signifier qu'il *exclut la conviction de la conscience* (22) : il soutient qu'il a établi que les caractères de divinité, qui se trouvent dans la révélation, « sont » capables de produire une espèce de » certitude, sans le secours de l'Esprit de Dieu, dans un homme qui » aura de l'équité, et qui ne sera point » prévenu. Mais, premièrement, le » monde n'a pas de ces gens non prévenus : tous ceux qui ne sont pas » encore convertis, sont possédés par » les préjugés de la chair. Outre cela, » nous ne demandons pas une certitude je ne sais quelle, mais une certitude qui surpasse toute certitude, » même celle des sciences fondées sur » la démonstration (23). . . . . . Ces » caractères assurément ne sont pas » tels qu'ils puissent produire dans » un esprit bien disposé une certitude de spéculation, qui égale la » certitude des sciences géométri-

(21) Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurien, *pag.* 262, 263.

(22) Jurieu, Défense de la Doctrine universelle de l'Église, *pag.* 341.

(23) *Là même*, *pag.* 344.

» ques (24) . . . . . Il dit, 1°. qu'il n'y » a point de ces esprits bien disposés » dans le monde, avant la grâce ; 2°. » qu'un homme, qui aurait de l'équité, » et point de préventions, pourrait, » même sans la grâce, obtenir une » espèce de certitude de la divinité » des Écritures ; 3°. que la certitude, » que nous demandons, est une cer- » titude qui surpasse toute celle des » démonstrations géométriques (25). » Prenez garde encore à ceci : M. Jurieu déclare que son sens a été « que ces » caractères internes et externes, com- » posés et arrangés par l'art de la lo- » gique et de la rhétorique dans les » Ouvrages de nos savans, en posant » d'abord des principes évidens par » eux-mêmes, et menant l'esprit de » conclusion en conclusion, font une » preuve pour la raison, qui vaut » mieux que les démonstrations mo- » rales ordinaires. Mais que ces mê- » mes caractères, proposés nûment et » sans art, ne sont pas une démon- » stration morale, surtout pour les » simples, qu'il faut mener par la » main, et que même on ne saurait » faire passer par des endroits où il » faut de la pénétration d'esprit et » de l'étude. La plupart de nos simples » n'ont jamais fait une attention dis- » tincte à cette démonstration qu'on » appelle morale. Mais ces mêmes ca- » ractères tous assemblés, qui ne font » pas une démonstration morale pour » l'esprit, surtout des simples, font » une preuve de *sentiment* qui est au- » dessus de toute exception, et qui est » aussi vive que l'impression du soleil » sur les yeux (26). » Voilà donc enfin ces messieurs dans le même sentiment: l'un ne prétend point qu'il y ait ici des démonstrations mathématiques : l'autre y renonce. Celui-ci demande qu'on lui accorde des démonstrations morales : l'autre y consent. Tout ce qu'on peut dire de plus plausible en faveur de M. Saurin est que M. Jurieu n'avait pas d'abord bien développé son opinion, et qu'il semble ne l'avoir dé- veloppée qu'en se contredisant selon sa coutume. Je crois aussi qu'en com- mençant de méditer sur cette matière il ne connaissait pas bien la nature des démonstrations morales. Il s'en formait une idée trop relevée, et ap- paremment cela fut cause qu'il n'osa dire que les preuves de la divinité de l'Écriture montassent à un si haut de- gré d'évidence. S'il avait su la vraie na- ture de cette espèce de démonstration, il se serait moins commis. Une démons- tration morale ne consiste pas comme les démonstrations géométriques dans un point indivisible : elle souffre le plus et le moins, et se promène depuis une grande probabilité, jusques à une très- grande probabilité. Ce sont ses bornes; et ainsi, l'on a beaucoup de chemin à faire, depuis l'endroit où nos preuves commencent à pouvoir être nommées une démonstration morale, jusques à l'endroit où elles commencent à pou- voir être nommées une démonstration physique, ou métaphysique, ou géo- métrique. Ce qui trompait peut-être M. Jurieu était de voir que la certitude et l'évidence avec laquelle nous con- naissons qu'il y a eu un Jules César, une république romaine, etc. ne pas- sent pas pour une science, mais pour une foi humaine, pour une opinion, et tout au plus pour l'effet d'une dé- monstration morale : et comme il ne voyait pas que l'inspiration de l'Écri- ture pût être prouvée par des raisons aussi convaincantes, que celles qui prouvent que Cicéron a existé, il crai- gnait de dire qu'il y eût une démon- stration morale, touchant cette inspi- ration. S'il a eu de telles pensées, il n'a point su le fin des choses : car il n'est pas vrai que le fondement de la certitude et de l'évidence avec la- quelle nous connaissons qu'il y a eu une république romaine, soit une simple démonstration morale, et que notre persuasion à cet égard soit un acte de foi humaine, ou une opinion. C'est une science proprement dite, c'est la conclusion d'un syllogisme, dont la majeure et la mineure sont des propositions clairement et nécessaire- ment véritables. Il y a là pour le moins une démonstration physique. Les phi- losophes de l'école n'ont point ignoré cela. *Ille actus non est fidei, sed scien- tificus, innititur enim non humano tes- timonio, sed repugnantiæ physicæ, quâ video non potuisse tot homines convenisse ad mentiendum...... Ille as- sensus oritur à duobus principiis, quæ non patiuntur dissensum. Primum est*

(24) *Là même*, *pag.* 345.

(25) *Là même.*

(26) Jurieu, Défense de la Doctrine univer- selle de l'Église, *pag.* 343.

hoc : impossibile est tot homines tot sæculis convenire ad mentiendum. *Secundum est* : hoc dicunt tot homines tot sæculis (27). Quoi qu'il en soit, M. Jurieu s'est enfin mieux expliqué.

Disons un mot sur la remarque de M. Saurin, que *si M. le Blanc entend par une démonstration mathématique, une démonstration contre laquelle la chair et le sang ne font point d'objection, on reconnaît que la divinité de l'Écriture ne peut pas être démontrée mathématiquement* (28). Il serait à souhaiter que nous eussions une règle générale pour discerner les objections qui ne procèdent que de la chair et du sang; car chaque secte chrétienne attribue à ce principe les objections que lui font les autres; et ainsi l'on ne fait que de se renvoyer l'éteuf : et bien loin de décider une controverse, en soutenant qu'une doctrine n'est combattue que par des difficultés que la chair et le sang suggèrent, c'est une dispute éternelle que de savoir si une difficulté, si une objection a pour principe la chair et le sang. J'ajoute, qu'il y a des vérités contre lesquelles une personne la plus intéressée à les combattre, la plus prévenue, la plus passionnée, ne dispute point. Porphyre, grand ennemi de la religion chrétienne, grand zélateur du paganisme, demeurait d'accord de certaines vérités de fait alléguées par les chrétiens. L'intérêt de sa cause et de sa passion demandait qu'il les leur niât, car c'est un très-grand avantage dans une dispute, que de rejeter tout ensemble et les faits, et les conséquences des faits. M. Saurin, qui est très-persuadé que la chair et le sang ne font point les objections que les réformés allèguent contre l'église romaine, sait bien que, lorsqu'il s'agit de quelque miracle de reliques, ils nient le fait, et qu'ils ajoutent que, quand même ce miracle serait certain, il ne prouverait pas que le culte des reliques fût légitime. Ainsi, selon les meilleures lois de la dispute soigneusement observées par les orthodoxes, Porphyre aurait pu s'imposer la loi de disputer aux chrétiens, non-seulement les conséquences des faits, mais même les faits. La chair et le sang, je veux dire les préjugés et les passions, le conduisaient à cela; car plus on donne de choses à prouver à son adversaire, plus on l'embarrasse et on le fatigue. D'où vient donc que cet ennemi de Jésus-Christ n'a point nié certains faits allégués par les apôtres? N'est-ce point à cause qu'on pouvait les soutenir par des raisons beaucoup plus claires que ne l'étaient les raisons de ce qu'il niait? Je ne décide rien : il me suffira de dire que la chair et le sang rendent quelquefois les armes, et se soumettent à une clarté qui ne leur plaît point.

(27) Petrus Hurtadus de Mendoza, *Disput. VIII* de Animâ, *sect. III*, *num.* 24, *pag.* 570.

(28) Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, *pag.* 262.

BEAUMONT (François de), baron Des-Adrets, a été un des gentilshommes de France, dont le courage et les actions militaires ont fait le plus de bruit dans les guerres de religion sous le règne de Charles IX. Il était de Dauphiné, et il avait appris le métier des armes en Piémont, qui fut la meilleure et la plus fameuse école de guerre de ce siècle-là. On prétend que le désir de se venger du duc de Guise, qui lui avait été contraire dans un procès (*a*), le porta à se déclarer pour ceux de la religion (*b*). On ajoute que Catherine de Médicis lui écrivit une lettre, pour l'animer à la vengeance, et qu'elle lui permit même de se servir des huguenots, afin de ruiner le mieux qu'il lui serait possible l'autorité de ce duc dans le Dauphiné. Le duc de Guise, gouverneur de cette province, y avait mis pour son lieutenant la Mothe-Gondrin, gentilhomme de beaucoup de cœur (*c*), et sa créature. Des-Adrets ne jugeant pas qu'il pût commencer

(*a*) *C'était un procès contre le vidame d'Amiens. Voyez la remarque* (L).

(*b*) Allard, Vie du baron Des-Adrets, *cité par* Maimbourg, Hist. du Calvinisme.

(*c*) Varillas, Hist. de Charles IX.

Digitized by Google

plus heureusement ses entreprises que par se défaire de ce gentilhomme, pratiqua des intelligences à Valence, et les ménagea de telle sorte, que la Mothe-Gondrin, accablé par la sédition qui fut excitée dans cette ville, y fut poignardé de sang-froid. Valence fut donc la première ville dont le baron se rendit le maître, et où sa dignité fut accrue; car de colonel des légionnaires de Lyonnais, Dauphiné, Provence et Languedoc, qu'il était auparavant (*d*), il fut choisi le lendemain de la sédition (*e*) pour administrateur des affaires, *en attendant plus ample déclaration du prince* de Condé. Dès lors il courut de toutes parts, et ayant su que le parti s'était rendu maître de Lyon, il s'y transporta, et s'y empara de toute l'autorité (A), sans trop s'informer si cela était agréable. Il défit, avec cinq cents hommes, les trois mille que Saint-Vital amenait aux environs de cette ville-là, pour y faire le dégât. Il ravagea le Forez; il s'assura de Grenoble, où il contraignit tout le parlement d'aller au prêche; il pilla et fit mettre en cendre la Grande-Chartreuse, s'empara du Pont-Saint-Esprit, entra comme la foudre dans le pays d'Avignon, et en aurait sans doute emporté la capitale, pour la traiter comme la ville d'Orange avait été traitée par les troupes du pape, s'il n'avait été averti à une lieue d'Avignon, que les catholiques s'étaient rendus maîtres de Grenoble. Il courut tout aussitôt de ce côté-là, et répandit l'épouvante de telle sorte parmi les troupes catholiques, que Maugiron, qui les commandait, se sauva dans la Savoie, et n'osa rentrer dans le Dauphiné. Grenoble retomba bientôt sous la puissance de notre baron, qui en usa envers cette ville beaucoup plus honnêtement qu'on n'avait lieu de l'espérer. Il fut infiniment plus farouche dans d'autres lieux dont il s'empara de vive force (B), et où il usa de cruelles représailles (C). La victoire qu'il remporta sur le comte de Suze à Vaureas le rendit maître d'Orange et du comté Venaissin, et fit trembler Avignon encore une fois. Il défit les troupes du pape, il entra dans la Provence, et y renversa tout ce qui se présentait devant lui. Néanmoins il y eut des contretemps, ou des jalousies cachées, qui lui firent manquer le secours de Sisteron. Cette disgrâce fut suivie de quelques autres. Le duc de Nemours, après le mauvais succès de son siége de Lyon, gagna deux combats sur le baron Des-Adrets : il n'osa pourtant s'engager à un troisième, et il trouva plus à propos d'employer des artifices, pour faire changer de parti à ce redoutable chef des protestans (D). On le prit par les promesses et par les menaces (E): on lui fit voir qu'il avait de grands ennemis dans son parti (F), enfin on l'ébranla de telle sorte, que sa conduite devint suspecte de plus en plus au prince de Condé et à l'Amiral. La conclusion fut qu'ils s'assurèrent de sa personne (G), à Romans, le 10 de janvier 1563 (*f*). Il ne sortit de prison

(*d*) Bèze, Hist. ecclés., *liv. XI*, *pag.* 221.
(*e*) *Le* 28 *avril* 1562.

(*f*) Varillas, Histoire de Charles IX.

que par le traité de paix qui fut conclu la même année; et depuis il rentra dans sa première religion, et porta les armes contre l'autre, mais sans aucun succès, ni aucune gloire (H); de quoi il n'est pas le seul qui ait donné de fort mauvaises raisons (*g*). On ne reconnaissait plus ce général, dont la vigilance, la promptitude, l'intrépidité, et la présence d'esprit avaient été admirées comme des prodiges, pendant qu'il avait servi la cause. Toutes ces grandes qualités, et les victoires qu'il remporta sur le papisme, n'empêchent pas les protestans de le regarder comme un Goliath qui *déshonora les batailles rangées d'Israël* par sa conduite barbare (I). *Il mourut sans honneur*, *et dans une honteuse vieillesse*, *également méprisé des uns et des autres* (*h*), bien différent de ce baron Des-Adrets, *Quantùm mutatus ab illo!* qui s'était fait craindre jusque dans Rome (*i*); car on y eut peur qu'il n'équipât une flotte, pour aller rendre visite au pape. Nous parlons de ses enfans dans l'une de nos remarques (K).

Voici un Supplément, que je tire d'un ouvrage que je n'ai lu que depuis que le premier tome de ce Dictionnaire fut achevé d'imprimer. Le baron Des-Adrets, n'ayant encore que quinze ans, fut l'un des deux cents gentilshommes dauphinois qui se trouvèrent à l'armée qu'Odet de Foix, seigneur de Lautrec, commandait en Italie l'an 1527 (*k*). Il se signala partout. Il obtint en 1532, le guidon de la compagnie *du seigneur Dupuy Saint-Martin*, *lieutenant au gouvernement de Provence* (*l*). Il eut quelques démêlés avec George d'Urre de Venterol, à qui cette compagnie fut donnée *l'an* 1537, *et qui* l'empêcha d'obtenir la lieutenance (*m*). Cela lui déplut *de telle manière qu'il protesta de ne plus servir*, *et se retira en Dauphiné auprès de son père.* Quelque temps après, il fut trouver à Turin son oncle Boutières (*n*), général de l'armée de Piémont, qui *lui laissa la conduite de quelques légionnaires de cette province*, *qui faisaient une partie de la garnison de la ville. Il demeura dans cet emploi jusques à la disgrâce de Boutières*, *qui arriva en* 1544, *et qui obligea l'oncle et le neveu de se retirer en Dauphiné* (*o*). Une longue maladie empêcha notre baron plus de trois ans de porter les armes. Il eut une compagnie de cavalerie sous le maréchal de Brissac, lieutenant général pour le roi en Italie (*p*), et il fut ensuite *colonel général des légionnaires de Dauphiné* (*q*). Il reçut trois blessures au siége du Vulpian, en 1555. On lui donna la charge de colonel des légionnaires de Provence, Lyonnais et Auvergne, et il les mena au duc de Guise à Turin, avec ceux du Dauphiné, l'an 1557 (*r*). Il per-

(*g*) *Voyez la remarque* (H).

(*h*) Maimb., Calvinisme, *pag.* 275. *Voyez la remarque* (K).

(*i*) Brantôme, Éloge de Monluc.

(*k*) Allard, Vie du baron Des-Adrets, *pag.* 3 *et* 4.

(*l*) *Là même*, *pag.* 7.

(*m*) *Là même*, *pag.* 9.

(*n*) *Frère de la mère de Des-Adrets.*

(*o*) Allard, Vie de Des-Adrets, *pag.* 10.

(*p*) *Là même*, *pag.* 12.

(*q*) *Là même*, *pag.* 14.

(*r*) *Là même*, *pag.* 16.

Digitized by Google

dit son bagage et sa liberté, à la prise de Moncalve, l'an 1558 (*s*); et il accusa de la perte de cette ville Pequigni, qui en était gouverneur. Il le cita devant le roi, et perdit sa cause (L). Le ressentiment qu'il en conçut contre la maison de Guise fut ménagé par Catherine de Médicis (*t*), et eut les suites qu'on a vues ci-dessus. L'auteur que je cite en donne un très-grand détail, comme aussi des actions qui furent faites par ce baron depuis son retour au parti du roi. Il les représente plus considérables que d'autres historiens ne les font; mais il avoue que ce brave capitaine fut suspect d'intelligence avec le parti huguenot, qu'on le mit en prison, qu'il se justifia (M), et qu'il reçut ordre de lever mille hommes d'infanterie, qu'il conduisit à Turin (*u*). Il y était pendant le massacre de la Saint-Barthélemi. Il revint bientôt en Dauphiné; *et voyant le peu d'état qu'on faisait de lui, il se retira à la Frette* (*x*), *dans le Graisivodan* (*y*). Il refusa de signer les formulaires de ligue, l'an 1577 (*z*). Il fut saluer le duc de Mayenne à Grenoble, l'an 1581 (*aa*), et y fit un acte de son ancienne bravoure (N). Il accompagna la Valette, qui fut envoyé en Dauphiné contre Lesdiguières, l'an 1585 (*bb*). *Enfin, las de tant de fatigues, accablé par la vieillesse, et extrêmement dégoûté du monde, il se retira encore à la Frette, où il vécut un an avec des marques visibles de son retour au giron de l'Église. Il mourut donc véritablement catholique, après avoir fait son testament, le 2 de février 1586, et fut enterré dans une chapelle de l'église paroissiale, qui appartenait à sa maison* (*cc*). On ne sera pas fâché de voir les titres qu'il se donnait pendant qu'il fut à la tête des protestans de sa province (O), ni de savoir que son visage marquait la férocité de son humeur (P).

(*s*) *Là même*, *pag.* 19.

(*t*) *Là même*, *pag.* 25, 26, *où* M. Allard *produit la lettre de cette reine.*

(*u*) *Là même*, *pag.* 81.

(*x*) *C'était l'une de ses maisons.*

(*y*) Allard, Vie de Des-Adrets, *pag.* 81.

(*z*) *Là même*, *pag.* 84.

(*aa*) *Là même*, *pag.* 87.

(*bb*) *Là même*, *pag.* 89.

(*cc*) Allard, Vie de Des-Adrets, *pag.* 90.

(A) *Il s'empara à Lyon de toute l'autorité.*] Quelque peine que M. Varillas se soit donnée pour suivre à la piste toutes les démarches de Des-Adrets, il a pris le change sur le gouvernement de Lyon. Il a toujours bâti sur ce fondement, qu'aussitôt que cette ville se fut déclarée pour les réformés, le prince de Condé y envoya M. de Soubise pour gouverneur (1): car quand il parle des premiers mécontentemens de Des-Adrets, il dit qu'ils vinrent de *la nouvelle que Soubise était rentré dans Lyon* (2). Cela suppose qu'après y avoir commandé un certain temps, il quitta ce poste, et que Des-Adrets lui succéda, mais que Soubise y fut renvoyé à l'exclusion de son successeur. Cet historien s'est abusé: le premier qui commanda dans la ville de Lyon, depuis qu'elle se fut déclarée pour la cause, ce fut le baron Des-Adrets (3). Soubise n'y fût renvoyé que lorsqu'on jugea qu'il était plus propre à cette charge que le baron; et il n'en sortit qu'après la paix. M. Varillas aurait lui-même reconnu cette gradation, s'il eût bien pesé ses

(1) Varillas, Histoire de Charles IX, *tom. I*, *pag.* 183.

(2) *Là même*, *pag.* 213.

(3) *Voyez* d'Aubigné, *tom. I*, *pag.* 203, *et* Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. XI*, *pag.* 222, *et suiv.*

Digitized by Google

propres paroles. Voici ce qu'il dit : *Des-Adrets...... s'approchant de Lyon, sous prétexte de mener un prompt secours aux calvinistes de cette grande ville qui s'en étaient heureusement saisis, les cajola si bien, qu'il leur persuada de lui obéir, et d'écrire au prince de Condé qu'ils seraient ravis de l'avoir pour gouverneur* (4). Au reste, M. Maimbourg (5) et son copiste (6) se trompent lorsqu'ils disent que Des-Adrets s'empara de Vienne et de Grenoble, avant que de s'emparer de Lyon. Il est certain que la première chose qu'il fit, après s'être rendu maître de Valence, fut de courir à Lyon, dont il sut que les protestans s'étaient saisis trois jours après la sédition de Valence (7). M. Allard n'a point connu ce fait-là : il met le voyage de Lyon après la conquête de Vienne, qui fut selon lui postérieure à la réduction de Grenoble (8).

(B) *Il fut très-farouche dans divers lieux qu'il prit de vive force.*] Par exemple, il traita fort cruellement la garnison de Montbrisson *, qui s'était rendue à discrétion. On eut beau lui représenter les lois de l'humanité, il voulut se divertir à voir précipiter ces misérables soldats. On les monta sur la plate-forme au-dessus de la tour : on jeta du haut en bas ceux qui n'eurent pas la résolution de se précipiter eux-mêmes; et l'on ne pardonna pas même à leur chef (9). Il n'y eut qu'un soldat à qui l'on sauva la vie. Il prit deux fois la secousse d'un bout de la plate-forme à l'autre, comme s'il eût eu dessein de sauter plus loin, et cependant il s'arrêta tout court sur le bord du précipice. Des-Adrets lui dit d'un ton aigre qu'il suffisait d'avoir deux fois sondé le gué : le soldat lui répondit hardiment, *Qu'il le lui donnait en quatre*. Ce mot adoucit tellement la mauvaise humeur du baron, qu'il fit quartier au gaillard qui avait osé se servir de ses quolibets dans une extrémité si pressante (10). Quelques-uns disent, que les soldats du baron, aussi barbares que leur général, recevaient avec des cris et des huées épouvantables sur la pointe de leurs hallebardes et de leurs piques ceux qui tombaient du haut de la tour (11). Castelnau-Mauvissière raconte ainsi la cruauté qu'il prétend que Des-Adrets exerça en un autre lieu (12). « Environ deux cents catholiques, » dit-il (13), qui avaient composé de » rendre la ville, s'étaient retirés au » château, estimant que la capitulation leur serait tenue de sortir la » vie et les bagages sauves. Néanmoins, sans avoir égard à la foi » jurée et publique, le baron Des-Adrets les fit cruellement précipiter du haut du château, disant » que c'était pour venger la cruauté » faite à Orange. Aucuns de ceux » qui furent précipités et jetés par » les fenêtres, où il y a infinies toises » de haut, se voulant prendre aux » grilles, ledit baron Des-Adrets » leur fit couper les doigts avec une » très-grande inhumanité. Il y eut » un desdits précipités qui, en tombant du haut en bas du château » qui est assis sur un grand rocher, » se prit à une branche, et ne la » voulut jamais abandonner : quoi » voyant, lui furent tirés infinis » coups d'arquebuse et de pierre sur » la tête, sans qu'il fût possible » de le toucher. De quoi ledit baron » étant émerveillé lui sauva la vie, » et réchappa comme par miracle. » J'ai été voir le lieu depuis avec la » reine-mère du roi étant en Dauphiné : celui qui fut sauvé vivait » encore là auprès. » D'Aubigné attribue la prise de Mornac * à Montbrun, lieutenant de Des-Adrets, et remarque que Montbrun essaya en vain de modérer le carnage : qu'un de ceux qu'on fit sauter *demeura pendu en quelques branches, et que comme on lui eut tiré quelques arquebusades sans le blesser, Montbrun le*

(4) Varillas, Histoire de Charles IX, *tom. I*, *pag.* 200.

(5) Histoire du Calvinisme, *pag.* 273.

(6) *Le* Supplément de Moréri.

(7) Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. XI*, *pag.* 221, *et liv. XII*, *pag.* 255 *et suiv.*

(8) Allard, Vie de Des-Adrets, *pag.* 42 et 39, *cité par* Maimbourg, Hist. du Calvinisme.

* Montbrison, dit Leclerc.

(9) *C'était un brave nommé Moncelas.*

(10) *Voyez* Varillas, Charles IX, *tom. I*, *pag.* 212.

(11) Allard, Vie de Des-Adrets, *cité par* Maimbourg, Hist. du Calvinisme.

(12) *A Mornac, dans le comté Venaissin.*

(13) Castelnau, Mémoir., *liv. IV*, *chap. II.*

* Mornas, dit Leclerc.

Digitized by Google

sauva et en tira service (14). Il dit aussi que ceux d'Orange mirent *plusieurs corps sur des bois et les firent dériver par le Rhosne en Avignon, avec de grands écriteaux sur leurs estomachs qui disaient*, péagers d'Avignon, laissez passer ces bourreaux ; car ils ont payé le tribut à Mornac. Tous ces faits sont empruntés de l'Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze (15), qui montre fort clairement que Des-Adrets ne fut point l'auteur de ce qui se fit dans Mornac. Il faut donc que le Supplément de Moréri soit corrigé là-dessus, non moins que les Mémoires de Castelnau, et le Calvinisme de Maimbourg.

(C) *Il usa de cruelles représailles.*] Il faut ici relever une fausseté insigne du sieur Maimbourg. Après avoir rapporté les barbaries de Des-Adrets, il ajoute ces paroles : *A la vérité, il y eut des catholiques qui, justement irrités de tant d'horribles crimes, abusèrent injustement du droit de représailles, et les traitèrent à peu près de même de leur autorité particulière ; mais peu périrent de la sorte* (16). Il suppose donc que Des-Adrets commença à user de ces barbaries, et que les catholiques ne s'en servirent qu'à son exemple, et par droit de représailles. Mais c'est ou une ignorance crasse, ou une mauvaise foi prodigieuse ; car les historiens les moins suspects de partialité pour ceux de la religion avouent ingénument que les cruautés exercées à Orange précédèrent celles de Des-Adrets. Qu'on lise le Charles IX de Varillas (17), on y verra, qu'avant les sauts de Mornac et de Montbrisson, les catholiques avaient exercé dans Orange les cruautés les plus énormes, et nommément celle de précipiter les gens du haut en bas des rochers, ou sur des piques et des hallebardes. Voyez l'article de (Fabrice) SERBELLON, où je rapporte ces étranges barbaries. Castelnau, que j'ai déjà cité, se sert de cette mémorable réflexion : *A la vérité, il semblait que, par un jugement de Dieu*, les cruautés *fussent réciproques tant d'un côté que d'autre ; et Orange fut estimée le fondement de celles qui se faisaient au Dauphiné de sang-foid par les huguenots.* N'oublions pas la réponse que fit le baron à ses officiers, lorsqu'ils lui représentèrent l'injustice qu'il allait commettre, et les maux qu'elle pourrait attirer sur leur parti. « Il repartit avec un visage dont la » laideur naturelle était beaucoup » augmentée par la fureur, et qui » par conséquent tenait plus de la » furie que de l'homme, que le châ- » timent dont il allait user était né- » cessaire pour arrêter la cruauté des » catholiques ; et que, pour les ré- » duire aux lois de la bonne guerre » qu'ils avaient les premiers violées à » la prise d'Orange, il leur fallait au- » paravant montrer que les calvinis- » tes savaient faire la mauvaise guerre » aussi-bien qu'eux (18). » M. Varillas, qui traite *ces deux excuses* de *ridicules*, n'avait garde de le réfuter sur ces paroles, *qu'ils avaient les premiers violées à la prise d'Orange*, puisqu'il avait déjà observé comme de son chef, que le baron *apprit les cruautés exercées dans Orange, avec les transports intérieurs de joie dont est capable une âme sanguinaire, lorsqu'un accident imprévu la met en état de commettre toutes sortes d'excès, sans qu'on lui puisse reprocher d'avoir commencé* (19). Je renvoie mon lecteur aux réponses que fit Des-Adrets à d'Aubigné, qui lui demanda un jour trois choses : 1°. *pourquoi il avoit usé de cruautés mal convenables à sa grande valeur ;* 2°. *pourquoi il avoit quitté un party, auquel il estoit tant créancé ;* 3°. *et puis pourquoi rien ne lui avoit succedé dès le party quitté, quoiqu'il se fust employé contre* (20) ? Il répondit au premier point : « Que » nul ne fait cruauté en la rendant ; » que les premières s'appellent cruau- » tés, les secondes justices. Là-dessus, » ayant fait un discours horrible de » plus de quatre mille meurtres de » sang-froid, et d'inventions de sup- » plices *inouïs*, et surtout des sau- » teries de Mâcon, où le gouver- » neur despendoit en festins pour

(14) D'Aubigné, Hist. universelle, *tom. I*, *pag.* 207.

(15) *Liv. XII*, *pag.* 271.

(16) Maimbourg, Hist. du Calvin., *liv. IV*, *pag.* 275, *édition de Hollande.*

(17) *Tom. I*, *pag.* 203, 204.

(18) Varillas, Histoire de Charles IX, *tom. I*, *pag.* 211.

(19) *Là même*, *pag.* 204.

(20) D'Aubigné, *tom. I*, *liv. III*, *chap. IX*, *pag.* 216, *édition de* 1626.

Digitized by Google

» donner ses esbattemens au fruit, » pour apprendre jusqu'aux enfans et » aux filles à voir mourir les huguenots sans pitié, il dit qu'il leur » avoit rendu quelque pareille en » beaucoup moindre quantité, ayant » égard au passé et à l'avenir : au » passé, ne pouvant endurer sans » une grande poltronnerie le deschirement de ses fidèles compagnons ; » mais pour l'advenir, il y a deux » raisons que nul capitaine ne peut » refuser : l'une, que le seul moyen » de faire cesser les barbaries des » ennemis est de leur rendre les revanches (21) ; sur quoi il conta de » trois cents cavaliers renvoyés il y » avoit quelque temps en l'armée » des ennemis sur des chariots, ayant » chacun un pied et un poing coupés, » pour faire, comme cela fit, changer » une guerre sans merci en courtoisie. » Tout le reste de ses réponses est plein de bon sens et de sel : j'y renvoie mon lecteur, comme je l'ai déjà dit, me contentant d'observer ici, 1°. que l'on trouvera ces *sauteries de Mâcon* dans l'article de cette ville ; 2°. que notre baron se justifia bien plus mollement auprès du duc de Nemours, qu'auprès du sieur d'Aubigné. Voyez la remarque suivante.

(D) *Le duc de Nemours...... employa des artifices pour faire changer de parti à ce redoutable chef des protestans.*] Si nous en croyons M. Varillas, le duc de Nemours prévint Des-Adrets, en lui écrivant une lettre, *pour le prier de traiter en prisonniers de guerre deux soldats italiens tombés entre ses mains* (22). Mais, selon Théodore de Bèze, ce fut le baron qui écrivit le premier au duc, pour lui demander la liberté de deux soldats italiens (23). Il n'y a point de doute que M. Varillas ne se soit trompé ; car la lettre de Des-Adrets, produite selon toute sa teneur dans Théodore de Bèze, débute par la demande de la liberté de ces deux soldats italiens. M. Varillas est tombé dans une autre faute : il ne donne pas fidèlement le précis de cette lettre. Il prétend que le baron *imputa les sanglantes exécutions de Vaureas, de Boulenne, et de Pierrelate, à la nécessité d'obliger les catholiques à faire bonne guerre aux calvinistes qu'ils envoyaient au gibet aussitôt qu'ils les prenaient*, et qu'il ajouta, *qu'après avoir obtenu ce point si nécessaire à son parti, qu'auparavant il avait peine à trouver des soldats, il s'était exactement contenu dans les lois de l'art militaire qu'il avait apprises en Piémont.* Il n'y a rien de semblable dans la lettre de Des-Adrets, si ce n'est qu'il avoue qu'à Pierrelate et à Boulenne, deux villes qu'il prit d'assaut, *il ne put à son grand regret* retenir les mains des *soldats qu'ils ne prissent leur revanche*, sur quatre ou cinq cents hommes qu'ils y trouvèrent. Son apologie ne consiste point à alléguer quelque juste et nécessaire motif de ses cruautés, ni à dire qu'étant parvenu au but auquel il les avait destinées, il les avait interrompues : il ne fait que nier ; et cela, comme le remarque Bèze, *en un style fort doux et mou.* Pour le moins, M. Varillas a dit sans mensonge, que le duc de Nemours, ayant compris par cette lettre que Des-Adrets était mécontent, lui fit proposer une conférence qui fut acceptée.

(E) *On le prit par des promesses et par des menaces.*] On lui écrivit fort honnêtement (24) ; et après lui avoir représenté que le chemin qu'il tenait le conduirait infailliblement à une confiscation de corps et de biens, on le tenta par la promesse du collier de l'ordre, et par celle d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, avec une somme de cent mille francs : et s'il aimait mieux demeurer hors du royaume, on s'engagea à lui envoyer la somme de cent mille écus. Le duc de Nemours employa toutes sortes de promesses et de flatteries lorsqu'il s'aboucha avec Des-Adrets.

(F)...... *on lui fit voir qu'il avait de grands ennemis dans son parti.*] Le maréchal de Brissac lui com-

(21) *L'amiral de Coligni s'était servi de cette voie, pour corriger les Anglais. Voyez l'application qui a été faite de cela dans les* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *tom. I, pag.* 188, 196.

(22) Varillas, Charles IX, *tom. I, pag.* 272.

(23) Bèze, Hist. ecclésiast., *tom. III, pag.* 292.

(24) *Ce fut le maréchal de Brissac, qui lui écrivit.* Théodore de Bèze *rapporte sa lettre*, Histoire ecclésias., *tom.* III, *pag.* 291.

Digitized by Google

muniqua une lettre de l'amiral, qu'il avait reçue de la manière que je vais dire. Soubise avait fait savoir à l'amiral ses mauvais soupçons touchant la conduite de Des-Adrets : le soldat qui avait été porteur de sa lettre fut chargé de la réponse; mais au lieu de la porter à Soubise, il la porta au maréchal de Brissac (25). Or voici ce qu'elle contenait sur le chapitre de ce baron : *Quant à ce que me mandez du baron Des-Adrets, chacun le cognoist pour tel qu'il est; mais, puisqu'il a si bien servi jusques ici en cette cause, il est force d'endurer un peu de ses insolences : car il y auroit danger en lieu d'insolent de le faire devenir insensé : par quoi, je suis d'avis que vous mettiez peine de l'entretenir, et d'en endurer le plus que faire se pourra.*

(G) *On s'assura de sa personne.*] Il est bon d'entendre les Mémoires de Castelnau. « Le duc *de Nemours*, connoissant *Des-Adrets* pour capitaine, et qui avoit beaucoup de crédit et de réputation, pensa que c'étoit le plus seur et expédient pour le service du roi de le gagner, que de le combattre par force : ce qu'il fit si dextrement avec belles promesses et douces paroles, comme c'étoit un prince fort persuasif, et qui a toujours su attirer les hommes par son gentil naturel, que depuis les huguenots n'ont eu en ce pays-là un plus grand ennemi que ce baron, qui commença dès lors à pratiquer contre les Huguenots; lesquels, comme fort vigilans en leurs affaires, en furent avertis, aussi ont-ils toujours eu des espions partout. Qui fut cause que Mouvans, étant le baron Des-Adrets allé en la ville de Valence, le prit prisonnier par l'avis du cardinal de Chastillon, et du sieur de Cursol depuis fait duc d'Usez, l'envoya à Nîmes, où il fut en bien grand danger, et à peine en fust-il échappé, sinon par le moyen de la paix en vertu de laquelle il fut élargi (26). » Voyez le XII^e. livre de l'Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze, où il est amplement parlé de la détention de Des-Adrets. *Après plusieurs interrogatoires et réponses..., la paix estant survenue, il fut relasché et renvoyé en sa maison sans absolution ni condamnation.* C'est Bèze qui parle (27).

(H) *Il servit dans le parti catholique, sans aucun succès, ni aucune gloire.*] Voici ce qu'on trouve dans le même historien. *Estant tumbé si bas, il* (28) *passa encores plus avant depuis, ayant porté les armes contre ceux de la religion, tant au païs de Dauphiné, qu'en France, estant colonnel d'un régiment de gens de pied; en quoi toutes fois il ne gagna autre chose que dommage et honte, avec telle perte de sa réputation, qu'il n'a onques depuis été employé, demeurant en sa maison spectateur des misères d'autrui* (29). D'Aubigné raconte qu'on le défit, quand l'armée du duc de Deux-Ponts entra en France, l'an 1569 (30). Il dit ailleurs (31), qu'à Lyon, au retour du roi de Pologne, un huissier refusa la porte à Des-Adrets; et ce fut en cette occasion qu'il lui demanda les trois choses dont j'ai parlé ci-dessus (32) : il voulut, dis-je, savoir pourquoi ce baron avait si mal réussi dans les armées catholiques : *Mon enfant*, lui répondit-il avec un soupir, *rien n'est trop chaut pour un capitaine qui n'a pas plus d'intérêt à la victoire que son soldat : avec les huguenots, j'avais des soldats; depuis je n'ai eu que des marchands, qui ne pensent qu'à l'argent : les autres etaient serrés de crainte sans peur, soudoyés de vengeance, de passion et d'honneur. Je ne pouvais fournir de rênes pour les premiers, ces derniers ont usé mes eperons* (33). Franchement ces raisons-là sont bien faibles; et il suffirait, pour les réfuter invinciblement, de renvoyer les lecteurs à ce grand nombre de combats généraux et particuliers, où les troupes protestantes ont été battues. Quoi donc,

(25) Bèze, Histoire ecclésiast., *tom. III*, *pag.* 291.

(26) Castelnau, Mémoires, *liv. IV*, *chap. XI.*

(27) Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. XII*, *pag.* 306, 307.

(28) *C'est-à-dire, le baron Des-Adrets.*

(29) *Là même, liv. XII, pag.* 307.

(30) D'Aubigné, *tom. I*, *pag.* 403.

(31) *Là même, pag.* 215.

(32) *Dans la remarque* (C), *citation* (20). *Remarques que tout ceci, depuis* Estant, *se trouvait dans la remarque* (K) *de la première édition.*

(33) D'Aubigné, *tom. I*, *pag.* 217.

les soldats papistes n'étaient-ils pas *soudoyés de vengeance et de passion?* N'avaient-ils pas les oreilles perpétuellement battues des exhortations de leurs prêtres qui leur recommandaient la vengeance des églises pillées et profanées? Y a-t-il rien au monde qui inspire plus de fureur que ces discours-là? Que dirons-nous des arrêts *qui permettaient à toutes sortes de personnes, et qui ordonnaient même à toutes les communes, de courir sus au son du tocsin aux huguenots, de les poursuivre vivement partout, et de les tuer sans miséricorde comme autant de bêtes féroces, de chiens et de loups enragés, qui désolaient tout le royaume; de sorte que l'on ne voyait en toutes les provinces par les crimes des uns et par la vengeance des autres, que ruines, que cendres, que sang et que carnage, et mille affreuses images de la mort* (34)? Les soldats catholiques pouvaient-ils être parmi tout cela exempts de passion et de vengeance? Fallait-il user plus d'éperons à leur égard, que de rênes pour les huguenots? Beaux contes que tout cela: les Monlucs et les Tavanes, et plusieurs autres chefs du même parti, font voir que le baron Des-Adrets ne s'en devait prendre qu'à lui-même. Dans le fond, il faisait plus de tort qu'il ne croyait aux protestans, et l'on a bien su se prévaloir de la disposition qu'il leur avait attribuée, d'avoir été soudoyés de passion et de vengeance (35). Mais voici une raison encore plus fausse que celle qu'il donna à d'Aubigné. « Jamais homme ne s'acquit tant de réputation en si peu de temps, et jamais grand capitaine n'en déchut plus tôt; car le duc de Nemours, qu'on envoya contre lui, et qui ne le pouvait défaire à force ouverte, ne l'eut pas sitôt pratiqué, qu'on ne parla plus de lui que comme du plus faible et du plus malheureux officier du parti royal et catholique. Ce n'est pas qu'il ne fût toujours le même en valeur et en expérience, mais c'est qu'il y a beaucoup de différence entre la manière de faire la guerre pour ou contre son roi: c'est que tout est permis dans la révolte, et qu'un chef s'y fait connaître tel qu'il est; au lieu que dans le service de son prince, il doit paraître tel qu'il doit être, et qu'il est plus sujet à la discipline militaire. En effet, le baron Des-Adrets était aussi furieux que vaillant: il se signala plus par la terreur de ses armes que par la réputation de sa conduite; et il ne fit plus de bruit que les autres de sa qualité, que parce qu'il fut plus cruel et plus redoutable. on ne lui aurait pas souffert dans l'armée du roi les mêmes emportemens; et le droit de représailles était si ponctuellement observé, qu'on fut obligé de part et d'autre de garder la foi et de faire bonne guerre (36). » Quelque intérêt que j'aie à trouver des fautes dans les auteurs, puisque ce sont autant de matériaux de mon ouvrage, j'ai un véritable chagrin qu'un homme aussi éclairé que M. le Laboureur ait été capable de publier un si mauvais raisonnement. Demandez-lui pourquoi Des-Adrets a été un grand capitaine pendant son protestantisme, et un très-misérable officier pendant son catholicisme, il vous répondra: *C'est parce que dans la révolte on fait tout ce que l'on peut, et dans une guerre légitime tout ce que l'on doit.* Jamais maxime ne fut plus fausse, ni plus mal appliquée que celle-là; puisqu'il est certain que dans une guerre civile le parti du roi agit avec plus de hauteur et avec plus de confiance que l'autre: car le parti rebelle se voyant assez odieux, et assez chargé d'envie, n'a garde de commencer les infractions de la discipline militaire, les violemens d'une capitulation, les massacres de sang-froid contre la parole donnée, etc. C'est le parti du prince qui se donne en cela plus de licence, prétendant n'avoir à faire qu'à des gens convaincus de félonie, et condamnés actuellement au dernier supplice; il n'entre presque jamais dans la bonne guerre, que lorsque l'autre parti s'est lassé de ne point user de représailles. C'est du moins ainsi que la chose se passa dans les guerres de religion sous Charles IX; et par consé-

(34) Maimbourg, Calvinisme, *pag.* 276.

(35) *Voyez M.* de Meaux, Hist. des Variations, *liv.* X, *num.* 39.

(36) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *tom.* I, *pag.* 23.

quent, la maxime a été très-mal appliquée. Outre cela, j'admire que M. le Laboureur n'ait pas pris garde au passage de Brantôme, qu'il a cité peu après. Ce passage est un parallèle entre notre baron et Monluc; où, quoique Brantôme fasse celui-ci un peu moins cruel que l'autre, il ne laisse pas de dire qu'on les comparait en tout: *Tous deux*, dit-il, *très-braves et vaillans, tous deux fort bizarres, tous deux fort cruels, tous deux compagnons de Piémont, et tous deux fort bons capitaines.* Selon la maxime de M. le Laboureur, Des-Adrets n'aurait jamais acquis la réputation de grand capitaine, s'il avait toujours servi son prince: pourquoi donc Monluc l'a-t-il acquise cette réputation-là; ou pourquoi l'a-t-il conservée et parfaitement bien soutenue, lors même que, selon M. le Laboureur, la bonne guerre et le droit de représailles étaient ponctuellement observés? Pourquoi alors Des-Adrets perdit-il toute sa gloire, puisque celle de Monluc ne s'affaiblit point?

(I) *Les protestans désapprouvèrent... sa conduite barbare.*] Outre ce qui a été déjà dit sur ce sujet (37), je remarquerai ici qu'on disait *qu'il apprenait a ses enfans à être cruels, et à se baigner dans le sang. L'aîné, qui depuis fut catholique, ne s'épargna pas à la Saint-Barthélemi* (38). *Il mourut au siége de la Rochelle, en contrition du grand sang qu'il avait répandu.* Les protestans se soucieront fort peu que cet ouï-dire de Brantôme soit vrai ou faux; car ils ont été les premiers à condamner l'humeur cruelle de ce baron (39). Mais tout le monde a intérêt à ne pas souffrir la licence de celui qui a donné le Supplément de Moréri: *Des-Adrets*, dit-il, *après un grand carnage, obligea ses deux fils à se baigner dans le sang des catholiques.* Le père Maimbourg lui avait fourni cette glose (40). Disons-leur donc à tous deux, qu'ils ne devaient pas s'émanciper à ces sortes de paraphrases. Leur témoin sur un ouï-dire ne s'était servi que du mot de sang. De quel droit ont-ils prétendu qu'il avait parlé du sang humain? Est-ce que les bouchers ne contractent pas une habitude de cruauté par l'effusion du sang des bêtes? Un homme qui cite se doit faire une religion de s'en tenir aux termes de son témoin, et de ne pas commettre le sophisme, *à dicto simpliciter ad dictum secundùm quid.* Qu'il conjecture, s'il veut; mais il ne doit pas narrer ses conjectures comme une histoire.

(K) *Nous parlerons de ses enfans dans nos remarques.*] Brantôme, que nous venons d'entendre touchant l'aîné, dit qu'il y en eut un plus jeune qui fut page du roi; mais Théodore de Bèze nous en dira plus de circonstances. *Le plus grand mal fut*, dit-il, en parlant de ce baron (41), *que depuis ce temps-là, allant de mal en pis, il quitta la religion, menant mesme ses enfans à la messe; le plus grand desquels ayant esté, durant les troubles, nourri en Allemagne chez le seigneur électeur palatin, se rendit tost après l'un des plus vicieux jeunes hommes qui fust en France, comme aussi Dieu ne l'a pas laissé longuement vivre. Les deux autres estoient jumeaux et avoient esté nez à Genève durant les troubles, de l'un desquels maistre Jean Calvin avoit esté parrain.*

M. Allard conte que celui qui avait été page du roi, et dont il rapporte une action tout-à-fait hardie, *fut enveloppé dans* le massacre de la Saint-Barthélemi (42). *Davila, liv. V des Guerres civiles de France, dit que les deux fils s'appelaient les colonels Montaumor et Rouvray, et que l'un d'eux fut tué au massacre de la Saint-Barthélemy. L'autre mourut de maladie* (43). Voyons l'action de ce page. » Un jour le roi lui ordonna d'aller » appeler son chancelier: ce page le » trouva à table, et, lorsqu'il lui eut » dit que le roi le demandait, le chan» celier lui ayant répondu qu'après » avoir dîné il irait recevoir ses or» dres: *Comment*, dit le page, *il faut » retarder d'un moment lorsque le roi » commande? Vite, qu'on marche » sans excuse.* Et là-dessus il prit l'un » des bouts de la nappe, et jeta tout » ce qui était dessus par terre. Ce

(37) *Dans la remarque* (B).

(38) Brantôme, Éloge de Monluc.

(39) *Voyez* Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. XI*, *pag.* 221.

(40) Hist. du Calvinisme, *pag.* 274.

(41) Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. XII*, *pag.* 307.

(42) Allard, Vie de François de Beaumont, baron Des-Adrets, *pag.* 81.

(43) *Là même*, *pag.* 90, 91.

» conte fut fait au roi par le chancelier même, et sa majesté, en riant, ne répondit autre chose, sinon que le fils serait aussi violent et emporté que le père (44). »

Notez que cet écrivain n'a pas bien compris ces paroles de Davila : *Nel medezimo pallazzo* (45) *furono amazzati Teligni genero dell' Ammiraglio, Guerchi suo luogotenente ,... i colonelli Montaumar è Rourai, il figliuolo del barone de S. Adrets, e tutti quelli della sua corte* (46). Il ne prétend point parler de deux colonels, qui fussent fils de notre baron ; et l'on ne sait même si par son *barone de S. Adrets*, il a entendu le nôtre. En ce cas-là, je m'imagine qu'il se trompe. Qu'on ne m'objecte point ces paroles de d'Aubigné : *Le marquis de Resnel, frère du prince Porcian, fut tué par Bussi d'Amboise et le fils du baron Des-Adrets, pour un procès qu'il avait avec son cousin-germain* (47) ; car cela veut dire que Bussi d'Amboise et le fils de ce baron tuèrent Resnel.

M. le Laboureur disait en 1658, que la maison de Beaumont était éteinte (48). J'ai su de M. d'Hosier, par le moyen d'un ami, que Susanne de Beaumont, fille et héritière de notre baron Des-Adrets, fut mariée à César de Vaucerre, seigneur de Teis et de St.-Dizier, dans le Dauphiné. Leur postérité subsiste encore. Mademoiselle Des-Adrets, qui est morte fille d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, après l'an 1680, et qui avait été de la religion, était des descendans de cette Susanne. Elle avait pour frères le marquis Des-Adrets, qui est capitaine de vaisseau, et le chevalier Des-Adrets, qui était aide-de-camp du maréchal duc de Noailles, lorsqu'il fut tué au siége de Roses, au mois de juin 1693. Il avait été capitaine de vaisseau ; mais on l'avait cassé parce qu'il n'avait pas voulu assister aux leçons que M. Renaud, ingénieur de marine, donnait à Brest par ordre du roi.

(44) Allard, Vie de François de Beaumont, baron Des-Adrets, *pag.* 82.

(45) *C'est-à-dire, à l'hôtel de l'amiral.*

(46) Davila, *lib. V, pag.* 272, *edit. di Venetia, nell' an.* 1650.

(47) D'Aubigné, *tom. II, liv. I, chap. IV, pag.* 546.

(48) Le Laboureur, Additions à Castelnau, *tom. I, pag.* 23.

Mettons ici l'addition que je publiai à la fin du premier volume de ce dictionnaire. Elle contient ces paroles : *Je viens de recevoir* (49) *la Vie de notre baron Des-Adrets, composée par M. Allard, et voici de quelle façon on y relève la méprise de M. le Laboureur.* « La famille de Beaumont n'est » pas éteinte, comme M. le Laboureur a cru, en parlant du baron » Des-Adrets, dans ses Additions aux » Mémoires de Castelnau. Elle subsiste encore par les branches de » Pompignan en Languedoc, de Bresset en Auvergne, d'Autichamp et de » St.-Quentin en Dauphiné. Il est vrai » que celle du baron Des-Adrets se » termina par deux filles, l'aînée desquelles, nommée Susanne, fut mariée deux fois : la première, avec » le seigneur de Tarvanas en Piémont ; et la seconde, avec César de » la Vaucerre, à qui elle porta la terre » Des-Adrets. L'autre eut nom Esther, » épouse d'Antoine de Sassenage, seigneur d'Iseron (50). »

(L) *Il cita Pequigni devant le roi, et perdit sa cause.*] Je m'en vais copier le narré de M. Allard. « Comme le baron accusa Pequigny de la perte de » la ville, et de celle de sa liberté et » de son bagage, il prétendit qu'il » l'en devait dégrever. Il le cita pour » ce sujet devant le roi François » II, qui avait succédé à Henri II, » où il soutint admirablement bien » sa cause, et dit que Pequigny » avait laissé entrer l'ennemi sans » combattre, qu'il pouvait défendre » la brèche avec facilité, parce qu'elle » était petite, et que ceux qui avaient » résolu d'y passer étaient en petit » nombre ; que s'il le niait, il le lui » ferait avouer par un duel. Ce différent parut singulier à la cour, et » ces deux ennemis trouvèrent des » partisans parmi les grands, qui » empêchèrent quelque temps qu'il » ne fût décidé. Il le fut néanmoins » en faveur de Pequigny, par le crédit de la maison de Guise, qui commençait d'en avoir un bien grand » en France : et il leur fut défendu de » rien attenter l'un contre l'autre, à » peine d'être punis comme criminels de lèse-majesté, dont le baron

(49) *Au mois de septembre* 1696, *par les soins de l'obligeant M. Pinsson des Riolles.*

(50) Allard, Vie de Des-Adrets, *pag.* 1 *et* 2.

Digitized by Google

» fut tellement outré de colère, qu'il » jura de s'en venger contre les Guisars ; et ce fut la cause qu'il embrassa ensuite le parti des Protestans ; c'est le témoignage de M. » de Thou ; et c'est la vérité (51). »

(M) *Il fut suspect d'intelligence avec le parti huguenot, on le mit en prison et il se justifia.*] A son retour en Dauphiné, après la bataille de Moncontour, *il fut obligé de se retirer dans sa maison, parce que Gordes*, gouverneur de la province, *avait conçu beaucoup de haine contre lui* (52). « On tient qu'il le soupçonnait » de ne s'être pas entièrement défait » de ses inclinations huguenotes, et » même d'avoir favorisé l'armement » qui s'était fait auprès de Genève par » le comte Ludovic de Nassau, et d'être d'intelligence avec lui..... Quoi » qu'il en fût, il est certain que Gordes fit peu d'état de lui, dont le » baron murmura hautement, et fit » des plaintes qui furent un peu hardies, et même téméraires : tellement que le roi l'ayant su, Gordes eut ordre de le faire arrêter ; ce » qu'il fit. Il fut conduit à Grenoble, » et de là à Lyon dans Pierrecise. D'abord on le crut perdu, et cela d'autant mieux qu'on intercepta des lettres des princes et de l'amiral en sa » faveur, et que les principaux chefs » des protestans parlèrent pour lui » faire rendre la liberté (53). » Il l'obtint par la paix qui fut conclue au mois de janvier 1571 (54). Il fut se présenter au roi *estant en son conseil*. « Là, il déclara qu'étant innocent, » il suppliait sa majesté de lui permettre de renoncer au bénéfice » des édits de pacification faits en faveur de ceux qui avaient agi contre ses intérêts, sous prétexte de religion ou de politique ; qu'il n'avait » jamais rien fait qui pût lui être » imputé à blâme ; que si quelqu'un » était assez hardi pour lui soutenir qu'il fût criminel en quelque » manière, il était prêt de l'en faire » dédire les armes à la main, si sa » majesté voulait avoir la bonté de le » souffrir. Le roi lui répondit qu'il » était persuadé de son innocence et » de ses bonnes intentions ; qu'il n'avait jamais douté de sa bonne conduite et du zèle pour son service ; » qu'il était extrêmement satisfait de » lui ; qu'il avait bien toujours cru » que ses intentions avaient été bonnes, et autres choses de cette nature, dont il pria sa majesté de lui » octroyer acte : ce qu'elle fit volontiers. Il est dans les registres de la » chambre des comptes (55). »

(N) *Il fit à Grenoble, en 1581, un acte de son ancienne bravoure.*] Le duc de Mayenne « étant à Grenoble, » en 1581, le jeune Pardaillan, fils » de la Mothe-Gondrin, parla fièrement et injurieusement du baron » Des-Adrets, à cause de la perte de » son père à Valence. Le baron apprit » dans sa retraite de quels termes il » s'était servi, et que même il avait » dit que s'il le rencontrait il le traiterait mal ; ce qui l'obligea de venir à Grenoble, où, après avoir » salué le duc de Mayenne, et en » avoir été caressé, il dit plusieurs » fois, et même en présence de Pardaillan, qu'il avait quitté sa solitude et revu le monde, pour savoir si quelqu'un avait de la rancune contre lui, pour le satisfaire ; » que son épée n'était point si rouillée, » son bras si faible, et ses forces si » diminuées par son âge, qu'il ne fît » bien raison à tous ceux qui avaient » quelque plainte à lui faire. Pardaillan ne dit et ne fit rien qui donnât lieu à une querelle ; tellement » que Des-Adrets se retira content de » cette dernière bravoure (56). »

(O) *On.... verra les titres qu'il se donnait, pendant qu'il fut à la tête des protestans de sa province.*] Les voici : « François de Beaumont, seigneur Des-Adrets, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel des légionnaires de Dauphiné, » Provence, Lyonnais, Languedoc et » Auvergne, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Dauphiné, et lieutenant de monseigneur le prince de Condé en l'armée chrétienne, assemblée pour le » service de Dieu, la liberté et déli-

(51) *Là même, pag.* 19 *et* 20.

(52) Allard, Vie de Des-Adrets, *pag.* 75.

(53) *Là même, pag.* 76.

(54) *Là même, pag.* 77.

(55) *Là même, M.* Allard *rapporte cet acte tout entier, pag.* 79, 80, 81.

(56) *Là même, pag.* 87, 88.

» vrance du roi et la reine sa mère, » conservation de leurs états et grandeur, et de la liberté chrétienne, » èsdits païs (57). » Il y a dans la chambre des comptes de Grenoble *plusieurs ordonnances dressées en son nom, ... où il prend cette qualité, et en d'autres il se dit* chef gouverneur des compagnies assemblées pour le service de Dieu, etc. *On en voit qui sont ainsi adressées :* A tous vrais fidèles sujets du roi, notre souverain et naturel seigneur, associés en la confession des églises réformées, et zélateurs du repos et tranquillité de ce pays de Dauphiné, salut et paix par Notre-Seigneur Jésus-Christ (58). N'était-ce pas un homme bien digne de se servir d'un tel langage? N'était-ce pas un nouvel apôtre bien tourné pour imiter la salutation évangélique de saint Paul ?

(P) *Son visage marquait la férocité de son naturel.*] M. de Thou, qui le regarda si finement à Grenoble l'an 1572 (59), qu'il fut capable de le peindre de mémoire assez bien pour que tout le monde le reconnût, nous en donne cette description : *Erat jam totus canus, sed crudâ adhuc ac viridi senectute, oculis truculentis, naso aquilino, facie macilentâ, sed ruboribus interfusâ, ut lutum sanguine maceratum, quod in P. Corn. Sullâ observatum est, ori inspersum diceres, de cetero corporis habitu prorsùs militari* (60).

(57) Allard, Vie de Des-Adrets, *pag.* 28.
(58) Allard, Vie de Des-Adrets, *pag.* 29.
(59) Thuan. de Vitâ suâ, *lib. I*, *p.* 1165.
(60) *Idem, ibidem.*

BEAUNE (Renaud de), archevêque de Bourges, et puis de Sens, sous le règne de Henri IV. Cherchez Samblançai (Guillaume).

BEDA (Noel), docteur en théologie dans l'université de Paris, fut le plus grand clabaudeur, et l'esprit le plus mutin, et le plus factieux de son temps *.

* Leclerc, dans sa *Lettre critique*, examine en même temps l'article Beda et l'article Farel. Il reproche à Bayle sa sévérité pour le premier et son indulgence pour le second. Leclerc, à son tour, excuse Beda et blâme Farel. C'est ainsi qu'il a fourni à Joly la matière de près de dix pages.

C'était un Picard (*a*), qui vivait sous le règne de François I[er]. * Il se déclara l'ennemi juré de tous ceux qui voulurent faire refleurir les belles-lettres (*b*), et ce fut par-là qu'Érasme et Jacques Faber d'Étaples encoururent son indignation. Il prétendit avoir trouvé un grand nombre d'hérésies dans les paraphrases d'Érasme, et publia un livre sur ce sujet. Érasme se justifia, et l'accusant à son tour, le convainquit d'une infinité de calomnies (A). Beda, au lieu de prouver qu'il n'avait point été calomniateur, ou d'avouer qu'il n'avait pas bien compris le sens de son adversaire, recourut à des artifices de cabale. Il relut les livres d'Érasme : il en fit de nouveaux extraits, aussi infidèles que les premiers (B), et les donna à censurer à la faculté de théologie, où son esprit impétueux et charlatan, ses factions, ses déclamations violentes contre les nouveautés de ce temps-là, et contre ceux qui n'étaient pas assez ardens à les réprimer, lui donnaient une espèce de domination tyrannique (C). Il en abusa de telle sorte, qu'il fallut enfin le livrer au bras séculier, qui, pour le punir de ses excès, le condamna à faire amende ho-

(*a*) Erasmus, Supputat. Errorum Bedæ, *folio* 22.

*Leclerc, d'après le père Hilarion de Coste, auteur de l'*Histoire catholique du XVI[e]. siècle*, dit que le nom de famille de Beda était Bédé. Il doute qu'il fût Picard, parce que du Boulay le dit du diocèse d'Avranches, et né au Mont-Saint-Michel. Il ajoute qu'en 1502 Beda fut principal du collège de Montaigu.

(*b*) Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. I*, *pag.* 2.

Digitized by Google

norable (D), et à confesser en présence d'une infinité de monde, à la porte de l'église cathédrale de Paris, qu'il avait parlé contre le roi et contre la vérité. On le condamna de plus au bannissement (c). Ceci se passa en 1535. Il s'était fort opposé au dessein, qu'eut François Ier. de faire opiner la Sorbonne favorablement pour le divorce de Henri VIII. Il n'avait pas tort dans le fond; car ce fut un véritable mystère d'iniquité que tout ce qu'on fit pour corrompre quelques universités de France : mais il gâta sa cause par ses manières emportées et par ses airs de mutinerie (E), et il s'enveloppa même dans le crime de parjure. Il avait beaucoup de crédit auprès du premier président Lizet (d), homme bien plus propre à soutenir le personnage de mauvais controversiste, comme il fit avant sa mort (*), qu'à être à la tête du premier parlement de France. Beda fut un des principaux promoteurs du supplice de Louis de Berquin, comme nous le dirons dans l'article de ce martyr protestant. En général, il n'y eut personne dans Paris qui témoignât plus de violence que lui contre ceux qu'on appelait hérétiques (e); et de là vient que Théodore de Bèze attribue à *un juste jugement plutôt de Dieu que des hommes* la peine que Beda souffrit d'être *confiné au Mont-Saint-Michel* (f), *où* il mourut le 8 de février 1537 (g). Il avait été le principal du collége de Montaigu. Vous trouverez ci-dessous les titres de ses ouvrages (F).

(c) Bèze, Hist. ecclés., *tom. I*, *pag.* 15.

(d) *Voyez la remarque* (E), *et* Érasme, Épître LVI *du livre XXX*, *pag.* 1941.

(*) Entendez cela de l'impression des Traités de Controverse de Pierre Lizet ; la plupart de ces traités ayant été composés par lui longues années auparavant, si nous en croyons le Passavant de Bèze. Voyez Dupin dans cette partie de la Bibliothéque ecclésiastique du XVIe. siècle, où il est parlé de Pierre Lizet. Rem. Crit.

(e) Bèze, Hist. ecclésiast. *tom. I*, *pag.* 7, 14.

(f) *La même*, *pag.* 15.

(g) Saint-Romuald, journal chronologique, *tom. I*, *pag.* 132, *où il dit des particularités touchant l'estime que la faculté de théologie avait pour Beda.*

(A) *Érasme le convainquit d'une infinité de calomnies.*] Voyez le livre intitulé : *Supputationes Errorum in Censuris Natalis Bedæ, per Erasmum Roterodamum.* Il fut imprimé l'an 1527. Le revers du titre vous apprendra que, de compte fait, Érasme trouva dans un assez petit livre de son censeur cent quatre-vingt-un mensonges, trois cent dix calomnies et quarante-sept blasphèmes ; et cela, sans le traiter à la rigueur ; car on lui fit grâce de plusieurs choses qui méritaient d'être relevées : *Ac ne quis queratur iniquam supputationem, non imputavimus illi tam multa indoctè, stultè, et sine mente dicta. Non imputavimus tam multas propositiones quas in censuris omisit, etc.* (1). Un homme qui aurait eu de l'honneur et de la conscience, se serait uniquement appliqué à sa propre justification contre de semblables listes ; mais Beda et ses semblables trouvent mieux leur compte à répéter cent fois leurs premières accusations, tout comme si l'on n'y avait rien répondu. Si l'on en croit Érasme, le livre de son adversaire déplut si fort à François Ier., que, par ordre de ce prince, l'on en défendit la vente. *Impotenter et infeliciter edito libro sic debacchatus est in me, ut rex christianissimus, mox ubi rem cognovit, vetuerit codices divendi, haud dubiè vetiturus excudi si tempestivè monitus fuisset* (2). Pareil

(1) Erasme, *au revers du titre des* Supputationes Errorum in Censuris Bedæ.

(2) Erasmus, Epist. LXXIII. *lib. XIX*, *pag.* 892, *datée du mois de novembre* 1527. *Voyez aussi* Epist. XIV, *libri XX*, *pag.* 974, *et* Epistol. IV, *libri XXIV*, *pag.* 1281.

Digitized by Google

traitement fut fait au livre que Noël Beda avait mis au jour en ce même temps contre Jacques Faber d'Étaples; mais on ne laissa pas de faire courir les exemplaires de ces deux livres. *Urit hominem quod liber quem in Jacobum Fabrum scripserat, edicto regio suppressus est, etiamsi non est suppressus* (3). *Nec jussus premere pressit, sed elusit regis edictum curans ut in* Germaniam *spargeretur, et isthic clam distraheretur* (4).

Rapportons ici un passage du livre de M. Chevillier sur l'origine de l'imprimerie de Paris. « François Ier.... » était tellement irrité contre le docteur Noël Beda, qui avait réfuté les » paraphrases et les annotations *d'Érasme*, et contre la faculté qui avait » approuvé et fait imprimer son livre » (5), que le premier étant allé à la » cour pour quelque affaire de sa compagnie, y fut arrêté prisonnier pendant un jour, n'ayant eu la liberté, » qu'à condition de se présenter » quand on le demanderait; et on envoya une lettre de cachet au parlement, datée d'Amboise, le 9 avril » 1526, par laquelle il lui était ordonné d'empêcher que le livre de » Beda ne fût vendu. J'ai lu dans une » copie des registres de cette cour, » une lettre latine de Josse Bade, où » il dit qu'il en avait imprimé six cent » cinquante exemplaires, dont plusieurs avaient été envoyés en Espagne, en Italie, en Allemagne et » en Angleterre; qu'il ne lui en restait plus qu'environ cinquante copies complètes; et promet qu'il ne » les distribuera point (6)...... De » plus, le nommé Louis de Berquin, » luthérien caché, ami d'Érasme, » avec qui il avait quelque commerce » de lettres, présenta douze propositions du livre de Beda, prétendant » qu'elles contenaient des impiétés et » des blasphèmes, et demanda que la » faculté fût obligée de les condamner, ou de les prouver par l'Écriture sainte. Le roi écouta cet accusateur favorablement, et le 10 juillet » 1527 envoya par M. l'évêque de Bazas les propositions au recteur, à » qui il donna ordre de les faire examiner par les quatre facultés assemblées, et non point seulement par » les docteurs en théologie, *quos in hâc materiâ suspectos habebat*, » comme dit le registre de la faculté....... Je ne trouve point écrit » quel fut le jugement des quatre facultés (7). » Prenez garde que les théologiens de Paris s'étaient tellement rendus suspects de passion et d'emportement, que le roi ne voulut point qu'ils fussent juges en cette cause, sans l'adjonction des trois autres facultés. Il est bon de voir de quelle manière il brida ces zélateurs: voici un extrait de la lettre qu'il écrivit au parlement le 9 avril 1526. « Et » parce que nous sommes deuement » acertenéz, qu'indifféremment ladite » faculté, et leurs supposts, écrivent » contre un chacun, en dénigrant » leur honneur, état et renommée, » comme ont fait contre Érasme, et » pourroient s'efforcer à faire le semblable contre autres, nous vous » commandons.... qu'ils n'ayent en » général, ni en particulier, à écrire » ni composer, et imprimer choses » quelconques, qu'elles n'ayent premièrement été revues et approuvées » par vous, ou vos commis, et en » pleine cour délibérées (8). » Ces règlemens-là ne durèrent guère, quoiqu'ils semblent dignes d'un établissement général et perpétuel.

(B) *Il fit de nouveaux extraits des livres d'Érasme, aussi infidèles que les premiers.*] Plus il se sentait convaincu de calomnie, plus il travaillait à perdre celui qu'il avait calomnié. Il s'avisa donc d'essayer, si, en produisant tout de nouveau les mêmes accusations, sous une forme un peu différente, il en tirerait un meilleur parti. *Urit hominem..... quod ego respondens et meam innocentiam et illius impudentiam sic omnibus ob oculos posui, ut in speculo non possit evidentius. Itaquè prorsus animo gladiatorio parat vindictam non se purgans, quod non potest, sed easdem calumnias aliâ specie rursùs inge-*

(3) *Idem*, Epist. LXII, *libri XIX*, *pag.* 877, *datée du* 30 *novembre* 1527.

(4) *Idem*, Epist. LXXI, *libri XIX*, *pag.* 886. *Voyez aussi l'*Epist. XIV *du livre XX*.

(5) *C'est-à-dire*, *celui de* Beda *contre* Érasme. *Il fut imprimé à Paris*, *chez Josse Bade*, *l'an* 1526, in-folio.

(6) Chevillier, Orig. de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 174.

(7) Chevillier, Orig. de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 175.

(8) *Tiré de* Chevillier, *pag.* 179, 180.

Digitized by Google

rens.... Habet sexcentas propositiones è paraphrasibus decerptas.... eas ut narrant ad facultatem defert, et in aliquot jam audio pronunciatum. Sed quomodo proponit artifex? Omittit quæ rem explicant, quæ calumniam excludunt: addit de suo quæ faciunt ad calumniam: proponit velut à me dicta hoc tempore quæ dicuntur ab evangelistis aut apostolis, et ad ecclesiæ primordia pertinent (9). Beda n'oubliait aucune friponnerie d'un infidèle faiseur d'extraits; il supprimait ce qui était propre à justifier l'accusé, et à faire voir la calomnie; il ajoutait ce qui était propre à fortifier son accusation; il détournait en un sens ce qui avait été dit en un autre. Il n'y a rien de plus aisé que de faire condamner par ces artifices une opinion innocente. Voyez la LXXIIIe. lettre du XIXe. livre d'Érasme *. Il se servit d'une autre machine: il choisit quelques chefs d'accusation; et les ayant mis en français, il les envoya à la cour, afin d'irriter les grands, les femmes, et en général toute la France contre l'accusé (10). Il s'était déjà servi du titre de roi de France, qu'Érasme donna au roi d'Angleterre, en lui dédiant un livre; il s'en était, dis-je, déjà servi pour rendre odieux à la cour du roi très-chrétien ce pauvre auteur (11). Je ne sais si personne s'avisa de lui reprocher en face, qu'il avait grand tort de ne point travailler avant toutes choses à sa propre justification; et que c'était une grande honte de laisser les Listes d'Érasme sans repartie: Listes, qui le convainquaient manifestement d'erreurs grossières, et de calomnies honteuses. *Quùm meæ supputationes ob oculos omnium posuerint hominis inscitiam cum pari malitiâ conjunctam, non cogitat de purgando, sed articulos aliquot decerptos ex acervo calumniarum et* gallicè *versos misit in aulam regiam.... Nunc eosdem articulos vobis ingerit, scilicet in ordinem digestos, ut novi videantur, perindè quasi nihil sit responsum* (12). C'est à cela qu'il fallait répondre, et ne se réserver pas tout entier pour des voies d'obliquité. Érasme fut peut-être le seul qui fit ce reproche à son adversaire. *Nisi Bedda prorsùs diffideret suæ causæ, responderet saltem ad quædam loca tam impudenter calumniosa vanaque, ut res manibus, quod ajunt, sentiri possit. Nunc hoc omisso quod in primis curatum oportuit, vim parat, concitat facultatem ut articulorum turba suffragiis et autoritate me opprimat* (13). Érasme, dis-je, fut le seul peut-être qui fit ce reproche; car ordinairement ceux qui ne sont pas intéressés aux injustices d'un inquisiteur, se gouvernent par la règle *plus penser que dire.*

(C) *Son esprit charlatan, ses factions, ses déclamations.... lui donnaient dans la faculté de théologie une espèce de domination tyrannique.*] Je ne sais s'il y a rien de plus difficile que d'obtenir un jugement équitable dans un procès de doctrine contre un homme fait comme Beda. Il était violent de son naturel; il lâchait la bride à sa violence naturelle, avec d'autant plus de licence, qu'il se couvrait du beau prétexte des intérêts de la vérité; il diffamait hardiment les gens dans un livre; il traitait de lâches prévaricateurs les personnes modérées. C'était le moyen d'obliger une partie des juges à lui donner gain de cause contre leur propre conscience; car il n'y a point de plaisir à se faire diffamer par des assesseurs de l'inquisition: en un mot, c'était le moyen de tyranniser la faculté de théologie. Voici la plus fidèle description que l'on puisse voir de la manière dont un homme fait comme lui peut extorquer un décret académique, une sentence synodale, etc Jamais Michel Ange ne peignit plus heureusement. *In omni consessu semper fuerunt, qui studiis et improbitate rerum summam sibi vindicant, nec temerè fit, ut melior pars vincat. Per illos primùm res privatim decernitur, mox excluduntur integriores, adhibentur idonei, præfatio commendat concordiam, addun-tur minæ*, *Hic*, *inquiunt*, apparebit,

(9) Erasmus, Epist. LXII?, *libr. XIX*, *pag.* 877.

* Leclerc reproche à Bayle de citer ici comme autorité le même Érasme qu'il récuse dans la remarque (C) de l'article Farel.

(10) *Idem*, Epist. LXXI, *libr. XIX*, *pag.* 886.

(11) *Ibidem*, *et* Epist. XIII, *libri XXIV*, *pag.* 1309.

(12) Erasmus, Epist. LXXI, *lib. XIX*, *pag.* 886.

(13) *Idem*, Epistolâ LXXIII, *libr. XIX*, *pag.* 892.

qui sint Lutheranæ factionis. *Si quis dixerit aliquid æquiùs, mox audit à frementibus*, Luthero *pejor. Sunt ingenia modesta, quæ malunt quiescere quàm cum talibus contentionem suscipere. Sunt qui in gratiam privatam deflectant à suâ sententiâ : sunt qui metuant aut sperent aliquid, eoque premant quod judicant optimum : sunt qui iisdem affectibus excæcati sunt, quibus* Bedda : *sunt quos utcunque sanos clamor ac tumultus aliorum, ita ut fit, agit in furias. Ita non fit, sed extorquetur senatusconsultum. In quo prodendo rursùs qui extorserunt admiscent affectus suos, aliis vel insciis, vel conniventibus. Et hoc dicitur collegii decretum* (14). Ce qu'il dit dans le quatrième feuillet de sa *Supputatio Errorum in Censuris Bedæ* est aussi une fidèle peinture. *Deliguntur deputati ad id idonei, quos optant ii quorum vel auctoritas vel improbitas vincit in collegiis, in quibus frequenter quod ait Livius major pars vincit meliorem, nonnunquàm minor sed importunior superat et majorem et meliorem. Allegatur relator. Decernitur. Interim cum scribis res est. Et hìc infulciuntur quædam obiter, quæ vel non sentiuntur, vel dissimulantur.* Ce qu'il y a de déplorable est que le manége, dont on vient de voir la peinture, se met en usage lors même qu'il s'agit de condamner ce qui le mérite le plus. Voyez les plaintes que l'on a faites contre la censure du livre de Marie d'Agreda (15). Notez que notre Beda vint à bout de ses desseins : la faculté de théologie censura les livres d'Érasme le 27 de décembre 1527. Il est vrai que cette censure ne fut rendue publique que quatre ans après (16).

(D) *On le condamna à faire amende honorable.*] Barthélemi Latomus, qui était alors à Paris, manda cette nouvelle à Érasme. *Beda tuus fecit emendam, ut vocant honorabilem, cum hâc confessione quòd contra veritatem et regem loquutus esset, quæ verba ante ædem divæ Virginis magno populi concursu præeunte præcone palam pronunciavit : ne fortè Lutheranum illum fuisse putes. Sed tamen detinetur adhuc in carcere detrudendus in monasterium aliquod, ut ferunt, ubi et quando regi visum fuerit.* Cette lettre de Latomus, datée du 19 de juin 1535, est la XXVII^e^. du XXVIII^e^. livre parmi celles d'Érasme.

(E) *Il n'avait pas tort dans l'affaire du divorce de Henri VIII; . . . mais il gâta sa cause par ses . . . airs de mutinerie.*] MM. du Bellai, qui s'intéressaient extrêmement au bon succès du divorce de Henri VIII, disent beaucoup de mal de Noël Beda dans leurs lettres. *Je n'ai encores veu ce roi,* (celui d'Angleterre) *ne ceulx qui ont le crédit envers lui en si bon train qu'ils sont, à quoi a merveilleusement aydé ce que vos théologiens ont faict, selon l'advis qui est venu des ambassadeurs; mais il y a ung Beda de ce nombre, qui est un très-dangereux marchant, et ne seroit grand besoin d'en avoir beaucoup de tels en une bonne compagnie.* C'est ce que Jean du Bellai, évêque de Bayonne, écrivait de Londres à M. de Montmorency, le 29 de décembre 1529 (17). Guillaume du Bellai, son frère, écrivit à François I^er^., le 9 juin 1530, que Beda avait fait de grands désordres dans l'assemblée de la faculté. « Durant » lesquels propos, *dit-il*, et cependant que leur Bedeau recolligeoit » les noms et opinions des délibérans, » pour voir quelle seroit l'opinion de » la plus grande partie, se leva un » desdits sieurs nos maistres, qui lui » arracha le roole des poings et le » deschira, et sur ce point se levèrent en troupe, et avec grand et » désordonné tumulte, commencèrent aulcuns à crier que c'estoit assez fait et parlé, et que la plus » grande et plus saine partie estoit » d'avis de n'en délibérer sans escrire » à vous, sire, et au pape. Ainsi se » départit la compagnie, et les ambassadeurs du roi d'Angleterre, » qui se promenoient en une galerie, » et les virent sortir en tel désordre » et crierie, et oyrent tous les propos » qu'ils tenoient entre eux, se retirèrent à leurs logis fort mutinés, et » interprétans cette affaire en très-

(14) *Idem*, Epist. LXXI, *libr. XIX*, *pag.* 889.

(15) *Ci-dessus dans la remarque* (C) *de l'article de* (Marie) d'Agreda.

(16) *Voyez* Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 173.

(17) *Voyez l'Histoire du Divorce de Henri VIII, par M.* le Grand, *tome III*, *pag.* 421.

Digitized by Google

» mauvaise part, et s'en attachèrent » à moy, disant que pieça ils sça» voient bien que telle estoit la menée » de Beda et ses complices, de faire » la délibération telle qu'ils l'avoient » trouvée (18). » Du Bellai ajoute, 1°. qu'à sa prière, M. le premier président *appela vers lui Beda, Barthélemy, Tabary, et aulcuns autres principaux autheurs de cette discorde et brigue*, et leur fit promettre qu'ils se rassembleroient le lendemain; 2°. que sur une autre circonstance, le même premier président *fit venir devers lui ledit Beda en l'église Nostre-Dame, lui remontra ses facultez et l'inconvénient où il pouvoit mettre* le roi, *et tellement le prescha qu'il lui jura très-expressément, non-seulement de n'empescher qu'il fust obéi aux lettres* du roi, *mais de soi employer comme pour sa vie à faire que la chose se passast sans bruit ne scandale* (19); 3°. qu'encore que *de prime face il ne voulust* pas se trop fier à cette promesse, *pour autant que contre autre promesse pieça faite à monsieur le grand maistre*, ledit Beda *avoit commencé cette brigue, sans laquelle cette affaire se pouvoit démesler sans que le roi en fust empesché ne pour l'un ne pour l'autre; toutefois, voyant que M. le premier président s'en vouloit fier* à Beda, lui du Bellai n'avait point voulu *derechef* en écrire au roi. La lettre du 15 d'août de la même année est curieuse. Du Bellai y fait savoir à M. de Montmorency, 1°. que l'affaire *avoit esté menée par telles et si meschantes brigues, que j'ay veu*, dit-il, *telles fois les affaires du roy en danger d'en souffrir grandement; et dans les remèdes que j'ai procuré journellement y estre mis par M. le premier président, ayant outre l'autorité en laquelle il est constitué, principal crédit de persuader audit Beda et ses complices, je vous asseure que tel inconvénient fust advenu pour les entreprises d'un fol, je n'ose dire mauvais homme, que le sens de mille sages eust ahanné de le réparer sans coust extresme, et peut-estre que tout autre juge non empoisonné de la persuasion que je voy audit sieur premier président, que le devant nommé Beda soit en parlant théologiquement indéviable et impeccable, lui eust imputé à péché mortel, ce que ledit sieur président à peine peut recevoir pour véniel, tant y a que le roy a décerné commission pour informer des abus et insolences dudit Beda et ses consors*; 2°. que les ambassadeurs d'Angleterre avaient obtenu de François I^er. un ordre au bedeau de la faculté de théologie *de bailler un double authentique de quelque acte signé de la main propre de Beda*, et qu'ils avaient eu recours au roi, parce qu'avoir cela *par congé de la faculté estoit rentrer à l'A B C, obstant la tyrannie pieça usurpée par ledit Beda et ses adhérans*; 3°. que le premier président (20) *a tant la sainteté de Beda persuadée, qu'il ne peut croire de lui les fautes mesmes qu'il en voit, lesquelles pour vray dire sont telles, que si j'en avois fait de telles en mon endroit, et j'aurois une douzaine de testes, j'aurois gagné qu'on ne m'en laissast une, comme on pourra voir qui voudra lire la légende qu'en feront MM. les présidens le Viste et Povellot, ne voulant pourtant conclure, monseigneur, que ledit Beda soit seul méchant; car il a prou de compagnons qui seroient bien aises de donner occasion au roy de faire quelque chose par précipitation à l'encontre d'eux, pour acquérir nom de martyrs envers le populaire. J'avois souvent ouy parler de leurs malignes entreprises sous titre et couleur de bonne foi et hypocrisie; mais je n'en eusse jamais creu la dixme, si je ne l'eusse veu* (21). Ces paroles valent leur pesant d'or; car elles représentent merveilleusement le caractère d'un grand nombre de ces turbulens zélateurs, qui causent mille désordres dans un état, par l'envie de dominer sur la multitude, et qui ne sont pas fâchés de se faire persécuter, afin que la populace, s'intéressant à leur disgrâce, se soulève, et achève ce que leurs intrigues avaient commencé. L'évêque de Bayonne, dans ses lettres à M. de Montmorency, confirme la plupart des choses que son frère avait écrites.

(18) *Là même*, *pag.* 465, 466.

(19) *Là même*, *pag.* 468.

(20) *C'était Lizet, dont* Théodore de Bèze *s'est tant moqué.* Guillaume du Bellai *le représente ici comme un personnage faible, et peu capable de la charge qu'il avait.*

(21) *Au III^e. tome de l'*Histoire du Divorce de Henri VIII, *par M.* le Grand, *pag.* 473.

La matière du roy d'Angleterre, dit-il (22), *a esté proposée à Paris, après qu'il n'y a eu plus d'ordre de y reculler. Beda y a fait le démoniacle, et s'est parti la chose sans rien faire : le roy veult qu'on y recommence, et s'il est besoing qu'on lui envoye ledit Beda...... Je fus adverti que messieurs de la faculté estoient entrez en conclave pour regratter encores la matière du roi d'Angleterre, estans aucteurs et promoteurs de ce fait Beda, Barthélemy et leurs complices, lesquels après tant de beaulx et honnestes alarmes faicts par eux, ainsi qu'avez entendu, sur l'heure qu'ils ont esté déchargez de la présence de leur doyen....., ont, de leur autorité particulière, entrepris de rompre ce que généralement en si grosse compagnie avoit esté faict et conclud...* (23). *Vous sçavez, monseigneur, que piecza vous ay dit la suspicion qu'on avoit que Beda feist falcifier audit bedeau le registre, laquelle suspicion estre par ce mot plutost augmentée que diminuée, je ne voulus pas lui en donner le loisir* (24). Par ces coups de pinceau nous pouvons connaître le vrai portrait de ce personnage.

(F) *Voici les titres de ses ouvrages.*] *De unicâ Magdalenâ, contra Jacobum Fabrum et Judocum Clichtoveum*, à Paris, en 1519. *Contra Commentarios ejusdem Fabri in Evangelia et Epistolas libri II, et contra Erasmi Paraphrases liber I*, à Paris, en 1526. *Apologia adversùs clandestinos Lutheranos*, à Paris, en 1526. *Apologia pro filiabus et nepotibus Annæ, contra eumdem Fabrum* *. On le croit auteur du *Restitutio in integrum Benedictionis Cerei Paschalis* (25).

(22) *Dans une lettre datée le* 17 de juin 1530, *rapportée par M.* le Grand, *tome III, pag.* 489.

(23) Lettre *datée du* 15 *d'août* 1530, *là même, pag.* 491.

(24) Lettre *du* 15 *d'août*, *rapportée par M.* le Grand, *tome III*, *pag.* 502.

* Ce livre est de 1520, dit Joly, quoique Moréri et Dupin disent 1529 : c'est un volume in-4°.

(25) Aubert. Miræus, de Scriptor. Sæculi XVI, *pag.* 21.

BEDELL * (Guillaume), évêque de Kilmore en Irlande, naquit l'an 1570, à Black Nottey, dans la province d'Essex. Il étudia à Cambridge, et y reçut le degré de bachelier l'an 1599. Il sortit de cette université, pour aller exercer le ministère à Saint-Edmondbury, dans la province de Suffolk ; ce qu'il fit avec un grand zèle sans interruption, jusques à ce qu'il fut choisi pour chapelain de l'ambassadeur que le roi Jacques envoya à la république de Venise (*a*). Bedell noua une amitié très-étroite avec Frà-Paolo (A), pendant les huit années de son séjour à Venise ; et lorsqu'il revint en Angleterre il y amena le fameux Marc Antoine de Dominis, et y porta divers manuscrits du père Paul, et entre autres l'Histoire du Concile de Trente. Il alla reprendre son ancien poste de Saint-Edmondbury, et s'occupa parmi les fonctions du saint ministère à traduire en latin l'*Histoire de l'Interdit*, et celle *de l'Inquisition*, que le père Paul lui avait données. Il les dédia au roi. Il traduisit aussi les deux derniers livres de l'*Histoire du Concile*. Il fut pourvu d'un bénéfice considérable dans le diocèse de Norwich, en l'année 1615. Il le posséda douze ans, fort appliqué à tous ses devoirs, et se souciant fort peu de faire du bruit dans le monde. Il était si peu connu, que personne ne put donner de ses nouvelles à Diodati, théologien de Genève (B). Sa réputation ne laissa pas de passer jusqu'en Irlande, où on le nomma, d'un commun consentement, principal du collége

* *Le Dict. de Chaufepié*, sans signaler aucune erreur de Bayle, contient, en forme de supplément, des particularités sur G. Bedell.

(*a*) *C'était Henri Wotton.*

Digitized by Google

de la Trinité (*b*). Il n'accepta cette charge, qu'à condition que ses supérieurs lui commanderaient de le faire; et comme le roi Jacques le lui commanda, il obéit avec joie, et remplit admirablement ses fonctions. Deux ans après, il fut pourvu de l'évêché de Kilmore, et de celui d'Ardagh en la province d'Ulster : il était alors dans sa cinquante-neuvième année (*c*). Il trouva ces deux diocèses dans un grand désordre, et s'employa avec toute sorte d'activité à y réformer les abus. Il commença par celui de la pluralité des bénéfices; et pour payer d'exemple, il résigna l'évêché d'Ardagh, et ne retint que l'évêché de Kilmore. Il fit des règlemens pour la résidence : il songea avec zèle à la conversion des catholiques; et croyant que rien n'y pourrait plus contribuer qu'une traduction de l'Écriture en langue irlandaise (C), il fit travailler à cette version. Cette affaire rencontra bien des obstacles. Il témoigna beaucoup de zèle pour la réunion des luthériens et des calvinistes (D). Il n'approuvait point ceux qui se servaient d'un style emporté contre le papisme (E), et il ne les croyait pas propres à désabuser les errans. Ses manières étaient toutes différentes de leur méthode : elles étaient remplies de la charité apostolique; et ce fut cette honnêteté, qui, avec la protection spéciale de Dieu, le sauva de la fureur des papistes (F), lorsqu'ils firent un si cruel massacre en Irlande, l'an 1641. Sa maison, où plusieurs personnes avaient cherché un asile, fut épargnée pendant deux mois; et enfin, lorsqu'on voulut employer la violence contre ces personnes, on garda ce ménagement pour lui, qu'on le pria de les renvoyer, faute de quoi on lui déclara qu'on avait ordre de le saisir. Il aima mieux s'abandonner à la discrétion des rebelles que de faire sortir de chez lui ceux qui s'y étaient réfugiés. On le fit donc prisonnier avec ses deux fils, et on l'amena dans le château de Lochwater, avec la petite troupe qu'on trouva chez lui. Il eut la liberté de prêcher dans sa prison; et, fort peu de temps après, il fut mis en liberté avec ses deux fils, par un échange de prisonniers. Il fut mené chez un pasteur irlandais, et mourut dans peu de jours (*d*), avec les dispositions les plus chrétiennes que puisse avoir un véritable prélat. Sa fin fut digne de la belle vie qu'il avait menée : c'était le plus grand exemple que ces derniers siècles puissent opposer aux saints pasteurs de l'église primitive (*e*). Les catholiques d'Irlande, à qui la haine pour les protestans, et l'esprit de rébellion, inspirent plus de férocité que la nature même de leur climat et l'éducation, admirèrent sa vertu, et lui donnèrent des marques fort signalées de leur respect le jour de sa sépulture (G). Sa science était grande (H), et il l'aurait témoignée au public par un plus

(*b*) *Ce collége est à Dublin.*

(*c*) *C'était donc l'an* 1629.

(*d*) *Le* 7 *de février* 1642.

(*e*) *C'est ce que le docteur* Burnet *à présent évêque de Salisbury, montre dans un grand détail, et avec une force d'éloquence toute singulière dans la* Vie *de ce prélat. Voyez la citation suivante.*

grand nombre de livres (I), s'il avait voulu mettre sous la presse tous ceux qu'il avait composés. On n'en sauva presque rien : les rebelles dissipèrent ses papiers et toute sa bibliothèque. Il avait soixante et douze ans lorsqu'il mourut, et il était encore fort vigoureux, et n'avait point eu besoin de lunettes (*f*).

(*f*) *Tiré de sa* Vie, *composée par le docteur* Burnet, *traduite en français par L. D. M.*, *et imprimée à Amsterdam*, *en* 1687, *in*-12.

(A) *Bedell noua une amitié très-étroite avec Frà-Paolo.*] La confidence de ce fameux théologien de Venise fut sans réserve pour Guillaume Bedell : il lui découvrit son cœur, beaucoup plus imbu de la foi des églises réformées, que de celle du concile de Trente. On n'a peut-être jamais su des particularités aussi convaincantes de la foi réformée du père Paul, que le sont celles que M. Burnet a publiées dans la vie de notre évêque de Kilmore : j'en parlerai amplement en un autre lieu (1). Il me suffit de dire ici que le père Paul aida M. Bedell à apprendre la langue italienne, et qu'il en fut aidé pour apprendre la langue anglaise. Il avoua qu'il en recevait d'autres instructions plus considérables : voyez ci-dessous la remarque (H). J'ajoute que M. Bedell mit en italien la liturgie de l'église anglicane, et qu'il eut la liberté de s'entretenir avec Frà-Paolo *tant et aussi souvent qu'il voudrait*, lors même qu'à cause des blessures que ce père avait reçues, on ne le laissait aborder qu'à des gens tout-à-fait connus (2).

(B) *Il était si peu connu, que personne ne put donner de ses nouvelles à Diodati, théologien de Genève.*] Pour un homme de peu de mérite, ce que je dis là ne serait pas un éloge ; mais étant question d'un habile théologien, et d'un pasteur qui faisait sa charge si dignement, on ne peut dire qu'il n'était guère connu, que l'on ne relève en même temps jusqu'aux nues sa modestie, son humilité, son désintéressement, et plusieurs autres vertus véritablement pastorales, et malaisées à trouver. Où sont les ecclésiastiques à grands talens qui ne cherchent à faire du bruit dans le monde, et surtout jusqu'aux oreilles des souverains et des favoris? Rapportons ce que le docteur Burnet remarque. *Diodati*, dit-il (3), *ce célèbre théologien de Genève, étant venu en Angleterre, n'y put trouver personne qui lui en dît des nouvelles, bien qu'il eût beaucoup de connaissances dans le clergé. Il fut fort surpris qu'un homme si extraordinaire, si fort admiré à Venise, si tendrement chéri des personnes du plus insigne mérite, fût si peu connu en son pays. Il avait perdu toute espérance de le voir, lorsque par un cas purement fortuit il le rencontra dans les rues de Londres, où ils se marquèrent tous deux beaucoup de surprise et de joie. Diodati le présenta ensuite au savant évêque de Durème, M. Morton, qu'il informa de l'estime particulière que le père Paul en faisait; et ce prélat lui fit un accueil très-favorable.*

(C) *Il fit faire une traduction de l'Écriture en langue irlandaise.*] Il avait appris cette langue, et *quoiqu'il fût trop âgé pour la parler, il l'entendit si bien, qu'il en fit une critique, et en donna une grammaire complète*, qui est, dit-on, *la première qui ait jamais été faite* (4). En faveur des nouveaux convertis, *il faisait lire tous les dimanches les communes prières en irlandais, et y assistait lui-même..... On avait déjà traduit en irlandais le Nouveau Testament et la Liturgie; mais jugeant que le Vieil ne devait pas être plus caché, il chercha quelqu'un qui possédât bien cette langue, pour le traduire* (5) : *il jeta les yeux sur un nommé* King, âgé d'environ soixante-dix ans, lui donna les ordres, le pourvut d'un bénéfice, et le pria de commencer. Cet homme n'entendant point les langues originales fut obligé de traduire sur l'anglais : son travail fut revu par Bedell qui, après avoir

(1) *Dans l'article* Sarpi. [Cet article n'a pas été donné par Bayle.]

(2) *Le Docteur* Burnet, Vie de Guillaume Bedell.

(3) *Là même*, *pag.* 35.

(4) Burnet, Vie de Guillaume Bedell, *pag.* 119.

(5) *Là même*, *pag.* 120.

Digitized by Google

conféré la version irlandaise avec l'anglaise, conférait celle-ci avec l'hébreu, avec les septante, et avec l'italien de Diodati. Dès qu'il eut vu que cet ouvrage était achevé, il se résolut à la dépense de l'impression; mais on traversa son dessein : on fit entendre au vice-roi et à l'archevêque de Cantorberi que ce serait une honte pour la nation que de publier une Bible qui aurait été traduite par un homme aussi méprisable que King (6). Il y eut un ecclésiastique qui impétra le bénéfice de ce King, et qui l'en *chassa avec ignominie et violence* (7). On ne se contenta pas de l'en avoir dépouillé, on l'attaqua en son honneur. *C'est l'ordinaire*, dit M. Burnet (8), *de ceux qui commettent quelque injustice de la vouloir justifier par une autre, de charger leurs adversaires de calomnies, et de répéter leurs accusations fort souvent, afin de prévenir le monde, et de les accabler si fort qu'ils ne puissent revenir à leur droit, et soient entièrement affaissés sous un tel surcroît de malice.* Bedell fit tout ce qu'il put pour empêcher l'oppression de ce pauvre traducteur, et se prépara à faire imprimer chez lui la Bible irlandaise; mais les désordres survinrent, et il ne vécut pas assez pour exécuter sa résolution. Le manuscrit ne se perdit pas : on travaillait *à l'imprimer à la diligence de l'insigne philosophe chrétien M. Boyle* (9) dès le temps que M. Burnet publia la Vie de notre évêque (10).

(D) *Il témoigna beaucoup de zèle pour la réunion des luthériens et des calvinistes.*] Il ne se contenta pas de communiquer par lettres à M. Durry ses lumières et ses avis, *il voulut l'assister dans la dépense qu'il lui fallait faire pour négocier cette union. Il lui fit une pension annuelle de vingt-cinq pistoles, qu'il paya régulièrement à son correspondant de Londres* (11). Ce M. Durry se nomme en latin *Duræus* : on ne saurait croire la peine qu'il prit pour exécuter son projet de réunion. Je crois que sans se presser il fit autant de voyages que le jésuite Matthieu, qui fut nommé *le Postillon de la Ligue*. Ils sont comparables en quelque chose; mais ils diffèrent en plusieurs autres. L'un était le ministre d'une ligue toute formée, et qui actuellement sous les armes ne méditait que des desseins violens : l'autre était le ministre d'une ligue qui ne subsistait qu'en idée, et qui n'eût été bâtie que sur la modération des esprits. Il ne faut donc pas s'étonner si l'un d'eux courait la poste, et si l'autre voyageait commodément. On trouve parmi les traités que Duræus publia l'an 1662 (12) le sentiment de Guillaume Bedell sur les questions que l'entrepreneur de la réunion avait proposées aux théologiens. Ce prélat fit voir qu'il était propre à de semblables entreprises : voici comment. Un grand nombre de luthériens furent s'établir à Dublin, et refusèrent de communiquer avec l'église d'Irlande. On les cita au conseil de l'archevêque : ils répondirent que les théologiens d'Allemagne ne trouvaient pas que la présence de Jésus-Christ en l'Eucharistie fût enseignée conformément à leur doctrine par l'église irlandaise. L'archevêque les renvoya à l'évêque de Kilmore, qui leur fit une si solide réponse, que les théologiens d'Allemagne qui la virent conseillèrent aux luthériens de Dublin de communiquer avec l'église du lieu. Le docteur Burnet dit là-dessus que l'église d'Angleterre n'a donné *aucune définition positive de la manière dont le corps de Jésus-Christ est présent dans le sacrement* : de sorte que *les personnes de différent sentiment peuvent pratiquer le même culte sans être obligées de se déclarer, et sans qu'on puisse présumer qu'ils contredisent leur foi* (13). J'ai toujours ouï dire que pour prévenir les schismes et les disputes, il n'y aurait rien de meilleur que d'éviter le détail, et que de donner aux formulaires la plus grande généralité que l'on pourrait.

(E) *Il n'approuvait point ceux qui se servaient d'un style emporté contre le papisme.*] Il prêcha un jour entre autres choses ce que l'on va voir : « Permettez-moi, mes frères, de vous » dire ici librement ma pensée. Je

(6) *Là même, pag.* 124.
(7) *Là même, pag.* 125.
(8) *Là même, pag.* 129.
(9) Burnet, Vie de Bedell, *pag.* 131.
(10) *C'est-à-dire, l'an* 1685.
(11) Burnet, Vie de Bedell, *pag.* 132.
(12) *Ce livre est intitulé*, Irenicorum Tractatuum Prodromus.
(13) Burnet, Vie de Bedell, *pag.* 133.

» sais bien qu'elle ne sera pas au goût » de plusieurs ; mais cela ne m'empêchera pas de décharger ma conscience : et j'espère que les personnes de bon sens le trouveront bon. » J'ai cru il y a long-temps que la manière dont plusieurs traitent leurs » adversaires en leurs écrits et en » leurs sermons était blâmable. Ils lâchent la bride à leur plume et à » leur langue, et ce qu'ils disent n'est » qu'un tissu de calomnies et d'injures. Ils pensent avoir fait des merveilles quand ils imitent leurs ennemis, ou quand ils les surpassent » en ce genre, où celui qui fait le » mieux fait effectivement le plus mal. » Ils tâchent de justifier leur procédé » par ce texte, *Réponds au fou selon sa folie*, sans réfléchir qu'il est défendu par cet autre, *Ne réponds pas au fou selon sa folie, de peur que tu ne lui sois semblable*. Mais » ils sont quelquefois d'autant plus » inexcusables, que n'entendant point » le sentiment des adversaires, ou du » moins le déguisant, et le rendant » plus déraisonnable qu'il n'est, les » preuves qu'ils apportent n'ont rien » de solide, et ne consistent qu'en » des paroles emportées sur des termes ambigus que chaque parti » prend en un sens différent (14)...... » N'envions point aux papistes et aux » autres hérétiques la gloire de surmonter nos adversaires en injures, » parce que plus on est excellent en » cet art, plus on s'éloigne du grand » modèle de charité qui dit : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur* (15).... Ce n'est pas avec » des paroles aigres et piquantes, mais » par la solidité des raisons qu'on fait » connaître l'erreur..... Nous sommes » appelés à confondre l'erreur, et non » pas à chicaner, ou à dire des injures. On dit qu'Alexandre, ayant entendu les brocards d'un de ses soldats contre son ennemi Darius, le » reprit aigrement en ces termes : » *Mon ami, je te prends à ma solde pour combattre Darius, et non pas pour le traiter indignement comme tu fais* (16). Mais, en vérité, Jésus-Christ, notre capitaine, se sent bien » peu obligé à ceux qui traitent ainsi » leurs adversaires ; et il y a bien de » l'apparence que, s'il était encore sur » la terre, il leur dirait : *A la bonne heure, prédicateurs de mon Évangile, que vous refutiez le papisme, et que vous vous opposiez à l'Antechrist, mon ennemi, et à toutes les sectes qui combattent sous son étendard ; mais je ne vous ai pas appelés pour les maltraiter de paroles.* » Voilà mes sentimens touchant la » manière dont nous devons traiter » avec ceux de la communion romaine. Peut-être ne sont-ils pas conformes à la pratique de Luther, de » Calvin, et de quelques autres grands » hommes. Mais s'il faut que notre » conduite soit réglée, il ne faut pas » qu'elle le soit selon l'exemple que » nous voyons en autrui : ils ont été » hommes, et peut-être ont-ils eu » la faiblesse de s'être trop emportés (17). »

C'est une petite partie de l'extrait qu'on nous a donné de ce sermon dans la Vie de ce prélat. Celui qui a donné cet extrait nous a fait savoir que ce sermon fut prêché peu après le différent qu'on eut dans la chambre des communes du parlement d'Irlande, où il y avait beaucoup de papistes. Le jugement du docteur Burnet là-dessus est extrêmement digne d'attention. *Il y donne*, dit-il (18), *une si belle methode pour bien traiter les controverses, qu'il me semble qu'on y trouvera un avis aussi extraordinaire qu'il est peu en pratique.*

(F) *Son honnêteté..... le sauva de la fureur des papistes.*] Leur amertume (je me sers des termes de M. l'évêque de Salisburi) n'était pas assez forte pour résister à la douceur qu'il leur avait marquée en toute rencontre, et qui leur fit dire fort souvent qu'il se-

(14) *Ce Prélat touche les deux plus grands défauts de ceux qui manient les controverses. L'un est qu'ils disent trop d'injures à leurs adversaires; l'autre est qu'ils ne représentent pas fidèlement les opinions qu'ils réfutent; ils dissimulent les raisons fortes de l'autre parti : ils s'attachent à de faux sens, etc.*

(15) *Ces paroles de Jésus-Christ étaient le texte sur lequel ce prélat prêchait.*

(16) *Je crois que M.* Bedell *prend ici l'un pour l'autre : ce fut Memnon, général de Darius, qui parla ainsi à un soldat qui médisait d'Alexandre.* Plutarch. Apophth., *pag.* 174. *Mais comme les anciens ne sont pas toujours uniformes à appliquer ces sortes de mots aux mêmes gens, il se pourrait faire que M.* Bedell *eût lu ce qu'il dit.*

(17) Burnet, Vie de Bedell, *pag.* 145, 147.

(18) *Là même*, *pag.* 143.

Digitized by Google

rait le dernier Anglais qui serait chassé d'Irlande. *Il fut le seul dans le comté de Cavan qu'on n'inquiéta point, non-seulement en sa maison, mais en son cimetière et en son église, qui étaient remplis de pauvres persécutés* (19). Lorsque les rebelles lui firent dire qu'il congédiât les réfugiés qu'il avait chez lui, ils ajoutèrent, *Que comme il avait fait du bien à plusieurs, et n'avait désobligé personne, on le considérait plus qu'aucun Anglais qui fût en Irlande* (20). Voyez la remarque suivante.

(G) *Les catholiques irlandais... lui donnèrent des marques fort signalées de leur respect le jour de sa sépulture.*] L'évêque titulaire de Kilmore avait pris possession de l'évêché : il fallut le supplier de permettre que M. Bedell fût enterré dans le cimetière de son église : il allégua d'abord que c'était une terre sainte, qui ne devait plus être profanée par de tels enterremens ; mais enfin il accorda tout ce qu'on voulut : et ainsi le 9 février 1642 *le corps du défunt fut inhumé auprès de celui de son épouse, comme il avait souhaité pendant sa vie. Les Irlandais voulurent en cette triste occasion lui rendre des honneurs extraordinaires. Le chef des rebelles assembla ses troupes, les mit en ordre, et leur fit accompagner le corps en grande cérémonie, depuis la maison de M. Shereden jusqu'au cimetière de Kilmore : ils voulaient même que M. Clogy* (21) *fît l'office selon les statuts de l'église anglicane ; mais, quoique les gentilshommes lui eussent fait cette honnêteté, on ne jugea pas à propos d'en user, de peur d'exciter la rage d'une canaille qui n'était que trop échauffée. Lorsqu'on mit le corps en terre, elle fit une décharge, et s'écria en latin,* Requiescat in pace ultimus Anglorum, *paix soit au dernier des Anglais ; et en effet, ils avaient protesté fort souvent qu'ils avaient plus de considération pour M. Bedell que pour aucun autre des évêques anglais, et qu'il serait le dernier ôté de parmi eux* (22).

(19) *Là même, pag.* 181.

(20) *Là même, pag.* 205.

(21) *Il avait été ministre de Cavan, et avait demeuré long-temps auprès de Guillaume Bedell. C'est lui qui donna des mémoires au docteur* Burnet, *pour faire la Vie de ce prélat.*

(22) Burnet, Vie de Bedell, *pag.* 222, 223.

(H) *Sa science était grande.*] Le père Paul *déclara qu'il avait plus appris* de Guillaume Bedell, *en toutes les parties de théologie, spéculative et positive, que d'aucune autre personne qu'il eût jamais pratiquée* (23). Ce même père avait lu le Nouveau Testament grec avec tant d'exactitude, qu'il avait fait des notes sur chaque mot : mais, par la critique de M. Bedell, il comprit qu'il n'avait pas encore bien entendu certains passages ; et il fut ravi d'en apprendre le vrai sens, que ce docte Anglais lui montra (24). Marc Antoine de Dominis pria ce même docteur d'examiner les dix livres de la République ecclésiastique. M. Bedell y *corrigea beaucoup de méchantes applications des passages de l'Écriture, et beaucoup de citations des pères ; car ce prélat étant tout-à-fait ignorant dans le grec ne pouvait qu'il ne fît toutes sortes de fautes* : le grand nombre a été cause que M. Bedell n'a pu les corriger toutes (25). Il remarqua quelques méprises dans les œuvres du savant Usserius archevêque d'Armach. *Elles n'étaient ni d'importance, ni en nombre ; mais parce qu'elles ne répondaient pas à l'exactitude singulière de ce grand homme, il crut qu'il les lui devait faire voir : il le fit, et sa censure fut reçue de l'archevêque avec la douceur et l'humilité qui lui étaient ordinaires* (26). Il étudiait beaucoup, et *son étude principale c'était le texte original de l'Écriture, dont il avait lu si souvent l'hébreu et le grec des Septante, qu'il les avait aussi à la main que la version anglaise* (27).

(I) *Il avait composé plusieurs livres.*] J'ai dit dans le corps de cet article, qu'il publia une traduction latine de quelques ouvrages du père Paul. Je dois dire présentement que De Dominis fut beaucoup plus satisfait de la version de M. Bedell, que de celle de M. Newton. Celui-ci traduisit les deux premiers livres de l'*Histoire du Concile de Trente* ; l'autre traduisit les

(23) Burnet, Vie de Bedell, *pag.* 8. *M.* Wotton *atteste ce fait dans une lettre qu'il écrivit au roi d'Angleterre, rapportée dans la* Vie de Guillaume Bedell, *pag.* 37, 38.

(24) Burnet, Vie de Bedell, *pag.* 10, 11.

(25) *Là même, pag.* 11, 12.

(26) *Là même, pag.* 230.

(27) *Là même, pag.* 227.

deux derniers (28). M. Bedell publia un livre de Controverse, l'an 1624, et le dédia au prince de Galles. Ce livre était la *Réfutation* de quelques lettres de M. Wadsworth. Ce M. Wadsworth, compagnon d'étude et de chambre de M. Bedell, était pourvu d'un bénéfice dans le même diocèse que M. Bedell, et fut *envoyé en Espagne environ le même temps* que M. Bedell fut envoyé à Venise (29) : il fut envoyé, dis-je, en Espagne, *dans la même qualité de chapelain, destiné pour apprendre l'anglais à l'infante, lorsqu'on en eut arrêté le mariage avec le roi Jacques.* Il se laissa persuader de quitter sa religion et son pays ; et publia des Lettres sur les motifs de son changement (30). M. Bedell les réfuta. On croit que sa réponse fit effet sur le cœur de M. Wadsworth, quoiqu'elle ne l'ait point engagé à la profession extérieure de l'église réformée. On croit cela, à cause que le fils de ce nouveau catholique fut trouver M. Bedell à Kilmore, *et lui dit qu'il avait ordre de son père de le remercier de la peine qu'il avait prise à l'instruire ; qu'il lisait incessamment son livre, et qu'après cette lecture il lui avait ouï dire quelques fois qu'il voulait se sauver.* M. Bedell fait mention de la découverte qui fut faite du nombre de la bête dans l'inscription d'une thèse dédiée au pape Paul V (31). On trouva que les lettres numérales de ces paroles *Paulo V, Vice Deo* faisaient 666 ; mais il ne se vante pas d'être l'auteur de la découverte : il l'était pourtant (32), et il fit un plaisir extrême à Frà-Paolo, et aux autres théologiens de la république de Venise, quand il la leur communiqua (33). Il avait fait un fort long Traité sur ces deux Questions, *où était l'église réformée avant Luther ? et quel a été le sort de ceux qui moururent au giron de l'église romaine avant la réformation ?* Il était résolu de le donner au public, et le docte Usserius l'en avait souvent pressé : la rébellion d'Irlande a fait périr cet ouvrage (34), et un *grand amas d'expositions critiques sur différens passages de l'Écriture*, et ses *Sermons* et ses *Paraphrases fort savantes sur toutes les epîtres et les évangiles du jour, selon la liturgie anglicane* (35). *Les Irlandais s'en saisirent et de ses autres manuscrits, dont il y avait une grande caisse pleine : il n'y eut que son grand manuscrit hébreu, qui fut heureusement retiré d'entre les mains de ces profanes, et se conserve à présent dans la bibliothéque du collége d'Emmanuel. Ce bonheur arriva par l'entremise d'un Irlandais qu'il avait converti, qui, se mêlant parmi les rebelles, emporta ce manuscrit et quelques autres livres.* On est tenté de croire que c'est le même dont il est parlé dans la page 25. Or là il est dit que M. Bedell acheta à Venise du rabbin Leo, *premier chacham de la synagogue,... le beau manuscrit du Vieil Testament qu'il donna au collége d'Emmanuel, quoiqu'il l'estimât beaucoup ; car on dit qu'il lui coûtait son poids en argent.*

(28) *C'est ce que je trouve dans la* Vie *française* de M. Bedell, *pag.* 25, 26. *Or c'est supposer que cet ouvrage du père* Paul *n'est divisé qu'en IV livres : cependant toutes les éditions que j'ai vues en ont VIII.*

(29) *Je rapporte les propres paroles de la* Vie de Guillaume Bedell, *quoique j'y trouve un peu de difficulté ; car il me semble qu'il se passa plus de douze ans, depuis l'ambassade de Wotton à Venise, jusqu'au traité de mariage du prince de Galles avec l'infante.*

(30) Vie de Bedell, *pag.* 4, 5.

(31) *Là même, pag.* 14.

(32) *M. Wotton en assura le roi Jacques. Là même.*

(33) Burnet, Vie de Bedell, *pag.* 13.

(34) *Là même, pag.* 229.

(35) *Là même, pag.* 227.

BÉGAT (JEAN), conseiller au parlement de Dijon, fut député à Charles IX, l'an 1563, pour lui faire des *remontrances* sur l'édit qui avait accordé aux protestans l'exercice de leur religion après la première guerre civile. Les États de Bourgogne avaient résolu de s'opposer malgré l'édit aux assemblées des protestans, et pour le faire trouver bon à la cour, on y envoya Bégat, qui harangua fortement sur cette matière. Il publia ensuite une *Apologie*, où il prétendit montrer par plusieurs raisonnemens que l'on ne doit point souffrir deux reli-

Digitized by Google

gions dans un état, et que cette tolérance est injurieuse à Dieu, et contraire au repos public. Les protestans publièrent un écrit contre celui-là (*a*)(A).

(*a*) *Ex* Thuani *lib. XXXVI, pag.* 730, *ad ann.* 1564.

(A) *Il publia une* Apologie.... *Les protestans publièrent un écrit contre celui-là.*] Je n'ai point encore vu de catalogue d'auteurs, qui fasse mention de cet ouvrage de Bégat : et c'est ce qui m'a déterminé à le déterrer : outre qu'on verra dans cet article le peu de respect qu'on avait alors en France pour l'autorité royale. La province de Bourgogne, non-seulement ne défère pas aux volontés de son roi, mais elle décide, après une mûre délibération dans l'assemblée de ses états, qu'elle n'obéira point. Quand on représente de semblables choses aux Français, depuis les révolutions arrivées en Angleterre l'an 1688 *, ils ne savent que dire, et ils voudraient bien que les preuves de ces récriminations ne subsistassent nulle part. J'ai la Remontrance de Bégat, imprimée en latin, à Cologne, l'an 1564. Elle est intitulée, *Responsum Conventûs trium Ordinum Ducatûs Burgundiæ de edicto pacis nuper in causâ religionis factæ, ad christianissimum Galliarum regem Carolum nonum, anno* 1563. Il est étonnant qu'elle soit si inconnue : car elle fut traduite en plusieurs langues, comme je viens de le voir dans les *Meslanges Paradoxalles* de Pierre de Saint-Julien. Ce passage est si curieux, qu'il mérite d'être rapporté sans retranchement. « Pour parler de chose plus récente, » lorsque la cour de parlement de » Bourgongne, séant à Dijon, députa » M. Jean Bégat conseiller en icelle, » pour aller rendre raison au roi, » pourquoi ladite cour n'avoit pro- » cédé à la publication de l'édit de » janvier (1), (où icelui sieur Bégat » parla si bien et si doctement, que » autre remonstrance n'a esté mieux » receue de nostre tems : ce que se » peut juger, parce que icelle remon- » strance françoise a esté traduicte en » latin, italien, espagnol et alle- » mand), il advint que séparément » ledit sieur Bégat tomba en propos » avec le sieur chancellier de l'Hospi- » tal sur le même faict. Et comme le » conseiller feist fondement des privi- » léges de Bourgongne, et dit que le » roi les avait juré, et promis obser- » ver : ledit sieur de l'Hospital (ro- » gue comme un chancellier) retor- » qua qu'il n'appartenait aux subjects » d'agir contre leur roi *ex sponsu* » (ce furent ses motz) et que toutes » conventions de princes souverains » avec leurs subjects ne les obligent » que tandis qu'il leur plaira (2). »

* Bouhier, cité par Joly, prétend que dans cette phrase Bayle compare la conduite des Bourguignons, sous Charles IX, à celle des Anglais sous Jacques II : il raconte que Bégat fut envoyé deux fois député à Paris pour faire des remontrances contre les édits en faveur des protestans, qu'il fut toujours bien accueilli à la cour, et que même la première fois il reçut des lettres de félicitations de l'Hospital. Ce fut lors de son second voyage à Paris qu'on lui fit la réponse, rapportée par Pierre de Saint-Julien. Joly renvoie au reste à l'*Histoire des Commentateurs de la coutume de Bourgogne par Bouhier* et à la *Bibliothéque de Bourgogne*. Bégat est mort le 21 juin 1572, à quarante-neuf ans.

(1) *Je crois qu'il se trompe, et qu'il confond l'édit de janvier* 1561 *avec l'édit de pacification du mois de mars* 1563.

(2) Pierre de Saint-Julien, *doyen de Châlons*, Meslanges Paradoxalles, *pag.* 123.

BELLAI, famille illustre et ancienne dans l'Anjou, de laquelle sont sortis quelques grands hommes. Voyez dans Moréri une longue suite de la généalogie de du Bellai, et un assez grand détail sur les personnes de ce nom qui se sont le plus distinguées. J'éviterai autant qu'il me sera possible les répétitions en parlant de Guillaume du Bellai, et de Jean du Bellai son frère. Je veux dire, qu'autant que faire se pourra je laisserai ce qui a été déjà pris par M. Moréri.

BELLAI (Guillaume du), seigneur de Langei, était fils de Louis du Bellai (*a*), et de Marguerite de la Tour-Landri. Il rendit de grands services à Fran-

(*a*) *Il fonda la branche de Langei.*

çois I^er^., tant par son courage, que par son esprit : il ne fut pas moins un bon capitaine qu'un habile négociateur, et il eut la plume aussi bonne que la langue et que l'épée. Son adresse à pénétrer par ses espions, et par ses intrigues, les desseins des ennemis, était surprenante. Voyez dans Moréri ce que Brantôme en a dit, et ajoutez-y ce que je rapporte ci-dessous (A). Il fut un des principaux ressorts qui poussèrent quelques universités de France à opiner selon les passions de Henri VIII, roi d'Angleterre, lorsque ce prince se voulut défaire de sa femme par la voie du divorce, afin d'avoir les mains libres pour épouser Anne Boulen. Il était de l'intérêt de la France de favoriser en cela le roi d'Angleterre ; car le divorce de la reine Catherine était un affront pour l'empereur, et un plaisir pour Henri VIII. Cet affront d'un côté, ce plaisir de l'autre, étaient fort capables de former une liaison très-étroite entre le roi d'Angleterre et François I^er^. De là vint que Guillaume du Bellai employa tout son savoir-faire en faveur de Henri VIII. Il fut envoyé plusieurs fois en Allemagne auprès des princes de la ligue protestante : il y esquivait adroitement les coups que l'on lui portait, touchant la sévérité avec laquelle le roi son maître punissait les hérétiques (B). Il fut fait chevalier de l'ordre, et lieutenant général en Italie. Il avait composé en latin une *Histoire de son temps* (C), divisée en *ogdoades* (*b*) ; et puis, par ordre du roi, il l'avait traduite en français. Quelqu'un s'empara de cet ouvrage, de sorte que le public en est demeuré frustré à la réserve de quelques fragmens, et de trois ou quatre livres, que MARTIN DU BELLAI, frère de l'auteur, a insérés dans ses *Mémoires* (D). On verra dans les remarques le jugement que Montaigne a fait de ce livre (E). Le prologue contient des avis très-importans aux historiens, et des réflexions très-solides sur les indignités qu'on fait à l'histoire (F). C'est par une erreur palpable, qu'on impute à Guillaume du Bellai un écrit sur la discipline militaire. (G). Je crois qu'il était l'auteur des autres ouvrages qu'on lui attribue (H) ; mais je ne pense pas qu'ils aient jamais été imprimés. J'excepte l'*Épitome des Antiquités des Gaules*, qui fut imprimé, avec quelques autres petites pièces, l'an 1556 *. La Croix du Maine assure que Guillaume du Bellai naquit environ l'an 1498, à Glatigni, dans le Perche (*c*). Je crois qu'il se trompe quant au temps (I).

(*b*) *Cela veut dire qu'il faisait ses divisions de huit livres en huit livres.* La Croix du Maine *s'est imaginé faussement que* Guillaume du Bellai *avait fait un livre intitulé* Ogdoade, *qui était différent de son* Histoire de France.

* Bayle n'a pas connu, dit Joly, le poëme intitulé : *Guillelmi du Bellai peregrinatio humana*, 1509. In-8°. de 122 pages.

(c) La Croix du Maine, Biblioth. franç., *pag.* 139.

(A) *Son adresse à pénétrer les desseins des ennemis était surprenante : voyez ce que je rapporte ci-dessous.*] François de Billon observe que le *seigneur de Langey* ne commençait jamais l'exécution d'aucune entreprise militaire, qu'après avoir employé sa plume à découvrir l'état des

choses (1). Il rapporte ensuite ces paroles de Charles-Quint, *la plume de Langey m'a trop plus fait la guerre, que toute lance bardée de la France* (2). Il dit beaucoup de bien des secrétaires de ce seigneur ; car après avoir parlé d'un personnage qui offrit inutilement deux mille écus d'or pour avoir copie d'une lettre qu'un cardinal avait écrite à François Ier., il ajoute que ce personnage *s'en alla assez confus comme s'étant présumé avoir affaire à quelques bons marchantz semblables à ceux du deffunct marquis du Guast, qu'un secrétaire du mémorable Langey (nomme Landry) menoit secrètement par le bec jusques au fons de leur pensée par voye d'argent. Le tout pour l'affection qu'il portoit à un maistre qui se faisoit faire au besoin voluntaire sacrifice des cœurs de ses secrétaires et d'autres gentizhommes, dont encore à sa louenge (et pour avyser la France des gens de service de son tems) on dit en maint honneste lieu ce mot, nourriture de Langey* (3). Si l'auteur qui a tant parlé des grands effets de la plume, et qui en a cité tant d'exemples, avait su ce que je viens de citer, il en aurait orné son ouvrage intitulé *Arma anserina* (4).

(B) *Il esquivait adroitement les coups que l'on lui portait touchant.... le supplice des hérétiques.*] Voyez le précis de sa harangue dans le IXe. livre de Sleidan : on ne pouvait pas plaider plus adroitement qu'il le fit pour le supplice que François Ier. avait fait souffrir à quelques-uns de ses sujets imbus de la nouvelle opinion *. Mais les conversations de Langei étaient pour le moins aussi adroites que ses harangues : il conférait avec les docteurs, et leur avouait que sur plusieurs points le roi son maître ne s'éloignait pas beaucoup d'un livre que Mélanchthon avait publié (5). Le père Maimbourg s'est mis là-dessus fort en colère contre Sleidan. *Comment est-ce*, demande-t-il (6), *que le seigneur du Bellai* (7) *pourrait avoir dit aux luthériens une chose si fausse, et si éloignée de toute vraisemblance ? lui, qui au commencement de cette même année avait suivi le roi* à une célèbre procession, où ce prince avait témoigné tant de zèle pour la religion catholique, et *au retour* de laquelle *il fit brûler tout vifs à petit feu six hommes convaincus du luthéranisme ?* J'aimerais autant demander, *comment serait-il possible qu'un ambassadeur fin et adroit se servît de quelques déguisemens, lorsqu'il veut obtenir des choses de grande importance, qu'un aveu sincère lui ferait manquer infailliblement ?* Le père Maimbourg avoue (8) que du Bellai déclara, que ceux qu'on avait punis en France n'étaient pas des gens que les protestans d'Allemagne pussent avouer. Ce même jésuite ne censure point Sleidan d'avoir dit que du Bellai protesta que le roi son maître n'avait point établi un préjugé contre le luthéranisme par le supplice auquel il avait condamné quelques-uns de ses sujets, et qu'il n'y avait que de malins calomniateurs qui pussent dire une telle impertinence. *Illum animadvertisse quidem in suæ ditionis quosdam : sed hoc ad ipsorum injuriam nullam pertinere, tametsi malevoli dicant quùm illos è medio sustulit, ipsorum quoque causam veluti præjudicio quodam condemnâsse : rogat autem ne tam ineptis calumniis moveantur* (9). Il faut donc que le père Maimbourg ait cru que l'ambassadeur avait parlé de la sorte ; or que peut-on dire de plus contraire à la bonne foi, de plus faux, de moins vraisemblable ? La notoriété publique n'apprenait-elle pas qu'à Paris on ne faisait point plus de quartier aux luthériens, qu'aux zuingliens ? Voyez ce qui a été dit sur tout ceci contre le père Maimbourg

(1) Billon, Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin, *folio 36 verso, édition de Paris, en* 1555, in-4°.

(2) *Là même, folio* 237.

(3) *Là même, folio* 245 *verso.*

(4) *Imprimé à Leyde, en* 1679, *in*-12.

* Leclerc, pour excuser du Bellay, dit que son discours lui avait été dicté. Du reste, dit-il, il ne trompa pas les protestans ; car, 1°. aucun Allemand n'avait été puni en France pour les placards ; 2°. les auteurs de ces placards ne pouvaient pas être avoués par les protestans d'Allemagne ; 3°. les condamnations prononcées ne l'avaient pas été par préjugé contre le luthéranisme.

(5) *C'étaient ses* lieux communs.

(6) Maimb., Histoire du Luthéran., *liv. III, pag.* 232.

(7) *A la page précédente, il l'appelle* Guillaume de Langey, seigneur du Bellai. *C'est renverser l'ordre.*

(8) *Pag.* 231 *de son* Luthéranisme.

(9) Sleidanus, *lib. IX, folio* 218.

dans la Critique générale de son Calvinisme (10). Nous avons ici un article de la religion du souverain, et un point du catéchisme des ambassadeurs; c'est qu'il faut persécuter chez soi l'hérésie, et la caresser chez les étrangers, ou pour l'exciter à une guerre civile dans un état qu'on a intérêt d'affaiblir, ou pour se fortifier d'une alliance avantageuse. Agir selon la doctrine des équivoques, c'est le métier des ambassadeurs. C'est pour eux principalement qu'elle aurait dû être inventée. Si elle était sûre dans le barreau de la conscience, elle leur serait absolument nécessaire pour le salut éternel. Au reste, la bonne foi de Sleidan a été mise dans tout son jour par M. de Seckendorf. Il cite des lettres de Guillaume du Bellai, et de Jean du Bellai son frère, écrites à Mélanchthon, par lesquelles ils l'assuraient des bons sentimens de François I^er^. (11). Il cite même une lettre que ce prince écrivit à la ligue de Smalcalde, pour excuser les supplices en question (12). On se jouait manifestement des princes ligués: et pour les empêcher de s'accorder avec Charles-Quint, on tâchait de leur faire accroire bien des choses. Un historien moderne (13) remarque que tout le discours de Guillaume du Bellai à la faculté de théologie de Paris, assemblée pour délibérer sur le divorce du roi d'Angleterre, était plein de fourberies: pourquoi aurait-il été plus sincère au préjudice de François I^er^. en Allemagne?

(C) *Il avait composé en latin une* Histoire de son temps.] Scévole de Sainte-Marthe s'est fort trompé, lorsqu'il a dit que cet ouvrage était l'histoire de France, depuis le commencement de la monarchie jusques au temps de l'auteur. *Historiam de rebus Gallicis, ab ipsâ imperii origine, ad sua usque tempora, tum latinè tum gallicè, gravissimo stylo persecutus est* (14). S'il avait lu les préfaces, il n'aurait pas dit cela; car Guillaume du Bellai déclare en termes formels (15), *que le commencement de ses Memoires* est *dès la première adolescence de* François I^er^. Il ajoute que d'abord il y avait mis, comme par manière d'avant-propos, un *discours sur l'origine des Gaulois et des Français, et sur la réduction de ces deux peuples en une seule nation*, qui secoua le joug des Romains: mais qu'ensuite il mit ce discours à part, et l'augmenta de telle sorte, qu'il en fit un ouvrage séparé, et l'une des sept Ogdoades qui composaient son histoire. Il traitait dans cette Ogdoade: 1°. de l'antiquité des Gaulois et des Français; 2°. de la division des Gaules et de la France: il donnait là une description géographique, et accordait le plus qu'il pouvait les noms modernes avec les anciens; 3°. des lois et coutumes tant militaires que politiques, et des charges et des dignités. *Il approprioit le temps passé au présent, au mieux et au plus près qu'il avoit pu faire* (16). Martin du Bellai ne condamne pas moins clairement Scévole de Sainte-Marthe: *Feu mon frère, messire Guillaume du Bellai,... avoit composé*, dit-il (17), *sept Ogdoades latines, par lui mesme traduites du commandement du roi en nostre langue vulgaire, où l'on pouvoit voir comme en un clair miroir, non-seulement le pourtrait des occurrences* DE CE SIÈCLE, *mais une dextérité d'escrire merveilleuse, et à lui péculière, selon les jugemens des plus savans.* Si l'on y avait pu voir toute l'histoire de la monarchie, se fût-il borné à recommander les mémoires de son frère par les seules *occurrences de ce siècle*, et par le style?

Notez que le livre de l'Antiquité des Gaulois et des Français est si rempli de mensonges, qu'on dirait que l'auteur se proposa moins de faire une histoire, que de forger un roman. *Non Francogallicæ Historiæ, sed Amadisicarum Fabularum instituisse tractationem videtur.* C'est ainsi qu'en parle François Hotman, à la fin du IV^e^. chapitre de sa *Francogallia.*

(D)... *dont il ne reste que quelques*

(10) *Lettre XVIII, pag.* 333 *de la III^e^. édition.*

(11) Seckendorf, *lib. III, pag.* 109. *Voyez aussi pag.* 259, *num.* 12.

(12) *Ibidem, pag.* 104.

(13) Le Grand, Histoire du Divorce de Henri VIII, *tom. I^er^., pag.* 179.

(14) Sammarth. *in* Elogiis, *pag.* 12.

(15) *Dans son prologue: voyez la pag.* 454 *des* Mémoires de Martin du Bellai. *Édition de la Rochelle, en* 1573, *in-8°.*

(16) *Là même, pag.* 457.

(17) *Dans la préface.*

Digitized by Google

livres, que Martin du Bellai... *a insérés dans ses* Mémoires.] Il était lui aussi homme de guerre et de plume. Il fut chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et son lieutenant général en Normandie. Il a laissé des *Mémoires*, qui s'étendent depuis l'an 1513, *qu'il vint à la cour*, jusques à la mort de François Ier. Ce sont des *Mémoires tant de la paix que de la guerre, dont je puis parler*, dit-il (18), *en partie comme tesmoing oculaire; car en plusieurs endroits, et deçà et delà les mons, me suis trouvé en personne, et des autres ai peu avoir certain advis par ceux qui ont esté présens*. De dix livres qui composent cet ouvrage, il n'y en a que trois qui appartiennent à Guillaume du Bellai, si l'on s'en rapporte au frontispice, à la préface de Martin du Bellai, et au titre du Prologue des Ogdoades; mais si l'on consulte le haut des pages, et le titre particulier qui est à la tête de chaque livre, on trouve que le Ve., le VIe., le VIIe. et le VIIIe. livre appartiennent à Guillaume du Bellai, et que le Ier., le IIe., le IIIe., le IVe., le IXe., et le Xe. appartiennent à Martin. Ce qui appartient à Guillaume est tiré de la Ve. Ogdoade, et s'étend depuis l'année 1536, jusques à l'année 1540 (19). L'ouvrage entier de Guillaume comprenait sept Ogdoades; mais la première ne regardait point François Ier.: elle traitait des Antiquités des Gaulois et des Français, etc., comme je l'ai déjà dit (20). Les six autres étaient destinées au règne de ce monarque. Les dix livres que nous avons en partie de Guillaume, et en partie de Martin, furent imprimés à Paris, l'an 1569, *in-folio*, par les soins de René du Bellai, baron de la Lande, gendre de Martin. Je vois citer une édition de Paris, *in-folio*, en 1572; et j'en ai vu une, qui fut achevée d'imprimer à Paris, le 29 d'octobre 1587, *in-folio*, par Pierre le Voirrier, imprimeur du roi ès mathématiques. Elle se vendait chez Pierre l'Huillier. Du Chêne, dans la Bibliothéque des auteurs de l'Histoire de France (21), dit qu'il y a une édition de Genève, en 1594, *in-8°.*: il ne parle point de celle de la Rochelle, en 1573, *in-8°*. Hugues Sureau mit cet ouvrage en latin, et le publia à Francfort, *in-folio*, l'an 1574. Martin du Bellai était mort à Glatigni, le 9 de mars 1559 (22). Il avait épousé Isabeau Chenu dame d'Yvetot; et par ce mariage, il était devenu prince d'Yvetot (23).

(E) *On verra ci-dessous le jugement que Montaigne a fait de ce livre.*] Voici ses paroles: « C'est tousjours » plaisir de voir les choses escrites » par ceux qui ont essayé comme il » les faut conduire; mais il ne se peut » nier, qu'il ne se découvre évidem» ment en ces deux seigneurs ici, » un grand déchet de la franchise et » liberté d'escrire, qui reluit ès an» ciens de leur sorte, comme au sire » de Jouinville, domestique de saint » Louis, Eginard, chancelier de » Charlemagne, et de plus fraîche » mémoire en Philippe de Comines. » C'est ici plustost un plaidoyer pour » le roi François contre l'empereur » Charles V, qu'une histoire. Je ne » veux pas croire qu'ils ayent rien » changé, quant au gros du faict; » mais de contourner le jugement des » événemens, souvent contre raison, » à nostre avantage, et d'obmettre » tout ce qu'il y a de chatouilleux en » la vie de leur maistre, ils en font » mestier: témoin les reculemens de » messieurs de Montmorency et de » Brion, qui y sont oubliés, voire le » seul nom de madame d'Estampes » ne s'y trouve point. On peut cou» vrir les actions secrètes; mais de » taire ce que tout le monde sçait, » et les choses qui ont tiré des effects » publics, et de telle conséquence, » c'est un défaut inexcusable. Som» me, pour avoir l'entière connois» sance du roi François, et des cho» ses advenues de son temps, qu'on » s'adresse ailleurs, si on m'en croit. » Ce qu'on peut faire ici de profit, » c'est par la déduction particulière » des batailles et exploicts de guerre » où ces gentilshommes se sont trou» vez, quelques paroles et actions » privées d'aucuns princes de leur » temps, et les pratiques et négocia-

(18) *Dans sa préface.*
(19) *Préface de* Martin du Bellai.
(20) *Dans la remarque* (C).
(21) *Pag.* 85.
(22) La Croix du Maine, Bibliothèque française, *pag.* 314.
(23) *La même, pag.* 313.

» tions conduites par le seigneur de » Langeay, où il y a tout plein de » choses dignes d'estre sçeues, et des » discours non vulgaires (24). » Si M. Moréri avait lu les Mémoires de ces messieurs, il faudrait conclure qu'il ne savait guère juger d'un livre; car il dit que le style de Guillaume du Bellai *est pompeux et magnifique*, *et de la manière que doit écrire un homme de qualité*. Premièrement, il est certain que le style de cet illustre personnage n'est point pompeux et magnifique : il n'est point châtié, il ne sent point le travail, on y trouve quantité de termes écorchés du latin; ce qui témoigne que l'auteur se rend justice, lorsqu'il déclare qu'il n'a point songé à la perfection du style. En second lieu, ce ne sont pas les personnes de qualité qui écrivent d'un style pompeux : ce n'est nullement par ce caractère que l'on découvre si un auteur est de qualité. Un rhétoricien de profession, un moine prédicateur, donne cent fois mieux dans la pompe du langage, qu'un homme de cour.

(F) *Le Prologue de ses* Ogdoades *contient des avis très-importans aux historiens.... sur les indignités qu'on fait à l'histoire.*] Jamais on n'a eu plus de besoin qu'au temps où nous sommes, de faire attention à cela; mais le grand mal est qu'aujourd'hui la plupart de ceux qui font les fautes censurées par Guillaume du Bellai, ne pèchent point par ignorance. C'est la malice, c'est l'animosité, ou bien l'envie de s'accommoder au goût populaire, et d'en tirer du profit, qui engagent à falsifier les relations. Quelle que puisse être la source de ce désordre, je mettrai ici un long passage de cet auteur. Il remarque très-justement qu'il importe que ceux qui savent les choses se hâtent de les publier; car, autrement, la peine de remonter jusqu'à la première origine devient trop grande. Voici son vieux gaulois. « En hystoire, *dit-il* (25), de » tant plus est la tardiveté périlleuse, » que la vie des mortels est courte : et » si par ceux qui ont cognoissance et » mémoire des choses de leur temps » il n'en est rien mis par escrit, ceux » qui viendront après, tant puissent-» ils avoir bon stile, bon vouloir, et » diligence, si n'en pourront-ils es-» crire certainement et à la vérité. » Ce que desjà nous pouvons voir » d'aucunes prochaines procendantes » (26) années, desquelles parler au » long et véritablement est chose dif-» ficile, en partie par la négligence, » en partie aussi par la témérité des » mesmes hystoriens, qui cependant » se plaignent de n'avoir assez digne » matière pour bien employer leur » estude et labeur, lesquels néan-» moins eussent beaucoup mieux fait » et pour eux, et pour nous, de se te-» nir en repos et à leur ayse, que de » semer, sous nom d'hystoire, un in-» cogneu recueil de fabuleuses et » mensongères narrations, dont au-» jourd'huy nous avons trop plus que » d'hystoire. J'ay leu en quelque cro-» nique (ce que je crains que l'on » m'estime avoir songé) d'un roy de » France, qui en une après-disnée » vint de Compiegne courrant un » cerf jusques à Lodun... : ce sont cent » lieues, ou environ. Chacun sçait » que le tant vertueux prince, et de » si louable mémoire, Charles duc » d'Orléans, après avoir esté près de » trente ans prisonnier en Angle-» terre pour le service de la couron-» ne de France, à la fin en retourna, » et mourut plein d'ans et d'honneur » en ce royaume. Et toutes-fois on » list, mais c'est en plus de vingt di-» vers aucteurs, qu'il fut à Paris dé-» capité pour crime de lèze-majesté. » Le roy d'Écosse dernier mourut-il » pas en la bataille qu'il donna con-» tre les Angloys, en l'an mille cinq » cens quatorze ? Si ay-je leu, que de » celle bataille il retourna en ses pays » victorieux et triomphant. Je me » déporte, pour éviter prolixité, de » plus avant nombrer telles menson-» ges, lesquelles certes ne sont se-» mées, sinon par la témérité, indi-» ligence et indiscrétion d'iceux hys-» toriens et croniqueurs, qui plus » souvent escrivent pour chose seure, » ce que leur aura dit le premier ve-» nu, sans faire élection ou choix de

(24) Montaigne, Essais, *liv. II*, *chap. X* à la fin, *tom. II*, *pag.* 155. *Édition de Paris*, *en* 1659, in-12.

(25) Guillaume du Bellai, Prologue des Ogdoades, *pag.* 435, *et suiv.*, *édition de la Rochelle*, *en* 1573, in 8°.

(26) *Je crois que c'est une faute d'impression, pour* précédentes.

Digitized by Google

» la personne qui le leur rapporte : » ou bien en disant selon le bruyt qui » aura couru parmy le peuple, auquel » à peine peult avoir mot de vérité. » Dont vient aucunes foys, que les » liseurs informez du contraire, plus » envys (27) croyent aux autres bons » et anciens aucteurs, les estimans » avoir escrit de mesme. Et en avient » ainsi que très-bien dit en autre cas » le cardinal Bessarion (28), voyant » à Rome tant eslever et canoniser de » saincts nouveaux, desquels il avoit » cogneu et peu approuvé la vie, » encores moins la façon de procéder » à leur canonisation : ces nouveaux » saincts (dit-il) me jettent grande- » ment en doute et scrupule de ce » qu'on list des anciens. Et au mien » vouloir, que tels autheurs et croni- » queurs se reposassent, ou qu'à leurs » livres ils imposassent nom convena- » ble au contenu; et que ceux qui » bien pourroient et sçauroient à la » vérité en parler, aymassent tant » l'honneur et la gloire de leur na- » tion, que d'en escrire en tel langa- » ge qu'ils sçavent, selon les choses » veues par eux, ou entendues par » fidelle et bien certain rapport d'au- » truy. Alors seroient les gens de let- » tres, qui par après voudroient les » enrichir de stile et diction plus élé- » gante, hors de la peine et ennuyeux » travail de rechercher la vérité entre » tant de mensonges, contrariétez » et repugnances, qui sont divulgées » par les dessusdits croniqueurs, soy » confians téméraircment à l'ouyr di- » re du premier trouve. »

(G) *C'est par une erreur palpable qu'on impute à Guillaume du Bellai un écrit sur la discipline militaire.*] Du Verdier lui attribue simplement et absolument ce livre ; mais La Croix du Maine fait entendre qu'il a quelques doutes là-dessus : il ne marque ni l'année ni le lieu de l'impression ; il se contente de dire que *l'on trouve imprimé sous le nom dudit sieur de Langey, l'Instruction de l'art militaire.* Du Verdier est plus exact, il donne le titre en cette manière : *Instructions sur le fait de la guerre, extraictes des livres de Polybe, Frontin, Vegèce, Cornazan, Machiavel et plusieurs autres bons auteurs, par messire Guillaume du Bellay, etc., imprimé à Paris*, 4 et 8, *par Michel Vascosan*, 1553. Brantôme était fort persuadé que ce livre avait paru sous le nom de son véritable auteur. *Le livre*, dit-il (29), *qu'a fait M. de Langeay de l'art militaire, le fait connoître autrement capitaine, que ne fait Machiavel celui qu'il en a escrit, qui est un grand abus de cet homme, qui ne savoit ce que c'étoit de guerre, et en aller faire et composer un livre, tout de même comme si un philosophe alloit écrire un livre de chasse, comme a fait le Fouillou.* Il est aisé de prouver par le livre même, que Guillaume du Bellai n'en est point l'auteur. Celui qui a fait cet ouvrage, n'était que simple gendarme dans la compagnie du sieur de Negrepelisse, l'an 1528. Il se trouva *au siége et* à la *prise de Troye*, sous *monsieur de Lautrec* : il se retira *à Bourlette, ville de la Pouille*, après qu'il fut sorti de prison ; il avait été fait prisonnier quand la compagnie où il servait fut défaite, à la retraite que le marquis de Sallusses fit de devant Naples. C'est lui-même, qui raconte toutes ces choses dans son livre. Or rien de tout cela ne peut convenir à Guillaume du Bellai. Il était grand seigneur dès l'année 1525, lorsque la régente l'envoya en Espagne, auprès de François Ier. Il fut en 1527 l'un de ceux qui assistèrent aux jugemens des défauts donnés contre monsieur de Bourbon (30). Le roi l'envoya la même année en Italie porter de l'argent aux princes confédérés, et travailler au bien de la ligue auprès du pape Clément VII. Il fut envoyé en Angleterre l'an 1529, et l'an 1533. Il était alors gentilhomme de la chambre du roi. Étant gouverneur de Turin, l'an 1537, il fut envoyé en Allemagne, pour demander une diète où les droits de l'empereur et du roi de France sur le duché de Milan fussent discutés. Il ne fut donc point commandé la même année, *en*

(27) *C'est-à-dire*, inviti, *malaisément.*

(28) *Voyez les paroles de* Bodin *dans la remarque* (G) *de l'article de* Jean) de Launoi, *vers la fin. Il les applique aux historiens menteurs, qui empêchent qu'on n'ajoute foi aux autres.*

(29) Brantôme, Mémoires des grands Capitaines français, *tom. Ier., pag.* 382.

(30) Jean du Tillet *en son* Recueil des Rangs de France, *cité par le* Baron de Forquevauls. *Voyez la citation suivante.*

qualité de capitaine d'une seule bande de gens de pied, pour *assister le sieur de Roberval à la saisie des vals de Saint-Martin et de Lucerne.* Or l'auteur de la Discipline militaire assure sur la fin du livre second qu'il reçut ce commandement : il est donc indubitable que le seigneur de Langeai n'a point composé ce livre. Voilà des raisons si démonstratives, que celui qui les emploie (31) ne croit pas qu'il soit besoin d'y ajouter celle-ci : *Si Messire Guillaume du Bellay en estoit l'autheur, il ne se loueroit* (32) *pas d'avoir parfaite connoissance des armes et des lettres, ny ne se nommeroit pas parlant en tierce personne, monseigneur de Langé lui-même* (33), *comme ont très-bien sçeu remarquer et obmettre Mambrin Poseo* (34), *traducteur italien, et les derniers correcteurs françois : et de plus, le sieur de Langé, qui ne s'oublie que peu ou point dans son livre de mémoires, et qui cotte curieusement les lieux où il s'est trouvé, ne fait presque point de mention de lui-même en tout ce voyage fait par monsieur de Lautrec.* Ne nous contentons pas de savoir qu'on a donné cet ouvrage à un homme qui n'en était pas l'auteur : sachons de plus la cause de cette méprise, et le nom du véritable père. Raimond de Pavie, sieur de Forquevauls, gentilhomme gascon, est l'auteur de cet ouvrage. Il en communiqua un exemplaire à Guillaume du Bellai, *comme à son bon seigneur et ami, et au jugement duquel il l'avait premièrement exposé.* Cet exemplaire fut trouvé parmi les papiers de ce seigneur (35) : voilà l'origine de la méprise. Si le parent de l'auteur avait fait savoir au public la vérité de ce fait avant que le sieur Naudé publiât son *Syntagma de Studio militari* (36), il y a quelque apparence que ce *Syntagma* ne contiendrait pas l'erreur commune que nous trouvons dans ces paroles : *Qui* (Erricus Roanes) *nunc in Tellinâ valle sub christianissimo rege castrorum præfectus idem omninò facit quod quondam in Alpibus Taurinis Guilielmus Bellajus Langæus eodem munere defungens fecerat, editis etiam libris de Re militari, quos posteà Mambrinus Roseus italicâ et omnes fermè populi suâ linguâ reddiderunt, ob summam ejusmodi librorum qui ab expertis et celeberrimis nostrâ et patrum memoriâ ducibus compositi fuerunt utilitatem* (37). Naudé se trompe d'ailleurs, en ce qu'il suppose que les livres en question furent imprimés pendant la vie de Guillaume du Bellai. Quant au reste, il paraît faire grand cas de l'ouvrage : il n'a donc pas été du goût d'un commentateur d'Onosandre, dont le baron de Forquevauls s'est plaint en cette manière : *Ce discours militaire* est une *œuvre véritablement nécessaire et utile aux gens du mestier, et qui vivra longuement estimée et prisée entre les mains des plus entendus, malgré la médisance et l'opinion d'un autheur moderne, qui, sur les annotations de l'Art militaire d'Onosander, auteur grec, s'efforce de mespriser celui qu'en cette science il n'a pu atteindre que de bien loin ; quoique plus en docteur qu'en soldat il ait escrit durant le loisir et l'oisiveté, que la cuisine et les amours d'un certain abbé avecques sa femme lui permettoient* (38), *et qu'il ait pris de divers autheurs les commentaires de son livre ; au lieu que le texte de celui-ci, dont je traite, a esté conceu à cheval, et escrit l'espée à la main, par le sieur de Forquevauls* (39). A quoi songeait La Croix du Maine, en rapportant que le connétable Anne de Montmorency passait pour l'auteur du livre dont il s'agit (40)? Ne savait-il pas que ce connétable n'avait ni étude ni lecture, ni

(31) *Le Baron* de Forquevauls, *dans la* Vie de plusieurs grands Capitaines français, *pag.* 332, 333.

(32) *Au livre III, chap. IV de la I*re. *édition faite par Michel Vascosan et Galliot du Pré.*

(33) *Cette raison est fausse, à moins qu'elle ne soit toute fondée sur le* Monseigneur : *une infinité d'auteurs de* Mémoires *imitent* Jules César, *qui se nomme en tierce personne.* Guillaume du Bellai *a suivi cette méthode dans ses* Mémoires.

(34) *Il fallait dire* Mambrin Roseo.

(35) *Voyez les* Vies de plusieurs Capitaines français, *par* François de Pavie, baron de Forquevauls, *pag.* 331.

(36) *Les* Vies, *que le baron* de Fourquevauls *a composées, furent imprimées à Paris, l'an* 1643. *Le* Syntagma Rei Militaris *parut à Rome, l'an* 1637.

(37) Naudæus, Syntagm. de Studio Milit.

(38) *Voilà un fait pour les chercheurs d'anecdotes : on ne les exhorte point à le déterrer, ils le feront asses sans qu'on les en prie, et je ne crois pas que la chose soit malaisée.*

(39) *Le baron* de Forquevauls, Vies de plusieurs Capitaines français, *pag.* 334.

(40) La Croix du Maine, Bibl. franç., *pag.* 139.

Digitized by Google

aucune capacité d'écrire ? Voyons d'où naquit le doute de ce bibliothécaire. *C'est que lisant ce livre*, dit-il, *j'y ai trouvé que l'autheur d'icelui loue fort le seigneur de Langey, messire Guillaume du Bellai, et le recommande pour les lettres et les armes : ce qui me fait croire qu'il n'en est pas autheur ; mais que cela est advenu que l'on ait trouvé ces Mémoires dans sa bibliothéque sans le nom de celui qui l'eust fait, et que l'on a présupposé que ce fust de sa façon, à cause qu'il avoit promis d'en escrire. Je n'asseure pas que ce soit de luy, et aussi je ne l'improuve pas*. S'il avait bien lu l'ouvrage, il aurait trouvé des preuves tout autrement fortes que celle qu'il tire de l'encens que l'on y donne à Guillaume du Bellai.

(H) *Je crois qu'il est auteur des autres ouvrages qu'on lui attribue.*] Voyez-en la liste dans les Bibliothéques françaises de La Croix du Maine, et de Du Verdier. Quelques-uns des principaux ne furent peut-être jamais achevés. La Croix du Maine a donné apparemment pour un ouvrage parvenu à sa perfection ce que l'auteur ne fait que promettre dans le prologue des Ogdoades.

(I) *La Croix du Maine assure qu'il naquit en* 1498, *à Glatigni...... Je crois qu'il se trompe quant au temps.*] Après avoir dit dans la page 139, que Guillaume du Bellai *naquit l'an* 1498, *ou environ*, il met dans la page suivante sa mort au 9 de janvier 1543, à l'âge *de quarante-sept ans, ou environ*. Un homme tant soit peu exact dirait-il cela ? Ne mettrait-il pas, ou 1496, d'un côté, au lieu de 1498 ; ou quarante-cinq de l'autre, au lieu de quarante-trois ? Mais ce n'est pas le principal, Brantôme remarque que Langei *mourut non trop vieux, et devait encore vivre* (41). Parle-t-on ainsi d'un homme qui n'a qu'environ quarante-quatre ans ? De plus, le cardinal du Bellai avait soixante-huit ans lorsqu'il mourut (42) ; or il mourut en 1560 : il était donc né l'an 1492. On ne peut donc point dire que Guillaume du Bellai naquit l'an 1498 ; car il était plus âgé que le cardinal son frère (43). Je viens d'apprendre qu'il mourut dans son année climatérique. Rabelais l'observe au chapitre XXI du III[e] livre, après avoir dit qu'il mourut le 10 de janvier 1543 *. L'auteur des notes sur la Confession de Sanci m'a indiqué ce passage.

(41) Brantôme, Hommes illustres français, *tom. I[er]., pag.* 384.

(42) Teissier, Additions à M. de Thou, *tom. II, pag.* 184.

(43) Sainte Marthe, *in Elogiis.*

* Leclerc pense que Rabelais a voulu désigner la quarante-neuvième année qui se nomme aussi-bien climatérique que la soixante-troisième ; ce qui porte la naissance de du Bellai à 1494.

BELLAI (JEAN DU), frère puîné du précédent, fut un homme d'un grand mérite. Il concourut avec son aîné à favoriser les passions de Henri VIII, et à leurrer les protestans d'Allemagne * : tout cela, pour rendre service à François I[er]., dont les affaires demandaient qu'à quelque prix que ce fût on brouillât les cartes entre l'empereur et l'Angleterre, par le divorce de Catherine d'Aragon et qu'on amusât les confédérés de Smalcalde par des mensonges sur le prétendu penchant de François I[er]. à donner quelque sorte de satisfaction aux luthériens. Ce manége aurait été plus inexcusable dans Jean du Bellai, qui était évêque, que dans Guillaume son frère, qui était un séculier : il aurait été, dis-je, plus inexcusable, si cet évêque n'eût été d'ailleurs revêtu du caractère d'ambassadeur et d'homme d'état (*a*). On sait la définition des personnes revêtues de ce caractère. Ajoutons qu'il n'est pas hors d'apparence que Jean du Bellai ait eu des désirs sincères, et même quelque espérance de réformation ; et que dans ces vues il ait encouragé sincèrement Mélanchthon à venir en

* Leclerc renvoie à sa note sur la remarque (B) de l'article précédent.

(*a*) *Il était évêque de Bayonne, l'an* 1527, *lorsque François I[er]. l'envoya ambassadeur en Angleterre.*

Digitized by Google

France; car il pencha quelque temps du côté du luthéranisme, et il se réforma même secrètement sur l'article du célibat, par un mariage de conscience * qu'il contracta (A). Il était évêque de Paris lorsqu'en 1534, il fut envoyé à Rome, pour porter les choses à la douceur à l'égard du roi d'Angleterre. Il n'y gagna rien, et n'empêcha point que le pape ne lançât la foudre de l'excommunication sur la tête de Henri VIII. Il fut promu au cardinalat par le pape Paul III, l'an 1535, et il mourut en 1560, à Rome, où il s'était retiré après la mort de François I[er]. C'était un homme qui aurait aisément quitté la mitre et la crosse, pour prendre le casque et l'épée (B). S'il est vrai qu'il ait condamné Anne du Bourg à être brûlé (C), il faut qu'on ait recueilli son suffrage de bien loin; car il était à Rome lorsqu'on instruisait le procès d'Anne du Bourg.

* Le fait du mariage est contesté par Leclerc, sur cinq raisons dont les deux plus fortes sont que : 1°. si du Bellai se maria étant cardinal ce ne put être qu'en 1536; or le testament de la veuve Châtillon, qui est de 1532 lui fait penser qu'elle mourut cette année; c'est-à-dire quatre ans avant l'époque de son prétendu mariage; en tout cas, comme elle avait été mariée en 1495, elle aurait eu près de soixante ans en 1536; 2°. la dame de Châtillon était à la cour de Marguerite de Navarre, et y demeura jusqu'à sa mort, de l'aveu de Brantôme; dès lors que signifie ce mariage pour ne pas habiter avec sa femme?

(A) *Il se réforma.... secrètement sur l'article du célibat, par un mariage de conscience qu'il contracta.*] C'est Brantôme qui l'assure, et voici de quelle manière : « J'ai ouï raconter » à une dame de grande qualité et » ancienne, que feu monsieur le cardinal du Bellai avoit épousé, étant » évêque et cardinal, madame de » Chastillon, et est mort marié, et » le disoit sur un propos qu'elle tenoit à monsieur de Manne, provençal, de la maison de Seulal, et évêque de Fréjus, lequel avoit suivi » l'espace de quinze ans en la cour » de Rome ledit cardinal, et avoit » été de ses privez protonotaires : et » venant à parler dudit cardinal, elle » lui demanda s'il ne lui avoit jamais » dit et confessé qu'il eût été marié? » Qui fut étonné? ce fut monsieur de » Manne, de telle demande. Il est encore vivant, qui pourra dire si je » ments; car j'y étois. Il respondit, » que jamais il n'en avoit ouï parler, » ny à lui, ny à d'autres. *Or je vous » l'apprends donc*, dit-elle; *car il » n'y a rien de si vrai qu'il a été marié, et est mort marié réellement » avec ladite dame de Chastillon* (1). » Cette dame était la veuve de M. de Chastillon, qui fut blessé devant Ravenne, et qui mourut de ses blessures à Ferrare (2). Il avait eu beaucoup de crédit sous Charles VIII. Sa veuve, jeune et belle, fut choisie pour dame d'honneur de la reine de Navarre, et lui donna le beau conseil que cette reine a inséré dans ses Cent Nouvelles *. L'amiral de Bonnivet s'était coulé par une trappe dans le lit de cette princesse; mais, au lieu de jouir d'elle, il n'en remporta que de bonnes égratignures sur le visage (3). La reine se serait plainte de cet attentat à François I[er]. son frère, si la dame de Chastillon ne lui eût donné « ce beau conseil, qui est un des » beaux et des plus sages, et des plus » propres pour fuir scandale, qu'on » eust su donner, et fust-ce esté un » premier président de Paris, et qui » monstroit bien pourtant que la dame étoit bien autant rusée et fine » en tels mystères, que sage et advisée; et pour ce ne faut douter si » elle tint son cas secret avec son cardinal (4)..... Je croy que monsieur » le cardinal, son dit mari, qui estoit l'un des mieux disans, savans, » éloquens, sages, et advisez de son » tems, lui avoit mis cette science » dans le corps, pour dire et remons-

(1) Brantôme, Vies des Dames galantes, *tom. II*, *pag.* 153.
(2) *Là même*, *pag.* 154.
* La Reine de Navarre, dit Joly, en a fait sa quatrième nouvelle.
(3) *Là même*, *pag.* 155.
(4) *Là même.*

Digitized by Google

» trer si bien.... Je pense que mon dit » sieur cardinal du Bellai a pu faire » de même ; car de ce temps-là, il » panchoit fort à la religion et doc- » trine de Luther (5). »

(B) *Il aurait quitté la mitre et la crosse, pour prendre le casque et l'épée.*] Brantôme continuera à me servir de témoin : il dit que quand Charles-Quint brava fièrement à Rome le roi de France, ce fut un malheur pour François Ier. de n'avoir point là des ambassadeurs qui fussent hommes d'épée (6). *Encore*, poursuit-il, *sans M. le cardinal du Bellay, qui étoit prompt et soudain et haut à la main autant qu'homme de guerre, (aussi le sentoit-il ; car il étoit pour tout, et un des grands personnages en tout et de lettres et d'armes), tout n'alloit pas bien, et le roi demeuroit fort deshonoré : aussi pensé-je que pour ce fait n'y a-t-il eu jamais homme de robe longue plus digne d'ambassadeur pour tout que ce M. le cardinal, ainsi qu'il l'a montré en force ambassades, n'étant encore cardinal, en Italie, Allemagne et Angleterre ; et M. de Dax de la maison de Nouailles en Limosin, qui a servi nos rois en cette charge fort dignement et suffisamment en Angleterre, à Venise, où je l'ay veu, et puis à Constantinople vers le grand seigneur. Je ne veux point faire tort à une infinité d'autres grands personnages que j'ay veus en cet état et cette robe : mais selon mon avis, M. le cardinal du Bellay, et M. de Dax ont surpassé ; car ils se fussent aydez aussi-tôt de leur épée, que de leur langue bien-disante et diserte : aussi, en ces ambassades, il se présente bien autant d'affaires et matières chevaleresques et de guerre, et plus que d'autres d'état.* M. de Thou (7) et Sainte-Marthe (8) ont observé que ce cardinal rassura les Parisiens qui avaient peur de l'armée de Charles-Quint, et qu'il prépara toutes choses pour une vigoureuse résistance, ayant fait fortifier la ville. M. Moréri a rapporté aussi cela, mais avec peu d'exactitude : il veut que Jean du Bellay ait fait ces choses, lorsqu'en 1537 Charles-Quint entra en Provence, et que le roi sortant de sa capitale y laissa ce cardinal, *et l'établit son lieutenant général pour subvenir aux nécessités de la Picardie et de la Champagne.* C'est faire deux fautes. L'irruption de Charles-Quint en Provence est de l'année 1536 : celle qui fit peur aux Parisiens, et à l'occasion de laquelle Jean du Bellai fit fortifier leur ville, est aussi de l'année 1536 (9) ; mais elle regarde la Picardie, et non la Provence. C'est celle que Charles-Quint fit faire par le comte de Nassau. M. de Thou ne rapporte qu'à l'invasion de la Champagne, en 1544, les soins du cardinal du Bellai pour la ville de Paris (10). Il se trompe *.

(C) *On dit qu'il a condamné Anne du Bourg à être brûlé.*] Ce fait se trouve dans M. Teissier. *Il a été blâmé par plusieurs*, dit-il (11), *d'avoir le premier condamné Anne du Bourg à être brûlé tout vif : c'est pourquoi, disent-ils, Dieu le retira du monde quarante jours après l'exécution de cet illustre martyr.* Le calcul ne serait point juste, selon les Annales de Sponde, qui mettent la mort de ce cardinal au 16 de février 1560 (12) ; car on sait d'ailleurs que du Bourg fut exécuté le 23 de décembre 1559 (13). L'auteur, que M. Teissier cite, convient que ce cardinal mourut le 16 de février, et il dit que ce fut cinquante jours après du Bourg. Son calcul s'éloigne moins de la vérité que celui que M. Teissier lui impute : néanmoins il n'est point exact ; et dès-là, l'observation est chimérique.

(5) *Là même*, *pag.* 156.

(6) Brantôme, Éloge de François Ier. *au Ier. tom. de ses* Mémoires, *pag.* 246.

(7) Thuan., Histor. *lib. XXVI*, *pag.* 538.

(8) Sammarth., *in* Elogiis, *pag.* 13.

(9) Mézerai, Abrégé chronol. *à l'ann.* 1536.

(10) Thuan., Histor. *lib. XXVI*, *pag.* 538.

* Leclerc prétend que c'est Bayle qui se trompe ; que l'alarme des Parisiens, lorsqu'en 1536 les troupes de Charles-Quint firent le siége de Péronne, fut bien moins vive qu'en 1544, lorsque Charles-Quint eut pris Château-Thierry ; et que c'est à cette circonstance qu'eurent lieu les soins de du Bellai.

(11) Addit. aux Éloges, *tom. Ier.*, *pag.* 184. *Il cite* Continuat. Sleid. per Michael. Lunpord., lib. II : *il fallait dire* Lundorpium.

(12) Spond. Annal. *ad ann.* 1560, *num.* 34.

(13) Bèze, Hist. ecclés., *liv. III*, *pag.* 248.

BELLARMIN (Robert), jésuite italien, a été la meilleure plume de son temps en matière de controverse. Il naquit à Mon-

Digitized by Google

te Pulciano (*a*), l'an 1542, et entra chez les jésuites l'an 1560. Sa mère Cynthia Cervin était sœur du pape Marcel II. Il fut ordonné prêtre à Gand, par Corneille Jansenius, en 1569; et l'année suivante, il enseigna la théologie à Louvain. Il fut le premier jésuite qui enseigna cette science dans cette fameuse université. Il le fit avec un succès extraordinaire. Après avoir demeuré sept ans au Pays-Bas, il retourna en Italie, et commença en 1576 à faire des leçons à Rome sur la controverse, ce qu'aucun jésuite n'avait fait encore dans cette ville-là. Il s'en acquitta si bien, que Sixte V, envoyant un légat en France l'an 1590, lui donna Robert Bellarmin comme un docteur qui pourrait être d'un très-grand usage, en cas qu'il se présentât quelque dispute de religion à discuter. Il fut de retour à Rome au bout de dix mois, et fut promu successivement à diverses charges, soit dans la société, soit auprès du pape; jusques à ce qu'en l'année 1599 il fut honoré du chapeau de cardinal. Il fallut, dit-on, le contraindre par les menaces de l'anathème à accepter cette dignité. Trois ans après, on lui donna l'archevêché de Capoue, dont il se démit, lorsqu'en 1605 le nouveau pape (*b*) le voulut avoir auprès de lui. Il s'employa aux affaires de la cour de Rome jusqu'en 1621. Alors il sortit dn Vatican, et se retira dans une maison de son ordre, où il mourut le 17 de septembre de la même année 1621. Il fut visité dans sa dernière maladie par le pape Grégoire XV, qu'il régala du compliment du centenier (A), *seigneur, je ne suis point digne que vous entriez sous mon toit.* Il chargea le jésuite Eudæmon-Johannes de témoigner publiquement qu'il mourait dans la même foi qu'il avait toujours professée et soutenue par sa plume (*c*). Il parut, le jour de ses funérailles, qu'on le regardait comme un saint (B). Il est sûr qu'il n'y a point de jésuite qui ait fait plus d'honneur que lui à son ordre, et qu'il n'y a point d'auteur qui ait soutenu mieux que lui la cause de l'église romaine en général, et celle du pape en particulier. Les protestans l'ont bien reconnu (C); car pendant quarante ou cinquante ans, il n'y a presque point eu d'habile théologien parmi eux qui n'ait choisi Bellarmin pour le sujet de ses ouvrages de controverse. Les leçons et les thèses de leurs professenrs faisaient retentir partout ce nom-là,

> ......*Ut littus Hyla, Hyla, omne sonaret* (*d*).

On l'a attaqué de tous les côtés, et l'on n'a pas oublié d'examiner s'il s'est contredit (D), et s'il a fourni des armes contre lui-même. C'est le sujet d'un livre qui ne le devait pas médiocrement embarrasser. Comme il se trouve partout des indiscrets et des téméraires, il y a eu des écrivains protestans, qui ont publié des faussetés contre Bellarmin, desquelles son parti a tiré beaucoup d'avantage (E). Cela n'est pas si

(*a*) *C'est une ville de Toscane.*

(*b*) *Savoir Paul V.*

(*c*) *Tiré de la* Bibliothèque des auteurs jésuites, *composée par* Alegambe.

(*d*) Virgil., Eclog. VI, *v.* 44.

Digitized by Google

fâcheux, lorsque des gens sans aveu, et des personnes inconnues font cette faute; mais lorsque des professeurs de réputation et de grand poids imputent à ce cardinal ce qu'il n'a point enseigné, ils font tort à leur cause, et ils s'exposent à de rudes mortifications. Un professeur de Sedan, qui a fait parler beaucoup de soi dans la Hollande, en pourrait dire des nouvelles(F). Il est remarquable que Bellarmin, sur la matière de la prédestination, n'a point suivi la doctrine des jésuites (G), et qu'il n'a point favorisé la morale relâchée, ni les expressions que les dévots indiscrets avaient fait couler dans les litanies (H). La complaisance qu'il eut pour ses supérieurs, en souffrant que l'on changeât quelque chose dans ses écrits, et en y changeant lui-même quelques endroits, touchant l'efficacité de la grâce, n'empêche pas qu'il ne soit au fond un docteur augustinien (I). Il se fit des affaires presque pour les mêmes raisons qui ont tant commis l'abbé de la Trappe avec les moines (K). Il y a eu des gens qui ont cru qu'il faisait grand tort à la catholicité par ses livres de controverse (L), à cause que l'on y trouve les objections des hérétiques. Un homme d'esprit, n'ayant pu trouver en Italie dans aucune boutique de libraire les Œuvres de Bellarmin, a soupçonné qu'on défendait de les exposer en vente, de peur qu'elles ne fissent connaître les opinions que l'auteur y a réfutées (M). Tout le *Corps de Controverse* publié par ce cardinal comprenait d'abord trois tomes *in-folio*; mais on le divisa en quatre dans l'édition de Cologne de 1615, à cause que l'on joignit au premier tome sept traités nouveaux, dont le dernier est la révision et la correction que l'auteur fit de toutes ses Œuvres (N). C'est ainsi que les bibliothécaires des jésuites se sont expliqués; mais cela n'est pas exact (O). Outre ce Corps de Controverse, il a composé plusieurs autres livres, qui montent à trois volumes *in-folio*, dans l'édition de Cologne de 1617 (*e*). Depuis sa mort, on a publié quelques-uns de ses *Sermons*, et plusieurs *Lettres* (*f*). Sa vie a été composée par quatre ou cinq auteurs (P) : le dernier, si je ne me trompe, est Daniel Bartoli. Au reste, la témérité de Scaliger, dans le jugement qu'il faisait de Bellarmin, ne peut être assez condamnée (Q).

Avec quelque force que ce jésuite eût soutenu le pouvoir du pape sur le temporel des rois, il mécontenta Sixte V, et il eut le déplaisir de voir mettre son ouvrage dans l'indice de l'inquisition (R). On traita encore plus mal en France ce qu'il écrivit sur cette même matière contre Guillaume Barclai (S). Entre tous les catholiques romains, qui ont écrit contre lui, il n'y a personne qui ait découvert les lieux faibles de ses ouvrages aussi habilement que Jean de Launoi (T). Nous rapporterons deux pensées de Bellarmin, qui témoignent qu'il aimait la paix, et qu'il n'était pas édifié de l'ambition des

(*e*) Alegambe, Biblioth. soc. Jesu, *p.* 411.

(*f*) Sotuel, *in* Biblioth. jesuitarum, *pag.* 724.

cardinaux (U). Les protestans ont fait attention à une chose qu'il dit touchant le mérite des œuvres : *c'est qu'à cause de l'incertitude de nostre propre justice, et pour le péril de la vaine gloire, le plus seur est de mettre toute nostre fiance en la seule miséricorde et benignité de Dieu* (*g*). Ils n'ont pas laissé tomber non plus ce qu'il prêcha à Louvain, en 1571, sur l'excellence de la Bible. Ils s'en » servent pour détruire tout ce » qu'il a dit depuis dans ses ou- » vrages contre la perfection et » la suffisance de l'Écriture (*h*). » Le livre, qui me fournit ces paroles, contient un bon nombre de remarques bien solides et bien curieuses touchant Bellarmin. J'y ai trouvé que ce cardinal *eust peut-estre esté pape, s'il n'eust pas esté jésuite* (X); *car Henri quatrième témoigna aux cardinaux françois qui allèrent au conclave après la mort de Clément huitième, qu'il seroit bien aise que l'on fît Bellarmin pape* (*i*)(*). J'y ai lu aussi que ce jésuite *acquit l'estime* de Henri IV, *pendant qu'il avoit esté en sa cour*, où il *fut envoyé avec le cardinal Henri Cajetan* (*k*), et qu'*il est certain que le meilleur de ses ouvrages est son livre* de Scriptoribus Ecclesiasticis (*l*). Je voudrais n'y avoir pas trouvé ces deux faits-là ; car ils ne sont pas véritables (Y). L'inscription qu'on mit au bas de la taille-douce de ce cardinal, porte qu'il avait conservé sa virginité, et son innocence baptismale, et qu'il n'avait jamais dit aucun mensonge (*m*). Il légua en mourant à la Sainte-Vierge la moitié de son âme, et à Jésus-Christ l'autre moitié (*n*). Il fut si patient, qu'il souffrait même que les mouches, et telles autres petites bêtes, l'incommodassent beaucoup (Z). Il les laissait faire, et il disait qu'elles n'avaient point d'autre paradis que la liberté de voler et de s'arrêter où bon leur semblait. Au reste, il était de petite taille, et n'avait pas bonne mine ; mais on ne laissait pas de découvrir sur son visage la beauté de son esprit (*o*). Il s'expliquait nettement, et il médi-

(*g*) Bellarm., *lib. V* de Justificat., *cap. VII, num. sit tertia, cité par* Daillé, Réplique à Cottibi, *III*e. *part., chap. XXIV, pag.* 303.

(*h*) Ancillon, Mélange critique de littérature, *tom. I, pag.* 333.

(*i*) Ancill., Mélang. Critique de littérature, *tom. I, pag.* 329.

(*) Les jésuites nouvellement rappelés en France en l'année 1605 pouvaient avoir inspiré ces dispositions au roi Henri IV par l'organe du fameux père Cotton. Mais la France se serait apparemment mal trouvée d'un pape tel que Bellarmin qui, quatre ans après, à Rome, fit mettre dans l'*index* l'histoire du président de Thou, comme peu favorable à la cour de Rome et aux jésuites [*a*]. Ce qu'au reste M. Bayle observe plus bas, qu'au-dessus de la taille-douce de Bellarmin on lisait que ce cardinal avait conservé sa virginité, n'était pas un de ces bruits qui se répandent tout à coup, après la mort des gens dont on veut par avance canoniser la mémoire. Bellarmin voulut toujours passer pour vierge, et c'est à quoi vise Sainte-Aldegonde, tom. II de son *Tableau des différends de la religion*, au feuillet 58 de l'édition de 1605 où il le considère comme un *beau puceau*, trop *vergogneux*, dit-il, pour avoir osé, comme d'autres écrivains de sa communion, prouver le sacrifice de la messe par l'autorité d'Ovide et de Virgile. Rem. crit.

[*a*] Mercure Français, *tom. I, au feuillet* 370 *de mon édition.*

(*k*) *Là même, pag* 333.

(*l*) *Là même, pag.* 373.

(*m*) *Quam à matre virginem carnem acceperat, quam à sacro lavacro innocentiam, Deo reddidit, sibi nullius in omni vitâ mendacii conscius.* Andreas Carolus, Memorab. eccl. *pag.* 538.

(*n*) *Id., ibid., pag.* 535.

(*o*) Nicius Erythræus, Pinacotheca, I, *pag.* 87.

Digitized by Google

tait si juste les paroles qui devaient représenter ses pensées, qu'on ne voyait aucune rature dans ses écrits (*p*). On fait assez de cas de sa *Grammaire hébraïque*, et l'on juge néanmoins qu'il n'avait qu'une connaissance médiocre de cette langue (*q*); quelques-uns disent que la grecque lui était entièrement inconnue (*r*). Je ne pense pas que le pape l'ait envoyé jamais à Louvain, pour y mettre fin aux disputes de Michel Baïus, ou pour en faire rapport à Rome (AA). Tant de gens l'ont attaqué, et tant de gens l'ont défendu, qu'on a fait des catalogues des uns et des autres. La liste de *ses défenseurs a été composée par Berald italien* (*s*).

(*p*) *Idem, ibid.*

(*q*) Simon, Hist. crit. du Vieux Testament, *liv. III, chap. XII.*

(*r*) *Voyez la remarque* (Y), *vers la fin.*

(*s*) Baillet, *article IX des* Anti.

(A) *Il régala le pape Grégoire XV du compliment du centenier.*] Supposant, comme il faisait, que le pape est le vicaire du Fils de Dieu, il ne voyait pas dans l'application de ce passage toute la profanation que d'autres y voient; et peut-être même qu'il crut ne rien dire que de fort pieux. Alegambe débite cela comme un bel endroit des dernières heures de Bellarmin. *Invisit eum decumbentem Gregorius XV, pontifex maximus, ac bis peramanter amplexus sacrum se pro ejus valetudine facturum promisit. Ipse Christi vicarium obsequiosissimè reveritus usurpavit illud Centurionis*, Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum (1). L'ambassadeur d'Espagne, qui se servit des mêmes paroles du centenier envers un prince qu'il regardait comme hérétique, ne peut pas être excusé si facilement. Balzac, qui allègue cet exemple à son critique, ne laisse pas de le blâmer: « Qu'eût-il » dit du compliment de cet ambassa- » deur d'Espagne en Angleterre, qui » reçut une visite du roi Jacques avec » ces paroles de la messe : *Domine,* » *non sum dignus ut intres sub tectum* » *meum* (2)?

(B) *Il parut, le jour de ses funérailles, qu'on le regardait comme un saint.*] Il fallut que les Suisses de la garde du pape fussent postés autour du cercueil, afin d'écarter la foule qui tâchait à se ruer sur le corps, pour le toucher et pour le baiser. Tout ce dont il s'était servi fut enlevé, et distribué à ceux qui souhaitèrent d'en avoir pour des usages de dévotion. *Adversùs undam populi concursantis ad osculum tactumque sacri pignoris adhibere oportuit Helvetios è stipatoribus pontificiis...... Quidquid rerum in usu habuit raptum distractumque in postulantes est ad venerationem* (3). Lorsque Bellarmin quitta son église de Capoue, la désolation fut grande dans la ville. Quelques-uns lui baisaient la robe; d'autres y frottaient dévotement leurs rosaires; tout le monde lui demanda sa bénédiction (4). Voilà les préludes du culte, qui pourront avec le temps être suivis d'une canonisation en forme. On prétend qu'il a prédit prophétiquement certaines choses, et qu'il a fait des miracles (5); et comme depuis sa mort l'odeur de sa sainteté est plûtot allée en augmentant qu'en diminuant, on ordonna tout de nouveau, l'an 1674, à la congrégation des rites, de procéder aux informations nécessaires sur sa vie et sur ses miracles, afin que si le cas y échet on le puisse béatifier (6).

(C) *Personne n'a mieux soutenu que lui la cause de l'Église romaine...... Les protestans l'ont bien reconnu.*] « Ils demeurent d'accord que c'est le » plus subtil ennemi de la vérité qui » ait entrepris jusqu'à présent de » l'attaquer : que Démétrius l'Argen- » tier, dont il est parlé au XIX^e. des » Actes, n'a pas travaillé avec tant » d'art à ses petits temples d'argent

(1) Alegambe, Biblioth. Script. Societ. Jesu, *pag.* 409.

(2) Discours I^{er}. au Cardinal Bentivoglio, *à la suite du* Socrate chrétien, *pag.* 442, 443.

(3) Alegambe, Biblioth. Script. soc. Jesu, *pag.* 409.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Idem, ibidem, pag.* 410.

(6) Sotuel, *in* Bibliothecâ Scriptor. societ. Jesu, *pag.* 722.

Digitized by Google

» de Diane, que cet adroit artisan » de l'erreur a employé l'artifice à » redresser l'hôtel et l'autel de la » superstition ; ce qui a donné lieu à » quelques-uns de le comparer à ce » Marcion, dont Tertullien dit que, » *Dedecus suum ingenio obumbrat*, » *qui cùm causas ubique ferè pessimas* » *tueatur et impiorum dogmatum pa-* » *trocinio verissimum se Satanæ atque* » *Antichristi satellitem præbeat, agit* » *tamen ingenio ut speciosis coloribus* » *inducat omnia et distinctionum præs-* » *tigiis, et umbris eludat ea quæ so-* » *lidissimâ veritate constituta sunt* » (7). » Gardez-vous bien de croire ce qu'Alegambe débite : c'est que Théodore de Bèze demeurait d'accord que Bellarmin avait renversé par terre tous les auteurs protestans. *Nec ipsi hostes ausi sunt diffiteri, ex quibus Theodorus Beza*, « *Unus hic liber*, » *ajebat, nos omnes humi proturbat* » (8). » On se moque du monde, quand on allègue de semblables choses, sans citer le livre où elles se trouvent. Il faudrait en semblables occasions citer jusqu'à la ligne, ou du moins jusqu'à la page, parce qu'autrement chacun juge que ce ne sont que des ouï-dire vagues et très-mal fondés. Je suis très-persuadé que Bèze n'avait pas une si bonne opinion des écrits de Bellarmin, et que, s'il en avait jugé de la sorte, il se serait bien gardé de l'avouer. Une autre chose que dit Alegambe n'est pas si suspecte de fausseté. Il dit qu'on fonda à Cambridge et à Oxford une nouvelle leçon destinée à réfuter Bellarmin. *In Angliæ Academiâ Cantabrigiensi primùm, mox etiam in Oxoniensi, nova prælectio instituta est ad Controversias Bellarmini, si possent, refellendas* (9).

(D) *On a...... examiné s'il s'est contredit.*] Un ministre de Lithuanie, nommé André Crastovius, a composé un ouvrage intitulé *Bellum jesuiticum* (10), où il objecte aux jésuites 205 contradictions. Quelquefois c'est Bellarmin qui n'est pas d'accord avec les autres jésuites : le plus souvent, c'est Bellarmin qui se réfute lui-même.

J'ai dit ailleurs (11) qu'on lui reproche d'avoir employé et combattu les mêmes principes, selon qu'il avait à disputer, ou contre les protestans, ou contre les enthousiastes. Voici du détail sur cette espèce de contradiction. « Quelques-uns, voulant excuser » Bellarmin sur ces contradictions et » ces défauts de mémoire, ont dit » que le grand nombre de gens qui » ont travaillé à la fabrique de cet » ouvrage, c'est-à-dire de ses écrits, » comme les architectes de Babel, y » ont introduit cette confusion, faute » de s'entendre; mais bien loin que » ceux de sa communion prennent » cela pour excuse, ils le rejettent » comme une chose qui lui est inju- » rieuse. Fuligati, qui a fait sa Vie, » dit qu'il n'a même jamais eu de » scribe...... Je crois que la vérita- » ble cause des contradictions de Bel- » larmin est que la nécessité présente » d'attaquer ou de défendre est un » objet plus puissant et plus péné- » trant que nul autre : il se soucie » peu de s'accorder avec lui-même, » pourvu qu'on ne croie pas qu'il » est d'accord avec ses parties ad- » verses (12)....... Bellarmin a sou- » vent vérifié cette remarque dans » ses livres de controverse : lorsqu'il » dispute contre les libertins et les » schwencfeldiens, touchant la né- » cessité de l'Écriture, il parle comme » un protestant : lorsqu'il dispute » contre les protestans sur la même » matière, il raisonne en schwenc- » feldien : s'il entreprend les pélagiens » sur la perfection des œuvres, il » emploie contre eux tous les argu- » mens de ceux qu'il appelle calvinis- » tes : s'il a affaire contre les calvi- » nistes mêmes, il se sert des raisons » des pélagiens et de leurs distinc- » tions. Attaque-t-il les anabap- » tistes sur le baptême des petits » enfans, il le leur prouve par l'É- » criture. Est-il en contestation » avec nous au sujet de la Tradi- » tion, le baptême des petits enfans » est un des points qui lui semble en » prouver la nécessité, et dont l'É-

(7) Ancillon, Mélange critique de Littérature, *tom. Ier. pag.* 348. *Voyez aussi* Witaker *dans la préface de son traité* de Scripturâ.

(8) Alegambe, Biblioth. soc. Jesu, *pag.* 411.

(9) *Idem, ibid.*

(10) *C'est un in-quarto de* 161 *pages, imprimé à Bâle, l'an* 1594.

(11) *Dans la remarque* (B) *de l'article de* (Marc) Antoine, l'Orateur, *citation* (7).

(12) Ancillon, Mélange critique de Littérature, *tom. Ier., pag.* 352.

Digitized by Google

» criture ne parle point d'une manière convaincante, à ce qu'il dit. » Cela me fait souvenir de la comparaison que j'ai vue quelque part » de Bellarmin à un certain Africain » nommé Léon, qu'il compare lui-» même à cet oiseau amphibie d'Ésope, qui était tantôt oiseau, tan-» tôt poisson : oiseau, quand le roi » des poissons exigeait le tribut; et » poisson quand le roi des oiseaux » l'exigeait : *ut Leo quidam Africanus in Granatensi regno natus et* » *postquàm subjugatum est illud regnum in Africam profugus de se* » *fatetur, si Afros vitio aliquo notari* » *sentio, me Granatæ natum profiteor; si Granatenses malè audiant,* » *mox Afer sum; Bellarminus certè* » *multò quàm ille elegantiùs aviculam illam imitatur, qui nimirùm* » *respondet, tom.* 1. *Controv. l.* 1, *c.* 7, » *patres secutos esse septuaginta Interpretum editionem. Idem, tom.* 1. » *Controv. l.* 1, *c.* 20, *de* 3 *Esdræ* » *agens, ait patres secutos esse Hebræos, et tamen illud alterum, no-* » *tate, quantâ vi verborum efferat.* » *Negari (inquit) non potest. Ipse* » *tamen id ipsum loco posteriori negat* (13).»

(E) *Des écrivains protestans ont publié des faussetés contre Bellarmin, desquelles son parti a tiré beaucoup d'avantage.*] Le jésuite Jean Argentus, dans l'Apologie de son ordre, fait mention de quatre libelles fraîchement éclos contre la société, desquels le troisième attaque directement le cardinal Bellarmin, et rapporte beaucoup de choses qui avaient causé, ou accompagné, ou suivi sa mort. Néanmoins ce cardinal était plein de vie. Sans doute Théophile Raynaud a voulu parler de ce libelle, quand il a dit qu'on avait publié en Allemagne il y avait vingt-cinq ans (14) un écrit qui accusait Bellarmin d'avoir tué beaucoup d'enfans, afin de cacher ses commerces impudiques (15). On disait de plus que ce cardinal, touché enfin de repentance, avait été à Notre-Dame de Lorette, pour voir s'il pourrait expier ses crimes; mais que le prêtre auquel il s'en confessa fut saisi de tant d'horreur, qu'il lui enjoignit de sortir : ce qui jeta Bellarmin dans un désespoir, où il mourut peu après. Voilà le précis de ce libelle. Bellarmin le lut, et s'en moqua. Il fit sans doute plusieurs réflexions sur ce qu'on usait d'une telle diligence à publier sa mort, qu'il avait le temps d'en lire la relation. Théophile Raynaud trouve que le père Gretser s'était donné une peine bien inutile en réfutant ces sortes de contes, et que les protestans perdaient beaucoup par de tels récits (16); car on apprenait par-là quel jugement il fallait faire de la prétendue lettre de saint Udalric, qui porte que l'on trouva dans le puits du pape Grégoire II six mille têtes d'enfans, après qu'il eut chassé les femmes des prêtres. *Hæreticis, vel ad unam horam, vagum mendacium, in lucro ponitur. Reverà tamen ex hoc mendacio, decessit illis haud exiguum. Siquidem indè deprehensum est, quâ fide ex horum mendaciloquorum majoribus quispiam, ex commentitiâ S. Udalrici Epistolâ, sex millia capitum infantilium, intra puteum Gregorii secundi cùm is uxores sacerdotibus abstulisset, reperta dixerit. Non est enim ovum ovo similius, quàm hoc de Bellarmini infanticidiis scriptum, et illa S. Udalrici Epistola de cædibus per clericos et sacerdotes scortatores, adversùs quam subdititiam S. antistitis Epistolam, et ipse Bellarminus l. de Cleric. cap.* 22. *et Baronius anno* 591, *aliique certârunt.* Il n'est nullement nécessaire que les fables publiées contre Bellarmin aient un effet rétroactif sur le conte des six mille têtes d'enfans; mais il est certain qu'on ne saurait rendre un meilleur service aux jésuites, et en général à tout parti que l'on entreprend de diffamer, qu'en publiant des calomnies qui se réfutent très-facilement. C'est une chose remarquable, qu'y ayant une infinité de personnes possédées d'une démangeaison insurmontable de publier des

(13) *Là même, pag.* 354.

(14) *Ce calcul ne s'accorde pas avec l'an* 1650, *date du livre de* Th. Raynaud, *et avec ce que dit ce jésuite que* Bellarmin *se moqua de ce libelle.*

(15) Theoph. Raynaudi Hoplotheca, *sect. II, serie II, cap. I, pag.* 166, 167.

(16) *Il paraît par la* Bibliothéque d'Alegambe, *que* Gretser *a publié* Vindicatio illustrissimi Cardinalis Bellarmini à criminationibus et inscitiâ Lutherani Magistelli Ernesti Zephyrii, *à Ingolstad, en* 1611, *in-*4°.; *et* Castigatio Libelli famosi adversùs illustr. Card. Bellarminum, *traduite en allemand par le père* Conrad Vetter, *en* 1615.

satires, il y en ait si peu qui sachent l'art de les bien empoisonner. La plupart de ceux qui s'en mêlent ignorent que, pour y bien réussir, c'est-à-dire, pour faire qu'elles portent coup, il faut se mettre en possession de ces deux choses, et les observer religieusement : l'une est de n'avancer rien dont on ne puisse donner des preuves, et surtout de s'abstenir des accusations qui peuvent être facilement réfutées ; l'autre est de ne point s'opiniâtrer à soutenir un fait réfuté. J'oubliais un troisième avis : c'est qu'il faut cacher soigneusement sa passion, et fuir les apparences d'emportement. J'avoue qu'en faisant tout le contraire de ces choses, on ne trouve que trop de gens dans son parti qui avalent doux comme du lait tout ce qu'on débite : mais c'est cela même qui fait un grand préjudice à la cause ; parce que l'autre parti s'indigne, et regarde comme un corps destitué de raison, d'équité, et de l'assistance de la grâce, celui d'où partent tant de satires si avidement avalées. Ce ne sont point ici des réflexions dites en l'air : elles sont prises de l'expérience. Voyez le profit que le père le Tellier tire de certains contes que l'on fait courir sans savoir s'ils sont vrais ou faux. Lisez un peu ce qui suit.

« Que servira-t-il, par exemple, » aux jésuites de la Chine d'avoir été » les premiers et presque les seuls » qui se soient soumis, et sans la moindre résistance, aux vicaires apostoliques, dès qu'ils y ont paru en » 1684, puisque cela n'a pas empêché » leurs ennemis de publier, encore » l'été passé, par la plume de leur secrétaire le gazetier de Hollande, que » le saint père était extrêmement irrité contre les jésuites de ce qu'ils » ne voulaient pas reconnaître les » évêques qu'il envoyait à la Chine ? » Peut-on douter que dans quelques » années ce mensonge ne revienne à » son tour sur la scène ? De même, » que servira-t-il aux jésuites d'Allemagne d'avoir une attestation signée par quatre des principaux conseillers de M. l'électeur Palatin, tous » protestans, dans laquelle ils témoignent que l'histoire du jésuite contrefaisant une voix du ciel, pour » tromper ce prince, et l'animer à » la destruction de l'hérésie, n'est » qu'une pure fable ? Cet acte empêchera-t-il qu'un jour, sur la foi du » gazetier de Hollande, quelque bon » protestant, qui continuera l'Histoire jésuitique, ne fasse un chapitre » de cette chimérique aventure (17). »

N'est-il pas étrange que l'auteur de la Religion des jésuites ait mieux aimé suivre sa passion aveugle que profiter de ce passage du père le Tellier ? Il en a profité si peu, qu'il a ramené sur la scène l'esprit du Palatinat, et qu'il n'a rien négligé pour faire que ses lecteurs rejetassent l'attestation des conseillers protestans de l'électeur Palatin (18). On sait de fort bonne part qu'il blâma le ministre réfugié qui mit cette attestation dans l'Histoire abrégée de l'Europe (19). Des gens comme celui-là gâtent le métier dont ils se mêlent. Il devraient laisser faire les satires à des écrivains modérés, qui les tourneraient d'une manière plus adroite, et plus propre à persuader.

(F) *Un professeur de Sedan..... en pourrait dire des nouvelles.*] Il soutint des thèses, l'an 1674, sur la Puissance des Clefs, et imputa au cardinal Bellarmin d'avoir dit, qu'*un homme contrit, plein de foi, et désirant d'être réconcilié à Dieu, périt éternellement, de cela seul qu'il ne peut avoir de prêtre pour le réconcilier avant la mort* : CE QUE JE NE LIS JAMAIS, ajouta-t-il, SANS ÉTONNEMENT ET SANS INDIGNATION (20). Cela signifie qu'il avait lu souvent ces paroles dans Bellarmin ; et néanmoins elles ne s'y trouvent pas. Le gardien des capucins irlandais (21) alla disputer contre ces thèses, et se plaignit d'abord avec une extrême véhémence de l'injure que l'on avait faite à Bellarmin. Il continua la dispute avec la même impétuosité, et mit le professeur en confusion. Ce ne fut pas tout. Au sortir de la dispute, le procureur du roi *présenta sa requête contre ledit* professeur (22). Les suites furent que

(17) Défense des nouveaux Chrétiens, I^re^. *part.*, *pag.* 29, *imprimée à Paris*, *l'an* 1687.

(18) Religion des jésuites, *imprimée à la Haye*, *en* 1689, *pag.* 77. *Voyez la remarque* (Q) *de l'article* LOYOLA.

(19) *Mois d'août* 1686, *pag.* 160.

(20) Theses de Potestate Clavium, *pag.* 21 : *citées par l'abbé de* Cordemoi, Lettre aux nouveaux Catholiques, *etc.*, *pag.* 117.

(21) *On l'appelait le père Robert.*

(22) Certificat du sieur Rambour, *procureur du roi à Sedan cité par l'abbé de* Cordemoi, *là même*, *pag.* 118.

Digitized by Google

l'auteur des thèses donna sa rétractation par écrit, que lui et trois autres ministres signèrent.

Personne n'aura raison de trouver étrange qu'un tel accident ait trouvé place dans un dictionnaire tel que celui-ci; car il ne servirait de rien désormais de se taire sur ce fait : et quand même j'aurais le ménagement de ne rien dire, il n'en serait pas moins connu dans la Hollande, où le Journal des Savans est entre les mains de tout le monde. Chacun y a pu lire depuis quatre ans le précis de ce que je viens de rapporter; et outre cela, que *les preuves authentiques de la rétractation* de M. Jurieu (car c'est lui qui avait composé et qui soutenait ces thèses,) *sont trois certificats* produits par l'abbé de Cordemoi. *L'un est du procureur du roi de Sedan, l'autre de M. le comte de la Bourlie gouverneur de la même ville, et le dernier du père Nicolas d'Hibernie capucin* (23). J'ai lu ces trois certificats dans l'ouvrage de l'abbé de Cordemoi : ils sont datés de l'année 1689. On se figure aisément que cette disgrâce affligea ceux de la religion, et réjouit les catholiques.

J'aurais voulu n'être pas contraint d'allonger cette remarque dans la seconde édition; mais M. Jurieu ayant publié quelque chose de fort outrageant contre moi à ce sujet-là, il faut que l'on voie ici tout d'une suite, et ce qu'il a dit, et ce que j'ai répondu. « Le grand vide, qui se trouve dans » les dernières pages de cette feuille, » fait une tentation, à laquelle on ne » peut résister, d'apporter un exem- » ple notable, et des menuités, et » des malignités, dont on a dit que » ce livre est plein. Voici le fait. » M. Jurieu, dans une dispute pu- » blique et imprimée, cita un pas- » sage de Bellarmin, où, par une » faute de plume de l'auteur, ou par » une faute de l'imprimeur, au lieu » d'*attritus*, on trouva *contritus* : ce » qui faisait dire à Bellarmin, qu'un » homme pleurant, pénitent, et *con- » trit*, était damné, s'il ne recevait » pas l'absolution sacerdotale; au » lieu que Bellarmin disait, qu'un » homme pleurant douloureusement » ses péchés, par un sentiment *d'at- » trition*, était damné, s'il ne rece- » vait l'absolution du prêtre. Un » moine se remua là-dessus, fit grand » bruit. Sous la bouche du canon, » et sous la croix, M. Jurieu lui ac- » corda ce qu'il lui aurait accordé par- » tout, même en pays dominant pour » la religion : c'est une reconnais- » sance qu'il y avait dans l'imprimé, » faute, ou de la main de l'auteur, » ou de l'imprimeur, et que le sen- » timent de Bellarmin était tel que » le moine le disait. Dans Amsterdam, » ou dans Londres, tout homme sin- » cère en aurait avoué autant. Ne » voilà-t-il pas une histoire, qui, » après avoir été imprimée dans tou- » tes les satires, méritait bien de » passer par une troisième ou qua- » trième impression, dans un livre » que l'on destinait à l'immortalité? » Se peut-il rien de plus petit, et de » plus pitoyable? Il y a donc là-de- » dans, et malignité, et petitesse (24). » Voilà les paroles de M. Jurieu : et voici de quelle manière je les réfutai. « J'ai pris garde que l'affaire de Bel- » larmin lui tient fort au cœur : je » ne m'en étonne pas; mais la pru- » dence aurait voulu qu'il n'en eût » pas fait la matière d'une addition » à la fin de son écrit. Le silence eût » été le bon parti : moins on remue » certaines choses, moins s'y embar- » rasse-t-on. Ce que j'en ai dit n'est » point un exemple *de menuités et de » malignités*. J'eusse mal rempli sans » cela les devoirs d'historien, puis- » que le dessein primitif de mon ou- » vrage était d'observer les fausses » accusations à quoi les personnes » dont je parlerais auraient été ex- » posées. Si j'eusse omis celle-là dans » l'article de Bellarmin, n'eût-on pas » pu dire raisonnablement que j'étais » partial, et que j'oubliais des choses » dont je ne pouvais prétendre cause » d'ignorance? Je l'ai tirée, non d'un » livre satirique, comme il le dit » faussement, mais d'un ouvrage de » controverse, et du Journal des » Savans. Je n'examine point le tour » qu'il prend pour couvrir sa faute :

(23) *Voyez l'extrait d'une* Lettre de M. l'abbé de Cordemoi aux Catholiques de l'île d'Arvert en Xaintonge, *donné dans le* Journal des Savans *du 24 avril 1690, pag. 277, édition d'Amsterdam.*

(24) Jurieu, Jugement du public... sur le Dictionnaire critique du sieur Bayle, *pag.* 46, 47.

» je prie seulement mes lecteurs » de recourir à mon dictionnaire, » afin de comparer à sa réflexion les » pièces qu'on a produites. On verra » par ce parallèle combien la nature » pâtit en lui, quand il faut faire » quelque acte d'humilité et de bonne » foi. Je n'en suis point surpris; car » lorsqu'un arc a été toujours plié » d'un certain sens, on a mille pei» nes à le courber du sens contraire » la première fois qu'on l'entreprend. » Il en va de même des fibres de » notre cerveau (25). »

La plupart de mes amis trouvèrent que j'avais trop négligé de me servir de mes avantages : *Les occasions*, me dirent-ils, *ne vous ont point manqué; mais vous avez manqué aux occasions, et il ne faut pas se rendre digne de ce reproche dans les combats de plume, non plus qu'à la guerre. Pourquoi n'avez-vous pas mis dans tout son jour par un détail circonstancié le faux-fuyant de cet homme? Ne le pouviez-vous pas confondre par telle et par telle réflexion?* Je me défendis par les moyens les plus propres à faire finir cet entretien : ce fut en disant qu'il ne fallait point prodiguer de telles observations dans une feuille volante, que c'aurait été placer son bien à fonds perdu, et qu'il valait mieux le destiner à la seconde édition de mon dictionnaire. J'ai songé depuis à cela plus d'une fois, et j'ai trouvé qu'il fallait laisser à mes lecteurs tout le soin de réfléchir sur ce petit incident. Il ne leur sera pas difficile de comparer ensemble toutes les pièces de ce procès, ni de découvrir dans l'Apologie de M. Jurieu les grimaces et les contorsions d'un homme qui souffre la gêne. C'est après tout à l'abbé de Cordemoi à réfuter cette Apologie. Il me convient mieux d'être l'historien que l'auteur des réflexions que cette querelle peut fournir.

(G) *Sur la matière de la prédestination, il n'a point suivi la doctrine des jésuites.*] Il a été bon thomiste, et nullement moliniste *. Mais, quelque grande que fût son autorité parmi ses confrères, il n'a eu guère d'imitateurs. Ce petit nombre d'anti-molinistes dans ce grand corps ne laisse pas d'avoir ses usages. Je ne saurais mieux expliquer cette pensée qu'en rapportant les paroles de celui qui a publié l'Histoire de la congrégation *de Auxiliis*. « Il se rencontre quelquefois » des génies d'un ordre supérieur, » qui ont acquis du crédit et se sont » rendus nécessaires au corps, et qui, » s'élevant au-dessus des craintes et » des considérations auxquelles les » autres se croient obligés de céder, » enseignent plus franchement les vé» rités qu'ils ont apprises par de » bonnes études, ne se pouvant ré» soudre de trahir leur conscience, » ni d'être rebelles à la lumière. La » compagnie les tolère, et souffre » cette petite révolte, parce qu'elle » sait bien le moyen d'en tirer de l'u» tilité, et de la faire servir à son » avantage et à sa gloire; et que » d'ailleurs il n'y a pas sujet de crain» dre qu'un tel exemple soit suivi » d'un grand nombre, et fasse schisme » dans les écoles de la société. Il est » même de sa grandeur, et conforme » à ses principes, d'avoir des docteurs » graves de tous les sentimens, qui » puissent servir à leur dogme capi» tal de la probabilité. Car on ne » sait pas ce qui peut arriver. Les » choses peuvent changer du blanc » au noir : et si la compagnie se » trouvait obligée, au moins en quel» ques provinces, de changer de sen» timent sur la grâce, comme elle a » fait en France sur l'autorité du pape, » il ne serait pas de sa dignité de » chercher ailleurs des docteurs gra» ves sur l'autorité desquels elle pût » appuyer son changement. On peut » compter entre les théologiens dont » je parle le père Tiphaine, si célèbre » par ses deux ouvrages *De Hypostasi*, et *De Ordine*, et l'auteur de » la thèse qui fut soutenue à Rome » en 1674, dont les sentimens tou» chant la prédestination et touchant » la grâce sont tout-à-fait conformes » à ceux de saint Augustin (26). » J'ai

(25) Réflexions sur un imprimé qui a pour titre : *Jugement du public*, *etc.*, *pag.* 15.

* « Bellarmin, dit Leclerc, croyait que la grâce habituelle suffisait pleinement pour accomplir » les œuvres ordinaires de la piété chrétienne, » sans que le juste eût besoin pour cela d'aucune » autre grâce existante. C'est une preuve certaine » qu'il n'était ni moliniste ni thomiste au sens » qu'on entend aujourd'hui, et encore moins » augustinien au sens de Bayle, c'est-à-dire, » janséniste. »

(26) Histoire abrégée de la Congrégation *de auxiliis*, *pag.* 81.

Digitized by Google

dû rapporter cela tout du long, non-seulement parce qu'on en peut inférer que Bellarmin était fort considéré dans son ordre, et qu'il le savait bien; mais aussi à cause d'un certain sel dont ces paroles sont parsemées, qui est fort propre à exciter bien des notions.

(H) *Il n'a point favorisé la morale relâchée, ni les expressions des dévots indiscrets...... dans les litanies.*] Les protecteurs de cette morale n'approuvent point le délai de l'absolution; mais le cardinal Bellarmin « a prêché » devant les papes la nécessité et l'u- » tilité de ce délai, et ses sermons » sont si remplis de cette doctrine, » qu'on voit bien qu'il l'avait fort à » cœur, et qu'il la mettait en pratique » avec beaucoup de soin. On en peut » voir de fort beaux endroits extraits » par l'éminentissime cardinal d'A- » guire dans ses dissertations VIII et X » sur le III^e. concile de Tolède (27). » Celui qui me fournit ces paroles est un janséniste qui a publié un *Mémorial*, *contenant*, 1°. *une déduction sommaire de l'origine et de l'état présent des contestations doctrinales du Pays-Bas*, *et des véritables moyens de les terminer*; 2°. *une réponse succincte aux trois accusations de* jansénisme, *de* rigorisme, *et de* nouveauté (28). Il dit que le « sa- » vant et pieux cardinal Bellarmin » aurait pu passer pour un novateur, » aussi-bien que pour un rigoriste, » s'il avait fait en ce temps-ci ce qu'il » fit en plusieurs occasions pour le » rétablissement de la discipline et » pour le retranchement des abus. » Les changemens qu'il fit dans son » archevêché de Capoue, l'ordre qu'il » établit dans l'évêché de *Monte-* » *Pulciano* qu'il gouverna quelques » annees en l'absence du propre évê- » que, les avis qu'il donna au pape » Clément VIII pour la réformation » de l'Église, ceux qu'il adressa à son » propre neveu évêque de Theane » pour sa conduite et pour l'adminis- » tration de son diocèse, les sermons » qu'il prêcha dans le palais aposto- » lique et dans les deux églises que je » viens de nommer, sont autant de » témoins des saintes et nécessaires » nouveautés qu'il s'étudiait d'intro- » duire, et dont il fit connaître l'obli- » gation...... Chacun sait que c'est » principalement sur cette matière » (29), que l'accusation de nouveauté » a été premièrement formée. Cepen- » dant si c'est là être novateur, le » cardinal Bellarmin ne saurait être » lavé de cette tache; car il fit dans » les litanies de la Sainte Vierge des » changemens qui feraient aujour- » d'hui crier bien haut ceux qui sont si » libéraux de la qualité de *novateur*, et » de celle d'*ennemi du culte de la Sain-* » *te Vierge*, que rien n'est plus com- » mun dans leurs écrits que ces sortes » d'accusations contre les personnes » les plus catholiques et les plus vé- » ritablement dévotes envers la mère » de Dieu. Mais on ne pourrait accuser » en cela de nouveauté ce pieux et » savant cardinal, sans en accuser » le pape Paul V, par l'ordre duquel » il avait fait ces changemens. Il en » rend compte dans une préface, où » il marque, *Qu'il a retranché plu-* » *sieurs versets des litanies de Notre-* » *Dame de Laurette*, *parce qu'ils* » *étaient trop métaphoriques*, *comme* » *ceux-ci*, TURRIS EBURNEA, HORTUS CON- » CLUSUS, *et d'autres semblables*; *et* » *qu'il en a omis d'autres*, *parce qu'en-* » *core qu'ils puissent avoir un bon* » *sens*, *ils peuvent toutefois en avoir* » *aussi un trop dur*, *d'où les ennemis* » *de l'Église prennent occasion de* » *blasphémer*, *tels que sont ceux-ci*, » MARIA, DEI ET HOMINUM MEDIATRIX, » INTERCEDE PRO NOBIS. AB OMNI PECCATO » LIBERA NOS, DOMINA, *et d'autres de* » *cette nature. Car ces sortes d'invoca-* » *tions semblent attribuer à la Sainte* » *Vierge ce qui est propre à Jésus-* » *Christ comme Dieu.* »

(I) *Ce qui a été changé dans ses écrits...... touchant l'efficacité de la grâce n'empêche pas qu'il ne soit un docteur augustinien.*] Commentons ceci par un passage tiré d'un livre de janséniste : « Il y a sujet de croire » que la doctrine de ce cardinal é- » tait très-augustinienne sur ce point, » dans son original, lorsqu'il envoya

(27) Mémorial, *etc. Voyez la citation suivante.*

(28) *Il est imprimé à Delft, chez Henri van Ryn, en* 1696. *Il contient* 28 *pages in-4°.*

(29) *C'est-à-dire, la correction de quelque façon de parler qui scandalise les hérétiques, comme quelques-unes du psautier attribué à saint Bonaventure, qui semblent donner à la Sainte Vierge ce qui n'appartient qu'à Dieu ou à Jésus-Christ. Voyez le* Mémorial, etc., *pag.* 20.

» ses Controverses en Allemagne pour » être imprimées ; et que ce fut une des » opinions que ses confrères de ce » pays-là prirent le liberté de chan- » ger, *dans l'espérance*, dit l'auteur » de sa Vie, *de faire plus de fruit* » *parmi les hérétiques*. Je ne crains » guère de faire un jugement témé- » raire, en attribuant ce changement » au père Grégoire de Valentia, ce » célèbre martyr de la grâce moli- » nienne. Il était à Ingolstad, pendant » qu'on y imprimait les Controverses » de Bellarmin, et il y fit soutenir, » en 1584, des thèses, qui sont peut- » être les premières de la société, où » parut cette nouvelle invention de » la science moyenne, qu'il croit né- » cessaire pour défendre contre les » nouveaux hérétiques la liberté de » l'homme. Je croirai tout ce qu'on » voudra de la patience héroïque du » père Bellarmin, dont l'auteur de » sa vie le loue à cette occasion : ce- » pendant il paraît par la révision » qu'il fit de son ouvrage en 1608, » qu'il trouva qu'on l'avait trop ra- » molli, ou plutôt trop corrompu, » sur l'efficacité de la grâce. Et cet » auteur même de sa vie, après avoir » loué sa modestie et son humilité à » souffrir les changemens de quelques- » unes de ses opinions, témoigna que » d'un autre côté il avait une fer- » meté invincible à l'égard de celles » qu'il croyait être ou de la foi, ou » fort autorisées dans l'Église (*) : *On* » *ne peut concevoir*, dit-il, *jusqu'à* » *quel point il se montrait alors in-* » *flexible et invariable*, *comme il pa-* » *rut clairement dans ce qui arriva* » *au sujet de ce qu'il avait enseigné* » *dans ses livres touchant la prédes-* » *tination*, *les secours de la grâce di-* » *vine*, *etc.* C'est-à-dire qu'on ne put » jamais lui faire changer de sentiment » touchant la prédestination gratuite, » qui fait, selon lui, partie de la foi » de l'Église, ni touchant la vérité de » la grâce, qu'il croit efficace, non par » le seul événement, ni parce qu'il » plaît à la volonté d'y consentir, » mais par elle-même et de sa nature : » ce qu'il dit positivement être con- » forme à la doctrine de saint Augus- » tin, et même aux Saintes Écritures. » C'est ce qu'il avait toujours eu dans » le cœur : et la congrégation *de Au-* » *xiliis*, qui venait de finir, et où il » avait ouï soutenir avec tant de so- » lidité par les dominicains la vraie » efficacité de la grâce par elle-même, » lui fit sans doute naître quelques » remords de conscience, d'avoir eu » une patience si préjudiciable à la » vérité, en souffrant que l'on chan- » geât ses sentimens sur celle-ci, ou » de les avoir changés lui-même en » vertu de la promesse qu'il avait » faite en entrant chez les jésuites de » s'attacher aux sentimens de la so- » ciété, comme ses constitutions l'y » obligeaient. Ce qui est certain, est » qu'il corrigea, non pas tout ce qu'il » y avait à corriger, la compagnie » était trop engagée pour l'abandon- » ner, mais au moins quelques en- » droits, où il ne paraissait pas qu'il » reconnût dans la grâce une autre » manière d'opérer que celle qu'on » appelle *objective* et morale : il veut » au contraire qu'on sache qu'il ad- » met une opération effective et phy- » sique : *voluntatem moveri per gra-* » *tiam etiam efficienter et physicè ;* » *Deum aspirare voluntati bonum* » *desiderium, afflare initium bonæ vo-* » *luntatis*, *quæ aspiratio sive afflatio* » *physica actio est et Deo propria* (*1). » Il répète cela plusieurs fois, *de* » *peur*, dit-il (*2), *que quelqu'un ne* » *s'imagine que nous n'admettons dans* » *la grâce qu'une manière morale de* » *mouvoir la volonté.* » L'auteur janséniste, ayant cité d'autres endroits de ce même ouvrage de Bellarmin, conclut ainsi : *On voit assez par tout cela, ce qu'on aurait d'abord trouvé dans Bellarmin, si son ouvrage n'avait point été altéré par d'autres mains, et ce que peut l'obéissance aveugle que les jésuites promettent de rendre à la société, quand ils y sont reçus, à l'égard même de la doctrine de l'Église. Mais on y voit aussi que les premiers et les derniers sentimens de Bellarmin ont été pour la doctrine de la grâce efficace par elle-même, et que l'engagement qu'il avait à l'égard*

(*) Sin vero dogmata ipsa fidei, *etc.*, ejus in operibus censurâ notebantur, dici non potest quàm stantem se immutabilemque præberet. Clarè id agnitum est in his quæ evenêre circa editas opiniones *de prædestinatione, de auxiliis divinæ gratiæ*, *etc.*, lib. 2, c. 5.

(*1) Recognitio Oper. Bellarm. *Ingolstadii*, 1608, *pag.* 96.

(*2) *Pag.* 97.

Digitized by Google

de sa société ne lui ayant pas permis d'ôter tout ce qu'on avait fourré dans ses ouvrages sans sa participation, ni de changer le fond de tous les sentimens qu'on lui avait fait prendre, il n'a pu néanmoins s'empêcher de rendre avant sa mort quelque témoignage à la vérité : comprenant bien qu'il en disait assez pour renverser tout ce qui restait dans ses ouvrages de contraire à saint Augustin (30). Observons que Robert Abbot a bien poussé Bellarmin sur les changemens des nouvelles éditions de ses ouvrages (31).

(K) *Il s'est fait des affaires pour les mêmes raisons qui ont tant commis l'abbé de la Trappe avec les moines.*] Bellarmin a fait un livre *de Gemitu Columbæ*, dans lequel il dit qu'une des choses qui doivent faire pleurer et gémir les bonnes âmes, est le grand relâchement où quelques ordres religieux sont tombés. On s'est plaint amèrement de cela, comme d'une invective mordante (32). Mais le cardinal n'a point manqué d'apologistes, qui ont soutenu que ce de quoi il s'est plaint n'est que trop vrai, et que le besoin de réformation est si visible en divers endroits, que ceux qui vivent dans ce désordre, et qui ne s'en aperçoivent pas, vérifient la maxime, *Sensibile juxta ac multò magis intra sensum positum non facit sensationem* (33). Citons un passage de Théophile Raynaud : *Audivit Bellarminus asper et mordax quia in libro de Gemitu Columbæ fontem unum lacrymarum proposuit, Religiosorum aliquorum Ordinum laxationem, quam homo ille* (c'est-à-dire celui qui s'était plaint de Bellarmin) *spiritu barytono, uspiam cerni inficiatur, et utinam vel in speciem verè inficiaretur ! Sed tanti fuit, Bellarminum mordere quoquo modo. Nam esse aliquas religiones laxatas, et quibus reformatio sit necessaria, res est adeò nota, ut nemo nisi cœcus non videat, ait Major*, in-4°. d. 38. *q.* 23. *Sed non est novum aliquos ita cœcutire, præsertim in causâ propriâ, ut notum est ex eo exemplo quod recitat Nider* lib. 2. de Reform. Relig. cap. 9. *Episcopi ex ordine collapso assumpti, qui, audiente ipso Nidero, pertinacissimè inficiatus est, suum ordinem esse collapsum, et reformatione egere, quantumvis, (inquit Nider), luce foret clarius toti mundo, contrarium esse verum* (34). Le pseudonyme *Philadelphus de novo Lacu*, qui a composé un traité *de modernis Jesuitarum Moribus*, nous apprend qu'on révoque en doute que Bellarmin soit le véritable auteur du *Gemitus Columbæ* (35). Ce doute me paraît fort déraisonnable; car ce traité vit le jour pendant la vie de ce cardinal, et fut inséré dans le Recueil de ses Œuvres. Notez que le jacobin Gravina est un de ceux qui écrivirent contre ce *Gemitus*. Voyez la remarque (B) de l'article Keller.

(L) *Quelques-uns ont dit qu'il faisait grand tort à la catholicité par ses livres de controverse.*] Le père Théophile Raynaud avoue qu'il y a des gens qui ont cru qu'il serait fort bon peut-être de supprimer les livres de controverse du cardinal Bellarmin, tant parce que les hérétiques en peuvent facilement abuser, y prenant ce qui s'y trouve pour eux et laissant le reste, que parce que les catholiques y peuvent être trompés, faute de comprendre la réponse aux objections. On a cru que le cardinal du Perron était de ce sentiment, et peut-être qu'on ne se trompait pas : on dit même qu'il s'en était ouvertement expliqué en conversation, ne prenant point garde aux conséquences. Mais quand il sut qu'on lui imputait de juger ainsi des livres de Bellarmin, il le nia fortement : *Doctissimus card. Perronius cùm hoc sibi calumniosum de Bellarmini Controversiis judicium affingi inaudîsset, copiosè et validè illud detersit, ut refertur in ipsius Bellarmini vitâ*, lib. II, cap. VII (36).

Il écrivit une lettre à ce cardinal,

(30) Gery, Apologie, etc., *pag.* 177, 178.

(31) Rob Abbotus, de supremâ Potestate Regiâ, *præl. II, art. III.*

(32) *L'auteur de cette plainte est un moine, contre lequel le jésuite Baeza a dit quelque chose, lib. IV* de Jesu figurato, *cap. I, num.* 32. *Voyez* Théophile Raynaud, Erotemat. de malis ac bonis libris, *pag.* 112.

(33) *Idem, ibidem.*

(34) Theophili Raynaudi Erotemata de bonis et malis libris, *pag.* 112.

(35) *Voyez la page* 198 *de la pièce de* M. Mayer, *intitulée :* Dissertatio de Bellarmini Fide ipsis pontificiis dubiâ. *Voyez ci-après la citation* (67).

(36) Theophilus Raynaud., De bonis et malis libris, *pag.* 223.

Digitized by Google

dans laquelle il repousse cette accusation avec toute l'industrie et toute la force dont il était capable. Cette lettre, datée de Rome le 10 de février 1605, se trouve dans la Vie de Bellarmin, composée par Fuligatti, et dans la Dissertation de M. Mayer que j'ai citée ci-dessus (37), et qui nous apprend que le cardinal Bentivoglio proteste qu'il avait ouï faire ce jugement des controverses de Bellarmin au cardinal du Perron. *Sanctè testari...., se ex ipsius cardinalis* Perronii ore propriis hoc excepisse auribus de Bellarmini controversiis judicium (38). Le collecteur du *Perroniana* ne lui avait pas ouï dire la même chose, ou bien il ne trouva pas à propos d'en faire mention : car voici tout ce qu'il rapporte. « Le cardinal *Bellarmin* a » un fort bel esprit et fort clair. Il a » traité des sacremens *in genere* fort » bien : il ne se peut pas mieux. Il y » a bien à dire que le traité *de Eucharistiâ* soit de même. Quand il a » trouvé quelque matière bien épluchée et bien examinée déjà par » d'autres, il l'a merveilleusement » bien éclaircie avec la beauté et la » netteté de son esprit ; mais lorsqu'il » a trouvé une matière encore embrouillée, et où il y a beaucoup de » confusion, son esprit s'y perd (39) : » il se sert bien souvent des traductions des pères grecs, sans aller voir » le grec ; je m'en étonne, vu qu'il » l'entendait fort bien. Entre autres, » il se sert du livre *de Præparatione* » *Evangelicâ* pour la prière des » saints, et le cite en latin de la version de Trapezunce, qui n'est nullement semblable au grec, et qui y » ajoute une clause qui ne se trouve » point dans le grec. » Afin que mes lecteurs soient bien en état de juger de tout ceci, je leur mettrai devant les yeux le passage du cardinal Bentivoglio : *Tale era il concorso generale intorno alle sue controversie* (40) *benche non riescono mai tanto uniformi i giuditi, che non vi siano ancora di quelli frà i più dotti cattolici, e più versati in materie simili, che haverebbono qualche volta desiderato di vederlo stringere, ed abbater con forza maggiore alcuni argomenti heretici, e con maggior pienezza riportare quei tanti, e si manifesti vantaggi, che poteva dargli in ogni questione la dottrina cattolica : meco più d'una volta in Francia mostrò d'aver questo senso particolarmente il cardinal Perrone, quel gran cardinale, quel ch'è stato l'Agostino Francese del nostro secolo : del resto lo riconosceva ancor egli per un de' più dotti, e più eminenti, e più benemeriti scrittori, che havesse havuto la Chiesa ne i tempi nostri* (41). On voit par-là que la censure se réduisait à ceci : c'est que Bellarmin n'avait pas toujours réfuté les raisons des hérétiques avec toute la force et toute la plénitude de victoire que la bonté de sa cause lui pouvait fournir. Notez qu'il y a des protestans qui avouent qu'il rapporte d'assez bonne foi leurs raisons et leurs objections. M. Heidegger l'a loué entre autres choses, *quòd non perindè malignus atque jesuitæ alii, Valentia imprimis, Vasquez, Becanus, Maldonatus, etc., meliore ut plurimùm fide adversariorum suorum argumenta allegavit, et amantior quàm illi veritatis, sicubi erravit, prudens sciensque errare non videtur* (42). On jugera ce qu'on voudra du récit du dominicain Vincent Baron. Ce moine se mêla de controverse, et disputa quelquefois avec des ministres. Il assure qu'il a ouï dire à l'un d'eux, que Bellarmin leur avait rendu de très-grands services, en mettant leur théologie dans un très-bon ordre, et en donnant plus de force à leurs argumens qu'ils n'en avaient dans leurs écrivains. Le père Baron loue là-dessus la bonne foi de Bellarmin ; mais sans oublier de dire qu'il a mis en poudre les mêmes raisons des protestans qu'il avait représentées selon toute leur force (43). Il ajoute qu'il a ouï dire pour la justification de ce cardinal, que dans les

(37) *Dans la citation* (35). *Voyez les pages* 184 *et suivantes de cette* Dissertation.

(38) Mayerus, *ibidem*, *pag.* 192.

(39) Campanella, Synt. de libris propriis, *cap. IV*, *art. IX*, *en juge à peu près de la même sorte* : Bellarminus, *dit-il*, Controversias hâc tempestate plurimùm illustravit, clarus, non inelegans, magnus in labore, sed modicus tamen in inventione.

(40) *C'est-à-dire*, de Bellarmin.

(41) Memorie, overo Diario del Card. Bentivoglio, *pag.* 121, 122, *editione Amstel.*, *nell' an.* 1648.

(42) Heidegger, Histor. Papatûs, *pag.* 312.

(43) Baronius, Apolog., *lib. IV*, *sect. IV*, *pag.* 161, 162.

Digitized by Google

disputes sur les mystères, les argumens de ceux qui attaquent sont plus aisés à comprendre, que les argumens de ceux qui répondent. *Hoc solum adjunxerim quòd in defensionem Bellarmini me aliàs audivisse memini, mysteria fidei hoc habere, quod, cùm superent captum rationis humanæ, faciliora sunt sensui argumenta quæ impugnant, quàm responsa quæ defendunt* (44). C'est nous apprendre assez clairement, qu'on s'est plaint que Bellarmin proposait mieux les objections des hérétiques, qu'il ne les réfutait. J'examinerai en quelque endroit (45) si ceux qui rapportent de bonne foi les raisons de l'autre parti, gens bien rares, tiennent une conduite qui réponde à l'esprit qui règne dans toutes les communions plus ou moins, de ne pas permettre la vente des livres des hérétiques.

(M) *Un homme d'esprit.... a soupçonné qu'on défendait en Italie d'exposer ses œuvres en vente, de peur qu'elles ne fissent connaître les opinions qui y sont réfutées.*] L'homme d'esprit dont je parle est le chevalier Edwin Sandis. Voici ce qu'il dit : « Je proteste qu'il » ne fut jamais en mon pouvoir de » trouver en aucune boutique de li- » braire les Œuvres de Bellarmin, ou » de Grégoire de Valence, ou d'aucun » autre de cette sorte. Mais, en lieu » de ceux-là, je trouvai bien par » tout des tas infinis d'invectives, et » de déclamations. Ce qui me porta à » cette conjecture, que tout à dessein » ils les supprimaient dans le pour- » pris des couvens, et les tenaient » sous la boucle des permissions des » supérieurs, afin que par la libre et » commune lecture d'iceux, esquels » de nécessité il a fallu coter et réci- » ter les positions et argumens des » protestans, on ne flairât quelque » fleur, et ne goûtât quelque fruit » ou semence de la religion réformée. » Je laisse à d'autres de plus haut nez » l'enquête de cette mienne conjec- » ture (46). » Ajoutons à cela ces paroles du roi Jacques : *Famâ proditum est, nescio quàm verum, libros controversiarum Bellarmini in Italiâ non permitti vulgo, propterea quòd objectiones ejus nimis validæ sint, responsiones autem nimis debiles* (47).

(N) *Il fit la révision et la correction de toutes ses œuvres.*] J'ai lu dans M. Chevillier un fait si curieux, que je le rapporte avec beaucoup de plaisir : « Ce cardinal, voyant qu'on im- » primait ses Controverses en divers » endroits, et qu'on y laissait beau- » coup de fautes, crut qu'il devait » apporter quelque remède à ce mal. » Il fit une copie de ses livres, si » exacte, et si bien corrigée, qu'il ne » restait pas dans le manuscrit une » seule faute, et la donna ainsi à un » libraire de Venise pour en avoir » une impression très-accomplie. Mais » il arriva tout le contraire de ce qu'il » avait espéré. L'imprimeur négligea » si fort l'édition, que cette dernière » était la plus défectueuse et la plus » corrompue de toutes celles qui » avaient paru. Ce célèbre auteur, » touché de cet événement, mit la » main à la plume, pour en avertir » le public, après avoir vu que cette » impression, passant pour original, » avait porté le mal dans une seconde, » et même avait beaucoup infecté la » belle édition d'Ingolstad, à qui elle » servit de modèle. Il fit paraître son » livre intitulé : *Recognitio Librorum* » *omnium Roberti Bellarmini*, où il » mit un *correctorium*, qui marque » toutes les fautes de cette édition de » Venise, et fut imprimé *in*-8°. à In- » golstad, l'année 1608. Il se plaint » dans la Préface, page 125, qu'il y » a plus de quarante endroits où l'im- » primeur lui fait donner une réponse » négative pour une affirmative, ou » une affirmative pour une négative. » Et l'errata, qu'il fait, remplit qua- » tre-vingt-huit pages. *Et quod gra-* » *vissimum est (animadverti) supra* » *quadraginta locos ita esse corruptos,* » *additis vel detractis negantibus par-* » *ticulis, vel alio modo immutatis, ut* » *contrarium omninò sensum conti-* » *neant ; quod certè summo me dolore* » *affecit. . . tamen quoniam animad-* » *verti non paucos errores editionis* » *primæ Venetæ in editionem secun-* » *dam Venetam, et in Ingolstadiensem* » *ex Venetâ expressam transiisse,* » *ideò in Correctorio notavi libros,*

(44) *Idem, ibid., pag.* 162.

(45) *Dans la remarque* (G) *de l'article* CHRYSIPPE, *au troisième alinéa.*

(46) E. Sandis, Relation de l'état de la Religion, *pag.* 224, *édition de* 1642, *in*-12.

(47) Jacobus Rex, *in* Protestatione anti-Vorstianâ, *apud* Mayerum, Diss. de Fide Bellarmini, etc., *pag.* 183.

» *capita*, *paragraphos*, *columnas*, » *litteras*, *et versus* (48). » Notez que ce *Correctorium* fut d'abord imprimé à Rome, l'an 1607, et que dès l'an 1596, l'Auteur, faisant réimprimer à Ingolstad ses ouvrages de controverse revus et augmentés, avait averti le monde qu'il ne reconnaissait point pour siennes les éditions précédentes. Ce n'était point qu'elles continssent des opinions qui dussent être désapprouvées : c'était à cause des fautes d'impression, comme il le dit à Possevin l'an 1598 (49).

(O) *Ce que les bibliothécaires des jésuites ont dit de la correction de ses œuvres n'est pas exact.*] Je trouve dans un ouvrage imprimé l'an 1608 (50), qu'avant cette année-là, les Controverses de Bellarmin avaient paru en quatre volumes. La première édition en trois volumes *in-folio* est d'Ingolstad, en 1586. On les réimprima au même lieu *in*-8°., l'année suivante. On en fit dans la même ville une nouvelle édition l'an 1588, et une autre l'an 1590. La première édition en quatre tomes est de Venise, *apud Minimam Societatem*. On y joignit un appendix de plusieurs traités particuliers (51). Il faut donc dire qu'Alegambe, ni son continuateur, ne sont point exacts, parce qu'ils nous donnent pour la première édition en quatre volumes celle de Cologne de 1615. Ils disent aussi que la première édition du premier tome est de l'an 1581, que celle du second est de l'an 1583, et que celle du troisième est de l'an 1592. Cela est contraire au narré de Possevin, et manque d'exactitude dans un autre chef; car il eût fallu nommer la ville où furent faites ces prétendues premières éditions.

(P) *Sa Vie a été composée par quatre ou cinq auteurs.*] M. Teissier en a compté neuf, et les a rangés de cette manière : 1°. *Daniel Bartoli*; 2°. *Didacus Ramirez*; 3°. *Jacobus Fuligatus*; 4°. *Georgius Robertussonus*; 5°. *Joannes Morinus*; 6°. *Marcellinus Cervinus*; 7°. *Petrus Morin*; 8°. *Sylvest. Petra Sancta*: 9°. *Tarquinius. Galluccius* (52). Il y a là quelque réduction à faire : Jacques Fuligatti, Jean Morin (53), Pierre Morin (54), et Sylvestre Petra Sancta, ne doivent passer que pour un historien de Bellarmin; car les trois derniers n'ont fait que traduire l'ouvrage italien de Fuligatti : et si Petra Sancta, qui l'a traduit en latin, y a fait quelques additions, ce n'est pas à dire qu'il le faille considérer comme l'un des historiens en chef. Si George Robertusson a fait la Vie de ce cardinal, ne devait-il point paraître à sa place dans le corps du livre de M. Teissier? Il n'y paraît nullement, on n'y voit qu'un *Georgius Robersonus*, auteur de la Vie de Robert Rollocus, théologien écossais. Notez que Tarquin Galluccius n'a point fait l'Histoire de Bellarmin, mais seulement l'oraison funèbre. M. Mayer a fait une liste plus exacte (55) : il cote la Vie de Bellarmin écrite par Jacques Fuligatti, et imprimée à Rome, l'an 1624, *in*-4°.; Daniel Bartoli *de Vitâ Bellarmini*, à Rome, en 1618 (56), *in*-4°.; Marcellin Cervinus de *Vitâ et Moribus Bellarmini*, à Sienne, en 1622, *in*-8°.; Didacus Ramirez *in Vitâ Bellarmini ex variis authoribus concinnatâ*, et Nicolao Antonio *in Bibliothecâ Hispanâ memoratâ*; et le récit *de pio obitu Bellarmini*, *ex litteris* Eudæmono-Joannis, imprimé à Dilingen, l'an 1621. Il cite aussi Gallutius, Alegambe, *Sebastiani Badii Decora Roberti cardinalis Bellarmini* (57), les Éloges d'Eusèbe Sarrini Florentin, abbé de l'ordre de Cîteaux, Ughelli à la page 450 du VI^e. volume de l'*Italia Sacra*,

(48) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag*. 162.

(49) *Tiré de* Possevin, Apparatus sacri tom. *II*, *pag*. 338.

(50) Apparatus Sacer Possevini, *tom. II*, *pag*. 330.

(51) *Idem*, *ibidem*.

(52) Teissier, Biblioth. Bibliothecar., *in indice X*, *pag*. 396.

(53) *Le père de l'Oratoire : sa traduction française de* Fuligatti *fut imprimée à Paris*, *l'an* 1635, in-8°. *à ce que dit M.* Teissier, *pag*. 193.

(54) *Jésuite*, *sa traduction française de* Fuligatti *fut imprimée à Paris*, *l'an* 1628, in-8°., *à ce que dit M.* Mayer, Dissert. de Bellarmini Fide, etc., *pag*. 165.

(55) Mayerus, *ibid*.

(56) *C'est apparemment une faute d'impression; car cet ouvrage de* Bartoli *n'a été imprimé qu'en* 1677.

(57) Sotuel, Biblioth. soc. Jesu, *pag*. 724, *le nomme* Badus, *et met l'impression de son livre à Gênes*, *en* 1671, in-4°. *M.* Leti, *dans la IV^e. partie de l'*Italia regnante, *parle amplement de ce* Badus, *médecin de Gênes*.

Digitized by Google

l'Imperialis, André du Saussai, et Nicius Érythréus. Il a oublié Édouard Coffin, jésuite anglais, auteur d'un livre *de Morte cardinalis Bellarmini*, imprimé à Saint-Omer, l'an 1623, *in*-8°. : il se cacha sous ces deux lettres C. E. (58). Notez que Didacus Ramirez était un jésuite espagnol, qui mourut le 8 d'avril 1647 (59).

(Q) *La témérité de Scaliger, dans le jugement qu'il fait de Bellarmin, ne peut être assez condamnée.*] Permis à lui de dire tant qu'il voudra (60), *que quand on lui donnerait un Bellarmin, il n'en voudrait point*, et qu'il n'aura garde de perdre de bonnes heures sur un tel auteur, qui écrit mal, *quod malè scripsit non legam, nec malè bonas horas collocabo* : mais on ne doit pas lui pardonner d'avoir dit que Bellarmin ne croyait rien de ce qu'il faisait imprimer, et qu'il était un franc athée (61). C'est usurper les droits de Dieu, qui est le seul juge des pensées, et celui qui sonde les reins et les cœurs : c'est donner un mauvais exemple : c'est autoriser la fureur de ceux qui ont dit que Calvin, Bèze, etc., prêchaient contre leur conscience, et n'avaient nulle religion.

(R) *Il eut le déplaisir de voir mettre son ouvrage* de Romano Pontifice *dans l'indice de l'inquisition.*] M. Arnauld tire de ce fait un bon argument *ad hominem* contre ceux qui prônent l'autorité des congrégations de l'indice. On trouve que l'ouvrage de Bellarmin *de Romano Pontifice*, dit-il (62), « fut » proscrit par Sixte V, parce qu'il ju- » gea aussi bien que les censeurs à qui » il l'avait donné à examiner, qu'il » avait apporté un grand préjudice à » la dignité pontificale, en ne voulant » pas que la puissance, qu'ils pré- » tendaient que J.-C. a donnée à son » vicaire en terre sur le temporel des » rois, fût directe, mais seulement » indirecte; et que ce fut sur cela que » ces livres *de Romano Pontifice* » furent mis entre les livres défendus. » C'est ce que ces deux jésuites (63) » font entendre d'une manière un peu » obscure, afin de faire croire que » cela ne vint pas tant du pape, que » des ennemis de Bellarmin, qui le lui » avaient persuadé : *Doctrinâ Bellarmini auctoritatem illam* MINUI *quam* » *Christus Dominus vicario suo in* » *terris dedit ad Ecclesiæ dignitatem* » *firmitatemque; idque fieri in opi-* » *nione ipsius circa dominium tem-* » *porarium, quod pontifici competit* » *item* IN RES TEMPORARIAS. Par où ces » auteurs entendent la puissance, que » l'on croit à Rome qu'a le pape, de » déposer les rois, comme il paraît » par la page suivante, où le livre de » Bellarmin contre Guillaume Barclay » sur ce sujet de la déposition des » rois, est appelé, *Tractatio de Po-* » *testate Pontificis* IN RES TEMPORARIAS » *adversùs Guillelmum Barclaium.* » Ce ne fut donc pas faute d'avoir » bien entendu la doctrine de Bellar- » min sur cette matière, qu'on lui fit » cet affront de mettre ses livres parmi » les écrivains flétris; mais parce que » ce pape ne fut pas content de la » puissance indirecte qu'il lui donnait » sur les rois, et qu'il en voulait une » directe. Et cela dura tant que ce » pape vécut. Car ces mêmes auteurs » reconnaissent que ce ne fut qu'après » sa mort que les cardinaux les re- » tirèrent *ex Indice probrosorum* » *Scriptorum*. Dites-nous donc, mon- » sieur, pensez-vous qu'aucun jésuite » vous avoue que, pendant toute la » vie de Sixte V, ç'aurait été un » péché mortel de lire les livres de » Bellarmin *de Romano Pontifice*, et » que si un prêtre l'avait fait, il eût » mérité *d'être privé par une sentence* » *de tout pouvoir de prêcher, de con-* » *fesser, et de diriger les âmes?* »

Consultez la Dissertation du célèbre M. Mayer *de Fide Bellarmini ipsis Pontificiis ambiguâ*, imprimée à Amsterdam, en 1697, vous y trouverez (64) un long passage de Fuligatti, et quelques autres. Consultez aussi le II[e] tome du Mercure Français, il vous apprendra que, *sur la fin de l'an* 1586, *que le premier livre des Controverses*

(58) Sotuel, de Scriptor. soc. Jesu, *pag.* 185.
(59) *Idem, ibid.*, *pag.* 173.
(60) *In Scaligeranis*, *pag.* 29.
(61) *Ibid.*
(62) Arnauld, Diffic. proposées à M. Steyaert. IX[e]. part., *pag.* 38 *et suiv. Il cite le chap. VII du II[e]. livre de la* Vie de Bellarmin, *écrite en italien par le père* Fuligatti, *et traduite en latin par* Sylvestre à Petrâ Sanctâ, *tous deux jésuites.*

(63) Fuligatti et Petra Sancta, *dans la* Vie de Bellarmin.
(64) *Pag.* 177 *et seq.*

Digitized by Google

de Bellarmin *fut apporté en France, de l'impression d'Ingolstad, Estienne Michel, libraire de Lyon, estant à Paris, s'adjoignit avec un autre libraire, pour faire imprimer ce livre : ce qu'ils commencèrent à faire : dequoi monsieur le procureur général du roi ayant eu advis, envoya prendre et saisir vingt et une feuilles qu'il y avoit jà de faites, et leur fit défenses de continuer à le faire imprimer : C'estoit à cause de la troisième Controverse, où il traitoit de* Summo Pontifice, *et où il attribuoit au pape une puissance temporelle indirectement sur les empereurs, rois et princes souverains ; et plusieurs autres choses contre la souveraine puissance temporelle des rois* (65). On peut donc dire du milieu que Bellarmin voulut prendre entre les canonistes *ultramontains*, et les docteurs de Sorbonne, ce qu'Hérennius Pontius déclara sur la conduite de son fils, qui sauva la vie, mais non pas l'honneur, des soldats romains : *Ista quidem sententia ea est quæ neque amicos parat, neque inimicos tollit, servare modo quos ignominiâ irritaveris* (66). Ce jésuite se servit d'un tempérament qui déplut à la cour de Rome, sans plaire à la cour de France. C'est le destin ordinaire des sentimens mitigés : ils ne vous gagnent pas des amis, et n'apaisent pas vos ennemis, et ils vous laissent en butte aux deux factions qui se posent dans les extrémités opposées.

(S) ..... *On traita encore plus mal en France ce qu'il écrivit sur cette même matière contre G. Barclai.*] C'est-à-dire son *Tractatus de Potestate summi Pontificis in temporalibus, adversùs Guilielmum Barclaium*, imprimé à Rome, l'an 1610. M. Mayer observe que le roi Jacques écrivit contre ce traité, et que le sénat de Venise, et le parlement de Paris le condamnèrent. Il rapporte en latin l'arrêt de ce parlement, et il nous renvoie au Continuateur de M. de Thou (67). Il dit même que peu s'en fallut que cet ouvrage de Bellarmin ne fût brûlé à Paris par la main du bourreau : *Faces jam accendebat carnifex, ut pœnas à scripto et scriptore sumeret, nisi reginæ animus et iteratis et non desinentibus jesuitarum deprecationibus fractus illas extinxisset* (68). Voyez le IIe. tome du Mercure François : on y trouve (69) le précis de la Remontrance de M. Servin premier avocat du roi, et l'arrêt du parlement (70) en ces termes : « La Cour fit inhibitions et deffenses à toutes personnes » de quelque qualité et condition » qu'elles fussent, sur peine de crime » de lèze-majesté, recevoir, retenir, » communiquer, imprimer, faire imprimer ou exposer en vente ledit » livre : Et enjoignit à ceux qui auroyent aucuns exemplaires dudit » livre, ou auroyent connoissance de » ceux qui en seroyent saisis, le déclarer » promptement aux juges ordinaires, » pour en estre faite perquisition à la requeste des substituts dudit sieur procureur général, et procéder contre les » coulpables, ainsi que de raison (71). »

(T) *Personne n'a découvert les lieux faibles de ses ouvrages aussi habilement que Jean de Launoi.*] Vous trouverez une ample instruction là-dessus dans l'écrit de M. Mayer. Voyez aussi la remarque (I) de l'article de (Jean de) Launoi.

(U) *Il aimait la paix, et n'était pas édifié de l'ambition des cardinaux.*] Pierre de Saint-Romuald rapporte que le plus excellent de tous les ouvrages de Bellarmin, *traitant des controverses, fut proscrit à Rome, et inséré dans l'Indice des livres infâmes..... Ce qu'il supporta*, ajoute-t-il, *avec la même patience qu'il souffrait les contradictions d'un certain cardinal au conclave, disant à ceux qui s'en étonnaient, qu'une once de paix valait mieux qu'une livre de victoire. Étant aussi enquis (peut-être au sujet de ce cardinal) d'où venait qu'il y avoit si peu de cardinaux au Catalogue des Saints :* c'est (*dit-il*) qu'ils aspirent à être très-saints : *Réponse aiguë pour ceux qui savent que signifient en Italie ces mots,* perche vogliono esser sanctissimi (72).

(65) Mercure Français, *tom. III, pag.* 32.

(66) Titus Livius, *lib. IX, decad. I.*

(67) Jo. Fridericus Mayer, *S. Reg. Majestat. Suec. per Germanniam Suecic. Consiliarius in sacris Primarius, doct. et profess. theolog. et ecclesiæ Hamburgensis ad D. Jacobi pastor.* Dissert. de Bellarmini Fide ipsis Pontificiis dubiâ, *p.* 180.

(68) *Id., ibid., pag.* 183.

(69) *Pag.* 33 *et suiv.*

(70) *Du* 26 *novembre* 1610.

(71) Mercure Français, *tom. II, pag.* 36.

(72) Pierre de Saint-Romuald, Abrégé chron., *à l'an* 1621, *pag.* 416, 417.

Digitized by Google

Cela veut dire que le désir d'être pape empêche les cardinaux d'acquérir la sainteté, encore que ce désir soit une envie de porter le titre de Très-Saint Père. Le Mélange critique de M. Ancillon m'apprend que M. Godeau, *qui a fait l'éloge* de Bellarmin, *dit qu'une de ses paroles ordinaires était que les cardinaux ne sont pas saints, parce qu'ils veulent être très-saints, c'est-à-dire, papes, qu'on appelle Très-saint-Père, sentiment qu'il avait hérité de son oncle Marcelle II, qui s'écria un jour à table :* Non video quomodo qui locum hunc altissimum tenent salvari possint (73). « *Je ne » vois pas comment ceux qui sont assis » sur la chaire de saint Pierre se » peuvent sauver* (74). » Le respect que j'ai pour la mémoire de feu M. Ancillon, homme de beaucoup de piété et de savoir, est très-compatible avec la liberté que je vais prendre. Je ne trouve point un juste rapport entre la pensée du cardinal et celle du pape. L'intention de Bellarmin n'était pas de dire qu'un pape se sauve difficilement ; mais de dire que la passion de parvenir au papat attachait de telle sorte les cardinaux à des soins terrestres, et à des intrigues injustes, qu'ils ne pouvaient point s'avancer dans le chemin de la sainteté. Le pape Marcel II n'avait pas cette pensée : il ne considérait que les obstacles qu'un homme actuellement pape rencontrait dans le chemin du salut. Il ne me semble donc pas que le bon mot de Bellarmin soit une partie de l'héritage de son oncle. Si l'on m'objecte qu'un pape a besoin d'autant d'intrigues pour soutenir le rôle qu'il joue dans l'Univers, qu'un cardinal pour parvenir au pontificat, je répondrai que c'est une autre question, et que c'est sortir des bornes que l'on doit donner au sens des termes dont Bellarmin se servit. Je vais plus avant, et je soutiens que quand même ce cardinal aurait dit dans quelque autre conjoncture, *Les papes ont bien de la peine à se garantir des enfers : tant s'en faut qu'ils puissent se rendre dignes de la canonisation*, on ne pourrait pas prétendre que les paroles italiennes, que vous avez vues ci-dessus, sont la copie de l'exclamation du pape Marcel, son oncle. Cette exclamation me fait souvenir de la saillie d'un Français, qui entendait donner des éloges à la piété et à la morale sévère d'Innocent XI l'an 1689. *Le catholicisme*, dit-il, *n'a que faire d'un tel pape : il trouverait mieux son compte dans un souverain pontife qui entendît l'art de s'agrandir, et de profiter des conjonctures selon toute la rubrique des cours les plus raffinées. La grandeur et la majesté de l'église catholique demandent un chef qui possède, non pas les vertus d'un prêtre, mais les talens d'un fin politique. Elles demandent un chef qui ait le courage de se damner pour le bien et pour l'agrandissement de ses états. C'est là le moyen de faire l'office du bon pasteur, qui met sa vie pour ses brebis. C'est se dévouer pour la république, mieux que* (75) *Codrus et les Décius ne firent. Un pape scrupuleux et dévot, comme le bon Hadrien VI, n'est propre qu'à laisser dépérir le temporel de l'Église* (76), *qui est si avantageux pour le maintien du spirituel.* Tel fut le discours de ce Français.

(X) *Il eût peut-être été pape, s'il n'eût pas été jésuite.*] Il eut plus de voix qu'aucun autre au premier scrutin du conclave de Léon XI (77) : néanmoins on ne songeait point alors tout de bon à lui. Ce fut dans le conclave suivant (78) qu'on le regarda comme papable, et qu'on travailla sérieusement à lui procurer le pontificat ; mais la faction du cardinal Aldobrandin fit évanouir ce dessein. La vertu de Bellarmin, et la trop grande puissance des jésuites furent les deux principales considérations qui l'empêchèrent de succéder à Léon XI. *Aldobrandino..... fuggiva...... Bellarmino come giesuita scropoloso, e che tal volta haveva improvato molte attioni di Clemente zio, e di lui stesso......* (79). *Haveva Bellarmino grand' amici per esser egli di letteratura, e bontà singolare ; ma l'esser giesuita, e di*

(73) Onuphrius, *in* Marcello II, *apud* Ancillon, *pag.* 329.

(74) Mélange critique d'Ancillon, *tom. I*, *pag.* 328.

(75) *Codrus pro patriâ non timidus mori.* Horatius, Od. XIX, *lib. III.*

(76) *Voyez la remarque* (Q) *de l'article* d'Hadrien VI.

(77) Conclave di Leone XI, *pag.* 454.

(78) *Celui de Paul V.*

(79) Conclave di Paolo V, *pag.* 512.

conscienza delicata, lo rendevano poco amabile appresso molti, li quali mossero ogni pietra per rovinarlo..... Fu rinovata e sparsa per tutto la memoria del disgresso dato a Bellarmino da Sisto V che gli fece prohibire l'opera sua de Potestate Papæ : *furono discorse al vivo tutte le conseguense, che potevano deviare dall' esaltatione di un giesuita; ed in somma s'adoprarno in maniera, che s'aquietò affatto il tutto* (80). Mettons ici un passage de M. Ancillon. « J'ai toujours » ouï dire que la cour de Rome n'a » garde de mettre un jésuite sur le » siége papal, et que l'Europe ne le » doit point souhaiter, parce, dit-» on, qu'ils se rendraient infailliblement les maîtres du saint siége, en » sorte que tous les autres ordres pour-» raient s'en tenir exclus pour tou-» jours, et qu'ils rendraient ainsi leur » puissance, qui est déjà très-grande, » presque infinie et sans bornes. Il » semble que cette maxime ne soit » pas nouvelle à la cour de Rome, » si on en croit ceux qui écrivent sur » ce sujet. Il y a long-temps qu'ils » s'y défient des jésuites, et qu'ils sont » sur leurs gardes contre eux à cet » égard : en effet, nous voyons dans » la Vie de Bellarmin même que » Clément VIII, parlant de ce car-» dinal, qui s'était déjà rendu célè-» bre, disait : *Dignus, sed jesuita* » *est* (81). » Nous avons ici une preuve de la témérité des jugemens qui ne sont fondés que sur les premières apparences. N'examinez pas profondément les objets, arrêtez-vous aux impressions qu'ils font d'abord sur l'esprit, vous jurerez que pour obtenir une dignité c'est avoir de grandes avances que d'être d'un corps très-puissant; mais si vous prenez la peine de réfléchir, vous trouverez là un obstacle presque invincible, et non pas une ressource assurée. Nous avons vu depuis dix ans (82) deux exemples de cela. Rien n'a tant contribué à exclure de l'archevêché de Cologne le cardinal de Furstemberg, et de l'évêché de Liége le cardinal de Bouillon, que d'avoir été recommandés et protégés par la cour de France, dont le pouvoir était supérieur à celui des autres états. Rapportons ici ce que j'ai dit dans la remarque (H) de l'article d'INNOCENT XI; et souvenez-vous de cette pensée de Florus, *Ipsa sibi obstat magnitudo* : j'en ai déjà fait l'application à un tout autre sujet (83).

Notez que M. Godeau observe que Baronius *ayant fait quelque ouverture* à Bellarmin *de la pensée qu'il avait, avec quelques cardinaux, de le faire pape, il reçut cette proposition comme une injure, s'en mit tout de bon en colère*, et *dit constamment que*, si pour être pape il ne fallait que relever un fétu de terre, il ne le relèverait pas (84). Je m'étonne que M. Ancillon n'ait point parlé du vœu solennel que fit Bellarmin, en cas que la dignité papale, qu'il ne souhaitait pas, lui fût conférée : il s'engagea à n'enrichir point ses parens. Voici les termes de son vœu : *Die 24 septembris, anno 1614, fer, 6, in domo novitiorum S. Andreæ degens, et exercitiis spiritualibus vacans, maturâ præhabitâ deliberatione in sacrificio missæ, cùm sumpturus essem S. Dom. nost. corpus, votum vovi Domino in hæc verba : Ego Robertus, cardinalis Bellarminus, è societate JESU religiosus professus, voveo DEO omnipotenti, in conspectu B. V. Mariæ, ac totius cœlestis curiæ, quòd si fortè, quod non cupio, et precor Deum ut non accidat, ad pontificatum assumptus fuero, neminem ex consanguineis vel affinibus meis exaltabo ad cardinalatum, vel temporalem principatum, vel ducatum, vel comitatum, vel quemcunque alium titulum, neque eos ditabo, sed solùm adjuvabo, ut in statu suo civili commodè vivere possint. Amen, Amen* (85).

(Y) *M. Ancillon avance touchant Bellarmin deux faits qui ne sont pas véritables.*] Tout le monde sait que le cardinal Cajetan, légat de Sixte V en France, ne travaillait qu'à faire exclure de la couronne Henri IV. Ce ne fut pas à la cour de ce monarque que Bellarmin, le théologien de ce lé-

(80) Conclave di Paolo V, *pag.* 519, 520.

(81) Ancillon, Mélange de Littérature, *pag.* 330, 331.

(82) *On écrit ceci l'an* 1698.

(83) *Ci-dessus, dans l'article* ACHILLEA, tom. I[er]., *citation* (29).

(84) Godeau, Éloge du cardinal Bellarmin, *cité par* Ancillon, Mélange de Littérature, *tom. I*, *pag.* 332.

(85) Fuligattus, *in* Vitâ Bellarmini.

Digitized by Google

gat, *acquit l'estime* du roi ; car il n'y fut point : il fut à Paris parmi les ligueurs, et il s'employa de son mieux pour l'intérêt des rebelles. C'est ce que les ministres n'ont pas manqué d'objecter : lisez ce passage de M. Drelincourt. *D'où vient que ceux de la religion estoient au camp du roy, cependant que Bellarmin, Panigarole, et telles gens estoient à Paris à corner la sédition, et que le pape envoyoit des légats pour authoriser la ligue, et jeter de l'huile dans un brasier qu'il devoit esteindre de ses larmes et de son propre sang* (86) ?

Pour ce qui regarde le Traité des Écrivains ecclésiastiques, c'est en son espèce un bon ouvrage ; mais il s'en faut bien que ce soit le meilleur livre de Bellarmin. Il y a dans ses volumes de Controverse plusieurs traités qui font connaître bien plus noblement son esprit, son érudition, sa capacité. Vingt petits ouvrages, chacun aussi bon que celui *de Scriptoribus ecclesiasticis*, ne l'eussent point élevé au degré de gloire qu'il mérita par la seule forme dont il revêtit le corps de ses Controverses ; car voici la louange qu'un savant Anglais lui a donnée à ce sujet : *Vir erat, haud inficior, admirandæ industriæ, doctrinæ, lectionis stupendæ*, Bellarminus : *qui ut primus ita solus immanem illam molem, et immensum chaos controversiarum, stupendâ ingenii dexteri felicitate, artificio singulari excoluit, in ordinem redegit confusum prius : accuratâ diligentiâ, et multorum annorum studio eleganter expolivit : præripuit ille palmam secuturis omnibus, et sibi desponsatam vel destinatam cuicunque laudem abstulit. Nam ab illo, qui tractant hodiè* Controversias, *ut ab* Homero *poëtæ, sua omnia ferè mutuantur* (87). On a remarqué des défauts considérables dans le traité que M. Calixte et M. Ancillon prétendent être le meilleur de tous les écrits de ce jésuite (88). Voyez Bosius au chapitre II de son *Introductio in Notitiam Scriptorum ecclesiasticorum*, avec les Notes de M. Crenius. *Librum*, dit-il (89), *omnium quos Bellarminus edidit optimum vocat D. Calixtus, tractatu de Conjugio Clericorum, sectione* 202. Au reste, si nous en croyons le père Labbe, la première édition de cet écrit de Bellarmin est de l'an 1617 (90). Le père Sirmond en prit un grand soin, comme l'auteur l'en avait prié (91). Elle fut suivie de plusieurs autres, que les imprimeurs gâtèrent extrêmement ; mais enfin on en donna une très-correcte, à Paris, *chez Cramoisi*, l'an 1658, *in-octavo*. Le père Labbe, qui en revit les épreuves, forma là-dessus le plan d'un ouvrage (92), que de fort bons connaisseurs prennent pour le meilleur qu'il ait fait : je parle de sa *Dissertatio de Scriptoribus ecclesiasticis*, qui fut imprimée à Paris, en deux volumes *in-8°.*, l'an 1660. Les bibliothécaires des jésuites n'ont rien su de la première édition de ce traité de Bellarmin : l'un d'eux, savoir Alegambe, n'en indique aucune, et Sotuel ne fait mention que de celle de Cologne, en 1622, *in-8°*. On en fit une nouvelle dans la même ville l'an 1684, *in-4°.*, et l'on y joignit la continuation qu'André du Saussai avait publiée l'an 1665. Les omissions de Bellarmin furent très-considérables : cela paraît par le *Supplementum* du père Oudin, dont on fit mention dans les Nouvelles de la République des Lettres, au mois d'avril 1686.

Notez une faute de Bosius. Il a dit qu'on ne peut pas se fier au jugement de Bellarmin touchant les écrivains grecs, vu que c'est un homme qui n'entendait rien dans la langue grecque ; et que cette ignorance, que ses autres livres avaient témoignée, a paru surtout par le Traité des Écrivains ecclésiastiques, comme Casaubon l'a remarqué. *Græcarum litterarum prorsus ἀμύητον fuisse, sicut omnia illius scripta, sic eximiè hic liber novissimè ab eo profectus, Casaubono judice, exercitat. XVI, sect. CL, osten-*

(86) Drelincourt, Triomphe de l'Église, *II°. part.*, *pag.* 444.

(87) Montacut., *Præf. ad* Apparat., *Sect. LVI*, *apud* Pope Blount. Censuræ Authorum, *pag.* 638.

(88) Baillet, Jugemens des Savans, *article LXXXVI des* Critiques.

(89) Joh. Andreas Bosius, Schediasm. de comparandâ Notitiâ Scriptorum ecclesiasticor., *cap. II*, *pag.* 425, *edit. Crenianæ*, *Lugd. Bat. an.* 1699.

(90) Labbe, *Præfatione* Dissert. de Scriptor. ecclesiast.

(91) *Idem*, *ibidem*.

(92) *Idem*, *ibidem*.

Digitized by Google

dit, ut proindè judiciis illius de græcis scriptoribus satis tutò fidi non possit (93). Bosius venait de dire que la première édition de cet ouvrage de Bellarmin est de l'an 1616 (94) : devait-il donc croire que Casaubon en eût parlé de la sorte dans un livre qui fut imprimé l'an 1614? Mais au fond, demanderez-vous, est-il vrai que Casaubon ait parlé de cet ouvrage; car, en ce cas-là, l'erreur de Bosius sera très-petite? Je réponds qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il a eu en vue ce traité de Bellarmin. On en marque une édition de Cologne en 1613, dans le Catalogue d'Oxford; et j'en ai vu une de l'an 1613, in-4°., revue et corrigée par l'auteur : ainsi c'était caractériser assez cet ouvrage, que de dire dans cet endroit-là de Casaubon que c'était le dernier livre qui eût paru de Bellarmin. Assurons donc que le père Labbe se trompe d'en mettre la première édition à l'an 1617 *.

(Z) *Il souffrait que les mouches..... l'incommodassent beaucoup.*] Ceci mérite d'être rapporté dans les propres termes de Fuligatti. *Inter insignes* Bellarmini *virtutes, alii ponunt miram ejus in perferendis vexationibus* patientiam, *quam* Jacobus Fuligatus *laudat sequentibus verbis : « Culices, » modicellas aviculas, sicut et alia » parva naturæ incommoda, velut à » DEO traditas ad exercitium pa» tiendi, vultu adeò miti perferebat, » ut nec ipse oppositâ manu, nec ex» ciente ventulum aliquo eas conare» tur abigere. Aliquando Clementi » Merlino* R. *Rotæ auditori, dum ser» mones familiares, ut fit, post nego» tia decisa, sererent, retulit, se noc» te ejus diei, qui est Catharinæ vir» gini sacer, adeò ad renes à bestiolis » quibusdam nequàm, ac damnificis, » morsu fuisse vexatum, ut magno » sensu conversus ad Christi præpen» dentis è cruce Domini simulacrum » dixerit :* ô Domine, si hoc quicquid » est damni, quod certè parùm est, » mihi tantum affert molestiæ, ec» quænam erunt supplicia damnato» rum? si apud gehennam impios ma» nent tormenta tam ærumnosa, ne, » precor, in ea me projicias, etenim » impar ero iisdem sustinendis. *Car» dinalis* Crescentius *addit, Bellar» minum ita se patientiæ velut victi» mam destinâsse, ut muscas à vultu » ne depelleret quidem, tametsi odio» sæ nimiùm essent, sicuti Romæ in » æstu solent; cùmque hoc miraren» tur qui aderant, ipse suaviter :* » Haud æquum esse, *ajebat*, pertur» bare animantes illos, quibus non » utique superesset paradisus alius, » quàm volitandi libertas, ac potes» tas ubi malunt, commorandi (95). » Il est sûr qu'il y a une certaine manière d'enfiler les conséquences des préceptes, ou des conseils évangéliques, qui conduit presque nécessairement à cette patience que l'on attribue à Bellarmin; mais néanmoins le bon sens nous montre qu'il n'y a nulle apparence que l'intention de Jésus-Christ, ni celle de ses apôtres, en nous recommandant si expressément le mépris des commodités de la vie, aient été de nous interdire le droit de nous délivrer des vexations des punaises, et de chasser une mouche qui nous incommode.

(AA) *Je ne pense pas que le pape l'ait envoyé jamais à Louvain pour mettre fin aux disputes de Baïus, ou pour en faire rapport à Rome.*] M. Leydecker assure, 1°. que Bellarmin y fut envoyé pour s'informer de ces disputes, et pour les pacifier, ou en tout cas pour en rendre compte au pape; 2°. qu'il s'acquitta bien de la commission; et qu'après avoir ouï Michel Baïus, il s'en retourna à Rome fort en colère de l'avoir entendu traiter de pélagiens plusieurs sentimens des scolastiques qui étaient les opinions de lui Bellarmin (96). Je ne trouve nulle trace de cette députation dans les écrivains de l'histoire de ce jésuite, et je sais qu'il ne faisait encore guère de bruit lorsqu'il alla à

(93) Jo. Andr. Bosius, Schediasm. de compar. Notit. Script. eccles., *cap. II, pag.* 425.

(94) *Le père* Labbe *dit l'an* 1617 : *Voyez ci-dessus, citation* (90).

* Le père Labbe, dit Joly, n'indique pas l'édition de 1617 comme la première de l'ouvrage, mais comme la première qui ait été donnée par Sirmond. Au reste, Joly reconnaît que la phrase de Labbe est un peu louche. Il ajoute que la première édition de Bellarmin est celle de Rome, 1613, in-4°., réimprimée la même année à Cologne, in-8°., et à Lyon, in-4°.

(95) Andr. Carolus, Memorab. ecclesiast., *pag.* 535.

(96) Melchior Leydecker, Disputat. historico-theologica II de vario jansenistarum Fato. *Voyez la preface de l'édition des OEuvres de Baïus, en* 1696, *et la page* 213 *de la II*e. *partie.*

Digitized by Google

Louvain. Il acquit sa première réputation pendant les sept ans qu'il enseigna la théologie dans ce lieu-là (97); et comme il était augustinien sur les matières controversées entre Baïus et ses antagonistes, il n'y a nulle apparence qu'il se soit jamais fâché contre ce docteur pour le sujet que M. Leydecker indique.

(97) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 85.

BELLEAU (REMI), poëte français au XVI^e. siècle, naquit à Nogent-le-Rotrou. Je n'en dirai pas beaucoup de choses; car M. Moréri a déjà marqué presque tout ce que j'eusse pu recueillir. Ce poëte mit en vers français les *Odes d'Anacréon*, et leur déroba *une grande partie de leurs grâces*, si l'on en croit quelques auteurs (*a*): mais d'autres soutiennent, qu'il égala l'original; et que s'il eût aimé à boire, comme faisait Anacréon, il l'eût surpassé. Ne vous fiez pas beaucoup à cet éloge; car il est tiré d'une pièce de poésie qui fut faite par Scévole de Sainte-Marthe à la louange de la traduction française dont nous parlons (*b*). Pasquier pense qu'*en matière de gayetez* Belleau fut *un autre Anacréon de son siècle* (*c*) (A). Il joua l'un *des principaux roulets* dans la Cléopâtre, et dans la Rencontre de Jodelle, lorsqu'*elles furent représentées devant le roi Henri à Paris en l'hostel de Rheims... et au collége de Boncour* (*d*). Il mourut en 1577, dans sa cinquantième année (*e*). Il a commenté la seconde partie des *Amours de Pierre Ronsard* *.

(*a*) Teissier, Addit. aux Éloges de M. de Thou, *tom. I, pag.* 468, *édit. de* 1696. *Il cite le tome VIII de la* Clélie, *pag.* 859.

(*b*) Sammarth., Elogiorum. *lib. III*, *pag.* 13, 14.

(*c*) Pasquier, Becherch. *liv. VII*, *chap. VI*, *pag*, 622.

(*d*) *Là même*, *pag.* 618.

(*e*) Thuan., *lib. LXIV*, *pag.* 204.

* Cet article est si court, dit Joly, qu'il n'ennuiera personne. Bayle aurait dû au moins dire que Belleau faisait partie de la fameuse Pleiade (les autres auteurs étaient Baïf, Ronsard, J. Dorat, Jodelle, Joachim du Bellai, et Ponthus de Thiard). Joly aurait bien voulu savoir si Remi Belleau n'était pas un *calviniste couvert;* ce qu'on peut croire puisqu'il avait pris plaisir à tourner les prêtres et les moines en ridicule dans son poëme macaronique intitulé : *de Bello Huguenotico dictamen metrificum*. Un trait de sa comédie *la Reconnue*, a rendu encore sa religion suspecte. Mais, ajoute Joly, comme cette pièce n'a été imprimée que huit ans après la mort de l'auteur, ce trait rapporté par Niceron dans le tome XXXI de ses *Mémoires* pourrait bien avoir été ajouté par quelque calviniste.

(A) *Selon Pasquier,.... Belleau fut un autre Anacréon de son siècle.*] C'était aussi le sentiment d'André du Chesne. « Le pays du Perche, *dit-* » *il* (1), nous a produict ce docte et » gentil poëte entre plusieurs autres, » souz le règne de Henri II, que je » pense avoir esté, en matières de » gaietez, un autre Anacréon de nos- » tre siècle; je dis Remi Belleau, le- » quel voulut imiter Sannasar aux » œuvres dont il nous a fait part. » Car tout ainsi que Sannasar, Ita- » lien, en son Arcadie, fait parler » des pasteurs en prose, dedans la- » quelle il a placé toute sa poésie » toscane, aussi a fait tout le sem- » blable nostre grand Belleau dans sa » Bergerie. »

(1) Du Chesne, Antiquités des villes de France, *pag.* 276.

BELLEFOREST (FRANÇOIS DE) naquit au mois de novembre 1530, proche de Samatan *, ville du pays de Comminges, dans la Guienne (*a*). Il n'avait que sept à huit ans lorsque son père mourut : sa mère, qui se trouvait sans bien, fit tout son

* Suivant Belleforest lui-même, tom. III, pag. 34 de ses *Histoires prodigieuses :* ce fut au village de Sarzan, dit Joly.

(*a*) La Croix du Maine, Bibliothèque française, *pag.* 88.

possible pour l'entretenir quelque temps dans les écoles. Il fut nourri quelques années chez la reine de Navarre, sœur de François Ier. Ensuite il étudia à Bordeaux, sous Buchanan, Vinet, Salignac, Gelida, et quelques autres savans hommes : puis il se transporta à Toulouse, afin d'y étudier en droit; mais son génie l'appliqua à tout autre chose. Il s'amusa à faire *des vers français pour plaire aux dames et damoiselles*, et ayant passé *sept ou huit ans parmi les délices de la noblesse*, et les bagatelles de la galanterie, il s'en alla à Paris, où il écouta les leçons des professeurs, et lia des habitudes étroites avec plusieurs savans personnages, et s'insinua même dans la connaissance de plusieurs personnes de qualité (*b*). Tout cela fut un fonds stérile; de sorte que si les libraires ne lui avaient acheté les productions de sa plume, il n'aurait pas eu du pain à manger. L'étude lui tint lieu de patrimoine, et il fut un de ces auteurs qui font rouler leur famille sur la pointe de leur plume. Ses meilleurs amis nous apprennent qu'avec la bénédiction de Dieu répandue sur le travail de ses mains il avait entretenu sa famille à force de faire des livres (A). On s'étonnera moins après cela qu'il en ait fait un si grand nombre (*c*), et qu'il ait entrepris tant de différentes matières qui passaient l'étendue de ses forces : il lui fallait suivre la direction des libraires, et se tourner de tous les côtés, selon le goût du public; c'est-à-dire, selon qu'on trouvait que certains ouvrages bien ou mal faits se débitaient promptement. On a dit de lui qu'il *avait des moulles ausquels avec grande promptitude il jettoit des livres nouveaux* (*d*). Il mourut à Paris le 1er. jour de janvier 1583, et fut enterré dans l'église des cordeliers, comme il l'avait ordonné par son testament (*e*). Thevet, qui n'était pas un auteur de plus grande conséquence, s'est vanté publiquement que Belleforest lui fit une réparation solennelle au lit de mort (B). Ils avaient été fort brouillés. La Popelinière dit beaucoup de mal de ces deux auteurs (C).

Le Ghilini a commis beaucoup de fautes dans un court éloge de Belleforest (D); et s'il avait été partout si mal instruit, ses ouvrages ne vaudraient rien.

(*b*) Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. franç., *pag*. 366, 367.

(*c*) *Vous en trouverez une longue liste dans la* Bibliothéque de la Croix du Maine, *et dans celle de* du Verdier Vau-Privas. [Il y en a une plus exacte, dit Joly, dans les *Mémoires de Niceron* tom. XI et XX, qui sont de 1730 et 1732.]

(*d*) Du Haillan, *épître dédicat.*, de l'Histoire de France, *à l'édition de* 1584.

(*e*) La Croix du Maine, Biblioth. française, *pag*. 91.

(A) *Ses meilleurs amis nous apprennent... qu'il avait entretenu sa famille à force de faire des livres.*] Du Verdier Vau-Privas se déclare intime ami et admirateur de Belleforest. Je tirais, dit-il (1), *autant de contentement* de notre commerce de lettres, *que j'ai depuis reçu de regret par son trepas... Son nom demeurera immortel entre les hommes, tant que le monde sera monde, à cause des belles œuvres qu'il a faites.* Or voici comme il parle de la fortune de cet ami. Belleforest *eut habitude fort familière* avec Ronsard, Baïf, Belleau, Vigenère... *Cho-*

(1) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag*. 367.

Digitized by Google

pin, honneur du palais de Paris, et plusieurs autres : il fut *caressé des princes, comme aussi aimé de la noblesse, et porté de tous les vertueux de ce royaume ; mais si bas de fortune, qu'il n'y a eu que le contentement de l'estude qui l'aye nourri, et le travail de sa main et de son esprit, bénys et soubstenus de grâce divine, qui ont porté les affaires de sa maison.*

(B) *Thevet... s'est vanté publiquement que Belleforest lui fit une réparation... au lit de mort.*] Il n'y a rien de plus malhonnête que le procédé de cet homme. Il se fait honneur de l'humilité que son adversaire témoigna envers lui dans le lit de mort, et il ne laisse pas de le maltraiter, tout comme il aurait pu faire avant leur réconciliation. Voici comme il parle : « Il y en a eu, qui n'estans plus » habiles de sçavoir que Munster, ont » néanmoins osé gratter sur lui, le » refondre de nouveau, qui est le se- » cond chef, sur lequel je fonde le » grief que je prétends à l'encontre » de ceux qui, n'ayans porté leur nez » guères plus loin que les tisons de » leurs foyers, leurs poiles, ou leurs » cahuettes, cependant osent se faire » accroire qu'il n'y a coin, canton, » ni angle de terre, lequel ils n'ayent » fureté ; mais c'est imaginairement. » Pour couvrir leur par trop présomp- » tueuse entreprise, ils ont, par-ci, » par-là, dérobé ce qu'ils ont peu, et » quelquefois ont voulu estronçonner » de petits lopins de la suite des dis- » cours qu'ils ont chastré : si bien que » leurs gros bouquins ne sont compo- » sez pour la pluspart que de pièces » rapportées, qui sont de si mauvaise » grâce, qu'à ce que je puis appren- » dre ils ne servent qu'à faire des cor- » nets aux espiciers et beurriers. Ce » que j'en dis ainsi ouvertement est » pour le regret que j'ai que Bellefo- » rest ait assez indiscrètement voulu » rabobliner la Cosmographie de » Munster. Je ne fais pas de doute que » quelques-uns n'estiment que ce que » j'en dis soit pour lui rendre pour » pois fèves, et qu'ayant esté agacé » par lui, je vueille à cette heure des- » charger la fureur de mon courroux » sur lui. Dieu m'en sera à témoin : et » de ma part, quand il m'auroit plus » offensé qu'il n'a, je serois bien fas- » ché de satyriser et mal parler d'un » mort. Joint qu'à la fin de ses jours, » reconnoissant le tort qu'il sçavoit, » d'avoir fait imprimer ces livres, où » contre sa conscience il déchiroit la » renommée des gens de bien, et de » ceux qui lui avoient mis le pain à » la main, il me manda, et en pré- » sence de deux docteurs de la Sor- » bonne, son médecin, et son mar- » chand libraire et imprimeur Ga- » briel Buon, après m'avoir baisé les » mains, confessa publiquement qu'il » sentoit sa conscience chargée des » blasmes qu'il m'avoit imposés ; par » quoi il me demanda pardon par plu- » sieurs fois. De ma part, je le requis » au mieux qu'il me fut possible, et » lui dis qu'il ne devoit point penser » à cela, attendu que nous estions » tous hommes (2). »

(C)... *La Popelinière dit beaucoup de mal de ces deux auteurs.*] Je rapporterai un peu au long ce qu'il en a dit, et j'espère que cela ne déplaira point à ceux qui aiment à voir les choses en original, et qui auraient trop de peine à trouver l'auteur que je cite. « Ces deux, ores amis, ores » ennemis, à la poursuite de leurs » vacations, ont autant mal mérité des » bonnes lettres, qu'ils estoient indi- » gnes de les traicter. Voire aussi des- » pourveuz d'esprit, de jugement, de » mémoire, et de toutes les conditions » qu'un bon naturel y peut appor- » ter, que fournis de hardiesse à mal » interpréter, et pirement escrire, ce » qu'ils n'entendirent jamais. Et pour » ce qu'à l'un quelques mal considé- » rez voyages, et à l'autre une desré- » glée volonté d'escrire, favorisèrent » un peu leurs essais envers le vul- » gaire, qui ne veut et ne sauroit pren- » dre le loisir de bien examiner au- » cune chose : ils se licentièrent tel- » lement à chafourrer le papier, que » tous les imprimeurs de Paris, pré- » férans leur mal mesurée capacité » d'esprit à tous ouvrages judicieux, » s'employoient comme à l'envi à » les acheter, publier et faire veoir » à tout le monde. Et bien qu'ils » n'eussent jamais esté bien instruits » en leur jeunesse, voire sans au- » cune valable expérience des cho- » ses de ce monde, pauvres d'ail-

(2) Thevet, *Éloges des Hommes illustres*, *tom. VII*, *pag.* 292, 293, *édition de* 1671, in-12.

» leurs et desnuez de tous les moyens » que les plus advisez ont tousjours » nommés les ailes de vertu, ces esprits » universels toutesfois ont passé sur » toutes vacations. Il n'y a langue ni » science qu'ils n'ayent profanées. Ils » ont mesme barbouillé l'histoire par» ticulière, générale et universelle à » leur sotte fantasie. Qu'y feriez» vous ? Comme toutes saisons ont » certains accidens, qui ne peuvent » opérer que mal à tous et nul bien » à aucun, desquels mesme on ne peut » cognoistre ni rapporter les causes à » la faute des hommes ; aussi s'est tous» jours trouvé et se trouvera pour ja» mais certains particuliers en tous» estats, lesquels ne pouvans que con» fondre ou perdre tout, n'entre» prennent rien qui ne préjudicie à » autruy, et ne profite à un seul. Ces » gens sont comme une démangeson, » présage d'une maladie à ceux qui » en sont tourmentez. Les mains et » les esprits frémiroient d'escrire à » ceux-cy : non pour le bien public, » ains, pour leur profit particulier, » qu'ils entretenoient au misérable » travail de leur plume effrénée. Si » que je me suis souvent fasché, voiant » la France bien pourveue de bons cer» veaux, que si foibles esprits, et qui » ne se pouvoient recommander que » d'un assidu mais doublement in» fructueux travail, trouvassent qui » voulussent perdre le temps à la lec» ture de leurs ravauderies : encore » plus, de recevoir leurs annales, his» toires et géographies universelles, » imaginées, formées, escloses et pu» bliées en leurs solitaires tanières. » Ceux qui ne prennent la peine de » s'informer des particularitez du » monde, et surtout de remarquer » le cours et issue des actions privées » d'un chacun, ne sçauroient croire » de combien Belleforest et Thevet ont » préjudicié à la jeunesse, et par consé» quent à l'estat, interprétans si mal et » souvent tout au rebours de bien, in» finis passages ; corrompans et falsi» fians les matières, supposans infinies » choses qu'ils s'estoient ridiculement » fantasiez en leur trop mal condition» né cerveau : sans parler d'un million » d'autres inepties, dont ils sont rape» tassé leurs foibles escrits. Aucun des » deux Catons n'excuseroit en cela Bel» leforest, (encor qu'il se vantast d'a» voir autant écrit que saint Augus» tin,) si la pauvreté le fit parler com» me un geay, c'est-à-dire, comme une » beste. Car il s'est monstré trop brutal » en toutes sortes, vers la postérité (3). »

(D) *Le Ghilini a commis beaucoup de fautes dans un court éloge de Belleforest.*] Ce qu'il a dit de notre Belleforest ne contient en tout que vingt-deux lignes. Voici ses erreurs : il prend Comminges pour une ville de Gascogne * ; il affirme que Belleforest publia plusieurs écrits en latin, et entre autres les *Annales de France* en deux volumes, l'*Histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles*, l'*Histoire universelle ou l'Abrégé de la Cosmographie*. Tout cela est faux : ces ouvrages là nommément, et tous les autres de cet auteur, sont en français. Le Ghilini ajoute que l'on voit de cet écrivain un *Catalogue des Hommes illustres* qui se sont rendus célèbres dans les couvens tant par leur science que par leurs actions, et l'*Histoire des saints Martyrs*, en trois volumes. Mais il n'y a nulle apparence que ce Catalogue ait jamais été imprimé. La Croix du Maine ne l'avait jamais vu, et il savait seulement que Belleforest en fit mention au feuillet 193 de sa Cosmographie. Du Verdier Vau-Privas, intime ami de Belleforest, ne dit rien de ce Catalogue ; et personne n'ignore que les auteurs renvoient à des ouvrages qu'ils n'ont pas encore donnés au public. Le même Du Verdier nous apprend que la *Vie, Passion et Sépulture* de saint Denis aréopagite, *et de ses compagnons qui lui furent associez au martyre, colligée de divers autheurs, par feu Jean, docteur en théologie, grand prieur de l'abbaye Saint-Denys en France, et mise en françois par Belleforest*, est imprimée *au III*ᵉ*. tome de l'Histoire de la vie et mort des saincts* (4) Voilà le beau fondement des trois volumes de l'Histoire des saints martyrs attribuée à

(3) La Popelinière, Histoire des Histoires, *pag*. 456.

* Leduchat ayant dit que la ville de Comminges était mentionnée par de Thou, Sidoine Apollinaire, Grégoire de Tours, Joly explique que, quoiqu'il y eût un évêque portant le titre d'évêque de Comminges, ce n'est plus que le nom d'une contrée ; la ville de Comminges ayant été détruite en 585 par Gontrand, roi des Bourguignons.

(4) Du Verdier, *pag*. 372.

Belleforest par le Ghilini, non pas comme une version, mais comme un ouvrage primitif. Il lui attribue aussi la traduction des œuvres de saint Cyprien. S'il eût consulté Vau Privas, il y eût lu que notre homme ne traduisit que certains *traités de saint Cyprien* (5), et que toutes les œuvres de ce saint furent traduites par Jacques Tigeou. Enfin le Ghilini est un peu blâmable de n'avoir point su l'an mortuaire de Belleforest, et de l'avoir mis environ l'an 1600. Quant aux louanges excessives dont il couronne la mémoire de cet auteur, on pourrait les lui compter pour une faute, s'il n'y avait beaucoup de gens qui ont pu lui servir de guides dans cette prodigalité. J'en citerai seulement un. C'est *un homme de grande leçon*, disait René de Lusinge, en parlant de Belleforest, *qui n'ignore rien de ce que la vieille antiquité a laissé de confus, dont il esclaircit les passages avec grand soin, et bon langage* (6).

(5) *Là même*, *pag.* 371, 372.

(6) René de Lusinge, Manière de lire l'Histoire, *cité par* Mart. Zeillerus, de Histor. chronol. et geograph., *part. II*, *pag.* 172.

BELLEY, ville de France et la capitale de la province de Bugei, est *fort ancienne*, *puisque le siége épiscopal y est établi dès l'an* 412 (*a*). Consultez le Dictionnaire de Moréri, et ajoutez-y ce qui suit. « Le diocèse de » Belley.... a quatre villes, six » gros bourgs, et plus de deux » cents villages en dix lieues d'é» tendue en diamètre (*b*)....... » La dignité de prince de l'empi» re est jointe à celle d'évêque » de Belley, qualité qui fut don» née par les empereurs à l'ar» chevêque de Besançon et à » ses trois comprovinciaux ou » suffragans, Bâle, Lausanne » et Belley ». *La souveraineté de la ville de* Belley, *et de son territoire qui est assez étendu*, appartenait *à l'évêque ; mais elle fut peu à peu soustraite par un prince puissant et voisin sous l'ombre et le manteau de protection. On voit encore dans les archives de l'église quantité d'excommunications lancées pour ce sujet, et plusieurs autres d'opposition et de résistance ; mais en ces matières le droit est en la force* (*c*). Depuis cela les revenus de l'évêque sont fort diminués ; car ses *plus grands biens* consistaient *en droits que cette rebelle seigneurie a usurpés, et qui étaient presque tous dans la ville* (*d*). Voilà ce que je tire d'un ouvrage que M. Camus, évêque de Belley, fit imprimer l'an 1644. Il y déduit ces faits-là avec quelques autres observations, afin de réfuter un moine qui avait parlé de cet évêché avec mépris (A). Je trouve dans Guichenon, que Jean de Passelaigue, évêque de Belley, obtint de Louis XIII en 1635 la *confirmation de tous les priviléges concédés aux évêques de Belley par l'empereur Frideric....... excepté toutefois le droit de régale, et fabrication de monnaie* (*e*). Ce Jean de Passelaigue succéda à Jean-Pierre Camus qui avait commencé de gouverner ce diocèse l'an 1609, et qui avait trouvé beaucoup de désordres dans les couvens (B), et surtout dans celui de Saint-Sulpice. Je remarquerai par occasion la fraude pieuse qui a été

(*a*) Guichenon, histoire de Bresse et Bugey, *contin. de la II*[e]. *part.*, *pag.* 12.

(*b*) Jean Pierre Camus, *évêque de Belley*, *pag.* 137 *de son* Anti-Basilic.

(*c*) *Là même*, *pag.* 138.

(*d*) *Là même.*

(*e*) Guichenon, Hist. de Bresse et de Bugey, *continuat. de la II*[e]. *partie*, *pag.* 35, 36.

publiée touchant la fondation de ce monastère (C).

(A) *Quelques autres observations afin de réfuter un moine qui avait parlé de cet évêché avec mépris.*] Ce moine avait fait un livre intitulé *L'Anti-Camus*. On y trouve ces paroles à la page 39 : *C'est chose bien étrange, qu'un petit diocèse oublié derrière les Alpes, et dont à grande peine le nom se peut-il trouver dans les archives de l'église, et de qui le pasteur, faute d'emploi chez soi, tant son détroit est petit, va prêcher partout comme un cordelier, se veuille non-seulement égaler, mais rehausser par dessus les papes, casser leur ordre, et réformer leurs règlemens.* « Le diocèse n'est point si petit, répond » M. Camus (1), qu'on ne lui nomme » cinq archevêchés, et plus de vingt-» cinq évêchés en France, de plus » petite étendue, dont les seules pro-» vinces de Languedoc et de Provence » en fourniraient plus de douze. On » lui prouvera vingt archevêchés et » six-vingts évêchés en Italie de plus » petite étendue que le diocèse de » Belley... Il n'est point derrière les » Alpes, si vous ne regardez les Al-» pes du côté de l'Italie en la ma-» nière que pour nous l'archevêché » de Turin est caché derrière les Al-» pes. Quand il serait dans les Alpes » en serait-il moins considérable ? » Combien y a-t-il de grands arche-» vêchés et évêchés, dans ce grand » monde de montagnes, Embrun, » Tarantaise, Grenoble, Guienne » (2), Maurienne, Syon, Lausanne, » Constance, Bâle, Arles, Ivrée, » tous diocèses fort renommés, égli-» ses illustres et célèbres pour leur » antiquité et leur étendue..... On » lui prouvera que l'âge de ce diocèse » que par mépris il appelle petit est » de plus de mille ans, et qu'il y a » dans la seule France plus de trente » ou quarante évêchés de plus fraîche » date..... Ce n'est pas à l'aune des » revenus que se mesurent les évê-» chés, autrement un archevêché de » Sicile, que je nommerais bien, qui » n'a qu'une cure avec trente mille » écus de rente, serait un grand ar-» chevêché (3). »

(1) *A la page* 137 *de l'*Anti-Basilic.

(2) *Il fallait dire Genève.*

Voilà des choses qui satisferont la curiosité de plusieurs lecteurs, quoiqu'elles ne soient pas nécessaires à l'article de la ville de Belley.

(B) *Jean-Pierre Camus avait trouvé beaucoup de désordres dans les couvens* du diocèse de Belley.] Voici une partie de la description qu'il a donnée de ces désordres. « Il y avait une ab-» baye (4) de moines richement fon-» dée, dont l'abbé était un capitaine » huguenot marié, et gouverneur » d'une citadelle voisine, qui tenait » tout le pays en son échec, et en » alarme (5). »

Il lui prit envie de faire un haras dans le couvent « et ayant amassé » quantité de cavales et jumens qui » sont fort grandes et belles en Bresse, » il y fit venir des étalons d'Espagne » et d'Allemagne, et de grands ânes » d'Auvergne qui sont énormes en » hauteur, pour former des mulets » de leur mélange avec des jumens, » selon l'ordre établi dans ce haras... » L'église, grande comme une cathé-» drale, servait à resserrer les foins, » pailles, et autres fourrages nécessai-» res à la nourriture de ces animaux » durant quatre ou cinq mois d'hi-» ver que la terre y est toujours cou-» verte de neige. A peine restait-il » une partie du chœur autour du » grand autel, qui fût libre pour les » moines, afin qu'ils y chantassent » leur office, où ils le faisaient encore » comme rats en paille. Dans la mai-» son abbatiale il y avait plusieurs » soldats huguenots avec leurs ba-» gasses (bagage inséparable de la ré-» formation prétendue de ceux du cin-» quième évangile), et là ils faisaient » leurs prières, chantaient leurs psau-» mes, et au reste menaient une vie » joyeuse comme de moissonneurs et » de vendangeurs durant la récolte, » et comme des vainqueurs qui par-» tagent le butin et les dépouilles de » leurs ennemis..... Monsieur l'abbé » prétendu réformé, pour fermer la » bouche aux moines et aller au-de-» vant de leurs plaintes, haussa un » peu le chevet à leurs prébendes ou

(3) *Là même, pag.* 139.

(4) *C'est sans doute celle de Saint-Sulpice, ordre de Cîteaux.*

(5) Anti-Basilic, *pag.* 351, 352.

Digitized by Google

» portions canoniques, et par ruse et » prudence humaine, les caressait » extraordinairement, les recevant à » sa table dans la citadelle, où il » leur faisait une chère d'abbé et de » capitaine, les supportant en leurs » humeurs, et les protégeant contre » toute la noblesse voisine. La pri» vauté en vint jusques à ce point » qu'ils l'appelaient monsieur notre » abbé, et lui messieurs mes moi» nes, et disait mon abbaye, quand » il parlait de leur maison.

» Au reste, ne vous imaginez pas » que les moines s'amusassent à caté» chiser les soldats gouverneurs du » haras, ni leurs compagnes dont on » eût fait un autre haras de bêtes rai» sonnables... Ce couvent devint une » église militaire ; car vous ne voyiez » que moines à la chasse avec les sol» dats tous l'arquebuse sur l'épaule : » les moines ne sortaient point que » sur de grands chevaux, et des meil» leurs, selon la permission et indul» gence que leur en donnait monsieur » l'abbé, toujours bien armés, avec » l'épée et le pistolet, et souvent la » carabine : on les voyait ordinaire» ment en cet équipage rouler par le » pays ; de sorte que l'on eût dit d'eux » comme de la Sulamite du cantique, » que c'étaient des chœurs de com» battans et des bataillons de cho» ristes (6). »

Ce beau train dura près de huit ou ou neuf ans. L'évêque lâcha quelques fois des menaces *d'en avertir le parlement, ou le gouverneur, ou le lieutenant de roi, pour faire cesser ce scandale*; mais *les moines d'un côté se faisaient plus blancs de leurs exemptions et priviléges que de leurs robes*,..... *et de l'autre ne menaçaient que de la puissance de monsieur leur abbé, qui comme un redoutable fléau tenait en frayeur toute la noblesse, l'église et le peuple du pays. Et pour marque de sa violence et de son empire, n'allat-il pas jusques à ce point d'attenter sur la personne même du gouverneur, qui eut un homme tué à ses pieds en la manière qui est récitée dans le Mercure Français...* Le roi pour punir cet attentat *commanda que la citadelle fût rasée*, et le tyran en fut déniché aussi-bien que de son abbaye, et *depuis, retiré parmi les huguenots du Languedoc d'où il était, il fut assassiné par ceux de son même parti et de ses plus proches de sang, durant le siége de Montauban.* L'abbaye fut *ôtée de commande et remise entre les mains d'un abbé profès de l'ordre même, qui au moins en ôta le haras et le scandale* (7).

Au pied de la même montagne il y a un couvent de religieuses *du même ordre, dont les moines d'en haut se disent les pères, et le sont vraiment, car ils en ont la direction et la visite : il n'y a aucune trace ni vestige de clôture, ni d'aucune sorte d'observance. C'est un abord général de toutes compagnies, un vrai abreuvoir d'Afrique. Et sous prétexte de parenté et consanguinité il s'y fait de merveilleuses conversations. Lorsque monsieur l'abbé capitaine, dont nous avons parlé ci-dessus, venait avec les plus grands de son régiment voir son haras, il descendait en bas faire sa visite au monastère de la vallée, où il était reçu avec beaucoup d'honneur, et il est croyable qu'il leur faisait de belles exhortations sur le verset 9 du chapitre 7 de la première aux Corinthiens. Tant y a que c'était un concours perpétuel de conversations et de familiarités..... un flux et reflux continuel de compagnies ; les grands y entraient, les petits en sortaient, la porte y était toujours ouverte à tous sans différence de sexe ni d'âge..... Bref le désordre y était, et les ulcères tellement invétérés, par faute de jugement et de discrétion, que la licence y était prise pour une liberté honnête, et ce libertinage y tenait lieu de franchise* (8).

Cent et cent exhortations publiques de l'évêque, et *mille remontrances particulières* ne servirent de rien contre ces abus. « A la fin il leur fit connaî» tre qu'il y allait de sa conscience » de souffrir plus long-temps ce dé» réglement, vu que par le concile » de Trente la clôture des moniales » doit être établie par les évêques et » ordinaires, de quelques priviléges » que leurs ordres se parent : ce que » leur ayant fait voir, oyez la suffi-

(6) Anti-Basilic, *pag.* 353.

(7) *Là même, pag.* 354.

(8) *Là même.*

» sance de deux révérends qui eurent » en divers temps la conduite spirituelle de ce bénit troupeau, et qui » empêchaient formellement cette clôture : le premier répondit que le » concile de Trente avait été fait par » des évêques, et par conséquent » qu'ils n'étaient pas tenus d'y obéir, » parce que leur ordre était privilégié et exempt de la juridiction des » évêques, et que les conciles des moines étaient leurs chapitres généraux. L'autre beaucoup plus habile » dit que ce concile n'ayant été fait » que par *trente* évêques, quand ils » eussent même été quarante ou cinquante, il ne pouvait avoir lieu en » l'église universelle, de laquelle les » moines faisaient la plus illustre » part, la plus parfaite et accomplie, » parce qu'elle était en l'état de perfection. Il y eut une moniale de » beau, je ne sais si de bon esprit, » qui sifflée (pour ne pas dire soufflée) par ces excellens pédagogues, » ou pour mieux dire pères, répondit un jour à une des remontrances » de M. D.B. : Monseigneur, il semble que vous ayez résolu de nous » griller toutes vives sans que nous » l'ayons mérité. A laquelle il repartit promptement, mais froidement : » Ma sœur, vous montrez bien à ce » discours que vous êtes fort vive, et » peu morte à vous-même, c'est-à-dire, bien peu mortifiée : car comme le poisson qui est encore vif, » saute de dessus la grille, et se roule » parmi les charbons, ce que ne fait » pas celui qui est mort; aussi les » moniales qui ne sont pas bien mortes au monde, et de qui les passions » sont vives, et quelquefois vivifiantes, aiment mieux comme des salemandres et piralides, vivre parmi » les brasiers des conversations, selon » la pensée de saint Bernard qui » compare le moine fréquentant le » siècle sans s'y perdre, au miracle » des trois enfans de la fournaise, que » demeurer encloses dans une grille » crucifiées avec Jésus-Christ, leur » époux. Tant y a que M. C. ni l'abbé qui succéda au capitaine, depuis » général de l'ordre, ni tous les supérieurs de l'ordre, n'ont jamais pu » ni renfermer ni réformer ces bonnes dames, de qui la bienséance et » la pudeur m'empêchent d'en dire » davantage, laissant le surplus à » l'imagination du lecteur, qui sur » ce que j'en ai dit peut former ses » conjectures de ce qui se cache sous » le rideau du silence (9).

L'ouvrage dont je tire ces morceaux n'a pas été oublié par M. Baillet dans sa curieuse liste des Anti, non plus que l'ANTI-ERMITE, et l'ANTI-MOINE du même M. Camus. Il dit de ces deux derniers *qu'ils se sont trouvés tellement attachés* à la fortune des autres ouvrages de cet auteur, *que l'on ne sait presque plus s'ils ont jamais été au monde. S'ils continuent avec la même précipitation, qu'ils ont fait jusqu'ici pour courir à leur anéantissement, soyez assurés que la mémoire en sera bientôt effacée, et qu'il sera difficile d'en sauver même les noms dans les catalogues de librairie* (10). Cela ne convient pas moins qu'aux autres à celui qui a pour titre *l'Anti-Basilic pour réponse à l'Anti-Camus, par Olenix du Bourg-l'Abbé.* J'ai donc lieu de croire qu'on aimera mieux que j'aie donné de longs extraits de cet ouvrage, que si je m'étais servi d'un renvoi qui eût été inutile à la plupart des lecteurs.

Il y a dans le récit de M. Camus quelques négligences qu'il est bon de remarquer. 1°. Il ne nomme point l'abbé huguenot, ni la citadelle dont cet abbé était gouverneur. Je supplée à ce défaut, et je dis qu'il parle de Pierre d'Escodeça, seigneur de Boesse, baron de Pardaillan, maistre de camp du régiment de Champagne, et gouverneur de la citadelle de Bourg en Bresse. 2°. Il était de Guienne, et non pas de Languedoc. 3°. Le désordre qu'il commit dura si l'on veut huit ou neuf ans, mais non pas à la vue de M. de Belley qui ne fut sacré évêque qu'en 1609. Or la citadelle de Bresse fut rasée l'an 1611 (11). 4°. Le roi n'avait donc pas ouvert encore *le pas de sa majorité*; 5°. et l'on ne peut pas dire que le gouverneur ait commis *toutes ces rages sous la minorité* de Louis XIII.

(C) *La fraude pieuse qui a été publiée touchant la fondation de ce monastère.*] « La vieille chronique de Sa-

(9) Anti-Basilic, *pag.* 355.
(10) Baillet, *art. CVI des* Anti.
(11) *Voyez le II*e. *tome du* Mercure François, *pag. m.* 133.

Digitized by Google

» voye MS..... porte qu'Amé II du » nom, et premier comte de Savoye, » seigneur de Bugey, fit vœu de fon- » der une abbaye dans ses états pour » avoir lignée ; et qu'ensuite il eut » un fils appelé Humbert, lequel » étant tombé malade, et craignant » de le perdre faute d'avoir accompli » son vœu, il fit bâtir et fonda l'ab- » baye de Saint-Sulpice en Bugey à » la persuasion de la comtesse de Sa- » voye sa femme. Voici les mots de » la Chronique :

» *De nuit au lit par plusieurs fois* » *sospiroit la comtesse ; dont l'y de-* » *manda le comte qu'elle avoit. Mon-* » *sieur, dit-elle, paour que ne nous* » *mesadvienne de Humbert nostre* » *fils. Pourquoy* (dit-il)? *Pour cau-* » *se, dit la dame, que vous avez* » *voué à nostre Seigneur de fonder un* » *ordre de l'habit au saint prodomme,* » *sire Bernard, abbé de Clerevaux,* » *se Dieu nous prestoit lignée ; et* » *vous n'en avez encores riens fait,* » *ains le mettez en nonchaloir. Lors* » *respond le comte : Ne vous doublez,* » *car je le accompliray au plaisir* » *Dieu briefvement. Si eust le comte* » *conseil à plusieurs en quel lieu il* » *fonderoit l'abbaye belle ; puis in-* » *formé du lieu se transporta sur une* » *montagne située en Bugeys, où il* » *fonda une abbaye belle et solem-* » *nelle sous le nom du confesseur* » *monsieur Saint-Sulpice, laquelle il* » *fournit et docta convenablement ;* » *et y mit abbé et religieux prodom-* » *mes à louer Dieu de la lignée qu'il* » *luy avoit prestée.* Paradin en son » histoire de Savoye (*) a suivi de » point en point la chronique Ms. de » Savoye, et ajoute qu'après que l'ab- » baye fut achevée, et le vœu accom- » pli, le jeune prince de Savoye revint » en convalescence ; cotant le temps » de cette fondation avant l'an 1118 » (12). » Guichenon réfute cela très-solidement : il dit qu'il a trouvé dans les archives de Saint-Sulpice, *qu'en l'an* 1130, « *quinze religieux de l'or-* » *dre de Cîteaux, et un nommé Ber-* » *nard qui était leur supérieur, allè-* » *rent aux montagnes de Bugey par* » *la permission d'Hugues, abbé de* » *Pontigny, à dessein d'y faire péni-* » *tence et d'y mener une vie austère,* » *et qu'Amé Ier., comte de Savoye* » *étant sur le point de faire le voyage* » *de la Terre Sainte, pour les y re-* » *tenir, leur donna* des lettres et des » priviléges. . . . .

» *Quant à la cause de la fondation,* » *il est certain que les historiens de* » *Savoye ont erré d'avoir publié que* » *ce fut après la naissance du jeune* » *comte Humbert, fils dudit Amé...* ; » car *les concessions du comte Amé* » *portent en termes exprès le con-* » *traire, la première desquelles, qui* » *est datée à Yenne, en présence de* » *Ponce, évêque de Belley, et d'Hum-* » *bert, évêque de Genève, dit ainsi :* » Igitur quicumque ista legerit et au- » dierit, hoc donum me fecisse cog- » noscat, tempore quo in montanis » fratres hospitando retinui, scilicet » antequàm de uxore meâ habuissem » infantem ; *et la seconde* : Noverit » omnis tam extraneus quàm propin- » quus hanc meam donationem fe- » cisse antequàm de uxore meâ, Ma- » tildi nomine, liberos aliquos pro- » creâssem (13). »

Je ne saurais me persuader que ni le hasard ni l'ignorance aient produit le mensonge que Guichenon a réfuté. C'est plutôt l'effet de l'artifice des ecclésiastiques. Ils font venir l'eau à leur moulin autant qu'ils peuvent, et pour animer les grands à faire des fondations ou des donations pieuses, ils supposent des exemples de fécondité, ou de guérison, ou de quelque autre avantage temporel, qu'ils attribuent à la piété libérale.

(*) *Livre* 3, *chap.* 41.

(12) Guichenon, Histoire de Bresse et de Bugey, *continuation de la IIe. part.*, *pag.* 101.

(13) *Là même, pag.* 102.

BELOY (Pierre de (*a*)), avocat général au parlement de Toulouse, n'avait point encore cette charge, lorsqu'il écrivit pour les droits du roi de Navarre contre la ligue. S'il eût été protestant, il n'aurait rien fait en cela qui n'eût été fort naturel, et d'une vertu très-ordinaire ; mais, comme il était catholi-

(*a*) *C'est ainsi qu'il se nomme, et non pas* Pierre Belloi.

que (*b*), et à Paris, lorsqu'il publia un ouvrage contre la ligue, on le doit regarder avec quelque sorte d'admiration. Cet ouvrage est intitulé *Apologie catholique contre les libelles, déclarations, avis et consultations, faites, écrites et publiées par les ligués perturbateurs du repos du royaume de France, qui se sont élevés depuis le décès de feu monseigneur frère unique du roi*, par E. D. L. I. C. Il parut en l'année 1585. Il a été traduit en latin (A) : les écrivains de la ligue le traitèrent de libelle diffamatoire (B) : et l'auteur se vit exposé à une rude persécution (C). Il était un docte jurisconsulte, et il avait beaucoup de lecture. Il avait déjà publié quelques autres livres (D). Du Plessis-Mornai le reconnaît pour le vrai auteur de l'*Apologie catholique* (*c*).

Je produirai un fragment de lettre, qui sera un bon supplément à cet article (E).

J'ajoute à ce que j'en ai déjà dit la véritable durée de sa détention. Cayet se contente de dire qu'elle dura plus de deux ans (*d*) ; mais Beloy raconte qu'elle dura quatre années *. Je rapporterai ses paroles ; ce qui servira de supplément à la liste que j'ai donnée de ses ouvrages (F).

(*b*) *Voyez la* Chronologie novennaire de Cayet, *tom. I, folio* 17 *verso*.

(*c*) Du Plessis, Mémoires, *tom. I, pag.* 657. *Voyez aussi* M. de Thou, *liv. CX, pag.* 628.

(*d*) *Voyez la remarque* (C).

* Les paroles de Cayet qui fixent *à deux ans ou un peu plus* la durée de la détention de Beloy, ne regardent que la détention *dans la Bastille*.

(A) *Son* Apologie catholique *a été traduite en latin.*] J'en ai vu deux traductions en cette langue. L'une, si l'on s'en rapporte au titre, fut imprimée à Paris, chez Jacques Petit-Chou, en 1586. On ne voit à l'autre, ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'imprimeur ; mais on y trouve le titre plus long qu'à l'original, et un avertissement du traducteur.

(B) *Les ligueurs traitèrent son* Apologie *de libelle diffamatoire.*] Voyez le livre intitulé *Réponse des vrais catholiques français à l'Avertissement des catholiques anglais, pour l'exclusion du roi de Navarre de la couronne de France*. L'édition dont je me sers est de l'an 1589. Vous y voyez au revers du titre un catalogue des *libelles diffamatoires* auxquels on prétend répondre : *l'Apologie catholique par Beloy* est le troisième de ces libelles. J'ai vu une réponse particulière aux principaux chefs de cet ouvrage de Beloy, laquelle passe pour être de Bellarmin. L'auteur prend le titre de *Franciscus Romulus*. Il n'attaque son adversaire, ni sur la généalogie de la maison de Bourbon, ni sur la bâtardise qu'on objectait à Henri IV, à cause du mariage de sa mère avec le duc de Clèves, ni sur la dispute de la préférence de l'oncle au neveu : il réduit tout à la religion, et au fondement de la bulle, qui ne déclarait le roi de Navarre déchu de la succession, et incapable de régner, qu'à cause de son hérésie. La première chose que Franciscus Romulus entreprend de faire voir est que l'auteur de l'Apologie n'est point catholique, comme il s'en vante, mais un franc hérétique, ou peut-être même un athée. *Nos igitur, ut ejus vestigiis insistamus, demonstrabimus primum auctorem Apologiæ falsò sibi catholici nomen assumere, cùm aut hæreticus, aut fortasse etiam atheus sit* (1). Voilà ce que c'est que l'entêtement pour certains dogmes particuliers, qui au fond ne sont pas de l'essence d'une religion. Ceux qui se coiffent de ces dogmes particuliers soutiennent effrontément, que quiconque les combat est un faux frère, un prévaricateur, un espion, un traître, et pour tout dire en un mot, un athée. Il se trouve de ces sortes

(1) Franciscus Romulus, Respons. ad præcipua capita Apologiæ quæ falsò Catholica inscribitur, *pag.* 5.

d'entêtés dans toutes les communions, sans excepter les réformés sortis de France. Bellarmin leur doit servir de miroir pour connaître leur illusion ; car celui qu'il accusait d'hérésie, et qu'il soupçonnait d'athéisme, a toujours fait profession de la catholicité en fort honnête homme. Voici un passage d'Antoine Arnauld : *Qui fist ceste réponse sanglante contre l'Apologie catholique, sinon les jésuites, qui employèrent toutes leurs estudes pour dire contre la personne et les droits de sa majesté régnante ce qui se peut excogiter de faux et de calomnieux au monde* (2) ?

(C) *Il se vit exposé à une rude persécution.*] Cayet raconte qu'au temps qu'il faisait son livre (3) l'on mettait en parallèle le principal écrivain des royalistes, et le principal écrivain des ligueux (4). Il veut parler de Pierre de Beloy et de Louis d'Orléans. Tous deux, disait-on, *ont fait publier leurs livres sans se nommer : celui de la ligue plus éloquent, mais calomniateur ; celui du parti du roi de Navarre, plus docte et français. Celui de la ligue, au contraire du royal, a eu la récompense de ses écrits premièrement, et fut fait avocat général en la cour souveraine du royaume, durant la puissance de la ligue, et depuis il a eu beaucoup de peine et de mal.... Mais celui qui a écrit pour la majesté des rois a eu la peine, les prisons et les afflictions au commencement. L'an* 88 (5), *il fut enfermé* * *dans la Conciergerie* (6). *Après la mort du duc de Guise, l'on le changea de logis : la Bastille fut le lieu où il fut très-étroitement tenu plus de deux ans ; et ayant trouvé le moyen d'échapper, s'étant sauvé à Saint-Denis, il y trouva monsieur de Vic, gouverneur pour le roi, qui le reçut, le présenta depuis à sa majesté, et pour récompense de ses peines il est aujourd'hui avocat général en l'une des cours souveraines de ce royaume* (7). On trouvait donc dans la destinée de ces deux auteurs une image de ce qui fut dit au mauvais riche (8) : mais c'était une image défectueuse ; car Louis d'Orléans prospéra encore après avoir essuyé quelques fatigues infiniment plus légères que ses rébellions furieuses ne méritaient.

(D) *Il......... a publié quelques autres livres.*] La Croix du Maine fait mention des quatre suivans : *Déclaration du droit de légitime succession sur le royaume de Portugal appartenant à la reine, mère du roi très-chrétien*, à Anvers et à Paris, en 1582, *in*-8°. ; *Panégyric ou Remonstrance pour les sénéchal, juges, mage et criminel...... de Tolose, contre les notaires et secrétaires du roi de ladite ville*, à Paris, en 1582, *in*-4°. ; *Requête verbale pour les susdits seigneurs et officiers de Tolose, contenant une Apologie et défense à l'advertissement publié au nom des docteurs régens de l'université de Tolose*, à Paris, en 1583, *in*-8°. ; *Briève explication de l'an courant* 1583, *selon le calendrier grégorien*, à Paris, en 1583, *in*-8°. La Croix du Maine ajoute qu'en 1584 on imprimait à Paris un ouvrage du même Beloy, savoir *Supputation des temps depuis la création du monde* jusqu'en 1582, *séparée en deux colonnes diverses*, et qu'il parlerait ailleurs des écrits latins de cet auteur. Le Catalogue d'Oxford contient, *Petri Beloii Variorum juris civilis libri IV*, et *Disputatio de successione ab intestato, etc.*, à Paris, en 1583 ; plus, *la Conférence des édits de pacification et explication desdits édits*, à Paris, en 1600, *in*-8°. Beloy est auteur d'un *Commentaire sur l'édit* qui ordonnait l'*union* du patrimoine du roi *au domaine de la couronne*, à Toulouse, en 1608, *in*-8°.

(E) *Voici un fragment de lettre qui sera un bon supplément pour cet article.*] Voici ce que l'auteur des Notes sur la Confession de Sanci et sur le

(2) Arnauld, Plaidoyer contre les jésuites, en 1594, *pag.* 23.

(3) *C'est-à-dire*, *l'an* 1605.

(4) Chronologie novennaire, *tom. I*, *folio* 20 *verso*.

(5) *Voyez la remarque* (E), *immédiatement au-dessus de la citation* (10).

* Le livre pour lequel il fut enfermé et dont de Thou parle sans le désigner autrement que par les mots *grandem librum*, est, dit Leduchat, intitulé : *Moyens d'abus, entreprises et nullités du rescript et bulle de Sixte V, contre Henri, roi de Navarre, et Henri, prince de Condé*, 1586, in-8°. (*Voyez* Bayle lui-même dans sa remarque (T) de l'article Hospital.)

(6) *M.* de Thou, *liv. XCIII*, *pag.* 251, *dit que ce fut par ordre du roi.*

(7) *M.* de Thou *en parle*, *liv. LXXXII*, *pag.* 33.

(8) Évangile de saint Luc, *chap. XVI*, *v.* 25.

Catholicon a eu la bonté de m'écrire. « J'ai un livre qui aurait pu vous » donner bien des lumières au sujet » du fameux jurisconsulte Pierre Bel- » loy. Le titre en est, *Réplique faite » à la réponse que ceux de la ligue » ont publiée contre l'examen qui » avait été dressé sur leur prétendu » discours touchant la loi Salique de » France*, 1587. On y voit une am- » ple et belle généalogie de Pierre » Belloy, qui fait honneur à cet ha- » bile homme, et qui le prouve bien » gentilhomme d'une maison origi- » naire de Bretagne, transplantée en » Languedoc et ailleurs : mais ce que » j'y rencontre de plus particulier est » qu'il paraît que Pierre Belloy était » déjà prisonnier en 1587, et que » par conséquent c'était le roi Henri » III qui l'avait fait mettre en prison, » par complaisance pour les Guises, » qui l'accusaient d'ailleurs d'être un » brouillon et un hérétique, et qui » l'avaient déjà l'année précédente » fait accuser envers le roi par un » évêque...., que je soupçonne être G. » Roze, d'avoir fait le livre pour le- » quel M. de Thou nous apprend que » François le Breton, qui en était l'au- » teur, fut pendu en 1586. On y voit » encore que Belloy était d'une fa- » mille dont tous les membres avaient » toujours été bons catholiques, et » lui particulièrement ; qu'à l'âge de » vingt-un ans, il avait été nommé » régent en l'université de Toulouse, » par l'université même, et par le » parlement ; qu'ensuite, après avoir » fait la fonction d'avocat à Toulouse » quatre ou cinq ans, il fut reçu con- » seiller au présidial de cette ville, » avec des marques d'une distinction » très-honorable par le parlement de » Paris ; et que ce qui avait don- » né prise sur lui dans Paris aux li- » gueurs ses ennemis, c'était que » pendant le long séjour qu'il avait » été obligé d'y faire en qualité de » député de ses confrères en cour (9), » son zèle pour son prince et pour sa » patrie l'avait porté à s'opposer à » plusieurs mauvais desseins de la li- » gue. Au reste, puisqu'il est con- » stant qu'il était déjà prisonnier en » 1587, on n'a pas raison de dire » qu'il ne fut mis en prison qu'en » 1588. M. Ménage a cité une ouver- » ture d'audience de Pierre Belloy, » prononcée l'an 1609 (10). » L'auteur de cette lettre a inséré une partie de ces faits dans la seconde édition de ses Notes sur la Confession de Sanci (11), et il remarque une chose que je ne dois pas oublier : c'est que notre Beloy naquit dans la ville de Montauban (12), et que ses trois frères aînés furent tués au service du roi contre les huguenots.

(F) *Cette remarque servira de supplément à la liste.... de ses ouvrages.*] L'épître dédicatoire (13) de son Exposition des septante Semaines de Daniel contient ces paroles : *M'estant trouvé de quelque loisir, durant l'esté passé, j'ay esté presque contraint par mes amis de revoir et passer les yeux sur une partie de la* Supputation des temps (14), *que j'ai dressée d'autrefois en la prison de la Bastille de Paris, où j'ay esté durant quatre ans de la tyrannie de la ligue, pour donner cest échantillon au public.* Concluez de ceci qu'il devait donner encore d'autres ouvrages de cette nature, d'autant plus qu'il appelle cette petite Dissertation sur les Semaines de Daniel *le premier Essai de ses historiques discours.* Il faut donc ajouter cette Dissertation au catalogue des ouvrages de Beloy. Elle est intitulée *Exposition de la Prophétie de l'ange Gabriel touchant les septante Semaines descrites par le prophète Daniel au chap. IX de ses Prophéties, par M. maistre Pierre de Beloy, etc.*, à Tolose, en 1605, *in*-8°. On a aussi oublié les suivans : *De l'Origine et Institution de divers ordres de chevalerie, tant ecclésiastiques que profanes, dédié à monseigneur le dauphin de Viennois, duc de Bretagne*, à Montauban, chez Denis Haultin, en 1604, *in*-8°. ; *Arrest de la cour de parlement de Tolose, prononcé en l'appellation comme d'abus relevée par frère Jean Journé, religieux de l'ordre de saint Dominique, et pro-*

(9) *Pour une affaire qu'ils avaient contre les notaires de Toulouse.*

(10) Ménage, Origines de la Langue française, *au mot* Chaperon.

(11) *Pag.* 20 *et* 21, *édition de* 1699.

(12) *Je l'avais fait natif de Toulouse, me fondant sur* La Croix du Maine.

(13) *Elle est adressée à M. Brulart de Sillery, garde des sceaux.*

(14) *Voyez ci-dessus dans la remarque* (D).

vincial dudit ordre en la province de Tolose, sur la procédure contre lui ordonnée par les sieurs évesques de Condon et d'Aure, contenant le plaidoyé sur ce fait, par M. maistre Pierre de Beloy, conseiller et avocat général du roi audit parlement, à Paris, suivant la copie imprimée à Tolose, en 1612, *in*-8°. (15).

(15) *Tiré d'un* Mémoire *manuscrit, communiqué par M.* Lancelot, *de la Bibliothéque mazarine à Paris.*

BELOT * (N.), avocat au conseil privé du roi, sous le règne de Louis XIII, publia un livre qui le fit entrer avec peu d'honneur dans la fameuse Requête des Dictionnaires (A). Il entreprit de prouver qu'il ne fallait pas se servir de notre langue dans les ouvrages savans, et il allégua entre autres raisons, qu'en communiquant au peuple les secrets des sciences, on a produit de grands maux. Il promettait un autre ouvrage (B), où il devait faire voir le détail de cette preuve.

* Leclerc croit que ce personnage est Michel Belot, natif de Blois, licencié en droit à Orléans en 1632, vivant encore en 1666, et neveu de G. Ribier dont il fit imprimer cette même année les *Mémoires* en deux volumes in-folio.

(A) *Il fit un livre qui le fit entrer... dans la fameuse Requête des Dictionnaires.*] M. Pellisson en parle : « Le » sieur Belot, avocat, dédia aussi à » l'académie en ce temps-là, si je ne » me trompe, un livre que je n'ai pu » trouver, et dont il n'est point fait » de mention dans les registres, intitulé *Apologie de la langue latine* ; » et c'est ce qui a donné occasion à ce » bel endroit de la Requête des Dictionnaires :

» *La pauvre langue latiale*
» *Allait être troussée en male,*
» *Si le bel avocat Belot, etc.* (1) »

Ce que M. Pellisson entend par *et cetera* contient onze vers que voici :

Du barreau le plus grand falot,
N'en eust pris en main la défense,
Et protégé son innocence.
En quoy certes, et sa bonté,
Et son zèle, et sa charité,
Se firent d'autant plus paroistre,
Qu'il n'a l'honneur de la connoistre;
Semblable à ces preux chevaliers,
Ces paladins aventuriers,
Qui, deffendant des inconnues,
Ont porté leur nom jusqu'aux nues.

J'ai ce livre que M. Pellisson ne put trouver, et j'en vais dire quelque chose ; car il faut qu'il ne soit guère connu, puisque dès l'an 1650 (2) il échappait aux recherches des plus curieux. Il a pour titre, *Apologie de la langue latine, contre la préface de monsieur de la Chambre en son livre des nouvelles Conjectures de la Digestion, dediee à monseigneur Seguier, chevalier, chancelier de France.* Il fut imprimé à Paris, l'an 1637, *in*-8°., et contient environ 80 pages, y compris l'épître dédicatoire, la préface, etc. L'auteur expose (3) qu'il le publie par contrainte, et en apprend l'occasion. *Je te dirai que monsieur de la Chambre.... m'ayant obligé de lui dire mes sentimens de ses premiers Traités, ma franchise me porta de lui en reprocher le langage, et ayant néanmoins continué d'écrire en français, il a pensé qu'il était obligé de faire à son livre des* nouvelles Conjectures de la Digestion, *une préface en faveur de notre langue contre la latine, laquelle m'étant adressée sous le nom du lecteur, je me suis trouvé engagé d'y répondre par cette Apologie, que mes amis m'ont tirée des mains en se servant de l'autorité de personnes qui ont tout pouvoir sur moi, pour m'obliger de la donner au public* (4). Il a mis à la fin du livre la lettre qu'il écrivit *à messieurs de l'académie française.*

(B) *Il promettait un autre ouvrage.*] Notez qu'il voulait que M. Seguier s'intéressât dans cette cause par des raisons de politique. *Il y va du bien de l'état, et de celui de la religion*, disait-il. Les anciens Romains, à son compte, se trouvèrent mal d'avoir employé à tout la langue vulgaire. *Ce sont là les effets que les secrets des*

(1) Pellisson, Hist. de l'Académie française *pag.* 195, 196.

(2) *C'est en ce temps-là que M.* Pellisson *faisait l'*Histoire de l'Académie.

(3) *Dans la préface.*

(4) Belot, *préface*, *folio* A ij.

savans, mal à propos découverts aux peuples, ont produits chez les Romains, et dont l'exemple serait aussi périlleux à notre monarchie, qu'il a été dommageable à cet empire. Je laisse à part les belles considérations qui pourraient être tirées de chaque science, et qui feraient voir plus clairement, de quelle importance il est de les tenir cachées, ou du moins ne les déclarer qu'à des personnes qui en fussent capables. Ce sera dans un traité de Politique à qui j'ay donné le nom de la France, ou la Monarchie parfaite, *où l'on trouvera sujet d'étonnement et d'admiration, en examinant combien la connaissance qu'on a donnée de la philosophie aux peuples, a fait de brouillons et de sophistes; combien celle de la théologie, d'hérétiques et d'athées; la morale, de fausses vertus et d'hypocrites; et combien la médecine que l'on professe en notre langue a fait d'empiriques et d'homicides, qui tuent plus d'hommes que la peste et la guerre ensemble, et qui n'ont point trouvé d'autre moyen de vivre que celui de faire mourir impunément tant de monde* (5). Il n'est pas inutile de conserver la mémoire de ces sortes de faussetés de l'esprit humain. Ce sont des poisons qui peuvent servir de remède.

(5) Belot, Apologie, etc., *pag.* 28 *et suiv.*

BEMBUS (Pierre), noble vénitien, secrétaire de Léon X (A), et puis cardinal, a été l'une des meilleures plumes du XVI[e]. siècle, quoiqu'il faille convenir qu'il est quelquefois tombé dans le ridicule, par l'affectation de ne se servir que des termes de l'ancienne latinité (B). Son *Histoire de Venise* a été par-là fort exposée aux censures de Juste Lipse. Elle a été critiquée par d'autres à l'égard de la bonne foi (*a*). Ses *Lettres* n'ont pas été plus épargnées (C). Il commença de bonne heure à courir les risques de la qualité d'auteur (D), et il y fut heureux: car ses *Azolains* eurent une vogue extraordinaire (*b*). Il parut beaucoup à la cour du duc de Ferrare, et à celle du duc d'Urbin, qui étaient alors les plus polies de ce pays-là, et le rendez-vous des plus beaux esprits (*c*). Il témoigna publiquement sa gratitude pour l'estime dont le duc et la duchesse d'Urbin l'honorèrent, car il fit un livre à leur louange (*d*). Il était bon poëte, tant en italien, qu'en latin; mais on le blâme justement d'avoir publié des *poésies* trop libres et trop impures (E). Il est un de ceux qui ont été accusés d'avoir parlé de la parole de Dieu avec beaucoup de mépris (F): peut-être n'en blâmait-il que le style. On n'est pas d'accord sur le sexe de ses enfans (G); mais on s'accorde à dire qu'ils étaient illégitimes, et au nombre de trois. On a une de ses lettres, qui témoigne que ses deux aïeules ont vécu cent ans (H). Il mourut l'an 1547 (*e*), dans sa soixante-dix-septième année (*f*). Speron Sperone lui attribue d'avoir fait grand cas de la connaissance des langues (I). Si cet article est court, c'est à cause que M. Moréri a parlé fort amplement du cardinal Bembo.

Lorsque sa mère fut morte, il écrivit à Bernard Bembus, son père, une belle *lettre* de consola-

(*a*) *Voyez* Bodin, Méthode hist., *cap. IV, pag.* 93.

(*b*) *Voyez la remarque* (D).

(*c*) Joh. Casa, *in* Vitâ Bembi.

(*d*) *C'est celui* de Guido Ubaldo Feretrio deque Elisabethâ Gonsagiâ, ad Nicolaum Teupolum.

(*e*) Thuan., Historiæ *lib. III, sub finem.*

(*f*) *Et non pas dans sa soixante-huitième année, comme dit* Moréri, *après avoir remarqué qu'il naquit en* 1470, *et qu'il mourut en* 1547.

tion. Il y dit que cette femme avait vécu quarante-huit ans avec son mari dans une concorde qu'aucune plainte n'avait jamais interrompue (K); et il paraît fort affligé d'avoir perdu cette bonne mère. On le blâma d'avoir suivi la coutume des flatteurs, auprès de qui le mérite des vivans surpasse toujours celui des morts; car il publia que Paul III était plus docte que Léon X. Il est bon de voir comment il se disculpa (L). Le conseil des dix le nomma, en 1530, après la mort d'André Navagiero, pour écrire l'*Histoire de la république de Venise* (*g*) (M). Son âge de soixante ans lui eût fait fuir cette peine, s'il n'eût mieux aimé s'incommoder, que de ne point rendre service à son pays (*h*). Il faudra que je dise un mot du dessein qu'on prétend qu'il eut de refuser le cardinalat (N.) Son historien s'est étendu là-dessus, et n'a pas manqué de dire que ce récit passerait pour une fable auprès d'une infinité de gens qui jugent de leur prochain par eux-mêmes. Il a exprimé noblement ce lieu commun (O), comme on le verra ci-dessous (*i*); et je l'examinerai plus au long dans la dernière remarque de cet article.

(*g*) Bembus, Epist. XXV. *lib. III*, *pag.* 501.

(*h*) Bembus, *initio* Hist. Rerum Venetarum.

(*i*) *Citation* (41).

(A) *Il était secrétaire de Léon X.*] Il écrivit un fort grand nombre de *Lettres* pour ce pape : la façon lui en avait été payée largement, et il a eu de plus toute la gloire de les avoir composées; car elles ont paru sous son nom, et de compagnie avec celles qu'il avait écrites pour lui-même. Celles-ci sont divisées en VI livres, et les autres en XVI. Léon X avait un autre secrétaire, qui était aussi puriste que Bembus (1). Il les avait choisis avant que de sortir du conclave où il fut promu à la papauté (2). M. Graverol l'avocat aurait publié avec des notes les *Lettres* qu'ils écrivirent pour ce pape, si une mort prématurée n'eût arrêté ce travail.

(B) *Il est quelquefois tombé dans le ridicule, par l'affectation de ne se servir que des termes de l'ancienne latinité.*] « Combien l'affectation de ne se servir que de mots de Cicéron, et de » ce qu'on appelle la pure latinité, » a-t-elle fait écrire de sottises à certains auteurs italiens ? Qui ne rirait » d'entendre dire à Bembe, qu'un » pape avait été élu par la faveur des » dieux immortels, *deorum immortalium beneficiis* ? » C'est de l'auteur de l'Art de penser que j'emprunte ces paroles (3). Avant lui, Juste Lipse avait critiqué judicieusement et agréablement tout ensemble la latinité de Bembus (4). Il le blâme, entre autres choses, d'avoir rapporté que le sénat de Venise écrivit au pape, « Fiez- » vous aux dieux immortels, dont » vous êtes le vicaire sur la terre; » *Uti fidat diis immortalibus, quorum vicem gerit in terris.* Après cela, on ne doit point s'étonner qu'il se soit servi du mot de Déesse, en parlant de la Sainte Vierge. C'est dans une lettre (5), où Léon X reproche aux habitans de Recanati, d'avoir donné de mauvais bois pour le bâtiment de Notre-Dame de Lorette, et leur commande d'en donner de meilleur : « de » peur, *dit-il*, qu'il ne semble que » vous vous soyez moqués de nous, » et de la déesse même; » *Ne tum nos, tum etiam deam ipsam, inani lignorum inutilium donatione lusisse videamini.* Les termes que le christianisme a consacrés, comme *fides*, *excommunicatio*, ont paru barbares à cet écrivain : il a mieux aimé se servir de *persuasio* pour *fides*, et de *aquæ*

(1) *C'était* Jacques Sadolet, *qui fut ensuite cardinal.*

(2) Bembus, Hist. Rerum Veneter., *in fine.*

(3) Art de penser, *III*e. *part.*, *chap. XIX*, *pag.* 366, *édition d'Amsterdam*, *en* 1685.

(4) Lipsius, Epist. LVII, *centur. II*, *Miscellan.*, *pag.* 177.

(5) *La XVII*e. *du VIII*e. *livre.*

et ignis interdictio pour *excommunicatio*. Lipse lui trouve d'autres défauts, quelques *italicismes*, et même quelques solécismes. Le même Lipse, dans ses notes sur le chapitre IX du I^er^. livre de sa Politique, comprend en peu de mots ce qu'il a plus amplement montré dans la lettre ci-dessus citée. Il dit, entre autres choses, *cùm tam curiosè à verbis sibi caverit, reperio alibi quæ non dicam Tulliana non sint, sed vix latina*. La phrase *afferre naves*, qu'il lui critique, serait plus pardonnable à un Flamand; parce que le même mot Flamand, qui signifie *mener*, signifie aussi *porter*, d'où naissent quelquefois des expressions bien plaisantes dans la bouche des Flamands qui commencent à parler français. L'Histoire de Venise, que Lipse a tant critiquée par rapport au style, a paru à notre M. de Balzac l'ouvrage d'un petit esprit, et d'un auteur sec et rampant (6).

(C) *Son* Histoire *a été critiquée... ses* Lettres *n'ont pas été plus épargnées.*] On a défié ses amis d'en montrer une qui ne pèche lourdement contre la grammaire, et qui ne soit remarquable par quelque insigne puérilité, et d'ailleurs vide de bonnes choses. *Ut cæteram carminum ejus obscœnitatem taceam, quid ejus Epistolis ineptius, et quidem illis quas pontificis maximi nomine et de rebus maximis scripsit, et ad viros maximos? Mentiar ego cum* Scipione Gentili (*), *et luam gravi pœnâ, si vel unam mihi in tot illis voluminibus Epistolam ostendant amatores ejus, quæ non insigni aliquo vitio grammatico laboret, aut puerili aliquâ ineptiâ conspicua sit et demonstrabilis. Ne quid de rebus ipsis atque scientiis dicam sapientiæ inanissimis, et mirè languidis, et (repetendum est enim, quod ejus proprium maximè est,) ineptis* (7).

(D) *Il commença de bonne heure à courir les risques de la qualité d'auteur.*] Pendant les trois ans (8) qu'il passa dans la Sicile, écolier de Constantin Lascaris, professeur en langue grecque à Messine, il composa un Traité latin *de Monte Ætnâ*, qui fut imprimé l'an 1486 (9). Étant retourné chez son père, il le suivit quelques années après à la cour d'Hercule d'Est duc de Ferrare. Il s'y fit aimer et considérer: et ce fut pendant cette vogue, qu'il écrivit ses *Azolains*. Ce sont des discours d'amour, ainsi nommés, parce qu'on suppose qu'ils furent faits dans le château d'Azolo. Il n'avait alors que vingt-six ans (10). Ce livre italien eut un grand succès, tant parmi les hommes, que parmi les femmes: on aurait passé en Italie pour un novice, si l'on n'avait pas eu connaissance de cet écrit. *Eos libros tantâ hominum, mulierum etiam medius fidius approbatione, et tanquam plausu exceptos recentes esse meminimus, ut extemplò cuncta eos Italia cupidissimè lectitârit, atque didicerit: ut non satis urbani aut elegantes ii haberentur, quibus Asulanæ illæ Disputationes essent incognitæ* (11). Il a été imprimé beaucoup de fois. Un certain Jean Martin, secrétaire du cardinal de Lenoncourt, en fit une traduction française, qu'il publia l'an 1545.

Il la fit sur l'édition italienne de l'an 1540, qui avait été précédée de trois ou quatre autres depuis celle de l'an 1515; et il observe cela, afin d'empêcher qu'on ne s'étonne des différences qui se trouvaient entre sa version, et l'original imprimé chez Alde l'an 1515 (12). *S'il leur plaist considérer*, dit-il (13), *que depuis ce temps* l'œuvre de M. Bembo *a esté trois ou quatre fois réimprimée, et que ledict seigneur Bembo en a expressément osté plusieurs choses qui lui semblaient superflues; mesmes que la dernière impression (laquelle j'ay suyvie) est de l'an mil cinq cens quarante, faicte (comme il est à presupposer) soubz son auctorité et licence; mon opinion est qu'ilz ne diront que j'aye en cest endroict faict tort à l'auc-*

(6) *Voyez sa* Dissertation sur une harangue prononcée à Rome, *pag.* 273. *C'est le* IX^e^. Discours *de ses* OEuvres *diverses*.

(*) Comment. in Ep. Pauli ad Philem., *cap.* XVIII.

(7) Lanzius, Oratione contra Italiam, *pag.* 783.

(8) *C'est-à-dire, depuis* 1482, *jusqu'en* 1485.

(9) Bembus, Epist. VI, *lib. II*.

(10) Joh. Casa, *in* Vitâ Bembi, *pag.* 143.

(11) *Idem, ibidem.*

(12) *On voit au* Catalogue de la Bibliothéque de Nicolas Heinsius, *à la page* 183 *de la II^e^. partie*, Gli Asolani di Pietro Bembo, Ald. 1505. *Il est sûr qu'ils furent imprimés cette année-là. Voyez la* VIII^e^. lettre *du IV^e^. livre de* Bembus.

(13) Jehan Martin, Avis aux lecteurs. *On le trouve à la fin du livre.*

teur. Ceci sert de quelque chose à Gaffarel, qui, se voyant censuré d'employer sa plume à des matières peu convenables à un ecclésiastique, se couvrit de l'autorité de plusieurs exemples, et nommément des *Azolains du cardinal Bembo* (14). On pouvait lui opposer que cet ouvrage fut composé par un jeune gentilhomme, qui n'avait encore nul engagement à l'état ecclésiastique ; mais il eût pu répliquer que l'auteur en fit une nouvelle édition depuis son cardinalat.

(E) *On l'a accusé d'avoir publié des poésies trop libres et trop impures.*] On a déjà vu (15) ce que Lanzius lui reproche ; et voici un passage de Scaliger : *Petrus Bembus elegiaco* (carmine) *eam partem corporis humani celebravit, sine quâ nulla obscœnitas foret. Legatur ejus elegia, cujus initium :*

Ante alias omnes, meus hic quas educat hortus,
Una puellares allicit herba manus.

Quod poëma meritò vocare possis obscœnissimam elegantiam, aut elegantissimam obscœnitatem. Unius et quadraginta distichorum est (16). M. de Thou et M. Ménage vont me servir de nouveaux témoins : celui-là, par ces paroles, *Illius* (Bembi) *multa licentiosius, ut temporum nequitia et domini cui serviebat mores ferebant, scripta exstant* (17) ; celui-ci, par cette remarque : « S'il était vrai que le Casa eût » été exclus du cardinalat, à cause » de ce poëme, le cardinal Bembo » aurait été plus heureux que lui ; » car les vers licencieux qu'il fit dans » sa jeunesse, et qui sont encore plus » licencieux que ceux du Capitolo del » Forno, ne l'empêchèrent pas d'être » cardinal (18). »

(F)...... *et d'avoir parlé de la parole de Dieu avec beaucoup de mépris.*] Je n'ai pu remonter que jusques à un auteur allemand, nommé Thomas Lanzius, qui a publié diverses harangues pour et contre les nations de l'Europe. Il dit, sans citer personne (19), que Bembus conseillait à un ami de ne lire point les Épîtres de saint Paul, de peur de gâter son style. *Advertite, auditores, inepti hominis impietatem cum pari stultitiâ conjunctam. Is siquidem* Epistolas *omnes* Pauli *palam condemnavit, easque deflexo in contumeliam vocabulo* Epistolaccias *est ausus appellare, cum amico auctor esset ne illas attingeret, vel si cœpisset legere, de manibus ejiceret, si elegantiam scribendi et eloquentiam adamaret* (20). D'autres prétendent qu'ayant su que Sadolet expliquait l'Épître aux Romains, il lui dit : « Laissez là ces » niaiseries ; elles siéent mal à un » homme grave. » *Omitte has nugas ; non enim decent gravem virum tales ineptiæ* (21) *. Nous verrons ailleurs (22) un conte qu'on a fait courir, et qui marquerait qu'il ne croyait pas l'immortalité de l'âme.

(G) *On ne s'accorde pas sur le sexe de ses enfans.*] M. Moréri lui donne deux fils et une fille ; mais Imperialis observe que Bembus garda toute sa vie une concubine, de laquelle il eut trois filles (23). Il est certain que Bembus avait un fils nommé Torquato, auquel Manuce a dédié son Virgile. Je ne doute point qu'Imperialis ne se soit trompé ; car Jean de la Casa, qui a écrit la vie de Bembe avec beaucoup d'application, marque expressément que sa maîtresse lui donna deux fils, savoir Lucilio et Torquato, et une fille nommée Hélène, qui eut pour mari Pierre Gradeniguc. Il remarque aussi que cette maîtresse était une belle femme, et que Pierre Bembus, bien fait de sa personne, poli, galant, doux et honnête, était fort aimé dans les compagnies. Pendant son séjour à Ferrare, le duc Hercule d'Est, et Lucrèce Borgia, femme d'Alphonse d'Est, lui témoignèrent une amitié particulière (24).

(H) *On a une de ses lettres qui té-*

(14) Gaffarel, *préface des* Curiosités inouïes.
(15) *Ci-dessus, citation* (7).
(16) Scaliger, Confutat. Fabulæ Burdonum, *pag.* 323.
(17) Thuan., *lib. III, sub. fin. pag.* 66.
(18) Ménage, Anti-Baillet, *chap. CXX.*
(19) Konig *cite* Scipio Gentilis, Commentar. ad Epist. Pauli ad Philem., *pag.* 40.

(20) Lanzius, Orat. contra Italiam, *pag.* 783.
(21) Greg. Michael, Not. in Curiositates Gaffarelli, *pag.* 111.
* Ces paroles que s'est appropriées G. Michel dans sa traduction latine des *Curiosités inouïes de Gaffarel* sont, dit Joly, de Victorin Strigelius, né en 1524, auteur d'un Commentaire sur les psaumes. C'est dans son explication du psaume IV qu'on les trouve.
(22) *Dans la remarque* (P) *de l'article* MÉLANCHTHON, *à la fin.*
(23) Imperialis, *in* Musæo historico.
(24) Johan. Casa, *in* Vitâ Bembi.

moigne que ses deux aïeules ont vécu cent ans.] Comme cette lettre est courte, je la rapporte toute entière (25) : on y verra que Bembus aurait volontiers sacrifié ces deux vieilles femmes à la vie de feu son frère. *Petrus Bembus Herculi Strotio. Avias ambas meas effœtas, deploratasque feminas, et jam propè centum annorum mulieres mihi fata reliquerunt : unicum fratrem meum juvenem ac florentem abstulerunt, spem et solatia mea. Quamobrem quo in mœrore sim ipse facilè potes existimare. Reliqua ex meis intelliges. Heu me miserum! Vale. Id. Jan.* 1504. *Venetiis.* Il fut beaucoup plus sensible à la mort de sa mère. Voyez la remarque (K).

(I) *Speron Sperone lui attribue d'avoir fait grand cas de la connaissance des langues.*] C'est-à-dire, de l'avoir préférée au marquisat de Mantoue. *Io so nulla per rispetto a que' gloriosi : ma quel poco che io ne so delle lingue, non lo cangierei al marchesato di Mantoua* (26). Comme un faiseur de dialogue ne se fait pas une religion de ne faire dire à ses personnages que ce qu'ils ont dit effectivement, je n'approuverais pas trop que l'on soutînt que Pierre Bembus a eu réellement et d'effet le goût que Speron Sperone lui attribue, qu'on le soutînt, dis-je, sans autre preuve que le dialogue de cet auteur. Quelqu'un a cité Speron Sperone, comme si Bembe n'avait parlé que de son talent d'écrire en latin (27) ; mais il est sûr, par les paroles que j'ai citées, que Bembe a parlé en général de la connaissance qu'il avait des langues : et il ne faut pas s'imaginer qu'il ait prétendu exclure la grecque, qu'il avait apprise en Sicile sous Lascaris jusques au point d'écrire très-bien en grec (28).

(K) *Sa mère avait vécu quarante-huit ans avec son mari dans une concorde qu'aucune plainte n'avait jamais interrompue.*] Voici ses termes : *Cùm duæ essent causæ quibus maximè commoveri debui ad luctum, una, quòd me parente optimâ meique amantissimâ orbatum viderem : altera, quòd te privari lectissimâ prudentissimâque conjuge, cum quâ duodequinquaginta annos* SINE ULLA QUERELA *concordissimè vixisses, tibi patri meo acerbissimum atque luctuosissimum putarem futurum, harum duarum causarum altera me abs te levari sentiebam, etc.* (29). Cette lettre, datée d'Urbin le 22 de novembre 1509, est un grand éloge de la mère, et un illustre témoignage de la tendresse du fils. Elle mérite d'être lue d'un bout à l'autre. BERNARD BEMBUS avait déjà des petits-fils. Sa femme avait vécu près de soixante-dix ans. Il y a une autre lettre de Pierre Bembus, où l'on voit sa tendresse fraternelle ; car il y représente vivement l'infortune de sa sœur, afin d'obtenir du patriarche de Venise quelque remède aux malheurs de cette femme. Elle était mariée à un homme abandonné à toutes sortes d'impuretés, et qui donnait à des créatures prostituées toute l'amitié qu'il devait à son épouse. *Marcelli ejus mariti meretricio amore animus turpiter abalienatus* (30). *De Marcello etiam spero fore, ut cùm se ille meretriciâ consuetudine plenâ infamiæ, plenâ calamitatis, liberatum per te solutumque sedato animo atque pacato cognôrit, tibi gratias agat, quòd illum belluarum more sine pudore, sine lege, sine ullo officio degentem ad hominum vitam rationemque traduxeris* (31). Il la maltraitait horriblement, sans se laisser attendrir par la patience, par le silence, par la pudeur, avec quoi elle tâchait de le ramener à son devoir. *Nolo tibi commemorare quot aut quantas indignitates, Antonia soror universum biennium pertulerit, dum prudens atque optima mulier, humanitate, pudore, continentiâ, labore etiam summo suo, quodque in hujusmodi rebus solet esse difficillimum, taciturnitate, viri improbitatem, perditissimosque mores placare, ac flectere in melius cupit* (32). C'est une lettre encore plus belle que l'autre. Elle est datée d'Urbin, le 7 de juillet 1510, et cela fait naître une petite difficulté ; car on y suppose que la mère de Bembus était vivante : *Curandum tibi certè*

(25) *C'est la XVI*e. *du III*e. *liv.*, *pag.* 486.

(26) Speron Sperone, *dans le dialogue* delle Lingue, *folio* 107 *verso.*

(27) Teissier, Addit. à M. de Thou, *tom. I*, *pag.* 11.

(28) Johan. Casa, *in Vitâ Bembi.*

(29) Petrus Bembus, Epist. VI, *lib. I*, *pag.* 426.

(30) Bembus, Epist. I, *lib. V*, *pag.* 559.

(31) *Ibidem*, *pag.* 562.

(32) *Ibidem*, *pag.* 560.

Digitized by Google

est ne soror mea, *ne pater*, *ne* MATER, *ne universa nostra familia... securè tandem ac planè liberè irrideamur* (33) : et nous avons vu qu'au mois de novembre 1509 on écrivit à son mari une lettre de consolation sur son état de viduité. Il est fâcheux que tant de lettres de grands hommes soient mal datées (34).

(L) *On le blâma de flatterie.... voici comment il se disculpa.*] Lorsqu'il mit au jour, en 1535, les lettres qu'il avait écrites au nom de Léon X, il les dédia à Paul III, et le déclara beaucoup plus savant que n'avait été Léon X. *Eas autem ad te, Paule, potissimùm litteras mitto, qui et pontifex maximus es, ut Leo decimus fuit, et in optimarum artium disciplinis multò, quàm ille, habitus doctior. Vera enim fateri omnes non solum honestè possumus, sed etiam debemus.* On trouva que cet éloge passait les bornes : on n'y voyait ni le caractère de Bembus, ni le souvenir des grandes obligations qu'il avait à Léon X, ni la vérité. *Esse nonnullos qui me in laudando Paulo Pont. Max. longiùs progressum esse putent quàm aut mei mores, aut summa in me Leonis X officia, aut veritas omninò ipsa postulârit* (35). Il répondit au Molsa, qui l'avait averti de cette critique, qu'il n'avait donné la préférence à Paul III qu'à l'égard des belles-lettres, où les malheurs domestiques avaient empêché Léon X de faire de grands progrès ; qu'il s'était bien gardé de juger lequel des deux surpassait l'autre en prudence, en fermeté, en tempérance, en bonté, en libéralité ; qu'il n'était pas difficile de connaître que le pape Paul avait plus d'érudition que l'autre ; qu'il n'avait jamais manqué de reconnaissance pour Léon X, quoiqu'il lui fût moins redevable de sa fortune qu'à Jules II : *Tametsi mediam plus partem earum quas habeo fortunarum omnium Julius secundus Pont. Max. cui nunquàm inservivi contulit* (36).

(M) *Il fut nommé... pour écrire l'*Histoire de la République de Venise.] On voulut qu'il la commençât où Sabellicus l'avait finie (37), et qu'il la continuât jusques à son temps. Cet intervalle comprenait quarante-quatre années (38). Il ne le remplit point ; car il termina son ouvrage à la mort de Jules II. Cette histoire est divisée en XII livres, et fut imprimée à Venise, l'an 1551, et contrefaite la même année à Paris, chez Michel Vascosan, *in*-4°. Elle fut ensuite imprimée à Bâle, avec les autres œuvres de Bembus, en trois volumes *in*-8°., l'an 1567. Ni lui, ni aucune autre personne, ne put tirer nul profit du travail d'André Navagiero, qui avait eu une semblable commission, et qui ordonna en mourant qu'on brûlât tous ses écrits (39). On a vu dans la remarque (B) le jugement qui a été fait de cette histoire de Bembus.

(N) *On prétend qu'il eut dessein de refuser le cardinalat.*] Moréri en parle assez au long ; mais il n'a point fait connaître les beautés que Jean de la Casa qu'il copie a répandues sur ce récit. Cet historien de notre Bembus déclare qu'il sait bien que plusieurs personnes rejetteront cette partie de son narré ; et que comme la plupart des gens jugent d'autrui par eux-mêmes, on ne trouvera point croyable que Pierre Bembus ait sincèrement méprisé un grade d'honneur, que presque tout le monde juge très-digne des vœux les plus passionnés et les plus ardens ; mais que pour lui, qui écrit pendant que les choses sont encore fraîches, et pendant qu'une partie des acteurs sont encore en vie, il ne doit pas être soupçonné d'imposture ; qu'après tout, il n'a pas eu peur des apparences de mensonge qui accompagnaient la vérité qu'il avait à dire, se souvenant bien que la faute de ceux qui osent mentir dans une histoire n'est pas moindre que la faute de ceux qui craignent d'y étaler la vérité. Non plus que M. Moréri, je ne représente pas les beautés de l'original ; c'est pourquoi je les ferai voir elles-mêmes à ceux qui entendent le latin. *Non sum nescius multos fore, qui nostræ orationi hâc in re parùm fidei habeant : plerique enim omnes, quid de alienâ voluntate credendum*

(33) *Ibidem.*

(34) *Voyez*, tom. Ier., *la remarque* (B) *de l'article* (d'André) AMMONIUS.

(35) Bembus, Epist. LXXXV, *lib. VI*, *pag.* 701.

(36) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 702.

(37) *Environ l'an* 1486.

(38) Bembus, *initio* Hist. Rerum Venetar.

(39) *Idem*, *ibid.*

sit, de suâ conjecturam faciunt : itaquè, incredibile multis visum iri intelligo, Bembum id verè atque ex animo aspernatum esse, quod omnes, ferè summâ cupiditate, expetendum atque optabile esse existiment, tametsi scribimus hæc recenti hujus facti memoriâ, multisque, qui in agendo adfuerunt, superstitibus, quos mendacii atque impudentiæ nostræ conscios ac testes habere cur velimus causa nulla est. Sed quoniam par eorum peccatum esse censemus, qui mentiri in historiâ audent, atque eorum, qui dicere verum reformidant; mendacii speciem, verum cùm dicturi essemus, non horruimus (40). Je me sens obligé de dire ici que je ne suis point de ceux dont Jean de la Casa prévoyait l'incrédulité : j'ai vu dans les lettres de Pierre Bembus tant de caractères, non-seulement d'un honnête homme, et d'un ami généreux et officieux, mais aussi d'un savant qui préférait aux vanités et à la pompe de la cour la tranquillité d'une retraite qui permet de se consacrer tout entier aux muses, que je n'ai aucune peine à m'imaginer qu'il souhaita tout de bon de n'être point cardinal.

(O)... *Son historien... a dit que cela serait regardé comme une fable par ceux qui jugent de leur prochain par eux-mêmes ; et il a exprimé noblement ce lieu commun.*] C'est ce que l'on vient de voir dans ses paroles latines; et par conséquent il ne me reste à prouver si ce n'est qu'il y a là un lieu commun. Je le ferai voir sans peine. Il y a long-temps qu'on a mis entre les difficultés du métier d'historien, la coutume qu'ont les lecteurs de prendre pour des mensonges les actions sublimes dont ils se sentent incapables. *At mihi quidem*, disait Salluste, ... *in primis arduum videtur, res gestas scribere, primùm, quod facta dictis exæquanda sunt : dehinc, quia plerique, quæ delicta reprehenderis, malevolentiâ et invidiâ dicta putant, ubi de magnâ virtute atque gloriâ honorum memores, quæ sibi quisque facilia factu putat, æquo animo accipit, supra, veluti ficta pro falsis ducit* (41). Périclès avait déjà fait la même remarque, par rapport à ceux qui assistent à une oraison funèbre. « La louange, disait-il, que » les auditeurs se croient capables de » mériter, n'est point sujette à la » critique ; mais si elle surpasse leurs » forces, elle les rend envieux et in» crédules : ils la prennent pour une » fiction et pour une flatterie. » *Eatenùs tolerabiles sunt alienæ laudes, quatenùs seipsum quisque parem arbitratur alicui illarum assequendæ : quibus verò imparem, iis invidit, fidemque non habet* (42). Le fondement de tout cela est que chacun s'accoutume à mesurer à son aune les actions d'autrui. *Quæ volumus et credimus libenter*, ce sont les paroles de Jules César (43), *et quæ sentimus ipsi, reliquos sentire speramus.* Rien n'est plus facile que de tromper ceux qui n'ont jamais trompé, et rien n'est plus difficile que d'attirer dans un piége ceux qui ont toujours agi frauduleusement (44). On devine bientôt la raison de cette facilité, et de cette difficulté. Une bonne âme, simple et sincère, ne soupçonne pas qu'on soit enclin à la fourberie; et là-dessus, elle agit sans beaucoup de précaution ; mais un fourbe, se persuadant que les autres hommes sont faits comme lui, se tient en garde contre tous les artifices qu'il sait bien qu'il emploierait en semblables occasions. On a de coutume de juger désavantageusement de ceux qui se défient de tout, et qui, croyant sans aucune peine tous les mauvais bruits qui courent de leur prochain, nient ou révoquent en doute, ou interprètent en mal les plus belles et les plus louables actions dont on leur parle. On leur applique ce que Phèdre a dit de certaines gens, qui prennent pour une offense personnelle les descriptions ou les censures du vice. « Est-ce ainsi, leur a-t-il dit, que vous avez l'imprudence de révéler les secrets de votre cœur ? »

> *Suspicione si quis errabit suâ,*
> *Et rapiet ad se quod erit commune omnium,*
> *Stulte nudabit animi conscientiam* (45).

(40) Joannes Casa, *in* Vitâ Petri Bembi, *pag.* 150 *Collectionis* Batesii.

(41) Sallust., *in Proœm.* Belli Catil., *pag.* 6 *et* 7.

(42) Thucydid., *lib. II, pag.* 100, 101, *edit. latinæ Francof., an.* 1589.

(43) Cæsar., de Bello civili, *lib. II, pag.* 296.

(44) *Voyez les vers français que je rapporte dans la remarque* (A) *de l'article* d'Eva.

(45) Phæd., *lib. III, in prologo.*

D'autres s'étaient déjà servis de cette pensée. Ciceron a dit : *Neminem nomino, quare irasci mihi nemo poterit, nisi qui antè de se voluerit confiteri* (46). Saint Jérôme a dit depuis : *Quando sine nomine contra vitia scribitur, qui irascitur accusator est sui* (47). On prétend donc que ces crédules à l'égard de la médisance, qui sont d'ailleurs incrédules à l'égard de ce qui comble de gloire leur prochain, témoignent le mauvais état de leur âme, leur disposition à mal faire, leur impuissance par rapport au bien. M. le Fèvre se servit de ce lieu commun contre ceux qui voudraient dire qu'il avait fait une action fort contraire à la piété, en soutenant que le passage de Josephe touchant Jésus-Christ est une pièce supposée. « Ils feront voir, dit-il, que l'impiété ne leur paraît qu'une bagatelle, s'ils en accusent les autres sans nulle raison. » *Si quis tamen aliter judicaverit, et meum scribendi consilium in crimen detorserit, is, ut ait* ἠθικώτατος *poëta*,

Stultè nudabit animi conscientiam.

Quemadmodùm enim et rectè et verè olim pronunciavit Amphis,

ὅςις ὀμνύοντι μηδὲν πείθεται,
αὐτὸς ἐπιορκεῖν ῥαδίως ἐπίςαται,

Sic non minùs verè dici potest, qui ob rem nullam alios impietatis insimulant, eos satis apertè ostendere quàm leve peccatum existiment tam dirum scelus (48). Les deux vers grecs de ce passage ont un très-beau sens ; ils signifient que celui qui n'ajoute point de foi aux sermens de son prochain n'a nulle peine à commettre des parjures. Cela ressemble beaucoup à ces paroles de Tertullien contre un faiseur de jugemens téméraires : *Si potes ista de aliis credere, potes et facere.* Un de ceux qui écrivirent contre Marc-Antoine de Dominis fit bien valoir ce lieu commun. *Hìc aliud argumentum adducam, quo ostendam, conscientiam tuam et fidem meritò nobis et cordato cuivis suspectam esse debere. Nôsti, opinor, oratoris dictum, cujus veritatem quotidiana experientia declarat : Ut quisque pessimus est, ita de aliis pessimè suspicatur. Qui fastu tumet, superbos ; qui divitiis inhiat, avaros ; qui sanctitatem fingit, hypocritas ; qui dolos versat, proditores ; qui nullâ fide et conscientiâ est, conscientiam pensi non habere unà secum omnes existimat. . . .* (49). *Si Vigilantianis, qui nullos castos ex clero credebant, benè objicit Hieronymus, satis ostendant quàm sanctè vivant, qui malè de omnibus suspicantur ; certè satis conscientiam tuam, quam jactas puram, quàm sit tetra et impia ostendis, qui de scriptoribus romanis, parisiensibus, modernis, antiquis, græcis, latinis, imperatoribus christianis, summis pontificibus antiquissimis, conciliis generalibus plenissimis, sex christianis seculis, tetra et impia non suspicaris modò, sed certissimè affirmas, ubi ne levissima quidem justa suspicionis umbra est* (50).

Notez qu'il n'y a point de matière sur quoi les catholiques romains se soient plus servis de ce lieu commun, que sur le chapitre de la continence ; car ils ont affecté de dire que ceux qui accusent les ecclésiastiques de ne la point garder, et ceux qui en jugent presque impossible l'observation, sont des impudiques qui jugent d'autrui par eux-mêmes (51). Le jésuite qui, sous le faux nom de *Joannes-Baptista Gallus*, écrivit contre M. de Thou, eut l'audace de débiter que ce grand homme ayant la réputation d'aimer les femmes, croyait aisément que les autres hommes avaient le même défaut, et lui allégua Néron. *Quod de Nerone ferunt, qui cùm perditissimè et impurissimè viveret, castum esse posse neminem censebat* (52). *Ostendunt*, continue-t-il, *ajebat S. Hieronymus de hæreticis agens, quàm castè vivant, qui benè de aliis sentire aut loqui nequeunt*, σφῆς ἀτασθαλίης διαμετρείουσι ἅπαντας. Ce grec est cité comme de Grégoire de Nazianze. Ce qu'on allègue de Néron se trouve

(46) Cicero, pro Lege Maniliâ.
(47) Rufin, *lib. I*, *cap. III*.
(48) Tanaquillus Faber, Epistol. XLIV, *lib. I*, *pag.* 128.

(49) Fidelis Annosus Verementanus Theologus (*c'est-à-dire*, Jean Floyd, *jésuite anglais*,) *in* Hypocrisi Marci Antonii de Dominis detectâ, *pag.* 116, 117. Alegambe *le nomme* Annosus Fidelis Verimontanus.
(50) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 134.
(51) *Voyez les* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 681.
(52) Jo.-Baptista Gallus, *in* Notation. in Jac. Augusti Thuani Historiarum libros, *cap. IX*.

dans Suétone, et en plus forts termes. *Ex nonnullis comperi*, dit l'historien (53), *persuasissimum habuisse eum neminem hominum pudicum, aut ullâ corporis parte purum esse : verùm plerosque dissimulare vitium, et calliditate obtegere : ideòque professis apud se obscœnitatem, cætera quoque concessisse delicta.* Si je joins à tout ceci une cruelle et impudente invective de Scioppius contre Théodore de Bèze, ce n'est qu'afin de la réfuter. Il assure que la raison, pour laquelle ce ministre soupçonne de fausseté l'histoire que nous lisons dans le chapitre VIII de saint Jean, est parce qu'on y raconte que Jésus-Christ demeura seul avec la femme accusée d'adultère (54). *Talis Beza, qui in octavum caput Johannis affirmat, sibi mulieris in adulterio deprehensæ historiam suspectæ fidei ac veritatis esse, quòd Christus dicatur solus cum solâ feminâ remansisse : sibi nempe conscius, quid solus ipse cum candidâ suâ solâ agere consueverit : qui sicut Spartani, quòd martiales ac bellatores essent, omnes deorum dearumque imagines atque statuas hastatas faciebant, tanquam deos omnes virtute bellicâ præditos existimarent : ita ipse propter suam libidinem et impudicitiam, Christum quoque sanctum sanctorum* (55). Je ne puis rapporter la suite ; car on a coupé dans l'exemplaire dont je me sers sept feuillets de suite : j'attribue cela au zèle de quelque bon huguenot. Jamais satire ne fut aussi mal fondée que celle-là ; car il est bien vrai que l'histoire de cette femme a paru suspecte à Théodore de Bèze ; mais ce n'est nullement par la raison que Scioppius rapporte. On en donne plusieurs raisons, et si l'on se sert de la remarque que Jésus-Christ demeura seul avec cette femme, ce n'est pas à cause qu'une telle circonstance contient un motif de quelque soupçon déshonnête, c'est à cause que le fait même ne s'accorde, ni avec la suite du texte, ni avec les apparences (56).

(53) Sueton., *in Nerone, cap. XXIX.*

(54) *Le cordelier* Feuardent *avait déjà dit la même fausseté dans le chapitre XIII du IV^e. livre de sa* Theomachia calvinistica, *pag.* 164.

(55) Scioppius, *in* Scaligero hypobolim., *folio* 15 *verso.*

(56) *Voyez les* Notes de Théodore de Bèze *sur le VIII^e. chapitre de saint Jean.*

BÊME, meurtrier de l'amiral de Châtillon à la Saint-Barthélemi, ne mériterait point de place dans ce Dictionnaire, si ce n'est qu'il y a beaucoup de gens qui, après avoir connu quelqu'un par quelque crime très-énorme, souhaitent de savoir ce qu'il devint après cela, et de quel genre de mort il périt. Or ils ne peuvent guère contenter leur curiosité, sans chercher beaucoup, quand il s'agit d'un homme vulgaire : c'est pourquoi on ne peut que leur procurer du plaisir, lorsqu'on leur met en main un livre où ils vont dans un moment à la conclusion du fait. Ceci soit dit une fois pour toutes à l'égard de pareils articles. BÊME donc, allemand de nation (A), élevé chez le duc de Guise, se rendit le principal exécuteur du massacre que l'on avait résolu de faire de l'amiral (*a*). Ce fut Bême qui, dès que la porte de la chambre eut été enfoncée, lui demanda, *es-tu l'amiral ?* et qui, ayant su par sa réponse ce qu'il demandait, lui enfonça l'épée au travers du corps, et puis lui donna un grand coup d'estramaçon sur le visage. Ce fut lui qui répondit, au duc de Guise demandant *si la besogne était faite ?* que oui, et qui exécuta l'ordre qui fut aussitôt donné de jeter le corps par la fenêtre. Il fut pris en Xaintonge, par la garnison de Bouteville, l'an 1575. Il promit une grosse rançon, et de faire sortir Montbrun, que les catholiques avaient pris en Dauphiné. La seule envie de sauver Montbrun empêcha que l'on ne fît mourir Bême ;

(*a*) M. de Thou, *lib. LII, pag.* 1075.

c'est pourquoi il eut belle peur dès qu'il eut sut le supplice de Montbrun. *Il corrompit un soldat, qui le sauva sur un bon cheval, un pistolet à l'arçon de la selle. Bertantville, gouverneur de ce lieu, le sentant eschappé, saute sur un courtaut seul, et empoigne Besme avec le soldat, et n'ayant armes qu'une espée donne à tous les deux : le soldat ne l'attend point; mais Besme* se mit à crier, *tu sais que je suis un mauvais garçon*, et tira son coup de pistolet. *L'autre en répondant*, je ne veux plus que tu le sois, *mit l'espée jusques aux gardes dans le ventre de son prisonnier*. Voilà comment d'Aubigné raconte le fait (*b*). Bèze en dit à peu près autant (*c*) (B) : mais nous verrons ci-dessous que M. de Thou rapporte la chose revêtue d'autres circonstances (C). Mézerai nomme cet assassin *N. Dianovitz Besme* (*d*).

(*b*) D'Aubigné, Hist., *tom. II*, *liv. II*, *chap. XVI*, *pag.* 749.
(*c*) Bèze, Hist. eccl., *liv. XVI*, *pag.* 479.
(*d*) Mézerai, *tom. III* in-folio, *pag.* 380, *édit. de* 1685.

(A) *Il était Allemand de nation.*] Il était natif du pays de Wirtemberg, et fils, disait-on, d'un homme qui avait eu la charge de l'artillerie (1). L'auteur du livre *de Furoribus Gallicis* (2) remarque qu'on disait que le cardinal de Lorraine avait fait épouser l'une de ses bâtardes à Bême. Il le nomme toujours *Benvesius* : c'est apparemment une faute d'impression pour *Bemesius*. Le Cavriana, que je citerai ci-dessous, dit que cet homme avait été page du duc de Guise le père.

(B) *Il fut tué par Bertantville. . . Bèze en dit à peu près autant.*] Rapportons ce qu'il en dit; car on y trouve d'autres circonstances. Parlant de la défaite des reîtres (3) commandés par Thoré, fils du connétable Anne de Montmorenci, il dit que Clervant y fut arrêté prisonnier, *et n'eust esté le crédit de plusieurs seigneurs ses parens*, (*joint qu'environ ce mesme temps Besme, l'un des principaux meurtriers de l'admiral, et tant pour cette cause que pour autres grandement chéri du duc de Guise, avoit esté pris par ceux de la religion près de Ponts en Poictou* (4),) *à grand' peine eust-il eu la vie sauve. . . . . Peu après, il fut conduit à Paris, et beaucoup promené pour essayer d'en faire eschange avec Besme; mais quoiqu'il fust en très-grand danger de sa vie, estant sollicité d'accorder cet eschange, il répondit généreusement, que jamais il ne consentiroit d'estre eschangé avec un tel et si détestable meurtrier; et Dieu le favorisa tellement, qu'ayant esté mis à rançon. . . . , il fut finalement délivré, et Besme se cuidant sauver du chasteau où il estoit prisonnier, fut ratteint et mis en pièces comme il méritoit, horsmis que ce ne fut par la main d'un bourreau* (5). Le Cavriana, dans ses discours sur Tacite, ayant dit que Bême tua d'un coup de pistolet l'amiral, ajoute que ce meurtrier fut tué de la même manière quelque temps après en venant d'Espagne. *Fu pochi anni dapoi venendo d'Espagna con somigliante spezie di morte del suo fatto premiato.* C'est trop envelopper l'aventure sous des notions peu distinctes. Mais on ne manque pas d'écrivains qui l'ont bien développée.

(C) *M. de Thou rapporte la chose revêtue d'autres circonstances.*] Il dit que Bême revenant d'Espagne, où il avait été envoyé par le duc de Guise, pour acheter des chevaux, ou pour renouveler sous ce prétexte les intelligences que le feu cardinal de Lorraine avait entretenues avec Philippe II, fut pris auprès de Jarnac; qu'il offrit ses bons offices pour sauver Montbrun, et une somme très-considérable; mais qu'on n'écouta point

(1) Vie de l'amiral de Coligni, *pag.* 129.
(2) *Il s'est déguisé sous le nom de* Ernestus Varamundus, Frisius.

(3) *En* 1575.
(4) *Il fallait dire Xaintonge.*
(5) Bèze, Histoire ecclésiast., *liv. XVI*, *pag.* 479.

ses propositions, et qu'au contraire ceux qui l'avaient pris sollicitèrent les Rochellois de le leur acheter mille pistoles, et puis de le punir du dernier supplice pour l'infâme assassinat de l'amiral; que les Rochellois, de crainte de représailles, et par le conseil de la Noue, rejetèrent ces offres; que Bretouville, gouverneur de Bouteville, ne voulant point mettre à rançon un tel prisonnier, et craignant que s'il le faisait mourir il ne donnât un exemple qui aurait de fâcheuses suites, imagina un milieu: ce fut de suborner un soldat, pour fournir à Bême les moyens de s'évader. Ce soldat et Bême s'évadèrent en effet; mais ils tombèrent dans les embuscades que Bretouville leur avait dressées, et on tua Bême de plusieurs coups de poignard (6). Mézerai raconte la chose à peu près de la même façon (7) : il remarque que les consistoriaux de la Rochelle voulaient donner mille écus de ce prisonnier, pour le punir solennellement; mais que les plus sages, et *Bertoville* (8), *gouverneur de la place* (9), appréhendèrent la revanche.

Pierre de Saint-Romuald rapporte *que les Rochellois désiraient avoir* Bême, *à la persuasion de la Noue, qui le voulait faire mourir d'une mort également honteuse et sévère*, et que Bême, blessé à mort par Bertoville, *et puis achevé par les soldats, fut enfin envoyé au baron de Rufec à sa grande prière, qui le fit ensevelir honorablement* à Engolesme, et que *le soldat qui avait tâché de le sauver, étant grièvement blessé, en fut quitte pour une rançon, et pour son bannissement hors la place* (10).

(6) Thuan., *lib. LX, ad ann.* 1575, *pag.* 125, 126.

(7) Mézerai, Histoire de France, *tom. III, in-folio, pag.* 380.

(8) *C'est ainsi qu'il nomme celui qui, dans* d'Aubigné, *s'appelait* Bertantville, *et* Bretovilla *dans M.* de Thou.

(9) *C'est-à-dire, de Bouteville.*

(10) Saint-Romuald, Journal chronologique, *au 24 d'août, pag.* 214.

BENCIUS (François), jésuite italien, naquit à Aquapendente, l'an 1542 (A). Il étudia les belles-lettres à Rome, sous Marc-Antoine Muret *, et il profita si heureusement des leçons de ce grand rhétoricien, qu'il devint l'un des plus excellens orateurs de ce temps-là. Il fut aussi un très-bon poëte latin. La manière dont on conte qu'il se détermina à prendre l'habit de jésuite tient beaucoup du merveilleux (B). Il enseigna la rhétorique plusieurs années à Rome dans le collége de la société, et il y mourut le 6 de mai 1594 (*a*). Il avait trois frères, qui étaient aussi jésuites (*b*) : son père vivait encore l'an 1590 (*c*). Vous trouverez dans Moréri les titres de quelques-uns de ses ouvrages : je ne m'arrêterai qu'à ses *Harangues* (C).

* Il avait, dit Joly, commencé ses études sous son père, il les continua quelque temps chez les jésuites; et ce ne fut qu'en 1563 qu'il entra à l'école de Muret.

(*a*) Alegambe, Biblioth. societ. Jes., *pag.* 115.

(*b*) *Ibidem.*

(*c*) *Voyez l'épître dédicatoire des* poésies de Bencius.

(A) *Il naquit à Aquapendente l'an* 1542.] Les éloges tirés de M. de Thou par M. Teissier, nous apprennent que Bencius vint au monde dans *un village de Toscane, nommé* Aquapendente, *qui était du patrimoine de son père* (1). Les paroles latines de M. de Thou sont *Patrimoniali Etruriæ oppido, cui Aquæ-pendenti nomen, natus* (2). Le mot *oppidum* étant équivoque, et signifiant tantôt une ville, tantôt un bourg, il fallait ne le prendre point ici pour un village, mais pour une ville. Je ne sais pas si M. de Thou a eu raison de dire que le père de Bencius en était seigneur *. Ale-

(1) Teissier, Éloges des Hommes savans, *tom. II, pag.* 206, *édition de* 1696.

(2) Thuani Historiar. *lib. CIX, pag.* 612.

* Joly trouve très-ridicule que Bayle ait fait le père de Bencius seigneur d'Aquapendente. Avant Joly, Leduchat avait remarqué que *Patrimoniali Etruriæ oppido* veut dire, ville située dans la partie de l'Étrurie qui dépend du *patrimoine de saint Pierre*. L'article Bencius parut pour la première fois dans l'édition posthume de 1720. « Bayle, ajoute Leduchat, remarque dans l'article de Chigi (à la fin du texte) que la principauté de Farnèse est située dans le *patri-*

gambe ne le dit pas ; et ce n'est point sa coutume de supprimer ce qui relève la naissance et les richesses des écrivains de son ordre.

Quand j'ai mis la naissance de Bencius à l'an 1542, je me suis fondé sur deux raisons : l'une est qu'il mourut l'an 1594, cela ne souffre aucune difficulté : l'autre est qu'on trouve dans Alegambe qu'il mourut dans sa cinquante-deuxième année. Alegambe s'est un peu brouillé dans ses chiffres ; néanmoins j'ai cru qu'il n'y avait point d'erreur dans celui-là ; mais je m'étonne, qu'en faisant l'errata de son ouvrage, il n'ait pas rectifié ceux-ci. *Annos natus XX, in societatem est adscitus* xv *Cal. Junii anno Christi MDLXX* (3). . . . . *Anno Salutis MDXCIV, migravit è vitâ, ætatis suæ LII, postquàm venit in societatem XXVII* (4). Il dit que Bencius, s'étant fait jésuite, en 1570, âgé de vingt ans, courait la cinquante-deuxième année de sa vie, et la vingt-septième de sa profession de jésuite en 1594. Ce sont des calculs qui s'entre-réfutent. Nicius Érythréus ne s'est point brouillé de même ; car ayant une fois dit que Bencius se fit jésuite à l'âge de vingt ans, il lui donne cinquante-deux ans de vie, et trente-deux de jésuitisme (5) *[1].

(B) *La manière, ... dont il se détermina à prendre l'habit de jésuite, tient beaucoup du merveilleux.*] Ceux qui aimeront le détail sur cette aventure prendront, s'il leur plaît, la peine de consulter Alegambe et Nicius Érythréus *[2]. Ils y verront des apparitions nocturnes du crucifix, et bien d'autres choses. Je dirai seulement que Nicius Érythréus va plus loin que l'autre auteur. Celui-ci se contente de dire que depuis que Bencius se fut confessé pour la première fois, ce qu'il fit chez les jésuites, il lui monta dans l'esprit qu'il serait un jour de leur ordre (6) ; mais, selon Nicius Érythréus, il crut entendre, en se confessant dans l'église des jésuites, une voix qui prononça ces paroles, *Toi aussi, tu seras aussi un jour au nombre de ces religieux* (7). Alegambe, comme je l'ai déjà remarqué, n'exténue point ce qui relève l'honneur de sa compagnie. Il est donc à croire que Nicius Érythréus a usé ici d'hyperbole : le fait, en passant de bouche en bouche, s'était enflé avant que de parvenir aux oreilles de cet écrivain.

(C) *Je ne m'arrêterai qu'à ses* Harangues.] Quelques-unes avaient été imprimées séparément, et il courait des copies manuscrites de quelques autres. Ces copies devenaient défectueuses à proportion qu'elles se multipliaient. Cela fit résoudre l'auteur à donner une édition de ses Harangues, en 1590 (8). Il la dédia au cardinal Ascagne Colonna. Il publia aussi la même année un recueil de *Poésies latines*, et le dédia au cardinal François Sforce. Ses Harangues, au nombre de XXVI, sont accompagnées d'une petite dissertation *de Stylo et Scriptione*, et contiennent entre autres pièces l'Oraison funèbre de Muret, celle d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, et celle du cardinal Alexandre Farnèse. Les poésies sont divisées en IV livres. On les réimprima, avec les Harangues, à Ingolstad, l'an 1599, et l'on y joignit deux *Poëmes dramatiques* du même auteur (9), qui avaient déjà été imprimés à part. L'édition de Cologne, chez Jean Kinchius, en 1617, *in-12*, contient tout cela. Elle est assez correcte ; mais le papier et le caractère en sont très-mauvais. On n'y a point ajouté le poëme en vers hexamètres, qui a pour

» *moine.* Il est donc à présumer que, s'il avait » assez vécu pour publier lui-même l'article » Bencius, il se serait aperçu que *patrimoniale oppidum* s'entend d'une ville du patri» moine. »

(3) Alegambe, Bibliotheca societ. Jes., *pag.* 114.

(4) *Ibidem*, *pag.* 115.

(5) Nicii Érythræi, Pinacoth. II, *pag.* 115.

*[1] Joly dit que Bencius n'entra chez les jésuites qu'à vingt-huit ans ; il n'avait donc que vingt-quatre ans de jésuitisme. L'observation de Bayle sur les contradictions d'Alegambe et de Nicius Érythréus (dont le vrai nom est J.-V. Rossi), n'en existe pas moins dans toute sa force.

*[2] Joly ajoute que le père Jonvency la raconte aussi dans son *Histoire de la Société*, part. V, liv. XXIV, sect. 13.

(6) Ex eo tempore subiit animum ea cogitatio, *et tu de illis eris.* Alegambe, Biblioth., societ. Jes., *pag.* 114, 115.

(7) Visus est vocem in hæc verba audire : *Et tu quoque aliquando religiosorum istorum numerum augebis.* Nicius Erythræus, Pinacoth. II, *pag.* 155.

(8) *Voyez l'Épître dédicatoire de cette édition.*

(9) *Intitulés* Ergastus et Philotimus.

titre *Quinque Martyres*, où Bencius a célébré le martyre que cinq jésuites avaient souffert dans les Indes, l'an 1583. Cet ouvrage, divisé en six livres, fut imprimé à Venise l'an 1591, et dédié par Benoît George au cardinal Octavio Aquaviva, neveu de Claude Aquaviva, général des jésuites. J'en ai l'édition d'Anvers, en 1602, *in*-12. L'auteur relève par des fictions poétiques la simplicité de l'histoire, et en avertit les lecteurs : *Si qua visa, et quæ speciem habent miraculi inserta sunt, factum est ut poeticum artificium historiæ simplicitati mederetur.* Les relations en prose auraient souvent besoin du même avertissement.

M. Teissier assure que *Nicius Erythréus* dit que ce jésuite a fait une *traduction* de la *Rhétorique d'Aristote, si belle, qu'il serait difficile de trouver rien de plus achevé sur cet ouvrage* (10). Je n'ai point vu cela * dans l'éloge que Nicius Erythréus nous a donné de ce jésuite : j'y ai vu seulement que Muret a dédié sa version latine de la Rhétorique d'Aristote à Bencius, et que ce dernier fit des leçons sur le même ouvrage (11).

(10) Teissier, Éloges des Hommes savans, *tom. II, pag.* 207.

* Joly laisse entendre que Bayle s'en rapporte à ce que dit Teissier, ce qui n'est pas, comme on voit. Joly donne un catalogue *exact* des ouvrages ou opuscules de Bencius, au nombre de 19.

(11) Nicius Erythreus, Pinacoth. II, *pag.* 157.

BÉNÉDICTIS (Elpidio de) a eu bonne part à l'estime et aux affaires du cardinal Mazarin. Il était son secrétaire pendant la nonciature de France, et il fut depuis son agent à Rome. Il s'acquitta de cet emploi de telle sorte, que le cardinal dans son testament donna des louanges à sa fidélité et à sa bonne conduite, et le recommanda au roi très-chrétien. Cette recommandation ne fut pas infructueuse, car l'abbé Bénédictis fut déclaré agent de la France à Rome, et comblé de biens. Il fut chargé par les héritiers du cardinal de lui faire faire un service somptueux dans l'église des saints Vincent et Anastase, qui avait été la paroisse de cette éminence. Il s'en acquitta admirablement, et publia une description de cette pompe funèbre (*a*). On lui donna ordre de faire faire un service à la reine-mère (*b*) avec toute sorte de pompe dans l'église de Saint-Louis qui est celle de la nation : il le fit en homme qui entendait parfaitement ces sortes de cérémonies. On peut voir la description de ces funérailles dans un livre qu'il publia (*c*). Il en a fait un autre, qui est un monument authentique de son zèle pour la gloire de son bienfaiteur : car ayant su qu'il courait un livre qui diffamait étrangement le cardinal Mazarin, il publia un *Recueil de divers Mémoires* qu'il crut propres à réfuter cette satire. Il l'augmenta peu après, et l'accompagna de *réflexions politiques*. Il a traduit en italien le traité du prince de Conti du *Devoir des grands*. Je ne dois pas oublier les *Tables chronologiques*, qu'il a publiées. Ceux qui auront vu la maison et le jardin qu'il a fait bâtir auprès de Rome, ou qui auront lu la description qu'il en a faite sous le titre de *Villa Benedicta Literaria*, conviendront qu'il entendait l'architecture, et que son goût était bon

(*a*) *En voici le titre*, Pompa funebre nell' essequie celebrate in Roma al cardinal Mazarini, nella chieza de' Santi Vincenzo ed Anastasio.

(*b*) *Anne d'Autriche mère de Louis XIV.*

(*c*) *Intitulé* il Mondo piangente, ed il cielo festeggiante, nel funerale apparato dell' essequie celebrate in Roma nella chiesa di San Luigi de' Francesi, alla gloriosa memoria di Anna d'Austria regina di Francia.

en fait d'ornemens, et de jolies propretés. C'est lui qui est l'auteur des décorations qu'on voit dans une chapelle dédiée à saint Louis dans l'église du même saint, laquelle chapelle il a fait construire presque dès les fondemens (*d*).

(*d*) *Ex* Biblioth. romanâ Prosperi Mandosii, *cent. IV*, *num.* 71.

BÉNI (Paul), professeur en éloquence dans l'université de Padoue, depuis l'an 1599, jusqu'à sa mort arrivée l'an 1625, a été un des plus féconds écrivains qui aient fleuri de son temps. Il était Grec de nation (A), comme on l'a débité depuis peu, et il n'était point né à Eugubio, au duché d'Urbin, comme quantité de gens l'assurent. Il vécut longtemps chez les jésuites; mais il quitta leur société, à cause qu'ils ne voulurent point lui permettre de publier un *Commentaire sur le Festin de Platon:* l'obscénité de la matière les obligea à lui refuser la permission qu'il demandait. La réputation que ses ouvrages lui acquirent porta le sénat de Venise à le choisir pour successeur de Riccobon dans la chaire d'éloquence; mais il remplit mal ce poste, et trompa misérablement les espérances qu'on avait conçues de lui. Il dégoûta ses auditeurs par un long verbiage vide de choses, et débité languissamment : ce qui joint à d'autres raisons (*a*), et à la manière agréable dont Vincent Contarini son collègue débitait sa science, fit tellement déserter ses auditeurs, que quelquefois il n'y avait pas dans son école autant de gens qu'il en faut pour la signature d'un contrat (*b*). Cela ne le découragea point d'étudier, et ne diminua point son application extraordinaire à remuer et ses livres et sa plume. On s'en peut aisément convraincre par le grand nombre d'ouvrages qu'il a donnés au public, où il y a sans doute beaucoup de lecture et beaucoup d'érudition, et même bien du génie. Il soutint lui seul glorieusement une querelle contre l'académie *della Crusca* (B), ce qui le rendit très-formidable à bien des auteurs (C). Le respect qu'on a dans Padoue pour la mémoire de Tite-Live, n'empêcha point notre Paul Béni d'attaquer à toute outrance cet historien (*c*). Consultez le Dictionnaire de Moréri : je n'ai pris que ce qu'il avait laissé.

(*a*) *Oderant autem universi morbosas quasdam animi angustias, quibus ipse indolis haud ita liberalis referebat indicia.* Imperial *in* Museo Historico, *pag.* 160.

(*b*) *In eo gymnasio crebris jactaretur sermonibus malè de Benii rebus actum fore, si pactum ei aliquod fuisset celebrandum, quando vel duobus eidem in scholâ suâ testibus contigisset egere.* Imperial *in* Museo historico, *pag.* 160.

(*c*) *Tiré de* Paul Freber. Theatri Viror illustr. *pag.* 1518.

(A) *Il était Grec de nation.*] Je fus surpris de voir affirmer cela dans l'Histoire des ouvrages des savans (1), et pour m'éclaircir lequel des deux parlait de son chef, ou l'auteur du livre dont on donne là le précis, ou l'auteur même du Journal, je consultai la Vie du Tasse, et j'y trouvai ces paroles (2) : *Toute l'Italie savante... a suivi unanimement le sentiment de Paul Béni. Ce savant grec, transplanté en Italie, a fait voir dans une comparaison fort recherchée des poë-*

(1) *Mois de décembre* 1690, *pag.* 166, *dans l'extrait de la* Vie du Tasse, *composée par l'abbé* de Charnes.

(2) *Dans la préface.*

Digitized by Google

mes d'Homère, de Virgile, et du Tasse, que le moderne avait renfermé dans son ouvrage toutes les beautés des deux anciens, sans tomber dans leurs défauts.

Je crus que c'était une faute : car je savais que le Tomasini, et Lorenzo Crasso, assurent qu'il était né à Eugubio ; et il se nomma lui-même *Eugubinus*, dans le titre de quelques-uns de ses livres, et dans l'inscription qu'il souhaita que l'on mît sur son tombeau. Je me réglai donc sur cela dans la première édition de ce Dictionnaire ; mais j'ai été délivré de mon erreur par monsieur l'abbé de Charnes, et cela d'une manière qui m'engage à me féliciter d'avoir dit que je l'estimais et que je l'honorais beaucoup. Il m'a fourni un passage qui ne permet pas de douter que notre Béni ne soit né en Candie (3). Il est vrai qu'il était encore enfant lorsqu'il vint en Italie.

(B) *Il soutint seul une querelle contre l'académie* della Crusca.] Tout le monde sait que le Dictionnaire italien de cette fameuse académie de Florence est un ouvrage important. « Ce fut sans doute la cause qu'il » n'eut pas plus tôt vu le jour, qu'il se » vit remué et maltraité entre les » mains de presque autant de censeurs qu'il rencontra de lecteurs. » Mais le Béni, entre les autres, ne » cessa de décrier l'ouvrage, et de » déclamer contre ses auteurs, comme s'ils eussent été autant de monopoleurs de la langue italienne : » il entreprit de leur faire voir qu'ils » n'avaient ni la suffisance, ni l'autorité nécessaire pour décider. Le » livre qu'il publia dans cette vue, » parut à Padoue, dès l'an 1613, » *in*-4°., sous le titre d'*Anti-Crusca,* » *ò vero, il paragone della lingua* » *italiana, nel qual si monstra chiaramente que l'antica sia inculta e* » *rozza a la moderna regola, etc*.... » (4). Messieurs de l'académie voulurent s'assujettir à lui répondre avec » la plume, au lieu de procéder contre lui par voie de fait. Mais, si nous » en croyons le Tomasini, cette méthode, qui était d'ailleurs la plus » longue et la plus embarrassante, » ne réussit pas à leur honneur. Car » elle leur attira une furieuse réplique de la part du Béni, qui la produisit comme une défense de l'Anti-» Crusca. Il la fit imprimer sous le » titre d'*Il Cavalcanti, ò vero, la* » *difesa del paragone della lingua* » *italiana, etc*...... (5). La fin de ce » combat a été si glorieuse pour le » Béni (au sentiment *du Tomasini*,) » qu'il remporta le triomphe sur » toute l'académie de la Crusca, et » fut proclamé *défenseur de la langue italienne* (6). » Voyons les paroles du Tomasini. *Adversùs academicos cruscantes et Dictionarium italicum ab iisdem editum*, Anti-Cruscam *condidit. Cui cùm respondissent academici, cumulatè libro iisdem altero sub* Cavalcantis *nomine satisfecit, seque à variis eorumdem jurgiis validè adeò vindicavit, ut toto orbi clarissimus acerrimusque italici idiomatis defensor fuerit acclamatus* (7). On prétend qu'il ne remporta pas un moindre triomphe sur ces messieurs quelque temps après, en défendant le Tasse contre leurs censures (8).

(C) ..... *ce qui le rendit très-formidable à bien des auteurs.*] Il fut cité à Rome au sujet du livre qu'il publia sur les matières de *Auxiliis*, sans les connaître. « Ce qu'il souffrit » de la part des juges ecclésiastiques » ne le rendit guère plus sage. On le » vit déchaîné depuis ce temps-là » contre des auteurs de mérite différent, sans épargner même la personne de Tite-Live. De sorte qu'il » était devenu la terreur des écrivains de son temps, dont plusieurs » n'ont osé laisser voir le jour à leurs » compositions, de crainte de les » exposer à sa censure impitoyable » (9). »

(3) *Ce passage est tiré du premier* Discours de Paul Béni sur la Comparaison d'Homère, de Virgile et du Tasse, *imprimée l'an* 1607.

(4) Baillet, *art. CLXII*, *des* Anti.

(5) Baillet, *là même.*

(6) *Là même.*

(7) Tomasin., Elog., *tom. I pag.* 351.

(8) Baillet, *art. CLXII des* Anti.

(9) *Là même.*

BENNON, évêque de Misne en Allemagne, dans le XI^e^. siècle, fut canonisé par Hadrien VI. La bulle de la canonisation, en date du 31 de mai 1523 (A), fonde le mérite de Bennon, premiè-

rement, sur ce que lui seul de tous les évêques d'Allemagne fut fidèle à la cour de Rome dans les démêlés de Grégoire VII et de l'empereur Henri IV; secondement, sur les miracles qu'il avait faits (B), et pendant sa vie, et depuis sa mort. Il y avait long-temps qu'on sollicitait à Rome cette canonisation, et peut-être ne l'aurait-on jamais obtenue, si Luther n'avait secoué le joug du pape, dans le pays même où était le corps de Bennon : mais la cour de Rome, s'imaginant que l'institution d'un nouveau saint soutiendrait la foi ébranlée dans ce pays-là, se rendit enfin aux instances de l'évêque de Misne, qui était allé trouver le pape avec de puissantes recommandations de Charles-Quint, des archevêques de Magdebourg et de Saltzbourg, et des marquis de Misnie. Luther ne se tut point en cette rencontre : il publia un traité en allemand, qu'il intitula, *Contre la nouvelle idole et le vieux démon de Misne*. Emser écrivit contre ce traité de Luther avec aigreur, et se glorifia avec insulte, de ce que, nonobstant les invectives de cet ennemi de l'Église, un merveilleux concours de peuple avait assisté aux cérémonies de cette nouvelle solennité, et il présagea qu'elle durerait éternellement. Sa prédiction fut convaincue bientôt de fausseté (C) : celle de Bennon fut réfutée en même temps (*a*) (D). Emser se trouva intéressé d'une façon particulière à écrire là-dessus contre Luther; car il avait publié la vie de Bennon, l'an 1512, où, entre autres choses, il allégua diverses raisons pourquoi la bulle de la canonisation n'avait pas été encore obtenue après tant de frais et tant de sollicitations (*b*). On s'est étrangement abusé dans le Dictionnaire de Moréri (*c*).

(*a*) *Tiré de* l'Histoire du luthéranisme *de* Seckendorf, *liv. I*, *pag.* 285.

(*b*) *Ex eodem* Seckendorfio, *ibid.*, *pag* 286 *in* additione.

(*c*) *Voyez la remarque* (A).

(A) *La bulle de sa canonisation est datée du* 31 *de mai* 1523.] On trouve cette même date dans le Dictionnaire de Moréri, et cela ne va pas mal; mais on y trouve aussi que ce fut le pape Adrien IV, qui expédia cette bulle : c'est une fausseté impardonnable. Adrien IV vivait au XII^e^. siècle.

(B) ..... *et se fonde sur quelques miracles qu'il avait faits.*] Les principaux sont, 1°. que les clefs de sa cathédrale, qu'il avait jetées dans l'Elbe, après avoir fermé cette église à l'empereur et à ses ambassadeurs, furent trouvées dans le ventre d'un poisson, et rapportées au prélat; 2°. qu'il passa l'Elbe à pied sec; 3°. qu'il convertit de l'eau en vin; 4°. qu'avec un coup de pied il fit naître une fontaine; et voilà de quoi se vanter dans la communion romaine, que la fable de Pégase a trouvé son accomplissement parmi les chrétiens; 5°. qu'il célébra la messe en deux lieux tout à la fois; 6°. qu'après sa mort il vint en songe crever un œil à Guillaume marquis de Misnie (1). On se figure aisément la manière dont Luther accommoda ces miracles.

(C) *La prédiction d'Emser touchant le culte de Bennon, fut convaincue bientôt de fausseté.*] En effet, les inspecteurs ou les visiteurs qui furent envoyés en Misnie, l'an 1539, ayant débuté par signifier aux prêtres de la campagne qu'ils eussent à se conformer à la confession d'Ausbourg, allèrent peu après exhorter à la même chose les chanoines de l'église cathédrale de Misne. Jules Pflug, leur doyen, ayant convoqué le chapitre,

(1) *Apud* Seckend. Historiæ lutheran., *lib. I*, *pag.* 285.

il fut résolu de laisser les choses comme elles étaient. Sur cela, on leur enjoignit de ne faire aucun acte de religion dans l'église selon l'ancien rituel, et on démolit le tombeau de Bennon, comme un objet d'idolâtrie bahalitique (2). Voilà donc un culte qui, au lieu d'être éternel, comme Emser l'avait auguré, ne dura qu'une quinzaine d'années. Un homme sage doit être extrêmement réservé sur l'avenir, lors même que les apparences sont favorables : et je trouve à plaindre ceux qui sont de profession à nourrir les espérances des peuples ; car, fort souvent, contre leurs propres lumières, ils sont obligés à faire des almanachs.

(D) *La prédication de Bennon fut réfutée en même temps.*] Sa Vie porte, qu'il déclara en mourant, qu'il avait obtenu par ses prières que le service établi dans sa cathédrale ne cessât jamais. *In eo tamen maximè falsum esse apparet quod teste Emsero moriturus dixerit*, precibus suis effectum esse ut cultus ecclesiæ Misnensis perpetuus sit futurus (3). Ce service était singulier, et ne se trouvait pas même à Rome. On avait disposé de telle sorte les relais de psalmodie dans la cathédrale de Misne, qu'il n'y avait aucune heure, ni du jour, ni de la nuit, où l'on ne chantât les louanges de la cour céleste, *ut nullum diei aut noctis tempus cantu et deorum hymnis ac laudibus vacet* (4). Bennon mourut en faux prophète, s'il déclara en mourant que cela durerait toujours.

(2) *Ex* Seckendorfio, *ibidem*, *lib. III*, *pag.* 221.
(3) Seckendorf., *lib. I*, *pag.* 286, *littera* a.
(4) Emserus, *apud* Seckend., *ibidem*.

BENSERADE (*a*) (Isaac de), l'un des beaux esprits du XVII^e. siècle, était de Lions, proche de Rouen (*b*). Il naquit de la religion *, comme son nom de baptême le fait connaître : mais il n'y fut pas élevé ; car il était fort petit lorsque son père se fit catholique. La raison pourquoi l'évêque qui le confirma ne lui ôta point le nom d'Isaac est très-singulière (A). On prétend que ses ancêtres ont été de grande importance (B), mais tout le monde n'en demeure pas d'accord. Son père, *en mourant*, *le laissa fort jeune*, *avec fort peu de bien*, *et fort embarrassé; de sorte qu'il aima mieux*, *à ce qu'on dit*, *l'abandonner*, *que de plaider* (*c*). Il se fit connaître à la cour par ses vers, et par son esprit; et il eut le bonheur de plaire au cardinal de Richelieu (C), et au cardinal Mazarin (D): de sorte que, non-seulement il en obtint de quoi rouler, mais aussi enfin de quoi mettre en lieu de sûreté les dernières années de sa vie. On lui donna des pensions *sur un évêché et sur deux abbayes* (*d*) (E), si bien qu'il pouvait être considéré comme *façon d'ecclésiastique* (*e*). La reine-mère lui avait donné une pension de trois mille livres, après que la mort du cardinal de Richelieu lui eut fait perdre la pension de cette éminence (*f*). Il *trouva le moyen de subsister* à la cour *par le secours* des mille écus de la reine-mère, et *par celui de quelques dames ri-*

(*a*) *C'est ainsi qu'il signa dans une* lettre *qu'il me fit l'honneur de m'écrire le* 18 *de mai* 1685. *J'ai trouvé* Bensseradde, *au bas de son épître dédicatoire* de la Paraphrase sur les IX leçons de Job. *M. l'abbé* Tallemant *le nomme toujours* Bensserade.

(*b*) Discours touchant la vie de M. Bensserade, *à la tête de ses* poésies, *édition de Paris en* 1697, *et de Hollande en* 1698. *L'abbé* Tallemant est *l'auteur de ce* Discours.

* Leclerc et Joly conviennent du fait; mais ont le plaisir de ne pas trouver la preuve bonne.

(*c*) Tallemant, Discours sur Bensserade.

(*d*) Ménage, Anti-Baillet *chap. CXLV*. *Voyez aussi la remarque* (D), *vers la fin*.

(*e*) *Voyez* l'Anti-Baillet, *chap. CXLIV*.

(*f*) *Voyez la remarque* (E), *au commencement*.

Digitized by Google

ches et libérales (*g*). J'ai lu quelque part, que la cour avait résolu de le députer à la reine de Suède; mais cela ne fut point exécuté (F). Son *sonnet de Job*, mis en parallèle avec celui d'*Uranie*, fit extrêmement parler de lui (G); car quel honneur n'était-ce point que d'être chef de parti contre Voiture (*h*), et d'avoir sur le Parnasse la faction des jobelins, qui disputait le terrain à la faction des uranistes? il est certain que cette dispute partagea toute la cour, et les beaux esprits, et qu'il y en eut de fort illustres qui se déclarèrent contre Voiture pour Benserade. Celui-ci réussissait merveilleusement aux *vers* qu'il faisait *pour les ballets* (H); mais il échoua dans ses rondeaux sur Ovide (*i*). Il entra dans l'académie française assez tard, puisque ce fut l'an 1674, et qu'il avait alors plus de soixante ans. Il succéda à Chapelain dans cette place, et lui donna des éloges, qui déplurent au comte de Rabutin (*k*), et qui furent plutôt un hommage fait à la coutume, qu'un effet de sincérité. *Il s'appliqua aux ouvrages de piété* quelques années avant sa mort, *et traduisit presque tous les psaumes* (*l*). Autre hommage fait à la coutume, mais qui peut aussi venir *d'un bon fond de cœur* (I). Il mourut au mois de novembre 1691, dans sa quatre-vingt-deuxième année (*m*); d'autres disent qu'il n'a vécu que *près de quatre-vingts ans* (*n*) *. Il avait une pension du duc d'Orléans, et un appartement au Palais-Royal (*o*). C'était un très-honnête homme, et admirable en conversation, réussissant bien dans les bons mots (K), et disant aux gens leurs vérités sans qu'ils eussent lieu de s'en fâcher (L). Il avait *une manière d'agir hardie, qui l'obligeait de traiter familièrement avec les gens de la première qualité; de sorte qu'il faisait passer sans qu'on osât le contredire tout ce qu'il lui plaisait d'avancer: et il semblait même avoir pris un ascendant sur les plus considérables... Sa familiarité avait même quelque chose d'impérieux: car non-seulement il voulait qu'il lui fût permis de trouver à redire aux autres; mais il ne pouvait souffrir qu'on critiquât ses compositions, qu'il défendait avec un tel entêtement, que ceux-mêmes qu'il consultait là-dessus ne pouvaient lui dire leurs pensées sans s'exposer à essuyer de sa part d'étranges emportemens* (*p*). Il était *de bonne foi, et très-officieux, surtout envers les dames; car son carrosse et ses gens étaient toujours à leur service* (*q*). Il n'était pas savant (M): il tirait tout de son génie; mais je ne voudrais point prendre pour une

(*g*) Discours touchant la vie de M. Bensserade.

(*h*) *Il était l'auteur du* sonnet d'Uranie.

(*i*) *Voyez le* Ménagiana *à la pag.* 189 *de la 2e. édition de Hollande.*

(*k*) *Voyez les* Lettres *de ce comte*, *part. IV*, *lettre XCI.*

(*l*) Tallemant, Discours sur Bensserade.

(*m*) *Voyez le* Mercure Historique *de novembre* 1691, *pag.* 537.

(*n*) Tallemant, Discours sur Bensserade.

* L'abbé d'Olivet, comme le remarque Leclerc, le fait naître en 1612 et mourir le 19 octobre 1691; Chaufepié, d'après d'Olivet, donne la liste de ses ouvrages.

(*o*) Mercure Historique, *novembre* 1691, *pag.* 537.

(*p*) Tallemant, Discours sur Bensserade.

(*q*) *Là même.*

Digitized by Google

preuve d'ignorance l'impossibilité où il fut un jour d'expliquer la différence qu'il y a entre les Hamadryades et les Dryades (N). Il commença de bonne heure à se mettre sous la presse; car on dit que sa tragédie de *Cléopâtre* fut imprimée l'an 1630 *. C'est ce qui a fait dire qu'il *était auteur plus que jubilé* (O). Furetière le maltraite trop dans ses factums (*r*). Sarrazin, dans la Pompe funèbre de Voiture, lui a donné un coup de dent : c'est lui qu'il appelle *Rousselin de Grenade*, au III[e]. chapitre de *la grand'chronique du noble Vetturius*; et il se sert de ce nom, à cause que Benserade était rousseau (P)†, et que par plaisanterie, et pour la ressemblance des noms, il se disait issu des Abencerrages. J'ai trouvé cela écrit à la main à la marge d'un exemplaire de la Pompe funèbre de Voiture, lequel exemplaire avait appartenu à un homme qui savait la carte. Il paraît par ce chapitre de Sarrazin, que Benserade avait supplanté Voiture chez madame de Saintot (Q). J'espérais trouver beaucoup de choses sur la vie de M. de Benserade dans le Recueil des plus belles pièces des poëtes français (*s*) : le titre m'en assurait; mais quand j'ai été à la page marquée à la table, je n'y ai pas rencontré une seule ligne d'histoire *.

* Le *Ménagiana* sur qui Bayle s'appuie (*Voyez* les remarques (C) et (O)) ne donne, dit Leclerc, la date de 1630 que comme douteuse. La *Cléopâtre* ne fut imprimée en effet qu'en 1636. Elle avait été jouée à la fin de 1635.

(*r*) *Voyez la pag.* 18 *du II*[e]. Factum, *et la* 27 *du III*[e]., *de l'édition de Hollande.*

(*s*) Ce Recueil *est en* 5 *tomes. L'auteur des* Mémoires et Voyages d'Espagne *l'a publié à Paris l'an* 1692. *Il fut d'abord contrefait à Amsterdam.*

* Joly termine ses remarques par deux pièces de vers de Bensserade, qu'il croit n'avoir jamais été imprimées.

(A) *La raison pourquoi l'évêque... ne lui ôta point le nom d'Isaac est très-singulière.*] Benserade n'avait que sept à huit ans lorsque l'évêque qui le confirmait lui demanda, *s'il voulait bien changer son nom juif avec un nom plus chrétien? J'y consens*, répondit-il, *pourvu qu'on me donne du retour.* Le prélat surpris du génie de cet enfant ne voulut point lui changer le nom : *Il faut le lui laisser*, dit-il, *il le rendra très-illustre* *. Cette particularité m'a été communiquée de bon lieu; et je pense qu'elle se trouvera dans la Vie de M. de Benserade, faite par monsieur l'abbé Tallemant, si jamais elle s'imprime.

Voilà ce que je disais l'an 1694. Ma conjecture n'a pas été fausse : ce Discours de M. l'abbé Tallemant se voit à la tête des œuvres de M. de Benserade, imprimées à Paris l'an 1697, et en Hollande l'an 1698. On y trouve la particularité que j'ai rapportée.

(B) *On prétend que ses ancêtres ont été de grande importance.*] C'est la coutume, quand on est reçu dans l'Académie Française, de faire l'éloge de celui auquel on succède. M. Pavillon, successeur de M. de Benserade, le loua délicatement : voici de quelle manière il mania le chapitre de l'extraction : « Ce n'est pas ici le lieu » où l'on doive faire valoir la noblesse » du sang de cet illustre mort. Ici le » hasard de la naissance ne fait estimer ni mépriser personne : aussi » dans la pompe funèbre des défunts, » on n'y fait point marcher devant » les images de leurs ancêtres; on » n'y expose que leurs talens, on n'y » montre que leurs ouvrages. Que partout ailleurs, on pare l'éloge du défunt du nom des anciens seigneurs » de Maline, que l'on compte entre » ses aïeuls celui qui dans le commencement du siècle passé fut grand-

* Joly avance que cette histoire est racontée *un peu différemment* dans les *Hommes illustres* de Perrault. C'est, il est vrai, dans d'autres termes; mais le fond est absolument le même.

» maître de l'artillerie : on ne doit » parler ici que de ce qui le fit admi- » rer pendant sa vie, et de ce qui le » doit faire revivre après sa mort (1). »

Voici ce qu'on trouve dans le Discours de M. l'abbé Tallemant : *Quoique* M. de Benserade *ne parlât guère de son père, il n'oubliait pas pour cela ses ancêtres, dont l'un avait été chambellan d'un de nos rois, et châtelain du château de Milan..... Du côté maternel, il était allié des Vignancours et de ceux de la Porte : sa mère portait ce dernier nom, qui était celui de la mère du cardinal de Richelieu..... Elle ne consentait pas trop volontiers à la parenté du cardinal, disant souvent dans sa famille qu'elle n'était pas de la Porte dont on voulait qu'elle fût..... Monsieur l'amiral de Brézé considérait* Benserade *comme une personne qui lui appartenait.* On affirme dans l'Épître dédicatoire de ses œuvres (2), qu'il avait l'honneur d'appartenir au grand cardinal de Richelieu. Comparez, je vous prie, tout cela avec ce passage du Ménagiana. « M. de Benserade, à ce que j'ai entendu dire, » était fils d'un procureur de Gisors ; » et j'ai été fort surpris, lorsque » M. l'abbé Regnier lut ici dernière- » ment la harangue de M. Pavillon, » à sa réception à l'Académie, dans » laquelle on donne à M. de Benserade » une généalogie magnifique. Mais je » ne l'en estimerais pas moins pour » être encore de plus bas lieu. Les » savans doivent se piquer d'être les » fils de leurs propres ouvrages. M. de » Benserade avait une assez jolie mai- » son à Gentilli. Au-dessus de la porte » de cette maison, il avait fait met- » tre des armes qu'il s'était données » avec une couronne de comte. Un » de ses amis dit un jour en les voyant: » *C'est aux poëtes à en faire* (3). » Notez que M. Pavillon et M. l'abbé Tallemant ne disent rien l'un de ce que l'autre caractérise touchant les ancêtres de M. de Benserade. Cela fait soupçonner qu'ils ont suivi des notions vagues ; car on ne s'éloigne pas si étrangement de l'uniformité, quand on se règle sur des titres généalogiques bien prouvés. Quoi qu'il en soit des ancêtres (*), l'obscurité du père ne peut point passer pour douteuse. Les uns avaient ouï dire que c'était un procureur de Gisors (4); les autres qu'il avait été maître des eaux et forêts (5). Son fils ne parlait guère de lui, quoiqu'il n'oubliât pas ses ancêtres (6). Voulez-vous de plus grandes preuves d'un petit état ? Prenez garde à une autre chose. Une infinité de gens prouvent mieux la noblesse de leur père, que celle de leur aïeul ; et si vous les obligiez à prouver celle de leur bisaïeul, vous les embarrasseriez davantage. Perse a employé cette observation (7). Ici c'est tout le contraire. Il faut sauter quelques degrés en remontant, si l'on veut sortir des ténèbres généalogiques. Notre M. de Benserade ne trouve rien de commode, ni chez son père, ni chez son grand-père : il ne trouve sa noblesse que dans les siècles passés. Il est sûr que le sang noble ressemble quelquefois à ces fleuves, qui tombent dans un précipice, et, après avoir coulé dans des canaux souterrains pendant quelques lieues, reparaissent tout de nouveau (8). L'histoire généalogique, précédée presque toujours du temps fabuleux, est assez souvent entrecoupée par des périodes de temps obscur. C'est une carte géographique, qui a ses déserts, et ses terres inconnues. Voyez M. Pavillon, qui a été obligé de faire un saut de cent cinquante ans, pour rejoindre deux bouts illustres dans la famille de Benserade. Je ferai ci-dessous (9) une antithèse des vers de Perse dans un autre sens.

Je ne sais que dire d'un Nicolas Benserade, à qui Érasme écrivait des let-

(1) *Voyez les* Lettres historiques *du mois de février* 1692, *pag.* 169, 170.

(2) *Imprimées à Paris, chez Charles de Serci, l'an* 1697.

(3) Suite du Ménagiana, *pag.* 53, *édition de Hollande.*

(*) Les Mémoires de l'état de France sous le règne de Charles IX, tom. I, feuill. 296 et 297, tournés de l'édition de 1579, parlent d'un Claude de Benserade, *clerc du greffe civil du Palais de Rouen*, massacré avec sa femme à Rouen, pour la religion, en l'année 1572. Rem. crit.

(4) Ménagiana, *là même.*

(5) Tallemant, Discours sur la Vie de Benserade, *au commencement.*

(6) *Là même.*

(7) *Voyez la remarque* (B) *de l'article de* (Scipion) Gentilis.

(8) *Tel est le Guadiana, en Espagne.*

(9) *Dans la remarque* (B) *de l'article de* (Scipion) Gentilis.

tres (10), et dont il parle comme d'un très-honnête homme, qui lui avait fait du bien, et qui avait de l'érudition (11). On le qualifie jurisconsulte (12). Notre M. de Benserade l'eût-il voulu mettre parmi ses ancêtres?

(C) *Il eut le bonheur de plaire au cardinal de Richelieu.*] Le même M. Pavillon expose que ce cardinal fit élever Benserade. *Vous avez vu dans ce digne confrère*, dit-il (13), *le fruit des soins que le grand cardinal de Richelieu avait pris de son éducation : celui qui donna la naissance à votre docte compagnie fit élever sa jeunesse, et comme ce n'est que du côté de l'esprit qu'on regarde les hommes parmi vous, avant même que vous l'eussiez associé, il pouvait se vanter que vous étiez enfans d'un même père.* On pourrait croire, si l'on ne songeait qu'à ces paroles, que M. de Benserade ne fut connu de ce cardinal que sur le pied d'un jeune homme de belle espérance, qui était d'autant plus digne de la protection du premier ministre, qu'il était fils d'un huguenot converti; mais quand on prend garde aux circonstances du temps, lors, dis-je, que l'on considère, que dès l'an 1630 (*1), la *Cléopâtre* de Benserade était imprimée (14), on ne peut douter qu'il n'ait eu part à l'estime du cardinal de Richelieu en qualité d'auteur, et de bel esprit actuellement.

(D)..... *Et au cardinal Mazarin.*] Qu'il me soit permis d'insérer ici un long passage d'une pièce d'un titre assez surprenant (15). Plusieurs de mes lecteurs seront bien aises de voir ici ce que c'est, sans avoir la peine de changer de livre; outre que quelques-uns pourraient bien n'avoir pas dans leur cabinet l'*Arliquiniana*. (*2) « Votre » histoire me fait souvenir d'une chose » qui a fait la fortune de Benserade : » c'est lui-même qui me l'a dit; vous » l'avez connu? Oui, lui répondis-je, » je l'ai vu jusqu'à sa mort : c'était » l'esprit le plus vif, et l'ami le plus » ardent que j'aie jamais vu; il était » honnête et galant homme, et je » vous dirai quelque jour des choses » bien particulières de lui. Vous savez » donc, reprit Arlequin, que Benserade vint à la cour, jeune, agréable, » et plein de mérite. Il s'attacha au » cardinal Mazarin qui l'aimait, mais » d'une amitié qui ne lui produisait » rien. Benserade, suivant toujours son » génie, faisait tous les jours des vers » galans, qui lui donnaient beaucoup » de réputation. Un soir, le cardinal, » se trouvant chez le roi, parla de la » manière dont il avait vécu dans la » cour du pape, où il avait passé sa » jeunesse. Il dit qu'il aimait les » sciences; mais que son occupation » principale était les belles-lettres, et » surtout la poésie, où il réussissait » assez bien, et qu'il était dans la cour » de ce pape, comme Benserade était » en celle de France. Quelque temps » après il sortit, et alla dans son appartement. Benserade arriva une » heure après : ses amis lui dirent ce » qu'avait dit le cardinal. A peine » eurent-ils fini, que Benserade, tout » pénétré de joie, les quitta brusquement sans leur rien dire. Il courut à » l'appartement du cardinal, et heurta » de toute sa force pour se faire entendre. Le cardinal venait de se » coucher. Benserade pressa si fort, » et fit tant de bruit, qu'on fut obligé » de le laisser entrer. Il courut se jeter à genoux au chevet du lit de son » éminence; et après lui avoir demandé mille pardons de son effronterie, il lui dit ce qu'il venait d'apprendre, et le remercia avec une » ardeur inexplicable de l'honneur » qu'il lui avait fait de se comparer à » lui pour la réputation qu'il avait » dans la poésie. Il ajouta qu'il en » était si glorieux, qu'il n'avait pu retenir sa joie, et qu'il serait mort à » sa porte, si on l'eût empêché de venir lui en témoigner sa reconnaissance. Cet empressement plut beaucoup au cardinal. Il l'assura de sa » protection, et lui promit qu'elle ne » lui serait pas inutile : en effet, six

(10) *Voyez les* Lettres XXI *et* XXIV *du* IX^e^. *livre* d'Érasme. *Elles sont datées, l'une de l'an* 1499, *et l'autre de l'an* 1498.

(11) Érasme, *là même. Voyez aussi* l'Épître XXIV *du livre V*, *pag.* 323.

(12) *Dans la table des* Lettres d'Érasme.

(13) Lettres historiques *de février* 1692, *pag.* 171.

*1 *Voyez* ma note pénultième sur le texte, page 316, colonne 1^re^.

(14) *Voyez la remarque* (O).

(15) *Intitulé* Arliquiniana. *Je ne sais pourquoi on a mieux aimé dire* Arliquiniana *qu'*Arlequiniana, *puisqu'on dit* Arlequin *et non* Arliquin.

*2 L'auteur de l'*Arliquiniana* est Cotolendi. Le passage qu'en cite Bayle est traité de fable par Leclerc et par Joly.

» jours après il lui envoya une petite » pension de deux mille francs. Quel- » que temps après il en eut d'autres » considérables sur des abbayes; et il » aurait été évêque, s'il avait voulu » s'engager à l'église (16). » M. l'abbé Tallemant ne conviendrait pas de ce dernier fait. Voyez la remarque suivante.

(E) *On lui donna des pensions sur un évêché et sur deux abbayes.*] Il en obtint une du cardinal de Richelieu, *dès les premiers ouvrages qu'on vit paraître de sa façon : elle lui fut continuée jusqu'à la mort de cette éminence, et il aurait peut-être trouvé la même protection auprès de madame la duchesse d'Aiguillon, si ces quatre vers qu'il fit après la mort du cardinal ne l'eussent extrêmement offensée :*

> Cy-gist, oui gist, par la mort-bleu,
> Le cardinal de Richelieu;
> Et, ce qui cause mon ennuy,
> Ma pension avecque luy.

La pension était assez considérable, à ce qu'on m'a assuré; ce qui fut une terrible perte pour lui, et qui l'aurait extrêmement incommodé, si elle n'eût été réparée par une autre de trois mille livres, que la reine mère lui donna (17). Admirons ici la force de l'habitude de plaisanter. Un poëte, qui s'est tourné de ce côté-là, aime mieux risquer sa fortune, que de perdre l'occasion d'une raillerie : je dis l'occasion la moins naturelle, la plus opposée aux bienséances; car que peut-on concevoir de plus éloigné du décorum, que de badiner sur la mort du plus grand homme qui ait été dans le ministère de France? Et si, par cette seule raison, la plaisanterie choque les règles, quel nouveau degré de bizarrerie n'y a-t-il pas là-dedans, lorsque le poëte, qui folâtre sur ce sujet, avait reçu du défunt une pension considérable? Je ne saurais trouver mauvais que la duchesse d'Aiguillon l'ait supprimée : elle eut en cela moins de tort que M. de Benserade. Mais passons aux autres bienfaits dont ce bel esprit fut gratifié. Le cardinal Mazarin lui fit avoir *une pension de mille écus sur l'abbaye de Saint-Éloy.... et lui laissa en mourant deux mille livres de pension sur l'évêché de Mende....... Enfin* Benserade *eut encore une pension de deux mille livres sur une abbaye de monsieur l'abbé de Fourilles, appelée Haut-Villiers..... Il avait outre cela une rente de cinq cents écus sur la maison de ville de Lyon, et beaucoup d'argent comptant* (18). Il eût bien voulu avoir *un titre, et peut-être ne lui a-t-on point voulu accorder cette grâce, parce qu'il ne s'était pas d'abord destiné entièrement à l'église. Mais s'il n'a pas obtenu celle-ci, qu'il* AVAIT DEMANDÉE AVEC INSTANCE (19), *il en a eu où il ne s'attendait pas* (20). On nous conte ensuite la manière dont il reçut les trois cents pistoles que le roi lui fit porter un matin (21). Ce prince donna dix mille livres, pour les figures dont les Rondeaux de Benserade sur les Métamorphoses d'Ovide furent ornés.

On s'étonnera peut-être, ces paroles sont de M. l'abbé Tallemant, *qu'étant aussi accommodé qu'il était, il ait tant raillé sur sa pauvreté; mais pour répondre à cela, il ne faut que distinguer les temps : c'était au commencement qu'il vint à la cour.* Si l'on cherchait bien les dates, on trouverait peut-être que cette apologie n'est point juste, et que M. de Benserade s'est plaint de la pauvreté, lors même qu'il n'en sentait plus l'embarras. Il ne serait pas le seul poëte qui serait tombé dans cette faute: et c'est un désordre beaucoup plus digne de censure, que celui dont on a blâmé Sénèque, d'avoir loué et recommandé la pauvreté au milieu d'une opulence excessive. Il vaut mieux faire cela, que de se plaindre d'être gueux, quoiqu'on soit fort à son aise. En tous cas, notre Benserade est un exemple à opposer à l'auteur d'un joli rondeau dont je parle ailleurs (22), et qui commence, *Le bel-esprit au siècle de Marot.* Ses vers lui firent faire une assez belle fortune, et le mirent en état de pouvoir

(16) Arliquiniana, *pag.* 235, *édition de Hollande.*

(17) *L'abbé* Tallemant, Discours sur Benserade.

(18) *Là même.*

(19) *Je mets ceci en gros caractères, afin de faire sentir l'opposition entre M. l'abbé* Tallemant, *et l'auteur de l'*Arliquiniana, *qui a dit que Benserade* aurait été évêque, s'il avait voulu s'engager à l'église. *Voyez ci-dessus, citation* (16)

(20) Tallemant, Discours sur Benserade.

(21) *Là même.*

(22) *Dans les* Nouvelles Lettres contre Maimbourg, *pag.* 590 *et suiv.*

prêter aux dames un carrosse et des laquais. Il était sans doute très-digne de récompense ; mais on aurait dû lui assigner ses pensions sur d'autres biens que sur les revenus de l'église, *non hos quæsitum munus in usus*. Voyez la remarque (G) de l'article THOMAS. Au reste, il ne faut point douter que plusieurs autres beaux esprits ne lui portassent envie, tant à l'égard du carrosse qu'il faisait rouler, qu'à l'égard de l'avantage dont il jouissait de dîner souvent en ville. L'un d'eux (23) composa un sonnet, dont voici la conclusion :

Il fréquente les bonnes tables,
Et je ne mange que chez moi :
J'en connais de plus misérables (24).

Voilà le goût des parasites de l'antiquité.

Si tristi domicœnio laboras,
Turani, potes esurire mecum (25).

Observons que ce sonnet *n'avait plus de lieu il y avait long-temps*; car la *mauvaise santé obligea* M. de Benserade *sur la fin de sa vie à ne manger guère que chez lui*: et non-seulement, *il ne sortait guère pour dîner dehors, mais il ne sortait guère pour faire des visites* (26).

(F) *On avait résolu de le députer à la reine de Suède ; mais cela ne fut point exécuté.*] J'ai lu cela dans une lettre de Costar à madame la marquise de Lavardin. Les paroles de Costar sont dignes d'être rapportées, puisqu'elles nous font savoir qu'en ce temps-là Benserade n'était pas trop bien dans ses affaires. C'est une mauvaise coutume à messieurs les beaux esprits de ne dater point leurs lettres. Si Costar avait daté les siennes, nous saurions l'année où Benserade devait avoir cet emploi. « On vous aura » mandé que la reine l'envoie en » Suède, et qu'il part d'ici dans huit » ou dix jours. Il se morfondait fort à » Paris : je ne sais s'il se dégèlera à » Stockolm, et si l'air du Nord sera » plus favorable à sa fortune, que n'a » été celui de la cour. Je m'assure que » tout le froid du septentrion, et que » toute la neige et la glace du pays de » Bise, ne seront pas capables d'é- » teindre ce beau feu qui l'anime ; et » que la présence de la plus brave et » de la plus spirituelle des reines lui » inspirera des choses dignes d'être » conçues sous un meilleur ciel, et » sous un climat plus doux (27). » Voyez dans le recueil des plus belles pièces des poëtes français (28) les plaisanteries que fit cet ambassadeur sur la misère de son équipage. Scarron ne put se taire sur ce que la députation n'eut point de lieu : voici comment il date une épître à la comtesse de Fiesque :

L'an que le sieur de Benserade
N'alla point à son ambassade.

On n'en sait pas mieux quelle est cette année. Je ne sais pourquoi M. Tallemant assure que quelqu'un fit ces deux vers *dans ses gazettes* ; car ce n'est pas ainsi que l'on doit nommer les épîtres de Scarron.

(G) *Son* Sonnet de Job..... *fit beaucoup parler de lui.*] Ce sonnet, et celui d'Uranie, firent éclorre une infinité de vers, que l'on peut voir dans le recueil des pièces choisies. Je crois que pendant le cours de cette querelle il ne se fit rien de plus spirituel, que la Glose à M. Esprit (29). Ce fut Sarrazin qui la composa : il s'était déclaré pour le sonnet d'Uranie. Balzac fit une censure sévère de ces deux sonnets, qui se trouve à la fin de son Socrate chrétien. Quand on examine cette censure, on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a d'excellentes pièces qui ont de fort grands défauts. Il y a certaines beautés, et certaines grâces, qui brillent de telle sorte au milieu des fautes qui sont échappées à l'auteur, qu'on ne prend point garde à ces fautes. Mais, après tout, je ne vois point qu'aujourd'hui ces deux sonnets passent pour les meilleures pièces de leurs auteurs. Voici ce qu'un fin critique (30) en a dit : *Beaucoup de gens ont pris parti dans cette contestation*

(23) *L'abbé* Esprit.

(24) *Ce sonnet fut fait sur Job.* Tallemant, Discours sur Bensserade, etc.

(25) Martial., epigr. LXXIX *libri V. Voyez aussi les* épigramm. LXXVIII, LXXIX *du livre XII.*

(26) Tallemant, Discours sur Bensserade.

(27) Costar, Lettre CLXV *du Ier. volume, pag.* 480.

(28) *Tom. V, pag.* 231. *Je parle du Recueil publié par l'auteur du* Voyage d'Espagne.

(29) *Vous la trouverez parmi les* Poésies de Sarrazin, *pag.* 86 *de l'édition de* 1658, in-12.

(30) *M.* Sallo, *dans le* Journal des Savans *du* 26 *de janvier* 1665, *pag.* 48, *édition de Hollande.*

(31) : *et elle s'est tellement échauffée, qu'il s'est fait des gageures considérables en faveur de l'un et de l'autre. Mais il est à craindre qu'il n'arrive à ces deux pièces la même chose qui est arrivée à ces deux sonnets qui divisèrent le Parnasse en deux factions si célèbres, sous les noms de jobelins et d'uranins. Car étant examinés de plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix et de leur estime.*

L'auteur de l'Épître qui sert de préface à la traduction nouvelle de Perse et de Juvénal (32) débite une particularité curieuse, que je ne saurais omettre. « C'est ainsi (33) qu'un grand » prince qui savait beaucoup, mais » qui avait encore plus de goût pour les » bonnes choses que de capacité, ju» gea si juste, en deux petits vers des » deux fameux sonnets qui amusèrent » autrefois toute la cour, et qui la » partagèrent en deux cabales de beaux » esprits, dont la guerre fut fort in» nocente. Voiture eut pour lui de re» doutables partisans, et Benserade » aussi : mais en vérité, la décision » du prince de Conti, que lui dicta la » nature seule, donna gain de cause » aux jobelins, et cela sans appel. » Voici l'arrêt :

» *L'un est plus grand, plus achevé ;*
» *Mais je voudrais avoir fait l'autre* *.

» Le premier vers regarde Voiture, et » le second regarde Benserade, qui » fut, je pense, alors bien content du » souhait qu'avait formé un juge d'au» tant plus incorruptible, que tout le » monde expérimente, en lisant les » termes dont il s'est servi, qu'il a jugé » sans prévention. » M. l'abbé Tallemant n'a rien dit de ces deux vers de M. le prince de Conti, quoiqu'il rapporte que ce prince ne croyait pas avoir jamais vu de plus beau sonnet que celui de Job. *La fin*, disait cette altesse, en *est la plus heureuse du monde ; mais les autres vers, quoique fort galans, semblent être plutôt négligés, que polis et achevés.* Madame de Longueville se déclara pour le sonnet de Voiture (34). Notez que Benserade fit le sien *en envoyant à une dame la paraphrase qu'il avait composée sur Job* (35) : notez, dis-je, cela comme une preuve de la licence profane que se donnent les poëtes galans *. La patience de Job, cet exemple canonique, divin, sacré, devait-elle servir d'introduction où de texte à une déclaration d'amour ? Un poëte chrétien ne devait-il pas avoir plus de respect pour les histoires de la Bible ? devait-il mettre sa patience, et sa prétendue misère, au-dessus de celle de Job, sous prétexte qu'il était amoureux, et qu'il n'osait déclarer sa flamme ?

(H) *Il réussissait merveilleusement aux vers qu'il faisait pour les ballets.*] Il y avait une adresse toute nouvelle dans ces vers : ils caractérisaient en même temps les divinités poétiques, et les personnes qui représentaient ces divinités. L'auteur des Nouvelles de la République des Lettres a parlé en passant de cette singularité. « M. de » Benserade lut (36) une pièce de sa » façon, qui fut extrêmement applau» die. C'est le portrait en raccourci des » quarante académiciens par rapport » à leurs personnes, à leurs talens, à » leurs aventures, et à leur fortune. » Il parle avec liberté de chacun » d'eux ; mais avec ce tour fin et ini» mitable dont il s'est servi tant de » fois pour faire des vers de ballet

(31) *C'est celle qui s'éleva sur la* Joconde *de M.* de Bouillon, *secrétaire de feu M. le duc d'Orléans, et sur la* Joconde *de M.* de la Fontaine.

(32) *Faite par le jésuite* Hiérôme Tarteron, *et imprimée à Paris, l'an* 1689.

(33) *C'est-à-dire, en jugeant par ce qui se passe en nous-mêmes lorsque nous lisons.*

* Le sonnet qui finit par ces deux vers est de P. Corneille, dit Leclerc, et non du prince de Conti. Le père Tarteron s'était sans doute aperçu de sa faute ; car dans la nouvelle édition de son Perse et Juvénal, en 1706, il supprima le passage. Un prince de C.... que Leclerc croit être *Condé* et non *Conti*) est auteur d'un quatrain qui finit ainsi :

Le grand est le plus admirable,
Le petit est le plus galant.

(34) Tallemant, Discours sur Bensserade. *Il rapporte quelques particularités touchant la guerre des uranins et des jobelins.*

(35) *Là même.*

* Ces *Paraphrases* virent le jour en 1638, et cependant, comme le remarque Joly, la dispute ne commença qu'en 1651. « Je penserais » volontiers, ajoute Joly, que Benserade ne » composa le sonnet qu'après 1647, année où » les *Paraphrases* sur Job parurent pour la se» conde fois à Paris, in-12. J'ai cette seconde » édition, inconnue à ceux qui ont parlé de » Benserade, et omise dans la *Bibliotheca sacra* » du père Lelong. Peut-être vers 1651 y eut-il » une troisième édition au sujet de laquelle » Benserade aura pu faire le sonnet dont il » s'agit. »

(36) *Le jour qu'on reçut M. Corneille le jeune à l'académie française.*

» personnellement propres aux dames et aux seigneurs de la cour qui devaient paraître dans les entrées (37). » M. Perrault a beaucoup mieux expliqué cela : voyons un peu ce qu'il en dit. *Je vais vous dire encore une* sorte de poésie qu'on a ajoutée aux anciennes. *Ce sont les vers admirables que M. de Benserade faisait pour les ballets du roi. Avant lui, quand on faisait les stances sur Jupiter, par exemple, qui fait une entrée où il foudroie les cyclopes, ces stances ne parlaient que de Jupiter comme Jupiter, et point du tout de la personne qui le représentait. M. de Benserade tourne ses vers de manière qu'ils s'entendent également de l'un et de l'autre; et comme c'était ordinairement le roi qui représentait Jupiter, d'autres fois Neptune, quelquefois Mars ou le Soleil, rien n'en est plus admirable que la finesse des louanges qu'il lui donne sans s'adresser à lui. Le coup porte sur le personnage, et le contre-coup sur la personne : ce qui donne un double plaisir, en donnant à entendre deux choses à la fois, qui, belles séparément, deviennent encore plus belles étant jointes ensemble* (38). J'ajoute un troisième témoin à ces deux-là, parce qu'il caractérise d'une manière plus étendue à certains égards les vers en question, et qu'il me fournit une preuve de deux remarques suivantes. *Nous venons de perdre*, dit-il (39), *un bel esprit, qui a excellé en l'art de railler finement et agréablement, tant de vive voix, que dans ses écrits, surtout dans les ingénieux vers de ballet qu'il a faits pour toute la cour, pendant plusieurs années. Il est original en ce genre : les anciens ne lui ont fourni aucun modèle de cette espèce de raillerie; et personne n'a jusqu'ici réussi à l'imiter. Il mêlait aux descriptions des dieux et des déesses, et des autres personnages qui étaient représentés dans ces ballets, des peintures vives et ressemblantes des gens de la cour qui les représentaient : il y découvrait souvent leurs inclinations, leurs attachemens, et jusqu'à leurs aventures les plus secrètes; mais d'une manière si agréable, si fine, et si détournée, que ceux qui y étaient raillés étaient les premiers à s'en réjouir, et que ses plaisanteries ne leur laissaient dans l'âme ni ressentiment ni chagrin : ce qui est une marque essentielle de leur perfection.* Voyez aussi la première lettre de la II^e. partie de M. de Rabutin, et le Discours de M. l'abbé Tallemant. Vous trouverez dans ce discours que Benserade eut une querelle avec le président de Périgni, et avec Molière, qui avaient fait des vers de ballet. C'est une marque qu'il voulait être le seul que l'on employât à cela.

(I) *C'est peut-être pour s'accommoder à la coutume qu'il traduisit les psaumes dans sa vieillesse; mais cela peut aussi venir d'un bon fond de cœur.*] On est d'autant plus porté à croire que cela sortait d'un bon principe dans M. de Benserade, que sa soumission à Dieu a été insigne pendant sa dernière maladie. Citons M. l'abbé Tallemant. « On ne pouvait commencer sa vie avec plus de galanterie, ni la finir avec plus de piété ni plus de soumission à la volonté de Dieu, qu'a fait Bensserade. Il a souffert de si grandes douleurs, que Job, dont il a vanté la patience, n'en a guère pu souffrir de plus aigres : elles l'étaient de telle sorte, que des gens d'un tempérament moins vif, et beaucoup moins sensible que le sien, n'eussent pas été capables de les supporter (40). »

(K) *Il réussissait bien dans les bons mots.*] Le passage que je viens de rapporter (41) témoigne qu'il possédait ce talent. Voici un autre témoignage tiré de la même source. C'est un témoignage qu'on pourrait appeler *pratique*; car il consiste en exemple. « Un homme de la cour était soupçonné d'être impuissant, et ne voulait pas demeurer d'accord qu'il le fût : il rencontra *Benserade*, qui l'avait souvent raillé là-dessus. *Monsieur*, lui dit-il, *nonobstant toutes vos mauvaises plaisanteries, ma femme est accouchée depuis peu de jours. Hé! monsieur*, lui répliqua Benserade, *on n'a ja-*

(37) Nouvelles de la République des Lettres, *mois de janvier* 1685, *pag.* 37.

(38) Parallèle des Anciens et des Modernes, *tom. II, pag.* 210, *édition de Hollande.*

(39) Recueil des bons Contes, *imprimés chez la veuve Cramoisi, en* 1693, *pag.* 204, *édition de Hollande. On attribue ce livre à M.* de Callière, *de l'académie française, et plénipotentiaire de France au traité de paix de Ryswick.*

(40) Tallemant, Discours sur Bensserade.

(41) *Ci-dessus, citation* (39).

» *mais douté de madame votre femme* (42). » Vous trouverez quelques-uns de ses bons mots dans la suite du Ménagiana, et dans le Discours de M. l'abbé Tallemant.

(L) *Il disait aux gens leurs vérités, sans qu'ils eussent lieu de s'en plaindre.*] Rien n'est plus certain que cette sentence, *Obsequium amicos, veritas odium parit* : c'est-à-dire, *On se fait des amis par la complaisance, et des ennemis en disant la vérité.* Il faut donc que ceux qui savent ôter à la vérité cet air odieux, et cette mine fâcheuse qui l'accompagnent ordinairement, aient une adresse bien particulière. Voilà le talent dont Benserade fut loué par son successeur. *Quelle adresse de faire également souffrir des railleries aux plus impatiens, des louanges aux modestes, de dire des vérités au milieu de la cour sans nuire à sa fortune, et de divertir ceux même auxquels il reprochait quelque défaut! Aimable censeur, dont les vers ingénieux, purgés de la bile et du fiel de la satire, ont trouvé cet art admirable de reprendre tout le monde, et de n'offenser personne* (43). On ne pourrait pas accuser M. Pavillon d'avoir outré la matière, quand même ce que l'on trouve dans certains factums (44) serait vrai ; car il n'est point de règle si générale qui ne souffre des exceptions : c'est l'auteur des factums qu'il faut soupçonner d'outrer les choses. Il dit (45) que Benserade *s'était érigé en galant dans la vieille cour, par des chansonnettes et des vers de ballet, qui lui avaient acquis quelque réputation pendant le règne du mauvais goût, des équivoques, et des pointes, qui subsiste encore chez lui. Elles lui ont attiré d'autre côté*, continue-t-il, *quelques menaces et aventures fâcheuses, qui ont servi de date à des gazettes burlesques.* A la page 28 du III^e^. factum, il dit que *la liste scandaleuse* que Benserade avait faite de l'académie, *et qu'il eut la témérité de lire publiquement dans une des assemblées solennelles*, contenait *des choses si choquantes et si outrageuses, qu'elles attirèrent sur lui les menaces d'une personne de la première qualité, qui y prenait intérêt ; de sorte que, nonobstant son imprudence, il fut obligé de la supprimer, pour la bonne amitié qu'il portait à ses épaules* (46).

(M) *Il n'était pas savant.*] Cela était si connu, qu'on ne fit point scrupule de l'avouer quand on reçut M. Pavillon à l'académie française, jour favorable à M. de Benserade, où l'on était bien plus disposé à lui donner ce qui ne lui appartenait pas, qu'à lui ôter ce qui lui appartenait. Voici comment M. Charpentier s'exprime dans la réponse qu'il fit au discours du nouvel académicien. *La compagnie a perdu en* M. de Benserade *un de ses ornemens : c'était un esprit original, et qui ne devait qu'à lui seul toute sa réputation. Sans rien emprunter des anciens*, NI MÊME LES AVOIR TROP BIEN CONNUS, *il les a égalés ; et si l'on aperçoit dans ses écrits quelques-unes de leurs pensées, c'est un effet du hasard, plutôt que de l'imitation. Il a montré qu'il se pouvait faire encore quelque chose de nouveau sous le soleil; et ce caractère de nouveauté lui a été si naturel, que sitôt qu'il l'a voulu abandonner, il n'a plus été le même ; et le commerce qu'il avait avec les grâces demeurait interrompu quand il travaillait sur d'autres idées que les siennes.* Je ne m'étonne point de voir que l'on ne supprima pas ce défaut d'érudition ; car on en tirait la matière d'un éloge raffiné.

(N) *Il ne put expliquer la différence qu'il y a entre les hamadryades et les dryades.*] Voici le fait : nous y verrons qu'il paya d'esprit : « S'étant » trouvé un jour à l'opéra dans la » loge de Monsieur, Madame lui de- » manda quelle différence il y avait » entre les hamadryades et les drya- » des? Il se trouva fort embarrassé ; » mais, ne voulant pas demeurer » court, comme il s'aperçut qu'un » archevêque et un évêque atten- » daient Madame à la sortie, n'ayant » pas voulu faire paraître leurs croix » dans la loge, il dit *qu'il y avait au-* » *tant de différence qu'entre les évê-* » *ques et les archevêques.* Cela fit as-

(42) Recueil des bons Contes, *pag.* 24, 25.

(43) Pavillon, Discours prononcé à l'académie française. *Voyez les* Lettres histor., *mois de février* 1692, *pag.* 170.

(44) *De Furetière.*

(45) *Pag.* 19 *de son* II^e^. *factum.*

(46) Tallemant, Discours sur Benserade.

» sez rire sur-le-champ ; et Madame » le redisant le lendemain à sa toi» lette, quelqu'un regardant un ec» clésiastique de ses amis, dit en le » montrant, *Voilà de quoi faire une » dryade et une hamadryade, quand » votre altesse voudra l'entreprendre » sérieusement* (47). » L'embarras de M. de Benserade en cette rencontre ne me paraît pas un bon signe d'ignorance ; car je suis sûr que la question de Madame eût mis à bout plusieurs célèbres docteurs régens (48). On sait mieux ces choses-là à la sortie du collége, qu'après avoir blanchi dans des études plus relevées.

(O) *Il était auteur plus que jubilé.*] Cette expression est empruntée des cloîtres. Un moine qui a cinquante ans de profession, est un religieux *jubilé*, que l'on dispense de matines et des rigueurs de la règle en quelques endroits (49). Les couvens ont formé cette expression sur la durée du jubilé judaïque, qui était de cinquante ans (50). Voici comment M. Ménage prouve que M. de Benserade *était auteur plus que jubilé*. Il suppose que la *Cléopâtre* de cet auteur fut imprimée l'an 1630, et puis il continue de cette façon : « Il est mort en 1691, âgé de » quatre-vingts ans : ainsi il y a » soixante-un ans qu'il a fait cette » pièce ; et je suppose qu'il avait du » moins vingt ans quand il la fit. De » plus, il est à remarquer qu'en ce » temps-là on n'imprimait guère une » pièce de théâtre qu'un an après » qu'elle avait été jouée pour la pre» mière fois (51). »

M. Ménage se trompe quand il suppose que la Cléopâtre de notre auteur fut imprimée l'an 1630, et je m'étonne qu'ayant pu trouver à Paris tant d'occasions de s'assurer de ce fait, il ait négligé de s'en informer, ou de charger de cette recherche quelqu'un de ces jeunes hommes qui fréquentaient sa mercuriale. Le hasard m'a fait tomber depuis peu entre les mains un exemplaire de la première édition de la *Cléopâtre de Bensserade* (52) : et j'ai connu par ce moyen que cette pièce fut imprimée chez Antoine de Sommaville, in-4°., et achevée *d'imprimer le* 29^{e}. *jour de mars* 1636.

Joignons à cela ces paroles de M. l'abbé Tallemant : « A peine était-il » sorti du collége qu'il donna deux » ou trois pièces de théâtre : j'en ai » vu deux, dont l'une s'appelait » *Iphis et Hiante*, et l'autre *Marc » Antoine* (53). Elles eurent toutes » deux assez de succès : mais s'il ai» mait la comédie, il n'aimait pas » moins les comédiennes ; et l'on dit » qu'avec feu le marquis d'Armen» tières, pour lors abbé, il quittait » la Sorbonne, où leurs parens vou» laient qu'ils étudiassent l'un et l'au» tre, et cela pour aller presque tous » les jours à l'hôtel de Bourgogne, » où se trouvaient leurs inclinations, » qui étaient la Valiote et la Belle» Roze (54). »

(P) *Benserade était rousseau.*] M. l'abbé Tallemant a cru que Benserade avait aimé la Belle-Roze *à cause de leur conformité de poil.* Elle *avait les cheveux d'un blond ardent ; et pour lui, il avouait franchement qu'il était rousseau, se donnait lui-même ce nom, et s'associait là-dessus des plus grands seigneurs de la cour, sans se mettre en peine si cette société leur plaisait ou non* (55).

(Q) *Il avait supplanté Voiture chez madame de Saintot.*] Sarrazin s'exprime ainsi : *Comme Vetturius arriva à la cour de la reine Lionnelle de Galle : comme il en devint amoureux ; et comme il en fut chassé par les menées de Hunault d'Armorique et de Rousselin de Grenade.* Les notes manuscrites de mon exemplaire (56) m'apprennent que madame de Saintot fut désignée sous le nom de *Lionnelle de Galle*, à cause de Gaillonnet, maison de son père. M. de la Hunaudaye, qui était Breton, fut désigné par *Hunault d'Armorique.*

(47) Tallemant, Discours sur Bensserade.

(48) *Voyez l'article* Dryades.

(49) *Voyez* Furetière, *au mot* Jubilé.

(50) *Là même.*

(51) Ménagiana, *pag.* 335 *de la première édition de Hollande.*

(52) *C'est l'orthographe de son nom, tant au titre qu'au bas de l'épître dédicatoire et dans le privilége du roi.*

(53) *C'est apparemment la même que M.* Ménage *nomme* Cléopâtre.

(54) Tallemant, Discours sur Bensserade.

(55) *Là même.*

(56) *Voyez ci-dessus, vers la fin du texte de cet article.*

BÉRAULD (Nicolas), en latin *Beraldus*, doit être compté parmi les savans du XVI^e. siècle. Il fut précepteur de l'amiral de Coligni (A). Érasme le loue en plus d'un endroit (B), et confesse que, passant par Orléans, pour aller en Italie, il logea chez lui (C), et qu'il en reçut mille marques de bonté. Nous apprenons par-là que Bérauld demeurait à Orléans. Quelques-uns disent qu'il y était né (D); mais d'autres assurent qu'il était de Languedoc (E). Il a travaillé sur Pline (F), de quoi le père Hardouin n'a point parlé dans son excellent catalogue des commentateurs de cet ancien auteur. Il témoigna dans sa préface un juste chagrin des abus de l'imprimerie. On sera sans doute bien aise que je rapporte sa plainte (G), et que j'indique quelques autres pièces qu'il publia (H). On a rapporté depuis quelque temps une chose qui fait voir que c'était un honnête homme (I). Il fut fort considéré d'Étienne Poncher, évêque de Paris, et puis archevêque de Sens (*a*) *[1], prélat d'une grande autorité dans le royaume, et le protecteur des lettres *[2]. François Bérauld, son fils, fut fort docte. Il entendait bien la langue grecque, et il l'enseignait dans Mombelliart, l'an 1554 (*b*). Il enseignait à Lausanne, quand Bèze y alla en 1549 (*c*). Il y enseignait aussi en l'an 1557 (*d*). Il était à Genève l'an 1561 (*e*). Il était principal du collége de Montargis l'an 1571 (*f*), d'où il alla à la Rochelle, pour y exercer un semblable emploi (*g*). Il était bon poëte et en grec et en latin (*h*). Il n'est pas besoin de dire qu'il était de la religion. Il a traduit quelques livres d'Appien (K).

(*a*) *Cela paraît par une* Lettre de Budé à Érasme. *C'est la LX^e. du III^e. livre de celles d'*Érasme.

*[1] La lettre citée dans la note (*a*) étant de mars 1519, « il fallait dire (suivant Joly), « *auparavant* évêque de Paris et *alors* archevêque de Sens » : critique au moins futile.

*[2] Bayle ne parle pas de la mort de Bérauld. Leclerc croit qu'elle arriva en 1540.

(*b*) Colomes., *in* Galliâ orient., *pag.* 17.

(*c*) Ant. Fayus, *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 14.

(*d*) Melch. Adam., *in* Vitâ Stuckii.

(*e*) Colomesii, Gallia orient., *pag.* 55.

(*f*) *Ibid.*, *pag.* 46.

(*g*) *Ibid. et pag.* 38. *Voyez la* Lettre *que* Bèze *lui écrivit : c'est la LXXI^e. de celles de* Bèze.

(*h*) Colomesii, Gallia orient., *p.* 22, 40.

(A) *Il fut précepteur de l'amiral de Coligni.*] En voici la preuve. *Natus est hic Gaspar anno MDXVII, mensis feb. die XVI, qui cùm puer indolem virtutis atque ingenii mirificam ostenderet, mater eum patre mortuo bonis litteris ab ineunte ætate imbuendum curavit : ei que Nicolaum Beraldum, qui tum eruditionis laude in primis totius Galliæ florebat, præceptorem attribuit* (1). L'ancienne Vie de cet amiral ne dit que cela ; mais celle qui fut donnée au public l'an 1686 rapporte plus de circonstances *. Nous y apprenons que *Bérauld fut mis d'abord auprès de l'aîné qui, ayant infiniment d'esprit, profita beaucoup sous un si bon maître* (2)...... *D'Odet*, continue-t-on, *il passa auprès de Gaspard, et il trouva en lui, non pas un esprit plus pénétrant, car il ne s'en trouvait guère ; mais un esprit plus disposé à l'obéissance ; tellement qu'il lui apprit bientôt, non-seulement le latin, mais encore la philosophie. Comme M. de Montmorency, qui venait d'être fait*

(1) Vita Gasp. Colinii, *pag.* 33, 34, *edition. Ultraj. anni* 1645.

* L'ancienne Vie de Coligni, citée par Bayle, est écrite en latin et a pour auteur Jean de Serres (*Serranus*), ou, suivant d'autres, Jean de Villiers Hotman. Il en existe une traduction française, 1643, in-4°. et in-16. La *Vie de l'amiral de Coligni*, 1686, in-12, dont Bayle rapporte un passage, a pour auteur le fameux Gatien Sandras de Courtils, écrivain justement décrié.

(2) Vie de Gaspar de Coligni, *pag.* 8 *et* 9.

connétable *, *aimait sa sœur et ses enfans, il trouvait le temps, parmi les grandes occupations qu'il avait, de vaquer à l'éducation de ceux-ci : c'est pourquoi il avait commandé à Bérauld de le venir voir réglément une fois la semaine, et de l'avertir fidèlement de tout ce qu'il reconnaîtrait en eux de bien ou de mal. Or, Bérault l'étant venu trouver selon son commandement, et lui ayant dit qu'il était bien plus content de Gaspard que d'Odet, le connétable prit l'un pour l'autre, et lui fit réponse qu'il vît à y remédier, parce qu'il voulait que Gaspard fût d'église, et qu'Odet, comme l'aîné, soutînt l'honneur de sa maison. Bérauld, surpris de cette réponse, lui demanda si c'est qu'il fallait qu'un ecclésiastique fût ignorant, et un homme du monde plus habile ? Ce discours de Bérauld fit connaître au connétable qu'il s'était mépris, et il fut ravi d'apprendre que Gaspard eût tant de disposition aux sciences, qu'il y avait lieu d'en espérer quelque chose de bon. Mais Bérauld ayant fait part de cette conversation à son écolier, il eut si peur qu'on ne le fît d'église, qu'il n'y eut plus moyen de lui faire regarder un livre.*

(B) *Érasme le loue en plus d'un endroit.*] Ce qu'il en dit dans son *Ciceronianus* est un mélange de bien et de mal, puisque s'il lui donne d'un côté le talent de bien parler, il lui ôte de l'autre le talent de bien écrire ; et qu'il le représente comme un paresseux. *Agnosco dictionis illaborato fluxu Pino non dissimilem : verùm is in hoc genere nunquàm nervos intendit suos, dicendo quàm scripto felicior. Quid possit satis divino, sed est magni laboris fugitantior* (3). Dans la remarque suivante, il lui donnera des éloges plus purs et en plus grand nombre. Notez qu'il lui dédia son livre *de Conscribendis Epistolis*, l'an 1522.

(C) *Érasme...... logea chez lui.*] Rapportons le passage tout entier : il nous fournira un point de critique contre l'historien moderne de l'amiral de Coligni. *Nicolaus Beraldus lepidè nimirùm hospitalis tesseræ meminit in subscriptione suâ. Nam memini cùm olim essem* Aureliæ, Italiam *aditurus, me hominis hospitio usum, atque apud eum dies aliquot sanè quàm benignè comiterque habitum. Etiam nunc audire mihi videor linguam illam explanatam ac volubilem, suaviterque tinnientem et blandè canoram vocem, orationem paratam ac purè fluentem : videre os illud amicum et plurimùm humanitatis præ se ferens, supercilii nihil : mores venustos, commodos, faciles, minimèque molestos : quin et interulam sericam velut apophoretum obtulit abituro, vixque ab homine impetravi ut liceret recusare* (4). Cette lettre est datée du 21 de février 1516, d'où l'on peut inférer que Bérauld n'était point jeune, quand il fut donné pour précepteur aux fils du maréchal de Châtillon. Mais cette volubilité de langue qu'Érasme, témoin auriculaire, lui attribue, comment l'accorderons-nous avec ce que l'on va lire ? L'amiral *avait en lui deux choses qui paraissaient extrêmement opposées, savoir : une grande vivacité d'esprit, et une parole fort lente ; si bien que l'on eût dit qu'il rêvait à ce qu'il allait dire. Les politiques voulaient que ce fût une adresse pour avoir le temps d'observer ceux à qui il avait affaire..... Il est bien plus vraisemblable de croire que c'était un défaut qu'il avait contracté par la fréquentation de Nicolas Bérauld, son maître, en qui l'on remarquait la même chose* (5) *.

(D) *Quelques-uns disent qu'il était né* à Orléans.] *Nicolai Beraldi* Aurelii...... *Dialogus*. C'est ainsi que parle Gesner (6). Voyez aussi Rocolles, à la page 214 de l'Histoire véritable du calvinisme. Je rapporterai ses paroles à la fin de la remarque suivante.

* Montmorency, dit Leclerc, ne devint connétable qu'en 1538. Odet, déjà cardinal, était alors âgé de vingt-trois ans, et Gaspard qui en avait un peu plus de vingt-un portait les armes depuis plusieurs années. De Courtils a donc grand tort de supposer que ces deux frères étaient encore sous la férule de Bérauld quand Montmorency fut fait connétable. En 1538 Bérauld n'était plus chargé de l'éducation des Coligni.

(3) Erasm., *in* Ciceron., *pag.* 74.

(4) Erasmus, Epist. XIV *libri I*, *pag.* 56.

(5) Vie de Gaspard de Coligni, *pag.* 18.

* Joly prétend que Bayle dit que Bérauld était bègue. Bayle ne parle que de sa lenteur à parler, et cela sur le témoignage de Sandras de Courtils qu'il oppose à celui d'Érasme.

(6) Gesneri Biblioth., *folio* 518.

(E) ..... *d'autres assurent qu'il était de Languedoc.*] « Louise de Montmorenci, leur mère, assistée des con» seils de son frère, prit soin de leur » éducation, et leur donna pour pré» cepteur Nicolas Bérauld, natif du » Languedoc, mais qui avait appris » les belles-lettres à Paris, où il était » venu dès sa jeunesse. » C'est ainsi qu'on parle dans la page 8 de la nouvelle Vie de l'amiral. Gesner aura pu être trompé par le long séjour que Bérauld fit à Orléans, où il était professeur en droit, si je ne me trompe. Rocolles en parle ainsi, à la page 214 de l'Histoire véritable du Calvinisme : *Nicolas Bérauld, d'Orléans, grand* Jurisconsulte. Gesner fait mention d'une harangue de Bérauld *de Jurisprudentiâ vetere ac novitiâ.*

(F) *Il a travaillé sur Pline.*] Il est le troisième des commentateurs de cet auteur qu'Érasme a nommés. Hermolaüs Barbarus est le premier (7), Bude le second *, et Jean Cæsareus le quatrième. *Post hunc* (Budæum) *Nicolaus Beraldus, homo supra peritiam humanarum litterarum, mathematices etiam pulchrè callens, quodque hic vel præcipuum erat sani judicii, non minore studio quàm religione versatus est in hoc labore. Nuper omnium postremus Joannes Cæsareus in omni genere litterarum exercitatissimus, non infelicem operam præstitit* (8). C'est ainsi qu'Érasme a parlé dans la préface du Pline qu'il fit imprimer à Bâle, chez Frobenius, l'an 1525. Il assure qu'il avait corrigé beaucoup de passages, et que jamais Pline n'avait paru en meilleur état. *In cæteris item ita vigilatum est, ut meo periculo non dubitem polliceri nunquàm hactenùs exîsse Plinium feliciùs tractatum* (9). Cependant le père Hardouin ne dit rien de cette édition, et il ne compte Cæsarius (c'est ainsi qu'il le nomme) que parmi ceux qui n'ont travaillé que sur un morceau de Pline. Il ne lui attribue que des Scolies sur ce qui concerne les poissons au livre IX. M. Chevillier va donc trop loin dans ces paroles de la page 191 de son Origine de l'imprimerie de Paris : *j'ai été étonné, quand j'ai vu, qu'on n'y* (10) *avait rien dit de Jean Cæsarius, et qu'il n'y était fait aucune mention de son ouvrage, ni dans la préface, ni dans la liste des principales éditions de ce fameux auteur, qui a été mise au premier tome.* Ceci servira de note ou d'accessoire à ce que l'on touche de l'omission de Bérauld dans le texte de l'article.

(G) *Il témoigna son chagrin des abus de l'imprimerie. On sera bien aise que je rapporte sa plainte.*] « Jacques Fontaine, professeur en droit » dans l'université de Paris......, ap» prouve fort le conseil que Nicolas » Bérauld donna aux souverains d'ap» porter quelque remède à ce mal, et » de faire des édits pour éloigner de » ce bel art tous ceux qui par le man» que d'érudition et de science, se» raient jugés incapables de l'exercer. » *Quarè prudentissimè in Præfatione » operis sui Pliniani admonet longè » eruditissimus Nicolaus Beraldus, » ut aliquo publico decreto insolen» tissima ista ignorantum impresso» rum audacia reprimatur; quibus hoc » debemus studiosi, quòd pro unâquâ» que litterâ invenimus plagam, pro » syllabâ crucem, pro libro tormen» tum. Sed rei indignitas, quæ loqui » compulit, etiam tacere cogit* (11). » Ces paroles de Jacques Fontaine se trouvent dans l'éloge qu'il fit de Bertholde Rembolt, fameux imprimeur. *On le lit au Sexte des Décrétales, imprimé par Chevalon, l'année* 1520 (12).

(H)...... *et que j'indique quelques autres pièces qu'il publia.*] Voici celles dont Gesner a fait mention. *Dialogus quo rationes explicantur quibus dicendi ex tempore facultas parari potest : deque ipsâ dicendi ex tempore facultate*, à Lyon, en 1534. *De Jurisprudentiâ vetere ac novitiâ Oratio, cum eruditâ ad antiquorum lectionem ac studium exhortatione*, à Lyon, en 1533. Des *notes* sur le *Rusticus* et sur le *Nutricia* de *Poli-*

(7) *Le père Hardouin remarque, et avec raison, que le premier qui entreprit* Pline *fut* Jean André Valeriensis antistes in Corsicâ. *Je crois qu'il fallait dire* Aleriensis.

* L'édition de Bérauld est de Paris, 1516.

(8) Erasm., *Præfat.*, *in* Plin. *Elle est imprimée parmi ses* Lettres, *au livre XXVIII*, *pag.* 1682.

(9) *Ibid.*, *pag.* 1683.

(10) *C'est-à-dire, dans l'édition du père* Hardouin.

(11) Chevillier, Origine de l'imprimerie de Paris, *pag.* 183.

(12) *Là même.*

tien. Il est vrai que quant à ce dernier ouvrage, Gesner n'est pas hors d'incertitude. *Fertur etiam in Politiani Nutricia scripsisse, si benè memini* (13). Josse Badius, dédiant à Louis de Berquin la seconde partie des œuvres de Politien, l'an 1512, s'excuse le mieux qu'il peut de ce qu'il n'a point encore imprimé *la très-docte et très-solide épître* que Bérauld avait composée contre Laurent Valla, et dédiée à son bon ami Louis de Berquin. Voyez Rocolles, Hist. vérit. du Calv., pag. 214, qui dit que cet ouvrage de Bérauld avait pour titre, *De la Récrimination contre Laurens Valla, Antoine de Palerme, et Barthélemi Facius* (14). Le Catalogue d'Oxford contient un *Dictionarium Græco-Latinum Nicolai Beraldi*, imprimé à Paris, l'an 1521 *1, et un autre livre intitulé *Syderalis Abyssus*, imprimé dans la même ville, en 1514 *2.

(I) *C'était un honnête homme.*] Madame de Châtillon, et le connétable de Montmorency son frère, voulaient faire de Gaspard de Coligni un homme d'église; et ayant su de lui-même que ce n'était pas son inclination, *ils donnèrent ordre à Bérauld de lui insinuer leur volonté, croyant que comme il avait toujours manié son esprit de jeunesse, il savait mieux que personne le moyen de le réduire.* Ils lui représentèrent que son disciple pourrait l'oublier dans la profession des armes; mais que sous l'état ecclésiastique, il aurait toujours besoin de lui, et le comblerait de bénéfices. *Ils ne s'y pouvaient prendre plus finement pour lui faire faire ce qu'ils voulaient; mais Bérauld, qui était plus homme de bien qu'intéressé, au lieu de faire tous les efforts qu'ils espéraient, se contenta* de lui montrer les avantages de la dignité de cardinal, et en même temps il lui en représenta les précipices, et lui conseilla de ne s'y point engager contre son inclination (15).

(K) *Il a traduit quelques livres d'Appien.*] Ce fut Henri Étienne, qui le choisit pour traduire les guerres d'Annibal et celles d'Espagne: *Sicut hosce duos libellos à me ex Italiâ* (*uti dixi*) *allatos primus edidi, ita etiam primus latinè vertendos curavi, et quidem delecto ad id munus viro Græcæ linguæ non parùm perito, Francisco Beraldo Aurelianensi* (16). Il montre dans ses notes pourquoi il a préféré la traduction de François Bérauld à celle de Cælius Secundus Curion *.

(13) Gesn. Biblioth., *folio* 518.

(14) Rocolles, Histoire vér. du Calvinisme, *pag.* 214.

*1 Ce Dictionnaire ne porte aucun nom sur le frontispice. L'auteur primitif était, dit Leclerc, un carme italien nommé Jean Craston ou Crastoni. Bérauld ayant revu et augmenté cet ouvrage, l'appelle dans sa préface: *nostrum hoc Lexicon*.

*2 Joly remarque que Bayle a oublié de citer un ouvrage de Bérauld, mentionné dans la *Bibliotheca sacra* du père Lelong et intitulé: *Nicolaus Beraldus Aurelius catholicus: Enarratio psalmorum* 71 *et* 130, Paris, 1529, in-4°.

(15) Vie de l'amiral de Coligny, *imprimée en* 1686, *pag.* 10, 11.

(16) Henricus Stephanus, *in Præf.* Appiani.

* « On lit, dit Joly, plusieurs particularités » curieuses sur N. Bérauld dans les *Singularités* » *historiques et littéraires de D. Liron*, tom. » III, pag. 129 et suiv., où il dit qu'il *ne connaît* » *que Gessner qui ait parlé de Bérauld*. Il » pouvait consulter le *Dictionnaire critique*. Du » reste, il cite un grand nombre d'ouvrages in- » connus à Bayle. »

BÉRAULT (Claude), auteur du *Commentaire sur Stace in usum Delphini*, mourut à Paris, au mois de mars 1705. Il était professeur royal en syriaque, depuis la mort de M. d'Herbelot.

BÉRAULT (Michel), ministre, et puis aussi professeur en théologie à Montauban, a fleuri vers la fin du XVIe. siècle, et au commencement du XVIIe. Il se fit fort considérer dans son parti. Il avait *été moine*, si l'on en croit Scaliger, qui lui a donné la louange de *docte* et *d'habile homme* (*a*). Il fut choisi, en 1593, pour disputer contre du Perron dans la conférence de Mantes, comme je l'ai dit en un autre endroit (*b*); et il publia un ouvrage contre le même du

(*a*) Scaligérana, *au mot* Bérault, *pag.* 29.

(*b*) *Dans la remarque* (B) *de l'article* Rotan.

Perron, l'an 1598 (A). Il favorisa beaucoup au temps des guerres civiles, les intérêts du duc de Rohan, et il publia dans cette vue quelques écrits qui lui firent des affaires (B). Il avait *brigué presque ouvertement*, en 1605, la nomination de député aux assemblées générales de ceux de la religion (*c*). Il nous a appris une époque, qui est assez curieuse (C); je veux dire, ce qui porta plusieurs ministres de France à commencer de lire les pères (*d*).

(*c*) Hist. de l'édit de Nantes, *tom. I, pag.* 425.

(*d*) *Voyez la préface de son livre de la* Défense de la Vocation des ministres.

(A) *Il publia un ouvrage contre le même du Perron, l'an* 1598.] Il le fit imprimer à Montauban, par Denis Haultin, et le dédia aux magistrats et aux habitans de la ville : c'est un *in*-8°. de 498 pages, intitulé *Briève et claire défense de la vocation des ministres de l'Évangile contre la réplique de Messire Jacques Davy, évêque d'Évreux, faite article par article sur la même réplique.*

(B)... *et quelques écrits, qui lui firent des affaires.*] Le commissaire du roi au synode national de Charenton, en 1631, demanda, entre autres choses, qu'il fût défendu *aux ministres de se mêler des affaires politiques* (1). *Cet article regardait Béraud, ministre de Montauban, homme d'un esprit un peu chaud, et qui allait vite. Pendant les derniers troubles il avait écrit un livre, où, non content de justifier la prise des armes, il s'était avisé de soutenir que les ministres même ont vocation de les porter, et de répandre le sang. Le commissaire exagéra l'importance de cette opinion, dangereuse dans un homme comme Béraud, qui, outre la qualité de ministre, avait encore celle de professeur en théologie. Il prononça le premier la condamnation de ce coupable, et ordonna au synode de le censurer. Avant que de rien* répondre *sur l'affaire* de Béraud, *il fallut l'entendre* (2). *Il avoua le livre : il prétendit n'y avoir point enseigné la doctrine qu'on lui imputait, et excusa sur la malice des temps ce qu'il y avait de suspect. Il dit qu'il s'y trouvait des paroles ambiguës, et qu'il détestait la conséquence qu'on en avait tirée. Le commissaire ne voulut point laisser passer cette espèce d'excuse, et il convainquit Béraud d'avoir écrit formellement, dans une préface de son livre, les choses dont on l'accusait. De sorte qu'il fut censuré fort vivement par le synode, qui traita les expressions de son livre de* termes scandaleux, qu'il avait *employés* mal à propos. *Cette doctrine fut condamnée, et il fut défendu aux ministres de l'enseigner. Cependant Béraud demeura exclus du synode ; et avant que d'y être rétabli, il essuya encore une nouvelle censure de la part du commissaire.*

Après que les députés du synode eurent harangué le roi, on permit à Bérauld de prendre séance dans l'assemblée (3).

(C) *Il nous a appris une époque qui est assez curieuse.*] Il dit (4), qu'environ l'an 1585, lorsque ceux de la religion réformée étaient occupés à *repousser les furieux et plus que gigantins efforts de la ligue*, on reçut *de surcharge certain avis venant de Paris et de la cour* d'Henri III, *que quelques jeunes hommes autrefois sortis d'entre les réformés préparaient guerre.* . . . .

. . . .

à l'imprimé jusqu'à *cette nouvelle* inclusivement

« *Comme Dieu*, ajoute-t-il, *donne* » *toujours aux siens quelques moyens* » *de faire profit des plus envenimés*. .

. . . .

(1) Histoire de l'édit de Nantes, *tom. II, pag.* 518.

(2) Histoire de l'édit de Nantes, *tom. II, pag.* 519.

(3) *Là même, pag.* 523.

(4) Bérault, *Préface de la* Défense de la vocation des ministres.

Digitized by Google

à l'imprimé jusqu'à *A ceux - ci*, inclusivement *. »

* Cette remarque (C) rejetée dans le quatrième volume dans l'édition de 1720, a été totalement oubliée dans les éditions de 1730, 1734, 1740, etc. J'aurais voulu, comme j'ai déjà eu le bonheur de le faire en d'autres articles, remplir les citations qui ne sont qu'indiquées ici. J'ai vainement cherché dans toutes les bibliothèques publiques de Paris et dans plusieurs des départemens l'ouvrage de Bérauld dont Bayle donne le titre dans sa remarque (A). Un avis inséré dans la *Bibliographie de la France*, deux lettres écrites à Montauban, n'ayant rien produit jusqu'à présent, je fais ici un nouvel appel aux amis des lettres; et dans l'espoir qu'il produira tot ou tard quelqu'effet, j'ai laissé quelques lignes en blanc. Aussitôt que j'aurai trouvé le livre de Bérault je n'aurai qu'à faire réimprimer le présent feuillet où les blancs seront alors remplis.

BÉRENGER* (Pierre), de Poitiers, disciple d'Abélard, prit fort à cœur les intérêts de son maître condamné par un concile (*a*) en 1140 : et parce qu'il regarda saint Bernard comme la principale cause de cette condamnation, ce fut contre lui qu'il jeta le plus grand feu de sa colère. Il écrivit une *Apologie pour Abélard* (*b*), où il expose qu'on prépara le jugement du procès parmi les verres et les pots (A); et que l'accusé, voyant la mauvaise disposition de ses juges, demanda que la cause fût renvoyée au pape (B); qu'on ne laissa point de le condamner; et que saint Bernard prévint avec tant de promptitude l'esprit du saint père, qu'Abélard fut bientôt condamné à Rome, sans avoir été ouï (C), et sans même qu'on lui eût donné le temps de se présenter au tribunal devant lequel il avait évoqué sa cause. Là-dessus, l'apologiste rapporte les raisons qu'on pouvait alléguer pour saint Bernard : savoir *que le zèle de la maison de Dieu le rongeait; que la lèpre qui défigurait le corps de l'église se serait répandue au long et au large, si l'on n'avait étouffé le mal dans sa naissance; et que, pour épargner aux lecteurs la peine de parcourir plusieurs volumes, il avait été à propos de donner une courte liste des propositions pernicieuses d'Abélard.* On ne peut tirer d'affaire celui qui fut le faiseur d'extraits en cette rencontre; et soit que saint Bernard ait pris seul toute cette peine, soit qu'il ait produit avec ses extraits ceux que d'autres lui fournirent, il est certain que cet endroit de sa vie ne fait pas beaucoup d'honneur à sa mémoire (D). La liste qu'il produisit contenait des choses qu'Abélard n'avait jamais dites ni écrites, et des choses qu'Abélard n'avait jamais entendues selon le sens qu'on lui imputait (*c*). C'est ce que l'apologiste devait montrer dans la II^e. partie de son ouvrage; mais il ne la composa point, et pour cause (E). En attendant cette seconde partie, qui ne vint jamais, il fit comprendre à saint Bernard dans la première, que ce n'était point à lui à persécuter les autres sur leur doctrine, puisque ses écrits n'étaient point exempts d'erreur. On lui soutint qu'il avait enseigné une chose, qu'il n'aurait pas manqué d'insérer comme un monstre de doctrine dans ses extraits d'Abélard, si

* « Article purement satirique, dit Leclerc. *Voyez* le père Mabillon dans son » édition de saint Bernard, édition de 1690. » La même lecture servira pour l'article que » Bayle a donné à saint Bernard ».

(*a*) *Tenu à Sens.*

(*b*) *Elle est imprimée avec les* OEuvres d'Abélard, *à Paris en* 1616.

(*c*) *Voyez la remarque* (I).

Abélard l'avait débitée (*d*). Cette récrimination de Bérenger fut inutile : il s'adressait à une de ces personnes privilégiées, qui s'acquièrent le bénéfice de l'impunité, par les grands services qu'ils prétendent avoir rendus à la cause (F). Il ne gagna pas davantage, en représentant à ce dénonciateur l'indulgence qu'on avait eue pour les erreurs de quelques pères de l'église. Outre cette pièce de Bérenger, nous avons deux *lettres* de sa façon, l'une à l'évêque de Mende, l'autre contre les chartreux. Elles sont imprimées avec les œuvres d'Abélard. Il soutient dans tous ses écrits le caractère d'un esprit ardent et aigre, que Pétrarque lui a donné (G); mais il dit que son invective contre les chartreux ne tendait qu'à les corriger de leur médisance (*e*). Ceux qui ont dit qu'il était de petite taille ont mal entendu l'auteur qu'ils citent (*f*). Au fond, les reproches d'hétérodoxie qu'il a faits à saint Bernard ne sont que de vaines chicanes, et ne doivent servir tout au plus qu'à faire voir, que quand on appuie trop rigidement sur certaines expressions, sans se revêtir de cet esprit d'équité qui cherche le sens d'un auteur dans le but et dans les principes de ses ouvrages, on trouve aisément des propositions erronées. Je ne prétends pas que les erreurs imputées à Abélard aient toutes un aussi mauvais fondement que celui-là (H); mais on ne le saurait nier à l'égard de la meilleure partie (I) : et ainsi les amis de saint Bernard n'avaient pas un juste sujet de se plaindre de ce qu'on trouvait des erreurs dans ses ouvrages, en se servant contre lui de sa méthode. Il est de l'utilité publique que certaines gens soient obligés de s'écrier,

> . . . . *Eheu!*
> *Quàm temerè in nosmet legem sancimus*
> *iniquam* (*g*).

Le mal est que l'événement ne se déclare pas toujours contre l'agresseur ; car nous voyons encore aujourd'hui le malheureux Abélard couvert de honte et d'ignominie (K), pendant que son adversaire est invoqué comme un saint. Il avait été condamné à Soissons dans un concile présidé par le légat du pape, lequel légat n'entendait rien à l'état de la question (L). Gerson a cru que le fameux Bérenger, qui niait la réalité, était disciple de Pierre Abélard (*h*) : il l'a pris peut-être pour celui qui fait la matière de cet article; et en tout cas, il s'est trompé, vu qu'Abélard n'avait pas dix ans, lorsque l'adversaire de la réalité mourut.

Ceux qui voudront s'informer plus en détail si Bérenger avait raison de prétendre qu'Abélard n'était pas un hérétique qui eût mérité les persécutions qu'on lui suscita, feront bien de consulter

(*d*) Savoir que l'âme était créée au ciel. *Dum dignitatem animæ jactitas, originem ei sideream flore jejuni eloquii nundinaris. Quod si in Petri Opusculis hujus vecordiam reperisses, non est dubium quin eam inter illa quæ peperisti capitulorum monstra locâsses.* Bereng. *in* Oper. Abælardi, *pag.* 315.

(*e*) *Volui resecare in eis immoderatam licentiam linguæ, quâ velut quidam geometræ totum orbem mensurabant* Bereng. *in* Oper. Abælardi. *pag.* 323.

(*f*) *Voyez la remarque* (F).

(*g*) Horat., Sat. III, vs. 66, *lib. I.*

(*h*) Gerson., Oper., *tom. IV*, *alphabeto LXIX*, *lit. Q*, *folio* 212.

M. du Pin, qui a porté un jugement équitable sur la doctrine de cet homme, et nommément sur les XIV propositions extraites de ses ouvrages, et lues dans le concile de Sens. *On ne peut pas nier*, dit-il (*i*), *qu'il n'ait eu des sentimens catholiques sur le mystère de la Trinité, et qu'il n'ait cru les trois personnes divines d'une même nature.* Je rapporterai tout ce qu'il a dit sur cette proposition d'Abélard, *Dieu ne peut faire que ce qu'il fait* (M). C'est une question plus importante et plus difficile que l'on ne saurait s'imaginer. J'ajouterai à cela, que les protestans sont plus enclins que beaucoup de catholiques à condamner Abélard (N); et je citerai un passage de M. Joly, chanoine de Notre-Dame à Paris.

(*i*) Du Pin, Bibliot. des auteurs ecclésiast., *tom. IX*, *pag.* 122, *édition de Hollande.*

(A) *Il exposa dans son* Apologie pour Abélard, *qu'on prépara le jugement de son procès parmi les verres et les pots.*] On ne peut pas faire une description plus satirique, que celle que Bérenger a faite des préliminaires de ce jugement synodal. Il dit que les pères du concile, après avoir bien bu et mangé, se firent lire l'écrit de Pierre Abélard. Ils frappaient des pieds pendant la lecture, ils riaient, ils badinaient, ils buvaient; et lorsqu'ils entendaient quelque chose à quoi leurs oreilles n'étaient pas accoutumées, ils grinçaient les dents contre cet auteur, et se demandaient s'ils laisseraient vivre un tel monstre? Ils avaient tant bu qu'ils s'endormirent; de sorte que quand leur lecteur rencontrait quelqu'endroit scabreux, il leur demandait s'ils ne le condamnaient pas? ils se réveillaient en sursaut, et disaient à moitié endormis, les uns *damnamus*, les autres seulement *namus*. Les termes de Bérenger ont plus de force que les miens : qu'il me soit donc permis de les rapporter. Il appliquait fort joliment les pensées des anciens poëtes latins. *Post aliqua pontifices insultare, pedem pedi applodere, ridere, nugari conspiceres, ut facilè quilibet judicaret illos non Christo vota persolvere, sed Baccho. Inter hæc salutantur cyphi, pocula celebrantur, laudantur vina, pontificum guttura irrigantur...... lethæi potio succi pontificum corda jam sepelierat. Ecce, inquit Satyricus*,

.... Inter pocula quærunt
Pontifices saturi quid dia poëmata narrent.

Denique, cùm aliquid subtile divinumque sonabat quod auribus pontificalibus erat insolitum, audientes omnes dissecabantur cordibus suis, et stridebant dentibus in Petrum, et oculos talpæ habentes in philosophum, Hoc, *inquiunt*, sineremus vivere monstrum?...... *Cujus* (vini) *calor ita incesserat cerebris, ut in somni lethargiam oculi omnium solverentur. Inter hæc, sonat lector, stertit auditor. Alius cubito innititur, ut det oculis suis somnum; alius super molle cervical dormitionem palpebris suis molitur; alius super genua caput reclinans dormitat. Cùm itaque lector in Petri satis aliquod reperiret spinetum, surdis exclamabat auribus pontificum*, Damnatis? *Tunc quidam vix ad extremam syllabam expergefacti, somnolentâ voce, capite pendulo*, Damnamus *ajebant. Alii verò damnantium tumultu excitati, decapitatâ primâ syllabâ*, namus *inquiunt.* Je ne saurais m'empêcher de mettre ici ce petit conte. Un conseiller s'endormait quelquefois sur les fleurs de lis. « Un » jour, le président de sa chambre re» cueillant les voix de la compagnie, » et lui ayant demandé la sienne, il » lui répondit en sursaut, et n'étant » pas encore bien réveillé, *qu'il était » d'avis qu'on fît couper le cou à cet » homme-là. Mais c'est un pré dont » est question*, dit le président : *Qu'il » soit donc fauché*, répliqua le con» seiller (1).» Balzac avait lu cela peut-être dans l'écrit burlesque de François Hotman, déguisé sous le nom de *Matago de Matagonibus*, contre Matharel. *Nota omnibus*, dit-il, *est historia de eo qui cùm dormiens à*

(1) Balzac, Aristipe, *pag.* 199.

præside excitatus et sententiam interrogatus esset, semisomnis dixit Suspendatur, suspendatur, *credens criminalem processum esse. Cui præses*, Quinimò, *inquit*, agitur de prato : ergò defalcetur, *respondit ebrius*.

(B)...... *que voyant la mauvaise disposition de ses juges, il demanda que la cause fût renvoyée au pape.*] Othon de Frisingen dit qu'Abélard appréhenda d'être accablé par quelque émotion populaire, et que, pour éviter ce malheur, il demanda son renvoi en cour de Rome. *Dum de fide suâ discuteretur, seditionem populi timens, apostolicæ sedis præsentiam appellavit* (2). Il avait raison de se défier d'une populace animée par les déclamations de ses dénonciateurs, qui le faisaient passer pour le destructeur des plus saints mystères de l'Évangile.

(C)...... *et qu'à l'instigation de saint Bernard, il fut condamné sans avoir été ouï.*] On lui fit la même injustice au concile de Soissons ; et cela sur un fort mauvais prétexte : c'est qu'on craignait les subtilités de sa dialectique, et les adresses de son éloquence. *Libros quos ediderat propriâ manu ab Episcopis igni dare coactus est, nullâ sibi respondendi facultate, eò quòd disceptandi in eo peritia ab omnibus suspecta haberetur, concessâ* (3). Le président d'Argentré a raison de trouver mauvais que, sur un tel fondement, on ait violé l'une des plus saintes lois de la justice. *Il ne faut condamner personne sans l'entendre : audiatur et altera pars ;*

> *Qui statuit aliquid, parte inauditâ alterâ,*
> *Æquum licet statuerit, haud æquus fuit* (4).

Voici ce que dit de cet auteur celui qui a publié les œuvres de Pierre Abélard. *Queritur eum non fuisse auditum in concilio contra eum coacto, quod omnes quantumvis docti et subtiles ejus acumen ingenii, linguæ versatilis volubilitatem, eloquentiæ flumen aureum, vel potiùs fulmen igneum et trisulcum, syllogismorum gryfos et contorta enthymemata reformidârint* (5).

(D)...... *ce procédé de saint Bernard ne fait pas beaucoup d'honneur à sa mémoire.*] Le zèle et la solitude lui communiquèrent beaucoup de bile et beaucoup de crédulité, si nous en croyons le même auteur (6). Cette remarque vient de plus haut, quoiqu'elle n'ait pas retenu toutes les impressions de sa source : car voici comme parle Othon de Frisingen : *Erat autem Bernardus Clarævallensis abbas tam ex christianæ religionis fervore zelotypus, quàm ex habitudinali mansuetudine quodammodo credulus, ut et magistros, qui humanis rationibus seculari sapientiâ confisi nimiùm inhærebant, abhorreret, et si quicquam ei christianæ fidei absonum de talibus diceretur, facilè aurem præberet* (7). Voilà comment la providence de Dieu dispense les biens et les maux : la plupart de ceux qui ont un grand zèle deviennent crédules et soupçonneux, et conçoivent aisément une extrême animosité contre les personnes qui leur sont suspectes. Ils écrivent contre ces gens-là lettres sur lettres (8) ; ils alarment les consciences, et ils ne se donnent point de repos qu'ils n'aient inspiré à tout le monde leurs préventions. S'il s'agit d'examiner les livres d'un homme, Dieu sait la peine qu'on a d'entrer dans le véritable sens de l'auteur, et dans l'interprétation la plus équitable. Voyez ci-dessous la remarque (I).

(E) *Bérenger ne composa point la II^e. partie de son* Apologie pour Abélard, *et pour cause.*] Il pourrait bien être qu'il n'a point dit la véritable raison de son silence. Cette raison fut apparemment la crainte de voir soulever contre lui tous les moines et tous les ecclésiastiques, et d'être par-là exposé à l'indignation des peuples, et à mille maux. Il avait senti combien il s'était rendu odieux par la première partie de son livre ; mais la seconde eût tout autrement aigri les esprits. La première ne contenait que des lieux communs d'injures et

(2) Otho Frising., de Gestis Frider., *lib. I, cap. XLVIII.*
(3) *Idem, ibid., cap. XLVII.*
(4) Seneca, *in Medeâ, act. II, sc. II.*
(5) Argentré, *apud* Franc. Amboesium, præf. Apolog. ad Opera Abælardi.

(6) Argentré, *ibidem.*
(7) Otho Frising., de Gest. Frid., *lib. I, cap. XLVII.*
(8) *D. Bernardus cum eo simultates gravissimas exercuit, ita ut litteras acrimoniæ plenas scripserit ad varios.* Argentré, *apud* Amboesium, præf. Apolog. ad Opera Abælardi.

de reproches, avec quelques récriminations peu capables de faire du tort à saint Bernard ; mais la seconde l'eût convaincu de mauvaise foi, ou d'ignorance, et par conséquent d'avoir été un injuste persécuteur. Plus la chose eût été notoire, plus se serait-on fâché contre Bérenger, le destructeur d'une sainte réputation si utilement établie dans les esprits. Il trouva donc plus à propos de se taire, et de justifier son silence par un honteux galimatias. Il déclara qu'il était devenu sage avec le temps, et qu'il avait embrassé l'opinion de saint Bernard, et refusé sa protection à des dogmes qui sonnaient mal, quoiqu'ils ne fussent pas mauvais dans le fond : enfin, que s'il avait dit quelque chose contre la personne de l'homme de Dieu, il voulait que cela passât pour une plaisanterie, et non pas pour une parole sérieuse. *Processu temporis meum sapere crevit; et in sententiam abbatis pedibus, ut dicitur, ivi. Nolui esse patronus capitulorum objectorum Abelardo, quia etsi sanum saperent, non sanè sonabant....... Si quid in personam hominis Dei dixi, joco legatur, non seriò* (9). Et néanmoins, peu auparavant, il avait dit que sa critique de saint Bernard était bien fondée. C'est le sens légitime de ces paroles : *Legant eruditi viri Apologeticum quem edidi, et si dominum abbatem justè non argui, licenter me redarguant.* N'est-ce point le galimatias d'un homme qui n'ose dire qu'il ait raison, et qui a honte d'avouer qu'il ait tort?

(F) *Il attaquait une de ces personnes privilégiées, qui s'acquièrent le bénéfice de l'impunité par les grands services qu'ils prétendent avoir rendus à la cause.*] Saint Bernard avait un style fort agréable : toute la terre était inondée des productions de sa plume ; ses livres volaient partout, et il en composait un grand nombre. *Mirantur homines in te, liberalium disciplinarum ignaro, tantam ubertatem facundiæ, quia emissiones tuæ jam cooperuerunt universam superficiem terræ* (10). La réputation de sa sainteté, de son zèle, de ses miracles, n'était pas moins répandue, que celle de sa plume. *Jamdudum sanctitudinis tuæ odorem ales per orbem fama dispersit, præconisavit merita, miracula declamavit* (11). Avec cela, il n'y avait point d'homme qu'il ne pût ruiner de réputation, tant s'en faut qu'un grand philosophe comme Abélard pût passer en dépit de lui pour orthodoxe. Bérenger a représenté fort heureusement le crédit de l'homme de Dieu en cette manière : *Damnatur, proh dolor! absens, inauditus, et inconvictus. Quid dicam, quidve non dicam, Bernarde?*

Nil opus est bello, veniam pacemque rogamus,
Porrigimus junctas ad tua lora manus.
Jura cadent rerum, vertetur sanctio legum,
Si vis, si mandas, si sic decernis agendum,
Quem penes arbitrium est et vis et norma loquendi (12).

Où est l'orthodoxie, qui puisse tenir contre de tels accusateurs? La foule se laisse tellement remplir de préjugés, qu'elle a de la peine à souffrir qu'on se défende : on ne le peut faire sans accuser de calomnie le promoteur du procès et le dénonciateur; et dès-là, chacun perd patience. *Quoi! nous souffririons qu'un si grand serviteur de Dieu fût diffamé comme un insigne calomniateur? Gardons-nous en bien : l'honneur de l'église y est trop intéressé.* Voilà comment un petit particulier a raison de dire : *Je serai orthodoxe, ou hétérodoxe, selon qu'il plaira à un tel ; car s'il m'attaque sur ma doctrine, on n'osera, ou on ne saura m'absoudre : ma justification le flétrirait, et causerait trop de joie à l'ennemi. J'aurai beau le déférer à mon tour, on n'y aura nul égard : je n'ai pas travaillé comme lui au bien de l'église ; je ne mérite pas les immunités qui sont dues à ses veilles et à son infatigable vigilance. Une infinité de gens trouveront mauvais que j'ose publier des apologies, et me diraient fort bien, s'ils osaient déclarer tout ce qu'ils pensent, ce que Caligula disait à son frère*, quoi! tu prends un antidote contre César (13)? *Je leur paraîtrai digne d'une nouvelle accusation, par cela même que je n'aurai pas succombé à la première.* C'est ainsi

(9) Berengar., *in* Oper. Abæl., *pag.* 322, 323.
(10) *Ibidem.*
(11) *Ibidem, pag.* 303.
(12) *Ibidem, pag.* 307.
(13) *Trucidaturus fratrem, quem metu venenorum præmuniri medicamentis suspicabatur, Antidotum, inquit, adversus Cæsarem?* Sueton., *in* Caligulâ, *cap.* XXIX.

que fut traité Quintus Scévola, l'un des plus honnêtes hommes de son siècle. *Diem Scævolæ dixit posteaquàm comperit eum posse vivere : cùm ab eo quæreretur quid tandem accusaturus esset eum quem pro dignitate ne laudare quidem quisquam satis commodè posset, ajunt hominem (ut erat furiosus) respondisse, quòd non totum telum corpore recepisset* (14).

(G) *Il soutient dans tous ses écrits le caractère d'un esprit ardent et aigre, que Pétrarque lui a donné.*] Voici les paroles de Pétrarque dans son apologie : *Damnavit Bernardus Clarævallensis abbas Petrum Abælardum litteratum quondam virum. Huic iratus Berengarius Pictaviensis vir, et ipse non infacundus ac discipulus Petri, contra Bernardum librum unum scripsit non magni quidem corporis, sed* INGENTIS ACRIMONIÆ. *De quo postmodum à multis increpatus se excusavit quòd adolescens scripsisset, et quod sibi viri sanctitas nondum penitùs nota esset.* François d'Amboise, ne considérant pas avec assez d'attention ce passage, a cru y lire que Bérenger était petit. *De Berengario..... Petrarcha in Apologiâ ait ipsum fuisse facundum, non magni corporis sed ingentis acrimoniæ* (15). Cela doit apprendre aux auteurs, et à moi tout le premier, à être perpétuellement en garde contre les distractions d'esprit, qui sont cause si souvent que l'on applique à une chose ce que ceux que l'on copie ont dit d'une autre.

(H) *Les reproches d'hétérodoxie qu'il a faits à saint Bernard, ne sont que des chicanes.... les erreurs imputées à Abélard n'ont pas toutes un aussi mauvais fondement que celui-là.*] Par exemple, on ne lui a point fait de tort en l'accusant de donner trop d'étendue aux forces du franc arbitre, et trop peu à la nécessité de la grâce. Il s'est exprimé là-dessus si clairement (16), que qui voudrait le justifier, imiterait la mauvaise foi de ceux qui sur d'autres questions soutiennent qu'il a été hérétique. Il ne faut point non plus chicaner sur certains articles qu'il est difficile de n'adopter pas, lorsqu'une fois on a embrassé le dogme du franc arbitre. Disons donc qu'il est fort vrai qu'Abélard était de bonne composition envers les péchés d'ignorance, et qu'il ne damnait personne pour le péché philosophique (17). Il me semble aussi qu'il a enseigné clairement que Jésus-Christ n'est point mort, afin de nous racheter de la tyrannie du diable; mais afin que la bonté que Dieu témoignait à l'homme, par l'incarnation de son fils, nous portât à l'aimer réciproquement, et à suivre les instructions et les exemples d'un Dieu incarné. Ce dogme est à moitié socinien; et quiconque le profère, mérite moins, selon saint Bernard, d'être réfuté, que d'être chargé de coups de bâton. *Annon justius os loquens talia fustibus tunderetur, quàm rationibus refelleretur* (18)? Voici un autre dogme fort choquant : c'est que les choses, qui n'ont jamais été, et qui ne seront jamais, ne sont point possibles. Ç'a été sans doute le sentiment d'Abélard (19); et je ne vois pas que ceux qui disent que Dieu est déterminé par sa sagesse infinie à faire ce qui est le plus digne de lui puissent nier sans inconséquence la doctrine de ce philosophe. Voyez ci-dessous la remarque (M). Je laisse quelques autres sentimens, qu'on peut avoir eu raison de lui imputer, et qui sont, ou véritables, ou indifférens à la religion.

(I).... *mais on ne le saurait nier à l'égard de la meilleure partie.*] On lui imputa faussement cette thèse, *Deus pater Plena est potentia, Filius quædam potentia, Spiritus Sanctus nulla potentia.* Ceux qui ont le plus de partialité pour saint Bernard conviennent qu'il n'a point compris le sentiment de l'auteur. *Abælardi mentem assecuti non videntur S. Bernardus, abbas S. Theodorici, et Anonymus, qui ipsi tribuunt, etc....* (20). *Non ideò in Sabellianam aut Arianam hæresim impegit, non Trinitatem destruxit, non blasphemiam dixit in Spiritum Sanctum, non Deorum novorum annuntiator fuit, ut maximi illi viri fervore disputationis abrepti*

(14) Cicero, pro Sex. Roscio.

(15) Ambœsii Præf. apologet., ad Opera Abælardi.

(16) *Voyez son* Exposition de l'Épître aux Romains, *pag.* 652 *et suiv.*

(17) *Voyez ses* OEuvres, *pag.* 407, 591, 592.

(18) Bernard., Epist. ad Innoc. Papam.

(19) *Voyez les pages* 1112 *et* 1117 *de ses* OEuvres.

(20) Natalis Alexander, *sæc. XI et XII, part. III, pag.* 19.

ipsi improperdrunt (21). La chose parle d'elle-même, lorsqu'on examine tout le passage d'Abélard. On le trouva hérétique dans ces paroles : *Spiritus quamvis ejusdem substantiæ sit cum patre et filio, undè etiam Trinitas ὁμοούσιος, id est unius substantiæ prædicatur, minimè tamen ex substantiâ patris aut filii si propriè loquimur esse dicendus est, quod oportet ipsum ex patre vel filio gigni, sed magis ex ipsis habet procedere.* Mais pour peu qu'on eût suivi les idées de l'équité, on aurait compris qu'il tombait d'accord de toute la substance du dogme, et qu'il n'avait rien de particulier qu'une de ces abstractions de logique, qui seront toujours inévitables à ceux qui voudront raisonner sur la différence des trois personnes. On lui imputa d'avoir enseigné que le Saint-Esprit est l'âme du monde (22) ; qu'il n'y a point de péché, ni dans l'action, ni dans la volonté, ni dans la concupiscence, ni dans le plaisir qui l'excite ; et que nous ne devons pas vouloir éteindre ces choses. Il soutient dans son Apologie, qu'il n'a jamais dit ni écrit une pareille proposition (23). On parle d'une Apologie qu'il publia, où il niait en partie quant aux paroles, et tout-à-fait quant au sens, les propositions qui lui étaient objectées. *Ad Cluniacense cœnobium se contulit. Apologeticum scribens prædictorum capitulorum partim verba, ex toto autem sensum negans* (24). Mais on a quelque lieu de croire que cette Apologie s'est perdue (25). Il soutient dans celle que nous avons, qu'il n'a jamais fait l'un des livres, dont quelques-uns des dogmes qu'on lui imputa furent tirés ; et qu'on lui attribue cet ouvrage, avec la même malice, ou avec la même ignorance, que toutes les propositions du Catalogue, *sed sicut cætera contra me capitula, ita et hoc quoque per malitiam vel ignorantiam prolatum est.* Son apologiste Bérenger s'inscrivit en faux avec plus de restriction. *Indiculum vidimus, in quo non Petri dogmata, sed nefandi commenti capitula legimus..... Hæc et alia indiculus tuus continet quorum quædam, fateor, Petrus et dixit et scripsit ; quædam verò, neque protulit, neque scripsit. Quæ autem dixerit et quæ non dixerit, et quàm catholicâ mente ea quæ dixerit senserit, secundus arrepti operis tractatus christianâ disputatione ardenter et impigrè declarabit* (26). Quelques-uns accusent Abélard d'avoir enseigné *qu'il y avait autant de cieux que de jours en l'année*; et ils ajoutent qu'on lui répondit, *qu'il en mettait si grand nombre afin de ne faillir d'en trouver quelqu'un à sa disposition* (27). Mais c'est plutôt un badinage qu'une dispute. Ce fut donc une oppression tout-à-fait criante, que de donner gain de cause à l'accusateur, sans avoir su de l'accusé s'il reconnaissait pour siens les ouvrages dont les propositions furent extraites, s'il convenait qu'elles eussent été extraites fidèlement, s'il les entendait au sens de l'accusateur, etc ? et le pape, qui, sur les mêmes extraits, condamna les livres au feu, et Abélard à la clôture, sans s'être informé si Abélard enseignait ces choses, fut encore plus inique que le synode de Sens. Les lettres de l'accusateur, et le messager qu'il envoya à la cour de Rome, et qui dit tout ce qu'il fallait pour rendre odieux Abélard (28), mirent le comble à l'oppression. Le sieur François d'Amboise a fort vivement décrit le personnage que saint Bernard joua dans tout ce procès. Ce fut celui d'un trompette sonnant la charge, et celui d'un incendiaire mettant le feu aux poudres (29) : vu qu'il envoya au pape toutes les ordures qu'il avait pu ramasser, et que des gens malintentionnés avaient ramassées, ou des écrits et des leçons de son adverse partie, ou des papiers que l'on faisait courir sous son nom. Je ne m'étonne donc pas que Horstius se soit un peu emporté contre ce François d'Amboise (30) ; mais je ne sais s'il le censure

(21) Natalis Alexander, *sæc. XI et XII, part. III, pag.* 21.

(22) *Rien n'est plus mal fondé que cela. Voyez le père* Alexandre, *là même, pag.* 27.

(23) Opera Abælardi, *pag.* 333.

(24) Otho Frising., *lib. I, cap. XLIX.*

(25) *Voyez les* Notes d'André du Chêne *sur la* Relation d'Abélard, *pag.* 1161, 1162.

(26) Bereng., *in* Oper Abæl., *pag.* 310.

(27) Garasse, Somme de Théol., *pag.* 304, et Doctrine curieuse, *pag.* 266.

(28) *Quod meliùs Nicolaus iste meus, imò et vester, vivâ referet voce.* Bernard., Epist. ad Innoc. II, *in* Operib. Abæl., *pag.* 275

(29) *Hoc classico multi ad arma spiritualia excitati sunt. . . . . Admovet faces incendii ut damnationem ab eo* (Pontifice) *extorqueat.* Amboesii præf Apol. Oper. Abælardi.

(30) *In* Notis in Bernard., *folio* 37.

d'une chose qui le mérite : c'est d'avancer que Pierre le Vénérable écrivit à Innocent II, qu'Abélard, opprimé par les vexations de quelques personnes qui le traitaient d'hérétique, en appelait au saint siége. *Ait Abælardum...... gravatum vexationibus quorumdam qui illi nomen hæretici quod valdè abominabatur imponere volebant, majestatem apostolicam appellâsse.* Celui qui aurait écrit une telle chose au pape aurait donné manifestement le tort à saint Bernard ; mais ce n'est pas ainsi que la chose se passa. Pierre le Vénérable n'a dit sinon qu'Abélard disait qu'il était persécuté, etc. *Quæsivimus quò tenderet : gravatum se vexationibus, etc., majestatem apostolicam se appellâsse respondit.*

(K) *Nous voyons encore aujourd'hui le malheureux Abélard couvert de honte et d'ignominie.*] Le voilà chargé pour jusques à la fin du monde de toutes les erreurs qui lui furent imputées dans le concile de Sens, et de plusieurs autres. Frère Pierre de Pergame lui attribue d'avoir nié que Dieu fût l'auteur de tous les biens, qu'il fût un être simple, qu'il fût seul éternel, et que tout fût ou créateur ou créature (31). Frère Bernard de Luxembourg lui attribue ces mêmes choses, sur la foi de l'autre. Pratéolus a suivi frère Bernard (32), et a été copié par le jésuite Gaultier (33). Belleforêt et du Haillan ont fait comme Pratéolus. Les catalogistes d'hérétiques, nation *moutonnière* s'il en fut jamais, les Sanderus, les Alphonse de Castro, etc., n'ont pas manqué d'adopter les accusations qui tombèrent sur la tête d'Abélard. Mais d'ailleurs ceux qui l'ont mis dans le catalogue des témoins de la vérité (34) n'ont su ce qu'ils faisaient : il a bien eu quelque sentiment particulier sur les accidens eucharistiques ; mais c'était plutôt en supposant la réalité, qu'en la niant.

(L).... *Le légat, qui le condamna, n'entendait rien à l'état de la question*.*] Après que la condamnation fut prononcée, l'un des accusateurs dit entre les dents, qu'il avait lu dans le livre de l'accusé, que Dieu le père est seul tout-puissant (35). Le légat ayant eu l'oreille assez bonne pour entendre cela, se mit à dire, qu'il ne fallait pas même croire qu'un enfant fût capable de tomber dans une si grande erreur, vu que, selon la foi commune et publique, il y a trois tout-puissans. Un docteur ne put s'empêcher, en se moquant du légat, de citer ces paroles de saint Athanase, *et tamen non tres omnipotentes, sed unus omnipotens.* Son évêque l'en censura ; mais on lui répondit hardiment par un passage de Daniel, qui regarde les juges ignorans, et plus dignes de condamnation que ceux qu'ils jugent. *Sic fatui filii Israël, non judicantes neque quod verum est cognoscentes, condemnâstis filium Israël. Revertimini ad judicium, et de ipso judice judicate :* il ajouta de son crû, *qui talem judicem quasi ad instructionem fidei et correctionem erroris instituistis, qui cùm judicare deberet, ore se proprio condemnavit.*

(M) *Voici ce que M. du Pin a dit sur cette proposition d'Abélard,* Dieu ne peut faire que ce qu'il fait.] « Il ne » nie pas non plus que la puissance, » la sagesse et l'amour ne soient des » attributs communs aux trois per- » sonnes divines ; il déclare même le » contraire en termes formels ; mais » il attribue la puissance au Père, la » sagesse au Fils, et l'amour au Saint- » Esprit, par appropriation : en quoi » il ne semble pas s'éloigner de la » doctrine des pères et des théolo- » giens. Mais il ne s'accorde pas avec » la manière de penser et de parler » des autres dans la troisième propo- » sition, où il soutient que Dieu ne » peut faire que ce qu'il fait, et ne » peut pas faire tout ce qu'il ne fait » pas. Ce n'est pas qu'il ne reconnaisse » que la puissance de Dieu en elle- » même ne pût s'étendre à d'autres » objets ; mais il prétend, qu'étant » considérée comme jointe à la sa-

(31) Petr. Pergam. *apud* Bern. Lutzenburg., *in* Catalogo Hæreticor.

(32) Pratéolus, *in* Elencho Hæreticor.

(33) Gault. Tabul. Chronol.

(34) *Voyez la* Vie d'Abélard, *par* Thomasius, *imprimée dans le premier tome de l'*Historia Sapientiæ et Stultitiæ, *à Hall, en Allemagne, l'an* 1693.

* Les *Mémoires de Trévoux*, novembre 1738, mars et août 1739, contiennent l'apologie de Conon et la censure de Bayle. Joly en transcrit complaisamment un morceau.

(35) Oper. Abæl., *pag.* 24.

» gesse et à la volonté de Dieu, il ne » se peut pas faire qu'il veuille, ni » qu'il fasse autre chose, que ce » qu'il veut et ce qu'il fait actuelle- » ment (36). » Vous verrez ceci plus au long, dans le précis que M. du Pin a donné d'un ouvrage d'Abélard (37). *Dans le troisième livre, il traite particulièrement de la puissance de Dieu, et il soutient que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait, et ne peut pas faire tout ce qu'il ne fait pas ; parce que Dieu ne peut faire que ce qu'il veut : or il ne peut pas vouloir faire autre chose que ce qu'il fait, parce qu'il est nécessaire qu'il veuille tout ce qui est convenable : d'où il s'ensuit que tout ce qu'il ne fait pas n'est pas convenable ; qu'il ne peut pas le vouloir faire ; et, par conséquent, qu'il ne peut pas le faire. Il avoue lui-même que cette opinion lui est particulière ; que presque personne n'est de cet avis ; qu'elle semble contraire à la doctrine des saints et à la raison, et déroger à la grandeur de Dieu. Il se fait là-dessus une objection difficile : « un réprouvé, dit-il, » peut être sauvé ; mais il ne saurait » l'être que Dieu ne le sauve : Dieu » peut donc le sauver, et par consé- » quent, faire quelque chose qu'il ne » fait pas. » Il y répond, que l'on peut bien dire que cet homme peut être sauvé par rapport à la possibilité de la nature humaine, qui est capable du salut ; mais que l'on ne peut pas dire que Dieu peut le sauver par rapport à Dieu même, parce qu'il est impossible que Dieu fasse ce qu'il ne doit pas faire. Il explique ceci par divers exemples : un homme qui parle peut se taire ; mais il ne se peut pas faire qu'un parlant soit dans le silence : la voix peut être entendue ; mais le sourd ne la peut pas entendre : un champ peut être cultivé, quoiqu'un homme ne puisse pas le cultiver, etc.* (38).

J'examinerai peut-être ce dogme dans quelqu'une des remarques de l'article de Wiclef *.

(N) *Les protestans sont plus enclins que beaucoup de catholiques à condamner Abélard.*] « Hoornbeeck, au » commencement de son Apparat *ad » Controversias et Disputationes So- » cinianas*, remarque les Hérésies d'A- » bélard...Perizonius, dans son *Speci- » men Apologeticum Anti-Gualteria- » num*(39),*accusationibus Jacobi Gual- » teri jesuitæ oppositum*, dans sa dé- » fense cinquième, *de Fide implicitâ*, » fait aussi une description assez am- » ple d'Abélard et de ses sentimens, » et s'étend à faire voir, *pontificios, » et nominatim jesuitas, in multis » cum Abailardo convenire* : il en fait » le parallèle, et montre dans un autre » endroit de cette même défense cin- » quième, que, *quàm pulchrè soci- » nianis præluxerit, minimè obscu- » rum est* : Becmann, dans ses Exer- » citations théologiques, exercit. II, » dit que, *Socinus hunc errorem, » Christum pro peccatis nostris non » esse mortuum, è lacunis veterum » hausit ; quippe anno Christi* 1140 *in » Galliis Petrus Abailardus (quem » Bernardus et Otho Frisingensis » Abailardum, Platina Baillardum » vocant) idem docuit* (40)..... Joly, » chanoine de Notre-Dame de Paris... » dit dans son Traité des Restitutions » des Grands, que *les ennemis d'A- » bélard, jaloux de sa réputation, en » firent tellement accroire au bon » saint Bernard, lequel y procédait » de bonne foi, qu'il se trouve que le » livre des Sentences fut condamné » au feu sous le nom d'Abélard, com- » me en étant l'auteur, quoiqu'il fût » de Pierre Lombard, évêque de Pa- » ris : ouvrage néanmoins*, ajoute-t- » il, *que l'on sait être canonisé dans » la Sorbonne, et sur lequel est fon- » dée toute la théologie scolastique.* » Il dit encore, que *le même Abélard » fut fort maltraité et persécuté par » les moines de St.-Denys en France, » et par St. Gildas* (41) *de Ruys, près » de Vannes en Bretagne ; parce qu'il » reprenait leurs vices* (42).

Je remarquerai deux choses sur ce passage de M. Ancillon : l'une, qu'en effet Pierre Abélard est assez con-

(36) Du Pin, Bibliothéque des Auteurs ecclésiastiques, *tom. IX, pag.* 122, *édition de Hollande.*

(37) *Le III*e. *livre de* l'Introduction à la Théologie.

(38) Du Pin, Bibliothéque des Auteurs ecclésiastiques, *tom. IX, pag.* 119, 120.

* Cet article n'existe pas.

(39) *Voilà un Anti omis par M.* Baillet.

(40) Ancillon, Mélange critique de Littérature, *tom. I, pag.* 4.

(41) *Il fallait dire*, et par ceux de Saint-Gildas.

(42) Ancillon, Mélange critique, *tom. I, pag.* 4.

Digitized by Google

forme dans les matières de la grâce aux opinions que les jésuites soutiennent ; mais M. du Pin observe , que si la doctrine de cet auteur *n'est pas conforme aux principes de saint Augustin ,.... aussi n'est-elle pas pélagienne ni sémipélagienne , puisqu'il reconnaît la nécessité de la grâce pour le commencement du bien , et qu'il soutient seulement que Dieu a donné une grâce égale à tous les hommes dont chacun peut faire un bon usage ou la rejeter* (43). La seconde chose que j'ai à dire est qu'il faudra examiner en quelqu'autre lieu , si le livre des Sentences , *condamné au feu sous le nom d'Abélard* , est celui de Pierre Lombard.

(43) Du Pin, Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques, *pag.* 122.

BÉRÉNICE , nom de plusieurs femmes et de plusieurs villes. Nous parlerons ci-dessous de quelques-unes de ces femmes ; et quant aux villes, nous nous contentons de remarquer qu'Ortelius en compte neuf, et que les deux principales étaient en Afrique , l'une dans la Pentapole , l'autre sur la mer Rouge. Celle-ci reçut ce nom en l'honneur de Bérénice , mère de Ptolomée Philadelphe (*a*), et l'autre en l'honneur de Bérénice, femme de Ptolomée III du nom (*b*). Bérénice est un nom grec (A).

(*a*) Plin, *lib. VI , cap. XXIX.*
(*b*) Solinus, *cap. XXVII.*

(A) *Bérénice est un nom grec.*] Il a été formé de celui de φερενίκα , c'est-à-dire , *Porte-victoire* , par les Macédoniens qui changeaient le *Ph* en *B*. Voyez Plutarque (1) , et Étienne de Byzance (2). Aussi trouve-t-on des auteurs qui nomment Phérénice celle que d'autres nomment Bérénice. Il y en a qui , au lieu de Bérénice , disent en latin *Beronice*.

(1) *In* Quæst. Gr., *pag.* 292 , E.
(2) *Voce* Βέροια.

BÉRÉNICE, fille, sœur et mère de gens qui avaient remporté le prix aux jeux olympiques (*a*) , obtint , à cause d'une telle singularité, la permission d'assister à ces jeux-là , qui avait été ôtée aux autres femmes par décret public (A). Quelques-uns disent qu'elle obtint ce privilége avant que son fils eût été vainqueur (B) : on se contenta de savoir que son père et que ses frères avaient remporté cet avantage , et de voir qu'accompagnée de ses frères victorieux elle présentait son fils tout prêt à disputer cette sorte de couronnes. Le narré de Pausanias diffère de celui-là , et vaut mieux peut-être. Pausanias conte que les habitans de l'Élide firent une loi , qui condamnait à être précipitées du haut d'un rocher toutes les femmes qui oseraient se couler aux jeux olympiques , ou passer l'Alphée (*b*) pour quelque sujet que ce fût , pendant les jours que cela ne leur était point permis (*c*). Il n'y en eut qu'une qui contrevint à cette défense. C'était une femme nommée *Callipatira*, selon quelques-uns , *Phérénice* selon quelques autres (C). Elle fit semblant , après la mort de son mari , d'être un de ceux qui dressaient les jeunes gens aux exercices des jeux olympiques ; et , sous ce déguisement , elle se présenta au champ de bataille avec son fils , qu'elle y amenait comme un athlète qu'elle avait dressé, et qui se préparait au combat. Ayant vu que son fils avait rem-

(*a*) *Una Berenice, quæ filia, soror, mater Olympionicarum.* Plinius, *lib. VII , cap. XLII ex editione* , Harduini, *quæ juxta MSS. omnes habet* Berenice , *cùm libri editi habeant* Pherenice.

(*b*) *C'est le nom d'une rivière , auprès de laquelle se célébraient les jeux olympiques.*

(c) Pausan., *lib. V, pag.* 153.

porté la victoire, elle sauta par-dessus une barrière qui servait de parquet aux maîtres des combattans, et fit connaître son sexe par cette action. On aurait procédé contre elle selon les lois, si les juges n'avaient cru qu'ils devaient l'absoudre, à cause qu'il se trouva que son père et que ses frères avaient gagné le prix de ces jeux, et que son fils venait de le remporter : tant de gloire dans une famille obtint grâce pour cette femme. Mais on fit une loi, qu'à l'avenir les maîtres mêmes des athlètes viendraient nus à ces spectacles. Il ne faut pas oublier que la Bérénice dont il s'agit était fille de ce Diagoras Rhodien, qui fit tant parler de lui dans les jeux publics de la Grèce (*d*). Je ne sais si aucun commentateur moderne remarque cela. Il est aisé de trouver en quel temps vivait cette Bérénice (D).

(*d*) *Voyez la remarque* (C).

(A) *Elle obtint la liberté d'assister aux jeux olympiques, qui avait été ôtée aux femmes par décret public.*] Cette défense suppose que l'on ne se fia point aux suggestions de la bienséance et de la pudeur naturelle. Les athlètes étaient tout nus : cela seul devait bannir de ces sortes de spectacles le beau sexe. Néanmoins on ne compta point là-dessus : on fit des lois, et on les notifia, pour interdire aux femmes la vue de ces exercices. Passe pour cela : on songeait au grand pouvoir de la curiosité ; mais qui pourrait ne pas condamner la rigueur extrême et cruelle de ces nouveaux législateurs ? Ils ordonnèrent que si quelque femme était surprise dans ces assemblées, ou si seulement elle passait la rivière en ce temps-là, elle serait précipitée du haut d'une montagne (1). Il ne faut pas s'étonner qu'aucune femme n'ait été punie de ce terrible supplice (2). La vue de quelques hommes nus ne devait pas être un charme ou un attrait assez fort pour faire négliger un si grand péril : et si enfin il se trouva une femme qui n'observa point la défense, c'est qu'elle ne crut rien risquer. Elle s'était déguisée en homme, et ne songea pas qu'un simple saut la trahirait. Apparemment elle fut si transportée de joie, en voyant que son fils vainquait, qu'elle s'élança un peu trop gaillardement sur la barrière : que sait-on même si ses habits ne s'accrochèrent pas en quelque endroit, par un accident imprévu ? quoi qu'il en soit, elle donna, sans y penser, un nouveau spectacle, qui troubla la fête, et qui fit naître un procès dont elle sortit victorieuse. Je dis *sans y penser* ; car il ne faut point croire ce que dit un savant critique, qu'elle se déshabilla tout exprès, afin de faire montre de son sexe, en voyant la victoire de son fils. *Scribit autem* (Pausanias) *nemini fuisse suspectam, donec viso filio victore vestem abjiceret mulieremque se ostenderet* (3). Il a tort d'imputer cela à Pausanias, qui n'a voulu dire autre chose, sinon que cette femme, en passant par-dessus la barrière, découvrit une nudité qu'il fallait cacher. Voici son grec : *Τὸ ἔρυμα, ἐν ᾧ τοὺς γυμναστὰς ἔχουσιν ἀπειλημμένους, τοῦτο ὑπερπηδῶσα ἡ Καλλιπάτειρα ἐγυμνώθη. Sepimentum in quo magistros seclusos habent transiliens, nudata est* (4). Romulus Amasæus a mal traduit, *transiluit veste positâ*, comme l'a remarqué Sylburgius.

(B) *Quelques-uns disent qu'elle obtint ce privilége avant que son fils eût été vainqueur.*] Valère Maxime l'assure ; voici ses paroles : *Pherenices quoque non vulgaris honos, cui soli omnium fœminarum gymnico spectacula interesse permissum est, cùm ad Olympia filium Euclea certamen ingressurum adduxisset, olympionico patre genita, fratribus eamdem palmam assecutis latera ejus cingentibus* (5). Élien raconte la même chose, et dit que la cause fut plaidée, et que

(1) *Voyez* Pausanias, *liv. V*, *pag.* 153.

(2) *Idem*, *ibid.*

(3) Schefferus, *in Ælian.*, *lib. X*, *cap. I.*

(4) Pausan., *lib. V*, *pag.* 153.

(5) Val. Maxim., *lib. VIII*, *sub fin.*

Phérénice la gagna (6). Il n'y a point lieu de douter qu'*Euclea*, dans Valère Maxime, ne soit le nom du jeune athlète qui fut mené sur les rangs par Bérénice. Pausanias ne le nomme point ainsi : il l'appelle *Pisidore* ou *Pisirode* (7). On ne doit pas conjecturer qu'*Euclea*, dans les auteurs grecs qui fournirent à Valère Maxime cet événement, était l'épithète des jeux, et non pas le nom de l'athlète ; mais que l'écrivain latin, n'ayant pas été assez attentif, crut trouver un nom propre où il n'y avait qu'une épithète : on ne doit point, dis-je, avancer cette conjecture, puisque nous trouvons un athlète nommé Euclès, qui était pour le moins le neveu de Bérénice (8). Il faut donc croire qu'il y a des auteurs grecs qui ont donné le nom d'Euclès à son fils : ce sont ceux que Valère Maxime copia. Voyez la remarque suivante.

(C) *On a nommé cette femme* Callipatira *selon quelques-uns*, Phérénice *selon quelques autres.*] C'est ce que Pausanias remarque dans son V^e^. livre (9) ; mais dans le VI^e^. (10), il dit une chose qui semble prouver manifestement que Callipatira et Phérénice étaient deux sœurs, filles du fameux athlète Diagoras. Il dit que Diagoras eut le bonheur de remporter des victoires et d'avoir trois fils qui en remportèrent, et des filles dont les fils en remportèrent aussi. Il dit FILLES au nombre pluriel, d'où il faut conclure que les deux petits-fils de Diagoras, desquels il parle, n'étaient point frères, mais seulement cousins germains, fils de deux sœurs. Il nomme l'un de ces deux petits-fils, *Eucles*, et l'autre *Pisidore*. Il dit qu'Euclès était fils de Callianax et de Callipatira fille de Diagoras. Il ne nomme point la mère de Pisidore : il dit seulement que sa mère, déguisée en maître des jeunes athlètes, le mena sur la lice des combattans. Je le répète ; puisqu'il a parlé des filles de Diagoras au nombre pluriel, puisqu'il a dit que les deux petits-fils de Diagoras du côté des filles avaient remporté des victoires, il faut qu'il ait prétendu que la mère d'Euclès et la mère de Pisidore étaient deux sœurs. Or la mère d'Euclès se nommait Callipatira : il est donc juste de penser que la mère de Pisidore ne se nommait point Callipatira, et qu'elle se nommait Phérénice ; car c'est le nom que plusieurs lui donnent dans le V^e^. livre de Pausanias : et si quelques-uns ont nommé Callipatira celle qui sous l'équipage d'un maître des athlètes mena son fils Pisidore au combat des jeux olympiques, il faut attribuer cela aux mêmes causes qui font que tant d'écrivains peu exacts confondent les actions d'une personne avec les actions d'une autre.

(D) *Il est aisé de trouver en quel temps vivait cette Bérénice.*] Pausanias nous apprend qu'elle était fille de Diagoras, et sœur de Dorieüs (11). Or Dorieüs se battit pour les Lacédémoniens contre les Athéniens, au temps que Conon était général de ceux-ci (12) : il florissait donc vers la 95^e^. olympiade. Consultez la remarque (D) de l'article de DIAGORAS Rhodien, où je recherche quel est le temps auquel il vivait.

(6) *Ælian.*, *lib. X*, *cap. I.*

(7) Pausanias, *liv. V*, *pag.* 153, *dit* Πεισίροδος, *et liv. VI*, *pag.* 184, Πεισίδωρος : *il faudrait corriger l'un par l'autre ; car il est visible qu'en ces deux passages il s'agit d'un seul et même homme. Il vaut mieux mettre partout Pisidore.*

(8) *Apud* Pausan., *lib. VI*, *pag.* 183, 184.

(9) *Pag.* 153.

(10) *Pag.* 184.

(11) Pausan., *lib. VI*, *pag.* 184.

(12) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 185.

BÉRÉNICE, femme courageuse et vindicative, ayant perdu son fils par le complot de Laodice, monta bien armée sur un chariot, et poursuivit le meurtrier si vivement qu'elle le tua. Il s'appelait *Cæneüs*. Il n'avait fait qu'exécuter un ordre royal. Elle le manqua, en lui lançant son javelot : mais non pas, en lui jetant une pierre ; car du coup de cette pierre, elle le renversa raide mort. Ensuite elle fit passer sur lui son chariot, et se retira à travers les troupes ennemies dans la maison où elle croyait qu'on avait caché le corps de son fils. Voilà ce qu'on trouve

dans Valère Maxime (*a*). Il y a quelque apparence que cet auteur a joint pêle-mêle ce qui ne convient que séparément à deux personnes. Les commentateurs s'y trouvent embarrassés (A). Voyez la remarque.

(*a*) Valer. Maxim., *lib. IX*, *cap. X*, *sub fin.*

(A) *Valère Maxime lui attribue apparemment ce qui ne convient qu'à deux personnes. Les commentateurs s'y trouvent embarrassés.*] Olivier, qui a fait de longues notes sur Valère Maxime, pleines d'une érudition triviale, prétend que la Bérénice dont il est ici question, s'appelait aussi Laodice, et qu'elle était sœur de ce Mithridate qui fit si long-temps la guerre aux Romains. Là-dessus, il conte que cette dame fut mariée en premières noces avec Ariarathe, roi de Cappadoce, et en secondes avec Nicomède, roi de Bithynie ; et que les deux fils qu'elle avait eus d'Ariarathe, ayant été tués par Mithridate, l'un immédiatement, l'autre médiatement, elle s'arma, et poursuivit *Cœneüs*, qui avait exécuté les ordres de Mithridate, et le punit de la manière que Valère Maxime le rapporte. J'ai à dire contre ce récit : 1°. que Valère Maxime a été si éloigné de vouloir parler d'une femme qui se nommât indifféremment Bérénice ou Laodice, qu'il remarque que Laodice fit tuer le fils de Bérénice. 2°. La première partie du récit de notre commentateur se trouve bien dans Justin (1) ; mais on n'y trouve pas que la sœur de Mithridate, femme d'Ariarathe et de Nicomède, eût d'autre nom que celui de Laodice. 3°. On n'y trouve pas que le second fils d'Ariarathe et de Laodice ait été tué par ordre de Mithridate : on y trouve, au contraire, qu'il mourut de maladie. *Nec multò post adolescens ex ægritudine collectâ infirmitate, decedit* (2). 4°. La dernière partie de ce récit est contredite et démentie manifestement par Justin ; car voici de quelle manière il rapporte que Laodice tâcha de se venger de son frère, après avoir perdu ses deux fils. Nicomède, son second mari, suborna un très-beau jeune garçon, pour faire accroire qu'il restait un troisième fils d'Ariarathe, et il envoya Laodice à Rome, avec ordre de témoigner qu'Ariarathe avait laissé trois garçons, dont le dernier était encore vivant, et demandait au peuple romain le royaume de son père. 5°. C'est une chose trop hardie pour mériter d'être soufferte, que d'avancer plusieurs faits circonstanciés, sans en pouvoir citer de témoins. Où est-ce qu'Olivier a lu que la sœur de Mithridate monta sur un chariot, poursuivit Cœneüs, le meurtrier de son second fils, etc. ? Je remarquerai, en passant, que Freinshemius n'a pas eu raison d'accuser Justin de se contredire, ou de brouiller prodigieusement l'histoire (3). Justin a parlé de deux Laodices mariées à deux Ariarathes. La première, après la mort de son mari, tua cinq de ses enfans, et aurait tué le sixième, le seul qui lui restât, si les parens ne l'eussent dérobé à sa barbarie (4). Le peuple se défit de cette mégère. La seconde Laodice épousa ce fils d'Ariarathe qui était seul demeuré de reste. On verra ceci amplement dans un autre endroit (5). Plût à Dieu que Justin ne fût coupable d'autres confusions et d'autres contradictions que de celles-là !

Le père Cantel a observé qu'Olivier avait eu tort de donner à la sœur de Mithridate l'action que Valère Maxime rapporte. Il croit, lui, que Valère Maxime a voulu parler de Bérénice et de Laodice, femmes d'Antiochus Theüs, et filles toutes deux de Ptolomée Philadelphe. Tout le monde ne demeure pas d'accord qu'elles fussent sœurs. Polyænus, cité par un confrère du père Cantel (6), assure que Laodice, femme d'Antiochus Theüs, était sœur de son mari, et fille d'Antiochus Soter. Pour Bérénice, l'autre femme d'Antiochus Theüs, on convient généralement qu'elle était fille de Ptolomée Philadelphe. Néanmoins on ne saurait condamner le père Cantel : il a pour lui l'autorité d'Appien (7). Il

(1) Justinus, *lib. XXVIII*, *cap. I et II.*

(2) *Id.*, *ibid.*, *cap. II.*

(3) *Voyez le Justin de M. Grævius*, *pag.* 548.

(4) Justin., *lib. XXXVII*, *cap. I.*

(5) *Dans l'article* CAPPADOCE, *remarque* (I), *num. III*, *dans l'alinéa.*

(6) *Par le père* Hardouin sur Pline, *liv. VII*, *chap. XII*, *pag.* 25

(7) Appian., in Syriacis, *circa finem.*

Digitized by Google

a quelque raison de croire que Valère Maxime a voulu parler des femmes d'Antiochus Theüs ; mais il devait le censurer d'avoir mis une pièce de rapport à la triste destinée de Bérénice. La vaillance que cet auteur attribue à sa Bérénice, et le bon succès qu'il lui fait avoir contre l'assassin de son fils, ne conviennent point à la femme d'Anthiochus ; car, bien loin qu'elle ait pu venger la mort de son fils, elle fut cruellement massacrée avec lui dans le lieu où elle s'était sauvée. Il est vrai d'ailleurs que ce fut une Laodice qui lui procura ce malheur (8). Mais puisque le père Cantel a cru que l'auteur qu'il commentait avait eu en vue l'histoire des femmes d'Antiochus Theüs, il ne devait point marquer en marge l'an 664 de Rome : cette chronologie est trop différente de celle qui convient à ces deux princesses (9).

(8) *Voyez* Justin., *lib. XXVII*, *cap. I.*

(9) *Antiochus Theüs commença de régner environ l'an de Rome 492. Voyez* Calvisius, *ad ann. mundi* 3689.

BÉRÉNICE, fille de Ptolomée Aulètes, roi d'Égypte, succéda à son père, avant qu'il mourût. Je ne trouve pas qu'elle ait excité les Égyptiens à le chasser (*a*) : et il y a quelque apparence qu'ils se portèrent d'eux-mêmes à se délivrer d'un joug incommode, sans qu'elle les y animât ; mais il est sûr qu'aussitôt que le père fut chassé, la fille fut couronnée (A). Ce prince banni implora l'assistance des Romains, et obtint enfin que Gabinius, gouverneur de la Syrie, travaillerait à le rétablir. Pompée fit ce coup-là ; car le peuple romain, appuyé sur quelque vers de la sibylle, ne voulut pas qu'on se mêlât de ce rétablissement. Bérénice, de son côté, fit toutes les diligences possibles, pour se maintenir sur le trône ; et quoiqu'elle craignît les Romains, elle ne fit à son père aucune proposition d'accommodement, ni aucune sorte d'honnêteté (*b*). Comme elle crut qu'un mari lui serait d'un grand usage, elle attira un prince nommé Séleucus, issu des rois de Syrie, et l'associa à son lit nuptial et à son sceptre. Elle en fut bientôt dégoûtée, ne trouvant pas que ce fût un homme d'aucun mérite, et le fit mourir (*c*) : après quoi, elle jeta la vue sur Archélaüs, fils de celui qui avait quitté le parti de Mithridate, pour se joindre à Sylla. Elle s'offrit à lui en mariage (B), et lui promit de lui faire part de sa royauté. Il était alors dans l'armée de Gabinius, et on l'aurait facilement empêché d'aller trouver Bérénice, si Gabinius n'avait mieux aimé pour ses intérêts particuliers lui donner la liberté d'épouser cette princesse (C). Archélaüs l'épousa effectivement, et se mit à la tête de ses troupes, afin de repousser les Romains, qui prétendaient rétablir le roi Ptolomée. Il fut tué dans un combat (D). Ptolomée rentra dans Alexandrie, et fit mourir sans pitié sa fille rebelle (*d*). Voilà quel fut le destin de Bérénice. Un auteur moderne a très-bien développé toutes les intrigues qu'on fit à Rome pour le rétablissement de Ptolomée ; mais il s'est trompé dans les circonstances de la détention d'Archélaüs (E).

(*a*) *Voyez la remarque* (C).

(*b*) Ἐπιεικὲς μὲν οὐδὲν πρὸς αὐτὸν, καίτοι φοβουμένη τοὺς Ῥωμαίους, ἔπραξε. *Ea quamquam Romanos metuebat, nihil tamen mansueti Ptolemæo exhibuit.* Dio, *lib. XXXIX*, *pag.* 130.

(c) *Voyez la remarque* (C).

(*d*) *Ex* Dione. *lib. XXXIX*, *pag.* 130, 131.

(A) ***Aussitôt que son père fut chassé, elle fut couronnée.***] Strabon remarque que ce prince avait trois filles, et que l'aînée, qui était légitime, fut placée sur le trône (1). Ce narré n'est point exact, si l'on suppose que Porphyre a parlé comme il fallait de cette révolution; car il assure que Cléopâtre ou Tryphène, et Bérénice, deux filles de Ptolomée, régnèrent ensemble la première année de la fuite de leur père, et que, Tryphène étant morte, sa sœur Bérénice régna seule pendant deux ans (2). Cela montre que Bérénice n'était point l'aînée, et fortifie mon opinion qu'elle ne cabala point pour chasser le roi: les soupçons tomberaient plutôt sur sa sœur Triphène. Je ne prétends pas nier qu'il ne soit possible que l'ambition les ait portées à favoriser les mécontens, et à s'ouvrir le chemin du trône par la destitution de leur père: je prétends seulement que les anciens livres ne contiennent point ce fait. M. Baudelot a soutenu le contraire (3); mais je suis sûr qu'en examinant ce qu'il emprunte, ou de Dion, ou de Porphyre, ou de Photius, on n'y trouvera aucune preuve de son opinion. Ce qu'il allègue de plus fort est que Ptolomée, étouffant les sentimens paternels, fit mourir sa fille Bérénice, à cause de ce qu'elle avait commis. Il est clair que, sans la faire complice de la révolte des Égyptiens, on la jugera assez criminelle aux yeux de son père, pourvu seulement que l'on songe qu'elle accepta la couronne, et qu'elle employa toutes sortes de moyens pour se maintenir dans l'usurpation.

(B) *Elle s'offrit à Archélaüs en mariage.*] J'ai raison de dire cela; mais le père Noris n'a pas eu raison de le dire. *Archelaus à Berenice spe nuptiarum Alexandriam evocatus, eâdem uxore ductâ, copias contra Gabinium ducens, victus prælio occubuit, mense regni sexto. Ex Strabone, lib.* 12. *pag.* 385 (4). Si je n'avais eu à citer que Strabon, je n'aurais pas voulu dire, comme a fait le père Noris, que Bérénice l'attira, en lui promettant de l'épouser. Je ne trouve point dans Strabon que cette princesse ait songé à Archélaüs; je n'y trouve, sinon que les Égyptiens, ayant chassé leur roi Ptolomée, cherchaient un prince de sang royal pour le marier avec Bérénice, et qu'Archélaüs, sachant cela, s'offrit à eux sous la qualité supposée de fils de Mithridate Eupator et fut accepté, et régna six mois. Ταύτῃ ζητουμένου ἀνδρὸς βασιλικοῦ γένους ἐνεχείρισεν ἑαυτὸν τοῖς συμπράττουσι, προσποιησάμενος Μιθριδάτου τοῦ Εὐπάτορος υἱὸς εἶναι, καὶ παραδεχθεὶς, ἐβασίλευσεν ἓξ μῆνας. *Ei cùm quæreretur maritus regio sanguine natus, dedit se Archelaus auxiliariis suis, simulavitque se filium esse Mithridatis Eupatoris, itaque receptus, sex menses regno potitus est* (5). On peut voir là un exemple des scrupules que l'on doit avoir en rapportant ce que l'on trouve dans un auteur. La moindre licence qu'on se donne est capable quelquefois de faire tort à l'honneur des gens. Il n'est point de la bienséance, ni de la dignité d'une reine, de s'offrir pour femme et d'attirer un jeune homme par l'espérance qu'il l'épousera. C'est à ses sujets à lui procurer un parti sortable. Strabon met les choses sur ce pied-là par rapport à Bérénice: il ne fallait donc pas rapporter le fait de la manière que l'a rapporté le père Noris; ou bien il fallait citer d'autres gens que Strabon. Si l'on avait cité Dion, rien n'eût empêché de décrier Bérénice comme une princesse qui, après avoir usurpé le trône sur celui à qui elle devait la vie, allait à la quête d'un mari et s'offrait elle-même avec sa couronne, pour le prix de la protection qui lui était nécessaire. Voyez la remarque suivante.

(C) ..... *Gabinius, qui pouvait l'empêcher, aima mieux .... laisser à Archélaüs la liberté d'épouser cette princesse.*] Gabinius découvrit d'abord les desseins d'Archélaüs et le mit en lieu de sûreté. Dèslors, c'était une affaire finie; mais, comme il craignit de ne trouver pas assez de difficultés dans le rétablissement de Ptolomée, pour avoir lieu d'exiger toutes les sommes que ce prince avait promises, il fit en sorte que ce rétablissement fût traversé de quelques obstacles. Dans cette

(1) Strabo, *lib. XVII*, *pag.* 547.

(2) Porphyr. *apud* Eusebium, *in* Chron., *pag.* 60, *edit.* Scaligeri, *ann.* 1658.

(3) Baudelot de Dairval, Histoire de Ptolemée Aulètes, *pag.* 131, 167 *et suiv.*

(4) Noris, Cenotaph. Pisan., *pag.* 225.

(5) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 384. *Voyez aussi liv. XVII*, *pag.* 548.

vue, il ne trouva point de meilleur expédient que de laisser mettre Archélaüs à la tête des rebelles. Archélaüs passait pour homme de main, et jouissait d'une grande réputation : le chasser d'Alexandrie parut à Gabinius un grand exploit, pour lequel on pourrait honnêtement demander à Ptolomée de magnifiques récompenses. Autre source de profit : Gabinius ne donna la liberté à son prisonnier, qu'après l'avoir bien rançonné (6). Ainsi il en prit à toutes mains : il tira de l'argent des deux partis. Belle image des supercheries que l'on fait aux souverains. Il y a telle campagne qui achèverait une guerre, si les généraux, pour leur profit particulier, ne fournissaient adroitement des ressources à l'ennemi. Remarquons bien qu'il fallut faire courir le bruit qu'Archélaüs s'était sauvé (7). Gabinius, bien payé de la permission qu'il lui donna de s'enfuir, se mit sans doute dans une feinte colère contre ceux qui le gardaient. Nouvelle scène de comédie. Mais je remarque que Strabon ne savait rien de tout ce manége de Gabinius. Ce fut à son insu, dit-il, que l'on amena Archélaüs à Bérénice. Λαθὼν δὲ τοῦτον κομίζεται διὰ τίνος (ου τίνων) εἰς τὴν βασίλισσαν καὶ ἀναδείκνυται βασιλεύς. *Eo* (Gabinio) *nesciente, per amicos quosdam ad reginam deductus rex declaratus fuit* (8). C'est ôter un grand opprobre à ce général romain. Strabon décharge beaucoup Bérénice, et nous conduit à juger qu'elle ne fut point coupable de l'expulsion de son père. Il dit nettement que ce prince fut chassé par les habitans d'Alexandrie, qui mirent après cela sur le trône l'aînée de ses trois filles, et firent venir de Syrie un certain Cybiosacte, qui se disait issu des rois de Syrie, et le donnèrent pour mari à la reine. Elle le fit étrangler dans peu de jours, rebutée des manières basses qu'elle vit en lui. On dit qu'il fit mettre le corps d'Alexandre dans un cercueil de verre, afin de s'approprier celui d'or massif d'où il le tira. J'ai lu ce fait dans un moderne, qui cite Strabon et Suétone, deux auteurs qui n'en disent mot (9). Le dernier dit en général que ce prince avait été d'une avarice sordide. *Alexandrini* Cybiosacten *eum* (Vespasianum) *vocare perseverdrunt, cognomine unius è regibus suis turpissimarum sordium* (10) ; et voici les termes de Strabon : Τοῦτον μὲν οὖν ὀλίγων ἡμερῶν ἀπεστραγάλισεν ἡ βασίλισσα, οὐ φέρουσα τὸ βάναυσον αὐτοῦ καὶ τὸ ἀνελεύθερον. *Hunc intra paucos dies regina strangulavit, cùm ejus sordes illiberalitatemque pati non posset* (11).

Vous m'allez dire que cet écrivain, dans la page précédente, avait fait mention d'un Ptolomée qui, étant venu de Syrie, avait enlevé le sépulcre d'or, et n'avait tiré aucun profit de cette action, parce qu'il fut renversé bientôt ; mais qui vous a dit que cela se doit entendre du mari de Bérénice ? Ne voyez-vous pas que Strabon donne seulement à celui-ci le titre de Cybiosacte, et qu'il donne à l'autre le nom de Ptolomée, et le surnom de Coccus, et de Pareisacte ? Ἐσύλησε δ' αὐτὴν ὁ Κόκκης καὶ Παρείσακτος ἐπικληθεὶς Πτολεμαῖος : *aureum Ptolemæus cognomento Coccus et Subditicius rapuit* (12). Ne savez-vous pas que Dion nomme Séleucus celui qui fut marié avec Bérénice (13) ? Doit-on croire que si Strabon avait prétendu parler du même homme dans la page 546, et dans la page 547, il se serait exprimé comme il s'exprime ? On ne voit dans son narré, ni phrase, ni mot, qui insinue que le Syrien qui enleva le tombeau d'or est le même Cybiosacte que Bérénice fit mourir. Lisez néanmoins les savantes Réflexions de M. Baudelot, qui croit avec l'abbé de Saint-Réal, que Cybiosacte et Ptolomée Coccus sont une même personne (14).

(D) *Archélaüs fut tué dans un combat.*] Ceci ne s'accorde point avec le XVII^e. livre de Strabon, où on lit que Ptolomée, ayant été rétabli dans son royaume, fit mourir sa fille et son beau-fils Archélaüs. Καταχθεὶς ὑπὸ Γαβινίου Πτολεμαῖος, τόντε Ἀρχέλαον ἀναιρεῖ καὶ τὴν θυγατέρα. *Ptolemæus à Gabinio reductus Archelaum ac filiam interimit* (15). Mais j'aime mieux m'en

(6) *Ex* Dione, *lib. XXXIX, pag.* 131.
(7) Dio, *ibid.*
(8) Strabo, *lib. XVII, pag.* 548.
(9) *L'abbé* de Saint-Réal, *dans le Césarion,* Entret. II, *pag.* 78.

(10) Suetonius, *in Vespas., cap. XIX.*
(11) Strabo, *lib. XVII, pag.* 548.
(12) *Id., ibid., pag.* 546.
(13) Dio, *lib. XXXIX, pag.* 130.
(14) Baudelot de Dairval, Hist. de Ptolomée Aulètes, *pag.* 170.
(15) Strabo, *lib. XVII, pag.* 548.

Digitized by Google

rapporter au XII^e. livre de Strabon, qu'au XVII^e; parce que Plutarque confirme manifestement ce que Strabon a raconté au XII^e. livre: savoir, qu'Archélaüs fut tué dans un combat. Τοῦτον μὲν οὖν ὁ Γαβίνιος ἀνεῖλεν ἐν παρατάξει, κατάγων τὸν Πτολεμαῖον. *Eum Gabinius Ptolemæum reducens in pugnâ occidit* (16). Plutarque débite que Marc Antoine fit plusieurs actions de courage dans l'armée de Gabinius, quand on rétablit Ptolomée, et qu'il fit aussi une action d'humanité qu'on loua beaucoup: c'est qu'il fit chercher le corps d'Archélaüs son ami, et qu'il lui fit faire des funérailles magnifiques. N'est-ce pas une preuve qu'Archélaüs avait été tué en combattant? Γεγονὼς γὰρ αὐτῷ συνήθης καὶ ξένος ἐπολέμει μὲν ἀναγκαίως ζῶντι, τὸ δὲ σῶμα πεσόντος ἐξευρὼν, καὶ κοσμήσας βασιλικῶς ἐκήδευσε. *Nam quùm familiaritas ei cum illo et jus hospitii intercessisset, bellum cum vivente gessit necessario, corpus interfecti requisitum regio cultu funeravit* (17). Dion raconte la chose avec un tel ordre, qu'il fait clairement entendre qu'Archélaüs fut tué dans le combat qui décida la querelle du père et de la fille, et qu'après cette victoire de Gabinius, les Égyptiens furent obligés d'ouvrir les portes d'Alexandrie à Ptolomée, qui fit mourir Bérénice, et plusieurs autres personnes.

(E) *Un moderne..... s'est trompé dans les circonstances de la détention d'Archélaüs.*] Le moderne dont je parle est l'abbé de Saint-Réal. Voyez le II^e. entretien du Césarion qu'il publia l'an 1685. La méprise que je veux marquer consiste en ce qu'il suppose qu'Archélaüs partit *en secret d'auprès de Gabinius*, pour aller épouser la reine d'Égypte (18); et qu'ayant été fait prisonnier dans une bataille, après que les Romains se furent rendus les maîtres de Pelusium, Gabinius *lui donna les facilités nécessaires pour s'échapper*, moyennant grosse rançon (19). Dion, que l'on cite, remarque très-expressément que Gabinius laissa évader Archélaüs, avant que l'armée eût pris la route de Pelusium, et qu'il y eût eu aucun combat (20).

(16) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 384.
(17) Plutarch., *in* M. Antonio, *pag.* 917.
(18) Saint-Réal, Césarion, *pag.* 80, *édition de Hollande en* 1685.
(19) *Là même*, *pag.* 82.
(20) Dio, *lib. XXXIX*, *pag.* 131.

BÉRÉNICE, fille de Costobarus et de Salomé, sœur d'Hérode-le Grand (A), fut mariée en premières noces avec Aristobule, fils du même Hérode et de Mariamne, et vécut en assez mauvaise intelligence avec lui: car à cause qu'il avait un frère marié à la fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce, il reprochait souvent à Bérénice qu'il s'était mésallié en l'épousant, et qu'il s'était rendu très-inférieur à son frère. Bérénice allait rapporter en pleurant tous ces discours et plusieurs autres à sa mère, et l'irritait furieusement: de sorte que Salomé, qui avait beaucoup de pouvoir sur l'esprit d'Hérode, lui rendit suspect Aristobule, et fut la principale cause qui poussa ce cruel père à se défaire de lui (*a*). Bérénice, mère de cinq enfans (*b*), ne laissa pas de convoler en secondes noces: elle se remaria avec un frère de la mère d'Antipater, lequel Antipater était fils d'Hérode. Ayant perdu ce second mari, elle fit un voyage à Rome, et s'y fit considérer par Auguste: mais surtout elle s'insinua dans les bonnes grâces d'Antonia, femme de Drusus (B); ce qui dans la suite servit beaucoup à son fils Agrippa. Au premier voyage que celui-ci fit à Rome, sa mère Bérénice vivait encore (C); mais au second, elle était morte.

(*a*) Joseph., de Bell. jud., *lib. I*, *cap. XVII.*
(*b*) *Trois fils et deux filles: les fils furent Agrippa I^{er}. du nom, roi de Judée; Hérode, roi de Chalcide; et Aristobule: les filles furent Hérodias et Mariamne.* Jos., de Bell. jud., *lib. I*, *cap. XVIII.*

(A) *Elle était fille de Costobarus et de Salomé sœur d'Hérode-le-Grand.*] Josephe le dit expressément: c'est donc

par un défaut de mémoire, que Montaigu doute que l'on ait jamais déterminé si Bérénice était fille de Costobarus, ou de Joseph. *Quam* (Berenicen filiam Salomes) *vel è Costobaro, vel Josepho, nam non memini pro certo traditum, genuerat* (1). Le jésuite Cornélius à Lapide a cru faussement qu'Hérode était le père de notre Bérénice (2).

(B) *Elle s'insinua dans les bonnes grâces d'Antonia.*] Il y a un passage dans Strabon qui mérite d'être rapporté. *Καίσαρ καὶ τοὺς υἱοὺς ἐτίμησε τοῦ Ἡρώδου καὶ τὴν ἀδελφὴν Σαλώμην, καὶ τὴν ταύτης θυγατέρα Βερενίκην* : c'est-à-dire, *l'empereur honora les fils d'Hérode, et sa sœur Salomé, et Bérénice, fille de Salomé* (3). Apparemment ces deux femmes allèrent ensemble à Rome, lorsqu'il fut question de disputer à Archélaüs, fils d'Hérode, le royaume de Judée; car on sait que Salomé y alla alors avec sa famille (4).

(C) *Au premier voyage de son fils Agrippa à Rome, elle vivait encore.*] Car nous lisons dans Josephe, qu'Agrippa vivait familièrement avec Drusus, fils de Tibère, et qu'il acquit l'amitié d'Antonia, femme de Drusus, frère de Tibère, à cause de l'estime qu'Antonia avait pour Bérénice, mère d'Agrippa (5). Cet historien ajoute qu'Agrippa, pour ne point fâcher sa mère, contraignait son naturel, qui le portait à faire beaucoup de dépenses; mais que, quand elle fut morte, il fut si prodigue, qu'il s'épuisa. N'ayant plus d'argent, ni de crédit, il s'en retourna en Judée, d'où après plusieurs aventures il revint à Rome, et fut saluer Tibère dans l'île de Caprée. Il en fut d'abord bien reçu; mais il eut ensuite bon besoin de la protection d'Antonia. Je ne sais où Noldius avait lu que Bérénice était morte chez Antonia (6).

(1) Montacut., *in* Apparat. V, *num.* 74, *pag.* 191, *apud* Noldium de Vitâ et Gestis Herodum, *pag.* 297.

(2) C. à Lapide, in act. XXV, 13. *apud* Noldium, *ibid.*, *pag.* 296.

(3) Strabo, *lib. XVI*, *pag.* 526.

(4) Joseph., Antiquit., *lib. XVII*, *cap. XI.*

(5) *Idem*, *ibid.*, *lib. XVIII*, *cap. VIII.*

(6) Noldius, de Vitâ et Gestis Herodum, *pag.* 297.

BÉRÉNICE, petite-fille de la précédente, et fille d'Agrippa Ier. du nom, roi de Judée, a bien fait parler de ses amours. Elle fut fiancée à un certain Marc, fils d'Alexandre Lysimachus, Alabarche; mais il mourut avant les noces. Peu après elle épousa son oncle Hérode, qui, à la prière d'Agrippa son frère et son beau-père tout ensemble, fut créé roi de Chalcide par l'empereur Claude (*a*). Elle n'avait que seize ans lorsque son père mourut (*b*). Elle perdit son mari la huitième année de l'empereur Claude (*c*), et se comporta fort mal durant sa viduité; car l'opinion commune fut qu'elle commettait inceste avec Agrippa, son frère. Pour faire cesser ces bruits, elle chercha à se marier, et s'offrit à Polémon, roi de Cilicie, pourvu qu'il voulût changer de religion (*d*). On croira facilement qu'elle exigea cette condition, plutôt par vanité, ou par politique, que par zèle; mais ce n'est pas une chose rare qu'une convertisseuse zélée et galante. Polémon, ayant plus d'égard aux richesses qu'à la mauvaise réputation de la dame qui le recherchait, accepta ses offres, se fit circoncire, et l'épousa; et s'il ne passa point toute sa vie dans les liens de ce mariage, ce ne fut point sa faute : ce fut celle de Bérénice; puisque cette femme déréglée le planta là, et s'en retourna où il lui plut (A). Tout aussitôt il abandonna le judaïsme, pour reprendre sa première religion (*e*). La mauvaise vie de Bérénice

(*a*) Joseph., Antiq., *lib. XIX*, *cap. IV.*

(*b*) *Ibidem. cap. VII.*

(*c*) *Ibid.*, *lib. XX*, *cap. III.*

(*d*) *Ibid.*, *cap. V.*

(*e*) *Ibidem.*

ne l'empêchait point de pratiquer les observances des Juifs. Elle avait fait un vœu ; et pour l'accomplir, elle se transporta à Jérusalem, et se soumit à la coutume, qui portait qu'avant que d'offrir ses sacrifices, on passât trente jours en prières et en oraisons sans boire du vin, et qu'on se fît raser la tête. Pendant qu'elle observait ces cérémonies, elle reçut mille affronts des soldats romains, et fut en danger de sa vie. Elle eut beau s'en aller nu-pieds intercéder pour le peuple auprès du gouverneur Florus : elle n'obtint rien ; non pas même les civilités que sa qualité et son sexe rendaient indispensables (*f*). Elle était toujours fort bien avec Agrippa son frère, elle le seconda dans le dessein de prévenir la désolation des Juifs, en les exhortant à se soumettre aux Romains. Toutes ces exhortations accompagnées de larmes furent inutiles (*g*) : de sorte que Bérénice, ou pour n'être pas enveloppée dans la ruine de la nation, ou pour exercer son savoir-faire, alla trouver Vespasien et Titus, et les gagna si heureusement, l'un par ses libéralités, et l'autre par sa beauté (B), qu'elle se mit en passe de devenir impératrice romaine. Elle mit Titus dans ses filets, et vit l'heure que, de galant favorisé sans nulle exception, il deviendrait son mari (C); mais les murmures du peuple romain frustrèrent cette espérance : il ne lui resta que le titre de maîtresse ou de concubine d'empereur. Le théâtre français au XVII[e]. siècle a retenti des amours de Titus et de Bérénice (D). Elle avait une sœur trop belle pour qu'elles s'aimassent (E). L'Écriture a fait mention de Bérénice (F). On a fait de lourdes fautes concernant cette princesse (G). Je n'ai pu parler de toutes les reines qui ont porté ce nom-là. J'indique quelques fautes de M. Moréri (H), de M. Hofman, de Charles Étienne; etc. (I).

(*f*) Joseph., de Bell. jud., *lib. II, cap. XXVI.*

(*g*) *Ibid., cap. XXVIII, XXIX.*

(A) *Elle planta là Polémon, son mari, et s'en retourna où il lui plut.*] Je vais copier un passage qui est plein de fautes. *Ceste Bérénice, de laquelle nostre* Xiphilin *faict mention, fut fille d'Archélaüs, et femme d'Herodes, après la mort duquel elle se maria à Polémon, roy de Lycie, lequel elle quitta* propter nimietatem coitûs, ut quidam dixerunt, *dict Josephe, liv.* 20, *chap.* 2. Voilà ce que j'ai trouvé dans les Annotations du sieur de Canque sur l'Histoire de Dion Cassius abrégée par Xiphilin (1). Observons d'abord qu'il s'agit là de Bérénice, maîtresse de Titus, et après cela comptons les fautes. 1°. Elle n'était point fille d'Archélaüs. 2°. Polémon n'était point roi de Lycie. 3°. La raison pourquoi elle le quitta ne fut point qu'il lui rendît trop souvent ce que l'on nomme devoir conjugal. Ce fut plutôt une raison toute contraire. Car voici comment s'exprime l'historien juif cité par l'auteur des Annotations : *οὐ μὴν ἐπὶ πολὺ συνέμεινεν ὁ γάμος, ἀλλὰ Βερνίκη δι' ἀκολασίαν, ὡς ἔφασαν, καταλείπει τὸν Πολέμωνα. Id tamen conjugium diuturnum non fuit, propter intemperantiam, ut fertur, discedente ab eo Berenice* (2). Si cet auteur avait consulté la version de Génebrard, il ne serait pas tombé dans la bévue qu'il a faite : il y aurait lu, *ce mariage ne dura pas fort long-temps ; et on dit que ce fut pour l'intempérance de Bérénice,* **qui**

(1) *Elles sont à la fin de la traduction française de* Xiphilin., *faite par* Anthoine de Bandole, *et imprimée à Paris, l'an* 1610, in-4°.

(2) Joseph. Antiquit. Judaïc., *lib. XX, cap. V, (et non pas cap. II,) pag.* 693.

le laissa. Je veux que les paroles de l'auteur juif considérées en elles-mêmes puissent avoir je ne sais quelle ambiguïté, qui fasse douter s'il agit là du déréglement de l'époux, ou de celui de l'épouse : n'y avait-il pas un bon moyen d'ôter l'équivoque? Ne suffisait-il pas de prendre garde aux mauvaises mœurs de Bérénice? Tous ceux qui savent de quelle manière elle vécut lui donneront volontiers un tempérament à ne se pas dégoûter d'un homme par la raison qu'il aurait été infatigable dans les exercices de l'amour. Toutes les personnes du monde, Bérénice comme les autres, admettent cette maxime généralement parlant, *De rien trop* (3) ; mais les variétés sont infinies, quand il est question de mettre des bornes entre le trop et la suffisance. Si le tempérament de Bérénice ne dispute point contre la thèse générale, il se soulève contre l'application, il ne croit pas être dans le cas, il appelle médiocrité ce que d'autres nommeraient excès. Il n'est pas tel, j'y consens, qu'il remplisse au pied de la lettre la sentence du XXX^e^. chapitre des Proverbes de Salomon : *Tria sunt insaturabilia, et quartum quod nunquàm dicit, sufficit. Infernus, et os vulvæ, et terra quæ non satiatur aquâ, ignis verò nunquàm dicit, sufficit ;* et qu'il rende fausse celle de Pindare :

. . . . . Ἀνάπαυσις
Ἐν πάντι γλυκεῖα ἔργῳ. Κόρον δ' ἔχει,
Καὶ μέλι καὶ τὰ τερπν' ἄνθε' Ἀφροδίσια.

. . . . Requies
In omni dulcis opere, satietatemque habet,
Et mel et jucundi flores venerei (4).

Mais, au moins, fait-il mentir cette maxime, *de peu de biens nature se contente.* En un mot, l'auteur que je réfute devait plutôt mettre le péché de Polémon dans le défaut que dans l'excès, et comparer ce monarque avec le premier mari de Jeanne reine de Naples. Il est vrai que Polémon en fut quitte à meilleur marché : il n'y perdit point la vie, comme l'autre l'y perdit.

Quelque chicaneur me viendra dire que la pensée du sieur de Canque est que Bérénice quitta Polémon, parce qu'elle avait besoin de trop de caresses, et qu'il ne pouvait fournir à l'appointement ; mais je soutiens que les paroles ne sont pas rangées d'une manière à être ainsi entendues. Quelle qu'ait été son intention, elles signifient clairement ce que je suppose ; et par conséquent elles représentent Bérénice d'une humeur tout-à-fait extraordinaire. Voyez ce qui sera cité des Lettres du comte de Bussi Rabutin dans la remarque (D) de l'article GLEICHEN.

(B) *Elle gagna Vespasien par ses libéralités, et Titus par sa beauté.*] Tacite nous apprend que cette dame s'intrigua pour mettre la couronne sur la tête de Vespasien. Je ne m'en étonne pas ; elle avait plus à espérer de lui, que de ses compétiteurs, s'il parvenait à l'empire. *Mox per occultos suorum nuntios excitus ab urbe Agrippa, ignaro adhuc Vitellio, celeri navigatione properaverat. Nec minore animo regina Berenice partes juvabat florens ætate formâque, et seni quoque Vespasiano magnificentiâ munerum grata* (5). Le même Tacite nous apprend qu'elle était aimée de Titus, et qu'on crut qu'elle fut cause qu'il n'acheva point son voyage, mais retourna en Judée, ayant appris à Corinthe la mort de Galba. *Fuêre qui accensum desiderio Berenices reginæ vertisse iter crederent. Neque abhorrebat à Berenice juvenilis animus : sed gerendis rebus nullum ex eo impedimentum* (6). En deux mots, cet historien réfute la médisance : il convient que cette reine avait touché le cœur de Titus ; mais il déclare que ce n'était qu'une amourette d'amusement, qui ne le détournait point des affaires.

(C) *Elle vit l'heure que.... Titus deviendrait son mari.*] Agrippa et Bérénice sa sœur firent un voyage à Rome pendant le quatrième consulat de Vespasien. On leur fit de grands honneurs : elle logea au palais, ne fit qu'un lit avec Titus, et commença à disposer de toutes choses, comme une femme légitime ; mais Titus, ayant appris que le peuple en était scandalisé, la renvoya. C'est ce que

(3) *Id arbitror adprimè in vitâ esse utile, ut ne quid nimis.* Terentius, *in* Andriâ, *act. I, sc. I. Voyez dans* Erasme, *chil. I, cent. VI, num.* 96, *pag.* 226, *plusieurs sentences semblables.*

(4) Pindar. Nemeor., Ode VII, *pag.* 580. *Voyez une semblable sentence* d'Homère *dans la remarque* (E) *de l'article* XÉNOPHANES, *avant l'alinéa.*

(5) Tacit., Histor., *lib. II, cap. LXXXI.*

(6) *Ibidem, cap. II.*

Digitized by Google

Xiphilin raconte (7) ; et il remarque que Bérénice était alors dans sa fleur, dans son grand éclat : Βερονίκη δὲ ἰσχυρῶς τε ἤνθει. *Beronice maximè florebat* (8). Elle avait néanmoins quarante-quatre bonnes années ; car le quatrième consulat de Vespasien tombe sur l'an 72 de Jésus-Christ (9) ; et elle avait seize ans, lorsque son père mourut (10), c'est à-dire la 3^{e}. année de l'empereur Claude (11), qui était la 44^{e}. de Jésus-Christ. Le calcul est aisé à faire. D'ailleurs, elle était entrée de fort bonne heure dans la carrière, et avait joûté courageusement sans relâche. Elle avait un mari, et peut-être des enfans, la seizième année de sa vie ; elle avait eu un second mari ; elle avait eu des galans ; et néanmoins, la voilà dans son grand éclat à l'âge de quarante-quatre ans. C'était de quoi être exposée à l'envie. Suétone observe que la séparation se fit à regret de part et d'autre. *Nec minùs libido* (suspecta erat in Tito) *propter exoletorum et spadonum greges, propterque insignem reginæ Beronices amorem , cui etiam nuptias pollicitus ferebatur. . . . . . Beronicem statim ab urbe dimisit invitus invitam* (12). Titus se fit une grande violence, en renvoyant Bérénice, pour calmer les plaintes des médisans. Bérénice fut fort fâchée qu'on la renvoyât : elle eût mieux aimé sans doute une continuation de médisance ; et s'il est vrai que Titus lui eût promis mariage, comme le bruit en courait, il faut croire qu'elle pesta contre la mauvaise foi des hommes. Il est probable que, pour adoucir l'amertume de ce renvoi, Titus lui dit que c'était un sacrifice qu'il fallait faire aux murmures de toute la ville ; mais qu'après avoir cédé à ce torrent, qui ne ferait que passer, on se reverrait. Ce qu'il y a de certain, c'est que Bérénice se conduisit tout comme si on l'eût congédiée de cette façon. Elle revint trouver Titus quelque temps après, et n'y gagna rien : il ne voulut plus ouïr parler d'elle. Je crois que Xiphilin est le seul qui ait observé ces deux renvois de Bérénice, l'un sous l'empire de Vespasien, l'autre sous celui de Titus. Ὁ δὲ δὴ Τίτος οὐδὲν οὔτε φονικὸν οὔτε ἐρωτικὸν μοναρχήσας ἔπραξεν, ἀλλὰ χρηστὸς καίπερ ἐπιβουλευθεὶς, καὶ σώφρων καίτοι καὶ τῆς Βερονίκης ἐς Ῥώμην αὖθις ἐλθούσης, ἐγένετο. *Titus ex quo tempore principatum solus obtinuit, nec cædes fecit nec amoribus inservivit, sed comis , quamvis insidiis peteretur, et continens, Beronice licet in urbem reversâ, fuit* (13). Il est assez apparent que Xiphilin ne se trompe pas, encore qu'Aurélius Victor et les autres ne parlent que d'un seul renvoi. *Ut subiit pondus regium Berenicen nuptias suas sperantem regredi domum. . . præcepit* (14). Ces paroles d'Aurélius Victor, comparées avec ce qu'il avait dit peu auparavant, le convainquent d'une extrême négligence. Il dit ici que Bérénice espérait d'épouser Titus ; et il venait de dire qu'elle était sa femme. *Cæcinam consularem adhibitum cœnæ vix dum triclinio egressum ob suspicionem stupratæ Berenices* UXORIS SUÆ *jugulari jussit.* Recueillons de là, que Bérénice prêtait l'oreille à d'autres fleurettes qu'à celles de l'empereur. Cela est assez ordinaire aux maîtresses des grands princes. Je ne puis passer sous silence une erreur de Noldius. Il dit, dans la page 408, que Dion ou Xiphilin se sont trompés, quand ils ont mis le divorce de Bérénice sous Vespasien, puisqu'Aurélius Victor assure que Titus ne la renvoya qu'après avoir pris possession de la couronne : *ut subiit pondus regium* (15). Voilà ce que dit Noldius dans la page 408 ; mais dans la page 409, il assure que Bérénice revint à Rome, pour faire un nouvel effort sur le cœur de Titus, et que son dessein ne réussit pas. Il cite pour cela les paroles de Xiphilin. Quoi ! après avoir dit qu'un homme se trompe, faut-il affirmer ce qu'il avance, faut-il le prouver par son témoignage ?

(D) *Le théâtre français au XVII^{e}. siècle a retenti des amours de Titus et de Bérénice.*] On joua en même temps deux pièces intitulées *Bérénice*. L'une était de M. Corneille, et l'autre de M. Racine. Chacune avait ses parti-

(7) *In* Vespasiano.
(8) Xiphil., *in* Vespas., *pag.* 222.
(9) *Voyez* Calvisius.
(10) Joseph., Antiq., *lib. XIX*, *cap. VII.*
(11) *Ibid.*
(12) Sueton., *in* Tito, *cap. VII.*
(13) Xiphilin., *in* Tito, *sub init.*
(14) Aurel. Victor, *in Epitom.*
(15) Noldius, de Vitâ et Gestis Herodum.

sans : l'abbé de Villars publia une critique de toutes les deux. Je ne saurais point qu'il est l'auteur de cette critique, si je n'avais lu ces paroles dans les Sentimens de Cléanthe (16) : *En eussiez-vous douté, si le critique des deux Bérénices vous fût venu dans la pensée? . . . Par quelle raison aurions-nous échappé au censeur de deux excellens poëtes, dont l'un n'a pas daigné lui répondre, et l'autre n'a dit qu'en deux mots pourquoi il ne lui répondait pas* (17)?

Voici des extraits qui me paraissent fort dignes de la place que je leur donne. *Je suis très-fâchée*, c'est une dame qui écrit cela au comte de Rabutin, *de ne pouvoir vous envoyer aujourd'hui la* Bérénice *de Racine; je l'attends de Paris. Je suis assurée qu'elle vous plaira; mais il faut pour cela que vous soyez en goût de tendresse : je dis de la plus fine; car jamais femme n'a poussé si loin l'amour et la délicatesse qu'a fait celle-là. Mon Dieu! la jolie maîtresse! et que c'est grand dommage qu'un seul personnage ne puisse pas faire une bonne pièce! La tragédie de Racine serait parfaite* (18). Le comte lui répondit : « Je viens de lire Bérénice. Vous m'aviez préparé à tant de tendresse, que je n'en ai pas tant trouvé. Du temps que je me mêlais d'en avoir, il me souvient que j'eusse donné là-dessus le reste à Bérénice. Cependant il me paraît que Titus ne l'aime pas tant qu'il dit, puisqu'il ne fait aucuns efforts en sa faveur à l'égard du sénat et du peuple romain. Il se laisse aller d'abord aux remontrances de Paulin qui, le voyant ébranlé, lui amène le peuple et le sénat pour l'engager; au lieu que s'il eût parlé ferme à Paulin, il aurait trouvé tout le monde soumis à ses volontés. Voilà comment j'en aurais usé, madame; et ainsi j'aurais accordé la gloire avec l'amour. Pour Bérénice, si j'avais été à sa place, j'aurais fait ce qu'elle fit, c'est-à-dire, que je serais parti de Rome la rage dans le cœur contre Titus, mais sans qu'Antiochus en valût mieux (19). » Voici ce qu'on lui répliqua. *Votre cœur n'est pas aussi indifférent que je le croyais, puisqu'il vous souvient encore que vous auriez pu donner le reste à Bérénice en fait de tendresse; et il faut l'avoir poussée bien loin, pour trouver qu'on en aurait plus qu'elle. Je vous en loue et révère. Il ne faut pas aimer à demi, quand on s'en mêle* (20). On apprendra dans ces trois passages le jugement qui a été fait de la Bérénice de M. Racine, et combien les dames sont portées naturellement à donner leur approbation aux cœurs qui poussent loin la tendresse. Je ne trouve point que la critique du comte de Rabutin soit juste; car il eût voulu que le poëte eût falsifié un événement qui devait être conservé sur le théâtre. Le renvoi de Bérénice est si connu par l'histoire, que ceux qui ne l'eussent pas trouvé dans la tragédie, eussent crié justement contre l'auteur. M. Racine pressentit cela sans doute; et ce fut apparemment la raison pourquoi il représenta la tendresse de l'amant inférieure à la tendresse de l'amante. Cette économie pouvait déplaire au beau sexe; mais enfin on trouva que cet inconvénient n'égalait point l'autre.

(E) *Elle avait une sœur trop belle pour qu'elles s'aimassent.*] Josephe remarque que Drusille, sœur de Bérénice, écouta les propositions de Félix, gouverneur de Judée, pour se mettre à couvert de la jalousie de sa sœur, qui ne pouvait souffrir qu'elle Drusille eût une si grande beauté. Drusille fut recherchée en mariage par Félix, pendant qu'elle était mariée avec Azizus, roi des Éméseniens. Elle consentit à cette recherche, et devint l'épouse de Félix, et il semble même qu'elle abjura le judaïsme (21). J'examinerai cela dans la remarque (A) de son article. La haine fraternelle est grande : on peut citer des maximes là-dessus; mais, si je ne me trompe, la haine des

(16) *C'est le faux nom de celui qui a critiqué les* Entretiens *du père* Bouhours. *L'abbé* de Villars, *qu'il désigne ici, avait publié pour le père* Bouhours *contre* Cléanthe *le Traité* de la Délicatesse.

(17) Sentimens de Cléanthe, *II^e. part.*, *pag.* 2, *édition de Hollande, en* 1672.

(18) Lettre CXXXIII *de la III^e. partie des* Lettres du comte de Bussi Rabutin, *pag.* 246, *édition de Hollande. Cette* Lettre *est datée de Dijon, le* 28 *de juillet* 1671.

(19) Bussi, lettre CXLVIII *de la III^e. partie*, *pag.* 268.

(20) *Là même*, lettre CLII, *pag.* 279, 280.

(21) Joseph., Antiq., *lib.* XXIX, *cap.* V, *pag.* 693.

sœurs va plus loin que celle-là. Nous pourrons dire un mot sur ce chapitre en quelque autre endroit (22).

(F) *L'Écriture a fait mention de Bérénice.*] L'on trouve dans le chapitre XXV des Actes, qu'Agrippa et Bérénice arrivèrent à Césarée pour saluer Festus ; et qu'ayant ouï parler de saint Paul, qui était alors en prison, ils le voulurent ouïr ; que pour cet effet ils se rendirent au lieu de l'audience avec une grande pompe (23), et entendirent saint Paul.

(G) *On a fait de lourdes fautes concernant cette princesse.*] Sabellic a cru qu'elle fut femme d'Aristobule, et ensuite d'Antipater (24). C'est confondre ensemble deux Bérénices, l'aïeule et la petite-fille. La première fut mariée en premières noces à Aristobule, et en secondes à un oncle d'Antipater, et non pas à Antipater même. Voici donc une nouvelle méprise de Sabellic. Mais pour la Bérénice dont il parle (c'est la maîtresse de Titus), elle n'a eu ni l'un ni l'autre de ces deux maris. Je m'en vais rapporter un passage de Juvénal, qui sans doute doit être entendu de la dernière Bérénice, de celle qui fut aimée de Titus, et qui fut soupçonnée d'inceste avec Agrippa son frère.

Grandia tolluntur crystallina, maxima rursus
Myrrhina, deindè adamas notissimus, et Berenices
In digito factus pretiosior : hunc dedit olim
Barbarus incestæ, dedit hunc Agrippa sorori,
Observant ubi festa mero pede sabbata reges,
Et vetus indulget senibus clementia porcis (25).

Le scoliaste de Juvénal entend ici par Bérénice une sœur de Ptolomée, roi d'Égypte, et par Agrippa un fils de Julie, fille d'Auguste, ce fils de Julie et d'Agrippa, que Tibère fit mourir aussitôt qu'Auguste fut décédé (26). C'est une négligence prodigieuse de ce scoliaste pour ne rien dire de pis ; car, avec un peu d'attention, on voit manifestement que Juvénal parle d'un Agrippa qui demeurait en Judée; ce qui ne peut convenir aucunement au fils de Julie. Outre que, selon la remarque de Noldius (27), personne n'a jamais dit qu'Agrippa et son impudique sœur Julie aient été accusés d'inceste. Il n'est pas si aisé de relancer le scoliaste sur l'autre point, parce que la répétition du mot *dedit* a fait croire à d'habiles gens, que le poëte suppose ici deux personnes qui ont donné à leur sœur un diamant de prix : 1°. un roi d'Égypte ; 2°. un Agrippa. Cette explication n'est point la bonne. Tout se doit rapporter à Agrippa, roi des Juifs, et à sa sœur Bérénice ; et nous apprenons ici une chose que Josephe n'a point touchée ; c'est que Bérénice reçut de son frère un diamant d'un très-grand prix, qu'elle s'en para, et que leurs amours incestueuses firent plus de bruit par ce moyen. Baronius a cru que Juvénal a fait allusion à une pierre précieuse dont parle Pline, que Ptolomée, roi d'Égypte, donna à sa femme, qui était aussi sa mère, à ce que prétend Baronius. *Alludere videtur pretioso lapidi quem priùs dedit Ptolomæus Ægypti rex uxori simul et matri. Verum Plinius tradit fuisse topazion* (28). Un auteur moderne, que j'ai déjà cité plusieurs fois (29), trouve bien des fautes dans cette pensée de l'annaliste. 1°. Juvénal parle d'un diamant enchâssé dans une bague ; mais la pierre précieuse dont parle Pline était une topaze brute, dont on fit ensuite une statue. 2°. Ce ne fut point Ptolomée qui donna à sa mère cette topaze, ce fut Polémon, gouverneur de l'île où la topaze fut trouvée, qui la donna à Bérénice, mère du roi qui succéda à celui qui régnait alors. 3°. Pline ne dit point que Ptolomée Philadelphe ait fait présent de cette topaze à sa femme Arsinoé, qui était aussi sa sœur : il dit seulement que l'on fit de cette pierre une statue d'Arsinoé, femme de Ptolomée Philadelphe ; et que cette statue était de quatre coudées, et qu'elle fut

(22) *Dans la remarque* (B) *de l'article de* DRUSILLE.

(23) Μετὰ πολλῆς φαντασίας, *cum multâ ostentatione, seu ambitione.* Actor. Apostol., *cap. XXV*, *vs.* 23.

(24) Sabellicus, *in* Paraphrasi ad Titum Suetonii, *apud* Noldium de Vitâ et Gestis Herodum, *pag.* 414.

(25) Juven., Sat. VI, *vs.* 154.

(26) *Il avait été relégué par Auguste dans l'île Planasia.* Tacit. Ann., *lib. I*, *cap. III*, *et non pas en Sicile, comme dit le scoliaste.*

(27) *De* Vitâ et Gestis Herodum, *pag.* 412.

(28) Baron. Annal. *ad ann.* 58, *num.* 164. *Il cite* Plin., *lib. XXXVII*, *cap. VIII.*

(29) Noldius, de Vitâ et Gestis Herodum, *pag.* 412.

consacrée dans un temple qu'on nommait le temple d'or. On pourrait ajouter cette IVe. censure : c'est qu'on ne trouve pas qu'aucun roi d'Égypte ait été le mari de sa propre mère, et que cela convient moins au père de Ptolomée Philadelphe qu'à tout autre. C'est de la femme de celui-là que Pline parle, quand il dit que la topaze en question fut apportée à la reine Bérénice. J'ai été beaucoup moins surpris de ces fautes de Baronius, que de voir le père Hardouin dans cette pensée : c'est que les paroles de Juvénal se doivent entendre du diamant de la même Bérénice dont Pline a parlé, femme de Ptolomée Lagus, et mère de Ptolomée Philadelphe (30). Le Juvénal *Variorum* contient bien des fautes touchant Bérénice. On y voit une note qui porte que la Bérénice dont ce poëte parle, était reine de Judée, et femme d'Hérode; que d'autres veulent qu'il ait parlé de Bérénice femme d'Hérode, et, après la mort de son mari, maîtresse de son beau-frère, c'est-à-dire, d'Agrippa frère de son mari. Tout cela ne vaut rien; car, en premier lieu, voilà deux Hérodes différens, que l'on n'a eu soin de distinguer par aucune marque ni petite ni grande. L'un doit être celui qui fit mourir les enfans de Bethléhem; l'autre doit être le roi de Chalcide, frère d'Agrippa Ier. du nom. Or, le premier de ces deux Hérodes n'a point eu de femme qui ait eu nom Bérénice; et il n'y a point eu de Bérénice qui ait été reine de Judée. De plus, il n'y a point eu de Bérénice en Judée, dont l'inceste ait consisté dans l'amour de son beau-frère. L'inceste, dont Josephe et Juvénal parlent, consiste dans les amours d'Agrippa II du nom avec Bérénice, sa propre sœur. Ce qui a trompé l'auteur de la note est que Bérénice était veuve d'Hérode, roi de Chalcide, et frère d'un Agrippa, lorsque l'on causait de ses amours pour Agrippa; mais l'Agrippa du frère duquel elle était veuve n'était point celui avec lequel elle commettait inceste. Elle était fille de cet autre Agrippa, et sœur de celui-ci. Il y a une autre note dans le Juvénal *Variorum*, de laquelle l'auteur se nomme Lubin. Ce Lubin se sert d'une plaisante manière de raisonner. Après avoir dit qu'Hérode Agrippa était frère de Bérénice, il prouve que l'amour de cet Agrippa pour Bérénice était un inceste, par la raison que Bérénice avait été mariée avec son oncle Hérode. *Herodes Agrippa dedit incestæ suæ sorori Berenicæ, cum quâ incestum commiserat*, UT POTÈ *quæ antè nupta erat patruo suo Herodi*. Noldius, qui a vu deux fautes dans ce *Variorum*, et qui les a mises sur le compte de Schrévélius le compilateur de ce Commentaire (31), n'a point remarqué celle-ci.

(H) *Voici quelques fautes de M. Moréri.*] La Ire. Bérénice dont il parle est la mère de Ptolomée Philadelphe, roi d'Égypte : ce qu'il en dit ne se trouve point dans l'auteur qu'il cite (32). La IIe. est fille de Ptolomée Philadelphe, et femme de Ptolomée Évergètes; il cite Élien et Justin, qui ne disent pas ce qu'il raconte. Il fallait citer Hygin (33), qui rapporte ce qui concerne la chevelure de cette reine. Pour ce qui est du temple de *Bérénice la Gardienne*, j'avoue que je n'ai pu déterrer la source; ainsi je n'oserais affirmer que M. Moréri avance là quelque fausseté. J'ai bien des soupçons contre cela. Il aurait dû se souvenir que dans l'article d'*Arsinoé, fille d'Antiochus Soter*, il avait dit que Bérénice, femme de Ptolomée Évergètes, était fille de *Magus* (34), *roi de Cirène*, et frère de Ptolomée Philadelphe, et par conséquent oncle de Ptolomée Évergètes. Alors Bérénice, femme de Ptolomée Évergètes, n'était que sa cousine germaine; présentement, c'est sa propre sœur. Chacun voit combien ces variations brouillent la tête aux lecteurs, et les devraient dégoûter de l'étude d'un dictionnaire. Il faudrait leur débrouiller ces chaos, en marquant qui sont ceux qui racontent les choses

(30) Harduin. in Plin., *lib. XXXVII, cap. VIII, pag.* 392, *tom. V.*

(31) Noldius, de Vitâ et Gestis Herodum, *pag.* 411, 412.

(32) *Il cite* Appien : *il eût mieux fait de citer* Pausanias, *lib. I, pag.* 6.

(33) Astronom., *lib. II, cap. XXIV.*

(34) *Il fallait dire Magas : il était roi de Cyrène, et, il est vrai, selon* Justin, *liv. XXVI, chap. III, qu'il maria Bérénice sa fille unique au fils de son frère; je veux dire à Ptolomée surnommé Évergètes. Ce Magas était fils d'un Macédonien de petite condition, et de Bérénice qui fut depuis femme de Ptolomée Lagus.* Pausanias, *lib. I, pag.* 6.

d'une façon, et qui sont ceux qui les racontent d'une autre. La IIIe. Bérénice, selon M. Moréri, est sœur de la IIe., et femme d'Antiochus Soter, roi de Syrie. Il fallait dire *Antiochus Theüs*, et non pas *Antiochus Soter*; celui-là était fils de celui-ci, et fut marié avec une fille de Ptolomée Philadelphe, nommée Bérénice (35). La IVe. est fille de Ptolomée Aulètes. J'en ai fait un article : voyez-en les remarques. La Ve. est Bérénice, sœur d'Agrippa II du nom. Ce que dit M. Moréri, que *cette princesse était avec son frère Agrippa en* 55, *lorsque saint Paul plaida sa cause à leur présence, et à celle des proconsuls Félix et Pontius* (36) *Festus*, suppose que ces deux *proconsuls* commandaient dans la Judée en même temps; et cela est faux (37). Il ne fallait point citer Strabon; car ce qu'il dit se rapporte à une autre Bérénice, que M. Moréri a oubliée : c'est l'aïeule de la maîtresse de Titus.

(I) . . . . . *de M. Hofman, de Charles Étienne, etc.*] La Ire. faute de M. Hofman est d'assurer que la Bérénice dont Juvénal fait mention, était fille d'Hérode l'Ascalonite (38), et femme de son frère Agrippa. C'est un double ou triple mensonge pour le moins; car cet Hérode n'a point eu de fille qui s'appelât Bérénice, ni de fils qui s'appelât Agrippa. Celle dont parle Juvénal, était fille du premier Agrippa, et ne fut jamais mariée avec son frère Agrippa second du nom : on crut seulement qu'elle eut avec lui un commerce incestueux. Saint Chrysostome s'est trompé, ou a parlé figurément, lorsqu'il l'a nommée la femme d'Agrippa (39). La IIe. faute est de dire, que la Bérénice que Titus aima est différente de celle dont Juvénal fait mention. Hofman les fait différentes, puisqu'il traite dans un article à part de celle qui fut maîtresse de Titus. IIIe. Il n'est pas vrai que la Bérénice de Juvénal ait fait un voyage à Jérusalem la tête rasée et les pieds nuds. Il fallait dire que, pour accomplir un vœu, elle s'en alla à Jérusalem, et y observa les cérémonies en tels cas requises : c'est qu'avant que d'offrir des sacrifices, on faisait des prières pendant trente jours, on se faisait raser la tête, et on s'abstenait du vin. Voilà tout ce que Josephe nous apprend de ce voyage de Bérénice (40). Il est vrai qu'il remarque qu'elle alla à l'audience du gouverneur à pieds nuds; mais ce n'est point ce qu'on appelle un voyage de Jérusalem. IVe. A quoi bon citer les chapitres XXV et XXVI du livre des Actes, et le XVIe. livre de Strabon, immédiatement après avoir dit que Bérénice alla à Jérusalem la tête rasée et les pieds nuds? Est-il parlé de cela au livre des Actes? Et Strabon ne parle-t-il pas d'une Bérénice qui était l'aïeule de celle-ci? Lloyd a commis la Ire. et la IIIe. faute de M. Hofman; et c'est de lui que ce dernier les a copiées.

Charles Étienne falsifie le témoignage de Pline : il lui attribue d'avoir dit que Ptolomée Philadelphe bâtit une belle ville sur la mer Rouge, et la nomma Bérénice, du nom de sa mère. Pline dit seulement que cette ville portait le nom de la mère de Ptolomée Philadelphe. *Berenice oppidum matris Philadelphi nomine* (41). Cela me fait souvenir d'une faute de M. Hofman, que j'avais laissée à quartier : il fait dire à Pline que cette Bérénice donna son nom à une ville qu'elle fit bâtir. Voilà pour ce qui regarde la Ire. faute de Charles Étienne. La IIe. est d'avoir dit qu'il y a eu une Bérénice fille d'Hérode l'Ascalonite, laquelle se maria avec Agrippa son frère. Nous avons déjà trouvé cette faute dans Lloyd et dans Hofman : c'est de Charles Étienne que Lloyd l'a prise. Quelqu'un me dira peut-être : « Vous entendez mal ces paroles : *Berenice, Herodis Ascalonitæ filia, quæ nupsit etiam Agrippæ fratri* (42). Vous les expliquez comme si elles voulaient dire que Bérénice épousa son propre frère; et il faut entendre qu'elle fut mariée avec le frère d'Agrippa; et c'est aussi le

(35) *Voyez* Justin., *lib. LXVII, cap. I.*

(36) *Il fallait dire* Portius.

(37) *Voyez les* Actes des Apôtres, *chap. XXIV, vs.* 28.

(38) *C'est le même que le grand Hérode, qui fit mourir les enfans de Bethléhem.*

(39) Chrysostom. *apud* Cornel. à Lapide in Act. XXV, *vs.* 3, *citatum à* Noldio de Vitâ et Gestis Herod., *pag.* 404.

(40) Joseph., de Bello judaïco, *lib. II, cap. XXVI.*

(41) Plin., *lib. VI, cap. XXIX, pag.* 733.

(42) *Elles sont dans* Charles Étienne.

Digitized by Google

» sens des paroles de MM. Lloyd et » Hofman. *Berenice, Herodis Ascalo-» nitæ filia, Agrippæ fratris uxor.* » Je réponds que j'explique le latin de ces trois auteurs dans le sens le plus naturel, et que puisque les deux derniers confirment par les vers de Juvénal les paroles alléguées, ils ont voulu dire sans doute qu'Agrippa était le mari, et non pas le frère du mari. Au pis aller, je le puis convaincre de ce mensonge. Ils supposent que Bérénice, femme du frère d'Agrippa, était fille d'Hérode l'Ascalonite : cela est faux; elle était fille d'Agrippa Ier. du nom, qui la maria à Hérode, roi de Chalcide, son frère. La IIIe. faute est de citer Strabon pour la prétendue fille d'Hérode l'Ascalonite : c'est n'avoir point su qu'il n'a parlé que de la fille de Salomé. Cette fille fait un article à part dans Charles Étienne, ce qui montre qu'il n'a point pris l'une pour l'autre, mais qu'il s'est figuré deux personnes très-distinctes ; et cela pourrait passer pour une IVe. faute.

BERGAME (Jacques-Philippe de), religieux augustin, naquit à Bergame, l'an 1434. Il composa en latin une *Chronique* depuis la création du monde jusqu'à l'année 1503 (A), et un *Traité des Femmes illustres* *. Il était d'une famille très-considérable (B), et il se fit moine l'an 1451 (C). Il avait une dévotion particulière pour Nicolas Tollentin *, par l'intercession duquel il crut avoir été guéri de la peste l'an 1474 (*a*). Il mourut à Bergame l'an 1518, dans le couvent de son ordre. Il en avait été prieur, et il l'avait fait réparer à très-grands frais (*b*). Consultez le Dictionnaire de Moréri sous le mot Foresta. Ce que vous y trouverez de fautif se pourra rectifier par un parallèle avec cet article.

* Ce traité *des Femmes illustres* est intitulé *de Plurimis claris selectisque mulieribus*, Ferrare, 1497, in-folio; reimprimé dans le Recueil de J. Ravisius Textor, ayant pour titre : *De Memorabilibus et claris mulieribus aliquot diversorum scriptorum opera*, Paris, 1521, in-folio. On y trouve sur la papesse Jeanne un article qui fait rechercher ce livre par les curieux. Pour leur épargner des recherches, David Clément en rapporte un passage dans le tom. III, pag. 174 de sa *Bibliothèque curieuse*. C'est à tort que Niceron intitule l'ouvrage de J. de Bergame : *Traité des Femmes illustres chrétiennes*. Bayle avait commis cette faute dans l'édition de 1702, et on la lui reproche dans le tome Ier., pag. 202 des *Mémoires de littérature* de Salleugre ;. La faute a, comme on voit, été corrigée d'après cette critique, par P. Marchand ; si ce n'est pas Bayle lui-même qui l'a aperçue et fait disparaître.

* « Il faut *de Tolentin*, dit Leclerc, » autrement on croira que *Tollentin* est un » nom propre. »

(*a*) *Voyez sa* Chronique *à l'an* 1446, *folio* 290.

(*b*) *Tiré* de Phil. Elssius *in* Encomiast. Augustin, *pag*. 314, 315.

(A) *Il composa en latin une* Chronique *depuis le commencement du monde jusqu'à l'année* 1503.] Vossius observe que la première édition est de Bresce, et qu'elle finit à l'an 1485, et non pas à l'an 1436, comme Possevin l'assure (1). Bellarmin a commis la même faute (2). La seconde édition est de Venise, et s'étend jusqu'à l'année 1503. Vossius dit que l'auteur marque à la fin du livre qu'il avait alors soixante-neuf ans. On réimprima cet ouvrage à Paris, l'an 1535, avec une *continuation* jusqu'à ce temps-là. On en donna une traduction italienne à Venise, l'an 1540, *in-folio*. Elle contient des *additions* à l'ouvrage du premier compilateur, jusqu'à l'année 1539. Celui qui a fait ces additions était de Milan, et se nommait Bernardino Bindoni. Je crois que Jacques Philippe de Bergame continua à travailler depuis l'an 1503, et qu'une partie de ce qui suit est de lui; mais on a négligé de marquer dans cette version italienne où commencent les additions qui viennent d'une autre main. Je n'y ai pas trouvé à la fin de l'an 1503, que l'auteur dise touchant son âge ce que Vossius rapporte *.

(1) Vossius, de Historicis latinis, *lib. III*, *cap. XI*, *pag*. 662.

(2) Bellarm., de Script. eccles., *pag*. 411.

* C'est à la fin de la version italienne que Bayle dit ne pas avoir trouvé l'âge de J. de Ber-

Cette *Chronique* est assez bonne, et surtout à l'égard des siècles voisins de l'auteur. Il a eu soin de marquer les hommes illustres qui ont vécu dans chaque siècle, et il dit touchant les modernes d'assez bonnes particularités. Gesner, en 1544, ne connaissait aucune édition de ce livre-là (3).

(B) *Il était d'une famille très-considérable.*] C'était celle des Foresti. Matthieu de Bergamo, qui était de cette noble famille, et un très-savant jurisconsulte, obtint de l'empereur Louis de Bavière plusieurs très-beaux priviléges, tant pour lui que pour sa postérité. Il fut créé comte palatin, avec le droit d'instituer des notaires, des docteurs, des chevaliers et des juges par toute l'Italie, et de légitimer des bâtards, etc. La liste de tous ces priviléges se trouve dans la Chronique de notre auteur (4). Ils ont été confirmés par tous les seigneurs qui ont possédé Bergame. Les lettres patentes de cette concession de Louis de Bavière, furent datées à Trente, le 20 de janvier 1330 (5).

(C) *Il se fit moine l'an* 1451.] Il assure dans un endroit de sa Chronique, selon Vossius, que Jean Rochus * le fit entrer dans son couvent, avec quelques autres jeunes hommes, l'an 1451; mais je trouve dans la version italienne de cette Chronique que ce fut Jean de Novare, supérieur des augustins de Bergame, qui l'associa à son ordre le 1er. de mai 1451. Il avait parlé de Jean Roco, réformateur des augustins et leur général, qui mourut à Mantoue, l'an 1461, à l'âge de soixante et dix ans. Immédiatement après, il parle de Jean de Novare, qui avait fort secondé Jean Roco dans l'ouvrage de la réformation de l'ordre, et qui lui succéda à la dignité de prieur du couvent de Crême; en suite de quoi il fut promu à la même charge dans le couvent de Bergame. C'est à ceux qui ont l'édition latine dont Vossius s'est servi, à examiner s'il s'est trompé. L'italienne, dont je me sers, a été faite sur l'édition de Paris, corrigée de plusieurs fautes.

game. Leclerc assure que le témoignage de Vossius est cependant véritable : ce qu'il dit se trouvant dans l'édition de 1506 qu'il a citée.

(3) Gesneri Biblioth., *folio* 360 *verso*.

(4) Phil. Bergom. Chronica, *folio* 249, *ad ann.* 1330.

(5) *Idem*, *ibid.*

* Ce ne fut pas Jean Rochus, comme le remarque Leclerc. L'auteur lui-même dit que ce fut Jean de Novare.

BERGIER (Nicolas) naquit à Reims, en 1557*. Il y étudia dans la nouvelle université que le cardinal de Lorraine venait d'y établir, et il y régenta aussi pendant quelques années. Il passa du collége chez le comte de Saint-Soupplet, grand bailli de la province, pour être précepteur de ses enfans, et il embrassa ensuite la profession d'avocat, où il se rendit fort habile. Les habitans de la ville de Reims, qui connaissaient son mérite et sa capacité, le firent leur syndic, et le députèrent souvent à Paris, pour les affaires de la ville. Cela le fit connaître de plusieurs savans, et entre autres de MM. Peiresc et du Puy, à qui il communiqua le dessein de son livre *des Grands Chemins de l'empire*, et qui l'encouragèrent beaucoup à l'exécuter. M. Peiresc lui communiqua pour ce sujet la carte de Peutinger (*a*). Mais de tous les amis et de tous les protecteurs que ses bonnes qualités lui attirèrent, le principal et le plus illustre fut M. Nicolas de Bellièvre, président à mortier au parlement de Paris, qui lui procura un brevet d'historiographe, avec deux cents écus de pension, et le voulut avoir chez lui, où il le garda jusqu'à sa mort. Il mourut le 15 septembre 1623, dans le château de Grignon, appartenant à

* Il est né en 1567. *Voyez* la *Biographie universelle*, au mot Bergier.

(*a*) *Voyez* Gassendi, *dans la* Vie de Peiresc.

M. de Bellièvre. On peut voir au commencement de l'Histoire de Reims, imprimée en 1629, l'épitaphe que fit cet illustre président à la mémoire de son ami (*b*). Je parlerai ci-dessous des ouvrages de Bergier (A). Voyez aussi à la fin de ce Dictionnaire * la Dissertation sur le Jour, remarque (B).

(*b*) Mémoire *communiqué par* M. Oudinet, *garde du cabinet des médailles du roi Louis XIV. Je le donne tout tel que je l'ai reçu.*

* Tom. XV de la présente édition.

(A) *Je parlerai..... des ouvrages de Bergier.*] Outre l'*Histoire des grands chemins*, nous avons de lui *le Bouquet royal*, qui est une relation du sacre de Louis XIII, imprimée à Reims, l'an 1637 *[1]; un *Traité de point du jour*, imprimé à Reims en 1629, et qui l'avait été à Paris dès l'année 1617, sous le titre d'*Archemeron* (1); le *Dessein de l'Histoire de Reims*, imprimé en 1637. Il composa la *Vie de saint Albert, avec l'histoire de la translation de son corps de Reims à Bruxelles*, qui se fit en 1612, à la réquisition de l'archiduc Albert. Il reçut pour récompense de cet ouvrage une chaîne d'or, que ce prince lui envoya; mais l'ouvrage n'a point été imprimé, et le manuscrit est entre les mains des héritiers de l'auteur, avec quelques autres cahiers écrits de sa main *de l'Excellence des bonnes Lettres de l'antiquité, et de l'Excellence de la Poésie et de la Musique spéculative* (2) *[2].

*[1] La Relation a été, dit Leclerc, imprimée en 1635 et non 1637.

(1) *Consultez notre* Dissertation sur le Jour, *tome XV, et surtout à la remarque* (B).

(2) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué par* M. Oudinet.

*[2] Joly parle du manuscrit sur la *musique spéculative* comme d'une omission de Bayle.

BÉRIGARDUS (Claude), l'un des plus subtils philosophes du XVII^e^. siècle, était de Moulins *. Il s'acquit une telle réputation dans l'université de Paris, que le grand-duc de Florence l'attira à celle de Pise (*a*). Il y enseigna la philosophie pendant douze ans (*b*), après quoi on l'appela à Padoue, pour la même profession. Il l'exerçait glorieusement, lorsqu'en 1643 il fit imprimer à Udine un ouvrage qui déplaît beaucoup à plusieurs théologiens (A). Cependant il est muni de l'approbation du saint-office. Il en avait publié un autre à Florence, l'an 1632 (*c*). Sa taille douce au-devant du livre imprimé l'an 1643, lui donne cinquante et un ans; mais on n'y marque point l'année du siècle.

* Chaufepié d'après Niceron dit que son nom français était *Beauregard*. Né à Moulins, le 15 août 1578 de Pierre Guillermet sieur de Beauregard; il mourut à Padoue en 1663.

(*a*) *Voyez la préface* de son Circulus pisanus, lib. VIII Physic. Aristot.

(*b*) *Voyez sa première épître dédicatoire.*

(c) *Intitulé* Dubitationes Gal. Galilæi Lyncei.

(A) *il fit..... un ouvrage qui déplaît beaucoup à plusieurs théologiens.*] Il a pour titre : *Circulus Pisanus.* Voici le jugement qu'en a fait un archidiacre de Cantorbéri. *Hunc* (Cæsalpinum) *eâdem impietatis viâ et ratione non modò secutus est, sed superavit Claudius Berigardus Molinensis, qui unà cum impiâ Aristotelis disciplinâ obsoletam istam quoque veterum Ionicorum (quemadmodum de iis ipse censuit ac alii plerique censuerunt) revocavit; cùm enim disputationes suas dialogorum consuetudine perscripsit , sermonem in duas personas Charilaum et Aristæum distribuit, quorum alter Aristotelem, quipræter materiam, quemdam primum motorem, providentiæ tamen expertem posuit, alter antiquos istos defendit, quos omnia corporea esse velle, nullumque primum motorem ab universo corporeo distinxisse putavit. Atque adeò uno eodemque opere diversas cùm Epicureæ tùm peripateticæ impietatis rationes adornavit, quan-*

quam Aristotelis disciplinam fusiùs et ardentiùs excoluit, atque eam potissimùm quam libro Physicorum octavo, librisque de Cœlo et rerum Generatione tradidit, quibus universam mundi fabricam sine providentiâ architectricè extruxisse se putat philosophus. Neque nefaria sua dogmata dispersè uno aut altero capite (ut Cæsalpinus) insinuavit, sed apertè omnem peripateticæ impietatis rationem secutus est, neque numinis providentiam ut ille è rerum naturâ tollere satis habuit, nisi et salsè dictis (qualia vir non admodum facetus potuit) increparet (1)...... *Hunc autem sicut et Cæsalpinum, quanquam multò uberiùs rem tractavit, et quidem integrum peripateticæ impietatis systema descripsit, hoc loco redarguere operæ pretium non existimo, quòd in uno Aristot. le vincantur qui ab eo steterunt omnes* (2). M. de Villemandy, ministre français (3), se conforme à ce jugement ; car il considère Bérigardus comme un grand fauteur du pyrrhonisme, et comme un propagateur de l'impiété : *Vestigiis ejus* (Pomponatii) *instituit Berigardus* in Circulis Pisanis *sub sæculi hujus initium. Quanta ab his, nonnullisque aliis ejusdem ordinis doctoribus, malorum seges in scientiis, societate civili, et religione luxuriârit, nôrunt eruditi* (4). Il s'explique plus fortement en un autre lieu *Ipsorum quidem dubitationes, contendendique pruritus, eò usque non evagantur, ut vel divinam providentiam, vel etiam existentiam, apertè summoveant ; ita tamen procedunt eorum nonnulli, ut summovere velle videantur : utcunque sit, suspecta est admodùm eorum religio ac fides. Cùm, ex. g.* Claudius Berigardus, in Circulis suis Pisanis, *res omnes physicas, imò et divinas plerasque, ex principiis Aristotelis ita declarat et astruit, ut easdem illas ex oppositis Anaximandri hypothesibus, purum atheismum redolentibus, continuò impugnet ac subvertat; an quicquam in rebus physicis stabile et immotum relinquit? Nonne contrà perpetuâ suâ illâ libratione cunctas suspendit? Deindè quò tendit assumpta hæc Anaximandri hypothesis, quam Berigardus Aristotelicæ longè præfert, nisi eò ut in supremi Numinis, ejusque providentiæ locum infinitam quandam materiam, infinitis corporibus dissimilaribus, ex seipsis mobilibus, conflatam, hoc est, in* Veri Dei *locum* Cæcam Naturam *substituat* (5) ? Il le cite, à la page 100, comme ayant dit une chose qui est pleine de libertinage ; mais il est bon de considérer que les paroles qu'on lui attribue, et que l'on rapporte en caractère italique, ne se trouvent point dans son écrit. Les voici : *Ex iis duci quidem notionem virtutis cujusdam, quæ omnia disposuerit, ac sapientissimè regat, sed hanc nihil aliud esse, quàm universi totius corporei vigorem, ab ipso solâ ratione distinctum ; cujus universi singulæ partes divinitatis participes se ipsis misceantur ad omnia componenda, nullo alio intellectu ordinante, quàm suâ ipsarum energiâ, perindè, ad finem optimum tendente, ac si ab aliquâ mente dirigerentur* (6). Il eût donc fallu faire savoir aux lecteurs que l'on citait, non le texte de Bérigardus, mais la paraphrase de sa pensée. J'ai cité cet auteur dans l'article de Rufin, remarque (C).

(1) Samuel Parkerus, Disputat. de Deo et Providentiâ divinâ, *pag.* 67.

(2) Samuel Parkerus, Disp. de Deo, etc., *pag.* 68.

(3) *Il était professeur en philosophie à Saumur lors de la révocation de l'édit de Nantes ; et depuis, il a été recteur du collége Walon à Leyde.*

(4) Petrus de Villemandy, *in* Scepticismo debellato, *pag.* 11.

(5) *Idem, ibid., pag.* 28, 29.

(6) Villemandy, Scept. debell., *pag.* 100. *Il cite* Berigard. Circulor. Pisanor., *part. II*, circ. *XIX*.

BÉRYTE, ville maritime de Phénicie, proche du mont Liban, avait aussi nom *Beroé* (A). On disait que Saturne l'avait bâtie (*a*). Elle avait un bon port, dont on trouve la description dans l'itinéraire de Jean Phocas (*b*). Strabon dit qu'elle fut ruinée par Tryphon, et rétablie par les Romains (*c*). Ce fut Auguste qui

(*a*) Stephani Byzant., *in* Βηρυτός.

(*b*) *Voyez* Berkelius in Steph. Byzantin. *Voce* Βηρυτός.

(*c*) Strabo, *lib. XVI*, *pag.* 520.

la rétablit (*d*), et qui en fit une colonie, que l'on nomma *Julia felix* (*e*), et qui jouissait du droit italique (*f*). Agrippa y conduisit deux légions (*g*). C'était l'une des trois villes où l'on enseignait publiquement la jurisprudence (B) : les deux autres étaient Rome et Constantinople. On a lieu de croire qu'il y avait dans Béryte plus de professeurs que dans chacune des deux autres (C). Les incendies, les inondations, et les tremblemens de terre, qui la ruinèrent en divers temps, n'empêchèrent pas que les écoles de droit ne s'y rétablissent (D). La dignité métropolitaine, que Théodose-le-Jeune accorda à l'évêque de Béryte, ne fut que titulaire (E).

(*d*) Euseb. *in* Chron., *num.* 2003.
(*e*) Plinius, *lib. V*, *cap. XX*, *pag.* 574.
(*f*) Ulpianus, de Censibus, *apud* Scalig. Anidmadv. in Euseb., *num.* 1003, *pag.* 171.
(*g*) Strabo, *lib. XVI*, *pag.* 520.

(A) *Elle avait aussi nom* Beroé.] Le témoignage d'Eusèbe, allégué par le père Hardouin (1), ni celui d'Étienne de Byzance, allégué par Guillaume Grotius (2), ne me servent point de preuve; car je n'ai point trouvé qu'Eusèbe, ni qu'Étienne de Byzance disent cela. Mes preuves sont celles que Scaliger a trouvées dans les Épigrammes de Jean Barbucalles sur l'incendie de Béryte, et dans le XLI^e^. livre des Dionysiaques de Nonnus (3) ; et celles que M. Ménage a découvertes dans le III^e^. livre des mêmes Dionysiaques (4), et dans une épigramme de l'Anthologie (5) où Bertrand (6) a voulu changer, sans raison le mot Βερόη en celui de Βηρυτός (7).

(B) *C'était l'une des trois villes où l'on enseignait publiquement la jurisprudence.*] Il n'y avait dans tout l'empire romain que ces trois villes qui eussent la permission d'avoir des écoles de droit. Cela est surprenant, quand on considère l'étendue de cet empire, et plus encore quand on songe à la multitude d'universités qui sont aujourd'hui dans l'Europe. Quel changement de coutumes! Les sept Provinces-Unies, qui ne sont qu'un point sur la carte en comparaison de la monarchie romaine, ont deux ou trois fois plus d'écoles de jurisprudence qu'il n'y en avait dans ce vaste état. Prouvons ce qu'il faut prouver : *Hæc autem tria volumina*, c'est Justinien qui parle (8), *à nobis composita, tradi eis tam in regiis urbibus* (9), *quàm in Berytiensium pulcherrimâ civitate* (*quam et legem nutricem benè quis appellet*), *tantummodò volumus : quod jam et à retro principibus constitutum est, et non in aliis locis quæ à majoribus tale non meruerint privilegium.* Ces paroles nous apprennent que les prédécesseurs de Justinien fixèrent à trois le nombre des auditoires de jurisprudence ; mais on ne sait pas en quel temps se fit cette fixation. Le premier qui, au sentiment de M. Ménage (10), ait fait mention de l'école de Béryte, est Grégoire Thaumaturge (11), qui vivait sous Alexandre Sévère. L'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe fait mention d'un jeune martyr, qui souffrit la mort sous l'empire de Maximien, et qui avait fait ses études à Béryte (12). Cette école était alors bien florissante (13). Elle ne l'était pas moins lorsque Zacharie de Mitylène écrivit contre Ammonius : il nomme Béryte *μητέρα τῶν νόμων*, *parentem legum.* Il florissait au VI^e^. siècle. Son traité se trouve dans le onzième tome de la

(1) *Nam et Beræam appellatam esse auctor est Eusebius in Chron.* Harduin., in Plin., *lib. V*, *cap.* XX, *pag.* 574.
(2) Guil. Grotius, de Vitis juriscons., *lib. II*, *cap. VI*, *pag.* 144.
(3) Scalig., Animadv. in Euseb., *num.* 1713, *pag.* 130.
(4) Menagius, Juris Civil. Amœnit., *cap. XXIV*, *pag.* 132.
(5) *Elle est au titre I^er^. du livre IV.*
(6) Bertrand., de Vitis Jurisconsultorum, *pag.* 4.
(7) *M.* Ménage et Guillaume Grotius, *le réfutent dans les ouvrages qu'on vient de citer.*
(8) Justinian., *Præf. in* Digestâ de Juris docendi Ratione.
(9) *C'est-à-dire*, *Rome et Constantinople.*
(10) Menagii Amœnit. Juris, *pag.* 133.
(11) *In* Oratione Panegyricâ ad Origenem.
(12) Eusebius, de Martyrib. Palæstinæ, *cap. IV*, *pag.* 323
(13) *Voyez* Bertrand *in* Vitis Juriscons., *pag.* 5, *qui cite* L. 1. C. qui æt. se excus.

Digitized by Google

Bibliothéque des Pères, de l'édition de Paris, en 1644.

(C) ..... *Il y avait.... plus de professeurs, que dans chacune des deux autres.*] Le titre *de Studiis liberalibus Urbis Romæ et Constantinopolitanæ*, dans le Code Théodosien, et dans celui de Justinien, nous apprend qu'il n'y avait que deux professeurs en droit à Rome, et deux à Constantinople. Or, comme Justinien adresse à huit professeurs en jurisprudence la Constitution *de Juris docendi Ratione*, il faut conclure qu'il y en avait quatre dans l'école de Béryte. Voyez M. Ménage (14).

(D) *Les incendies, les inondations,..... n'empêchèrent pas que les écoles de droit ne s'y rétablissent.*] Je vous en donnerai pour preuve ces paroles de François Baudouin. *Berytum Syriæ urbem fuisse nutricem legum Ro. ait noster Just. ut et matrem jurisprudentiæ Eunapius vocat, et ante utrumque Nonnus multò magis. Quid igitur? Tempore Constantii terræ motu convulsam fuisse ait Cedrenus. Sed fuisse restitutam et tempore Justiniani nostri floruisse constat. Cùm verò Justinianus jam illi suos juris civilis libros explicandos tradidisset, ecce horribiliori terræ motu cum auditoribus et doctoribus absorpta est. Testis est Agathias. Sed idem testis est eo casu minimè deterritum Justinianum fuisse quominùs illam instauraret. Ergò rursùs instauratam esse, quò magis semper extaret sedes jurisprudentiæ. Mirum verò, ecce paulò post inundatione et incendio iterùm vastatam esse lego. Nam id testatur vetus liber Græcorum Epigrammatum. Necdum tamen cesserunt talibus tempestatibus qui afflictæ jurisprudentiæ opem ferre debuerunt* (15).

(E) *La dignité métropolitaine...... de son évêque ne fut que titulaire.*] Théodose-le-Jeune, surpris par Eustathius, évêque de Béryte, lui expédia ce décret (16) : *Propter multas justasque causas metropolitano nomine et dignitate civitatem Berytum decernimus exornandam, jam suis virtutibus coronatam. Igitur hæc quoque metropolitanam habeat dignitatem, Tyro nihil de suo jure derogetur. Sit illa mater provinciæ majorum nostrorum beneficio : hæc nostro.* L'empereur déclare qu'il ne veut diminuer en nulle manière les droits de la métropole de Tyr : il ne prétendait donc pas que l'évêque de Béryte donnât atteinte à ces droits-là. Néanmoins Eustathius, poussé d'ambition, usurpa l'autorité sur plusieurs églises qui relevaient de la métropole de Tyr. On en fit des plaintes au concile de Chalcédoine, qui le mit à la raison ; et le privilége que Théodose lui avait accordé fut comme celui que Marcien accorda depuis à la ville de Chalcédoine. *Chalcedonensem civitatem in quâ sanctæ fidei concilium gestum est metropolis privilegia habere sancimus nomine tantùm, salvâ videlicet Nicomediensium civitati propriâ dignitate.* Consultez le père Noris (17).

(14) Menagii Amœnit. Juris, *pag.* 133.

(15) Franciscus Balduinus ad L. si Pact. C. de part., *sub fin.*

(16) *Il se trouve dans le onzième livre du Code de Justinien, titre XXI.*

(17) Noris, de Anno et Epochis Syro-Macedonum, *dissert. IV, cap. III, pag.* 400, 401, *edit. Lips., ann.* 1696.

BERNARD (Saint), abbé de Clairvaux, florissait au XII^e. siècle. Il s'acquit une si grande considération, qu'il semblait que toutes les affaires de l'église reposassent sur ses épaules, et que les rois et les princes l'eussent choisi pour l'arbitre général de leurs différens (A). Il est certain qu'il avait de fort grandes qualités, et beaucoup de zèle : mais quelques-uns prétendent que ce zèle lui donnait un peu trop de jalousie envers ceux qui s'acquéraient un grand nom par l'étude des sciences humaines ; et ils ajoutent que son naturel doux et facile le rendait un peu trop crédule, quand il s'agissait d'écouter le mal que l'on disait de ces savans-là. Ils croient que par ces principes il se laissa trop préoccuper contre Abélard (B). Il est difficile de s'i-

maginer qu'il ne se soit pas mêlé beaucoup de passions humaines dans les mouvemens perpétuels qu'il se donnait pour faire accabler d'anathèmes tous ceux qui lui paraissaient hétérodoxes. Mais il est fort facile de comprendre que sa bonne réputation, et l'ardeur avec laquelle il sollicitait la condamnation de ses adversaires, surprenaient les juges, et faisaient succomber sous le poids des préjugés et des procédures peu régulières les personnes accusées. Quoi qu'il en soit, il vérifia l'interprétation du songe qu'avait fait sa mère. Elle songea, lorsqu'elle était grosse de lui, qu'elle accoucherait d'un chien blanc, dont l'aboi serait fort sonore (C). Étonnée de ce songe, elle consulta un bon religieux, qui lui dit, *ayez bon courage, vous aurez un fils qui gardera la maison de Dieu, et qui aboiera bien contre les ennemis de la foi* (D). Saint Bernard fit plus que ne portait la prédiction; car il aboya quelquefois contre des ennemis chimériques, contre des erreurs qui n'étaient ou que pures bagatelles, ou qu'une interprétation inique des paroles et des pensées d'autrui (*a*) : et soit qu'il eût raison, soit qu'il eût tort, il savait admirablement donner l'alarme, et faire retentir le tonnerre de ses triomphes (E). Il fut plus heureux à exterminer les hétérodoxes, qu'à ruiner les infidèles; et cependant il attaqua ces derniers, non-seulement avec les armes ordinaires de son éloquence, mais aussi avec les armes extraordinaires de la prophétie. Il grossit par ce moyen les troupes de la croisade plus que l'on ne saurait dire; mais toutes les belles promesses dont il les avait repus s'en allèrent en fumée : et lorsqu'on voulut se plaindre qu'il avait mené à la boucherie sans sortir de son pays une infinité de chrétiens, il en fut quitte pour dire que les péchés des croisés avaient empêché l'effet de ses prophéties (F). Il n'y a point d'imposteur qui ne se puisse cacher derrière ce retranchement. Saint Bernard a été canonisé : c'est un des grands saints de la communion romaine; et l'on prétend qu'il a fait une infinité de miracles, soit pendant sa vie, soit après sa mort. Notez qu'il se mit une fois dans l'eau jusqu'au cou pour se délivrer de la tentation où la vue d'une femme l'avait induit (*b*). La meilleure édition que nous ayons de ses *œuvres* est celle de 1690 : c'est la seconde que le savant père Mabillon a eu soin de procurer. Les journalistes de Leipsick en ont parlé fort exactement (*c*). Elle est accompagnée de plusieurs doctes préfaces : il y en a une où l'on reconnaît que saint Bernard a enseigné que l'âme des bienheureux est reçue au ciel, et dans la société des anges, dès qu'elle est séparée du corps; mais qu'elle jouit seulement de la vue de l'humanité de Jésus-Christ, et non de la vue de Dieu.

(*a*) *Voyez la remarque* (I), *de l'article* BÉRENGER.

(*b*) Vita Bern., *lib. I*, *cap. III*, *apud* Lyserum, tract. de Polygam., *pag.* 130.

(*c*) *In sect. XI* Supplementorum, *tom. I*, *pag.* 556.

(A) *Il s'acquit une si grande considération, qu'il semblait que...... les princes l'eussent choisi pour l'arbitre*

de leurs différens.] Il ne sera pas hors de propos d'écouter là-dessus François d'Amboise : voici de quelle manière il s'exprime. *Plus favoris in humilitate adeptus quàm Salomon in omni gloriâ suâ, ita omnes in suî admirationem.... ad famam sui nominis, ad suî amorem et observantiam rapuit, ut ad eum totius orbis vota concurrerent, ut ab ejus monitis et exemplis tota res monastica et ecclesiastica pendere visa sit, ut ab ejus oraculis præsules, principes, populi, consilium expeterent, eumque induciarum ac pacis arbitrum agnoscerent, et se ejus orationibus omnes ordines cupiverint esse commendatos* (1).

(B) *Son zèle lui donnait de la jalousie,..... et son naturel doux le rendait trop crédule,..... à l'égard des savans, et particulièrement d'Abélard.*] J'ai cité un long passage de François d'Amboise, dans la remarque précédente : en voici un encore plus long. *Pace igitur sancti abbatis liceat dicere quod de eo ausus est Annalibus mandare ejus discipulus Clarævallensis quondam monachus, demùm abbas Morimontanus Otho episcopus Frisingensis, Leopoldi Pii Marchionis Austriæ filius, Frederici I Ænobarbi, cujus vitam scripsit, patruus, qui quamvis abbatem suum in magnâ habuerit veneratione, tamen scribit eum ex religionis christianæ fervore zelotypum, et ex habitudinali (sic enim loquitur) mansuetudine quodammodo credulum, ut magistros qui humanis rationibus et sæculari sapientiæ confidenter nimiùm inhærebant abhorreret, et de talibus sinistrum quid recitanti facilè aurem præberet juxta illud Festi,* τὰ πολλὰ γράμματα εἰς μανίαν περιτρέπει. *Quo fieri potuit ut sibi in animum induxerit quædam esse dicta aut scripta ab Abælardo, quæ non essent, aut quæ in pejorem partem accipi non deberent* (2).

(C) *Sa mère,... grosse de lui, songea qu'elle accoucherait d'un chien blanc, dont l'aboi serait fort sonore.*] Elle s'appelait Alethe : son mari, père de saint Bernard, portait le nom de Tesselin. *Cùm mater Aletha uxor Tesselini in utero gestaret, somnio vidit præsagium futuri partûs, catellum scilicet se parituram totum candidum, in dorso subrufum et clarè latrantem* (3).

(D) ... *Un bon religieux lui dit... qu'elle aurait un fils... qui aboierait bien contre les ennemis de la foi.*] Continuons à citer François d'Amboise. *Cui* (Alethæ) *de illo terriculamento anxiæ et sciscitanti respondit religiosus quidam vaticinii spiramine afflatus : « Optimi catuli mater eris, » qui, domûs Dei custos futurus, » validos pro eâ contra inimicos fidei » editurus est latratus* (4). » Il ne descend point à l'explication particulière du blanc et du roux, comme font d'autres, qui disent que la blancheur de ce chien signifiait que saint Bernard serait doux et débonnaire envers les amis de la maison, c'est-à-dire envers les personnes pieuses ; et que la rousseur du dos signifiait qu'il serait sauvage et farouche envers les impies et les étrangers, et qu'il japerait éternellement après eux (5) : car c'est le propre d'un bon chien de caresser les amis et les domestiques de son maître, et de s'élever fièrement contre l'étranger, par des abois continuels, et même par des morsures. *In peregrinos ferus et atrox eos caudâ erectâ continuis latratibus, imò morsibus interdum insectetur* (6). François d'Amboise, laissant là cette distinction des deux couleurs, observe que saint Bernard confirma la prophétie, et n'épargna qui que ce soit. *Firmavit vaticinium eventus, nec enim ulli pepercit* (7). Il s'éleva contre Abélard, contre Arnaud de Bresse, contre Pierre de Bruys, contre Gilbert Porretan, etc. En un mot, ce n'est point atteindre à son mérite, que de l'appeler simplement chien de meute, chien au grand collier : il faut, en un certain sens, le comparer à Nimrod, et dire qu'il était *un grand veneur devant l'Éternel* (8).

(1) Franciscus Amboesius, Præfatione Apologeticâ pro Petro Abælardo, *præfixâ* Operibus Abælardi.

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Idem, ibid., ex* Willelmo, Vitæ Bernardi *lib. I.*

(4) *Ibidem, ex eodem.*

(5) *Voyez* Philippus Cæsius à Zesen, *in* Cœlo Astronomico-Poetico, *pag.* 256.

(6) *Idem, ibid.*

(7) Fr. Amboesius, *in* Præf. Apologet. ad Abælardi Opera.

(8) *Voyez* Genèse, *chap.* X, *vs.* 9.

Qu'il me soit permis de faire une digression sur le songe de la mère de saint Bernard. La pensée de celui qui l'expliqua fut heureuse ; car enfin quel meilleur symbole de la vigilance peut-on trouver que le chien ? Quelle image plus heureuse des combats livrés à l'erreur, tant de vive voix que par écrit, que l'aboi d'un chien ? Il faudrait seulement prendre bien garde de ne pousser pas trop loin la comparaison, vu qu'il ne se trouve que trop de gens dans tous les pays et dans tous les siècles qui, pour éviter le blâme de chiens muets, aboient à propos et hors de propos, et mordent et déchirent tout ce qui ne leur plaît pas. Les chiens qu'on entretenait à Rome pour la garde du Capitole étaient destinés à faire du bruit en cas qu'il vînt des voleurs : à cause de cela, on ne trouvait pas étrange qu'ils aboyassent pendant la nuit, qui que ce fût qu'ils entendissent; car c'est une heure indue, qui autorise les soupçons, et qui empêche le discernement. On les laissait donc aboyer, soit que ceux qu'ils entendaient venir fussent gens de bien, soit que ce fussent des voleurs ; mais si en plein jour ces chiens eussent aboyé contre les personnes qui venaient au temple pour faire leurs dévotions, on leur eût rompu les jambes. J'emprunte ceci d'un ancien Romain : il est aisé d'en faire l'application. *Anseribus cibaria publicè locantur, et canes aluntur in Capitolio, ut significent si fures venerint. At fures internoscere non possunt, significant tamen, si qui noctu in Capitolium venerint : et quia id est suspiciosum, tametsi bestiæ sunt, tamen in eam partem potiùs peccant quæ est cautior. Quod si luce quoque canes latrent quùm Deos salutatum aliqui venerint, opinor iis crura suffringantur, quòd acres sint etiam tum quùm suspicio nulla sit* (9). Le public vous entretient pour la garde de la vérité : faites donc du bruit contre tout venant, si vous êtes assez ingénu pour vous comparer à un chien qui dans les ténèbres de la nuit ne peut discerner personne. Si vous êtes dans les ténèbres, ou à cause de votre incapacité, ou à cause que les passions vous offusquent le jugement, et si vous avez la bonne foi de reconnaître la nuit qui vous environne, on doit vous faire grâce et vous excuser : mais si vous prétendez à la qualité d'un grand docteur, qui n'agit que pour la gloire de Dieu, sans aucun motif de vengeance personnelle, et que néanmoins vous enveloppiez une infinité d'honnêtes gens dans vos délations, dans vos libelles, dans vos dénonciations, vous méritez d'être puni : vous êtes indigne de votre poste : vous êtes un chien qui se rue indifféremment sur les amis et sur les ennemis de la maison; ce qui ne peut causer que mille désordres. Vous êtes de ces dogues d'Angleterre, dont le jésuite Maimbourg fit une fois l'une des quatre parties de son sermon (10). On a vu en Hollande, depuis peu d'années, je ne sais combien d'imprimés farcis de gémissemens, et d'extraits de lettres plaintives, comme si une très-considérable partie des ministres réfugiés avaient conspiré d'établir les plus abominables erreurs, partout où ils étaient dispersés (11). Il s'est trouvé, qu'au bout du compte, on n'a su découvrir un seul coupable, quelque peine qu'on se soit donnée. De tels chiens destitués de discernement devraient-ils demeurer impunis ?

(E) *Il savait admirablement donner l'alarme, et faire retentir le tonnerre de ses triomphes.*] Je ne fais que suivre pied à pied le sieur d'Amboise, auteur très-bon catholique *. Il remarque que les lettres, écrites par saint Bernard aux prélats de Rome et au pape, étaient les plus propres du monde à les prévenir, et à les irriter contre Abélard : elles ne parlaient que de sacriléges, que de lions, que de dragons. *Legite si placet Librum quem dicit* Theologiæ, *legite et alium quem dicunt* Sententiarum *ejus*, *necnon et*

(9) Cicero, pro Roscio Amerino, *cap. XX.*

(10) *Voyez la préface de la* Défense de la traduction de Mons, *édition de Cologne*, *en* 1668.

(11) *M. l'évêque* de Meaux *en a tiré de grands avantages dans ses* Avertissemens. *Voyez* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *mois de mai* 1692, *pag.* 409 *et suiv.*

* Joly reproche à Bayle d'avoir suivi d'Amboise, éditeur d'Abélard, de préférence à Mabillon, éditeur de saint Bernard. Il renvoie, au reste, aux *Mémoires de Trévoux*, mars et août 1739, qui contiennent l'Apologie de saint Bernard, et dit que dans la *Bibliotheca manuscriptorum nova* de Montfaucon, pag. 1384, on trouve une longue et curieuse lettre de saint Bernard en français et en latin qui n'avait pas encore été imprimée.

illum qui inscribitur Scito teipsum, *et animadvertite quantæ ibi silvescant segetes sacrilegiorum et errorum..... Leonem evasimus, sed incidimus in Draconem* (12). Il ne se contenta pas d'écrire en son nom, il dicta des lettres à l'archevêque de Reims et à trois de ses suffragans, par lesquelles ils demandaient les foudres de la cour de Rome : et quand ils eurent obtenu la condamnation des propositions qu'ils avaient fournies au pape, ils firent sonner cela comme un plein triomphe, quoiqu'au fond le pape n'eût rien prononcé contre la personne d'Abélard. Leurs fanfares et leurs vacarmes empêchèrent que la cause de l'accusé n'eût audience nulle part. Ils préoccupèrent les esprits partout. Ce sont les artifices ordinaires des cabalistes : je ne dis pas que d'autres ne s'en soient jamais servis. *At accusatores potentissimi tanquam albis equis triumfantes lætum pæana cantârunt, victoriamque suam toto orbe dissemindrunt; ita ut miser ille inauditus apud probos quamplurimos malè audiret, et ejus exemplaria quæ Galliam Italiamque splendore collustrârant, tanquam horrendi criminis carmina vel voracibus rogis cremanda traderentur, vel in situ, squalore, et cinere veterum bibliothecarum latitantia putrescerent* (13).

(F) *Lorsqu'on lui reprocha le mauvais succès de sa croisade, il en fut quitte pour dire que les péchés des croisés avaient empêché l'effet de ses prophéties.*] C'est dans le vrai tout le centre de son manifeste (14) : car s'il allègue l'exemple de Moïse, afin de se mettre à couvert sous l'autorité inviolable d'un si grand nom, c'est parce qu'il prétendait que les membres de la croisade ne s'étaient pas moins souillés de crimes, que les enfans d'Israël; et qu'ainsi les uns et les autres avaient détourné l'effet des promesses. Voyez ce qu'a pensé là-dessus un philosophe moderne (15).

(12) Amboesius, in Præfatione Apolog. ad Opera Abælardi.

(13) *Idem, ibidem.*

(14) *Lisez* l'Histoire des Croisades, *par le père* Maimbourg, *liv. IV, pag.* 39 *et suiv. du IIe. tome, édition de Hollande.*

(15) *L'auteur des* Pensées diverses sur les comètes, *pag.* 779, 780.

BÉROALDE (MATTHIEU (A)), natif de Paris *, enseignait la langue hébraïque à Orléans, en 1565. Ceux de la Rochelle lui offrirent de l'emploi dans leur collége, l'an 1571 (*a*). Je crois qu'il ne l'accepta point. Il était dans Sancerre, lorsque le maréchal de la Châtre l'assiégea peu après la Saint-Barthélemi (*b*); et il rendit de grands services aux habitans, par ses bons et courageux conseils (B). Au sortir de Sancerre, il se retira à Sedan, et y fit des leçons sur l'histoire. Tout le monde ne fut point édifié de la manière dont on prétend qu'il parla de François Ier. dans ses leçons (C). Je ne sais pas bien en quel temps il fut ministre de Genève (D); mais on ne peut douter qu'il ne l'ait été : et puisqu'il y enseignait la philosophie l'an 1576 (*c*), on peut croire qu'il y exerçait alors le ministère. Il publia un livre de *chronologie*, l'an 1575, où il y a sans doute beaucoup de savoir, mais au fond très-peu de solidité. A force de vouloir faire honneur à l'Écriture, il s'embarrasse dans des labyrinthes dont il ne saurait se tirer. Il prétend qu'il ne faut suivre d'autre guide dans la doctrine des temps, que les écrits inspirés de Dieu (E). Scaliger a montré clairement la nullité de cette hypothèse; mais il s'est trop emporté contre l'auteur. M. Moréri s'avance trop, quand il assure, qu'outre la chronologie latine *on vit divers*

* La Monnoie, dans ses notes sur La Croix du Maine, dit que Béroalde était né à Saint-Denis près Paris, d'où lui est venu le nom de *Dyonisianus*.

(*a*) Colomes., Gallia oriental., *pag.* 45.

(*b*) *Voyez* l'Histoire de Sancerre, *pag.* 199.

(*c*) *Voyez la remarque* (D).

Digitized by Google

ouvrages de la façon de Béroalde, et qu'il *mourut vers l'an* 1575 ou 76. La Croix du Maine, qu'il cite, ne lui a point donné droit d'assurer cela ; mais seulement que Béroalde n'était plus en vie l'an 1584, et qu'apparemment ses autres compositions seraient publiées par les soins du sieur de Verville son fils.

(A) *Il s'appelait* MATTHIEU.] Théophile Raynaud lui donne mal le nom de Michel (1). Je trouve que Thomasius doute si c'est une faute (2) : il n'en devait pas douter.

(B) *Il rendit de grands services aux habitans de Sancerre, par ses bons et courageux conseils.*] D'Aubigné le remarque en deux endroits. Les Sancerrois, dit-il (3), *composèrent aussi un conseil, où surtout ils se trouvèrent très-bien de Béroalde, autrefois lecteur en hébreu à Orléans. Celui-là accompagna de courage ses conseils... Les assiégés fort étonnés de ces nouvelles eurent besoin de leurs pasteurs pour les soutenir ; mais surtout des sages et courageux avis de Béroalde, selon lesquels ils résolurent en leurs conseils de soutenir toute infirmité, et que ceux qui n'y consentiraient seraient jetés par-dessus les murailles.* (4).

(C) *On ne fut point édifié de la manière dont on prétend qu'il parla de François Ier. dans ses leçons.*] Un ministre, qui était alors à Sedan, et qui depuis abjura sa religion, a fait imprimer ce que l'on va lire. « Il est » à notter que Matthieu Béroald, » homme docte entre eux, et de leurs » professeurs, sorty de Sanxerre, et » retiré à Sedan, fut prié par le pré» sident la Louëtte et quelques autres, » de faire quelques leçons : ce qu'il fit » au lieu même où on presche, et » exposa une chronologie qu'il disoit » avoir faicte. Or, venu au roy Fran» çois premier de ce nom, prince de » très-heureuse et louable mémoi» re, et lequel à bon droict nous de» vons nommer père des lettres, et » restaurateur des bonnes sciences en » ce royaume de France ; bien qu'on » ne sçauroit assez priser, duquel » puis après s'est sentie toute l'Eu» rope : estant, dis-je, venu au règne » de ce grand et tant vertueux prince, » et il parla de luy et de sa très-illustre » très-chrestienne postérité tant impu» demment, et avec telle irrévérence, » que je ne sçache cœur respirant » l'air de la France, qui ne s'en fust » scandalizé. Le président, le baillif, » et autres justiciers, et tous les mi» nistres résidentz lors à Sedan, » étoient présens : que s'ils eussent eu » le cœur tant soit peu chrestien et » françois, et non ingrat du bien » receu par le moyen des lettres, que » ce bon prince a fait revivre, il est » certain qu'ils s'en fussent formalisés » autant que moy, et n'eussent tol» leré un tel homme. Pour le moins, » le président et autres qui avoient » authorité en la ville en eussent ad» verty le seigneur du lieu, lequel, » (selon qu'il estoit affectionné au » bien de cette couronne et service » du roy,) l'eust, je m'asseure, chas» tié selon son mérite. Mais cela fut » couvert. J'en parlay moy-même au » président, luy remontrant quelques » autres fautes, que le dit Beroald avoit » faictes en chronologie, et l'exhor» tay par l'obeyssance que nous de» vons tous à nos princes, et pour » l'honneur de nostre nation, et pour » leur seureté même, d'en faire son » devoir : lequel me répondit assez » froidement, qu'il eust bien voulu » que cela n'eust point esté dit, et » que c'estoit à la vérité une impru» dence. Cependant il fit son rapport » de ma remontrance : qui fut cause » d'asprir davantage leur aigreur » contre moy, sans toutes fois en rien » manifester en apparance, sinon » quelques œillades de travers ; mais » ils cherchoient occasion (5). » Je consens que l'on tienne ce discours pour suspect de fausseté autant qu'on voudra ; et s'il est faux, tant mieux pour ce dictionnaire, qui doit principalement contenir les mensonges des

(1) Theoph. Raynaud., De malis ac bonis Libris, *pag.* 166, *et in* Theol. Nat., *pag.* 66.

(2) Thomasius, de Plagio literar., *pag.* 189.

(3) *Tom II, liv. I, chap. IX, pag* 578 *à l'ann.* 1572.

(4) *Là même, chap. XII, pag.* 599, 600.

(5) Défense de Matthieu de Launoy, et d'Henri Pennetier, naguère ministres, etc., *pag.* 32. *Ce livre fut imprimé à Paris, l'an* 1577.

autres livres *. Ce qui soit dit à l'égard de cent sortes de passages qu'on pourra citer.

(D) *Je ne sais pas bien en quel temps il fut ministre de Genève.*] Théodore de Bèze ne le marque pas : il se contente de donner à Béroalde la qualité de son collègue en l'Église ; ce qui emporte, comme le remarque très-bien M. Colomiés (6), que Béroalde a exercé le ministère à Genève. Il y a enseigné aussi la philosophie, comme l'observe le même M. Colomiés (7), et comme on le peut prouver par l'épître dédicatoire que Lambert Daneau a mise au-devant du Traité des Hérésies : elle marque, qu'en 1576, Matthieu Béroalde enseignait la philosophie à Genève. Voici les propres termes de Théodore de Bèze. *Aliam igitur rursùs rationem iniit vir beatæ memoriæ, et meus superioribus annis in hâc ecclesiâ collega, Beroaldus* (8). Je crois que Béroalde alla professer à Genève, après avoir été à Sedan. *Il lisait avec grand applaudissement*, dit Scaliger (9), *et était admiré à Sedan, et à Genève, où il y avait de grands personnages.*

(E) *Il ne veut d'autre guide dans la doctrine des temps, que les écrits inspirés de Dieu.*] En conséquence de cette maxime, il a effacé du Catalogue des rois de Perse, Cambyse, et Darius fils d'Hystaspe ; « *car, dit-il* (10), ces » noms-là ne paraissent nulle part » dans l'Écriture » ; *quæ nomina, quià nunquàm exstant in Scripturâ, à nobis sunt prætermissa*. Vossius prétend qu'il se trompe quant au fait ; et que s'il avait raison à cet égard, il ne laisserait pas d'être très-blâmable de nier l'existence de ces rois, sous prétexte que l'Écriture n'en aurait point fait mention. Scaliger traite de fanatique et de prophétique (en prenant ce dernier mot dans un sens odieux,) cette manière d'expliquer les temps ; et il soutient que, si les auteurs profanes n'eussent point fourni de lumières, on n'eût jamais pu débrouiller la chronologie de l'Écriture. *Actum de chronologiâ sacrâ absque exoticis monumentis foret* (11). Il appelle Pareüs *Hierophantam Beroaldinum.*

* Leclerc, dans sa *Lettre critique*, pag. 121, relève cette phrase de Bayle et y oppose ce que Bayle lui-même dit dans la remarque (F) de l'article GOULU, tom. VII. Joly, suivant son usage, copie ici Leclerc sans le citer ; mais il renvoie en outre au tome XXXIV des *Mémoires de Niceron* et au *Ménagiana* (*Dissertation sur le livre intitulé* : le Moyen de *parvenir*) où il est en effet question de Béroalde.

(6) Colomesii Gallia orient., *pag.* 46.

(7) *Ibidem*, *pag.* 45.

(8) Beza, in Acta Apostol., *cap. XIII*, *vs.* 20, *où il s'agit des* 450 *ans qui s'écoulèrent depuis Josué jusqu'à Samuel.*

(9) *In* Scaligeranis.

(10) Beroaldus, *lib. III* Chron., *cap. VIII*, *apud* Vossium, de Scientiis mathem., *pag.* 233.

(11) Scaliger, *in* Elencho chronol. Prophetiæ, *pag.* 5, *apud* Vossium, *ibid.*

BÉROALDE (FRANÇOIS), sieur de Verville, fils du précédent, naquit à Paris (A) le 28 d'avril 1558 (*a*). Il avait de l'érudition et du génie ; mais il ne choisit pas des matières qui fussent propres à perfectionner ses dons naturels. Il s'amusa à traduire le *Songe de Polyphile* (*b*) *[1], et puis à faire un ouvrage de pareille trempe *[2] : ce fut *le Voyage des princes fortunés* ; il l'appelle *stéganographique*. Il fit plusieurs autres

(*a*) La Croix du Maine, Biblioth. franç., *pag.* 480.

(*b*) Sorel, Bibl franç., *pag.* 173.

*[1] Le *Songe de Polyphile* a pour auteur un religieux dominicain, nommé François Colonna. La Monnoie, dans le tom IV du *Ménagiana*, et P. Marchand, dans son *Dictionnaire*, (au mot COLONNA), parlent longuement de ce livre et de l'auteur ainsi que des traducteurs. J.-G. Legrand, architecte, mort le 7 novembre 1807, a donné une nouvelle traduction de l'ouvrage de Colonna. Elle est intitulée : *Songe de Polyphile*, *traduction libre de l'italien*, 1804, 2 vol. in-12, qui ne furent publiés qu'après la mort de l'auteur. Il devait y avoir un atlas de planches qui n'a point paru. Cela n'a pas empêché Bodoni de réimprimer la traduction de Legrand, Parme, 1811, 2 vol in-4°. Le *Songe de Polyphile* « est, au jugement » de Tiraboschi, un confus mélange de fa- » bles, d'histoires, d'architecture, d'anti- » quités, de mathématiques et de mille au- » tres choses. »

*[2] Le *Voyage des princes fortunés* est un livre de chimie : le *Songe de Polyphile* est un livre d'alchimie. « Il ne faut pas confon- » dre, dit Joly, la chimie qui est une science » utile et licite, avec l'alchimie qui est une » folie des souffleurs. »

livres de chimie, et plusieurs manières de roman (*c*), fort capables d'ennuyer (B), et qui ne valent guère mieux que les écrits de Nervèze, et du sieur des Escuteaux. Il eût mieux fait peut-être de continuer à s'exercer sur les matières par où il se mit au monde. Dès l'âge de vingt-deux ans, il publia des *commentaires sur les Mécaniques de Jacques Besson* (*d*); mais à peine eut-il tenté fortune par cette porte, qu'il courut après la pierre philosophale. On vit sortir de dessous la presse, en l'année 1583, ses *Appréhensions spirituelles*, *Poëmes*, *et autres œuvres philosophiques*, *avec les recherches de la pierre philosophale* (*e*). L'année d'après il fit imprimer un poëme intitulé *l'Idée de la république* (*f*).

(*c*) *Là même*, *pag.* 177 *et* 256.

(*d*) *Imprimée à Lyon en* 1580 *et* 1581, *à ce que dit* La Croix du Maine, *pag.* 91.

(*e*) La Croix du Maine, *pag.* 92.

(*f*) *Là même*, *pag.* 480.

(A) *Il naquit à Paris.*] M. de Marolles le doit donc rayer de la liste qu'il a donnée des illustres Tourangeaux (1).

(B) *Il fit plusieurs manières de roman* (*), *fort capables d'ennuyer.*] C'est lui qui a fait *les Aventures de Floride*, *le Cabinet de Minerve*, *la Pucelle d'Orléans*, *l'Histoire d'Hérodias*, « et d'autres ouvrages, où il introduisait des seigneurs et des dames » qui couraient diverses fortunes : » mais leurs entretiens n'étaient pas » fort subtils; et ce qu'on doit estimer là-dedans, ce sont les sentimens d'honneur et de vertu qui » sont les plus beaux du monde, avec » quantité de secrets de la nature et » de l'art, par le moyen desquels plusieurs choses extraordinaires se » font, au lieu que les anciens romans rapportaient tout à la magie, » faute d'invention et de doctrine (2). »

(1) Mémoires, *pag.* 255.

(*) Verville est aussi auteur du fameux *Moyen de parvenir*, livre que, sur la foi des compilateurs du *Ménagiana*, bien des gens croient être d'un chanoine de Tours. Voyez la page 461 et 462 du *Palais des curieux* du même Verville, impr. *in-12* à Paris en 1612. C'est ce même *Moyen de parvenir* que Naudé, pag. 579 de la seconde édition de son *Mascurat*, désigne sous le nom de *bouffonneries* du sieur de Verville. Rem. crit. [On peut voir la *Dissertation sur le Moyen de parvenir*, mise par la Monnoie à la fin du tome IV du *Ménagiana*. Mais Joly remarque que la Monnoie et le père Niceron n'ont point connu la première édition du *Moyen de parvenir*, qui fut publiée à Paris, in-12, sans date, et est antérieure à celle des Elsevirs.]

(2) Sorel, Biblioth. française, *pag.* 177.

BERQUIN (Louis de), gentilhomme du pays d'Artois, fut brûlé pour la religion, à Paris, le 22 d'avril 1529 (A). Il était seigneur d'un village dont il portait le nom (*a*), et il fut considéré à la cour de France, et honoré du titre de conseiller du roi (*b*). C'était un homme de bonnes mœurs, et qui pratiquait régulièrement les préceptes de l'église (*c*). Il était laïque et garçon : néanmoins il ne s'éleva contre lui aucune sorte de médisance par rapport à la chasteté. Érasme, à qui des gens non suspects avaient appris ces sortes de particularités, ajoute, qu'ils lui avaient aussi appris que Berquin abhorrait le luthéranisme (*d*); et que le grand crime qu'on trouvait en lui était qu'il faisait profession ouverte de haïr les théologiens chagrins et bourrus, et les moines qui n'avaient pas moins de férocité que d'ignorance (*e*). Il disait beau-

(*a*) Erasmus, Epist. IV, *lib. XXIV*, *pag.* 1378.

(*b*) *Idem*, Epist. XLIV, *lib. XXX*, *pag.* 1931.

(*c*) *Idem*, Epist. IV, *lib. XXIV*.

(*d*) *Ibid*, *pag.* 1279.

(*e*) *Hoc ajebant in eo crimen esse gravissimum, quod ingenuè præ se ferebat odium in morosos quosdam theologos ac monachos non minùs feroces quàm stolidos.*

coup de mal d'eux, tout ouvertement et sans façon. Ce fut l'acheminement à une guerre sanglante, qui commença par le démêlé qu'il eut avec l'un des plus ardens inquisiteurs de ce temps-là (*f*) (B). On ne tarda guère à le déférer comme hérétique : on tira d'un livre qu'il avait donné au public certaines propositions; et là-dessus, il fut constitué prisonnier : mais les juges ne trouvant point de crime en lui, le renvoyèrent absous (C). Les délateurs prétendirent qu'il n'avait évité la peine, que par l'autorité royale : pour lui, il prétendit ne devoir rien qu'à la justice de sa cause, et ne se ménagea pas plus qu'auparavant. Il mit en français quelques-uns des livres d'Érasme (D), et y ajouta du sien quelque chose. Tout aussitôt, Noël Beda et ses émissaires se remirent en campagne, firent quantité d'extraits de ces livres, et les ayant déférés comme des erreurs pernicieuses, furent cause que l'auteur fut renvoyé en prison. La cause jugée, il y eut des moines qui allèrent lui prononcer la sentence définitive qu'on avait rendue contre lui. Elle portait que ses livres seraient brûlés, qu'il rétracterait ses erreurs, qu'il se soumettrait aux satisfactions qu'on lui prescrirait, et que s'il refusait de le faire il serait brûlé. Comme c'était un esprit raide et intrépide, il ne se soumit à rien; et apparemment on l'aurait envoyé au feu, s'il n'y eût eu quelques juges qui, s'apercevant de l'excessive animosité des délateurs, firent en sorte que l'affaire fût examinée de nouveau. Plusieurs croient, qu'à la recommandation de madame la régente, mère de François I^{er}., on donna ce tour à la cause, afin de sauver Berquin. Sur ces entrefaites, François I^{er}. revint d'Espagne, et sachant le péril où était son conseiller entre les griffes de la faction de Beda, il écrivit au parlement de prendre bien garde à ce qu'on ferait, et qu'il voulait connaître lui-même de la cause de Louis de Berquin. Quelque temps après, on élargit ce prisonnier. Cela lui enfla de telle sorte le courage, qu'il eut bien la hardiesse de se porter pour accusateur contre ses propres accusateurs (*g*) : il leur intenta un procès d'irréligion, et il se flatta de remporter pleine victoire (*h*). S'il avait suivi les conseils judicieux d'Érasme, il aurait compté pour un grand triomphe de n'être pas opprimé par ces gens-là (E), et n'eût point conçu l'espérance de les mettre à la raison. Mais, si d'un côté il se trouva mal d'oser résister en face à ceux avec qui Érasme, pour de très-bonnes raisons, lui conseillait de n'avoir jamais affaire (F), ce fut de l'autre un grand avantage pour lui, puisqu'en devenant la victime de leur haine, il se procura la couronne du martyre. Il fut mis pour la troisième fois

In hos palam debacchabatur, nec stomachum suum dissimulare poterat. Erasmus, Epist. IV, *lib. XXIV*, *pag.* 1279.

(*f*) Guilhelmus Quernus, *ou* à Quercu.

(*g*) *Voyez les remarques* (B) *et* (E).

(*h*) *Tiré de la* IV^e. lettre *du* XXIV^e. *livre* d'Érasme. *Voyez une relation plus exacte de ce procès dans une* lettre de Berquin à Érasme, *datée de Paris le* 17 *d'avril* 1526, *et publiée par* Jean Fechtius, in Historiæ ecclesiast. Supplemento, *pag.* 874.

en prison : l'arrêt rendu contre lui le condamnait à faire amende honorable de ses erreurs (*i*), et à une prison perpétuelle (G). Il ne voulut point acquiescer à ce jugement : il eût reconnu par-là que ses sentimens étaient erronés. Il fut donc condamné, comme un hérétique opiniâtre, à être étranglé en Grève (*k*), et puis brûlé (*l*). Il souffrit la mort avec une extrême constance. Il était âgé d'environ quarante ans. On dit que le moine qui l'accompagna sur l'échafaud, déclara qu'il avait remarqué en lui quelques signes d'abjuration (H); mais voyez ce qu'Érasme a dit là-dessus (I). Théodore de Bèze croyait que Berquin eût été en France ce que Luther fut en Allemagne, si François I^{er}. avait fait pour lui ce que fit le duc de Saxe pour Luther (*m*). Il est sûr que c'était un habile homme, et un homme de courage. Nicolas Bérauld était un de ses meilleurs amis, comme l'assure Badius Ascensius, en leur dédiant les œuvres de Politien.

Depuis la première impression de cet article, il a paru un ouvrage où les différentes procédures que Louis de Berquin eut à essuyer ont été bien débrouillées (K). J'en donnerai le précis dans la dernière remarque de cet article.

(*i*) *Voyez les* Acta Martyrum, *recueillis par* Jean Crépin, *pag.* 211, *édition de* 1556.

(*k*) Bèze, Hist. eccl., *pag.* 7, *dit à la* place Maubert, *et se trompe.*

(*l*) *Là même, et plus au long dans la* IV^e. lettre *du XXIV^e. livre de celles* d'Érasme, *pag.* 1278.

(*m*) Beza, in Iconibus.

(A) *Il fut brûlé à Paris, le 22 d'avril* 1529.] Nous avons une preuve de cette chronologie dans une lettre d'Érasme, datée du 1er. de juillet 1529 (1) : elle contient une relation assez ample de la vie et de la mort de Louis de Berquin. On y marque expressément, qu'il avait été brûlé *decimo Calend. Majas.* Cette preuve fixerait le jour de la mort, s'il n'y avait pas une autre lettre d'Érasme (2), où le supplice de Berquin est placé sous le 17 d'avril, *XV. Calend. Majas* (3). Cette lettre est datée du 9 de mai 1529. Tout ce que peut faire Érasme, c'est de nous fixer au mois d'avril 1529 : il faut prendre les autres variétés pour des méprises. Mézerai se trompe à l'année, et peut-être aussi au jour : il assure qu'on brûla Berquin le 21 d'avril de l'an 1528 (4). Jean Crépin, dans ses Actes des Martyrs, met la mort de celui-ci au mois de mai en général 1529. Théodore de Bèze la met au 10^e. de novembre de la même année (5), dans son Histoire ecclésiastique, et dans un autre écrit. *Frugibus nocte post interitum illius proximâ (qui fuit undecimus dies novembris anno Domini* 1529) *in totâ Galliâ frigore perustis, et gravissimâ tum fame tum etiam peste consequutâ* (6). Sponde le convainc d'erreur manifestement par la IV^e. lettre du XXIV^e. livre d'Érasme, qui, étant datée du 1er. de juillet 1529, parle du supplice de Berquin; mais il se trompe ensuite visiblement, lorsqu'il donne la raison pour laquelle il s'imagine que Théodore de Bèze a falsifié cette date (7). Il prétend que la falsification a été faite, afin de rendre plus vraisemblable ce qu'on voulait dire sur les jugemens de Dieu. Bèze débite que le ciel, se déclarant pour Berquin, cassa la sentence des juges, puisque la nuit suivante le froid gâta les blés par tout le royaume, d'où sortit une grande famine et une grande mortalité. *Judicium, sententiâ veluti cœlitùs rescissâ, triumphârit, frugibus noc-*

(1) *La IV^e. du XXIV^e. livre, pag.* 1277.

(2) *C'est la XLVIII^e. du XXX^e. livre.*

(3) Bodin, Demonom., *chap. dern. du IV^e. livre, pag.* 475, *dit le* 17 *d'avril.*

(4) Mézerai, *dans le* Discours touchant l'Église, *à la fin de la* Vie de Henri IV.

(5) *La nuit suivante, qui fut la veille de Saint-Martin, les blés gelèrent en France, dont s'ensuivit famine et peste en plusieurs endroits.* Bèze, Hist. ecclés., *liv. I, pag.* 8.

(6) *Idem, in* Iconibus.

(7) Spondani Annal., *ad ann.* 1529, *num.* 14

te, etc. (8). Il n'y avait rien de plus facile que de bien critiquer Bèze sur cet article; car, 1°., c'est disposer de la providence particulière de Dieu avec un peu trop de témérité, que de dire que les fléaux qui désolent tout un grand royaume sont la vengeance de la mort injuste d'un homme. En second lieu, le froid ne peut guère nuire aux blés le 10 ou le 11 de novembre. On sème alors presque dans tout le royaume; et pour le moins, est-il fort certain qu'une bonne partie de ce que l'on a semé est hors de prise en ce temps-là : de sorte que, si Bèze avait voulu falsifier de dessein prémédité, il se fût bien donné garde de choisir la veille ou le jour de Saint-Martin. Le temps véritable marqué par Érasme était mille fois plus propre à sa réflexion : le froid peut nuire aux biens de la terre sur la fin d'avril. Voilà par où M. de Sponde pouvait renverser la moralité de Théodore de Bèze. S'il l'avait critiquée par ma première considération, il se fût désarmé lui-même; car il est aussi accoutumé qu'un autre à dire que tels et tels maux sont arrivés en punition de ceci ou de cela. Un de ceux qui écrivirent contre le Calvinisme de Maimbourg (9) remarque que Berquin fut exécuté *le 12 mars, veille de saint Martin pape, en la place Maubert*. Ce qu'il ajoute du docteur Merlin, et que je rapporterai ci-dessous (10), me persuade qu'il n'a fait que copier Bèze, si ce n'est qu'il a pris garde, que le mois de novembre n'étant pas un temps où les blés puissent être endommagés du froid, il a cherché une autre veille de Saint-Martin.

Qu'on ne s'étonne point que le jour d'un tel martyre n'ait pas été bien connu aux écrivains protestans, et qu'ils aient varié sur cette date. La bataille de Cerisoles, la mort d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, les barricades de Paris sous Henri III, n'ont pas été mieux datées par de grands auteurs. Voyez l'extrait que M. Bernard a donné d'un livre du père du Londel, dans ses Nouvelles de la République des Lettres, à la page 224 du mois de février 1699.

(B) *Il eut un démêlé avec l'un des plus ardens inquisiteurs de ce temps-là.*] Berquin n'était nullement poltron : il fallait qu'il eût beaucoup de courage, puisqu'il ne craignait, ni un *à Quercu*, ni un Noël *Beda*. Il osait, et se défendre contre eux, et les attaquer : Bèze l'en loue. *Adfuit autem animi tanta generositas, ut maximè omnium tunc metuendos crabrones in ipsis eorum cavis, Bedam videlicet et à Quercu (de quibus scripserat procul illos configens Erasmus, Lutetiæ Betam sapere et Quercum concionari) Matæologorum ejus seculi principes, in ipso eorum sterquilinio sit ausus non modò utcunque lacessere, sed impietatis etiam accusatos non unius anni certamine tum voce tum scriptis strenuè exercere* (11). Voici ce que dit Érasme touchant le procès où Berquin fut l'agresseur. *Non enim solùm promittebat sibi absolutionem, verumetiam victoriam esse in manibus, sed malle seriùs aliquanto finiri causam, quo magnificentiùs triumpharet. Jamque mutatis vicibus, ipsam facultatem sacratissimam, monachos et* Beddaicos *reos peragebat impietatis. Nam quædam arcana deprehenderat in illorum actis* (12). Voyez la remarque (A) de l'article Beda, citation (7).

(C) *Il fut déféré comme hérétique... et renvoyé absous.*] On l'accusait de condamner la coutume qu'ont les prédicateurs d'invoquer la Sainte-Vierge, au lieu d'invoquer le Saint-Esprit. On disait qu'il n'approuvait pas que la Sainte-Vierge fût appelée *Fontaine de grâce*, et que dans le cantique du soir on la nommât notre espérance et notre vie. *Cela*, disait-il, *convient beaucoup mieux à Jésus-Christ; et l'Écriture ne favorise point l'usage moderne.* Voilà les vétilles pour lesquelles il fut conduit en prison, et mis en danger d'être traité comme un hérétique. *Ob hujusmodi nenias ductus est in carcerem, reus hæreseos periclitatus est. At judices, ubi viderunt causam esse nullius momenti, absolverunt hominem* (13). Je m'étonne moins qu'Érasme appelle cela des vétilles, que de voir Berquin renvoyé absous sur de telles opinions.

(D) *Il mit en français quelques-uns des livres d'Érasme.*] Entre autres, le

(8) Beza, *in Iconibus.*

(9) Rocolles, Hist. vérit. du Calvinisme, *pag.* 217.

(10) *Dans la remarque* (H).

(11) Beza, *in Iconibus.*

(12) Erasm., Epist. IV, *lib.* XXIV, *pag.* 1280.

(13) *Idem, ibidem.*

Digitized by Google

Panégyrique du Mariage (14), *le Manuel du Soldat Chrétien* (15), *la Complainte de la Paix*. Voyez la remarque (K).

(E) *S'il avait suivi les conseils..... d'Érasme, il aurait compté pour un grand triomphe de n'être pas opprimé par ses délateurs.*] Peu de gens d'esprit, peu de gens accoutumés à réfléchir sur ce qu'ils voient, et sur ce qu'ils lisent, penseraient à la conduite de Berquin, sans lui appliquer la fable du loup et de la grue. Il ne se contentait pas d'être échappé des mains de ses délateurs : il voulait, pour récompense de ses combats, le prix et l'honneur de la victoire. N'est-ce pas imiter la grue, qui demandait récompense après avoir retiré son cou sain et sauf d'un passage très-dangereux ?

> *Ingrata es, inquit, ore quæ nostro caput*
> *Incolume abstuleris, et mercedem postulas* (16).

Ces vers d'Horace sont très-applicables à Berquin :

> *Cervi luporum præda rapacium*
> *Sectamur ultrò, quos opimus*
> *Fallere et effugere est triumphus* (17).

(F) ..... *Avec qui Érasme, pour de très-bonnes raisons, lui conseillait de n'avoir jamais affaire.*] Il n'avait jamais vu Berquin : il en avait seulement reçu des lettres ; et comme il craignait d'être mêlé dans les procès qu'on faisait aux novateurs, il n'était guère content de voir dans un même livre ses pensées avec celles de Berquin (18), et il exhortait celui-ci à se tenir en repos, ou du moins à ne le commettre pas. « Jamais vos adversaires, » *lui dit-il*, n'avoueront le crime dont » vous les accusez. Songez que Beda » est une hydre à plusieurs têtes : » vous avez affaire à un ennemi im» mortel ; une faculté, une com» munauté, ne meurt jamais. Ne » vous fiez point à la protection du » prince. La faveur des rois est chan» geante : un délateur les préoccupe ; » la crainte qu'ils ont des gens d'église, » et le désir de n'être plus fatigués de » leurs importunes sollicitations, les » contraint à leur accorder ce qu'ils » demandent. » Citons son latin : on y verra s'il vient d'un bon peintre. *Crebris Epistolis hortatus sum, ut vel arte quâpiam semet extricaret à causâ, putà curarent amici, ut prætextu regiæ legationis longiùs proficisceretur : fortassis theologos passuros ut causa tempore evanesceret, nunquàm passuros ut impietatis crimen, quod illis objiciebat, agnoscerent. Etiam atque etiam cogitaret qualis excetra esset* Bedda, *quotque capitibus efflaret venenum : tum expendere sibi cum immortali adversario rem esse ; facultas enim non moritur : simul illud cogitaret, qui cum tribus monachis belligeratur, eum cum multis phalangibus habere rem, nom solùm opulentis ac potentibus, verùm etiam improbissimis, et in omni malarum artium genere instructis. Illos non conquieturos, donec ei procurâssent exitium, etiamsi causam haberet meliorem quàm habuit* Christus : *neque plus satis fideret regis præsidio. Principum enim favores esse temporarios, ac delatorum artibus facilè in diversum trahi illorum affectus. Postremò, ut nihil horum accidat, magnos etiam principes vel delassari talium improbitate, vel metu nonnunquàm cogi, ut cedant* (19).

(G) *L'arrêt rendu contre lui le condamnait à faire amende honorable, et à une prison perpétuelle.*] J'ai suivi les *Acta Martyrum* de Jean Crépin ; mais je remarquerai ici les différences des relations. Bèze ne parle point d'amende honorable, et il dit que les livres de Berquin devaient être jetés au feu en présence de l'auteur ; ce que Crépin ne remarque pas. Érasme rapporte quatre chefs de peine : les livres devaient être brûlés ; l'auteur se devait rétracter ; on lui devait percer la langue ; et le laisser en prison toute sa vie (20). Bèze et Crépin n'ont pas oublié ce dernier chef. Érasme ajoute que la cause fut jugée par douze commissaires ; que Budé, qui était l'un d'eux exhorta fortement Berquin, avant la condamnation, à se rétracter (21) ; que Berquin ayant ouï la sen-

(14) *Idem*, Epist. XCI, *lib. XIX*, *pag.* 923.

(15) *Idem*, Epist. IV, *lib. XXIV*.

(16) Phædri Fabul. VIII *libri I*.

(17) Horat., Ode IV *libri IV*.

(18) Berquin *traduisit en français quelques ouvrages d'*Érasme, *et y joignit quelque chose de son cru.*

(19) Erasm., Epist. IV, *lib. XXIV*, *pag.* 1280.

(20) *Là même.*

(21) Rocolles, Histoire vérit. du Calvinisme, *pag.* 216, *dit que Budée, grand ami de Berquin, fit tout son possible pour le sauver.*

tence, en appela au roi et au pape; et que les juges, indignés de ce terme d'appellation, condamnèrent l'appelant au feu dès le lendemain. Érasme rapporte tout cela sur un ouï-dire (22). Voyez la remarque (K).

(H) *Le moine qui l'accompagna sur l'échafaud, déclara qu'il avait remarqué en lui quelques signes d'abjuration.*] Un homme (23), qu'Erasme croit digne de foi, lui écrivit, qu'il demanda à ce moine si Berquin avait reconnu ses erreurs en rendant le dernier soupir? et que le moine lui répondit que oui, et témoigna ne faire aucun doute que l'âme de Berquin ne fût au séjour des bienheureux. L'ami d'Erasme assista de près à l'exécution, et lui en rendit un fidèle compte. Il lui apprit que personne n'avait pu entendre le discours que Berquin avait fait au peuple : le bruit que les archers firent tout exprès en fut la cause. Personne ne cria *Jesus*, quand on étrangla le patient, et néanmoins, cela se pratique envers les sacriléges et les parricides (24). Si ce que Théodore de Bèze rapporte était vrai, nous le verrions infailliblement dans la relation d'Érasme: son ami n'aurait eu garde de se taire sur cela. Bèze rapporte *que le docteur Merlin, alors pénitencier de Paris, qui l'avait conduit au supplice, fut contraint de dire tout haut, devant le peuple après sa mort, au grand regret de ses accusateurs et juges, qu'il y avait peut-être plus de cent ans qu'homme n'était mort meilleur chrétien que Berquin* (25). Il y a quelque apparence que Bèze apprit ensuite la fausseté de cela; car, s'il avait cru le fait, pourquoi ne l'aurait-il point mis dans ses *Icones?* Il est certain que, dans ces rencontres, il court cent fraudes pieuses, dont un historien se doit défier.

(I)..... *Voyez ce qu'Érasme a dit là-dessus.*] Il a déclaré tout franc qu'il croit que le franciscain qui accompagna Berquin sur l'échafaud, dit un mensonge : « C'est toujours, *ajoute-t-» il*, leur coutume en pareil cas. Ces » fraudes pieuses leur servent à se » maintenir dans la gloire d'avoir » vengé la religion, et à justifier dans » l'esprit des peuples ceux qui ont ac- » cusé et condamné les hérétiques » brûlés. » *At ego franciscani dictis nihil habeo fidei, præsertim quùm hoc sit istis solemne, post exstinctum hominem spargere rumores, quòd in incendio cecinerit palinodiam, quo simul et vindicatæ religionis laudem auferant, et multitudinis invidiam calumniæque suspicionem effugiant* (26). Il savait d'original quelques-unes de ces fraudes pratiquées à Bruxelles, et il les rapporte en peu de mots. Si les peuples étaient raisonnables, ils seraient à craindre à ces sortes de délateurs et de juges; car enfin, que peut-on concevoir de plus affreux, quand on l'examine sans préjugé, que de se représenter un homme condamné aux flammes, parce qu'il ne veut pas violer la foi qu'il a jurée au vrai Dieu? Mais bien loin que cela donnât quelque crainte aux auteurs de ces supplices, qu'au contraire ils en devenaient plus insolens; car ils espéraient de se rendre plus redoutables. Ce fut l'un des mauvais endroits qu'Érasme trouva dans le supplice du pauvre Berquin. *Periculum est ne Beddis suâ sponte plus satis insanientibus nimium accedat animorum* (27).

(K) *Il a paru un ouvrage, où les procédures qu'il eut à essuyer, ont été bien débrouillées.*] C'est le Traité *de l'Origine de l'Imprimerie de Paris*, par M. Chevillier. Voici de quelle manière il rapporte ces procédures. *En l'annee* 1523, *le* 13 *mai, le parlement fit saisir les livres* de Louis de Berquin, *et ordonna qu'ils seraient communiqués à la faculté de théologie, pour en avoir son avis. On lui trouva le livre* De abrogandâ Missâ, *avec quelques autres de Luther et de Mélanchthon; et sept ou huit traités dont il était auteur, quelques-uns sous ces titres :* Speculum Theologastrorum, De Usu et Officio Missæ, etc.; Rationes Lutheri quibus omnes Christianos esse Sacerdotes molitur suadere; le Débat de Piété et Superstition. *On trouva aussi quelques livres qu'il avait traduits en français, comme,* Raisons pour lesquelles Luther

(22) Erasm., Epist. IV, *lib. XXIV*, *pag.* 1280, Epist. XVII, *lib. XXVII*, et Epistol. XLVIII, *lib. XXX*, *pag.* 1937.

(23) *Nommé Montius.*

(24) *Ex* Erasmi Epist. IV, *lib. XXIV*, *pag.* 1277, 1278.

(25) Bèze, Hist. ecclés., *liv. I*, *pag.* 8.

(26) Erasmus, Epist. IV *libri XXIV*, *pag.* 1278.

(27) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 1282.

a fait brûler publiquement les Décrétales et tous les livres de Droit Canonique, la Triade Romaine, *et autres. La faculté, après avoir examiné ces livres, jugea qu'ils contenaient expressément les hérésies et les blasphèmes de Luther. Son Avis est daté du vendredi 26 juillet 1523, et adressé à la cour du parlement. Après avoir porté sa censure sur chaque livre en particulier, elle conclut qu'on les doit tous jeter au feu; que Berquin s'étant fait le défenseur des hérésies luthériennes, on doit l'obliger à une abjuration publique, et lui défendre de composer à l'avenir aucun livre, ni faire aucune traduction préjudiciable à la foi.....* (28). « Le parlement ordonna que cet » avis lui serait signifié. Il y répondit par écrit et de vive voix en » présence des juges. Sur ses réponses, » il fut arrêté prisonnier le premier » jour d'août; et quatre jours après on » lui lut son arrêt, qui le renvoyait » au tribunal de l'évêque de Paris, pour » être jugé par lui sur les cas résultans » du procès. Le 8e. d'août, le roi le » fit tirer des prisons de l'officialité » par le capitaine Frédéric, et évoqua » la cause à son conseil, où il fut jugé » par M. le Chancelier, *et condamné » à abjurer quelques propositions hérétiques; ce qu'il fit.* Ce sont les » termes des registres du parlement. » Il ne fut pas sitôt sorti de ce danger, qu'il recommença à débiter des » hérésies dans ses livres et dans ses » discours. Pour n'être plus si observé, il se retira dans le diocèse d'Amiens, où il scandalisa tellement le » peuple et le clergé, que l'évêque fut » obligé de venir à Paris se plaindre » au parlement, qui le fit prendre, et » fut déclaré hérétique et relaps, par » sentence de deux conseillers de la » cour, choisis pour connaître du fait » d'hérésie, et revêtus de l'autorité » du saint-siége, par un bref du pape » Clément VII, daté du 20 mai 1525, » registré en la cour, que la reine » régente avait obtenu de Rome en » l'absence du roi son fils. Il fut abandonné par ces juges d'église au parlement comme au bras séculier. » Son procès avait été distribué à un » conseiller. Le matin qu'il devait être » rapporté, le parlement reçut une » lettre du roi, qui revenait d'Espagne, datée du premier d'avril » 1526, où il ordonnait qu'on arrêtât » la procédure. Et enfin, après plusieurs lettres écrites, il envoya un » lieutenant de ses gardes, avec le » prevôt de Paris, qui le tirèrent de » la Conciergerie, le gardèrent quelque temps au Louvre, et lui donnèrent la liberté (29). » La faculté de théologie ayant censuré les Colloques d'Érasme, l'université défendit de les lire et de les enseigner dans les colléges. *Alors Berquin fit écrire à Érasme, qu'il ne fallait plus tarder, qu'il devait se joindre à lui, qu'il était temps de faire perdre aux docteurs toute l'autorité qu'ils avaient dans l'église, et de les décrier tout-à-fait, l'occasion étant favorable.* Nunc tempus esse ut theologis omnis in posterum detraheretur auctoritas. *Sa cause était demeurée en suspens. Elle consistait dans une sentence portée contre lui par deux conseillers juges délégués du pape* (*laquelle Érasme attribue au prieur des Chartreux, à celui des Célestins, et à un troisième qu'il ne nomme point*). *Elle consistait aussi dans un reproche qu'il faisait à la faculté de théologie d'avoir approuvé la doctrine impie, comme il disait faussement, du docteur Beda.... enflé par la protection qu'il avait eue de la cour, flatté d'une vaine espérance d'abattre la faculté, débitant toujours des erreurs, il voulut poursuivre son absolution contre l'avis d'Érasme, qui lui conseillait fort sagement de quitter cette entreprise, et de sortir du royaume..... Douze commissaires furent députés pour le juger, qui l'ayant trouvé convaincu d'hérésie, le firent prendre prisonnier. Ils étaient convenus ensemble qu'on brûlerait ses livres, qu'on lui percerait la langue, et qu'il ne serait condamné qu'à la prison perpétuelle, pourvu qu'il voulût abjurer ses hérésies. Le savant Guillaume Budé, qui fut un de ses juges, fit tout ce qu'il put pendant trois jours pour lui persuader de sauver sa vie par la rétractation de ses erreurs; mais n'ayant pu vaincre son opiniâtreté, son arrêt lui fut prononcé. Il fut brûlé en Grève, au mois d'avril* 1529 (30).

(28) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 176.

(29) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 177.

(30) *Là même*, *pag.* 177, 178.

BERSALA (A) (Anne), fille et principale héritière de Wolfard de Borselle (*a*), et de Charlotte de Bourbon-Montpensier (*b*), qui furent mariés ensemble le 17 de juin 1468, fut femme de Philippe de Bourgogne, fils d'Antoine de Bourgogne, seigneur de Bèvres, l'un des bâtards du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon (*c*). Elle lui apporta en dot la seigneurie de Vère (B), celle de Flessingue, et quelques autres, et eut de lui un fils et deux filles. Son père et celui de son mari, firent une très-grande figure (C). Le mérite de cette dame, et quelques endroits de sa conduite et de ses malheurs, seront le sujet de notre dernière remarque (D).

On y verra, entre autres choses, qu'Érasme l'estimait singulièrement.

(*a*) Fabert, Hist. des ducs de Bourgogne, *tom. I*, *pag.* 162.

(*b*) Anselme, Hist. de la maison royale, *pag.* 272.

(*c*) Pontus Heuterus, Rerum Burgundic. *lib. VI*, *pag.* 7.

(A) *Bersala.*] C'est ainsi qu'Érasme a latinisé le nom vulgaire Borselle.

(B) *Elle apporta à son mari la seigneurie de Vère.*] Elle est en Zeelande, dans l'île de Walcheren, et a été depuis érigée en marquisat. On la nomme vulgairement Ter-Veer.

(C) *Son père et celui de son mari, firent une très-grande figure.*] Car on dit (1) que Wolfard de Borselle épousa en premières noces *Marie, fille de Jacques Ier., roi d'Écosse, qui lui apporta le comté de Boncam* (2), et qu'il fut maréchal de France (3). Il est plus certain qu'il fut créé chevalier de la Toison d'Or (4). Louis Gollut le met dans la liste, et le qualifie comte de Grand-Pré. M. Fabert fait la même chose; mais j'ai de la peine à croire qu'ils aient raison; car je trouve qu'Antoine de Bourgogne, bâtard de Philippe-le-Bon, fut fait comte de Grand-Pré et de Château-Thierri, par Louis XI, l'an 1478 (5), qui est le temps à peu près où Wolfard de Borselle reçut le collier de l'ordre. Quand nous n'aurions point d'autre preuve du rang qu'il tenait, que son mariage avec une fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et dauphin d'Auvergne, troisième fils de Jean Ier., duc de Bourbon, nous ne pourrions douter qu'il ne fît beaucoup de figure dans le monde. Voilà pour ce qui regarde le père d'Anne de Borselle. Disons un mot de son beau-père et de son mari. Antoine de Bourgogne, surnommé le *grand Bâtard*, fut fait chevalier de la Toison, l'an 1456 (6). Il fit lever le siége de Ceute aux Mores, il conduisit l'avantgarde à la bataille de Grandson (7), et il demeura prisonnier à celle de Nancy. Il entra ensuite au service de Louis XI, qui lui donna de très-belles terres, comme je l'ai déjà dit (8). Charles VIII lui accorda des lettres de légitimation l'an 1485, et le fit chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Du mariage de ce bâtard de Bourgogne avec Marie de la Vieville, contracté l'an 1459, sortit Philippe de Bourgogne, seigneur de Bèvres, *qui fut établi amiral et gouverneur d'Artois, et créé chevalier de la Toison, à Bruges, l'an 1478. Il fut aussi pourvu du gouvernement du comté de Flandres* et il épousa Anne de Borselle (9).

(D) *Le mérite de cette dame, et quelques endroits de sa conduite,... feront le sujet de notre dernière remarque.*] Il n'y avait rien de plus honnête ni de plus généreux qu'elle, si nous en croyons Érasme. *Vivi pervenimus*, dit-il dans une lettre datée du mois de février 1497, *ad* Annam *Principem* Verianam. *Quid ego tibi de hujus mulieris comitate, benignitate, liberalitate*,

(1) Fabert, Histoire des ducs de Bourgogne, *tom. I*, *pag.* 162.

(2) *Je crois qu'il faudrait dire Buchan.*

(3) Anselme, Histoire des grands Officiers, *pag.* 152.

(4) Gollut, Mémoires de Bourgogne, *pag.* 744.

(5) Anselme, Généalog. de la maison royale, *pag.* 221.

(6) *Là même*, *pag.* 220.

(7) *L'an* 1476.

(8) *Ci-dessus*, *citation* (5).

(9) *Tiré du père* Anselme, Généalogie de la maison royale, *pag.* 220, 221.

Digitized by Google

memorem ? Scio rhetorum amplificationes suspectas haberi solere, præsertim iis qui ejus artificii rudes non sunt. At hìc me nihil allevare, imò re vinci artem nostram, mihi credas velim. Nihil unquàm produxit rerum natura, aut pudentius, aut prudentius, aut candidius, aut benignius (10). Il venait de recevoir d'elle mille marques de bonté et de libéralité. *Tam illa in nos benefica fuit.... tantis illa me officiis cumulavit nullis à me studiis provocata* (11). *O te beatum, ô superis charum, si tu istos scopulos enavigâris : si felicitate tuâ, quæ mihi quidem summa videtur, sine invidiâ frui possis. Quod ut fore confidam, dominæ virtus facit, cui superos omnes propitios, benèque volentes esse non dubito. Evenit mihi, mi* Batte, *in ista, quod in te sæpenumero solet, ut tum ardentiùs amare, mirarique incipiam, quùm absum. Bone Deus, qui candor, quæ comitas in amplissimâ fortunâ, quæ animi lenitas in tantis injuriis, quæ hilaritas in tantis curis, tum quæ animi constantia, quæ vitæ innocentia, quod in litteratos studium, quæ in omnes affabilitas* (12) ! Je ne dirais rien de la lettre qu'il écrivit à ce même ami l'an 1500, si elle ne témoignait que cette dame faisait de grands biens aux ecclésiastiques. Il souhaite qu'elle le choisisse pour un objet de ses libéralités, lui dont les travaux de plume sont plus durables que la voix des prédicateurs (13), et qui voudrait aller prendre en Italie le bonnet du doctorat ; ce qu'il ne saurait faire sans des dépenses qu'il ne se voit point en état de soutenir, si elle n'ouvre sa bourse. *Ostendes quantò ampliùs ego sim meis litteris decus dominæ allaturus, quàm alii, quos alit, theologi. Nam illi vulgaria concionantur, ego scribo, quæ semper sint victura. Illi indoctè nugantes, uno aut altero in templo audiuntur ; mei libri*, à latinis, à græcis, *ab omni gente toto orbe legentur. Ejusmodi indoctorum theologorum permagnam ubique esse copiam, meî similem vix multis seculis inveniri, nisi fortè adeò superstitiosus es, ut religio tibi sit, in amici negotio mendaciolis aliquot abuti. Deindè ostendes nihilo illam pauperiorem futuram, si ut* Hieronymus *jam depravatus, si ut vera theologia instauretur, aliquot aureis adjuverit, cùm tanta ex illius opibus turpissimè pereant* (14). Elle se trouva dans l'embarras l'an 1498, et même dans une espèce de détention. *Apud dominam Veriensis oppidi res hoc erant loco ut nec colloqui sine summo periculo potuerim, nec abire sine gravi suspicione. Nôsti causam præpositi qui ut nunc in vinculis est, ita domina in tutelâ* (15). Les choses n'allèrent pas mieux l'année suivante. *Veriana duris satis premitur, ut sublevanda potiùs quàm oneranda videatur* (16) : mais la fermeté de son courage contre la mauvaise fortune fut une belle matière d'éloge. Voyez la lettre qu'Érasme lui écrivit l'an 1500. Je n'en tirerai qu'un passage : il nous apprendra qu'elle fut mariée très-jeune, et qu'étant passée d'un mariage peu agréable à l'état de viduité, elle ne voulait point se remarier, quoique les soupirans se présentassent avec de grandes sollicitations. *Nam te quidem non tam in viduis, quàm in virginibus pono : siquidem quod olim puella admodùm nupsisti, id quidem partim parentum auctoritati, partim generi propagando datum : et ejusmodi fuit conjugium, ut non tam sit imputanda voluptas, quàm patientia spectata. Quòd autem nunc istâ adhuc ætate virenti, et penè puellari, nullâ procorum instantiâ possis à continentiæ proposito divelli, quòd in fortunâ tam affluenti, tam nihil indulges tibi, id ego non viduitatem, sed virginitatem existimo : in quo si, ut confido, perseverabis, ego te, mihi crede audacter, non in adolescentularum choro, quarum, ut ait Scriptura, non est numerus, non in octoginta* Salomonis *concubinis, sed in quinquaginta Reginis, et* Hieronymo *quidem, ut spero, approbante annumeravero* (17).

Disons aussi quelque chose d'Adolphe de Bourgogne son fils unique. Il

(10) Erasm., Epist. XIV, *lib. IV, pag.* 286.

(11) *Idem, ibid.*

(12) Erasm., Epist. XXIV, *lib. IV, pag.* 293.

(13) *Voyez la* Lettre XLVII *du VIIIe. livre.*

(14) *Id., ibid., pag.* 449.

(15) *Idem*, Epistol. XXIII, *lib. IX, pag.* 482 : *elle est datée de Paris, en* 1498. *Voyez aussi la* lettre XXV *du même livre.*

(16) *Idem*, Epist. XX, *lib. IX, pag.* 478 : *elle est datée de l'an* 1499.

(17) *Idem*, Epist. *ultima, lib. IX, pag.* 503, 504.

fut amiral de Flandre, et *créé chevalier de la Toison d'Or, à Bruxelles, l'an* 1516. *Il est loué pour ses bonnes qualités par Érasme, qui lui dédia son livre de la Vertu. Il mourut en son château de Bèvres en Flandre, le 7 décembre* 1540 (18). Il laissa un fils et des filles : celles-ci ont laissé postérité (19) : mais le fils, qui se nommait Maximilien, n'eut point d'enfans de Louise de Croï, sa femme, qui était fille de Philippe de Croï, duc d'Arschot (20). Il fut fait marquis de Vère par Charles-Quint (21), et l'an 1546 il reçut le collier de l'ordre de la Toison d'Or (22). Il mourut l'an 1558 (23). La XVI^e. lettre du X^e. livre d'Érasme est écrite à Adolphe de Bourgogne, *Principi Veriano*. Elle est datée de Londres, en 1512. Il lui écrivit de Paris, la même année, une lettre très-excellente, qui est à la fin de l'*Enchiridion Militis Christiani*, dans quelques éditions.

(18) *Le père* Anselme, Généalog. de la maison royale, *pag.* 221, 222.

(19) *Voyez le père* Anselme, *là même*.

(20) *Là même, pag.* 222.

(21) Pontus Heuterus, Rerum Belgic. *lib. VI, pag.* 8.

(22) Anselme, Généal. de la maison royale, *pag.* 222.

(23) Lud. Guicciard. Descript. Belgii, *pag.* 322.

BERTELIER (PHILIBERT), greffier de la justice inférieure de Genève sa patrie, n'aurait point de place dans ce Dictionnaire, si son article n'était propre à être le supplément d'un autre (*a*), et une décharge de l'article de CALVIN, qui apparemment sera bien long. Ce Bertelier vivait au milieu du XVI^e. siècle. Il ne s'est fait connaître que par de mauvaises actions; mais comme il en fit une qui donna beaucoup de joie aux controversistes, parce qu'elle leur fournissait une ample matière de déchirer la mémoire de Calvin, il se mit en état d'être cité comme quelque chose, et de faire figure dans les écrits d'importance (*b*). Cette action fut qu'il supposa que la république de Genève l'avait envoyé à Noyon, avec ordre d'y faire des perquisitions exactes touchant les mœurs et la vie de Calvin; et qu'ayant exécuté cette commission, il trouva que Jean Calvin avait été convaincu de sodomie, et qu'à la prière de l'évêque on commua la peine du feu en celle de la fleur de lis. Il se vanta d'avoir un acte signé de notaire, qui faisait foi de ce procès et de cette condamnation. Bolsec assure (*c*) que lui et bien d'autres ont vu cet acte; et voilà le fondement de l'horrible accusation qui a couru par tant de bouches, et qui a été insérée dans une infinité de livres. La question de fait, si Calvin a été puni de la peine du fer chaud pour le crime de non-conformité, se réduit, de la part de ceux qui affirment, à la seule autorité de Bolsec, qui assure qu'il a vu l'acte que Bertelier rapporta de la ville de Noyon. On verra dans l'article de BOLSEC, que son témoignage ne vaut rien dans les choses qui sont à la charge de Calvin *. Celui de Bertelier ne saurait être meilleur; car ce fut un homme de mauvaise vie, et contre lequel il y eut sentence de mort (A); et qui, après tout, n'avait point eu à Genève de

(*a*) *De celui* de (Jérôme) BOLSEC.

(*b*) *Voyez la remarque* (D).

(*c*) *Dans* l'Histoire de Calvin, *publiée l'an* 1577.

* Sur cette circonstance de la vie de Calvin, Joly disserte amplement à l'occasion de la remarque (Q), de l'article Calvin, et, comme on le pense bien, il n'est pas de l'avis de Bayle. Joly, au reste, en partie ne fait que répéter ce que Leclerc avait dit dans ses remarques sur l'article BOLSEC.

plus inéxorable partie que Calvin (B). Mais pour détruire cette accusation, il n'est nullement nécessaire de se servir des justes reproches qui rendent nul le témoignage de ces deux personnes (*d*). On trouve dans l'acte même une marque infaillible de réprobation (C), et rien ne me surprend davantage, que de voir un aussi grand homme que le cardinal de Richelieu, faire fond sur cette pièce de Bertelier (D), et s'appuyer principalement sur ce que la république de Genève ne s'inscrivit pas en faux (E). Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si elle eut raison de mépriser ce mensonge (F). Il n'y a point d'articles de Dictionnaire, qui soient plus capables de rendre service au lecteur que celui-ci (G).

(*d*) *Voyez* Rivet, *dans son* Catholicus orthodoxus, *au tom. III de ses œuvres, pag.* 8, etc; *et dans son* Jesuita Vapulans, *chap. II, pag.* 495, *etc., du même tome, où il montre à* Lessius, *par ses propres règles, que ni* Bertelier, *ni* Bolsec, *ne peuvent point rendre témoignage contre* Calvin.

(A) *Ce fut un homme de mauvaise vie, et contre lequel il y eut sentence de mort.*] M. Drelincourt, le ministre de Paris, me fournira une preuve de ce fait, contre laquelle la chicane des plus déterminés sophistes qui soient au monde ne ferait que blanchir. Il a inséré dans un livre imprimé à Genève, avec le privilége de la seigneurie (1), l'extrait d'une lettre qu'il avait reçue de M. Lullin, conseiller et ancien syndic de Genève : or voici ce que porte cet extrait.

« Je ne veux pas cependant refuser » à votre contentement particulier » ce que j'ai appris, et que je puis » vous assurer que j'ai lu, et que je » viens de lire dans les anciens re- » gistres de notre conseil, où j'ai » trouvé que le nommé Philibert » Bertelier était de cette ville, et qu'il » y a possédé la charge de *Secrétaire*, » que l'on appelle ailleurs *Greffier de la justice inferieure*, qui est bien » au-dessous de celle de *Secrétaire d'état* qu'on lui attribue; et que » cet homme étant accusé de crimes » de sédition et de conspiration con- » tre cet état et cette église, il se » rendit fugitif, et n'ayant pas vou- » lu comparaître pour en répondre, » fut condamné comme atteint et » convaincu de ces crimes, à avoir » la tête tranchée, par sentence ren- » due contre lui le 6e. d'août 1555. » Et même, environ deux ans après, » ayant un procès contre un particu- » lier de cette ville en une justice » étrangère où il s'était retiré, et au- » quel il y allait de l'honneur et de » l'intérêt de notre république et de » ce particulier de faire connaître ce » perfide, l'on octroya une attesta- » tion du jugement rendu contre lui, » aux termes que vous verrez par » la copie ci-jointe, datée du 5e. de » février 1557. Voilà les qualités vé- » ritables de celui dont on relève » si haut le témoignage dans le livre » de feu M. le cardinal de Richelieu. » Pour ce qui regarde son envoi ou » sa députation à Noyon, pour faire » une information de la vie de Mon- » sieur Calvin, c'est un fait, qui non- » seulement est faussement supposé, » et dont il n'est fait aucune mention » en nos registres; mais qui est contre » toute vraisemblance. Car, outre » qu'il n'est jamais sorti envoyé ou » député de notre ville, pour affaire » publique, qui n'ait été en une » charge plus haute que celle de Ber- » telier, et que l'on ne donne ces » emplois qu'à des conseillers du petit » conseil, il est notoire, comme vous » savez, que nous avions en cette » ville des personnes remarquables » de Noyon, qui s'y étaient retirées » avec M. Calvin peu de temps après » lui, et entre autres, un chanoine, » nommé M. Collemont, et Mgr. de » Normandie, lieutenant civil de la » ville de Noyon, dont la famille » est encore des plus considérables » parmi nous, et duquel je suis des- » cendu du côté maternel; par le » moyen desquels il était bien facile » de prendre toutes les informations » que l'on aurait pu désirer, sans al-

(1) *Il a pour titre :* La défense de Calvin, *et fut imprimé l'an* 1667, *in*-8°.

» ler plus loin. Joint à cela, qu'il » est constant que ce Bertelier a » toujours été ennemi de M. Calvin, » parce qu'il l'avait souvent repris » et censuré de ses vices, et de ses » scandales ; et qu'il s'était oppo- » sé de tout son pouvoir à ses mé- » chans et pernicieux desseins. Ce » qui se prouve par les lettres de Cal- » vin à Viret et à Bullinger, aux mois » de septembre et de novembre 1553, » par lesquelles il le décrit comme » un homme vicieux et audacieux. » M. de Bèze représente aussi en la » Vie de Calvin les méchantes quali- » tés de Bertelier (2). »

Voici la copie de l'attestation de la seigneurie de Genève contre Philibert Bertelier (3).

« Nous syndics et conseil de Ge- » nève, à tous ceux qui ces présen- » tes verront, certifions que le 6e. » d'août de l'an 1555 a été donné et » prononcé publiquement, à son de » trompe, sentence criminelle, contre » Philibert Bertelier, et complices » nommés en ladite sentence, par » laquelle, pour les crimes horribles » et détestables de conspiration con- » tre la sainte institution et réforma- » tion chrétienne, et contre cette » cité, bien public et tranquillité » d'icelle, a été ledit Philibert Ber- » telier, comme des auteurs de con- » spiration et ennemis de cette cité, » paix et union et tranquillité d'icelle, » condamné à devoir être lié et mené » au lieu de Champel, et là avoir la » tête coupée, et son corps mis en » quatre quartiers, lesquels seront » élevés ès quatre lieux plus éminens, » à l'entour de cette cité, pour don- » ner exemple aux autres, qui tels » crimes voudraient commettre : » comme ainsi l'attestons. En foi de » quoi nous avons mandé et comman- » dé être concédées les présentes, » sous notre sceau en ce accoutumé, » et seing de notre secrétaire. Donné » à Genève, ce 5 de février 1557. »

(B) *Il n'avait point eu de plus inexorable partie que Calvin.*] Bertelier, ayant été excommunié l'an 1552 par le consistoire de Genève (4), en porta ses plaintes au sénat. Les ministres furent mandés pour rendre raison de cette affaire : le sénat, parties ouïes, prononça que l'excommunication était juste. Au bout de dix-huit mois, Bertelier eut recours encore au sénat, qui, après avoir ouï les oppositions de Calvin, prononça que Bertelier serait reçu à la sainte cène. Dès que Calvin eut appris cette nouvelle, il pria messieurs les syndics de convoquer le sénat ; et lorsque l'assemblée fut formée, il représenta ses raisons, et conclut par jurer qu'il perdrait plutôt la vie, que de consentir qu'un tel homme participât à la cène (5). Voilà ce que Calvin a écrit lui-même. Son historien nous en dira davantage (6). Les vacarmes que l'on fit contre les ministres, comme si à certains égards ils se fussent emparés des droits de la souveraineté, furent cause que le conseil des deux cents ordonna que la connaissance des causes d'excommunication appartiendrait en dernier ressort au sénat, et que le sénat pourrait absoudre les excommuniés qu'il verrait bon être. En conséquence de ce décret, le sénat accorda des lettres d'absolution à Bertelier, qui furent scellées du sceau de la seigneurie. On devait célébrer la cène dans deux jours, lorsque Calvin fut averti de ce qui s'était passé. Il prit son parti promptement : il prêcha sur le mépris de la cène, il éleva la voix et la main, il dit qu'il imiterait saint Chrysostome, qu'il n'opposerait point la force à la force, mais qu'il se laisserait plutôt massacrer, que d'employer sa main à présenter les saints mystères à ceux qui en avaient été jugés indignes. Ce fut un coup de foudre qui déconcerta la faction de Bertelier ; de sorte qu'il fut jugé à propos qu'il ne se présentât pas à la communion. Le lendemain de la cène, Calvin, accompagné de son consistoire, demanda au sénat, et au conseil des deux cents, la permission de parler au peuple sur cette affaire, attendu qu'il s'agissait de l'abrogation d'une loi faite par le peuple. Cela fit tant d'impression sur

(2) Drelincourt, Défense de Calvin, *pag.* 148.

(3) *Elle est dans le livre de M.* Drelincourt, *pag.* 151.

(4) *C'est de lui qu'il faut entendre ces paroles de la* Lettre de Calvin à Bullinger, (*c'est la CLXII :*) Quidam, ob effrenes suas libidines et multa flagitia, cœnæ usu privatus, donec resipisceret.

(5) *Ex* Epistolâ Calvini ad Viretum. *C'est la CLIVe. Elle est datée du 4 de septembre* 1553.

(6) Beza, *in* Vitâ Calvini, *ad ann.* 1553.

les esprits, qu'il fut résolu qu'on consulterait les Cantons Suisses, et que le décret des deux cents demeurerait suspendu, sans que l'on pût dire que les anciens règlemens eussent reçu la moindre atteinte. *In eam sententiam animis non mediocriter immutatis itum est, ut suspenso illo Diacosiorum decreto statueretur petendum esse à quatuor civitatibus Helveticis judicium, nec intereà præjudicium ullum fieri receptis legibus oportere* (7). Par ce moyen, le consistoire remporta un plein triomphe, et fit bouquer, pour ainsi dire, et le sénat et le conseil des deux cents. Qu'eussent-ils fait dans un pays de démocratie? Peut-on dominer sur des personnes, qui du haut d'une chaire disent au peuple qu'ils se laisseront plutôt tuer, que de consentir que les choses saintes soient profanées? L'exemple de saint Chrysostome, allégué bien à propos, est une très-fine manière de menacer d'une sédition messieurs du gouvernement.

(C) *Il y a dans l'acte qu'il produisit contre Calvin une marque infaillible de réprobation.*] On ne sait, ni en quel temps il fut dressé, ni par qui, ni les noms des témoins, ni en général aucune des circonstances que l'on n'oublie jamais, si ce n'est lorsqu'on a peur de fournir des armes à ceux qui ont intérêt de s'inscrire en faux. Ce que je vais dire est tout autrement décisif. Si l'acte de Bertelier avait été légitime, il y aurait eu à Noyon des documens authentiques et publics du procès et de la fleur de lis en question; et cela étant, on les aurait publiés dès qu'on aurait vu les ravages que souffrait le catholicisme par le moyen de Calvin. A moins d'un miracle continuel, et plus inouï qu'aucun miracle que l'on connaisse, tous les habitans de Noyon n'auraient pas gardé le secret, et n'auraient point épargné la réputation d'un compatriote qui leur était si odieux (8). Je pousse cette pensée dans un autre lieu (9), laissons-la donc ici comme elle est. J'ajoute que si l'exposé de Bertelier était véritable, il aurait eu son papier quand il s'enfuit de Genève, c'est-à-dire, que sa prétendue commission aurait précédé l'affaire pour laquelle il fut condamné à la mort par contumace l'an 1555; car, depuis ce temps-là, il est visible qu'il n'a point eu la commission dont il se vante. Mais, à qui persuadera-t-on, qu'avant l'année 1555, lorsque ceux qu'on appelait hérétiques n'osaient se montrer de peur du feu, un député de Genève alla hardiment à Noyon pour s'informer de la vie de Calvin? A qui persuadera-t-on, que si Bertelier avait eu un acte authentique de l'infamie de Calvin l'an 1554, il l'aurait si bien tenu sous la clef, que le public n'en aurait eu connaissance qu'en l'année 1577? N'était-ce pas une pièce que le clergé de France aurait achetée au poids de l'or? Mais à quoi m'amusé-je de réfuter un roman aussi ridicule que celui-là?

(D) *Il est surprenant de voir le cardinal de Richelieu faire fond sur cette pièce de Bertelier.*] « Ce qui doit passer, dit-il (10), pour une conviction indubitable des crimes imputés à Calvin est que depuis qu'il a été chargé de cette accusation, l'église de Genève, non-seulement n'a pas justifié le contraire, mais même, n'a pas nié l'information que Bertelier, envoyé par ceux de la même ville, fit à Noyon. Cette information était signée des plus apparens de la ville de Noyon, et avait été faite avec toutes les formes ordinaires de la justice; et dans la même information l'on voit que cet hérésiarque, ayant été convaincu d'un péché abominable, que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avait méritée fut, à la prière de son évêque, modérée à la fleur de lis. Et l'église de Genève, qui ne désavoue pas cette information touchant la vie de Calvin, n'eût pas manqué de la désavouer, si elle eût cru le pouvoir

(7) Beza, *in* Vitâ Calvini, *ad ann.* 1553.

(8) L'an 1551, sur une fausse nouvelle de la mort de Calvin, on fit des prières publiques et des processions à Noyon, pour rendre grâces à Dieu de cette mort. *Non dubito quin jam audieris me patriæ esse superstitem. Ita urbem mortuam lugere cogor*, (c'est à l'occasion de l'incendie qui fit périr cette ville, l'an 1552, que Calvin dit cela,) *quæ superiore anno, ob falsum mortis meæ rumorem, solennes habuit supplicationes, ut de Christo triumpharet.* Calvinus, epist. CXL, *datée du* 5 *décembre* 1552.

(9) *Dans la remarque* (K) *de l'article* Bolsec, *et plus amplement dans la remarque* (U) *de l'article* Bèze.

(10) Méthode pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église, *liv. II*, *chap. X*, *pag.* 319.

» faire sans blesser la vérité.» N'est-ce pas une chose étrange, qu'un premier ministre, dont le crédit n'était pas moins grand que celui du roi, se fonde sur un acte borgne, qu'un petit médecin de Lyon s'était vanté d'avoir vu entre les mains d'un homme vulgaire? Un petit particulier avait donc plus de crédit que le cardinal de Richelieu, pour déterrer les vieux registres de Noyon? La vérité est que ce cardinal employa toutes les perquisitions imaginables, pour chercher les prétendues procédures de Noyon contre Jean Calvin, et qu'il ne trouva rien (11). Cependant il ne laissa pas de soutenir l'affirmative, sur la foi de Jérôme Bolsec. Peut-on excuser une conduite si étrange? M. Drelincourt ne saurait croire que ce grand homme l'ait tenue : il en jette tout le blâme sur ceux qui ont publié le livre intitulé *Méthode pour convertir*, *etc.* (12).

(E)..... *et sur ce que la république de Genève ne s'inscrivit pas en faux.*] Nous avons rapporté dans la remarque précédente les propres paroles du cardinal de Richelieu : elles montrent qu'il faisait son fort du silence de la république de Genève. M. Drelincourt lui fait voir par des exemples sensibles, qu'il n'y a rien de plus faux, ni de plus absurde, que de prétendre que ceux qui laissent courir une accusation, donnent lieu de croire qu'ils sont convaincus qu'elle est bien fondée. Le premier de ces exemples est M. le cardinal de Richelieu lui-même : *Que ceux qui ne pouvaient souffrir son élévation et son pouvoir, en disaient des choses étranges; et qu'il y en a même qui ont été publiées, et dont on a rempli des livres. Parce que l'on n'a pas fait d'information juridique pour justifier le contraire, les parens de cet illustre cardinal, et ceux qui honorent sa mémoire, voudraient-ils que cela passât pour des vérités constantes* (13)? M. Rivet, professeur en théologie à Leyde, s'était servi d'un pareil principe, en répondant à une objection de Lessius tirée du silence des bons amis de Calvin. *Itane? Ergò quotiescunque libuerit infami alicui agyrtæ crimina confingere in viros bonos necessariumne erit libellos illos famosos discutere, ut homines isti, si tamen homines, qui famam aucupantur ex adversariorum nomine, applaudant sibi quòd tandem repererint qui se cum illis voluerint componere, et existimârint talia esse responsione digna, quæ contemptu potiùs erant diluenda* (14)? Nous allons entendre un jésuite, qui s'accorde parfaitement avec ces ministres. « Depuis quand est-ce qu'il » n'est point permis de demeurer » dans le silence, à moins de vouloir » passer pour convaincu des crimes » qu'on nous aurait imposés? L'on ne » voit pas que ce soit là le sentiment » des plus sages, ni de ceux dont » l'exemple peut servir de règle aux » autres. Qui ne sait combien de » sottises les ennemis de la France » ont accoutumé de publier contre » elle dans leurs gazettes et dans » leurs libelles? Qui ne sait aussi les » infamies et les abominations que » M. Jurieu a répandues contre les » papes et contre l'église romaine » dans son Parallèle, dans ses Préjugés, et en tant d'autres livres dont » il remplit le monde? Si donc le roi » ne tient pas des gens exprès pour » réfuter ces gazettes étrangères de » point en point, et s'il ne se trouve » personne parmi les catholiques qui » ait assez de temps à perdre pour » s'amuser à prouver sérieusement » que ce sont des visions de M. Jurieu, de dire que les papes ont » prétendu à la monarchie universelle; que pour cet effet, ils ont » suscité exprès le schisme entre les » Grecs et les Latins; qu'ensuite, afin » de vider la querelle, ils ont... etc.; » à moins, dis-je, que le roi ou le » pape n'aient soin de faire réfuter » ces chimères et ces médisances, le » gazetier de Hollande et M. Jurieu » ne seront-ils point en droit d'insulter l'un à la France, l'autre au » saint-siége, et de dire : *Ils n'ont* » *osé entreprendre de répondre, on a* » *sujet de croire qu'ils ne l'ont pu?* » Et l'auteur de la Morale pratique » ne serait-il point d'avis qu'on leur » passât condamnation là-dessus? On

(11) *Voyez la* Défense de Calvin, *par M.* Drelincourt, *pag.* 9.

(12) *Là même*, *pag.* 71. *Voyez aussi pag.* 140, *etc.*

(13) Drelincourt, Défense de Calvin, *pag.* 84.

(14) Rivet, Operum *tom. III*, *pag.* 9 *et* 496.

» veut croire qu'il aurait honte de » l'accorder. Pourquoi donc ne vou- » drait-il pas que les jésuites eussent » pu négliger de répondre à des li- » belles qui ne sont à leur avis, ni » moins fabuleux, ni moins mépri- » sables, que les gazettes d'Amster- » dam, et que les systèmes histori- » ques ou prophétiques de M. Jurieu? » Doivent-ils être plus délicats sur le » fait de leur réputation, que ne le » sont ceux que Dieu a mis sur nos » têtes? Ne doivent-ils pas, ou du » moins ne leur est-il pas permis, » après ces grands exemples, de mé- » priser ce qui ne touche que leur » honneur particulier (15)? »

(F)...... *Ce n'est pas le lieu d'examiner si elle eut raison de mépriser ce mensonge.*] La maxime de M. Drelincourt et du père le Tellier est belle et bonne, et très-véritable, généralement parlant; mais il y a des rencontres particulières, où il vaut mieux ne s'en pas servir, que de s'en servir. Je ne déciderai point si la république de Genève aurait mieux fait d'opposer une déclaration publique à l'exposé de Bolsec, concernant la prétendue députation de Bertelier. Il semble d'abord que l'avantage, que les controversistes catholiques ont prétendu tirer du silence qu'on a tenu à cet égard, prouve qu'on n'a pas bien fait de se taire : je veux dire, de ne démentir pas expressément et par un acte public l'audace de ces gens-là ; mais ceux qui font réflexion que rien n'arrête la plume de certaines gens, et que si on leur oppose des digues d'un côté, ils se jettent de l'autre à l'infini, voient bien qu'un acte de la république de Genève n'aurait pas terminé cette dispute. Je conviens de la maxime, que la meilleure manière de se venger d'un impudent calomniateur, est quelquefois celle de ne lui répondre rien (16). Avec tout cela, je crois que Bèze n'appliqua pas bien cette maxime, quand il s'en servit envers Bolsec. Une réponse lui aurait donné de la vanité, il en eût conclu que ses médisances avaient pénétré jusqu'au vif : cette conclusion l'eût comblé de joie : j'en tombe d'accord; mais il valait mieux le laisser jouir de cette joie rabattue par la note infâme de calomniateur public, dont une bonne réponse l'aurait couvert, que de fournir un prétexte tant à lui qu'à ses copistes de se vanter qu'on n'avait pu se défendre. *Qui tacet consentire videtur.* Les vérités, qu'on nomme maximes, ne se battent guère moins entre elles, que les erreurs et les vérités.

(G) *Il n'y a point d'articles de dictionnaire plus capables de rendre service au lecteur que celui-ci.*] Une des plus grandes utilités qu'on puisse tirer de la lecture est d'apprendre les faiblesses du cœur humain, et les mauvais effets des préjugés de religion. Or où peut-on mieux connaître cela qu'ici? Que ne faut-il pas que l'homme soit naturellement, ou qu'il devienne par le zèle aveugle et furieux de religion, puisqu'un moine, devenu médecin protestant, et puis médecin papiste, chassé deux ou trois fois avec note d'infamie des lieux où il s'était établi, ne produit pas plus tôt une accusation sur la foi d'un fugitif condamné à la mort par contumace : une accusation, dis-je, la plus mal bâtie, et la plus mal prouvée du monde, qu'on l'adopte, qu'on la fait passer de livre en livre, qu'on en tire mille conséquences, que les auteurs de la première volée, le grand cardinal de Richelieu même, la proposent aux hérétiques comme un motif efficace de conversion ; et tout cela, *propter majorem Dei gloriam?* O QUANTUM EST IN REBUS INANE (17)!

(15) *Le père* le Tellier, Défense des nouveaux Chrétiens, *Ire. part.*, *pag.* 25, 26.

(16) Genus ultionis est eripere ei qui fecit contumeliæ voluptatem. Solent dicere, miserum me, puto non intellexisse! Adeò fructus contumeliæ in sensu et indignatione patientis est, *ut optimè Seneca, cap. XVII de Const. Sapientis. Hunc fructum quærebat Bolsecus quem ei ademit viventi sapientum patientia.* Riveti Operum *tom. III*, *pag.* 496.

(17) Persius, satir. I, *vs.* 1.

BERTRAM (CORNEILLE BONAVENTURE), natif de Thouars en Poitou, se rendit recommandable dans le XVI^e. siècle, par la connaissance qu'il s'acquit des langues orientales. Il avait étudié l'hébreu à Paris, sous Ange Caninius, et ensuite à Cahors avec le jurisconsulte François

Roaldes. Il eut bien de la peine à éviter les massacreurs de Cahors, l'an 1572; mais enfin il leur échappa, et se sauva à Genève, où au bout de deux ans il remplit la profession en hébreu que Rodolphe Cevalier avait occupée. Il travailla à divers ouvrages considérables, pendant son séjour à Genève (A), et il ne discontinua point de s'appliquer à l'étude, lorsqu'il se fut transporté à Franckenthal au palatinat. Il y publia un livre l'an 1586, intitulé *Lucubrationes Franckentalenses*. Il quitta ce poste pour s'en aller à Lausanne, où MM. de Berne lui offrirent une charge de professeur qu'il exerça jusques à sa mort arrivée l'an 1594. Il était dans son année climatérique lorsqu'il mourut (*a*), d'où l'on peut juger qu'il naquit l'an 1531. Il ne faut pas oublier qu'il était ministre, et qu'il exerça cette charge dans Genève (*b*). Il y épousa Geneviève Denosse, nièce de la première femme de Théodore de Bèze, chez qui elle avait été élevée dès son enfance. Elle était aimée de sa tante fort tendrement (*c*). Bertram était bon critique, comme Théodore de Bèze, Casaubon, et plusieurs autres savans personnages l'ont reconnu publiquement (*d*).

(*a*) *Tiré de* M. de Thou, *à la fin du livre CIX*.

(*b*) *Voyez la préface de* Bèze sur Mercerus in Jobum, *imprimée en* 1573.

(*c*) Ant. Fayus, de Vitâ et obitu Th. Bezæ, *pag*. 48.

(*d*) *Voyez* Colomesii Gallia oriental., *pag*. 73, 74.

(A) *Il travailla à divers ouvrages considérables, pendant son séjour à Genève.*] Il publia le *Trésor de Sanctes Pagninus*, avec des augmentations dont il prit une partie dans les écrits de Mercerus et dans ceux de Cevalier, et il fournit l'autre de son propre fonds. Il publia aussi la *Comparaison de l'hébreu et de l'aramée*, et un traité *de Politiâ Judaïcâ*. M. de Thou n'en savait pas davantage : il met ce dernier traité au-dessus des autres livres composés par cet auteur. *Qui ex omnibus ejus operibus maximè commendatur* (1). Il aurait pu ajouter que Bertram contribua autant qu'aucun autre à l'édition du Commentaire de Mercerus sur le livre de Job. On l'avoue dans la préface : *Cæterùm ne suâ quidem laude fraudandus Cornelius noster videtur, ejusdem Merceri quondam discipulus et nunc meus in hâc ecclesiâ collega. Huic siquidem non parvâ ex parte debetur istius libri editio, cùm vix alius reperiri potuisse videretur qui hæc à Mercero minutissimis characteribus ac fugientibus penè litteris in adversariis descripta legendo consequeretur* (2). M. Simon a parlé d'un autre travail de Bertram : il dit que ce professeur, *aidé par Bèze, la Faye, Rotan, Jaquemot, et Goulart*, revit la version française de la Bible en l'année 1588, et *qu'étant plus savant dans la langue hébraïque que tous ceux qui l'avaient précédé, il prit beaucoup plus de liberté dans la réformation qu'il fit, tant dans les versions, que dans les notes* (3). Les autres choses que M. Simon a dites touchant cette révision se voient non-seulement dans son Histoire critique, mais aussi dans le Supplément de Moréri. Je remarque que, selon M. de Thou, l'ouvrage, qui a pour titre *Lucubrationes Franckentalenses* (4), fut publié l'an 1586, et intitulé de la sorte à cause que l'auteur demeurait à Franckenthal. *Comment donc*, me dira-t-on, *a-t-il travaillé à la révision que ceux de Genève firent l'an* 1588 ? Cette difficulté est vaine : quand M. Simon assure, qu'*en l'année* 1588, *il se fit*

(1) Thuan., *lib. CIX*, *sub finem*.

(2) Beza, *in præfat. illius* Commentarii.

(3) Histoire critique du Vieux Testament, *liv. II*, *chap. XXIV*, *pag*. 347.

(4) *Pour donner le titre tout entier, il faut ajouter ici :* seu Specimen expositionum in difficiliora utriusque Testamenti loca. *Dans la* Critique de M. Simon, *et dans le* Supplément de Moréri, *on a dit* Franchellatenses, *au lieu de* Franckentallenses.

une autre réformation de la version de Genève, il ne veut sans doute marquer que la date de l'impression : il ne prétend pas que tout ce travail ait été fait l'an 1588. On sait assez que ces sortes de révisions durent ordinairement plusieurs années. Ainsi Bertram a pu être le principal directeur de celle-là, quoiqu'elle n'ait vu le jour que long-temps après qu'il fut sorti de Genève. J'ajoute qu'il fut en particulier l'*auteur des figures de* cette Bible, *et de leur explication* (5). C'est donc de lui qu'il faut entendre ces paroles de la préface qui fut mise au-devant de cette Bible : *Nous avons aussi ajouté certaines figures, mais à la fin et hors du corps de l'ouvrage, qui pourront servir à l'intelligence de certains passages, en quoi a particulièrement travaillé un docte personnage de notre compagnie grandement versé en la langue hébraïque, et en la lecture du Vieux Testament.* M. Colomiés les a appliquées à notre Bertram (6).

(5) Teissier, Addit. aux Éloges de M. de Thou, *tom. II*, *pag.* 202.

(6) Colomesius, *in* Galliâ orientali, *pag.* 73.

BÉRULLE (Pierre de), cardinal et fondateur des pères de l'Oratoire en France, naquit le 4 de février 1575, et mourut le 2 d'octobre 1629 (*a*). Vous trouverez beaucoup de choses sur son chapitre dans le Dictionnaire de Moréri, et dans les Hommes illustres de M. Perrault; mais vous n'y trouverez pas qu'il fut exposé à la satire des carmes (A), qui s'efforcèrent de le décrier comme un très-malhonnête homme; ni qu'il s'opposa au dessein que le cardinal de Richelieu avait formé d'abaisser la maison d'Autriche (B); ni qu'on voulut faire accroire qu'il était mort de poison (C). Ce que je dirai de l'édition de ses œuvres rectifiera une négligence de M. Moréri (D). Je réfuterai aussi une faute de M. Perrault (E). Le cardinal de Bérulle avait un frère conseiller d'état, et dont l'un des petits-fils a été maître des requêtes, intendant à Lyon, et puis premier président au parlement de Grenoble (*b*). Le frère de celui-ci se nommait l'abbé de Bérulle, et fut maître des requêtes, et prieur de Saint-Romain du Puy, auprès de Lyon, et mourut sur la fin du mois de juin 1704 (*c*).

(*a*) Perrault, Hommes illust., *Ire. part.*, *pag.* 30, 34.

(*b*) Mercure Galant *de juillet* 1704, *pag.* 99.

(*c*) *Là même*, *pag.* 100.

(A) *Il fut exposé à la satire des carmes.*] Voici ce que j'ai lu dans un livre de l'évêque de Bellei (1). « M. de » Bérulle, encore supérieur de l'ora» toire...... avait été fait supérieur » par délégation et commission du » pape, de certaines moniales de » grande piété et édification (2), qu'il » avait amenées d'Espagne et intro» duites en France. Les moines du » même ordre, voulant en avoir la » direction, remuèrent ciel et terre » à Rome et en France. Et ne pouvant » venir à bout de leurs intentions » (parce qu'en cour de Rome ils ont » en horreur la conduite des moniales » par des moines, pour des raisons » que l'expérience fait assez connaî» tre,) ils se mirent à faire des li» belles diffamatoires, où ils l'appel» lent anti-pape, huguenot couvert, » impie, libertin; bref, ils vomis» sent tout ce que la passion peut » écumer de plus odieux. Ils accu» sent ses mœurs, censurent sa doc» trine; que ne font-ils pour noircir » sa réputation! A la fin, ces contra» dictions par une providence admi» rable de Dieu, qui sait tirer le bien » du mal, et la lumière des ténèbres, » ont fait naître ces excellens ou» vrages de l'État et des Grandeurs » de Jésus, et celui de sa Vie, qui » jetèrent tout le soleil dans les yeux

(1) L'Anti-Basilic, pour réponse à l'Anti-Camus, *pag.* 141.

(2) *C'est-à-dire, des carmelites.*

» de ses adversaires, et les rendirent » muets comme des poissons.» Quelques-uns d'eux arrivèrent *à tel degré d'outrecuidance et d'aveuglement, de soutenir que le pape ne pouvait donner le gouvernement des moniales à d'autres qu'aux moines de leur même ordre*(3).

Il y a parmi les œuvres du cardinal de Bérulle un narré de la querelle qui lui fut faite par les carmes. Leur prétexte fut un certain mémorial qu'il avait dressé pour servir de formulaire à une nouvelle sorte de vœu (4). C'était un vœu de servitude à Jésus-Christ et à la Vierge. Cet auteur ne répondit point à leurs écrits : mais il composa un *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus*, pour faire l'apologie du mémorial. *Au lieu de réplique et de repartie*, dit-il (5), *après dix ans de patience et de silence; après trois ans de tempêtes et orages suscités en France et en Italie, par des esprits nés à cet exercice; avec plusieurs calomnies et six libelles injurieux et diffamatoires soigneusement espandus et même aux provinces étrangères; je produis ce discours en évidence, et le produis, non pas pour parler de leurs personnes, de leurs desseins, de leur conduite; mais, pour parler de Jésus.*

(B) *Il s'opposa au dessein..... d'abaisser la maison d'Autriche.*] Il fut secondé par Marillac, garde des sceaux, et par *quelques autres gens du conseil secret de Marie de Médicis* (6). Les raisons qu'ils alléguèrent, pour empêcher qu'on ne secourût le duc de Mantoue, se trouvent dans M. le Vassor (7), qui ajoute « Bérulle, homme d'état à révélations, se » repaissait de sa politique dévote : » il la débitait au conseil de la reine-» mère, et l'appuyait des faux rai-» sonnemens que sa théologie mysti-» que, et son imagination naturel-» lement vive et féconde lui suggé-» raient en abondance. Le garde des » sceaux l'écoutait comme un pro-» phète inspiré du ciel. Bérulle lui » parlait selon son cœur.... Certaines » religieuses carmelites du faubourg » Saint-Jacques, grandes visionnai-» res, que Bérulle leur directeur, le » garde des sceaux, et la reine-mère, » consultaient comme des oracles, » trouvaient le plan admirable (8). » Dieu leur avait révélé dans leurs » oraisons et dans leurs extases, que » telle était sa volonté (9). » Nous verrons dans la remarque suivante comment cet historien l'excuse d'avoir souhaité qu'on n'abaissât point la maison d'Autriche.

Le Testament politique du cardinal de Richelieu nous apprend la partialité du cardinal de Bérulle pour l'Espagne. J'en citerai ce morceau. *Votre majesté* (c'est le cardinal de Richelieu qui parle à Louis XIII) *eût par ce moyen affranchi pour jamais* les Grisons *de la tyrannie de la maison d'Autriche, si Fargis, son ambassadeur en Espagne, n'eût, à la sollicitation du cardinal de Bérulle, fait (ainsi qu'il l'a confessé depuis) sans votre su, et contre les ordres exprès de votre majesté, un traité fort désavantageux, auquel vous adhérâtes enfin, pour plaire au pape, qui prétendait être aucunement intéressé dans cette affaire* (10). L'abbé Richard cite ces paroles dans son Histoire du père Joseph, après avoir dit que *le traité fait par le seigneur du Fargis..... fut désavoué, parce qu'il n'avait pas suivi les instructions* du père Joseph (11). Il ajoute qu'il fut résolu au conseil du roi de dissimuler cette faute de du Fargis : mais qu'*au lieu de ratifier ce qu'il avait fait, on lui enverrait un autre projet, sur le quel il ferait réformer le premier; ce que l'ambassadeur exécuta* (12).

(C) *On voulut faire accroire qu'il était mort de poison.*] « Il était mort » subitement, en disant la messe.....

(3) L'Anti-Basilic, pour répondre à l'Anti-Camus, *pag.* 202.

(4) *Ce* Mémorial *est dans les* OEuvres du cardinal de Bérulle, *pag.* 278 *et suiv.*, *édit. de Paris*, *en* 1657, *in-folio.*

(5) Bérulle, *pag.* 111 *de ses* OEuvres.

(6) Le Vassor, Histoire de Louis XIII, *tom. VI*, *pag.* 1.

(7) *La même*, *pag.* 2.

(8) *C'est-à-dire, celui que le garde des sceaux avait formé, de s'élever sur les débris de la fortune du cardinal de Richelieu.*

(9) Le Vassor, Histoire de Louis XIII, *tom. VI*, *pag.* 2 *et* 3.

(10) Testament politique du cardinal de Richelieu, *chap. I*, *pag.* 11.

(11) Richard, Histoire de la Vie du père Joseph, *tom. I*, *pag.* 313. *Voyez aussi la* Vie du véritable père Joseph., *pag.* 132, *édition de la Haye*, *en* 1705, *in-12.*

(12) *La même.*

» Un pareil accident fit croire à plu-
» sieurs personnes que Richelieu l'a-
» vait empoisonné. Le duc d'Orléans
» l'insinue dans une lettre au roi. *En
» me réconciliant avec la reine mada-
» me ma mère*, dit Gaston, *mon cou-
» sin le cardinal de Bérulle me ren-
» dit un fort bon office. Mais il lui
» fut funeste, puisque sa mort le sui-
» vit de si près* (*). N'est-ce point
» pousser la malignité trop loin? Bé-
» rulle languissait depuis plus d'un
» an. On lui trouva les parties nobles
» gâtées et corrompues. Peut-être que
» les malins s'imaginèrent que c'était
» un effet du poison lent que Riche-
» lieu, qui vit l'élévation de Bérulle
» avec chagrin, lui avait fait don-
» ner. Quoi qu'il en soit, tout le mon-
» de reconnaît que Bérulle était par-
» faitement homme de bien. S'il eut
» des travers dans la politique, cela
» vint de la tendresse de sa conscien-
» ce, et de ce que, trompé par un
» zèle mal entendu de religion, et
» par certains préjugés de dévotion,
» il s'imaginait bonnement que son
» opinion était plus avantageuse au
» bien de l'état, et au rétablissement
» du culte romain en France et ail-
» leurs (13). »

Notez que M. le Vassor ne rejette, ni n'adopte la médisance des ennemis du cardinal. C'est un signe qu'il ne la trouvait guère vraisemblable.

(D) *Ce que je dirai de l'édition de ses œuvres rectifiera une négligence de M. Moréri.*] Une partie des œuvres du cardinal de Bérulle *avait été diversement imprimée de son vivant:* l'autre partie fut trouvée *dans ses manuscrits* (14). François Bourgoing, *sur les désirs et instances* des pères de l'Oratoire, dont il a été général, les fit ramasser toutes, et recueillir en un corps (15). Le père Gibieuf, qui en avait *une plus grande connaissance qu'aucun autre*, les disposa, et les enrichit *d'argumens et de sommaires* (16). Elles furent imprimées à Paris, l'an 1644, *in-folio*, et l'on en donna une seconde édition dans la même ville, l'an 1657, *in-folio*. Le père Bourgoing (17) les dédia à la reine régente Anne d'Autriche, et y ajouta une préface, qui n'est point, comme le prétend M. Moréri, *un abrégé de la Vie* du cardinal de Bérulle, mais plutôt l'éloge de sa dévotion, et l'idée générale de ses écrits.

(E) *Je réfuterai une faute de M. Perrault.*] Il affirme que le cardinal de Bérulle, ayant conduit la princesse Henriette-Marie en Angleterre, s'y *concilia l'amour et la vénération de tout le monde* (18). Cependant voici ce qu'on trouve dans une lettre que ce cardinal écrivait à cette princesse, le 26 d'octobre 1625. *Il a pleu à M. le duc de Boukquingam faire faire de grandes plaintes au roy, par un sien confident, nommé M. de Gerbières, arrivé dix ou douze jours après moy, que j'avois conspiré et attenté en Angleterre contre sa vie et sa fortune* (19).

(*) Lettre du duc d'Orléans au roi, *en* 1631.

(13) Hist. de Louis XIII, *tom. VI*, *pag.* 204, 205.

(14) François Bourgoing, *préf. des* OEuvres du cardinal de Bérulle.

(15) *Là même.*

(16) *Là même.*

(17) Moréri *le nomme* Bourgouin. *Cela est blâmable: il faut donner les noms propres sans altération.*

(18) Perrault, Hommes illustres, *tom. I*, *pag.* 34.

(19) OEuvres de Bérulle, *pag.* 861, *édit. de Paris, en* 1657.

BEVERNINGK (Jérôme) a été l'un des plus habiles hommes du XVII^e. siècle pour ce qui regarde les ambassades, et les importantes négociations. Il était originaire d'une maison noble de Prusse (A); mais il naquit à Tergou, dans la Hollande, le 25 d'avril 1614. Cette ville, qui se glorifie avec raison d'avoir produit un si grand homme, le vit au nombre de ses conseillers l'an 1645, et au nombre de ses bourgmestres l'an 1648. Elle le députa l'an 1646 aux états de la province. Il y donna de si bonnes preuves de sa capacité, qu'on ne tarda guère à se servir de lui pour les affaires de conséquence. Les états de Hollande le députè-

rent avec M. de Brederode, l'an 1650, aux états d'Utrecht, pour les prier de se trouver à l'assemblée extraordinaire des Provinces-Unies qui se devait tenir à la Haye. Les mêmes états de Hollande le députèrent en 1651, pour assister à cette grande assemblée des Provinces-Unies. La ville de Tergou le députa en 1653 à l'assemblée des états généraux. Il fut envoyé la même année au protecteur et à la république d'Angleterre, en qualite de député extraordinaire : cette qualité fut changée l'année d'après en celle d'ambassadeur extraordinaire. Il conclut la paix entre la Hollande et l'Angleterre, le 28 d'avril 1654. Pendant le cours de cette ambassade, on lui conféra la charge de trésorier général des Provinces-Unies. Il la posséda jusqu'en 1665, et il ne tint qu'à lui de la garder plus long-temps; car les états généraux le prièrent de continuer à exercer cet emploi, et ne consentirent à la démission qu'il leur demandait, qu'après avoir vu que ni leurs raisons, ni leurs prières n'étaient point persuasives. On lui donna un témoignage très-avantageux que l'on était parfaitement satisfait de sa conduite, et on lui marqua en particulier l'estime que l'on avait pour sa personne (*a*). Il avait eu le bonheur, l'an 1659, de contribuer avec d'autres députés à la cessation des différens qui s'étaient élevés dans la province de Groningue. On peut dire que cette sorte de bonheur était attaché à son étoile, et cela paraît par le grand nombre de traités de paix ou d'alliance qu'il a conclus (B). Il fut envoyé deux fois à Clèves l'an 1666. La première fois, il conclut une alliance très-étroite avec son altesse électorale de Brandebourg (*b*): la seconde, il conclut la paix avec l'évêque de Munster (*c*). L'année suivante, revêtu du caractère d'ambassadeur, il conclut avec l'Angleterre le traité de paix de Breda (*d*). Il fut envoyé l'an 1668 en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Aix-la-Chapelle, pour le traité de paix entre la France et l'Espagne; et ce traité fut conclu le 2 de mai. On le nomma en 1668, pour aller avec le prince Maurice de Nassau sous la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers l'empereur; mais les états généraux se ravisèrent à l'égard de cette ambassade. Les états de Hollande donnèrent des marques à M. de Beverningk de leur considération pour ses importans services (*e*). Il alla à la cour d'Espagne, l'an 1671, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour disposer sa majesté catholique à mettre en négociation ses différens avec la France : et il réussit à la satisfaction de ses maîtres. Il suivit en 1672 M. le prince d'Orange à l'armée comme député des états. Après cela, il se voulut donner du repos : il crut qu'il se devait contenter de la gloire qu'il avait acquise, et qu'il s'était acquitté de tout ce qu'un bon sujet doit à sa patrie; mais on avait trop de

(*a*) *Ce fut par le présent d'une coupe d'or émaillé, que le conseil d'état lui fit.*

(*b*) *Le* 16 *de février* 1666.

(*c*) *Le* 19 *d'avril* 1666.

(*d*) *Le* 31 *juillet* 1667.

(*e*) *Ils lui firent présent d'un beau service de vaisselle d'argent.*

besoin de ses talens, pour le laisser jouir de la retraite où il voulait vivre. Les instances redoublées des états et de M. le prince d'Orange l'obligèrent en 1673 à s'engager à l'une des plus importantes négociations qui se fussent encore présentées. Je parle des conférences de Cologne. On avait d'abord choisi la ville d'Aix-la-Chapelle, pour y négocier la paix entre les princes qui étaient alors en guerre; mais l'on trouva plus à propos d'aller à Cologne. M. de Beverningk y parut avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire. L'enlèvement du prince de Furstemberg eut tout l'effet que l'on avait attendu de ce coup hardi; savoir la rupture des conférences par rapport à la France. On ne laissa pas de négocier avec les alliés de cette couronne; et on le fit avec toute sorte de succès; car M. de Beverningk ramena dans l'alliance des états généraux l'électeur de Cologne, et l'évêque de Munster (*f*). Il fut fait curateur de l'académie de Leyde, l'an 1673. C'est une charge qui ne se donne ordinairement qu'à ceux qui ont servi la patrie dans de grands emplois. Lorsqu'il crut jouir du repos qu'il cherchait depuis longtemps, il se vit plongé dans la plus pénible de toutes les négociations: on le sollicita si instamment d'aller à Nimègue comme ambassadeur plénipotentiaire de la république pour la paix générale, qu'après s'en être excusé plus d'une fois, il ne put refuser cette importante et laborieuse commission. On ne saurait dire les obstacles qu'il lui fallut vaincre: une adresse, une expérience moins consommée que la sienne n'en seraient jamais venues à bout; car, excepté les ambassadeurs de France, presque tous les autres travaillaieut incomparablement plus à éloigner le traité de paix, qu'à l'avancer. Néanmoins, depuis la prise de Gand, il semblait que la paix était devenue pour le moins un mal nécessaire à la Hollande, et les peuples comprenaient si bien les suites funestes que la prise de cette place pouvait avoir, qu'ils souhaitaient ardemment la fin de la guerre. M. de Beverningk eut ordre d'aller trouver le roi de France à son camp de Wetteren (*g*), et on ne douta plus, après la réception qui lui fut faite (C), que la paix ne se conclût. Elle fut en effet signée le 10 d'août 1678 entre la France et la Hollande; après quoi, M. de Beverningk servit efficacement de médiateur pour faire conclure celle de la France avec l'Espagne le 11 septembre de la même année. Il conclut aussi un traité de paix et de commerce entre la Suède et les états généraux le 12 d'octobre 1679. Ce fut après tant de glorieuses et tant d'heureuses négociations, qu'il goûta enfin la vie tranquille qu'il avait tant souhaitée. Il se retira dans une belle seigneurie qu'il avait à une petite lieue de Leyde (*h*), où il s'occupa principalement à la culture de toutes sortes de plantes qu'il faisait venir de tous les en-

(*f*) *Le traité de paix avec l'évêque de Munster, fut signé le 22 d'avril 1674, et celui avec l'électeur de Cologne, le 11 de mai suivant.*

(*g*) *Il y arriva le 30 mai 1678.*

(*h*) *Elle a nom* Oud-Teilingen.

droits du monde. Mais cette agréable et innocente occupation, si semblable à celle que de grands princes ont fait succéder aux triomphes et au gouvernement de l'état, ne l'empêchait point de travailler pour la république des lettres. Il remplissait avec beaucoup de vigilance sa fonction de curateur de l'académie. Il sentit les commencemens de sa dernière maladie peu après avoir passé une matinée à voir les manuscrits de la fameuse bibliothèque d'Isâc Vossius, qui avait été achetée depuis peu pour l'université de Hollande (*i*). Il ne fut pas plus tôt remonté dans son carrosse, qu'il frissonna. Ce furent les commencemens d'une fièvre qui devint plus forte de jour en jour, et qui l'emporta le 30 d'octobre 1690, à l'âge de soixante-seize ans. Madame sa femme lui a survécu (*k*) : il n'en eut jamais d'enfans; de sorte que, comme il était fils unique, il ne reste personne qui porte son nom en ce pays-ci. Il fut enterré à Tergou, dans une chapelle de marbre qu'il avait fait faire. Messieurs ses parens y ont fait graver son épitaphe sur une pierre de touche. C'est une fort belle inscription : on la verra toute entière dans les remarques (D). Elle contient en abrégé une vie qui pourrait remplir un juste volume; et si M. de Beverningk avait pris la peine de composer des mémoires touchant ses ambassades, ce serait un livre le plus instructif et le plus curieux que l'on saurait voir. Il a toujours réussi dans ses négociations : c'est une gloire dont on ne trouve presque point d'exemple parmi ceux qui ont eu tant d'affaires publiques à manier. Il était laborieux et adroit, et ne se rebutait de rien (*l*). Les écrivains de France, et ceux de Hollande s'accordent à lui donner de grands éloges. J'en pourrais alléguer beaucoup de preuves; mais il suffira de produire ce qu'ont dit de lui M. de Wicquefort (E), et M. de Saint-Didier (F). Pour ce qui est de M. Temple, il fait paraître un peu de chagrin de la signature de Nimègue, mais il ne laisse pas d'avouer que M. de Beverningk apaisa les murmures de ses ennemis (*m*). Il aurait pu dire que messieurs d'Amsterdam lui écrivirent une lettre très-obligeante, pour le remercier de la conclusion de la paix (*n*). Ils l'assurèrent qu'ils avaient travaillé fortement auprès des membres des états de Hollande, pour qu'il fût employé à cette négociation. Ils savaient bien qu'il fallait un homme tel que lui, pour la faire réussir. La ville où il était né lui témoigna en cette rencontre combien elle l'estimait. Messieurs de Tergou lui firent présent de deux chenets d'argent l'année 1679, en considération du dernier traité de paix, et pour d'autres services importans rendus à l'état et à la ville.

(*i*) *C'est celle de Leyde.*

(*k*) *Elle naquit à Amsterdam, le* 11 *de mai* 1635, *et s'appelle* Jeanne le Gillon. *Elle est originaire d'une famille noble de Picardie.*

(*l*) *Tiré de* Mémoires *venus et ramassés de bon lieu.*

(*m*) Mémoires, *pag.* 417, *édition de la Haye, en* 1692.

(*n*) *Elle est datée du* 14 *d'août* 1678.

(A) *Il était originaire d'une maison noble de Prusse.*] Jean de Bever-

NINGK, son aïeul, gentilhomme de Prusse, vint en Hollande l'an 1575, avec le comte de Hohenlo. Les états lui donnèrent une compagnie d'infanterie. Il devint ensuite lieutenant général de l'artillerie. Il épousa la fille de Dirck Loncq, bourgmestre de la ville de Tergou, et trésorier général de la province de Hollande. De ce mariage sortit MELCHIOR DE BEVERNINGK, capitaine d'infanterie au service des états généraux, et commandant aux châteaux d'Argenteau et de Dalem. Il se maria avec Sibylle Standert, fille de Léonard Standert, écuyer, capitaine d'infanterie, et gouverneur de Knodsenbourg, vis-à-vis de Nimègue, et de Catherine Haussart, fille de François Haussart, chambellan de la reine de Hongrie. Notre M. de Beverningk est sorti du mariage de Melchior de Beverningk et de Sibylle Standert.

(B) *Le bonheur de faire cesser les différens était attaché à son étoile : cela paraît par le grand nombre de traités de paix ou d'alliance qu'il a conclus.*] Vous allez voir un passage qui, dans une longue parenthèse, nous commentera ceci. « M. Patius » (1) étant ambassadeur en Espagne, » et ayant conservé et augmenté, par » sa grande capacité, dans l'esprit » de la reine et du conseil d'Espagne » les salutaires impressions que M. de » *Beverningk* (homme né pour faire » la paix dans le monde, l'ayant don» née du temps de Cromwel, et puis » après à Breda, aux Anglais et aux » Hollandais ; à Clèves, à l'évêque » de Munster ; à Aix-la-Chapelle, » aux Français et Espagnols ; et tout » nouvellement à Cologne, à l'ar» chevêque de Cologne et à l'évê» que de Munster, et n'ayant pas » peu contribué à la paix faite depuis » peu avec l'Angleterre, et qui pour » ce sujet pourrait porter avec justice » le nom de *pacifique*) leur avait » données pour s'opposer de bonne » heure, par des moyens justes et » efficacieux, à l'ambition des Fran» çais, Stoupe ne sait comment s'en » venger autrement qu'en le calom» niant, et en l'accusant faussement » d'être arminien. C'est encore une » sotte crainte qu'il a pour M. Pa» tius, *qu'en cas qu'il vienne à pas» ser par la Suisse, il n'en échappe » pas à fort bon marché.* Je m'assure » que si cela arrivait qu'il passât par » ce pays, messieurs les Suisses, tant » des cantons protestans, que des ca» tholiques romains, le recevraient » avec leur civilité ordinaire, et avec » le respect dû à son caractère et à » son grand mérite, et qu'ils lui fe» raient des remercîmens solennels » pour avoir tant contribué à la con» servation de la religion, et pour » la liberté de l'Europe. » Voilà ce qu'on trouve dans une Réponse qui fut faite aux Lettres de M. Stoupe sur la religion des Hollandais (2).

(C) *Il alla trouver le roi de France, et l'on ne douta plus de la paix, après la réception qui lui fut faite.*] Voyez la réponse que le roi de France fit à la lettre de messieurs les états généraux, et le mémoire qu'il fit livrer à M. de Beverningk avec la même réponse. Tout y facilite l'avancement de la paix : le style en est doux et honnête, et l'on y fait bien des avances. Chacun s'en peut convaincre (3). Il y eut dans cette ambassade une circonstance particulière qui n'est point connue, et qui mérite de l'être. Elle témoigne d'un côté la distinction avec laquelle le roi de France considérait la personne qui lui avait été envoyée ; et de l'autre, avec quels principes d'honneur et de désintéressement M. de Beverningk se conduisait. Lorsqu'il partit de Wetteren, le roi lui voulut faire présent de deux portraits de sa majesté enrichis de pierreries, qui valaient chacun environ huit mille francs. D'ordinaire, on ne donne pas deux portraits, mais un. Il répondit à celui qui lui voulait donner ce présent de la part du roi, qu'il remerciait sa majesté de cet honneur ; mais qu'il ne trouvait pas à propos de l'accepter. Il ne laissa pas de faire un présent au porteur des deux portraits, comme s'il les eût acceptés. La lettre du roi aux

(1) *Il fallait dire* Paets. *C'est celui dont je parle dans la note* (12) *de l'article* SAINCTES, *remarque* (F).

(2) *Cette Réponse a pour titre :* la Véritable Religion des Hollandais, *et fut imprimée à Amsterdam, en* 1675, *in-12. Voyez-en les pages* 234 *et* 235.

(3) *Tout cela est inséré dans la II*e. *partie du II*e. *tome des* Actes et Mémoires des Négociations de la paix de Nimègue, *pag.* 407, *édit. d'Amsterd. en* 1680.

états porte que la *conduite et la personne* du sieur de Beverningk *lui ont été très-agréables*.

(D) *On verra son épitaphe toute entière dans les remarques.*] La voici : on observe la même situation des lignes qui est dans l'original.

Perillustris. ac generosus. vir

HIERONYMUS. VAN. BEVERNINGK.

Theilingæ. Toparcha
Senator. Judex. Consul. Goudanus
In. consessu. præpot: ord: gen: Assessor
Idem. aliquoties. extra. ordin:
Communi. Belgicæ. Fœd : ærario. Præfectus
Lycei. Batavorum. Curator.
In. Hispan: et. Fœd: Belg: finibus. regundis.
Adjutor
Legatus. Wilhelmo. III. in. exercitu. datus
Westmonasterium. Cliviam. II. Bredam
Aquisgranum. Bruxellas. Madritum
Coloniam. Agripp. Noviomagum
Ad. Gall: item. Regem
Wetteræ. Morinorum castra habentem
Cum potestate. res. componendi. missus
Ad. Cæsarem. vero. designatus. Orator.
Re. nisi. perfectâ. nunquàm. reversus.
De maximi. prætereà momenti. rebus. domi.
De. amicitiis. parandis
Et. fœderibus. pangendis. foris
A. Patriæ. Patribus. passim
Feliciter. consultus. et adhibitus
Natus. Goudæ. xxv. April. MDCXIV.
Mortuus Theilingæ. xxx. octob : MDCXC.
Satur. honorum
Hoc. monumento. conditur
Cum
Optima. vitæ. fortunarum que. socia
Joanna. Le. Gillon
Nata. Amst. xi. maji. MDCXXXV
Mortua.

ΘΑΝΑΤΩ. ΠΑΝΤΕΣ. ΟΦΕΙΛΟΜΕΘΑ.

(E) *Voici ce qu'ont dit de lui M. de Wicquefort......*] « *Hiérôme Beverningk* est sans doute un des premiers hommes des Provinces-Unies pour la négociation. La ville de Goude, qui d'ailleurs ne manque pas de grands sujets, l'a député plus d'une fois aux assemblées des états de la province de Hollande, et aux colléges de la généralité, et il a toujours parfaitement bien répondu à ce qu'on pouvait se promettre de son habileté. Ce fut lui qui, en l'an 1654, fit, avec Olivier Cromwel, le traité qui donna la paix aux Provinces-Unies ; mais qui faillit à les jeter dans une guerre civile, à cause des intérêts du prince d'Orange qui, selon l'avis de quelques-uns, n'y avaient pas été bien ménagés. La Hollande, en son particulier, fut tellement satisfaite du service qu'il lui rendit en cette rencontre, qu'elle lui fit donner la charge de trésorier général, c'est-à-dire, de premier ministre des Provinces-Unies. Il n'y a point d'affaire si difficile qu'il ne démêle lorsqu'il s'y veut appliquer. Si on en veut des preuves, il ne faut que voir le traité qu'il fit conclure à Clèves avec l'évêque de Munster, en l'an 1666 : et il n'a pas moins heureusement négocié à Madrid, touchant les importans intérêts des provinces de Flandre. S'il n'a pas réussi à Cologne, il s'en faut prendre à la mauvaise disposition des esprits, et à la méchante conjoncture des affaires, plutôt qu'à sa manière d'agir, qui s'est toujours soutenue avec la même force. Aussi lui a-t-on confié toute la négociation qui s'est faite à Nimègue ; et c'est lui que les états ont choisi pour l'aller achever avec le roi très-chrétien auprès de Gand. Il se trouve rebuté des emplois : de sorte qu'au lieu que les autres les cherchent, il les fuit ; aimant mieux se posséder dans sa solitude champêtre, que de nourrir le chagrin que les affaires lui donnent, et qui bien souvent ne lui est pas moins incommode qu'à ceux qui ont à négocier avec lui. Pour faire le caractère de M. de Beverningk, il faudrait une autre plume que la mienne, parce qu'à en bien examiner toutes les parties, il se trouvera que, sans une petite inégalité qui se rencontre en son humeur, il n'y a rien qui ne soit achevé (4). »

(F) ...... *et M. de Saint-Didier*] De tous les endroits où cet auteur parle de M. de Beverningk, je n'en choisirai que ces trois. « Le prompt retour de M. de Beverningk, que cette nouvelle (5) fit partir de chez lui pour se rendre en diligence à Nimègue, confirmait la conjecture qu'on avait d'un accommodement particulier de la Hollande avec la France. Cet ambassadeur paraissait si affectionné aux véritables intérêts de sa patrie, que, s'il y avait quelque négociation particulière à attendre, ce ne pouvait être que par

(4) Wicquef., Traité de l'Ambassadeur, *tom. II*, *pag.* 443.

(5) *Il entend celle de la bataille de Cassel.*

Digitized by Google

» ce moyen (6)...... C'est un homme » qui a l'esprit vif, qui connaît le » bien, et qui y va toujours par la » voie la plus droite. Il est appliqué » et laborieux. Il a été employé par » les états dans plusieurs ambassades, » et dans tous les traités qui se sont » faits depuis 1650; mais il aime la » retraite, et ce fut avec quelque sorte » de chagrin qu'il quitta la maison » de campagne qu'il a auprès de » Leyde, pour aller à Nimègue (7)..... » M. de Beverningk est un homme » qui n'est pas moins habile qu'expéditif (8). »

(6) Histoire des Négociations de Nimègue, *tom. I*, *pag.* 94, *à l'an* 1677.
(7) *La même*, *pag.* 187.
(8) *La même*, *tom. II*, *pag.* 29.

BÉZANITES, ou BÉZANIENS, secte imaginaire, qui n'a jamais subsisté que dans la tête de quelques faiseurs de catalogues d'hérétiques. On aurait lieu de s'étonner que des écrits aussi absurdes que le sont ces catalogues n'aient pas été supprimés dès leur naissance par les personnes d'autorité : on aurait lieu, dis-je, de s'en étonner, si l'on ne savait que ces personnes d'autorité sont bien souvent les moins éclairées, et les plus persuadées de la mauvaise maxime, *qu'on peut se servir indifféremment, ou de la fraude, ou de la bravoure, contre l'ennemi;*

....Dolus an virtus quis in hoste requirat (*a*)?

Ces personnes ne voyaient pas que ces catalogues, étant remplis d'impertinences et de faussetés notoires, n'étaient propres qu'à donner aux hérétiques un très-grand mépris pour les écrivains du gros de l'arbre : elles ne considéraient que le profit qui naîtrait de ce que les hérétiques seraient crus divisés en mille sectes. Quoi qu'il en soit, s'il faut en croire Pratéolus (*b*), il s'éleva une secte sous l'empire de Charles V, et sous le pontificat de Jules III, environ l'an 1550 (*c*), laquelle on nomma les *bézanites*, ou les *bézaniens*, à cause de Théodore de Bèze. Toute la preuve qu'il en pourrait rapporter serait qu'on a lu cela dans un livre de Lindanus : car il est vrai que Lindanus le débite (*d*), mais sans citer qui que ce soit. Ce qu'il y a de fort sûr est qu'on ne hasarderait pas une maille, si l'on consignait cent millions pour être donnés à ceux qui pourraient prouver qu'il y a eu au XVI[e]. siècle quelques personnes qui, en qualité de disciples de Théodore de Bèze, ont fait secte à part. On peut faire le même défi à l'égard d'un très-grand nombre d'autres sectes qui remplissent l'alphabet de Pratéolus. Peut-être que la principale cause, qui le porta à faire mention de la prétendue secte des *bézanites*, fut l'envie de donner pour ornement à son ouvrage les médisances que l'on publiait contre Théodore de Bèze (A). Si, au lieu de récompenser Lindanus, on l'avait châtié de ses mensonges (B), il n'eût pas été copié par tant de gens, dont sans doute le plus ridicule est un chartreux d'Allemagne (C).

(*a*) Virg. Æn., *lib. II*. *vs.* 390.

(*b*) *In* Elencho hæreticorum, *Voce* Bezanitæ, *pag.* 93.
(*c*) *En ce temps-là*, Bèze *n'était point ministre, et n'était que professeur en langue grecque.*
(*d*) Lindanus, Dubitantii dialogo II, *pag.* 152.

(A) *Pratéolus n'a peut-être parlé des bézaniens que pour ramasser les médisances que l'on publiait contre Théodore de Bèze.*] Ma conjecture paraîtra fort vraisemblable à tous ceux qui

prendront garde que Pratéolus n'ayant eu que cinq ou six lignes à donner à ses prétendus bézanites, a rempli sept ou huit pages de tout ce qu'il a trouvé de plus flétrissant contre ce célèbre ministre, dans les écrits de Lindanus, de Claude de Saintes et de Jean le Vieil. Il empoisonne même ce qu'il prend d'eux ; car il le rapporte infidèlement. J'en vais donner un exemple. Lindanus avait cité Pierre Viret, qui a dit que certains régens se plaisaient à répéter mille fois à leurs écoliers, que celui-là était heureux qui avait pu mettre sous ses peids la crainte même de la mort et des peines infernales. C'est un passage de Virgile. *Testatur P. Viretus lib. 2 de minist. verbi esse quosdam ludimagistros ex illo Epicuri grege porcos, qui in scholis soleant suis sæpè scholasticis occinere illum verè beatum qui, uti est apud Virgilium*,

> ....Metus omnes et inexorabile fatum
> Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari (1).
>
> (Georg. II, 491.)

Lindanus ajoute que Bèze s'était rendu suspect d'un semblable épicuréisme parmi les siens, comme ses confrères de Paris et d'Orléans le témoignent. Qu'a fait Pratéolus ? Il a soutenu que Lindanus dit que Théodore de Bèze, lorsqu'il était maître d'école, répétait souvent à ses écoliers ce passage de Virgile (2). N'est-ce point falsifier un auteur ? Aprèscela, Lindanus, qui jusque-là n'avait rien cité contre Théodore de Bèze, cite un certain Fabricius (3), qui accuse ce ministre d'avoir vendu ses bénéfices, et d'aimer excessivement le sexe. *Beneficia ecclesiastica...... publicè venderet, et alienas uxores permoleret tam familiariter ut publicus matronarum haberetur maritus.* Cela est bientôt dit ; mais où en sont les preuves ?

(B) *Au lieu de récompenser Lindanus, on devait le châtier de ses mensonges.*] C'est un fait constant que Pratéolus a rangé selon l'ordre alphabétique un très-grand nombre de sectes qui n'ont jamais existé, et qu'il n'a point eu d'autre garant que Lindanus. Un jésuite, nommé le père Gaultier, étala ces mêmes sectes dans sa Table Chronographique, fondé sur le témoignage de Pratéolus. Si ce n'est pas son unique auteur, c'est du moins la principale et la capitale de ses autorités. Cent auteurs ont parlé et parlent de ces mêmes sectes sur la foi de ce jésuite. Voyez l'immense et affreuse propagation du péché d'un seul écrivain, je veux dire de Lindanus. Et quand on songe que cet auteur, parvenu à un petit évêché, monta ensuite à un plus grand, et reçut à Rome de grands honneurs (4) ; et qu'entre tous les supérieurs auxquels il devait rendre compte de sa conduite, il ne s'en est pas trouvé un seul qui l'ait censuré de la hardiesse avec laquelle il s'était érigé en créateur d'une infinité de sectes (5) ; on ne s'étonne plus qu'il y ait tant de menteurs parmi ceux qui se mêlent de controverse. Si les supérieurs de Lindanus avaient exigé de lui qu'il prouvât que certains disciples de Bèze, distincts de ceux de Calvin, et de ceux des autres réformateurs, avaient formé un corps petit ou grand qui se sépara des autres sectaires ; et si, faute d'en donner de bonnes preuves, ils l'avaient condamné à la peine des imposteurs publics, et l'avaient déclaré inhabile à manier les choses saintes, ils auraient établi un exemple qui aurait fait rentrer en eux-mêmes tous les écrivains crédules ou fourbes, qui débitent tant de faussetés. Mais, bien loin de lui faire des affaires, ils le regardèrent comme un vaillant champion de la cause catholique, et l'élevèrent de plus en plus. Qui se ferait après cela une religion de ne point calomnier les hérétiques ? Peu s'en faut qu'on ne puisse apostropher cet auteur avec ces paroles d'Horace :

> *Ulla si juris tibi pejerati*
> *Pœna, Barine, nocuisset unquàm ;*
> *Dente si nigro fieres, vel uno*
> *Turpior ungue ;*
> *Crederem. Sed tu simul obligâsti*
> *Perfidum votis caput, enitescis*
> *Pulchrior multò, juvenumque prodis*
> *Publica cura.*
> *Expedit matris cineres opertos*
> *Fallere, et toto taciturna noctis*
> *Signa cum cœlo, gelidâque divos*
> *Morte carentes* (6).

(1) Lindanus, Dubitantii dialogo II, *p.* 246.
(2) Prateol., *in* Elencho Hæretic., *pag.* 94.
(3) Mich. Fabricius pro Franc. Balduino.

(4) Valer. Andreas, Bibl. belg., *pag.* 323, 324.
(5) *Il les tira du néant, il les fit de rien :* Ex nihilo sui et ex nihilo subjecti. *C'est ce qu'on appelle créer.*
(6) Horat., Od. VIII *libri II.*

Il y a une autre réflexion à faire, qui serait bien digne d'être pesée. Je crois aisément que s'il eût été question de diffamer les tailleurs, ou telle autre branche du corps des métiers d'une ville impériale, Lindanus n'aurait voulu rien affirmer publiquement, sans être certain du fait; mais, parce qu'il s'agissait de la religion et de la gloire de Dieu, il publia sans examen, sans remords, tout ce qui lui monta à la tête. De sorte qu'à le bien prendre, le zèle des controversistes est si peu propre à augmenter leur vertu, qu'il ne fait qu'étouffer toutes les lumières et tous les scrupules, qui, sur des sujets purement humains, les retiendraient dans le chemin de la probité: QUOD NOTANDUM (7).

(C) *Le plus ridicule des copistes de Lindanus est un chartreux d'Allemagne.*] Nommé Théodore Pétreius..... Son *Catalogus Hæreticorum* fut imprimé l'an 1628. Voyez ce qu'Hoornbeeck en a dit dans sa *Summa Controvers.*, pag. 321.

(7) *Voyez la remarque* (O) *de l'article* CAYET.

BÈZE*(THÉODORE DE), l'un des principaux piliers de l'église réformée, était de Vezelai en Bourgogne. Il naquit noble de père et de mère (A), le 24 de juin 1519. A peine fut-il sevré, que Nicolas de Bèze son oncle, conseiller au parlement de Paris, le voulut avoir chez lui. Il fut élevé chez cet oncle, avec toute sorte de tendresse, jusques au commencement de décembre 1528 (*a*), qu'on l'envoya à Orléans auprès de Melchior Wolmar, qui avait une adresse merveilleuse pour instruire la jeunesse. Il logea pendant sept ans chez ce Wolmar, qui lui fit faire des progrès extraordinaires dans les humanités, et qui lui fit des leçons sur la religion prises de la pure parole de Dieu (*b*). Cela signifie qu'il l'élevait au protestantisme. Wolmar avait été appelé à Bourges par la reine de Navarre, pour y enseigner la langue grecque. Il quitta cet emploi, et s'en retourna en Allemagne, sa patrie, l'an 1535. Alors Bèze fut envoyé à Orléans, pour étudier en droit. Cette étude ne lui plut guère, il donnait son meilleur temps à la lecture des bons auteurs grecs et latins, et à composer des vers. Il en faisait de si bons, qu'il se distingua par-là d'une façon particulière, de sorte qu'il fut aimé et considéré de tout ce qu'il y avait de plus docte dans l'université d'Orléans. Il y prit ses licences, l'an 1539 (*c*), et s'en alla à Paris, où de bons revenus l'attendaient (B), qui combattirent pendant quelque temps la résolution qu'il avait prise d'aller rejoindre Wolmar, pour faire profession ouverte de la réforme. Les plaisirs de Paris, les honneurs qu'on lui présentait, et une infinité d'autres piéges de Satan, dit-il, n'étouffèrent point la bonne semence: il n'abandonna jamais la résolution de rompre avec le papisme, quoique les tentations du monde le rendissent irrésolu (C). Il s'était pré-

* La Monnoie dans le *Ménagiana de* 1715, IV, 232, dit que l'ancienne orthographe de ce nom était *Besze*, et non *Besje*, comme l'écrit Ménage dans *l'Anti-Baillet*, *II*, 114.

(*a*) Antoine la Faye, de Vitâ et Obitu Th. Bezæ, *pag* 9, *anticipe ce temps et se trompe: il dit que Bèze. âgé de cinq ans, fut donné à élever à Wolmar à Orléans.* M. Teissier, Addit. aux Éloges de M. de Thou, *tom. II*, *pag.* 362, *dit la même chose.*

(*b*) *Verâ pietatis cognitione, ex Dei verbo tanquam limpidissimo fonte petitâ, tu me ita imbuisti ut, etc.* Beza Epistolâ ad M. Wolmarum. *Voyez ci-dessous la citation* (*c*).

(*c*) *Anno domini* 1539, *II Cal. Augusti, quùm annum ætatis vicesimum essem ingressus.* Beza, Epist. ad Wolmar. *Il compte mal: il était déjà entré dans sa vingt et unième année.*

cautionné contre celles de la chair par un mariage de conscience (*d*), c'est-à-dire, par la promesse qu'il fit à une personne de l'autre sexe de l'épouser publiquement, dès que les obstacles qui l'en empêchaient alors seraient levés, et en attendant de ne se pas engager à l'état ecclésiastique. Il exécuta fidèlement ces deux promesses, mais il fallut qu'une dangereuse maladie l'arrachât du milieu des piéges qui l'attachaient au bourbier. L'image affreuse d'une mort prochaine lui fit renouveler avec tant de force le vœu qu'il avait fait autrefois d'entrer dans la profession de l'église réformée, que, dès qu'il eut recouvré assez de santé pour cheminer, il se sauva à Genève avec cette femme. Il y arriva le 24 d'octobre 1548; et avant que de fixer à quoi il se destinerait, il alla voir à Tubinge Melchior Wolmar. L'année suivante, il accepta à Lausanne la profession en langue grecque; et après l'avoir exercée neuf ou dix ans, il s'en retourna à Genève (D), et se fit recevoir ministre (*e*). Il ne se borna point pendant ces neuf ou dix ans aux leçons grecques : il en fit aussi en français sur le Nouveau Testament (E); et cela, pour l'instruction et pour la consolation de plusieurs réfugiés de l'un et de l'autre sexe, qui demeuraient à Lausanne. Il publia divers livres pendant son séjour dans cette ville (F); et, avant que de quitter la profession qu'il y exerçait, il fit un voyage en Allemagne, avec le caractère de député (G). Il eut alors la joie de s'aboucher avec Mélanchthon. S'étant établi à Genève, l'an 1559, il s'attacha à Calvin d'une façon particulière, et devint en peu de temps son collègue dans l'église et dans l'académie. Il fut envoyé à Nérac, à l'instigation de quelques grands du royaume, pour convertir le roi de Navarre, et pour conférer avec lui sur des choses d'importance (*f*). Ce fut lorsque MM. de Guise se furent emparés de l'autorité, sous le règne de François II, au préjudice des princes du sang. Le roi de Navarre ayant témoigné, tant par lettres, que par des députés, qu'il souhaitait que Théodore de Bèze assistât au colloque de Poissy, le sénat de Genève ne manqua point d'y consentir. On n'aurait pu faire choix d'une personne qui fût plus capable de faire honneur à la cause. Bèze parlait bien, il savait le monde, il avait l'esprit présent et beaucoup d'érudition. On écouta sa *harangue* attentivement, jusqu'à ce qu'il eût touché à la matière de la présence réelle. Une expression qu'il employa fit murmurer (H). Dans toute la suite de ce colloque, il se comporta en très-habile homme; et il ne se laissa jamais surprendre aux artifices du cardinal de Lorraine. Il ne retourna point à Genève, après la clôture du colloque : Catherine de Médicis voulut qu'étant Français il demeurât dans sa patrie. Il prêcha souvent chez la reine de

(*d*) *Voyez les remarques* (C) *et* (Y).

(*e*) *Tiré de l'Épître dédicatoire de Bèze à* Melchior Wolmar, *à la tête de sa* Confession de foi, *qui est au commencement de ses œuvres in-folio, édition de Genève, en* 1582.

(*f*) *Cumque eo de rebus gravissimis communicaret, sed potissimum ut illius animo si Deus aspirare dignaretur, veræ religionis gustum aliquem instillaret.* Ant. Fayus, de Vitâ et Obitu Th. Bezæ, *pag.* 21.

Navarre, chez le prince de Condé, et aux faubourgs de Paris. Après le massacre de Vassi (*g*), on le députa au roi, pour se plaindre de cet attentat : la guerre civile suivit de près, pendant laquelle le prince de Condé le retint auprès de lui. Bèze se trouva à la bataille de Dreux comme ministre (I). Pendant la prison du prince, il se tint auprès de l'amiral de Coligni, et ne retourna à Genève qu'après la paix de 1563. Il ne revit la France qu'en 1568. Ce fut pour aller à Vezelai où sa présence était nécessaire (K). Il avait fait plusieurs livres, depuis son retour à Genève, et il continua d'en publier depuis qu'il fut revenu de Vezelai (L). Il retourna encore en France l'an 1571, pour assister au synode national de la Rochelle, dont il fut élu modérateur. L'année suivante, il assista à celui de Nîmes, et s'opposa à la faction de Jean Morel, qui proposait l'introduction d'une nouvelle discipline. Le prince de Condé le fit venir auprès de lui à Strasbourg, l'an 1574, pour l'envoyer au prince Jean Casimir administrateur du Palatinat ; ce qui montre qu'on n'ignorait pas qu'il savait faire autre chose que des leçons et des livres. La conférence de Mombelliard le mit aux prises, l'an 1586, avec Jacques André théologien de Tubinge. Bèze demanda que la dispute se fît par des argumens en forme ; mais il fallut céder aux désirs de son adversaire, qui ne voulait pas être gêné par les lois du syllogisme. Le succès de cette dispute fut comme toujours (M) : chaque parti se vanta d'avoir triomphé, et publia des relations victorieuses. Bèze perdit sa femme l'an 1588 ; mais cette affliction domestique, quelque grande qu'elle fût, ne l'empêcha pas de se trouver au synode que MM. de Berne avaient convoqué. On y condamna le dogme de Samuel Huberus * touchant notre justification devant Dieu, laquelle consistait, selon lui, dans une qualité inhérente (*h*). Bèze se remaria la même année, avec une veuve qui lui survécut (N). Les incommodités de la vieillesse commencèrent à se faire sentir l'an 1597, et le contraignirent de ne parler en public que rarement ; et enfin, il désista tout-à-fait au commencement de l'année 1600. Sa veine poétique n'était point tellement tarie l'an 1597, qu'il ne fît des vers pleins de feu contre les jésuites, à l'occasion du bruit que l'on fit courir qu'il était mort, et qu'avant que d'expirer il avait fait profession de la foi romaine (O). Les derniers vers qu'il composa furent une *votiva Gratulatio* à Henri IV, après l'accueil qu'il en reçut auprès de Genève, au mois

(*g*) *Le* 1[er]. *de mars* 1562.

* Joly remarque que ce ne fut pas Huberus, mais Claude Albéri ou Aubri qui fut condamné à Berne. C'est de ce dernier que parle Antoine La Faye. Joly ajoute que dans l'article ROTAN, remarque (E), Bayle nomme Albéri comme condamné, et qu'il renvoie cependant à son article, BÈZE « sans » voir qu'il a mal entendu le passage de La » Faye ». Bayle donne quelques détails sur Aubri dans la remarque (E) de l'article ROTAN.

(*h*) *De nostrâ ad tribunal Dei justificatione per fidem, tanquam instrumentum quo Christus justitia nostra apprehenditur, professus est se penitus assentiri, quum anteà et scripto et verbo docuisset justitiam nostram apud Deum esse qualitatem quandam patibilem in nobis inhærentem.* Fayus, *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 55.

de décembre 1600 (*i*) (P). Il vécut jusques au 13 d'octobre 1605, et conserva toujours son bon sens (Q), et témoigna de beaux sentimens de piété jusqu'au dernier soupir. C'était un homme d'un mérite extraordinaire, et qui rendit de très-grands services à son parti (R). Il fut exposé à cent sortes de médisances et de calomnies : mais il fit voir et aux catholiques et aux luthériens, qu'il entendait l'art de se défendre, et qu'il avait bec et ongles. Il eut beaucoup de part à l'estime de Scaliger (S). Je ne critique M. Moréri qu'en cinq choses (T). M. de Mézerai traite fort mal ce ministre : il adopte comme certain le conte qui avait couru d'une accusation de sodomie intentée à Bèze devant le parlement de Paris, et un autre conte de l'enlèvement de Candide femme d'un tailleur. Cela ne paraît point digne d'un historien judicieux (V). Les poésies, intitulées *Juvenilia*, ont donné lieu à de grands vacarmes (X). On ne peut nier qu'elles ne contiennent des vers trop libres, et peu conformes à la chasteté des muses chrétiennes; mais si les ennemis de l'auteur avaient été raisonnables, ils auraient pris plutôt le parti de le louer du regret * qu'il en témoigna (*k*), que le parti d'empoisonner l'épigramme de Candide et d'Audebert (Y). Ils l'ont accusé d'avoir eu part à l'assassinat du duc de Guise : c'est ce que nous pourrons examiner dans l'article de POLTROT *. Ils ont dit qu'il a souhaité de retourner dans le giron du catholicisme (Z). Il n'est pas vrai qu'un dominicain l'ait confondu dans une dispute (AA). Nous verrons ailleurs (*l*) si Bolsec mérite quelque croyance.

Je crois, qu'après avoir fait la faute de publier ses *Juvenilia*, le seul et unique moyen qui lui restât de n'en point porter la peine, était de vivre dans un état très-obscur, ou très-éloigné des disputes de théologie; car, sous quelque figure qu'il eût brillé, il se fût fait des ennemis qui se seraient prévalus de cette tache, afin d'abaisser sa réputation. Il avait principalement à craindre cela, dans quelque parti qu'il se signalât du côté de la controverse, et il ne faut point douter que, s'il eût tourné contre ceux de la religion les mêmes armes qu'il employa contre les papistes, il ne se fût trouvé des écrivains réformés qui l'auraient terriblement harcelé sur son Audebert et sur sa Candide (BB). On indiquerait plus facilement celui des catholiques romains qui l'a traité avec le plus de modération, que celui qui l'a traité avec le plus de colère. Ceux qui ont marqué pour lui de la retenue et de l'équité, sont en petit nombre : ceux qui ont déchainé contre lui toute la fureur de leur animosité, sont innombrables; mais je ne crois point qu'il y en ait guère dont l'emportement soit aussi énorme

(*i*) La Faye, *pag.* 61, *dit en* 1599 *et se trompe.*

* Leduchat croit que c'est d'environ 1553 (Joly dit : *peu après* 1550), que datent les regrets de Bèze. Il se fonde sur l'épître dédicatoire de ses *Psaumes*, qui commence par *Petit troupeau*, et qui est de ce temps-là. Joly dit qu'on trouve des lettres manuscrites de Bèze dans la bibliothèque publique de Sainte-Élisabeth à Breslau.

(*k*) *Voyez la remarque* (X).

* Bayle n'a pas donné cet article.

(*l*) *Dans l'art. de* BOLSEC, *remarque* (L).

que celui de l'auteur de la Doctrine curieuse. Je rapporterai l'une de ses calomnies (CC) : elle est si étrange, qu'à peine peut-on ajouter foi à ses propres yeux sur un fait de cette nature. Il en fut publiquement censuré par un auteur catholique (DD) : l'affront lui en demeura tout entier; mais il n'en eut point de honte, et il aima mieux se servir d'une défaite pitoyable, que de donner gloire à la vérité (EE). J'ai lu quelque part dans ses ouvrages, que Sturmius assurait que Théodore de Bèze pouvait dire véritablement, *je ne crois qu'une chose, c'est que je ne crois rien* (*m*). Quelle calomnie! il faut compter Pratéolus entre les auteurs qui ont été les plus diligens copistes d'injures contre ce ministre : il n'a rien perdu de ce que Surius et semblables écrivains ont ramassé (*n*). Le cardinal de Richelieu employa dans sa Méthode quelques-unes de leurs rapsodies. Nous ferons une remarque contre lui (FF). N'oublions pas que Théodore de Bèze fut enterré dans le *cloître de Saint-Pierre, et non pas au cimetière de Plein Palaix, parce que les Savoysiens s'étaient vantés qu'ils le viendroient déterrer, pour l'envoyer à Rome* (*o*). La Faye dit que l'on en usa ainsi pour des raisons qu'il n'était pas nécessaire de rapporter.

Le feuillant Pierre de Saint-Romuald lui fait un procès fort ridicule, en l'accusant de rébellion, pour avoir donné le titre de reine de France à la reine Élizabeth (GG). Je m'étonne que Balzac fasse la même querelle à des gens dont il ne dit point le nom (HH).

(*m*) *Notez* que Bèze, Apol. I ad Claudium de Xaintes, *Oper. tom. II, pag.* 294, *dit cela de François Baudouin*, Vir...... sanè nullius *fidei*, ut tanquam alter Socrates verè possit illud usurpare, *Hoc unum credo quòd nihil credo.*

(*n*) *Voyez son* Elenchus alphabeticus Hæreticorum, et *son* Hist. de l'état et succès de l'Église, *dressée en forme de* chronique, *et imprimée à Paris, l'an* 1583, *en deux volumes in-folio.*

(*o*) Spon, Hist. de Genève, *pag.* 357.

(A) *Il naquit noble de père et de mère.*] Son père, qui était bailli de Vezelai, s'appelait Pierre de Bèze : sa mère avait nom Marie Bourdelot. *P. à Beza ejus oppidi præfecto, et Mariâ Burdelotiâ, utroque Dei gratiâ genere nobili (utinam verò potiùs veri Dei cognitione imbuto) et integræ famæ parente natus.* Bèze, qui parle de la sorte dans une épître dédicatoire à Wolmar (1), nous dit ailleurs que ses ancêtres étaient riches depuis plusieurs générations, et qu'ils avaient laissé beaucoup de biens à l'Église. *Sum enim ego (ne nescias) Dei gratiâ non ex monachis, non ex adulterio vel stupro, sed honestis avis et atavis prognatus; et ne ad allegorias tuas confugias, scito Bezarum familiam, si fortè quæcunque ante ducentos et ampliùs annos in monachos superstitiosè largita est reciperet, tam fore locupletem quàm ægrè hodiè sese in suâ inopiâ tuetur* (2).

(B) *Il alla à Paris, où de bons revenus l'attendaient.*] Il y avait sept ans que son oncle le conseiller était mort (3) ; mais un autre oncle, abbé de Froidmond, n'avait pas moins d'amitié pour ce neveu. Il songeait à lui résigner son abbaye, qui valait quinze mille livres de rente : cela, joint à deux autres bons bénéfices, dont Bèze était déjà pourvu, et qu'on lui avait procurés sans qu'il en sût rien, l'eût mis en fort belle passe. *Huc accedebat quòd duobus pinguibus et opimis beneficiis me alioqui macrum ado-*

(1) *C'est celle de sa* Confession de foi, *qu'il publia en latin l'an* 1560. *Voyez la citation* (*e*) *de cet article, pag.* 394.

(2) Beza, ad Claudium de Xaintes Apolog. altera, *sub fin.*

(3) Verheiden, *qui le fait encore vivant, page* 209, *se trompe.*

Digitized by Google

lescentem et præterea, quod verè testor, istarum rerum prorsus ignarum et absentem onerârant, quorum vectigalia aureos coronatos annuos plus minus septingentos æquabant (4). Outre cela, son frère aîné n'en pouvait plus : c'était un homme confisqué ; la succession à ses bénéfices était une espérance prochaine. Il mourut effectivement bientôt après, et cette mort augmenta notablement les revenus de Théodore de Bèze. *Ex fratris morte auctiores mihi reditus essent facti* (5). Il est aisé de juger qu'un jeune homme si bien établi déjà, et qui avait de si grands dons, beaucoup d'amis et de parens, et une réputation peu commune, bâtie sur le succès des vers latins que le public avait vus de lui, se pouvait promettre toutes sortes d'avancemens. *Quumque mihi præter illa impedimenta quæ antè commemoravi, triplicem laqueum Satanas circumdedisset, nempe voluptatum illecebras quæ sunt in eâ civitate maximæ : gloriolæ dulcedinem, quam ego non parvam, ex meorum præsertim epigrammatum editione, ipsius quoque M. Antonii Flaminii doctissimi poëtæ, et quidem Itali, judicio eram consequutus : spem denique maximorum honorum mihi propositam, ad quos ex ipsis aulicis proceribus aliquot me vocabant, incitabant amici, pater et patruus hortari non desinebant : voluit Deus Opt. Max. ut..... tandem ex his quoque periculis evaderem* (6).

(C) *Les tentations du monde le rendirent irrésolu.*] Cela ne doit pas nous étonner. A cet âge-là, un bel esprit, bien fait de corps, et qui a de quoi se bien divertir, résiste avec peine aux tentations. La femme que Théodore de Bèze entretenait sous promesse de mariage avait beau lui parler de noces, le revenu des bénéfices, auquel il eût fallu renoncer, réfutait fortement toutes ses instances. On croit facilement ce que Bèze dit là-dessus. Mais la force qu'il eut enfin de rompre cette ligature en est d'autant plus admirable. *Quùm mihi et juveni et à meis otio, pecuniâ, rebus denique omnibus potiùs quàm consilio, abundanti, Satanas omnia illa impedimenta derepentè objecisset, fateor me inani illarum rerum splendore et vanis blanditiis ita fuisse pellectum, ut me totum huc et illuc abripi facilè paterer........ Uxorem mihi despondi, sed clam, id tamen fateor et uno tantùm et altero ex piis amicis conscio, partim ne cæteros offenderem, partim quod adhuc non satis possem à sceleratâ illâ pecuniâ quam ex sacerdotiis, de quibus ante dixi, percipiebam ut impurus canis ab uncto corio absterreri..... Ego tum interea semper in luto hærere, instantibus meis ut tandem certum aliquod vitæ genus amplecterer, et patruo mihi omnia deferente, adeò ut quùm unâ ex parte me premeret conscientia, et conjux de promisso appellaret : ex alterâ verò personatus Satan mihi placidissimo vultu blandiretur, et ex fratris morte auctiores mihi reditus essent facti, quasi omnis consilii inops inter istas animi curas jacerem* (7).

(D) *Après avoir exercé à* Lausanne *neuf ou dix ans la profession en grec, il s'en retourna à Genève.*] Voici ce qu'il dit lui-même dans sa Réponse à Claude de Saintes : *Novem circiter annos græcas litteras docuisse* (8). Antoine la Faye s'est servi du nombre rond : il a parlé de dix ans entiers. *Inciderunt posteà tempora quæ Bezam ad migrandum Lausannâ, ubi* DECEM *annos integros hæserat græca docendi munere defungens, induxerunt* (9). Bèze, dans un autre endroit de ses livres, raconte que de Lausanne il retourna à Genève au bout de dix ans. *Indè verò tandem, id est post annum decimum..., in hanc urbem iterùm in placidissimum portum redii* (10). Ni lui, ni la Faye n'ont pas jugé à propos de nous expliquer toutes les raisons de cette sortie de Lausanne : ce qu'ils en disent ne laisse pas de nous faire soupçonner qu'il y eut là je ne sais quoi qui serait propre à des anecdotes. *Inciderunt tempora quæ Bezam ad migrandum Lausannâ..., induxerunt* (11). *Indè... partim quòd meipsum cuperem theologiæ totum consecrare, partim alias ob causas quas nihil hìc attinet commemorare... in hanc urbem... redii*

(4) Beza, Epist. ad Melchior. Wolmar.
(5) Idem.
(6) Idem, ibidem.

(7) Idem, ibid.
(8) Beza, Apologiâ alterâ, pag. 359.
(9) Ant. Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 18.
(10) Beza, Epist. dedicator. ad Melchior. Wolmar.
(11) Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 18.

(12). Ses ennemis, qui faisaient d'une mouche un éléphant, publièrent qu'il avait été chassé de cette ville. Voyez Lindanus, à la page 152 du II[e]. dialogue de son *Dubitantius*, et Baudouin dans sa III[e]. réponse, *folio 146 verso*, où il dit, *docuit Lausannæ multis annis .... illinc turpiter atque ignominiosè pulsus*. Cela était faux; mais il y eut quelque chose que je ne sais point, qui donna lieu à ce mensonge. Au reste, M. Teissier a pris l'un pour l'autre, quand il a dit que Bèze *exerça pendant dix ans* à Lausanne *la charge de professeur en philosophie* (13).

Un de mes amis (14), professeur célèbre à Lausanne, ayant lu ce qu'on vient de lire, prit la peine de rechercher ce qui pourrait me fournir quelques éclaircissemens; mais ses recherches furent inutiles, et néanmoins l'extrait que je vais donner de sa lettre est de conséquence. « Je » croyais pouvoir vous envoyer quel» que éclaircissement sur la vie de » M de Bèze, et principalement sur » sa sortie de cette académie pour » aller à Genève. Vous laissez sentir » qu'il y a là quelque chose de caché. » Je sais bien que l'on a dit, et même » un auteur dont le nom m'est écha» pé a écrit que c'était pour avoir » fait un enfant à sa servante. Ce» pendant, si cela était, on l'au» rait su à Genève comme ici; il » ne serait pas sorti avec un congé » honorable du souverain, *bonâ cum » veniâ amplissimi magistratûs Ber» nensis*, comme il le dit dans son » Épître à son précepteur Wolmar; » et enfin, il ne serait pas venu com» me il faisait toutes les années à » Lausanne, et n'y aurait pas été si » bien reçu. On lui faisait tant d'hon» neur que le conseil lui allait tou» jours au-devant, comme nos mé» moires en font foi. » Je ne saurais dire si l'auteur dont on ne se souvint pas était Reboul (15), cet écrivain satirique, qui fut décapité à Rome, pour ses pasquinades (16).

(E) *Il fit des leçons en français sur le Nouveau Testament.*] Il choisit d'abord l'Epître aux Romains, et puis celles de saint Pierre. Ce furent comme les semences et comme les préparatifs de ce grand ouvrage qu'il publia quelque temps après; je veux dire de sa *traduction latine du Nouveau Testament avec des Notes*. Il y retoucha plusieurs fois; il y fit bien des corrections. C'est à ceux qui ignorent la difficulté de ce travail à trouver étrange qu'à chaque édition on y ait changé quelque chose. *Illas tamen aliquoties emendatas ab ipso mirabitur nemo qui operis difficultatem cum dignitate conjunctam ut decet perpenderit* (17). Il est vrai que cela faisait quelque peine à ceux qui s'étaient servis des premières éditions : ils craignaient toujours qu'il n'en vînt une nouvelle, qui renversât ce qu'ils avaient regardé comme certain; mais se fâcher de cela, c'est se fâcher contre la nature, qui a voulu que nos lumières fussent très-bornées, et qu'elles s'augmentassent peu à peu. On fit de cruels reproches à Théodore de Bèze sur ce sujet. *Nisi quis septies tuas Novi Testamenti editiones emat, nesciet quid ajas, aut quid neges. Memini typographum eruditum Hieronymum Commelinum hoc mihi antè decennium dixisse, quòd crebrâ mutatione consilii hoc tantùm adeptus es ut plurimi nihili faciant Novum Testamentum litterâ læsum atque sensu flexiloquum. Et olim quidam doctor Cantabrigiensis mihi retulit, quòd Cantabrigiæ plures aversati sunt religionem ducti per te ad credendum quod Novum Testamentum depravatum est, sicut per Edwardum Lvilejum quod Vetus ulceratum* (18).

Notez que la première édition de cet ouvrage de Théodore de Bèze est de l'an 1556. Il en fit une seconde dix ans après, et la dédia à la reine d'Angleterre. La cinquième édition fut faite l'an 1598 *. Il la dédia tout de

(12) Beza, Epist. dedicator. ad Wolmar. *Voyez la remarque* (FF) *de l'article de* CALVIN.

(13) Addit. à M. de Thou, *tom. II*, *pag.* 363.

(14) *M. Constant de Rebecque.*

(15) *Voyez la satire qu'il intitula* : Actes du Synode universel de la sainte Réformation, *p.* 93.

(16) *Voyez les* Notes sur la Confession de Sanci, *pag.* 436, *édition de* 1699.

(17) Ant. Fayus, *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 15.

(18) Joh. Drusius, *in* Epistolâ ad Theod. Bezam MS., *apud* Colomesium *in* Icone Presbyterianorum, *pag. ult.*; *mais* Colomiés *se trompe d'attribuer cette* Lettre à Drusius : *voyez une* Lettre *de* Sixtinus Amama, *au-devant du livre de* Drusius de Hasidæis. *J'en parle dans l'article* BROUGHTON, *citation* 11).

* L'auteur des *Observations* qui sont dans la *Bibliothéque française* ayant dit, XXIX, 189,

nouveau à la même reine, je veux dire par une nouvelle épître, et en supprimant la première. Il ne devait pas la supprimer ; car elle explique amplement les vues, la méthode et le dessein de l'auteur.

(F) *Il publia divers livres, pendant son séjour à* Lausanne.] Le premier fut une tragi-comédie française, intitulée *le Sacrifice d'Abraham* *. Jacomot la mit en latin, l'an 1598. Presque au même temps, Jacques Brunon la traduisit en la même langue à Amsterdam. Elle a été réimprimée je ne sais combien de fois. Voyons ce que Pasquier en a dit. *Vers ce mesme tems, estoit Theodore de Bèze, brave poëte latin et françois. Il composa..... en vers françois le Sacrifice d'Abraham, si bien retiré au vif, que le lisant il me fit autrefois tomber des larmes des yeux* (19). Bèze avait accoutumé d'aller à Genève pendant les vacances, pour y voir Calvin, qui l'exhortait à consacrer ses talens au service de l'Église, et qui lui conseilla nommément d'achever ce que Marot avait commencé. Bèze suivit ce conseil, et traduisit en vers français les *cent Psaumes* qui restaient à traduire. Ils furent imprimés avec privilége du roi, l'an 1561 *1. « La » traduction du demeurant des Psau- » mes de David montre ce qu'il pou- » voit faire, encore qu'il n'ait si » heureusement rencontré que Clé- » ment Marot en ses cinquante (20). » Après être réchappé de la peste, il fit une *Ode* *2 pour en rendre grâces à Dieu. On prétend que Jodelle fit ce quatrain en ce temps-là :

Bèze fut lors de la peste accueilli
Qu'il retouchait cette harpe immortelle ;
Mais pourquoi fut Bèze d'elle assailli?
Bèze assaillait la peste à tous mortelle (21).

L'un des plus remarquables écrits publiés par Bèze, pendant son séjour à Lausanne, fut le traité *de Hæreticis à magistratu puniendis*. Il le publia pour répondre au livre que Castalion, déguisé sous le nom de *Martinus Bellius*, avait composé sur cette importante matière, peu après le supplice de Servet (22). Castalion traita la thèse générale de la tolérance : Bèze lui soutint que les magistrats doivent punir les hérétiques. L'auteur de sa Vie soutient que cet ouvrage fut publié très à propos, afin de réfréner les esprits flottans. *Scriptum utriusque Beza tum refutavit, tempore in speciem importuno : sed re ipsâ opportunissimo ad cohibendos levium hominum in religione fluctuantium vagos et incertos æstus* (23). On ne peut nier que la crainte du dernier supplice n'ait beaucoup de force, pour faire taire ceux qui auraient des doutes à proposer contre la religion dominante, et pour maintenir l'unité de communion extérieure ; mais il en va du dogme qui autorise cette pratique,

qu'il possédait une édition de Zurich, 1559, et que conséquemment celle de 1564 qui est dédiée à la reine d'Angleterre ne peut être la seconde, un anonyme prétendit dans cette même *Bibliothèque française*, XXXIII, 330, que cette édition de 1559 ne différait pas de la première. L'auteur des *Observations* répliqua dans le tome XXXVIII, 198, et prouva que l'édition de 1559, qui est sans dédicace, diffère de l'édition de 1556. Il ajouta que l'édition de 1598 n'était pas la cinquième, mais au moins la septième, puisque, outre les trois éditions précédemment citées, il existe encore celles de 1565, 1579, 1590. Joly qui ne paraît pas avoir connu toute cette discussion, cite, d'après le père Lelong, une édition de 1582 et une de 1588

* Joly dit que « ce fut en 1552, suivant l'au- » teur de la *Bibliothèque des Théâtres.* » Maupoint se contente, pag. 321, de donner à cette pièce qu'il intitule, *Abraham sacrifiant*, la date de 1552, sans dire si c'est l'époque de sa composition, représentation ou publication. L'auteur de la *Bibliothèque du Théâtre français* (connue sous le nom de Lavallière et composée par Marin et autres) place cet ouvrage dramatique parmi les *Mystères*, *etc.* et en cite d'abord une édition de Lyon, Fr. Dupré, in-12, sans date, puis une édition de 1552. Les frères Parfaict n'en parlent pas dans leur *Histoire du Théâtre français*. Le *Catalogue des livres de M. le comte de Pont-de-Vesle*, 1774, in-8°., en cite sous le n°. 164 une édition de 1550 : c'est une faute. Le volume qui portait ce numéro n'était qu'un fragment du volume, sans date, nom de ville ni d'imprimeur, intitulé, *Theod. Bezæ poëmata*, etc., et qui contient, pag. 185 et suiv., la *Tragédie française du sacrifice d'Abraham.*

(19) Recherches de la France, *liv. VII, chap. VI, pag.* 615.

*1 Leduchat pense qu'il doit y avoir une édition, antérieure d'environ dix ans, faite à Genève.

(20) Recherches de la France, *liv. VII, chap. VI, pag.* 615.

*2 Il composa, vingt-huit ans après, un traité sur le même sujet, et qui, dit Joly, est intitulé : *de Peste quæstiones duæ explicatæ :* una, *sitne contagiosa? altera, an et quatenus sit christianis per secessionem vitanda?* Genève, 1579, in-8°. de 35 pages. Goujet croit qu'il y a une édition de 1577.

(21) *Nous examinerons dans la remarque* (E) *de l'article* Jodelle, *si ce fut lui qui composa ce quatrain.*

(22) Servet *fut brûlé à Genève, l'an* 1553.

(23) Fayus, *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 15. *Notez que par* utriusque *il entend* Lelius Socin et Castalion.

comme de l'invention des bombes et des carcasses, et de toutes sortes de machines de guerre. Ceux qui s'en servent les premiers en retirent de grands avantages; et pendant qu'ils sont les plus forts, cela va le mieux du monde; mais, quand ils sont les plus faibles, on les accable de leurs propres inventions. Si le parti de Bèze avait été le plus fort par tout le monde, et s'il avait été assuré de se maintenir toujours dans sa supériorité, le dogme *de puniendis Hæreticis* aurait rendu de grands services, et il eût réprimé le zèle ou l'humeur brouillonne des novateurs; mais comme, à un quart de lieue de Genève, on était sous le caprice du plus fort, et qu'on ne savait pas si Dieu permettrait que la secte de Socin devînt supérieure, il y avait beaucoup d'imprudence à soutenir que les magistrats doivent infliger la peine de mort aux hérétiques. Le profit présent ne nous doit pas si fort éblouir, qu'il nous empêche de songer aux suites: il faut en cette rencontre se servir de la maxime de Régulus:

Hoc caverat mens provida Reguli,
Dissentientis conditionibus
Fœdis, et exemplo trahentis
Perniciem veniens in ævum (24).

Je ne parle pas des autres raisons qui peuvent combattre ce dogme: je ne m'arrête qu'à celle de l'utilité alléguée par l'historien de Théodore de Bèze. Cette utilité est bien peu de chose en comparaison du mal que le livre *de puniendis Hæreticis* produit tous les jours; car dès que les protestans se veulent plaindre des persécutions qu'ils souffrent, on leur allégue le droit que Calvin et Bèze ont reconnu dans les magistrats. Jusqu'ici on n'a vu personne qui n'ait échoué pitoyablement à cette objection *ad hominem*. Mais passons aux autres livres publiés par Théodore de Bèze, avant qu'il quittât Lausanne. Il publia une courte Explication du christianisme *ex doctrinâ de æternâ Dei prædestinatione*; une *Réponse à Joachim Westphale, touchant la Cène du Seigneur*, deux *Dialogues* sur la même matière contre Tillemannus Heshusius (25), et une *Réponse à Cas*

(24) Horat., Od. V, *lib. III.*

(25) *L'un intitulé :* Κρεωφαγία, *l'autre,* Ὄνος συλλογιζόμενος.

talion touchant le dogme de la prédestination. Bèze n'avait pas encore alors assez tempéré son feu et son humeur enjouée; c'est pourquoi il lui échappa dans quelques-uns de ses écrits je ne sais quelles railleries, sur lesquelles il passa l'éponge quand il fit de nouvelles éditions. *In his quidem* (Dialogis) *posteà quædam liberiore calamo quàm rei quâde agebatur majestati conveniebat scripta mutavit, ut et in nonnullis aliis scriptis è quibus jocos aliquot* (*ut erat ingenio lepido et faceto dum ætate adhuc vigente esset*) *postquàm maturior factus est, et* δευτέρας φροντίδας *in consilium adhibuisset, erasit* (26).

Je m'exprime ainsi comme traducteur d'Antoine la Faye; car si je voulais me régler sur le jugement de quelques auteurs luthériens, il faudrait que j'employasse des termes qui passassent la raillerie. Conrad Schlusselburgius prétend qu'il y a dans ces ouvrages de Théodore de Bèze une médisance si bouffonne et si impure, qu'elle ne peut convenir qu'à ceux qui n'ont point eu d'autre école que les lieux de prostitution. Ce qu'il a dit là-dessus a été recueilli comme de la manne par l'auteur du *Calvino-Turcismus*. Je ne puis citer que lui; car je n'ai pas le livre de ce fameux luthérien. *Omissis aliis, Theodorum Bezam exempli gratiâ proponit, ex cujus scriptis* non modò contra papistas, sed etiam Lutheranos hoc (*inquit*) abundè potest demonstrari. Et hæc adeò sunt vera, ut ipsos sacramentarios pigeat et pudeat futilitatum et blasphemiarum, quas Beza sine metu divinæ majestatis evomit, sicut ipse Lavatherus fateri cogitur, et aliquot nobiliores Calvinistæ apud ipsum Bezam conquesti sunt. *Et quanquam Beza excuset omnia, vocans* sanctam urbanitatem: hæc tamen urbanitas (*inquit iste Patriarcha*) non theologos in pietatis scholâ versantes, sed lenones effrontes et scurras spurciloquos in ludo meretricio à Thaide vel Candidâ profugâ eruditos decet. Undè haud dubiè noster ille Beza flosculos suarum elegantiarum decerpsit. *Mox fortiùs urgens atque probans hoc de Bezæ maledico et elumbi in disputationibus et scriptionibus charactere.* Si quis (*inquit*) de hâc re ambigere

(26) Ant. Fayus, *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 17.

velit, ille duos famosissimos dialogos Bezæ contra D. Heshusium legat, qui certè non ab homine, sed ab ipso incarnato Beelzebub exarati esse videntur. Horret animus blasphemias obscenas, et diabolico atramento tinctas referre, quas iste impurus convitiator et Atheus in dialogis illis, in articulo gravissimo blasphemè, impiè, et scurriliter eructavit. *Certè adeò sunt fœdæ, ut ipse Beza paulò post quò speciosius priorem editionem supprimeret, secundam procurârit*, in quâ septem folia integra omisit, et loca plurima expunxit, quæ erant in editione priori. *Quanquam iste bonus et gravis superintendens hâc qualicunque castigatione non contentus, optat* ut non modò isti dialogi in universum, sed simul alia ejus omnia impia et blasphema scripta quæ sunt plurima, aboleruntur, ne à teneris, piis, et castis hominibus viderentur in æternum. *Sic ille* (27). Souvenez-vous que ce Conrad est un écrivain fort emporté.

(G) *Il fit un voyage en Allemagne, avec le caractère de député.*] Voici le sujet de ce voyage. On surprit une assemblée de ceux de la religion à Paris, l'an 1557. Elle était composée de quatre cents personnes, dont on brûla sept, les autres furent mis dans les prisons (28). Les églises recoururent à l'intercession de quelques princes d'Allemagne, pour tâcher d'obtenir de Henri II la vie de ces pauvres prisonniers. Farel, Bèze et Jean Budé, fils du grand Guillaume Budé, furent les trois députés qui allèrent à la cour de l'électeur palatin, à celle du landgrave de Hesse, et à celle du duc de Wirtemberg, l'an 1558. Ces trois princes recommandèrent fortement la cause des prisonniers; mais la cour de France eut peu d'égard à ces recommandations. En passant par Francfort, Bèze eut le plaisir de parler à Mélanchthon (29). Voilà ce que dit Antoine la Faye; mais, selon Théodore de Bèze, le motif de ce voyage fut de demander l'intercession de ces princes pour les Vallées de Piémont, que le roi de France possédait alors, c'est-à-dire l'an 1557 (30). Il reconnaît néanmoins dans la Vie de Calvin, qu'on demanda cette intercession pour les prisonniers de Paris, et qu'elle ne fut pas inutile. *Partim intervenientium Germanorum Principum legatione quam summâ celeritate Calvinus procuravit, tempestas illa nonnihil conquievit* (31). Il reprend Claude de Saintes, qui avait mis ce voyage à l'an 1556.

(H) *Il assista au colloque de Poissi .... Une expression qu'il y employa fit murmurer.*] La voici cette expression : *Nous disons que* le corps de Jésus-Christ *est éloigné du pain et du vin, autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre* (32). Voyons présentement quel en fut l'effet, et servons-nous des propres termes de Théodore de Bèze. *Cette seule parole, (combien qu'il en eût bien dit d'autres aussi contraires et répugnantes à la doctrine de l'église romaine) fut cause que les prélats commencèrent à bruire et murmurer, dont les uns disaient* Blasphemavit, *les autres se levaient pour s'en aller, ne pouvant faire pis à cause de la présence du roi : entre autres, le cardinal de Tournon, doyen des cardinaux, qui était assis au premier lieu, requit au roi et à la reine qu'on imposât silence à de Bèze, ou qu'il lui fût permis et à sa compagnie de se retirer. Le roi ne bougea, ni pas un des princes, et fut audience donnée pour parachever. Silence fait, de Bèze dit,* Messieurs, je vous prie d'attendre la conclusion qui vous contentera : *puis retourna à son propos, qu'il poursuivit jusques à la fin* (33). Catherine de Médicis, dans sa lettre à M. de Rennes, ambassadeur de France à la cour de l'Empereur, dit que Bèze, en parlant de la cène, *s'oublia en une comparaison si absurde, et tant offensive des oreilles de toute l'assistance, que peu s'en fallut qu'elle ne lui imposât silence, et qu'elle ne renvoyât tous ces ministres sans les laisser passer plus avant; mais qu'elle s'en abstint, de peur qu'on ne s'en re-*

(27) Gulielmus Reginaldus, *in* Calvino-Turcismo, *lib. III, cap. XIX, pag.* 671, 672. *Il cite* Conrad. Schlusselb. *in* Theolog. Calvinis., *lib. I, folio* 92, *in præfat., lib. III, folio* 34, 35, *et lib. II, folio* 77, 78, 127.

(28) *Selon* Bèze, in Vitâ Calvini, *on en prit environ quatre-vingts; les autres se sauvèrent.*

(29) Fayus, *in Vitâ Bezæ, pag.* 17.

(30) Bezæ, ad Cl. de Saintes Apolog. I, Oper., *tom. II, pag.* 295.

(31) Beza, *in Vitâ Calvini.*

(32) Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. IV, pag.* 516.

(33) *Là même, pag.* 521.

Digitized by Google

tournât imbu de sa doctrine, *sans avoir ouï ce qui lui sera répondu* (34). Remarquez bien la parenthèse dont l'historien s'est servi (35) : rien ne marque mieux la faiblesse de l'esprit de l'homme. Un vieux cardinal, et plusieurs évêques, se scandalisent, veulent sortir, crient au blasphème; et pourquoi? parce qu'ils ont ouï dire à un ministre, que Jésus-Christ n'est point sous les symboles du pain et du vin de l'Eucharistie quant à son corps; car voilà à quoi se réduit cette expression *tant offensive des oreilles de toute l'assistance* : peut-on voir un scandale plus mal fondé, ni plus puérile ? Quand on enseigne que l'humanité de Jésus-Christ n'est présente qu'en un seul lieu tout à la fois, et qu'elle est toujours assise en paradis à la main droite de Dieu, il est évident que l'on soutient qu'elle est aussi éloignée du sacrement de l'Eucharistie, que le paradis est éloigné de la terre. Or les prélats du colloque de Poissi ne pouvaient pas ignorer que les ministres enseignent que l'humanité de Jésus-Christ est toujours en paradis à la main droite de Dieu, et qu'elle ne peut point être présente en plus d'un lieu à la fois; et ils ne devaient pas attendre que Théodore de Bèze n'osât point exposer les sentimens de son parti : ils n'ont donc pas dû se scandaliser de son expression, (car encore un coup, elle n'ajoute quoi que ce soit à la simple et nue doctrine des ministres,) ou bien ils étaient allés à l'assemblée avec cette persuasion que les ministres trahiraient leurs sentimens, et ne chercheraient qu'à tromper le roi. Je ne vois qu'une chose qui puisse excuser l'irritation des prélats. On peut dire qu'il y a des expressions qui nous choquent, encore qu'elles ne signifient rien qui ne soit signifié par des expressions qui ne nous offensent pas. Par exemple, les parties que la pudeur défend de nommer peuvent être désignées par des noms honnêtes; et cependant ces noms signifient la même chose que les noms qu'on appelle sales. Si l'on est choqué de ceux-ci, ce n'est pas à cause de la chose même qu'ils signifient; mais à cause que l'on juge que celui qui les emploie contre l'usage ne nous porte pas le respect que la bienséance exige (36). Sur ce pied-là, les évêques de Poissi se pouvaient plus offenser de la doctrine des ministres, représentée par une comparaison, que de la même doctrine représentée nuement et simplement; mais alors, leur scandale n'était pas fondé sur le zèle de religion; car la foi, ni la divinité, ne peuvent pas être plus blessées par la comparaison que Bèze allégua, que par l'exposition la plus simple de la doctrine des protestans. Ce n'est donc point pour les intérêts de Dieu que l'on se pouvait scandaliser : c'était donc uniquement parce que l'on supposait qu'un petit ministre ne respectait pas assez humblement ses auditeurs, lorsqu'il osait se servir de certains termes. Ceux qui voudraient faire ainsi l'apologie de ces prélats leur attribueraient une vanité très-criminelle. Que faire donc ? Vaut-il mieux dire qu'ils agissaient comme des enfans, qu'ils ne s'offensaient pas des choses, mais des mots ? Cela ne leur ferait point d'honneur. Je suis surpris qu'un historien aussi grave que Mézerai ose dire que cette proposition de Bèze était emportée et choquante, que Bèze en eut honte lui-même, qu'elle blessa horriblement les oreilles catholiques, que les prélats en frémirent d'horreur (37). Il est visible que Mézerai trouve raisonnables ces frémissemens d'horreur : et il se rend par-là ridicule; car c'est toute la même chose de dire *le corps de Jésus-Christ n'est point présent au saint sacrement*, et de dire, *il en est éloigné d'une distance infinie* *.

(I) *Il se trouva à la bataille de Dreux comme ministre.*] J'ajoute cette clause, afin qu'aucun de mes lecteurs ne soupçonne qu'il y assista pour se battre, et pour jouer de l'épée. Claude de Saintes lui fit des reproches là-dessus : voici comment on lui répondit. *Interfui sanè prælio, et inchoanti et desinenti* (*quidni enim hoc facerem ? eo ritè vocatus*) *et quidem,*

(34) *Voyez* Maimbourg, Histoire du Calvin., *pag.* 223, 224. Le Laboureur, Addit à Castelnau, *tom. I*, *pag.* 763, *rapporte toute la lettre de la reine.*

(35) (*Combien qu'il en eût bien dit d'autres aussi contraires et répugnantes à la doctrine romaine.*) Bèze, Hist. ecclésiast., *pag.* 521.

(36) *Voyez* l'Art de penser, *I*re. *part.*, *chap. XIV.*

(37) Mézerai, Abrégé chron. *à l'ann.* 1561.

* Joly contredit cette apologie de Bèze.

Digitized by Google

quod magis mireris, palliatus, non armatus: nec mihi quisquam verè vel cædem cujusquam vel fugam objecerit (38).

(K) *Il alla à Vezelai, où sa présence était nécessaire.*] Nicolas de Bèze, bailli de Vezelai, se réfugia à Genève pour la religion, et y mourut peu après de peste, dans la maison de Théodore, son frère de père. Celui-ci, voulant donner ordre à la famille du défunt, et tâcher en même temps de sauver quelques débris de son patrimoine, fit un voyage à Vezelai. *Hæc fuit occasio Bezæ Vezelios suos revisendi, partim ut fratris defuncti liberis prospiceret, partim ut nonnullas patrimonii sui reliquias dispersas colligeret, quod et fecit quantum locus, tempus et res permiserunt* (39). Il tâcha de persuader à une sœur qu'il avait dans un couvent de quitter l'église romaine. C'était une vieille nonne, très-obstinée dans sa religion, qui n'écouta point les remontrances de son frère (40).

(L) *Il avait fait plusieurs livres depuis son retour à Genève, et il continua d'en publier depuis qu'il fut revenu de Vezelai.*] Peu après son établissement dans l'église de Genève, il mit en latin une *Confession de foi* qu'il avait autrefois écrite en français, pour se justifier auprès de son père, et pour tâcher de convertir ce bon vieillard. Il publia cette confession en latin, dédiée à son bon maître Melchior Wolmar, l'an 1560. Sa plume se reposa pendant qu'il suivit dans les armées, ou le prince de Condé, ou l'amiral de Coligni; mais, dès qu'il se revit à Genève, il fit deux *Réponses*, l'une à *Castalion* (41), l'autre à *François Baudouin*. Ensuite, il attaqua Brentius et Jacques André sur leur dogme de l'ubiquité: puis il fit son livre *de Divortiis et Repudiis* contre Bernardin Ochin, qui avait écrit en faveur de la polygamie. Il attaqua aussi les erreurs de *Flacius Illyricus*. Il répondit à *Claude de Saintes*, à *Selneccerus*, à *Jacques André*, à *Pappus*, *etc.*, et mit les *Psaumes de David* en toutes sortes de *vers latins*. Il publia un *Traité des Sacremens*, et un *livre contre Hoffmannus*, quelques *Sermons sur la Passion de Jésus-Christ* et *sur le Cantique des Cantiques*; une *version de ce Cantique en vers lyriques*, et une *Réponse à Génebrard*, à qui cette traduction avait donné un nouveau sujet de répéter ses médisances. Il publia, en 1590, son Traité *de Excommunicatione et Presbyterio*, contre Thomas Erastus. Quelque temps après, il examina le livre de Saravia, *de Ministrorum Evangelii Gradibus*. Je laisse les titres de quelques autres livres: on les pourra voir dans la liste qu'Antoine la Faye mit à la fin de son ouvrage *de Vitâ et Obitu Theodori Bezæ*, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire. Je n'y ai point vu tout ce qui partit de la plume de Théodore de Bèze: l'*Icones* des hommes illustres qui ont mis la main à l'ouvrage de la réformation (42) n'y est point. L'*Histoire ecclésiastique des églises réformées* n'y est point non plus. C'est un ouvrage très-curieux *, qui s'étend depuis l'an 1521 jusqu'à la paix du 13 de mars 1563. Je ne m'étonne pas que l'on n'ait point mis dans cette liste la lettre ingénieuse, mais trop burlesque de *Benedictus Passavantius* au président Lizet (43). La Faye n'en parle point du tout; mais pour quelques autres écrits satiriques ou burlesques qu'on attribuait à Bèze, il soutient qu'on se trompait. *Dicteriis plenos libros composuit, haranguam ad cardinalem Lotharingum, de furoribus Gallicis, Vitam Catharinæ Mediceæ et similis notæ chartas. Atqui tam verum est libros illos fuisse compositos à Bezâ, quàm verum est (quod isti ignoranter et temerè deblaterant) ab Amirallii ministro scriptum fuisse librum cui nomen est Matagonis de Matagonibus* (44).

Garasse soutient que Bèze « bouf» fonnement se qualifia du nom de » FRANTOPIN, écrivant contre le doc-

(38) Beza, ad Claud. de Saintes Apologiâ alterâ, *Oper. tom. II*, *pag.* 362.

(39) Fayus, *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 48.

(40) *Idem*, *ibidem*.

(41) *Il avait critiqué* Bèze *sur la traduction* du Nouveau Testament.

(42) *Imprimé à Genève, l'an* 1580, *in*-4°.

* Joly est, comme on pense bien, d'un autre avis; et développe son opinion dans ses *Remarques* sur l'article de Fl. de Rémond. Ces remarques appartiennent à Leclerc qui, dans sa *Lettre critique*, pag 410, avait déjà exposé les mêmes raisons contre le jugement de Bayle.

(43) *Voyez les* nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 144.

(44) Ant. Fayus, *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 70, 71.

» teur de Saintes, en ce livret maca-
» ronique, qui commence par ces
» mots, *Tu facis benè de sufficiente*,
» *domine magister noster*, *post ha-*
» *bere bibitum quatuor bonas fides de*
» *vestro vino Sorbonico in dejeunan-*
» *do theologaliter*, *etc.* (45). Il lui attribue aussi un livre intitulé *Parallèles de Henri II avec Pilate* (46). Notez qu'il y a un grand défaut dans la liste d'Antoine la Faye : on n'y trouve ni la date des premières éditions, ni quand et combien de fois les livres de Théodore de Bèze furent réimprimés.

(M) *Le succès de la dispute de* Mombelliard *fut comme toujours.*] C'est Antoine la Faye qui l'assure. *Utrinque*, dit-il (47), *placidè discessum est sine lite aut amarulentiâ: sed nullo fructu*, *ut ferè semper in talibus palæstris publicis contingere solet.* Quelques gentilshommes, sortis de France pour la religion, et réfugiés à Mombelliard, donnèrent lieu à cette dispute. Le comte de Mombelliard pria le canton de Berne de nommer quelques députés pour conférer avec des théologiens de Wirtemberg. Il pria aussi messieurs de Genève d'envoyer Théodore de Bèze à la conférence : il le fit, pour s'accommoder au désir des réfugiés. Abraham Musculus, ministre de Berne, et Pierre Huberus, professeur en langue grecque dans la même ville, furent les députés suisses. Bèze et Antoine la Faye furent les députés de Genève. Jacques André et Luc Osiander furent les principaux députés de Wirtemberg. Ils ne servirent presque tous que d'auditeurs à Théodore de Bèze et à Jacques André, et ne virent guère clair dans cette dispute de plusieurs jours, parce qu'on n'argumentait point en forme, et que, quand deux hommes s'entre-répondent par de longs discours, il est presque impossible de s'apercevoir s'ils lèvent les difficultés. *Jacobus Andreas perpetuâ et declamatoriâ oratione utebatur. Quare illius vestigiis insistere Beza coactus est. Undè non tam facilis*, *expedita*, *aut perspicua fuit tota illa dierum aliquot Disceptatio* (48). On n'est presque jamais vaincu en ces rencontres, pourvu qu'on sache jaser. Les parties convinrent de ne point donner au public la relation de la conférence ; mais, comme on sut qu'il courait des lettres par toute l'Allemagne, qui furent lues dans les cours des princes, et dans les ruelles, et que ces lettres chantaient le triomphe de Jacques André, et qu'enfin les théologiens de Wirtemberg publièrent la conférence avec des notes marginales, il fallut que Bèze publiât une *Contre-Relation*.

J'ai lu depuis, dans un ouvrage d'Abraham Scultet, que les raisons politiques, tant de la part des Français réfugiés, que de la part du comte de Mombelliard, contribuèrent beaucoup plus que les raisons théologiques à nouer cette conférence. Les réfugiés appelèrent Bèze, parce qu'ils crurent que s'il conférait amiablement avec le docteur André sur les matières controversées, ils trouveraient plus de douceurs à la cour du comte, et que peut-être le duc de Wirtemberg passerait de leur côté. Quant au comte, il avait été ubiquitaire dans sa jeunesse ; mais ayant ouï les sermons et les leçons de Théodore de Bèze, il déclara librement qu'il avait vu à Genève et dans le pays des Suisses beaucoup de choses dont Jacques André ne lui avait rien dit, et qu'il n'y avait presque rien vu de ce dont le même docteur lui avait parlé souvent. *Genevæ et in Helvetiâ vidi multa de quibus nihil*, *pauca eorum*, *de quibus sæpè audivi ex D. Jacobo* (49). C'était déclarer que ce personnage faisait peu fidèlement le portrait des calvinistes. Depuis ce temps-là, le comte fut plus bénin à l'égard des réformés, et il donna retraite à ceux qui sortaient de France pour la religion. Mais quand on lui eut représenté que le duc de Wirtemberg n'avait point de fils, et que la maison d'Autriche ne souffrirait pas qu'un fauteur des huguenots recueillît la succession de ce duc : quand, dis je, on lui eut représenté qu'il s'était rendu suspect, et par son voyage de Genève, et par ses bienfaits envers les réfugiés de France, il consentit à la dispute entre le docteur André et Théodore de

(45) Garasse, Doctrine curieuse, *pag.* 1022.
(46) *La même*, *pag.* 1012.
(47) Fayus, *in Vitâ Bezæ*, *pag.* 53.
(48) *La même.*

(49) Abrah. Scultetus, Narrat. apologet., *pag.* 26.

Digitized by Google

Bèze, et il avait moins en vue de travailler pour la vérité, que de se purger du soupçon de calvinisme. *Non tam ut veritati consuleret, quàm ut se de calvinismo purgaret* (50). Voilà ce que Daniel Tossan répondit à Christophle Pézelius, qui lui avait demandé les causes de la conférence de Mombelliard. Scultet, qui le rapporte (51), était du repas où cela fut dit (52). Si nous avions un recueil de semblables propos de table aussi gros que celui qu'on trouve dans les œuvres de Plutarque, nous y apprendrions bien des curiosités.

(N) *Il se remaria, en 1588, avec une veuve qui lui survécut.*] Sa première femme s'appelait Claudine Denosse : voyez ci dessous la remarque (Y). Leur mariage dura quarante ans : la seconde avait nom Catherine de la Plane, et eut un grand soin de lui tant qu'il vécut. *Catharina Plania, Astensis, Francisci Taruffi Januensis vidua, quæ ei usque ad ultimum spiritum magno subsidio fuit* (53). Patin s'abuse lorsqu'il conte qu'Étienne Pasquier fit des vers *sur les trois mariages de Théodore de Bèze.*

Uxores ego tres vario sum tempore nactus,
Cùm juvenis, tum vir, factus et indè senex.
Propter opus prima est validis mihi juncta sub annis,
Altera propter opes, tertia propter opem (54).

Voici le sens de ces vers : *J'ai épousé trois femmes en divers temps, dans ma jeunesse, dans mon âge viril, et dans ma vieillesse. J'ai épousé la première femme pour le plaisir de l'amour, la seconde à cause qu'elle était riche, la troisième afin qu'elle eût soin de moi dans mes infirmités.* Cela n'a pu convenir à Théodore de Bèze, puisqu'il n'a point eu trois femmes. Il y en a qui disent que Pasquier ne fit ces vers que pour lui-même (55). Celui qui remarque cela ne laisse pas d'être dans l'erreur de Guy Patin touchant les trois femmes de Bèze. *Il s'était marié pour la troisième fois à l'âge de septante ans, et en avait donné avis à son intime ami Junius, Hollandais* (56), *en ces termes :* Si c'est une folie de se marier à septante ans, voilà que je viens de la faire. *C'était un vieux coq qui ne pouvait se détacher du char de Vénus, auquel il avait été attelé dès sa jeunesse* (57). Ces paroles sont d'un moine crédule, et qui rarement est bien informé de ce qu'il dit. Si lui et Patin avaient consulté le XIX^e. livre des lettres d'Étienne Pasquier, ils auraient parlé avec plus d'exactitude. Pasquier conte qu'ayant ouï dire que Théodore de Bèze s'était remarié, *il feit ce quatrain en faveur de celui qui auroit espousé trois femmes* (58). La seconde femme de Théodore de Bèze eut un soin merveilleux de lui : il la laissa héritière de tous les biens qu'il possédait à Genève : *Eorum quæ Genevæ habebat hæredem ex asse instituit Catharinam Planiam, conjugem suam; quâ senectutem ipsius sustentante, et gloriam ex officiis assiduis erga ipsum annorum septendecim spatio quærente vivebat* (59). Bèze n'eut jamais d'enfans (60).

(O) *Il fit des vers..... à l'occasion du bruit que l'on fit courir qu'il était mort..... et avait fait profession de la foi romaine.*] Ceux qui inventèrent ce conte, et ceux qui le firent courir, connaissaient très-mal le véritable intérêt de leur église. Ces sortes de fraudes sont bonnes à débiter contre une secte qui n'a ni auteurs ni imprimeurs ; mais elles ne peuvent être que préjudiciables quand on ose s'en servir contre une église qui a mille presses et milles plumes dans son sein, qui ne laissent rien tomber à terre, et qui prennent la balle au bond. Ne fallait-il pas être de la dernière bêtise pour s'imaginer que les protestans laisseraient perdre une si belle occasion de crier contre les impostures et les fourberies monacales, et de tirer cent conclusions foudroyantes de la hardiesse que l'on aurait eue de débi-

(50) Abrah. Scultetus, Narrat. apologet., *pag.* 26.

(51) *Idem, ibid., pag.* 25 *et seq.*

(52) Tossan, *professeur à Heidelberg, avait prié à dîner, en* 1591, Christophle Pézelius, *théologien de Brême.*

(53) Fayus, *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 55.

(54) Patin, lettre DVI, *tom. III, pag.* 490; *c'est la* CLXXVI^e. lettre *de la première édition.*

(55) Saint-Romuald, Abrégé chronol. *à l'an* 1615.

(56) *Il n'était pas Hollandais, ni en Hollande, quand Bèze se remaria.*

(57) Saint-Romuald, Abrégé chronol., *pag.* 391, *à l'an* 1605.

(58) Pasquier, Lettres, *tom. II, pag.* 486.

(59) Fayus, *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 74.

(60) *Idem, ibid.*

ter une fausseté dont la conviction était si facile? Les ministres de Genève ne se turent point en cette rencontre. Ils publièrent deux écrits revêtus de toute l'authenticité nécessaire pour réfuter cette sotte menterie : l'un de ces écrits était en latin, et l'autre en français. *Editis nomine suo publicis duobus scriptis, altero latinè* (*cui* Beza redivivus *nomen fecerunt*), *altero gallicè* (61). Une lettre de Théodore de Bèze à Guillaume Stuckius réfuta le même conte (62) : et le jésuite Clément du Puy, que l'on regarda comme l'inventeur de la fable, attira sur sa personne en particulier, et sur son ordre en général, une grêle de *vers satiriques*, que les muses de Théodore de Bèze, toutes vieilles qu'elles étaient, ne laissèrent pas de rendre bien terrassante (63). Il était aisé de prévoir cela : ce furent donc des personnes peu éclairées dans leurs propres intérêts qui s'avisèrent d'un tel roman. Il y a des étourdis dans toutes les communions: voyez l'article de BELLARMIN, remarque (E).

Il ne faut pas que j'omette que les jésuites soutinrent que cette fable avait été forgée dans le parti protestant, afin de la leur imputer. Voyez le Scaligérana sous le mot *Velserus*, et les Notes sur la Confession de Sanci. Elles donnent un extrait de la lettre qu'ils publièrent en 1598, *sous le nom d'un gentilhomme savoysien*, où ils *soutinrent que la prétendue lettre à eux attribuée sur la mort et conversion de Théodore de Bèze, n'était qu'une pure imposture de Bèze lui-même et des Bézéens de Genève*. L'auteur des notes remarque qu'Étienne Pasquier n'eut aucun égard à cela, et que le jésuite Richeome débita comme certain le conte de la conversion de ce ministre, dans un ouvrage réimprimé l'an 1599 (64).

Notez qu'en 1591 il courut un bruit que Bèze était mort. Cette fausse nouvelle fut mandée par un ministre à M. du Plessis Mornai, qui lui répondit en ces termes : *Vous m'avez attristé de la mort de M. de Bèze*, quam nondum certò accepi, quanquam jam olim animo præcepi. *Et trois ou quatre estoiles qui nous restent couchées, je ne voi qu'espaisses ténèbres parmi nous*. C'est dans les pages 94 et 95 du II[e]. volume de ses Mémoires qu'on trouve cela.

(P) *Il fit des vers..... après l'accueil qu'il reçut de* Henri IV,..... *au mois de décembre* 1600.] M. Spon rapporte la *harangue* que Bèze fit à ce prince, et la réponse du roi (65). M. de Péréfixe a cru faussement que Henri IV entra dans Genève, et qu'il y fut harangué par ce ministre (66). Ce fut à Luysel (67) qu'il reçut les députés de Genève, à un quart de lieue du fort Sainte-Catherine, lequel fort était à deux lieues de Genève. M. de Thou dit que le roi fit un présent de cinq cents écus à Théodore de Bèze (68).

(Q) *Il conserva toujours son bon sens.*] Son historien n'a rien dit de ce que M. de Thou remarque touchant la mémoire de ce vénérable vieillard. *Præsentium memoriam debilitatâ quippe mente evanidam amiserat, præteritorum dùm ingenio valebat impressam servaverat. Itaque et totos Psalmos hebraïcè, et quodcunque caput ex B. Pauli Epistolis proposuisses integrum græcè recitabat, nec in iis quæ olim didicerat judicio carebat, sed quæ dixerat statim obliviscebatur* (69). Cela veut dire qu'à divers égards la mémoire de Théodore de Bèze était fort bonne et fort mauvaise : fort bonne à l'égard des choses qu'il avait apprises pendant la force de son esprit (car il pouvait réciter par cœur tous les psaumes en hébreu, et tous les chapitres de saint Paul en grec); et fort mauvaise à l'égard des choses présentes; car peu après qu'il avait dit une chose, il ne se souvenait point de l'avoir dite. Cet état dura près de deux ans, si nous en croyons M. de Thou, qui paraît sur ce point-là avoir été muni de fort

(61) *Idem, ibid., pag.* 59.

(62) *Voyez aussi la préface de son* Nouveau Testament *de l'édition de* 1598.

(63) Antoine la Faye *rapporte ces vers de* Théodore de Bèze, *pag.* 60 *et* 61.

(64) *Tiré des* Notes sur la Confession de Sanci, *pag.* 421, *édition de* 1699.

(65) Spon., Histoire de Genève, *liv. III*, *pag.* 319, *édition d'Utrecht, en* 1685.

(66) Péréfixe, Vie de Henri IV.

(67) Matthieu, Hist. de la Paix, *liv. IV*, *pag* 661. La Faye *nomme ce lieu* Elucetum. *M.* de Thou, *liv. CLII*, Luisellum.

(68) Thuan., *lib. CXXV*, *pag.* 922.

(69) *Idem*, *lib. CXXXIV*, *pag.* 1082.

Digitized by Google

bons mémoires. En effet, Casaubon assure qu'en matière d'érudition Bèze se montrait les dernières années de sa vie tout tel qu'on l'avait vu vingt années auparavant. Il discourait sur l'ancienne histoire avec tant de netteté, qu'on eût dit qu'il venait de lire Plutarque et les auteurs de cette espèce : il parlait latin, et quelquefois grec comme auparavant; mais, dans la même conversation, après s'être entretenu amplement sur le sujet du nouveau roi d'Angleterre, il demandait de temps en temps s'il était vrai que la reine Élisabeth fût morte. *Venerandus senex Theodorus Beza cùm per longinquitatem ætatis factus sit obliviosus, adeò ut post frequentes de novo rege Angliæ sermones subindè me rogaret de reginâ, an verum esset quod fama jactaret, illam fatis concessisse; idem tamen in litteris visus nobis is esse quem ante annos viginti noveramus. Loquitur latinè, interdum et græcè ut anteà : audivimus de historiâ veteri disserentem è re natâ luculentissimè, ut videretur recens esse à lectione Plutarchi et id genus auctorum* (70). M. de Thou fut mal informé des circonstances de la mort de Théodore de Bèze : il dit que ce ministre, prêt à sortir pour aller au temple, fut saisi d'une convulsion subite qui l'emporta. La vérité est que depuis quelques semaines ses forces diminuaient à vue d'œil, et qu'il n'y eut rien de subit ni d'imprévu dans sa mort. Voyez la Faye aux pages 65 et 66.

(R) *Il rendit de très-grands services à son parti.*] M. Léti rapporte que Sixte V fit tenir deux conférences où il assista, pour délibérer des moyens d'ôter au parti des protestans l'appui et le grand ressort qu'ils avaient en la personne de Théodore de Bèze (71). Que peut-on rien dire de plus glorieux pour ce ministre que de le représenter comme un homme qui faisait passer de mauvaises nuits au pape et aux cardinaux, par rapport aux affaires d'état; car il ne s'agissait point là de controverse. M. Léti prétend qu'en l'année 1587 le député du roi de Navarre auprès des cantons se servit des bons offices de Théodore de Bèze pour obtenir des levées; que Bèze courut de ville en ville par tous les cantons de la religion, et qu'il anima tellement les Suisses, qu'il fut cause qu'ils fournirent de grandes sommes pour le prince Casimir; que les cantons catholiques voyant cela firent savoir à la cour de Rome le grand préjudice que cet homme apportait à la catholicité; que là-dessus Sixte V fit tenir deux conférences, dont le résultat fut qu'il fallait employer toute sorte de moyens pour faire sortir de Genève ce ministre; qu'après cela rien ne serait plus aisé que la conversion de cette ville, et que la conversion de Genève serait la ruine totale de l'hérésie, tant en Suisse qu'en France; que M. de Sales, évêque de Genève, se trouvant alors à Rome, fut prié de dire en présence de sa sainteté par quels moyens il croyait que l'on pourrait dénicher de son poste ce vieux ministre; qu'il déclara que le seul moyen était de fournir au duc de Savoie les forces qui lui seraient nécessaires pour la conquête de Genève : que Bèze ne doutant pas qu'on n'en voulût à sa vie, se précautionnait de telle sorte, qu'il ne fallait point espérer qu'aucune entreprise contre sa personne pût réussir; qu'après ce discours de M. de Sales, on abandonna le dessein de se défaire du ministre, ou par l'assassinat, ou par le poison, d'autant plus que l'on apprit que son altesse de Savoie avait inutilement tenté toutes sortes d'expédiens pour cela *.

J'ai trois choses à remarquer sur ce récit. 1°. Antoine la Faye ne dit point que Théodore de Bèze ait fait un voyage en Suisse l'an 1587; et cependant, il n'oublie guère ces sortes de choses. Une expédition comme celle-là, dont les effets furent, dit-on, si grands, et d'une influence si générale pour le bien de la cause, l'aurait-il bien, ou ignorée ou supprimée ? 2°. François de Sales n'était point évêque de Genève sous Sixte V; ce fut Clément VIII qui le fit coadjuteur de cet évêché. 3°. Le discours qu'on prête ici à ce prélat ne s'accorde point avec ces paroles de

(70) Casaubon., Epist. CCXCVII, ad Scaliger.

(71) Leti, Vitâ di Sisto V, *parte II, lib. III, pag.* 262, *etc., edit. dell'an.* 1686.

* « Bayle, dit Joly, critique avec raison G. » Léti, qui raconte d'une manière fabuleuse les » mesures qu'on prit à Rome pour faire rentrer » Bèze dans la communion catholique par l'en- » tremise de saint François de Sales. » Joly entre dans quelques détails à ce sujet.

M. Moréri : *Bèze, avec qui* François de Sales *avait eu quelques conférences à Genève, lui avoua que la religion catholique était la seule véritable* (72). Sur un tel aveu, le prélat aurait conseillé au pape d'offrir au ministre toutes sortes de dignités. Il y avait de l'hyperbole dans la description des soins qu'on disait à Rome que Bèze prenait de sa vie. *Non faceva passo, senza un cumulo grande di precauzioni, e senza pigliar cento e mille misure, non costumando di praticar nissuno, senza esser sicuro d'una inveterata conoscenza, ne voleva domestici in sua casa, della di cui fede non ne fosse sicuro, oltre che quei suoi perversi settarii lo custodivano come suoi demoni tutelari, nè usciva mai da casa senza haverne cinque o sei a lato, e quel che importa, che per maggior sicurezza non metteva mai li piedi fuori della città* (73). Mais il est vrai qu'il usait de précaution. Voyez l'un de ses ouvrages contre Claude de Saintes. Vous y trouverez qu'on lui reprocha qu'il n'osait sortir de Genève, de peur, comme un autre Caïn, d'être tué par le premier qui le trouverait. *Geneva pedem non audes efferre, ne te quisquis invenerit ut alterum Caïn occidat.* Il répondit, que si Dieu l'y appelait, il irait partout sans crainte, quoiqu'il n'ignorât pas les embûches qu'on lui tendait, et qu'il évitait aussi prudemment qu'il était possible. *Etsi mihi appositos à tuis illis et veneficos et sicarios non ignoro (hæ sunt enim artes Romanæ) quorum etiam unus jam hìc deprehensus pœnas dedit. . . . . . Intereà me sanè libens domi contineo, et vestras insidias quàm prudentissimè possum evito* (74).

(S) *Il eut beaucoup de part à l'estime de Scaliger.*] Cela paraît par son *Epicedium* sur la mort de Théodore de Bèze. Il y fourra un mauvais augure qui n'eut point de suite. *Addito etiam de fato urbis in quâ decessit omine, quod tamen hactenùs eventu caruit* (75). Il y a quatre-vingt-dix ans plus ou moins, que M. de Thou a fait cette observation ; et l'on n'a point vu jusqu'ici (76), que le présage de Scaliger ait reçu la moindre confirmation. Ce n'était pas un de ces présages poétiques, qui ne tirent pas plus à conséquence que ceux d'un commentateur fanatique des révélations de saint Jean. Je ne crois pas même que l'envie de comparer Bèze à saint Augustin, qui aurait pu engager cent autres poëtes à hasarder la prédiction, ait fait parler Scaliger. Il y a beaucoup d'apparence, qu'en raisonnant sur l'état des choses, il craignait pour la ville de Genève le destin de celle d'Hippone, qui fut prise par les Vandales peu après la mort de son évêque. C'était donc une conjecture politique, plutôt qu'un enthousiasme de poëte. L'événement s'en est moqué : ce qui montre que le plus sûr est de ne point juger de l'avenir. Voici ce mauvais augure de Scaliger.

Utque Dei famulo non Hippo superstite capta est,
Quùm quateret Libycas Vandalus hostis opes,
Indulsit tibi sic præsentia numinis, isto
Cernere ne posses ulteriora malo.
Atque utinam celeres rapiant procul OMINA *venti,*
Et potiùs mendax finxerit ista metus !
Sed te felicem, etc.

Il y a certaines choses dans le *Scaligérana*, qui ne sont pas avantageuses à Théodore de Bèze ; mais quoi, cesse-t-on d'estimer un homme, lorsque par exemple on ne fait pas difficulté d'avouer que le grand nombre d'affaires dont il s'est mêlé, et la multitude de livres dont il est l'auteur, l'ont empêché d'acquérir beaucoup de science ?

(T) *Je ne critique M. Moréri qu'en cinq choses.*] 1°. Bèze n'était point sorti de l'enfance lorsqu'on le mena à Paris : sa mère l'y mena dès qu'il fut sevré. *Mater. . . mariti imperio obsecuta Lutetiam usque me* RECENS ABLACTATUM *perduxit.* C'est Bèze qui écrit cela à Wolmar. 2°. Nous verrons ci-dessous (77) s'il faut croire qu'*une épigramme scandaleuse ait attiré à* Bèze *le ressentiment de la justice. . .*, et qu'*on l'accusa encore d'un crime plus horrible* que n'est le concubinage, et que ses débauches lui causèrent une maladie. 3°. Il n'est pas vrai que Calvin *ait fait souvent donner des commissions d'éclat* à Théodore de Bèze,

(72) *Dans l'article de* FRANÇOIS DE SALES. [Cet article n'existe pas.]
(73) Leti, Vita di Sisto V, *pag.* 264.
(74) Beza, Oper. *tom. II*, *pag.* 362.
(75) Thuanus, *lib. CXXXIV*, *pag.* 1082.
(76) *On écrit ceci en mai* 1699.

(77) *Dans la remarque* (U).

Digitized by Google

pour se trouver à quelques conférences contre les luthériens. Je ne pense pas que, durant la vie de Calvin, il y ait eu de ces conférences où Bèze se soit trouvé ; car il ne faut point mettre en ligne de compte la dispute de l'an 1557 : le hasard la fit naître (78). Ce fut peu de chose : on était allé en Allemagne pour d'autres desseins. 4°. Il n'est point vrai que Théodore de Bèze soit l'auteur de la Confession de foi des églises réformées. La Confession de foi qu'il composa premièrement en français, et puis en latin, est une pièce différente de la Confession des églises. 5°. Bèze ne présida point au synode de Nîmes l'an 1572. C'est aux imprimeurs de Moréri qu'il faut imputer les fautes suivantes : ils ont mis la naissance de Bèze à l'an 1619, au lieu de 1516 ; ils ont cité Antoine Pale *De Vitâ et Obitu Theodor. Beze* : il fallait citer *Antoine la Faye*, et mettre *Bezæ*.

(V) *Ce qu'en dit Mézerai ne paraît point digne d'un historien judicieux.*] S'il s'était contenté de dire qu'on lisait dans plusieurs écrits imprimés, que Théodore de Bèze fut accusé de cette abomination, il ne faudrait pas le trouver étrange ; car il n'avancerait rien qui ne soit très-vrai. On pourrait citer peut-être deux cents auteurs, qui, se copiant les uns les autres, ont parlé de ce procès. Mézerai va beaucoup plus loin : il soutient la chose, il s'en rend caution, et il n'en saurait produire nulle preuve ; c'est ce qu'on peut appeler la conduite d'un historien étourdi *. Rapportons ses paroles : « On peut bien sans préju» dice d'aucune religion le nommer » un très-méchant homme, et une » âme entièrement corrompue qui, » comme une vilaine harpie, gâtait » les choses les plus saintes avec ses » railleries malignes, et dont le cœur » ne couvait que des desseins san» glans et tout-à-fait exécrables. Aussi » il n'était sorte de vilenie dont il » n'eût souillé sa jeunesse ; les poë» mes, dont il a voulu couvrir ses or» dures par ce titre de *Juvenilia*, en » font assez mention ; mais, outre » cela, il est constant qu'il s'enfuit à » Genève, pour éviter la punition des » sodomies dont il était accusé devant » le parlement de Paris ; et qu'il em» mena avec lui sa Candide, femme » d'un tailleur, qui vivait encore au » commencement de ce siècle, après » avoir vendu quelques bénéfices qu'il » avait eus de son oncle, entre autres » le prieuré de Longjumeau ; com» mençant de cette sorte la réforme » de sa vie par une simonie, et par » un adultère (79). » M. Maimbourg ne fit que donner la paraphrase de ce texte de Mézerai, quand il voulut faire un portrait horrible de Théodore de Bèze (80) ; mais, au lieu de suivre l'exemple de Mézerai, qui ne cite rien, il cite Bolsec, de Sponde, Florimond de Remond, Claude de Saintes, etc. S'il avait eu de meilleurs témoins à donner, il les eût donnés sans doute ; ainsi l'on peut tenir pour indubitable que Mézerai n'a point eu d'autres garans que ceux que Maimbourg a cités. Or, encore un coup, c'est la conduite la plus indigne qui se puisse d'un historiographe aussi célèbre et aussi illustre que celui-là. Vraiment, un historien débiterait de beaux contes, s'il s'amusait à rapporter toutes les injures personnelles que les controversistes se chantent, de quelque religion qu'ils soient. Ce ne sont point des gens qu'il faille croire dans les faits personnels qu'ils reprochent à leurs adversaires, à moins qu'ils ne les appuient sur des actes authentiques ; de sorte que M. de Mézerai, n'ayant fait que suivre un Claude de Saintes, et un Florimond de Remond, qui n'ont apporté aucune preuve de leurs médisances, s'est fait un grand tort auprès des personnes de jugement.

Qu'il me soit permis de faire ici une observation, qui peut avoir des usages dans la discussion des faits personnels. Plusieurs auteurs ont soutenu : 1°. que Bèze sortit de France pour éviter les suites d'un procès de sodomie, qu'ils disent qu'on lui avait intenté au parlement de Paris ; 2°. qu'il amena avec lui la femme d'un certain

(78) Beza, Apol. ad Claud. de Saintes, *pag.* 295.

* Joly renvoie à Bayle la qualité d'historien étourdi, qu'il mérite, dit-il, pour avoir inséré dans son *Dictionnaire* presque tout Brantôme qui ne cite personne.

(79) Mézerai, Histoire de France, *vol. III*, *pag.* 64.

(80) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *pag.* 217.

tailleur. Bèze a soutenu publiquement que c'étaient deux calomnies énormes, et qu'il avait vécu à Paris sans reproche, et qu'il n'en sortit, ni par crainte, ni pour dettes, mais pour la religion; et que jamais il n'avait attenté à la femme de son prochain plus qu'au royaume des Indes. *Lutetiæ inculpatè et bonâ integrâque existimatione. . . vixisse. Indè non fugâ, non clam, non vi, non metu, non ære alieno oppressum, (quæ tu mihi falsissimè et mendacissimè impingis), sed unius religionis studio... ad veram ecclesiam justis itineribus ultrò concessisse.... Coram Deo juratus testari possum non magis unquàm mihi contigisse ut cujusquam uxoris pudicitiam attentarem, quàm ut Indorum regnum invaderem* (81). Jusque-là, personne, de quelque religion qu'il puisse être, n'est obligé de juger, ni que Bèze est innocent, ni qu'il est coupable; personne n'est obligé de croire, ou que son ministre ne nierait point un crime infâme, s'il n'en était pas innocent, ou que son prêtre n'avancerait pas une accusation atroce, si elle n'était véritable. C'est donc aux lecteurs à se tenir dans l'équilibre, jusqu'à ce que l'accusation soit prouvée; mais d'autre côté, c'est à eux à prononcer pour l'accusé, dès qu'ils voient que l'accusation demeure sans preuve, et principalement dans les circonstances que je m'en vais dire. Si le fait en question est de nature à pouvoir être prouvé authentiquement, et si les accusateurs ne manquent ni de bonne volonté, ni d'industrie, il faut conclure que, lorsqu'ils ne prouvent pas, ils sont calomniateurs. Il ne faut que cela pour convaincre de calomnie les accusateurs de Théodore de Bèze. Un procès, intenté à un prieur de Longjumeau devant le parlement de Paris, est une chose qu'on peut avérer facilement. Les accusateurs, leur procureur, leur requête, la commission d'informer, les procès verbaux des commissaires sont, ou des gens domiciliés, ou des pièces qui se conservent sous l'autorité publique; et l'on ne s'imaginera jamais qu'un misérable, qui se sauve le plus vite qu'il peut, ait eu le crédit d'anéantir la procédure, et de faire perdre la parole aux complaignans, ou à ses parties adverses. Le tailleur, dont on avait débauché la femme, a vécu autant que le prétendu séducteur : il était donc facile de fournir sa déposition juridique. D'où vient donc qu'un Claude de Saintes, et tant d'autres ecclésiastiques, accusateurs publics de Théodore de Bèze, n'ont jamais pu fournir les documens de ce procès, ni la déposition en bonne forme de ce tailleur? C'est peut-être que les phrases obligeantes de Théodore de Bèze les désarmèrent; mais au contraire il les traita comme des chiens : ses railleries et ses injures les perçaient de part en part, et tous leurs écrits respirent la plus violente haine. Ils avaient donc d'un côté tous les moyens imaginables de trouver les preuves, et de l'autre l'envie la plus passionnée de les trouver : cependant ils ne les ont point fournies. Dès-là, tout homme équitable doit conclure qu'ils sont de francs calomniateurs.

Voici le précis de tout mon raisonnement. Le fait est d'une telle nature que, s'il était véritable, les preuves juridiques et authentiques ne manqueraient pas. Les accusateurs ont toute l'adresse et toute la capacité qui sont nécessaires pour trouver ces preuves. Ils ont le plus grand intérêt du monde de les trouver. Ils ne les ont pas trouvées : c'est parce, faut-il conclure, qu'il n'y en avait pas. Il n'y en avait pas, c'est parce, faut-il encore conclure, que le fait en question était chimérique.

Je me suis étendu sur cette pensée, parce qu'il m'a semblé qu'elle peut servir de clef pour débrouiller les incertitudes où nous jettent tant d'écrivains téméraires, qui copient les uns après les autres les accusations les plus atroces, sans se soucier d'en donner des preuves, pendant que d'autre côté les accusés et leurs amis ne cessent de crier à la calomnie.

(X) *Ses poésies, intitulées* Juvenilia, *ont donné lieu à de grands vacarmes.*] Elles furent imprimées à Paris l'an 1548, dans l'imprimerie de Jodocus Badius Ascensius, par Conrad Badius, tant pour lui que pour Robert Étienne, avec privilége du parlement pour trois ans. La taille douce de l'auteur y paraît à la seconde page; on y marque qu'il avait alors vingt-neuf

(81) Beza, Apolog. alterâ ad Claud. de Saintes, *Oper.*, *tom. II*, *pag.* 359.

ans. Il dédia cet ouvrage à Melchior Wolmar son professeur (*). Ces poésies consistent en *Silves*, en *Élégies*, en *Épitaphes*, en *Tableaux*, *Icones*, et en *Épigrammes*. C'est en vain que l'on répond aux controversistes que Bèze accoucha de ces poésies impures avant que d'être de la religion ; car il dément lui-même ceux qui s'érigent en ses apologistes par cet endroit-là. Il reconnaît, que dès l'âge de seize ans, il était imbu des lumières du pur évangile ; et que, lorsqu'il abjura extérieurement la papauté, il avait voué à Dieu cette abjuration depuis long-temps (82). La première chose, dont il rend grâces à Dieu dans son testament, est, *quòd anno ætatis suæ 16, veræ christianæ religionis cognitione ac luce donatus sit* (83). Notez que Morton, ayant avoué dans la première édition de son Apologie catholique, que Bèze, pendant qu'il était papiste, était tel qu'on le représente, *erat, erat, sed dum in volutabro vestro miser hæserat. . . dum papista hircus fuit, etc.* (84), a corrigé cela dans la seconde édition, et soutenu que Bèze avait toujours vécu en honnête homme. Brerleius s'est prévalu de la première édition (85). C'est en vain aussi que l'on recourt à la récrimination ; car ni Muret, ni la Casa, ni cent autres poëtes, qui n'avaient aucune réformation, ni aucune érection de nouvelle église à établir, n'ont pas dû être distingués par des caractères singuliers de vertu et de piété. Le plus court est de mettre ces poésies de Bèze parmi les péchés de sa jeunesse, dont il demanda pardon à Dieu et au public (86). Il est certain qu'il travailla à les supprimer (87), autant que ses ennemis travaillèrent à les faire vivre ; et s'il consentit à l'âge de soixante et dix-huit ans que l'on fît une nouvelle édition de ses vers latins, ce ne fut pas pour y laisser insérer ceux qui causèrent du scandale. Je m'étonne qu'on ait cru le contraire (88) ; car non-seulement les auteurs qu'on cite ne disent pas que Bèze *donna* TOUS *ses vers, pour les faire imprimer avec les plus beaux caractères que l'on pût trouver chez les Étiennes* ; mais il est certain aussi que l'édition qui se fit alors ne contient point les vers libres du *Juvenilia*. Considérez bien ces paroles de la Faye : *Accidit ut de Bezæ poematis ageretur et generosus D. Zastrizellus peteret à Bezâ sibi donari illa carmina, quæ cùm ipse, tùm Paludius* (c'était le précepteur de Zastrizellus) *vitâ digna judicarent. Id quùm impetrâssent, Bezâ concedente, curavit ille in unum colligi Sylvas, Elegias, Epitaphia, Epigrammata, Icones, Emblemata, Catonem censorium, et ut elegantissimis typographii Stephaniani formis excuderentur effecit anno* 1597 (89). M. Baillet a fait voir son honnêteté et son équité (90).

Vous trouverez une bonne justification de Théodore de Bèze dans le Mélange critique de M. Ancillon (91). Il rapporte un beau passage de M. Daillé (92), où l'on apprend que les infidèles reprochaient à l'église primitive, qu'elle donnait ses plus beaux emplois à des gens *que les scandales de leur mauvaise vie avaient rendus odieux et infâmes parmi les païens* M. Ancillon nous renvoie à son *Apologie de Calvin, de Luther, de Zuingle et de Bèze* (93).

(Y) *On a empoisonné l'épigramme de Candide et d'Audebert.*] Il n'y a rien de plus mal fondé que l'accusation énorme que l'on a fondée sur cette épigramme. Voyez l'article d'AUDEBERT. Ceux qui prétendent que la *Candida* de Bèze était sa femme se trompent : car la femme de Bèze ne fut jamais grosse, et il y a des vers sur la grossesse de Candide dans le *Juvenilia* de l'auteur. *Quænam illa est Candida ? Uxor mea scilicet, quam in meis versiculis prægnantem superis commendo, quùm uxor mea nunquàm*

(*) Il faut *précepteur*. REM. CRIT.

(82) Epist. dedicator. Confessionis Fidei ad Mel. Wolmarum.

(83) Fayus, *in Vitâ Bezæ*, *pag.* 73.

(84) Morton, Apolog. cathol., *part. I*, *lib. II*, *cap. XXI*.

(85) Brerleii Apolog. Protest., *pag.* 550.

(86) *Voyez la préface de ses* Poésies *à André Dudithius, datée du* 14 *de mai* 1569 ; *ses* Notes *sur le chapitre premier de* saint Matthieu, *vs.* 19 ; *ses* Réponses à Claude de Saintes, etc.

(87) Fayus, *in Vitâ Bezæ*, *pag.* 9, 10.

(88) Jugem. sur les Poëtes, *num.* 1366.

(89) Ant. Fayus, *in Vitâ Bezæ*, *pag.* 59.

(90) Enfans célèbres, *art.* 56.

(91) *Au premier tome*, *pag.* 386 *et suiv.*

(92) *Tiré du* Sermon XIX sur le chap. III de la Ire. épître de saint Paul à Timothée.

(93) Ancillon, Mélange critique, *tom. I*, *pag.* 398.

etiam conceperit (94). Je n'ai pu encore rien déterrer touchant la femme de Théodore de Bèze, sinon qu'elle n'était pas de famille, et que leur commerce commença quatre ans avant qu'ils sortissent du royaume, et qu'ils se mariassent en face d'église. Son mari lui rend un bon témoignage. *Uxorem mihi eâ quam illa tempora ferebant ratione..... quatuor circiter annos antè voluntarium meum exilium despondi, genere equidem imparem, sed eâ virtute præditam mulierem cujus me pœnitere ab eo tempore minimè oportuerit* (95). Scaliger assure qu'elle était fille d'un avocat, et stérile; et puis il s'écrie : *ô la sotte femme* (96)! L'historien du mari en parle bien autrement : il la loue de plusieurs bonnes qualités, et surtout de sa tendresse conjugale; mais c'est le style ordinaire de ceux qui écrivent la vie d'un homme de lettres : sa femme, s'il en a eu, a toujours été d'un grand mérite, et a fait régner la concorde dans la maison. Les oraisons funèbres des professeurs n'oublient jamais ce bel endroit, encore que ceux qui les récitent n'aient que trop souvent un Socrate à préconiser. Quoi qu'il en soit, voyons l'éloge de la première femme de Théodore de Bèze. *Anno* 1588, *mense aprili, è vivis excessit Claudia Denossa Bezæ conjux, cum quâ conjunctissimè et honestissimè vixerat annos quadraginta. Fuit illi casus hic gravissimus : erat enim fœmina multùm laudata, sedula, frugi et viri sui in primis studiosa* (97). Pas un mot de sa famille : cela fait que je doute un peu de ce que dit Scaliger, qu'elle était fille d'un avocat : et d'ailleurs Bèze serait-il convenu si bonnement qu'il s'était mésallié, si sa femme avait été fille d'un avocat de Paris ? Cette mésalliance a quelque chose que je ne saurais démêler, et qui laisse des soupçons. Bèze, beau comme un Adonis (98), poli, savant, de l'esprit comme un ange, ne manquant point d'argent, se mésallie ! Un de ceux qui ont répondu au Calvinisme du sieur Maimbourg, nie que la Candida de Bèze soit *une certaine dame Claude, femme d'un tailleur*, et il se sert, entre autres raisons, de celle-ci : *Quand Bèze parle de l'agrafe, il se plaint de ce que*, coërcet globulos duos rubentes, intra cæca jubet manere claustra : *ces expressions d'un sein*, dit-il, *ne sont pas pour la femme d'un tailleur* (99). Qui lui a dit que la femme d'un tailleur de Paris ne pût porter en ce temps-là une agrafe qui ne permettait pas qu'on lui vît à son aise les tétons ? Cet apologiste donne là des observations vétilleuses, qu'il aurait mieux fait de supprimer.

Je ne puis ajouter aucune foi à une chose que j'ai lue dans un ouvrage de M. Ancillon : c'est que Théodore de Bèze épousa en première noces *demoiselle Françoise de Saint-Marcel d'Avençon, sœur d'un évesque de Grenoble, qui estoit veufve de Nicolas Odeuoud, frère de Jean IV, premier consul de la mesme ville de Grenoble son premier mary, et de noble Philippe de Poy, seigneur de Fiancé, son second mary* (100). Une noblesse si distinguée ne peut s'accorder avec la mésalliance que le prétendu troisième mari avoue si ingénument. D'ailleurs, M. Ancillon ne s'était pas bien instruit de ce qui concerne les mariages de Théodore de Bèze : il en admet trois, et il leur applique (101) l'épigramme de Pasquier, que j'ai rapportée dans la remarque (N).

(Z) *On l'a accusé d'avoir souhaité de retourner dans le giron du catholicisme.*] Voyez dans la remarque (O) le bruit que l'on fit courir qu'il était mort bon catholique l'an 1597. Ici j'ai à citer un auteur dont le nom et le tempérament étaient de fort bonne intelligence (102). *A-il pas dernièrement supplié très-humblement par lettres nostre roi très-chrestien, qu'il lui obtinst absolution et réconciliation de nostre saint père ? le mesme prince l'a dit par deux diverses fois à un prélat*,

(94) Apolog. alterâ ad Claud. de Saintes, Oper., *tom. II, pag.* 359, 360. *Voyez aussi l'épître dédicatoire de ses* Poésies.

(95) Epist. dedicator. Poëmatum. *Voyez aussi la* 11e. Réponse à Claude de Saintes, *pag.* 360.

(96) *In* Scaligeranis, *au mot* Bèze.

(97) Fayus, *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 54.

(98) *Voyez son portait par* Maimbourg, Hist. du Calvinisme, *pag.* 217. *On voit dans le* Scaligérana, *que Bèze avait la mine d'un prince.* Fuit valdè pulcher senex... fuit valdè præstanti formâ, ut judicaretur aliquis princeps.

(99) *Voyez le livre intitulé :* Histoire véritable du Calvinisme, *pag.* 171.

(100) Ancillon, Mélange critique, *tom. I, pag.* 379.

(101) *Là même*, *pag.* 405.

(102) Feuardent, Entre-mangeries ministrales, *liv. III, chap. XXIV, pag.* 327.

Digitized by Google

et m'asseure qu'il ne le révoquera pour hugnostiquerie du monde. Criez et murmurez-en tant que vous voudrez. Le sieur Corneille, n'aguères ministre, m'a dict que le mesme Bèze lui conseillant laisser tous leurs erreurs, et se rendre à la foi et église catholique, luy protesta qu'il en feroit autant, s'il pouvoit bien aisément sortir de Genève. Si vous voulez vous enquérir davantage, il vous dira le jour, le lieu et les propos d'icelui, avec tant de particularités que vous n'en pourrez douter, etc. Voilà comme le cordelier Feuardent parle de Théodore de Bèze. On est étonné, quand on le voit citer Henri IV, avec tant de confiance; car, pour l'ex-ministre Corneille, sa citation ne dit rien. Comparez ceci avec la remarque (R) vers la fin.

(AA) *Il n'est pas vrai qu'un dominicain l'ait confondu dans une dispute.*] Alphonse Fernandez, dans ses Annales des Jacobins, imprimées à Salamanque l'an 1617, conte que le père Sébastien Michel, religieux de l'ordre de saint Dominique, réprima dans Montpellier le caquet des huguenots, et principalement celui de Théodore de Bèze, qui faisait souvent des voyages de Genève à Montpellier. M Rivet dit là-dessus, qu'au temps de ce prétendu triomphe, Bèze courait sa quatre-vingt-unième année, et qu'il était hors d'état d'entreprendre de longs voyages, et qu'il est certain que ni cette année-là, ni depuis, il ne mit le pied hors du territoire de Genève. *Cùm tamen certum sit Bezam tùm octuagesimum primum annum agentem, illo anno nec potuisset, si voluisset, Montempessulanum adventare, nec ab illo tempore Genevâ excessisse, aut saltem fines Genevensium* (103). Je ne crois pas que ce ministre en aucun temps de sa vie ait fait de fréquens voyages de Genève à Montpellier. Nous avons vu (104) qu'on lui reprochait qu'il n'osait sortir de Genève. M. Rivet ne savait pas qu'en 1601 Bèze fit un tour à Lausanne (105) : il dit alors le dernier adieu à cette ville.

(103) Rivetus, in Jesuitâ vapulante, *Oper. tom. III, pag.* 499. *On trouve dans ce Traité de Rivet plusieurs réponses aux accusateurs de Bèze.*

(104 *Dans la remarque* (R), *à la fin.*

(105) Fayus, *in Vitâ Bezæ, pag.* 19.

(BB) *S'il eût été du parti catholique il se fût trouvé des écrivains réformés qui l'auraient terriblement harcelé sur son Audebert et sur sa Candide.*] Ce serait trop présumer des priviléges de l'orthodoxie et démentir l'expérience, que de croire que tous ceux qui prennent la plume pour le soutien de la vérité, résistent de telle sorte aux impressions du ressentiment, qu'ils ne voient dans les écrits de leur adversaire, que l'état le plus naturel que la justice veut qu'on y trouve. L'épigramme de Théodore de Bèze sur Audebert n'est au fond qu'un jeu d'esprit : elle est pure et nette des horreurs que les missionnaires prétendent y découvrir : mais pour y voir cette pureté, il faut être ou des amis de l'auteur, ou n'avoir aucun préjugé ni pour lui ni contre lui : car dès qu'on est bien en colère, et que l'on se veut venger des offenses que l'on a reçues de cet auteur, on donne un tour criminel à ses paroles. Les protestans de la confession de Genève ne doutent point que ceux de la confession d'Augsbourg ne soient une partie de cette église véritable qui conduit au ciel : cependant il y a eu des luthériens si choqués de ce que Bèze avait écrit contre leur parti, qu'ils adoptèrent les médisances des catholiques romains à l'égard de ses *Juvenilia*. Voici un long passage du *Calvino-Turcismus*, où l'on verra les pensées d'un fameux théologien de la confession d'Augsbourg. *Et quanquam Theodorus Beza aliter de vitâ moribusque Calvini scribat, tamen contra Theodorum Bezam isti arguunt hæc esse verissima, nec unquàm luculenter et solidè à Calvinistis refutata. Nam quod ad Bezæ testimonium attinet*, quùm Theodorus Beza (*inquiunt*) (*1) eâdem hæresi, et eodem fermè peccato nobilitatus sit, ut historia de Candidâ meretriculâ (et Audeberto) testatur : nemo ipsi hâc in parte fidem habere potest. *Nihil certè apud hominem moderatum et æquum valere potest ejus quæcunque vehementissima licet contestatio, si verum est quod juxta istos* (*2). Certò constat Theodorum Bezam à pueritiâ imbibisse vatum impudicitiam, et impudentiam, totamque ætatem explendis

(*1) Conrad. Schlusselb., Calvinist. theolog., *lib. II, folio* 72.

(*2) *Idem, lib. I, folio* 92.

Digitized by Google

suis libidinibus et cupiditatibus, ac describendis suis amoribus, et ulciscendis suis rivalibus exercuisse, atque in meretricem lenam, et cynedum transformatum esse. De quo item constat et hoc (*) quod obcœnissimos versus scripsit ad Germanum Audebertum Aureliæ, et eundem tanquam Adonidem à Theodoro Bezâ factum esse (106). Le même aveuglement qui engagea Schlusselburgius à écrire de telles choses, se serait trouvé dans quelques auteurs réformés, si Théodore de Bèze eût suivi les traces d'un Claude de Saintes, ou d'un Ronsard (107), s'il eût été à la bataille de Dreux aumônier du duc de Guise, si au colloque de Poissi il eût harangué contre ceux de la religion, si en un mot il les eût persécutés par ses livres, par ses intrigues, par ses sermons, par ses voyages, etc. Disons donc que la gloire qu'il acquit, en soutenant avec un grand zèle la cause des réformés, fit prendre garde à des poésies, qui sans cela n'eussent fait crier personne : et s'il était permis de comparer les petites fautes aux grandes (108), on se souviendrait ici de ce qu'on dira ailleurs de Jean de la Casa. Son *Capitolo del Forno* serait demeuré inconnu, comme tant d'autres poésies encore plus infâmes, s'il n'eût pas été élevé à la fonction d'inquisiteur. Encore un petit mot. Si Théodore de Bèze, grand persécuteur des huguenots, avait été exposé à leurs libelles à cause de ses *Juvenilia*, les écrivains de l'autre parti eussent soutenu qu'il n'y avait nul venin dans l'épigramme d'Audebert et de Candide, et qu'il fallait être abandonné à l'esprit de médisance, caractère perpétuel de l'hérésie, pour, etc.

(CC) *Garasse se déchaîne horriblement contre Bèze. Je rapporterai une de ses calomnies.*] « Le quatrième, » qui a commis une signalée bestise » en matière de sacrement, ç'a été » Théodore de Bèze; car cet homme, » qui avait l'esprit bon pour faire une » épigramme lascive, quoi qu'il ait » fait des fautes puériles en la quantité des vers latins, ne parlait jamais des choses de théologie, qu'il » ne s'exposât à la moquerie des hommes savans. George Fabritius raconte, *in Responsione ad Apologiam Bezæ*, que ledit hérésiarque, » étant au colloque de Poissy, fit un » long discours en forme de paraphrase, sur les paroles de la consécration, par lequel il fit voir également sa malice et sa sottise. *Car*, » disait-il, *je vous avise, messieurs,* » *qu'il s'est glissé une faute essentielle* » *dans le Nouveau Testament ès paroles de la consécration : car, au* » *lieu que nous lisons :* Hoc est corpus meum, hic est calix meus, *il* » *faut lire assurément avec une négative* : HOC NON EST corpus meum, » HIC NON EST calix meus, *et que c'est* » *ainsi que Jésus-Christ l'avait prononcé en termes exprès ; mais que* » *les évangélistes et saint Paul, qui* » *ont été les secrétaires de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont par malheur, ou par trop grande précipitation, oublié la négative, comme* » *souvent*, dit-il, *il se voit dans les* » *Pandectes de Florence, et les jurisconsultes remarquent, qu'assurément ceux qui les ont transcrites* » *ont oublié souvent la négative, et* » *ont fait par ce moyen des lois* » *toutes contraires à l'intention du* » *fondateur. Ainsi*, disait Bèze, *les* » *évangélistes, pour avoir oublié le* » NON, *sont cause que nous débattons aujourd'hui une vérité très-claire ; car quelle apparence y a-t-il* » *que le corps de Jésus-Christ soit* » *sous une petite hostie rondelette ?* » *Je feins*, dit-il, *messieurs, et dis* » *que* Non plus est in COENA, quàm in » COENO : *il n'est pas plus dans un* » *bourbier que dans la cène*. A ces discours, les docteurs, et particulièrement Claude d'Espenses et Claude » de Saintes, demeurèrent comme » étourdis d'étonnement, voyant l'impudence et la stolidité du personnage : et comme Claude de Saintes, pour le confondre, eût produit la confession d'Augsbourg, laquelle les calvinistes de France » avaient embrassée, qui porte en » termes exprès ces paroles : *Christi* » *corpus in Eucharistiâ* ADESSE, Bèze » repondit qu'il fallait corriger, et » qu'il y avait la même faute que

(*) *Folio* 93.

(106) Gulielmus Reginaldus, *in* Calvino-Turcismo, *lib. II*, *cap. XI*, *pag.* 274.

(107) *Voyez les remarques* (D) et (E) *de l'article* RONSARD.

(108) . . . *Si parva licet componere magnis.* Virgil., Georg., *lib. IV*, *vs.* 176.

Digitized by Google

» dans les évangélistes ; et que, par » le changement d'une lettre, il fal- » lait lire ABESSE, que le corps de Jé- » sus-Christ était absent dans l'Eu- » charistie (109). » Nous allons voir comment ce discours absurde du père Garasse fut réfuté par un homme même de sa communion.

(DD) *Il en fut publiquement censuré par un auteur catholique.*] Je veux dire par le même M. Ogier, qui écrivit pour Balzac quelque temps après, et qui a été un très-bon prédicateur. Il ne se nomma point à la tête de l'écrit, qu'il intitula *Jugement et censure du livre de la Doctrine curieuse de François Garasse ;* et qu'il publia à Paris l'an 1623 ; mais on ne laisse pas de savoir avec une pleine certitude qu'il en est l'auteur. On n'a jamais vu d'écrivain accablé ou écrasé par son adversaire, comme Garasse le fut par M. Ogier à l'égard de ce beau conte. Le censeur fit deux choses : il montra premièrement par trois raisons qu'il n'y a rien de plus absurde que de supposer que Bèze ait parlé ainsi ; et puis, il prouva que le témoin cité par Garasse ne disait point ce qu'on lui attribuait.

Voyons ses trois raisons. *Quelle apparence, je vous prie, que Bèze, l'un des principaux ministres du colloque de Poissi, ait tenu les discours que lui prête Garasse, et dit qu'il faut lire :* Hoc non est corpus meum ; *vu que cette maudite corruption ruine, non-seulement la créance catholique touchant le saint sacrement de l'Eucharistie, mais aussi l'hérétique, et l'opinion propre de Bèze et de son parti? Certes, il me semble que si Notre-Seigneur avait dit :* Ceci n'est point mon corps, *comme les catholiques ne pourraient conclure la réalité du corps par cette énonciation, aussi les zuingliens n'en pourraient tirer leur signification de corps, et encore moins les calvinistes leurs découlemens, irradiations, participations du corps de Christ, qu'ils ajoustent à la signification, puisqu'il aurait dit absolument :* Ceci n'est pas mon corps. *Ajoutez à cette considération, qu'il faut être, non-seulement bête, comme dit Garasse, ains pis que bête, plus insensible qu'une souche, plus stupide qu'une masse de plomb, pour souffrir seulement cette pensée, que Notre-Seigneur Jésus-Christ ait dit :* Hoc non est, etc. *Car,* cui bono ? *Pourquoi faire savoir à ses disciples, que le pain n'était pas son corps, plus tôt qu'une autre viande qui étoit sur la table, plutôt que la table même ? Puis, quelle connexité, quelle suite, quel raisonnement à ce discours :* Ceci n'est pas mon corps qui est livré pour vous, ceci n'est pas mon sang, etc. *sans ajouter après aucunes paroles expositives, par lesquelles il fît savoir quel estoit donc ce corps et ce sang qui devait être livré et répandu pour le salut des hommes ? Quant à moi, j'avoue, quelque contention d'esprit que j'y apporte, que je n'y peux concevoir aucune raison ny aucune suite, et crois fermement que, pour être capable d'y en trouver, il faut être furieux et enragé. Finalement, qui croira que Bèze ait fait cette belle harangue, que Garasse lui fait tenir au colloque de Poissi, lui qui présenta de sa propre main aux évêques assemblés audit lieu cette formule de confession touchant l'Eucharistie :* Confitemur Christum Jesum in suâ sanctâ cœnâ nobis offerre, dare et exhibere veram substantiam corporis et sanguinis, per operationem Spiritûs Sancti, *et le reste, qui se lit en la Réponse de Cl. de Saintes à l'Apologie de Bèze? et quoiqu'enfin ces belles paroles, si orthodoxes en apparence, s'évanouissent en des idées et des figures en l'air, si est-ce toutefois qu'en quelque sorte qu'on les prenne, elles ne peuvent subsister avec cette prétendue négative* (110).

Il nous apprend ensuite la comparaison qu'il fit entre le narré de Garasse, et celui du jurisconsulte Gabriel (111) Fabricius, que Garasse avait donné *pour garant de son Histoire.* Il raconte que *François Baudouyn, autrement Balduin,* ayant quitté la secte des calvinistes, *servit long-temps de butte à leurs calomnies et à leurs malédictions. Joint.... qu'il composa de fort doctes traités contre la doctrine de Calvin, et entre autres une épître qui sert de préface à une*

(109) Garasse, Doctrine curieuse, *pag.* 283, 284.

(110) Jugement et Censure de la Doctrine curieuse, *chap. VIII*, *pag.* 89, 90.

(111) *Et non pas* George, *comme* Garasse *avait dit, de quoi le prieur* Ogier *le censure.*

édition qu'il publia d'Optatus Milevitanus qui porte en sa superscription Joanni Lucanio (112). « Si les ministres, *ajoute-t-il* (113), haïssaient ce » jurisconsulte beaucoup, ils ne le » craignaient pas moins à cause de sa » suffisance et profonde érudition : » tellement que tout ce qui partait » de la main des docteurs catholiques, » où quelque point de leur doctrine » était solidement réfuté, ils l'attribuaient à Balduin. Étant donc arrivé que le docteur de Saintes, depuis évêque d'Évreux, eut composé un livre intitulé *Examen doctrinæ calvinianæ et bezanæ de cœnâ Domini* (114), Bèze composa » une apologie pour y servir de réponse, où il fulmine contre Balduin, comme le principal auteur » de l'Examen. De Saintes repart par » une Réplique qui porte ce titre, » *Responsio ad Apologiam Theodori Bezæ, etc.*; et Gabriel Fabricius, » d'un autre côté, entreprit la cause » de son maître Balduin, et composa » un libelle qui porte ce titre, *Gabrielis Fabricii Responsio ad Bezam Vezeliam Ecceboliam* (115), » qui, à parler proprement, est une » satire ménippée, où il dépeint Bèze » de toutes ses couleurs, ne l'appelant jamais autrement que de noms » féminins, et traitant avec lui, » comme avec une femme la plus impudique et la plus abandonnée du » monde. Là-dedans, il fait des feintes, des levées de bouclier contre » lui : il lui dresse un mausolée magnifique; bref, il lui fait souffrir » toutes les pointes plus piquantes, » que la satire puisse aiguiser contre » son ennemi. C'est de ce livret que » Garasse... a tiré cette belle harangue de Bèze faite au colloque de » Poissi, qui pourrait encore passer » à la montre, si Fabricius le faisait » haranguer de la sorte, et en même » façon que Rapin, dans le Catholicon, fait discourir le cardinal de » Pelvé. Mais tant s'en faut que cela » soit, que même il n'y a rien d'approchant de harangue en tout le livre. Fabrice dit seulement que » Bèze, sans se rompre la tête après » tant de formules de confessions, » de commentaires, d'explications » de ce passage, *Hoc est corpus meum*, devait dire tout effrontément, que c'est une erreur des » scribes et copistes qui, au lieu » que les évangélistes ont écrit *Hoc non est*, ont laissé par mégarde en » arrière la négation, et ont écrit » *Hoc est, etc.* Voici les propres » termes de Fabricius, page 17 de » mon exemplaire. *Et fortassè, ut tandem te expedias, et tot commentariorum plaustra facessere jubeas, recurres ad talem emendationem : et quia nostri correctores dicunt in ipsis etiam Pandectis Florentinis, sæpè deesse negationem, tu tali artificio statim te liberes, et adversariis os obstruas, præsertim cùm alios multos evangeliorum locos similiter scilicet emendaris, partim ex conjecturâ, partim ex manuscriptis, ut ais, exemplaribus.* Par lesquelles paroles il paraît plus clair » que le soleil en plein midi, que » Fabricius veut dire en un mot à » Bèze, *Eum qui semel verecundiæ fines transierit, naviter oportere esse impudentem.* Que puisqu'il a » été si impudent de corrompre l'Écriture en divers passages moins » importans, il pourra bien encore » l'être jusqu'au bout, et corrompre même ce passage, *Hoc est corpus meum*, y substituant, *Hoc non est, etc.*

» De même étoffe est l'imposture » suivante de Garasse, quand il dit » que Claude de Saintes, entendant » parler Bèze de la sorte, produisit, » pour le confondre, la Confession » d'Augsbourg, qui porte ces mots, » *Christi corpus in Eucharistiâ adesse*; et que Bèze répondit qu'il fallait lire *abesse*. Garasse s'étonne » de la stolidité de Bèze, et moi j'admire la stupidité de Garasse, qui » pense faire accroire à son lecteur, » que Bèze, qui ne voulut jamais » signer la confession d'Augsbourg, » quelque instance que lui en eût faite » le cardinal de Lorraine, ni même » dire clairement son opinion sur ladite Confession, ait fait cette sotte » et impertinente repartie au docteur » de Saintes.... La vérité donc est

(112) Jugement et Censure de la Doctrine curieuse, *pag.* 91.

(113) *Là même, pag.* 92 *et suiv.*

(114) *Ce livre fut imprimé à Paris, l'an* 1567.

(115) *Imprimé à Paris, l'an* 1567, in-8°.

Digitized by Google

» que Fabricius se moque de Bèze à » son ordinaire, et poursuit sa pointe: » *Ubi id eviceris*, dit-il, *facilè deindè* » *efficies quod præterea suspicis*, *ut* » *persuadeas, tam fuisse hactenùs te-* » *mulentos omnes protestantes*, *etc.* » Et peu après, *Ingenua profectò et* » *ingeniosa fuerit illa tua emendatio*, » *ut ubi in eorum de cœnâ confes-* » *sione scriptum est corpus adesse*, » *scribatur abesse. Facilem enim lap-* » *sum ebrii scriptoris fuisse*, *in tantâ* » *affinitate unius litterulæ.* Certes, ce » serait une ingénue correction que » la tienne, si, au lieu que la Con- » fession d'Augsbourg porte *adesse*, » tu mettais *abesse*, et que tu vinsses » dire que c'est une erreur qui s'est » glissée facilement dans le corps du » texte, par la faute de quelque ivro- » gne d'Allemand, à cause de l'affinité » et ressemblance de ces deux lettres, » *d* et *b* (116).

Vous pouvez croire que ce censeur n'oublie point d'insulter Garasse sur la hardiesse de noter cette circonstance, qu'*à ces discours les docteurs, et particulièrement Claude d'Espenses, et Claude de Saintes, demeurèrent étourdis d'étonnement.* Il finit par une très-bonne réflexion. *Cette procédure*, dit-il (117), *est grandement nuisible à la conversion des âmes errantes, et particulièrement de ceux que Garasse prétend de ramener à l'église par le moyen de son livre. Car, de grâce, quel hérétique, quel athée, voudrait maintenant se fier à lui, ayant été surpris en une si manifeste fausseté? Qui ne présumera que mille absurdités qu'il rapporte de divers auteurs hérétiques ne soient de même aloi, et qu'il cite les anciens avec pareille foi que les modernes?... Je sais de bonne part, que la principale raison qui a retenu ce grand Casaubon dans l'erreur où il avait été nourri, ce fut pour avoir aperçu de pareils traits dans quelques docteurs modernes, qui lui firent concevoir une très-mauvaise opinion de la foi de ceux qui veulent triompher de leurs ennemis à fausses enseignes.*

Notons quelques petites méprises de ce judicieux censeur. La cause des médisances que les protestans publièrent contre Baudouin ne fut pas qu'il eût quitté leur religion, et composé de doctes ouvrages pour les réfuter. Voyez la remarque (H) de son article : vous y trouverez qu'il s'attira leur indignation, pour s'être mêlé de quelques intrigues où ils crurent que l'on cherchait à les perdre sous prétexte d'accommodement des religions. Vous y trouverez qu'ils le prirent pour l'auteur d'un petit écrit que Cassander avait fait, et qui n'était pas un livre de controverse, mais plutôt une explication du devoir d'un honnête homme dans l'état où était alors l'église. Enfin, vous y trouverez que la tempête de médisance fut antérieure à la préface de l'*Optatus Milevitanus.* Ce sont déjà quelques fautes du prieur Ogier. En voici d'autres : les protestans n'attribuèrent à Baudouin que le seul écrit anonyme de George Cassander. Il est faux que Théodore de Bèze l'ait regardé comme l'auteur principal de l'*Examen Doctrinæ calvinianæ* de Claude de Saintes : il se contenta de dire que Baudouin avait fourni à ce docteur certaines choses qui consistaient beaucoup plus en faits qu'en raisonnemens.

(EE) .... *Et aima mieux se servir d'une défaite pitoyable, que de donner gloire à la vérité.*] D'abord, il suppose qu'il ne s'agit que de savoir si *Fabricius a dit ces paroles sérieusement*, ou par ironie (118). Il avoue ensuite que son adversaire se fonde sur la page 17 du livre de Fabricius, et puis il s'exprime ainsi : « A tout » cela, pour ne multiplier mal à pro- » pos les paroles, je réponds que » n'ayant pour cette heure le livre » de Fabricius en ma puissance, pour » vérifier le passage, et ne l'ayant » pu recouvrer quelque diligence » que j'aie su faire, il faut que je » m'en rapporte à la fidélité de mes » extraits, que j'ai faits fort ponc- » tuellement il y a plus de douze ans, » par lesquels je m'aperçois, que » M. Ogier a fait par simplicité, » ou par finesse, ce que les ministres » font par malice ès livres des anciens » pères ; car il a pris une partie du » passage qui lui était favorable, et » a dissimulé l'autre..... Pour mon- » trer donc que Fabricius ne par-

(116) Jugement et Censure de la Doctrine curieuse, *pag.* 95.

(117) *La même, pag.* 96, 97.

(118) Garasse, Apologie de la Doctrine curieuse, *chap. XXVI, pag.* 349.

» lait pas par ironie, et qu'il n'accu-
» sait pas mal à propos Théodore de
» Bèze d'avoir substitué une négative
» aux sacrées paroles des évangélis-
» tes, il montre évidemment en la
» suite de son discours, que la créan-
» ce de Bèze était telle, et qu'assu-
» rément il avait corrompu les pas-
» sages de l'Évangile. Voici ses paro-
» les, qui sont dignes d'une grande
» considération. *Ipse Illyricus de illâ*
» *explicatione et* INVENTIONE *Bezanâ*
» *loquens, vocat phantasticam inven-*
» *tionem, qualis est amantium in pic-*
» *turâ et poësi, ut ibi suos amores esse*
» *somnient, ubi non sunt. Illum ab-*
» *sens absentem auditque videtque, et*
» *ita, inquiebat Illyricus, se cum*
» *Christo in Eucharistiâ Beza gessit,*
» *ut Phædria cum Thaïde apud Te-*
» *rentium, cùm ait, volo ut cum mi-*
» *lite isto præsens sies, et mecum to-*
» *ta sis. Ita Beza, suâ illâ phantas-*
» *ticâ et imaginosâ inventione vult ut*
» *Christus in Eucharistiâ præsens et*
» *absens siet, et ita sit ut non esse di-*
» *catur.* Par ces paroles, M. Ogier
» pourra voir clairement, que Fabri-
» cius, lequel il nous représente com-
» me un esprit de bateleur, tout
» exprès pour amoindrir son auto-
» rité, ne parlait pas en bouffonnant
» comme il suppose, mais avec toute
» la sériosité qu'on doit porter en
» semblables matières (119). »

On ne peut représenter dignement la mauvaise foi qui règne dans ce discours du père Garasse. Un laïque de peu de bien, et séjournant dans quelque canton éloigné des grandes villes, pourrait se servir de cette excuse, *je n'ai pu trouver un livre, je n'ai pu vérifier un tel passage;* mais s'il demeurait dans Paris, et que son honneur l'engageât à justifier une citation, on serait en droit de se moquer de cette excuse, et de la traiter de fourberie. Or Garasse était alors à Paris; il pouvait donc trouver aisément l'ouvrage de Fabricius, et jamais auteur n'eut un si grand intérêt de se purger de calomnie Ce fut donc une hardiesse prodigieuse, ce fut une obstination invincible à ne démordre de rien, que d'oser dire, *je n'ai pu recouvrer cet ouvrage, quelque diligence que j'aie su faire.* Quoi! un jésuite, à qui dans le fond d'une province la plus éloignée de la capitale, et dans le pays le plus perdu, les bibliothèques de son ordre peuvent fournir en cas de besoin tout ce qui lui est nécessaire, nous viendra dire qu'il n'a pu trouver à Paris l'ouvrage qu'il avait cité? *Votre adversaire,* lui répondrons-nous, *l'y a bien trouvé, et sans qu'il témoigne qu'il ait eu quelque besoin de diligence. Que ne recouriez-vous à cet exemplaire, si toute autre ressource vous manquait? M. Ogier n'eût pas osé vous le refuser : son refus aurait été une preuve de votre innocence.* Voici bien pis : ce jésuite a tiré de ses recueils un passage de Fabricius, et l'a donné comme la suite de celui que son adversaire avait rapporté; comme une suite, dis-je, artificieusement supprimée par cet adversaire : mais il paraît manifestement que M. Ogier ne supprime rien, et que les paroles de Fabricius, que François Garasse a citées, concernent un autre fait. Que serait-il devenu, si la réplique que M. Ogier allait faire n'eût pas été arrêtée par la réconciliation que l'on moyenna entre eux? Eût-il trouvé de nouveaux moyens de se dispenser de reconnaître nettement sa calomnie, sa témérité, son imposture, son impudence?

Je le dirai plusieurs fois, je ne m'en lasserai point, il est très-utile de recueillir les exemples de la mauvaise foi des auteurs, et les pièces des procès qu'elle a fait naître. Il serait à souhaiter que les Langius et les Gruterus eussent destiné à de telles compilations une partie du temps qu'ils ont donné à des *Polyanthea.* Garasse y aurait paru souvent : c'était un esprit satirique, étourdi, bouffon, téméraire, qui avancait hardiment une fausseté, et qui ne voulait pas convenir qu'il l'eût avancée. Il a été de son intérêt que la doctrine de ceux qui tiennent qu'un homme qui meurt au service des pestiférés est un martyr fût véritable. Voyez Théophile Raynaud, au Traité *de Martyrio per Pestem.* Il dit que la lecture de ce livre persuada au père Garasse qu'on pouvait recueillir ainsi la couronne du martyre, et le porta à s'exposer au péril de la peste (120). Il mourut

(119) *Là même, pag.* 350.

(120) *Voyez le numéro* 44 *du* Theologia antiqua de verâ Martyrii notione, *aux pages* 163 *et* 164 *de l'*Apopompæus *de* Théophile Raynaud.

Digitized by Google

de cette manière, et il avait publié tant de calomnies, et s'était servi de tant de mauvaise foi, qu'il ne fallait guère moins qu'un vrai martyre, pour expier de telles fautes. Notez qu'il y a des gens qui sacrifient plutôt leur vie, qu'un faux point d'honneur. Garasse, pour rien du monde, n'eût avoué ses calomnies, et il ne fit pas difficulté de s'enfermer avec des pestiférés (121).

(FF) *Voici une remarque contre* le cardinal de Richelieu.] Rapportons premièrement ses paroles. *Bèze étant ecclésiastique, et possédant quelques bénéfices, sortit de l'église romaine en même temps que le parlement le fit assigner pour être ouï sur une poésie* (*1) *qu'il avait composée extraordinairement impure et scandaleuse; mais, se sentant coupable d'un si grand excès, il ne répondit à cet auguste sénat que par fuite, et se retira à Genève* (*2). *Pour apprendre quel il a été, nous n'avons pas besoin d'autre témoignage que le sien, ayant publié lui-même par les vers qu'il a faits à l'imitation de Catulle et d'Ovide, qu'il s'était abandonné à des impuretés énormes et monstrueuses* (122), *en considération de quoi il est appelé par ses propres confrères*, la honte de la France, simoniaque, rempli de tous vices, et de celui-même qui a attiré le feu du ciel (*3). Voilà ce que dit ce cardinal, dans le chapitre X du IIe. livre de sa Méthode, aux pages 321, 322, de l'édition de Paris, en 1663. M. Martel, professeur en théologie à Montauban et à Puilaurens, avant la révocation de l'édit de Nantes, et à Berne depuis cette révocation, oppose à ces paroles du cardinal le témoignage d'Étienne Pasquier; et il ajoute que ce n'est *point un Français qui a répandu ce torrent de bile où Bèze est traité de simoniaque, aussi-bien que de sodomie. C'est Costerus, Flamand de nation, et jésuite de profession. Je ne sais par quelle figure de rhétorique on prétend de le ranger entre les confrères de notre ministre* (123). A l'égard de ce qu'il dit de Costerus, il nous renvoie au chapitre XXI du IIe. livre de la Ire. partie de l'Apologie catholique de Morton, où il est certain que les paroles latines que le cardinal a citées *Galliæ probrum, etc.*, se trouvent comme tirées du Ier. chapitre du IIIe. livre d'un ouvrage de Costerus. On ne saurait pardonner à cette éminence, ou à ceux qui ont publié sa Méthode, le défaut de citation : il fallait nécessairement faire trouver à la suite du *Galliæ probrum, etc.*, le nom d'un écrivain réformé; car quand même on prouverait que les paroles de Costerus se lisent dans les écrits du luthérien Schlusselburgius, on ne se sauverait pas, vu qu'il est de la dernière évidence que ce luthérien ne pourra jamais passer pour un confrère de Théodore de Bèze. Quant au reste, il faut avouer qu'un Flamand de nation, et jésuite de profession, n'est pas le premier, *qui ait répandu ce torrent de bile, etc.* Costerus ne pouvait être que le copiste de plusieurs Français, et nommément de Claude de Saintes. On aurait pu relever une faute chronologique du cardinal. Il dit dans une note marginale que Bèze se retira à Genève l'an 1554, âgé de cinquante-cinq ans (124) : il fallait dire l'an 1548, âgé de vingt-neuf ans.

(GG) *Pierre de Saint-Romuald l'accuse ridiculement de rebellion, pour avoir donné le titre de reine de France à la reine Élisabeth.* « Cette même » année 1581, dit-il (125), Théodore » de Bèze, ministre de Genève, » donna le jour à son livre intitulé » *Icones Virorum illustrium pietate* » *et doctrinâ*, lequel il dédia à Élisa» beth, reine d'Angleterre, la qua» lifiant reine de France. Certes, un » Français ne peut user de ces ter» mes, sans se déclarer mauvais su» jet; car c'est dire que le roi son » maître est un usurpateur, et que » la couronne ne lui appartient pas, » mais à un autre. Cela se peut-il

(121) *Voyez son article à la remarque* (E).

(*1) *C'était une épigramme adressée à une femme qui s'appelait* Candida.

(*2) *En 1554, âgé de cinquante-cinq ans.*

(122) *Le cardinal cite ici en marge quelques vers de l'épigramme de* Audeberto et Candidâ.

(*3) Galliæ probrum, simoniacus, sodomita, omnibus vitiis coopertus.

(123) Martel., Réponse à la Méthode de M. le cardinal de Richelieu, *liv. II, chap. X, pag.* 186, 187.

(124) *C'est sans doute une faute d'impression pour trente-cinq; car dans une note suivante, on marque la naissance de Bèze au mois de juin* 1519.

(125) Pierre de Saint-Romuald, Abrégé du Trésor chronol., *tom. III, pag.* 364.

» faire en un livre imprimé, sans crime de félonie et de trahison ? Mais » que faut-il attendre d'un hérétique, » que de semblables traits ? » Il a répété mot à mot la même chose dans un autre livre (126); ce qui prouve qu'il se savait très-bon gré de cette remarque, qui est néanmoins puérile, grossière et superstitieuse. Je lui passe les erreurs de fait : je l'excuse d'avoir dit que les *Icones* de Bèze virent le jour l'an 1581, et qu'ils furent dédiés à la reine d'Angleterre. Ce fut à Jacques, roi d'Écosse, que l'auteur les dédia, le 1er. de mars 1580; et c'est l'an 1580 que je vois marqué au titre de mon exemplaire ; mais si l'on pardonne cette sorte de méprises au feuillant, on ne doit point lui faire grâce sur l'erreur de droit où il est tombé. J'avoue que Théodore de Bèze, en dédiant ses Remarques sur le Nouveau Testament à la reine Élisabeth, lui donne le titre de *Angliæ*, *Franciæ*, *Hiberniæ*, *et circumjacentium Insularum Regina* : mais il est absurde de prétendre que ce fut *un crime de félonie et de trahison*; et que par-là, l'on décide que le roi de France *est un usurpateur*. Car, en 1er. lieu, Bèze ne devait point être considéré en ce temps-là comme un sujet du roi de France : il avait renoncé à sa patrie pour la religion, et avait cherché un refuge dans les pays étrangers ; il était devenu bourgeois de la ville de Genève, et y exerçait actuellement la charge de professeur et de ministre. Je dis, en 2e. lieu, qu'un particulier, qui donne aux princes, dans une lettre, les titres qu'ils prennent ordinairement, ne s'érige point en juge de leurs prétentions : il ne fait que suivre l'usage qu'il trouve établi ; de sorte qu'en se conformant au formulaire des suscriptions, il ne s'engage point à examiner si l'on a raison ou tort de se donner de tels ou tels titres. Je passe plus avant, et je dis, en 3e. lieu, que lors même qu'on ne doute pas qu'un royaume n'appartienne légitimement à un prince, on suit néanmoins l'usage des suscriptions dans une épître dédicatoire, ou dans une autre lettre. Bèze, par exemple, fort persuadé que Charles IX, et Henri III, possédaient légitimement la France, ne laissait point de donner à Élisabeth les titres qu'elle se faisait donner en Angleterre. Il est donc de la dernière impertinence, de conclure qu'il traitait d'usurpateur le roi de France. Enfin, je dis en 4e. lieu, que l'usage, ou que la coutume, autorise ceux qui donnent les mêmes qualités aux possesseurs et aux prétendans, et que, jusques à ce que ceux-ci aient renoncé à leurs prétentions et à leurs titres, on les appelle rois ou seigneurs d'un tel pays, sans cesser de reconnaître pour rois ou seigneurs du même pays ceux qui le possèdent actuellement. Nous en avons, entre autres exemples, la conduite qu'on tenait en France envers Uladislas, roi de Pologne, et Gustave Adolphe, roi de Suède. On avait des alliances très-étroites avec celui-ci et comme avec un roi de Suède, et on ne laissait pas de donner à l'autre la qualité de roi de Suède. M. le Laboureur a inséré dans sa Relation de Pologne (127) une lettre, qui fut écrite par le roi de France au roi Uladislas, le 24 de novembre 1645, lorsqu'il y avait tant de liaisons entre la reine Christine et la France. La suscription de cette lettre est, *à très-haut*, *très-excellent*, *et très-puissant prince nostre très-cher et très-amé bon frère et cousin le roi de Poulogne et de Suède*. Je ne pense pas que, dans un temps de concorde, on fît des affaires à un auteur espagnol, qui, en dédiant un livre à sa majesté très-chrétienne, l'appellerait *roi de France et de Navarre*; et je ne sais si le grand seigneur serait assez turc, pour punir un évêque grec, qui, en écrivant au duc de Savoie, l'appellerait *roi de Chypre*, ou qui, en écrivant au roi d'Espagne, l'appellerait *roi de Jérusalem*; et qui, en cas d'accusation, répondrait qu'il avait suivi bonnement le formulaire des inscriptions, sans vouloir déroger le moins du monde à la fidélité qu'il devait à sa hautesse. Y a-t-il aucun prince dans la chrétienté, qui ne reconnaisse deux rois de Navarre : l'un, en France, l'autre en Espagne ; l'un, qui n'est que titulaire, l'autre qui est possesseur ? Cela donne-t-il lieu à des plaintes, ou à des menaces ? Ferait-

(126) *Dans son Journal chronologique, sous le 15 de janvier (1519,) jour natal de Théodore de Bèze, prétend-il; mais il se trompe, et devait dire le 24 de juin.*

(127) *A la page 14 de la Ire. partie.*

on des affaires à un Anglais qui, dans une épître dédicatoire à Louis XIV, l'appellerait *roi de France* ou *roi des Français*, ce qui est la même chose? N'est-ce pas ainsi que l'on qualifie en Angleterre les rois de France, non-seulement dans le langage de conversation, mais aussi, dans des histoires, et dans des actes publics?

(HH) *Je m'étonne que Balzac fasse la même querelle à des gens dont il ne dit point le nom.*] Je la rapporterai, sans la réfuter; car je l'ai assez détruite dans la remarque précédente. « Qu'il soit donc permis à ceux qui » ont perdu des états de se flatter » avec les titres qu'ils se réservent. » Ce peuvent être des amusemens, » et des jouets formés par l'imagina- » tion, après la perte des choses es- » sentielles. Il y aurait de la cruauté » de refuser à leur douleur cette lé- » gère consolation. La reine Élisabeth » d'Angleterre a donc pu se nommer » elle-même reine de France, et les » Anglais pouvaient parler le langage » de leur maîtresse. Je ne veux pas » insister là-dessus. Mais je ne saurais » supporter qu'il se soit trouvé des » Français qui aient osé parler ainsi. » Cet autre Français disait bien » mieux, quand il disait du roi Jac- » ques, successeur d'Élisabeth: *Sans » doute, il a plus d'un nom qu'il ne » faut, ou moins d'un royaume qu'il » ne croit: et si le roi de France est » à Londres, à qui envoie-t-il des am- » bassadeurs à Paris?* Néanmoins, » puisqu'on parle partout impropre- » ment, et que tout est comédie dans » le monde, celle-ci se peut souffrir » comme les autres; mais on la doit » jouer en Angleterre, et non pas en » France, ni aux lieux qui sont sous » la protection de la France. Un Fran- » çais ne peut user de ces termes, » sans oublier qu'il est Français, sans » se déclarer mauvais sujet, sans dire » que le roi son maître est usurpateur. » Dégrader son prince publiquement, » donner sa couronne à un autre » prince, par un aveu solennel et im- » primé, cela se peut-il faire, sans » crime de félonie? Je ne le pense pas, » monsieur; et, de peur de me mettre » davantage en colère, je suis d'avis » de changer de discours (128). » Je crois qu'il en veut à Théodore de Bèze, et que Pierre de Saint-Romuald n'a été que son copiste.

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que Noël Beda avait déjà fait une semblable querelle à Érasme, touchant la dédicace d'un de ses livres au roi d'Angleterre. Voyez la remarque (B) de l'article Beda, citation (11).

(128) Balzac, entretien XLI, *pag.* 384, 385.

BIBLIANDER * (Théodore), professeur en théologie à Zurich dans le XVI^e^. siècle, était né à Bischoffssel (*a*), près de Saint-Gal en Suisse. C'était un homme fort universel (*b*), mais il excellait principalement dans l'exposition de l'Écriture. Il fut professeur en théologie à Zurich depuis l'an 1532 jusques en 1560, et il mourut de peste dans la même ville le 24 de septembre 1564 (*c*). Si l'on me demande pourquoi sa profession finit plus tôt que sa vie, je répondrai que ce fut à cause qu'il remuait certaines questions qui causaient du trouble (A), dans lesquelles il s'écartait trop de la doctrine commune des protestans sur la prédestination. Pour aller au-devant des schismes qui auraient pu naître d'une trop longue contestation sur ces points-là, il fut jugé à propos de déclarer Bibliander *emeritus*, je veux dire de le traiter en vétéran, et de lui faire entendre que son âge et ses longs services deman-

* Son véritable nom, dit Joly, était *Bouchman*, selon A. Ruchat, auteur de l'*Histoire de la réformation de la Suisse.* Bibliander n'est donc que la traduction en grec du nom allemand *Bouchman* ou mieux *Buchman* qui signifie *l'homme du* ou *des livres.*

(*a*) *En latin* Episcopi Cella *ou* Episcopocella.

(*b*) Vir fecundissimi ingenii, et theologiæ exegeticæ, *communis* in Helvetiâ *parens.* Hottinger. in Biblioth. Tigurinâ, *pag.* 72.

(*c*) Hottinger. *in* Biblioth. Tigurinâ, *pag.* 72. M. de Thou, Bucholcer, Melchior Adam, *etc.*, *mettent sa mort au 26 de novembre.*

daient que pour récompense on lui accordât du repos, et une démission honorable. Je ne sais pas s'il comprit le fin de ce compliment, et s'il s'en fâcha; mais je sais bien qu'il n'enseigna plus. Comme il entendait les langues orientales, il travailla à une nouvelle édition de l'*Alcoran*, dont il corrigea le texte selon les règles de la critique, en conférant ensemble les exemplaires arabes et les latins. Il y joignit la *Vie de Mahomet, et celle de ses successeurs*, et une *préface apologétique*, contre laquelle on a bien crié (B). Il publia plusieurs autres livres (C), et il en composa un grand nombre, qui n'ont jamais été imprimés, et dont on garde les manuscrits dans la bibliothéque de Zurich (*d*). Il eut part à une version de l'Écriture (*e*). J'ai cherché inutilement l'âge qu'il avait quand il mourut : je n'ajoute point de foi là-dessus au bon Melchior Adam, et j'admire qu'il n'ait point aperçu sa faute (D). M. Moréri rapporte très-mal ce qu'il emprunte de M. de Thou touchant Bibliander (E).

Je viens d'être averti (*f*) que l'on trouve dans la Prosopographie de Pantaléon, qu'il vécut soixante ans (F), étant né en 1504, et mort en 1564.

(*d*) Hottinger. *in* Bibliothecâ Tigurinâ, *pag.* 72, 73.

(*e*) *Voyez la remarque* (E).

(*f*) *Par* M. Bresler.

(A) *Il remuait certaines questions qui causaient du trouble.*] Pantaléon n'a point spécifié ces questions : il s'est contenté de les noter comme peu conformes à la commune traditive, et de dire qu'elles firent perdre à Bibliander une partie de son autorité. *Pantaleon scribit ante obitum motas ab ipso fuisse quæstiones quasdam novas et insolentes, undè auctoritati aliquid decesserit : sed quales illæ fuerint quæstiones non addit* (1). Mais Henri Alting ne s'est point tenu dans le général : il a dit que Bibliander avait embrassé les erreurs d'Érasme touchant la prédestination ; et qu'à cause de cela, messieurs de Zurich *le déchargèrent des fonctions de sa charge, sous prétexte que son extrême vieillesse l'en rendait incapable, et mirent en sa place Pierre Martyr* (2). On ne pourrait pas contester ce dernier fait, sous prétexte que Pierre Martyr fut appelé à Zurich dès l'an 1556, pour succéder à Pélican. Il pouvait être professeur à Zurich depuis quelques années, et succéder néanmoins à Bibliandre : car tous les professeurs en théologie ne sont pas affectés aux mêmes fonctions. Voyez ci-dessous la remarque (E) à la fin.

(B) *Il joignit à la version de l'*Alcoran *une* préface apologétique *contre laquelle on a bien crié.*] Elle a pour titre *Apologia ad reverendissimos patres ac dominos episcopos et doctores Ecclesiæ Christianæ, in quâ rationes redduntur editionis voluminis quod continet Alcoranum, et ejus confutationes, et Vitas Mahumetis atque successorum ipsius.* Cet ouvrage fut imprimé chez Oporin, l'an 1543, *in-folio* (3). Bibliander corrigea le texte de l'*Alcoran* par la collation des manuscrits latins et arabes, et fit des *notes* marginales, qui indiquent ou qui réfutent les absurdités de ce livre. Cela n'a pas empêché les inquisiteurs d'Espagne de condamner cette édition de l'Alcoran : ils ont condamné non-seulement les *préfaces*, mais aussi l'*Alcoran* même (4). Cela est de la dernière évidence, et néanmoins il se trouve des auteurs qui disent qu'on n'a condamné que les préfaces impies, et les notes pernicieuses qui l'accompagnent dans l'édition de Bibliander. Le père Théophile Raynaud soutient que l'Alcoran même est très-digne

(1) Melchior Adam, *in* Vit. theol., *pag.* 403.

(2) Altingii theol. Histor., *loc. IV*, *cité par* Teissier, Addit. à M. de Thou, *tom. I*, *pag.* 255.

(3) *Notez que la* préface de Bibliander *a été imprimée à part l'an* 1638, *par les soins de* Jean Fabricius *de Dantsick.*

(4) *Voyez* l'Index Librorum prohibitorum, *pag.* 765, *édition de* 1667.

Digitized by Google

d'être proscrit, et il montre que Sanctarellus, qui a débité que l'*Index* n'en a défendu la lecture qu'à cause des pièces que Bibliander y a cousues, a raisonné peu solidement (5). Je rapporte un peu au long la remarque de ce jésuite, afin qu'on ait une idée moins générale du dessein de Bibliander. On verra que ce ministre ne trouve pas bon que les livres des adversaires soient exterminés. *Tractans hoc punctum Antonius Sanctarellus* tract. de hæresi, cap. 14, dub. unico, propositione 7, *ait, Alcoranum per se non prohiberi, sed ratione scholiorum impiorum, notarumque ac præfationum Lutheri ac Melanchthonis, quibus Basiliensis editio Alcorani, per Theodorum Bibliandrum damnatæ memoriæ scriptorem adornata, contaminatur. Hoc verè et rectè auctor ille. Et addere æquè poterat, ipsius Bibliandri Apologiam, quâ Alcorano patrocinatus est, dignissimam fuisse quæ configeretur. Omnium quippè librorum prohibitorum indemnitati studet meribibulus ille, usque adeò, ut non erubuerit contra Theodosii et Valentiniani Imperatorum legem de comburendis Nestorii libris, grunnire. Hæc igitur concedo Sanctarello. Sed addit quo everti videantur quæ sic sunt constituta; addit enim rationem, cur Alcoranus prohibeatur, esse, quia in eo agitur de religione nationis, hoc tempore maximè potentis, et ad corporum voluptatis patentissimum ostium aperientis; quæ sunt valida corruptelæ illectamenta. Hæc, inquam, ratio monstrare videtur, Alcoranum non vetari tantùm ratione impiarum Bibliandri Annotationum, vel ratione Præfationum Lutheri ac Melanchthonis, sed per se ac ratione contextûs ipsiusmet Alcorani, quo Apostasiæ hami, quos diximus, apponuntur* (6).

(C) *Il publia plusieurs autres livres.*] Voici les titres de quelques-uns : *Evangelica Historia quam scripsit B. Marcus, etc. unà cum Vitâ Johannis Marci evangelistæ collectâ ex probatioribus auctoribus*, à Bâle, en 1551. Il y ajouta le *Protevangelium Jacobi*, de quoi plusieurs le blâmèrent. *Expositio Vaticinii de Restitutione Israëlis, de instaurandâ urbe Jerusalem et templo, terrâque dividendâ rursùs inter tribus, quod ultimis octo capitibus Ezechielis legitur.* Cet ouvrage fut inséré dans les Commentaires de Pélican sur l'Écriture. *Purgatio scriptorum Joannis Œcolampadii et Ulrici Zuinglii, quâ et acta eorum obiter defenduntur contra calumniatores.* Cet écrit fut imprimé à la tête des œuvres de Zuingle. *De Fatis Monarchiæ Romanæ Somnium, Vaticinium Esræ prophetæ explicatum non conjectatione privatâ, sed demonstratione theologicâ, historicâ, et mathematicâ; Ad Julium III papam, et cæteros ecclesiæ Romanæ præsides, Consideratio de Judæorum et Christianorum defectione à Christo, et Ecclesiâ, et fide catholicâ: itemque de Judæorum et Christianorum conversione ad Christum Jesum, et Ecclesiam Dei sanctam et fidem catholicam*, à Bâle, en 1553; *De summâ Trinitate et fide catholicâ*, à Bâle en 1555; *De Mysteriis salutiferæ passionis et mortis Jesu Messiæ Expositionis Historicæ libri tres*, au même lieu, en 1555.

(D) *Je n'ajoute point de foi à Melchior Adam touchant l'âge de Bibliander. J'admire qu'il n'ait point aperçu sa faute.*] Il assure que Bibliander naquit l'an 1514 (7), et qu'il mourut enfin l'an 1564, fort vieux, *valdè senex*. Peut-on dire cela d'un homme de cinquante ans * ? Il ajoute que le trop d'attachement aux livres avait tellement affaibli la vue à Bibliander, que dans le déclin de l'âge, entrant un matin dans son poële, et voyant son chat qui folâtrait sur une table, le prit pour sa servante, et lui souhaita le bon jour. *Ex nimiis studiis ætate declivi, ἀμβλυωπίαν contraxit. Accidit ergò ut aliquandò cùm diluculò surrexisset, hypocaustum ingressus, feli in mensâ gesticulanti, ancillam suam esse ratus, faustum fuerit diem precatus, quem felis, ut*

(5) Theoph. Raynaudus, Erotem. de malis et bonis libris, *num.* 341, *pag.* 200.

(6) *Idem, num.* 342, *pag.* 201.

(7) *Si cela était, on remarquerait comme quelque chose de fort extraordinaire qu'il eût été professeur en théologie l'an 1532; mais c'est ce que l'on ne remarque pas.*

* D'après Ruchat, déjà cité, ce serait à peine âgé de trente-deux ans, et le 11 janvier 1532 que Bibliander aurait pris possession de la chaire de professeur. « Bibliander, ajoute Joly, est donc » né environ l'an 1500; ce qui détruit toutes les » conjectures de Bayle. »

Digitized by Google

potuit resalutavit. Belle particularité, et bien digne d'être transmise aux siècles futurs !

(E) *M. Moréri rapporte très-mal ce qu'il emprunte de M. de Thou touchant Bibliander.*] 1°. Il n'est pas vrai que M. de Thou mette la mort de Bibliander au 29 de novembre : il se sert de l'expression *VI Kalend. Decemb.*, qui veut dire le 26 de novembre. 2°. Il n'est pas vrai qu'il parle de *Léon Juif.* Il s'est servi de ces termes *Leo Judæ*, qu'il faut traduire, ou par *Léon Juda*, ou par *Léon de Juda*. Quant au reste, il est très-vrai que Bibliander fut un de ceux qui mirent la dernière main à la Bible de Léon Juda, à cette Bible que l'on appelle de *Zurich*, et qu'on imprima dans cette ville l'an 1543. Léon Juda avait fort avancé la version latine de l'Écriture quand il mourut, et il fit promettre à ses collègues qu'ils achèveraient cet ouvrage, *Quem Leo Judæ inchoaverat, et moriens ut opus persequeretur, collegis in fidem religiosè adactis, transcripserat* (8). « *Bibliander traduisit les huit derniers chapitres d'Ézéchiel, Daniel, Job, l'Ecclésiaste, les Cantiques, et les 48 derniers psaumes, qui restaient à traduire. Pierre Cholin fit la traduction des livres grecs que les protestans nomment Apocryphes* (9). » C'est de Cholin seul que M. de Thou assure qu'il entendait très-bien la langue grecque. *Bibliander Chunradi Pellicani et Petri Cholini Tugiensis græcæ linguæ peritissimi operâ adjutus.* M. Moréri ne traduit pas bien cela par ces paroles : *Bibliander aidé par Conrad Pélican et par Pierre Cholin savans en la langue grecque.* C'est sa III^e^. faute. La IV^e^. est beaucoup plus considérable. *Long-temps après*, dit-il, *les théologiens espagnols firent encore imprimer cette Bible de Zurich à Lyon, ayant été revue par Guillaume Roville* (10). Voici le latin de M. de Thou : *Hispani theologi diù post recognitam per Gulielmum Rouillium denuò Lugduni excudendam curaverunt.* Guillaume Roville est l'imprimeur de Lyon, duquel ces théologiens se servirent ; mais ce ne fut point lui qui retoucha la version : ce furent les théologiens espagnols eux-mêmes. Le père Simon ne parle pas de cette édition de Lyon : il dit que *les théologiens de Salamanque firent réimprimer* cette Bible *à Salamanque, en beaux caractères, et en y changeant fort peu de chose* (11). S'étonnera-t-on que le bon M. Du Rier, de l'académie française, ait mal traduit les Cicéron, les Sénèque, et les Tite Live, lui qui a tant fait de fautes en traduisant M. de Thou ? car M. Moréri n'est ici que le copiste de la traduction de Du Rier. Quant à ce que M. de Thou rapporte, que Jean Stuckius fut mis à la place de Bibliander, cela ne s'accorde, ni avec Alting qui a dit que Pierre Martyr succéda à Bibliander, ni avec Hottinger qui a dit que Josias Simler lui succéda *par interim* (12), et que Stuckius ayant été quelque temps le substitut de Jacques Ammien, professeur en rhétorique et en logique, fut professeur ordinaire en théologie depuis l'an 1571 jusqu'en 1607 (13). Il est certain que quand Bibliander se démit de sa profession, Stuckius, jeune homme de dix-huit ans, était en France (14). Il était à Paris l'année d'après, et il y reçut la commission de se joindre à Pierre Martyr pour le colloque de Poissi. Il demeura long-temps en France : il fut depuis en Italie, et il ne commença d'avoir des charges académiques à Zurich, qu'en 1568. Cependant on assure dans sa vie, qu'il succéda à Bibliander dans la charge de professeur du Vieux Testament (15). Ce fut au mois de février 1571. Il y avait long-temps que Bibliander était mort. Ce n'est pas une affaire : sa charge demeura vacante plusieurs années ; on a cent exemples de pareilles choses. M. de Thou ne laisse pas d'avoir négligé l'exactitude ; car tous ses lecteurs sont portés à croire que Stuckius devint professeur en théologie l'an 1564. On aurait donc dû marquer en

(8) Thuan., *lib. XXXVI*, *pag.* 726.

(9) Simon, Hist. critique du Vieux Testament, *pag.* 324.

(10) *Dans les Éloges publiés par M.* Teissier, *on a mis* Rauville.

(11) Simon, Hist. critique du Vieux Testament, *pag.* 323.

(12) *Rude donatus lampadem ad tempus vicariam tradidit D. Josiæ Simlero.* Hotting., *in* Biblioth. Tigurinâ, *pag.* 72.

(13) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 169.

(14) Melch. Adam., *in* Vitis theol. *pag.* 767.

(15) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 770.

Digitized by Google

quelle année il recueillit cette succession.

(F) *Il vécut soixante ans.*] C'est dans l'édition allemande de cette Prosopographie (16), qu'on trouve cela, et non pas dans l'éditon latine (17), où l'on voit au contraire qu'il mourut l'an 1560, à l'âge d'environ cinquante ans. Pantaléon reconnut sa faute, et la corrigea dans l'édition allemande.

(16) *Imprimée à Bâle chez Léonard Ossen, l'an 1578, in-folio.*

(17) *Imprimée à Bâle chez Nicolas Brylinger, l'an 1566, in-folio.*

BYBLIS, fille de Milet, et de la nymphe Cyanée (A), devint amoureuse de Caunus son frère jumeau, et tâcha de lui inspirer une semblable passion; mais n'ayant pu réussir, elle en fut si affligée, qu'elle s'étrangla (*a*). Ovide, qui nous l'assure dans l'un de ses poëmes (*b*), dit dans un autre qu'elle courut après Caunus, jusques à ce qu'elle ne pût plus marcher. Il ajoute, qu'étant tombée par épuisement de forces, elle s'opiniâtra à demeurer couchée par terre, et à pleurer abondamment, malgré tous les soins que prirent les nymphes de la consoler, et qu'elle se consuma en larmes, et fut convertie en fontaine (*c*). Il a décrit admirablement les progrès et les symptômes de cette passion incestueuse (B); et quand il n'aurait point fait d'autres vers, il aurait suffisamment témoigné qu'il était un savant maître dans l'art de peindre l'amour. Antonin Liberalis raconte l'issue de cette affaire un peu autrement (C). Quelques-uns disent, non pas que Byblis fut amoureuse de Caunus, mais qu'au contraire Caunus l'aima (D), et ne put la faire consentir à le contenter. Ils la dépouillent un peu après de l'honneur de cette belle résistance : ils supposent qu'elle se repentit d'avoir eu pour lui une dureté qui l'engagea à s'exiler, et qu'elle courut le monde pour retrouver ce cher frère; et que, n'ayant pu le rencontrer, elle se pendit (*d*). D'autres racontent cette aventure d'une manière qui ne déshonore, ni Byblis ni Caunus (E).

(*a*) *Voyez la remarque* (D).

(*b*) Ovid., de Arte amandi, *lib. I.*

(*c*) Ovid, Metam., *lib. IX, fab. XI.*

(*d*) *Voyez ce qui sera cité de* Conon, *dans la remarque* (D).

(A) *Elle était fille de Milet, et de la nymphe Cyanée.*] Cette Cyanée était fille du fleuve Méandre (1); mais il y a des auteurs qui disent que Milet se maria avec Eidothée fille d'Eurytus roi de Carie, et que Caunus et Byblis naquirent de ce mariage (2). D'autres assurent que la mère de ces deux enfans s'appelait Arie (3) : d'autres la nomment Tragasia (4). Il y a aussi des variétés sur le nom de leur aïeule paternelle; car les uns disent que Milet était fils de Deïone (5) : d'autres lui donnent pour mère Acacallis fille de Minos (6). On s'accorde mieux sur ce point-ci : c'est que Milet se retira de l'île de Crète, et s'en alla fonder en Asie une ville qui porta son nom. Minos fut la cause de cette retraite : on voulut prévenir, ou les violences de son ambition, ou celles de son amour. Ovide le représente fort inquiet de se voir vieux, et de voir Milet à la fleur de l'âge : cette inquiétude trop ordinaire à ceux qui règnent fit qu'on regarda Milet comme une personne capable de détrôner.

Tunc erat invalidus, Deionidemque juvenis
Robore Miletum, Phœboque parente superbum

(1) Ovid., Metam., *lib. IX*, *vs.* 450.

(2) Anton. Liberalis, *cap. XXX*, *pag.* 155.

(3) Scholiast. Theocriti ad Idyll. VII.

(4) Nicænetus, *apud* Parthen., de Amator. Affect., *cap. XI.*

(5) Ovid., Metam., *lib. IX*, *vs.* 444.

(6) Anton. Liber., *cap. XXX*, *pag.* 155.

Digitized by Google

Pertimuit, credensque suis insurgere regnis,
Haud tamen est patriis arcere penatibus ausus.
Sponte fugis, Milete, tuâ (7).

Vous trouverez sans doute dans le grec que je vais citer un prince amoureux qui se fit craindre : Ἐπεὶ δὲ ὁ παῖς ηὔξετο, καὶ ἐγένετο καλὸς, καὶ δραστήριος, καὶ ὁ Μίνως κατὰ πόθον ἐνεχείρει βιάζεσθαι, τότε νυκτὸς ὁ Μίλετος ἐμβὰς εἰς ἄκατον, βουλῇ Σαρπηδόνος, εἰς Καρίαν ἀποδιδράσκει (8). *Puer ut adolevit, pulcher strenuusque evasit : Minosque desiderio impulsus eum violare intendit : ibi tum Miletus noctu conscenso lembo, consulente Sarpedone, in Cariam profugit.*

(B)...... *Ovide a décrit admirablement les progrès et les symptômes de sa passion incestueuse.*] Byblis, au commencement, ne discerna point ce que c'était, et ne sentit point son feu : baiser son frère souvent, se jeter souvent à son cou lui paraissait une bonne action ; elle confondait cela avec l'amitié légitime qu'on doit à un frère. Elle demeura dans cet état d'ignorance, lors même qu'elle aperçut le soin qu'elle avait de se parer, et l'envie qu'elle avait de paraître belle, quand il s'agissait de voir Caunus.

Paulatim declinat amor, visuraque fratrem
Culta venit, nimiumque cupit formosa videri.
Et, si qua est illic formosior, invidet illi ;
Sed nondum manifesta sibi est : nullumque sub illo
Igne facit votum, verumtamen æstuat intùs (9).

Cela, ni le chagrin qu'elle concevait contre les belles du voisinage, ne l'éclairait point encore : son feu brûlait et n'était point lumineux ; il n'inspirait pas encore de souhaiter le remède. On alla jusqu'à se plaire à donner à Caunus le titre de monsieur : on aimait mieux de lui le nom de Byblis, que celui de sœur,

Jam dominum appellat, jam nomina sanguinis odit.
Byblida jam mavult quàm se vocet ille sororem (10) ;

et néanmoins, pendant qu'on veillait, on n'avait pas la hardiesse d'envisager l'espérance. Ce fut en dormant, que l'on commença à s'apprivoiser à de si sales imaginations. Byblis endormie songeait souvent à son frère, et crut une fois jouir de lui.

. . . . Placidâ resoluta quiete
Sæpè videt quod amat, visa est quoque jungere fratri
Corpus, et erubuit, quamvis sopita jaceret (11).

Elle en eut honte, quoique ce ne fût qu'un songe ; mais le lendemain, elle fit bien des réflexions, et souhaita, non pas de veiller de cette matière, mais de dormir fort souvent comme cela.

Dummodò tale nihil vigilans committere tentem,
Sæpè licet simili redeat sub imagine somnus.
Testis abest somno, nec abest imitata voluptas.
Proh Venus, et tenerâ volucer cum matre Cupido!
Gaudia quanta tuli! quàm me manifesta libido
Contigit! ut jacui totis resoluta medullis!
Ut meminisse juvat! quamvis brevis illa voluptas,
Noxque fuit præceps, et cœptis invida nostris (12)!

Un peu après, elle se fâche que la qualité de sœur lui défende d'espérer celle d'épouse : elle se représente les Dieux qui ont épousé leurs sœurs, et ne peut croire que cette prérogative puisse tenir lieu de règle parmi les humains.

Sunt superis sua jura : quid ad cœlestia ritus
Exigere humanos, diversaque fœdera tento (13)?

Elle veut, ou se délivrer de sa passion, ou mourir : elle sent bien que si son frère l'avait le premier aimée, il aurait été écouté favorablement, d'où elle conclut qu'il faut qu'elle risque de s'ouvrir à lui par une lettre, si la pudeur ne lui permet pas de se servir de la parole. Elle prend la plume, et après mille agitations d'esprit, elle déclare sa passion. Elle représente à son frère plusieurs choses qui s'étaient passées, d'où il aurait pu deviner qu'il était aimé : elle le fait souvenir de certains soupirs qu'elle avait poussés, et de la coutume qu'elle avait prise de l'embrasser, et d'un je ne sais quoi qui pouvait faire connaître que ses baisers n'étaient pas ceux d'une sœur.

Esse quidem læsi poterat tibi pectoris index
Et color, et macies, et vultus, et humida sæpè
Lumina, nec causâ suspiria mota patenti,

(7) Ovid., Metam., *lib. IX, vs.* 443.
(8) Anton., Liberal., *cap. XXX, pag.* 155.
(9) Ovid., Metam., *lib. IX, vs.* 460.
(10) *Idem, ibid., lib. IX, vs.* 465.

(11) *Ibid., vs.* 468.
(12) *Ibid., vs.* 478.
(13) *Ibid., vs.* 509.

Digitized by Google

Et crebri amplexus, et quæ, si fortè notâ ti,
Oscula sentiri non esse sororia possent (14).

Elle proteste qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu pour éteindre cette flamme, et qu'elle n'a recours à lui qu'après avoir inutilement tenté tout autre remède. Elle l'exhorte à laisser examiner aux vieillards ce qui est juste ou injuste, et à se servir des priviléges de la jeunesse dans une chose, où les plus grands dieux servent d'exemple,

... Et sequimur magnorum exempla Deorum (15),

et où il n'aura à craindre ni l'opposition d'un père, ni le qu'en dira-t-on, puisque leur commerce pourra se cacher sous les familiarités que la bienséance autorise entre un frère et une sœur. Enfin elle implore sa pitié, et le conjure de ne vouloir pas être la cause de sa mort.

Nec nos aut durus pater, aut reverentia famæ,
Aut timor impedient; tantum absit causa timendi.
Dulcia fraterno sub nomine furta tegemus.
Est mihi libertas tecum secreta loquendi:
Et damus amplexus, et jungimus oscula coram.
Quantum est quod desit? miserere fatentis amorem,
Et non fassuræ, nisi cogeret ultimus ardor:
Neve merere meo subscribi causa sepulchro (16).

Le porteur de cette lettre lui vint rendre compte bientôt de l'indignation de Caunus. Ce coup la terrassa, et la fit évanouir; mais dès qu'elle eut recouvré la connaissance, elle fit des plaintes qui marquèrent qu'elle ne se voulait point rebuter. Elle se blâma de s'être servie d'une lettre, et se figura que ses discours auraient pu avoir beaucoup plus de force, et que peut-être le messager n'ayant pas bien pris son temps, avait détourné le bon succès.

Forsitan et missi sit quædam culpa ministri:
Non adiit aptè, nec legit idonea, credo,
Tempora, nec petiit horamque, animumque vacantem.
Hæc nocuêre mihi . . . . (17).

Elle s'avisa de tout ce qui la pourrait excuser dans ses nouvelles tentatives; tant les passions sont ingénieuses à se flatter, tant elles mériteraient qu'on les prît pour des animaux, et même pour ces sortes d'animaux qui ont le plus d'industrie à chercher leur nourriture! Elle résolut de se déclarer de vive voix: elle parla, et reparla, sans que l'inutilité de ses prières la décourageât jamais. Caunus, las de refuser avant qu'elle fût lasse d'être refusée, abandonna le pays.

Si Ovide n'avait pas mérité en cet endroit-ci, autant ou plus qu'en mille autres, la censure des grammairiens, qui ont trouvé qu'il s'arrêtait trop sur les détails, il aurait fait une peinture achevée. Lascivior aliquanto est Ovidius, *inquit Fabius lib.* 10. *Institutionum, cap.* 2 et nimius amator ingenii sui, *et mox:* Ovidii Medea videtur mihi ostendere, quantum vir ille præstare potuerit, si ingenio suo temperare, quàm indulgere maluisset. *Et hic sanè fatendum est, lascivire ipsius ingenium, nactum scil. materiam sequacem et genio suo affinem* (18). Notez que je ne marque qu'une partie des traits dont il s'est servi.

(C) *Antonin Liberalis raconte l'issue de la passion de Byblis un peu autrement qu'Ovide.*] Il dit que Byblis, recherchée en mariage par de grands partis, les méprisa tous; et que, ne pouvant résister à la furieuse passion qu'elle avait conçue pour son frère, elle résolut de se jeter du haut en bas d'une montagne. Elle était prête d'exécuter ce dessein, lorsque les nymphes touchées de compassion l'en empêchèrent. Elles firent plus; car elles l'endormirent profondément, et lui changèrent pendant ce sommeil sa condition humaine en la condition des immortels: elles la nommèrent la nymphe hamadryade Byblis, et l'agrégèrent à leur communauté. L'eau, qui découlait de la montagne d'où elle avait voulu se précipiter, fut appelée les larmes de Byblis (19). D'autres prétendent que la fontaine qu'on appelait Byblis se forma où cette fille avait pleuré, et s'était pendue (20).

(14) *Ibid., vs.* 536. *L'Amarillis du* Pastor fido, *sans savoir que la personne déguisée en fille fût son amant, trouva néanmoins une grande différence entre ses baisers et ceux des autres filles:*

Quando la leggiadrissima Amarilli
Giudicando i miei baci
Più di quell d'ogn' altra saporiti, etc.

Voyez la I^{re}. scène de l'acte II du Pastor fido. *pag.* 82, *édition de Venise, en* 1605, *in-4°.*

(15) Ovid., Metam., *lib. IX, vs.* 554.

(16) *Ibid*, *vs.* 555.

(17) *Ibid.*, *vs.* 600.

(18) Farnab. in Ovidium, Metam., *lib. IX, vs.* 591, *pag.* 225.

(19) Anton. Liberalis, Metam., *cap. XXX.*

(20) Photius et Parthenius, de Amatoriis Affect., *cap. XI.*

(D) *Quelques-uns disent...... que Caunus l'aima.*] L'une des narrations de Conon, desquelles Photius nous a laissé des extraits, porte que Caunus, ayant employé inutilement plusieurs moyens pour obtenir la jouissance de Byblis sa sœur, s'exila lui-même. On ne sut point ce qu'il était devenu. Cela fit un si grand chagrin à Byblis, qu'elle abandonna sa patrie, et qu'elle se mit à mener une vie vagabonde; enfin, elle se sentit si angoissée, Πρὸς τοὺς ἀτελεῖς ἱμέρους ἀπαγορεύουσα, *Ob frustratos amores animo fracta* (21), en considérant le mauvais succès des amours de Caunus, qu'elle fit de sa ceinture un licou, et se pendit. Caunus errant par le monde, vint en Lycie, où la naïade Pronoé lui annonça que l'amour l'avait vengé, vu que Byblis s'était pendue. Τά τε συνενεχθέντα τῇ Βυβλίδι λέγει, καὶ ὡς ἐχρήσατο τῷ ἔρωτι δικαςῇ : c'est-à-dire, selon la version d'André Schot, *Quæ Byblidi accidissent narrat, utque amore sit coacta mori.* « Mariez-vous avec moi, ajouta-t-» elle, vous régnerez sur ce pays-ci. » La proposition fut acceptée (22). Parthénius raconte, 1°. que Nicænetus avait débité que Caunus, aimant malgré lui sa sœur, sortit du pays, et s'engagea à de longs voyages; et que Byblis fut bien affligée de l'absence de son frère; 2°. que la plupart des auteurs rapportent que ce fut elle qui aima Caunus, et qui le pria de ne faire pas le cruel; qu'il abhorra cette vilaine proposition, et se retira chez les Leleges, et y bâtit une ville qui fut appelée Caunus; et que Byblis, voyant d'un côté que sa passion durait toujours, et de l'autre qu'elle avait contraint son frère à sortir de son pays, fut accablée de tant de douleur, qu'elle se pendit à un arbre (23). Le scoliaste de Théocrite a suivi la tradition la moins commune : ἧς (Βυβλίδος) dit-il, ἐρασθεὶς ὁ Καῦνος, ἀπέλιπε Μίλητον (24). Étienne de Byzance a suivi l'autre tradition, savoir que Byblis, amoureuse de son frère, s'étrangla à cause qu'il avait pris la fuite (25).

(21) Photius, Bibl., *codice CLXXXVI*, *pag.* 423, et Narrat. II Cononis.

(22) *Idem*, *ibid.*

(23) Parthen., de Amatoriis Affectionibus, *cap. XI*.

(24) Schol. Theocriti ad Idyll. VII *v.* 115.

(25) Steph. Byzantin., *in* Καῦνος *ex edit.* Berkelii.

Hygin se contente d'assurer que la passion, qu'elle avait conçue pour son frère, la porta à se tuer (26). Eustathius dit la même chose (27); et voici deux vers d'Ovide conformes à la même tradition :

Byblida quid referam, vetito quæ fratris amore
Arsit, et est laqueo fortiter ulta nefas (28).

(E).... *D'autres en parlent d'une manière, qui ne déshonore, ni Byblis, ni Caunus.*] Considérez bien la narration de Nicænetus rapportée ci-dessus : vous y trouverez seulement que Caunus, à son grand regret, fut amoureux de sa sœur, et qu'il s'absenta; et que Byblis, très-affligée de cette absence, souhaita qu'il retournât, et pleura beaucoup sur ce sujet. Toutes ces choses sont compatibles avec la vertu la plus sévère; car on peut supposer que Byblis ne souhaita sinon que son frère se défît de sa passion, qui le tenait éloigné de la patrie. Sentir une passion criminelle, et la combattre jusqu'à s'éloigner de l'objet que l'on aime malgré soi, n'est pas un crime. C'est un sentiment aussi involontaire que la douleur : on n'en est pas responsable, à moins qu'on n'y acquiesce; et notez que Nicænetus donne à Caunus le bel éloge d'avoir toujours aimé la justice : Καῦνον ἔτικτεν ἀεὶ φιλέοντα θέμιςας. *Caunum peperit gaudentem legibus æquis* (29).

(26) Hygin., *cap. CCXLIII*, *pag.* 299.

(27) Eustath., in Dionys. Perieget., *vs.* 533.

(28) Ovid., de Arte amandi, *lib. I*, *vs.* 284.

(29) Parthen. de Amatoriis Affect., *cap. XI*.

BYBLOS, ville maritime de Phénicie, entre Tripoli et Beryte, était située sur un coteau, et la plus ancienne ville du monde (*a*), si l'on en veut croire quelques auteurs (*b*), qui assurent qu'elle fut bâtie par Saturne, fils du Ciel et de la Terre. Malcandre et Astarté son épouse, qui y régnaient, y firent un bon accueil à Isis, lorsqu'elle y alla pour chercher le corps d'Osiris que les flots de la mer

(*a*) Stephan. Bysant. *in* Βύβλος.

(*b*) Sanchoniatho, *apud* Euseb., Præpar. evang., *lib. I*, *cap. X*, *pag.* 37.

Digitized by Google

avaient jeté sur cette côte (*c*). Les grammairiens ont fondé sur ce voyage l'une de leurs observations étymologiques (A). Quelques habitans de Byblos contaient qu'Osiris avait été enterré dans leur ville, et que c'était en son honneur que l'on pratiquait les cérémonies qui passaient pour être faites en l'honneur d'Adonis(*d*). La ville de Gobel, ou Gebal, dont il est parlé au verset 9 du chapitre XXVII d'Ézéchiel, était celle de Byblos, si l'on en croit saint Jérôme (*e*); ce qui se peut confirmer par la version des Septante. On croit aussi que les Bybliens furent employés par Hiram, roi de Tyr, pour préparer les matériaux du temple de Salomon (*f*). Ils secouèrent le joug des Tyriens, et s'érigèrent en un royaume particulier. Ils furent ensuite tributaires des rois de Perse (B). Cette ville ayant été subjuguée par Alexandre demeura soumise aux Ptolomées, rois d'Égypte, jusques à ce qu'Antiochus-le-Grand leur eut enlevé la Phénicie, dont il fit une province du royaume de Syrie, l'an 3 de la 140e. olympiade, le 536 de Rome (*g*). Les guerres civiles ayant renversé ce royaume-là, Tigranes, roi d'Arménie, se rendit maître de la haute Syrie; et alors il s'éleva un tyran qui établit son autorité dans Byblos. Il fut décapité par les ordres de Pompée (*h*). Strabon, en disant cela, remarque que Byblos, le siége royal de Cinyras, était consacrée à Adonis (C). La déesse Vénus y était particulièrement honorée (D). Isis y avait aussi un temple (*i*). Byblos fut attribuée à la Phénicie maritime dans la division qui fut faite des provinces sous les empereurs chrétiens. Ses évêques ont paru dans le premier concile de Constantinople, et dans le concile de Chalcédoine. Les Génois la délivrèrent de la domination des Sarrasins l'an 1106; mais elle retomba sous le joug des infidèles après la victoire que Saladin remporta sur les chrétiens l'an 1187 (*k*). Il y avait en Égypte une ville nommée BYBLOS, qui était très-forte. C'est ce que nous apprenons des extraits que Photius nous a conservés de Ctésias (*l*). Voyez aussi le Dictionnaire de *Stephanus Byzantinus*.

(*c*) Plut., de Iside et Osiride, *pag.* 357.

(*d*) Lucian., de Deâ Syriâ, *pag.* 879, *tom. II.*

(*e*) Hieron., de Locis hebraïcis.

(*f*) *Voyez le IIIe. livre des* Rois, *chap. V, vers.* 9.

(*g*) *Voyez* Polybe, *au liv. V.*

(*h*) Strabo, *lib. XVI, pag.* 521.

(*i*) Plut., de Iside et Osiride, *pag.* 357.

(*k*) *Voyez le père* Noris, de Epochis Syro-Macedonum, *dissert. IV, cap. ult., pag.* 466 *et seqq.*

(*l*) Photius, *cap. LXXII, pag.* 120, 121.

(A) ***Les grammairiens ont fondé sur le voyage d'Isis à Byblos l'une de leurs observations étymologiques.***] Remarquons en premier lieu, que le mot *βύβλος* signifie la plante qui fournissait la matière dont on faisait le papier, et rapportons après cela ce qu'ont dit les faiseurs d'étymologie. Ils ont assuré que Byblos fut ainsi nommée, parce que ce fut le lieu où Isis pleurant Osiris posa son diadème, qui était fait de papier (1). D'autres veulent que ce nom vienne de ce que le papier se conservait dans cette ville autant de temps qu'on voulait, sans se gâter en nulle manière (2). Consultez Étienne de Bysance, et l'auteur du grand Etymologicon.

(1) Stephan. Byzant., *in* Βύβλος.

(2) *Idem, ibidem.*

Digitized by Google

(B) *Les Bybliens furent tributaires des rois de Perse.*] Arrien raconte qu'Enulus, roi des Bybliens, servait avec ses vaisseaux dans la flotte de Darius ; mais qu'ayant appris que Byblos avait capitulé avec Alexandre, il abandonna le parti des Perses, et fut joindre ses vaisseaux à la flotte macédonienne (3).

(C) *Strabon.... remarque que Byblos, le siége royal de Cinyras, était consacrée à Adonis.*] Je m'en vais copier cet endroit de Strabon, pour faire sentir la négligence avec laquelle les anciens auteurs écrivaient. Ἡ μὲν οὖν Βύβλος τὸ τοῦ Κινύρου βασίλειον, ἱερά ἐστι τοῦ Ἀδώνιδος· ἣν τυραννουμένην ἠλευθέρωσε Πομπήϊος πελεκίσας ἐκεῖνον (4), c'est-à-dire, *Byblos, la résidence du roi Cinyras, est consacrée à Adonis. Pompée la délivra de la tyrannie, en lui faisant couper la tête.* Voici le sens le plus naturel de cela. Cinyras avait établi le siége de sa tyrannie à Byblos; mais Pompée lui fit trancher la tête : et par ce moyen il redonna la liberté à cette ville. Or il n'y a nulle apparence que Strabon ait eu cette pensée : et si c'était son sens, il serait d'ailleurs coupable d'une extrême négligence, puisqu'il nous ferait sortir de terre tout d'un coup un tyran nommé Cinyras, et qu'il nous laisserait là, sans nous en dire quoi que ce soit. Il n'a pas été obligé d'être plus long, si l'on suppose qu'il parle de l'ancien Cinyras, père d'Adonis; car ce nom était assez connu. Je crois qu'il parle de lui; et sur ce pied-là, que ferons-nous de son ἐκεῖνον ? à quoi pouvons-nous le rapporter? Notez que son traducteur latin a mal rendu le ἱερά ἐστι Ἀδώνιδος, par *in quâ sunt Adonidis templa.* Pinedo a relevé cette faute (5). Voyons une petite négligence du père Noris : *Adonis*, dit-il (6), *filius fuerat Cyneræ* (7) *apud Byblum regis, ut ex Plutarcho et Ovidio prænotavi.* Or il est certain que touchant cela il n'avait point allégué Plutarque, mais Strabon; et qu'Ovide, qu'il avait allégué, ne dit point que le père d'Adonis fût roi de Byblos, ni le mari de la mère de cet Adonis. Il suppose que cette mère était fille du père d'Adonis, et c'était la tradition générale. Néanmoins l'auteur s'exprime de cette manière : *Cyneras fuit è vetustis Bybli regibus, qui ex Zmyrnâ conjuge Adonim puerum formosissimum suscepit* (8).

(D) *Vénus y était particulièrement honorée.*] Elle y avait un temple, dans lequel on célébrait les cérémonies du culte d'Adonis. Lucien en parle comme témoin oculaire : Εἶδον δὲ καὶ ἐν Βύβλῳ μέγα ἱρὸν Ἀφροδίτης Βυβλίης· ἐν τῷ καὶ τὰ ὄργια ἐς Ἄδωνιν ἐπιτελέουσι. *Vidi etiam Bybli magnum Bibliæ Veneris templum, in quo ritus quosdam sacros in Adonidem peragunt* (9). Il parle aussi d'un autre temple de Vénus, consacré par Cinyras, sur le mont Liban, à une journée de Byblos (10). Il le fut voir. Le père Noris estime que peut-être c'est le même temple que Constantin fit démolir (11), et qui était consacré à Vénus Aphacitide proche le mont Liban et la rivière d'Adonis (12). Je ne crois pas qu'il faille douter de cela, puisqu'Eusèbe remarque que le temple de cette Vénus était sur le mont Liban. Au reste, le surnom d'Aphacitide était pris du lieu où ce temple fut bâti, comme l'observe Zosime (13); et apparemment c'est de cette Vénus que Macrobe parle dans le chapitre XXI du Ier. livre des Saturnales, et non pas de Vénus Architide, comme portent les éditions (14). Il s'agit là du culte de Vénus et d'Adonis parmi les Assyriens, et l'auteur dit même, que le simulacre de cette Vénus était sur le mont Liban. Eusèbe remarque qu'il se commettait une infinité d'infamies d'homme à homme, et d'homme à femme, dans le temple que Constantin fit détruire (15); mais Sozomène

(3) Arrian., Expedit. Alex., *lib. II.*

(4) Strabo, *lib. XVI*, *pag.* 521.

(5) Pinedo, in Steph. Byzant., *pag.* 186.

(6) Noris, de Epoch. Syro-Maced., *dissert. IV*, *pag.* 469.

(7) *Il fallait dire* Cinyræ.

(8) Noris, de Epoch. Syro-Maced., *pag* 467.

(9) Lucian. de Deâ Syriâ, *pag.* 878, *tom. II.*

(10) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 880, 881.

(11) Euseb., de Vitâ Constant., *lib. III*, *cap. LV.* Sozomen., *lib. II*, *cap. V.*

(12) Noris, de Epoch., Syro-Maced., *pag.* 467.

(13) Zosim., Hist., *lib. I.*

(14) *Voyez* Seldenus, de Diis Syris, *synt. II*, *cap. III*, *pag.* 204.

(15) Euseb., de Vitâ Constant., *lib. III*, *cap. LV.*

Digitized by Google

se contente d'observer que les gentils assuraient, qu'un certain jour de l'année, l'efficace des invocations faisait descendre du sommet du mont Liban un feu en forme d'étoile, qui s'enfonçait dans la rivière voisine. Ils prétendaient que ce feu était Vénus même, qu'ils appelaient Uranie (16).

(16) Sozomen., *lib. III*, *cap. V.*

BIGOIS, nymphe qui avait écrit dans la Toscane un livre touchant *l'Art d'interpréter les éclairs*. On gardait ce livre à Rome, dans le temple d'Apollon avec quelques autres de cette nature (*a*).

(*a*) Servius in Æn. *lib. VI*, *vers.* 72.

BIGOT * (ÉMERIC), l'un des plus savans et des plus honnêtes hommes du XVII[e]. siècle, était de Rouen (*a*), et d'une famille très-illustre dans la robe (A). Il naquit l'an 1626 (*b*). L'amour des lettres le détourna des emplois publics : il ne s'occupa que de livres et de sciences : il augmenta merveilleusement la bibliothéque que monsieur son père lui avait laissée (B). On s'assemblait une fois chez lui toutes les semaines, pour des conversations d'érudition. Il entretenait commerce de lettres avec un grand nombre de savans : ses conseils et ses lumières étaient utiles à beaucoup d'auteurs; et il travaillait de son chef au bien et à l'avantage de la république des lettres. Il n'a publié qu'un livre (C); mais apparemment il en aurait publié d'autres, s'il avait assez vécu pour y mettre la dernière main. M. Ménage dans le royaume, et Nicolas Heinsius dans les pays étrangers étaient ses deux plus intimes amis (D). Il n'avait contracté aucun des défauts que la science traîne avec soi : il était modeste et ennemi des contestations. En général, on peut dire que c'était le meilleur cœur qu'il y eût au monde (E). Il mourut à Rouen, le 18 de décembre 1689, âgé d'environ soixante-quatre ans (*c*). Il a témoigné par son testament, qu'il mourait avec la même affection pour le bien des lettres avec laquelle il avait vécu (F).

* Joly rapporte et transcrit l'éloge que fait de cet article Fr. Camusat, à la page 17 des *Mélanges de littérature tirés des lettres de M. Chapelain*, 1726, in-12 dont il fut éditeur.

(*a*) Hist. des Ouv. des Sav. *Mois de février* 1690, *pag.* 267.

(*b*) *Là même.*

(*c*) Gazette de Paris, *du* 24 *décembre* 1689.

(A) *Il était de Rouen, et d'une famille très-illustre dans la robe.*] Selon le bel éloge que M. de Beauval lui a consacré dans son Histoire des Ouvrages des Savans (1), il était fils du doyen de la cour des aides, et d'une fille de M. Groulart, premier président au parlement de Normandie; et *il comptait parmi ses ancêtres deux présidens au mortier, un avocat général, et six conseillers au parlement.* Développons un peu cela, selon le détail que M. le Laboureur nous fournit. LAURENS BIGOT, seigneur de Tibermenil, était avocat général au parlement, lorsque la ville fut prise sur ceux de la religion, l'an 1562. Il était catholique zélé, et il contribua de toutes ses forces à la penderie qui se fit alors à Rouen. Les historiens huguenots se sont plaints de sa rigueur. Il mourut le 13 de juillet 1570. Il était fils d'ANTOINE BIGOT, lieutenant général du bailli de Rouen, et il fut père d'HÉMERY BIGOT, seigneur de Tibermenil, qui fut pourvu en survivance de la charge de son père, avec dispense d'âge, par lettres du 1[er]. novembre 1551, registrées au Parlement le 21 août 1552, et

(1) *Au mois de février* 1690, *pag.* 266, 267.

l'exerça depuis l'an 1570 jusqu'en 1578, qu'il fut élevé à la charge de président au même parlement. Il s'était opposé en la même année à la proposition qui fut faite aux états de Blois, d'exclure de la succession à la couronne de France, le roi de Navarre, comme l'a remarqué M. de Thou, au livre LXIII de son Histoire. On a imprimé plusieurs de ses *Lettres* avec celles d'Étienne Pasquier (2). Il ne laissa point d'enfans. Cette famille a été continuée par Jean et Étienne Bigot, frères de l'avocat général. Je laisse là les descendans de Jean Bigot : quant à Étienne, il eut douze fils et six filles. Laurens Bigot, sieur de la Turgère, l'un de ses fils, père d'Étienne Bigot, conseiller en la cour des aides de Rouen, qui transmit sa charge à Guillaume Bigot, son fils, père de Guillaume Bigot, conseiller au parlement de Rouen. Jean Bigot, autre fils d'Étienne, fut lieutenant du bailli de Rouen, et eut pour seul héritier Jean Bigot, *son fils, sieur de Sommenil, conseiller en la cour des aides de Rouen, qui, dans sa riche bibliothéque, a assemblé les vérités en original de l'histoire de la Province de Normandie*, et qui, *de Barbe Groulart, sa femme, fille de Claude, premier président au parlement de Rouen, a eu dix-neuf enfans, entre autres* Jean, *sieur de Sommenil, conseiller au parlement de Normandie*, Nicolas, *sieur de Cleuville, qui a succédé à la charge de son père, et* Hémery Bigot (3), qui est le sujet de cet article.

(B) *Il augmenta ... la bibliothéque que monsieur son père lui avait laissée.*] J'ai déjà dit (4) quelque chose touchant cette bibliothéque de M. Bigot le père, en citant M. le Laboureur; mais voici un homme qui en parle plus amplement. « M. Jean Bigot, » écuyer, sieur de Sommeuil (5) et » de Cleuville, doyen des conseillers » de la cour des aides de Normandie, » a une grande connaissance des bons » livres, desquels il a fait une magnifique bibliothéque, composée de » plus de 6000 volumes, entre lesquels il y a plus de 500 manuscrits » très-bons et bien rares, lesquels il » communique facilement à ceux qui » en ont besoin pour le public, en » quoi il sera à jamais louable (6). »

(C) *Il n'a publié qu'un livre.*] C'est la *Vie de saint Chrysostome*, composée par Palladius. Ni Fronton du Duc, ni Henri Savill, n'avaient pu venir à bout de trouver le texte grec de cet ouvrage : on n'en avait qu'une traduction latine, composée par Ambroise de Camaldoli. M. Bigot trouva le grec à Florence, dans la bibliothéque du grand-duc, et le publia à Paris, l'an 1680. Il y joignit la nouvelle traduction latine qu'il en avait faite, et quelques autres traités. Le Journal des Savans en parla dans un assez grand détail; mais sans rien toucher qui concernât une *Lettre de saint Chrysostome* * *au moine Césarius* (7). Consultez les journalistes de Hollande, qui en ont parlé souvent (8). Voici de quelle manière ils l'ont fait en dernier lieu : le *dessein* de M. Bigot *avait été de joindre* à la Vie de saint Chrysostome l'Épître *à Césarius, qu'il avait déterrée dans une bibliothéque de Florence; mais elle parut si formelle contre la Transsubstantiation, que les examinateurs le contraignirent à la supprimer* (9).

(D) *M. Ménage... était de ses plus intimes amis.*] De tous les endroits du

(2) L'épigramme LX *au livre II de* Pasquier *est adressée* ad Edemericum Bigotium Tiber menium, in Senatu Rotomagensi præsidem.

(3) *Tiré des* Additions de M. le Laboureur *aux* Mémoires de Castelnau, *tom. I, pag.* 884 *et suiv.*

(4) *Dans la remarque précédente, vers la fin.*

(5) *Il fallait dire* Sommenil. *Les noms propres sont étrangement défigurés dans les livres du père* Jacob.

(6) *Le père* Jacob, *dans son* Traité des Bibliothéques, *pag.* 681, *imprimé l'an* 1644.

* Dans Chaufepié on lit des détails sur la suppression faite, par ordre des examinateurs, de la *Lettre de saint Chrysostome au moine Césarius.* Cette Lettre parut trop formelle contre le dogme de la transsubstantiation. Chaufepié est donc ici de l'avis adopté par Bayle; mais Joly soutient qu les examinateurs ne regardèrent pas comme suffisantes les preuves sur lesquelles on s'appuyait pour attribuer cette pièce à saint Chrysostome. Joly s'appuie sur les *Mémoires de Trévoux*, février et mars 1737, ainsi que sur l'*Histoire générale des Auteurs sacrés et ecclésiastiques par* D. Ceillier, tom. IX, pag. 248.

(7) Journal des Savans *du* 25 *mars* 1680, *pag.* 103 *de l'édition d'Amsterdam : vous y trouvez ces paroles à la louange de l'auteur :* M. Bigot, fameux par sa riche bibliothéque, et qui fait depuis long-temps l'honneur des Lettres à Rouen.

(8) Nouvelles de la République des Lettres, *juin* 1685, *art. III, pag.* 605 ; *juin* 1686, *art. VII, pag.* 685 *et ailleurs.*

(9) Histoire des Ouvrages des Savans, *février* 1690, *pag.* 267.

Ménagiana où il est parlé de M. Bigot, je ne copie que celui de la page 75. « Si j'étais à l'âge de quarante ans, » je pleurerais amèrement la mort de » M. Bigot ; mais je suis tellement ac- » cablé de mes maux, que je ne suis » plus capable d'être sensible aux » maux étrangers. Je suis aussi mal- » heureux que Priam, qui survécut » à tous les siens. Il y a trente-cinq » ans, que M. Bigot logeait chez moi » toutes les fois qu'il venait de Rouen » à Paris, sans que nous ayons jamais » eu le moindre différent l'un avec » l'autre. Il était singulier en une » chose : comme il parlait peu, il ne » me disait jamais rien de ce qu'il » avait dessein de faire, nonobstant » la familiarité qui était entre nous ; » jusque-là que, lorsqu'il fit le voyage » de Rome, il ne m'en dit rien qu'un » jour ou deux avant de partir. Lors- » qu'il prit congé de moi, il me de- » manda seulement si je n'avais rien » à lui commander. Je perds beau- » coup à sa mort. Il m'avait écrit, il » n'y avait pas long-temps, qu'il al- » lait lire tous les anciens poëtes gau- » lois pour l'amour de moi, et qu'il » me ferait part de tout ce qu'il trou- » verait de propre pour mes *Origines » de la langue française*. La biblio- » théque qu'il a laissée vaut au moins » quarante mille francs. Il avait une » grande littérature, et les savans » de Hollande attendaient ses lettres » comme des décisions sur les diffi- » cultés qu'ils lui proposaient. » C'est une très-belle amitié, que celle qui a duré si long-temps, sans aucune interruption, entre ces deux hommes illustres. Celui qui a dit que ces sortes d'amitiés sont heureuses (10) aurait pu dire avec autant de raison qu'elles étaient rares. M. Ménage a dédié à M. Bigot son Anti-Baillet.

(E) *C'était le meilleur cœur qu'il y eût au monde.*] Je ne saurais mieux commenter ce texte, que par les paroles de M. de Beauval. *Jamais*, dit-il (11), *l'on ne fut un plus sincère ni plus fidèle ami, et il avouait lui-même que c'était la louange qui le touchait davantage. Il était d'une probité peu commune dans ce siècle malheureux*, et tellement *ennemi du faste, que sa modestie allait jusqu'à la simplicité dans ses mœurs. Son humeur pacifique et tranquille le rendait incapable des éclats et des querelles, que la jalousie cause parmi les gens de lettres.*

(F) *Il a témoigné par son testament, qu'il mourait avec la même affection pour les lettres avec laquelle il avait vécu.*] « Il a substitué sa bibliothéque » à sa famille, pour en éviter le par- » tage, et il en a confié le soin à » M. Bigot de Monville, conseiller au » parlement de Paris, avec un legs » considérable pour la grossir et » l'augmenter tous les ans (12). »

(10) *Felices ter et amplius*
Quos irrupta tenet copula : nec malis
Divulsus querimoniis,
Supremâ citius solvet amor die.
Horat., Od. XIII, *lib. I. L'épithète rari ne ferait pas un sens moins vrai que l'épithète* felices.

(11) Histoire des Ouvrages des Savans, *février* 1690, *pag.* 267.

(12) *Là même.*

BIGOT (Guillaume), natif de Laval au pays du Maine *(a)*, médecin et philosophe, a été un savant homme, sous le règne de François Ier. On a cru que le docte Pierre Castellan conçut quelque jalousie contre lui, et que par la crainte de souffrir éclipse, il l'empêcha d'avoir accès auprès du roi. D'autres disent que ce fut une calomnie, à laquelle Mélanchthon ajouta foi trop légèrement (A). Il est sûr que le moyen dont on prétend que Castellan se servit pour rendre odieux Guillaume Bigot à leur commun maître, a très-peu de vraisemblance (B). Le conte, qui en a été inséré dans le *Ménagiana*, n'est point exact (C). Bigot devait être un grand philosophe, puisqu'il a été fort loué par Jules-César Scaliger *(b)*. Il publia quelques traités, les uns en vers, les autres en prose (D). On se trompe, quand on dit que Calvin lui reprocha la

(a) La Croix du Maine, *pag.* 141.
(b) *Voyez la remarque* (D), *à la fin.*

détention de la vérité en injustice (E). Bongars n'avait point ouï parler de notre Guillaume Bigot; car dans une lettre qu'il écrivit le 6 d'août 1596, il demande qu'on lui apprenne quel homme c'était (F).

J'ai bien des choses curieuses à ajouter à cet article. Notre Guillaume Bigot était fils de JEAN BIGOT, et il naquit vers la fin du mois de juin 1502; car il dit dans une lettre, datée de Bâle le 27 de décembre 1536, qu'il sortit de France âgé de vingt-huit ans, et qu'il y a déjà six ans et demi qu'il est exilé de sa patrie. Il avait donc trente-quatre ans et demi, quand il écrivit cette lettre. *Il y a peu d'auteurs qui se plaignent tant de leurs ennemis, que fait ce philosophe dans ses ouvrages. On y trouve toujours quelque lettre* apologétique, *ou* antilogique, *destinée à réfuter les calomnies de ses adversaires. Ce qui l'a obligé de nous apprendre bien des particularités de sa vie* (G), *dont même quelques-unes se sentent de l'ingénuité de Cardan* (c), *tant elles sont peu judicieusement débitées* (*d*). Il nous fait savoir, entre autres choses, que le galant de sa femme fut châtié tout comme Abélard. Voyez ci-dessous la remarque (G) (*e*).

(c) *Voyez les remarques de l'article* CARDAN, *et particulièrement la remarque* (H).

(*d*) *Voyez ci-dessous citation* (13).

(*e*) *Entre les citations* (13) *et* (14).

(A) *On a dit que Castellan... l'empêcha d'avoir accès auprès du roi...; et que ce fut une calomnie, à laquelle Melanchthon ajouta foi trop légèrement.*] Nous avons deux choses à faire: il faut montrer ce que Mélanchthon publia, et ce qui fut dit contre Mélanchthon sur ce sujet. Voici les paroles de Mélanchthon: *Duo sunt in Galliâ viri excellenter docti, Castellanus et Bigotius. Et quia Castellani disputationes crebrò à Rege audiuntur, hortatur quispiam ex proceribus ut Bigotius etiam audiatur. Interrogat rex in quo doctrinæ genere versetur. Cùmque alii honorifico testimonio eum ornarent, tandem Castellanus, qui augeri ejus opinionem nolebat, interpellans, Quid, inquit, tantoperè prædicatis? Est Aristotelicus. Rex interrogat qualis sit ea descriptio. Dicam, inquit Castellanus. Aristoteles* ἀριστοκρατίαν *adfirmat meliorem statum esse quàm regnum. Hâc voce apud regem sciebat se omnem auctoritatem et Aristoteli et ejus studiosis detraxisse. Cùmque rex interrogaret an hoc scripserit Aristoteles, et ceteri id adfirmarent, audivissetque defendere Bigotium Aristotelicas sententias, delirare Aristotelem inquit, et negavit se defensorem harum ineptiarum auditurum esse. Facilè vicit Castellanus tali judice* (1). L'auteur de la Vie de Castellan réfute cela avec quelque force. Ce qu'il dit mérite d'être ici tout du long. *A Bigotio Gorgiam quendam in vicis et quadriviis profitente ita privatim et publicè lacessitus conviitisque appetitus fuerat, et scripto apud exteros traductus, ut meritò eum odio prosequi posse videretur. Nam et Philippum Melanchthonem calumniis ita illi infestum reddiderat, ut is nimiùm credulus et facilis ea de ipso scriberet quæ nos, propter publicam causam, non sine gemitu legere poteramus. Nempè Castellanum ex eo calumniatorum esse genere qui, invidiâ concitati, mendaciis confictis bonas causas apud reges oppugnarent et deteriores redderent. Argumento esse Bigotium, quem ille philosophiâ Aristotelicâ præstantem, ne sibi et suæ gratiæ obesset, eum odiosum regi reddere meditaretur. Aristotelem, quod laudato paucorum et populi principatu unius imperium improbâsset, apud regem graviter criminatus esset. Quod totum cùm esset vanissimum, et à Castellano Aristotelem amante et admirante alienissimum, nec minùs improbè*

(1) Melanchthon, *in* Responsione contra Clerum Coloniensem, *editâ anno* 1543.

à Bigotio confictum quàm à Melanchthone leviter litteris mandatum, Bigotum tamen posteà in gratiam receptum regi commendavit, atque illi quæ à rege petebat apud Nemausenses impetravit (2). On voit dans ces paroles, 1°. que Bigot, à l'imitation des anciens sophistes, et nommément de Gorgias, déclamait et faisait leçon à tout bout de champ ; 2°. qu'il avait médit de Castellanus, et en particulier, et en public ; 3°. qu'il fit sa paix avec Castellanus, et qu'à la recommandation de cet ennemi réconcilié, il obtint de François I^{er}., ce qu'il souhaitait d'avoir à Nîmes.

(B) *Le moyen, dont on prétend que Castellan se servit pour nuire à Bigot..., a très-peu de vraisemblance.*] Je ne répéterai point les remarques de Pierre Galand contre le narré de Mélanchthon : j'en ferai qu'il n'a point faites. 1°. Il n'est nullement vraisemblable que François I^{er}. ait demandé ce que c'était qu'un philosophe aristotélicien. Il avait trop de lumières ; et il se faisait trop exactement rendre compte de l'état où était l'université de Paris ; en un mot, il avait eu trop souvent des conversations avec des personnes doctes, pour ignorer le nom d'Aristote, et ce que c'était qu'un sectateur d'Aristote. La demande qu'on veut qu'il ait faite serait vraisemblable, nonobstant l'érudition de ce prince, si c'eût été une chose rare et nouvelle en France, que d'être péripatéticien ; mais comme il n'y avait presque personne dans les chaires de philosophie, qui ne fît profession ouverte de suivre Aristote, rien n'est plus contraire aux apparences, que de supposer que ce prince fut si étourdi d'une idée de nouveauté à l'ouïe de *philosophe aristotélicien*, qu'il voulut tout aussitôt qu'on lui expliquât ces termes. 2°. La prospérité où était alors la secte péripatéticienne, et le respect infini qu'on portait à Aristote, ne permettent pas de croire que Castellanus ait cru pouvoir nuire à la gloire d'un rival, en le traitant de péripatéticien. C'eût été prendre une fausse route, pour affaiblir les éloges qu'il entendait donner à Bigot en présence de François I^{er}. 3°. Les professeurs en philosophie dans les universités de France n'expliquent point la politique ; et l'on se serait rendu ridicule en ce temps-là, si l'on avait dit, *je m'en vais vous expliquer ce que c'est qu'un philosophe aristotélicien : c'est un homme, qui préfère les républiques aux monarchies.* 4°. Il est très-certain que François I^{er}. se rendit le protecteur d'Aristote contre Ramus. L'historien de Castellan conte que ce prince pensa condamner aux galères ce rebelle d'Aristote (3). On a donc quelque sujet de penser que Mélanchthon ne rapporta pas la chose comme il fallait. On l'avait mal informé : il s'était laissé prévenir sans entendre les deux parties. Cependant ses paroles ont porté coup : je ne vois personne qui parle de notre Bigot, sans donner pour un fait certain ce que Mélanchthon en a publié ; tant l'étoile de certains hommes a de force pour immortaliser un conte, quel qu'il soit, vrai ou faux, conforme ou contraire aux apparences !

Naudé était dans l'erreur commune : car voici ce qu'il a dit : *Entre* les savans que François I^{er}. *tira à sa suite par les chaînons de sa libéralité,.... on n'eût pas manqué de voir Érasme, s'il eût voulu accepter la principauté de son collége royal, ou une chanoinie de quinze cents livres de revenu, qu'il lui offrit plusieurs fois*(*1) ; *et pareillement Guillaume Bigot, qui était le premier philosophe de son temps, si son grand aumônier, l'évêque de Mâcon, ne l'eût diverti de la volonté qu'il avait de l'approcher auprès de sa personne* (*2), *afin de n'avoir un si docte censeur des discours qu'il faisait tous les jours à sa table* (4).

(C) *Le conte, qu'on en a inséré dans le* Ménagiana, *n'est point exact.*] Voici ce conte. « Petrus Gallandius avait » des envieux, et ces envieux voulaient » faire venir de Normandie un nommé » Bigot, grand philosophe aristotéli- » cien, pour le supplanter par son » moyen. François I^{er}., à qui l'on en » avait parlé, demanda à Petrus Castel- » lanus quel homme c'était. Petrus » Castellanus répondit que c'était un

(2) Petrus Gallandius, *in* Vitâ Petri Castellani, *num.* 74, *pag.* 130, 131.

(3) Galland. Vita Castellani, *num.* 45, *pag.* 75.

(*1) Erasmi Epist. ad Christop. Messiam ; *item* ad Goclenium ; *item* ad Joannem Hond.

(*2) Ricther., *in* Axiomat. Polit.

(4) Naudé, Addit. à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 369, 370.

» philosophe qui suivait les sentimens » d'Aristote. *Et quels sont les senti- » mens d'Aristote?* ajouta François I^er. » *Sire*, repartit Petrus Castellanus, » *Aristote préfère les républiques à » l'état monarchique*. Cela fit une telle » impression sur l'esprit de Fran- » çois I^er., qu'il ne voulut plus en- » tendre parler de ce M. Bigot. Ainsi » Petrus Castellanus servit son ami » fort adroitement (5). » J'aurais quelques objections à faire contre ce récit. 1°. Notre Guillaume Bigot n'était point Normand, mais Manceau. 2°. Son habileté dans le péripatétisme n'était point propre à supplanter Pierre Galand, qui n'enseignait que les belles-lettres. 3°. Mélanchthon, qui doit passer pour l'écrivain authentique quant à ce fait, puisque ce n'est que par lui que l'on l'a su, ne dit point qu'il fût question de supplanter quelque professeur de Paris : il dit qu'on voulait introduire Bigot auprès de François I^er., afin que ce monarque, qui avait ouï tant discourir Pierre Castellanus, entendît aussi les discours de ce Guillaume Bigot. Remarquez bien, que lors même que le seul et unique auteur qui parle de quelque fait, s'abuse, on ne peut altérer sa narration sans un nouvel égarement. J'excepte les cas où l'on se fonde sur la véritable découverte du fait. 4°. Nous apprenons de la vie de Castellanus, qu'à sa recommandation François I^er. accorda à ce Bigot une chose qu'il demandait. Comment donc a-t-on pu dire que ce prince *ne voulut plus entendre parler de ce M. Bigot?*

(D) *Il publia quelques Traités, les uns en vers, les autres en prose.*] On imprima quelques-uns de ses vers français, *avec les poésies de Charles de Sainte-Marthe, oncle de Scévole* (6). Gesner parle d'un Recueil de Poésies *Gulielmi Bigotii Lavallensis*, imprimé à Bâle, l'an 1536 (7). *Il y a sept ans*, ajoute-t-il, *que j'ai vu l'auteur à Bâle*. Entre autres pièces, il y avait dans ce Recueil, *Catoptron ad emendationem juventutis factum Carmen, Epithalamium quoddam, et epigramma in empiricum* (8). Du Verdier Vau-Privas a donné ce titre, *Gulielmi Bigotii, Lavalensis, Christianæ Philosophiæ Præludium, Opus cum aliorum tum hominis substantiam luculentis expromens rationibus; Tolosæ*, 4, *apud Guidonem Boudevilleum*, 1549 (9). C'est apparemment à ce dernier livre que Jules-César Scaliger avait égard, lorsqu'il disait : *Sic videmus ejusdem rei diversas esse notiones : quas barbarè quidem barbaris, sed non inscitè apud doctos formalitates appellabamus. Hæc quidem risui sunt atque contemptui novis Lucianis atque Diagoris culinariis : sed non neglecta sunt à maximo philosopho Gulielmo Bigotio, qui quidem penè solus hoc summum jus hodiè tuetur in reconditâ philosophiâ* (10).

(E) *On se trompe, en disant que Calvin lui reprocha la détention de la vérité en injustice.*] Voici ce qu'on trouve dans les Notes d'un très-savant homme sur la Vie de Castellan. *Ad quem* (Bigotium) *extat epistola Joannis Calvini, data IV Kal. Januarii MDLVII, in quâ cum increpat quòd à superstitionibus, id est à professione fidei romanæ non recederet*. Cette lettre de Calvin est la CCXLVI (11) : elle est écrite à un Pierre Bigot, qui ne donnait pas gloire à Dieu par la profession de la vérité. Calvin avait autrefois logé avec lui. L'adversaire de Castellan s'appelait Guillaume Bigot : il n'est donc point celui à qui Calvin écrivit.

(F) *Bongars..... demanda qu'on lui apprît quel homme c'était.*] Il demanda cela, après avoir lu la lettre que Joachim Camerarius avait écrite à ce Guillaume Bigot. Elle est à la fin du III^e. livre du II^e. tome des Lettres de ce Joachim. *Stibarus quis fuerit, nisi molestum est, explica, et quis Vilelmus Bigotius Gallus, ad quem extat Epistola sub finem tertii libri* (12).

(G) *Les disputes qu'il a eues... l'ont obligé de nous apprendre bien des particularités de sa vie.*] « A peine avait- » il un an, que sa nourrice mourut de » peste. Notez en passant, qu'il avait » fallu lui chercher une nourrice aux » champs, aucune femme de la ville » ne le voulant élever, parce qu'il était » né avec deux dents. La mort de sa

(5) Ménagiana, *pag.* 147.
(6) La Croix du Maine, *pag.* 141.
(7) Gesner., *in* Biblioth., *folio* 287.
(8) *Ibid.*

(9) *In* Supplemento Epitomes Gesnerianæ.
(10) Jul.-Cæsar. Scalig., Exercit. CCCVII, *num.* 15, *pag.* 946, ad Cardanum.
(11) *In editione III, Hanov., ann.* 1597.
(12) Bongars., Epist. CXXX ad Camerar., *pag.* 483, *edit. Hag., ann.* 1695.

» nourrice, précédée de celle de treize » autres personnes de la même maison, » fut le commencement des malheurs » de notre Bigot. Aucun des voisins ne » voulut s'en charger, pas même en » avertir ses parens : en un mot, » on l'exposa sans pitié auprès d'une » haie, sur le bord d'un grand che- » min. Son père, que d'autres affaires » particulières avaient appelé de ce » côté-là, le trouva en cet état. De- » venu plus grand, son éducation fut » confiée à des gens qui n'en eurent » pas tout le soin nécessaire : aussi à » peine put-il se soustraire à leur dis- » cipline, qu'il se jeta dans la débauche. » S'étant attiré une mauvaise affaire à » Angers, il fallut se retirer à la cam- » pagne. Cette retraite ne lui servit » pas peu : elle le remit dans le goût » de l'étude; il s'appliqua au grec, » qu'il apprit sans maître et en peu » de temps. Toutes les autres sciences » ne lui coûtèrent pas davantage : il » avoue qu'il ne devait à ses premiers » maîtres qu'un peu de latin; et, pour » la philosophie, astronomie, astrolo- » gie, médecine, etc., il fut *αὐτοδί- » δακτος*. Après avoir passé quelque » temps dans cette retraite, il résolut » de passer en Allemagne, pour être » plus en liberté. Il fit ce voyage avec » M. du Bellai de Langey, que le roi » envoyait auprès des princes alle- » mands, pour les informer des droits » de sa majesté; laquelle négociation » se faisait secrètement : et M. de » Langey ne devait paraître dans » toutes ces cours que sous l'habit » d'un marchand de pierreries. Notre » Bigot vint à Tubinge, et y fut reçu » professeur en philosophie. S'étant » brouillé avec les autres suppôts de » cette université, pour avoir voulu » réfuter le système philosophique de » Mélanchthon, il fut obligé de quitter » la partie, et de s'en venir à Bâle, » en 1536, où il resta quelque temps. » Enfin, il revint en France, et trouva » un asile assuré chez MM. du Bellai ses » Mécènes. Budé voulut le retenir à » Paris, et lui faire donner *stipendium » regium philosophi*; mais Castellan » l'empêcha. Voici comme parle de » cette affaire un Guillelmus Figulus » Avenerus, qui a fait des notes sur » un poëme de Bigot à Jésus-Christ, » dont je vous parlerai ci-après. *Bu- » dæus, Bigotium, è Germaniâ re- » gressum, rogavit stipendium regium » philosophi præferret aulæ, quam » sequi parabat : quo de Bigotius vi- » cissim egit cum cardinale Bellaico » Mecœnate suo, id ut ferret; sed longè » aberat ab illo sibi desiderato scopo » Bigotius, cùm id apud Franciscum » regem tacitâ invidiâ et obtrectatione » quidam aulicus interrupisset, non » obscuriore certè Academiæ Parisien- » sis quàm Bigotii damno. Qui sit au- » tem is, in responsione Melanchtho- » nis ad Colonienses invenies : id nunc » Bigotius insinuat, et id quidem miris » fatis, cum eo invito ea invita claudatur* » (13). Était-ce d'une place de profes- » seur royal en philosophie, dont il » s'agissait? Quoi qu'il en soit, l'affaire » ayant manqué, Bigot songea à d'au- » tres emplois. On lui offrit une chaire » dans l'université de Padoue, avec » de bons appointemens : il la refusa, » et aima mieux s'en aller à Nîmes, » où il était appelé, pour remettre sur » pied l'université qu'un nommé Ba- » duellus y avait commencée. Le zèle, » qu'il témoigna à défendre les pré- » tendus priviléges de cette académie, » lui attira plusieurs ennemis, qui » rappelèrent Baduellus. Ce fut alors » une espèce de guerre entre les deux » maîtres et leurs écoliers. Bigot eut » quelques arrêts du parlement de » Toulouse, qui confirmèrent les con- » ventions qu'il avait faites avec la » ville. Il vint même à Paris; et, par » le moyen de ses amis, particulière- » ment du cardinal du Bellai, il ob- » tint quelques lettres du roi, et d'au- » tres personnes de la cour, adressées » au gouverneur et aux premiers de » la ville de Nîmes : mais pensant » venir jouir d'une tranquillité assurée » dans cette ville, et pour cet effet » ayant vendu ce qu'il pouvait avoir » de patrimoine à Laval, il vint pas- » ser à Toulouse, où il apprit bien » d'autres affaires. Sa femme de qui il » avait déjà eu deux filles, ne lui » ayant point gardé la foi conjugale, » et s'étant laissée aller aux caresses » d'un certain sien *compère*, joueur » d'instrumens, qui demeurait dans » la maison de Bigot, il arriva que » l'adultère, nommé Petrus Fontanus, » se trouva puni de la même manière

(13) Guil. Figulus in hæc Bigotii verba.
. . . . *Denique miris
Invito invita est mihi clausa Lutetia fatis.*

» qu'Abélard le fut : en un mot, qu'il » perdit les vrais témoins de sa virilité ; mais ce qui augmenta encore » le malheur de notre pauvre époux, » fut qu'on sut que le principal acteur de cette tragédie était un nommé Antonius Verdanus, ancien valet » de Bigot. Il n'en fallut pas davantage aux ennemis de Bigot, et l'occasion leur parut trop belle d'intenter de mauvaises affaires à leur adversaire, pour la manquer. Sa femme » fut enlevée. On l'accusa du crime de » mutilation, auquel on en joignit » plusieurs autres, qui tous ne demandaient que sa tête. Il se constitua prisonnier assez imprudemment, » et y resta long-temps : il pensa » même n'en sortir, que pour finir » malheureusement sa vie sur un échafaud, tant était grand le pouvoir de » ses ennemis, et tant ils donnaient » de mauvais tours à toutes ses actions. » Enfin les grands jours qui se tinrent » à Puy en Velay le tirèrent bien de la » prison, mais non pas de la misère où » l'avait réduit cette affaire, qui même » n'était pas encore finie quant au civil en 1549, quand il fit imprimer » son *Christianæ Philosophiæ Præludium*. Lassé de tant d'attaques, il dit » en plusieurs endroits de ce livre, » que les astres lui promettent de » mourir vers le nord, et hors de sa » patrie ; qu'ainsi, il souhaite pouvoir » être en état de se retirer de cette » terre ingrate, et d'aller mourir à » Metz. C'est là sa ville favorite : il n'a » pu s'empêcher de lui adresser plusieurs vers dans son poëme à Jésus-Christ, et de la prier de ne pas le » rejeter un jour. Tout ceci est pris en » partie d'une épître apologétique, et » d'une autre épître antilogique, etc. » L'épître apologétique se trouve dans » un recueil, de l'édition duquel vous » n'avez pas parlé : le voici, *Guillelmi Bigotii, Lavallensis, Somnium* » *ad Guillelmum Bellaium Langæum,* » *Mecœnatem suum, in quo cùm alia* » *tùm Imperatoris Caroli describitur* » *ab regno Galliæ depulsio. Ejusdem* » *explanatrix Somnii Epistola, quâ* » *se item et Guillelmum Budæum à* » *quorundam defendit calumniis. Ejusdem Catoptron, et alia quædam* » *poëmata, cusa priùs inemendatiùs.* » *Parisiis*, 1537, *in*-8°. L'épître antilogique se trouve avec le *Christianæ Philosophiæ Præludium, opus* » *cùm aliorum tum hominis substantiam luculentis expromens et exemplis et rationibus, Guillelmo Bigotio Lavallensi, auctore. Ejusdem et* » *ad Jesum Christum Carmen supplex, et antilogica dedicatrixque* » *Epistola* (14), *peraptè tam Præludio quàm reliquis ipsius Christianis* » *Scriptis prælegenda : Tolosæ, Guid.* » *Boudevillæi*, 1549, *in-folio*. J'ai » déjà dit que le *Carmen supplex* avait » été commenté par Guill. Figulus, » Ses notes sont insérées dans cette » édition, aussi-bien que d'autres » qu'il a faites sur d'autres vers du » même Bigot, qui sont à la fin du » même volume (15).

Le mémoire, que je viens d'employer tout tel qu'on me l'avait envoyé, est fort propre à nous apprendre deux choses : l'une, que M. Lancelot se sait admirablement servir des livres que la bibliothéque Mazarine lui met en main ; l'autre, qu'il n'y aurait rien de plus nécessaire à l'auteur d'un livre semblable à celui-ci, que de pouvoir consulter toutes les préfaces, toutes les épîtres dédicatoires, les apologies, et tous les écrits qu'on nomme *éristiques*, et toutes les notes des écrivains. C'est là que l'on trouve une infinité de particularités de leur vie.

(14) *Ad Joan. cardinal Bellaium.*

(15) *Tiré d'un Mémoire manuscrit, communiqué par M.* Lancelot.

BILLAUT (Adam), connu sous le nom de maître Adam, était un menuisier de Nevers, qui devint assez bon poëte français. Il se fit connaître premièrement dans sa patrie, et aux princesses de Gonzague (*a*), qui demeuraient quelquefois dans leur duché de Nevers, et puis, il se hasarda d'aller à Paris, où il trouva des patrons. Ce fut en 1637 qu'il fit ce voyage (A). M. le duc d'Orléans l'honora d'une pension (*b*). Ce nouveau

(*a*) *La princesse Marie, et la princesse Anne, dont la première a été reine de Pologne.*

(*b*) *Voyez la préface des* Chevilles.

Digitized by Google

poëte publia un recueil de poésies sous le titre de *Chevilles de maître Adam*, et ne manqua pas d'y joindre les vers qu'un très-grand nombre des poëtes du temps firent à sa louange. M. l'abbé de Marolles l'honora d'une préface qui sent le panégyrique, et où il n'oublia pas de nous apprendre que Pierre Billaut et Jeanne More, père et mère du poëte Adam, avaient tiré leur origine du village de Saint-Benin-des-Bois au pays de Nivernois. Il paraît par les vers de Maître Adam, qu'il se fourrait chez les grands; mais je ne crois pas qu'il se soit fort enrichi au métier de poëte (B). Il mourut le 19 de mai 1662 (*c*). M. Baillet ne lui a point prodigué l'encens (C). J'ai ouï dire une chose que je ne crois point; c'est qu'afin d'avoir de quoi vivre, il fut obligé de reprendre son métier de menuisier.

(*c*) Saint-Romuald, Journal histor. et chron., *au* 19 *d'octobre, pag.* 450.

(A) *Il vint à Paris..... Ce fut en* 1637 *qu'il fit ce voyage.*] Toute la preuve que j'en ai est un passage de M. l'abbé de Marolles, où il dit qu'étant à Nevers, en 1636, il fut salué un matin par maître Adam Billaut, qui lui récita de ses vers, et lui en donna des copies. Cet abbé ajoute qu'il promit à la princesse Marie de faire connaître le talent de ce rare poëte, et que maître Adam vint à Paris l'année d'après. *Il y fut connu*, poursuit-il, *des grands, et de toute la cour* (1).

(B) *Je ne crois pas qu'il se soit enrichi au métier de poëte*] Il ne faut pas toujours prendre au sens littéral ce que les poëtes représentent sur leurs grands besoins à celui dont ils veulent obtenir quelques pistoles; mais je crois que notre Billaut n'exagérait point, lorsqu'il disait (2) que sa pension ne servait qu'au paiement de ses créanciers: ce n'était donc pas le moyen d'acquérir à ses enfans (3) un bon patrimoine. Il avait une pension du cardinal de Richelieu, comme on le peut inférer de ce qu'il prie un de ses amis d'en solliciter le paiement (4).

(C) *M. Baillet ne lui a point prodigué l'encens.*] « Maître Adam, dit-» il (5), surnommé *Billaut*, appe-» lé communément le VIRGILE-AU-» RABOT, nous a laissé ses *Chevilles*, » son *Villebrequin*, son *Rabot*, et ses » autres outils, qu'il s'est avisé de » vouloir immortaliser, en les consa-» crant aux divinités du Parnasse.... » *A moins que de savoir que c'était un menuisier sans lettres et sans étude, on le fera passer pour un poëte médiocre, et peut-être pour un* Goujat du Parnasse.... ; *car il faut tomber d'accord que c'est aux menuisiers et aux autres artisans que M. Adam fait honneur, plutôt qu'aux poëtes et aux muses.*

(1) Mémoires de l'abbé de Marolles, *pag.* 107.

(2) *Dans l'épître dédicatoire de ses* Chevilles *au comte d'Arpajon.*

(3) *Il avait femme et enfans.* Préface de M. de Marolles.

(4) Chevilles, *pag.* 110, *édition de Rouen, en* 1654.

(5) Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1458.

BILLI (JACQUES DE), abbé de Saint-Michel en l'Herm, était un des savans hommes du XVI[e]. siècle. Il a traduit en latin *plusieurs ouvrages des pères grecs*, et nommément *Grégoire de Nazianze*, d'une manière qui a contenté les connaisseurs (*a*). Je lui avais destiné un long article; mais je n'ai pu trouver sa vie, composée par Jean Chatard (*b*): ainsi je renvoie mes lecteurs à M. Moréri, et me contente d'observer ici quelques méprises du savant M. de Launoi (A), qui a publié deux *lettres*, qui nous apprennent que Jacques de Billi se plaignait fort d'être à Paris. Il

(*a*) *Voyez* M. Baillet, Jugemens sur les traducteurs, *num.* 873.

(*b*) *Voyez* Teissier, Biblioth Bibliothecar, *pag.* 170.

s'en plaignait, entre autres raisons, à cause de la cherté des vivres, et à cause du temps qu'il lui fallait perdre avec les dames (B). Une sœur, qu'il avait chez madame de Montmorenci, l'engageait à cette perte de temps.

Tout le monde ne demeure pas d'accord que sa traduction de *Grégoire de Nazianze* soit bonne : je m'en vais rapporter des choses, qui feront juger qu'elle ne l'est pas (C).

(A) *J'observerai touchant de Billi quelques méprises du savant M. de Launoi.*] Il a inséré dans son Histoire du collége de Navarre (1) deux *lettres* de Jacques de Billi à Jacques Pelletier, et il a cru qu'elles ont été écrites l'an 1582. C'est n'avoir point su que l'auteur de ces deux lettres est mort l'an 1581. La Croix du Maine l'affirme. M. Baillet le suppose comme certain en divers endroits de ses jugemens. Moréri marque le 22 de novembre 1580. Mais Thevet, au II^e. tome des Éloges, pag. 292, marque le 25 de décembre 1581. Il a plus de raison que Moréri. L'ignorance de semblables choses n'est rien, et ne peut faire aucun tort à un habile homme; mais je ne saurais comprendre que l'on puisse donner à connaître que l'on ignore d'autres faits infiniment plus considérables, sans se faire quelque tort. M. de Launoi, en publiant ces deux lettres comme écrites l'an 1582, a dû croire que le prince de Condé était alors en prison; que l'amiral, ayant ramassé les débris de l'armée, avait passé la Loire, et faisait beaucoup de ravages; que le duc de Guise le poursuivait à grandes journées, etc. Toutes ces choses sont clairement contenues dans la première des deux lettres de Jacques de Billi, avec cette autre circonstance, qu'il s'en était peu fallu que le prince de Condé ne se sauvât de la prison; ce qui avait obligé la reine à le faire transporter à Chartres. Il est visible que cette lettre fut écrite au commencement de l'année 1563. La date, que M. de Launoi produit, est *Lutetiæ* 10 *Calend. Feb.* 1582 (2). Il a trouvé sans doute dans l'original celle du lieu et du jour, et il y a joint celle de l'année. On ne sait pas sur quoi il a pu fonder ses conjectures : on sait seulement, ou qu'il n'a fait aucune attention au contenu de cette lettre, ou qu'il n'était guère versé dans notre histoire moderne. D'ailleurs la publication de ces lettres témoigne qu'il n'entendait rien dans le grec; car il a laissé plusieurs fautes que les imprimeurs avaient commises, sur quelques paroles grecques dont notre abbé s'était servi. Par exemple, ce vers d'Homère,

> Ἀλλὰ τὰ μὲν προτέτυχθαι ἐάσομεν
> ἀχνύμενοί περ,
>
> Ili., *lib. XVIII*, v. 112.

a été imprimé ainsi,

> Ἀλλὰ τὰ μὲν πρόσθε τέκνα ἐάομεν,
> ἀχνύμενοί περ.

(B) *Il se plaignait du temps qu'il lui fallait perdre avec les dames.*] Pour savoir toutes les raisons qui l'engageaient à regretter le séjour de la province, il faut l'entendre lui-même : *Hîc omnia perturbata, morbis infesta; hîc extrema annonæ caritas, hîc meo succo victitandum, hîc cursitandum, litigandum, et sororis causâ quæ apud Magistri Equitum uxorem educatur inter puellas, tempus terendum et perdendum* *. Ce dernier point ne sent guère son abbé : aussi ne parlons-nous pas d'un abbé de cour; mais d'un abbé qui était grand grec, et qui n'avait que ses études en tête.

(C) *Voici des choses qui feront juger que sa traduction de* Grégoire de Nazianze *n'est pas bonne.*] Elle fut d'abord imprimée à Paris, en 1569, et à Cologne, en 1570, et puis encore à Paris, l'an 1583. Cette dernière édition fut faite par les soins de Génebrard, et dédiée au pape Grégoire XIII : elle *est beaucoup plus ample et plus exacte. C'est cette version que l'on a mise à côté du texte grec dans l'édition de Paris en deux volumes*,

(1) *Pag.* 360.

(2) *C'est-à-dire*, *le* 23 *de janvier.*

* Pour que ce passage eût le sens que Bayle lui donne dans le texte, il faudrait que la virgule fut placée après *educatur* et non après *puellas*. Ainsi, comme le remarque Leclerc, ce passage latin de Billi ne dit pas ce que Bayle lui fait dire. Joly renvoie au reste pour l'article de J. Billi au tome XXII des *Mémoires de Niceron*.

faite par Morel en 1609 (3). Le père Louvart, bénédictin, qui a dessein de travailler à une nouvelle édition de Grégoire de Nazianze, compte parmi les difficultés qui retarderont l'exécution de cette entreprise, la nécessité de retoucher *la belle version de l'abbé Billy* (4). *Quand* elle *répondrait encore moins au texte*, dit-il (5), *que ne l'ont remarqué dans leurs préfaces les éditeurs même de Paris, en* 1610 *et* 1611, « ...... la profonde vé» nération qu'on a pour la mémoire » et l'érudition de ce grand homme, » fera toujours qu'on conservera de » la version tout ce qui se pourra. » Et si ce que remarque le savant » père Pétau sur saint Épiphane, » qu'il est plus difficile de rajuster » une version, que d'en faire une » nouvelle; si, dis-je, cela n'est pas » vrai d'une *version savante et polie*, » comme celle de l'abbé de Billi, cela » pourra abréger le travail, au moins » épargner le chagrin de relever trop » sensiblement certaines fautes qui » ont échappé à ce savant abbé, qui » possédait d'ailleurs si parfaitement » les deux langues. Au reste, le père » Sirmond n'est pas le seul qui ait » *corrigé* cette version. On ne la re» connaît presque pas dans les Dog» mes théologiques du père Pétau, » où saint Grégoire est cité jusqu'à » chaque page. Ce qui est d'autant » plus considérable, qu'outre la con» naissance incomparable qu'avait » des deux langues ce savant jésuite, » il possédait encore en perfection la » théologie des pères grecs. »

De quelque civilité que l'on use en parlant ainsi, on ne laisse pas de faire entendre bien clairement que cette version de notre abbé de Billi est fort imparfaite.

Le même bénédictin réfute ce qui avait été avancé dans un mémoire fourni aux journalistes de Trévoux, que l'abbé de Billi abandonna son manuscrit aux libraires. *Cet illustre abbé*, dit-il (6), *a fait imprimer de son vivant son saint Grégoire latin, pour la seconde fois. Pour de manuscrit grec de l'abbé de Billy, il n'y en eut jamais en état d'être imprimé. On sera surpris de la nouveauté de cette proposition, après ce que Chatard en a dit dans l'Éloge de l'abbé de Billy, et ce que Génebrard en écrivait au pape Grégoire XIII, l'an* 1582, *incontinent après la mort de cet abbé. Cette lettre se lit encore dans trois éditions de Paris. J'ai entre les mains ce prétendu MS. grec de l'abbé de Billy, l'original même qui a passé de cet abbé à Génebrard, et des mains de celui-ci en la bibliothèque de M. Pétau, d'où les libraires de Paris le tirèrent pour imprimer, disaient-ils, le texte grec revu par l'abbé de Billy. Je suis prêt de le montrer à tout le monde, et de les convaincre au doigt et à l'œil, qu'il n'y eut jamais de texte grec rétabli par l'abbé de Billy, ni par aucun autre. Saint Grégoire..... est..... le seul des quatre docteurs de l'église grecque, dont le texte soit resté dans la corruption de sa première édition, si même l'édition de Paris n'y a beaucoup ajouté* (7). *Il est certain, de l'aveu même des éditeurs de Paris*, (1 *et* 2 *préface*) *que* cet abbé *n'a rien laissé* quant au texte grec de saint Grégoire *qu'une édition de Bâle chez Hervagius, l'an* 1550, *dans laquelle, à force de deviner, on lit à la marge, quelquefois entre les lignes, tantôt un mot latin, tantôt un mot grec...... C'est un chaos, que je ne crois pas que son illustre auteur pût débrouiller lui-même, s'il revenait à présent au monde... Morel, en sa préface, parle à peu près de même de ce manuscrit; et tous ceux qui voudront peuvent s'en convaincre par leurs propres yeux. Ce fut pourtant cette prétendue correction du texte grec par l'abbé de Billy, qu'on abandonna à* un correcteur d'imprimerie, *qui, n'y comprenant rien* (*ce n'était pas merveille*), *n'imprima ni l'édition de Bâle, ni cette prétendue correction; mais je ne sais quel composé des deux à sa fantaisie...... Je laisse à juger après cela s'il y a eu de la bonne foi aux libraires à tromper le public par ce titre si capable d'imposer par le seul nom de l'abbé de Billy*, Jacobus Billius...... cum MSS. Regiis contulit, emendavit, etc. (8).

(3) Du Pin, Biblioth., *tom. II, pag.* 222, *édition d'Amsterdam.*

(4) *Voyez les* Mémoires de Trévoux, *juill.* 1704, *pag.* 1247, *édition de France.*

(5) *Là même.*

(6) Mémoires de Trévoux, *juillet* 1704, *pag.* 1248 *et suiv.*

(7) *Là même, pag.* 1250.

(8) *Notez que le* Mémoire *du père* Louvart

Ceci est fort capable, 1°. de désabuser ceux qui ont une fort bonne opinion du travail de cet abbé; 2°., de rendre suspectes les affirmations des libraires.

se trouve aussi dans les Nouvelles de la République des Lettres, *oct.* 1704, *pag.* 382 *et suiv.*

BILLON (François de), secrétaire, natif de Paris, fit un livre intitulé *le Fort inexpugnable de l'Honneur du sexe féminin*, qu'il dédia à Catherine de Médicis, et à quelques autres princesses (*a*). Son épître dédicatoire est datée *de Rome, au camp antique de Mars, l'an* 1550. C'est un ouvrage bizarrement construit (*b*), et dans lequel Henri Étienne a trouvé beaucoup de blasphèmes, qui consistent en comparaisons entre les anciens prophètes, et les secrétaires du roi de France (*c*). Il fut imprimé à Paris, l'an 1555, in-4°. Je l'ai cité quelquefois. L'auteur était neveu d'un évêque de Senlis (A). Je pense qu'il avait été secrétaire de Guillaume du Bellay, seigneur de Langei.

(*a*) La Croix du Maine, *pag.* 93.

(*b*) *Voyez la* Biblioth. franç., de du Verdier, *pag.* 395.

(*c*) Henri Étienne, Apologie d'Hérodote, *chap. XIV*, *pag.* 94.

(A) *Il était neveu d'un évêque de Senlis.*] Le chapitre XVI de son livre contient une *requête que la plume fait aux dames en faveur des secrétaires.* Ils se sont seulement *saisyz*, représente-t-on dans cette requête (1), *des fruicts provenans de mes lettres.... ainsi que l'ingénieur de ce fort, qui tout son avoir ou Billon n'a non plus épargné au bastiment d'icelluy, pour la deffence éternelle de vous toutes, que maistre Artus Fillon*(2) *n'a pas long-temps évesque de Senlys son oncle*, faisoit en Normandie pour la protection du pays par lui deffendu et soulagé de maintes charges dont il emporta de son vivant le nom de père de la patrye à la mode antique.*

(1) Billon, Fort inexpugnable, *folio* 229.

(2) *C'est peut-être une faute d'impression, pour* Billon.

* L'évêque de Senlis oncle de Billon se nommait Artus Fillon, selon son épitaphe et le nécrologe de Senlis. Bayle s'est donc trompé, dit la Monnoie (dans ses notes sur la *Bibliothéque française de Duverdier*), quand, dans sa note (2), il croit qu'il y a faute d'impression.

BION, poëte bucolique, natif de Smyrne (A), a vécu en même temps que Ptolomée Philadelphe (B), dont le règne s'est étendu depuis la quatrième année de la 123e. olympiade, jusqu'à la deuxième année de la 133e. Il y a quelque apparence qu'il passa la meilleure partie de sa vie dans la Sicile (C), ou bien dans la Grande Grèce (*a*). C'était un poëte incomparable, si l'on s'en rapporte aux regrets de Moschus son disciple. Le peu de pièces qui restent de lui ne s'opposent point à ce témoignage, si nous en croyons des gens qui sont très-capables de juger de ces matières. Bion mourut empoisonné, comme Moschus le remarque très-clairement (*b*). On a plusieurs éditions des *Idylles* qui nous restent de ces deux poëtes; mais la meilleure de toutes, aussi-bien que la plus nouvelle, est sans doute celle de Paris, en 1686, accompagnée d'une traduction en vers français et de remarques (*c*). Voyez ce qu'en ont dit les journalistes des savans (D). On la contrefit bientôt après en Hollande.

(*a*) *C'est ainsi qu'on appelait la partie de l'Italie, que nous nommons royaume de Naples.*

(*b*) *Tiré de la* Vie de Bion, *à la tête de la traduction de ses* idylles, *publiée par* M. de Longe-Pierre.

(*c*) M. de Longe-Pierre *est l'auteur de tout cela.*

Digitized by Google

(A) *Il était natif de Smyrne.*] L'épithète de Σμυρναῖος, qui l'accompagne partout, en est une bonne preuve : on la peut fortifier par les vers de Moschus, où il est parlé des regrets du fleuve Mélès pour la mort de son fils Bion. Ce fleuve passe auprès de Smyrne.

Τοῦτό τοι, ὦ ποταμῶν λιγυρώτατε, δεύτερον ἄλγος,
Τοῦτο, Μέλη, νέον ἄλγος· ἀπώλετο πράν τοι Ὅμηρος,
. . . .
. . . . νῦν πάλιν ἄλλον
Υἷα δακρύεις :

Hic tibi, ô fluviorum maxime canore, alter mæror est,
Hic, ô Mele, novus dolor : interiit tibi priùs Homerus,
. . . .
. . . . . . *nunc iterùm alium* . . . .
Filium deploras (1). . . . .

(B) *Il a vécu en même temps que Ptolomée Philadelphe.*] Voici la preuve qu'on en donne. Théocrite fut affligé de la mort de Bion, et il vivait au temps de ce Ptolomée : il faut donc que Bion, ait vécu aussi en ce même temps. Cette preuve aurait beaucoup plus de force qu'elle n'en a, si les six vers qui précèdent ces mots de Moschus, ἐν δὲ Συρακοσίοισι Θεόκριτος, *interque Syracusanos Theocritus*, ne passaient pas pour un supplément de Musurus (2). Cet auteur, trouvant là une lacune, la remplit, en supposant que Moschus avait rapporté les plaintes que la mort de Bion avait excitées parmi les poëtes en divers pays du monde. Cette supposition lie fort bien le commencement et la fin de la lacune : mais, comme ce n'est pas le seul et unique expédient de trouver cette liaison, il y a lieu de douter que Moschus ait eu effectivement la pensée que Musurus a imaginée ; et dès lors on ne peut plus être certain que Théocrite soutînt là un personnage vivant.

(C) *Il passa la meilleure partie de sa vie dans la Sicile.*] C'est encore Moschus qui fournit les preuves qu'on a de ce fait. Je n'ai point vu de quelle manière Jean Vintimiglia les met en œuvre (3), pour soutenir que Bion était de Sicile, ou qu'au moins il y a fait son séjour (4) ; mais il y a beaucoup d'apparence que ces deux vers ont été principalement considérés,

Ἀμφότεροι παγαῖς πεφιλαμένοι· ὃς μὲν ἔπινε
Παγασίδος κράνας, ὁ δ' εἶχεν πόμα τᾶς Ἀρεθούσας,

Ambo fontibus chari erant, alter (5) *bibebat*
De fonte Pegaseo : alter (6) *tenebat poculum de fonte Arethusæ.*

Lorenzo Crasso remarque que Jean Lascaris, dans ses Hommes illustres de Sicile, cité par Maurolicus (7), ne parle point de notre Bion poëte bucolique mais d'un autre Bion qui était de Syracuse, et rhéteur de profession. Jérôme Ragusa, jésuite sicilien, ne parle que de ce rhéteur (8). Le Bonanni soutient une chose qui tient un peu du paradoxe. Il prétend que Moschus ne parle que de Théocrite. *Sappia chi legge*, dit-il (9), *che nel sopradetto Idillio non si puo intendere Bione poëta bucolico, perciochè costui non fù Siracusano, ma Smirneo, e fiori dopo Moscho. Cosi medesimamente per nessuna ragione vi può esser inteso un' altro Bione il quale è Siracusano, perche egli non fu poëta, nè scrisse cose pastorali, ma fù rhetorico.*

(D) *La meilleure édition de ce poëte est celle de Paris, en 1686.... Voyez ce qu'en ont dit les journalistes des savans.*] Savoir le Journal de Paris du 19 d'août 1686, les Nouvelles de la République des Lettres au mois de septembre 1686 article I^er^., les *Acta Eruditorum* de Leipsick à la II^e^. section du I^er^. tome des Suppléments. Je ne crois pas qu'on en ait parlé dans la Bibliothéque universelle.

(1) Moschus, *in* Epitaphio Bionis.

(2) *Voyez les* Remarques *de M.* de Longe-Pierre, *pag.* 177, 180.

(3) *Nel libro primo de'* Poëti Bucoli Siciliani. Lorenzo Crasso *le cite dans son* Histoire des Poëtes grecs, *pag.* 89.

(4) *Sono molte altre le pruove e l'autorità portate dal Vintimiglia che almeno crede d'abitazione Siciliano Bione.* Lorenzo Crasso, Hist. de' Poëti greci, *pag.* 90.

(5) *C'est-à-dire*, Homère.

(6) *C'est-à-dire*, Bion.

(7) *Nella* Storia di Sicilia.

(8) Ragusa, *in* Elogiis Siculorum qui veteri memoriâ litteris floruerunt.

(9) *Nell'* Antica Siracusa, *citée par* Lorenzo Crasso, Hist. de' Poëti greci, *pag.* 90.

BION, surnommé Borysthénite, à cause qu'il était de Bo-

rysthène (*a*), a été un philosophe de beaucoup d'esprit, mais de fort peu de religion. Il florissait environ la 120[e]. olympiade (*b*). Il fut aimé d'Antigonus, roi de Macédoine; et comme il avait une hardiesse qui tenait un peu de l'effronterie, il ne fit nul scrupule de lui avouer qu'il était fils d'un affranchi qui avait fait banqueroute, et d'une putain (A). Il eut beaucoup de mépris pour les philosophes platoniciens, pendant qu'il fut auditeur de Cratès; ensuite il prit l'habit de cynique, puis il s'attacha à Théodore qui était athée de profession, et enfin il fut disciple de Théophraste, qui était le chef de la secte d'Aristote. Il aima la pompe et le faste, et il se fit voir en diverses villes. Il se fit suivre à Rhodes dans le lieu des exercices par une troupe de matelots, qui avaient eu la complaisance de s'habiller en écoliers à sa sollicitation. Il fallait être bien éloquent, pour persuader une telle chose à des gens de mer. Il avait beaucoup de génie pour les bons mots (B) : on en peut juger par ceux qui restent de lui (C). Il ne réussissait pas moins bien dans les parodies. C'est apparemment lui qui, sur la difficulté de plaire à diverses sortes de gens, a eu la pensée que Dion Chrysostome réfute (D). Il se retira à Chalcis, comme avait fait Aristote ; mais on ne dit pas que ce fut pour un semblable sujet : et y étant tombé malade, il fit comme presque tous les impies, il passa dans une autre extrémité (E). Il devint superstitieux : il eut recours aux ligatures, et à cent autres choses, qui, au jugement du vulgaire, étaient des préservatifs et des charmes. Diogène Laërce s'est moqué de lui comme il faut à ce sujet (F). Bion souffrit beaucoup dans sa maladie, n'étant secouru d'aucun de ceux qui prenaient soin des malades : enfin Antigonus lui envoya deux personnes qui le servirent (*c*). On a confondu quelquefois Bias et Bion l'un avec l'autre (G). Il y a eu dix personnes de ce dernier nom, desquels Diogène Laërce a parlé. M. Moréri en parle après lui; mais il donne le premier rang à celui qui fait le sujet de cet article, et il ne fallait le compter que pour le troisième (*d*). Diogène Laërce n'a point parlé de tous les Bions (*e*). Les traducteurs de Plutarque n'ont pas entendu une pensée de Bion qu'il a censurée (H). Le sophisme de Bion, auquel Sénèque a solidement répondu, n'était, ce me semble, qu'un argument *ad hominem*, par où il voulait conclure que la doctrine touchant l'empire de Dieu sur toutes choses enferme des contradictions (I). Je n'ai pu trouver d'où le sieur Konig a puisé que Bion mourut l'an 4 de la 134[e]. olympiade (K).

C'est de lui sans doute que Théon parle, quand il dit que,

(*a*) *Il y a eu une ville et une rivière de ce nom. La rivière se nomme aujourd'hui* Dnieper *: elle est sur les frontières de la Moscovie et de la Pologne.*

(*b*) *Voyez les remarques* (G) *et* (K).

(*c*) *Tiré de* Diogène Laërce *dans la* Vie de Bion. *Elle est au livre IV, sect. XLVI et suivantes, à l'édition d'Amsterdam en* 1692.

(*d*) *Ses autres fautes ont été corrigées dans l'édition de Hollande.*

(*e*) *Voyez les* notes de M. Ménage sur Diogène Laërce, *liv. IV, num.* 58.

Digitized by Google

selon le sophiste Bion, l'avarice est la métropole de toute sorte de méchancetés (*f*) : sentence, qui a été canonisée par le grand apôtre des nations. Plutarque lui attribue une maxime qui ferait honneur aux philosophes les plus orthodoxes : c'était de dire à ses écoliers, que quand ils auraient acquis assez de constance, pour supporter avec la même tranquillité ceux qui les injurieraient, que ceux qui les traiteraient honnêtement, ils pourraient croire qu'ils avaient fait des progrès dans la vertu (L). Il s'en faut bien que sa réponse à Théognis ait autant de moralité (M).

(*f*) Βίων ὁ σοφιςὴς τὴν φιλαργυρίαν μητρόπολιν ἔλεγε πασῆς κακίας εἶναι. *Bion sophista vitiorum metropolin dicebat avaritiam.* Theol. Progymn., *cap. V*, *pag.* 72.

(A) *Il ne fit nul scrupule d'avouer à Antigonus, qu'il était fils d'un affranchi..,... et d'une putain.*] La manière, dont Antigonus le questionna,

Τίς, πόθεν εἶς ἀνδρῶν; πόθι τοι πόλις ἠδὲ τοκῆες;

Odys., *lib. I*, *v.* 170.

Qui et quel homme êtes-vous, quelle est votre patrie et votre famille ? fit croire à Bion qu'on avait médit de son extraction auprès de ce roi. Il ne crut donc point qu'il y eût meilleur parti à prendre, que celui d'avouer la dette ; et en effet il y eût eu plus à perdre qu'à gagner pour lui dans un désaveu. Il dit donc de son père et de sa mère tout le mal que le public en savait, et il finit par un vers d'Homère, pour mieux répondre à Antigonus qui s'était servi d'un vers de ce même poëte en l'interrogeant,

Ταύτης τοι γενεῆς τε καὶ αἵματος εὔχομαι εἶναι :

Ili., *lib. VI*, *v.* 211.

Voilà de quel père et de quelle mère je me glorifie d'être sorti. Il ajouta, *que Persée et Philonide cessent d'insérer ceci dans leurs histoires, et jugez de moi par moi-même* (1). Nous trouvons dans Athénée comment s'appelait la mère de Bion. Καὶ Βίων δ' ὁ Βορυσθενίτης φιλόσοφος, ἑταίρας ἦν υἱὸς Ὀλυμπίας Λακαίνης, ὥς φησι Νικίας ὁ Νικαεὺς ἐν ταῖς τῶν φιλοσόφων Διαδοχαῖς. *Bion Borysthenites philosophus Olympiæ Lacedæmoniæ meretricis filius fuit, ut inquit Nicias Nicæensis in Successionibus philosophorum* (2). Son nom était beau, et sa patrie bien éloignée du lieu où elle se maria. Ce serait en vain qu'on demanderait si elle s'était prostituée dans sa patrie, et si elle alla se dépayser sur les bords du Borysthène, afin de se pouvoir dire fille d'honneur en cas de besoin, ou afin de faire mieux ses affaires parmi des barbares, infiniment moins délicats que les habitans de la Grèce : les livres ne disent rien là-dessus ; mais il paraît par la réponse de son fils, qu'elle fut tirée d'un mauvais lieu quand elle trouva mari. Μήτηρ δὲ, οἵαν ὁ τοιοῦτος ἂν γήμαι, ἀπ' οἰκήματος (3) : *Ma mère fut prise au bordel, et un homme comme mon père ne pouvait prétendre qu'à un tel parti.*

(1) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *in* Bione, *init.*

(B) *Il avait beaucoup de génie pour les bons mots.*] C'est de lui qu'il faut entendre cet endroit d'Horace :

Carmine tu gaudes, hic delectatur iambis
Ille BIONEIS *sermonibus, et sale nigro* (4).

Chabot remarque sur ce passage, que la plupart des interprètes entendent par *sermones Bioneos*, les comédies. Leur sens est qu'Aristophane ayant excellé dans le comique, et le père d'Aristophane ayant eu nom *Bion* (5), on a donné aux comédies l'épithète dont il s'agit présentement. Cette prétention est nulle : *Le père d'Aristophane s'appelait Philippe* (6) ; et l'on ne saurait douter, quand on prend garde de près au caractère de Bion Borysthénite, que ce ne soit lui que l'on doit trouver dans ces paroles d'Horace. Un ancien scoliaste de ce poëte (7) a frappé au but ; car il explique *Bioneis*, par *satyricis*, *lividis*, *amaris*, *carmine maledico*. *Bion autem*, poursuit-il, *Sophistes cognomi-*

(2) Athen., *lib. XIII*, *cap. VI*, *p.* 591, 592.

(3) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *in* Bione.

(4) Horat. epist. II, *lib. I*, *vs.* 59.

(5) Porphyrion, *ancien interprète* d'Horace, *le dit. Voyez* Cruquius *sur ces paroles* d'Horace.

(6) Dacier *sur ce passage* d'Horace.

(7) *C'est* Acron.

Digitized by Google

natus mordacissimis versibus est usus, quibus ita omnes laceravit, ut ne Homero quidem parceret. Pourquoi aurait-il épargné Homère? Il n'épargna ni Socrate, ni Jupiter : il mordit indifféremment et les hommes, et les dieux. Voyez la remarque suivante. Il avait l'art de faire rire. Ἦν δὲ καὶ θεατρικὸς, καὶ πολὺς ἐν τῷ γελοίῳ διαφορῆσαι, φορτικοῖς ὀνόμασι κατὰ τῶν πραγμάτων χρώμενος. *Erat autem et spectatorum studiosus, risumque movere auditoribus maximè peritus, gravibus nominibus adversum res utens* (8). Il avait un esprit impétueux qui outrait les choses. C'est ainsi que je traduis φορτικοῖς ὀνόμασι χρώμενος, et il ne me semble pas que le traducteur latin de Plutarque ait bien entendu l'endroit où il est dit que les premiers poils de la barbe des beaux garçons étaient, au dire de Bion, des Harmodius et des Aristogitons, parce que dès qu'ils se montrent ils font cesser la tyrannie de l'amour. Voilà un exemple de ces expressions fortes, vives et outrées, qui étaient ordinaires à notre sophiste. Plutarque s'est servi du mot φορτικώτερον, que l'on a fort mal rendu, ce me semble, par celui d'*importunius*. Mettons ici tout le passage : Ἔτι δὲ φορτικώτερον ὁ σοφιστὴς Βίων τὰς τῶν καλῶν τρίχας Ἁρμοδίους ἐκάλει καὶ Ἀριστογείτονας, ὡς ἅμα καλῆς τυραννίδος ἀπαλλαττομένους ὑπ' αὐτῶν τοὺς ἐραστάς. *Et quandò Bio sophista importunius nonnihil formosorum crines Harmodios vocavit et Aristogitones, quod iis enatis pulchrâ tyrannide amatores sese abdicare cogantur* (9).

(C) *Il avait du génie pour les bons mots : on en peut juger par ceux qui restent de lui.*] M. Moréri en a rapporté quelques-uns; mais il n'a point choisi les plus remarquables. *Le chemin de l'autre monde*, disait-il (10), *est fort aisé : on y va les yeux fermés.* Il trouvait quelque chose de contradictoire dans les funérailles : *On y brûle les gens, comme s'ils étaient insensibles; et on les pleure, comme s'ils étaient sensibles* (11). Il prenait pour une sottise de s'arracher les cheveux en temps d'affliction, *comme si pour avoir la tête chauve on en sentait moins sa douleur.* Laërce ne rapporte pas cela : c'est Cicéron qui le rapporte. *Hinc ille Agamemno Homericus et idem Accianus,*

Scindens dolore identidem intonsam comam.

In quo facetum illud Bionis, perindè stultissimum regem in luctu capillum sibi evellere, quasi calvitio mœror levaretur (12). Ce railleur exprima fort vivement la débauche d'Alcibiade : *Pendant l'enfance, il a ôté aux femmes leurs maris; quand il a été grand, il a ôté aux maris leurs femmes* (13). Le plus insupportable et le plus criant de ses railleries était qu'il attaqua insolemment la morale et la religion. *Si Socrate*, disait-il, *a eu besoin d'Alcibiade, et ne s'en est point servi, il a été un grand sot : s'il n'en a pas eu besoin, sa continence n'est pas grand' chose* (14). Pour se moquer de ce qu'on disait du supplice des Danaïdes, il dit *qu'on les punirait bien mieux, si on les condamnait à porter de l'eau dans des vases qui ne fussent pas troués.* Ἔλεγε τοὺς ἐν ᾅδου μᾶλλον ἂν κολάζεσθαι, εἰ ὁλοκλήροις καὶ μὴ τετρημένοις ἀγγείοις ὑδροφόρουν. *Dicebat eos qui essent apud inferos magis profectò cruciandos si integris, quàm si perforatis vasis aquam ferrent* (15) : et sur la remarque qu'on fait ordinairement que la justice divine punit quelquefois sur les enfans la faute des pères, il dit *que cela était plus ridicule que si un médecin faisait prendre des remèdes au fils ou au petit-fils, afin de guérir la maladie du père, ou la maladie du grand-père.* Ὁ γὰρ Βίων, τὸν θεὸν κολάζοντα τοὺς παῖδας τῶν πονηρῶν, γελοιότερον εἶναί φησιν ἰατροῦ, διὰ νόσον πάππου καὶ πατρὸς, ἔκγονον ἢ παῖδα φαρμακεύοντος. *Etenim Bio Deum qui malorum liberis supplicia inferret, magis ajebat ridiculum esse medico qui filio aut nepoti ob morbum patris vel avi medicinam adhiberet* (16). Plutarque montre très-solidement la fausseté de cette comparaison. Il est facile de montrer qu'il y a du faux dans presque tous les bons mots de Bion. Cela n'empêche pas qu'ils ne

(8) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 52.
(9) Plut., *in* Amatorio, *pag.* 177.
(10) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 49.
(11) *Ibid.*, *num.* 48.
(12) Cicero, Tusculan., *lib. III*, *cap. XXVI.*
(13) Diog. Laërt., *num.* 49.
(14) *Ibid.*
(15) *Ibid.*, *num.* 50.
(16) Plut., de Serâ Numinis Vindictâ, *p.* 561.

soient pour la plupart l'effet d'une vive et heureuse imagination ; et l'on peut dire en général, que presque tous les bons mots ont un faux côté. L'impudence qu'il avait de tourner en ridicule la religion devait être réprimée ; car une réfutation sérieuse ne fait pas à beaucoup près tant de mal, que les railleries d'un homme d'esprit. Les jeunes gens se laissent gâter par ces sortes de moqueurs plus qu'on ne saurait dire. Bion en gâta beaucoup (17). Cela était inévitable, vu la hardiesse avec laquelle il abusait de son esprit contre une fausse religion, que l'ignorance et la fourberie avaient rendue cent fois plus ridicule que la religion en elle-même et dans son véritable état n'est une chose excellente.

(D) *Il a eu, sur la difficulté de plaire à diverses sortes de gens, une pensée que Dion Chrysostome réfute.*] Bion disait qu'à moins qu'on fût une tarte, ou du vin de Thasos, il n'était pas possible de plaire à plusieurs personnes. Dion Chrysostome a trouvé fade cette pensée ; « car il est arrivé souvent, *dit-il*, qu'à une table de dix personnes, une tarte a semblé froide à quelques-uns, et chaude à quelques autres. Peut-être que Bion, *ajoute-t-il*, a prétendu parler d'une tarte qui fût chaude et froide en même temps (18). » Un auteur, que j'aurai assez souvent l'occasion de réfuter, a falsifié ceci. *On rapporte*, dit-il (19), *de Bion le philosophe, que pour plaire à tout le monde, il eût désiré de se faire tourteau, d'autant, disait-il, que tout le monde l'aime : mais Dion Chrysostome lui montre en l'oraison* LXIV, *qu'il se trompe grossièrement, et que son souhait est un vrai souhait de frénétique, d'autant, disait-il, que tous n'aiment pas les tourteaux de même façon ; car l'un le veut chaud, l'autre froid : l'un le veut rond, l'autre carré : l'un le veut mollet, et l'autre dur ; voilà pourquoi, disait Dion Chrysostome, Bion devait désirer d'être or ou argent, pour plaire à tout le monde : mais encore si j'osais tondre sur l'avis de Dion Chrysostome, comme il a repassé sur celui de Bion, je dirais que Dion Chrysostome se trompe aussi-bien que Bion ; car il y a force personnes, qui n'aiment non plus l'argent ni l'or, que s'il n'y en avait point au monde : et partant, je dis que ce désir est un désir fantasque.*

(E) *Étant tombé malade, il fit comme presque tous les impies, il passa dans une autre extrémité.*] J'ai ouï dire à un gentilhomme, qui avait été à M. le comte de Soissons (20), que Sainthibal, fameux esprit fort, se plaignait de ce qu'aucun homme de leur secte n'avait le don de persévérance. *Ils ne nous font point d'honneur*, disait-il, *quand ils se voient au lit de la mort ; ils se déshonorent, ils se démentent, ils meurent tout comme les autres bien confessés et communiés.* Il pouvait ajouter qu'ordinairement ils passent jusqu'aux minuties de la superstition. L'exemple de Tullus Hostilius, rapporté par l'auteur des Pensées sur les comètes (21), est admirable sur ce sujet. Une longue maladie terrassa tellement ce prince, qu'il passa de l'esprit fort à l'esprit superstitieux et propagateur des superstitions. *Ipse quoque longinquo morbo est implicitus. Tunc adeò fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces, ut qui nihil antè ratus esset minùs regium quàm sacris dedere animum, repentè omnibus magnis parvisque superstitionibus obnoxius degeret, religionibusque etiam populum impleret* (22). Il ne faut pas s'étonner de cette conduite. Presque tous ceux qui vivent dans l'irréligion ne font que douter : ils ne parviennent pas à la certitude ; se voyant donc dans le lit d'infirmité, où l'irréligion ne leur est plus d'aucun usage, ils prennent le parti le plus sûr, celui qui promet une félicité éternelle en cas qu'il soit vrai, et qui ne fait courir alors aucun risque en cas qu'il soit faux. Ils se confessent, ils font tout le reste, *ad majorem cautelam.* Tous les lecteurs ont admiré cette pensée de M. Despréaux :

> *Qui fait l'homme intrépide, et tremblant de faiblesse*
> *Attend pour croire en Dieu que la fièvre le presse ;*
> *Et toujours dans l'orage, au ciel levant les mains,*

(17) Laërt., *num.* 53.
(18) Dio Chrysost., orat. LXV, *pag.* 612.
(19) Garasse, Doctrine curieuse, *pag.* 704.
(20) *C'est-à-dire, à celui qui fut tué auprès de Sedan, dans une bataille l'an* 1641.
(21) *Pag.* 354.
(22) Livius, *decad. I, lib. I, cap.* XXXI.

Dès que l'air est calmé rit des faibles humains (23).

A cela se peut rapporter ce passage de Guy Patin : « Feu mon père m'a appris que le gros M. du Maine, chef » de la ligue, disait que les princes n'avaient point de religion qu'après avoir passé l'âge de quarante » ans, quand ils deviennent vieux ;

» . . . . *Cùm numina nobis*
» *Mors instans majora facit* (24).

Touchant ces paroles latines, voyez Silius Italicus (25) ; et quant au reste, je vous renvoie à la remarque (F) de l'article Des-Barreaux.

(F)...... *Diogène Laërce s'est moqué de lui comme il faut à ce sujet.*] Les vers qu'il fit contre lui (26), sont les plus jolis du monde : en voici une traduction latine :

Bionem Borysthenitem, quem Scythica tellus produxit,
Dixisse audivimus, reverà nihil esse deos.
Ac siquidem id dogma tueri perstitisset, meritò dicendus esset
Sensisse ut visum fuisset, etsi malè visum esset.
At nunc, quùm in longum morbum incidisset, ac mori pertimesceret,
Qui deos non esse dixerat, qui fanum non viderat,
Mortalibus qui illuserat, dum diis immolarent,
Non pro foco solùm, arisque ac mensâ,
Nidore, adipe, thureque deorum nares implevit;
Nec solùm, peccavi, dixit, delictis parcite;
Sed et anui collum facilè porrexit excantandum,
Brachiaque loris persuasus devinxit (27);
Rhamnumque et lauri ramum januæ imposuit:
Cuncta administrare magis quàm mori paratus.
Stultus qui mercede voluerit Deos esse:
Quasi tunc essent, quùm illos Bion demùm esse arbitraretur.

Voyez l'usage que M. du Rondel a fait de ceci dans son excellente Vie d'Épicure (28). Ce qu'il dit que Diogène Laërce était épicurien est remarquable ; car ce Diogène insinue clairement qu'il ne blâme point le *confiteor* de Bion ; et son *med culpâ, med maximâ culpâ*, ou son *peccavi*

(G) *On a confondu quelquefois Bias et Bion l'un avec l'autre.*] C'est ce qu'a fait Plutarque, lorsqu'il a dit, qu'Antigonus, importuné par les sollicitations redoublées de Bias, donna ordre qu'on lui donnât un talent (29). Il désigne cet Antigonus par l'épithète de γέρων : c'est un signe qu'il parle du premier Antigonus, de celui qui fut l'un des capitaines et l'un des successeurs d'Alexandre. Or comme Bias a précédé pour le moins de deux cents ans la mort d'Alexandre, il est manifeste qu'il n'a pu rien demander à Antigonus ; et puisque Bion a été disciple de Cratès et de Théophraste, il est sûr qu'il a pu être connu d'Antigonus. Il faut donc dire, ou que Plutarque s'est lourdement abusé, ou que les copistes de son livre y ont changé l'ὑπὸ Βίωνος qu'il avait mis, en ὑπὸ Βίαντος. Pour le dire en passant, je ne suis pas trop assuré qu'Aldobrandin ait raison d'entendre Antigonus Gonatas, par l'Antigonus qui demanda à notre Bion d'où et de quelle famille il était (30). J'avoue qu'il est possible que ce philosophe ait vécu jusqu'au règne d'Antigonus Gonatas ; mais enfin, voilà Plutarque, qui nettement et précisément le fait vivre sous le vieux Antigonus (car je suppose qu'il a dit Bion et non Bias). Cela est digne de quelque considération ; et c'est pour cela que je n'ai pas voulu dire avec Moréri, que Bion *a vécu en la 126e. olympiade, et du temps d'Antigonus surnommé Gonatas, roi de Macédoine.* Voyez ci-dessous la remarque (K). Au reste, si, par une illusion de mémoire, Plutarque avait pris Bias pour Bion, il ne serait pas le seul à qui de pareilles méprises seraient arrivées ; car Eustathius a donné à Antisthènes ce qui ne convient qu'à Bion : c'est sur le vers de l'Iliade (31) employé par Bion dans sa réponse à Antigonus,

Ταύτης τοι γενεῆς τε καὶ αἵματος εὔχομαι εἶναι.

Eustathius dit qu'Antisthènes le cynique se servit de ces paroles, après avoir répondu à celui qui le questionnait sur sa race : *Je suis fils d'un homme qui se mouchait du coude* (32),

(23) Sat. I, *vs.* 153.
(24) Patin, lettre LXIV *de la première édition.*
(25) *Lib. VIII, pag.* 333.
(26) Diog. Laërt., *in* Bione, *num.* 55, *lib. IV.*
(27) Bion *s'était moqué de cela dans un de ses livres, comme on l'infere de* Plutarque au *Traité* de Superstitione, *pag.* 168, D.
(28) *Imprimée à Amsterdam*, en 1693.

(29) Plut., de Vitioso pudore, *pag.* 531, E.
(30) Aldobrand. Not. ad Diog. Laërt., *in* Bionis *init.*
(31) *Lib. VI, v.* 211.
(32) *C'est-à-dire, d'un* Salsamentarius, *comme qui dirait aujourd'hui d'un revendeur de*

etc. Casaubon a remarqué cette méprise d'Eustathius. Voyez M. Ménage sur Diogène Laërce, au paragraphe XLVII du livre IV.

Je remarquerai que le sophisme contre le mariage, le sophisme, dis-je, qui dans tous les compends de logique est allégué comme un exemple d'un dilemme vicieux, est attribué à Bion et à Antisthènes par Diogène Laërce, et à Bias par Aulu-Gelle. Peut-être y a-t-il une faute de copiste dans ce dernier, un changement de *Bionis* en *Biantis*, comme Casaubon le conjecture (33). Quoi qu'il en soit, voici le dilemme de notre Bion : *Si vous prenez une belle femme, elle vous sera commune avec plusieurs autres ; et si vous en prenez une laide, ce sera pour vous un supplice.* Ἐὰν μὲν γήμῃς αἰσχρὰν, ἕξεις ποινήν· ἂν δὲ καλὴν, ἕξεις κοινήν. *Si turpem duxeris, pœnam habebis ; sin autem formosam, communis erit* (34). Entre autres défauts, ce raisonnement a celui de pouvoir être rétorqué : *Si je la prends laide, elle ne sera point commune ; si je la prends belle, ce ne sera point un supplice.* Mais cette rétorsion ne va pas au fait : ce n'est qu'un remède palliatif ; de sorte que le dilemme de Bion ne vaut rien, ni à l'endroit, ni à l'envers. La vraie réponse est de dire, 1°. que la plupart des femmes ne sont ni belles ni laides ; et qu'ainsi son raisonnement conclut du petit nombre à toute la généralité. Voyez Favorin au chapitre XI du V^e. livre des Nuits Attiques d'Aulu-Gelle ; 2°. Que la beauté d'une femme n'est point incompatible avec la vertu ; et qu'une laide femme peut d'ailleurs se rendre très-chère à son époux (35). Il y a un commentateur d'Aulu-Gelle (36), qui réfute le raisonnement de Bias par une raison empruntée des Hébreux : *C'est*, dit-il, *que ceux qui auront été mal mariés, seront absous devant Dieu sans comparaître devant son tribunal.* Cela vaut bien la peine d'épouser une laide femme. Si saint Chrisostome était pris pour juge, il condamnerait la rétorsion du dilemme : car il a prêché que ceux qui ont une belle femme ne trouvent rien de pire que de l'avoir ; tant c'est une possession pleine de soupçons et d'embûches : et que ceux qui en ont une laide ne trouvent rien de pire que de l'avoir ; tant c'est une chose pleine de dégoût. Ὁ καλὴν ἔχων γυναῖκα οὐδὲν χεῖρόν φησι τοῦ καλὴν ἔχειν γυναῖκα (ὑποψίας τὸ πρᾶγμα γέμει καὶ ἐπιβουλῆς). ὁ δυσειδῆ, οὐδὲν χεῖρόν φησι τοῦ ἄμορφον ἔχειν γυναῖκα, ἀηδίας γὰρ τὸ πρᾶγμα ἐμπέπλησται. *Qui pulchram habet uxorem nihil pejus esse ait quàm pulchram habere uxorem (rem enim esse insidiarum et suspicionum plenam) : qui deformem, nihil pejus esse dicit quàm turpem habere uxorem, rem enim esse acerbitatis refertam* (37). Voilà un prédicateur qui ne raisonne point en l'air : il se fonde sur l'autorité ou sur le dire d'experts ; cependant ses conclusions ne sont pas meilleures que celles de Bion. Il suffirait, pour condamner la rétorsion du dilemme, de dire qu'il contient deux mauvaises conséquences. Si je la prends belle, ce ne sera point un supplice : *nego consequentiam ; car peut-être que si, peut-être que non.* Si je la prends laide, elle ne sera pas commune : *nego similiter consequentiam ; car peut-être que si, peut-être que non.* Mais pour arrêter toutes ces chicanes, on n'a qu'à dire aux Bias ou aux Bions, *j'en veux courir les hasards.*

Je n'ai pas dit toutes les variations qui concernent ce dilemme : il est encore temps de copier là-dessus ce qu'on a lu dans Tiraqueau (38). Ce raisonnement cornu est attribué, non-seulement à Bion et à Antisthènes par Diogène Laërce, et à Bias par Aulu-Gelle, mais aussi à Aristippe, par le moine Antoine (39), et à Solon par Maxime de Tyr et par Pierre Martyr (40). La rétorsion est l'ouvrage de Pittacus, si nous en croyons les Commentaires d'Ariston cités par Stobée (41).

harengs ou de morue, d'un charcutier. Bion, *dans* Laërce, *fait la réponse dont* Eustathius *parle.*

(33) Casaubonus in Diogenem Laërt., *lib. IV*, *num.* 48.

(34) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 48.

(35) Favorin *ne se sert point de cette raison : il semble adopter par son silence les deux conséquences particulieres du dilemme.*

(36) *Il s'appelle* Philippus Carolus.

(37) Chrysost., homil. I, in Epist. II ad Timotheum, *apud* Menagium, Notis in Diogenem Laërt., *lib. IV*, *num.* 48.

(38) Leg. Connubial., *pag.* 32.

(39) *In* Melissâ, *tom. II*, *cap. XXXIV.*

(40) *In* Locis communibus, *cap. XXXIX.*

(41) Sermone LXV.

(H) *Les traducteurs de Plutarque n'ont pas entendu une pensée de Bion qu'il a censurée.*] Rapportons d'abord le grec de Plutarque : Εὐήθη τοίνυν καὶ ἀβέλτερα τὰ τοῦ Βίωνος, εἰ τὸν ἀγρὸν ἔμελλεν ἐγκωμιάζων εὔφορον ποιεῖν καὶ εὔκαρπον, οὐκ ἂν ἁμαρτάνειν ἐδόκει τοῦτο ποιῶν μᾶλλον, ἢ σκάπτων καὶ πράγματα ἔχων. οὐ τοίνυν οὐδ' ἄνθρωπος ἄτοπος ἂν εἴη ἐπαινῶν, εἰ τοῖς ἐπαινουμένοις ὠφέλιμός ἐστι καὶ πάμφορος (42). Cela veut dire, ***La pensée de Bion est donc très-impertinente : il croyait que si, en donnant des louanges à un champ, il le pouvait rendre fertile, il ne serait point blâmable d'aimer mieux lui en donner, que de prendre la peine de le labourer. Il ne faut donc pas traiter d'absurde un homme qui loue, si ses louanges sont utiles à ceux qu'il loue, et si elles leur font produire de bons fruits.*** L'impertinence que Plutarque trouve dans cette pensée est qu'un champ, à qui on donnerait des louanges, n'en deviendrait pas plus mauvais, au lieu que les louanges, qu'on donne à un homme qui ne les mérite point, le remplissent de vanité et le perdent. Ὁ μὲν γὰρ ἀγρὸς οὐ γίνεται χείρων ἐπαινούμενος· ἄνθρωπον δὲ τυφοῦσι καὶ ἀπολλύουσιν οἱ ψευδῶς καὶ παρ' ἀξίαν ἐπαινοῦντες. ***Atque ager quidem laudando non fit deterior : hominem inflant ac perdunt qui immeritò laudant*** (43). Cette censure de Plutarque est un coup perdu; car Bion ne disait pas simplement et absolument qu'il fallût louer : il faisait dépendre les louanges de cette condition-ci, c'est qu'elles rendraient meilleurs ceux qu'on louerait. Nous allons voir comment Amyot a traduit le grec de Plutarque : « Par » quoi le dire de Bion est sot et lourd; » car il disait ainsi : si, à force de » louer, je pouvais rendre une terre » bonne, grasse et fertile, je ne » ferais point de faute en la louant, » plutôt que de me travailler le cœur » et le corps à la labourer et cultiver. » Celui donc ne pèche point aussi, » qui loue un homme, si en le louant » il le rend utile et fertile à celui qui » le loue. » On a pris dans cette version l'actif pour le passif ; car Bion ne parlait pas de l'utilité des louanges, par rapport à celui qui loue, mais par rapport à celui qui est loué. L'interprète latin a bronché plus lourdement : il impute à Bion la sotte et ridicule pensée d'avoir cru, qu'en louant un champ on le rendait plus fertile qu'en le labourant (44). ***Stultè itaque ac fatuè Bio, qui agrum laudando putabat se redditurum fertilem ac frugiferum, potiùs quàm fodiendo et colendo. Non tamen*** (45) ***homo absurdè facit laudans, ubi id iis qui laudantur est utile.*** Pour excuser Amyot, on pourrait dire qu'il a songé que Bion, étant athée, ne reconnaissait point d'autres devoirs que ce qui est profitable ; et qu'ainsi sa pensée était qu'il faut répandre les louanges partout où elles sont bien payées, et qu'il ne faudrait pas même les refuser à un champ, si elles le pouvaient rendre fertile. En un mot, que le métier de flatteur n'est point blâmable, pourvu qu'on y trouve son profit. Mais cette excuse est tout-à-fait vaine : un traducteur doit rendre fidèlement ce qu'il trouve dans l'original, et renvoyer ses conjectures à des remarques particulières. Si l'on croit que Plutarque n'a pas rapporté exactement une chose, il faut en avertir les lecteurs ; mais il faut traduire ce qu'il a dit.

(I) ***Il prétendait que la doctrine de l'empire de Dieu sur toutes choses renferme des contradictions.***] Bion prétendait prouver deux choses très-différentes : l'une, que tous les voleurs étaient sacriléges ; l'autre qu'aucun voleur n'était sacrilége (46). Il tirait ces deux conséquences du même principe, et ce principe est l'une des plus solides vérités que la bonne philosophie nous enseigne touchant la nature de Dieu. Le souverain Être, l'Être souverainement parfait, doit posséder l'empire absolu de toutes choses : c'est de lui que tous les autres êtres dépendent ; c'est à lui, comme à leur auteur et à leur conservateur, qu'ils appartiennent. Bion avait sans doute pour but de réfuter cette doctrine, par deux conséquences contradictoi-

(42) Plut., de Adulat. et Amici Discrim., *pag.* 59.

(43) *Idem, ibid.*

(44) *Dans la table des matières vous trouvez* Bion agrum laudando fertiliorem fieri putabat.

(45) *Que voilà un* tamen *bien placé.*

(46) *Voyez* Sénèque *au chapitre VII du livre VII* de Beneficiis. *Aucun commentateur ne marque si* Sénèque *avait trouvé ce raisonnement* de Bion *dans quelque ancien auteur qui nous reste.*

Digitized by Google

res et pernicieuses, qu'il prétendait en pouvoir tirer. Voici l'une : *Tous ceux qui dérobent les biens de Dieu sont sacriléges : or tous les voleurs dérobent les biens de Dieu ; car toutes choses lui appartiennent : donc, tous les voleurs sont sacriléges.* Voici l'autre : *Transporter une chose d'un lieu qui appartient à Dieu en un autre qui lui appartient aussi, n'est point commettre un sacrilége : or ceux qui pillent les temples ne font que transporter les choses d'un lieu qui appartient à Dieu en un autre qui lui appartient aussi ; car toutes choses appartiennent à Dieu : donc, ceux qui pillent les temples ne commettent point un sacrilége.* Sénèque réfute aisément et solidement ces chicaneries ; mais il se représente Bion comme un tyran, qui en certains temps veut être cruel, et en un autre saccager les temples. Quand il veut être cruel, il se sert de son premier syllogisme : c'est un arrêt pour précipiter tous les voleurs ; et il se sert du second, lorsqu'il souhaite de s'enrichir des dépouilles des saints lieux.

(K) *Je ne sais où Konig a puisé que Bion mourut l'an 4 de la 134e. olympiade.*] J'ai supposé ci-dessus (47) que Plutarque a fait fleurir notre Bion sous le règne du premier Antigonus, et je n'ai pas trouvé trop sûre l'opinion d'Aldobrandin, savoir que ce philosophe fut questionné sur sa naissance par Antigonus Gonatas. Je dois dire ici, pour un plus grand éclaircissement, qu'Ératosthène avait connu Bion dans Athènes, et qu'il le comptait parmi ses héros. On ne peut douter raisonnablement que Strabon, en nous apprenant cela (48), ne veuille parler de Bion le Borysthénite ; car ce qu'il dit qu'Ératosthène attribuait à son Bion (49) est la même chose qu'Ératosthène attribue dans Diogène Laërce à Bion le Borysthénite. Puis donc qu'Ératosthène naquit l'an 1er. de la 126e. olympiade (50), il faut nécessairement convenir que Bion parvint pour le moins jusqu'au commencement de la 131e. ; car au-dessous de vingt ans, Ératosthène n'aurait pas lié avec lui une connaissance qui eût valu qu'on en parlât. Je ne vois qu'une difficulté dans cette supposition : c'est que je remarque que le docte M. du Rondel insinue qu'Épicure survécut à Bion (51). Or Épicure mourut l'an 2 de la 127e. olympiade. Je ne propose ce nœud, qu'afin d'engager M. du Rondel à éclaircir doctement ce point de chronologie.

(L) *Selon lui, supporter avec la même tranquillité les injures et les honnêtetés, est avoir fait des progrès dans la vertu.*] « Bion disoit à ses familiers » et disciples qu'ils estimassent avoir » profité quand ils auroyent aquis » tant de constance, qu'ils entendroyent aussi patiemment ceux qui » les outrageroyent et injurieroyent, » que ceux qui leur diroyent (*) :

» *Ami passant, certes tu n'as point chère (52)*
» *D'estre homme fol, ni de mauvais affaire :*
» *A Dieu te dis, priant la déité*
» *De te donner toute prospérité* (53). »

Plutarque a raison de remarquer que cette règle de Bion est plutôt un signe d'une très-grande et très-parfaite habitude de notre âme qu'un simple signe d'amendement. C'est en vérité un caractère de perfection.

(M) ..... *Sa réponse à Théognis n'a pas autant de moralité.*] Plutarque nous l'a conservée, et il en dit du bien. Voici ses paroles, selon la version d'Amyot : « Aussi fut-ce bien » gentiment respondu à Bion à l'encontre de ces vers de Théognis,

» *L'homme ne peut faire ne dire rien,*
» *Quand povreté l'estraint en son lien,*
» *Et a sa langue au palais atachée :*

» comment donques babilles-tu tant, » veu que tu es pauvre, et nous romps » la teste de ton caquet (54) ? » On voit ici l'esprit insolent et insultant de ce philosophe. Ce n'est pas ainsi qu'il faut traiter un pauvre poëte, qui se plaint que la misère lui lie la langue ; car quoique l'expérience

(47) *Dans la remarque* (G).

(48) Strabo, *lib. I*, *pag.* 10.

(49) *C'est d'avoir été le premier qui eût habillé la philosophie d'une robe semée de fleurs.* Φασὶ λέγειν ἐπ αὐτοῦ τὸν Ἐρατοσθένην ὡς πρῶτος Βίων τὴν φιλοσοφίαν ἀνθινὰ ἐνέδυσεν. Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 52. Strabon, *corrigé par* Casaubon, *dit la même chose*, *liv. I*, *pag.* 10.

(50) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 108.

(51) De Vitâ Epicuri, *pag.* 133.

(*) *Ex* Odyss., VI et XXIV.

(52) *C'est-à-dire*, *la mine*.

(53) Plutarch., de Profect. virtut., *pag.* 82, D. *Je me sers de la version d'*Amyot.

(54) Plutarch., de Audiend. Poëtis, *pag.* 82.

Digitized by Google

montre assez souvent que le manque de pain et d'habits inspire beaucoup de verbiage, il est certain qu'il y a une infinité de choses que l'on n'ose dire quand on est mal habillé :

. . . . *Plurima sunt quæ*
Non audent homines pertusâ dicere lænâ (55).

Il est certain, dis-je, que l'indigence engourdit les mains à plusieurs personnes, et qu'elle leur ferme la bouche comme Théognis le remarquait. Et, sur ce fondement, son avis fut que l'on se défît de la misère avec tous les soins imaginables, et qu'on préférât même la mort à la pauvreté.

Ἄνδρ' ἀγαθὸν πενίη πάντων δάμνησι μάλιστα,
Καὶ γήρως πολιοῦ, Κύρνε, καὶ ἠπιάλου.
Ἣν δὴ χρὴ φεύγοντα καὶ ἐς μεγακήτεα πόντον
Ῥίπτειν καὶ πετρῶν, Κύρνε, κατ' ἠλιβάτων.
Πᾶς γὰρ ἀνὴρ πενίῃ δεδμημένος οὔτε τι εἰπεῖν,
Οὔθ' ἔρξαι δύναται· γλῶσσα δέ οἱ δέδεται.
Χρὴ γὰρ ὁμῶς ἐπὶ γῆν τε καὶ εὐρέα νῶτα θαλάσσης
Δίζεσθαι χαλεπῆς, Κύρνε, λύσιν πενίης.
Τεθνάναι, φίλε Κύρνε, πενιχρῷ βέλτερον ἀνδρὶ,
Ἢ ζώειν χαλεπῇ τειρόμενον πενίῃ.

Virum bonum paupertas, quàm aliæ res omnes domat magis,
Et quàm senectus cana, Cyrne, et quàm febris.
Quam quidem paupertatem oportet fugere, et in immensum mare
Projicere et petras, Cyrne, contra altas.
Omnis enim vir paupertate domitus, neque quicquam dicere,
Neque facere potest : lingua verò illi ligata est.
Oportet igitur simul super terram et lata dorsa maris,
Quærere gravis, Cyrne, liberationem paupertatis :
Mori, ô amice Cyrne, pauperi melius est viro,
Quàm vivere durâ afflictum paupertate (56).

Les paroles de Théognis, rapportées par Plutarque, se trouvent dans les vers que l'on vient de lire. Mais comme c'est un théologien qui a vécu long-temps avant notre Bion, on ne saurait disculper Plutarque : car s'il a parlé de ce Bion, il a été un fort mauvais chronologue; et s'il a parlé d'un autre Bion, il a eu grand tort de ne pas le faire savoir à ses lecteurs. Je ne sais si quelqu'un a jamais pris garde à cette faute.

(55) Juvenal., sat. V, *vs.* 130.
(56) Theognis, *vs.* 173, *pag.* 17.

BIRON, maréchal de France. Cherchez GONTAUT.

BLANC (ANDRÉ), jésuite de Gênes, écrivit contre le probabilisme un ouvrage qu'il publia sous le nom de *Candidus Philalethus*, l'an 1642. Mercorus et Gonet, deux fameux thomistes, ont dit faussement qu'il fut le premier jésuite qui prit la plume en Italie contre le dogme de la probabilité; car dès l'année 1609, Paul Comitolus*, jésuite italien, avait fait la même chose. Voyez l'*Anti-Probabilismus* du père Gisbert, provincial des jésuites en la province de Toulouse, page 184, 185 (*a.*)

* Avant Comitolus, dit Leclerc, un autre jésuite nommé Rebellus, mort dès 1608, s'était déclaré contre la probabilité. Cet article d'André Blanc parut pour la première fois dans l'édition de 1720; il est donc posthume; ce qui explique pourquoi il est si court et sans remarque. Joly, pour y suppléer, dit qu'André Blanc entré chez les jésuites à quinze ans, en 1609, professa d'abord, puis devint un célèbre prédicateur, et mourut le 29 mars 1657. Joly donne la liste de ses ouvrages au nombre de dix-sept.

(*a*) *Il est imprimé à Paris, l'an* 1703, in-4°.

BLANC (LOUIS LE), professeur en théologie à Sedan. Cherchez BEAULIEU.

BLANCHE de Castille, mère de saint Louis, roi de France. Cherchez CASTILLE (Blanche de).

BLANDRATA (GEORGE), médecin italien, natif du marquisat de Saluces (A), a vécu au XVI[e]. siècle. Il se sauva de Pavie (*a*), où l'inquisition lui aurait joué quelque mauvais tour, et se re-

(*a*) Biblioth. antitrinit., *pag.* 28.

tira à Genève (B). Il y embrassa la religion protestante, et d'abord il édifia l'Église par sa conduite et sa docilité ; mais on s'aperçut dans la suite, qu'il attaquait sourdement la divinité de Jésus-Christ. Il ne se contenta pas de répandre ses difficultés parmi les ignorans : il les proposa aussi au ministre de l'église italienne. Ce ministre, qui était de la maison des comtes de Martinengue, le renvoya bien loin, et ne voulut pas même se servir de lui dans ses maladies, ni dans celles de sa femme, quoique Blandrata lui offrît avec une grande ardeur tout ce qui dépendait de son art. Calvin, auquel les mêmes difficultés furent proposées cent fois, voyant, qu'après avoir témoigné qu'on acquiesçait à ses réponses, on revenait le lendemain à la charge, se mit enfin en colère contre Blandrata, et le traita durement (C). Il continua néanmoins de le saluer et de lui parler, et il eut même la complaisance de répondre par écrit à ses objections (*b*). Mais ayant découvert qu'on lui avait tendu un piége, en demandant une réponse par écrit, il ne voulut plus écouter Blandrata. On rapporte que cet hérétique accusa Calvin, en présence de tout le peuple, d'avoir écrit quelque chose, et que cette accusation fut convaincue de fausseté par l'exhibition de l'original. Quelque temps après, on fit dans le consistoire de l'église italienne les procédures dont je parle ailleurs (*c*). Calvin assura Blandrata qu'il ne serait point recherché touchant ses fautes passées ; mais Blandrata ne s'y fia point ; car au bout de quelques jours, ayant vu entrer l'un des syndics de la république dans l'auditoire de théologie où il entendait une leçon de Calvin, il feignit de saigner du nez, et s'enfuit au plus vite, et ne rentra plus à Genève (*d*) (D). Comme il avait autrefois exercé la médecine dans la Pologne et dans la Transilvanie, il se destina ce théâtre pour y dogmatiser tout à son aise (*e*). Il s'en alla donc en Pologne l'an 1558, et y fut reçu honorablement de ceux de la religion. Calvin lui fit voir qu'un théologien de sa force a les mains longues (E) : il écrivit plusieurs lettres aux fidèles de Pologne, pour les exciter à chasser du milieu d'eux ce personnage, qui pouvait infecter de ses hérésies la pureté de la foi. L'impression que firent ces lettres traversa beaucoup les desseins de George Blandrata ; mais rien ne lui fut plus contraire que les discordes qui s'élevèrent entre ceux qui comme lui combattaient le mystère de la Trinité : et néanmoins ces discordes n'empêchèrent pas qu'on ne frayât le chemin à l'hérésie socinienne, qui s'établit quelque temps après en ces quartiers-là. Il changea de scène l'an 1563, ayant été appelé en Transilvanie par le prince Jean Sigismond (*f*). N'oublions pas qu'à son arrivée

(*b*) *Cet écrit est imprimé dans le volume des* Opuscules de Calvin.

(*c*) *Dans l'article de* (Jean-Paul) ALCIAT, *et dans celui de* (Valentin) GENTILIS.

(*d*) *Tiré de la* CCCXXII^e. Lettre de Calvin.

(*e*) *Post varias deliberationes ita fors tulit ut Blandrata, qui medicinam diù in Poloniâ primùm, deindè in Transylvaniâ apud reginas fecerat, eò reverteretur.* Beza, Epist. LXXXI.

(*f*) Biblioth. antitrin., *pag.* 28.

Digitized by Google

en Pologne on le fit ancien des églises qui étaient sous le ressort de Cracovie (*g*); et qu'en 1560, au synode de Xianz, auquel il avait apporté la somme de six cents écus de la part de Nicolas Radzivil, grand chancelier de Lithuanie, il fut donné pour assesseur à Cruciger, avec son bon ami Lismanin (*h*). Ce Cruciger était surintendant des églises; et l'on craignait que, s'il n'avait point de collègues, le gouvernement ecclésiastique ne ressentît trop la papauté (*i*). N'oublions pas non plus qu'en 1561, Blandrata parut au synode de Pinczovie, avec des lettres de recommandation de Nicolas Radzivil, et qu'il y donna une confession de foi, en vertu de laquelle la compagnie lui expédia un témoignage honorable (F). S'étant retiré en Transilvanie, appuyé qu'il fut de la faveur de Jean Sigismond, dont il était médecin, et de celle de Petrovits premier ministre d'état, il fit hautement lever la tête à son hérésie; et surtout, après la dispute publique qu'il soutint avec François David contre quelques docteurs réformés, en présence de toute la cour l'an 1566 (*k*). Le prince se rangea entièrement au parti des antitrinitaires, et mourut dans cette foi, entre les mains de Blandrata, l'an 1570 (*l*). Cet hérétique ne manqua pas de nouveaux patrons : il fut médecin d'Étienne et de Christophle Battori, princes de Transilvanie. Il le fut aussi d'Étienne, lorsque ce prince jouissait du royaume de Pologne, et il fut même de son conseil privé (*m*). Il s'opposa de toutes ses forces à François David, qui, non content de nier avec les autres unitaires la divinité de Jésus-Christ, soutenait de plus qu'il ne fallait pas l'adorer. Blandrata fit venir du fond de la Suisse Fauste Socin à son secours, afin de l'opposer à ce François David (*n*) : il le fit, dis-je, venir l'an 1578, en Transilvanie, où il était médecin du prince Christophle Battori. La faveur où il se vit auprès du roi de Pologne lui fit prendre un si grand plaisir à thésauriser que, de peur de refroidir la libéralité de ce prince, il abandonna les intérêts des unitaires, et se mit à favoriser les jésuites (G). Il vivait encore environ l'an 1585 (*o*), lorsque Bellarmin écrivait son traité *de Christo;* mais il était mort en 1592, quand Socin écrivait contre Wuiekus. Le père Maimbourg débite que Blandrata *devint furieux*, et qu'il fut *assommé par un de ses neveux qui enleva tout son argent* (*p*). Je ne sais ce que l'on doit croire touchant la fureur; mais l'autre fait est certain, et n'a pas manqué d'être attribué à un jugement de Dieu, tant par les orthodoxes, que par les hétérodoxes (H). On peut voir la liste des ouvrages de

(*g*) Là même. *Voyez aussi* Calvini Epistola CCCXX.

(*h*) Lætus, Compendium Hist. univers., *pag.* 412.

(*i*) *Idem*, *ibid.*

(*k*) *Voyez* Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, *tom. III*, *pag.* 346, *édit. de Hollande.*

(*l*) Maimbourg, *là même*, *pag.* 361; *mais il a mis* 1571, *au lieu de* 1570.

(*m*) *Voyez la fin de la remarque* (E).

(*n*) Wissowatii Narrat. compend. *in* Bibl. antitrit., *pag.* 213.

(*o*) Bibl. antitrin., *pag.* 28.

(*p*) Maimb., Hist. de l'Arianisme, *tom. III*, *pag.* 361, *ex* Rescio de Atheïsmo evang.

Digitized by Google

Blandrata dans la bibliothéque des antitrinitaires (I). On avait à Genève une si mauvaise opinion de sa plume, qu'on y croyait que les écrits qui paraissaient sous son nom étaient retouchés par un autre (K). Je rapporterai dans la remarque (D) plusieurs fausses dates concernant ses aventures, et dans la remarque (K) plusieurs méprises touchant ses erreurs. Je ne dois pas finir, sans dire que les historiens unitaires parlent de la confession de foi qu'il donna aux synodes de Pologne avec tant de déguisemens (*q*).

Les anachronismes et les chimères de M. Varillas sont si étranges, qu'on ne peut se dispenser d'y faire quelques réflexions (L).

Depuis la seconde édition, j'ai vu un livre, où l'on assure qu'il avait bien bu, avant que de se coucher, la nuit qu'il mourut; et que c'était un problème, si quelqu'un de ses parens, ou le diable, l'avait tué (M).

(*q*) *Vide* Histor. reformat. Pollon. *pag.* 130, *et* Biblioth. antitrin. *pag.* 185, 186.

(A) *Il était natif du marquisat de Saluces.*] Qui n'admirerait que M. Moréri se soit avisé d'observer une grande différence entre le Piémont et ce marquisat? *Blandrata*, dit-il, *était Piémontais. D'autres disent qu'il était natif du marquisat de Saluces.* Ce ne sont nullement deux opinions différentes. Ceux qui l'ont fait Piémontais n'ont pas prétendu mettre ce marquisat hors du Piémont: ils ont pris le Piémont dans sa signification générale, comme l'on fait quand on ne se propose pas d'expliquer exactement, et en géographe, tous les états du duc de Savoie. Or, il est sûr qu'en ce sens-là le marquisat de Saluces est une partie du Piémont. Voyez le Dictionnaire de M. Baudrand.

(B) *Il se retira à Genève.*] M. Moréri le fait aller de Pavie en Pologne, et ne dit rien du voyage de Genève. Cela n'est nullement exact. Blandrata fut plus d'une fois en Pologne; et c'est ce qu'il fallait remarquer. Il y avait exercé la médecine avant que d'aller à Genève. Il l'avait aussi exercée en Transilvanie avant ce même voyage de Genève: et comme il avait été en ces pays-là un médecin de distinction, puisqu'il avait été médecin de reines, il aima (1) mieux s'y retirer que d'aller ailleurs, lorsqu'il ne crut point pouvoir demeurer en sûreté, ni à Genève, ni en Suisse. Voilà une de ces combinaisons du moral avec le physique dont le père Mallebranche a parlé dans son Traité de la nature et de la grâce. Pourquoi a-t-il fallu que la Pologne, que la Transilvanie, aient été plus tôt infectées des erreurs des sociniens qu'un autre pays? C'est que les lois générales, qui excitent nos passions naturelles et notre bon sens, ont voulu que Georges Blandrata, contraint de chercher une retraite, l'ait plutôt choisie dans un lieu où il avait beaucoup d'habitudes, que dans un pays inconnu. Voilà pourquoi, sortant de Genève, il s'en alla en Pologne: et quand il y fut, il y attira les Alciat et les Socin; il s'intrigua chez les grands; un prince de Transilvanie, dont il était médecin, fut son prosélyte, etc. Quoi qu'il en soit, M. Moréri aurait dû dire que Blandrata avait été médecin en Pologne et en Transilvanie avant que l'inquisition de Pavie mît les mains sur lui; que, s'étant sauvé de Pavie, il s'en alla à Genève; et que, sortant de Genève, il s'en retourna en Pologne.

(C) *Calvin..... le traita durement.*] Calvin avoue sans façon les injures qu'il lui dit. *Je vois à votre mine le détestable monstre que vous nourrissez dans votre cœur.* Rapportons le passage tout entier. *Eodem tempore, suis quæstionibus fatigabat Calvinum, eòque magis quòd cùm subindè fingeret se placatum esse et acquiescere responsis, postridiè redibat quasi novus, nec desinebat ea ipsa de quibus sæpè audierat, sciscitari. Itaque coactus est ei Calvinus in faciem dicere, vultus tuus detestabile monstrum mihi osten-*

(1) *Voyez dans la citation (e), le passage de la* Lettre LXXXI *de* Théodore de Bèze.

Digitized by Google

dit quod in corde occultum foves; ac sæpiùs eum asperè objurgavit, ut si fieri posset, corrigeret perfidiam, et fallacias dolosque tortuosos, quorum fastidio erat quodammodo defessus (2).

(D) *Il s'enfuit au plus vite, et ne rentra plus à Genève.*] Plusieurs auteurs se trompent sur le temps auquel Blandrata sortit de Genève. Ils disent qu'il n'en sortit qu'après que Valentin Gentilis se fut retiré sur les terres du canton de Berne; mais cela est faux. Gentilis ne se retira qu'après l'amende honorable qu'on lui fit faire par tous les carrefours de la ville, le 2 de septembre 1558. *Abnegatione per compita civitatis factâ, dimittitur* (Gentilis) *præstito jurejurando sese portas urbis non excessurum: mox tamen violatâ fide ad Matthæum Gribaldum in Sabaudiam profugit. Sequuti sunt aliquantò post Alciatus et Blandrata* (3). *Primus Valentinus Gentilis in judicium vocatus, simulatâ pœnitentiâ non sine insigni perjurio profugit. Sequutus est Paulus Alciatus, aut etiam præcessit, solo malæ conscientiæ vulnere adactus. Blandrata aliquantò post* (4). *Erat ille Blandrata Saluciensis, professione medicus, qui Gentilem Genevâ profugum paulò post sequutus fuit* (5). Or, il paraît par une lettre de Pierre Martyr, datée de l'onzième de juillet 1558, que Blandrata et Alciat avaient déjà été à Zurich, et qu'ils n'en étaient partis qu'après que Martyr leur eut donné ce conseil. L'erreur de Hornius est infiniment plus grossière. Il dit que Blandrata et Alciat se retirèrent de Suisse en Pologne, épouvantés du supplice de Servet et de Gentilis, et qu'ayant été chassés de Pologne l'an 1565. Alciat s'alla faire Turc, et Blandrata s'enfuit en Transilvanie (6). Il n'y a rien de vrai là-dedans. J'ai réfuté ailleurs (7) le prétendu mahométisme de Jean-Paul Alciat, et je dis ici que Blandrata se retira en Pologne la même année qu'il quitta Genève, c'est-à-dire l'an 1558. Or, comme le supplice de Gentilis est une affaire de l'an 1566, on juge sans peine s'il put être cause que Blandrata sortît du pays des Suisses, et se réfugiât en Pologne. Si ce supplice l'avait déterminé à se sauver en ce pays là, aurait-il pu en être chassé l'an 1565? Des gens plus croyables que Hornius en ces matières assurent que Jean Sigismond, prince de Transilvanie, fit venir auprès de lui Blandrata, environ l'an 1563 (8). Ce ne fut donc pas un arrêt de bannissement qui l'obligea de s'enfuir de Pologne en Transilvanie l'an 1565. Jean Lætus a commis une bévue surprenante dans son Abrégé de l'Histoire universelle (9). Il fait dans trois lignes deux personnes du médecin Blandrata, et de George Blandrata: il dit du premier que le synode de Xianz le donna pour assesseur au surintendant des églises, l'an 1560; et il suppose que le second alla en Pologne lorsqu'à peine les désordres de Stancarus étaient cessés. Nouveau mensonge: les disputes que Stancarus avait excitées, en soutenant que Jésus-Christ n'était point notre médiateur selon sa nature divine, étaient dans leur plus grande force à l'arrivée de Blandrata. *Tum autem fortè Francisci Stancari Mantuani petulantissimi hominis importunitate (ut sanè fatalis esse videtur Polonis Italia) scissæ erant Polonicæ ecclesiæ* (10). Mais tout ceci n'est rien en comparaison des anachronismes du père Maimbourg. Il envoie en Transilvanie notre Blandrata dès l'an 1553 (11). Il suppose qu'en la même année le prince Jean Sigismond *prenait plaisir d'entendre son médecin, lorsque, voulant faire le théologien, il parlait en philosophe de la Trinité qu'il traitait de chimère.* Il ajoute que ce prince *n'osa pas encore se déclarer, tant parce que sa mère, la reine Isabelle, princesse très-catholique, vivait encore, que parce que Soliman* ne souhaitait pas qu'on souffrît la diversité des sectes. Cela regarde l'an 1555. Il dit que, par complaisance pour Soliman, on chassa tous les hérétiques; mais que la

(2) Calvini Epistola CCCXXII.
(3) Beza, *in Vitâ Calvini.*
(4) *Idem*, Epistolâ LXXXI.
(5) Hoornbeek, Apparatus advers. socinian., *pag.* 24.
(6) Hornius, Hist. eccles., *pag.* 351, *édition an.* 1687.
(7) *Ci-dessus, remarque* (O) *de l'article de* (Jean-Paul) Alciat.

(8) Biblioth. antitrin., *pag.* 28. Histor. Reformat. Polonicæ, *pag.* 170.
(9) *Pag.* 412.
(10) Beza, Epistolâ LXXXI.
(11) Histoire de l'Arianisme, *tom. III*, *pag.* 345, *édition de Hollande.*

Digitized by Google

reine et Soliman étant morts bientôt après, en 1566, les novateurs revinrent et jouirent d'une grande liberté, et que *ce fut pour lors que Blandrata* corrompit *la plupart de la cour*. Quelle manière de narrer les choses! et combien de faussetés! Nous verrons ci-dessous (12) les anachronismes et les visions de Varillas.

(E) *Calvin lui fit voir qu'un théologien de sa force a les mains longues* (13).] Nous voyons par les lettres de Calvin que les églises de Pologne conçurent beaucoup d'estime et d'amitié pour Blandrata; mais nous voyons aussi par les histoires sociniennes que les lettres de Calvin furent regardées comme une persécution fâcheuse, qui contraignit Blandrata de se retirer ailleurs. Voici des preuves de l'un et de l'autre de ces deux faits. *Valdè miror hominem quem sola ostentatio et fastuosus vultus commendat tanti apud vos fieri, ut quasi novus Atlas Ecclesiam sustineat suis humeris. Certè tam inconsideratæ credulitatis nisi me puderet, gentem vestram non amarem....* (14). *Unum non dissimulo, eos qui tam humaniter Georgium Blandratam exceperunt parùm fuisse cautos et providos, et malè consuluisse vestræ existimationi. Magis etiam miror quosdam primariæ auctoritatis viros graviter offendi quòd liberè hominem detexerim* (15)...... *Ergò non vulgare fecit operæ pretium longo itinere quòd tantum sibi nomen acquisierit. Nullus est apud alias gentes, vos admiramini non secùs atque Angelum è cœlo delapsum. Vestras delicias minimè vobis invideo* (16). Vous voyez avec quel zèle on se fâche de ce que Blandrata avait trouvé tant de dupes qui l'admiraient, et qui s'étaient scandalisées d'un écrit public où on l'avait tympanisé (17). Voyons présentement les preuves de l'opération de ce remède. *Calvinus, his non contentus, Blandratam, quùm aliâ ratione non posset, litteris in Poloniam missis persequi, apud patronos et fratres acriter criminari, ita cuncta ad eum perdendum agere..... Illæ ejus litteræ fidem in multorum animis invenerant* (18)...... *Quam ille* (Blandrata) *vocationem tantò alacriùs amplexus est, quòd eum Calvinus missis per Poloniam et Lituaniam litteris persequi non destiterit, ita ut ei tutam in his oris vitam agere per ejus cacozeliam non licuerit, prout in superioribus exposuimus* (19)...... *Cùm nec hic quietè degere posset, Calvino scriptis suis eum persequente, à Johanne Sigismundo principe circa an.* 1563 *evocatus, concessit in Transylvaniam; atque illic egit ipsius, hinc Stephani et Christophori Bathoreorum Transylvaniæ principum, immò et Stephani ad regnum Poloniæ jam evecti archiatrum et consiliarium intimum* (20). Socin, en lui dédiant sa IIe. réponse à Volanus, le traite de *Stephani regis Poloniæ archiater et consiliarius intimus*.

(F) *Il parut au synode de Pinczovie en* 1561 *avec des lettres de recommandation de Nicolas Radzivil, et il y donna une confession de foi, en vertu de laquelle il obtint un témoignage honorable.*] Ce que Calvin avait écrit à ce grand seigneur polonais, pour l'avertir que George Blandrata couvait dans son sein les hérésies de Servet, n'avait point encore produit l'effet nécessaire : les artifices de Blandrata avaient éludé le coup; car Nicolas Radzivil se plaignit très-fortement de la conduite des églises envers Blandrata, et déclara que Calvin en avait usé injustement et étourdiment. *Homo iste facilè technis suis fallacibus optimo principi fucum facit, adeò ut ille iratus Joh. Calvino, Blandratam nomine suo ad synodum Pinczoviensem, an.* 1561, 25 *jun. habitam, delegaret cum litteris, quibus seriò expostulabat in causâ Blandratæ cum ecclesiâ, dicebatque malè et præcipitanter egisse J. Calvinum, quòd Blandratam traduceret, et Servetismi notaret* (21). Blandrata plaida sa cause dans le synode, avec beaucoup de hardiesse, et fort finement, et voici la confession qu'il donna : elle était

(12) *Dans la remarque* (L).

(13) *Voyez la remarque* (E) *de l'article de* (Jean-Paul) ALCIAT.

(14) Calvinus, Epist. CCCXIX.

(15) *Idem*, Epist. CCCXX.

(16) *Idem*, Epistolâ CCCXXI.

(17) *C'est la préface du* Commentaire de Calvin sur les Actes des apôtres.

(18) Histor. Reformat. Polon., *pag.* 126.

(19) Là même, *pag.* 170.

(20) Bibl. antitrinit., *pag.* 28.

(21) Andreas Wengerscius, Slavoniæ Reformatæ *lib. I, cap. XIII, pag.* 85 *editionis anni* 1679.

Digitized by Google

très-orthodoxe. *Fateor me credere in unum Deum Patrem, in unum Dominum Jesum Christum Filium ejus, et in unum Spiritum Sanctum, quorum quilibet est essentialiter Deus. Deorum pluralitatem detestor, cùm unus nobis sit tantùm Deus essentiâ indivisibilis. Fateor tres esse distinctas hypostases et æternam Christi divinitatem ac generationem, et Spiritum Sanctum verum et æternum Deum ab utroque procedentem* (22). L'effet de cette confession fut tel que le synode munit Blandrata d'un bon témoignage; ce qui parut même par les lettres que la Compagnie écrivit à Nicolas Radzivil, et à Jean Calvin (23).

(G) *Il abandonna les intérêts des unitaires, et favorisa les jésuites.*] C'est ce que nous apprenons de Socin, qui en fait ses doléances dans la réponse au père Wuiekus. Il avoue que Blandrata avait rendu beaucoup de services à leur secte : *de nostris ecclesiis aliquando præclarè est meritus*; mais il se relâcha, dit-il, sur ses vieux jours. *Haud paulò ante mortem suam, vivente adhuc Stephano rege Poloniæ, in illius gratiam, et quo illum erga se liberaliorem (ut fecit) redderet, plurimum remisisse de studio suo in ecclesiis nostris Transylvanicis nostrisque hominibus juvandis; imò eò tandem devenisse, ut vix existimaretur priorem quam tantoperè foverat de Deo et Christo sententiam retinere; sed potiùs jesuitis qui in eâ provinciâ tunc temporis Stephani regis et ejus fratris Christophori, principis haud multò ante vitâ functi, ope ac liberalitate non mediocriter florebant, jam adhærere, aut certè cum eis quodammodo colludere. Illud certissimum est, eum ab eo tempore quo liberalitatem quam ambiebat, regis Stephani erga se est expertus, cœpisse quosdam ex nostris hominibus quos carissimos priùs habebat et suis opibus juvabat, spernere ac deserere, etiam contra promissa et obligationem suam, et tandem illos penitùs deseruisse, atque omni veræ ac sinceræ pietatis studio valedixisse, et solis pecuniis congerendis intentum fuisse, quæ fortasse, justissimo Dei judicio, quod gravissimum exercere solet contra tales desertores, ei necem ab eo quem suum hæredem fecerat, conciliârunt* (24). La manière dont le fils de son frère se défit de lui fut, dit-on, de l'étouffer pendant qu'il dormait (25).

(H) *Sa mort fut attribuée à un jugement de Dieu, tant par les orthodoxes, que par les hétérodoxes.*] Nous avons vu (26) comment Socin lui applique *le très-juste jugement que Dieu est accoutumé d'exercer avec une très-grande sévérité contre ceux qui abandonnent sa cause pour des intérêts mondains.* Si le père Maimbourg avait eu quelque connaissance des bons sentimens de Blandrata pour les jésuites, il n'eût point jugé de sa fin comme il a fait, et il n'y aurait pas cousu la fureur. Mais laissons parler un docte théologien de Leyde : *A fratris sui filio in lecto jacens suffocatus fuit : sanè non extra justam Dei ultionem in hominem quem primum in istis ecclesiis exsecrandæ hæresis, multarum in Deum et ejus veritatem blasphemiarum, librorum horrendissimorum turbarumque gravissimarum auctorem, non aliter quàm singulari diroque mortis genere occumbere oportuit* (27). Konig s'est trompé quant au temps. *Periit*, dit-il, *in lecto, strangulatus per fratruelem quem hæredem constituerat an.* 1560.

(I) *La liste des ouvrages de Blandrata se trouve dans la Bibliothéque des antitrinitaires.*] Ils sont de deux sortes : les uns ne lui appartiennent qu'en partie, les autres paraissent lui appartenir en propre. De ce dernier ordre sont quelques *thèses*, quelques *lettres*, et quelques *observations touchant l'invocation de Jésus-Christ*, qui n'ont été imprimées que dans d'autres livres. La plupart furent insérées dans un écrit que Jacques Paléologue publia en 1580, où il réfute le jugement des églises polonaises sur la cause de François David. Quant aux ouvrages où Blandrata n'a fait que contribuer sa part, les principaux sont les deux *Conférences* tenues à Albe-Jule, l'une en 1566, l'autre en 1568; le livre intitulé, *De falsâ et verâ unius Dei*

(22) *Idem, ibid., pag.* 86.
(23) *Idem, ibid.*

(24) Socini Respons. ad Wuiekum, *cap.* XI, *pag.* 43. *Voyez* Hoornbeek, Appar., *pag.* 25.
(25) *Voyez ci-dessous, citation* (27).
(26) *Dans la remarque* (G).
(27) Hoornbeek, Appar., *pag.* 26.

Digitized by Google

Patris Filii et Spiritûs Sancti cognitione, authoribus ministris ecclesiarum consentientium in Sarmatiâ et Transylvaniâ, imprimé à Albe-Jule, l'an 1567 (28); et celui qui a pour titre, *Refutatio Scripti Georgii Majoris, in quo Deum trinum in personis, et unum essentiâ, unicum deindè ejus filium in personâ, et duplicem in naturis, ex lacunis Antichristi probare conatus est*, imprimé l'an 1569. Hoornbeek se plaint justement que ces hérétiques aient inséré dans ces deux écrits certaines peintures abominables, qui avaient servi à représenter la Trinité (29) : *Temeraria et horrenda papistarum simulacra, quæ æternâ oblivione et execratione sepelienda erant potiùs... non detegenda illa pudenda et prostituenda coram omnibus, etc.* (30).

(K) *On croyait ses écrits retouchés par un autre.*] Bèze le déclare assez nettement : *Extat*, dit-il (31), *apud me ipsius Blandratæ epistola* (*non tamen scripta sine Theseo, si Blandratam benè novi*) *in quâ Gregorium suo quodam jure non tantùm de illâ pædobaptismi controversiâ non satis opportunè motâ increpat, verùm etiam apertè illum à Tritheismo ad Samosateni dogma revocare nititur.* Mais ce qu'il avait déjà dit décide plus fortement la chose ; car il avait nommé la personne qui ajustait les pensées de Blandrata. *Petro quodam Statorio juvene, alioqui bono ingenio nec contemnendâ doctrinâ prædito, operam omnem suam fucandis barbarissimi scriptoris Blandratæ commentis navante.* J'aurais pu ne rapporter qu'une partie du premier passage; mais j'ai eu mes raisons pour faire ce que j'ai fait. Les paroles que j'ai citées, qui ne servent de rien à la preuve de la question, servent à réfuter M. Moréri sur ce qu'il n'a pas bien caractérisé l'hérésie de Blandrata. Il l'accuse d'avoir enseigné l'arianisme, et les mêmes dogmes que Valentin Gentilis. C'est parler d'une façon trop vague, et même trompeuse. Blandrata fut d'abord arien : je le crois; mais il ne fit que passer par cette opinion : il donna dans celle de Paul de Samosate, et y fut plus fixe que dans aucune autre. C'est donc par cet endroit-là, qu'il doit être caractérisé, et non point par l'arianisme. Considérez la nature de la lettre dont Bèze parle dans le commencement de cette remarque. De plus, il est certain que Socin, et les histoires du socinianisme, parlent de Blandrata comme d'un socinien; et du prince Jean Sigismond, comme d'un homme, qui, après les conférences que l'on tint en sa présence, embrassa la doctrine des unitaires, au sens que les sociniens se donnent ce nom (32). M. Maimbourg ne donne que l'arianisme à Blandrata, et au prince Jean Sigismond; et il prétend que Blandrata gagna *le ministre François David, qui*, dit-il (33), *de protestant qu'il était, se fit arien.* Voilà deux nouveaux mensonges. François David était pis que socinien, et ce fut lui qui rapprocha de ce système Blandrata. Écoutons Théodore de Bèze. *Incidit Blandrata in Transylvaniam rediens in quemdam Franciscum Davidis paulò magis quàm superiores illi, ut ajunt, providum, qui cùm nimiùm crassam esse illam Tritheitarum blasphemiam simpliciter propositam animadvertisset, maluit omnia involvere, permixtis omnium penè hâc in re hæreseon commentis, quàm simpliciter suam sententiam profiteri* (34). La vérité est que Blandrata, goûtant les hypothèses samosaténiennes de François David, et les trouvant plus unies que le galimatias qu'il avait cru jusqu'alors, abandonna là le trithéisme, et devint bon unitaire. Gentilis n'en fit pas autant; et ainsi M. Moréri ne devait point brouiller ensemble les dogmes de ces gens-là. Écoutons encore une fois Théodore de Bèze. *Indè in Moraviam ad Blandratam et Alciatum aliosque nihilo meliores discedit* (Gentilis;) *ubi cùm satis inter eos convenire non posset, quòd à tritheismo ad samosatenum plerique transivissent... in Sabaudiam ad suum Gribaldum redit* (35). *De Blandratâ*

(28) Bellarmin *avait vu ce livre, et l'a cité plusieurs fois.*

(29) Hoornbeek, Apparat., *pag.* 27. *Voyez aussi pag.* 55.

(30) *Idem, ibid., pag.* 27.

(31) Beza, Epistolâ LXXXI.

(32) Wissowat., Narrat. compend. *in* Bibl. Antitrinit., *pag.* 213.

(33) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, *tom. III, pag.* 345.

(34) Beza, Epistolâ LXXXI.

(35) Beza, *in* Vitâ Calvini.

rogatus (Gentilis,) *periit etiam, inquit, ut qui in Sabellii et Samosateni delirium inciderit* (36).

(L) *Les anachronismes et les chimères de M. Varillas..... méritent quelques réflexions.*] Il raconte que *Georges Blandrat, persuadé qu'un bel esprit ne pouvait demeurer long-temps dans la religion catholique...., s'était donné la peine de chercher entre les hérésies anciennes celle qui lui reviendrait le mieux, et s'était enfin arrêté à celle des ariens...* (37); qu'il l'avait enseignée d'une façon toute nouvelle *dans la ville de Pavie* (38); que *le magistrat l'avait confiné dans une prison, d'où il ne serait jamais sorti, s'il n'eût trouvé l'invention de corrompre un concierge qui le sauva;* qu'il se réfugia dans Genève, où ne se trouvant pas assez libre, il voyagea jusqu'à ce qu'il *trouva dans la Transilvanie ce qu'il avait inutilement cherché partout ailleurs.* « Les esprits » y étaient extrêmement aigris contre » la maison d'Autriche, à cause du » meurtre du cardinal Martinusius... » Ces dispositions parurent si belles à » Blandrat, qu'il s'arrêta dans la » Transilvanie, à dessein de s'en pré- » valoir. » Il se fit connaître par le talent qu'il avait pour la médecine : il fut élevé *à la dignité de médecin du jeune Jean Sigismond.* « Les plus » grands de la Transilvanie se tin- » rent honorés après le choix que » leur souverain avait fait de la » personne de Blandrat, qu'il daignât » les visiter dans leurs maladies, et » il s'y rendit assidu. Il ne leur par- » lait durant le cours de leur mal, » que des choses les plus divertissan- » tes; mais après qu'il les avait guéris, » ou qu'il les avait au moins persua- » dés qu'il avait beaucoup contribué » à leur guérison, il changeait insen- » siblement de discours, et leur par- » lait de politique. Il leur faisait ob- » server qu'il fallait bien que les Ita- » liens qui avaient tué le cardinal » Martinusius, et que la maison d'Au- » triche, qui certainement avait » ordonné ou du moins approuvé ce » crime, ne fussent pas persuadés de » la religion catholique; puisqu'ils » n'avaient point fait de scrupule » d'attenter à la vie d'un homme qui » leur devait être inviolable par ce » qu'il y avait de plus sacré dans la » religion catholique, puisqu'il était » tout ensemble prêtre, archevêque, » et cardinal. Si Blandrat apercevait » que sa proposition ne fût pas tout- » à-fait bien reçue, il en demeurait » là; mais s'il remarquait qu'on l'eût » écoutée avec avidité, il ajoutait » tout bas, et comme s'il avait voulu » expliquer un grand mystère, que la » religion catholique en l'état déplo- » rable où la corruption humaine » l'avait réduite, n'était plus qu'un » artifice dont la cour de Rome et la » maison d'Autriche se servaient pour » partager entre elles l'empire de tout » le monde; que la cour de Rome » usait de cette illusion, pour se main- » tenir et s'accroître dans la tyrannie » qu'elle avait usurpée sur les con- » sciences; et que la maison d'Au- » triche s'en prévalait aussi, pour » établir dans l'Europe une seule mo- » narchie, qui serait la sienne; que » les nouvelles sectes avaient à la » vérité reconnu le mal; mais qu'elles » n'y avaient pas apporté de remède, » puisqu'en recevant la Trinité des » personnes divines dans la manière » que les papes en avaient établi la » créance, il fallait par une suite » nécessaire ajouter foi au reste de la » doctrine des mêmes papes, qui » n'était que des conséquences tirées » de ce principe. Au lieu qu'en ne » reconnaissant point en Dieu plus de » personnes que de natures, on ôte- » rait toutes les difficultés formées » durant quinze siècles en matière de » christianisme; on mettrait l'Écri- » ture Sainte en état d'être entendue » par elle-même; on n'aurait plus » besoin de concile; et les papes, » n'étant plus consultés, perdraient » leur autorité. Ce furent là les voies » par où l'arianisme recommença » dans la Transilvanie (39).

Peu de paroles suffiront pour faire voir les impostures de cet historien, et pour le convaincre qu'il a débité comme des faits historiques les imaginations qui s'élevaient dans son esprit. Considérez seulement qu'il suppose que tout ceci se passa l'an 1552:

(36) *Idem*, Epistolâ LXXXI.

(37) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *liv. XVIII, pag.* 149, *édition de Hollande.*

(38) *Là même, pag.* 150.

(39) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, *pag.* 151, 152.

Digitized by Google

et il fallait bien qu'il le supposât, puisque Martinusius avait été massacré vers la fin de l'année précédente. Notez aussi qu'il suppose que Blandrat s'était retiré de Genève, avant que d'aller dogmatiser en Transilvanie. Que penserez-vous après cela, lorsque vous saurez que cet hérétique ne quitta Genève qu'en 1558, et qu'il ne fut attiré en Transilvanie, pour y être médecin de Jean Sigismond, que vers l'an 1563? Que direz-vous de tant de raisonnemens fondés sur le meurtre du cardinal Martinusius? Que direz-vous de l'adresse avec quoi il ménagea les dispositions des esprits que ce meurtre venait d'aigrir? Prenez bien garde que personne ne l'accuse d'avoir dogmatisé en Transilvanie pendant le séjour qu'il y fit avant que d'avoir été emprisonné à Pavie.

(M) *J'ai lu qu'il avait bien bu.... la nuit qu'il mourut; et que c'était un problème, si.... le diable l'avait tué.*] L'auteur qui m'apprend cela, est un moine, dont je donnerai l'article. *Blandrata*, dit-il (40), *cui cùm sano ante ædes ejus affuissem, secundâ nocte subitò extinctus est, utrùm à Satanâ, an ab affine, toto quo fui in Transylvaniâ tempore sub judice lis fuit. Hoc certum, quòd optimo, priùs quàm cubitum concederet, vino incaluerat.*

(40) Leonardus Rubenus, de Idololatriâ, *lib. II, cap. II, pag.* 71.

BLOMBERG (Barbe) était une fille de bonne maison à Ratisbonne, au temps de l'empereur Charles-Quint. On a cru pendant fort long-temps qu'elle avait couché avec lui, et qu'elle lui avait donné un fils, qui fut le célèbre don Juan d'Autriche; mais présentement la plus commune opinion est qu'elle ne fit que servir de couverture à une grande princesse, dont Charles-Quint eut ce bâtard. J'en parle plus au long dans un autre lieu (*a*). Dès le temps de Brantôme, on commençait à douter que la dame qui passait pour la mère de Juan d'Autriche le fût effectivement (A). On doutait moins que l'empereur eût joui d'elle (B); et dans le fond, il n'y avait point de conséquence de l'un à l'autre. Ce prince aurait bien pu se divertir avec la belle Barbe Blomberg, qu'on ne lui avait d'abord amenée qu'afin qu'elle chantât devant lui, pour lui dissiper son chagrin; il aurait bien pu, dis-je, passer du plaisir de l'oreille à tous les autres, sans avoir un fils de cette maîtresse (*b*). Quoi qu'il en soit, Juan d'Autriche mourut très-persuadé que Barbe Blomberg était sa mère, et il la recommanda sur ce pied-là au roi d'Espagne. Cette recommandation fut suivie de son effet. Philippe II, à qui la véritable mère n'était pas inconnue (*c*), fit tout ce qu'il fallait pour tromper le monde. Il fit venir en Espagne Barbe Blomberg, la même année que don Juan mourut (*d*), et lui fit un très-bon accueil. Il l'envoya quelque temps après à Mazote, dans le monastère royal de Saint-Cyprien, avec un bon équipage. Après y avoir vécu quatre ans, elle s'en alla à Lareda, attirée par le bon air du lieu, et y mourut. Brantôme nous apprendra avec qui elle avait été mariée. Elle avait un fils, que don Juan, qui le croyait son frère utérin, recommanda au roi d'Espagne en mourant, et

(*a*) *Dans la remarque* (A) *de l'article de* (don Juan d') Autriche, *tom. II, pag.* 596.

(*b*) *Barbara Blomberga, Ratisbonensis, formâ ac genere juxtà nobilis. Ex quâ ad Carolum inductâ ut mœrorem cantu allevaret, etc.* Strada, *lib. X, dec. I, pag.* 611.

(*c*) *Voyez la remarque* (A) *de l'article de* (don Juan d') Autriche, *tom. II, pag.* 590.

(*d*) *En* 1578.

Digitized by Google

qui s'appelait Pyrame Conrad (C). Il servit sous le duc de Parme (*e*).

(*e*) *Ex* Stradâ, *decad. I*, *lib. X*.

(A) *Elle a long-temps passé pour mère de don Juan d'Autriche. Dès le temps de Brantôme, on commençait à douter qu'elle le fût effectivement.*] Je m'en vais dire un peu au long ce qu'il nous apprend sur cette affaire. « Juan d'Autriche fut fils naturel du » grand empereur Charles-Quint, et » d'une grande dame et comtesse de » Flandre mère d'un grand, dont » nous avons parlé, ou possible en » parlerons, et non point d'une bou- » langère de Bruxelles, ou d'une la- » vandière, comme la plupart du » commun l'a dit; laquelle était belle » en toute extrémité, et on la nom- » mait dame Barbe de Plomberg, qui » fut depuis mariée au seigneur Re- » quel, gentilhomme du pays de » Namur ou de Luxembourg. De l'a- » voir bien aimée, et joui d'elle, il le » faut croire : mais qu'elle ait été » mère de dom Jean, ce sont abus; » car il tenait par trop du noble, et » d'un côté et de l'autre. Aussitôt » qu'il fut né, l'empereur, son père, » envoya quérir un riche pasteur des » montagnes de Liége, et le lui don- » na à nourrir et à l'élever fort cu- » rieusement, sans que beaucoup de » personnes le sussent, et à endurer » et s'endurcir au travail, ni plus ni » moins qu'un de ses enfans; sans le » nourrir mollement ni délicatement, » et sans qu'il dît qu'il fût fils de » l'empereur; sinon au bout de quel- » que temps, qu'il vint à se faire » grand, et que l'empereur voulut » quitter le monde, et se retirer en » Espagne; qu'il commanda au roi » son fils de l'envoyer quérir, com- » mandant au pasteur pareillement » de l'amener, et qu'il s'en servit, et » lui ordonna une pension fort belle » et grande; et le lui recommanda » plusieurs fois comme si c'était son » propre frère. J'ai appris cela en » Espagne de quelques grands et ha- » biles hommes, qui le savaient bien. » Voilà que c'est d'une belle et géné- » reuse naissance. Celui qui avait été » nourri en maison champêtre, com- » me un pasteur, se rendit depuis si » gentil, si galant, si honnête, et si » agréable, comme il a été, et sentant » si peu sa nourriture rurale, ainsi » que j'ai vu en Espagne. Car il était » fort beau, de fort bonne grâce, » comme j'ai dit : et s'il avait été » nourri en vie rustique, si n'en » tenait-il rien; car il avait fort » bonne et belle façon parmi les sol- » dats : il avait bien aussi bonne et » belle grâce parmi les dames, des- » quelles il était fort doucement re- » gardé, et bien venu auprès d'elles » (1) ».

Je ferai trois remarques sur ce discours. 1°. Il semble que Brantôme ait cru que dame Barbe de *Blomberg* était une boulangère de Bruxelles, ou une lavandière; car puisqu'il ne saurait croire qu'elle ait été la mère d'un prince qui *tenait par trop du noble et d'un côté et de l'autre*, il faut qu'il ait distingué de la *grande dame et comtesse de Flandre* qu'il reconnaît pour la mère de don Juan; il faut, dis-je, qu'il ait distingué de cette comtesse la dame Barbe de *Plombergh.* S'il n'avait pas fait cette distinction, il faudrait dire qu'il a pris pour une seule et même personne Barbe de *Plombergh*, et la comtesse de Flandre; mais, en ce cas, eût-il pu dire que don Juan tenait trop du noble pour être fils de Barbe de *Plombergh?* Il s'est donc trompé sur la famille et sur le pays de cette Barbe : elle était une demoiselle de Ratisbonne, de fort bonne condition, et non pas une boulangère ou une lavandière de Bruxelles. 2°. Ce serait mal prouver qu'un grand prince n'aurait pas eu un bâtard d'une fille de petite condition, que de le prouver en disant que ce bâtard *tient par trop du noble et d'un côté et de l'autre;* car si l'on veut dire qu'il est de grande maison, tant du côté paternel, que du maternel, on suppose ce qui est en question, on n'allègue point de preuve : on dit simplement, *il est fils d'une grande dame, parce qu'il est fils d'une grande dame;* raisonnement ridicule. Si l'on veut dire que de tous côtés on remarque en lui des inclinations trop nobles, trop grandes, pour croire que sa naissance ne soit point noble tant du côté maternel que du paternel,

(1) Brantôme, Vies des Capitaines étrangers, *tom. II*, *pag.* 49.

c'est encore un méchant raisonnement; puisque l'expérience montre que les grands seigneurs qui se mésallient ont des enfans aussi fiers, et aussi entêtés de grandeur, que ceux qui ne se mésallient pas. Je suppose que d'ailleurs l'éducation soit égale. Trouve-t-on de la bassesse dans les sultans, qui sont quelquefois fils d'une misérable paysanne? 3°. Cette éducation chez un berger du pays de Liége est démentie par les bons historiens, comme est Famianus Strada. Voyez l'article de Juan d'AUTRICHE (2).

(B)...*on doutait moins que l'empereur eût joui d'elle.*] Nous venons d'entendre Brantôme, qui dit *de l'avoir bien aimée et joui d'elle, il le faut croire.* Il y a fort peu d'apparence que Charles-Quint ait négocié pour cette feinte auprès de la demoiselle de Ratisbonne, avant que d'avoir lié avec elle un commerce très-étroit. Il n'y a pas plus d'apparence que la demoiselle ait été moins facile sur l'être, que sur le paraître; car ordinairement, on redoute plus le dernier que le premier; et l'on s'estimerait très-malheureuse de passer par le dernier, sans avoir passé par le premier. L'auteur des Nouveaux Dialogues des morts pourrait dire cent jolies choses selon cette idée particulière de la conduite de Barbe Blomberg. Il en a dit de bonnes selon l'idée différente de celle-là (3).

(C) *Elle avait un fils qui s'appelait Pyrame Conrad.*] L'auteur wallon, qui a publié à Amsterdam, en l'année 1690, la Vie de Juan d'Autriche, croit que *Blombergue était veuve, quand elle souffrit de passer pour la maîtresse de Charles-Quint, et que Pyrame Conrad était son fils légitime* (4). S'il avait pris garde à ce qu'il rapporte dans la page 279, il aurait vu très-facilement que ce Pyrame était plus jeune que Juan d'Autriche. Strada, qu'il copie, rapporte que don Juan avait envoyé en Bourgogne son prétendu frère, pour l'y faire étudier; et qu'ayant su que Pyrame avait bientôt jeté bas les livres, et s'était plongé dans la débauche, il l'avait fait mettre en prison. Voilà son état à la mort du prince. Le roi d'Espagne, ayant égard à la recommandation de don Juan, écrivit au duc de Parme de savoir l'inclination de Pyrame. Le duc lui apprit qu'il en avait reçu une lettre, où le jeune homme se reconnaissait mal propre et sans inclination aux lettres, et qu'il souhaitait de porter les armes. Le roi ordonna qu'il fît son apprentissage de guerre sous le duc de Parme, et lui assigna une pension de trente écus par mois. Voilà jusqu'où le père Strada le conduit (5).

(2) *Vers le commencement du texte.*

(3) *Dans le* Dialogue de Lucrèce et de Barbe Blomberg.

(4) Vie de don Juan d'Autriche, *pag.* 11.

(5) Strada, *decad. I, pag.* 627.

BLONDEL (DAVID), ministre protestant au XVII[e]. siècle, a passé pour un des hommes du monde qui avait la plus grande connaissance de l'histoire ecclésiastique, et de l'histoire civile. Il était de Châlons en Champagne (*a*), et il fut reçu ministre dans un synode de l'Ile-de-France, l'an 1614 (*b*). Il exerça son ministère à Houdan, auprès de Paris. Il commença d'écrire peu d'années après pour la cause de ceux de la religion; car il fit imprimer à Sedan, en l'année 1619, un ouvrage intitulé, *Modeste Déclaration de la sincérité et vérité des églises réformées de France.* C'était une réponse aux invectives de trois ou quatre écrivains du parti contraire, et en particulier à celles de M. l'évêque de Luçon, qui a été si connu depuis sous le nom de cardinal de Richelieu. Dès lors, Blondel fut regardé comme un sujet de grande espérance. Aussi eut-il toujours des emplois d'honneur dans les synodes. Il fut secrétaire plus de vingt fois dans

(*a*) Catalaunensis, *et non pas* Cabilonensis, *de Châlons-sur-Saône, comme on l'assure dans le* Diarium *de* Witte.

(*b*) *Voyez la préface qu'il a mise au-devant d'un livre de* M. Daillé *intitulé*, Apologia pro duobus synodis nationalibus.

ceux de l'Ile-de-France (*c*) (A). On le députa quatre fois de suite aux synodes nationaux (B), où il ne manquait jamais d'être choisi pour dresser et pour recueillir les actes. Ce fut lui, apparemment, que le synode national de Castres députa au roi l'an 1626, et qui remercia * sa majesté, au nom de la compagnie (*d*). Sa *Harangue* est tout du long au XII[e]. tome du Mercure français. Ce même synode le chargea d'écrire pour la défense du parti (*e*). J'ai ouï dire qu'on avait principalement en vue les Annales de Baronius, et qu'on ne crut pas qu'aucun protestant fût plus capable que Blondel de les détruire. Effectivement il avait une mémoire prodigieuse (C), et une lecture tout-à-fait vaste; et il ne manquait pas de pénétration, pour faire des découvertes, et pour tirer des conséquences avantageuses d'un fait. Son style était rude, et embarrassé d'un peu trop de parenthèses (D); mais qu'importe, cela l'eût-il empêché de réfuter une fausseté? Il a paru par l'événement, qu'il ne se fit pas une affaire de la réfutation de Baronius (E), et qu'il s'appliqua beaucoup plus à d'autres choses. Il fut demandé au synode national de Charenton, l'an 1631, par la province d'Anjou, pour être professeur en théologie à Saumur (*f*): mais cette demande n'eut point de suite; soit qu'on crût que, comme il n'avait aucun talent pour la chaire (F), il était moins propre qu'un autre à l'instruction des étudians en théologie, soit qu'on crût que, s'attachant uniquement à l'histoire qui était son fort, il pourrait se mieux signaler pour le parti. Quoi qu'il en soit, il demeura attaché à la province de l'Ile-de-France. Le synode national de Charenton le fit professeur honoraire, l'an 1645 (G), avec une pension convenable; ce qui ne s'était jamais pratiqué envers personne (*g*) (H). Les Éclaircissemens sur l'Eucharistie (*h*); un gros livre *de la Primauté en l'église* (*i*); le *Pseudo-Isidorus et Turrianus vapulantes* (*k*), qui est un ouvrage contre les Épîtres Décrétales; le Traité des Sibylles (*l*) où il s'inscrit en faux contre les oracles qu'on leur attribue, et où il réfute l'ancienne pratique de la prière pour les morts; le Traité *de Episcopis et Presbyteris* (*m*), plurent beaucoup aux protestans: mais quelques-uns d'eux désapprouvèrent qu'il ne s'attachât pas tout entier à la con-

(*c*) *Voyez la même* préface.

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibl. franç.* XXIX, 190, dit que dans la table du synode de Castres, il n'y a qu'un député du nom de Blondel. Ce synode fit deux députations au roi. D. Blondel ne fut que de la seconde dont l'objet était de faire au roi des représentations, sur *les justes et réels griefs des réformés*, et non de lui adresser *des remercîmens.*

(*d*) *Si je ne l'assure pas, c'est parce qu'il n'en dit rien lorsqu'il parle de ce synode. Outre que le* Mercure français *ne dit pas* David Blondel, *mais simplement* Blondel. *Or il y avait plus d'un ministre de ce nom en ce temps-là.*

(*e*) *Voyez la* préface *citée ci-dessus.*

(*f*) *Voyez l'épître dédicatoire de ses* Actes authentiques.

(*g*) La préface *citée ci-dessus, citation* (*b*).

(*h*) *A Rouen, en* 1641, *in*-8°.

(*i*) *A Genève, en* 1641, *in-fol.*

(*k*) *A Genève, en* 1628, *in*-4°. *Voyez touchant* ce Pseudo-Isidorus, *la remarque* (N).

(*l*) *A Charenton, en* 1649, *in*-4°.

(*m*) *A Amsterdam, en* 1646.

Digitized by Google

troverse, et qu'il se mêlât dans les disputes de l'histoire civile, comme quand il fit un ouvrage *de Formulâ regnante Christo* (*n*). Il y en eut aussi qui furent scandalisés du livre qu'il publia pour montrer que ce qu'on débite touchant la papesse Jeanne est une fable ridicule (I). Après la mort de Vossius, il fut appelé pour lui succéder dans la profession de l'histoire, par les curateurs de l'école illustre d'Amsterdam. Il s'y transporta l'an 1650, et continua ses veilles et ses travaux avec son application ordinaire, ce qui, joint au changement d'air, lui attira beaucoup d'incommodités, et lui fit perdre la vue. On assure qu'en cet état il ne laissa pas de dicter deux volumes *in-folio* sur la *Généalogie des rois de France contre Chifflet* (*o*). On prétend qu'il entreprit cet ouvrage à la prière de M. le chancelier Séguier. Il se trouva en Hollande des esprits chagrins, qui tachèrent de le rendre suspect d'arminianisme (K), et qui blâmèrent les *Considérations religieuses et politiques* qu'il publia durant la guerre de Cromwel et des Hollandais (L). Il mourut le 6 d'avril 1655, âgé de soixante-quatre ans. Il avait deux frères plus âgés que lui, tous deux ministres : l'un s'appelait *Moïse*, et l'autre *Aaron*. Moïse Blondel fut ministre à Meaux, et puis à Londres, et publia un livre de controverse, qui témoigne qu'il avait de l'érudition (M). On prétend que ses lumières ne furent pas inutiles à son frère (N). Il était encore en vie l'an 1645 (*p*). Ce fut lui qui fournit le manuscrit sur lequel l'éclaircissement de la papesse fut imprimé (*q*). J'ai oublié de dire qu'*Amand Flavien* est un faux nom, que David Blondel se donna à la tête d'un petit livre de la *Liberté de conscience*, qui fut opposé à la bulle d'Innocent X, contre la paix de Munster. Je n'ai point parlé non plus des grands efforts que firent les catholiques pour attirer notre Blondel dans leur communion. Un de ses confrères, qui ne l'aimait pas, a prétendu que ce n'était point une chose qui lui fît honneur. Sa pensée mérite quelque examen (O). Il a soutenu aussi que Blondel jouissait d'une pension à la cour de France, et que cela le détournait de réfuter Baronius (P).

« Il avait une manière d'étudier toute singulière : il se couchait par terre, et avait à l'entour de lui les livres dont il avait besoin pour l'ouvrage qu'il faisait (*r*). » Celui qui m'apprend cela le donne pour une chose *très-vraie* : il dit aussi que l'anonyme, qui a fait des *Considérations libres et charitables sur le recueil des actes authentiques ramassés par M. Blondel*, s'appelait M. Gauthier, et était ministre aux environs de la Rochelle. Ce recueil déplut beaucoup aux théologiens qui

(*n*) *A Amsterdam*, *en* 1646, *in*-4°.

(*o*) *Ils sont en latin*, *et furent imprimés à Amsterdam en* 1654.

(*p*) *Cela paraît par une lettre que* David Blondel *lui écrivit le* 20 *d'août* 1645. *On la trouve au commencement du livre français sur la papesse*

(*q*) *La même* Lettre *l'assure*. *Voyez la citation précédente*.

(*r*) Ancillon, Mélange critique, *tom. I*, *pag*. 407.

Digitized by Google

avaient combattu M. Amyraut. J'ai vu une lettre toute remplie de plaintes à ce sujet (Q). J'en tirerai quelque chose.

(A) *Il fut secrétaire plus de vingt fois dans les synodes de l'Ile-de-France.*] M. Desmarets, le professeur de Groningue, veut qu'on ait choisi Blondel pour cette fonction, à cause de la beauté de son écriture. *In æstimio fuit apud suos fratres à quibus sæpè propter calligraphiam factus est actuarius synodorum : nunquàm tamen in ullâ earum vel nationali vel provinciali præsidis aut assessoris gradum obtinuit* (1). On ne lui donna jamais, ajoute-t-il, la charge de modérateur, ou d'adjoint au modérateur, dans les synodes. J'ai ouï dire que l'écriture de Blondel était la plus nette et la plus distincte qui se pût voir; mais extrêmement menue, de sorte qu'en peu de lignes il pouvait faire de longues remarques à la marge d'un livre imprimé en grand papier.

(B) *On le députa quatre fois de suite aux synodes nationaux.*] L'un de ces quatre synodes ne fut pas celui d'Alez en 1620, comme l'a cru M. Desmarets (2). La méprise ne serait qu'une bagatelle, s'il n'avait pas ajouté que du Moulin, modérateur de ce synode, fut extrêmement traversé par Blondel, secrétaire de la compagnie *, et s'il n'eût débité cette mésintelligence comme la cause de plusieurs autres événemens. *Quantùm autem Molinæus suos alios duos ex ordine ministerii condeputatos infensos habuerit in illâ functione in quâ ipse synodi præses, Blondellus secretarius fuit, et eum sæpiùs querentem audivi, et eventus ipse docuit. Cùm enim, etc.* (3). Voilà une considération qui doit obliger les écrivains à éviter jusqu'aux plus petites fautes. Ce qui est petit en soi-même ne l'est plus après les fausses conséquences et les fausses suppositions qu'on y ajoute.

(C) *Il avait une mémoire prodigieuse.*] M. Colomiés en dit une chose qui en peut donner une grande idée, autant que quoi que ce soit. *J'ai appris de M. Vossius*, dit il (4), *que M. de Saumaise étant à Paris évitait autant qu'il pouvait de se rencontrer en visite avec M. Blondel, parce que celui-ci était un grand causeur*, et omnia in numerato habebat, etiam locos integros auctorum, *au lieu que l'autre, quoiqu'il eût une prodigieuse mémoire*, sæpè silebat. Des gens, qui avaient ouï Blondel en conversation, m'ont assuré que sa langue allait comme un torrent, et qu'il parlait de toutes sortes de choses avec une facilité surprenante, sans hésiter jamais sur les noms propres, ni sur les années; quelquefois même, il savait dire en quel jour du mois et de la semaine tels et tels faits étaient arrivés. Ceux qui ont fait l'Oraison funèbre de Jean Caspar Lentzius disent que Blondel, déjà aveugle, l'entretint pendant quatre heures du gros livre qu'il méditait contre Chifflet; qu'il l'en entretint, dis-je, avec des effusions de mémoire qui épouvantèrent les auditeurs. *Quo* (malo cæcitatis) *nonobstante* Amstelodami *eum salutantes non admisit modo, sed per quatuor horas operis sui quod pro re* Gallicâ *contra* Chiffletium Hispanicæ *causæ patrocinantem spissum moliebatur, summam eis exposuit, qui ad prodigiosam tanti viri memoriam obstupuerunt* (5). Nous allons entendre deux hommes, qui, quoique appointés contraires en mille choses, et nommément sur le chapitre de l'amitié pour David Blondel, s'accordent sur le prodige de sa mémoire. Ils s'accordent aussi sur la pauvreté de son style; mais l'un d'eux prétend que Blondel fut si estimé en France par les catholiques romains, que pour le tenter on employa jusqu'à la promesse d'une mitre. Je rapporterai tout le passage. *Vir excellens fuit noster Blondellus, ... nam ut prætercam ingenii acrimoniam, judicii soliditatem, memoriam ad prodi-*

(1) Mares., *in* Refutatione Præfat. apologet. Curcellææ, *pag.* 304.

(2) *Idem, ibid., pag.* 243. *Voyez la* Réplique de Courcelles : *elle est à la tête du* Quaternio Dissertationum.

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française* pense que pour mieux prouver l'erreur de Desmarets, Bayle aurait dû nommer les deux secrétaires, qui étaient Vignier et Papillon.

(3) Maresius, *in* Refutatione Præfat. apologet. Curcellææ, *pag.* 243.

(4) Colomiés, Mélanges historiques, *pag.* 14, 15.

(5) *Apud* Paulum Freherum, Theatri *pag.* 1180.

Digitized by Google

gium usque felicem, eloquentiam temporaneam, (quæ tamen, ut nihil est ab omni parte beatum, non ita elucet in scriptis, profundæ quidem ubique eruditionis, sed quorum gratiam obscuritas aliquandò imminuit) ad hæc naturæ dona indefatigabilis diligentia, quâ non vulgarem linguarum latinæ, græcæ, hebraicæ, ut et italicæ quoque et hispanicæ, notitiam sibi comparaverat, omne scriptorum genus pervolverat, et eorum opes in divitem illum cordis sui thesaurum recondiderat. Adeò ut nihil esset, sive magnum, sive parvum, in libris patrum, actis conciliorum, disputationibus theologorum, et in historiâ vetere ac recenti, tum sacrâ tum profanâ, quod ejus cognitionem effugeret, et de quo, interrogantibus, accuratè illicò non responderet, nullusque cum eo familiariùs versaretur, qui non semper doctior ab ejus colloquiis discederet. Quare omnes qui noverant, stupendæ ejus eruditioni assurgebant, non solùm protestantes, sed etiam catholici romani, qui ipsum vel infulæ episcopalis, quamdiù cælebs vixit, vel magnæ alicujus in aulâ, aut in curiâ dignitatis illicio in partes suas pertrahere parati erant, nisi religiosiorem compererissent, quàm ut mundanarum opum aut honorum splendore caperetur. Quid dicam de morum suavitate, de modestiâ, de candore, et aliis virtutibus quibus omnes honestos viros ad suî amorem rapiebat (6)? Écoutons maintenant l'adverse partie. *Laudibus quas hic, Curcellæe, in Blondellum congeris, calculum meum integrum adjicio : Fuit vir multi-jugæ lectionis, portentosæ memoriæ, jucundæ admodum conversationis* (7); *iis præsertim, qui in aliorum consortio audire malunt quàm loqui, ut tam parùm tædii adferret iis apud quos eruditissimos suos sermones, linguâ præsertim nostrâ, torrentis instar ad multas horas fundere poterat, de quâcunque materiâ ex improviso cùm disserere oporteret; quàm frigidus erat et ingratus ubi præmeditatè publicè docere debebat; prout stylus ejus utrâque linguâ tam intricatus est et tot hyperbatis scatet, suprà diffusissimum quemlibet atticismum* (8), *ut sine fastidio legi non possit, lectorque attentus oblitus sit sæpè quomodo periodum incœperit, ubi pervenit ad illius finem* (9). Il avait dit dans la préface de ce même livre : *Decennium est præter propter, cùm primum ejus eâ de re* Diatribe *prodiit. Sed cùm gallicè tantùm scripta esset, nec eo stylo qui suum lectorem alliceret (nam quàm fuit memoriosus et multæ lectionis, tum δυσερμηνείᾳ laboravit, parùmque fœlix fuit in suis conceptibus, sive patriâ sive latinâ linguâ exprimendis); tandem visus est voluisse eam sermone eruditorum extare.*

(D) *Son style était rude, et embarrassé d'un peu trop de parenthèses.*] Nous avons déjà rapporté le jugement que Desmarets et Courcelles ont prononcé là-dessus : joignons-y celui d'un jésuite. *Cùm Blondellus propter sinuosas inconditæ plerumque orationis ambages et inextricabiles παρενθέσεων καὶ παρέργων labyrinthos minùs gratus politis lectoribus esse soleat, et bonæ causæ offusis tenebris sæpiùs incommodaverit, operæ pretium visum fuit eamdem reciprocare serram* (10). Il veut dire qu'il a retouché la question de la papesse. Chifflet raconte qu'une dame de Paris, à laquelle Blondel avait donné son volume des Sibylles, en lut quelques pages sans y rien entendre, et dit à l'auteur, qu'il serait fort à propos que cet ouvrage fût traduit en meilleur français, et qu'elle était bien fâchée et bien surprise qu'on ne l'eût pas fait encore (11).

(E) *Il ne se fit pas une affaire de la réfutation de Baronius.*] On n'a trouvé après sa mort que des *Notes* qu'il avait écrites sur les marges de son Baronius. Sa manière d'écrire en caractères fort serrés et fort menus fait

(6) Steph. Curcellæus, *in* Præfat. apologeticâ. *M.* Daillé *exprime en beaux termes, et plus brièvement, tout cet éloge, en lui dédiant l'*Apologie des Églises réformées. *Voyez dans* Pope Blount *plusieurs autres éloges semblables.*

(7) *Il avait dit dans son* Exercit. III de Gratiâ et Redempt., *num.* 22, ὁ πάνυ Blondellus Photius ille nostri sæculi, et omnis antiquitatis, quoad vixit, Βιβλιοθήκη ἔμψυχος.

(8) *N'aurait-il pas voulu dire* asiaticismum? *car c'est le style asiatique qui passait pour trop diffus.*

(9) Maresius, *in* Refut. Præfat. apologet. Curcellæanæ.

(10) Philippus Labbe, *in* Joannæ Papissæ Cenotaph. everso, *ad calcem primi vol.* de Script. ecclesiast., *pag.* 841.

(11) Chifflet., *in* Imagine Davidis Blondelli, *pag.* 6.

bien que ces notes-là sont plus nombreuses; mais enfin, ce n'est point ce qu'on appelle la réfutation d'un auteur. Les magistrats d'Amsterdam achetèrent cet exemplaire de Baronius, et le donnèrent à la bibliothèque de leur ville. C'est là que ceux qui veulent connaître ce que c'est que le travail de David Blondel contre les Annales de Baronius, peuvent contenter leur curiosité. Un ministre béarnais (12), réfugié à Amsterdam plusieurs années avant la révocation de l'édit de Nantes, dit que les bourgmestres de cette ville l'ayant chargé de ruiner de fond en comble les XII tomes de Baronius, il l'a fait sans peine, par l'assistance de Dieu; et que non-seulement il a copié les notes de David Blondel, selon l'ordre qu'il en avait reçu de ces messieurs, mais aussi qu'il les a collationnées avec les Annales de Baronius, livre qu'il n'avait jamais vu auparavant; et que, comme il a découvert des fautes que Blondel n'a point marquées, il a cru qu'il commettrait un péché d'irréligion, s'il ne les publiait pas. *Quùm mihi demandata foret ab amplissimis Reip. Amstelodamensis consulibus provincia funditùs evertendorum Annalium XII tomis comprehensorum.... Deo cooperante nil arduum esse comperi* (13). . . . *Ut eorum* (Consulum Amstelodamensium) *jussu quæ Blondellus. . . . animadverterat non tantùm exscripta, sed etiam cum Baronianis collata, ... publico darem* (14). . . . . *Non potui seriò posthumas animadversiones Blondelli.... cum chronologicis Baronii narrationibus nunquàm anteà mihi visis conferre, quin statim. . . . .*] *Hæc autem (ex animo fateor) mihi religio fuit impio sepelire silentio* (15). Il publia donc un livre l'an 1675, intitulé : *Anti-Baronius Magenelis*, qui contient 140 pages in-folio. Dans mon exemplaire, le titre ne fait aucune mention de David Blondel; mais, dans le Journal des Savans (16), le titre contient cette queue : *Quibus accesserunt quædam ad Baronium animadversiones Davidis Blondelli*. D'ailleurs le titre marque l'an 1679. Ne doutez pas qu'il n'y ait eu là un tour de supercherie de libraire. Apparemment on ne vendait point le livre, et on s'avisa au bout de quatre ans d'en rafraîchir le frontispice, et d'y promettre merveilles sous le nom célèbre de David Blondel. La vérité est que Blondel n'occupe presque point de place dans ce livre, et que si l'on jugeait de ses notes marginales par cet endroit-là, on les mépriserait extrêmement (17).

(F) *Il n'avait aucun talent pour la chaire.*] Voyez ce qu'on cite de Samuel Desmarets à la fin de la remarque (C). J'ai ouï dire que Blondel ne prêchait pas par méditation, et qu'il avait une extrême peine à apprendre ses sermons mot à mot. Ainsi la chaire n'était nullement son fait.

(G) *Le synode national de Charenton le fit professeur honoraire.*] Dès lors, il fut censé libre de tout engagement avec un troupeau; il ne fut plus obligé à la résidence; il eut pleine permission de se fixer à Paris, pour être à portée de consulter commodément les bibliothèques. Ce furent les raisons qui obligèrent le synode à lui conférer ce titre : voici mon garant. *Posterior* (synodus) *Blondello honorarii professoris nomen et stipendium assignaverat, soluto vinculo quo suæ ecclesiæ tenebatur, et factâ ei facultate sedes suas ob commoditatem librorum ipsi necessariorum ad Baronii promissam refutationem figendi Lutetiæ* (18) *.

(H) *Il fit un gros livre* de la Primauté en l'église.] Cet ouvrage est fort estimé, et réfute savamment le cardinal du Perron. L'auteur en préparait une seconde partie, comme nous l'apprend M. Colomiés. *J'ai ouï*

(12) *Nommé* Magendie.

(13) Magenelis Anti-Baronius, *Epist. dedicat.*

(14) *Ibidem, in* Præfat.

(15) *Ibidem.*

(16) *Du* 10 *juillet* 1679, *pag.* 222.

(17) *Voyez M.* Baillet, *dans le num.* 156 *des* Anti.

(18) Samuel Maresius, Refutat. Curcell., *pag.* 304.

* Sur tout cela l'auteur déjà cité des *Observations* remarque 1°. que ce ne fut pas le synode national de Charenton qui déchargea D. Blondel de son ministère. Cela avait déjà été fait par le synode provincial; mais le synode national accorda à D. Blondel *une pension de mille francs, outre ce qu'il recevait de la province de l'Ile-de-France;* 2°. que l'acte passé à cette occasion nomme et spécifie plusieurs ouvrages de Blondel; mais qu'il n'y est nullement question de la réfutation de Baronius.

dire à M. Daillé, dit-il (19), *que M. Blondel avait laissé une continuation de la Primauté en l'église, presque aussi grande que celle qui est imprimée. Elle est entre les mains d'un ministre qui se tient auprès de Leyde, nommé Courcelles, fils de celui qui se fit arminien.*

(I) *Quelques-uns furent scandalisés du livre qu'il publia..... pour montrer que ce qu'on débite touchant la papesse Jeanne est une fable ridicule.*] Je n'ai pas voulu me servir d'une proposition universelle, quoiqu'un fort zélé théologien de Groningue s'en soit servi. *Aliis quiritantibus de Joannæ papissæ Historiâ per ipsum suggillatâ ac in fabulam commutatâ, non sine offensione omnium protestantium* (20). J'aurais craint qu'on n'eût regardé cela comme un trait de médisance. Je me suis donc contenté de dire que cet ouvrage de Blondel scandalisa quelques protestans. C'est un fait incontestable. Les raisons, que je m'en vais rapporter de ce scandale, sont si peu glorieuses, ou même si honteuses, que si le théologien de Groningue ne les avait avouées, je croirais que le professeur arminien d'Amsterdam les impute aux réformés, pour les tourner en ridicule, ou pour les rendre suspects d'un énorme entêtement. Courcelles est le professeur arminien dont je parle. Il dit qu'aussitôt que l'ouvrage de Blondel eut vu le jour, il y eut des gens qui le condamnèrent sur l'étiquette du sac. Ils n'attendirent pas qu'ils l'eussent lu : ce leur fut assez de savoir le but de l'auteur, pour dire qu'il en avait très-mal usé, et pour se plaindre violemment qu'il leur ôtât un sujet d'insulter les catholiques romains. *Non defuerunt qui audito solùm ejus argumento damnatoriam confestim sententiam ferrent, indignati quòd materia sibi eriperetur romano-catholicis posthac insultandi, et mulierem Romæ pontificiam sedem aliquandò tenuisse objiciendi* (21). Ils cherchèrent les motifs de cette conduite de Blondel; et au lieu de croire qu'un homme qui avait tant lu, et dont les lumières étaient si vastes, avait pu découvrir le faible de ce beau conte, ils soutinrent que la bonne foi n'avait nulle part à son action; qu'il cherchait un bon bénéfice, et qu'afin de l'obtenir il avait fait sa cour au pape de Rome. *Prætereo illos quos non pudet jactare Blondelium in fabulam transformare molitum esse quod certa plurium historicorum fides de Johannâ prodidit, ut pontifici romano gratificaretur, et ab eo pingue aliquod beneficium extorqueret* (22). Celui qui rapporte ce jugement téméraire le réfute tout aussitôt, par une raison tirée des choses désobligeantes pour le papisme, qui sont dans ce livre de Blondel. *Malignam istam suspicionem, scriptum undè calumniandi ansam arripuerunt, planè jugulat, in quo tantùm abest ut partium illarum gratiam ambiverit, ut contrà multis in locis acriter eas pungere non dubitârit.* Il ajoute une autre raison prise de ce que l'ouvrage de la Primauté en l'église s'imprimait lorsque l'auteur travaillait à celui de la papesse. D'autres furent moins iniques : ils avouèrent que l'auteur avait réfuté l'Histoire de la papesse par des raisons si puissantes, qu'ils ne voyaient pas qu'on pût y opposer rien de bon; mais ils trouvèrent fort mauvais qu'il eût abusé de son loisir et de sa science pour réfuter une tradition de cette nature. *L'intérêt des protestans*, disaient-ils, *demande qu'elle soit vraie : pourquoi faut-il qu'un ministre en montre la fausseté? Ne valait-il pas mieux laisser aux papistes le soin de nettoyer leurs ordures? méritaient-ils qu'on leur rendît en cela quelque sorte de bon office; eux qui ne cessent de déchirer la mémoire des réformateurs?* Voilà quel était le langage des plus modérés; et c'est ainsi que l'on parlera toujours lorsque l'intérêt de parti aura plus de part à ce qu'on dira, que les idées de l'ordre, que les idées de l'honnête, que l'amour de la vérité en général. Je dis en *général;* et ce sont deux choses bien différentes, qu'aimer la vérité en elle-même, et qu'aimer le parti que l'on a une fois pris pour le véritable, et que l'on est bien résolu de ne prendre jamais

(19) Colomes., *in* Opusculis, *pag.* 99.

(20) Maresius, exercitat. III de Gratiâ, *num* 22. *Il dit dans sa* Réponse à Courcelles, *pag.* 315, *qu'aucun réformé n'aurait voulu conseiller la composition d'un livre si scandaleux;* NEMINEM reformatorum reperies qui illi auctor extiterit istius scandalosæ scriptionis.

(21) *In* Præfat. apologet. *apud* Maresium, *pag.* 312.

(22) *Idem, ibid.*

pour faux. *Alii erga auctorem et opus paulò æquiores, fatentur quidem ipsum tam efficacibus opinionem vulgarem argumentis impugnâsse, ut non videant quid ad illa reponi cum specie possit : sed tamen aiunt non debuisse otio suo et eruditione abuti, in confutandâ fabulâ quam pro verâ historiâ haberi protestantium intersit. Præstitisse sordes suas pontificiis eluendas relinquere: indignos enim esse quibus nostri operam eâ in re suam commodent ; cùm Lutherum, Zuinglium, Calvinum, aliosque protestantium doctores, soleant atrocibus convitiis proscindere, quibus illorum memoriam, quantum in se est, toti mundo odiosam reddant* (23). M. Desmarets, qui a réfuté Courcelles, ne nie point qu'on ne fît ces jugemens, et ne dit point que l'on eût tort en cela. Au contraire, il confirme le mieux qu'il lui est possible la pensée de ceux qui disaient que Blondel composa ce livre pour faire sa cour aux catholiques romains. *Nec potuit id consilium Blondelli non displicere bonis inter protestantes, quibus monstri quid alere visa est præpostera hæc diligentia in agendâ causâ adversariorum, ac si ipsimet ei pares non essent* (24) : et il rapporte (25) un passage du sieur Congnard, avocat de Rouen, qui avait écrit contre Blondel, et qui avait dit que la plupart des réformés furent étrangement surpris du dessein de cet auteur, et qu'ils jugèrent qu'il avait voulu, ou faire montre de sa lecture, ou se mettre bien dans le grand monde. Voyez ci-dessous la remarque (P). L'église romaine est toute remplie de gens qui jugent la même chose de ceux qui réfutent les légendes : on les traite d'hérétiques, ou de fauteurs d'hérétiques ; de sorte que de part et d'autre, un homme qui n'a point pour but de se confirmer par ses recherches et par ses études dans tous les préjugés de sa communion, s'expose à de grands inconvéniens.

Au reste ce que Blondel a écrit sur la papesse a paru en divers temps, et en deux langues. On imprima à Amsterdam, en 1647, son *Familier éclaircissement de la question, si une femme a été assise au siége papal de Rome, entre Léon IV et Benoît III**. Après sa mort, le sieur de Courcelles fit imprimer en latin ce même ouvrage, mais beaucoup plus ample, à Amsterdam, l'an 1657. En voici le titre : *De Joannâ papissâ, sive famosæ quæstionis, an femina ulla inter Leonem IV, et Benedictum III, romanos pontifices media sederit*, Ἀνάκρισις. Courcelles assure que l'auteur retint chez lui son manuscrit plus de neuf ans ; et qu'en commençant à y travailler, il ne songeait à rien moins qu'à l'impression (26). Il avait seulement la complaisance d'examiner une matière sur laquelle l'un de ses amis l'avait consulté ; mais il se laissa vaincre enfin aux pressantes sollicitations de ses amis, qui l'assurèrent que cet ouvrage plairait beaucoup aux curieux de l'histoire ecclésiastique. M. Desmarets assure que Blondel nia qu'il eût eu aucune part à l'impression de son livre, et que par cette protestation il tâchait de diminuer le scandale, et d'éviter la censure du synode. *Quam* (*promulgationem*) *tùm etiam Blondellus ut se inscio factam excusabat, ad offensionem elevandam, et censuram synodicam cautiùs declinandam* (27). Il ajoute que le manuscrit ne fut pas envoyé tout droit en Hollande, mais de Paris à Londres, et de Londres à Amsterdam : tout cela par précaution contre les censures qu'on avait à craindre : *Ut si lis ulla super ejus editione suo auctori moveretur, eadem præsto esset excusatio quâ hodiè utitur Dallæus.* Franchement, je ne crois pas que cet ouvrage ait été mis sous la presse sans le su et le consentement de l'auteur. M. Ménage contait une chose qui fait à notre sujet, et qui témoigne qu'il n'avait pas bien retenu les principales circonstances ; car il ignorait l'édition française. *C'est moi*, disait-il (28), *qui suis cause que David Blondel a fait imprimer son traité* de la papesse Jeanne. *Il n'avait fait d'abord qu'un discours en français, qu'il me prêta, et que je gardai quelque temps. Je le prêtai ensuite à M. Nublé, qui*

(23) *Idem, ibid., pag.* 314.
(24) Maresius, exercitat. III de Gratiâ, *pag.* 312.
(25) *Ibidem, pag.* 313.

* L'auteur des *Observations* cite une seconde édition française, Amsterdam, Blaew, 1649.
(26) Curcellæus, *in* Præfat. apolog., *apud* Maresium, exercit. III de Gratiâ, *pag.* 314.
(27) Mares., *in* Refutatione Præfat., *pag.* 324.
(28) Ménagiana, *pag.* 344, *édition de Hollande.*

Digitized by Google

le garda près d'un an. David Blondel vint ensuite me le demander, et je ne voulais pas le lui donner d'abord, parce que je craignais qu'il ne voulût le supprimer. Je lui dis que c'était un ouvrage qui méritait d'être imprimé, et qu'apparemment il voulait en frustrer le public ; mais il m'assura si fort qu'il voulait y travailler et le faire imprimer, que je le lui rendis. En effet, il le fit imprimer en latin, mais tout autre qu'il n'était auparavant. On dit que M. de Saumaise, sur les premières nouvelles de ce livre de Blondel, s'écria : *Qu'on me l'apporte, je le dissiperai en soufflant une fois dessus.* Cùm primùm ejus fama ad Cl. Salmasii diffusissimæ eruditionis, ut omnes sciunt, viri aures pervenisset, excidit ipsi ut parùm consideratè diceret : *tradatur mihi liber, ego illum uno halitu difflabo*(29). Blondel lui envoya l'original de son ouvrage latin, et n'exigea aucune condition, si ce n'est qu'on le publiât tout entier, ou à la tête ou à la fin de la réponse. Saumaise accepta cette condition, et vécut encore six ans : mais, quoiqu'il eût promis de répondre, il ne le fit pas, et l'on ne trouva quoi que ce soit parmi ses papiers qui concernât la réfutation de Blondel (30). Le même Courcelles, qui débite tout cela, assure que Rivet lui avait écrit qu'il doutait qu'on pût répondre solidement à Blondel, *Valdè se dubitare an benè ei responderi posset, et cum lectoris cordati satisfactione.* Un avocat de Rouen nommé Congnard, répondit au livre français, justement la même année que Blondel mourut. Desmarets répondit au livre latin, un an après qu'il eut été imprimé, et l'inséra tout entier dans sa réponse; ce qui est une preuve évidente qu'il n'avait point aperçu les grandes difficultés qui mettaient en peine Rivet, ou qu'il croyait les avoir pleinement levées; car on n'a jamais l'imprudence de publier tout entier l'ouvrage auquel on répond, lorsqu'on est persuadé qu'on n'a pu répondre à plusieurs difficultés : on prend le parti en ce cas-là de choisir ce que l'on veut dans l'écrit de l'antagoniste, et de faire semblant de n'avoir point vu ce à quoi on ne sait que répliquer. Il y a cent livres contre lesquels on ne dirait rien, si l'on était obligé de les insérer tout du long dans sa réponse (31). Il n'y a pas longtemps que M. Spanheim, le professeur en théologie, a écrit pour rétablir la papesse Jeanne (32). Il n'a pas été rebuté par les embarras qui inquiétaient Rivet et Saumaise. On peut dire de son livre et de celui de Desmarets, que s'ils ne peuvent pas convaincre toutes sortes de lecteurs que l'histoire de la papesse soit véritable, ils les peuvent du moins convaincre de l'habileté et de la science de leurs auteurs.

Une lettre de M. Sarrau m'apprend que Blondel, à la prière de quelques personnes, ayant examiné la question de la papesse, trouva que le sentiment commun était fabuleux, et composa sur ce sujet un livre latin. Les uns approuvèrent cela, les autres le condamnèrent : ceux-ci prétendirent qu'un protestant se rendait infâme, lorsqu'il attaquait les sentimens ordinaires de son parti. *Quasi probrosum foret viro protestantium partibus addicto, quidquam attulisse, quod vulgatas suorum opiniones convelleret* (33). Blondel eut égard aux terreurs paniques des esprits faibles, et mit son ouvrage entre les mains de M. Sarrau, afin de pouvoir le refuser à des personnes qui, contre son intention, auraient pu le publier. Il retoucha cette matière l'an 1639, à cause qu'il se répandit un bruit qu'il détruisait amplement l'histoire de la papesse, dans un livre qui s'imprimait en ce temps-là. C'était celui de la Primauté du pape. Pour n'avoir pas la peine de feuilleter tous les cahiers d'un si gros livre, on s'informa de lui touchant ce bruit qui courait. Il répondit qu'il ne parlait point de cela dans l'ouvrage qui était

(29) Curcell., *in Præf. apologet. apud Maresium, in* Refut. Præfat., *pag.* 324.

(30) *Idem, ibid.* Desmarets *avoue les promesses de Saumaise :* id non præstitit Salmasius cujus spem fecerat amicis et mihi sæpè. *In* Refut. Præfat., *pag.* 326.

(31) *M.* Arnauld, *s'est imaginé que son livre du* Renversement de la Morale, *était de cette nature. Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de novembre* 1684, *article XI, pag.* 975.

(32) *Cet ouvrage, mis en français par M.* Lenfant, *ministre de Berlin, a été imprimé à Amsterdam en* 1694. [*et réimprimé à la Haye en* 1720 *par les soins de M. Des Vignoles.* Add. de l'édit. d'Amst.]

(33) Sarrav., Epistola CLXXVIII, *pag.* 181 *edit. Ultrajectinæ.*

alors sous la presse ; mais, afin qu'on sût quel était son sentiment, il composa un Traité français qui était plus court que le latin, et qui vint bientôt entre les mains de beaucoup de gens. Saumaise le vit à Paris, l'an 1641. M. Sarrau ne voulut point dire comment cet ouvrage fut envoyé au libraire Blaew, qui le publia à Amsterdam en 1647 ; mais il déclare que l'auteur disait que cette affaire avait été ménagée à son insu. *Certè auctor affirmat se inconsulto, quidquid id est procuratum fuisse* (34). Il ajoute, qu'après la publication de ce livre, il y eut des gens qui louèrent l'ingénuité de Blondel, et qu'il s'en fallut peu que d'autres ne l'accablassent d'injures (35) : les plus modérés le condamnaient d'imprudence. Quelques lettres de Saumaise, où il promettait de s'ériger en protecteur de la tradition que Blondel avait rejetée, et de la rétablir bientôt et facilement, consolèrent beaucoup ceux qui regrettaient la perte d'un argument qui, selon eux, terrassait l'église romaine. *Recreâsti animos eorum quibus dolebat eripi sibi telum, ut arbitrantur, acutissimum, quo Roma in capite feriretur* (36). M. Sarrau fut un de ceux qui apprirent avec plaisir ce nouveau dessein de Saumaise ; mais il l'avertit de prendre bien garde à cette entreprise. Notez qu'il lui envoya l'écrit latin de Blondel, et qu'il lui marqua que Chamier, Pierre du Moulin et M. Bochart de Caen, trois des plus doctes ministres de France, croyaient que l'histoire de la papesse était fabuleuse. Il n'oublie pas de dire que du Moulin, qui aurait pu plaisanter admirablement sur cette histoire, n'y avait jamais employé le sel de ses railleries. *Multa certè cùm scripserit* (Petrus Molinæus) *quibus romanum suggillaverit pudorem, ab istâ tamen feminâ semper manum abstinuit : et poterat tamen vir non infacetus alicujus liberalis joci indè captare occasionem.* Je ne crois pas que l'on se trompât, si l'on ajoutait M. Basnage à ces trois illustres ministres qui tenaient pour fabuleuse l'histoire de la papesse Jeanne. Voyez ce qu'il a écrit là-dessus dans les termes d'historien des raisons de chaque parti (37) : vous n'aurez pas de peine à comprendre quelle est sa pensée.

(K) *Des esprits chagrins... tâchèrent de le rendre suspect d'arminianisme.*] Il y a beaucoup de gens dans les pays étrangers, qui se font une fausse idée de la liberté hollandaise et de la servitude française (38). Ils n'ont pas tort de dire que le tribunal de l'inquisition espagnole est abhorré en Hollande ; mais il ne laisse pas d'y avoir un assez bon nombre d'esprits soupçonneux, ombrageux, inquisiteurs, qui prennent garde quels amis l'on a, et qui fondent là-dessus mille jugemens téméraires, dont ils font part à beaucoup de gens de maison en maison, et surtout à ceux qui peuvent servir ou nuire selon qu'ils sont prévenus ou pour ou contre. Le pauvre David Blondel s'imaginait qu'en sortant de France, pour aller à Amsterdam, il passerait de la servitude à la liberté, et il ne savait pas qu'il s'allait mettre sous les yeux de certains espions, qui lui feraient un crime atroce de ce qu'il aurait des liaisons d'honnêteté avec un ancien ami (39), qui avait contribué à sa vocation, et dont la connaissance lui était d'un grand usage dans un pays inconnu. Il ne savait pas que ces espions rapporteraient tout ce qu'il dirait, et qu'on donnerait un sens sinistre à certaines choses qui lui pourraient échapper en conversation ; si bien que la médisance fondrait sur lui avec toutes ses horreurs et le ferait passer pour un homme qui conspirait contre l'état et contre l'Église. Je n'avance rien que je n'aie lu dans les écrits d'un fameux théologien, qui a pris la peine d'apprendre au public ce tissu de médisances. *Quod illi apologiæ* (40) *prologum galeatum præfixerit* ὁ πάνυ

(34) Sarrav., Epistola CLXXVIII, *pag.* 181 *edit. Ultrajectinæ.*

(35) Alii penè optimo viro conviciari. *Ibid.*

(36) *Ibidem.*

(37) Basnage, Hist. de l'Église, *tom. I, pag.* 408 *et suiv.*

(38) *Une infinité de gens s'imaginent que personne n'ose dire en France ce qu'il pense : cependant on le dit et on l'écrit fort librement. D'où est-ce que nos nouvellistes apprendraient tout ce qu'ils débitent concernant la France, si on n'écrivait ses pensées avec la dernière franchise? On s'entretient encore plus franchement de ces choses qu'on ne les écrit.*

(39) *C'est-à-dire, avec* Courcelles, *professeur arminien.*

(40) *Il parle d'un ouvrage de M.* Daillé, *touchant la* Grâce universelle.

Digitized by Google

Blondellus... multùm detrivit de ipsius existimatione apud plerosque, ac si meditatus fuisset in gratiam remonstrantium EVERSIONEM *doctrinæ publicæ in his ecclesiis* (41) : *aliis observantibus intimam illam et jugem quam cum D. Curcellæo familiaritatem coluit ex quo vixit in Belgio : aliis ad animum revocantibus liberiores quasdam voces ipsius in sententiam Augustini et synodum Dordracenam... Aliis indignantibus quòd justo profundiùs se immiscuerit negotiis hujus reipublicæ* (42) *in quâ erat recentior hospes* (43). Je laisse plusieurs autres mauvais bruits que cet auteur ramassa à son grand regret, dit-il (44), et néanmoins, avec un soin si exact, que M. Daillé lui en a fait un très-dur reproche, après les avoir réfutés tous l'un après l'autre. *Hæc sunt quæ Epicrita contra clarissimam optimi et eruditissimi viri famam, aut finxit ipse, aut à malevolis plebeiisque ingeniis excogitata magno studio conquirenda et corradenda et in publicam hominum lucem edenda putavit ; quæ quàm sint putida, et ad id, quod agit, conficiendum inepta, omnes jam intelligunt... Nunc quo nomine appellabo illam Epicritæ diligentiam, quâ is quisquilias et nugas, partim futiles, partim falsas, plerasque dubias et incertas, aut ipse commentus est, aut ex otiosorum hominum circulis atque rumusculis studiosissimè collegit hoc animo, ut persuadeat eximium Dei servum, et post immensos in Christi vineâ labores, è terris nuper in cœlos receptum, hoc antequàm moreretur, egisse ac meditatum esse, ut publicam ecclesiæ, in quâ degebat, doctrinam everteret* (45)? Depuis la mort de Blondel, les choses sont bien empirées, et principalement depuis que certains esprits factieux et superbes sortis de France se veulent faire redouter par des coups d'essai d'inquisition. Voyez, je vous prie, comment un ministre d'Allemagne (46) déplore le malheur de David Blondel qui, quelque doux et pacifique qu'il fût, et quelques services qu'il eût rendus à la cause, ne laissa pas d'être exposé à mille morsures, et pendant sa vie, et après sa mort.

(L) ..... *et blâmèrent les* Considérations religieuses et politiques *qu'il publia durant la guerre de Cromwel et des Hollandais.*] Nous avons vu dans la remarque précédente, que ses ennemis tirèrent de là l'une de leurs preuves de sa prétendue conspiration contre l'Église. Son apologiste prétend que c'était par haine contre les états de Hollande, que l'on blâmait les Considérations de Blondel (47) : mais on lui réplique que cet ouvrage contient des choses qui devaient déplaire aux états de cette province, et qui déplurent à quantité de gens de bien, et qu'il contient d'ailleurs beaucoup d'invectives contre les parlementaires d'Angleterre, et contre les princes qui, au lieu de venger la mort du roi Charles, se hâtèrent de faire des ligues avec Cromwel (48). Cela veut dire que si Blondel avait encore vécu deux ou trois ans, il eût couru risque de se voir accusé de crime d'état, pour avoir fait un libelle contre la république d'Angleterre ; un libelle, dis-je, qui était une censure violente de l'union qui régnait après la mort de ce ministre entre la Hollande et l'Angleterre.

(M) MOÏSE BLONDEL *fut ministre à Meaux,... et publia un livre de controverse qui témoigne qu'il avait de l'érudition.*] Ce livre est intitulé : *Jérusalem au secours de Genève* : il fut imprimé à Sedan, en l'année 1624. L'auteur justifie le sentiment des protestans sur les livres apocryphes, par le suffrage des Juifs et des pères. Le fameux controversiste Père Veron accuse Blondel de plagiat. *Jean Rainold Anglais*, dit-il, *a composé un gros livre in-quarto, contenant 600 feuillets ou environ* (49), *intitulé* Censure des livres apocryphes du Vieil Testament, contre les papistes, spé-

(41) *Voyez ce que dit ce même auteur dans la préface des* Considérations libres et charitables sur les Actes authentiques de Blondel.

(42) *Voyez la remarque suivante.*

(43) Maresius, exercit. III de Gratiâ, *num.* 22.

(44) Quæ omnia dici et jactari in illum eò mihi ægrius accidit, quòd summa mihi cum ipso necessitudo semper intercesserit. *Idem, ibid.*

(45) Dallæus, *in* Vindiciis apolog., *part. III, cap. VIII, pag.* 451.

(46) Spizelius, *in* Infelice Litterato, *pag.* 693 *et sequent.*

(47) Curcellæus, *in* Præfat. apolog., *pag.* 309.

(48) Maresius, *in* Refutatione Præfat., *pag.* 309, 310, 311.

(49) *Il en contient plus de* 800.

cialement contre Robert Bellarmin. *M. DC. XI... Des pièces de ce gros volume est composé ou recueilli le livre de Blondel, lors ministre de Meaux, sur cette matière, intitulé :* Hiérusalem et Rome au secours de Genève (50). Je ne sais point si Veron a cru que ce Blondel, ministre de Meaux, était David Blondel ; mais il a été cause que Chifflet a pris l'un pour l'autre. Chifflet, avant de publier sa réplique au gros volume de Blondel, lâcha un petit avant-coureur de trente pages, sous le titre de *Imago Francisci eversoris Davidis Blondelli, ministri calvinistæ, clypei austriaci liber prodromus.* Il dit là beaucoup d'injures à Blondel, qui ne lui en avait pas été chiche ; et il l'accuse nommément de plagiat. Il prétend que c'était un vieux péché en lui, et il le renvoie aux paroles du père Veron que l'on vient de lire. *Blondellum Neoclide furaciorem, Boucheto, Dominico, ac Tenneurio totum inequitare nihil novi est, antiquum obtinet dùm plagiarium agit, non ignorat hæc Pilæa, non Tyttigias. Recordetur tyrocinii sui fœdos dies cùm apud Meldenses ministellum agens Genevæ suæ ab Hierosolymis et ipsâ Româ suppetias frustrà quæsivit, de quibus Francisci Veronis, etc.* (51). Le voilà donc persuadé que son adversaire était ce même ministre de Meaux, qui avait fait le livre de Jérusalem au secours de Genève ; mais c'est attribuer à David Blondel ce qui n'est dû qu'à son frère Moïse. La méprise de M. l'abbé de Marolles est moins considérable que celle-là. Il donne à Blondel le nom de Daniel au lieu de celui de David. C'est dans le *Dénombrement* des auteurs qui lui ont fait présent de leurs ouvrages, ou qui ont parlé honorablement de lui. Il dit que Blondel lui fit présent de son livre de la papesse Jeanne, *s'étant servi*, ajoute-t-il, *d'une observation considérable que je lui fis un jour dans le cabinet de feu M. du Puy sur ce sujet.* Il dit la même chose dans son Histoire de France, et marque en quoi consistait cette observation.

(N) ..... *Ses lumières ne furent pas inutiles à son frère.*] Voici ce que je trouve dans le professeur de Groningue. *Cæterùm indè apud nostros, nostri sæculi Photius dictus est Blondellus, quod ex suis et sui fratris, Mosis Blondelli, viri pientissimi et diligentissimi, laboribus, veterum pontificum Epistolas Decretales, quam jamdiù tamen nemo sanus volebat admittere, in suo* Pseudo-Isidoro et Turriano vapulantibus, *suam in veterum canonum notitiâ peritiam abundè comprobâsset, et insuper diligentissimè evolvisset canones et constitutiones synodorum nationalium reformatarum, ejusdem Mosis fratris sui adjutus industriâ : cui comprobandæ id proferre possim quòd habeam in meo musæo, ex manu Mosis Blondelli, præter excerpta quædam patrum græcorum et latinorum, et Bellarmini opusculum* de Scriptor. Eccl. *variis notis manuscriptis elucidatum, Disciplinam ecclesiarum Galliæ nitidissimè scriptam, variis scholiis ex synodorum nationalium decisionibus illustratam* (52). Remarquez que ce professeur insinue qu'il n'était pas nécessaire de faire voir la fausseté des Décrétales. Rapportez à cela ces paroles de M. Baillet : « Au sujet *du » faux Isidore*, le père Sirmond » appelait M. Blondel *un enfonceur » de portes ouvertes*, à cause de la » chaleur et des efforts avec lesquels » il a poursuivi ces deux auteurs » dont la défaite n'était, ni dif» ficile, ni fort considérable, après » que tant de critiques catholiques » avaient déjà découvert les impos» tures d'Isidore, et que le procédé » de Turrien avait été sifflé et cen» suré par les plus judicieux d'entre » nos écrivains avant lui (53). » Rivet parle bien plus avantageusement de ce livre de Blondel (54).

(O) *Les catholiques le voulurent avoir.... Un de ses adversaires... dit que cela ne lui fait point d'honneur. Sa pensée mérite quelque examen.*] Courcelles avait entre autres louanges donné celle-ci à David Blondel, que les catholiques admiraient de telle sorte son érudition, qu'ils lui offri-

(50) Veron, *IIe. partie, Ve. controverse*, des Livres Canoniq., *chap. VI*, *num.* 3.

(51) Chiffletii, Imago Francisci Eversoris.

(52) Mares., *in* Refut. Præfationis Curcell., *pag.* 253.

(53) Baillet, Jugem. des Savans, *num.* 255 des Critiques historiques.

(54) *Voyez* Rivet, Oper., *tom. II*, *pag.* 1079.

Digitized by Google

rent la mitre * pendant qu'il était à marier, et puis une belle charge ou à la cour, ou au parlement, s'il voulait abjurer son hérésie (55). Desmarets répond que ce n'est pas un sujet de louange, tant parce que les papistes tendent le hameçon en tout temps et en tout lieu, que parce qu'une honnête femme ne met point parmi ses éloges d'avoir résisté à des propositions impudiques. *Sed nec ad laudes ipsius pertinere mihi videtur quòd eum libenter corrupissent pontificii, cùm horum hamus ubique pendeat, nec soleat honesta matrona suis laudibus accensere quod impudicis sollicitationibus quondam restiterit* (56). Cette dernière maxime n'est pas absolument vraie : elle a besoin d'être vue d'un certain côté, pour ne point paraître fausse. Il est honteux à une femme qu'on lui ait fait des propositions d'amour; car cela fait voir qu'on n'a pas eu trop bonne opinion de sa vertu; et ainsi, toute femme, qui se vante d'avoir résisté à des sollicitations impures, fait savoir en même temps qu'elle n'avait pas su mettre sa réputation sur le bon pied qu'il fallait, ou inspirer tout le respect qu'une femme vertueuse mérite. En ce sens-là, on doit admettre la maxime du censeur de David Blondel. On m'accordera sans doute que, de deux femmes également belles et charmantes, et engagées dans le monde, celle qui n'aurait jamais essuyé aucune proposition malhonnête aurait plus de lieu de se vanter, que celle qui aurait souvent repoussé le tentateur; car ce serait une preuve que celle-ci n'aurait pas imprimé comme l'autre sur sa conduite ce caractère de sagesse, qui persuade qu'on serait très-mal reçu, et qu'à coup sûr ce serait peine perdue que de faire le soupirant, et ce qui s'ensuit. Il n'y a point de louange plus délicate, que de dire à un ministre d'état, qu'il est semblable à Caton, à qui personne n'osait demander une chose injuste. Scioppius s'est servi de cette pensée en louant un cardinal : *Erga amicos porrò quamvis eximiâ et constanti voluntate esse soleas, eam tamen cùm quid momenti majoris petere instituerint, religionem adhibere soles, ut non temerè etiam qui te causâ suâ omnia velle sciat, vel sibi quicquam, vel amicis ausit postulare quod te tribuere vel indulgere minùs dignum videatur, eâque re in te conveniat, quod de Catone Tullium dixisse legimus :* ô te felicem, M. Porci, à quo rem improbam petere nemo audet (57)! Mais tournons la médaille, nous verrons que le professeur de Groningue a mal censuré Courcelles. Il n'est pas vrai, généralement parlant, qu'une honnête femme ne doive pas s'estimer digne de louange, pour avoir souvent résisté à de mauvaises sollicitations. Toute famille, qui peut citer une telle ou une telle, qui ont résisté aux offres d'un grand financier, ou d'un grand prince, croit se couronner de gloire (58). Plus les tentations ont été fortes et fréquentes, plus s'est-on assuré par de bonnes preuves que l'on aime l'honneur et la vertu, et que l'on est digne d'être estimée et louée. Il y a des relations qui portent que les plus honnêtes femmes en Espagne sont bien aises, quand elles sont seules avec un homme, qu'il leur demande jusqu'à la dernière faveur, et qu'elles trouvent fort mauvais s'il ne le fait point. Ce n'est pas qu'elles veuillent l'accorder; mais elles se font un plaisir de ne l'avoir pas accordée à des prières ardentes. Après tout, on a eu raison de louer Blondel par l'endroit que Desmarets a critiqué. Les catholiques de France n'auraient point employé tant de promesses, s'ils ne l'eussent considéré comme une personne de grand mérite. Il y a beaucoup de différence entre un ministre à qui l'on offre des honneurs s'il change de religion, et une femme que l'on cajole avec des présens. L'action qu'on propose au ministre n'est point mauvaise dans les principes de ceux qui en font la proposition, et l'on n'exige point qu'il la fasse pendant qu'il la croira mauvaise (59) : on l'exhorte à s'instruire, et on lui promet que s'il peut se désa-

* Leclerc ne voit dans les paroles de Courcelles, qui sont rapportées dans la remarque (C), qu'une simple imagination du panégyriste.

(55) Curcellæus, *in* Præf. apolog., *pag.* 338. *Voyez ci-dessus la remarque* (C).

(56) Mares., *in* Refutat. Præfat., *pag.* 338.

(57) Scioppius, *Epist. dedicator.* Elementor. Philosophiæ stoicæ Moralis, ad *Cynthium cardinalem sancti Georgii. Cette exclamation de* Cicéron *se trouve dans la préface de* Pline.

(58) *Voyez le* George Dandin *de* Molière.

(59) *On ne parle ainsi que des honnêtes convertisseurs.*

buser, on récompensera largement la peine qu'il aura prise à chercher et à trouver la vérité. Mais ce qu'on propose à une femme est une mauvaise action, et selon ses principes, et selon les principes du tentateur. On ne peut donc la tenter sans lui faire affront, c'est-à-dire, sans la croire très-capable de faire une chose dont elle connaît la saleté : ainsi la comparaison de Desmarets n'est point juste ; car on ne fait pas d'injure à un homme, lorsqu'on croit qu'il sera capable de connaître ses erreurs, et de donner gloire à la vérité, ou, ce qui est la même chose, lorsqu'on le sollicite à changer de religion. Je suis bien assuré, que si M. Desmarets avait eu à faire le panégyrique d'un ministre qui eût refusé cent beaux avantages que les catholiques lui auraient offerts, il en aurait tiré la matière d'un bel éloge, et qu'il n'aurait pas fait scrupule d'avouer lui-même, comme un exploit remarquable, la force qu'il aurait eue de résister aux tentations de cette nature. Admirez en passant le pyrrhonisme qui règne, sans qu'on le sache, dans la plupart des disputes. Il y a cent maximes qui sont vraies d'un côté, et fausses de l'autre. On s'en sert tour à tour, ou pour sa cause, ou contre ses adversaires : mais est-ce le moyen de parvenir à une légitime certitude? Voyez, outre ceci, touchant les louanges que mérite une honnête femme, ou pour n'avoir point été sollicitée, ou pour avoir souvent résisté à de mauvaises sollicitations, toute la remarque (D) de l'article de JUDITH.

(P) *On a dit qu'il jouissait d'une pension à la cour de France, et que cela le détournait de réfuter Baronius.*] Desmarets déclare que Blondel lui avait dit qu'il se trouvait importuné des attraits du monde (60). Il ajoute que d'Émeri, surintendant des finances, payait une pension à ce ministre, et que cette pension l'obligea à publier sa papesse Jeanne. *Nec dubium quin Blondellus in suâ* papissâ *moderationis laudem sibi comparare studuerit, præsertim quo tempore eum in suis stipendiis ex annuâ pensione habebat supremus ærario præfectus* (61). *Ubi* (Lutetiæ) *tamen nihil minùs quàm Baronio vacavit ; sed conjunctâ D. d'Émeri, summi præfecti ærario regio, pensione, cum ecclesiarum stipendio, animum appulit ad ea quæ ab illâ professione honorariâ inter reformatos, satis remota erant. Quæ etiam offensioni fuisse multis piis et bonis viris, mihi abundè constitit cùm essem Lutetiæ. Undè natum consilium, de ipso in Belgium, si posse foret, transmittendo, quo sic et illis sumptibus sibi inutilibus ecclesiæ liberarentur, et ipse expediretur ex aulæ et sæculi inescationibus, quas et sibi graves et importunas esse, apud me tum satis apertè professus est.* Si l'on eût demandé à cet auteur d'où il savait que d'Émeri faisait pension à Blondel, il aurait payé d'un ouï-dire *[1].

M. Ancillon nous apprend un fait assez étrange : « Je sçay de luy, que » M. le président de Mesmes, très-» cath. rom. pourtant, luy donnoit » douze cens livres de pansion par » an, afin qu'il écrivist contre la pri-» mauté du pape ; et qu'un conseiller » du parlement de Paris, aussi très-» cathol. rom., qu'il m'a nommé, » mais dont j'ay oublié le nom, luy » donnoit six cents livres de pension » pour le mesme sujet : et que, pour » satisfaire à ces deux messieurs, il » avoit fait ce gros volume in-folio, » *de la Primauté du Pape*, que nous » avons de luy, qui sert de réponse » au livre que le cardinal du Perron » a écrit contre Jacques Ier., roi de » la Grande-Bretagne (62). » Il fallait, ou que ces deux magistrats n'eussent que le nom et l'extérieur de catholiques romains, ou que leur pensionnaire les trahît ; car on ne peut pas soutenir plus fortement les intérêts du calvinisme, que Blondel les a soutenus dans son ouvrage de la Primauté *[2].

(60) Maresius, *in* Refut. Præfat. Curcellæan., *pag.* 305.

(61) *Ibid.*, *pag.* 313. *Voyez aussi la préface de son* Epicrisis theologica adversùs Joh. Dallæi Apologiam.

*[1] Leclerc trouve cette remarque très-juste et dit que Bayle, après l'avoir faite, aurait dû moins se fier à Desmarets, *qu'il a trop copié dans cet article.*

(62) Mélange critique de Littérature, *tom. I*, *pag.* 407, 408.

*[2] Leclerc dit que si le récit d'Ancillon est vrai (ce dont il doute), D. Blondel serait un grand fourbe, puisque dans sa préface il dit n'avoir écrit ce livre qu'à la prière des calvinistes, ses confrères.

Ce Traité *de la Primauté du Pape* est daté de Ronci. Blondel était en effet ministre dans-

Digitized by Google

rien à démêler avec M. Blondel, ni aucun sujet de lui imposer, m'a assuré que dans nos écoles il avait dit une fois que tous ceux qui emploient le chinchina pèchent mortellement, et qu'ils font un pacte implicite avec le diable. Et, pour montrer que la guérison qu'on obtient par ce remède est magique, c'est, disait-il, qu'il agit sur toutes sortes de temperamens, et qu'après un certain temps la maladie revient; ce qui a été reconnu de tous ceux qui ont écrit contre les magiciens, pour le véritable caractère d'une guérison diabolique.

(D) *Sa mort a été annoncée dans le Mercure Galant du mois de septembre* 1682.] Voici les paroles de M. de Vizé. *La faculté de médecine de Paris jouit à présent d'un grand repos par la mort de* M. Blondel. *Il demeurait seul obstinément opposé à l'approbation générale de l'antimoine, dont il combattait les bons effets, ayant tellement troublé depuis trente ans cette docte compagnie, qu'elle a paru toujours divisée. Comme apparemment ses opinions mourront avec lui, il y a lieu d'espérer que la concorde et la paix ne manqueront pas à s'établir parmi tant d'honnêtes gens* (7). Il est certain qu'en plusieurs lieux la mort d'un seul professeur est plus efficace pour le rétablissement de la paix, que les médiations de cent assemblées : mais est-on assuré que ce grand perturbateur du repos public n'aura pas bientôt des successeurs? Cette espèce de gens ne finit point, *uno avulso non deficit alter*. Puisqu'il faut que le genre humain soit malheureux en ce monde, ces gens-là sont nécessaires : ce sont des parties essentielles à la société civile.

(E) *Je ne sais si les livres qu'il promettait au public sont imprimés.*] Dès le mois d'avril 1657, son Traité *de Pleuritide* ne demandait que trois mois pour être achevé (8). L'auteur en était au chapitre *de Purgatione*, qui devait être une méthode générale, et contenir de *belles choses non communes* de orgasmo Hipp. *et sur l'explication de l'aphorisme* 22, *sect.* 1. Voici ce que M. Patin rapporte en un autre lieu : *Le matin*, 2 *novembre, nous avons fait un doyen nouveau : c'est M. Blondel, dont le troupeau antimonial est fort étonné et fort marri. On croit que c'est lui qui est l'auteur de l'*Aletophanes, *pièce curieuse comme vous savez contre l'antimoine et les principaux antimoniaux, et principalement Guenaut, des Fougerais, Rainssant, Mauvilain, Saint-Jacques et Thevart* (9). Touchant le Traité *de Vomitu*, voyez les remarques (B) et (C).

(F) *Il s'était muni des finesses d'un malin persécuteur.*] Si quelqu'un ne s'en veut pas rapporter au témoignage que l'on va lire, à lui permis. *Pour achever ma première peinture*, c'est M. Lami qui parle (10), *je vous dirai qu'il se pique de beaucoup d'intégrité, qu'il semble fouler aux pieds tous les intérêts mondains, pour maintenir nos statuts dans leur vigueur; que tout ce qu'il dit, ou ce qu'il fait, est toujours appuyé d'un motif fort louable, et qu'il ne fait jamais de mal à personne que par charité.* M. Blondel était l'un des huit examinateurs qu'on avait donnés à M. Lami, et *il pria* l'un d'eux *d'avoir des affaires et de ne se point trouver à l'assemblée*; et puis, sous prétexte qu'ils n'étaient que sept, il empêcha qu'on ne décidât. Il montra des remarques beaucoup plus grosses que le livre de M. Lami, qui tendaient à empêcher l'impression. Il disait *que les sentimens* de M. Lami *étaient contre Galien, contre les statuts, contre la Sainte Écriture.* L'examinateur absent fut tant prié de se rendre à l'assemblée un jour qu'on avait marqué, qu'il s'y serait rendu effectivement, si M. Blondel ne lui eût fait dire que la conférence ne se ferait pas. M. Lami s'était rendu de bonne heure au lieu de la conférence : c'était chez M. Blondel. Il avait attendu deux heures, et s'était bien ennuyé à ne lui entendre rien dire de si trivial, qui ne fût tout aussitôt appuyé du témoignage d'Hippocrate, de Platon et d'Aristote. On vint avertir M. Blondel qu'on le demandait : il sortit de sa chambre, et y rentra peu après pour dire à M. Lami, que le docteur que l'on attendait faisait dire qu'il ne

(7) Mercure Galant *de septembre* 1682, *pag.* 25, 26.

(8) Patin, lettre CXIII, *tom. I*, *pag.* 436.

(9) Lettre CXXIV, *datée du* 8 *novembre* 1658, *tom. I*, *pag.* 483.

(10) Lami, lettre IV *au-devant de ses* Discours anatomiques.

Digitized by Google

pouvait point venir. *Il blâma extrêmement la négligence de ce monsieur*, continue M. Lami, *qui manquait toujours aux assignations, et qui me donnait tant de peine..... Voyez la bonne foi et l'intégrité de ce monsieur, qui a toujours Dieu et les lois dans la bouche, pour justifier ce qu'il fait.* Lorsqu'on crut avoir mis à bout toutes ses chicaneries, il se servit de celle-ci : il présenta ses remarques, *et, par un artifice qu'on ne peut assez détester, il apporta des propositions séparées des autres qui les rectifient, et qui véritablement seules ne pouvaient pas passer.* On contesta, on lut les endroits du livre, et après bien du bruit *on résolut que le livre passerait, pourvu que la faculté de théologie voulût l'approuver.* Cela suffit à Blondel pour parvenir à ses fins ; car les théologiens, qui lurent le livre, *ne voulurent signer ni pour ni contre*, et M. Lami ne voulut pas s'engager à leur prouver que son livre ne contenait aucune hérésie. *Dans quelle mer serait-ce m'embarquer ?* dit-il : *j'irriterais contre moi ses flots en si grand nombre qu'ils m'enseveliraient infailliblement, quoiqu'avec injustice. La multitude, qui n'a point de discernement, s'imaginerait qu'ils combattraient pour l'intérêt du ciel, et croirait faire à Dieu un sacrifice agréable, si elle m'en faisait la victime.*

BLONDEL (François), professeur royal en mathématiques et en architecture, a été fort estimé pour l'intelligence qu'il s'était acquise dans tout ce qui regarde cette profession. Il avait été gouverneur de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, et il accompagna ce jeune seigneur, déjà reçu en survivance de la charge de ministre et secrétaire d'état : il l'accompagna, dis-je, dans le voyage qu'on lui fit faire, et qui commença au mois de juillet 1652, et finit au mois de novembre 1655. La *Relation latine* en a été imprimée deux fois (A). Il a eu d'ailleurs des charges considérables à la guerre, tant sur mer que sur terre, et il a conduit quelques négociations auprès des princes étrangers ; de sorte qu'il était parvenu jusques à la dignité de maréchal de camp, et à celle de conseiller d'état. Il eut l'honneur d'être choisi pour montrer les mathématiques à M. le dauphin, et c'est lui qui a donné le dessin des nouvelles portes qui ont été faites à Paris depuis la guerre de Hollande de 1672, et de tous les embellissemens qui ont été ajoutés à cette capitale du royaume (*a*). Il a même fait quelques-unes des inscriptions qui se voient à ces nouvelles portes ; car il n'était pas moins versé dans la connaissance des belles-lettres, que dans celle de la géométrie, comme il l'a témoigné par la *comparaison* qu'il a publiée *de Pindare et d'Horace*. Il a été directeur de l'académie d'architecture, et membre de l'académie royale des sciences. Nous avons un grand nombre de livres de sa façon (B). Il mourut le 1er. jour de février 1686 (*b*).

(*a*) *Voyez la* Description de la ville de Paris, *imprimée en* 1684.

(*b*) De Witte, *in* Diario Biograph.

(A) *La* Relation latine *du voyage qu'il fit avec le comte de Brienne a été imprimée deux fois.*] La première édition est de l'an 1660, et ne contient que 39 pages *in*-12. La seconde fut procurée par Charles Patin, deux ans après, et contient 96 pages *in*-8°., y compris l'*Index geographicus* (1), qu'on y ajouta, et sans compter plusieurs vers latins que les plus excellens poëtes composèrent à la louange du jeune seigneur qui avait fait ce voyage. Mais si d'un côté on ajouta

(1) *Fait par* Nicolas Sanson.

beaucoup de choses à la seconde édition, on en retrancha de l'autre un endroit fort singulier. C'est celui où l'auteur raconte, qu'en traversant à cheval les forêts de Westrogothie, ils s'arrêtèrent un peu à Lincope, pour y contempler une colonne de pierre, où il y avait un trou destiné à des usages qu'on ne peut exprimer honnêtement en français. Voici donc le latin : *Vestrogoticis silvis equitantes inducti, Lincopiæ, ob loci religionem non omittendæ, tantillùm substitimus : ibi cippus lapideus, pertusus, explorandæ maritorum membrositati; qui pares foramini, approbantur, impares excluduntur connubiali toro, indè matrimonia aut stant aut cadunt, pro modulo peculii* (2). La préface de la seconde édition nous apprend pourquoi on supprima cet endroit : *Unum te moneo, huic editioni, cui nihil deest, voluisse Lomenium aliquid deesse; quod scilicet in Vestrogoticis silvis, per errabunda vestigia, morosæ viæ pellendis tædiis juveniliter luserat, sapientiorem ætatem et pudorem suppressisse* (3). La cause de la suppression est très-légitime, puisqu'on n'avait point rapporté la chose, parce qu'en effet cette coutume était observée en ce lieu-là, mais parce qu'on avait inventé ce jeu d'esprit, afin de se désennuyer dans les fatigues d'un fâcheux voyage. On avait donc trompé les lecteurs, et outre cela, on leur avait présenté des images très-obscènes, et qui étaient fort injurieuses aux habitans du pays; et par conséquent, toutes sortes de raisons demandaient que l'on effaçât cette partie de la relation. Si quelqu'un me demandait, *Eût-il fallu retrancher cela, au cas même que la chose eût été très-véritable?* je répondrais franchement, qu'il faut distinguer livres et livres, auteurs et auteurs. Il y a des personnes, dont le caractère exige une gravité extraordinaire, et qu'il faudrait louer des scrupules qu'elles auraient par rapport à la narration d'une vérité historique de cette nature; et il y a des ouvrages, où il ne serait nullement à propos de faire entrer de tels faits; mais je ne crois pas qu'un laïque, qui fait l'histoire d'un pays, ou la relation d'un voyage, soit obligé de se taire à l'égard d'une coutume publique, sous prétexte qu'elle est ridicule, sale, et de fort mauvais exemple. Établissez une maxime contraire, vous verrez qu'on en conclura nécessairement, et sans beaucoup de gradations de conséquences, que le travail des historiens est mauvais, et que leur profession doit être rangée au catalogue des arts illicites et pernicieux; car il est impossible d'écrire l'histoire, sans rapporter des actions infâmes et abominables. Souvenons-nous que les censeurs les plus rigides ne blâment pas les historiens qui exposent tout le détail d'un vilain assassinat, ou d'une noire trahison; ou qu'ils ne blâmeraient pas ceux qui diraient véritablement, qu'il y a des villes qui choisissent pour leurs bourgmestres les bourgeois qui ont pratiqué telles et telles manières tout-à-fait brutales de s'enivrer; qu'à moins d'avoir résisté à cette épreuve on n'est point admis au consulat, etc. Ils ne condamnent que les relations qui contiennent des pratiques malhonnêtes par rapport à la chasteté : ils condamneraient, par exemple, sans rémission un écrivain qui donnerait le détail de la pratique du congrès si sagement abolie enfin par le parlement de Paris; et ils ne considèrent pas que leur critique condamne les anciens pères, qui ont représenté fort naïvement les impuretés effroyables de plusieurs coutumes des païens et des hérétiques. Quoi qu'il en soit, je ne craindrai point d'assurer que si la colonne de pierre, dont le voyage de M. de Loménie fait mention, avait effectivement servi de règle pour la validité ou pour l'invalidité des mariages, on eût pu rapporter cela, non-seulement dans la première édition, mais aussi dans la seconde; et qu'ainsi la vraie raison pourquoi on a dû le supprimer dans la seconde, est que c'était une fable. Je soutiens, qu'en supposant que cela se pratiquait par l'autorité publique, M. Blondel a eu toute sorte de droit de l'apprendre à ses lecteurs. Je soutiens même, qu'on aurait pu faire des recherches sur l'origine de cette coutume, et les insérer dans une histoire; rechercher, dis-je, quels avaient pu être les in-

(2) Ludovici Henrici Lomenii Itinerar., *pag.* 18, *edit. ann.* 1660.

(3) *Ibidem*, in præfat., *edit. ann.* 1662.

Digitized by Google

convéniens qui avaient fait introduire cette manière de discerner ceux qui étaient inhabiles au mariage, et ceux qui y étaient propres ; quels procès on voyait régner auparavant entre les maris et les femmes ; quelles consultations furent faites pour y obvier, et pour inventer ce sot remède ; car enfin l'histoire de l'esprit humain, de ses sottises et de ses extravagances, et l'histoire des variétés infinies qui se trouvent dans les lois et dans les usages des nations, ne sont pas des choses dont on doive frustrer les lecteurs, et dont on ne doive pas espérer des utilités. Il est bon de voir si ce qu'on a dit des philosophes convient aussi aux législateurs. On a dit qu'il n'y a rien de si absurde, qui n'ait été soutenu par des philosophes. *Nescio quomodo nihil tam absurdè dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum* (4). *Nemo ægrotus quicquam somniat tum infandum, quod non aliquis dicat philosophus* (5). M. Huet a inséré dans la relation de son voyage de Stockholm la manière ridicule dont on élit le bourgmestre d'un certain lieu qu'il nomme Hardenberg. Il rapporte que, le jour de l'élection, les bourgeois se mettent autour d'une table, et y appuient leur menton garni d'une longue barbe, après quoi, on met un pou au beau milieu de la table, et l'on choisit pour bourgmestre celui à la barbe duquel le pou s'arrête. Ma traduction est si négligée, qu'il faut que je mette ici les excellens vers de cet auteur :

Mox Hardenbergam serâ sub nocte venimus:
Ridetur nobis veteri mos ductus ab ævo.
Quippe ubi deligitur revoluto tempore consul,
Barbati circa mensam statuuntur acernam,
Hispidaque imponunt attenti menta Quirites:
Porrigitur series barbarum desuper ingens.
Bestia, pes, mordax, sueta inter crescere sordes
Ponitur in medio ; tum cujus, numine Divûm,
Barbam adiit, festo huic gratantur murmure patres,
Atque celebratur subjecta per oppida consul (6).

Je ne sais si le jeu d'esprit que M. Blondel inséra dans sa première édition ne fut pas fondé sur quelque plaisanterie des habitans du pays. Il se peut faire, qu'en voyant le trou de cette vieille colonne, les uns aient recherché sérieusement la raison pourquoi elle fut percée (7), et que d'autres voulant bouffonner sur tout aient inventé ce qu'il a dit. On sait que les mauvais plaisans débitent dans leurs conversations libres je ne sais combien de contes touchant des plaintes de disproportion portées devant les tribunaux par des personnes mariées, et qu'ils supposent faussement que les avocats qui plaidaient de telles causes pendant les jours gras ne niaient point la disproportion, et se contentaient de soutenir réciproquement qu'il n'en fallait pas imputer la faute à leur partie, mais à la partie adverse, et employaient les gestes ou signes, lorsque les paroles eussent pu paraître trop impudentes. La Suède a pu avoir de tels bouffons, qui ont donné lieu au conte que M. Blondel avait rapporté.

(B) *Nous avons un grand nombre de livres de sa façon.*] Des *Notes* sur l'architecture de Savot ; un *Cours d'architecture*, en trois volumes *in-folio* ; un *Cours de mathématiques ; l'Art de jeter les bombes ; l'Histoire du Calendrier romain ; Nouvelle manière de fortifier les places, etc.* Il ne faut pas oublier, à l'égard de ce dernier ouvrage, que l'auteur l'ayant présenté au roi son maître, sa majesté ne voulut pas qu'on le mît au jour avant que les fortifications qu'elle faisait faire en plusieurs places, selon cette nouvelle méthode, fussent achevées ; n'étant pas juste que les étrangers en profitassent avant ce temps-là. Une semblable raison fut cause que l'impression de l'Art de jeter les bombes fut renvoyée à un autre temps, lorsque l'auteur en montra le manuscrit à sa majesté en 1675 (8). Cette précaution n'a de rien servi aux Dieppois la présente année 1694.

(4) Cicero, de Divinat., *lib. II, cap. LVIII.*

(5) Varro, *in* Eumened., *apud* Nonium, *Voce* Infans, *pag.* 56.

(6) Huetius, *in* Itinere Suecico, *pag.* 7, *edit. ann.* 1662.

(7) *Le docte* Suarès, *évêque de Vaison, a fait une Dissertation très-docte* de Foraminibus Lapidum.

(8) *Voyez, tant pour ceci que pour le corps de l'article, les livres de M.* Blondel, *ou les extraits que les journalistes en ont donnés ; ceux de Leipsic, en 1684, pag. 225, en 1685, pag.* 164, 438. Nouvelles de la Républ. des Lettres, 1684, *pag.* 427 *et* 745 *de la seconde édition.*

BLONDUS * (Flavius), né à

* Joly se contente de renvoyer pour cet article, 1°. au tome XII du *Journal de Ve-*

Digitized by Google

Forli, en Italie, l'an 1388 (A), s'attacha aux belles-lettres avec tant d'application, et avec tant de succès, qu'étant allé à Rome dans un temps où les hommes doctes étaient plus rares qu'ils ne le furent depuis, il y trouva bientôt des patrons parmi même les cardinaux, qui le recommandèrent au pape Eugène IV; et lui firent obtenir auprès de lui la charge de secrétaire (*a*). Il fut continué dans cet emploi par les successeurs d'Eugène, jusques à Pie II, sous le pontificat duquel il mourut, le 4 de juin 1463. Il composa beaucoup de livres (*b*), et entre autres une *Histoire* depuis l'an 400 jusques à l'an 1440 (*c*). Il n'approche pas de la pureté de style, qui a paru dans quelques historiens du XVI[e]. siècle, et il ne faut pas même trop se fier à tout ce qu'il dit; car, quand même l'on se persuaderait qu'il agissait de bonne foi, on devrait considérer qu'il suivait des guides trompeurs (*d*), et qu'il avait plus en vue de rassembler beaucoup de choses, que d'examiner si elles étaient véritables (B). On serait néanmoins ingrat et injuste, si l'on ne reconnaissait que ses travaux ont été utiles à la république des lettres, et si l'on n'avait égard aux difficultés qu'il rencontrait, étant presque le premier qui eût entrepris la restauration des antiquités romaines. Quoiqu'il fût chargé de famille, il se comporta en bon philosophe à l'égard des richesses : il ne tâcha point d'en acquérir, et il ne voulut pas même laisser à ses fils (*e*) une portion de l'héritage (C); car les voyant bien élevés et assez âgés pour qu'ils pussent travailler à leur fortune, il laissa à ses filles tout son bien. Ceux qui voudront connaître les divers jugemens que l'on a faits de ses livres, pourront consulter l'*Eponymologium* de Magirus (*f*), Hankius *de Scriptoribus Rerum Romanarum* (*g*), et la *Censura celebriorum auctorum* de Pope Blount (*h*). Quelques-uns soutiennent qu'il le faut nommer Blondus Flavius, et non pas Flavius Blondus. Ces deux noms signifient la même chose.

nise; 2°. au XVI[e]. volume des *Mémoires de Niceron ;* 3°. au tome I[er]. de la *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, de Fabricius; 4°. à la *Bibliotheca manuscriptorum nova*, de Montfaucon. Le nom de *Blondus* est la traduction latine du nom italien *Biondo*.

(*a*) Boissard, *in* Iconib. *apud* Pope Blount, Censura celebr. auctor., *pag*. 327.

(*b*) *Voyez-en les titres dans le* Moréri.

(*c*) *Voyez* Vossius, de Histor. latin., *pag*. 585.

(*d*) *Voyez dans* Pope Blount, Censura celebr. auctor., *pag*. 328, *le passage de* Gifanius.

(*e*) *Il en laissa cinq, qui furent tous doctes à ce que dit* Léandre Alberti, Descript. Ital., *pag*. 478.

(*f*) *Pag*. 134.

(*g*) *Tom. I, pag*. 202, *et tom. II*, *p*. 343.

(*h*) *Pag*. 327, 328.

(A) *Il est né... l'an* 1388.] C'est ce que j'infère de ce qu'on lit dans son épitaphe qu'il vécut soixante-quinze ans, et qu'il mourut le 4 de juin 1463. Vossius la rapporte, comme tirée de la Description de Rome de George Fabricius (1). Le père Labbe, dans son Trésor d'Épitaphes (2), et Schraderus, dans ses Monumens d'Italie (3), la rapportent de la même façon. Quelques autres la rapportent comme si elle ne donnait à Blondus que soixante-onze ans de vie (4); mais je

(1) Vossius, de Hist. lat., *pag*. 586.

(2) *Voyez* Pope Blount, Censura celebr. Auctor., *pag*. 328.

(3) *Voyez* Hankius, de Rerum Roman. Script., *tom. II*, *pag*. 341.

(4) *Voyez* Hankius, *là même*, *et tom. I*, *pag*. 202, *et* Magirus *in* Eponymolog., *pag*. 135.

Digitized by Google

crois que cela vient d'une faute d'impression copiée plusieurs fois, et dont il ne faut pas se prévaloir pour soutenir ce qu'a dit Paul Jove, que Blondus mourut à l'âge de soixante-dix ans (5). Je remarquerai par occasion une méprise semblable, qui se trouve dans Vossius : les imprimeurs ont mis clↄccccLVIII au lieu de clↄcccccLVIII (6); car il s'agit de l'année que Jean Gobelin désigne, en parlant de la mort de Flavius Blondus. Or Vossius savait très-bien que cette année est la 63 du XV^e. siècle. Sandius n'a pas observé cette faute (7). Magirus, en rapportant l'épitaphe, et partout ailleurs où il marque l'année mortuaire de Blondus, met 1363, au lieu de 1463 (8).

(B) *Il avait plus en vue de rassembler beaucoup de choses, que d'examiner si elles étaient véritables.*] Voilà le jugement que fait de lui l'auteur de l'Histoire des choses qui se sont passées au temps de Pie II. *Blondus Flavius.... ab Honorio Arcadioque Cæsaribus (quo tempore inclinâsse ramanum imperium memorant) usque ad ætatem suam universalem scripsit historiam, opus certè laboriosum et utile; verùm expolitore emendatoreque dignum. Procul Blondus ab eloquentiâ priscâ fuit, neque satis diligenter quæ scripsit examinavit : non quàm vera, sed quàm multa scriberet curam habuit* (9).... *Exstant et alia Blondi opera non parvæ utilitatis, quamvis cautè legenda sunt, ne falsa pro veris accipias; in pluribus enim errâsse deprehenditur* (10).

(C) *Il ne tâcha point de s'enrichir, et il ne voulut pas même laisser à ses fils la portion de son héritage.*] Continuons de faire parler l'auteur que je cite dans la remarque précédente. *Mortuus est Romæ pauper ut philosophum decuit, familiam benè institutam reliquit utriusque sexûs. Patrimonium quod habuit tenue dotium causâ inter feminas divisit, masculis præter doctrinam bonosque mores nihil reliquit. Id morienti sat fuit ejus ætatis filios dimisisse, qui sibi ipsis consulere possent* (11).

(5) *Il semble que* Sandius *le fasse dans ses* Notæ in Vossium de Histor. lat., *pag.* 219.

(6) Vossius, de Hist. latinis, *pag.* 585.

(7) Sandius, *dans ses* Notæ in Vossium de Historicis latinis.

(8) Magiri Eponymolog., *pag.* 135.

(9) Jo. Gobelinus, Comment. Pii II, *lib. XI, pag.* 310.

(10) *Idem, ibid.*

(11) *Idem, ibid.*

BOCCACE (JEAN), l'un des plus polis et des plus doctes écrivains de son siècle, naquit à Certaldo (A), dans la Toscane, l'an 1313. Son père, quoique pauvre paysan chargé de famille, ne laissa pas de le destiner à quelque chose qui fût au-dessus de sa naissance. Il se résolut à cela, après avoir observé que la gentillesse, la physionomie, et les inclinations de cet enfant promettaient beaucoup. Il le destina au négoce, et le mit chez un marchand florentin, qui l'amena à Paris. Boccace servit ce maître pendant six ans, et s'en fit aimer; car il savait bien tenir les livres de compte (B) : mais il s'ennuyait beaucoup de cet emploi, et comme il donnait à connaître qu'il serait propre à l'étude, on le fit changer d'occupation. On lui fit apprendre le droit canonique, comme une chose qui le pourrait enrichir. Il perdit presque autant de temps à cette seconde fonction qu'à la première : il s'y déplaisait, il ne songeait qu'à la poésie; les ordres de son père, les censures, les exhortations de ses amis, n'arrêtaient point l'inclination naturelle à versifier et à philosopher (C). On avait beau lui dire que ce n'était pas le chemin de la fortune, et qu'il tromperait les espérances que son bon homme de père avait conçues de se voir un jour à son aise par le moyen d'un tel fils; rien de tout cela ne diminuait son aversion pour le métier de légiste. Il ne put néanmoins se débar-

Digitized by Google

rasser de cette étude désagréable, qu'après la mort de son père : il fallut qu'il se contraignît jusqu'à ce temps-là ; mais, dès qu'il fut parvenu à l'indépendance, il renonça pleinement à ses anciennes occupations, et s'abandonna tout entier à la lecture des poëtes. Il se mit sous la discipline de Pétrarque : il chercha partout d'autres maîtres ; et n'ayant point un revenu qui pût suffire à ses dépenses, il se jeta sur son capital, il vendit son patrimoine, et il s'épuisa de telle sorte qu'il eut besoin de la charité d'autrui (D). Il se fit traduire Homère en latin ; et il procura à un homme grec une chaire de professeur à Florence, pour l'explication de ce poëte (E). Il ne s'attacha pas tellement à la poésie, qu'il négligeât les autres études ; il entreprit même la lecture de la Bible : mais comme il était déjà vieux, il ne fit que l'effleurer ; et il crut, qu'ayant été appelé de Dieu à la culture de l'art poétique, c'était à cela qu'il se devait arrêter (F). La république de Florence l'honora du droit de bourgeoisie (*a*), et l'employa à des affaires publiques, et nommément à négocier le retour de Pétrarque. Elle le députa vers lui ; mais Pétrarque, non-seulement ne retourna point à Florence, mais aussi il détermina Boccace à s'en retirer, vu les factions qui la partageaient. Il n'eut pas, je pense, beaucoup de peine à lui inspirer ce dessein ; car Boccace était un homme qui aimait la tranquillité, et qui ne voulait se joindre à nulle faction. On joue un assez méchant rôle dans une ville divisée, quand on est de ce naturel. Ayant quitté Florence, il rôda en divers endroits de l'Italie, et il s'arrêta enfin à la cour de Naples, où le roi Robert lui fit un très-bon accueil. Il devint fort amoureux de la fille naturelle de ce prince (*b*) ; ce qui fit qu'il séjourna un assez long temps à Naples. Il fit aussi un long séjour dans la Sicile, où il eut beaucoup de part à la faveur de la reine Jeanne. Il retourna à Florence, lorsque les troubles y eurent été un peu apaisés ; mais il ne s'accommoda guère du train de vie qu'il y aurait fallu suivre. C'est pourquoi il se retira à Certaldo, où loin du bruit des affaires il donnait son temps à l'étude selon sa fantaisie. Il avait toujours aimé la liberté ; passion qui fut cause qu'il ne voulut point se mettre au service d'aucun grand seigneur, quoiqu'on l'en priât de divers endroits. Sa trop forte application à l'étude lui attira un mal d'estomac, qui le fit mourir à Certaldo l'an 1375. Il y fut enterré, dans l'église de Saint-Jacques et Saint-Philippe. Il avait été d'une complexion amoureuse ; et néanmoins il ne se voulut jamais marier, et il ne laissa qu'un bâtard (*c*) (G). Il composa plusieurs livres (H), les uns doctes et sérieux, les autres galans et pleins de contes. C'est par ceux-ci principalement qu'il s'est immortalisé (I). On lui impute le

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

(*b*) *Voyez la remarque* (N) *de l'article* NAPLES (Jeanne Ire., reine de).

(*c*) *Tiré de sa* Vie *composée par* Messer Giuseppe Betussi da Bessano. *Elle est à la tête de la traduction italienne du livre de* Boccace de Genealogiâ Deorum, *faite par le même* Betussi.

Digitized by Google

péché de plagiaire (K). Je ferai une remarque sur le soin qu'ont pris les inquisiteurs de mettre son *Décaméron* dans la liste des ouvrages défendus (L). On vient de traduire son *Labyrinthe d'Amour* (M), qui est une preuve de ses engagemens déréglés avec le sexe, et des chagrins qu'il y trouva. Je ne doute point qu'il n'y ait une infinité de choses particulières et très-curieuses touchant Boccace, et touchant ses livres, dans l'*Istoria della volgar Poesia*, publiée l'an 1698, *in*-4°. par l'abbé Giovanni Mario de' Crescembeni. Je n'ai point ce livre-là, qui me serait très-nécessaire, et je ne connais personne qui l'ait. Quelques-uns disent que Boccace a été ou l'auteur ou l'approbateur du livre *de Tribus Impostoribus* (*d*) *.

L'une des omissions que je veux ici réparer est qu'on se tromperait fort, si l'on prenait pour des aventures véritables celles qu'il raconte dans son Décaméron. Il y en a quelques-unes, qui peuvent avoir été bâties sur des réalités, dont il avait connaissance, et où il n'a fait que joindre des ornemens; mais la plupart des autres sont des jeux d'esprit, inventés en divers temps. L'un de ses meilleurs contes se trouve dans Apulée (N).

(*d*) Maresius, de Joannâ papissâ, *pag.* 196.

* Leclerc dit qu'il fallait ajouter que « ce » fait est faux et que ce livre n'est qu'une » chimère, comme le fait voir La Monnoie » dans sa *Dissertation* dans le tome IV du » *Ménagiana*. » Il est bon, sur ce livre *de Tribus impostoribus* dont La Monnoie révoquait en doute l'existence, de consulter le *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur* (M. Renouard), tom. I[er]. pag. 119, et la troisième édition du *Manuel du libraire* de M. Brunet, III, 479.

(A) *Il naquit à Certaldo.*] Le Betussi, qui est ici mon auteur, l'assure (1) : plusieurs autres le disent aussi; mais je ne sais comment accorder cela avec un passage de Boccace. C'est celui où il fait mention de la rivière qui coule proche le château de Certaldo (2). « Je célèbre volontiers, dit-» il (3), la mémoire de ce château, » qui a été le pays natal et la demeu-» re de mes ancêtres avant que la vil-» le de Florence les reçût au nombre » de ses citoyens. » Parlerait-il de la sorte s'il y était né? N'alléguerait-il point pour motif la qualité de patrie? Le Betussi n'a pu ignorer ce passage; car il a traduit en italien le traité d'où je le tire. Peut-être que s'il y eût fait attention, il n'aurait point dit que la ville de Florence donna à Boccace la bourgeoisie. *Quello, per le sue degne virtù, fu fatto citadino Fiorentino* (4). Ce présent n'eût-il pas été superflu à l'égard d'un homme dont les ancêtres étaient Florentins? Sabellic prétend que Boccace était de Florence, et de la famille de Certaldo, *Florentinus Certaldâ domo* (5). Que ces difficultés ne vous fassent point de peine, puisque Boccace assure, dans l'épitaphe qu'il se composa, et qui est sur son tombeau, que Certaldo est sa patrie.

(B) *Boccace..... se fit aimer* de son maître; *car il savait bien tenir les livres de compte.*] Cette amitié ne dura pas jusqu'à la fin. Boccace, beaucoup plus propre à être garçon de bel esprit, qu'à être garçon de comptoir, se dégoûta du négoce, et négligea les affaires de son maître. Celui-ci, s'accommodant peu de cette conduite, le congédia, et le renvoya en son pays. *Egli odiando tale essercitio, et poco curando i negotii del padrone, da lui fu licentiato, e rimandato alla patria* (6). Je m'étonne plus de la patience de ce marchand, que du congé qu'il donna : je m'étonne, dis-je, qu'il ait pu garder six ans un garçon qui n'aspirait qu'à la poésie, inclination in-

(1) Giuseppe Betussi, *dans la* Vie de Boccace.

(2) *Elle se nomme Elsa.*

(3) Boccace, *au* Traité des Fleuves, *au mot* Elsa.

(4) Betussi, *nella* Vita di Boccaccio.

(5) Sabellicus, *lib. IX*, *cité par* Betussi, Vie de Boccace.

(6) Benvenuto da Imola, *cité par le même.*

finiment moins convenable aux intérêts de ce maître que la lecture du Parfait Négociant, et la connaissance du change.

Cent francs au denier cinq, combien font-ils? vingt livres.

. . . .

Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept (7).

Voilà les sciences pour lesquelles le jeune Boccace eût dû être passionné, s'il eût voulu se conserver les bonnes grâces du patron. Mais d'ailleurs, c'était un bon signe qu'il pourrait devenir poëte, que de voir son aversion pour ces calculs.

Romani pueri longis rationibus assem
Discunt in partes centum diducere. Dicat
Filius Albini, si de quincunce remota est
Uncia, quid superat? poteras dixisse, Triens: heus,
Rem poteris servare tuam: redit uncia: quid fit?
Semis. Ad hæc animos ærugo et cura peculî
Cùm semel imbuerit, speramus carmina fingi
Posse linenda cedro, et levi servanda cupresso (8)?

(C) *Les ordres de son père.... n'arrêtaient point l'inclination naturelle à versifier et à philosopher.*] Consultez-le au XVe. livre de la Généalogie des Dieux : *Fastidiebat hæc animus*, dit-il (9), *adeò ut in neutrum horum officiorum, aut præceptoris doctrinâ, aut genitoris auctoritate, quâ novis mandatis angebar continuè, aut amicorum precibus seu objurgationibus inclinari posset, in tantum illum poëtica trahebat affectio.* Ce qu'il ajoute du penchant qu'il avait eu dès l'enfance à la fiction est curieux : *Nec ex novo sumpto consilio in poësim animus totis tendebat pedibus, quinimò à vetustissimâ dispositione ibat impulsus, nam satis memor sum, nondum ad septimum ætatis annum deveneram, nec dum fictiones videram, nondum doctores aliquos adiveram, vix prima litterarum elementa cognoveram, et ecce ipsâ impellente naturâ fingendi desiderium affuit, et si nullius essent momenti, tamen aliquas fictiunculas edidi, non enim suppetebant tenellæ ætatis officio tanti vires ingenii* (10). Il observe qu'il acquit bientôt la réputation de poëte, et avant même qu'il connût les règles de l'art; et il se plaint de son père qui, ne songeant qu'à l'utile, ne lui permit pas de s'appliquer à cette étude. « Il a été cause, » dit-il, que je ne suis ni marchand » ni canoniste, comme il l'avait sou» haité; et que j'ai perdu l'avantage » de me signaler dans la poésie. » *Mirabile dictu, cùm nondum novissem, quibus seu quot pedibus carmen incederet, me etiam pro viribus renitente, quod nondum sum, poëta ferè à notis omnibus vocatus fui: nec dubito dum ætas in hoc aptior erat, si æquo genitor tulisset animo, quin inter celebres poëtas unus evasissem: verùm dum in lucrosas artes primò, indè in lucrosam facultatem ingenium flectere conarer meum, factum est ut nec negociator sim, nec evaderem canonista, et perderem poëtam esse conspicuum* (11). On peut facilement se représenter les déplaisirs du vieillard : il n'était pas à son aise, et il se voyait un fils capable de s'avancer; mais, au lieu de lui trouver quelque inclination pour les emplois lucratifs, il ne le voyait porté que vers l'esprit philosophe et la poésie, qui sont des choses ordinairement opposées à l'acquisition des richesses. *Piacendogli sommamente leggere e intendere i buoni poeti, a quali era molto inchinato, e in tutte le sue attioni la vita philosophica imitando. Nondimeno questo suo proposito gli era non impedito, ma quasi vietato dal padre, il quale si perchè era male agiato, come ancho perchè giudicava gli studi della humanità e philosophia congiunti con la poesia potergli dare poco utile, desiderava e voleva che si mettesse ad altra professione, per lo mezzo della quale potesse sostentar se e dare ajuto a lui* (12). Ceci me remet en mémoire un passage de M. Boileau :

Fils, frère, oncle, cousin, beau-frère de greffier,
Pouvant charger mon bras d'une utile liasse,
J'allai loin du Palais errer sur le Parnasse.
La famille en pâlit, et vit en frémissant
Dans la poudre du greffe un poëte naissant.
On vit avec horreur une muse effrénée
Dormir chez un greffier la grasse matinée.
Dès lors à la richesse il fallut renoncer (13).

(D) *Il chercha partout d'autres maîtres que Pétrarque;..... et il s'épuisa de telle sorte, qu'il eut besoin de la charité d'autrui.*] Il passa en Sicile,

(7) Despréaux, sat. VIII, *vs.* 184, 214.
(8) Horat., de Arte poët., *vs.* 325.
(9) Boccacius, de Genealogiâ Deorum, *lib.* XV, *apud* Papyr. Massonem, Elogior. *tom.* II, *pag.* 188.
(10) *Idem, ibid.*
(11) *Idem, ibid., pag.* 189.
(12) Betussi, Vita di Boccaccio.
(13) Despréaux, épître V, *vs.* 112.

Digitized by Google

pour y entendre les leçons d'un Calabrois (14), qui avait la réputation d'être très-docte dans la langue grecque (15). Il loue beaucoup Andalus de Nigro, natif de Gênes, qui lui avait enseigné l'astronomie (16). Nous verrons ci-dessous ses liaisons avec un savant personnage de Thessalonique; mais voici l'épuisement de ses finances: *Ma, non posendo il povero poeta col debile patrimonio, che quasi gia se n'era andato lungamente piu negli studi continuare, come disperato se ne stava quasi per pigliare novo paritto, e senza dubbio sarebbe stato a cio constretto dalla necessità: ma il divino Petrarcha, che molto l'amava, incominciò sovenirlo in diverse cose, ajutandolo secondo i bisogni di denari, e provedendogli di libri, ed altre necessarie cose; onde sempre egli lo chiamò padre e benefattor suo* (17). Vous voyez là que si Pétrarque n'avait fourni, et de l'argent, et des livres, et et telles autres assistances au pauvre Boccace, celui-ci eût été contraint par la misère à quitter l'étude, et à chercher un autre parti. Notez que Pétrarque lui légua par son testament *cinquante florins, pour se faire faire un habit d'hiver, afin de pouvoir étudier plus commodément* (18).

(E) *Il procura à un homme grec une chaire de professeur à Florence, pour l'explication d'Homère.*] Cet homme était de Thessalonique, et se nommait Léonce Pylate. Voyons ce que Boccace nous en apprend. *Ego Leontium Pylatum à Venetiis occiduam Babylonem quærentem à longâ peregrinatione meis flexi consiliis, in patriâ tenui, illum in propriam domum suscepi, et diù hospitem habui: et maximo labore meo curavi, ut inter doctores Florentini studii susciperetur, ei ex publico mercede appositâ. Fui equidem ipse insuper, qui primus meis sumptibus Homeri libros et alios quosdam Græcos in Hetruriam revocavi, ex quâ multis antè sæculis abierant non redituri. Nec in Hetruriam tantùm, sed in patriam deduxi. Ipse ego fui qui primus ex Latinis à Leontio Pylato in privato Iliadem audivi. Ipse insuper fui, qui ut legerentur publicè libri Homeri operatus sum: et esto non satis plenè perceperim, percepi tamen quantùm potui: nec dubium si permansisset homo ille vagus diutiùs penes nos, quin pleniùs percepissem, sed quantulumcumque ex multis didicerim, nonnullos tamen præceptoris demonstratione crebrò integrè intellexi, eosque prout oportunum visum est, huic operi miscui* (19). Il le cite en divers endroits de son ouvrage de la Généalogie des Dieux: ce n'est pas que ce Pylate eût écrit des livres; mais Boccace lui avait ouï dire plusieurs choses qu'il conserva dans ses recueils. Nous verrons, dans les paroles qui le témoignent, une partie du portrait de ce docteur grec. On en conclura sans peine qu'il était pédant: *Leontium Pylatum Thessalonicensem virum, et ut ipse asserit Barlaæ auditorem, persæpè deduco: spectu horridus homo est, turpi facie, barbâ prolixâ, et capillitio nigro, et meditatione occupatus assiduâ, moribus incultus, nec satis urbanus homo, verùm uti experientia notum fecit, litterarum græcarum doctissimus, et quodammodo græcarum historiarum atque fabularum artiumque inexhaustum, esto latinarum non satis adhuc instructus sit. Hujus ego nullum vidi opus, sanè quicquid ex eo recito ab eo vivâ voce referente percepi. Nam eum legentem Homerum, et mecum singulâ amicitiâ conversantem ferè tribus annis audivi, nec infinitis ab eo recitatis urgente etiam aliâ curâ animum, acrior suffecisset memoria, nisi in schedulis commendâssem* (20).

(F) *Il entreprit la lecture de la Bible..... déjà vieux; mais..... se sentant attaché à l'art poétique, il crut qu'il s'y devait arrêter.*] Rapportons un passage du Betussi: « Diede quell' opra » maggiore che per lui si potesse alla » poesia, ed ancho si pose a studiare » nelle sacre lettere: ma, essendo » hoggimai quasi vecchio, si come » testimonia egli stesso nell' ultimo d'i

(14) *C'était sans doute le moine* Barlaam.

(15) Betussi, Vita di Boccaccio.

(16) Boccacius, de Genealogiâ Deorum, *lib. XV, cap. VI. Voyez* Papyre Masson, Elogior. *tom. II, pag.* 195.

(17) Betussi, Vita di Boccaccio.

(18) *Don* Eugenio Gamurrini, *abbate Casinese*, Istoria genealogica delle Famiglie nobili Toscane e Umbre, *dans le* Journal des Savans *du 7 de février* 1678, *pag.* 58, *édition de Hollande.*

(19) Boccacius, de Genealogiâ Deorum, *lib. XV, cap. VII, apud* Papyrium Massonem, Elogior. *tom. II, pag.* 191, 192.

(20) *Idem, ibid., cap. VI, apud eumdem, pag.* 193.

Digitized by Google

» presenti libri (21), dicendo : *Caete-
» ra facultatum studia, et si placerent,
» quoniam non sic impellerent, minimè secutus sum. Vidi tamen sacra volumina à quibus, quoniam annosa et aetas, et tenuitas ingenii dissuasêre, destiti, turpissimum ratus senem, ut ita loquar, elementarium nova inchoare studia, et cunctos indecentissimum esse id attentâsse, quod minimè arbitreris perficere posse.* Cosi, non molto in questi studi si fermò, anzi lasciandogli da parte attese alla sua cara poesia, alla quale da i cieli era chiamato, si come continuando segue dicendo : *Et ideò cùm existimem Dei beneplacito me in hâc vocatione vocatum, in eâdem consistere mens est* (22). » Ceci est notable. Il croyait que, même dans sa vieillesse, il se devait arrêter à la culture de la poésie, et que c'était le talent que Dieu lui avait confié, et le ministère à quoi le ciel l'avait appelé. Il suivit la maxime : *Quam quisque noverit artem in hâc se exerceat*. Il faut se mêler du métier que l'on entend.

(G) *Quoiqu'il fût d'une complexion amoureuse, il ne se voulut jamais marier, et ne laissa qu'un bâtard.*] Citons encore le Betussi. *Fu medesimamente molto inchinato all' amore e libidinoso, e non poco gli piacquero le donne, como che di loro in molti luoghi dell' Opere sue ne dicesse quel peggio che dire si potesse, tuttavia di alquanta nelle scritture sue sotto finto nome ne fa honorato ricordo..... Non lasciò di se heredi legitimi, perchè non hebbe mai moglie, solamente di lui rimase un figliuolo naturale senza più* (23).

(H) *Il composa plusieurs livres.*] Un *Abrégé de l'Histoire Romaine*, depuis Romulus jusqu'à l'an de Rome 724; avec un Parallèle des sept rois de Rome et des empereurs, jusqu'à Néron inclusivement : cet ouvrage fut imprimé à Cologne, l'an 1534, in-8°. *L'Histoire des Femmes illustres*, imprimée à Berne, l'an 1539, *in-folio*. *La Généalogie des Dieux*, avec un *Traité des Montagnes, Mers, Fleuves, Lacs*, etc. : cet ouvrage fut imprimé à Bâle, l'an 1532, *in-folio*, avec des notes de Jacques Micyllus. *De Casibus Virorum illustrium* : cet ouvrage commence à Adam, et finit à Jean, roi de France, pris par les Anglais l'an 1356. Il fut imprimé à Paris, *in-folio*, par les soins de Jean Thierri, de Beauvais : je ne sais point en quelle année; et, par conséquent, j'ignore si cette édition est postérieure à celle d'Augsbourg, de 1544. Ce livre a été traduit en italien, en espagnol, en anglais, et en français, sous le titre de *Traité des Mésaventures des personnages signalés*, à Paris, en 1578, in 8°. : le traducteur se nomme Claude Vitart. Je m'étonne que Vossius ait parlé de presque tous ces ouvrages comme s'ils ne se trouvaient qu'en manuscrit (24). Quant aux livres que l'on attribue à Boccace * *de Victoriâ Sigismundi imperatoris in Turchas; de Haeresibus Boemorum; de captâ Constantinopoli; de Tartarorum Victoriâ in Turchas* (25); ils me semblent chimériques : cela est certain à l'égard de quelques-uns. Disons quelque chose des compositions italiennes de Boccace. Il fit *il Philocolo, la Fiammetta, l'Ameto, il Labirinto d'Amore, la Vita di Dante* (26), *il Decamerone*, dont je vais parler, etc. Tous ces écrits-là, et la plupart des latins, ont été traduits en français depuis long-temps (27). Quant à ses vers italiens, il me suffira de dire qu'il en fit beaucoup, et qu'il n'y fit point paraître un talent fort relevé. *Per dire il vero, lo stilo volgare in verso non gli fu troppo amico* (28). Cependant il fut un des triumvirs, ou des trois princes des poëtes de ce siècle-là. Il est vrai qu'on s'accorda à ne lui donner que le dernier rang du triumvirat poétique. Le premier fut donné à Dante, et le second à Pétrarque (29). Notez que la *Théséide* de Boccace fut

(21) *C'est-à-dire, de* Genealogiâ Deorum.
(22) Betussi, Vita del Boccaccio.
(23) *Là même.*

(24) Vossius, de Histor. latinis, *pag.* 527.
* Pour le catalogue des ouvrages de Boccace, Joly renvoie au tome XXXIII des *Mémoires de Nicéron*, à la *Bibl. mediae et infimae latinitatis* de Fabricius, et à la *Bibl. manus. nova* de Montfaucon.
(25) Poccianticus, de Script. Florentinis, *pag.* 92. Betussi, *in* Vitâ Boccacii. *Voyez aussi* Gesner, *in* Biblioth., *folio* 390.
(26) *Elle a été imprimée à Rome, en* 1544, *in*-16, *et à Florence, en* 1576, *in*-8°.
(27) *Voyez la* Bibliothèque française de Du Verdier Vau-Privas, *au mot* Jean Boccace.
(28) Betussi, Vita di Boccaccio.
(29) *Là même.*

Digitized by Google

un poëme d'une nouvelle invention, et c'est toujours un relief; car il n'appartient qu'aux grands esprits de tracer des routes inconnues auparavant. *Scrisse la Theseïde, opera in ottava rima, nella cui si contengono i fatti di Theseo, e fu il primo inventore di tale testura : perciochè per inanzi non mi ricordo io haver trovata ch' altri la usasse* (30). N'oublions pas qu'il reconnut son infériorité ; car, ayant vu les sonnets et les chansons de Pétrarque, il résolut de jeter au feu ses poésies. Pétrarque lui écrivit une lettre pour le détourner de ce dessein (31). Le Betussi s'arrête là ; mais il devait dire aussi que Boccace brûla actuellement ses vers italiens, après avoir vu qu'ils n'approchaient pas de ceux de Pétrarque. Voyez l'auteur que je cite (32).

(I) *C'est par ses ouvrages galans principalement qu'il s'est immortalisé.*] Cela doit surtout s'entendre du *Décaméron*, qui est un recueil de cent nouvelles, où l'on voit des aventures d'amour bien récréatives, et beaucoup de tours de friponnerie joués aux maris. Cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues, et réimprimé cent et cent fois. C'est par-là qu'une infinité de gens, à qui les autres écrits de l'auteur n'auraient jamais révélé son existence, savent que Boccace a été un ornement de son siècle, un bel esprit, une belle plume, un *virtuoso*, et tout ce qu'il vous plaira. Paul Jove fait cette remarque : *Obsolescunt et ægrè quidem vitæ spiritum retinent libri de Genealogiâ Deorum, varietateque fortunæ, et de fontibus, accuratè potiùs quàm feliciter elaborati, quandò jam illæ decem dierum Fabulæ, Milesiarum imitatione in gratiam oblectandi otii, admirabili jucunditate compositæ, in omnium nationum linguas adoptentur, et sine ullâ suspicione interitûs, applaudente populo, cunctorum operum gratiam antecedant* (33). Il y a des protestans à qui le Décaméron de Boccace ne déplaît point : ils y trouvent des railleries contre les moines, et contre les dévotions papales. *In eo fabulis et historiis centum papale regnum, confessionem auricularem, sanctos, lipsanolatriam, purgatorium, etc., acerrimè perstrinxit, perversitatis papææ non ignarus* (34). De là vient sans doute que des auteurs catholiques l'ont traité d'impie : *Boccacius Hetruscorum Cicero, fabulator jucundus, et eloquens sermone patrio, sed latini parùm peritus, theogoniæ non admodum accuratus, et mythologiæ non satis idoneus enarrator, in omnibus obscœnus*, IMPIUS, *et versificator ineptissimus* (35). Vous voyez qu'on le traite aussi d'obscène. Messieurs de Port-Royal lui font le même reproche. « Il faut prendre garde, » *disent-ils* (36), qu'il y a des en- » droits dans cet auteur qui font bien » voir qu'il a été moins scrupuleux » à violer les règles de la pureté des » mœurs, que nous avons reçues de » Dieu même, qu'à choquer celles de » la pureté du langage, qui ne sont » nées que du caprice ou de la vo- » lonté des hommes. » Voyons ce que M. Bullart observe touchant cet écrit. *La plus considérable de ses compositions*, dit-il (37), *est le Décaméron : ayant été reçu avec applaudissement de toute l'Italie, il fut encore accueilli si favorablement des nations étrangères, que chacune le voulut avoir en sa langue ; et on le rechercha avec d'autant plus d'empressement qu'on travailla à le supprimer, et qu'il fut censuré à cause de ses discours trop libres et trop satiriques contre les moines.* BOCCACE *le donna au public l'an* 1348, *en un temps que la ville de Florence était désolée et presque déserte par une cruelle contagion. Il peut être compté entre les plus beaux de ses écrits, qui sont faits pour le divertissement, et qui joignent en quelque façon l'utile et le délectable ensemble; aussi Pétrarque l'ayant parcouru, il y trouva tant d'agrémens, qu'il prit la peine de mettre en latin, pour sa pro-*

(30) Betussi, Vita di Boccaccio.

(31) *Là même.*

(32) Petrarcha, Epist. ad Boccacium, *lib.* V Rerum senilium, apud Papyr. Massonem, Elogior. *tom. II*, *pag.* 191.

(33) Paulus Jovius, Elog. *cap. VI*, *pag.* 23.

(34) Bernegger. Idol. Lauret., *pag.* 128 *et seq. apud* Pope Blount, Censuræ Auctor. *pag.* 308.

(35) Balthasar Bonifacius, Histor. Ludicræ, *lib. XV. cap. III*, *pag.* 432, 433.

(36) Baillet, Jugem. des Savans, *num.* 296 des Critiques grammairiens. *Il a cité la préface de la* Grammaire italienne *de MM. de* Port-Royal.

(37) Bullart, Académie des Sciences, *tom. I*, *pag.* 263.

pre satisfaction, *un échantillon de ce bel ouvrage*, *qui fut la patience incroyable de Griselide*, *à l'endroit du marquis de Saluces, son mari*. Pétrarque dédia à Boccace la version latine qu'il avait faite du conte de Griselidis, et lui marqua qu'en parcourant le Décaméron il avait pris garde que l'auteur avait été obligé de repousser certains satiriques, qui ne savaient faire autre chose que reprendre ce qu'ils ne voulaient, ou ne pouvaient faire. *Animadverti alicubi librum ipsum canum dentibus lacessitum*, *tuo tamen baculo egregiè, tuâque voce defensum. Nec miratus sum : nam et vires ingenii tui novi*, *et scio expertus esse hominum genus*, *et insolens et ignavum*, *qui quicquid ipsi vel nolunt*, *vel nesciunt*, *vel non possunt*, *in aliis reprehendunt*, *ad hoc unum docti et arguti. Sed elingues ad reliqua* (38). Il ajoute qu'il excusait les endroits lascifs sur l'âge de l'écrivain, et sur la nature des matières, et sur le caractère des personnes qui liraient un tel ouvrage. *Si quid lasciviæ liberioris occurreret*, *excusabat ætas tunc tua dum id scriberes*, *stylus*, *idioma*, *ipsa quoque rerum levitas*, *et eorum qui lecturi talia videbantur : refert enim largiter quibus scribas*, *morumque varietate styli varietas excusatur* (39). On ne peut rien voir de plus équitable que cela. Tous ceux qui se mêlent de juger d'un livre se devraient régler sur ce modèle : ils devraient considérer l'âge et la profession de l'auteur, la nature du sujet, et pour quelles gens il écrit; car ce qui serait insupportable dans un ouvrage dogmatique ne l'est pas dans un ouvrage destiné à divertir. Quoi qu'il en soit, les obscénités du Décaméron n'empêchèrent pas la plus sage et la plus vertueuse princesse de France de donner ordre qu'on le traduisît en français, puisque ce fut pour obéir à la très-illustre Marguerite de Valois, reine de Navarre, qu'Antoine le Maçon (40) le traduisit en notre langue. Du Verdier Vau-Privas cote jusqu'à cinq éditions de cette version (41); et néanmoins il ne parle pas de celle dont je me sers : c'est celle de Paris, chez Martin le Jeune, en 1559, in-8°.; ni de celle de Paris, chez Olivier de Harsy, en 1569. Il observe que ce même livre *avoit esté traduit long-temps auparavant par un nommé Laurent*, *de premier faict*. Notez qu'il y a une édition italienne du Décaméron (42), où François Sansovin ajouta une préface et la Vie de l'auteur. On a publié à Amsterdam une nouvelle traduction française de cet ouvrage, avec des figures, l'an 1697. Celui qui a fait cette traduction avoue dans la préface qu'il a développé les grâces de l'original, qu'il les a habillées à nos manières, qu'il a abrégé, qu'il a évité les redites; qu'il a *changé assez souvent non-seulement des périodes entières*, *mais même le plan de l'ouvrage;* qu'il n'a pris que l'essentiel de la nouvelle, *et que*, *pour éviter les préambules qui sont à la tête de chaque conte*, il *a jugé à propos de ne point nommer les interlocuteurs, et de retrancher la distinction des journées ;* que, quand il a trouvé des endroits trop libres, il *a pris un soin tout particulier de ménager les expressions*, *et d'envelopper les choses de manière que le beau sexe puisse en rire sans rougir*. Il ose espérer qu'on n'aura pas sujet de se plaindre qu'il ait gâté quelque chose par une circonspection trop scrupuleuse. Mais bien des gens se persuadent que tous ceux qui peuvent lire le Décaméron en italien auront du dégoût pour une version si peu conforme à l'original; et qu'ils aimeraient encore mieux se servir des vieilles versions que de celle-ci; et, quand, au lieu de traduire littéralement, on se donne la liberté de retrancher et de changer tout ce qu'on juge à propos, on s'attire de la part de ces gens-là les mêmes reproches que les bons buveurs font tous les jours aux marchands de vin, qui n'ont presque jamais dans leurs caves que des mélanges d'où l'art chasse la nature.

Personne peut-être n'a plus crié contre Boccace, que le Vannozzi. Il prétend que la lecture du Décaméron a produit tant de courtisanes que, si

(38) Petrarcha, *apud* Papyr. Massonem, Elogior. *tom. II*, *pag.* 198, 199.

(39) *Idem*, *ibidem.*

(40) *Il était de Dauphiné*, *trésorier de l'extraordinaire des guerres*, *et secrétaire de la reine de Navarre*, *sœur unique de François*

(41) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 72.

(42) *A Venise*, *en* 1549, *in-4°.*

l'on en savait le nombre, on serait épouvanté. *Al fuoco, al fuoco*, s'écrie-t-il (43), *sì fatti volumi; spengasi il seme una volta di così maligna zizania, chi potesse contare quante puttane ha fatto il Decameron del Boccaccio, rimarrebbe stupido, e senza senso. Che cose dicano di lui due Fiorentini savi, e letterati amendue, leggasi in due lettere, una di Francesco Petrarca tra le lattine, ed una di Bartolomeo Cavalcanti tra le vulgari, ed intenderallo. Ma che occorre cercar più oltre di quello, che n'habbia giudicato la santa inquisitione dannandolo? Non si può negare, che l'opera del Decameron non sia stata di notabil giovamento alla lingua Tosca, della quale egli è veramente maestro; ma, per conto delle materie, e delle cose narrate da esso, in quel suo novelliere, non si può dire, quanto, e quale sia stato, e perseveri tuttavia, il danno, che se ne sente.* Il y a dans cette lettre du Vannozzi plusieurs témoignages de zèle contre les livres d'amour.

(K) *On lui impute le péché de plagiaire.*] On (44) prétend que son livre *de Genealogiâ Deorum* fut tiré d'un pareil ouvrage du jurisconsulte Paul de Pérouse, bibliothécaire du roi Robert (45). Mais puisqu'il avoue qu'il en tira plusieurs choses, et surtout celles qu'il a débitées sous le nom de Théodonce (46), il ne faut pas qu'on lui fasse un crime de ses emprunts. Il n'est pas si excusable à l'égard de ce qu'il a pris d'un autre auteur, et du livre de Vibius Sequeste *de Nominibus Fluminum, Fontium, Lacuum, Nemorum, Paludum et Gentium* (47); car il ne le cite jamais. *Boccacius in opere de Genealogiâ Deorum Fulgentii Mythologiam, etiam cùm non citat, graviter exscripsit: adeò ut ex Boccacio in non paucis emendari Fulgentius potuerit* (48). C'est une question s'il est l'auteur véritable de *l'Ameto* et de *l'Amatoria Visione* (49). Thomasius ne l'a point mis dans la liste des plagiaires.

Le Vannozzi remarque que le Décaméron même est parsemé de larcins. *In un libro di novelle, e di bel parlare gentile, anteriore al Boccaccio, e di dove egli cavò alcune delle risposte da lui nel suo Decameron, ò principe goleotto, che vuol dire principe de' ruffiani, si legge questa così puntalmente, e* de verbo ad verbum *descritta* (50). Ayant rapporté les paroles de l'écrivain antérieur à Boccace, il observe que le copiste avait corrompu d'une manière scandaleuse son original. Les personnages de la copie sont ecclésiastiques, et de bons deviennent méchans; ceux de l'autre auteur étaient laïques, et avaient quitté leur mauvais train. *Io ho copiato qui questa novelletta, dal suso detto libro, acciò si noti il peggioramento, che n'ha fatto il Boccaccio, trasferendola tra le sue, che è quella à punto di Masetto da Lamporecchio tanto peggiorata, e così scandalosamente alterata, come giudicherà chiunque la sapia: attribuendo a persone sacre il Boccaccio quella colpa, che dal suo anteriore fu ascritta a persone profane; e dove quelli fa di cattive doventar buone le sue, il Boccaccio fa di buone doventar cattive le nostre* (51).

(L) *Les inquisiteurs ont pris soin de mettre son* Décaméron *dans la liste des ouvrages défendus.*] M. Arnauld observe que *les livres des poëtes païens, remplis de tant de vilenies, qui peuvent beaucoup porter au péché,* n'ont pas été défendus, *par cette seule raison, qu'ils sont nécessaires à quelques personnes pour apprendre la langue latine..... Ceux donc qui ont fait les règles de l'*Index *n'ont pas cru qu'on dût défendre par aucune loi positive, que de jeunes gens, qui sont maîtres de leurs lectures, à qui ces sortes de livres sont beaucoup plus dangereux qu'aux enfans, lussent les infamies de Martial, de Juvenal, d'Horace, de Pétrone, d'Apulée, etc. Ce n'est pas qu'ils n'aient cru que la plupart de ceux qui les lisaient, fai-*

(43) Bonifacio Vannozzi, delle Lettere Miscellanee *vol. I*, *pag.* 580.

(44) Leand. Albertus, Descript. Italiæ, *pag.* 101.

(45) *Il était roi de Naples.*

(46) Boccac., de Genealogiâ Deor., *lib. XV*, *cap. VI. Voyez* Vossius, de Histor. latin., *pag.* 525, 526.

(47) *Voyez* Vossius, de Philologiâ, *cap. XI*, *num.* 10, *pag.* 57.

(48) Faber., in Decad., *num.* 95.

(49) Leand. Albert., Descript. Ital., *pag.* 76.

(50) Vannozzi, delle Lettere Miscellanee *vol. I*, *pag.* 580.

(51) *Là même.*

Digitized by Google

saient mal; mais c'est que d'autres assez affermis dans la vertu pour n'être pas touchés de ces images fâcheuses, et pour n'y chercher que la propriété et l'élégance de la langue grecque ou latine, les pouvant lire innocemment, on a jugé qu'on pouvait s'en tenir au droit naturel, et en laisser le discernement à la conscience de chacun, et au jugement des directeurs et des confesseurs. Ils ont fait la même chose à l'égard du Décaméron de Boccace. Parce que les Italiens y trouvent la plus grande délicatesse de leur langue, la licence de ses contes n'a pas empêché qu'on ne l'ait laissé entre les mains de tout le monde, pourvu qu'il fût corrigé. Et cette correction, à ce qu'on m'a dit, consiste seulement à changer dans des contes scandaleux, les mots de moines et de religieuses, en d'autres. Cependant plus les mauvaises choses, et qui peuvent être un sujet de tentation à l'égard de l'impureté, sont contées agréablement, plus il y a de danger qu'on ne s'empoisonne en les lisant. Ce n'est donc pas une chose qui fasse beaucoup d'honneur à la religion chrétienne, d'avoir laissé un livre si dangereux de ce côté-là entre les mains de tout le monde, par cette raison qu'il est écrit fort poliment, pendant qu'on en défend une infinité d'autres, où il y a plus à apprendre, et où les dangers de se nuire sont infiniment moindres. Ce que j'en dis n'est qu'en comparant tant de livres défendus avec celui de Boccace non défendu (52). Tout ce discours est fort judicieux, et il contient une chose bien capable de faire penser que, pourvu que les gens d'église soient hors d'intérêt, on ne se soucie pas beaucoup du mal que la lecture de Boccace pourrait produire.

(M) *On vient de traduire son* Labyrinthe d'Amour, *qui est une preuve de ses déréglemens avec le sexe, et des chagrins qu'il y trouva.*] Cette traduction française, imprimée à Paris en 1699, a été tout aussitôt contrefaite à Amsterdam. Elle a pour titre *le Songe de Boccace*. C'est une invective contre les femmes : l'auteur l'écrivit pendant la colère où il était contre une veuve qu'il avait aimée, et qui lui avait joué un mauvais tour. Celui qui a traduit cet ouvrage, s'est donné encore plus de liberté que le nouveau traducteur du Décaméron. Il en a retranché beaucoup de choses, qu'il a remplacées *de contes, de fragmens et de vers*, composés, ou par ses amis, ou par d'autres écrivains de notre temps. M. de Beauval assure que ce *n'est nullement une traduction régulière du Songe de Boccace*, mais *un assemblage assez mal assorti du Songe de Boccace, et de tout ce que les modernes ont dit long-temps après Boccace sur le chapitre des femmes* (53). Un autre journaliste est encore plus sévère : il dit que les supplémens *font de toute la pièce quelque chose de monstrueux, et en ruinent entièrement l'économie. Rien ne paraît plus hors d'œuvre dans un ouvrage de Boccace, qui vivait il y a plus de trois cents ans, que des vers de mademoiselle de* Scudéri, *des pensées de M. de la* Bruyère, *des maximes de la* Rochefoucauld, *et des pièces encore plus nouvelles* (54). Notez que le traducteur nous avertit qu'il *a retranché.... bien des choses que la pudeur ne souffre point*; mais qu'il a conservé à Boccace sa dévotion, parce qu'il a cru qu'il aurait trop défiguré son ouvrage, s'il la lui avait ôtée, après lui avoir ôté ses saletés. Il remarque que la manière ordinaire de cet auteur est de mêler *de la morale et des sentimens pieux parmi des bagatelles*.

Observons que, généralement parlant, il n'y a point d'écrivains qui médisent du beau sexe autant que ceux qui l'ont le plus fréquenté, aimé et idolâtré; et ainsi les femmes se doivent fort peu soucier de ces médisances : ce sont des preuves de leur empire, ce sont des murmures d'un esclave qui sent le poids de ses chaînes, ou qui, dans sa liberté, voit encore sur son corps les marques de sa servitude.

(N) *L'un de ses meilleurs contes est dans Apulée.*] C'est celui de la femme qui cacha son galant sous un tonneau. Béroalde l'a remarqué. *Joannes Boccacius*, dit-il (55), *eloquio verna-*

(52) Difficultés proposées à M. Steyaert, *IX*e. *part.*, *pag.* 324.

(53) Histoire des Ouvrages des Savans, *mars* 1699, *pag.* 128.

(54) Bernard, Nouvelles de la Républ. des Lettres, *mois d'avril* 1699, *pag.* 476.

(55) Philippi Beroaldi Notæ *in lib. IX* Asini Aurei Apuleii, *pag.* 297, 298, *edit. Basilæensis anni* 1597, *in-8°.*

Digitized by Google

culo disertissimus, condidit centum fabulas argumento et stylo lepidissimo festivissimoque, inter quas Apuleianam hanc inseruit, transposuitque commodissimè, non ut interpres, sed ut conditor; quam fœminæ nostrates non surdis auribus audiunt, neque invitæ legunt. M. de la Fontaine a donné aussi ce conte, sous le titre du *Cuvier* (56); mais on n'a point averti qu'il l'ait tiré d'un autre auteur. Il marque quelquefois la source où il a puisé. Je m'étonne qu'il ne l'ait pas toujours fait.

(56) *Au IIe. tome de ses* Contes, *pag.* 190 *de l'édition d'Amsterdam, en* 1685, *in-8°.*

BOCCALIN (TRAJAN), natif de Rome, a été un fort bel esprit au commencement du XVIIe. siècle. Il aimait trop la raillerie et la médisance, et il prit un tour assez nouveau et assez plaisant, pour critiquer tout ce qu'il voulait. Ce fut de feindre qu'Apollon, tenant ses grands jours sur le Parnasse, écoutait les plaintes de tout le monde, et faisait droit selon l'exigence des cas. De là sortirent les *Ragguagli di Parnasso*, qui ont été traduits en diverses langues (*a*), et fort goûtés du public. Il tomba dans le défaut ordinaire de ceux qui se plaisent trop à la satire; c'est qu'il voulait élever sa médisance jusque sur les trônes, et sur les têtes couronnées, et attaquer principalement celles qui faisaient alors le plus de bruit dans l'Europe. Il attaqua la cour d'Espagne; et il le fit d'une manière d'autant plus piquante qu'il prétendait faire voir que la monarchie de ce nom n'était point aussi puissante qu'on s'imaginait, et qu'au contraire il était facile d'en saper la force par certains expédiens qu'il indiqua (*b*). On a cru que ce fut la cause de sa mort. Les Espagnols se plaignent beaucoup de ses médisances (A). Voyez dans Moréri comment on le fit mourir. Cet homme, qui censurait toute la terre, et qui trouvait tant à redire au gouvernement, fit voir que sa théorie et sa pratique s'accordaient fort mal ensemble (B); car la juridiction qu'il exerça dans quelques lieux de l'état ecclésiastique ne fut nullement conforme aux règles. On s'allait plaindre éternellement de lui à Rome; ce qui fit faire des réflexions bien malignes, tant contre les avocats et les médecins, que contre les théologiens (C). Ceux qui se sont contentés de dire qu'il *méditait des discours politiques sur Tacite* (*c*), lorsqu'il fut assassiné (D), n'étaient guère instruits des choses. Il laissa des enfans (E). On l'a mis au nombre des plagiaires (F), et l'on a fait des fautes sur ce chapitre, comme je l'ai montré dans l'une de mes remarques (*d*).

(*a*) *J'ai vu une traduction française de la Ire. centurie, imprimée à Paris, l'an* 1615, *in-8°. dont l'auteur s'appelle* Fougasse.

(*b*) Nicius Erythræus, Pinacoth. III, *pag.* 223, *en parlant du livre intitulé* Pietra del paragone politico.

(*c*) Moréri *est de ceux-là.*

(*d*) *Voyez la remarque* (F), *vers la fin.*

(A) *Les Espagnols se plaignent beaucoup de ses médisances.*] Écoutons ce que dit à ce sujet un de leurs auteurs. *De nuestros tiempos ser notados por de genio critico y maldiciente, Francisco Berna, poeta, contra los de su nacion Italianos: Trajano Bocali, discursista paradoxo contra toda la nacion española.* C'est ainsi que s'exprime Juan Vitrian, dans ses Notes sur Philippe de Comines (1).

(B) *Sa théorie et sa pratique s'ac-*

(1) *Chap. I, lettre F, pag.* 3.

Digitized by Google

cordaient fort mal ensemble.] Voici ce que Nicius Érythréus en a dit. *At qui se aliis Reip. benè gerendæ ducem ac magistrum profitetur ac præstat, in iis oppidis, quorum illi administratio commissa fuerat, regendis, suis ipse præceptis non paruit, sed multa, ut aiunt, commisit, quæ ab illorum rationibus essent aliena. Quamobrem fiebat, ut Romam crebræ de ipsius injuriis querimoniæ deferrentur* (2). Il n'est que trop ordinaire que ceux qui composent des livres de politique, je dis de bons livres, fassent voir très-peu de capacité, lorsqu'il leur arrive d'être promus à de grandes charges; tant il est vrai que l'application des règles est plus malaisée que l'art d'en bien discourir!

(C)..... *ce qui fit faire des réflexions bien malignes, tant contre les avocats et les médecins, que contre les théologiens* *.] Nicius Érythréus prétend que cela fit naître un proverbe qui portait qu'il y a trois sortes de gens, qui ne font presque aucun usage des lois qu'ils prescrivent aux autres. Personne ne s'écarte plus du droit dans les affaires, qu'un jurisconsulte; personne n'observe moins le régime de santé, qu'un médecin; personne n'a moins de crainte des remords de la conscience, qu'un théologien. On verra dans l'original, dont je viens de rapporter le précis, l'exception que l'auteur a faite. Il ne conte point la chose comme les railleurs la content ordinairement. Ils disent que les avocats, qui conseillent tant aux autres de plaider, n'ont presque jamais de procès; que les médecins, qui ordonnent tant de remèdes à leurs malades, en prennent très-peu dans leurs maladies; et que les théologiens, qui marquent aux autres un si grand nombre d'articles de foi, ne croient que peu de choses (3). Voici le latin de Nicius Érythréus. *Quamobrem fiebat, ut Romam crebræ de ipsius* (Boccalini) *injuriis querimoniæ deferrentur, ac locus proverbio fieret, quo dicitur, tria esse hominum genera, qui nihil ferè legibus, quas ipsi aliis imponunt, utantur, nimirùm jurisconsultos, medicos, atque theologos: nulli enim magis in negotiis ab jure, ab æquitate, discedunt quàm J. C.; nulli tuendæ valetudinis rationem minùs servant quàm medici; nulli conscientiæ aculeos minùs metuunt quàm theologi. Itaque, qui justitiam, valetudinem, et conscientiam amittere satagunt, juris doctorum, medicorum, theologorumque amicitias colunt: quod tamen de iis tantùm intelligendum, qui ea studia non seriò ac sedulò, verùm in speciem, et dicis causâ, profitentur* (4).

(D) *On a dit qu'il méditait des discours politiques sur Tacite, lorsqu'il fut assassiné*] Il fallait dire, non-seulement que ces discours étaient composés, mais aussi qu'on en avait fait à Genève deux éditions différentes. Pour relever le prix de ces éditions, on a fait accroire au monde, 1°. que le manuscrit de cet ouvrage était une pièce très-rare; 2°. que le sénat de Venise avait gardé soigneusement l'original, jusqu'à ce qu'il en fit présent à la reine de Suède; 3°. qu'on avait trouvé moyen, avec mille frais et mille peines, de recouvrer une copie du manuscrit donné à cette princesse par le sénat de Venise. Pure forfanterie. Vingt ans avant l'arrivée de cette reine en Italie, ce manuscrit courait partout. Il y en a bien trente copies en diverses bibliothèques de delà les monts. L'auteur avait lui-même fait présent de son ouvrage à plusieurs personnes, et nommément au cardinal Barberin à Rome, et au procurateur Morosini à Venise. Le cardinal fit présent de son exemplaire à l'académie des humoristes, et on en tira plusieurs copies. L'exemplaire de Morosini n'a pas été moins copié: ainsi il n'était pas difficile d'en acheter des copies. Le gouverneur d'un milord en acheta une, dont il s'accommoda à Genève avec un libraire qui l'imprima (5). Un gentilhomme allemand en apporta d'Italie un autre exemplaire environ le même temps, et le donna à un professeur de Tubinge, nommé M. du May, qui y joignit des remarques, et l'envoya à M. Leti à Genève. M. Leti le fit im-

(2) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 272.

(*) Sur cette réflexion, laquelle, soit dit en passant, est de Panurge, L. 3. ch. 29, de Rabelais, Benjamin Priolo avait formé une de ses maximes, rapportée par M. Bayle, remarque (K) de l'article *Priolo*. Rem. crit.

(3) *Voyez le* Courtisan de Balthas. de Castillon, *pag.* 295.

(4) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 272.

(5) *Ce fut le sieur de Tournes.*

Digitized by Google

primer chez le sieur Widerhol, et l'intitula *Bilancia Politica*, et y joignit un troisième volume, auquel il mit son nom (6). Cet ouvrage de Boccalin n'a pas été estimé : M. Amelot de la Houssaye en parle avec beaucoup de mépris (7).

(E) *Il laissa des enfans.*] J'ai sa *Pietra del Paragone Politico*, imprimée à Paris l'an 1626, *in*-8°., et dédiée au cardinal de la Valette. Ce fut le fils de Boccalin qui la dédia à ce cardinal : l'épître dédicatoire est datée de Paris, le 10 d'avril 1626. Ce qui me surprend est d'y voir traité de posthume cet ouvrage-là ; car j'ai vu une édition de l'an 1615 du livre de Boccalin, qui porte le titre de *Pietra del Paragone Politico*. Cela me ferait conjecturer que l'ouvrage, qu'on dédia au cardinal de la Valette, était une suite, ou une seconde partie de la *Pietra del Paragone Politico*. Je prie ceux qui auront du loisir, et plusieurs éditions en main, de vérifier ce qui en est. M. Giri avait publié sa version française de cet ouvrage de Boccalin, avant que le fils de l'auteur le publiât en italien, l'an 1626 (8). La version latine du même ouvrage, faite par Ernest-Jean Creutz, fut imprimée à Amsterdam, l'an 1642, in-12, sous le titre de *Lapis Lydius Politicus*.

(F) *On l'a mis au nombre des plagiaires.*] Ce terme me paraît impropre, parce qu'on n'impute pas à Boccalin d'avoir dérobé le travail d'autrui, mais d'avoir prêté son nom pour mettre à couvert l'auteur véritable. Il a imité, dit-on, certaines personnes qui, pour épargner à leur patron ecclésiastique la honte d'avoir engrossé quelques servantes, disent que ce sont eux qui l'ont fait, et se marient avec la servante, résolus à l'adoption de tous les enfans qui pourront venir de la même main. On veut que le cardinal Cajetan soit le véritable auteur des livres qui ont paru sous le nom de Boccalin (9) ; et si vous demandez pourquoi le cardinal Cajetan se dépouilla de son droit en faveur d'un autre, on vous répondra que ce fut afin d'avoir le plaisir de censurer et de mordre sans faire tort à sa dignité, ni sans se faire des ennemis. Je ne saurais croire que cela soit vrai ; je crois seulement que Boccalin fit comme Térence : il communiquait ses pensées aux cardinaux qui le protégeaient (10), et il profitait de leurs avis et des pensées qu'ils lui suggéraient. Il se faisait un honneur de l'opinion qu'on aurait qu'il était aidé par de telles gens : c'était suivre le goût de Térence. *Quemadmodum Terentio malevoli objiciebant, ipsum, in fabulis faciendis, Scipionis Africani, Lælii qui dictus est sapiens, et Furii Pii operâ uti, assiduèque cum illis unà scribere ; ita etiam de Trajano fama distulerat, in his actis referendis homines nobilissimos socios et adjutores habere. Verùm id sibi non minùs laudi ducebat, quàm Terentius, qui gloriosum sibi putabat, id quod malevoli quasi maledictum vehemens existimabant, ac fit verisimile hæc cum illis eum communicâsse, quibus, ad notanda et animadvertenda aliorum vitia, eadem esset voluntas atque propensio* (11). Quelques-uns, pour n'avoir pas assez pris garde à l'ordre du temps, ont dit que le cardinal Cajetan, qui disputa contre Luther, a fait les *Ragguagli* du Parnasse, et la *Pietra del Paragone*. M. Chevreau attribue cette faute à Jean Rhodius, médecin danois, et à Pierre Scavenius : il se trompe ; car ils prétendent parler d'un autre cardinal Cajetan, et il les réfute par une mauvaise raison. *Boccalin*, dit-il (12), *qui était fils d'un architecte de Rome, fut* saquetté *à Venise par l'ordre de l'ambassadeur d'Espagne*. Est-ce une preuve qu'il n'a pu prêter son nom à un ouvrage du cardinal Thomas de Vio, qui disputa

(6) *Toutes ces particularités sont tirées d'un* Mémoire *venu de bon lieu. On en garde l'original.*

(7) *Dans le* Discours critique *qui est au-devant de sa* Morale de Tacite, *et de sa traduction des six premiers livres des* Annales de Tacite.

(8) *Cela paraît par l'épître dédicatoire.*

(9) Scavenius, *num.* 89, *l'affirme*, apud Rhodium de Auctoribus suppositiis, *pag.* 42. Morhofius, Polyhist., *pag.* 81, *rapporte ce sentiment. Voyez* Placcius de Pseudonym., *pag.* 165, et Deckherrus de Scriptis Adesp., *pag.* 253, 254.

(10) *Il dédia la première centurie des* Ragguagli, *l'an* 1612, *au cardinal Borghèse, et la seconde, l'an* 1613, *au cardinal Cajetan.*

(11) Nicius Erythræus, Pinacoth. III, *pag.* 222.

(12) Chevreau, Histoire du Monde, *liv.* V, *chap.* IV, *pag.* 185, *édition de Hollande*, *en* 1687.

Digitized by Google

contre Luther ? Notez que Nicius Érythréus assure que Perenda, qui avait été secrétaire du cardinal Henri Cajetan, aida Boccalin à composer les *Ragguagli* (13).

(13) Nicius Erythr., Pinacoth. III, *pag.* 131.

BOCHART (MATTHIEU), ministre du saint Évangile, à Alençon, dans le XVII[e]. siècle, a publié quelques livres (A) qui l'ont fait passer pour un savant homme. Celui qu'il composa *contre le sacrifice de la messe* lui fit des affaires, comme le remarque M. Daillé : *un missionnaire*, *ayant trouvé plus à propos de le traduire devant les juges séculiers*, *que de répondre à* ses raisons, s'avisa de lui faire une querelle juridique, sur ce qu'il avait donné aux ministres la qualité de pasteurs (*a*). Il n'y a point lieu de douter du fait ; mais il est fort apparent que M. Daillé ne s'est pas bien souvenu des circonstances (B). On a quelquefois confondu Matthieu Bochart avec son cousin Samuel Bochart (C), dont je vais parler.

(*a*) Daillé, Réplique à Adam et Cottiby, *II[e]. part.*, *pag.* 103.

(A) *Il a publié quelques livres.*] Les principaux de ses ouvrages sont un *Traité contre les Reliques*, et un *Traité contre le Sacrifice de la Messe*. Il a fait aussi un *Dialogue* sur les difficultés que les missionnaires faisaient perpétuellement aux protestans de France, en vertu de ce qui s'était passé au synode national de Charenton, touchant la tolérance des erreurs luthériennes. Ce dialogue, étant tombé entre les mains de l'électeur palatin, lui parut propre à porter les princes de la confession d'Augsbourg, à travailler à la réunion des deux églises protestantes (1) ; ainsi il le leur fit voir pendant l'assemblée de Francfort. Cette bonne nouvelle étant venue à la connaissance de l'auteur, lui fit enfanter un livre latin intitulé *Diallacticon*, qu'il dédia à cette altesse électorale. Il fut imprimé à Sedan, en l'année 1662, et contient un projet de réunion entre les luthériens et les calvinistes.

(B) *On lui fit une querelle juridique, sur ce qu'il avait donné aux ministres la qualité de pasteurs..... M. Daillé ne s'est pas bien souvenu des circonstances.*] Je n'ai besoin pour le prouver, que de M. Daillé lui-même. Il veut que le missionnaire, embarrassé par le livre de Matthieu Bochart contre le sacrifice de la messe, ait mis l'auteur en justice l'an 1657 ; mais il convient dans l'une des tables de son livre, que le traité contre le sacrifice de la messe fut imprimé à Genève, l'an 1658. Il remarque dans la page 417 de la première partie de sa réplique, que cet *excellent traité du sacrifice de la messe* (2) fut mis en lumière il n'y avait que trois ans. Ce qu'il dit vers la fin de sa préface est une preuve certaine qu'il composait sa réplique en 1661. Il ne peut donc pas être vrai, que le missionnaire, qui fit un procès à Matthieu Bochart en 1657, trouva cela plus à propos que de réfuter le livre du sacrifice de la messe. De plus, M. Daillé déclare qu'il ne sait point, qu'avant le procès intenté à M. Bochart en 1657, on eût jamais porté plainte contre les ministres de ce qu'ils se qualifiaient pasteurs. Mais il ne laisse pas de faire mention tout aussitôt d'un arrêt du parlement de Rouen, *rendu 22 ou 23 ans depuis l'an* 1633, que les ministres de Charenton se donnèrent la qualité de pasteurs de l'église réformée de Paris, dans l'approbation d'un livre (3). Cet arrêt du parlement de Rouen fut rendu sans doute sur la plainte portée contre le ministre Bochart ; car autrement M. Daillé se contredirait lui-même : il n'est donc point vrai que le procès fait à ce ministre tombe sur l'année 1657. Il faut donc que M. Daillé se soit mépris, et quant au temps que ce procès fut intenté, et quant au livre qui en fournit l'occasion. Il s'est mépris encore par un autre endroit, puisqu'il est certain qu'en l'année 1633 les agens généraux du clergé de France

(1) *Epist. dedicat.* Diallact. Matth. Bocharti.

(2) *Il le loue beaucoup en cet endroit.*

(3) *C'est* l'Apologie de M. Daillé.

Digitized by Google

se plaignirent de ce que M. Aubertin avait fait imprimer un livre, où *il prenait qualité de pasteur de l'église réformée de Paris*, et où ses collègues Mestrezat, Drelincourt et Daillé, signaient dans l'approbation, les deux premiers, *pasteurs de l'église réformée de Paris*, et le dernier, *ministre du Saint Évangile de ladite église* (4). Sur cette plainte, le conseil privé donna un arrêt le 14 juillet 1633, portant prise de corps contre M. Aubertin, et ajournement personnel contre ses collègues, avec injonction aux ministres *de prendre la qualité à eux attribuée par les édits, et non autre* (5).

(C) *On l'a quelquefois confondu avec son cousin Samuel Bochart.*] M. le Fèvre, docteur de Sorbonne, dans sa réplique à M. Arnauld pour la défense de ses motifs invincibles, a cité le *Diallacticon* de notre Bochart. Je ne pense pas qu'il puisse trouver mauvais qu'on croie qu'il l'a cru un ouvrage de M. Bochart de Caen. S'il avait su que deux ministres de ce nom ont écrit des ouvrages de controverse, ou du moins s'il avait su que l'auteur du *Diallacticon* n'est pas le même Bochart qui s'est rendu l'admiration de la république des lettres par son Phaleg, etc., il n'eût jamais cité, comme il a fait plus d'une fois (6), l'auteur du *Diallacticon* avec cet éloge, *le savant Bochart*. Qu'on dise tant qu'on voudra que le ministre d'Alençon était savant, et que M. le Fèvre a pu l'appeler ainsi sans hyperbole, ni flatterie; je suis sûr qu'on ne persuadera jamais aux lecteurs intelligens que j'aie tort dans cette remarque.

(4) *Voyez le* Recueil des Édits pour le clergé.

(5) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* AUBERTIN, *tom. II, pag.* 514.

(6) *Pag.* 27, 129.

BOCHART (SAMUEL), ministre de la parole de Dieu à Caen, a été un des plus savans hommes du monde. Il était de Rouen, et de fort bonne maison (A), et naquit l'an 1599. La prématurité de ses progrès fut très-grande : on en peut juger par les quarante-quatre *vers grecs* qu'il composa à la louange de Thomas Dempster (*a*), qui les publia en 1612, à la tête de ses Antiquités romaines. Il étudiait alors sous ce savant Écossais; et apparemment il était logé chez son oncle maternel, le fameux Pierre du Moulin, ministre de l'église de Paris (*b*). Il fit sa philosophie à Sedan, et il y soutint des *thèses* publiques, l'an 1615, qui lui firent beaucoup d'honneur, non-seulement à cause qu'il répondit bien aux argumens, mais aussi à cause de certains *vers* dont il les accompagna, accommodés à la figure d'un cercle avec beaucoup d'artifice (*c*). On croit qu'il a étudié en théologie à Saumur, sous Caméron (*d*); et l'on sait qu'il le suivit à Londres, lorsque la guerre civile eut dissipé cette académie. Il ne fit pas beaucoup de séjour en Angleterre, puisqu'on sait que vers la fin de l'an 1621 il était à Leyde, où il s'attacha ardemment à l'étude de l'arabe sous Erpénius. Il trouva dans la même université un professeur en théologie, qui conçut pour lui une estime très-particulière, et qui lui en donna des marques publiques l'an 1629, en lui dédiant son *Catholicus Orthodoxus* (B). Je parle de M. Rivet, qui était alors marié avec une sœur de la mère de notre Bochart. Celui-ci, étant en Fran-

(*a*) *Ils sont dans la nouvelle édition des* OEuvres *de* Bochart, *en* 1692.

(*b*) *Tunc, nisi memoria me fallit, hospitabatur Parisiis apud avunculum Petrum Molinæum.* Steph. Morin. de Bocharto, et ejus scriptis.

(*c*) *Ils sont dans la susdite édition de ses* œuvres, *en* 1692.

(*d*) *Puto me didicisse quod Salmurii audiverit Cameronem, et eo præside theses theologicas defenderit.* Morinus, de Bocharto, et ejus scriptis.

ce, fut bientôt reçu ministre, et donné à l'église de Caen. La première chose de grand éclat qu'il y fit, fut de soutenir une longue conférence avec le père Véron, et d'en sortir pleinement victorieux *. Cet homme, muni d'une mission spéciale émanée de la cour pour disputer, et revêtu en quelque manière de la charge de controversiste exploitant par tout le royaume, défia M. Bochart le quatrième jour de septembre 1628, et ne cessa de criailler qu'il n'eût obtenu jour et lieu pour entrer publiquement en lice avec lui. La dispute se fit au château de Caen, en présence d'un grand nombre de personnes de l'une et de l'autre religion. Le duc de Longueville, gouverneur de la province, s'y trouva aussi souvent que ses affaires le lui permirent, et il y eut des commissaires nommés de part et d'autre pour y assister. On disputa depuis le 22 de septembre jusques au 3 d'octobre, et l'on battit presque tout le grand pays des controverses dans les neuf séances consécutives que l'action contint. Les actes bien signés et collationnés en furent rendus publics de chaque côté : mais M. Bochart ajouta du sien plusieurs choses, que l'humeur tumultueuse de son antagoniste avait empêché qu'on ne mît en ordre sur-le-champ; et il y joignit la dispute de l'eucharistie, et celle du célibat, que l'on était convenu d'examiner, mais que l'on n'avait pas approfondies, à cause que Véron avait quitté le champ de bataille (*e*). La réputation de ce ministre, laquelle jeta dès lors ses fondemens, s'augmenta beaucoup en 1646, par la publication du *Phaleg* et du *Chanaan* (C). Il y traite, 1°., de la dispersion des peuples causée par la confusion des langues; 2°., des colonies et de la langue des Phéniciens. Les recherches qu'il lui fallut faire pour travailler à ces ouvrages et à quelques autres, et qui l'obligèrent à fouiller dans tous les anciens auteurs, et dans les trésors les plus cachés des langues orientales, ont cette relation à sa qualité de ministre, qu'il ne s'y engagea peu à peu qu'à cause qu'il avait entrepris de prêcher sur la Genèse; car dès qu'il en fut au second chapitre, il fallut qu'il expliquât la situation du paradis terrestre. Les chapitres suivans l'engagèrent à examiner l'origine des nations, et il y eut cent autres passages qui l'appliquèrent à travailler sur les animaux, sur les plantes, et sur les pierres précieuses de la Bible. S'il avait assez vécu, il aurait donné des traités complets sur ces matières; mais il n'a pu achever que ce qui regarde les animaux. On l'imprima à Londres, en 1663, sous le titre d'*Hiérozoïcon*. Ses recueils sur le paradis terrestre, sur les plantes et sur les pierres précieuses, n'ont point été trouvés en état après sa mort qu'on en pût faire quelque chose. Tout le monde sait que la reine de Suède l'attira à sa cour (D), et qu'il y alla en 1652. Il n'est pas besoin de parler en particulier de quelques écrits qu'il publia

* Joly demande de quel droit Bayle assure que la victoire resta à Bochart; mais il n'essaie aucunement de donner la moindre preuve contre.

(*e*) *Adversarius vadimonium deseruit.* Morinus, *ibid.*

en divers temps, et qui lui firent honneur. Par exemple, il publia une *Lettre*, en 1650, *sur l'autorité des rois, et sur l'institution des évêques et des prêtres :* il en publia une, en 1661, contre le jésuite la Barre, *touchant la tolérance du luthéranisme, décidée dans le synode national de Charenton ;* et il en publia une, en 1663, où il montre par plusieurs savantes raisons, qu'*il n'y a point d'apparence qu'Énée soit jamais venu en Italie*. Il mourut à Caen, le 16 de mai 1667, ayant perdu tout d'un coup la parole et la connaissance, dans l'académie qui s'assemblait chez M. de Brieux. Ses papiers sont entre les mains de M. de Colleville, fils de sa fille unique (*f*), et ci-devant conseiller au parlement de Normandie. Il y a parmi ces papiers un grand nombre de *sermons*, écrits de la propre main de M. Bochart. Ce sont ceux qu'il a prêchés sur la Genèse, depuis le premier chapitre jusques au verset 18 du chapitre XIX. On a ramassé autant qu'on a pu les *Dissertations manuscrites* de ce grand homme, et on les a jointes à la nouvelle édition que l'on a faite de toutes ses œuvres en Hollande, l'an 1692 (E). M. Morin, autrefois collègue de M. Bochart, et à présent ministre de l'église française d'Amsterdam, et professeur aux langues orientales dans l'école illustre de la même ville, a joint à cette édition un discours (*g*), duquel je me suis servi pour la composition de cet article. Ceux qui voudront voir les éloges qui ont été donnés à M. Bochart feront bien de s'adresser aux auteurs que je leur indique (*h*). Sa science, quelque vaste qu'elle fût, n'était pas sa principale qualité : il avait une modestie infiniment plus estimable en lui que toute sa science. Aussi a-t-il possédé sa gloire avec beaucoup de tranquillité, et à couvert de ces malheureuses querelles que tant d'autres savans s'attirent par leur orgueil, et par l'emportement de leur style. Je n'ai jamais ouï parler d'un certain traité que M. Ménage lui attribue (F).

(*f*) *Elle fut mariée avec un conseiller au parlement de Normandie, nommé M. de Colleville. C'était un nom de seigneurie : celui de famille était* Le Sueur.

(*g*) De clarissimo Bocharto, et omnibus ejus scriptis.

(*h*) Colomiés, *dans* la Gallia orientalis, *qu'il lui dédia ;* Pope Blount, Censur. celeb. auctorum ; Spizelius, *in* Infel. Literat. *pag.* 916 *et seq.*

(A) *Il était de fort bonne maison.*] Son père, René Bochart du Ménillet, ministre de l'église réformée de Rouen, était arrière-petit-fils de Jean Bochart, conseiller au parlement de Paris, en 1490, et petit-fils de Jean Bochart, qui plaida avec tant de force pour la Pragmatique Sanction (1), et fils d'Étienne Bochart, qui fit la branche du Ménillet. On peut voir dans le Dictionnaire de Moréri la parenté qui était entre notre Samuel Bochart, et les Bochart Champigni, qui ont exercé tant de belles charges dans la robe.

(B) *Rivet.... lui dédia son* Catholicus Orthodoxus.] M. Rivet dédia ce livre à quatre personnes : savoir, à Pierre du Moulin, ministre et professeur à Sedan ; à Guillaume Rivet, ministre de Taillebourg ; à Jean Maximilien de Langle, ministre de Rouen ; et à Samuel Bochart, ministre de Caen. Il loue ce dernier de sa dispute contre Véron, *dans laquelle*, lui dit-il, *vous lui montrâtes qu'il ne savait rien, ni en grec, ni en hébreu, et vous mîtes un frein à son impudente sophistiquerie, lequel il a tâché de secouer en*

(1) *Ce fut en présence de François Ier. : il combattit le concordat.*

débitant bien des fables, selon sa coutume, sur ses victoires imaginaires; mais les gens sages n'y ont pas été trompés, et vous avez découvert sa vanité par votre réponse. Ceci peut servir de supplément au narré que j'ai fait de cette dispute tiré de M. Morin. On voit par-là que Véron s'attribuait la victoire. Au reste, en la même année 1629, M. du Moulin dédia son Anti-Barbare (2) à M. Bochart. Ce dernier l'avait averti d'une méprise, c'est que du Moulin ayant promis ce traité de controverse, dans la table de la Nouveauté du papisme, avait oublié de le donner.

(C) *Sa réputation s'augmenta beaucoup en 1646, par la publication du* Phaleg *et du* Chanaan.] Ce sont les titres des deux parties de la *Geographia Sacra* de M. Bochart. On fit venir à Caen un imprimeur de réputation (3), afin que cet ouvrage fût plus correct, et qu'il sortît plus tôt de dessous la presse. S'il en faut croire ceux qui l'ont fait réimprimer à Francfort, *in*-4°. en 1681, l'édition de Caen est toute pleine de fautes, dont ils se vantent d'avoir repurgé la leur : *Ab infinitis σφάλμασι, quibus exemplar Cadomi impressum refertum erat, purgatum.* Ils joignirent à leur édition deux lettres de M. Bochart, l'une touchant l'épiscopat et le droit des rois, écrite à M. Morley, chapelain du roi d'Angleterre Charles II; l'autre écrite à M. de Segrais, sur la question si Énée est venu en Italie (4). La première de ces deux lettres avait été imprimée en 1650, comme je l'ai déjà dit. Spizélius n'en savait rien; car, après avoir cité une lettre de M. Sarrau, qui témoignait qu'il serait injuste de ne point rendre publique cette belle production de M. Bochart, il ajoute qu'elle est néanmoins demeurée dans les ténèbres (5). Je n'ai point de connaissance de l'édition de la *Geographia Sacra*, marquée par M. Pope Blount comme faite à Caen, *in-folio*, l'an 1651; et je ne crois pas qu'il y en ait eu de telle. Quant à l'*Hierozoïcon* (c'est le titre du volume *de Animalibus Sacræ Scripturæ*), il fut réimprimé à Francfort, l'an 1675, et l'on en fit un abrégé l'an 1690, qui fut imprimé à Franeker. L'auteur de cet abrégé est un Hongrois nommé Vecseüs.

(D) *La reine de Suède l'attira à sa Cour.*] J'ai ouï faire mille sots contes de ce voyage de M. Bochart; par exemple, qu'on lui fit un jour fort brusquement cette question dans la bibliothéque de la reine, *que pensez-vous d'un certain livre, qu'on nomme la Bible?* On prétend qu'il prit la chose d'un ton aussi sérieux qu'il le devait, et qu'il fit un grand discours sur les caractères de divinité qui brillent dans l'Écriture; mais que les assistans ne firent que s'en moquer. On ajoute que l'abbé Bourdelot avait fait accroire à la reine, que M. Bochart jouait admirablement de la flûte; mais qu'à moins d'un commandement absolu de sa majesté, il n'en jouerait pas devant elle; et que là-dessus, la reine, sans écouter les protestations d'ignorance qu'il lui redoublait, voulut absolument qu'il en jouât; à quoi il obéit. J'ai ouï dire ces choses et quelques autres de même nature à une infinité de gens; mais, quand j'ai voulu les examiner de près, je n'ai rien trouvé qui les doive rendre croyables. J'en parle néanmoins ici, afin d'empêcher autant qu'il me sera possible, que ceux qui entendront parler de ces sornettes n'y ajoutent point de foi. M. Huët, à présent évêque d'Avranches, qui alla avec M. Bochart en Suède, a fait une relation fort gentille de ce voyage (6). Je l'ai citée dans la remarque (A), citation (6), de l'article de (François) Blondel le mathématicien.

Cette remarque était achevée, lorsque le *Ménagiana* m'est tombé entre les mains : j'y ai trouvé ces paroles : « C'était une belle chose à voir, que » de voir jouer M. Bochart au volant » avec la reine de Suède! La reine » l'ayant pressé un jour d'y jouer avec » elle, il mit manteau bas, et joua. » Ses amis lui en firent la guerre, et » lui dirent qu'absolument il devait

(2) *C'est ainsi que le livre est intitulé, et non pas* l'Anti-barbarie, *comme le disent le* Catalogue d'Oxford, *pag.* 462, *et M.* Baillet, *num.* 176, § 6 *des* Anti.

(3) *Il s'appelait Jean Jannon. Voyez* Steph. Morin. in Dissert. de Bocharto, et ejus Scriptis.

(4) *Voyez* les Nouvelles de la République des Lettres, *mois de juillet* 1684, *art. IV.*

(5) Spizelius, *in* Infel. Litterat., *pag.* 923. *Notez que dans l'errata il fait savoir qu'il a vu qu'elle a été jointe à l'édition de la* Geograph. sacra, *à Francfort, en* 1674.

(6) *Elle est en vers latins.*

» refuser de le faire (7). » J'y ai trouvé aussi que la reine avait résolu de se trouver à une assemblée où il devait lire quelque chose de son *Phaleg*; mais que M. Bourdelot, pour le priver de cet honneur, tâta le pouls à la reine, et lui dit qu'elle avait de l'émotion, et qu'il fallait qu'elle prît un remède. Elle demeura donc au lit ce jour-là. Si le conte de la flûte avait eu quelque fondement, on le verrait dans le livre que je viens de citer.

(E) *On a joint des dissertations à la nouvelle édition..... de toutes ses œuvres...... en* 1692.] M. Moréri n'avait pas tout-à-fait tort de donner quelque espérance que M. le Moyne publierait les manuscrits de M. Bochart; car il est certain qu'il songeait à cette nouvelle édition, et que n'ayant pas tout le loisir qu'il fallait pour entrer dans le détail de cette entreprise, il en commit les soins à M. de Villemandy, en lui promettant de l'aider de ses conseils, et de lui fournir plusieurs *lettres* et plusieurs *dissertations* de M. Bochart. La mort l'a empêché de s'acquitter de cette promesse. Mais, d'ailleurs, il est certain que M. Moréri s'est trompé lourdement dans cet article, soit quand il a dit que tous les traités manuscrits de M. Bochart étaient tombés entre les mains de M. le Moyne, soit quand il a dit *qu'une affaire fâcheuse avait obligé* M. le Moyne *à sortir du royaume*. Il est de notoriété publique, qu'il ne sortit de France, qu'avec la permission de la cour, et qu'il ne tenait qu'à lui de demeurer dans son église de Rouen, qui faisait tout ce qu'elle pouvait pour le retenir. Il ne sortit du royaume, que pour venir prendre possession d'une chaire de théologie qu'on lui offrait à Leyde depuis long-temps. Il est vrai, qu'en 1674 on lui fit un méchant procès à l'occasion d'une demoiselle de la religion, qui, étant sortie de chez son père, conseiller catholique au parlement, s'était sauvée en Angleterre; mais il est vrai aussi qu'après quelques mois de prison, il fut remis pleinement au premier état.

(F) *Je n'ai jamais ouï parler d'un certain traité, que M. Ménage lui attribue.*] Il serait à souhaiter que M. Bochart eût publié ses recueils sur une matière aussi curieuse que l'est celle dont M. Ménage fait mention. Elle roule sur certaines choses que l'on ne trouve qu'une fois dans les écrivains. *Multa esse in libris juris, ut libros cæteros taceam, singularia atque ut grammatici græci loqui amant μονήρη, sive ἅπαξ εἰρημένα (quo titulo librum audio scripsisse Samuelem Bochartum) quis nescit* (8)?

(7) Ménagiana, *pag.* 349 *de la première édition de Hollande.*

(8) Menag. Juris civilis Amœnit., *cap.* XX, *pag.* 99, 100.

BOCHIUS (JEAN), bon poëte latin, et secrétaire de la ville d'Anvers, naquit à Bruxelles, le 27 de juillet 1555 (*a*). Il fit ses premières études à Lire et dans Aeth, et se distingua de ses camarades. Il excella principalement dans la poésie; de sorte qu'on pourrait le nommer le Virgile du Pays-Bas (A). Il entra chez le cardinal George Radzivil, et par ce moyen, il eut occasion d'étudier en théologie à Rome, lorsque Bellarmin y expliquait les controverses. Bochius assistait à ses leçons avec beaucoup d'assiduité. Il fit ensuite divers voyages : il vit la Pologne, la Lithuanie et la Moscovie. Ce ne fut point sans de fâcheuses incommodités et de grands périls (*b*); car en passant de Smolensko à Moscou, il fut si maltraité du froid, que ses pieds se gelèrent entièrement. On parlait déjà de les lui couper, lorsqu'un chirurgien du czar trouva qu'il n'en fallait pas venir à ce remède : celui dont il se servit n'aurait peut-être point procuré la guérison, si un autre accident ne fût survenu. Bochius s'était fait porter au quartier des Livoniens, et il y était

(*a*) Valerii Andreæ Bibl. belg., *pag.* 461.

(*b*) *Il en fait le récit dans ses notes sur le* psaume CXLVII.

encore, lorsque le grand-duc Basilides y entra en armes pour le piller (B). Bochius, saisi de peur, s'enfuit où il put; et après avoir été dépouillé et battu, s'échappa des mains du soldat, et regagna son gîte le lendemain. Cet exercice hâta de beaucoup l'effet des remèdes. Étant retourné en son pays, il fit un poëme qui plut tellement au duc de Parme, que ce prince fit donner à Bochius la charge de secrétaire d'Anvers. Ce poëme était un *Panégyrique du duc de Parme*, sur la prise de cette ville. Il a depuis composé plusieurs poésies de cour (C) : et enfin, il prit les *Psaumes de David* pour le principal sujet de sa plume. Il mourut avant que l'impression de ce qu'il avait fait là-dessus fût achevée (*c*) (D). Ce fut le 23 janvier 1609 (*d*). Quant à la *Vie de David*, qu'il avait écrite, il la publia en 1608. Il ne laissa qu'une fille. On fit imprimer à Cologne, en 1615, un *Recueil de ses Épigrammes, de ses Élégies, et de ses autres poëmes dispersés;* et l'on y joignit tout ce que l'on put trouver des *Vers de Jean Ascagne Bochius*, son fils, qui était mort en Italie à la fleur de sa jeunesse. François Swert, qui eut soin de cette édition, nous apprend que Jean Bochius, son bon ami, avait été malheureux en femme; ce qui, dit-il, est assez la destinée des grands hommes (*e*).

(*c*) Melchior Adam, *in* Vitâ philosoph., *pag.* 498.

(*d*) Idibus januar. *Idem., ibid.* Val. Andr., Bibl. Belg., *pag.* 461. Moréri *a mal traduit cela par le* 15 *de janvier*.

(*e*) *Matrimonio implicitus fuit non usquequaque felici ac concordi, quod ferè viris magnis commune.* Swertii Ath. Belg., *p.* 398.

(A) *On pourrait le nommer le Virgile du Pays-Bas.*] Il faut que je rapporte les propres paroles de Valère André, afin que l'on voie mieux avec quelle précipitation Moréri compilait son Dictionnaire. *In poeticâ palmam cæteris facilè præripuit, adeò ut alterum Belgii nostri Maronem nominare liceat* (1). Dans l'exemplaire dont je me sers, la première lettre du mot *Maronem* n'a pas bien marqué; de sorte que, si l'on n'y regarde pas de bien près, on la peut facilement prendre pour un V : je m'imagine que l'exemplaire de M. Moréri a eu le même défaut; et qu'ainsi il a été cause qu'on a lu *Varonem* au lieu de *Maronem*. Là-dessus on s'est souvenu que Varron a passé pour le plus savant des Romains, d'où l'on a conclu, que puisque Bochius a été *surnommé le Varron du Pays-Bas*, il fallait le déclarer *célèbre par son érudition*, lui faire *faire un merveilleux progrès dans l'intelligence des langues savantes et dans toute sorte de doctrine*, et ajouter qu'*il se forma très-bien dans toutes les sciences sublimes* de la controverse, de la jurisprudence civile et canonique, et de la théologie scolastique. François Swert, qui l'aimait et qui le connaissait très-particulièrement, ne lui donne aucun éloge qui nous conduise à cette idée. Melchior Adam, et Valère André, qui le louent un peu plus, ne nous y conduisent pas pourtant; il s'en faut bien. Ce dernier ne dit pas même qu'il ait été surnommé le Virgile du Pays-Bas, mais seulement qu'on lui pourrait donner ce titre.

(B) *Il s'était fait porter au quartier des Livoniens, lorsque Basilides y entra en armes pour le piller.*] La raison ou le prétexte de cette violence fut que le patriarche des Moscovites se plaignit au czar que les Allemands, (et l'on comprenait aussi sous ce nom ceux de Livonie), efféminaient le courage des Moscovites, et leur faisaient dépenser beaucoup d'argent pour diverses sortes de breuvages qu'ils leur vendaient. *Quasi Germani, in quibus Livones, deliciis Moschos corrumperent, coctisque variis potûs generibus pecuniâ emungerent, et masculos animos enervarent* (2).

(1) Val. Andreas, Bibl. belg., *pag.* 461.

(2) Melch. Adam, *in* Vitâ philos., *pag.* 498.

(C) *Il a composé diverses poésies de cour.*] C'est ainsi que j'appelle, par exemple, la *Description des honneurs faits aux gouverneurs du Pays-Bas*, lors de la prise de possession. Celle qu'il fit du voyage et de l'installation d'Albert d'Autriche, et de son épouse l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, ne peut pas avoir été imprimée l'an 1595, comme l'assure Valère André; car ils ne firent leur entrée qu'en 1599.

(D) *Il mourut avant que l'impression de ce qu'il avait fait sur les Psaumes fût achevée.*] C'est Melchior Adam qui l'assure en termes précis deux fois de suite (3). On en pourrait néanmoins douter, si l'on s'en rapportait à François Swert, qui ne fait nulle mention d'aucun livre de Bochius imprimé depuis sa mort, excepté d'un *recueil de poésies diverses.* Outre qu'il remarque que les *Observations physiques, morales, politiques et historiques de Bochius*, qui sont sans doute l'ouvrage sur le Psautier, furent imprimées l'an 1608. Mais quand on considère que Valère André, dont l'ouvrage est sans comparaison moins fautif que celui de François Swert, donne à Bochius un ouvrage intitulé, *Observationes physicæ, ethicæ, politicæ et historicæ in Psalmos, è græcis latinisque auctoribus*, sans marquer l'année de l'impression, on ne saurait se persuader que l'année 1608, marquée par François Swert, soit bien marquée; et par conséquent, on s'imagine qu'il s'en faut tenir au narré de Melchior Adam, tout comme si l'auteur des *Athenæ Belgicæ* n'avait rien dit.

(3) Melch. Adam, *in Vitâ philos.*, *pag.* 498.

BODEGRAVE, village de Hollande sur le Rhin. Je n'en parle que pour corriger le Dictionnaire de Moréri, où l'on trouve que c'est un bourg *célèbre par la bataille que les Français y gagnèrent contre les Hollandais l'an* 1672. C'est une fausseté (A). On cite Baudrand : c'est une autre fausseté (B).

(A) *Moréri dit que c'est un bourg célèbre par une bataille..... c'est une fausseté.*] Il n'y a jamais eu, ni bataille, ni combat, à Bodegrave, entre les Français et les Hollandais. Tout ce qu'on peut dire est que sur la fin de décembre 1672, les Français assemblèrent une armée considérable pour pénétrer jusqu'au cœur de la Hollande, à la faveur des glaces; mais qu'un grand dégel, qui survint subitement, les contraignit de renoncer à leur entreprise. Le dépit qu'ils eurent de ce contre-temps les porta à des cruautés extrêmes sur les habitans de Bodegrave, l'un des postes qu'ils avaient occupés, et qu'il leur fallut abandoner. On trouve le détail de leurs barbaries dans un livre que M. de Wicquefort publia sur ce sujet(1).

(B)...... *Moréri cite Baudrand. C'est une autre fausseté.*] Car M. Baudrand ne dit pas que les Français aient gagné une bataille sur les Hollandais en ce lieu-là : il dit seulement que les Hollandais y furent maltraités par les Français, *ubi Belgæ uniti malè habiti fuêre à Francis anno* 1672. On ne l'a peut-être déjà dit que trop de fois : un traducteur, qui se hasarde de paraphraser, ou d'abandonner tant soit peu son original, doit savoir à fond la matière dont il s'agit. Sans cela, il s'expose à des méprises d'autant plus blâmables, qu'il est cause qu'une infinité de gens les imputent à ceux qui en sont très-innocens, je veux dire aux auteurs traduits. Cent exemples de ce désordre pourraient être facilement indiqués.

(1) *Il a pour titre :* Avis fidèle aux véritables Hollandais.

BODIN (Jean), natif d'Angers, l'un des plus habiles hommes qui fussent en France au XVI^e. siècle, *fit ses études de droit à Toulouse* (*a*); *et après y avoir pris ses degrés, il y fit des leçons de droit, avec grand applaudissement de ses auditeurs*...... (*b*). *Il avait dessein en ce temps-là de s'établir à Toulouse en qualité de professeur en droit : et dans ce dessein, pour captiver*

(*a*) Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 141.

(*b*) *Voyez* sa lettre latine à Pibrac, *au devant de sa* République.

la bienveillance des Toulousains il fit son oraison de Instituendâ in republicâ juventute, *qu'il adressa au peuple et au sénat de Toulouse, et qu'il récita publiquement dans les écoles de Toulouse.* On a dit aussi que, *dans ce même dessein*, il fit *l'épitaphe de Clémence Isaure* (c), *gravée à Toulouse en* 1557, *sous la statue de cette Clémence* (A). Mais il *préféra enfin la plaidoirie à la jurisprudence*, et quitta *l'école de Toulouse, pour le barreau de Paris.* Loysel et Sainte-Marthe disent que *la plaidoirie ne lui fut pas glorieuse* (B); *et c'est sans doute ce qui l'obligea de quitter le barreau, pour s'adonner à la composition des livres, où il réussit admirablement. Il commença par faire imprimer son Commentaire sur les livres de la chasse d'Oppian, et sa traduction en vers latins de ces mêmes livres.* On l'accuse d'y avoir été plagiaire (C). Je donnerai dans une remarque la liste de ses autres livres (D), et n'oublierai point ce qui concerne son *Heptaplomères*, qui n'a jamais été imprimée, et où l'on prétend qu'il débita beaucoup de choses impies. « Sa réputation » d'homme savant, et de bel es- » prit le fit souhaiter par Henri » III (E), qui aimait les gens » de lettres, et qui se plaisait » dans leur entretien (*d*). Hen- » ri III appela donc Bodin au- » près de lui : et comme Bodin » avait la conversation agréa- » ble; car il avait une grande » lecture, et il se souvenait » de tout ce qu'il avait lu; Hen- » ri III se plaisait dans sa con- » versation. Il eut d'abord tant » de considération pour lui, » qu'il fit emprisonner Jean de » Serre *, qui avait fait contre » Bodin un écrit injurieux, et » qu'il lui fit défense sur peine » de la vie de publier cet écrit » (*e*). Mais sa faveur ne fut pas » de longue durée. Ses envieux » lui rendirent aussitôt auprès » du roi de mauvais offices, qui » firent que le roi cessa de le » considérer. Ce fut en ce temps- » là que, se voyant caressé de » François de France, duc d'A- » lençon et d'Anjou, frère des » rois François II, Charles IX et » Henri III, il prit parti avec » lui. Le duc d'Alençon le fit son » secrétaire des commandemens, » un des maîtres des requêtes de » son hôtel, et son grand maître » des eaux et forêts (*). Et il » le mena avec lui en Angleter- » re et en Flandres comme un » de ses principaux conseillers. » Étant en Angleterre, il eut » le plaisir et la gloire de voir » lire publiquement dans l'uni- » versité de Cambridge ses livres » de la République (F), traduits » en latin par les Anglais; car » il les avait faits en français. » Ce qui l'obligea de les traduire » ensuite lui-même en latin..... » L'Histoire de Flandre remar- » que que ce fut lui qui con- » seilla au duc d'Alençon de se

(*c*) *Institutrice des jeux floraux de Toulouse, à ce qu'on prétend faussement.*

(*d*) Ménage, remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 145.

* Leclerc remarque que l'adversaire de Bodin, qui écrivit contre sa *République*, et fut emprisonné, n'est pas Jean de Serre, mais Michel de Serre, que Bodin lui-même appelle pourtant en latin *Serranus* qui est le nom que J. de Serre a mis à ses ouvrages.

(*e*) *Voyez la remarque* (O), *citation* (69).

(*) *Voyez* l'abbé le Laboureur, *pag.* 385 *de son II*e. *volume de* Castelnau.

» saisir d'Anvers *. Après la » mort du duc d'Alençon, arri- » vée peu de temps après l'en- » treprise d'Anvers, Bodin se » voyant déchu de ses espéran- » ces, songea à sa retraite. Il se » retira à Laon, où il épousa » une femme qui était sœur d'un magistrat (G). Il eut une charge dans le présidial de la même ville (H); *et ce fut apparemment à cause de cette charge, qu'il fut député en* 1576 *par le tiers état de Vermandois aux états de Blois; quoique dans la relation qu'il a faite de ces états, il ne prenne d'autre qualité que celle de député du tiers état de Vermandois* (*f*). Il s'y montra bien intentionné pour les droits du peuple (I), et il a cru que cela fut cause qu'il n'obtint point une charge de maître des requêtes, qui lui avait été destinée. Il eut le courage de s'opposer fortement à ceux qui voulaient que tous les sujets du roi fussent contraints à professer la religion catholique (*g*). Il représenta vivement, quecette demande était une infraction des édits, et qu'une telle infraction exciterait nécessairement la guerre qui avait été si souvent funeste à tout le royaume. La liberté avec laquelle il représentait cela, lui fit beaucoup d'ennemis; c'est pourquoi, ayant aperçu qu'il y avait complot pour faire passer cette demande, et que par un aveuglement du roi et des conseillers du roi, ceux qui eussent pu détourner cette mauvaise résolution n'osaient rien dire, il s'abstint de proposer son sentiment, qui lui était en particulier préjudiciable, sans servir de rien au public (*h*). Il y eut des villes qui se plaignirent qu'il avait passé sa commission, en s'opposant à la demande; mais le conseil du roi, qui examina ces plaintes, le disculpa (*i*). Chacun sait que dans les *Ragguagli* du Boccalin il fut condamné au feu comme un athée, *notorio atheista*, pour avoir dit dans ses livres de la République, qu'il faut accorder aux sectes la liberté de conscience (*k*). L'abbé le Laboureur, à » la page 385 du II^e^. volume » de son Castelnau, a écrit qu'il » avait été lieutenant général » de la table de marbre (*l*). Il » est constant que, du temps de » Charles IX, il fut procureur » du roi * d'une commission » pour les forêts de Normandie » (K). » Il avait été de la religion: *cependant, en* 1589, *il persuada aux habitans de Laon de se déclarer pour le duc de Maine* (L), *leur remontrant que le soulèvement de tant de villes et de tant de parlemens, en faveur de MM. de Guise, ne*

* Leclerc dit qu'au contraire Bodin n'avait pas été de l'avis du voyage en Flandre; mais il conjecture cependant que voyant le voyage entrepris il aura conseillé l'occupation d'Anvers.

(*f*) Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 146.

(*g*) Thuan., *lib. LXIII*, *pag.* 183, *ad ann.* 1576. *Voyez la remarque* (I).

(*h*) M. de Thou *s'est contredit, et a réfuté ceci lui-même. Voyez la remarque* (I), *à la fin.*

(*i*) *Ex* Thuani *lib. LXIII. Voyez la remarque* (I), *citation* (31).

(*k*) Ragguagli di Parnasso, *cent. I, cap. LXIV*, *pag.* 195.

(*l*) Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 146.

* Il fit à cette occasion, dit Joly, un manuscrit cité par Montfaucon et intitulé: *Avertissement aux commissaires pour la réformation des eaux et forêts de Normandie.*

Digitized by Google

devait pas être appelé rébellion mais révolution (*m*) *: et il fit imprimer en ce temps-là une lettre sur ce sujet* (*n*)...... *Il mourut de peste* *, *à Laon en* 1596...... *dans sa soixante-septième année* (M), et fut enterré aux Cordeliers de la même ville, comme il l'avait ordonné par son testament (*o*). Il avait été carme dans sa jeunesse, si l'on en croit M. de Thou; mais M. Baudri, *avocat au grand conseil*, et petit-neveu de Bodin, *a dit plusieurs fois affirmativement* à M. Ménage, *que M. de Thou avait été mal informé de cette particularité* (*p*). Il me semble qu'il y a autant d'hyperbole, dans les louanges que Gabriel Naudé a données à Bodin, que d'injustice dans le mépris que Cujas, Scaliger et quelques autres lui ont témoigné (N). Possevin n'est pas le seul qui l'accuse d'avoir écrit bien des choses qui sont contraires à la religion (O); et il y eut des gens qui le soupçonnèrent de magie (*q*), et qui assurèrent qu'il était mort juif (*r*). Notez qu'il se déclara assez librement contre ceux qui soutenaient que l'autorité des monarques est illimitée (P); mais il ne laissa pas de déplaire aux esprits républicains. Je crois que ce fut, entre autres raisons, parce qu'il soutint d'un côté, qu'il y avait dans l'Europe quelques monarques absolus, et de l'autre, qu'il *n'appartient à pas un des sujets en particulier*, *ni à tous en général*, *d'attenter à l'honneur ni à la vie* de tels monarques, *soit par voie de fait*, *soit par voie de justice*, quand même ils auraient commis *toutes les méchancetés*, *impiétés et cruautés qu'on pourrait dire* (*s*). Ce sentiment ne paraît pas bien lié avec le dogme qu'il avait aussi soutenu, que la puissance de ces monarques a des bornes, et qu'ils sont obligés de régner selon les lois : mais après tout, on peut connaître dans l'une et dans l'autre de ces doctrines, qu'il avait à cœur le bien public, la paix et la tranquillité de l'état (Q). Les Allemands se plaignent beaucoup de lui, et le maltraitent. Voyez sur cela plusieurs passages dans les recueils de Magirus (*t*), et dans ceux de Pope Blount (*v*). Consultez aussi la Harangue de Thomas Lansius contre la France (*x*). Il y a néanmoins des Allemands qui lui attribuent un esprit et un jugement sublimes, et une très-grande érudition. Voyez les mêmes recueils. Les Italiens se sont aussi appliqués à le critiquer. Nous en avons des

(*m*) Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 147.

(*n*) Datée de Laon, du 29 de janvier 1590. *Là même.*

* Sur cette circonstance, Joly rapporte un passage tronqué par lui, d'un *Borboniana* alors manuscrit, et qui a depuis été imprimé dans le tome II des *Mémoires historiques, critiques et littéraires de feu M. Bruys*, 1751, deux volumes in-12. Voici ce qu'on lit à la page 258 : « J. Bodin mourut de la » peste, à Laon en 1596, assez vieux, *et ne* » *dit pas un mot de Jésus-Christ.* Il avait » écrit et croyait que ceux qui avaient passé » soixante ans ne pouvaient plus mourir de » la peste. Cette opinion est bien fausse. »

(*o*) *Là même*, *pag.* 148.

(*p*) *Là même*, *pag.* 141.

(*q*) *Voyez la remarque* (O), *à la fin.*

(*r*) *Voyez ci-dessous la citation* (66).

(*s*) Bodin, de la République, *liv. II*, *chap. V*, *pag.* 302.

(*t*) Tobias Magirus, Eponymol., *pag.* 137 *et seqq.*

(*v*) Pope Blount, Cens. auctor., *pag.* 524 *et seq.*

(*x*) *Pag.* 301, 302.

Digitized by Google

preuves dans les Discours politiques de Fabio Albergati, dont la méthode ne plaisait pas trop à Bonifacio Vannozzi. Voyez le premier volume de ses Lettres, (*y*). On fit à Bodin en Angleterre une réponse très-ingénieuse (R), qui pouvait lui faire connaître qu'il n'avait pas eu assez de prudence dans ses discours. Il avait l'estomac si bon, qu'il ne fut jamais incommodé dans les voyages qu'il fit par mer (S). Son sentiment sur les comètes était un peu étrange. Voyez la remarque (O).

(*y*) Pope Blount, Cens. Auctor., *pag.* 190 *et suiv.*

(A) *On a dit...... qu'il fit l'épitaphe de Clémence Isaure, gravée sous la statue de cette Clémence.*] M. Menard l'assure dans ses Hommes illustres d'Anjou (1); *mais Catel, dans ses Memoires de l'histoire de Languedoc, a écrit que Bodin, estimé l'auteur de cette épitaphe, n'en était pas l'auteur, et que c'était Martin Gascon.* C'est ainsi que M. Ménage s'est exprimé : voyons les paroles de Catel. « Il » n'y a personne qui doute que l'inscription qui a été apposée au piédestal de ladite statue ne soit nouvelle, et faite en l'année 1557, » bien que l'on doute qui est celui » qui l'a faite; car quelques-uns disent que ce fut Bodin, qui a écrit » le livre de la République, étudiant » à Tolose; les autres, que ce fut un » nommé Dutil avocat : mais je » crois que ce fut un avocat nommé maître Martin Gascon, natif » de l'île de Rhodes, qui était capitoul en ladite année, homme fort » bien disant en latin, suivant le témoignage du docte médecin Ferrier, lequel dans un petit poëme » qu'il a fait imprimer des excellens » hommes de Tolose, parle dudit » Gascon en cette façon :

» *Ipsaque de longis regionibus inclyta fama*
» *Gasconum adduxit Rhodium, Ciceronis alumnum* (2).

(1) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 141.

(2) Catel, Mémoires de l'Histoire du Languedoc, *pag.* 400.

(B) *Loysel et Sainte-Marthe ont dit que la plaidoirie ne lui fut pas glorieuse.*] Voyez ci-dessus les paroles d'Antoine Loysel (3), et joignez-y ce passage de Sainte-Marthe : *Neque verò quam scriptis comparaverat existimationem præsentia sua minuebat, si quandò in familiari hominum congressu de quâcunque re propositâ dispertè copiosèque disputaret. Quò magis mirandum est, hominem eâ facultate præditum inter nobiliores Curiæ Parisiensis advocatos locum obtinere non potuisse : præsertim cùm æquales haberet Brissonios, Pascasios, Pithæos, et alios complures, ingenii laude præstantes viros, qui amœnioribus etiam disciplinis incumberent, nec eò minùs celebriter in fori luce versarentur* (4).

(C) *Il fit un Commentaire sur Oppian...... On l'accuse d'y avoir été plagiaire.*] « Jacques Bongars, dans » une de ses lettres à Conrad Rittershusius, commentateur et traducteur d'Oppian, prétend que Bodin » avait composé cet ouvrage des écrits » de Turnèbe : ce qui paraît peu vraisemblable, Bodin n'étant pas moins » savant que Turnèbe : et en 1555, » que Bodin fit imprimer son Oppian, dont il avait obtenu le privilége dès 1553, Turnèbe étant » encore en vie; car il ne mourut » qu'en 1565. Cependant Turnèbe » lui-même, à la fin de son édition » d'Oppian de 1555, se plaint qu'on » lui a volé ses corrections sur cet » auteur. *Septem ab hinc annis leviter emendaveram Oppianum de Venatione, partim animi conjecturâ, partim libri veteris ope. Eas emendationes quidam usurpavit, et sibi donavit : quas tamen non putabam tanti, ut in furtivis rebus esse deberent. Eas à nobis vindicatas et recuperatas esse nemo conqueri debebit; nam rerum furtivarum, lege, æterna est auctoritas.* Ce qui » apparemment doit s'entendre de » Bodin. Bodin, de son côté, se plaint » dans sa Méthode de l'Histoire, qu'on » s'est servi avec ingratitude de son » travail sur Oppian. *Quos ego de Venatione libros, cùm latino versu et commentariis illustrâssem, qui-*

(3) *Dans la remarque* (A) *de l'article de* (Pierre) AYRAULT, *citation* (1), *tom. I.*

(4) Sammarth., Elog., *lib. IV*, *pag.* 92, 93.

Digitized by Google

» *dam grammaticus, quantùm libuit » de meo labore detrahens, iterùm » pervulgavit.* Guillaume Morel im» prima en la même année 1555 la » traduction en vers latins des livres » d'Oppian de la Pêche, et les livres » d'Oppian de la Chasse, en prose » latine. Et c'est apparemment aussi » de cette version des livres de la » Chasse d'Oppian, dont a voulu par» ler Bodin (5). » Notez que la lettre de Bongars, citée par M. Ménage, se trouve aux pages 82 et 83 du *Gallia Orientalis.* Elle est datée de Francfort, le 4 d'avril 1600. Le père de M. Colomiés en avait reçu une copie l'an 1648. Celui qui la lui avait envoyée la tenait de M. Gronovius le père, qui avait copié l'original à Nuremberg, l'an 1632, chez Nicolas Rittershusius, fils de Conrad. On voit dans cette lettre plusieurs choses désavantageuses à Bodin. Ce qui concerne le plagiarisme est conçu en ces termes : *Jam edidisse illum lectiones Turnebi in Oppianum pro suis, nemo nostrorum ignorat* (6). Notez aussi que M. Ménage a donné pour le justifier une raison qui n'est pas solide. C'est celle qu'il fonde sur ce que Bodin *n'était pas moins savant que Turnèbe.* Je crois qu'à tout prendre il a raison ; car Bodin sans doute était plus habile que Turnèbe dans la jurisprudence, dans la politique, et dans l'histoire moderne; mais il lui était inférieur dans la critique, et dans tout ce qui s'appelle les humanités; or le livre dont il s'agit appartient à cette espèce de science.

(D)...... *Voici la liste de ses autres livres.*] Il publia sa *Méthode de l'Histoire*, l'an 1566, et son *Discours sur le fait des monnaies*, et *Réponse aux paradoxes de Malestroit touchant l'enchérissement de toutes choses*, et *le moyen d'y remédier*, l'an 1568. Sa *République* fut imprimée *in-folio*, l'an 1576*, et ensuite plusieurs fois *in-8*°. (7), et lui donna une très-grande réputation. « Mornac en parle en ces » termes :

» *Jani Bodini gallicam Rempublicam*
» *Qui viderit, majus nihil fatebitur*
» *In eruditâ luce prisci sæculi.*
» *Gallis hic, olim quod Quiriti Tullius.*

» Le président de Thou ne parle » pas moins avantageusement de cet » ouvrage; quoiqu'il parle de l'auteur » moins avantageusement : l'accusant » de vanité, qu'il appelle le vice des » Angevins (8). *Opus magnum de Re» publicâ gallicè publicavit, in quo, » ut omni scientiarum genere, non » tincti, sed imbuti ingenii fidem fe» cit, sic nonnullis, qui rectè judi» cant, non omninò ab ostentationis » innato genti vitio vacuum se proba» vit.* Ces grands éloges de la Républi» que de Bodin me font souvenir de » faire part en cet endroit à mes lec» teurs de ce que j'ai ouï dire autre» fois à M. Naudé, que la Rhétorique » d'Aristote, la Poétique de Scaliger, » la Sagesse de Charron, et la Répu» blique de Bodin, étaient de tous » les livres ceux qui étaient faits avec » le plus d'art. En 1578, Bodin pu» blia ses Tables de droit, intitulées : » *Juris universi Distributio.* Elles sont » imprimées à Lyon, par Jean de » Tournes, pour Jacques Dupuy, li» braire de Paris. Dans la Dédicace » de la Méthode de l'Histoire il fait » mention de cet ouvrage de droit en » ces termes : *Juris universi formam » sic adumbravimus in tabulâ quam » tibi exhibuimus spectandam, ut ab » ipsis caussis summa genera, gene» rumque partitionem ad infima de» duceremus : eâ tamen ratione, ut » omnia membra inter se apta cohæ» rerent. In quo verissimè à Platone » dictum intellexi, nihil difficilius ac » divinius, quàm rectè partiri.* Il fit » ensuite, en 1579, sa *Démonoma» nie des sorciers*, qu'il adressa à » Christophle de Thou, premier pré» sident du parlement de Paris : à la » fin de laquelle il ajouta une *Réfu» tation du livre* de Lamiis *de Jean » Wier*, médecin du duc de Clèves *.

(5) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 142.

(6) *Voyez la* Gaule orientale de Colomiés, *pag.* 83. *Voyez aussi les* Lettres de Richterus, *pag.* 205.

* Joly mentionne l'Abrégé qui en fut publié sous ce titre : *Johannis Angelii Werdenhagen J. C. C. synopsis sive medulla in sex libros Johan., Bodini, Andegavensis, de Republicâ, ubi per quæstiones omnia succinctè et nervosè explicantur.* Amsterdam, J. Jausson, 1635, in-12.

(7) *Voyez la remarque* (N), *citation* (48).

(8) *M.* Ménage *se trompe; car M.* de Thou *veut parler des Français en général, et non pas des Angevins en particulier.*

* L'épître dédicatoire étant datée du 20 décembre 1579, le livre ne peut guère avoir été

» Il avait fait, en 1576, une *Relation* » *des états de Blois*. Cette relation » a été imprimée, mais sans le nom » de son auteur. Et il fit peu de temps » avant sa mort son *Théâtre de la* » *nature universelle*. Outre tous ces » livres, il a fait un Dialogue des » religions, qui n'a point encore été » imprimé, intitulé *Heptaplomeron*, » *sive de abditis rerum sublimium ar-* » *canis*. Il donne dans ce Dialogue l'a- » vantage à la religion juive ; ce qui » a fait croire à plusieurs personnes » qu'il était juif... Dans sa Méthode » de l'Histoire, au chap. 6, il fait » mention de son livre *de Decretis*. » *Sed hæc uberiùs in libro de De-* » *cretis disseruimus*. Ce livre n'est » pas imprimé. Il ordonna par son » testament, dont j'ai vu l'original, » que ses livres *de Imperio*, *et Juris-* » *dictione*, *et Legis actionibus*, *et* » *Decretis*, *et Judiciis*, seraient brû- » lés : ce qui fut fait avant sa mort » en sa présence. Auger Ferrier, de » Toulouse, médecin et astronome, » et Jean de Serre de Montpellier, » et Pierre de l'Hostail, écrivirent » contre lui. Il leur répondit sous le » nom de René Herpin, qui était un » homme de la ville d'Angers (9). » M. Teissier lui attribue la version française de la *Harangue latine*, que *Charles des Cars*, évêque de Langres fit *aux ambassadeurs de Pologne*, dans la ville de Metz, l'an 1573 (10), et *Consilium de principe rectè instituendo*, et *Paradoxon quod nec virtus ulla in mediocritate, nec summum hominis bonum in virtutis actione consistere possit*, et *Historica narratio profectionis et inaugurationis Alberti et Isabellæ Austriæ archiducum, et eorum in Belgio adventûs* (11). Il se trompe, à l'égard de ce dernier livre ; car Bodin mourut avant ce voyage de l'archiduc Albert, et de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie.

Quant au manuscrit que M. Ménage nomme *Heptaplomeron*, *etc.*, et duquel M. Huet a parlé dans sa *Demonstratio evangelica* comme d'un livre abominable (12), je vous renvoie aux Nouvelles de la République des Lettres (13), et je fais cela pour éviter les redites. M. Teissier s'abuse quand il dit que M. Diecman a publié cet ouvrage de Bodin à Leipsic (14). Il fallait dire que l'on trouve beaucoup de particularités concernant ce livre dans un *Schediasma inaugurale de Naturalismo, cùm aliorum, tùm maximè Joannis Bodini*, que M. Diecman fit imprimer l'an 1683 *à* Kiel, et qui fut réimprimé à Leipsic l'année suivante, *in*-12 : on l'a réimprimé à Iene, *in*-4°., l'an 1700 (*).

(E) *Sa réputation d'homme savant et de bel esprit le fit souhaiter par Henri III.*] M. de Thou rapporte cela d'une manière qui est fort glorieuse à Bodin. *Dùm hæc scriberet, à rege Henrico III, qui litteratis descriptionibus per otium oblectabatur, ad familiare secretum cum plerisque aliis viris doctis sæpiùs est admissus, magnamque laudem ex iis reportavit, quippè qui ingenium in numerato haberet, et paratam ad omnia, quæ proponerentur, pulcherrimarum rerum copiam quâ pollebat acri memoriâ effunderet* (15). C'est-à-dire, selon la version de M. Teissier : « Pendant » qu'il travaillait à ce livre, le roi » Henri III, lequel aux heures de son » loisir, prenait plaisir dans la con- » versation des savans, s'entretint » diverses fois avec lui en présence de » quelques hommes doctes, et ces con- » férences lui acquirent beaucoup de » gloire ; car comme il avait l'esprit » présent, et que, s'il faut ainsi dire, » il avait en argent comptant toutes » les richesses de son esprit, il éta- » lait une incroyable abondance de » choses curieuses, que son excellente » mémoire lui fournissait sur-le-

publié que l'année suivante, dit David Clément. L'édition de 1578, citée par Niceron, est donc imaginaire.

(9) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 142, 143.

(10) Du Verdier Vau-Privas *en fait mention à la page* 654 *de sa* Bibliothèque française.

(11) Teissier, Addit. aux Éloges, *tom. II*, *pag.* 249.

(12) *M.* Ménage *en cite trois passages dans ses* Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 143.

(13) *Mois de juin* 1684.

(14) Teissier, Addit. aux Éloges, *tom. II*, *pag.* 250, *édition de* 1696.

(*) Bodin, comme on sait, avait suivi le duc d'Anjou dans les Pays-Bas. Busbeck, Epist. XV de son Ambassade de France, dit que des trois diverses Relations qui, en 1583, parurent presque en même temps de l'entreprise de ce duc sur Anvers, la seconde qui était en français, et en forme de lettre, passait pour être de Bodin. Rem. crit.

(15) Thuan., *lib. CXVII*, *pag.* 771.

» champ. » Cette narration de M. de Thou renferme un anachronisme, que M. Ménage aurait dû rectifier, et qu'au contraire il a adopté. M. de Thou prétend que la faveur de Bodin auprès d'Henri III durait encore, quand cet auteur composait la *Demonomanie*. Il suppose aussi que Bodin, se sentant disgracié, s'attacha au duc d'Alençon, et obtint chez lui un rang honorable. C'est confondre les temps. Il n'entreprit le livre intitulé *de la Démonomanie des sorciers*, qu'en conséquence d'un jugement qui avait été conclu contre une sorcière, et auquel il avait été appelé le 30 d'avril 1578 (16), et il était maître des requêtes et conseiller du duc d'Alençon dès l'an 1571 (17). Nous verrons ci-dessous (18) un passage de M. de Thou, qui nous apprendra que la conduite de Bodin aux états de Blois, l'an 1576, lui fit perdre les bonnes grâces du roi.

(F) ***Il eut le plaisir et la gloire de voir lire publiquement dans l'université de Cambridge ses livres de la République.***] J'ai observé bien des fois que, pour réduire à leurs justes bornes les idées que les auteurs nous inspirent touchant la prospérité glorieuse des gens dont ils parlent, il faut consulter la personne même qu'ils ornent avec tant d'éclat : il arrive, qu'encore qu'elle se soit fait bonne mesure, elle fournit de quoi redresser les hyperboles de ses historiens. Bodin n'en sera pas ici un exemple aussi clair que je voudrais ; mais cependant je puis dire que ses expressions ne sont pas aussi précises que celles de Sainte-Marthe. Voici ce qu'il dit : ***Tametsi novâ occasione ad id*** (19) ***maximè impulsus essem, cùm Londini Olybium gallum hominem in privatis illustrium virorum ædibus ; alium item apud Cantabriges in ipsâ academiâ difficili ac molestâ ratione Anglis Rempublicam nostram interpretari comperissem*** (20). Ceux qui savent que, dans les colléges des universités d'Angleterre, il y a des leçons de chambre, et des leçons publiques, trouveront que Sainte-Marthe s'est plus avancé que Bodin ; car il décide que la République de Bodin était expliquée à Cambridge dans les auditoires publics : *Quem* (Andium ducem) *in Angliam secutus, cùm illic* E SUGGESTU PUBLICO *sua scripta juvenibus enarrari comperisset, ex hoc inusitatæ gloriolæ proventu non mediocrem vigiliarum suarum fructum sibi visus est collegisse* (21). M. Ménage a suivi la même idée.

(G) *Il se retira à Laon, où il épousa la sœur d'un magistrat.*] « Il épou-
» sa Françoise Trouilliart, veuve de
» Claude Guyart, contrôleur du do-
» maine du roi en Vermandois, et
» sœur de Nicolas Trouilliart, procu-
» reur du roi au bailliage et siége
» présidial de Laon. Les articles de
» son mariage sont du 25 février
» 1576 (22). » Cette date montre qu'il est nécessaire de rectifier le récit de M. Ménage. Je m'y suis accommodé ; mais c'était dans la pensée d'en faire voir ici le défaut. M. Ménage suppose que l'an 1576 est postérieur aux voyages que fit Bodin avec le duc d'Alençon en Angleterre et au Pays-Bas : il prétend même que cette année-là est postérieure à la mort du duc d'Alençon ; mais c'est une grande fausseté. Ce duc alla en Angleterre l'an 1579. Il y retourna l'an 1582. Il entreprit de se rendre maître d'Anvers l'an 1583, et il mourut l'année suivante. Il fallait donc dire, non pas que Bodin, déchu de ses espérances après la mort de ce prince, se retira à Laon, et s'y maria ; mais qu'il retourna chez lui à Laon, où il s'était marié l'an 1576. Notez qu'il eut trois enfans de son mariage, deux garçons, Élie et Jean, et une fille. Il survécut à Élie, et Jean mourut jeune, sans avoir été marié. La fille tomba en démence, ne fut jamais mariée, et vécut plus de quatre-vingts ans (23).

(H) *Il eut une charge dans le présidial de Laon.*] « Le président de
» Thou dit qu'il y fut lieutenant-gé-
» néral. C'est au liv. CXVII de son His-
» toire. M. Ménard, dans ses Hom-
» mes illustres d'Anjou, dit qu'il y
» fut procureur du roi. M. Joly, dans

(16) Bodin, *préface de la* Démonomanie.

(17) *Idem*, de Republicâ, *lib. I*, *cap. X*, *pag.* 255, *edit. Ursell.*, *ann.* 1601.

(18) *Dans la remarque* (I).

(19) *C'est-à-dire, à mettre en latin son ouvrage de la* République.

(20) Bodinus, *epist. dedicat. libror.* de Republicâ *editionis latinæ*.

(21) Sammarth., Elog., *lib. IV*, *pag.* 93.

(22) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault *pag.* 146.

(23) *Idem, ibid.*, *pag.* 147, 148.

» ses Notes sur le Dialogue des avo-
» cats de Paris de Loysel, et M. de
» Mézerai, dans son Histoire de
» France, disent qu'il y fut avocat du
» roi. Sainte-Marthe, dans l'Éloge de
» Bodin, dit, en général, qu'il y
» exerça une charge de magistrature.
» Il est certain qu'il y fut procureur
» du roi, en la place du sieur Trouil-
» liart son beau-frère. Il dit dans son
» testament, qu'il est un des plus
» pauvres procureurs du roi de
» France (24). » Notez que M. de Thou suppose qu'il n'eut la charge de lieutenant général, qu'après la mort du duc d'Alençon.

(l) *Aux états de Blois, il se montra bien intentionné pour les droits du peuple.*] « Il y remontra avec une li-
» berté gauloise, pour user des ter-
» mes de M. de Mézerai, que le
» fonds du domaine royal apparte-
» nait aux provinces, et que le roi
» n'en était que le simple usager. Ce
» que le roi Henri III ne trouva point
» mauvais, disant que Bodin était
» homme de bien. Voyez la relation
» de Bodin. Il y remontra aussi que
» les députés de deux corps ne pou-
» vaient rien décider au préjudice du
» troisième, et sur sa remontrance
» les députés de l'ordre ecclésiastique
» et les députés de la noblesse, qui
» avaient été d'avis contraire, chan-
» gèrent de sentiment; ce qui fit dire
» au roi Henri III, que Bodin avait
» été ce jour-là le maître des états.
» Voyez le chap. 7 du liv. III de la Ré-
» publique de Bodin (25). » Voyez aussi la lettre latine qu'il écrivit à Pibrac, et qui se trouve au-devant des éditions françaises de sa République : vous y trouverez ce qui suit. *Res ipsa planum fecit, me in legatione ad Galliæ conventus pro populi commodis adversùs potentiorum opes, non sine capitis mei periculo, dimicavisse : ac primùm omnium ne bella civilia, popularis fundi calamitas, renovarentur, acerrimè restitisse : deindè auctorem fuisse ne quis è numero legatorum cooptaretur, qui populi rogationibus judicandis interesset : contra quam ab omnibus ordinibus unâ omnium voce decretum erat, cùm res ipsa popularis ac speciosa videretur, esset tamen à populi commodis valdè aliena : ego ad collegium pontificum et patritios ire jussus, ordinis nostri decreto, illos à propositâ susceptâque sententiâ deduxi. Cùm verò prædia publica sub hastâ vendere, et quidem alienatione sempiternâ, ac tributa duplicare specie levandæ plebis propositum esset, idque modis omnibus tentaretur, nos tanto studio intercessimus ut cùm nihil obtineri potuisset, rex ipse, Homaro Burdegalensium præside, Dureto præside Molineorum, Ripuario Aquitaniæ sindyco, ac plerisque aliis audientibus dixerit, Bodinum ab ejus commodis non modò dissentire, verùm etiam collegarum voluntates ac studia à se avertere consuêsse. Si tamen procurator regius tunc fuissem, non aliter sentirem : quia necesse est si lien intumescat, ut caput ipsum, ac cætera membra contabescant. Quid igitur facere decuit plebis legatum? Cùm autem nullis illecebris flecti potuissem, omnes penè Viromanduorum civitates, quæ me absentem, et certè repugnantem communibus suffragiis elegerant, litteris quorumdam persuasæ, procuratores ad conventus miserunt, ut Bodinum, si fieri posset, à susceptâ legatione revocarent, quasi qui duplices in republicâ religiones tueretur : sed non priùs procuratorias tabulas in comitio aperuerant, quàm summâ cum ignominiâ explosi fuêre. Ex eo tamen quantum detrimenti meis rationibus allatum sit, satis intelligunt, qui sæpiùs audierunt libellorum in regiâ magistrum me designatum à principe anteà fuisse.*

Ce que M. de Thou narre touchant ces mêmes choses est très-glorieux à Bodin. Il dit que les cahiers des états ayant été présentés au roi, on proposa au tiers état de nommer douze commissaires qui assisteraient à l'examen qui serait fait de ces cahiers au conseil du roi (26). On avait agréé cela au commencement; mais la chose ayant été de nouveau examinée, Bodin opina qu'il ne fallait point en user ainsi, et conseilla à ses collègues de ne nommer aucun député, et de s'opposer aux députations que le clergé et la noblesse voudraient faire. Il fut envoyé aux deux

(24) Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 147, 148.

(25) *La même.*

(26) Thuan., *lib. LXIII, pag.* 187.

Digitized by Google

autres chambres, et leur fit voir par plusieurs raisons le péril qu'il y avait à commettre à un petit nombre de personnes la décision de ce qui avait été demandé par tous les trois ordres du royaume ; que quand même les commissaires qu'on nommerait seraient à l'épreuve de la corruption, la présence du roi pourrait les intimider, les brigues et les instances des courtisans pourraient les séduire. On lui répondit, il répliqua, et enfin il gagna sa cause par la fermeté avec laquelle il fit entendre que le tiers état s'opposerait aux députations. Henri III fut fort fâché de cela, et en voulut du mal à Bodin. *Itaque rex Bodinum, quem unicè diligebat, et ob raram eruditionem ac multam variarum rerum experientiam, dum cibum caperet, libenter audiebat, ab eo tempore non tam benigno vultu dignatus est, quòd ordinibus prioris sententiæ mutandæ auctor extitisset, et eâ in re quantum ad circumagenda ordinum ingenia momenti haberet, minùs grato regi experimento docuisset* (27). Ce prince fit représenter aux états la nécessité où il était d'aliéner une partie de son domaine : *Necessitate, quæ potentissimum telum est, urgente, id licere contenderet, quippè cùm constet salutem populi supremam legem esse debere* (28) ; mais ils rejetèrent cette proposition : et ce fut Bodin qui les y détermina principalement ; car les plus considérables députés, corrompus par des promesses, chancelaient déjà. *Pessimum de domanio affectatæ necessitatis obtentu alienando commentum, Bodino præcipuè auctore (nam præcipui jam promissis corrupti nutabant,) evanuit, quod, si locum tunc habuisset, sub principe profuso, miserè dilapidatum fuisset* (29). Le même Bodin résista courageusement aux cabales des partisans de MM. de Guise, qui voulaient faire conclure la guerre contre les huguenots (30). Inférons de ceci que M. de Mézerai se trompe, quand il assure que le roi loua les oppositions de Bodin à l'aliénation du domaine. Il confond deux choses qu'il aurait dû distinguer. La conduite de Bodin fut approuvée au conseil du roi, quand quelques villes se plaignirent de ce qu'il avait combattu la proposition de ne point souffrir deux religions dans le royaume. *Homines à factiosis subornati venerunt, qui Bodinum contra mandata sua intercessisse dicerent, quibus in consistorio regio auditis nihilominùs pronunciatum est, Bodinum nihil nisi rectè fecisse* (31). Cela fut antérieur aux deux affaires dont M. de Thou vient de nous parler, et qui firent perdre à Bodin les bonnes grâces de Henri III. Remarquons aussi une contradiction de M. de Thou. Il dit dans la page 183, que Bodin ayant aperçu que ses remontrances contre les complots de ceux qui voulaient enfreindre les édits de pacification seraient inutiles, s'abstint de parler sur cette matière. *Cùm videret homo futuri providus, conjuratione factâ eò animos inclinare, et fatali regis ac consiliariorum ejus cœcitate effici, ut ab illis, qui prohibere poterant, præposterâ prudentiâ in eâ re dissimularetur, hujusmodi publicis sibi perniciosis et in publicum nihil profuturis admonitionibus deinceps abstinuit* (32). Mais dans la page 188, il nous apprend que ce même jurisconsulte s'opposa vigoureusement à la faction de MM. de Guise, lors même que les cahiers des états ayant été présentés au roi, il semblait que la commission des députés était expirée. L'opposition roulait sur le dessein de renouveler la guerre contre ceux de la religion. Les partisans du duc de Guise avaient gagné le clergé et la noblesse : ces deux corps formaient souvent des conventicules pour éloigner les propositions de paix. Bodin, qui, à cause que les députés de Paris étaient absens, se voyait alors à la tête du tiers état, s'opposa avec beaucoup de courage à ces pratiques (33) ; et quand on lui dit que la chose avait été ainsi résolue dans les états et que l'assemblée n'avait plus d'autorité, « Vous êtes donc des rebelles, leur répondit-il hardiment, « puisque » vous reconnaissez que votre dé» putation est finie, et que vous » ne laissez pas de vous assembler ; » mais je suis d'un autre avis : nous » pouvons encore présenter au roi

(27) *Idem, ibid.*
(28) *Idem, Ibidem.*
(29) *Idem, ibidem, pag.* 188, *col.* 1.
(30) *Idem, ibidem, col.* 2.

(31) *Idem, ibidem, pag.* 183.
(32) *Idem, ibidem.*
(33) *Summâ fiduciâ intercessu*, ibid., *p.* 188.

» une requête : les assemblées où » l'on traitait de la paix à Rome pou» vaient être moins solennelles que » celles où il s'agissait de commencer » une guerre .» *Et cùm illi ita in comitiis conventum dicerent, et postulatis semel regi oblatis nullas ordinum partes esse, quippè extinctis mandatis, audacter respondit, in perduellionis crimen ipsos incurrere, qui cùm potestatem agendi vel propriâ confessione non habeant, tamen quotidiè conventicula celebrent : verùm se aliter censere, et licere adhuc regi supplicare. Nam ut, etc.* (34). Il était nécessaire que je fisse voir la contradiction de M. de Thou : il avait diminué notablement, et sans sujet, l'honneur de Bodin.

(K) *Il fut procureur du roi d'une commission pour les forêts de Normandie.*] « Maître Jean Bodin, avo» cat au parlement de Paris, persua» da au roi Charles IX, que le droit » de Tiers et Danger était un droit » général sur tous les bois de Nor» mandie, et se chargea des soins de » cette recherche, en qualité de pro» cureur de la réformation. Il n'y » eut presque point de famille dans la » province qu'il n'attaquât. Il in» struisit, comme il le dit lui-même » dans ses écrits, jusqu'à quatre cents » procès ; et il poussa l'affaire jus» qu'au point qu'il ne manquait plus » à l'exécution de son dessein, que la » dépossession actuelle de tous ceux » qui avaient des bois. Toute la Nor» mandie fut émue de son entre» prise. Le parlement s'assembla plu» sieurs fois sur ce sujet. Il nomma » des députés, et la noblesse suivit » son exemple. Enfin, le roi fut tou» ché de leurs plaintes, et convaincu » par les raisons qui lui furent re» présentées. Et, pour finir cette re» cherche, qui avait duré plusieurs » années, il fit un édit en l'année » 1571, par lequel il ordonna l'alié» nation des droits de Tiers et Dan» ger qui lui appartenaient sur les » bois de Normandie. Et, par ce mê» me édit, il reconnut que ces bois » étaient en petit nombre, et que le » revenu qu'il en tirait n'était pas » considérable. Bodin, qui ne se pou» vait rendre, s'opposa à l'enregis» trement. Mais le roi donna une dé» claration, par laquelle, sans avoir » égard à son opposition et à ses pro» testations qu'il déclara nulles, il » ordonna qu'il serait passé outre à » l'exécution (35). » Ce passage m'a paru digne d'être rapporté tout entier, 1°. parce qu'il contient un fait curieux et peu connu ; 2°. parce qu'il est propre à faire connaître le naturel de Bodin, je veux dire son ardeur, son activité, sa vigilance et sa fermeté. Il va nous dire lui-même quelques circonstances de sa procédure, qui confirmeront la chose. *Et me souvient que le roi Charles IX, ayant décerné ses lettres patentes l'an M. D. LXX pour la réformation générale des eaux et forêts de Normandie, qui tirait après soi la connaissance du plus beau de son domaine, les présidents et conseillers du parlement de Rouen furent interdits d'en connaître : et combien qu'ils eussent remué ciel et terre pour empêcher l'interdiction, si est-ce qu'enfin ils l'accordèrent après que je leur eus présenté les jussions réitérées, et que je tenais en procès vingt-deux conseillers, et le premier président à partie, pour les cas résultans de la commission : et tout le corps de la ville de Rouen, pour les droits qu'ils prétendaient contre le roi, et que c'était la cause pour laquelle j'avais obtenu l'interdiction* (36).

(L) *Il avait été de la religion : cependant, en 1589, il persuada aux habitans de Laon de se déclarer pour le duc de Maine.*] M. Ménage dit qu'il a su le protestantisme de Bodin par *une de ses lettres à Jean Bautru des Matras, avocat célèbre du parlement de Paris* (37). M. Colomiés a publié une partie de cette lettre dans sa *Gallia Orientalis* (38). Il est clair comme le jour que c'est la lettre d'un bon huguenot. Elle n'est point datée : on y peut connaître seulement qu'elle fut écrite après la première guerre

(34) Thuan., *lib. LXIII*, *pag.* 188.

(35) Gréard, Défenses pour les particuliers qui possèdent des bois en Normandie, contre la prétention des Droits de Tiers et Danger, *cité par* Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 146, 147.

(36) Bodin, de la République, *liv. III*, *chap. II*, *pag.* 381. *Voyez-le aussi au chap. VI du livre VI*, *pag.* 1031.

(37) Ménage, sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 147.

(38) *Pag.* 76 *et seqq.*

Digitized by Google

civile; j'entends celle qui fut terminée au mois de mars 1563. M. de Thou raconte que la ligue ayant envoyé à Laon l'ordre de ne plus reconnaître le roi Henri III, Bodin, qui avait été autrefois de la religion, et qui depuis n'en avait jamais été guère éloigné, loua la conduite de la ligue, et par le conseil de l'évêque harangua le peuple, et dissipa les scrupules et les craintes des habitans (39). Il n'épargna point au roi les noms de perfide et d'hypocrite, ni les mauvais augures. *C'est*, disait-il, *le roi* LXIII[e]. *de France : il sera le dernier, comme l'an climatérique* LXIII *est ordinairement le dernier de la vie humaine.* C'est ainsi qu'il poussa la ville de Laon à s'associer avec les ligueurs: il écrivit sur ce sujet (40) une lettre qui fut imprimée (41). Voilà comment les Nicodémites font quelquefois plus de mal qu'un ennemi déclaré. Ils savent qu'ils sont suspects : cela fait que, dans la crainte d'être perdus sans ressource, s'ils n'effacent les soupçons, ils témoignent plus de zèle pour le parti qui prévaut, que ceux qui ont déjà donné assez de preuves de ce même zèle. Notez bien ces paroles de M. de Thou, *videri regem huic regno Francico fatalem, et ultimum ex eâ familiâ fore.* Que voulait dire Bodin par ce présage ? Prétendait-il qu'Henri III serait le dernier roi de la branche de Valois? Il ne fallait pas être grand prophète pour deviner cela à l'égard d'un prince qui était le seul de reste de cette branche, et qui était marié à une jeune femme stérile. Prétendait-il qu'aucun prince de la troisième race ne monterait sur le trône après Henri III? En ce cas, l'événement l'a démenti. Cependant M. de Thou fait un grand cas des prédictions de Bodin. « Il répara cette faute (42) par » l'admirable prédiction qu'il fit de » l'issue inespérée de ces troubles : » car quoiqu'il n'y eût point d'apparence de paix, il publia par avance l'année et le mois qu'elle devait » être conclue, et l'événement fut conforme à ce qu'il avait prédit (43). »

(M) *Il mourut..... en 1596..... dans la soixante-septième année.*] Il témoigne dans son testament, daté du 7 de juin 1596, qu'il passe l'âge de soixante-six ans (44). Cela réfute ceux qui disent qu'il mourut l'an 1585 (45), et ceux qui assurent qu'il vécut plus de soixante-dix ans (46), ou qu'il n'en vécut que cinquante-cinq (47). Notez que l'épître dédicatoire de son *Universæ Naturæ Theatrum* est datée de Laon, le 25 de février 1596. Cela est un peu mortifiant pour ceux qui mettent sa mort à l'année 1585.

(N) *Il y a autant d'hyperbole dans les louanges que Gabriel Naudé lui a données,....... que d'injustice dans le mépris que Cujas, Scaliger, et quelques autres lui ont témoigné.*] Voici le jugement que Naudé faisait de Bodin dans un ouvrage qu'il publia en 1625. *Ce premier homme de la France, Jean Bodin....., après avoir par une merveilleuse vivacité d'esprit, accompagnée d'un jugement solide, traité toutes les choses divines, naturelles et civiles, se fût peut-être méconnu pour homme, et eût été pris infailliblement de nous pour quelque intelligence, s'il n'eût laissé des marques et vestiges de son humanité dans cette Démonomanie, qui a été fort bien jugée par le défunt sérénissime roi de la Grande-Bretagne*, majori collecta studio quàm scripta judicio (*1) : *ce qui peut être arrivé parce que ce grand esprit, qui entendait fort bien la langue sainte, s'est amusé plus qu'il n'était à propos à la doctrine des rabbins et thalmudistes*, quibus, *comme remarque le jésuite Possevin* (*2), hoc libro tam videtur addictus, ut ad eos sæpiùs recurrat quàm ad Evangelium (48). Naudé publia en 1627

(39) Thuan., *lib. XCIV*, *pag.* 262, *ad ann.* 1589.

(40) *Au président Brisson.*

(41) Thuan., *lib. XCIV*, *pag.* 262.

(42) *C'est celle d'avoir dit beaucoup de choses injurieuses au roi Henri III et au roi de Navarre.*

(43) Thuan., *lib. CXVII*, *pag.* 771, *cité par* Teissier, Addit., *tom. II*, *pag.* 247.

(44) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 147.

(45) Moréri, Hofman, Bucholcer, *in* Indice chronol., *pag.* 682; Paul Freher, *in* Theatro, *pag.* 895; Saldenus, *in* Ot. theol., *pag.* 767, (*où il ignore que notre* Bodin *soit l'auteur des Dialogues* de Abditis rerum sublimium Arcanis,) *sont de ceux-là.*

(46) Thuan., *lib CXVII*, *pag.* 771.

(47) Ménard, *cité par* Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 147.

(*1) *In libro* de Strigilib.

(*2) *In* Judicio libr. Bodini.

(48) Naudé, Apolog. des grands Hommes, *chap. VII*, *pag.* 127.

Digitized by Google

son *Avis pour dresser une bibliothèque*; et observa que, s'il est question de la République de Bodin, il faut *inférer qu'on la doit prendre, parce que l'auteur a été des plus fameux et renommés de son siècle, et qui a le premier entre les modernes traité de ce sujet, que la matière en est grandement nécessaire et recherchée au temps où nous sommes, que le livre est commun, traduit en plusieurs langues, et imprimé presque tous les cinq ou six ans* (49). Joignez à cela ce qu'il disait à M. Ménage (50), et ce qu'il a publié dans sa Bibliographie politique (51), où il ne paraît pas être de sang-froid en louant Bodin, mais plutôt saisi du plus violent enthousiasme qui ait fait voler jusqu'aux nues les hyperboles des poëtes. Comme c'est un livre aisé à trouver, et que le passage qui concerne notre Bodin contient plusieurs lignes, j'y renvoie mon lecteur, et n'en copierai rien.

Parlons du mépris de Cujas *. On apprend par une lettre de Bongars que Cujas ayant ouï dire qu'il avait été censuré dans la République de Bodin, et n'ayant pu trouver cet ouvrage chez les libraires, l'emprunta de Bongars (52), et déclama quelques jours après contre Bodin pendant plus de deux heures. Cette leçon de Cujas fut envoyée à Bodin, et l'obligea de mettre au-devant de la seconde édition de sa République une épître latine où il maltraita Cujas. Il profita des remarques de celui-ci; car il effaça dans cette seconde édition toutes les choses que Cujas avait censurées, *eorum quæ Cujacius notaverat in istâ alterâ editione nec volam reliquit nec vestigium* (53). Cujas répondit dans le chapitre XXXVIII du livre VIII de ses Observations, et se servit de l'anagramme *Andius sine bono*, pour désigner son antagoniste. Voyez M. Ménage, qui observe outre cela que Bodin avait maltraité Cujas sans le nommer, dans ces paroles de la préface de sa Méthode de l'Histoire: *Hostium aspectum ferre non magis possunt, quàm is qui in scholis Biturigum tantâ cum gloriâ florebat: id est, strabo inter cæcos acutissimè cernebat. Cùm in forum venisset, de levissimâ quæstione consultus obmutuit: non sine acerbâ Riandi reprehensione* (54). Notez en passant que Moréri, et plusieurs autres, qui disent que Bodin fut nommé *Andius sine bono*, à cause de sa pauvreté, se trompent. Cujas, dans cette anagramme, ne faisait aucune allusion à la fortune de Bodin, il considérait seulement les dispositions de l'âme. Quelqu'un débite que la reine Élisabeth employa cette expression en parlant à notre Bodin; et il cite Burgoldensis (55). Il se trompe dans sa citation; car ce Burgoldensis dit seulement que cette reine l'appela Badin. *Homo iste sine bono, sive* Badin (*uti illum Elizabetha Angl. regina appellavit*), *licitum esse putat suorum popularium dignitatem honesto mendacio tueri in suâ Methodo Histor. c.* 4 (56). Un autre prétend que la manière peu avantageuse dont Bodin a parlé des femmes au chapitre V du VI^e. livre de la République, lui attira « *une raillerie fort piquante....*
» *La reine Élisabeth, qui en faisait*
» *d'ailleurs pourtant assez de cas, prit*
» *plaisir à le faire passer exprès en*
» *Angleterre, pour le renvoyer froidement avec ces mots*: Bodin, apprenez en me voyant que vous n'êtes qu'un badin (57). » Un docteur de Louvain remarque que lorsque Bodin était à Londres, pour négocier le mariage de son maître Hercule, duc

(49) Naudé, Avis pour dresser une bibliothèque, *pag.* 96.

(50) *Ci-dessus, citation* (9).

(51) *Pag.* 513 *et seq. in edit. Rotterodam.*, *ann.* 1692, *in*-4°.

* Joly reproche à Bayle de n'avoir pas bien détaillé la dispute de Bodin avec Cujas, en comparaison de qui Bodin *n'est qu'un aventurier.* Joly donne à ce sujet quelques explications et finit ses remarques par traiter de la religion de Bodin. C'était un hérétique, dit-il, qui n'avait échappé au massacre de la Saint-Barthélemi qu'en se jetant du haut d'une fenêtre. « Personne n'ignore, ajoute-t-il, que Bodin a été » accusé de judaïsme; ce fait est éclairci dans » les *Mélanges de Chapelain*, depuis la page » 167 jusqu'à la page 180. » Les pièces qu'on trouve dans ces *Mélanges* consistent en trois lettres de Chapelain et deux de H. Conringius.

(52) *Ce fut en* 1576. Bongars *était venu d'Allemagne depuis peu, pour étudier en droit sous* Cujas.

(53) *Tiré de la* Lettre de Bongars à Conrad Rittershusius, *que* Colomiés *a publiée dans sa* Gallia Orientalis.

(54) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 144.

(55) Dieman., de Naturalismo, *pag.* 2.

(56) Burgold., Notitia Rerum Imperii Romano-Germanici, *part. I*, *pag.* 33.

(57) Ancillon, Mélange critique, *tom. II*, *pag.* 5.

d'Alençon (58), la reine avait accoutumé de l'appeler maître Jean Badin : *Pro Bodino solebat eum regina magistrum Joannem Badinum appellare* (59). Rien n'empêche de croire qu'elle n'ait parlé ainsi ; car la cour alors n'était guère moins dans le goût des pointes que le peuple ; mais il est faux que cette princesse ait fait venir tout exprès cet écrivain, afin de le mortifier par cette turlupinade. Il fut à Londres à la suite du duc d'Alençon, son maître. Il y fut aussi en qualité d'envoyé de ce même duc.

Ce que Scaliger disait de Bodin était bien désobligeant. *Bodinus patrem Jul. Scaligerum falsò ignorantiæ matheseos arguit, ipse indoctissimus valdèque jejunus, cùm quicquid à multis annis doctrinæ consequutus est, transcripserit ex aliorum laboribus, imò et ex meo libello in Varronem de linguâ latinâ, cujus paginas integras suas fecit fur impudentissimus, et in unum velut chaos congessit, plurima scribens quæ ipse non intelligit. Denique librum de Methodo legendæ Historiæ inscripsit, in quo nihil minùs quàm eâ de re tractat, ut titulo suo nullo modo respondeat oratio, quod quidem Verrius Flaccus notavit in Originibus Catonis quæ nihil minùs inquirunt quàm Italiæ Origines. Porrò, si quis velit in illum scribere*, je lui dresserai tout son fait : *neque enim mihi honoris loco ducam aliquid proferre quod meo nomine circunferatur* (60). Vous voyez qu'il le nomme très-ignorant, et qu'il tiendrait à déshonneur de le réfuter. Quelle arrogance ! et qu'elle sied mal aux gens de lettres, quoiqu'elle soit fort commune parmi eux ! Appelons de ce jugement de Scaliger à celui de M. de Thou ; et si nous voulons disputer à Jean Bodin la qualité d'écrivain exact et judicieux, laissons-lui sans controverse un grand génie, un vaste savoir, une mémoire et une lecture prodigieuses. Les ouvrages d'où il a tiré sa gloire n'ont pas eu besoin des emprunts d'un commentaire sur Varron. Ils n'étaient pas d'une espèce à tirer de là quelque éclat ; et il y a lieu de croire que Scaliger et Cujas n'eussent pas été capables de produire ce qu'il fit avec tant de force aux états de Blois.

(O) *Possevin n'est pas le seul qui l'accuse d'avoir écrit bien des choses .... contraires à la religion.*] Alléguons d'abord son panégyriste Naudé, qui observe que ceux qui ont écrit contre la République de Bodin n'ont été que des pygmées attaquant Hercule ; de sorte que cet auteur, hors de crainte de ce côté-là, ne doit redouter que les censures de l'Église. *Scio equidem, Fabium Albergatum hominem Italum, et Serrium, ac Augerium Ferrerium, Gallos* (61), *magnis conatibus, et libris ad id consequendum editis, periculum illi ac ruinam intentâsse : sed eventus docuit eundem fuisse istius pugnæ eventum, quem Pygmæorum cum Hercule : ut non jam ad miniatas alicujus Attici aut Hyperattici ceras trepidare debeat, sed ad Ecclesiæ solius judicium ; cujus censuris quoniam vehementiùs urgetur, quàm inimicorum argumentis, hinc est, quòd ipsius libri evolvi minimè debeant, nisi obtentâ priùs et hunc et quoslibet auctores politicos legendi facultate* (62). Un peu plus bas, il le blâme d'avoir trop commis les intérêts de la vraie foi, et il approuve à cet égard-là les plaintes de Possevin. *Quibus* (quæstionibus) *certè compescendis dirigendisque ad finem religionis christianæ præceptis ac instituto consentaneum, sanè haud necesse erit, diversas inter se religiones committere ; quemadmodum non sine dispendio veræ pietatis superioribus annis fecêre, Petrus de Alliaco cardinalis et episcopus Cameracensis, in opusculo quodam astrologico de tribus sectis; Hieronymus Cardanus in libris suis de Subtilitate, et Joannes Bodinus, composito, sed nondum edito (atque utinam nunquàm edatur !) de rerum sublimium arcanis ingenti volumine ; quod equidem, jesuitam Possevinum non perperam de ipso judicium tulisse, ar-*

(58) *M.* Crenius, Animadv., *part. I, pag.* 93, *n'a pas raison de critiquer ce nom et ce titre.*

(59) Libert. Fromond. Meteorolog., *lib. V, cap. I, art. IV, pag.* 240.

(60) Scaligerana prima, *pag.* 30, 31.

(61) *Notez que* Bodin, *au commencement de* l'Apologie de René Herpin, *fait mention, non-seulement d'un* Ostatus Vasco, (*c'est celui que M.* Ménage, *ci-dessus, citation* (9), *nomme* Pierre l'Hostail,) *mais aussi d'un* Andreas Frankebergerus Saxo, *qui avaient écrit contre sa* République.

(62) Naudæus, Bibliogr. Polit., *pag.* 23, 24.

Digitized by Google

gumento esse potest validissimo certè manifestissimoque (63). L'auteur du livre *de Justâ reip. Christianæ in reges impios et hæreticos auctoritate* accuse Bodin d'indifférence sur le chapitre de la religion, et de n'être pas contraire aux protestans. *Unius viri indifferentis, et protestantibus non iniqui, testimonio comparationem hanc transigam* (64). Le jésuite Martin del Rio soutient que la Démonomanie de Bodin est pleine d'erreurs, et que dans l'édition même d'Anvers, que l'on donna comme corrigée, il reste beaucoup de choses dangereuses, et qui marquent la religion amphibie de l'auteur. *Manent multa noxia, et quæ ambiguam auctoris fidem satis contestantur, nocereque legentibus possunt* (65) C'est pourquoi, ajoute-t-il, cet ouvrage-là a été justement mis par l'inquisition de Rome dans le catalogue des livres défendus. Il promet de faire voir que le *Theatrum universæ Naturæ* du même auteur contient des dogmes si contraires à la théologie, que, pour le moins, on peut les qualifier erronés et entièrement téméraires. Notons que l'ouvrage de la République eut le même sort à Rome que celui de la Démonomanie, quoique l'on eût inséré dans la traduction italienne certaines choses que des amis officieux jugèrent capables de conserver à Bodin la réputation de bon catholique (66). Sa Méthode de l'Histoire, et son Théâtre de la Nature n'eurent pas un meilleur sort auprès des inquisiteurs. Voici quelque chose de terrible : *Ceux qui montent en chaire ici font des contes, déclament contre Bodin tout un sermon, et le déchirent, sans se souvenir que le vilain a été de la ligue, et est mort juif, sans parler de Jesus-Christ par les dernières paroles que j'ai en vers de lui* (67). Voilà ce qu'on trouve dans une lettre de Jacques Gillot à Scaliger, datée de Paris le 9 de février 1607. Ce que M. Diecman a trouvé dans un manuscrit, et qu'il a inséré dans son ouvrage *de Naturalismo*, est encore plus terrible. *Naudæus in ἀποσπασματίῳ Gallico ex MScto laudati Patini mecum benevolè à Viro Nob. communicato, de hoc opere*, « C'est un livre bien » fait, *inquit*, mais fort dangereux ; » parce qu'il se moque de toutes les » religions, et enfin conclut qu'il » n'y en a point. Aussi n'en avait- » il point lui-même : il mourut com- » me un chien, *sine ullo sensu pie-* » *tatis*, n'étant ni juif, ni chrétien, » ni turc. *Alius ἀδέσποτος itidem in* » *MSC. Patini* : Bodin était un étran- » ge compagnon en fait de religion. » Il mourut de la peste, à Laon, en » 1596, assez vieil, et ne dit pas un » mot de Jésus-Christ (68). » Je ne sais si ceux qui prêchaient contre Bodin dans les chaires de Paris, l'an 1607, avaient ouï dire quelque chose des dispositions qu'il témoigna en mourant, ou des doctrines pernicieuses de l'*Heptaplomères*. Scaliger ne pouvait comprendre d'où venait leur déchaînement. *Illud velim ex te scire*, écrivait-il à Charles Labbé, vers la fin du mois de février 1607, *quare pontificii tam acerbè quotidiè in Bodinum declament. Certè quod mancipium ambitionis fuerit, propterea odio illis esse eum non crediderim. Aliam subesse causam necesse est, quam ex te scire velim. Hujus igitur tam inopinati odii causam, et quare hominem pridem mortuum canes ex tumulo eruant, neque ejus manes quiescere sinant, à vobis expecto* (69). Il ne faut pas oublier qu'aussitôt que la République de Bodin eut paru, il y eut des prédicateurs qui déclamèrent contre lui. Lisez sa lettre latine du 13 de mars 1581, au commencement de l'Apologie de René Herpin. Vous verrez qu'il y remarque deux choses : l'une, que de Serres, qui avait publié contre lui un million d'injures, en avait été châtié sévèrement ; l'autre, qu'encore que ceux qui médisent de quelqu'un en chaire soient aussi coupables que ceux qui l'offensent par écrit, il y a néanmoins des prédicateurs qui ternissent impunément sa réputation et celle de plusieurs autres gens de

(63) Naudæus, Bibliogr. Polit., *pag.* 33.

(64) G. Guillelmus Rossæus, de justâ Reip. Auctorit., *cap. IV*, *num.* 3, *pag.* 194, *edit. Antverp.*, *ann.* 1592.

(65) Del Rio, Disq. magic., *lib. I*, *cap. III*, *pag.* 23.

(66) Loescher, de Latrocinio in Script. publ., *pag.* 41, *apud* Diecmannum, de Naturalismo, *pag.* 4.

(67) Épîtres françaises écrites à Scaliger, *pag.* 439.

(68) Diecmannus, de Naturalismo, *pag.* 12.

(69) *Voyez la* Gallia Orientalis *de* Colomiès, *pag.* 86.

Digitized by Google

bien. *Serranus ille* *, *qui inaudito genere scribendi, ac probris inusitatis libellum complevit, ipsius principis jussu pœnas graviores dedit, quàm optare potuissem. Ac tametsi eodem scelere obligantur, qui publicis in concionibus nomen cujusquam læserunt, videmus tamen legibus solutos, non modò meam, sed etiam optimi cujusque existimationem impunè violare, qui prudenter ferendum putat, quod auferri non potest* (70).

Mais il n'y eut personne parmi les catholiques romains qui témoignât plus de chaleur contre ce jurisconsulte que le jésuite Possevin. Voyez avec quelle envie de censurer il épluche la Méthode de l'Histoire, et avec quels tours de sophiste il empoisonne des propositions qui peuvent avoir un bon sens. Son grand grief est que Bodin parle de Luther, de Calvin, et de Mélanchthon en termes honnêtes; et qu'il voudrait que l'on mît des bornes à la puissance papale (71). Voyez surtout le petit livre où Possevin a donné son jugement *de quatuor Scriptoribus, Philippo la Nua, Jo. Bodino, Philippo Mornæo, et Nic. Machiavello* (72). Il a prétendu *que les ouvrages de Bodin étaient remplis d'un très-grand nombre d'erreurs, d'hérésies et d'impiétés* (73).

Les protestans n'ont point gardé le silence sur les erreurs de cet écrivain; car, pour ne rien dire de Grotius, qui déclare que Bodin avait fait de grandes brèches à sa foi par ses habitudes avec les juifs (74), nous pouvons citer Méric Casaubon, qui avoue qu'il ne sait que croire de la religion de ce personnage, s'il se doit compter, ou parmi les catholiques, ou parmi les protestans (75). Le ministre luthérien qui m'apprend cela étend beaucoup plus ses doutes, et paraît fort disposé à croire qu'enfin cet auteur se dépouilla de tout sentiment de christianisme (76). Il s'attache particulièrement à le convaincre d'avoir tout réduit à la religion naturelle. Un autre docteur luthérien a remarqué qu'il y a dans les discours physiques de Jean Bodin plusieurs choses qui doivent être en abomination aux chrétiens (77). Il observe aussi qu'on les débite sous le personnage de Théodore, et qu'un autre personnage, sous le nom de Mystagogue, répond assez froidement : *Il ne faut rien prononcer à la légère sur des sujets si difficiles, De rebus tam arduis nil temerè esse affirmandum.* Je trouve en effet que le Mystagogue de Bodin, à la page 222 du Théâtre de la Nature, édition de Hanaw, en 1605, emploie cette réponse : *De rebus tam arduis, et à communi sensu remotis, nec temerè quicquam affirmare, nec leviter cuiquam assentiri velim : mihi satis est certissimis argumentis et ad assentiendum necessariis demonstravisse cometas non esse incendia ab exhalationibus concepta.* Cette réponse se rapporte à un sentiment fort étrange que Bodin venait d'exposer sous le nom de Théodore : c'est que les comètes sont des esprits qui, ayant vécu sur la terre pendant des siècles innombrables, et étant enfin parvenus au voisinage de la mort, célèbrent leur dernier triomphe, ou sont rappelés au firmament comme des étoiles brillantes. Cela est suivi de famine et de peste, etc., parce que les villes et les peuples perdent les gouverneurs et les chefs qui apaisaient le courroux de Dieu. Il est nécessaire que je mette ici ses parole. *Democriti sententia in mentem mihi recurrit, ut existimem cometas esse illustrium virorum mentes, quæ posteaquàm innumerabilibus seculis viguerunt in terris, tandem obituræ, ut omnia quæ oriuntur occasum minantur, extremos peragunt triumphos, aut in cœlum stellatum quasi splendida sydera revocantur : ac propterea sequuntur fames, morbi populares, civilia bella, quasi civitates ac populi ducibus illis optimis et gubernatoribus, qui divinos*

* Voyez ma note sur le texte, pag. 507.

(70) Apologie de Réné Herpin, *folio 2 verso.*

(71) Possevin., *in* Biblioth. Selectâ, *lib. XVI*, *cap. IX*, *pag.* 269, 270, *tom. II.*

(72) *Il fut imprimé à Rome, l'an* 1592, *et à Lyon, l'an* 1593.

(73) Teissier, Additions aux Éloges de M. de Thou, *tom. II*, *pag.* 248.

(74) Grotius, Epist. ad Cordesium, *apud* Colomes., *in* Galliâ Orientali, *pag.* 85.

(75) Meric. Casaub. *apud* Diecmann. de Naturalismo, *pag.* 5.

(76) Diecmann., de Naturalismo, *pag.* 6.

(77) Joh. Henricus Ursinus, *in* sancti Jeremiæ Virgâ vigilante et Ollâ succensâ, *pag.* 40, *apud* Th. Crenium, Animadv. Philolog. et Hist., *part. II*, *pag.* 176.

furores placabant, desererentur (78). Il est visible qu'il y a une faute à *illustrium virorum*, ou que Bodin donne à ces mots-là un sens tout particulier; car le sens ordinaire d'*hommes illustres* ne convient point à ce qui suit, c'est-à-dire, à ces siècles innombrables de vie passés sur la terre, que Bodin accorde aux esprits dont il fait mention. Disons donc qu'il veut parler des génies ou des anges, et qu'il suppose qu'ils sont sujets à la mort. Vossius, en rapportant ce passage, a sauté deux ou trois mots très-essentiels, *viguerunt in terris*. Il n'a pas laissé d'y trouver une impiété : *Ubi quod animas mori ait*, dit-il (79), *id si non aliud voluit dicere quàm verba videntur sonare, sanè impietate summâ non vacat. Tolerabilius quod ait heroum animas in sidera revocari.* Cette omission est dans l'édition dont je me sers, qui est celle d'Allemagne, *in*-4°. Elle est aussi dans celle d'Amsterdam, *in-folio*, en 1668; car M. Crenius, qui rapporte ce passage de Vossius (80), avec l'omission du *viguerunt in terris*, cite cette édition d'Amsterdam.

Finissons par des paroles de M. de Thou, qui nous apprennent que l'on crut que Jean Bodin était magicien : *Posteà, et Dæmonomaniam gallicè itidem scripsit, in quâ dum materiam ab aliis tantoperè agitatam adversùs Joannis Wieri plerumque sententiam, enucleatiùs retractat, magicæ rei ac vetitarum istiusmodi artium crimen minimè effugit* (81).

(P) *Il se déclara assez librement contre ceux qui soutenaient que l'autorité des monarques est illimitée.*] Il soutint que les monarques ne peuvent imposer des tributs sans le consentement du peuple; et qu'ils sont plus obligés à observer les lois de Dieu, et celles de la nature, que leurs sujets; et que les conventions qu'ils passent leur imposent la même obligation qu'aux sujets. Il dit que la plupart des jurisconsultes avaient enseigné le contraire, et qu'il fut le premier qui osa combattre l'opinion de ceux qui écrivirent sur les moyens d'étendre les droits du roi. Voici ses paroles : *Miror tamen esse qui putent unius potestati tribuere me plus aliquantum, quàm deceat fortem in republicâ civem : cùm alibi sæpè, tùm verò libro primo, capite octavo, nostræ Reipublicæ, eos ego qui de jure fisci ac regalibus amplificandis scripsêre, sententias primus omnium, et quidem periculosissimis temporibus refellere non dubitârim, quòd regibus infinitam supraque divinas et naturæ leges tribuerent potestatem : quid autem magis populare quàm quod scribere ausus sum, ne regibus quidem licere, sine summâ civium consensione, imperare tributa? Aut illud quanti est quod item tradidi, principes arctiori vinculo divinis ac naturæ legibus teneri, quàm qui sub imperium subjecti sunt? Illos etiam pactis conventis perindè ut alios cives obligari? Contra quam tamen omnes penè juris scientiæ magistri docuêre* (82). S'il n'avait fait que cela, il n'aurait pas offensé les esprits républicains; mais comme il soutint d'autre côté que les sujets ne pouvaient entreprendre de déposer un monarque légitime, qui gouvernait tyranniquement, il y eut beaucoup de personnes qui furent choquées de sa doctrine. Il nous apprend la raison qui le porta à soutenir ce sentiment : c'est qu'il voyait presque partout les peuples en guerre contre leurs princes : c'est qu'on répandait de toutes parts une infinité d'écrits qui, en soutenant qu'on peut déposer les rois, et régler la succession des couronnes comme il plaît aux peuples, n'étaient propres qu'à ébranler tous les fondemens des sociétés. Il crut donc que son devoir l'appelait à s'opposer à des maximes qu'il jugeait si pernicieuses. *Sed cùm viderem ubique subditos in principes armari, libros etiam, veluti faces ad rerum publicarum incendia, palàm proferri, quibus docemur principes divinitùs hominum generi tributos, tyrannidis objectâ specie de imperio deturbare, reges item non à stirpe, sed à populi arbitrio peti oportere : easque disciplinas, non solùm hujus imperii, verùm etiam rerum omnium*

(78) Bodin., *in* Theatro Naturæ, *lib. II*, *pag.* 221, 222.

(79) Vossius, de Orig. et Prog. Idol., *lib. III*, *cap. IX*, *pag.* 774.

(80) Crenii Animadv. Philolog. et Histor., *part. II*, *pag.* 175.

(81) Thuan., *lib. CXVII*, *pag.* 721.

(82) Bodin., Epist. ad Vidum Fabrum, *in limine operis gallici de* Republicâ.

publicarum fundamenta labefactare : ego boni viri aut boni civis esse negavi suum principem quantumvis tyrannum ullâ ratione violare : hanc denique ultionem immortali Deo aliisque principibus relinqui oportere : idque cùm divinis et humanis legibus ac testimoniis, tùm etiam rationibus ad assentiendum necessariis confirmavi (83). Notez qu'ayant voulu dire que les protestans avaient bonne part à cette espèce d'écrits-là, il le fait d'une manière fort modérée, et en disculpant Luther et Calvin. Voici ses paroles : « De répondre aux objections » et argumens frivoles de ceux qui » tiennent le contraire, ce serait » temps perdu : mais tout ainsi que » celui qui doute s'il y a un Dieu mé» rite qu'on lui fasse sentir la peine » des lois, sans user d'argumens ; » aussi font ceux-là, qui ont révo» qué en doute une chose si claire, » voire publiée par livres imprimés, » que les sujets peuvent justement » prendre les armes contre leur prince » tyran, et le faire mourir en quel» que sorte que ce soit : combien » que leurs plus apparens et savans » théologiens (*[1]) tiennent qu'il n'est » jamais licite, non pas seulement » de tuer, ains de se rebeller contre » son prince souverain, si ce n'est » qu'il y eût mandement spécial de » Dieu, et indubitable ; comme » nous avons de Jéhu (*[2]), lequel fut » élu de Dieu, et sacré roi par le » prophète, avec mandement exprès » de faire mourir la race d'Achab » (84). » Il témoigne ailleurs assez de modération envers MM. de Genève, quoiqu'il crût avoir sujet de se plaindre de l'édition qui s'était faite de son ouvrage dans leur ville. Il ne descend pas dans le détail : il ne dit point, comme Possevin, que les Génevois changèrent beaucoup de choses dans cet ouvrage (85) ; il se tient dans une assez grande généralité. Vous allez vous en convaincre, si vous entendez le latin. *Alterum reprehensionis genus est eorum qui apud Genevates secundam editionem Reipublicæ nostræ promulgârunt : quam vel typis mandare, suisque civibus ad intuendum proponere minimè debuerant, vel auctorem à calumniâ vindicare : si meminissent legis illius quæ à S. P. Q. Genevate lata est nonis jun.* MD. LIX. *quâ sanctissimè vetitum est secundo capite, in eos scriptores invehi quos interpretêre. Quid autem à me scriptum est quod vel à privati cujusquam dignitate, vel ab illius reipublicæ majestate sit alienum ? At etiam laudavi quæ ab illis sunt laudabiliter instituta. Quæ verò reprehensione digna putârunt, abundè, ut nobis quidem videmur, et suo quisque loco et ordine refutavimus, cum eâ quâ decuit animi temperantiâ, quam in illius civitatis scriptoribus plerique populi desiderare solent* (86). Prenons garde qu'il fait une grande distinction entre les sujets d'un tyran d'administration, et les princes étrangers : car il désapprouve que les sujets prennent les armes pour se délivrer de la tyrannie ; mais il approuve que leurs voisins viennent les en délivrer. « Il y a bien » différence de dire que le tyran » peut être licitement tué par un » prince étranger, ou par le sujet. » Et tout ainsi qu'il est très-beau et » convenable à qui que ce soit, de » défendre par voie de fait les biens, » l'honneur et la vie de ceux qui » sont injustement affligés, quand la » porte de justice est close ; ainsi que » fit Moïse, voyant battre et forcer » son frère, et qu'il n'y avait moyen » d'en avoir la raison : aussi est-ce » chose très-belle et magnifique à un » prince, de prendre les armes pour » venger tout un peuple injustement » opprimé par la cruauté d'un tyran, » comme fit le grand Hercule, qui » allait exterminant par tout le monde » ces monstres de tyrans, et pour ses » hauts exploits a été déifié : ainsi fit » Dion, Timoléon, Aratus, et autres » princes généreux, qui ont emporté » le titre de châtieurs et correcteurs » des tyrans (87). » Richeome fait bien des réflexions sur ce passage de Bodin,

(83) *Idem, ibid.*

(*[1]) Mart. Luth. Calvinus in Joannem, *et in* Instit., *cap. ultim.*, *lib. IV*, *sect.* XXXI.

(*[2]) IV^e. Reg., *cap. VI et X.*

(84) Bodin, de la République, *liv. II*, *chap. V*, *pag.* 305.

(85) *Genevates Bodinum reprehendentes in libris ejusdem de Republicâ pleraque immutârunt.* Possevinus, Biblioth., *tom. II*, *pag.* 269.

(86) Bodin, Epist. ad Vidum Fabrum.

(87) *Idem*, de Republicâ, *lib. II*, *cap. V*, *pag.* 306.

dans le chapitre XIII de son examen catégorique de l'Anti-Coton (88).

(Q) *On peut connaître dans l'une et dans l'autre de ses doctrines sur la puissance des monarques, qu'il avait à cœur le bien public.*] Il soutint la première, lorsqu'il vit que les flatteurs, ou les créatures d'Henri III, proposaient des choses d'où pouvaient naître de grands abus, à la charge et à l'oppression du peuple; et il soutint la seconde, lorsqu'il vit la France pleine de factions, et déchirée par des guerres civiles, qui firent éclore une infinité de manifestes et d'autres livres où l'on sapait les lois les plus essentielles et les plus fondamentales du gouvernement. On parlait, et l'on écrivait touchant le pouvoir des peuples aussi librement que si l'on eût vécu dans un état démocratique, et l'on travaillait à réduire en acte ce pouvoir-là : on machinait la translation de la couronne. On approuvait même les assassins qui, sous prétexte de tyrannie, attentent à la vie des monarques. Cela ne pouvait être suivi que des plus affreuses désolations. C'est pourquoi Bodin, en s'opposant à une telle licence, se montra très-affectionné au bien public. *Qui regias opes et honores popularibus commodis posthabui, idem scriptis ac sermonibus execratus sum eos qui tyrannidis specie suo principi manus afferre, deque regibus populi suffragio creandis rogationes promulgare, et è manibus legitimorum principum sceptra violenter extorquere conantur* (89). Il eut le malheur de démentir ses principes après la mort d'Henri III; car il entra dans le parti de la ligue : mais la chute d'un pécheur n'empêche pas que les bonnes actions qu'il avait faites ne soient bonnes.

(R) *On lui fit en Angleterre une réponse très-ingénieuse.*] « Bodin, » étant en Angleterre au voyage de » M. de Mompensier, se rendit odieux » aux Anglais, et indiscret aux Français, pour sa curiosité. Dînant en » la maison d'un seigneur du pays, » il se jeta sur les prétentions des » princes à la couronne d'Angleterre, » et dit qu'une princesse en était l'héritière présomptive, sinon qu'elle en » fût excluse, comme née hors le » pays (*), par une une loi dont il » n'avait jamais su l'auteur ni l'origine, et n'avait pu apprendre où » elle se trouverait. *Vous la trouverez*, répond le seigneur anglais, » *au dos de la Salique* : repartie, » qui mit à rouet ce discoureur, et » lui fit connaître qu'il n'était pas » beau aux étrangers d'éplucher les » secrets d'un état.» Voilà ce qu'on lit dans la page 82 du *Gallia Orientalis* de M. Colomiés. Il cite ces paroles comme tirées de la page 237 du II[e]. tome de l'histoire de Henri IV, composée par Pierre Matthieu. J'ai consulté mon édition (90), et j'y ai trouvé, non pas *Bodin étant en Angleterre au voyage de M. de Mompensier*; mais, *un homme docte qui avait suivi feu Monsieur au voyage d'Angleterre* (91). Je suis sûr que cet homme docte est notre Bodin; mais l'on aurait tort de dire qu'il alla en Angleterre avec M. de Mompensier : il y alla avec le duc d'Alençon qui, au temps de Pierre Matthieu, pouvait être qualifié *feu Monsieur*. M. Ménage ne s'accorde pas quant aux circonstances avec cet historien. *Le sujet*, dit-il (92), *du voyage du duc d'Alençon en Angleterre était son mariage avec la reine Élisabeth. Bodin, s'entretenant un jour de ce mariage avec un Anglais, cet Anglais lui dit que ce mariage ne se ferait point, les étrangers par une loi d'Angleterre étant exclus de la royauté d'Angleterre. Bodin, qui était très-informé de toutes les lois d'Angleterre, comme de celles de tous les autres royaumes, n'ayant point de connaissance de cette loi, demanda brusquement à l'Anglais, où elle se trouvait : à quoi l'Anglais lui répondit brusquement aussi, qu'elle se trouvait au dos de la loi Salique : ce qui depuis a passé parmi nous en proverbe. Je tiens cette particularité de M. du Puy*. Notez qu'il y a dans Pierre Matthieu deux citations, et que M. Colomiés n'en rapporte qu'une (93).

(88) Bodinus, de Republicâ, *lib. II, cap. V, pag.* 113 *et suivantes.*

(89) Bodini Epist. ad Vidum Fabrum.

(*) *Quiconque est né hors de l'Angleterre ne peut rien prétendre à la couronne. Voyez l'Hist.* de M. de Thou.

(90) *C'est celle de Genève, en* 1620, *in*-8°.

(91) Matthieu, Hist. de Henri IV, *à la II[e]. Narration du livre VI, pag.* 527.

(92) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 145.

(93) *L'autre est*, Voy. l'Ambassadeur de M. Hotman.

Digitized by Google

Bodin nous apprend, qu'il fut envoyé en Angleterre l'an 1581, par le duc d'Anjou, son maître (94), pendant la séance du parlement où l'on défendit de parler du successeur de la reine, sous peine de lèse-majesté; qu'il harangua la reine; et qu'il lui proposa l'adoption du roi d'Écosse, et puis un mariage. *Deindè Lenoxiæ principis connubio et arctissimâ fœderis conjunctione. Hæc mea fuit ad reginam oratio* (95).

(S) *Il ne fut jamais incommodé dans les voyages qu'il fit par mer.*] Il narre cela lui-même dans son Théâtre de la Nature. « Pourquoi est-ce, » *demande-t-il*, que la mer excite le » vomissement, et le flux de ventre?» Il répond que cela n'est pas général, et qu'il s'est trouvé sept fois sur l'Océan, et même qu'il y a essuyé une tempête furieuse, sans éprouver rien de semblable. *Id quidem insuetis navigare, nec tamen omnibus contingit: septies mari Oceano vectus, nihil tamen ejusmodi passus sum, etiamsi sævissimâ procellâ jactatus, ac ruptis velis extrema pericula subierim: vidi tamen qui sanguinem vomerent* (96). Il n'est pas nécessaire de rapporter la raison physique qu'il donne; mais le fait personnel qu'il nous apprend m'a paru digne d'être allégué. C'est une partie de son histoire.

(94) *Le même que le duc d'Alençon.*

(95) Bodin., de Repub., *lib. VI*, *pag.* 1132.

(96) Bodin., *in* Theatro Naturæ, *lib. II*, *pag.* 196, 197.

BOI, communément appelé IL SIRACUSANO, *le Syracusain*, a été un fameux joueur d'échecs qui fut fort considéré à la cour d'Espagne, sous le roi Philippe II. Il reçut de ce monarque plusieurs beaux présens. Il en reçut aussi beaucoup du pape Urbain VIII, et il ne tint qu'à lui d'en recevoir un bon évêché; car on le lui fit offrir* (*a*): mais il ne voulut pas être homme d'église. Ayant eu le malheur d'être pris par des corsaires, et de se voir réduit à l'esclavage, il trouva le moyen d'apprivoiser par son intelligence du jeu des échecs ces esprits turcs et farouches. Ils l'admirèrent là-dessus, le traitèrent humainement, et n'exigèrent de lui pour toute rançon que les leçons qu'il leur donna durant quelques mois sur ce jeu (*b*). Nous parlerons d'un autre excellent joueur d'échecs dans l'article GIOACHINO GRECO. Il eût été à souhaiter que ces deux grands maîtres nous eussent donné quelque traité régulier sur ce jeu; *mais nous n'avons que quelques fragmens de l'un, et des manières de jouer de l'autre, qui ne suffisent pas pour faire une étude dans les formes........ On en a pourtant recueilli ce qui s'est trouvé le plus propre à être mis à profit*, et l'on s'en est prévalu pour faire un livre sur cette matière (*c*) (A) *.

* Leclerc et Joly, contestent le fait de l'offre de l'évêché et de la cause qui l'aurait fait offrir.

(*a*) *Quel abus! et que voilà une belle porte pour entrer dans l'épiscopat.*

(*b*) *D'une* lettre *insérée dans le* Mercure Galant, *au mois d'août* 1688, *et au mois de décembre* 1693.

(*c*) Mercure Galant, *du mois de décembre* 1693, *pag.* 109.

* Joly croit que l'ouvrage de Boi *a été traduit avant que Bayle composât son Dictionnaire;* mais il n'en peut dire l'année, et n'en donne pas même le titre. Boi n'a pas place dans la *Bibliotheca sicula* de Mongitore.

(A) *On a recueilli de ses leçons et de celles de Gioachino Greco sur les échecs de quoi pour faire un livre sur cette matière.*] L'auteur que je cite en parle comme d'un ouvrage prêt à paraître. En joignant, dit-il (1), avec ce qu'on a recueilli de ces deux célèbres joueurs, les lumières qu'on a eues d'autre part, *et les observations qu'on a faites, soit en y jouant, soit en y*

(1) Lettre *insérée dans le* Mercure Galant *d'août* 1688 *et de décembre* 1693.

voulant jouer, il s'est composé de toute cette matière un corps régulier, qui contient la science pratique du jeu des échecs. Je vous apprends qu'on va le donner au public comme un ouvrage singulier, et unique dans son espèce, et dont le manuscrit, avant que de paraître au jour, a été long-temps entre les mains d'un des premiers joueurs d'échecs de France, qui a l'honneur d'y jouer avec son altesse royale monsieur le duc de Chartres.

BOISSARD (Jean-Jacques), né à Besançon l'an 1528, a composé plusieurs gros recueils qui servent à l'intelligence des antiquités romaines. Il leva lui-même le plan de tout ce qu'il put trouver d'anciens monumens en Italie, et il eut pour cette étude une passion incroyable. Ce qui lui arriva dans le jardin du cardinal Carpi le témoigne manifestement (A). Il eut dessein d'aller en Syrie; mais une fièvre violente, qui le saisit à Méthone, l'en empêcha. Il avait déjà satisfait sa curiosité d'antiquaire dans les îles de Corfou, de Céphalonie et de Zante, et dans la Morée; et, après sa guérison, il continua de visiter les lieux voisins de Méthone. Étant retourné en son pays, il fut gouverneur des fils d'Antoine de Vienne, baron de Clervant, et il voyagea avec eux en France, en Allemagne et en Italie. Il avait laissé chez sa sœur à Mombéliard les antiquités qu'il avait rassemblées avec tant de peine, et il eut le chagrin de les perdre presque toutes, lorsque les Lorrains ravagèrent la Franche-Comté. Il n'eut de reste que celles qu'il avait fait transporter à Metz avant l'invasion; mais comme on savait qu'il voulait donner au public un gros recueil sur cette belle partie de la littérature, on lui envoya de toutes parts plusieurs dessins et plusieurs crayons des vieux monumens. Il s'était établi à Metz, et il y mourut le 30 d'octobre 1602 (*a*). Les ouvrages qu'on a de lui sont estimés des antiquaires (B), et sont devenus fort rares. Il se mêlait de la poésie latine (C). Par un passage * que je citerai ailleurs (*b*), on apprendra qu'il fut au service du cardinal Caraffe.

(*a*) *Tiré de* Martinus Hankius, de Scriptorib. Rerum Romanarum, *tom. I, cap. LXXVI. Il dit qu'il a tiré cela en partie de deux* Lettres de Boissard, *qui sont à la tête de ses* Antiquités.

* Leduchat, à qui Bayle avait écrit le 5 janvier 1697 pour lui demander quelle était la religion de Boissard, conjecture que le passage que Bayle avait en vue, est celui qui se trouve à la pag. 621 de la seconde édition du *Mascurat* de Naudé. D'après ce passage on voit qu'à trente ans Boissard était encore catholique puisqu'à cet âge (en 1559), il était encore au service de Caraffa.

(*b*) *Dans l'une des remarques de l'article* Paul IV. [Cet article n'existe pas]

(A) *Il aimait avec passion l'étude des antiquités. Ce qui lui arriva dans le jardin du cardinal Carpi le prouve manifestement.*] Ce jardin était rempli d'anciens marbres, et situé au mont Quirinal. Boissard y entra un jour avec ses amis, et s'y égara tout exprès : il les laissa retourner chez eux, et se tint caché dans quelques allées. Il employa le reste du jour à copier des inscriptions, et à crayonner des monumens; et comme les portes du jardin furent fermées il passa la toute la nuit. Le lendemain matin, le cardinal le rencontrant occupé à ce travail ne pouvait comprendre de quelle manière un étranger était entré dans son jardin à une heure indue; mais quand il eut su pourquoi Boissard avait passé là toute la nuit, il donna ordre qu'on le fît bien déjeuner, et il lui permit de copier et de crayonner tout ce qui se trouverait de rare dans son palais (1).

(1) Martinus Hankius, de Rerum Romanarum Scriptoribus, *tom. I, cap. LXXVI*, pag. 257, 258.

(B) *Les ouvrages qu'on a de lui sont fort estimes des antiquaires.*] Ses *Antiquités Romaines*, divisées en six parties, font IV volumes *in-folio*. Elles contiennent plusieurs estampes, qui furent gravées, celles des deux premiers tomes par Théodore de Bry (2), et celles des autres volumes par les deux fils de ce Théodore (3). De plus, Boissard publia la *Vie de cent quatre-vingt-dix-huit personnes illustres*, avec leur taille-douce. Cet ouvrage est divisé en quatre parties *in-4°.*, qui furent imprimées à Francfort, la Ire. l'an 1597, la IIe. et la IIIe. l'an 1598, et la IVe. l'an 1599 (4). Son traité *de Divinatione et Magicis Præstigiis* fut imprimé après sa mort. Je laisse là ses *Emblèmes*, etc.

(C) *Il se mêlait de la poésie latine.*] Je n'ai point l'édition de Metz, en 1589, *in-8°.*, qui est dans le Catalogue d'Oxford : je n'ai que celle de Bâle, en 1574, *in-12*. Elle contient trois livres d'*Épigrammes*, trois livres d'*Élégies*, et trois livres de *Lettres*.

Si ces vers-là ne méritent point toutes les louanges que Borrichius leur donne, ils ne méritent pas non plus le mépris que quelques-uns ont pour les vers que Jacques Boissard a mis au-dessous de la taille-douce des hommes illustres (5). Gruterus a donné place aux poésies de cet auteur dans les Délices des poëtes français.

(2) *Il était de Liége, et demeurait à Francfort.* Hankius, de Script. Rer. Rom., *pag.* 259.

(3) *Idem*, *ibidem*.

(4) *Idem*, *ibid.*, *tom. II*, *pag.* 392.

(5) *Voyez* Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1359.

BOLEYN (Anne), femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, était de meilleure maison du côté de sa mère, que du côté de son père, puisqu'elle était fille de Thomas Boleyn, qui n'était que chevalier, et d'une fille du duc de Norfolc (*a*). Elle naquit l'an 1507, et fut amenée en France à l'âge de sept ans, par la sœur de Henri VIII, femme de Louis XII. Elle ne repassa point en Angleterre, lorsque cette reine s'y retira après la mort de son mari : elle s'arrêta au service de la reine Claude, femme de François Ier.; et après la mort de cette princesse, elle entra chez la duchesse d'Alençon (*b*). On ne sait pas bien l'année de son retour en Angleterre : quelques-uns veulent que ce soit l'an 1527 (*c*); d'autres l'an 1525 (*d*). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle entra fille d'honneur chez la reine Catherine, et qu'elle donna de l'amour au roi. Elle se conduisit avec tant d'adresse, qu'en refusant de contenter la passion de ce monarque, elle s'en fit aimer pour le sacrement. Ce prince, trompé par les artifices de cette fille, crut qu'il ne jouirait d'elle que sous le bénéfice du mariage; et c'est ce qui l'engagea à pousser l'affaire du divorce, et à l'exécuter enfin avec tout l'éclat que chacun sait. Ce qui, dans une autre rencontre, serait fort louable, est le principal crime d'Anne Boleyn : avoir refusé de complaire à un monarque amoureux, à moins qu'il ne répudiât sa femme, est une faute bien plus énorme que n'aurait été de devenir sa concubine. Une concubine n'aurait pas détrôné une reine, et ne lui aurait ôté, ni sa couronne, ni son mari; au lieu que l'artificieuse Anne Boleyn, en faisant la chaste et la scrupuleuse, ne songeait qu'à l'usurpation du trône sur Catherine d'Aragon, et à l'exclure elle

(*a*) M. Leti, Hist. d'Élisabeth, *tom. I*, *pag.* 47, *se trompe donc, qui la fait fille du baron de Clinston.*

(*b*) Burnet, Hist. de la Réformation d'Angleterre, *lib. II*, *pag.* 108 *et suiv.*

(*c*) *Là même*, *pag.* 110.

(*d*) Le Grand, Hist. du Divorce de Henri VIII, *tom. II*, *pag.* 31.

et sa fille de tous les honneurs qui leur étaient dus. Quoi qu'il en soit, Henri VIII l'épousa secrètement le 14 de novembre 1532 (*e*), sans attendre qu'il y eût sentence contre son mariage avec Catherine d'Aragon; et dès qu'il s'aperçut de la grossesse de sa nouvelle femme, il rendit public son mariage, et fit déclarer reine d'Angleterre Anne Boleyn, la veille de Pâques 1533 (*f*), et couronner le 1er. de juin suivant (*g*). Elle accoucha le 7 de septembre (*h*), et continua d'être fort aimée du roi, jusques à ce que les charmes de Jeanne Seymour eurent embrasé le cœur de ce prince l'an 1536 (*i*). Alors il passa de l'amour jusqu'à une haine violente pour sa femme Il la crut impudique : il la fit emprisonner; et lui fit faire son procès (A). On la condamna à être ou brûlée, ou décapitée (*k*): son mariage fut déclaré nul (B), à cause qu'elle avoua qu'elle avait épousé le roi dans un temps où elle était engagée par contrat au comte de Perci (*l*). Elle fut décapitée le 19e. jour de mai 1536 (*m*), et ne perdit point sa belle humeur dans cette rencontre (C). Quelques historiens catholiques se sont donné une licence prodigieuse de mentir contre elle; tant par le chagrin qu'ils avaient du schisme dont elle avait été cause, que par l'envie de faire tomber son déshonneur sur la reine Élisabeth. Ils ont été de ces satiriques étourdis, dont j'ai déjà eu occasion de parler, qui, au lieu de ne faire ferme que sur les faits véritables, se sont engagés à des médisances très-faciles à réfuter (D) Leur aveuglement est d'autant plus inexcusable, qu'ils pouvaient assez médire sans passer les bornes d'un fidèle historien (E). C'est dommage que la bonne fortune qu'ils ont eue, de trouver une infinité de copistes et de lecteurs complaisans, inspire à tant d'autres la hardiesse de les imiter. Sanderus est l'unique source de tous les auteurs qui ont déchiré Anne Boleyn, et nommément de M. Moréri. Ceux qui disent que les protestans devraient rougir d'avoir tant d'obligation à cette reine qui était de leur religion, feraient bien de déclarer, avant toutes choses, qu'ils sont bien fâchés des services que l'impératrice Irène rendit à la cause des images (*n*).

Consultez sur tout ceci M. de Larrey, au premier volume de son Histoire d'Angleterre : vous y trouverez les raisons du pour et du contre rapportées nettement, et notre Anne justifiée autant que les lois de l'histoire l'ont pu souffrir.

(*e*) Burnet, Hist. de la Réformation d'Anglet., *liv. II. pag.* 295.

(*f*) *Là même, pag* 305.

(*g*) *Là même, pag.* 307.

(*h*) *D'une fille, qui a été la reine Élisabeth.*

(*i*) Burnet, Hist. de la Réformat. d'Anglet., *liv. III. pag.* 455.

(*k*) *Là même, pag.* 469.

(*l*) *Là même, pag.* 472.

(*m*) *Là même, pag.* 475.

(*n*) Là même, *pag.* 479.

(A) *Henri VIII lui fit faire son procès* *.] Sanderus a débité que le propre père d'Anne fut de ceux qui la condamnèrent Le docteur Burnet, sur la foi d'Heilin, avait débité la

* Chaufepié transcrit copie d'une partie des informations contre Anne Boleyn, et une lettre de cette femme à Henri VIII.

même chose; mais il s'en rétracta dans les additions (1). Il avait trouvé le registre du procès, et n'avait point vu entre les juges le comte de Wiltshire. C'est ainsi que s'appelait en ce temps-là le père d'Anne Boleyn. Il est remarquable que cette reine *fut accusée du crime de lèse-majesté, pour avoir couché plusieurs fois avec son frère, et avec quatre hommes; pour leur avoir déclaré à tous que jamais le roi n'avait eu son cœur; pour avoir dit à chacun d'eux qu'elle l'aimait plus qu'aucune autre personne; et pour avoir traité injurieusement le sang royal. Or, c'était là, suivant la loi faite peu auparavant, un crime de lèse-majesté; et on se servit ainsi contre cette malheureuse princesse de la même loi qui avait d'abord été faite en sa faveur, et en faveur de ses enfans* (2). L'évêque d'Amélia est allé plus loin que Sanderus; car il a dit que Thomas Boleyn présida au jugement de sa fille. *Pœnæ ministrum filiæ fortuna patrem dedit, qui fortè capitalium rerum judex adversùs eam capitis sententiam tulit* (3). Ce qu'il dit, que tous ceux que l'on accusa d'avoir eu commerce avec elle l'avouèrent à la question, est démenti par M. Burnet, qui observe qu'il n'y en eut qu'un qui avoua. Ce fut un musicien nommé Smeton : il convint *qu'il avait couché trois fois avec la reine* (4). Il est remarquable que sous le long règne d'Élisabeth on n'a point tâché de justifier sa mère. Les catholiques s'en sont prévalus; mais on leur répond qu'ils feraient mieux de louer et d'admirer la prudence d'Élisabeth et celle de ses ministres (5). Elle eût cru affaiblir ses droits en tâchant de les défendre; et il eût fallu avouer certaines choses d'Anne Boleyn, qui auraient fait quelque préjudice.

Je pourrais nommer un historien qui rapporte que Thevet, capucin français (6), débite, dans le chapitre V du XVI^e. livre de sa Cosmographie universelle, que *plusieurs gentilshommes anglois l'avoient asseuré que* le musicien Smeton s'était dédit, *et repenti d'avoir perdu la reine par une fausse accusation*. J'ai voulu vérifier la chose, quoique je susse que l'autorité de ce moine est immédiatement au-dessus de rien; car c'est un homme dont les livres sont remplis de fables et d'ignorance : c'est un menteur sans jugement et sans esprit. Mais néanmoins j'ai voulu être témoin oculaire de ce qu'il a écrit là-dessus, et voici ce que j'ai trouvé dans son ouvrage : *Plusieurs gentilshommes anglois m'ont asseuré* qu'Henri VIII *eut belle repentance des offenses par luy commises, estant à l'article de la mort; et entre les autres choses, de l'injure et crime commise contre ladite royne Anne de Boulan, faulsement vaincue et accusée de ce qu'on lui imposoit* (7). Il n'y a dit quoi que ce fût de la repentance, ou de la rétractation du musicien; et l'on ne saurait la recueillir de son discours par la voie des conséquences, vu qu'il serait très-possible que cet homme eût persévéré jusqu'à la fin dans sa première déposition ou dans son aveu, et que néanmoins Henri VIII eût opprimé par de faux témoins l'innocence de la reine. Au fond, le témoignage de Thevet n'a point de force, puisqu'il ne nomme point les gentilshommes qui lui avaient dit cela; et qu'en cas qu'ils fussent amis de la reine Élisabeth, il faudrait les soupçonner de prévention, et d'avoir avancé des choses sur des bruits vagues, auxquels ils n'auraient ajouté foi qu'à cause qu'ils les auraient trouvés conformes à leurs désirs. Il y a une autre circonstance qui énerve ici l'autorité de ce moine : c'est qu'il parle de la reine Élisabeth comme un homme qui espérait d'en recevoir un présent. *Princesse*, dit-il (8), *autant généreuse, libérale à l'endroit des hommes de sçavoir, et en toutes ses actions chaste, ayant eu de tout temps les bons esprits en singulière recommandation, autant que nul autre de ses devanciers*. Il l'excuse mê-

(1) *Voyez les* Additions et Corrections *de la I^re. partie de l'*Hist. de la Réformation d'Angleterre, *num.* 1.

(2) Burnet, Hist. de la Réformation d'Angleterre, *I^re. partie, liv. III, pag.* 468.

(3) Gratian., de Casibus Viror. illustrium, *pag.* 269.

(4) Burnet, Hist. de la Réformation d'Angleterre, *I^re. partie, liv. III, pag.* 467.

(5) *Là même, pag.* 480.

(6) *Il avait été cordelier et non capucin. Il se défroqua fort jeune.*

(7) Thevet, Cosmographie universelle, *liv. XVI, chap. V, folio* 657 *verso*.

(8) *Là même, folio* 659.

me de ce qu'elle avait introduit dans son royaume le calvinisme.

(B) *Son mariage fut déclaré nul.*] L'auteur de l'Histoire de la Réformation d'Angleterre nous apprend, 1°. Que milord Perci avait dit au cardinal Volsey, *qu'il avait donné sa parole à Anne devant des témoins, et que sa conscience ne permettait point qu'il se dégageât* (9). 2°. Que lorsqu'on pressa ce seigneur, pendant le procès de la reine, *de déclarer qu'il y avait eu en ce temps-là un contrat entre lui et Anne Boulen, il fit serment, en présence de deux archevêques, qu'il n'y avait jamais eu de contrat ni de promesse de mariage entre lui et cette fille ; et pour rendre ce serment plus solennel*, il reçut la communion en présence de plusieurs conseillers d'état, et souhaita *que la réception de ce sacrement fût suivie de sa damnation s'il avait été dans un engagement de cette nature.* 3°. Que la reine, pendant son procès, n'avoua rien touchant son engagement prétendu avec ce milord; mais, quand on l'eut condamnée, *elle confessa qu'il y avait eu un contrat entre elle et Perci, et ayant été amenée devant la cour ecclésiastique*, le 17 de mai, elle déclara qu'il *y avait eu de justes empêchemens à son mariage avec le roi, et qu'ainsi ce mariage-là ne pouvait pas être valable* (10). 4°. Que sur sa confession la sentence de divorce fut prononcée (11). 5°. Que l'original de cette sentence a été brûlé; mais ce qu'on vient d'en dire *est répété dans une loi que le parlement fit peu après pour régler la succession.* 6°. Que *les deux sentences que l'on prononça contre la reine sont tellement opposées l'une à l'autre, qu'il faut au moins que l'une des deux ait été injuste. Car si le mariage de cette princesse avec le roi était nul dès le commencement, elle n'a été aucunement coupable d'adultère; puisque cette invalidité empêchait qu'elle ne fût femme légitime de Henri. Si ce mariage était bon, il y a eu de l'injustice à le casser : et s'il n'était pas valable, la condamnation de la reine a blessé manifestement l'équité; et on ne saurait soutenir que cette princesse ait manqué de fidélité* pour le roi, *puisqu'alors elle n'était point obligée de lui garder la foi.* Il y aurait bien des remarques à faire sur tout ceci : je me contenterai de ces trois : 1°. Le milord qui, avec serment et la communion à la main, nia qu'il y eût eu quelque engagement entre lui et Anne, était un grand fourbe, ou alors, ou quand il déclara qu'il avait donné sa foi à cette fille (12). Si l'on préfère son serment à l'autre déclaration, il faudra dire que la reine, prête à mourir, a déposé faussement qu'elle avait été engagée avec ce milord. Si elle a été capable de mentir en cette rencontre, il ne faut plus alléguer pour sa justification qu'elle protesta toujours de son innocence, et même sur l'échafaud; car une femme qui, sur le point de comparaître devant Dieu, est capable d'avouer une fausseté qui rend ses enfans illégitimes, est bien capable de nier une vérité qui la couvre de déshonneur. Et nous avons ici un fait choisi entre plusieurs autres de même espèce, qui montre que le pyrrhonisme historique peut se battre sans désavantage contre les sermens et contre les protestations des mourans. 2°. L'adresse des historiens est remarquable : ils se servent d'un fait lorsqu'ils en peuvent tirer quelque utilité, et ils le nient lorsqu'ils s'en trouvent incommodés. Il est utile, quand on veut prouver qu'Anne Boleyn ne poussait point Henri VIII à répudier la reine, de montrer qu'elle songeait tout de bon à se marier à milord Perci : il est bon alors d'avouer son engagement. Mais si, d'un autre côté, quelqu'un nous vient dire que par cet engagement son mariage avec Henri VIII devient nul, et qu'ainsi la reine Élisabeth eût été bâtarde, quand même le divorce de Catherine eût été juste; alors il faut dire que cet engagement est un conte, et se servir des sermens et des communions de Perci. 3°. Il n'y eut jamais pouvoir arbitraire qui surpasse celui que les parlemens d'Angleterre exercèrent au XVI^e^. siècle. Tout ce que la nation pouvait faire de plus authentique pour déclarer nul le mariage de Henri VIII

(9) Burnet, Histoire de la Réformation d'Angleterre. *liv. III*, *pag.* 470.

(10) *Là même*, *pag.* 471.

(11) *Là même*, *pag.* 472.

(12) *Voyez le docteur* Burnet, Histoire de la Réformation d'Angleterre, *liv. II*, *pag.* 111, 112.

Digitized by Google

avec Catherine d'Aragon fut employé: Marie, leur fille, était donc bâtarde; et cependant on la reconnut pour reine, en qualité d'enfant légitime de Henri. Tout ce qui était nécessaire pour déclarer nul le mariage du même prince avec Anne fut employé : Élisabeth, leur fille, était donc bâtarde; et néanmoins on la reconnut pour reine, en qualité d'enfant légitime de Henri. On brûla l'original de la sentence de divorce : c'est qu'on ne voulait pas laisser subsister un titre si désavantageux à la reine Élisabeth. Remarquez bien que dans les royaumes héréditaires c'est une loi fondamentale que les bâtards soient postposés à tous les parens légitimes de la famille royale.

(C) *Elle fut décapitée, ... et ne perdit point sa belle humeur dans cette rencontre.*] Pendant sa prison, elle jouait des personnages bien différens. Quelquefois elle paraissait dévote et versait des pleurs en abondance, et tout d'un coup elle passait à de grands éclats de rire (13). ....Aussitôt que les juges qui étaient venus l'examiner furent partis *elle se mit à genoux, et, fondant en larmes, cria plusieurs fois*, Seigneur Jésus, ayez pitié de moi; *et au même temps on la vit éclater de rire* (14). Quelques heures avant sa mort, elle dit que l'exécuteur était fort habile, et que d'ailleurs elle avait le cou assez petit (15). Au même temps elle y porta la main, et se mit à rire de tout son cœur. Le Gratiani, quelque peu favorable qu'il lui soit, avoue qu'elle mourut avec beaucoup de résolution, et qu'elle eut soin de bien étendre sa robe sur ses pieds, afin de tomber honnêtement. *Postremò genibus positis ultimos quoque pedes quò honestiùs procumberet veste contexit* (16). Les poëtes remarquent cela de Polyxène : les historiens le remarquent de Jules-César. Voyez la remarque (H) de l'article OLYMPIAS. Je doute fort de ce que le même Gratiani rapporte, que lorsqu'elle fut menée au lieu du supplice (17) elle s'emporta extrêmement contre le peuple, qui ne lui faisait aucun honneur, et leur déclara que, quand ils en devraient crever de dépit, elle était et mourrait leur reine. *Cùm è carceribus in aream, quæ perampla est ante Arcem, produceretur, quò omnis multitudo concurrerat ad spectandum necem ejus, quam nuper demissè adorare consueverant, nec transeuntem ullo honore dignarentur; illa, ne tum quidem oblita superbiæ, contumeliosissimè eos compellans convicio increpuit, esse morituramque se reginam eorum ferens, disrumperentur omnes licet* (18).

(D) *Les catholiques en ont dit des médisances* très-faciles à refuter.*] Qu'y a-t-il, par exemple, de plus aisé à détruire que le conte que tant de gens ont copié de Sanderus; savoir : qu'Anne était fille de Henri VIII; que sa mère la mit au monde deux ans après le départ de Thomas Boleyn pour l'ambassade de France, à laquelle le roi ne l'avait nommé qu'afin de jouir plus librement de la femme en l'absence du mari; que Thomas Boleyn apprenant, à son retour en Angleterre, *la mauvaise conduite de sa femme, la fit appeler par-devant l'official de Cantorbéri, pour cause d'adultère, et demanda la séparation* (19); qu'il reçut ordre du roi de cesser toutes ses poursuites, et de remettre son épouse en ses bonnes grâces; qu'il obéit, mais que ce ne fut qu'après qu'elle lui eut avoué que le roi était père de la dernière fille dont elle était accouchée (20); qu'Anne Boleyn, à quinze ans, fut débauchée par le maître d'hôtel et par l'aumônier de son père; qu'ensuite on l'envoya en France chez un seigneur qui la nour-

(13) Burnet, Histoire de la Réformation d'Angleterre, *liv. II*, *pag.* 459.

(14) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 460.

(15) *Là même, pag.* 475 *d'une* lettre *du lieutenant de la Tour.*

(16) Gratianus, de Casibus Viror. illustr., *pag.* 270.

(17) *La place, selon lui, qui est au-devant de la Tour.*

(18) Gratianus, de Casibus Viror. illustr., *pag.* 269.

* Chaufepié en indique et relève quelques-unes de Varillas, dont Bayle n'avait pas parlé.

(19) Sander., Schisme d'Angleterre, *liv. I*, *pag.* 17 *de la traduction de* Maucroix, *édition d'Amsterdam*, *en* 1683.

(20) *Ce récit de* Sanderus *a été altéré par quelques-uns. Le* Gratiani *fait durer trois ans l'absence de Thomas Boleyn. D'autres disent qu'à son retour il trouva sa femme enceinte, et que le roi lui avoua que c'était de son fait. Voyez* la Réformation d'Angleterre *par M.* Burnet, *pag.* 102; Varillas, Hist. de l'Hérésie, *liv. IX*, *pag.* 261.

rit en fille de grande qualité ; qu'elle se gouverna à la cour de France avec si peu de pudeur, qu'on l'appelait ordinairement *la haquenée d'Angleterre* ; et qu'à cause que François Ier. eut part à ses bonnes grâces, on la nomma *la mule du roi* ; que pendant les amours de Henri VIII pour cette fille, *Thomas Viat, un des principaux seigneurs de la cour*, se présenta au conseil, pour déposer qu'il avait eu affaire avec elle *en un temps où il ne croyait pas que le roi songeât à lui faire l'honneur de l'épouser* ; et qu'Henri n'ayant point ajouté foi à cette déposition, Viat *offrit de rendre le roi même spectateur des faveurs qu'il recevrait de cette impudique* ; que Viat fut appelé impudent, et qu'on le chassa de la cour.

Le docteur Burnet emploie contre cela trois moyens. 1°. Sanderus n'avance ces choses, que sur la foi d'un ouvrage que personne ne vit jamais : c'est la vie de Thomas Morus, par Rastal. 2°. On a commencé trop tard à les objecter. 3°. Il y a des impossibilités dans ce récit. Voici la seconde de ces trois raisons dans toute son étendue. « Si ces choses ont été » telles que le rapporte Sanderus, » comment, à la mort d'Anne de Boulen, n'a-t-on point vu des personnes » assez complaisantes envers le roi, » ou assez ennemies de cette malheureuse princesse, pour rendre publique son infamie, qui d'ailleurs » ne pouvait être secrète? Car, qu'une » femme, comme la mère d'Anne de » Boulen, soit grosse deux ans après » le départ de son mari, envoyé en » une ambassade considérable ; que » ce mari sollicite le divorce à la cour » de l'archevêque de Cantorbéri ; et » qu'il y fasse appeler sa femme : ce » sont là des circonstances, que le » monde n'oublie pas sitôt. D'autre » côté, qu'Anne de Boulen ait été en » si mauvaise réputation ; qu'elle se » soit laissée débaucher d'abord chez » son père : qu'ensuite elle ait mal » vécu en France ; qu'elle ait été entretenue par deux rois : voilà d'autres circonstances, qui ne peuvent » être fort secrètes. Outre cela, lorsque les registres de la cour de l'archevêque subsistaient encore, on a » offert au public de faire voir qu'il » n'y avait dans ces registres rien de » semblable aux poursuites dont a » parlé Sanderus. Enfin tous les écrivains de ce temps-là, soit du côté » du pape, ou du côté de l'empereur, » gardent un profond silence sur ces » choses, qu'ils n'auraient jamais manqué de publier, si elles eussent été » vraies, ou si elles fussent venues à » leur connaissance. Mais au bout de » quatre-vingts ans (21), on s'avise » de forger une histoire pleine d'impostures, ou du moins on la publie, » à cause qu'alors il y a plus de sûreté » à mentir ; tous ceux qui auraient » été capables de faire connaître la vérité étant morts (22). » Quant à la troisième raison, je ne la rapporte qu'en raccourci. Thomas Boleyn n'a pu être envoyé ambassadeur par le roi Henri VIII, avant l'année 1509 : il faudrait donc qu'Anne fut née l'an 1511, et qu'en l'année 1526, on l'eût débauchée dans sa maison. Où prendra-t-on donc le temps qu'elle fut en France chez un grand seigneur, et puis à la cour ? Où trouvera-t-on cette vie licencieuse, qui la fit nommer *la haquenée d'Angleterre ?* Où trouvera-t-on, dis-je, ce temps, puisqu'elle était de retour en Angleterre l'an 1526? On ne tirera jamais Sanderus de ce mauvais pas. M. le Grand, son meilleur apologiste, l'abandonne ici. *Comme je ne prétends point déguiser ses fautes*, dit-il (23), *j'avoue de bonne foi qu'il est trop emporté contre Anne de Boulen ; qu'aucun auteur de ma connaissance*, *hors lui*, *n'a dit qu'elle fût fille de Henri VIII, ou qu'elle eût mené une vie si déréglée.* Sanderus affirme qu'elle fut aimée du roi dès l'an 1526. Or, avant que d'être aimée de ce monarque, elle avait été débauchée chez son père putatif à quinze ans, elle avait fait du séjour en France, elle était revenue en Angle-

(21) *Les fins de non-recevoir doivent avoir lieu, dans ces sortes de procès, toutes les fois que l'accusation est de nature à être aisément connue, et que les occasions de la produire se sont présentées, sans que personne en ait parlé. Voyez ci-dessous la remarque* (K) *de l'article* Bolsec.

(22) Burnet, Hist. de la Réform. d'Anglet., *pag.* 105. *Voyez à la fin du Ier. volume de M.* Burnet, *la* Réfutation de Sanderus, *num.* 21. *Vous y trouverez toute cette seconde raison plus amplement, avec l'inclusion particulière des offres de Viat, etc.*

(23) Le Grand, Histoire du Divorce de Henri VIII, *tom. II*, *pag.* 47.

terre, elle était entrée fille d'honneur chez la reine Catherine. Elle avait donc pour le moins près de vingt ans en 1526 : elle était donc née l'an 1506, trois ans avant que le roi Henri VIII montât sur le trône, et cinq ans avant qu'aucun ambassadeur de ce prince pût avoir mis deux ans à son ambassade. On a trouvé qu'Anne était née l'an 1507 : il faudrait donc, selon Sanderus, qu'Henri VIII eût envoyé en ambassade Thomas Boleyn l'an 1505, et qu'il eût été dès lors en plein commerce d'adultère. Or le premier de ces faits est faux, puisqu'Henri n'était point encore roi ; et l'autre n'est point croyable d'un garçon qui n'avait que quatorze ans. Ajoutez à cela que Thomas Boleyn ne fut nommé à l'ambassade qu'en l'année 1515 : et remarquez bien que M. Burnet ayant remis toutes ces raisons sur le tapis, en réfutant M. Varillas (24), on n'a vu dans la réplique de ce dernier aucune preuve, ni aucune solide remarque, en faveur de Sanderus. Je ne dois point passer sous silence ce qui regarde la déposition de Viat. M. Burnet en a parlé plus amplement dans un ouvrage postérieur à son Histoire de la Réformation. Il a d'abord représenté combien une telle déposition est contraire à la vraisemblance ; et puis il a soutenu que Viat *n'a jamais été disgracié ; mais qu'il a été employé en des ambassades étrangères jusqu'à la fin de sa vie* (25). Il cite une pièce originale, où le fils de Viat atteste, *que son père était gentilhomme de la chambre du roi Henri, pendant tout le temps que son mariage avec Anne Boleyn subsista ; que jamais il ne se retira de la cour par discrétion ; que le roi ne parut point jaloux, et que la reine ne fut point offensée de sa conduite ; ... que son père fut ensuite ambassadeur pendant plusieurs années à la cour de Charles-Quint* (26).

Le jésuite qui a publié trois tomes des Révolutions d'Angleterre, me paraît fort raisonnable sur le chapitre d'Anne Boleyn. Je rapporte ce qu'il en dit : on y verra que ceux qui ont réfuté Sanderus n'ont pas travaillé en vain. « Sanderus raconte des choses de la naissance et de la conduite » d'Anne avant qu'Henri l'eût aimée, » qui ne sont pas faciles à croire, et » dont les preuves ne persuadent pas. » Qu'elle fût fille d'Henri ; qu'elle eût » une sœur dont ce monarque eût » abusé ; qu'elle se fût prostituée, » presque dès l'enfance, au maître » d'hôtel et à l'aumônier de Thomas » de Boulen, qui passait pour son » père ; qu'étant allée à la cour de » France, François I^{er}. et ses courtisans l'eussent tellement déshonorée, » qu'on lui donnât assez publiquement » des noms infâmes : ce sont des choses » contre lesquelles les écrivains protestans se récrient, et ont quelque » droit de s'inscrire en faux. Mais de » quoi on ne la peut justifier, est d'avoir donné à Henri, en contrefaisant » la femme de bien, des espérances » de l'épouser, s'il venait à bout du » divorce monstrueux que Wolsey » lui proposait, et d'avoir contribué » par-là à l'injustice que ce prince fit » à sa femme légitime, et à tous les » maux qui s'en sont suivis. La fin » tragique, que lui causa une incontinence prouvée par un jugement » juridique, fit voir que les écrivains » catholiques ont pu dire d'elle, sans » en juger témérairement, qu'elle » n'avait été chaste que quand elle » avait été ambitieuse (27).

(E) *On pouvait assez médire d'elle, sans passer les bornes d'un fidèle historien.*] M. de Meaux ne s'est servi, pour diffamer cette reine, que des propres faits que les protestans avouent. Il la convainc par-là d'un *enjouement immodeste*, de *libertés indiscrètes*, d'une *conduite irrégulière et licencieuse. On ne vit jamais*, dit-il (28), *une honnête femme, pour ne pas dire une reine, se laisser manquer de respect jusqu'à souffrir des déclarations telles que les gens de toute qualité, et même de la plus basse, en firent à cette princesse. Que dis-je, les souffrir? s'y plaire, et non-seulement y entrer, mais encore se les attirer elle-même, et ne rougir pas de dire à un de ses galans*, qu'elle voyait bien qu'il différait de se marier dans l'espérance

(24) *Voyez M.* Burnet *dans la* Réfutation de Sanderus, *num.* 21.

(25) Burnet, Critique du IX^e. livre de l'Histoire de l'Hérésie par M. Varillas, *pag.* 87.

(26) Défense de la Critique de Varillas.

(27) *Le père* d'Orléans, Hist. des Révolutions d'Angleterre, *tom. II*, *pag.* 427.

(28) Histoire des Variations, *liv. VII*, *num.* 20, *pag.* 202.

Digitized by Google

de l'épouser elle-même après la mort du roi. *Ce sont toutes choses avouées par Anne; et loin d'en voir de plus mauvais œil ces hardis amans, il est certain, sans vouloir approfondir davantage, qu'elle ne les en traitait que mieux.. . Au moment qu'elle fut prise, pendant qu'elle priait Dieu fondant en larmes, on la vit éclater de rire comme une personne insensée : les paroles qu'elle prononçait dans son transport contre ses amans qui l'avaient trahie, faisaient voir le désordre où elle était et le trouble de sa conscience* (29).... *Par une honteuse complaisance, Anne reconnut ce qui n'était pas, qu'elle avait épousé Henri durant la vie de milord Perci, avec lequel elle avait auparavant contracté; et contre sa conscience, en avouant que son mariage avec le roi était nul, elle enveloppa dans sa honte sa fille Élisabeth* (30). Je ne vois pas que l'on puisse raisonnablement se plaindre, que M. de Meaux, dans l'alternative des deux crimes d'Anne Boleyn, se soit déterminé au choix du plus grand par un passe-droit de l'inimitié; car il y a incomparablement plus de vraisemblance à dire qu'Anne ne contracta point avec ce milord, qu'à dire qu'elle contracta avec lui; et par conséquent elle mérite beaucoup plus d'être accusée d'un parjure, par lequel toute prête à comparaître devant Dieu elle donnait injustement à sa propre fille la qualité de bâtarde, que d'être accusée de rétractation par rapport à une promesse de mariage.

Un historien protestant (31) vient de publier la première lettre qu'Anne écrivit au roi. On ne peut rien voir de plus contraire à la modestie : elle y déclare sa passion sans aucune retenue, et s'offre de se donner au roi *sans aucune exception;* car elle ajoute cette clause au terme de *très-obeissante servante*, qu'elle met au bas de la lettre. Cet historien eût dû joindre cette raison à celles qui l'ont empêché de croire ce que le comte d'Alisburi avait lu dans les manuscrits : c'est que le roi, ayant fait l'amour à cette fille pendant douze ans, ne la connut que depuis son mariage (32). Mais, pour le dire en passant, ces manuscrits ne paraissent guère sûrs : il n'y a nulle apparence que Henri VIII ait commencé d'aimer cette demoiselle l'an 1519. On fera fort bien de n'en rien croire, non plus que de ce qu'on trouve dans la page 47 de cet auteur; savoir, qu'Anne *passa en France à l'âge de quinze ans*, lorsque la princesse d'Angleterre se maria avec Louis XII. Il aurait fallu pour cela qu'elle fût née l'an 1499, et non pas, comme dit Camden, l'an 1507. Il est bien étrange qu'on sache si peu en quel temps naquit, en quel temps sortit d'Angleterre, et y retourna, une personne qui parvint d'une manière si éclatante à la royauté.

(29) Hist. des Var., *liv. VII*, *n.* 20, *p.* 303.
(30) *Là même*, *pag.* 304.
(31) Leti, Histoire de la reine Élisabeth, *tom.* I, *pag.* 50, *édition d'Amsterdam en* 1694.
(32) *Là même*, *pag.* 52.

BOLESLAS Ier. du nom a été le premier roi de Pologne. Le duc Miecislas, son père, ayant embrassé le christianisme, demanda au pape le titre et la dignité de roi, et ne l'obtint point. Son fils trouva beaucoup plus de facilité auprès de l'empereur Othon III, après l'avoir reçu magnifiquement à Gnesne, où cet empereur avait été en pèlerinage, pour y vénérer le corps de saint Adelbert (A), martyrisé dans la Prusse depuis quatre ans (*a*). Ce fut l'an 1000 qu'Othon alla faire ce pèlerinage. Les honneurs qu'il reçut de Boleslas l'engagèrent à lui témoigner sa gratitude par la collation du titre de roi (B). Il l'habilla de ses vêtemens; il lui donna les enseignes de l'empire, et particulièrement l'épée et la pomme d'or croisée. Boleslas avait de fort bonnes qualités; il fut libéral envers l'église, et fort vaillant. Il repoussa les Bohémiens jusqu'au milieu de leur pays; il châtia les Moraves, et les rendit ses tributaires. Il punit les Prussiens idolâtres, qui avaient martyrisé saint Adel-

(*a*) *Voyez* Calvisius.

Digitized by Google

bert, dont il racheta le corps; il rétablit Stopolcus, duc de Russie, qui avait été dépossédé par son propre frère Jaroslaüs, etc. Il avait épousé Judith, fille de Geisa, duc de Hongrie, dont il eut des enfans (*b*).

(*b*) *Tiré du* Voyage de la reine de Pologne, par le Laboureur, *pag.* 139, 140.

(A) *Il reçut magnifiquement à Gnesne l'empereur* Othon, *qui y était allé en pèlerinage pour y vénérer le corps de saint Adelbert.*] L'empereur Othon III donnait assez dans ces sortes de dévotions. Après avoir puni Crescentius, et son anti-pape, l'an 998, il passa à Ratisbonne en revenant d'Italie, *et fit vœu d'aller en pèlerinage en Pologne au tombeau du saint évêque Adelbert.... A son retour de Pologne, il alla à Aix avec Adélaïde sa sœur, visiter le tombeau de Charlemagne, et pour se trouver aussi à une assemblée d'évêques* (1). Étant retourné en Italie, son premier soin *fut de poser dans l'église de Saint-Barthélemi, en l'île du Tibre, la main de saint Adelbert avec plusieurs autres reliques de saints martyrs, et le corps entier de saint Barthélemi, qu'il fit apporter de Bénévent.... La même année, poussé d'un sérieux repentir de ce qu'il avait fait mourir le consul Crescence contre sa parole, il satisfit religieusement à la pénitence que saint Romuald lui avait enjointe, et fut à pied jusqu'au mont Gargan, et en d'autres lieux saints* (2).

(B) *Othon lui conféra le titre de roi.*] Baronius veut revendiquer cela au pape Silvestre II, et se fonde sur ce que, peu après le pèlerinage d'Othon III, *les Polonais sollicitèrent le pape pour cette qualité de roi.* Ils le firent sans doute *ad majorem cautelam*, et pour ne se pas commettre avec une cour qui ne cédait pas aux empereurs le droit d'ériger des royaumes. Mais, quoi qu'il en soit, les Polonais rapportent à Othon III la première institution de leur royauté (3).

(1) Blanc, Hist. de Bavière, *tom. II*, *pag.* 147.

(2) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 148.

(3) Le Laboureur, Relat. du Voyage de Pologne, *pag.* 139, 140.

BOLSEC (Jérôme) *[1] serait un homme tout-à-fait plongé dans les ténèbres de l'oubli, s'il ne s'était rendu fameux par certains ouvrages satiriques, que les moines et les missionnaires citent encore (A), quoiqu'il faille avouer qu'ils en parlent moins souvent que l'on n'en parlait sur la fin du XVI[e]. siècle, et au commencement du XVII[e]. Voici ce qu'on trouve concernant ce personnage dans les livres des protestans. Jérôme Bolsec était un carme de Paris, qui, ayant prêché un peu librement dans l'église de Saint-Barthélemi, jeta le froc aux orties, et s'enfuit au delà des monts auprès de Renée de France, duchesse de Ferrare (*a*). C'était le commun asile de ceux qu'on persécutait pour les nouvelles opinions. Il s'érigea en médecin, et se maria promptement, et fit je ne sais quoi qui fut cause qu'on le chassa (*b*). Il s'en alla à Genève sur le pied de médecin; et, ne trouvant pas qu'il se distinguât assez de ce côté-là, il entreprit de trancher du théologien, et dogmatisa d'abord en secret sur le mystère de la prédestination, suivant les principes de Pélage *[2]; et puis,

*[1] La *Bibl. française*, *XXIX*, 190, rapporte que l'épître dédicatoire de la Vie de Calvin est signée *Hierosme Hermas Bolsec*, et datée du 24 juin 1577. Le frontispice du livre qui porte la date de 1582, au lieu de *Hermas*, dit *Hermès*.

(*a*) *Paulò liberiùs in divi Bartholomæi fano concionatus esset, in Italiam abjectâ cucullâ profugisse, ibique repentè medicum factum uxorem duxisse.* Beza, ad Claud. de Saintes, Apolog. alterâ, Oper. *tom. II*, *pag.* 345.

(*b*) *Quùm..... in Italiam profugisset, indè quoque, deceptâ Ferrariensi Ducissâ, pulsus.* Beza, *in* Vitâ Calvini, Oper. *tom. III*, *pag.* 374.

*[2] Bayle, qui copie ici Calvin et Bèze, ne

il eut la hardiesse de faire un discours public contre le sentiment reçu *. Dès qu'on eut appris les conversations qu'il avait eues avec certaines gens pour les infecter de son pélagianisme, Calvin l'alla voir, et le censura doucement; ensuite il le fit venir chez lui, et tâcha de le tirer d'erreur; mais cela n'empêcha point Bolsec de se produire en public avec un discours rempli d'insultes contre le décret de la prédestination éternelle. On croit que sa hardiesse fut d'autant plus grande, qu'il s'imagina que Calvin n'était point du nombre de ses auditeurs. Il eut cette pensée, parce qu'il ne le voyait pas à sa place. C'est que Calvin n'étant venu qu'après le commencement du sermon, se tint caché dans la foule derrière les autres. Mais il se montra tout d'un coup, dès que Bolsec eut fini, et le réfuta si fortement par l'Écriture, par saint Augustin, et par la raison, que lui Bolsec fut le seul qui n'eut point de honte d'être terrassé de la sorte (B). Ce ne fut pas tout. L'un des magistrats qui ont droit de mettre les gens en prison était présent à cette assemblée; il ne manqua pas sur-le-champ d'user de son droit; il traita Bolsec de séditieux, et le fit emprisonner. La cause fut discutée fort amplement; et enfin, de l'avis des églises suisses (C), le sénat de Genève déclara Bolsec convaincu de sédition et de pélagianisme (D), et comme tel le bannit des terres de la république, à peine du fouet s'il y revenait. Voilà ce qu'on fit le 23 de décembre 1551. Il se retira dans un lieu du voisinage qui dépendait du canton de Berne, et y causa tant de troubles, qu'on le bannit de toutes les terres de ce canton (E). Il s'en retourna en France, s'adressa à ceux de la religion, premièrement à Paris, ensuite à Orléans (F), et témoigna un grand désir d'être promu à la charge de ministre, et de rentrer en grâce avec l'église de Genève; mais la persécution qui s'éleva contre le parti, lui fit naître un autre dessein : ce fut celui de reprendre sa première religion, et la pratique de la médecine. Il fut s'établir à Autun : il fit le mari commode en faveur des chanoines du lieu, et témoigna une passion très-violente contre l'église réformée (*c*) (G). Cette compagne, dont il était si peu jaloux, était sa seconde femme (*d*). Il changea de demeure plus d'une fois (*e*) : il demeurait à Lyon l'an 1582, comme il paraît par le titre d'un ouvrage qu'il fit imprimer alors à Paris contre Théodore de Bèze. Il mourut quelque temps après; car il n'était plus en vie l'an 1585 (H). L'ouvrage, dont je viens de parler, a pour titre, ***Histoire de la Vie, Mœurs, Doctrine, et Déportemens de Théodore de Bèze, dit***

distingue pas, dit Joly, ce que dans les opinions des Pélagiens il y avait de catholique, d'avec ce qu'il y avait d'hérétique.

* Il fallait, dit Leclerc, dire, *reçu à Genève.*

(*c*) Beza, *in* Vitâ Calvini, Oper., *tom. III*, *pag.* 374.

(*d*) *Idem*, ad Claud. de Xaintes, Apolog. alterâ, *pag.* 345.

(*e*) *Medicinam Calipoli ad Ararim tam feliciter facere quàm olim theologiam exercuit.* Beza, Apolog. alterâ ad Claud. de Xaintes, *pag.* 345. *Je pense que ce* Calipolis, *est Belleville en Beaujolais.*

le Spectable, *grand ministre de Genève* (*f*). Il avait été précédé de l'*Histoire de la Vie*, *Mœurs*, *Actes*, *Doctrine*, *Constance*, *et Mort de Jean Calvin*, *jadis ministre de Genève*, qui fut imprimée à Lyon, l'an 1577 (*g*). Ces deux Histoires sont entièrement indignes de foi *, tant à cause que l'auteur les a écrites rempli de ressentiment pour les affronts qu'il avait reçus (I), que parce qu'il se trouve manifestement convaincu de calomnie sur les points les plus atroces (K). On ne voit presque plus d'écrivain de réputation qui n'avoue que cet auteur est suspect (L). La Croix du Maine le fait auteur de quelques livres, qui sont sortis d'une autre plume (M), et il se munit à faux du témoignage de Théodore de Bèze. Du Verdier Vau-Privas savait de meilleures nouvelles que lui des écrits de notre Bolsec. Outre les deux Histoires dont j'ai parlé, il lui attribue *le Miroir de Vérité*, *au roi Charles IX*, *aux princes et seigneurs de son conseil*, *du jugement fait par Salomon en son bas âge au commencement de son règne*, *du lustre et réflexion duquel Miroir apparaît le vrai moyen d'apaiser les troubles et séditions du royaume de France*. Il fut imprimé l'an 1562.

(*f*) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 566.

(*g*) *Là même.*

* Leclerc et Joly devaient être d'un autre avis. Ils n'y manquent pas.

(A) *Il s'est rendu fameux par des ouvrages satiriques, que les moines et les missionnaires citent encore.*] Une infinité de gens ont débité, et dans leurs sermons, et dans leurs livres, que Calvin avait eu la fleur des lis, etc. et ils n'en avaient aucune autre preuve que le témoignage de Bolsec. Je ne m'étonnerais pas si quelques peintres avaient fait l'honneur à cet écrivain de le comparer à Homère : c'est-à-dire, de faire un tableau, où Bolsec aurait paru vomissant, et entouré d'un nombre infini de prêtres et de moines, et de laïques controversistes, affamés des crudités qu'il vomissait, et les avalant avec une avidité extrême, jusqu'à lécher le plancher; car il est certain qu'on a fait le même usage de ces ordures, que les poëtes qui vinrent après Homère firent de ses inventions (1).

Cujusque ex ore profusos
Omnis posteritas latices in carmina duxit,
Amnemque in tenues ausa est diducere rivos,
Unius fecunda bonis (2). . . . .

Voilà comment la fortune se joue des choses : il ne faut qu'un certain amas de circonstances, pour faire que le sort d'un faquin soit conforme à celui des plus grands hommes, et que l'on rende aux sottises les plus brutales le même honneur qu'aux plus belles productions de l'esprit humain. Quelle indignité ! On a pu appliquer à Bolsec ce qu'Ovide avait dit d'Homère :

Adjice Mæoniden, à quo ceu fonte perenni
Vatum Pieriis ora rigantur aquis (3).

(B) *Il fit un discours sur la prédestination,.... que Calvin réfuta si fortement ... qu'il fut le seul qui n'eut point de honte de se voir terrassé de la sorte.*] De la manière que Bèze raconte la chose, il semble que Bolsec fit un sermon; mais la lettre qui fut écrite par Calvin aux églises suisses, au nom de l'église de Genève, éclaircit le fait, et montre que ce personnage ne fit autre chose que censurer, et que réfuter un sermon qui venait d'être prononcé sur la grâce du Saint-Esprit. *Tandem virus suum nuper* (4), *aperto gutture, evomuit. Nam, cùm pro more nostro unus è fratribus illum Joannis locum exponeret, ubi pronuntiat Christus ex Deo non esse, qui verba Dei non audiunt, dixissetque quotquot Spiritu Dei renati non sunt, pervica-*

(1) *Voyez* Æliani. Var. Historiar. *lib. XIII*, *cap. XXII.*

(2) Manilius, *lib. II*, *vs.* 8, *en parlant* d'Homère.

(3) Ovid., Amor., *lib. III*, *eleg. IX*, *vs.* 25.

(4) *Le* 16 *d'octobre* 1551, *selon* Théodore de Beze, *in* Vitâ Calvini.

citer usque in finem Deo resistere: quia peculiare sit obedientiæ donum, quo Deus suos electos dignatur; surrexit nebulo ille, ac dixit falsam et impiam opinionem, cujus auctor fuit Laurentius Valla, nostro seculo exortam esse: quòd Dei voluntas rerum omnium sit caussa. Hoc autem modo peccata, et malorum omnium culpam in Deum transcribi, et illi affingi tyrannicam libidinem, qualem poëtæ veteres in suo Jove commenti sunt. Posteà ad alterum caput descendit, non ideò salutem consequi homines, quia electi sint, sed ideò eligi, quia credant: nec reprobari quemquam nudo Dei placito, sed eos tantùm, qui se communi electione privant. In hâc quæstione agitandâ multis et atrocibus conviitiis in nos invectus est. Præfectus urbis re auditâ eum duxit in carcerem, præsertim quia tumultuosè plebem hortatus fuerat, ne se decipi à nobis sineret. Nunc ad senatum delata est causæ cognitio: ubi errorem suum non minori obstinatione quàm audaciâ tueri perrexit (5). Quant à la manière dont Calvin le réfuta, lisez ces paroles de Théodore de Bèze: *Illum tot verbi divini testimoniis, tot Augustini præsertim locis, tot denique tamque gravibus argumentis confutavit, perculit, obruit, ut omnes præter ipsummet perfrictæ frontis monachum ipsius vehementer puderet* (6).

(C) *De l'avis des églises suisses,...*] J'ai déjà rapporté un long passage de la lettre qu'on leur écrivit pour les consulter. Voici le début de cette lettre: *Est hìc Hieronymus quidam, qui abjectâ monachi cucullâ, unus ex circumforaneis medicis factus est, qui fallendo et frustrando, tantùm sibi impudentiæ acquirunt, ut ad quidvis audendum prompti sint, ac parati. Is jam ante octo menses in publico ecclesiæ nostræ cœtu doctrinam de gratuitâ Dei electione, quam ex verbo Dei acceptam vobiscum docemus, labefactare conatus est. Ac tunc quidem, quâ fieri potuit moderatione, sedata fuit hominis protervia. Posteà non destitit locis omnibus obstrepere, ut simplicibus hoc fidei caput excuteret.*

(D).... *le sénat de Genève le déclara convaincu de sédition et de pélagianisme.*] M. Drelincourt a publié (7) l'extrait d'une lettre que M. Lullin, conseiller, et ancien syndic de la république de Genève, lui avait écrite. Il paraît par cette lettre, que les mauvaises mœurs de Bolsec contribuèrent à son exil. Voici ce que porte cet extrait: « Par sentence rendue sur ses réponses » et ses confessions dans les prisons » de cette ville le 22 décembre 1551, » et publiée à son de trompe, et que » j'ai lue sur nos registres, il fut con» damné à un bannissement perpé» tuel, à peine du fouet, pour ses » scandales, ses impiétés, et sa mau» vaise vie. » Voici les termes dont Théodore de Bèze s'est servi. *Causa multis disputationibus agitata, senatus helveticarum etiam ecclesiarum sententiam percontatus illum tum ut seditiosum, tum ut merè pelagianum, 23 decembris publicè damnatum urbe expulit, fustuariam pœnam minatus, si vel in urbe vel in urbis territorio esset deprehensus* (8).

(E) *Il causa tant de troubles dans le canton de Berne, qu'on le bannit de toutes les terres de ce canton.*] Il était un de ceux qui accusaient hautement Calvin de faire Dieu l'auteur du péché. * Calvin, pour prévenir les impressions que de telles plaintes eussent pu faire sur MM. de Berne, se fit députer vers eux, et plaida sa cause en leur présence. Il fut si heureux, qu'encore que l'on ne voulût point prononcer sur sa doctrine, ni définir si elle était vraie ou fausse, on ordonna à Bolsec de se retirer hors du pays (9).

(F) *Il retourna en France, et s'adressa.... à ceux de la religion.... à Orléans.*] Ce fut au synode national, qui se tint dans cette ville l'an 1562. On voit dans les actes du synode national, qui fut assemblé à Lyon l'année suivante: on y voit, dis-je, Bolsec parmi les ministres déposés. Il y est appelé *infâme, faussaire et apostat* (10). Cela montre que le synode d'Orléans, trompé par l'extérieur de sa fausse repentance, l'admit au saint

(5) *Vide* epistolam CXXXIII Calvini.

(6) Beza, *in* Vitâ Calvini, Oper., *tom. III, pag.* 374.

(7) *Dans sa* Défense de Calvin, *imprimée à Genève, l'an* 1667, *pag.* 150, 151.

(8) Beza, *in* Vitâ Calvini, *pag.* 375.

* L'accusation n'était pas injuste, dit Leclerc.

(9) Beza, *in* Vitâ Calvini, *ad ann.* 1555.

(10) *Voyez M.* Quick, Synodicon in Galliâ Reformatâ, *tom. I, pag.* 47.

ministère *. Cependant il ne paraît point par les récits de Théodore de Bèze, répétés en divers endroits de ses ouvrages, que Bolsec eût jamais été ministre. Voyez son Histoire ecclésiastique, au livre VI, pages 34 et 35 : mais corrigez-y le mot *Boliset* que les imprimeurs y mirent au lieu de *Bolsec*. Voyez-le aussi dans la Vie de Calvin en français (11).

(G) *Il fut s'établir à Autun, y fit le mari commode en faveur des chanoines, et témoigna une passion très-violente contre l'église réformée.*] Je me sers d'une expression beaucoup moins dure que celle de Théodore de Bèze : aussi écrivait-il en latin. *Ubi contra quam sperârat ecclesias affligi animadvertit, repetitâ medicinâ ad hostes Evangelii manifestâ defectione (uxore quoque canonicis Augustodunensibus prostitutâ) transivit. Undè nunc etiam quibus potest maledictis veritatem proscindit* (12). Quelle bassesse ! quelle lâcheté ! Moralement parlant, il vaudrait mieux être sujet aux inquiétudes de la jalousie : le jugement même du public, quelque corrompu qu'il soit, tombe beaucoup plus rudement sur le cocuage volontaire, que sur les infirmités d'un mari jaloux. L'indigence de Bolsec, ni l'utilité qu'il pouvait tirer de son indulgence pour les chanoines d'Autun, n'auraient pas été capables de l'excuser auprès des personnes mêmes qui font profession de plaisanter sur toutes choses. On rira, ou bouffonnera également, soit qu'il s'agisse d'un mari qui ne donne nulle liberté à sa femme, soit qu'il s'agisse d'un mari qui prête la main aux plaisirs qu'elle veut prendre ; mais, au fond, on sentira pour ce dernier autant de mépris et d'indignation, que Juvénal :

Cùm leno accipiat mœchi bona, si capiendi
Jus nullum uxori, doctus spectare lacunar,
Doctus et ad calicem vigilanti stertere naso (13).

(H) *Il n'était plus en vie l'an 1585.*] « De Bèze, en sa réponse à Génebrard, » imprimée à Genève l'an 1585, dit » de ce Bolsec, en la page 75 : *Ajoute » toutes les fables que tu voudras, » tirées de ce carme défroqué, qui est » un homme infâme, ayant été banni » trois fois, et s'étant révolté quatre » fois ; et qui, après avoir jeté l'é» cume de son venin sur les morts et » sur les vivans, est mort désespéré.* » C'est ce que vous pouvez lire dans la Défense de Calvin, faite par M. Drelincourt (14). Mais j'ai lu tout le contraire dans le livre d'un autre ministre. *Ces témoins*, dit-il (15), *sont plus croyables et dignes de foi que ceux que produit l'évêque, qui sont Bolsec et Arenius, desquels le premier a gémi et pleuré grandement, en plein synode, d'avoir chargé si méchamment de calomnies et d'opprobres la mémoire d'un si grand personnage, et fidèle serviteur de Dieu.* Mais il ne faut pas que ceci empêche personne d'ajouter foi au passage que M Drelincourt rapporte ; car, apparemment, le ministre de Fontenai n'a voulu parler que des démarches que fit Bolsec au synode d'Orléans, avec beaucoup d'humiliations, en l'année 1562. S'il n'a voulu dire que cela, il réfute très-mal l'objection : vu que la Vie de Calvin, publiée par Bolsec, est postérieure de quinze années à ce synode d'Orléans.

(I) *Ses deux Histoires de Calvin et de Bèze sont indignes de foi, tant à cause du ressentiment de l'auteur pour les affronts qu'il avait reçus.......*] M. Drelincourt a fait bien valoir cet argument. Il étale les raisons que Bolsec avait de haïr Calvin. Il dit que Calvin, ayant convaincu Bolsec de ses erreurs en pleine assemblée, l'excommunia ensuite par l'avis de tout le consistoire : il ajoute, que *Calvin fut député avec quelques autres de Genève, pour aller informer la puissante république de Berne, de la vie*

* On lit dans la *Bibliothéque française*, XXIX, 191, que les actes du synode national d'Orléans ne parlent de Bolsec en aucune manière. Quant aux actes du synode national de Lyon, le nom de Bolsec n'y est tout au plus que deux fois ; car dans le second endroit on lit *Bolsac*, qui pourrait être un autre personnage, et c'est à *Bolsac* que se donnent les qualifications répétées par Bayle. Il n'est pas certain que tous ceux dont les noms sont accolés à ceux de Bolsec eussent été admis au saint ministère.

(11) *Pag.* 20.

(12) Beza, *in* Vitâ Calvini, *pag.* 375, 376.

(13) Juven., satirâ I, *vs.* 55.

(14) *Pag.* 102.

(15) Pierre de la Vallade, *ministre à Fontenai-le-Comte, dans l'*Apologie de l'Epître des ministres de Charenton, opposée au livre qu'a produit contre eux Armand-Jean du Plessis, évêque de Luçon, *chap.* XXII, *pag.* 298.

et des mœurs de ce misérable Bolsec (16). Ainsi l'on peut regarder Calvin comme le principal promoteur des deux arrêts de bannissement qui tombèrent sur la tête de Bolsec, l'un à Genève, l'autre à Berne. Pour ce qui est de Théodore de Bèze, il s'était attiré l'indignation de Bolsec par les choses infamantes qu'il avait publiées contre lui en termes fort durs. M. Drelincourt en donne des preuves. Voici un passage qu'il rapporte : « En l'an » 1551, vint en cette ville un certain » nommé *Jérôme Bolsec*, un peu » auparavant carme de Paris, et puis » soudain devenu de théologien mé- » decin, ou plutôt triacleur, lequel, » pour se faire valoir, pensant être » arrivé en son cloître, et non en une » église de Dieu, de laquelle il n'a- » vait jamais rien su que par ouïr » dire, commença à tenir par-ci par- » là, et aussi en pleine congrégation, » de mauvais propos touchant la doc- » trine de la providence et de la pré- » destination éternelle de Dieu. De » Bèze traite ce Bolsec de *vilain*, » d'*effronté*, de *loup déguisé*; et après » avoir représenté de quelle façon » Calvin le convainquit de ses erreurs, » il dit que *monsieur le moine ne sut* » *que répliquer, et qu'il ne lui resta* » *qu'une impudence monacale*. A quoi » il ajoute : *Laquelle il montra même* » *devant le siége judicial, le* 23 *de* » *décembre, quand sentence de ban-* » *nissement lui fut prononcée, à son* » *de trompe, à la manière accoutu-* » *mée. Mais ce n'est pas de merveilles:* » *car toujours depuis elle l'a rendu et* » *le rend encore aujourd'hui puant à* » *tout homme qui a quelque bon sen-* » *timent : vu qu'il est condamné par* » *son propre jugement, comme il sera* » *montré par témoignage de sa main,* » *toutefois et quantes que besoin sera.* » *Car ce malheureux, qui avait mérité* » *punition pour un acte séditieux,* » *étant traité par le magistrat avec* » *douceur, à cause qu'on estimait qu'il* » *y aurait ci-après quelque remède à* » *son ignorance sophistique, après* » *avoir fait tant de scandales et de* » *maux aux églises circonvoisines,* » *se voyant par trois fois déchassé des* » *terres des seigneurs de Berne; à la* » *fin étant intolérable à chacun, a* » *donné gloire à Dieu, reconnaissant* » *ses fautes, et surtout sa mauvaise* » *conscience, à Orléans, en plein* » *synode général des églises fran-* » *çaises, l'an* 1562 : *tellement que l'on* » *en espérait quelque chose. Mais* » *depuis, étant derechef saisi d'un* » *même mauvais esprit, est retourné* » *à ses premières erres, et déchassé* » *de tous, comme il en est digne, sert* » *encore en tous les lieux où il se* » *pourmène, de témoignage de l'ire* » *de Dieu contre ceux qui résistent à* » *la vérité* (17). » M. Drelincourt rapporte deux autres passages de Théodore de Bèze (18). J'ajouterai à tout cela, que ce fut Bèze qui fit imprimer les lettres de Calvin, l'an 1575, parmi lesquels il y en a une qui est foudroyante contre Bolsec (19). Voilà comment toutes choses ont leur usage en ce monde. Le style mordant de ces deux réformateurs leur rend ici un grand service. Il montre que Bolsec a dû être fort en colère de voir qu'on faisait des relations si piquantes des maux qu'on lui avait faits; et qu'ainsi ce qu'il publia l'an 1577, et l'an 1582, doit être rempli d'un esprit de ressentiment, qui nous doit rendre suspectes de fausseté toutes ses historiettes. Jamais homme n'eut plus de besoin que lui de procès verbaux confirmatifs juridiquement de ce qu'il avance.

(K) ..... *que parce qu'il se trouve manifestement convaincu de calomnie sur les points les plus atroces.*] Il a débité que Calvin fut convaincu à Noyon du péché contre nature, et condamné seulement à la fleur de lis, son évêque ayant intercédé pour lui, afin que l'on modérât la peine. Or il n'y eut jamais de roman plus fabuleux que celui-là : et il fallait être d'une impudence inouïe, pour oser produire de tels contes, l'an 1577, c'est-à-dire quarante-trois ans depuis que Calvin était sorti de Noyon (20).

(16) Drelincourt, Défense de Calvin, *pag.* 101.

(17) *Là même, pag.* 135. *Il tire cela de la préface que* Théodore de Bèze *mit au-devant des* Commentaires de Calvin sur Josué, *imprimés l'an* 1564.

(18) *Là même, pag.* 137, 138 : *il les tire de la* Vie de Calvin.

(19) *C'est la* CXXXIII[e]. *J'en ai rapporté deux morceaux, l'un dans la remarque* (B), *l'autre dans la remarque* (C).

(20) *Il en sortit l'an* 1534, *pour la dernière fois, selon M.* Drelincourt, Défense de Calvin, *pag.* 102.

Jamais les fins de non-recevoir n'ont été aussi valables qu'en cette rencontre : la prescription, qui ailleurs ne fait qu'arrêter les procédures, sans décider absolument sur le fond, est ici une preuve très-invincible. L'accusateur institue son action après que quarante-trois ans se sont écoulés : il n'est plus recevable. La prescription lui ferme la porte, et de plus, elle le convainc de calomnie ; car si le crime dont il accuse était véritable, on n'aurait pas tant attendu à le prôner. Calvin, en guerre ouverte avec tous les moines et tous les ecclésiastiques, les armes toujours à la main, soit pour leur porter de rudes coups, soit pour repousser leurs rudes attaques (car c'étaient des combats à fer émoulu et à toute outrance) ; Calvin, dis-je, causant à l'église romaine des pertes irréparables, n'était pas un homme en faveur de qui l'on eût supprimé quarante-trois ans de suite la sentence de la fleur de lis. Dès le commencement de son ministère de Genève, on l'eût publiée avec les formes les plus authentiques et les plus juridiques : on l'eût traduite en toutes langues : on l'eût affichée par toutes les rues. Cela est évident à quiconque sait appliquer les lumières du sens commun ; et, quoi qu'il en soit, la fausseté de ce conte a été prouvée si démonstrativement par M. Drelincourt, que jamais peut-être sur des questions de fait on n'était venu à une plus grande évidence. Bolsec est donc très-évidemment calomniateur quant à la plus atroce de ses injures. Il ne peut donc plus passer pour croyable sur le reste. *Semel malus semper præsumitur malus in eodem genere mali.* Je n'ignore pas qu'il se fonde sur un acte qu'il dit avoir vu entre les mains de Bertelier ; mais cela ne le disculpe point. C'était une pièce supposée ; et celui qui débite de telles pièces, ou qui les publie, n'est pas moins calomniateur, que celui qui les fabrique. On prétend qu'il attendit à en parler, que Bertelier ne fût plus en vie (21) : marque évidente *, ou qu'il se vantait à faux d'avoir vu l'acte entre les mains de ce Bertelier, ou qu'il savait que celui qui montrait cet acte n'osait pas courir le risque d'un démenti public. Voyez l'article de Bertelier : lui et Bolsec avaient été de même faction à Genève contre Calvin.

Lorsque j'ai parlé ci-dessus (22) de la prétendue commission de ce Bertelier, j'ai omis une réflexion qui me vient présentement dans l'esprit. S'il avait été envoyé à Noyon par la seigneurie, c'eût été avant l'année 1552 ; car il fut excommunié cette année-là. Il tâcha au bout de dix-huit mois de se faire réhabiliter, et n'y put point réussir, à cause des oppositions de Calvin : il s'embarrassa peu après dans d'autres mauvaises affaires, dont l'issue fut qu'il prit la fuite, et que n'ayant point comparu aux ajournemens, il fut condamné par contumace à la mort, le 6 d'août 1555. Avec toutes les chicaneries imaginables, on ne saurait trouver un temps propre à sa prétendue députation entre le jour qu'il fut excommunié, et celui où on le condamna à la mort ; et, par conséquent, il n'a jamais été à Noyon avec ordre de s'informer de la vie de Jean Calvin, s'il n'y a pas été avant l'année 1552. Or, voici une preuve qui me semble convaincante contre une députation antérieure à l'an 1552. S'il eût été à Noyon avant cette année, il aurait eu les documens de la fleur de lis de Calvin, lorsque ce ministre l'excommunia, et travailla si fortement à le laisser sous cette note d'infamie. Eût-il été assez simple, pour ne pas apprendre à toute la ville, que ce grand zélateur, qui excommuniait les autres, portait sur son dos l'infamie d'un fer chaud ? Ne l'aurait-il pas défié en face d'oser montrer ses épaules ? N'eût-il point par-là, ou triomphé de son ennemi, ou ralenti sa persécution ? Que chacun se mette à la place de Bertelier, il avouera qu'en cette rencontre la découverte de l'infamie de Calvin aura été inévitable. Si l'on me dit que Bertelier ne manqua pas de découvrir le mystère, mais qu'on n'eut aucun égard à sa récrimination, à cause du grand crédit de Calvin ; on me dira une chose très-incroyable. Quoi ! dans une démocratie, les juges oseraient ne

(21) Rivet, Oper., *tom. III*, *pag.* 9 *et* 497.

* Leclerc blâme le raisonnement de Bayle qui, après avoir employé les mots, *on prétend*, en veut tirer une *preuve évidente*.

(22) *Dans la remarque* (C) *de l'article* Bertelier.

faire aucune démarche, lorsqu'un accusé, qui a une charge publique, quelques parens, quelques amis, somme son accusateur et sa partie de montrer ses épaules nues, et lui soutient que l'on y verra la marque des fleurs de lis, et qu'il en a porté les preuves à la république en conséquence d'une commission qui lui en avait été expédiée? Les juges, bien loin d'éclaircir cela, étoufferont la chose, et feront défendre d'en parler? Ils ne sont pas assez fous dans une démocratie, pour opprimer si grossièrement un de leurs sujets. Mais je veux que les magistrats aient épargné à Calvin toute la honte qu'il avait a craindre, et qu'ils aient menacé les particuliers qui oseraient murmurer. On m'avouera, je m'assure, qu'ils n'auront pas empêché que la mémoire de cet incident ne se conservât dans les familles, et ne parvînt aux oreilles des ennemis de Calvin. D'où vient donc que Blandrata, Jean-Paul Alciat, Gentilis, Gribaldus, et tant d'autres hérétiques, que Calvin chassa de Genève, et qu'il persécuta sans rémission partout où ils se réfugièrent, ne dirent jamais un mot de ces récriminations de Bertelier? On ne saurait parer ce coup. Je ne sais si jamais on l'a porté aux promoteurs de la calomnie que Bolsec a le premier publiée.

(L) *Il n'y a presque plus d'auteur de réputation, qui n'avoue que cet auteur est suspect.*] Il me suffirait d'alléguer M. Maimbourg, qui n'était pas d'un tempérament à lâcher prise qu'à bonnes enseignes; cependant, après avoir rapporté quelque-unes des raisons que les protestans allèguent pour réfuter l'accusation de Bolsec, concernant la prétendue fleur de lis de Calvin, il se sert de ces paroles: *Je veux donc bien, puisqu'il plaît ainsi à messieurs nos protestans, ne pas croire cette infamie de l'auteur de leur secte* (23). Il avait déjà avoué que *Bolsec fait plutôt une satire et une invective continuelle, qu'une histoire.* Voilà un témoin qui en vaut mille, *unus instar omnium*, et je pourrais m'en contenter; mais, pour surabondance de droit, je lui associe M. Varillas, qui fait un ample récit des mœurs et des actions de Calvin, sans faire semblant de savoir qu'il y eût jamais eu un Bolsec au monde (24). Il n'affirme rien sur la fleur de lis: il dit seulement qu'on voit quelque chose dans les registres de Noyon, *qui vraisemblablement a donné lieu à Conrad de Slusembourg, ministre luthérien, d'écrire qu'il avait eu dans sa patrie le fouet et la fleur de lis, et au célèbre jésuite Léonard Lessius de composer une apologie, à dessein de justifier Slusembourg en ce point* (25). Voilà un tour d'adresse: on se donne bien de garde de citer Bolsec, auteur décrié; on aime mieux citer un ministre luthérien. Cela est moins étonnant, que de voir un Florimond de Remond rejeter cette calomnie de Bolsec, et avouer que c'est un auteur trop passionné. *J'en laisse à dessein beaucoup de choses*, dit-il (26), *pour la crainte que j'ai que quelquefois la haine ait eu plus de pouvoir sur eux que la vérité; car ils l'ont horriblement flétri* (27). Le feuillant Pierre de Saint-Romuald, reconnaît la même vérité: il avoue que *tout ce que Jérôme Bolsec, et Jacques Lingei, Écossais, ont écrit* de Calvin, *est suspect de trop grande aigreur contre lui* (28). Dès l'an 1583, Papyre Masson écrivant la vie de Jean Calvin, et en disant beaucoup de mal, ne daigna faire mention du conte de la fleur de lis, et traita de petits auteurs populaires ceux qui reprochaient à ce ministre la débauche d'impudicité. N'est-il pas étrange, que le grand cardinal de Richelieu, dans l'un des meilleurs livres de controverse que le parti romain ait produits, soit moins scrupuleux et moins délicat que ce bon feuillant, que Florimond de Remond, et que Papyre Masson; et qu'il adopte comme un fait certain le conte de Jérôme Bolsec, qui commencait à devenir le rebut des missionnaires? Voyez l'article de BERTELIER, [remarque (D)].

Je ne saurais finir cette remarque,

(23) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *liv. IV*, *pag.* 336.

(24) Varillas, Histoire de l'Hérésie, *liv. X.*

(25) *Là même*, *pag.* 332, *édition de Hollande*.

(26) Histoire de la Naissance et Progrès de l'Hérésie, *liv. VII*, *chap. VIII*.

(27) *Il cite en marge*, *entre autres*, Bolsec et Surius. *Voyez M.* Drelincourt, Défense de Calvin, *pag.* 126.

(28) Trésor chronologique, *à l'ann.* 1509, *cité par* Drelincourt, Défense de Calvin, *pag.* 128.

sans relever quelques méprises de Varillas. 1°. Le ministre luthérien s'appelle Conrad *Schlusselburg*. 2°. Il ne fait que rapporter ce qu'il avait lu dans des livres imprimés. *Hæc publicis scriptis Calvino objiciuntur* (29). 3°. Léonard Lessius n'a point composé d'apologie pour justifier ce ministre : il s'est justifié lui-même comme il a pu (30), voyant que l'on l'accusait d'avoir avancé (31) deux calomnies contre Calvin, dont l'une regardait la fleur de lis. J'ajoute encore ceci : M. Varillas n'ignorait point ce que Bolsec avait publié ; mais il s'est fait un scrupule de le citer : voyons comment il en parle. « Celle de Jérôme » Bolsec, médecin de Lyon, est d'un » style tellement emporté que, pour » peu que le lecteur ait de modération, il y trouvera à redire dès les » premières pages. Elle est remplie de » plusieurs mauvaises actions, qui » ne sont appuyées que sur l'autorité » de ce médecin, et je ne l'ai pas crue » suffisante. Les calvinistes, en lui » répondant, l'accusent d'une extrême » ingratitude, fondée sur ce que Calvin l'avait reçu dans sa maison, et » tenu durant plusieurs années en » qualité de secrétaire; et que nonobstant il devint son plus grand ennemi, par principe de pure inconstance, ou par dépit de ce que Bèze » s'était insinué plus avant que lui » dans l'amitié de Calvin (32). » Je ne doute point que nous n'ayons ici une nouvelle méprise de cet auteur. Personne, que je sache, n'a reproché sur ce fondement le crime d'ingratitude à Bolsec. C'est au jurisconsulte Baudouin qu'on a fait un tel reproche : c'est lui qui avait servi de secrétaire à Jean Calvin; mais jamais Bolsec n'eut cette fonction, ni un tel hôte. Je serais fort surpris si l'on me montrait le contraire.

(M) *La Croix du Maine le fait auteur de quelques livres qui sont sortis d'une autre plume.*] Ces livres sont, un Traité *de la Providence de Dieu* ; un *Traité du vieil et nouvel Homme, premièrement écrit en latin sous le nom de Théophile, lequel il a intitulé Theologia Germanica* ; un Traité *sous le nom de Martin Bellie, lequel il a fait imprimer en latin et en français, auquel Théodore de Bèze a fait réponse* ; et une traduction de *la Bible de latin en français. Théodore de Bèze* (c'est la Croix du Maine qui parle,) *raconte ceci en la Vie qu'il a écrite de Calvin* (33). La Croix du Maine se trompe doublement. Ces livres n'ont point Bolsec pour auteur, et ce n'est point à lui, mais à Sébastien Castalion, que Bèze les attribue. Il faudrait faire plusieurs remarques, pour ramener tout ceci à l'exactitude.

(29) Schlusselburg., Theolog. calvinist., *lib. II*, *folio* 72.

(30) *Dans l'*Appendix *du Traité* de Anti-Christo.

(31) *Dans la* Consultatio quæ Fides et Religio sit capessenda.

(32) Varillas, *préface du I*er *tome de l'Histoire de l'Hérésie.*

(33) La Croix du Maine, Bibliothèque française, *pag.* 169.

BOMBASIUS (Paul), natif de Bologne en Italie, se fit estimer par la profession des belles-lettres, vers le commencement du XVIe. siècle. Il enseigna la langue latine et la langue grecque à Naples (A), et il y donna de telles preuves de capacité, que le cardinal Pucci le voulut avoir chez lui, et le fit son secrétaire, avec de bons appointemens (B). Il se trouvait fort à son aise à la cour de Rome, sous la protection et par les libéralités de ce cardinal ; et il se voyait en état d'achever sa vie dans l'abondance, lorsque la ville de Rome fut saccagée sous le pape Clément VII. Il tâcha de se sauver au château Saint-Ange, à la suite de son maître; mais il ne put courir assez vite, pour n'être pas enveloppé d'une troupe de soldats, qui le tuèrent inhumainement (*a*). Il avait été grand ami d'Érasme.

(*a*) *Tiré de* Pierius Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *lib. I*, *pag.* 22.

(A) *Il enseigna..... à Naples.*] J'ai suivi l'auteur que j'ai cité ; mais je

ne suis pas sans crainte qu'il ne s'abuse ; car je vois qu'Érasme ne dit mot de la profession de Naples, et qu'il ne parle que de celle de Bologne. Je rapporterai tout ce qu'il dit, parce que l'on y verra quelques traits du portrait de Bombasius. *Equidem exosculor Paulum Bombasium prorsus aurei pectoris hominem, quo vix alius unquàm vixit amico amicior, sed valetudini parcens non admodum indulsit stylo. Mox ut erat animi minimè abjecti, sordidorum competitorum improbis contentionibus offensus (nam Bononiæ publico salario græcè profitebatur) ad reip. negotia sese contulit : tandem accitus Romam augere rem maluit, quàm litteris insenescere* (1). Ces paroles d'Érasme nous apprennent, 1°. que Bombasius était bon ami ; 2°. que, pour ménager sa santé, il ne composa que peu de choses ; 3°. qu'ayant le cœur noble et bien placé, il se dégoûta de la vie professorale, à cause des querelles que la jalousie sordide de ses rivaux lui attirait ; 4°. qu'il se mêlait des affaires de sa patrie, quand il fut attiré à Rome. Il dit lui que le hasard, plutôt que sa volonté, ou l'offre d'une meilleure fortune, le tira de sa profession. *Me à litterariâ professione non tam mea voluntas, vel (ut tu suspicaris) fortuna melior avocavit, quàm incertus ille cui pleraque tam mala quàm bona debentur, casus eripuit* (2). M. Moréri le fait professeur dans Naples et dans Bologne.

(B) *Le cardinal Pucci...... le fit son secrétaire avec de bons appointemens.*] Bombasius le nomme le cardinal des quatre saints. Il écrivit à Érasme, l'an 1517, que contre son inclination il avait fallu qu'il se privât des plaisirs de Rome, pour accompagner le neveu de ce cardinal dans la nonciature de Suisse (3). Dans une autre lettre (4), il dit à Érasme qu'il ne se trouve pas fort riche ; mais qu'il a quatre cents écus de rente, qui l'empêchent de craindre de se voir jamais réduit à la nécessité de reprendre son premier métier. *Quamquam non ita mecum malignè agitur ut ad professoriam linguam redeundum fore timeam. Nam reditus annuos ad CCCC ducatos nullis sacris addictos, nec fortunæ sed industriæ meæ acceptos ferendos auri, quos nunquàm ex litterario illo otio sperare ac ne somniare quidem mihi licuisset.*

(1) Erasm., *in Ciceroniano*, *pag.* 72. *Voyez aussi l'adage* Ier. *de la* VIe. *centurie de la* Ire. *chiliade*, *pag.* 192.

(2) Bombasius, epist. IV, *lib. XI*, *pag.* 548 *inter Erasmian.*

(3) *Cette* lettre *est la* XXIIIe. *du* IIe. *livre des* Lettres d'Érasme, *pag.* 129. *Voyez aussi la* IVe. *du* IIe. *livre.*

(4) *C'est la* XIIIe. *du* XVIIe. *livre*, *pag.* 756.

BOMBERG (DANIEL), fameux imprimeur, natif d'Anvers. Son article est fort curieux dans le Supplément de Moréri. Je n'y ajoute que deux choses : l'une qu'il fut le premier qui imprima des livres hébreux dans Venise, et qu'il commença de le faire l'an 1511 * (A) ; l'autre, qu'il porta son art à la perfection, quant aux impressions hébraïques : de sorte que les juifs avouent que, depuis sa mort, l'imprimerie hébraïque est toujours allée en empirant (*a*). Vous trouverez dans M. Simon l'Histoire critique de ses éditions de la Bible (*b*).

* Ce ne fut qu'en 1515, dit Leclerc.

(*a*) *Tiré de la* Bibliothéque rabbinique de Bartolocci, *tom. I*, *pag.* 34 : *on cite* Gans.

(*b*) Simon, Histoire critique du Vieux Testament, *pag.* 512, 513.

(A) *Il commença à imprimer en hébreu, à Venise, l'an* 1511.] Il commença par une édition de la Bible *in*-4°. *Il en fit dans la suite beaucoup d'autres impressions*, in-folio, in-4°. et in-8°. *Il avait appris l'hébreu de* Félix Pratensis, *Italien, qui lui fit entreprendre une édition de la Bible rabbinique, c'est-à-dire avec les commentaires des rabbins, que Bombergue imprima* in-folio *en* 1517, *et qui fut dédiée au pape Léon X. Mais les juifs n'estimèrent point cette édition ; et le rabbin Jacob Haiim en fit imprimer une autre par le même Bombergue, en 4 volumes* in-folio, *l'an* 1525 (1)....

(1) Chevillier, Origine de l'imprimerie de Paris, *pag.* 267.

Digitized by Google

C'est lui qui commença l'impression du Talmud, l'année 1520, qu'il n'acheva que quelques années après.... en onze volumes in-folio (2). Il imprima trois fois le Talmud, et chacune de ces impressions lui coûtait cent mille écus (3). *Il a imprimé des livres pour plus de 4 millions d'or* (4).

(2) *Là même*, *pag.* 268.
(3) Scaligérana, *au mot* Bombergus, *pag.* 34.
(4) *Là même*, *au mot* Imprimerie, *pag.* 121.

BONCIARIUS (Marc-Antoine) *, disciple de Muret, a écrit fort poliment en latin. Il était d'une très-basse condition (A), et il régenta toute sa vie à Pérouse. Il était né à six milles de cette ville, le 9 de février 1555 (*a*). Il eut pour disciple son propre père, qui, voulant devenir jésuite à l'âge de quarante-sept ans, fut obligé d'acquérir quelque érudition, ne voulant pas être simple frère lai. Bonciarius devint aveugle (*b*), et fut fort tourmenté de la goute (*c*). Il mourut le 9 de janvier 1616 (*d*). Il avait eu le cardinal Ubaldin pour patron (*e*). Ses *lettres* furent imprimées à Marpourg, l'an 1604. On y trouve la méthode dont il se servit pour instruire son père en peu de temps (*f*). On a d'autres livres de sa façon, tant en vers qu'en prose (B). Il n'a point publié tous ceux qu'il avait dessein de publier (C).

* Joly renvoie pour cet article au tome XXXII des *Mémoires de Niceron* : mais il pense que cet auteur a tort de fixer à 1605 la mort du père de Bonciarius, dans sa soixante-cinquième année; il n'aurait eu que quatorze ans lors de la naissance de son fils.

(*a*) Oldoïn., *in* Athen. Augusto, *pag.* 225.
(*b*) *Voyez* Lancelot de Pérouse Hogg., *part. II*, *pag.* 451, *et* Oldoïni *in* Atheu. Augusto, *pag.* 227.
(*c*) N. Erith. Pinacoth. *I*, *pag.* 98, 99.
(*d*) Oldoïni, Athen. Aug., *pag.* 228.
(*e*) Du Sauss. cont. Bellarm., de Script. eccl., *pag.* 78.
(*f*) Morhof., Polyhistor., *pag.* 287.

(A) *Il était d'une très-basse condition.*] Il apprend lui-même au public, qu'il était fils d'un cordonnier, et petit-fils d'un corroyeur. *Hic Perusii, à vulgaribus, ut ipse de se fatetur, opificibus ortus, cujus quippè avus coriariam, pater sutoriam in adolescentiâ fecerat, generis obscuritatem sui litterarum splendore illustravit* (1).

(B) *On a divers livres de sa façon, tant en vers qu'en prose.*] Il a fait un Traité *de Arte Grammaticâ*; un poëme intitulé, *Triumphus Augustus, sive de Sanctis Perusii translatis*, qui contient IV livres; *Seraphidos libri tres* (2). Je ne trouve point qu'il ait publié aucune *grammaire grecque*, et je ne sais d'où M. Moréri a tiré cette prétendue grammaire. Il eût eu plus de raison de lui donner un Traité de *Rhethorique*, encore que Nicius Erythréus, le seul auteur qu'il ait cité, n'en parle point. Voyez la remarque suivante.

(C)... *Il n'a point publié tous ceux qu'il avait dessein de publier.*] Il dit dans ses lettres, qu'il s'était chargé de la commission d'écrire la vie de tous ceux qui depuis quatre cents ans avaient fleuri à Pérouse, ou dans les armes, ou dans les sciences (3). Dans le *Catalogue de ses OEuvres*, à la fin de sa *Rhétorique*, il témoigne qu'il a fait un livre intitulé, *Epicurus, sive Dialogus de antiquâ Philosophiâ*, où il montrait qu'aucun ancien philosophe ne s'était plus approché de la vérité qu'Épicure, ni moins que les stoïciens. Gassendi et Naudé n'avaient jamais vu ce livre-là, ce qui faisait croire à Gassendi que peut-être il n'était pas imprimé. *M. Antonius Bonciarius Parisiensis Professor* (4), ... *in Catalogo Operum suorum* (5) *se composuisse librum testatur, cui titulum fecerit* Epicurus, *sive* Dialogus de antiquâ Philosophiâ, *in quo efficacibus argumentis et doctorum virorum testimoniis probatur*, neminem ex priscis philosophis accessisse propiùs ad veritatem, quàm Epicurum; contrà, nullos ab eâ longiùs recessisse, quàm stoïcos. *Tametsi iste quoque liber nunquàm fortassis editus, nec*

(1) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 98.
(2) *Idem, ibidem*, *pag.* 99, 100.
(3) *Là même*, *pag.* 99.
(4) *Voyez la fin de cette remarque.*
(5) Gassendi *met en marge* in fine Rh.

nobis est visus nec amico nostro, quem vix tamen ulli rarissimi fugiunt (6). Gassendi fait là une lourde faute. Bonciarius a toute sa vie enseigné à Pérouse. Il était donc *Perusinus Professor* : de *Perusinus* on a fait facilement *Parisinus* ; et de *Parisinus*, encore plus facilement *Parisiensis*. Qu'on aille dire, après cela, que les fautes d'impression ne sont pas de conséquence par rapport aux habiles gens.

(6) Gassendus, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. VII, cap. VII, pag.* 224.

BONFADIUS (Jacques); l'un des plus polis écrivains du XVI^e. siècle, était né en Italie, proche le lac de Garde (A). Il fut secrétaire du cardinal de Bari, à Rome, pendant trois ans, après quoi, ayant perdu tout le fruit de ses services par la mort de son maître, il entra chez le cardinal Ghinucci, et lui servit de secrétaire, jusques à ce qu'une longue maladie le tira de cet emploi. Lorsqu'il fut guéri, il se trouva si dégoûté de la cour, qu'il résolut de chercher fortune par une autre voie. Il ne trouva rien dans le royaume de Naples, où il erra assez longtemps : il alla ensuite à Padoue, et puis à Gênes, où il fit des leçons publiques sur la Politique d'Aristote. On le chargea d'en faire aussi sur la Rhétorique ; et comme il y réussissait bien il eut un grand nombre de disciples qui allaient apprendre chez lui les belles-lettres. Sa réputation s'augmenta de jour en jour, de sorte que la république de Gênes le fit son historiographe, et lui assigna pour cette charge une fort bonne pension. Il s'appliqua de toutes ses forces à la composition des *annales* de cet état-là, et en mit au jour les cinq premiers livres *[1]. Il y parla trop librement et trop satiriquement de quelques familles; et par-là il se fit des ennemis qui résolurent sa perte. Ils le firent accuser de pécher contre nature; et comme il se trouva des témoins pour l'en convaincre, il fut condamné à être brûlé (*a*) (B). Quelques auteurs disent que la sentence fut exécutée selon sa forme et teneur; mais d'autres assurent que les sollicitations de ses amis firent commuer la peine, et qu'il fut décapité (C). Ceci arriva l'an 1560 *[2] (*b*). Ceux qui blâment son imprudence n'ont pas tort, et se sont mal trouvés de l'avoir copiée (D). On a de lui quelques *harangues*, quelques *lettres*, et des *poésies latines et italiennes* *[3]. Il écrivit un billet à Jean-Baptista Grimaldi le jour de l'exécution, afin de témoigner sa reconnaissance aux personnes qui avaient tâché de

*[1] Les *Annales Genuenses* sont, comme le dit Joly, réimprimées dans le tome I^er. du *Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiæ*, de Grævius.

(*a*) *Tiré du* Ghilini, Teatro d'Huomini illustri, *tom. I, pag.* 70.

*[2] Leclerc blâme Bayle d'avoir adopté cette date de 1560 de préférence à celle de 1551 donnée par le Ghilini qu'il cite à la note (*b*): il dit à l'appui, que la lettre écrite par Bonfadius, peu avant son supplice, est imprimée dans un recueil de lettres qui parut à Venise chez Giolito de' Ferrari en 1559.

(*b*) Thuan., *lib. XXVI, pag.* 528. *Mais le* Ghilini, *tom. I, pag.* 70, *met la mort de Bonfadio à l'an* 1551.

*[3] Joly, dans ses *additions*, note que le *Journal des Savans* annonce récemment un nouveau recueil d'ouvrages de Bonfadius : il lui donne la date de 1744, et le titre de *Lettere famigliari di Jacopo Bonfadio*, etc. Ginguené, qui date l'ouvrage, de 1746, ajoute : « 43 lettres familières, une traduction italienne du discours de Cicéron *pro Milone*, et un petit nombre de vers italiens et latins composent ce petit volume ; mais il a un mérite qui manque à la plupart des gros recueils; il ne renferme rien que d'exquis »

Digitized by Google

le servir. Il s'engagea à leur apprendre comment il se trouverait dans l'autre monde, si cela se pouvait faire sans les épouvanter. Il n'est pas le seul qui ait fait de telles promesses (E). Il leur recommanda Bonfadino, son neveu, qui est peut-être le PIERRE BONFADIUS dont on voit des vers dans le *Gareggiamento poetico del confuso accademico ordito.* C'est un recueil de vers, divisé en VIII parties, et imprimé à Venise l'an 1611.

(A) *Il était né en Italie proche le lac de Garde.*] Les auteurs ne sont pas d'accord sur la patrie de Bonfadius. Les uns disent qu'il naquit à Salone * sur ce lac; *Salonæ ad Benacum natus* (1); les autres nomment sa patrie *Gazani*, *luogo picciolo della Riviera di Brescia* (2) : je crois qu'ils ont raison; car dans une lettre, où il décrit ce beau lac, et qui est datée *di Gazano*, vous rencontrez ces paroles, *libero mi starò nel mio Gazano.* Cette lettre fut écrite à Plinio Tomacello : elle est au II^e. livre (3) des *Lettere volgari*, imprimé à Venise, l'an 1558. Konig a tort de le faire de Vérone.

(B) *On l'accusa du péché contre nature, et ... il fut condamné à être brûlé.*] On l'accusa d'assouvir cette brutale passion avec un de ses disciples. *Fu calunniato, che indotto da smisurato e pazzo amore, che ad un bellissimo giovanetto suo scolare portava, con esso le sozze e impudiche sue voglie sfogasse; sopra di questa imputazione fu subito carcerato; e da testimonii di si grave e enorme eccesso convinto, fu condamnato al fuoco, nel quale finì i suoi giorni l'anno 1551* (4). Voilà le Ghilini qui reconnaît la justice de l'accusation. Le Cavalier Marin ne l'a pas moins reconnue : voyez les deux madrigaux de ses *Ritratti*, que M. Ménage rapporte (5). Paul Manuce la reconnaît pareillement dans le poëme qu'il adresse *ad eos qui laborârunt pro salute Bonfadii* (6). Voici comment il parle :

Lapsus erat miser in culpam Bonfadius, index
Detulerat patribus, nec inani teste probârat.
Quid facerent legum custodes? legibus uti
Coguntur. . . . .

Mais d'autres prétendent que Bonfadius fut opprimé par la calomnie. C'est le sentiment de Giovanni Matteo Toscano dans son *Peplus Italiæ* (7), où nous trouvons ce qui suit :

Haud minùs intumuit nuper Benacus alumni
Bonfadii, ac Musis, docte Catulle, tuis.
Bis tamen infelix; rapuit nam Roma Catullum,
Bonfadium letho das scelerate Ligur.
Historiâ æternum cujus fera Genua vivis,
Immeritum sævâ lege necare potes?
Mitius est quod te spumanti vertice marmor
Tundit; et es scopulis durior ipsa tuis.

Scipione Ammirato ne prononce ni pour ni contre, et paraît néanmoins plus disposé à douter de l'innocence de Bonfadius. Vous verrez dans les paroles qu'on va citer, que la vraie cause des persécutions qui furent faites à ce misérable, fut qu'il portait la jeunesse à désapprouver le gouvernement qui était alors établi. *Trovato che egli tirava la gioventù a governo contrario di quello che allora si era indiritto, sotto colore d'impudici amori gli poser le mani addosso : e peravventura non trovatolo senza colpa, il condennarolo al fuoco. Del cattivetto, per che fosse meno scusabile, si leggono ancor rime, lequal par che rendan testimonianza di cotesta sua inclinazione* (8). Il y a beaucoup d'apparence qu'il était coupable du crime énorme dont on l'accusait; et qu'il n'en eût pas été puni, s'il n'eût fait quelque autre chose qui l'exposa à la haine de certaines gens.

(C) ..... *d'autres disent qu'il fut décapité.*] Boccalin, le Ghilini, le Cavalier Marin, et quelques autres, assurent qu'il fut brûlé : Scipione Am-

* Mén., dans son *Anti-Baillet*, n°. LXXXIX, ayant aussi dit *Salone*, la Monnoie dit qu'il fallait dire *Salo*.

(1) Thuan., *lib. XXVI*, *pag.* 538.

(2) Ghilini, Teatr., *tom. I*, *pag.* 70.

(3) *Folio* 3 *verso*.

(4) Ghilini, Teatro d'Huomini illustri, *pag.* 4.

(5) Ménage, Anti-Baillet, *chap. LXXXIX*.

(6) *Vous le trouverez dans les* Deliciæ Poetarum italorum.

(7) *Voyez* Ghilini, *pag.* 71, *et M.* Teissier, Elog., *tom. I*, *pag.* 181, *édition de* 1696.

(8) Scipione Ammirato, *dans son* Ritratto del Bonfadio, *cité par* Ménage, Anti-Baillet, *chap. LXXXIX*.

mirato le dit aussi. *Questo misero col fuoco in Genova... vedemmo terminare l'infelice vita* (9). Mais M. de Thou est plus croyable quand il dit qu'on trancha la tête à Bonfadius. *Ob rem tacendam Genuæ...... securi percussus* (10). Lisez ces paroles de M. Ménage (11) : « Il est vrai qu'il fut condamné à » être brûlé ; mais, à la sollicitation » de ses amis, et particulièrement du » jeune Grimaldi, son supplice fut » changé, et il ne fut que décapité. » C'est ce que nous avons appris du » poëme latin de Paul Manuce, intitulé *Ad eos qui labordrunt pro salute Bonfadii*, imprimé dans le » *Deliciæ Poëtarum italorum*. Voici » l'endroit de ce poëme qui regarde » ce changement de supplice :

» *Exprimitur tandem hoc invito à judice, vivus*
» *Ne comburatur crepitanti deditus igni :*
» *Tum se carnifici sævo Bonfadius ultrò,*
» *Mente Deum spectans, animo imperterritus offert.*
» *Ille ministerio properè functurus iniquo,*
» *Terribilis rigidam suspendit ad alta securim* *.

(D) *Ceux qui blâment son imprudence n'ont pas tort, et se sont mal trouvés de l'avoir copiée.*] J'ai en vue Boccalin, qui suppose que les plaintes de Bonfadio sortant des flammes (12), furent rejetées par Apollon ; et que cette divinité du Parnasse lui déclara que, quand même il aurait été innocent du crime qu'on lui imputait, il aurait été puni justement, pour avoir eu la folie de flétrir l'honneur de quelques familles puissantes. On lui représenta qu'un historien judicieux imite les vendangeurs et les jardiniers : il attend à parler des faits, que le temps les ait mûris, c'est-à-dire, que les personnes qui ont commis une action mauvaise soient mortes, et que leurs enfans ne puissent pas se venger de celui qui la publie. *Che i saggi virtuosi nello scriver le Historie molto prudentemente si consigliavano, all' hora che imitavano i vendemiatori, e gl' altri accorti de' frutti, i quali percioche conoscevano, che cosa poco grata havrebbono fatto a gli huomini, se dalle viti tagliando l'uva immatura, e da gli alberi staccando i pomi acerbi gli havessero portati al mercato, quella necessaria patienza havevano, che si conveniva anco gli Historici di lasciar che il tempo conducesse i fatti, e le cose passate alla perfettione loro* (13). On lui allégua Tacite, qui eut cette précaution, et qui aima mieux offenser les lois de l'histoire, que de s'exposer au péril. *Che lo stesso gran Maestro de gl' Historici saggi Tacito, all' hora che ne gli scritti suoi faceva mentione di quei Senatori grandi, che* Tiberio regnante pœnam vel infamiam subière, *all' hora, che* posteri manebant, Tac. lib. 4 Ann., *saggiamente alzava la penna della carta, più tosto eleggendosi di offender le leggi historiche, che pregiudicare alla riputatione di quelle famiglie, che non di altra cosa erano conosciute far capital maggiore, che dell'honore, stimando quell' huomo singolare ad un' Historico esser cosa di troppo evidente pericolo*, nimis ex propinquo diversa arguere. Tac. lib. 4 Ann. (14). Voilà comment l'homme sait mieux connaître les maximes de la prudence, que les pratiquer ; car nous avons vu que Boccalin perdit la vie, pour avoir parlé trop librement contre l'Espagne (15). Les conseils qu'il fait donner par Apollon sont sans doute judicieux. Rien n'est plus beau dans la théorie que les idées du législateur des historiens : il leur commande de n'oser dire rien qui soit faux, et d'oser dire tout ce qui est vrai (16) ; mais ce sont des lois impraticables, tout comme celles du Décalogue dans l'état où le genre humain se trouve. S'il était permis de comparer les choses humaines

(9) *Le même, cité là même.*

(10) Thuan., *lib. XXVI, pag.* 538. *Notez que* Konig, *au lieu de* Genuæ, *a mis* Genevæ ; *ce qui fait un gros mensonge.*

(11) Ménage, Anti-Baillet, *chap. LXXXIX.*

* La Monnoie, dans ses Remarques sur l'*Anti-Baillet*, conclut de ces vers que Bonfadius fut d'abord décapité, puis ensuite brûlé. Leclerc croit qu'il n'a été brûlé ni mort ni vif. Il ne devait pas, ou du moins ne savait pas devoir l'être puisque, dans sa lettre rapportée par Ménage dans l'*Anti-Baillet*, il prie qu'on l'enterre dans l'église de Saint-Laurent.

(12) *Dal fuoco tutto brustolito comparue Giacomo Bonfadio.* Boccalini, Ragguagli di Parnasso, *centur. I, cap. XXXV, pag.* 108.

(13) *Là même, pag.* 108, 109.

(14) *Là même, pag.* 109.

(15) *Voyez* Boccalin, *immédiatement après la citation (b) et la citation (c).*

(16) *Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deindè ne quid veri non audeat?* Cicero, de Oratore, *lib. II, cap. XV. Voyez la préface de la première édition de ce* Dictionnaire, *au IVe. paragraphe.*

Digitized by Google

avec les choses divines, l'on dirait que le législateur des historiens a imité le législateur des Juifs : il s'est réglé sur l'état de l'homme innocent, et non pas sur l'état de l'homme pécheur : il a supposé ce franc-arbitre perdu, et ces grandes forces que l'homme aurait eues, s'il eût persévéré dans son innocence originelle. Remarquons d'ailleurs une grande différence entre des lois si semblables. Il n'y a qu'une parfaite sagesse qui puisse accomplir le Décalogue ; et il faudrait être d'une folie achevée, pour accomplir les lois de l'histoire. La vie éternelle est le fruit de l'obéissance au Décalogue ; mais la mort temporelle est la suite presque inévitable de l'obéissance au législateur des historiens.

(E) *Il s'engagea à leur apprendre comment il se trouverait dans l'autre monde..... Il n'est pas le seul qui ait fait de telles promesses.*] Voici ses paroles : *Se da quel mondo di là si potrà dar qualche segno senza spavento, lo farò.* Elles sont tirées du billet qu'il écrivit à Giovan-Battista Grimaldi : vous le trouverez tout entier dans l'Anti-Baillet (17) : M. Ménage l'a pris d'un *Recueil de Lettres Italiennes, intitulé*, Lettere di diversi Uomini illustri raccolte da diversi libri, *imprimé in-8*, in Treviso, appresso Fabricio Zanetti, *en* 1603. Le Barnabite Baranzanus avait fait la même promesse, et ne l'exécuta point. J'en parle dans son article. On prétend que Marsile Ficin, s'étant engagé à la même chose, tint sa parole : lisez ce passage de Pierre de Saint-Romuald. « Marcille Ficin, prêtre de Florence, » grand philosophe platonicien, et » grand théologien, mourut, et aussitôt son esprit, sous la forme d'un » cavalier vêtu de blanc, monté sur » un cheval de même couleur, courut à toute bride vers la porte du » logis de Michel Mercat son intime, » aussi grand philosophe platonicien, » qui étudiait lors sur l'aube du jour en » son cabinet en une ville assez éloignée » de Florence, et lui cria que les discours » qu'ils avaient tenus ensemble touchant l'autre vie étaient véritables ; » et, cela dit, il retourna courant d'où » il était venu, et se déroba promptement aux yeux de son ami, qui » lui criait qu'il l'attendît. C'est ce » qui lui advint, à cause du pacte » qu'ils avaient fait ensemble sous le » bon plaisir de Dieu, que le premier » mourant viendrait dire au survivant si les choses se passaient en » l'autre vie comme Platon l'avait » écrit en son livre de l'immortalité » de l'âme. Le cardinal Baronius assure avoir ouï raconter cette histoire au petit-fils de Mercat (18). » Notez que Baronius, rapportant cela dans le V^e. volume des Annales de l'Église (19), observe que Michel Mercat, qui avait toujours vécu exemplairement, et comme un bon philosophe, poussa plus loin sa vertu depuis cette apparition ; car il renonça à l'étude de la philosophie, et s'appliqua tout entier à l'affaire du salut. L'annaliste ajoute que ce qui concerne la promesse réciproque que Marcile Ficin et Michel Mercat se firent, de s'avertir de l'état des choses après cette vie, etc., était attesté par plusieurs savans, et avait été souvent raconté au peuple par les prédicateurs. *Haud inexplorata referam, sed quæ complurium eruditorum virorum scimus assertione firmata, immò et à religiosis viris ad populum pro concione sæpè narrata* (20). C'est dommage que Michel Mercat n'en ait point laissé une attestation juridique sous serment, et enregistrée dans les archives de Florence. Il eut grand tort de ne le pas faire. Son petit-fils Michel Mercat, qui fit ce conte à Baronius, était protonotaire de l'église, et recommandable par sa probité et par son savoir (21).

L'endroit où Sénèque raconte la tranquillité d'esprit avec laquelle Canius Julius alla au dernier supplice, est admirable. Cet honnête homme fut condamné à la mort par Caligula, et ne fut exécuté que dix jours après sa condamnation. Il les passa sans nulle inquiétude ; et, lorsqu'il fut averti qu'il fallait aller au lieu de l'exécution, il ne perdit rien de sa gaieté. *Pourquoi vous affligez-vous ?* disait-il à ses amis. *Vous cherchez si l'âme*

(17) Ménage, Anti-Baillet, *chap. LXXXIX.*

(18) Pierre de Saint-Romuald, Abrégé chronologique et historique, *tom. III*, *pag.* 251, 252, *ad ann.* 1499.

(19) Baronius, *ad ann.* 411, *num.* 69.

(20) *Idem*, *ibidem.*

(21) *Idem*, *ibidem.*

subsiste après notre mort, je le saurai bientôt. Le philosophe qui l'accompagnait lui demanda : *A quoi pensez-vous maintenant ? Je me propose*, répondit Canius, *de bien observer si mon âme s'apercevra de sa sortie.* Il promit que, s'il apprenait quelque chose, il viendrait voir ses amis pour leur déclarer son état. *Tristes erant amici, talem amissuri virum.* Quid mœsti, *inquit*, estis ? Vos quæritis, an immortales animæ sint : ego jam sciam. *Nec desiit, in ipso veritatem fine scrutari, et ex more suo quæstionem habere. Prosequebatur illum philosophus suus : nec jam procul erat tumulus, in quo Cæsari Deo nostro fiebat quotidianum sacrum.* Quid, *inquit*, Cani, nunc, cogitas? Aut quæ tibi mens est ? Observare, *inquit Canius*, proposui illo velocissimo momento, an sensurus sit animus exire se. *Promisitque, si quid explorâsset, circumiturum amicos, et indicaturum quis esset animarum status* (22). Sénèque ne nous dit point si l'on apprit quelques nouvelles de ce Julius en conséquence de cette promesse.

On sera peut-être bien aise que j'examine ici deux questions qui se présentent naturellement. La première est, si les amis de ce Julius eurent quelque bon prétexte de douter de l'immortalité de l'âme, en n'apprenant pas les nouvelles qu'il leur avait fait espérer ? la seconde, s'ils eussent eu un bon fondement de croire l'immortalité de l'âme, en cas qu'ils eussent appris de ses nouvelles par quelque fantôme ?

I. Je réponds, quant au premier point, qu'un tel prétexte de mettre en doute l'immortalité de l'âme serait très-mauvais; car encore qu'on eût pu donner une fort bonne raison de la nullité des promesses de Julius, en supposant que son âme ne subsistait plus, il ne s'ensuit pas qu'on ait droit de se servir de cette hypothèse, pour marquer les causes de l'inexécution de sa parole. Quand on peut expliquer un phénomène par trois ou quatre suppositions probables, il n'y en a aucune qui puisse former une juste conviction. On ne peut donner une preuve démonstrative, que lorsque les hypothèses différentes de celle que l'on emploie sont, ou impossibles, ou manifestement fausses. Puis donc, qu'en supposant l'immortalité de l'âme, on peut donner de bonnes raisons pourquoi Julius ne revint point dire à ses amis en quel état il était, on peut fort bien rejeter l'hypothèse de la mortalité de l'âme, encore qu'elle soit très-propre à expliquer cet événement. On peut supposer avec beaucoup de raison, ou qu'une âme séparée de son corps ne se souvient point de la promesse qu'elle a faite pendant cette vie; ou que, si elle s'en souvient, elle ignore les expédiens de l'accomplir, ou n'a pas la liberté de les mettre en œuvre, soit qu'elle n'ose, soit qu'elle ne veuille désobéir aux volontés de quelque cause supérieure qui lui défend tout commerce avec les humains. Disons donc que les amis de Bonfadius eussent été de très-mauvais raisonneurs, s'ils eussent voulu inférer la mortalité de l'âme, de ce qu'il n'eût point tenu la parole qu'il leur donna.

II. Le second point est plus délicat, et je fais d'abord une distinction. Si quelque fantôme, soi-disant l'âme de Julius, se fût montré aux amis de ce Romain, et leur eût appris des nouvelles de l'autre monde, ils eussent pu regarder, en conséquence de cela, comme une hypothèse très-probable, celle de l'immortalité de l'âme : mais s'ils avaient pris cette apparition pour une preuve démonstrative que l'âme de Julius subsistait encore, ils n'eussent pas bien jugé; car, comme je l'ai déjà dit, une hypothèse ne fournit point de preuves démonstratives lorsque le fait qu'elle explique peut être expliqué par des hypothèses différentes. Il faut qu'une preuve, pour être démonstrative, fasse voir que le contraire est impossible, ou manifestement faux. Puis donc que l'on peut donner des causes possibles de l'apparition d'un fantôme soi-disant l'âme d'un tel homme, accomplissant certaines promesses que cet homme aurait faites à ses amis, puis, dis-je, qu'on peut expliquer cela par des hypothèses possibles, sans supposer que l'âme de l'homme soit immortelle, il est clair que les amis de Julius n'eussent pas philosophé avec la dernière exacti-

(22) Seneca, de Tranquillit. Animi, *cap. XIV*, *pag.* 671.

tude, s'ils eussent pris une semblable apparition pour une preuve démonstrative que l'âme de leur ami vivait. « Il est possible, leur pouvait-on » dire, qu'encore que l'âme de votre » ami soit morte, vous ayez vu un » fantôme qui vous a dit ce qu'il » s'était engagé à vous venir annon- » cer. Il y a dans l'univers plusieurs » génies, qui connaissent ce que nous » faisons, et qui peuvent agir sur nos » organes. Quelqu'un d'eux s'est di- » verti à vous tromper : il vous a fait » croire qu'il était l'âme de Julius. » Par des raisons naturelles et con- » vaincantes, nous ne saurions vous » prouver que cela soit vrai, ni vous » nous prouver que cela soit faux. » N'allez donc pas si vite, ne con- » cluez rien certainement, contentez- » vous de prendre cela pour une hy- » pothèse bien probable. » Les amis de Julius répliqueraient que l'existence même de ces génies est une preuve de l'immortalité de notre âme; car si ces génies sont immortels, pourquoi notre âme ne le serait-elle pas ? On pourrait leur repartir que ces génies auraient la force de faire cent choses, à la place et sous le nom de l'âme morte de Julius, quand même ils seraient mortels. Les hommes ne sont-ils pas tous mortels? Ne meurent-ils pas tous effectivement, les uns plus tôt, les autres plus tard? Cela les empêcherait-il de tromper les bêtes, dans la supposition que je m'en vais faire. Supposons que l'âme des chiens se persuadât qu'elle subsiste après s'être séparée du corps ; supposons qu'un chien en particulier eût promis aux autres de leur venir dire comment il se trouverait après la mort. Supposons enfin qu'un homme connût cette promesse, et la manière dont le chien serait convenu de l'exécuter. N'est-il pas vrai que cet homme ferait aisément ce qui serait nécessaire pour tromper les autres chiens? Il leur montrerait des fantômes : il ferait aboyer des marionnettes, etc. Si les chiens en concluaient, *donc notre âme est immortelle, pour le moins les hommes sont immortels*, ne se tromperaient-ils pas? Il est aisé de comprendre, pour peu qu'on y fasse réflexion, que les esprits invisibles de l'univers, ce que les platoniciens appelaient génies, pourraient faire tout ce que l'art de la nécromance leur attribue, quand même ils seraient mortels. Il suffirait que leur espèce se conservât malgré la mort successive de tous les individus, comme notre espèce se conserve quoique tous les hommes meurent. Dire que la génération des individus est impossible parmi les génies, c'est décider témérairement de ce que l'on ne sait pas, et que l'on ne peut savoir. L'infinité de la nature peut contenir mille manières de propagation qui ne nous sont pas connues. Notez qu'il y a eu des païens, qui ont cru la mortalité des génies.

Concluons de tout ceci, que ce que l'on nomme retour ou apparition d'esprits, n'est point rigoureusement parlant une preuve nécessaire (23), ou de l'immortalité de notre âme, ou de l'immortalité des démons. Je ne nie point que ce n'en soit une preuve, à laquelle on peut acquiescer prudemment, raisonnablement; mais je parle ici de preuves démonstratives : je parle de preuves qui ne puissent être éludées que par des chicanes dont on peut réduire bientôt les défenseurs à l'absurdité.

(23) *Il faut qu'on prenne bien garde à ces deux clauses, la* première, rigoureusement parlant; *la* seconde, preuve nécessaire.

BONFINIUS (*a*) (ANTOINE), natif d'Ascoli, en Italie, dans la marche d'Ancône, a fleuri au XV^e. siècle. Il s'attacha à l'étude des belles-lettres, et y réussit. Matthias Corvin, roi de Hongrie, ayant ouï parler de sa science, le fit venir auprès de lui. Bonfinius eut l'honneur de lui faire la révérence à Reez, peu de jours avant que ce prince fît son entrée publique dans la ville de Vienne qu'il avait conquise (*b*). Dès cette première audience, il présenta plusieurs livres qu'il venait de faire imprimer (A), et qu'il avait dédiés ou à ce roi, ou à la reine son épou-

(*a*) *Il se donne le nom de* Bonfinis *dans son* Histoire de Hongrie.

(*b*) *En* 1485, *selon* Calvisius.

Digitized by Google

se Béatrix d'Aragon. Le roi lut ces livres, avec beaucoup d'avidité, dans son camp, et assista, accompagné de toute sa cour, à une *harangue* que Bonfinius récita dans Vienne le 1er. jour de janvier; et s'étant fait porter les livres de cet auteur, il les distribua aux prélats et aux courtisans, et leur recommanda de les lire : et bien loin d'accorder à Bonfinius la permission de s'en retourner en Italie, il le retint avec une bonne pension, et lui donna plusieurs choses à composer, et voulut même qu'il le suivît dans ses armées. (*c*). Il le chargea de composer l'histoire des Huns : Bonfinius commença d'y travailler avant la mort de ce prince (*d*); mais ce fut par ordre du roi Uladislas, qu'il écrivit toute l'*Histoire de Hongrie*. S'il n'y a pas réussi d'une manière qui doive faire regarder son travail comme un ouvrage achevé, il est sûr qu'il s'est rendu digne d'avoir place parmi les bons historiens (B). Il a conduit cette Histoire jusques à l'année 1594: elle contient IV décades et demie c'est-à-dire XLV livres. L'original en fut mis dans la bibliothéque de Bude, et le public n'en vit rien qu'après la mort de l'auteur. Un Transylvain, nommé Martin Brenner, recouvra une copie imparfaite de cet ouvrage, et en publia XXX livres l'an 1543. Sambucus trouva les XV autres; et publia tout l'ouvrage l'an 1568, revu et collationné sur de meilleures copies (*e*). Je ne saurais dire, ni où, ni quand Bonfinius sortit de ce monde; mais je crois qu'il ne retourna point chez lui, comme firent plusieurs savans d'Italie que Matthias Corvin avait fait venir dans son royaume (C). On accuse cet historien d'avoir été médisant (D), et d'avoir mis trop de paganisme dans son style (E). Ses *Notes sur Horace* ne sont point bonnes (*f*). Les fautes de M. Moréri sont ici plus nombreuses que considérables (F).

(*c*) *Ex* Bonfinii *decad. IV. lib. VII, p.* 463.

(*d*) Bonfinius, *in* Épist. dedicat.

(*e*) *Il en donna une édition encore meilleure l'an* 1579, *à Francfort, chez André Wichel. L'autre était de Bâle, chez Oporin.*

(*f*) *Bonfinio nullus ineptit magis, et dum ab aliis dissentire studiosè gestit, siculis gerris vaniora comminiscitur.* Hadrian. Junius, Epist. I, *où il donne son jugement des commentaires sur* Horace.

(A) *Il présenta au roi de Hongrie plusieurs livres qu'il venait de faire imprimer.*] C'est lui-même qui nous l'apprend : il nous dit que trois de ces livres avaient été dédiés au roi Matthias, savoir : la *Traduction d'Hermogène*, et celle d'*Hérodien*, et la *Généalogie des Corvins ;* qu'il y en avait deux qui avaient été dédiés à la reine, l'un desquels traitait *de la Virginité et de la Chasteté conjugale*, et l'autre était une *Histoire d'Ascoli;* qu'outre cela, il avait dédié un petit *Recueil d'Épigrammes* au jeune prince Jean Corvin, où il avait joint une préface qui traitait *de l'Education d'un prince* (1). Il ajoute, qu'ayant suivi contre son gré Matthias Corvin à l'armée, il avait traduit *Philostrate*, pour se désennuyer. *Castra sequi præceperat scriptoribus et philosophantibus inimica. Quod cùm ille invitus facere cogeretur, ne ingrato in castrensi tumultu molestiâque otio uteretur, oblatum sibi Philostratum tribus mensibus in latinum transtulit* (2). Disons un mot en particulier du livre de la Virginité et de la Pudicité conjugale. Ce sont des dialogues, dont Sambucus procura une édition l'an 1572. On leur donne le titre de *Symposion Beatricis.* Matthias Corvin et

(1) Bonfin., Rerum Ungaric. *decad. IV, lib. VII, pag.* 463, *edit. ann.* 1690.

(2) *Là même.*

Béatrix d'Aragon, sa femme, y sont fort loués : on y trouve la considération qu'ils avaient pour Bonfinius (3). La congrégation de l'index a condamné cet ouvrage.

(B) *Il s'est rendu digne d'avoir place parmi les bons historiens.*] Voici ce que Sambucus a dit à la louange de Bonfinius : *Quantum ingenio non ad hoc argumentum modò, sed ad omnem omninò philosophiam excelluerit, Dialogi ejus de Pudicitiâ conjugali vulgò testantur, Herodianus, Hermogenes latini : nec vino huic opus est hedera. Præterire tamen nequeo paucarum esse gentium historias copiâ et stylo pares* (4). Il ajoute que Seldius disait souvent, *Nullo se in scriptore post Livium et æquales ejus quàm ipso hoc Bonfinio vacuas horas libentiùs ponere solitum.* La préface des Dialogues ne contient pas un jugement moins favorable. *Sambuci in Dialogorum præfatione tale de Bonfinio judicium est, ingenio ad omnes res arduas et laudabiles excelluisse, styloque ut inidoneo non ad historiam minùs quàm philosophiam vel orationes* (5).

(C) *Je crois qu'il ne retourna pas chez lui, comme firent plusieurs savans d'Italie, que M. Corvin avait fait venir dans son royaume.*] Bonfinius nous apprend qu'ils s'en retournèrent plus misérables qu'ils n'étaient venus. *Invitati etiam muneribus poëtæ, rhetores, et grammatici, qui falsi opinione suâ miseriores longè musas quàm adduxerint in Italiam reduxerunt* (6).

(D) *On l'accuse d'avoir été trop médisant.*] Sambucus s'est déclaré en cela l'accusateur de Bonfinius, dont il s'imagine que la plume fut peut-être souvent dirigée par la complaisance pour Matthias qui l'avait pris à ses gages ; mais il remarque que ce prince ne fut pas lui-même trop épargné. *Cæterùm, ut Bonfinii laudes non sunt obscuræ, ita dissimulare nequeo nonnihil ipsum officii sui interdum oblitum in mores privatos et vitam calumniosè impotentiùsque effusum : secùs quàm Livium, Salustium, Tacitum, Suetonium, in romanos orbis dominos gentemque togatam fecisse constat* (7): *idque fortasse redempto à Matthiâ judicio et calamo ejus, quæ rerum seriei nihil detrahunt. Nec Matthiæ tamen pepercit quem impudentem, voluptuosum, theatris deditum, ambitiosum, ferum, in adjungendis amicis præcipitem, in relinquendis facilem, adulatoribus benignum, immemorem beneficiorum, ausus sit dicere* (8). On pouvait ajouter qu'il a dit que Matthias attira auprès de lui toutes sortes de gens doctes, sans en excepter les magiciens. *Viros quâque arte præstantissimos undique disquisivit, conduxitque. Astronomos, medicos, mathematicos, jurisque consultos dilexit. Ne magos quidem et nigromantes abominatus est : nullam artem contemsit unquàm* (9). Un Allemand, nommé Zeillerus, a observé qu'on se plaint entre autres choses de ce que Bonfinius a dit de la malheureuse reine Gertrude. *Taxatur etiam à quibusdam ejus Historia Ungarica, imprimis narratio de morte innocentis reginæ Gertrudis. Vid. Brunnerus, part. 3 Annal. Boic., pag.* 602 (10).

(E) ... *Et d'avoir mis trop de paganisme dans son style.*] Le jésuite Raderus est ici l'accusateur, comme le même Zeillerus le rapporte. *Mathæus Raderus, volum. 2 Bavariæ sanctæ, pag. 191, hæc de eo scribit : Bonfinius profanus nimiùm et paganus scriptor, cùm sanctos appellat Deos et Numina ; Dei matrem Numen et Deam. Catholicæ religionis disciplina non novit nec colit nisi unum Deum et unum Numen. Bonfinius dum vult latinè quod ipsum sincerè non potest scribere, superstitiosè et profanè, ne quid dicam graviùs, loquitur.* Il faut avouer que quelques auteurs italiens se sont rendus ridicules, pour n'avoir osé employer, en parlant du christianisme, les termes qu'ils ne trouvaient pas dans les écrivains de la bonne latinité (11) ; mais je ne saurais goûter la délicatesse de Raderus, ou plutôt son acception de personne. Il trouve

(3) Vossius, de Histor. latinis, *pag.* 659.
(4) Sambuc., *in* Epist. dedicator.
(5) Vossius, de Hist. latin., *pag.* 659.
(6) Bonfin., *decad. IV, lib. VII, pag.* 459.

(7) *Il est pourtant vrai que la plupart de ces quatre historiens frondent d'une terrible force les vices et les désordres de Rome.*
(8) Sambuc., *in Epist. dedicat.* Hist. Ungaric.
(9) Bonfin., Hist. Ungaric., *decad. IV, lib. VII, pag.* 459.
(10) Zeiller, de Histor., *pag.* 21.
(11) *Voyez ci-dessus la remarque* (B) *de l'article* BEMBUS.

étrange que Bonfinius ait donné à la Sainte Vierge le nom de *Numen*; et n'est-ce pas le style d'une infinité de dévots, comme M. Drelincourt l'a prouvé démonstrativement (12)?

(F) *Les fautes de M. Moréri sont ici plus nombreuses que considérables.*] Il dit que Sambuc ajouta V livres qui n'étaient point dans la première édition : il fallait dire XV. Il dit que Bonfinius traduisit la *Rhétorique d'Hermagène* : il fallait dire *d'Hermogène*. Il cite Vossius *lib. I, de Histor. lat.* : il fallait citer *lib. III*. Il cite le Mire, *in Aust.* : il fallait citer *in Auctario*. Il cite Raderus *tom. III Bavar. Sanctæ, pag.* 191, et tout aussitôt Zeiller : on peut assurer qu'il ne cite que sur la bonne foi de Zeiller. Or, celui-ci marque le 2e. volume de Raderus, pag. 191, et ne dit point que Raderus blâme autre chose que le paganisme du style de Bonfinius. Cependant, si l'on en croit M. Moréri, ce jésuite *trouve bien des choses à reprendre dans son Histoire de Hongrie.* La faute qui suit est plus mauvaise. M. Moréri prend Bonfinius pour un *bon homme, qui disait les choses simplement et sans dessein.* Jamais critique ne fut plus fausse que celle-là. Bonfinius n'était pas un niais : il était fin, délié, et digne de son pays; et quand il a médit des gens, ou employé certains termes, ce n'a pas été sans le vouloir bien. Si je marque des fautes qui sont visiblement d'impression, c'est en faveur de tant de gens qui ont acheté le grand nombre d'éditions qu'on a du Moréri. Peut-être y a-t-il cinq cents personnes qui croient fort bonnement que M. Moréri a cité une Histoire d'Autriche, d'Aubert le Mire.

(12) *Voyez ses* Demandes à M. l'évêque de Bellai.

BONGARS (Jacques), en latin *Bongarsius*, natif d'Orléans, a été un des savans hommes du XVIe. siècle. Il suivit le goût dominant de ces temps-là, je veux dire qu'il s'attacha à l'étude de la critique, et s'il n'alla pas aussi loin que les Lipse et les Casaubon, il ne laissa pas d'y acquérir beaucoup de gloire, et peut-être qu'il les eût atteints dans ce genre d'érudition, s'il avait pu y appliquer tout son temps comme eux; mais les affaires d'état ne le lui permirent point. Il fut employé près de trente années dans les plus importantes négociations du roi Henri IV (*a*) (A), pour lequel il fut résident diverses fois vers les princes d'Allemagne, et ensuite ambassadeur. Les lettres qu'il écrivit pendant ses emplois sont fort estimées (B). Mais pour revenir à ses études de critique, je dois observer qu'il procura une édition de *Justin*, qui est fort bonne (C) : il rétablit plusieurs passages corrompus, et il éclaircit par ses notes beaucoup de difficultés, et en tout cela il fit paraître sa pénétration, son érudition, et la peine qu'il avait prise de consulter les bons manuscrits. Il se connaissait merveilleusement en livres, soit manuscrits, soit imprimés, et il en ramassa un très-grand nombre. Il acheta en 1603, conjointement avec Paul Petau, les manuscrits de Pierre Daniel. La portion qui lui échut est tombée enfin dans la bibliothéque du Vatican (D). La bibliothéque de Berne profita beaucoup de celle de Jacques Bongars (*b*), qu'il avait bien augmentée, en 1604, des débris de la bibliothéque de Cujas (E). Il mourut l'an 1612, âgé de cinquante-huit ans (*c*). Ce fut à Paris, et cela donna un nouveau chagrin à Casaubon (F). Les partisans de l'empereur tâ-

(*a*) *Voyez la préface de ses* lettres *au-devant de la traduction française.*

(*b*) *Voyez le* père Jacob, Traité des Bibl., *pag.* 226.

(*c*) Witte, Diar. biograph.

chèrent de nuire à la France, en faisant courir certains bruits contre cet agent (G). Il était bien de la religion; mais on trouve dans ses lettres de quoi soupçonner qu'il se faisait des scrupules par rapport aux guerres civiles des protestans (H). Le public lui est redevable de l'édition de plusieurs auteurs qui ont fait l'Histoire des Expéditions de la Palestine (*d*). Je ne pense pas qu'il ait jamais été marié : une demoiselle française, qu'il devait épouser, mourut le jour même qu'on avait destiné aux noces, l'an 1597 (I).

Il étudiait à Strasbourg l'an 1571, et avait pour précepteur un anabaptiste (*e*). Il étudiait sous Cujas en 1576 (*f*). La réponse qu'il publia en Allemagne à un écrit, dans lequel on imputait aux Français qui accompagnaient les Allemands le mauvais succès de l'expédition de l'an 1587, a été louée par M. de Thou (K). Mais cette réponse, quelque glorieuse qu'elle puisse être à l'auteur, n'est rien, si on la compare à celle qu'il avait faite à une bulle du pape Sixte, et qu'il avait eu le courage d'afficher dans Rome. Je n'ai lu cela que dans M. Varillas dont je rapporterai les paroles (L), non sans les accompagner de quelques notes critiques (M). Au reste, ce fut Bongars qui fit imprimer les questions que le jésuite Coton avait dressées pour être faites au diable (N).

(*d*) *Cet ouvrage est intitulé* Gesta Dei per Francos. *Il fut imprimé à Hanaw, l'an* 1611, *en 2 volumes in-folio.*

(*e*) Colomiés, Biblioth. choisie, *pag.* 189.

(*f*) *Voyez ci-dessus la citation* (52) *de l'article* Bodin.

(A) *Il fut employé pendant trente ans dans les plus importantes négociations du roi Henri IV.*] Il est bien vrai que Bongars négocia en Allemagne, sous le règne de Henri III; mais c'était pour le roi de Navarre, et non pas pour Henri III. M. Moréri n'a point distingué cela.

(B) *Les* lettres *qu'il écrivit pendant ses emplois sont fort estimées*.] Il ne s'amusa point, comme les Bembes et les Manuces, à rejeter tous les termes qui ne sont point de la belle latinité; mais son style ne laisse pas d'être beau, pur, clair, poli, et plein d'agrémens naturels. On fit une traduction de ses lettres, lorsque Monsieur le dauphin commença d'apprendre la langue latine, et il paraît par l'épître dédicatoire à ce jeune prince, et par la préface du traducteur, qu'on jugea que rien ne serait plus propre pour un écolier de qualité, que la lecture de cet ouvrage de Bongars. C'est parce qu'en le lisant on peut apprendre tout à la fois, et à s'exprimer en beaux termes sur les affaires d'état, et à bien juger de la conduite d'un ambassadeur. On peut apprendre, non-seulement des mots et des phrases, mais aussi le cours des affaires de ce temps-là, et plusieurs faits particuliers qui ont encore quelque relation au temps présent, et qui peuvent être d'un plus grand usage que ce qu'on trouve dans les lettres de Cicéron. On s'intéresse plus aux affaires limitrophes de notre pays et de notre siècle, qu'à celles des anciens Romains : celles-ci d'ailleurs se maniaient d'une manière qui est infiniment moins conforme au temps présent que la manière dont on négociait au siècle passé, et au commencement de celui-ci. Toutes ces pensées, et plusieurs autres à la louange des lettres de Jacques Bongars, sont tout-à-fait bien expliquées dans la préface du traducteur. M. Morhofius observe qu'on avait publié depuis peu à Paris les lettres françaises de Bongars. *Post mortem ejus editæ fuerunt tum hæ latinæ epistolæ, tum aliæ gallicâ linguâ, quæ nuper admodùm Parisiis lucem viderunt* (1). Il a raison, s'il ne veut parler d'autre chose que d'un petit livre intitulé : *le Secrétaire sans*

(1) Morhof., *in* Polyhist., *pag.* 306. *Cet ouvrage de* Morhofius *fut imprimé l'an* 1688.

fard, ou Recueil de diverses lettres du sieur Jacques Bongars, etc., avec une instruction à lui donnée par feu M. le maréchal de Bouillon. Ce Recueil comprend XXXIV lettres, qui ont été insérées dans l'édition de la Haye, en 1695. Je ne dois pas oublier qu'il règne dans les lettres de Bongars un certain caractère d'honnête homme qui prévient beaucoup les lecteurs.

Notez que la traduction française dont j'ai parlé fut imprimée à Paris l'an 1668, et réimprimée en Hollande bientôt après. On en fit une nouvelle édition l'an 1694, et l'on marqua au titre qu'elle était *corrigée et augmentée*. C'était tromper les lecteurs : il n'y a que l'édition de la Haye en 1695, qui mérite que l'on y marque cela. On y a corrigé plusieurs bévues du traducteur, et rétabli plusieurs choses qu'il avait osé retrancher par un esprit de bigoterie (2). Notez aussi que M. Spanheim, professeur en théologie à Leyde, y fit imprimer en 1647 un Recueil des lettres latines de notre Bongars : il y joignit une lettre qui sert de préface, et qui a été insérée dans l'édition de la Haye en 1695.

(C) *Il procura une édition de* Justin *qui est fort bonne.*] Je ne m'arrête point au *Scaligérana*, où l'on trouve qu'il disait qu'un autre Jacques Bongars, et non pas lui, avait publié cet auteur. Je ne vois personne qui n'attribue cet ouvrage au même Bongars qui négocia en Allemagne pour Henri IV (3), et de plus, Scaliger en cet endroit parle si peu exactement, qu'on doit croire qu'il n'avait que des idées confuses de ce qu'il disait. « Il y a » vingt ans, *dit-il*, que cet autre *Ja-* » *cobus Bongarsius* donna son Justin » *à M. de l'Escale à Bordeaux.* » Il aurait donc fallu qu'il l'eût donné pour le plus tard en l'année 1558 (4), et que les frères Vassan eussent ouï dire ceci à Scaliger l'an 1578. Ces deux faits sont impossibles : la première édition du Justin de Jacques Bongars est de Paris, en 1581, *in*-8°. Les frères Vassan ne furent auprès de Scaliger que depuis qu'il se fut établi à Leyde, l'an 1593.

(D) *Ses manuscrits..... sont tombés dans la bibliothéque du Vatican.*] Les curieux seront bien aises de trouver ici un morceau de l'Histoire des Bibliothéques, tiré d'un ouvrage du savant pére Mabillon. Lorsqu'en 1562 les protestans saccagèrent l'abbaye de Fleuri, ils y trouvèrent quantité de bons manuscrits. Pierre Daniel (5), se servant adroitement de la faveur où il était auprès du cardinal de Châtillon, abbé commendataire de cette abbaye, retira d'entre les mains des soldats plusieurs de ces manuscrits, et entre autres un Servius sur Virgile qu'il publia l'an 1600. Après sa mort (6), ses héritiers vendirent les manuscrits, pour la somme de 1500 livres, à Paul Petau et à Bongars. La portion de Paul Petau fut laissée à Alexandre Petau son fils, qui la vendit à la reine de Suède. Celle de Bongars fut portée à Strasbourg, où il faisait sa résidence : il la laissa par son testament à un nommé Granicet (7), qui était fils de son hôtesse (8). Gruterus, bibliothécaire de l'électeur palatin, persuada à ce prince d'acheter les manuscrits que Bongars avait laissés à Granicet : et ainsi ils furent transportés à Heidelberg, et de là à Rome (9).

(E) *Il avait bien augmenté sa bibliothéque des débris de celle de Cujas.*] Ce qu'il raconte là-dessus, dans une lettre du 19 de janvier 1604, témoigne si clairement la passion extrême qu'il avait pour les études et pour les livres, que je ne saurais m'empêcher de le mettre ici selon la version française. « Tant que j'ai été dans ce voya- » ge, je n'ai pas pu vous écrire, par- » ce que j'étais tout appliqué à mes » affaires domestiques, auxquelles je » devais tâcher de mettre quelque » ordre avant mon départ. Dans cette » occupation même, le plus grand de » mes soins a été de chercher quel-

(2) *Voyez l'avertissement au lecteur, à l'édition de la Haye en 1695.*

(3) *Voyez l'épître dédicatoire du Justin de M.* Grævius, *et une lettre de* Frideric Spanheim *au-devant de celles de* Bongars.

(4) *C'est celle de la mort de Jules-César Scaliger.*

(5) *Avocat à Orléans, et bailli de l'abbaye de Fleuri.*

(6) *Il mourut l'an 1603.*

(7) *Je crois qu'il eût fallu dire* Gravicet, *ou plutôt* Gravisset.

(8) *Elle était de Lyon et femme d'un joaillier.* Mabillon : *voyez la citation suivante.*

(9) Mabillon, *præfat. libri* de Liturgiâ Gallicanâ, *publié à Paris l'an 1685.*

» ques restes de la bibliothéque de
» M. Cujas. Vous rirez sans doute de
» bon cœur, lorsque vous vous repré-
» senterez cette foule de monde qui
» va à la cour comme à une foire,
» pour y faire ses affaires, et pour tâ-
» cher de tirer du roi quelque ar-
» gent ; et qu'en même temps, un
» homme de cour comme moi, et qui
» n'est pas extrêmement accommodé
» s'enfuie en des lieux écartés, pour
» employer une partie de son bien à
» acheter des livres et des papiers en
» désordre, et à demi rongés des vers.
» Vous voyez par-là si je suis un hom-
» me fort avare. Lorsqu'il s'agit d'a-
» voir des livres, ni la peine, ni la
» dépense, ne m'est rien. Plût-à-
» Dieu que je fusse libre et en repos
» pour pouvoir les lire. Je n'envierais
» point alors, ni les richesses de M.
» de Rosny, ni les montagnes d'or
» des Perses (10). »

(F) *Sa mort donna un nouveau chagrin à Casaubon.*] Les lettres de ce grand critique témoignent qu'il avait mille obligations à Jacques Bongars, et qu'il l'estimait beaucoup. Voyez en particulier la DCXCVIII et la DCXCIX où il parle de sa mort. C'est là qu'il regrette que cet honnête homme n'eût point reçu à Paris les honneurs funèbres qui lui étaient dus, et qu'infailliblement on lui aurait faits en Allemagne. *Qui si in Germaniâ diem ultimum obiisset, habuissent docti viri rationem funeris ejus, et ornandæ illius memoriæ pro meritis ingentibus τοῦ μακαρίτου* (11). M. Colomiés se trompe, quand il dit que Bongars mourut à Berne (12).

(G) *On fit courir certains bruits contre cet agent.*] Les lettres du cardinal d'Ossat nous apprennent ce que c'était. On fait *dire ici* (voilà ce qu'il écrivait de Rome à M. de Villeroi le 2 de décembre 1600,) *que le roi tient un gentilhomme en Allemagne près les princes protestans, appelé Bongars, lequel dit auxdits princes protestans, et à ceux de leur secte, que le roi pour sa conversion n'a point changé d'opinion en son cœur, mais que pour jouir paisiblement de son royaume il a façonné son extérieur, s'accommodant au temps et à ce que son profit requerait. Je ne peux croire que ledit Bongars tienne ce langage si contraire à la vérité et à la bonne foi dont le roi doit être recommandé, non-seulement envers les catholiques, mais aussi envers les protestans mêmes, qui autrement ne s'y pourraient fier, et ne voudraient s'employer pour lui : mais je tiens que c'est une invention savoyarde et espagnole* (13). Ce cardinal était trop habile pour ne pas comprendre le tort que cela pouvait faire au roi à la cour de Rome : c'est pourquoi il prit le parti de nier que Bongars eût tenu de tels discours. On s'offrit à le lui prouver : voyons les suites qu'eurent ces offres. *Me furent mises en main*, dit-il, *plusieurs lettres en latin, écrites à un homme de lettres allemand, appelé Gaspart Schoppius qui est ici, les unes par ledit Bongars, et d'autres par un appelé Velser, qui demeure à Ausbourg. Par toutes ces lettres j'appris que ce Schoppius avait été huguenot, et qu'après s'être converti en cette ville, il écrivit à de ses amis huguenots, et entre autres audit Bongars, des lettres âpres et injurieuses, et plus propres à les irriter et endurcir en leur opinion, qu'à les gagner et convertir, dont ledit Bongars se piqua aucunement, et lui répondit brusquement, mais non sans beaucoup de respect et de modestie : et entre toutes ces lettres il ne se trouve un seul mot touchant le susdit langage, ni qui en approche : de façon que la production de ces lettres a été sa justification envers moi pour ce regard. Mais parmi les lettres dudit Velser, je trouve que celles que ledit Bongars écrivait audit Schoppius, passaient par les mains dudit Velser qui les ouvrait et lisait, et puis les envoyait audit Schoppius ; et y en a une dudit Velser audit Schoppius, par laquelle il suggère audit Schoppius que, en répliquant audit Bongars, il lui reproche la conversion de son roi, et que sur icelle il a tenu tel et tel langage aux princes protestans d'Allemagne. Mais il se voit que ce Velser est ennemi dudit Bongars, et partial de*

(10) Bongars, lettre XXXV, *pag.* 99, *édition de la Haye en* 1695. *Voyez aussi la* XLVII[e]. lettre de Lingelsheim.

(11) Casaubon., epist. DCXCVIII, *pag.* 882, *edit. ann.* 1656.

(12) Colomiés, Bibliothéque choisie, *pag.* 189.

(13) D'Ossat, lettre CCXLI, *liv. VI*, *pag.* 595.

la maison d'Autriche, comme ledit Schoppius était entretenu par feu M. le cardinal Madruccio, qui était si fort de ladite maison, que le roi d'Espagne lui avait fié le secret du conclave plutôt qu'à ses ambassadeurs propres, ni aux cardinaux espagnols naturels. De façon que je tiens que cette imputation et charge mise sur ledit Bongars est une pure calomnie, controuvée pour nuire au roi principalement (14). Pour moi, je trouve assez vraisemblable ce que Velser voulait que l'on reprochât à Jacques Bongars. Il n'y avait presque personne parmi ceux de la religion, qui, pendant les premières années du catholicisme de Henri IV, fût persuadé que ce prince eût changé de sentiment. Son envoyé en Allemagne n'était pas trop homme à s'imaginer qu'à l'âge qu'avait Henri IV, on puisse commencer à croire la transsubstantiation, et ce qui s'ensuit. Il est donc probable qu'il n'aurait pas cru mentir, en disant que la conversion de son maître avait été un ouvrage de pure nécessité, et semblable au *risus sardonius* qui ne passe pas les lèvres. Mais supposons qu'il en jugeât autrement, doit-on croire qu'il eût fait difficulté de recourir à un mensonge officieux, pour empêcher que les protestans d'Allemagne ne se refroidissent entièrement envers Henri IV? Doit-on croire que pour les tenir attachés aux intérêts de la France, il eût fait difficulté de leur dire confidemment, quoi qu'il n'en crût rien, que le roi était toujours dans le fond de l'âme bon huguenot? C'est comme quand du Bellai faisait accroire aux mêmes princes que François I^er^. ne s'éloignait pas de la réforme (15). *Fort bien*, me dira-t-on; *mais du Bellai était papiste, et Bongars était de la religion. Tant qu'il vous plaira*, répondrai-je; *mais un ambassadeur protestant est fait comme un autre : il se sert comme les autres des adresses de la politique; et s'il se laisse duper, ce n'est pas par zèle ou par scrupule de conscience.* Prenez bien garde, que de la manière qu'on juge des choses, Bongars n'eût rien fait contre les devoirs d'un homme d'honneur, en rendant de bons services à son maître par les insinuations dont il s'agit. L'importance était de prendre bien garde que les Espagnols n'en sussent rien.

(H) *Il se faisait quelques scrupules par rapport aux guerres civiles des protestans.*] C'est M. Colomiés qui a fait cette remarque, et qui l'a insérée à la page 115 de ses *Observationes sacræ*, imprimées à la Rochelle l'an 1679, et à la page 226 d'un Recueil qu'il publia en Angleterre l'an 1687. *Christianissimè in hanc rem Jacobus Bongarsius, Aurelianensis, Henrici IV ad Germaniæ principes olim legatus, vir pietate ac eruditione illustris, in quâdam ad Joachimum Camerarium Joachimi F. epistolâ:* Hìc, clarissime et prudentissime Domine, effundam in sinum tuum amicum et candidum quæ me sæpè agitant, nec turbant tamen. Repete et nostros duces qui armis suis religionem prætulerunt. Videbis victos vestros à Carolo V, captosque et affectos contumeliis, privatos etiam bonis. In Galliâ captum primo bello Condæum, tertio occisum : amiralium semper victum, tandem trucidatum cum magnâ procerum turbâ. In Belgio, Aurangium itidem globo prostratum. Certè judicare aliud non possum, quàm ingrata illorum arma Deo fuisse (16) Ce passage de Bongars se trouve dans sa XIX^e^. lettre à Joachim Camerarius. On l'a un peu mutilé dans l'édition de Paris. Voyez l'avertissement de l'édition de la Haye en 1695.

(I) *Une demoiselle française qu'il devait épouser mourut le jour même qu'on avait destiné aux noces, l'an 1597.*] Elle s'appelait Odette Spifame de Chalonge. Ils s'étaient aimés près de six ans, et avaient souhaité de se marier ensemble; mais les voyages qu'il fut obligé de faire pour le service du roi s'opposèrent pendant ce temps-là à leurs désirs mutuels. *Nuptias utrinque optatas peregrinationes meæ et regia negotia hactenùs impediverunt* (17). Le roi ne permettant pas à Bongars de la venir épouser, elle eut la complaisance d'aller trouver son

(14) *Là même*, lettre CCXLIV, *liv. VII*, *pag.* 602, *datée de Rome*, *le* 2 *de janvier* 1601.

(15) *Voyez ci-dessus la remarque* (B) *de l'article de* (Guillaume du) BELLAI.

(16) Colomes., Observat. sacræ, *pag.* 115, 116.

(17) Bongarsius, Epistol., *pag.* 7, *edit. Argentin.*, *an.* 1660.

amant accompagnée de son père. On était convenu de se marier à Bâle. Elle se rendit à Mombéliard au cœur de l'hiver, et à travers mille périls, et ayant su que Bongars ne pourrait lui venir au-devant qu'au bout de huit jours, elle l'alla trouver jusqu'à Strasbourg. Ce fut là qu'on résolut de faire les noces : mais la pauvre demoiselle tomba malade au bout de huit jours, et mourut le quatrième jour de sa maladie. Bongars en fut extrêmement affligé, comme il paraît par ses lettres. J'ai tiré ces particularités de la lettre qu'il écrivit à Jean-Guillaume Stuckius, le 8 de février 1597 : elle est à la page 7 de l'édition de Strasbourg en 1660, et à la page 66 de l'édition de la Haye en 1695. Cette édition de Strasbourg ne contient qu'une petite partie des lettres de Jacques Bongars : mais on y a joint celles que Lingelsheim lui avait écrites, que j'aurais trouvées meilleures que je n'ai fait, si elles n'avaient pas été tronquées d'un grand nombre de noms propres. Ces mutilations empêchent qu'on ne connaisse de quelles sortes d'affaires Lingelsheim entretenait son ami en ces endroits-là, et font croire que ces endroits étaient curieux. Je ne crois point que M. Morhof ait rien compris dans l'avertissement au lecteur, qui est à la tête des Lettres de Bongars et de Lingelsheim (18).

(K) *Sa réponse... touchant l'expédition de 1587, a été louée par M. de Thou.*] Voici les paroles de ce grand historien : *Donavius anno insequenti... librum germanicâ linguâ edit, quo facti invidiam omnem à se amoliebatur, eamque in Navarri tarditatem, Bullionii imperitiam, et Gallorum ducum imprudentiam, sive in distribuendis mansionibus malignitatem, quæ Germanis tumultuandi occasionem dedisset, retorquebat ; idque captato tempore fecerat Donavius, cùm Francofurtensis propediem nundinæ exituræ essent, ne ad scriptum responderi posset, intereà volitare illud per manus Germanorum, et nemine contradicente imponeret ea mentibus, quæ haud facilè posteà eximi possent. Verùm astu cognito Jacob. Bongarsius juvenis ingenio et eruditione præstans, et gallici decoris perquàm studiosus, qui Navarri res istic procurabat, scripti exemplo ab amicis accepto, extemporaneo, sed aculeato scripto contrario, quod et eâdem festinatione typis mandari curavit, antequàm nundinæ exirent, respondit, et omnem rei malè gestæ culpam primùm... rejicit... deindè in, etc.* (19). Notez que ces paroles ne se trouvent point dans les éditions de M. de Thou ; mais elles étaient dans son manuscrit. Voyez le *Thuanus restitutus*.

(L) *Il eut le courage d'afficher dans Rome une réponse qu'il fit à une bulle de Sixte V. Je n'ai lu cela que dans M. Varillas, dont je rapporterai les paroles.*] Ayant raconté la procédure violente de Sixte V contre le roi de Navarre, et contre le prince de Condé, il ajoute que la bulle de ce pape *demeura long-temps affichée au Champ de Flore, et jusqu'à ce que Jacques Bongars, calviniste, bourgeois d'Orléans, qui se trouvait alors à Rome, quoiqu'il n'eût que dix-sept ans, se proposa de venger l'honneur de la France, noirci dans les deux premiers princes du sang, et s'en acquitta d'une manière si intrépide, qu'elle mérite d'avoir place dans l'histoire* (20)...... *Comme il était déjà fort savant, il composa une réponse tout-à-fait forte et satirique à la bulle du pape. Il la transcrivit lui-même en forme de placard : il choisit une nuit tout-à-fait obscure, et il afficha ce placard auprès de la bulle dans le Champ de Flore. Il fut si heureux, que non-seulement on ne l'aperçut point, mais encore on ne se douta point que c'eût été lui ; et on l'ignorerait encore, s'il ne s'en était depuis expliqué, et s'il n'en eût donné des preuves convaincantes. Il appelait au nom des deux princes de la bulle de Sixte-Quint, qui se disait pape de Rome, à la cour des pairs de France : il donnait un démenti à sa sainteté, sur le crime d'hérésie dont elle les accusait, et il offrait de leur part de prouver dans un concile légitimement assemblé, que le pape était lui-même hérétique. Il le traitait d'Antechrist, s'il ne s'y soumettait, et il lui déclarait en leur nom une guerre perpétuelle et irréconciliable. Il protestait que l'on vengerait sur la cour de Rome le tort qu'on venait de*

(18) *Voyez l'art.* LINGELSHEIM, *remarque* (B).

(19) Thuanus restitutus, *pag.* 70, 71.

(20) Varillas, Histoire de Henri III, *liv.* IX, *à l'an* 1585, *pag.* 19, *édit. de Hollande.*

faire au roi très-chrétien, à la maison royale, et aux trois états du royaume : il implorait dans cette vue l'assistance de tous les princes véritablement chrétiens, et il conjurait tous les alliés de la monarchie française de s'opposer à la tyrannie du pape et aux funestes desseins de la ligue (21). M. Varillas affirme, qu'encore que toutes les relations qu'il a vues de cette action supposent que Bongars n'avait alors que dix-sept ans, il ne peut se persuader qu'un écrit de cette force ait été le coup d'essai d'un si jeune homme (22). *J'ai long-temps cherché la cause de cette erreur*, ajoute-t-il (23), « et ce que j'ai trouvé de plus vraisemblable est qu'Étienne de la Boissie avait écrit, au même âge de dix-sept ans, la fameuse satire contre tous les monarques du monde, qu'il avait nommée le *Contre-un*, et que cette satire avait été pour le moins autant admirée pour la force, que blâmée pour la témérité ; que la Boissie était catholique, et que les calvinistes, pour lui opposer un homme qui approchât de son style, avaient feint que Bongars, qui était de leur communion, n'avait pas plus d'âge que lui, lorsqu'il avait défendu dans Rome, avec un extrême danger de sa vie, la dignité des deux premiers princes du sang de France. Quoi qu'il en soit, Bongars n'en demeura pas là, et après qu'il eut repassé les Alpes, sans que le pape Sixte-Quint eût pu découvrir que c'était lui qui l'avait si maltraité, la cour de France lui donna successivement onze solennelles ambassades, dont il s'acquitta avec beaucoup d'honneur. Je n'ai vu que la dernière, qui se trouve dans la Bibliothéque du roi, entre les manuscrits de Lomenie, et qui regarde les traités de Henri-le-Grand pour la succession de Clèves et de Juliers, et j'estime qu'elle suffit en quelque manière pour consoler le public de la perte des autres. »

(M) ..... *non sans les accompagner de quelques notes critiques.*] 1°. Il est blâmable de n'avoir pas indiqué la source d'où il a pris que Bongars fit cette action. Il ne pouvait pas ignorer que nos plus célèbres historiens (24) ne marquent pas cette circonstance : il fallait donc qu'elle fût des plus cachées ; il était donc à propos de découvrir comment on avait été plus heureux que tant d'autres écrivains. 2°. J'ose bien défier toute la terre, de nommer aucun bon auteur qui ait dit que Bongars n'avait que dix-sept ans, lorsque Sixte-Quint fulmina sa bulle contre le roi de Navarre en 1585. Je doute même qu'il y ait de mauvais auteurs qui l'aient dit avant M. Varillas. Il est certain que Bongars courait alors sa trente-unième année. 3°. Il fallait dire *Étienne de la Boëtie*, et non pas *Étienne de la Boissie*. 4°. Le *Contre-un* est mal défini une *fameuse satire contre tous les monarques du monde*. 5°. La Boëtie avait plus de dix-sept ans, lorsqu'il fit cet écrit-là. M. de Thou observe qu'il le fit l'an 1548, ayant à peine dix-neuf ans (25), et qu'il mourut l'an 1563, n'ayant guère plus de trente-trois ans (26). 6°. Il n'y eut jamais de vision plus creuse, que de s'imaginer que ceux de la religion diminuèrent l'âge de Bongars, afin d'avoir lieu de se vanter qu'ils avaient produit un homme aussi admirable que celui que les catholiques avaient eu en la personne de la Boëtie. 7°. Il y a beaucoup d'hyperbole dans les *onze solennelles ambassades* que M. Varillas assure que la cour de France donna à Bongars. Ce ne furent presque toujours que de simples députations, sous le caractère d'envoyé ou de résident ; et il faut même se souvenir que les premières n'émanaient pas de la cour de France, mais du seul roi de Navarre. *Ab eo* (Henrico IV,) *etiam ad Germaniæ principes creperis rebus sæpiùs missus, suam regi fidem, candorem et integritatem omnibus probavit, prolegati munere aliquoties, legati semel et quidem pro dignitate functus* (27).

(N) *Ce fut lui qui fit imprimer les questions que le jésuite Coton avait dressées pour être faites au diable.*] Bénédict Turretin, pasteur et professeur en théologie à Genève, exami-

(21) Varillas, Histoire de Henri III, *liv. IX, à l'an* 1585, *pag.* 30, *édit. de Hollande.*

(22) *Là même, dans la* préface.

(23) *Là même, folio* **7 *verso.*

(24) De Thou, Mézerai, Péréfixe, *etc.*

(25) Thuan., Histor., *lib. V*, *pag.* 105.

(26) *Idem, lib. XXXV, circa fin.*

(27) Frid. Spanhem. *epist.* Litteris Bongarsi *præfixa.*

Digitized by Google

nant les raisons que ce jésuite employait pour justifier sa conduite à l'égard de ces interrogations, eut à répondre à ceci. Quelques-uns les faisaient monter jusqu'à trente, d'autres jusqu'à quarante, cinquante, soixante, etc. On y procédait donc de mauvaise foi ; et c'était l'ouvrage de la calomnie, concluait le père Coton. *Il se peut faire*, répondit M. Turretin (28), *que tous ne décrivaient pas toutes les questions ; car tous ne sont pas si curieux ; .... mais le papier original, dont est provenue cette troupe et cet essaim d'interrogations, a bien le nombre qui est imprimé en latin et en français, et n'est pas oublié au livre de* Physiognomonià Jesuiticà. *Or le susdit original a été vu par un grand nombre de personnes illustres, qui vivent, et en peuvent témoigner ; et, qui plus est, celui qui le fit imprimer avec la préface, était officier du roi en charge fort honorable, à savoir feu M. Bongars, auquel père Coton s'étant plaint de l'édition de l'Anti-Coton, il lui répondit qu'il n'en était point l'auteur, mais qu'il avait bien fait imprimer ses questions au diable.*

(28) Bénédict Turretin, Rechute du Jésuite Plagiaire, *pag.* 61.

BONONIA (JEAN DE), Sicilien de nation, archidiacre de Palerme (*a*), bachelier de la faculté de Paris, et chapelain de l'empereur Charles V, fut professeur à Louvain, au XVIe. siècle. Il se trouva l'an 1553 à l'assemblée des théologiens, qui, à l'instance de cet empereur, examinèrent si un certain pays qu'il ne nomme pas, et en faveur duquel on avait fait une version de l'Écriture, devait jouir de la permission de la lire (*b*). Ils décidèrent unanimement qu'il ne fallait point continuer cette permission *. Bononia était des plus échauffés contre les versions de l'Écriture en langue vulgaire, et il soupçonnait d'hérésie ceux qui les autorisaient (*c*). Il fit imprimer un livre à Louvain, l'an 1555, sur les matières de la prédestination. Je rapporterai ci-dessous le jugement qu'en a fait un janséniste (A).

(*a*) *Voyez le sieur* Géry, Apologie des Censures de Louvain et de Douai, *pag.* 50, 51.

(*b*) *Voyez* M. Simon, Nouvelles Observatons, *pag.* 495, 496.

* Géry (qui n'est autre que le père Quesnel), n'avait pas, dit Leclerc, assez de sincérité pour donner une idée exacte d'un ouvrage qui n'était pas de son goût.

(*c*) *Là même*, *pag.* 495.

(A) *Il fit un livre...... Voici le jugement qu'en a fait un janséniste.*] Cet ouvrage, dédié à Charles V, a pour titre, *De æternâ Dei Prædestinatione et Reprobatione, etc.* « L'auteur y fait voir quelque subtilité » d'esprit, mais une solidité médiocre, et il se forme sur la grâce et sur » la prédestination un système tout » particulier, dont il se vante d'avoir pour garant saint Chrysostome, » sans paraître faire grand fond sur » la doctrine de saint Augustin, ni » comprendre les sentimens de ces » deux saints. Je ne sais même s'il » entendait bien les siens propres : » car on y trouve des contradictions » assez grossières. Il a des expressions » qui semblent donner à la grâce un » pouvoir souverain sur le cœur de » l'homme, et lui attribuer une opération efficace et déterminante ; et » une page ou deux après, vous trouvez qu'il donne tant à la volonté, » qu'il la croit capable de rendre » inutiles toutes les opérations de la » grâce sur elle. Enfin c'est un homme » qui brouille tout, qui croit quelquefois combattre le sentiment des » catholiques, lorsqu'il n'attaque que » celui des hérétiques (1)....... Il » a cru que l'opinion qui fonde la » prévision du bon ou du mauvais » usage du libre arbitre et de la » grâce (car il distingue ces deux » opinions), sont contraires à l'apôtre, à saint Augustin, et à la foi » même, n'étant autre chose que le » pur pélagianisme (2). » Il a re-

(1) Géry, Apologie des Censures, etc., *p.* 52.
(2) *Là même*, *pag.* 52.

connu que les idées, sur quoi il fonde son système particulier, sont nouvelles, *et si éloignées de la doctrine commune des écoles, qu'il a presque désespéré de pouvoir faire tomber d'abord un seul théologien dans son sentiment* (3).

(3) Géry, Apologie des Censures, *pag.* 53.

BORE (CATHERINE DE), femme de Martin Luther, était fille d'un simple gentilhomme (*a*). Elle sortit du monastère de Nimptschen, où elle était religieuse, l'an 1523. Ce fut un certain Léonard Coppe, sénateur de Torga, qui l'en fit sortir elle et huit autres religieuses. Cette action, commise pendant la semaine sainte, ayant fait crier, et causant beaucoup de scandale, l'électeur de Saxe ne jugea point à propos de l'approuver hautement : il se contenta de pourvoir par des gratifications secrètes à la subsistance de ces religieuses dévoilées ; mais Luther publia une apologie pour ces nonnes, et pour Léonard Coppe, qui les avait si bien assistées dans le dessein qu'elles avaient pris de sortir de leur couvent (*b*). On a dit que Catherine de Bore, ayant été menée à Wittemberg, y vécut *avec toute sorte de libertés* parmi les jeunes étudians de l'académie (*c*), et qu'elle leur accorda des baisers avec profusion (*d*), jusques à ce qu'au bout de deux ans Martin Luther l'épousa ; mais les luthériens soutiennent qu'elle se comporta honnêtement, et qu'elle était bien famée (*e*). Ceux qui disent que Luther, revêtu encore de l'habit de l'ordre, ayant vu les neuf religieuses qui avaient déserté le couvent de Nimptschen, trouva celle-ci fort à son gré, à cause qu'elle était très-belle (A), et se la destina pour femme, n'ont guère consulté ses lettres. Ils y eussent vu que la pensée de l'épouser lui vint tout à coup, l'an 1525 (B), et qu'il l'exécuta avec une extrême promptitude, pour faire plaisir à son père, et pour fermer la bouche à la médisance (C). Il est même vrai qu'il se hâta, parce que croyant mourir bientôt, et ne voulant pas mourir garçon, de peur de violer un précepte, et de retenir quelque chose du papisme, et de frustrer les désirs de son bon homme de père, qui aurait déjà voulu être aïeul, il ne croyait pas qu'il y eût du temps à perdre (D). Qui plus est, il entra un peu d'envie de faire dépit aux papistes dans le dessein de son mariage (*f*). Cette fille refusa l'homme qu'il lui conseillait d'épouser, et alla dire à Amsdorf, qu'un tel mariage ne lui plaisait pas, mais que si Luther, ou lui Amsdorf, la voulaient pour femme, elle était prête à accepter l'un ou l'autre (E). Le bruit courut qu'elle fut bientôt en couche après ses noces (F) ; mais Érasme, qui avait écrit cette nouvelle à quelqu'un de ses amis, en reconnut la

(*a*) Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. V*, *pag.* 273, *lit. d.*

(*b*) *Id. ibid.*, *pag.* 272.

(*c*) Maimbourg, Hist. du Luthér., *liv. II*, *pag.* 120. *Post biennium in sæculo, vagâ inter scholares academicos conversatione Wittembergæ exactum...... facta est Luthero* (*si Diis placet*) *uxor.* Cochleus, de Act. et Script. Lutheri, *pag.* 102.

(*d*) *Bellam illam Catharinam jam annos aliquot Wittembergæ varia per studiosorum oscula volutatam, sibi uxorem duxit.* Lindanus, Dubitantii *dial. I*, *pag.* 104.

(*e*) Seckendorf, *lib. II*, *pag.* 15.

(*f*) *Voyez la remarque* (E).

Digitized by Google

fausseté dans peu de temps. Luther, quelque intrépide qu'il fût, se laissa d'abord décontenancer par les murmures que son mariage excita au dedans et au dehors (G). Il reprit courage dans la suite, et même assez promptement, et parut fort satisfait de son marché; de sorte que peu après que sa femme lui eut donné un fils, il témoigna qu'il ne changerait point sa condition avec celle de Crésus; tant il éprouvait que Dieu lui avait donné une bonne femme (H). Il pensa mourir d'une rétention d'urine l'an 1537; et en cet état, il se loua beaucoup de son épouse (*g*). Dans le testament qu'il fit en 1542, il lui témoigna beaucoup d'amitié, et fit des dispositions avantageuses pour elle (*h*). Il ne prétendait pas qu'elle n'eût point de défauts; mais il croyait qu'elle en avait moins que les autres (*i*). On a remarqué qu'elle s'en faisait un peu trop accroire, et qu'elle était trop impérieuse (*k*); mais cela était excusable, vu la gloire qui environnait son mari. Elle était d'un côté trop ménagère, et de l'autre trop prodigue : elle épargnait quant à l'intérieur de son domestique, et faisait trop de dépense en bâtimens. C'est le propre d'une habile femme qui aime le faste. Après la mort de Luther, elle s'entretint honnêtement avec sa famille, joignant aux biens médiocres du défunt les assistances qu'elle recevait de l'électeur de Saxe, et des comtes de Mansfeld. Enfin elle se retira de Wittemberg à Torga, et y mourut le 20 de décembre 1552 (*l*). Si Érasme ne se trompe point, lorsqu'il dit qu'elle se maria à l'âge de vingt-six ans (*m*), elle en devait avoir cinquante-trois quand elle mourut. M. Varillas a commis un prodigieux nombre de fautes en parlant de cette femme (I).

M. Mayer (*n*), à qui je dois témoigner ici ma reconnaissance de la faveur qu'il m'a faite de marquer publiquement qu'il m'honore de son amitié, a fait une dissertation qui me fournira des supplémens très-curieux (K). Je ne pense pas que personne puisse me blâmer, si je publie dans cet endroit de mon Dictionnaire une lettre qui n'a jamais vu le jour, et qui avait été écrite par Érasme, avant qu'il fût désabusé du faux bruit qui avait couru que Catherine de Bore était accouchée peu de temps après ses noces (L).

(*g*) Seckendorf, *lib. III*, *pag.* 165, *num.* 4.
(*h*) *Id. ibid.*, *pag.* 651.
(*i*) *Voyez la remarque* (H).
(*k*) Seckendorf, *lib. III*, *pag.* 651, *lit. n. Voyez la remarque* (K), *citation* (49).

(*l*) Seckendorf, *lib. III*, *pag.* 651, *lit. o.*
(*m*) *Voyez la remarque* (F), *citation* 22.
(*n*) *Dont j'ai parlé ci-dessus dans la citation* (35) *de l'article de* BELLARMIN.

(A) *On a dit qu'elle était très-belle.*] Écoutons le père Maimbourg. *Entre ces neuf religieuses libertines et dévoilées, qui étaient toutes filles de qualité, il y en avait une nommée Catherine de Bore, que Luther, qui était encore en habit religieux, trouva* FORT BELLE, *et dont ensuite il devint fort amoureux* (1). Érasme loue la beauté de cette fille. *Lutherus*, dit-il (2), *duxit uxorem, puellam* MIRÈ VENUSTAM, *ex clarâ familiâ Bornæ* (3), *sed ut narrant indotatam, quæ ante annos*

(1) Maimbourg, Hist. du Luthéran., *liv. II*, *pag.* 120.
(2) Erasm., epist. XI, *lib. XVIII*.
(3) *Il fallait dire, ou* Boriæ *ou à* Bore.

complures (4) *vestalis esse desierat.* M. Seckendorf trouve là beaucoup d'exagération à l'égard de la beauté (5). Personne n'est plus croyable que lui là-dessus *. Disons donc que la femme de Luther n'était pas fort belle. Mais faisons une réflexion sur les vues artificieuses et malignes de ceux qui affectent de représenter cette religieuse comme une très-belle fille. Ils ont pour but, la plupart du temps, de critiquer le choix de Luther, et d'en conclure qu'il était trop adonné à ses plaisirs; et qu'il ne s'engagea point dans le mariage, par le seul motif de refréner son incontinence, mais afin de satisfaire la nature dans le souverain degré de la convoitise. Ils empoisonnent une chose qui peut être fort innocente : il n'est défendu à personne, en cherchant à se marier, de choisir plutôt une belle femme qu'une femme qui n'est pas belle; et l'on peut même avoir un très-bon motif dans cette sorte de préférence. On peut craindre un fâcheux refroidissement de l'amitié conjugale, très-opposé aux devoirs d'un mari chrétien; on peut, dis-je, craindre cela, en cas qu'on choisisse une femme peu agréable : si donc, afin de se flatter raisonnablement qu'on sera toujours un bon et tendre mari, comme la raison et la religion le veulent, on choisit une belle femme préférablement à toute autre, n'est-il pas vrai qu'on se propose une fin honnête? Et qui nous a dit, que si Catherine de Bore eût eu beaucoup de beauté, Luther ne l'eût pas choisie entre les neuf religieuses par ce louable motif? Je pourraisdire, que plus l'objet était beau, plus Luther était excusable de n'avoir pu résister à la tentation; et il est fort apparent que, s'il avait épousé une laide fille, ses ennemis auraient crié que la corruption de l'incontinence était en lui si outrée, qu'elle n'avait nul besoin d'amorce pour s'embraser. En un mot, je pourrais dire qu'on pardonnerait plutôt à ceux qui rompraient un jeûne d'obligation à la vue d'une perdrix bien apprêtée, qu'à ceux qui feraient la même chose à la vue d'un morceau de lard bien rance. Mais franchement, ce moyen d'apologie ne me paraît pas trop sûr : il a deux faces; il vaut donc mieux le laisser : car on pourrait soutenir, toutes choses étant égales d'ailleurs, que de deux hommes, qui auraient la liberté de choisir ou des ragoûts fort délicats, ou un simple morceau de bœuf, celui qui se contenterait du morceau de bœuf, ferait un acte de sobriété, et montrerait qu'il ne mange qu'afin de vivre, et par des raisons de nécessité naturelle; au lieu que celui qui choisirait les ragoûts ferait un acte de gourmandise et de friandise, et montrerait qu'il ne cherche qu'à contenter son appétit voluptueux. L'application est aisée : si Luther n'avait pour but que de trouver simplement un remède d'incontinence, qui lui donnât lieu de procurer des enfans à l'église et à la patrie, il aurait imité celui qui préfère le morceau de bœuf aux mets les plus délicats. On ne gagnerait donc rien à mesurer ces sortes de choses sur le parallèle du manger. Mais outre la raison de fait, je veux dire outre que Catherine de Bore n'était point fort belle, on aurait des raisons de droit à alléguer en faveur de Martin Luther *.

(B) *La pensée de l'épouser vint à Luther tout à coup l'an* 1525.] Huit jours avant ses fiançailles (6), il écrivait à Ruhélius, que si son exemple était nécessaire au cardinal de Brandebourg, archevêque de Mayence, il se marierait bientôt, quoiqu'il eût douté jusque-là s'il était propre au mariage : que d'ailleurs, c'est sa pensée de se marier avant que de quitter la terre; ce qui ne serait peut-être qu'un engagement semblable à celui de saint Joseph. *Si elector fortè dicet, cur ego ipse non ducam uxorem, qui omnes ad nubendum incito, respondebis, me semper adhuc dubitâsse an idoneus ad id sim. Attamen, si meo matrimonio elector confirmari posset, propediem paratus essem ad exemplum*

(4) *Il n'y avait que deux ans.*

(5) Histor. Lutheran., *lib. I*, *pag.* 18, *num.* 11.

* Leclerc observe que Seckendorf, né en 1626, c'est-à-dire, soixante-quatorze ans après la mort de Catherine de Bore, ne peut pas être *plus croyable* qu'Érasme, contemporain de Luther. Cette observation est juste.

* Joly blâme Bayle d'avoir défendu le mariage de Luther.

(6) *Le 3 de juin* 1525 : *le jour des fiançailles fut le onzième de juin. Voyez* Seckend., *liv. II*, *pag.* 16, *num.* 3.

Digitized by Google

ei præbendum. Nam et aliàs cogito, antequàm ex hâc vitâ discedam, ut matrimonium contraham, quia id à Deo exigi puto, licet fortè futura esset desponsatio Josephica (7). C'est le langage d'un homme qui regarde encore le mariage en éloignement. Il faut donc que Luther ait changé d'avis à l'improviste. Il crut que son changement fut un coup du ciel, et il dit que les sages de son parti, qui blâmaient tant son mariage, étaient contraints d'y reconnaître le doigt de Dieu. *Vehementer irritantur sapientes inter nostros : rem coguntur Dei fateri, sed personæ larva tam meæ quàm puellæ illos dementat, impia cogitare et dicere facit* (8). Ailleurs il parle de cette manière : *Dominus me subitò aliaque cogitantem conjecit mirè in conjugium cum Catharinâ Borensi moniali illâ* (9). Remarquez néanmoins que, dans une lettre du 5 mai de la même année, il témoigne avoir dessein d'épouser sa Catherine.

(C)...... *pour fermer la bouche à la médisance.*] Voici ce qu'il écrivit à Ruhélius, le 15 de juin 1525. *Postulante patre meo, conjugium inii, et ut linguas maledicorum et impedimenta vitarem, congressum nuptialem properanter institui* (10). Si l'on n'avait que ce passage, l'on ne connaîtrait pas bien certainement la nature des médisances qu'il se proposait d'éviter : on pourrait croire qu'il n'avait pour but que de couper cours à mille sots contes, qui se débitent dans les villes pendant les recherches de mariage. Chacun se mêle alors de dire tout ce qu'il sait, et tout ce qu'il ne sait pas; et il n'arrive que trop souvent que les brodeurs de nouvelles empêchent la conclusion : mais quand l'affaire est conclue, elle ne sert guère d'entretien aux compagnies. On pourrait donc dire que Luther ne voulut pas que ces brodeurs eussent le temps de faire courir par la ville les nouvelles de son dessein, et que, pour cet effet, il l'exécuta aussitôt qu'il le forma; mais nous connaissons par d'autres endroits de ses lettres, qu'il y avait une autre sorte de bruits à faire cesser. *Os obstruxi*, dit-il à son ami Spalatinus, *infamantibus me cum Catharinâ Boranâ* (11). *Vera est itaque fama*, dit-il à un autre (12), *me esse cum Catharinâ subitò copulatum, antequàm ora cogerer audire tumultuosa in me, sicut solet fieri.* Il y a toutes les apparences du monde que l'on parlait mal de lui et d'elle, à cause sans doute qu'il la voyait familièrement. Il l'aimait, et il l'appelait sa Catherine. *Fortasse etiam rumoribus mota de quibus Lutherus epistolâ suprà allegatâ queritur, quibus tamen ipse aliquam occasionem dedisse videtur, optimè enim cupiebat virgini, et suam vocare solebat Catharinam* (13). M. Seckendorf conjecture que ces causeries furent une des raisons qui la portèrent à déclarer qu'elle ne voulait pas épouser le docteur Glacius, mais que volontiers elle se marierait, ou avec Luther, ou avec Amsdorf. Joignons à tout cela ce que Mélanchthon écrivit sur ce mariage : *Si quid vulgò fertur aliud indecentius, id mendacium et calumniam esse perspicuum est* (14).

(D) *Il se hâta, parce que, croyant mourir bientôt, il ne croyait pas qu'il y eût du temps à perdre.*] La preuve des deux ou trois faits contenus dans la période qui commence par le texte de cette remarque va être donnée. *Ecce, quia sic insaniunt*, c'est Luther qui parle (15), et il a en vue ceux qui criaient contre lui à cause de la guerre des paysans, *ita me paravi, ut ante mortem meam, in statu, quo creatus sum, à Deo inveniar, et quantum potero, nihil ex priori vitâ meâ papisticâ retineam. Furant itaque tantò acriùs, et hæc ultima et valedictoria erunt. Mens*

(7) Lutherus, Operum *tom. III, folio* 140, *apud* Seckendorf, *lib. II, num.* 2.

(8) Lutheri Epist. ad Michael. Stiselium, *pag.* 294 : *datée du* 10 *de juin* 1525, *citée par* Seckendorf, *liv. II, num.* 3.

(9) Lutherus, in Epist. ad Wenceslaum Lincium, *datée le* 20 *juin, citée par* Seckendorf, *liv. II, num.* 6.

(10) Lutherus, *tom. III, folio* 150, *citée par* Seckendorf, *liv. II, num.* 4.

(11) Lutheri Epist., *lib. II, pag.* 294, *citée par* Seckendorf, *lib. II, num.* 5.

(12) Epist. ad Amsdorfium, *lib. II, pag.* 295 : *datée du* 22 *juin, citée par* Seckendorf, *liv. II, num.* 7.

(13) Seckend., Hist. Lutheran., *lib. II, pag.* 17, *num.* 8.

(14) Melancht., *apud* Seckend., *lib. II, num.* 10.

(15) Epist. ad Ruhelium, *tom. III, folio* 150 : *datée du* 15 *juin, citée par* Seckendorf, *liv. II, num.* 4.

enim mihi præsagit, me à Deo ad gratiam suam evocatum iri. Itaque, postulante patre meo, conjugium inii. Il parle ainsi dans une autre lettre : *Spero enim me breve tempus adhuc victurum, et hoc novissimum obsequium parenti meo postulanti nolui denegare spe prolis, simul ut confirmem facta quæ docui* (16). Et ailleurs, voici ce qu'il dit, *Alias cogito antequàm ex hâc vitâ discedam ut matrimonium contraham qui id à Deo exigi puto* (17).

(E) *Elle refusa d'épouser Glacius; ...... mais pour Luther, ou Amsdorf, elle était prête à accepter l'un ou l'autre.*] Nous savons cela par un mémoire manuscrit, qu'Abraham Scultet a inséré dans ses Annales (18). L'homme, qu'on voulait marier avec Catherine, était un ministre d'Orlamund, nommé le docteur Glacius. Peut-être pourrait-on dire en français *le docteur la Glace* (*). La fille ne voulut point de ce docteur. *Vellet Lutherus, vellet Amsdorffius se paratam cum alterutro honestum inire matrimonium : cum D. Glacio nullo modo.* Luther, ayant su cela d'un côté, et ayant ouï dire de l'autre que, s'il s'engageait au mariage, il ferait rire tout le monde et le diable même, résolut d'épouser la religieuse Catherine, pour faire dépit au monde et au diable. *Hoc ubi Lutherus intellexit audissetque ex D. Hieronymi Schurfii ore : Si monachus iste uxorem duceret, risuros mundum universum et diabolum ipsum, facturumque ipsum irritas actiones suas universas : ut ægrè faceret mundo et diabolo, ut parenti etiam hoc suadenti gratificaretur Catharinam sibi uxorem ducendam censuit* (19). A cela s'accorde ce qu'il écrivit le 15 mai 1525 à Ruhélius. *Si domum venero, ad mortem me Deo juvante præparabo, et novos istos dominos et latrones expectabo... Illis autem ut ægrè faciam, si fieri potest, Catharinam meam uxorem ducam, antequàm moriar, si pergere eos intellexero : neque enim os mihi obstruent, nec gaudium adiment* (20). Quand je cherche les raisons qui ont pu lui persuader qu'il chagrinerait les papistes en se mariant, je n'en trouve point de plus vraisemblable, que de dire qu'il s'imaginait qu'il leur restait une espèce de consolation, dans la pensée qu'il avait encore quelques égards pour le dogme des vœux monastiques.

(F) *Le bruit courut qu'elle fut bientôt en couche après ses noces.*] Voici ce qu'Érasme en écrivit : *Lutherus, quod felix faustumque sit, deposito philosophi pallio duxit uxorem ex clarâ familiâ Bornæ* (21), *puellam eleganti formâ natam annos viginti-sex, sed indotatam et quæ pridem desierat esse vestalis. Atque ut scias auspicatas fuisse nuptias, pauculis diebus post decantatum hymenæum nova nupta peperit* (22). C'était une insigne fausseté : Érasme le connut par l'événement, et il avoua que ç'avait été un faux bruit. La lettre où il fait cette confession, est datée du 13 de mars 1526. Il se contente de dire que la femme de Luther était grosse, et qu'elle n'avait point dompté les esprits féroces de son mari, puisque le livre, que Luther avait composé contre lui Érasme, depuis ses noces, était le plus furieux livre qui fût jamais sorti de sa plume. *De conjugio Lutheri certum est, de partu maturo sponsæ vanus erat rumor, nunc tamen gravida esse dicitur. Si vera est vulgi fabula Antichristum nasciturum ex monacho et monachâ, quemadmodùm isti jactitant, quot Antichristorum millia jam olim habet mundus? At ego sperabam fore, ut Lutherum uxor redderet magis cicurem. Verùm ille præter omnem expectationem emisit librum in me summâ quidem curâ elaboratum, sed adeò virulentum, ut hactenùs in neminem scripserit hostiliùs* (23).

(G) *Luther fut décontenancé par*

(16) Lutheri Epist. ad Amsdorf, *citée par* Seckendorf, *liv. II*, *num.* 7

(17) Lutheri Epist. ad Ruhelium, *apud* Seckend., *lib. II*, *num.* 2.

(18) *Ad ann.* 1525, *pag.* 274, *apud* Seckend., *pag.* 17, *num.* 8.

(*) *Glacius*, de l'allemand *glass*, qui signifie, ou un verre à boire, ou simplement *du verre*, n'a pas dû être rendu en français par *la glace*. *Eyss* est le mot allemand qui répond à ce mot français. Rem. crit.

(19) *Ad ann.* 1525, *pag.* 274, *apud* Seckend. *pag.* 17, *num.* 8.

(20) *Ibid.*, *num.* 9.

(21) *Voyez ci-dessus la citation* (3).

(22) Erasmus, *apud* Scultetum, Annal., *ad ann.* 1525, *pag.* 278, *citatum à* Seckendorfio, *pag.* 18, *num.* 11.

(23) Erasm., Epistolâ XXII, *lib. XVIII*.

Digitized by Google

les murmures que son mariage excita au dedans et au dehors.] Il avoue lui-même que son mariage le rendait si méprisable, qu'il espérait que cette humiliation donnerait de la joie aux anges, et du chagrin aux diables. *Sic me vilem et contemptum his nuptiis feci, ut angelos ridere et omnes dæmones flere sperem* (24). Mélanchthon le trouvait si affligé de ce changement de vie, qu'il lui écrivait des lettres de consolation. *Quoniam verò ipsum Lutherum quodammodo tristiorem esse cerno, et perturbatum ob vitæ mutationem, omni studio et benevolentiâ consolari eum conor* (25). Il ajoute que le tort que faisait ce mariage à la grande réputation de Luther produirait apparemment un bon effet: il voulait dire que cela préviendrait la vanité dont les têtes les plus sages ne se remplissent que trop dans l'éclat d'une grande gloire. *Erit etiam, meo quidem judicio, nec inutilis quidem casus iste ad demissionem quandam pertinens, cùm altè sustolli et efferri semper sit periculosum, non solùm sacerdotio fungentibus, sed cunctis mortalibus. Nam actionum felicitas occasionem dat pravitatis elati animi, non modo, quemadmodùm orator inquit, dementibus, sed interdùm etiam sapientibus.* Ce n'était pas tant le mariage, que les circonstances du temps, et la précipitation qu'on y avait apportée, qui faisaient blâmer Luther. Il se maria tout d'un coup, et dans le temps que l'Allemagne était la plus désolée par la guerre des paysans; guerre que l'on mettait sur le compte du luthéranisme. On ne pouvait rien comprendre à cette précipitation. Luther avait alors quarante-deux ans : il avait gardé jusque-là un célibat chaste, pendant les plus chauds bouillons de la jeunesse ; on ne peut donc point dire que l'incapacité de se contenir l'ait obligé à conclure du soir au matin son mariage. Je veux, comme l'insinue Mélanchthon, que la vie un peu relâchée que Luther menait, se plaisant trop aux compagnies, ait réveillé la nature que la retraite claustrale avait en quelque façon fait dormir : en un mot, je veux qu'il ait été nécessité au mariage par les brûlures de la chair ; fallait-il pour cela que l'on passât par-dessus les formes ? N'aurait-on pas pu différer pendant quelques mois, afin de communiquer la chose à ses amis, et de préparer le public aux nouvelles de l'hymen par certaines recherches préliminaires ? Je ne m'étonne point que, faute de bonnes raisons pour expliquer ces difficultés, Luther et d'autres aient reconnu dans ce mariage quelque chose de divin, θεῖόν τι, comme dans certaines maladies (26). *Quod autem in re intempestivum et inconsultum inest, (In quo maximè delicias obtrectandi et accusandi studium adversariorum faciet) videndum, ne nos conturbet. Isto enim sub negotio fortasse aliquid occulti, et quiddam divinius subest, de quo nos curiosè quærere non decet neque curare nugas deridentium, et convitia facientium quorumdam, à quibus neque pietas ad Deum, neque ad homines virtus exerceretur* (27).

(H) .... *mais ensuite, il n'aurait point changé sa condition avec celle de Crésus, tant il trouva qu'il avait... une bonne femme.*] Voici un morceau de la lettre qu'il écrivit l'onzième d'août 1526 à Michel Stifelius. *Salutat te Ketha costa mea, et gratias agit quòd eam litteris tuis tam suavibus dignatus es. Ipsa bellè habet Dei dono, mihique morigera et in omnibus obsequens est, et commoda plusquàm ausus fuissem sperare (Deo gratia,) ita ut paupertatem meam nollem cum Crœsi divitiis commutare* (28). On lui a ouï dire qu'il ne troquerait point sa femme contre le royaume de France, ni contre les richesses des Vénitiens (29) ; et cela pour trois raisons : 1°. parce qu'elle lui avait été donnée de Dieu, dans le temps qu'il implorait l'assistance du Saint-Esprit touchant la rencontre d'une bonne femme ; 2°. parce qu'encore qu'elle ne fût point sans

(24) Lutheri Epist. ad Spalatinum. *apud* Seckendorf., *pag.* 18, *num.* 3.

(25) *Extat hæc* Epistola (*quæ in editione Londinensi est XXIV, lib. IV,*) *è Græco versa, apud* Seckendorf., *pag.* 17, *num.* 10.

(26) *Ci-dessus dans la remarque* (B), *citation* (8).

(27) Melancht., Epist. ad Camerar. *apud* Seckend., *pag.* 17, *num.* 10. *Voyez aussi la remarque* (B), *citation* (8).

(28) Luther. Epist., *pag.* 318, *apud* Seckend., *pag.* 18, *num.* 10.

(29) *Cela est rapporté par* Bavarus, *tom. I*, *pag.* 229, *apud* Seckend., *lib. III*, *pag.* 651, *lit. n.*

défauts, elle en avait moins que les autres femmes; 3°. parce qu'elle lui gardait la fidélité conjugale qu'elle lui devait. Il lui rendit dans son testament un bon témoignage de probité, de fidélité, d'honnêteté; il reconnut qu'elle l'avait constamment aimé et servi, qu'elle avait été féconde, etc. (30). Il n'entend point qu'on la soupçonne d'avoir fait sa bourse, et il lui laisse une pleine liberté de convoler en secondes noces (31).

(I) *M. Varillas a commis un très-grand nombre de fautes en parlant de cette femme.*] Il dit que Catherine de Bore, et huit de ses compagnes, furent tirées d'un monastère qui était dans une petite ville appelé Vimigue, à deux lieues de Wittemberg (32). Mais, 1°. Il n'y a jamais eu de monastère qui ait porté ce nom-là, ni au voisinage de Wittemberg, ni ailleurs. 2°. Le couvent qui était proche de Wittemberg, et qui se nommait Niémec, était de chanoines réguliers de saint Augustin, et ne doit pas être confondu, comme il l'a été par quelques auteurs, avec le couvent de Nimptschen. 3°. Ce fut de Nimptschen sur la Mulde, proche de Grimma, à deux journées de Wittemberg, que les neuf nonnes furent tirées. 4°. Léonard Coppe, qui les en tira, n'était point, comme Varillas l'assure, prevôt des écoliers à Wittemberg : on ne connaît point dans les universités d'Allemagne cette sorte de caractère ou de fonction. Il était conseiller de la ville de Torga, sa patrie. 5°. Il n'est pas vrai que Catherine de Bore, la mieux faite de toutes, ait été dès lors destinée pour femme du docteur Luther. Il ne songeait à rien moins qu'à se marier en ce temps-là. Une lettre, qu'il écrivit vers la fin de l'an 1524, certifie que Dieu pouvait le changer; mais que pendant qu'il aurait le cœur disposé comme il l'avait toujours eu, et comme il l'avait encore, il ne se marierait jamais. *Ce n'est pas*, ajoute-t-il, *que je ne sente ma chair et mon sexe : je ne suis ni du bois, ni une pierre; mais j'ai de l'éloignement du mariage, à cause que je me prépare au supplice dont on punit les hérétiques* (33). Voyez ce qui a été touché ci-dessus (34) de la précipitation avec laquelle il conclut son mariage avec Catherine de Bore, au mois de juin 1525. 6°. Il ne fallait point parler du mariage de Luther sous l'année 1526, mais sous l'année précédente. 7°. Il n'y a jamais eu aucune abbesse de Misnie. 8°. Et en tout cas, cette dignité n'a jamais appartenu à Catherine de Bore. M. Varillas, qui la lui donne dans la page 86, avait dit dans la page 7, qu'elle était simple religieuse, et qu'elle se sauva avec huit autres, le Vendredi Saint, pendant que *les* SUPÉRIEURES *étaient* extrêmement *occupées*. Ou par Misnie il entend une ville, ou une province. S'il entend une province, il tombe dans une grande absurdité; il suppose qu'il n'y avait qu'un monastère dans un pays où il y en avait jusqu'à trente. S'il entend une ville, il la nomme mal : il la devait nommer Misne. 9°. Il est faux que Catherine de Bore fût d'une illustre maison, et qu'elle eût des parens qui eussent un grand pouvoir à la cour de Saxe. Elle avait un frère, qui eut bon besoin que Luther le recommandât au nouvel électeur de Saxe, l'an 1542 (35). Luther supplia qu'on lui donnât quelque office à la place de celui qui lui avait été ôté; ainsi les parens de sa femme avaient plus de besoin de son crédit, que lui du leur. Quelle protection peut-on attendre d'une famille qui ne peut doter une fille? Voilà le cas où se trouvait le père de notre religieuse, selon le récit de l'auteur que nous critiquons (36). 10°. Les fréquentes visites que l'on assure que Luther rendit à Catherine dans le monastère de Misnie (37), sont des chimères. Par Misnie, il entend sans doute la ville de Misne. Accordons-lui pour un temps la fausseté qu'il suppose, savoir que Catherine était abbesse de Misne, il ne laissera pas d'avoir supposé très-

(30) *Son testament est daté du 16 septembre 1542 : il avait alors cinq enfans vivans.*

(31) *Voyez* Seckendorf, *liv. III*, *pag.* 651, *lit. n.*

(32) Varillas, Histoire de l'Hérésie, *liv. VI*, *pag.* 6.

(33) Lutherus, Epist., *lib. II*, *pag.* 314, *num.* 2.

(34) *Citation* (6).

(35) *Voyez* Seckendorf, *liv. III*, *pag.* 381, *num.* 22.

(36) Varillas, Histoire de l'Hérésie, *liv. VII*, *pag.* 86.

(37) *Là même*, *pag.* 87.

faussement que Luther faisait beaucoup de visites à cette abbesse ; car comme la ville de Misne appartenait en partie à l'évêque, et en partie à George, duc de Saxe, grand ennemi de la réforme, Luther eût couru de très-grands périls dans Misne. Ajoutez que si l'abbesse avait reçu ses visites si facilement, il n'eût pas été besoin d'enlever Catherine de Bore par adresse, pendant que les supérieures n'y pouvaient pas prendre garde. Ainsi l'on trouve quantité de contradictions entre la page 7 et la page 86 de Varillas. Enfin ces visites fréquentes sont fortement réfutées par les deux journées de chemin qui se trouvent entre le couvent de Catherine de Bore, et la ville de Wittemberg. 11°. *Il paraît par les premières lettres de Luther, qui ont été données au public, qu'il avait pensé à se marier dès le temps qu'il s'était séparé de la communion de l'Église.* C'est M. Varillas qui l'assure ; mais c'est une marque qu'il n'a jamais mis le nez dans ces lettres-là. On y trouve manifestement que Luther ne songeait à rien moins qu'au mariage durant les premières années de sa réforme, et qu'il s'y détermina tout d'un coup l'an 1525. N'ai-je pas montré qu'il voulait marier à un autre sa Catherine ? 12°. *Les premières mesures qu'il prit avec Jean Fridéric, frère et successeur* de l'électeur décédé (38), *furent qu'il lui permettrait d'épouser l'abbesse.* Nouvelle bévue de M. Varillas. Jean Frédéric n'était point frère de l'électeur décédé, et ne lui succéda point. Celui qui lui succéda se nommait Jean, et était son frère : il fut père de Jean Frédéric, qui ne parvint à l'électorat qu'en 1532. Il ne paraît point que Luther ait communiqué son mariage à l'électeur Jean, occupé à la guerre des paysans ; qu'il le lui ait, dis-je, communiqué avant que de le conclure. 13°. Enfin ces noces ne furent point *si magnifiques, qu'elles ne différaient en rien de celles des personnes les plus qualifiées de l'empire* (39). Qui peut comprendre qu'un historien si célèbre entasse un si grand nombre de telles fautes en si peu de mots ? A peine y pourrait-on réussir, si on le faisait exprès et à gages.

(38) *Il s'appelait Frédéric.*

(39) *Presque toute cette critique de M.* Varillas *est empruntée de M. de* Seckendorf, Histor. Lutheran., *lib. I, pag.* 273, 274.

(K) *M. Mayer... a fait une dissertation, qui me fournira des supplémens très-curieux.*] C'est un écrit de 72 pages *in*-4°., intitulé *De Catharinâ, Lutheri conjuge, Dissertatio*, et imprimé à Hambourg, l'an 1698. L'auteur n'a rien oublié de ce qui pouvait servir à une pleine instruction touchant l'histoire de Catherine de Bore, et il rapporte un détail exact et curieux des enfans qu'elle donna à Luther. Il marche toujours muni de très-bonnes preuves, et qui réfutent solidement les faussetés de Cochleus, de Maimbourg, de Varillas, et de plusieurs autres écrivains. Il fait voir que l'exemple des huit religieuses, qui sortirent avec elle du couvent de Nimptschen (40), fut suivi bientôt après par seize nonnes du monastère de Widersteten, dans le comté de Mansfeld, et que ce fut le fruit de la bonne et saine doctrine que Luther avait enseignée sur l'honnêteté du mariage, et sur l'iniquité des vœux monastiques (41) ; qu'il n'y eut dans tout cela aucune sorte d'enlèvement, vu que ces filles étaient bien persuadées qu'elles pouvaient retourner au monde, et le voulaient bien (42) ; que Maimbourg a tort de prétendre que Luther n'osa épouser Catherine, pendant que l'électeur Fridéric vécut, car pourquoi ce prince eût-il condamné le mariage de Luther, après avoir bien permis que Veltkirchius, Carlostad, et quelques autres ministres, se mariassent (43) ? et que l'on a parlé avec hyperbole de la beauté de Catherine. *Luther était devenu amoureux d'une religieuse de qualité, et d'une beauté rare, qu'il avait tirée de son couvent.* Ce sont des paroles de M. de Meaux, que M. Mayer rapporte (44), et, afin de faire voir qu'elles sont outrées, il produit la taille-douce de cette femme. Il l'a fait tirer sur trois portraits comparés ensemble, qui furent faits du vivant de Catherine, par Luc Crana-

(40) *Nimitschense Cisterciensium* (de l'ordre de Cîteaux) *Monasterium*, Mayer, Diss. de Lutheri Conjuge, *pag.* 11.

(41) *Idem, ibid., pag.* 14.

(42) *Ibidem, pag.* 14.

(43) *Ibidem, pag.* 19.

(44) Mayer, Diss. de Lutheri Conjuge, *pag.* 21. *Il cite l'*Histoire des Variations, *tom. I, pag.* 49.

chius, excellent peintre (45), et l'un de ceux qui assistèrent au festin nuptial de Martin Luther (46), c'est-à-dire au repas qui fut donné à petit bruit le jour des noces; car au bout de quelques semaines, on fit un festin plus solennel et plus pompeux, aux frais duquel le sénat de Wittemberg contribua quelque chose. *Senatus Witebergensis nonnulla ex publico ærario suppeditavit, ut videre est in consiliis Witebergensibus, parte IV, pag.* 9. M. Mayer nous renvoie à la page 22 de la IVe. partie du *Consilia Witebergensia* et au VIe. chapitre du *Defensio Lutheri defensi* de Jean Molérus contre Charles de Creusen, jésuite de Prusse; il nous y renvoie, dis-je, pour y voir la réfutation de la calomnie qui avait couru, et les excuses de ce que Luther s'était marié sans avoir fait publier dans une église les annonces de son mariage. Ses ennemis divulguèrent qu'il n'avait agi avec cette précipitation, qu'à cause que Catherine se trouvait grosse (47). Cela était faux (48). On voit ensuite dans la Dissertation de M. Mayer plusieurs preuves de l'amitié et de l'estime que Luther avait pour son épouse. Elles sont tirées de ses lettres, et l'on nous avertit d'y ajouter plus de foi qu'à une lettre de Pontanus, écrite à l'électeur de Saxe après la mort de Luther. Ce Pontanus accusait d'orgueil Catherine de Bore, et d'avoir trop dépensé en bâtimens, et surtout dans une métairie où son douaire lui avait été assigné. *Huic itaque* (Luthero), *potiùs testi credamus quàm* Pontano, *apud Seckendorfium, lib.* 3, *pag*, 651, *qui in litteris post mortem Lutheri ad electorem Sax. scriptis arguit eam* animo fuisse elatiore et imperioso, tenacemque in victu domestico, etsi sumptuosam in ædificia, *imprimis in prædium* Zeulsdorf, *quod ei in testamento dotalitii nomine Lutherus assignavit* (49). Quelques-uns ont prétendu que Luther s'était soumis à l'empire de son épouse, et ils ont cité les lettres où il la nommait son seigneur. M. Mayer avoue qu'il a vu de telles lettres; mais il soutient que ce n'était qu'un jeu d'esprit (50), et que Luther, qui avait laissé à son épouse une pleine autorité de conduire le ménage, se réserva toujours les droits de mari. *Tu mihi persuades quicquid vis, totum habes Dominium. In œconomiâ quidem tibi concedo Dominium, salvo jure meo. Mulierum enim Dominium nihil boni unquàm effecit* (51). Il a l'original d'une lettre où Luther se déclara fortement contre l'infirmité de ces maris qui se laissent maîtriser par leurs épouses, et anima l'un d'eux à réprimer l'insolence de sa femme (52). Voici un fait qui témoigne l'amitié conjugale de Catherine de Bore. Luther, voulant faire l'exposition du psaume XXII, prit du pain et du sel, et s'enferma dans son cabinet, et y demeura pendant trois jours. Sa femme le cherchait partout, et se désolait; elle frappait à la porte, elle l'appelait; et enfin, ne pouvant résister à sa douleur, elle fit enfoncer la porte, et le trouva méditant. Il se fâcha de ce qu'on interrompait ses méditations sur un sujet si sacré, et d'une telle importance; mais enfin il ne put désapprouver les soins et les inquiétudes de sa femme (53). Elle témoigna sa tendresse et sa constance en même temps, avec un très-grand éclat, dans une maladie qu'il eut l'an 1527, qui fut si grande et si dangereuse, qu'il fit son testament, et qu'il dit adieu à sa femme et à son fils (54). Notre Catherine passa la première année de son veuvage à Wittemberg, quoique son mari lui eût conseillé d'aller ailleurs. M. Mayer la justifie de cette désobéissance (55). Elle sortit de Wittemberg l'an 1547, lorsque la ville se fut rendue à Charles-Quint. Elle avait reçu avant cela un présent de cinquante écus de Christien III, roi de Danemarck; et comme l'élec-

(45) Mayer, Dissert. de Lutheri Conjuge, *pag.* 22.

(46) *Ibid.*, *pag.* 24.

(47) *Voyez* Lindanus, de Voto Virginitatis, *pag.* 13.

(48) *Voyez la remarque* (F).

(49) Mayer, *pag.* 55.

(50) *Quis non videt, genii præsertim beati viri non ignarus, hoc innoxio joco ab illo factum?* Mayer, Dissert. de Lutheri Conjuge, *pag.* 56.

(51) Luther., *apud* Mayer, *ibid.*, *pag.* 57.

(52) *M.* Mayer *la rapporte cette Lettre, là même, pag.* 57, 58.

(53) *Là même, pag.* 59. *Il cite* Reinhard Bakius ad Psal. XXII.

(54) Mayer, de Lutheri Conjuge, *pag.* 59 *et seq.*

(55) *Ibid.*, *pag.* 66.

Digitized by Google

teur de Saxe et les comtes de Mansfeld lui firent sentir de bonnes marques de leur libéralité, elle eut le moyen de s'entretenir commodément avec sa famille, ces assistances étant jointes aux biens que Luther lui avait laissés. Elle retourna à Wittemberg, après que la ville eut été rendue à l'électeur, et y vécut pieusement, jusques à ce que la peste l'ayant fait résoudre d'en sortir l'an 1552, elle vendit ce qu'elle y avait, et se retira à Torga, bien résolue d'y finir ses jours. Un accident du voyage lui fut funeste : les chevaux s'étant cabrés, elle sauta du chariot, et tomba, et se fit beaucoup de mal ; de sorte qu'elle mourut peu après (56) à Torga, le 20 de décembre 1552. Elle y fut enterrée dans la principale église, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau et son épitaphe. L'académie de Wittemberg, qui était alors à Torga (57), fit un programme public concernant la pompe funèbre (58). On le trouve tout entier dans l'écrit de M. Mayer, et il avait été imprimé l'an 1553, *in Intimationibus Witebergensibus* (59). Je l'avais lu au feuillet 441 et 442 d'un livre imprimé à Wittemberg, l'an 1560, *in*-8°., et intitulé : *Scriptorum publicè propositorum à professoribus in academiâ Witebergensi, ab anno* 1540, *usque ad annum* 1553. *Tomus primus*.

(L) *Je rapporterai une lettre, écrite par Érasme, avant qu'il fut désabusé du faux bruit des couches de Catherine de Bore peu après ses noces.*] Elle fut écrite à un homme illustre, savoir à Nicolas Éverard, président du haut conseil de Hollande à la Haye. J'en ai vu l'original, qui est en très-bon état : le cachet d'Érasme, avec le *Deus Terminus*, et le *Nulli cedo*, y paraissent dans leur entier. M. de Wilhem, conseiller à la cour de Brabant (60), a eu la bonté de me montrer cette lettre originale, et de m'en donner une copie, que j'ai moi-même collationnée à l'original. J'ai cru qu'on ne serait pas fâché de la trouver imprimée dans cet endroit de mon Dictionnaire, puisque personne ne l'avait encore donnée au public.

S. P. Ornatissime præses, Solent comici tumultus ferè in matrimonium exire, atque hinc subita rerum omnium tranquillitas. Verùm hanc catastrophen plerumque nunc habent principum tragœdiæ, non admodum lætam populo, sed tamen bellis potiorem. Malebat ille compilari quàm venire. Similem exitum habitura videtur Lutherana tragœdia. Duxit uxorem monachus monacham ; et ut scias nuptias prosperis avibus initas, diebus à decantato hymeneo fermè quatuordecim enixa est nova nupta. Lutherus nunc mitior esse incipit, nec perindè sævit calamo. Nihil est tam ferum quod non cicuret uxor. Ego sedulò hortor utramque partem, ut æquis conditionibus jungant fœdus, et insana prœlia dirimant. Vis scire quantùm proficiamus Quantùm solent ii, qui inter duos armatos irâ vinoque furentes intercedunt dirempturi, et utrimque vulnerantur. Opinor te legisse Apologiam meam adversùs Sutorem. Quis credidisset tam stupidum animal latere inter theologos et cartusianos ? Et tamen hoc portentum habet theologos applaudentes. Si venduntur isthic desultorii (61) *libri Jodoci Clihovei, quæso ut legas in Anti-Luthero* 3 *libri cap primum, num.* 3 ; *nam Beda litteris indicavit, eum locum ad me pertinere; quod si verum, quis non intelligit in illo pediculoso capite nullam esse micam sanæ mentis ? Et tamen hujusmodi nebulones Lutherus armavit in nos. Nullum video finem nisi si quis Deus à machinâ, quod aiunt, apparens, fabulam explicet. Lutherana factio nunquàm sustulit majores spiritus. Et altera pars adeò nihil remittit, ut in dies astringat priora vincula. Habent novum dogma, sed simpliciter insanum : totos hos tumultus exortos ex linguis et bonis litteris. Hoc jam principibus aliquot persuaserunt. Quoniam te videre aliter non licet, per litteras saluto. Dorpium amisimus ante diem. Hic longè supra centum millia rusti-*

(56) *Au bout d'un peu plus de trois mois. Voyez le* Programme funèbre.

(57) *La peste de Wittemberg en était cause.*

(58) Mayer, Dissert. de Lutheri Conjuge, *pag.* 66 *et seq.*

(59) *Idem, pag.* 69.

(60) *Je parle amplement de lui dans la remarque* (G) *de l'article* Wilhem.

(61) *Il y a* begulturii *dans la copie. M.* de Wilhem *m'a dit qu'aucun de ceux qui ont aidé à déchiffrer l'original, n'a pu venir à bout de ce mot. Je conjecture, à tout hasard, qu'il faut lire* desultorii.

corum interfecta sunt, et quotidiè sacerdotes capiuntur, torquentur, suspenduntur, decollantur, exuruntur. Non nego necessarium remedium, quamvis immite, sed Germani magis novimus malefacta punire quàm excludere.

Tibi, uxori tuæ, tuisque liberis precor omnia læta.

Qui has reddet est Franciscus Dilft, quondam convictor meus, juvenis honesto loco natus, moribus mirè civilibus. Quem cupio ut digneris cognoscere.

Datum. Bas. pridie Natal. Domini, an. 1525.

ERASMUS ROT. verè tuus.

Ex tempore manu propriâ.

Non vacabat relegere, ignosce.

BORÉE, en latin *Boreas*, l'un des quatre vents cardinaux (*a*), et l'une des divinités du paganisme, était fils d'Astræus et de l'Aurore (A), et avait son siége dans la Thrace (B). Pindare le nomme le roi des vents (*b*). « Je » pense avoir lu qu'on lui donna droit de bourgeoisie en une » ville de Grèce. J'ai encore lu » qu'on lui bâtit des temples, et » qu'on lui ordonna des sacrifices en une autre ville : une » fois, pour avoir coulé à fond » une flotte des ennemis ; et » une autre fois, pour avoir jeté » de la poussière aux yeux à » une armée de terre de ces » mêmes ennemis. Si je ne me » trompe, il fut appelé solennellement, et par décret public, le gendre des Athéniens, » à cause de sa femme Orithye, » qui était Athénienne (*c*). » L'auteur, dont j'emprunte ces paroles, et dont j'indiquerai les sources (C), fait une remarque sur ce qu'Orithye ne se plaignit point de la froideur d'un tel mari (D) : mais cette remarque est plus jolie que solide; car Borée, quelque froid qu'on le fasse, était fort ardent en fait d'amour (E). Il eut un assez bon nombre d'enfans, et entre autres Zétès et Calaïs, dont je donnerai l'histoire (F). Les Mégalopolitains l'honoraient comme leur principale divinité (*d*). J'en parle dans les remarques, comme aussi du culte que les Athéniens lui rendaient (*e*). Il y a quelques variations sur les circonstances de l'enlèvement d'Orithye (G). L'anonyme, qui publia une traduction française de l'Aristée de Virgile (*f*) avec des notes, l'an 1668, débita beaucoup de recueils touchant l'histoire et les qualités de ce vent, et en particulier sur la violence qui lui est propre, et qu'Ovide décrit si bien (*g*). Celui qui le nomme *artisan des naufrages* (*h*), garderait cette épithète pour d'autres vents, s'il voulait s'accommoder à ce qui se passe dans la Manche, et sur les côtes du Pays-Bas. Ce n'est point le vent Borée que l'on y craint, mais le Nord-ouest, ou le Sud-ouest : ce sont là les deux artisans des naufrages. Je fais cette observation, afin de montrer que les poëtes, imitateurs trop serviles de l'antiquité, nous donnent souvent des descriptions peu convenables à leur pays.

Je dois ajouter à ce que j'ai déjà dit une observation sur un

(*a*) *Celui qui souffle du septentrion.*

(*b*) Pindar., od. IV Pythior.

(c) Balzac, entret. V, *chap. II*, *pag.* 80.

(*d*) *Voyez la remarque* (C), *num. II.*

(*e*) *Voyez la même remarque*, *num. III.*

(*f*) *C'est un épisode des Géorgiques.*

(*g*) Ovid., Metam., *lib. VI, circa fin.*

(*h*) *Voyez* Balzac, entretien XXXVI, *pag.* 351.

Digitized by Google

passage de Natalis Comes (H), que j'ai rapporté à la fin de la remarque (F) de cet article.

(A) *Il était fils d'Astræus et de l'Aurore.*] Natalis Comes avoue qu'il n'a jamais lu que les inventeurs des fables aient dit quels furent le père et la mère de Borée, *Boreas è quibus parentibus ortus sit fabularum inventores non tradiderunt, quod ego legerim* (1), et cependant il avait cité Hésiode, qui raconte que le dieu Astræus, ayant couché avec la déesse Aurore, engendra les quatre vents (2). Voici les trois vers qu'il rapporte :

Ἀστραίῳ δ' Ἠὼς ἀνέμους τέκε καρτεροθύμους,
Ἀργέστην, Ζέφυρον, Βορέην τ' αἰψηροκέλευθον ;
Καὶ Νότον, ἐν φιλότητι θεῷ θεὰ εὐνηθεῖσα.

Astræo verò Aurora ventos peperit magnanimos,
Argesten, Zephyrum, Boreamque rapidum,
Et Notum, in amore cum deo dea congressa (3).

Marquons ici une faute de M. Hofmau. Il dit que le vent Borée était fils d'Astræus, selon quelques-uns ; ou de Strymon, selon quelques autres. Ce n'est pas ainsi qu'il se fallait exprimer ; il fallait dire qu'il y a des gens qui ont soutenu que le ravisseur d'Orithye n'était pas le vent Borée, mais le fils de Strymon. Ἡσαγόρας δὲ ἐν τοῖς Μεγαρικοῖς, τὸν τὴν Ὠριθυιαν ἁρπάσαντα Βορέαν, υἱὸν Στρυμόνος φησὶν, οὐχὶ δὲ τὸν ἄνεμον. *Hesagoras in Megaricis Boream à quo rapta Orithya filium fuisse ait Strymonis, non verò ventum* (4).

(B) *Il avait son siége dans la Thrace.*] Une infinité d'auteurs ont dit cela : vous trouverez là-dessus quantité d'autorités dans le Dictionnaire de Lloyd (5), et dans le docte Commentaire de M. Spanheim sur Callimaque (6). L'origine de cette hypothèse est que les poëtes qui ont parlé de ce vent demeuraient dans un pays qui avait la Thrace au septentrion. Je parle des poëtes grecs. Les Latins, grands imitateurs des phrases et des épithètes de ceux-là, ont donné au vent Borée la même patrie, quoiqu'ils n'en eussent pas la même raison. Lisez ces paroles de M. Dacier : elles sont tirées de son Commentaire sur le

Thraçio bacchante magis sub interlunia vento (7).

« Horace parle à la manière des Grecs, » qui appellent le Borée ou l'Aquilon, *Thracien*, parce qu'il leur venait de Thrace. » Je crois que l'on eût bien fait de commenter de la sorte cet endroit du même poëte,

Nunc mare, nunc sylvæ
Threïcio Aquilone sonant.... (8),

sans prétendre que « le Borée, ou l'Aquilon, c'est-à-dire, le Nord-Nord-Est, était véritablement vent de » Thrace pour les Romains comme » pour les Grecs, car la Thrace s'étendait fort loin (9). » Je ne saurais croire qu'Horace ait eu en vue, ni la grandeur de ce pays-là, ni la subdivision des vents. Il ne songeait qu'à copier l'épithète grecque du vent septentrional ; et l'on pourrait ici lui faire la même critique, que sur cet endroit de l'ode XII du IV[e]. livre :

Jam veris comites, quæ mare temperant,
Impellunt animæ linteæ Thraciæ (10).

Je ne crois pas devoir omettre ce passage de Balzac, puisqu'il est critique. « Cet Aquilon originaire de » Thrace fait des courses et des voyages par toute la terre ; mais s'il en » faut croire notre homme d'Afrique, » qui parle *des pierres et du fer*, tant » son style est raboteux et dur, il fait » particulièrement sa demeure au » Pont-Euxin. A combien de lieues de » la Thrace ? Je vais présentement le » demander à la carte. Tant y a que » l'Aquilon habitera pour cette heure » le Pont-Euxin : *Ubi dies nusquàm* » *patens, sol nunquàm liber, unus* » *aer nebula, totus annus hibernum,* » *omne quod flaverit Aquilo est.* Ou » en passant prenez garde, je vous » prie, s'il n'y a point une espèce de

(1) Natal. Comes, Mythol., *lib. VIII*, *cap. XI*, *pag.* 861.

(2) *Idem*, *ibidem*, *lib. VI*, *cap. II*, *pag.* 551.

(3) Hesiodus, in Deor. Generat., *vs.* 378, *pag.* 126.

(4) Schol. Apollonii *in lib. I*, *vs.* 211.

(5) *Au mot* Boreas.

(6) Ezech. Spanhemius in Callimachum, *pag.* 213, 214, 344, 366.

(7) Horat., od. XXV, *lib. I.*

(8) *Idem*, od. XIII Epod.

(9) Dacier, sur Horace, *tom. V*, *pag.* 260, 261, *édition de Hollande.*

(10) *Voyez* l'épître XXIV *du II*[e]. *livre de M.* le Fèvre.

Digitized by Google

» contradiction en ces mots de *Nebula* et d'*Aquilo*; car, à mon avis, » ils ne peuvent pas bien compatir » ensemble (11). »

(C) *J'emprunte ces paroles de Balzac : j'en indiquerai les sources.*] Il y a des livres où il est permis, et même louable, de ne nommer point les auteurs de qui l'on a pris ce que l'on allègue. Cela est fort commode pour un écrivain qui a de la vanité; car ces termes vagues, *j'ai lu quelque part, un certain auteur rapporte, etc.*, donnent une idée avantageuse : on s'imagine que celui qui parle de la sorte ne le ferait point s'il s'agissait d'un ouvrage connu des autres savans. On croit donc qu'il a trouvé ce trésor dans un manuscrit très-rare. En un mot, si Balzac eût dit, *j'ai lu dans Pausanias, ou dans Hérodote*, il ne se fût point rendu si recommandable à ses lecteurs. Pour moi, qui cherche principalement à satisfaire la curiosité de ceux qui me lisent, je nomme toujours les auteurs de qui je prends ce que je rapporte, et je tâche même de découvrir d'où les modernes ont tiré ce qu'ils allèguent. J'ai pu en venir à bout à l'égard de ce passage des Entretiens de Balzac (12).

I. Élien observe que les habitans de Thurium, ayant été délivrés d'un grand péril par une tempête qui ruina la flotte de leur ennemi (13), offrirent des sacrifices au vent Borée, qui avait fait ce ravage, et lui conférèrent la bourgeoisie de leur ville. Ils lui assignèrent une maison, avec un revenu fixe, et célébrèrent tous les ans un jour de culte en son honneur (14).

II. Les Mégalopolitains lui consacrèrent un temple, où ils lui offraient des sacrifices un certain jour de l'année; et il n'y avait point de divinité qu'ils honorassent plus que celle-là. C'était en reconnaissance d'un grand secours qu'ils en reçurent, lorsqu'Agis, roi de Lacédémone, assiégeait leur ville. La machine des assiégeans battait la muraille avec tant de force, que sans doute la brèche eût été fort grande le lendemain; mais il s'éleva un vent septentrional, qui renversa cette machine. C'est ce que Pausanias raconte (15).

III. Hérodote nous apprend qu'un oracle ayant ordonné aux Athéniens d'appeler leur gendre à leur secours, ils invoquèrent Borée; car comme il était marié avec Orithye, fille *d'Erechthée*, leur roi, ils le prirent pour leur gendre. C'est pourquoi, la flotte de Xerxès étant abordée à la côte de Magnésie, ils implorèrent par des victimes et par des prières l'assistance de ce vent, et celle de son épouse; et comme ils se persuadèrent que la tempête qui maltraita cette flotte fut un effet de ce culte, ils firent bâtir un temple à Borée sur les bords de l'Ilisse (16). Ils crurent que les mêmes divinités avaient déjà fait périr la flotte des Perses proche le mont Athos (17). Je n'ai pu encore trouver l'auteur qui parle du grand service que ce vent rendit aux Grecs, en *jetant de la poussière aux yeux d'une armée* des Perses. J'ai bien lu dans Xénophon, que les Grecs, qui repassèrent l'Euphrate après la défaite du jeune Cyrus, souffrirent beaucoup de froid à cause que le vent Borée leur donnait sur le visage; mais qu'il s'apaisa dès qu'on lui eut fait un sacrifice selon le conseil d'un devin (18). Notez qu'Apollonius représenta aux Athéniens, que Borée était leur proche parent (19); Balzac eût pu ajouter que l'on jurait à Athènes par la divinité de Borée, et que l'on y célébrait sa fête avec beaucoup de solennité, et en faisant bonne chère (20). Casaubon va nous l'apprendre dans son Commentaire sur ces paroles de Matron,

Τάων καὶ Βορέης ἠράσσατο πεπτομενάων,

Quarum dum coquerentur, sive recens coctarum, vel Boreas poterat affici desiderio (21).

« *Sensus autem est : adeò bonos panes illos aut placentas fuisse, ut* » *etiam Borealia celebrantibus appo-*

(11) Balzac, Entretiens, *chap. II*, *pag.* 80, 81.

(12) *Celui que j'ai rapporté dans le corps de cet article. Voyez ci-dessus, citation (c).*

(13) *C'était Denys le tyran.*

(14) Ælian., Diversat. Histor., *lib. XII*, *cap. LXI.*

(15) Pausan., *lib. VIII*, *pag.* 266 *et* 259.

(16) *Rivière d'Athènes.*

(17) Herodot., *lib. VII*, *cap. CLXXXIX.*

(18) Xenophon, de Cyri Expedit., *lib. IV*, *pag.* 143.

(19) Philostrat., *in* Vitâ Apollonii, *lib. IV*, *pag.* 167.

(20) Libanius, Declam. XX.

(21) Matron, *apud* Athenæum, *lib. IV*, *cap. V*, *pag.* 254.

Digitized by Google

» *ni potuerint. Moris fuit Athenis » Boreæ sacra facere, demerendi il- » lius gratiâ. Magnâ solemnitate is » dies celebrabatur, atque in primis » lautis opiparisque epulis.* Βορεάζειν » *hoc dicebant et* Βορεασμὸν *supersti- » tionis hujus ritum. Hesychius*, Βο- » ρεασμοὶ, Ἀθήνησιν οἱ ἄγοντες τῷ βορέᾳ » ἑορτὰς καὶ θοίνας ἵνα ἄνοτοι (*malim* » ἄνοσοι) πνέωσιν. ἐκαλοῦντο δὲ βοροασμοί. » *Videtur dicere thiasotas horum sa- » crorum fuisse appellatos* Βορεασμούς. » *Ego arbitror* Βορεασμὸν *id esse quod » jam diximus : at qui superstitionis » hujus sacra concelebrarent, eos esse » dictos* Βορεαστὰς, *ut* εἰκαδιστὰς, τετρα- » διστὰς, *et simileis* (22). Castellan n'a point parlé de cette fête (23); mais Fazoldus ne l'a pas oubliée (24). Je finis par dire qu'il est fait mention de l'autel du dieu Borée dans un dialogue de Platon (25) : on y trouve même qu'il fut bâti où l'on croyait qu'Orithye avait été enlevée. Nous ferons ci-dessous(26) une réflexion sur cette sottise des Athéniens.

(D) *Orithye ne se plaignit point de la froideur d'un tel mari.*] Balzac, après les paroles que j'ai rapportées dans le corps de cet article, continue de cette façon : « Sur quoi un *Seignor » Dottour*, que j'ai céans depuis quel- » ques mois, à qui j'ai communiqué » de vos observations, vous prie de » considérer que les femmes de ce » temps-là étaient bien plus retenues » et plus endurantes que celles de ce » temps-ci ; et que si une Orithye » d'aujourd'hui avait épousé un mari » aussi froid que le vent de bise, elle » l'accuserait d'impuissance dès le » lendemain de ses noces, et présen- » terait requête pour la dissolution » de son mariage. La dame d'Athè- » nes néanmoins ne s'est point plainte » à l'aréopage, n'a point eu d'avocat » qui ait allégué le titre *de frigidis*, » n'a point fait mauvais ménage avec » Borée, ou autrement avec Aqui- » lon (27). »

(E) *Borée était fort ardent en fait d'amour.*] Qu'il soit permis à Balzac de faire des railleries sur l'impatience des femmes modernes, on ne s'y oppose pas ; mais on demande qu'il ne prenne point la liberté de fortifier ses observations par les éloges de la patience d'Orithye ; car cette dame n'avait nul sujet de faire valoir cette qualité. Personne, non pas même Jupiter, ne surpassait le vent Borée en chaleur de tempérament. La pauvre Europe enlevée ne l'eut pas plus tôt invoqué pour en être secourue, qu'elle rétracta ses prières; elle fit réflexion que l'un valait l'autre, et qu'elle ne gagnerait rien au change. « Voici sa plainte : *Au milieu des flots, sur le dos de son amant, ainsi que* Nonne *le rapporte dans le premier livre de ses Dionysiaques :* O undæ, ô littora, mutæ undæ; surdaque littora, meas audite preces, meque huic subtrahite Tauro. Tuque, Borea, pennis me subleva tuis. At verò misera, quem appellas, cujus imploras auxilium, ad quem confugis? nempè ad eum qui nympham Orithyiam rapuit, qui sic effusus est in Venerem, ut magis nemo. *Et certes, ce qu'*Homère *dit dans le vingtième livre de son Iliade* (28) *confirme bien ces dernières paroles d'Europe : Erant Erichthonio regi Dardaniæ equæ ter mille, qui circa paludes pascebantur. Eas ut vidit Boreas, ut periit, ut malus eum abstulit amor. Equi speciem induit, saliitque feminas, et ex eis suscepit pullos duodecim, currere sic pernices, ut summas aristas non læderent* (29). » Notez que la traduction qu'on voit ici n'est point littérale. Il est pourtant vrai qu'Homère dit que Borée aima les cavales d'Érichthonius ; et que, prenant la figure de cheval, il les couvrit (c'est-à-dire quelques-unes), et en eut douze poulains, etc. Casaubon ne devait pas dire que ces cavales appartenaient à Dardanus (30). M. Hofman a commis la même faute. On a dit expressément et nommément, qu'Orithye fut fort contente de son ravisseur, et qu'elle ne le trouva point cruel : *Crudelem et Boream rapta Orithya negavit* (31). Mariée tant qu'il vous plaira à un

(22) Casaubon., in Athen., *lib. IV. cap. V, pag.* 254.

(23) *In* Tractatu de Festis Græcorum.

(24) Fazoldus, *in* Ierologiâ, *pag.* 124.

(25) Plato, *in* Phædro, *circa init.*, *pag.* 1211.

(26) *Dans la remarque* (G).

(27) Balzac, entret. V, *chap. II*, *pag.* 80, 81.

(28) *C'est au vers* 221.

(29) Notes sur l'Aristée de Virgile, *pag.* 106, *édition de Lyon*, *en* 1668.

(30) Casaub., *in* Athen., *pag.* 254.

(31) Propert., eleg. XXVI, *lib. II*.

Digitized by Google

mari froid, elle accoucha promptement de deux jumeaux :

Dum volat, arserunt agitati fortius ignes,
Nec priùs aërii cursûs suppressit habenas,
Quam Ciconum tenuit populos et mœnia raptor.
Illic et gelidi conjux Actæa tyranni,
Et genitrix facta est, partuque enixa gemellos (32).

Il sentait croître son feu par la vitesse de son vol : il faut donc croire qu'il ne mit pas beaucoup de temps à son trajet ; et ainsi Ovide ne lui donne pas trop de patience, lorsqu'il suppose que le mariage ne fut consommé que dans la ville où le ravisseur faisait sa demeure. Mais d'autres assurent qu'il ne tarda pas tant à contenter son amour. Ils prétendent qu'en volant sur la mer il découvrit une plaine couverte de fleurs, qui lui parut propre à lui servir de couche nuptiale, et qu'il s'en servit à cette fin. Lisez ce qui suit :

Hic miserè rorem infestat crudelis, et asper.
At prædo, et facilis, et raptâ conjuge mitis.
Namque per aërias Ponti dum præterit oras
Vota ferens, vidit procul in convalle remotâ
Planitiem viridi latè florescere campo.
Admonuit locus optatæ cum conjuge noctis.
Desilit, ac molli lacrymantem amplexus in herbâ,
Explicuitque sinus, munusque implevit amantis.
Illa gravis oculos ab humo vix anxia tollens
Flebat, eam insolito conjux solatur honore.
His ego pro lacrymis florum, gratusque memorque,
Nocturnos spargam rores, ea præmia sunto.
Debeat hoc raptæ pontus memor Orithyiæ.
Subrisit, tenerumque genis suffudit honorem
Læta viri dictis, et tanto munere conjux.
Ille novam sensit labi per pectora flammam,
Optatos repetens somnos, mollique quiete
Leniit accensum complexu conjugis ignem.
Scilicet et Boreas calido contrarius Austro, etc. (33).

Apollonius prétend que le ravisseur jouit d'Orithye sur le bord d'une rivière de Thrace (34), et qu'il la couvrit d'une nue (35). Ne vous imaginez pas que les poëtes aient choqué le vraisemblable, quand ils ont représenté le même Dieu fort amoureux et tout couvert de glaçons :

Nunc gelidus siccâ Boreas bacchatur ab Arcto (36).

Thracius hoc Boreas scopulos immitia regna
Solus habet, semperque rigens nunc littora...
Atque ubi se terris glaciali fundit ab Arcto (37).
Cum gravis armatur Boreas, glacieque minaci
Hispidus, et Geticâ concretus grandine pennas (38).

L'histoire ne nous apprend-elle point que l'amour règne dans les climats les plus glacés ? A cet égard-là, toutes les zones de la terre sont torrides, comme je l'ai dit ailleurs (39). *Pourquoi* Borée *n'aimerait-il pas, puisque Neptune a bien aimé au milieu de toutes ses ondes ? Pourquoi n'aurait-il point d'amour, puisque Pluton en a bien eu jusque dans le séjour des mânes ? Pourquoi ne ressentirait-il pas les effets de cette passion, puisque Polyphême les a pu ressentir dans sa caverne ?*

Omnia vincit amor. . . . .
Ecloga X. VIRG.

L'amour surmonte tout : il n'est rien qui lui résiste. Il se joue des lions comme des moineaux, et triomphe aussi bien au Pont-Euxin, que dans la France. Properce *le dit en un mot :*

Hic Deus et terras, et maris alta domat.

Et Guarini, *dans la première scène du premier acte de son Berger Fidèle* (40). L'auteur que je cite rapporte tout le passage du Pastor Fido : j'y renvoie mon lecteur. *Ce galant,* ajoute-t-il (41), en parlant de notre Borée, *est de bonne trempe. Quoiqu'il brûle d'amour, il est d'intelligence avec le froid et la neige.*

Scit nivibus servare fidem.

Et comme dit Virgile, *Georg., liv. I, vs.* 93,

. . . Boreæ penetrabile frigus adurit.

On peut donner pour une preuve de la sensibilité de Borée sur le chapitre de l'amour, l'emportement qui le poussa à briser contre un rocher une maîtresse qui lui avait préféré Pan. Citons encore le même auteur, puisqu'aussi bien le faudra-t-il critiquer en quelque chose. *Orithye fut sage,* dit-il (42), *de ne témoigner point de*

(32) Ovid., Metam., *lib. VI*, *vs.* 708.
(33) Jovianus Pontanus, *in Meteoris*, *cap. de Pruinâ et Rore*, *folio* 113 *verso.*
(34) *Nommée Ergine.*
(35) Apollon., Argon., *lib. I*, *vs.* 216.
(36) Ovidius, eleg. II, *vs.* 29, *lib. I* Tristium.
(37) Silius Ital., *lib. I*, *vs.* 586.
(38) Claudian., de Raptu Proserp., *lib. I*, *vs.* 70.
(39) *Dans la remarque* (I) *de l'article* EXILITE, *num. VI.*
(40) Notes sur l'Aristée de Virgile, *pag.* 97.
(41) *Là même*, *pag.* 110, 111.
(42) *Là même*, *pag.* 102.

regret d'avoir été enlevée ; car elle avait affaire à un étrange ravisseur, qui l'eût bien pu froisser à quelque rocher, comme il fit la belle Pitys, au rapport de Pausanias (43). *Écoutez ce qu'en dit* Achille Bocchius, *dans ses Emblèmes.* Il rapporte tout du long les vers de ce Bocchius : vous en trouverez le sens dans ce passage d'un commentateur de Properce : *Verè amica pinus* Arcadio Deo, *ut pote quem Boreæ amatori item suo, tunc quùm puella adhuc esset, longè præferret, undè Thrax ille injuriæ impatiens deprehensam fortè solam spatioso campo, saxo allisit, quam infeliciter moribundam exceptam intra gremium suum tellus in arborem cognominem commutavit, cujus frondibus posteà tempora præcinctus semper spectatus est Arcadius Deus. Quæ fabula exstat apud Constantinum Geoponi cum,* XI, *et tangitur à Nonno in Dionysiac.* (44). Si je voulais dire avec M. Hofman, que Borée fut amoureux du beau garçon Hyacinthe, qu'Apollon aimait aussi, j'aurais un second exemple de la jalousie furieuse de ce ravisseur d'Orithye : car chacun sait que le rival d'Apollon fut si enragé de n'avoir pas la préférence, qu'il fit mourir Hyacinthe, en lui repoussant sur la tête le palet qu'Apollon avait jeté. Mais M. Hofman s'abuse ; ce fut le vent Zéphyre, et non pas le vent Borée, qui fit ce coup-là (45). Notons que cet écrivain fait une autre faute, en nommant *Erichtonius*, au lieu d'*Erechteüs*, le père d'Orithye.

(F) *Il eut... entre autres enfans, Zéthès et Calaïs, dont je donnerai l'histoire*] Ils étaient jumeaux, et les premiers nés d'Orithye, selon Ovide ; mais, selon d'autres (46), ils naquirent après Chione, Chtonie et Cléopâtre, leurs sœurs. Ils furent du nombre des Argonautes, et ils rendirent un très-grand service à leur beau-frère Phinée (47) : ils donnèrent la chasse aux Harpies, qui le tourmentaient cruellement ; car elles enlevaient tout ce qu'on portait sur sa table, et si elles y laissaient quelques chose, elles l'infectaient d'une puanteur horrible. Ils les poursuivirent jusques aux îles Strophades, et ils les eussent tuées, si une voix inconnue ne le leur eût défendu de la part des dieux (48). « Dans les jeux » qu'Acaste, fils de Pélée, célébra, où » tous les Argonautes se trouvèrent, » Zéthès et Calaïs furent victorieux : » *In ludis quos fecit Acastus, Pelei* » *filius, vicerunt Zethus Aquilonis* » *filius dolichodromo, Calaïs ejusdem* » *filius diaulo.* » Je tire cela des notes sur l'Aristée de Virgile. Le passage latin est d'Hyginus, au chapitre CCLXXIII. *Ils furent tués,* continue l'auteur de ces notes, *par Hercule, en l'île de Ténos, aux obsèques du roi Pélias, pour avoir pris la querelle de Tiphis, le patron du navire Argo, contre Télamon, qui voulait que l'on attendît Hercules, qui s'était éloigné d'eux, pour chercher son cher Hylas. Les dieux touchés de leur mort les convertirent en vents, qui pour l'ordinaire précèdent de huit jours le lever de la Canicule, d'où ils sont appelés* πρόδρομοι, *comme qui dirait précurseurs. Toutefois* Hyginus, *au chapitre XIV, dit qu'ils furent inhumés, et que l'on voit leur sépulcre s'émouvoir au souffle de leur père* (49). On donne d'autres raisons de la colère qui porta Hercule à les tuer (50) ; mais on ne dit rien d'un sujet de jalousie qui l'irrita peut-être plus que toute autre chose. Properce raconte que ces deux frères, s'étant aperçus qu'Hylas, le mignon d'Hercule, allait chercher à l'écart une fontaine, le poursuivirent et le caressèrent passionnément (51).,

Callimaque a fait mention de trois filles de Borée, qui portèrent des offrandes à l'île de Délos (52). Il les nomme Oupis, Loxo, et Hecaerge. On dit aussi que l'enlèvement d'Orithye n'est pas le seul acte de cette espèce que Borée ait commis : on prétend qu'il

(43) *Il n'est pas vrai que* Pausanias *parle de cela.*

(44) Douza *filius in hæc verba* Propertii eleg. XVIII, *lib. I, vs.* 20, et Arcadio Pinus amata Deo.

(45) *Voyez* Palæphatus, *cap. XLVII* ; Lucian., *in* Dialog. Mercurii et Apollinis ; Philostrat., *in* Hyacintho ; Tzetzes, *chil. I, cap. XI.*

(46) Scholiast Apollon., *in lib. I, vs.* 211. *Voyez aussi* Apollodore, *liv. III, pag.* 246.

(47) *Il avait été marié avec Cléopâtre.*

(48) *Ex* Valer. Flacco, *lib. IV.*

(49) Notes sur l'Aristée de Virgile, *pag.* 141. *L'auteur a copié ceci de* Vigenère *sur le* Glaucus le Pontique de Philostrate, *pag.* 741, 742 *du I*er. *tome*, in-4°. *La source est dans* Apollonius, Argon., *liv. I, vs.* 1300 *et suivant.*

(50) *Voyez* Natalis Comes, Mythol., *lib. VIII, cap. XI, pag.* 863, 864. *Il a puisé dans le* Scholiaste d'Apollon., *liv. I.*

(51) Propert., eleg. XX, *lib. I.*

(52) Callimachi Hymn. in Delum, *vs.* 292.

enleva Chloris, fille d'Arcturus, et qu'il en eut une fille. *Memoriæ proditum est à Cleanthe, in primo libro de Moribus, Boream rapuisse Chlorim quoque Arcturi filiam, atque illam in collem Niphatem asportâsse, qui posteà Thorus Boreæ vocatus fuit, antequàm diceretur Caucasus, de quâ filiam suscepit Hyrpacem* (53). Voyez la remarque (H).

(G) *Il y a quelques variations sur les circonstances de l'enlèvement d'Orithye.*] Les uns disent qu'elle était au bord de la rivière d'Ilisse quand elle fut enlevée. C'est le sentiment d'Apollonius (54), de Pausanias (55), et de Denys Periegete. « *Tzetze* suit ce » sentiment dans ses Chiliades. Toutefois, *Kérile* dit que ce fut au bord » de la fontaine Céphise, et *Simonide* » auprès du fleuve Brilisse (56). » L'auteur, dont j'emprunte ce passage, avait puisé dans Natalis Comes. Il aurait dû prendre garde que l'original ne dit point que Brilisse fût un fleuve. On n'y voit que ces paroles : *Simonides tamen poëta non ab Ilisso, sed à Brilisso raptam fuisse Orithyiam putavit* (57). Cela est tiré du scoliaste d'Apollonius. Voici ce qu'il dit : Τὴν δὲ Ὠρίθυιαν Σιμωνίδης ἀπὸ Βριλισσοῦ φησὶν ἁρπαγεῖσαν, ἐπὶ τὴν Σαρπηδονίαν Πέτραν τῆς Θρᾴκης ἐνεχθῆναι. *Orithyiam verò Simonides ait raptam à Brilisso in Sarpedoniam Petram Thraciæ allatam esse* (58). Il y a beaucoup d'apparence que son *Brilissus* est la montagne *Brilessus*, dont Thucydide (59), Strabon (60), et Pline (61), ont fait mention. Elle était au pays d'Attique. Le même scoliaste est celui qui nous fait savoir le sentiment de Cherile. Χοιρίλος δὲ, dit-il (62), ἁρπασθῆναι φησὶν αὐτὴν ἄνθη ἀμέλγουσαν ὑπὸ τὰς τοῦ Κηφισσοῦ πηγάς. *Chœrilus verò dicit raptam fuisse illam colligentem flores ad fontes Cephissi.* On pourrait entendre par ces dernières paroles la source de la rivière de Céphisse proche de Liléa dans la Phocide (63) ; mais il vaut mieux les entendre d'une fontaine particulière, nommée Céphisse, proche d'Athènes (64). Nous n'avons pas dit encore tout ce qui regarde les variations des auteurs sur le lieu de l'enlèvement. Platon observe qu'il y avait une tradition, qu'Orithye fut enlevée de l'aréopage. Ἢ ἐξ Ἀρείου πάγου· λέγεται γὰρ αὖ καὶ οὗτος ὁ λόγος, ὡς ἐκεῖθεν ἀλλ' οὐκ ἐνθένδε ἡρπάσθη. *Vel ex areopago. Est enim et alia fama non ex hoc loco sed ex illo raptam fuisse* (65). Il venait de toucher l'opinion la plus commune, savoir que l'Ilissus était le lieu d'où elle fut enlevée. Ne prenons point pour un nouveau sentiment ce que dit M. Guillet, que ce fut au quartier *Agra* ou *Agræ*, que Boréas enleva la jeune Orithye, *et que la déesse Diane prit la première fois le plaisir de la chasse* (66). Ce quartier était le lieu où l'on voyait l'autel de Borée, et le temple de Diane Agræa ; et il était au bord de l'Ilisse. C'est ce qu'on peut recueillir de deux passages conférés ensemble, l'un de Platon (67), l'autre de Pausanias (68).

Voici les diversités qui se rapportent aux occupations d'Orithye. Quelques-uns disent en général qu'elle se divertissait (69), d'autres qu'elle cueillait des fleurs (70), d'autres qu'elle traversait l'Ilisse (71), d'autres qu'elle dansait, d'autres qu'elle se baignait. Platon insinue fort clairement cette dernière opinion (72) ; et nous trouvons la quatrième en propres termes dans ces vers d'Apollonius :

> Ἐσχατιῇ Θρήκης δυσχειμέρου· ἔνθ' ἄρα τήν γε
> Θρηΐκιος Βορέης ἀνερέψατο Κεκροπίηθεν,
> Ἰλισσοῦ προπάροιθε χορῷ ἔνι δινεύουσαν.
> *In ultimâ intempestâ Thraciâ, quo istam*

(53) Natalis Comes, Mythol., *lib. VIII*, *cap. XI*, *pag.* 864.

(54) Apollon, Argon., *lib. I*, *vs.* 215.

(55) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 17.

(56) Notes sur l'Aristée de Virgile, *pag.* 101, 102.

(57) Natalis Comes, Mythol., *pag.* 864.

(58) Scholiast. Apollon., *in lib. I*, *vs.* 211.

(59) Thucyd., *lib. II*.

(60) Strabo, *lib. IX*, *pag.* 275.

(61) Plinius, *lib. IV*, *cap. VII*, *pag.* 423.

(62) Schol. Apoll., *in lib. I*, *vs.* 211.

(63) Ὁ πόταμος ἐνταῦθα ἔχει τὰς πηγάς. *Hic sunt amnis ipsius fontes.* Pausanias, *lib. X*, *pag.* 351.

(64) Plinius, *lib. IV*, *cap. VII*. *Voyez aussi* Aulu-Gelle, *liv. XVIII*, *chap. X*.

(65) Plato, *in* Phædro, *pag.* 1211.

(66) Guillet, Athènes ancienne et nouvelle, *pag.* 264.

(67) Plato, *in* Phædro, *pag.* 1211.

(68) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 17.

(69) *Idem*, *ibidem*.

(70) *Voyez ci-dessus la citation* (62).

(71) Apollod., *lib. III*, *pag.* 247.

(72) Plato, *in* Phædro, *pag.* 1210.

Digitized by Google

Thracius Aquilo rejecerat è Cecropiâ,
Cùm se propter Ilissum in choro circumagebat (73);

Je ne cite ce passage qu'afin qu'on voie la témérité de l'historien d'un autre Apollonius. Il suppose que son héros, censurant les Athéniens, leur dit que si Orithye avait dansé, elle n'aurait point donné d'amour. Cet endroit de Philostrate est assez curieux pour mériter que j'en rapporte la version latine. *Oportet* ventos *venerari, præsertim cùm socii vestri sint, et pro vobis maximè spirent, neque Boream affinem vestrum, qui maximè ventorum omnium masculus est, fœminam facere decet, neque enim ipse Boreas Orythiam amâsset, si eam vidisset tripudiantem* (74). Artus Thomas sieur d'Embri, qui a commenté cet ouvrage de Philostrate, aurait dû nous avertir de l'opposition qui se rencontre entre le discours d'Apollonius le poëte, et le discours d'Apollonius le philosophe. Il se serait fait plus d'honneur, en observant les impertinences de ce dernier, qu'en nous contant, 1°., que *les uns font* Borée *fils d'Astrée, et les autres disent qu'il était Thracien*; 2°. *que Simonides appelle* Brillisse *la rivière près de laquelle Orithye* fut enlevée (75). Ce sont deux fautes : car être fils d'Astrée, et être de Thrace, ne sont pas deux choses contraires; et Simonide ne dit point que Brilisse fût une rivière. Qu'on ne me dise pas qu'Apollonius eût été blâmable, si, ayant envie de corriger les Athéniens, il eût réfuté les rêveries qu'ils racontaient de Borée : il ne faut point, dis-je, que l'on m'allègue cela, puisqu'il y avait un bon milieu à tenir entre choquer des traditions ridicules, et les supposer comme véritables. Il n'en fallait point parler : c'était le parti que devait prendre un philosophe persuadé qu'une réfutation de ces sornettes piquerait les auditeurs. Mais quel désordre! les Athéniens si fins, si polis, si éclairés, se laissent persuader que la fille de l'un de leurs rois donna de l'amour à un vent, qu'elle coucha avec lui, qu'elle en fut engrossée, que ce mariage établit une alliance entre eux et ce vent, et qu'ils tirèrent de grands secours de cet allié, en lui demandant son assistance dans la guerre contre les Perses. Ils furent si persuadés de toutes ces choses, qu'ils les confirmèrent par des décrets publics, par la construction d'un autel, par la célébration d'un anniversaire. Ce que je remarque, afin que personne ne m'objecte que l'enlèvement d'Orithye était regardé dans Athènes comme une fiction poétique, et un jeu d'esprit. Cette objection est très-fausse. Tout ce que je viens de dire du vent Borée était un article de foi parmi les Athéniens. Je crois bien qu'au commencement ce ne fut qu'une fantaisie de poëte, chantée dans les carrefours; mais enfin elle se fourra dans le système de la religion publique. Disons la même chose des autres parties de la religion païenne, et remarquons par-là une différence notable entre le mahométisme et le paganisme. Un imposteur a fondé le mahométisme : il a eu cela pour but; mais le paganisme s'est formé sur les jeux d'esprit de quelques poëtes, qui ne songeaient point à canoniser leurs fictions, et qui ne les inventaient que pour s'amuser. C'est d'eux que l'on pouvait dire *hæ nugæ seria ducent in mala*. Depuis qu'une fois ces badineries furent regardées comme un point de foi, elle ne déchurent jamais de leur crédit. C'est à cet égard que les Égyptiens pouvaient dire aux Grecs, *vous êtes toujours enfans* (76); mais les Grecs pouvaient encore mieux leur faire le même reproche à cet égard-là (77). Aussi l'on ne trouve point d'auteur parmi eux, qui soit digne de l'honnêteté qu'un Romain a eue pour Diodore de Sicile, dont il a dit, c'est le premier entre les Grecs qui ait cessé de niaiser (78).

Je ne prétends pas que tous les Athé-

(73) Apollonius, Argonaut., *lib. I*, *vs.* 213, *pag.* 24.

(74) Phil., *in* Vitâ Apollonii, *lib. IV*, *p.* 167.

(75) Artus Thomas, *sieur d'Embri*, *dans ses* Annotations sur la Vie d'Apollonius, *traduite en français par* Vigenère, *tom. I*, *pag.* 801.

(76) Ὦ Σόλων, Σόλων, Ἕλληνες ἀεὶ παῖδές ἐστε.... νέοι ἐστὲ (εἰπεῖν) τὰς ψυχὰς πάντες. *O Solo, Solo, Græci pueri semper estis. . . . juvenis semper vobis est animus.* Plato, *in* Timæo, *pag.* 1043, C.

(77) *Quis nescit, Volusi Bithynice, qualia demens*
Ægyptus portenta colat, etc.
Juvenal., Sat. XV, *init.*

(78) *Apud Græcos desiit nugari Diodorus.* Plin., *in* Præfat., *pag.* 10.

niens fussent assez simples, pour ajouter foi à ces beaux contes. Je me souviens de la réponse que Platon a mise dans la bouche de Socrate interrogé s'il croyait que la tradition de l'enlèvement d'Orithye fût véritable, *ἀλλ' εἰπὲ πρὸς Διός, ὦ Σώκρατες· καὶ σὺ τοῦτο τὸ μυθολόγημα πείθῃ ἀληθὲς εἶναι;* *sed dic per Jovem, Socrates, tu ne hanc fabulam putas veram fuisse* (79)? « Si je croyais avec les sages, répon» dit-il, qu'elle est fausse, je ne se» rais pas absurde. » *Ἀλλ' εἰ ἀπιστοίην, ὥσπερ οἱ σοφοί, οὐκ ἂν ἄτοπος εἴην.* *Jam si non putarem ut sapeintes, absurdus non essem* (80). On voit, d'un côté, par ces paroles, que les personnes les plus éclairées jugeaient de cela comme il fallait; et de l'autre, qu'on gardait quelques mesures en s'expliquant là-dessus dans un ouvrage public. Quoi qu'il en soit, une infinité d'Athéniens pleins d'esprit et de bon sens en toute autre chose, cent fois plus capables de tromper que de se laisser tromper, croyaient bonnement ce qu'on leur disait de Borée et d'Orithye. C'est là un sujet d'étonnement : on y trouve une belle moralité sur la faiblesse de l'entendement humain. Jugeons de l'ancien par le moderne. Aujourd'hui, dans Rome, où il y a tant d'esprit et tant de prudence, on croit communément la plupart des traditions qui fondent le culte de quelques chapelles particulières. Un petit nombre d'esprits plus forts n'en croient rien. C'est ainsi qu'il faut raisonner à l'égard de l'ancienne Grèce.

(H) *Voici une observation sur un passage de Natalis Comes.*] Nous avons vu (81) que cet écrivain assure que Borée enleva Chloris, fille d'Arcturus, et la transporta sur le mont Niphate, qui fut ensuite nommé le lit de Borée; et qu'il eut d'elle une fille, qui eut nom Hyrpace. Natalis Comes prétend que Cléanthe racontait cela dans le I^er^. livre *de Moribus;* mais voici ce que Plutarque nous apprend (82). Le mont Niphate fut appelé le lit de Borée, depuis que ce Dieu y eut transporté Chloris, fille d'Arcturus (83). Il en eut un fils qui fut appelé Harpax, et qui succéda au roi Heniochus. Cette montagne fut ensuite appelée Caucase, parce que Saturne s'y étant réfugié, après la guerre des géans, et par la peur que lui firent les menaces de son fils, y tua un berger nommé Caucase. Il fut chassé de cet asile, et précipité dans le Tartare. Jupiter l'y précipita, et voulut que la montagne fût appelée Caucase, en l'honneur de ce berger, et y attacha Prométhée. C'est ce que Cléanthe racontait au III^e^. livre de la Théomachie. Il n'est pas certain que Plutarque l'ait cité à l'égard des choses qui concernent le vent Borée; et ainsi Natalis Comes est censurable par bien des endroits.

(79) Plato, *in* Phædro, *pag.* 1211, A.
(80) *Idem*, *ibidem*.
(81) *Ci-dessus*, *citation* (53).
(82) Plutarch., de Fluviis, *pag.* 18.
(83) *C'était la rivière que l'on nomma ensuite* Phasis.

BORGARUTIUS (PROSPER), médecin italien, a vécu au XVII^e^. siècle. Il publia quelques ouvrages, dont le premier fut un *Traité d'Anatomie*. Il le composa en sa langue maternelle; et ayant vu qu'on l'approuvait à un tel point, que les professeurs d'anatomie dans les universités d'Italie ne faisaient point difficulté d'adopter ses propres paroles, il résolut de le traduire en latin, et d'y ajouter plusieurs nouvelles observations qu'il avait faites pendant qu'il enseignait publiquement l'anatomie à Padoue. Il ne se contenta pas de communiquer au public les lumières que la dissection des corps peut donner, il travailla aussi sur les remèdes des maladies, et fit imprimer quelque chose là-dessus, quoiqu'il eût juré de n'avoir jamais affaire avec les libraires (A). Il fit un voyage à la cour de France, l'an 1567 : et comme il se qualifie *Medicus regius*, médecin du roi, je conjecture qu'il obtint alors ce titre. Il trouva à Paris le manuscrit de *la Grande Chirurgie de Vesalius*, et l'acheta, et le fit imprimer à Venise

Digitized by Google

(*a*), l'an 1569, *in*-8°. (B). Son épître dédicatoire, datée de Padoue, le 13 de septembre 1568, m'a fourni ce que je viens de rapporter.

(*a*) *Ex officinâ Valgrisianâ.*

(A) *Il fit imprimer quelque chose..., quoiqu'il eût juré de n'avoir jamais affaire avec les libraires.*] La peine qui l'accablait, pendant le cours de l'impression de son livre d'*Anatomie*, et les chagrins qu'il rencontrait dans le travail des imprimeurs, lui firent faire par dépit un tel serment; mais lorsqu'il se vit enfin tiré de dessous la presse, il se dégagea de sa parole. Il se compare là-dessus aux femmes, qui, pendant le travail d'enfant, protestent qu'elles se donneront bien garde de s'y exposer de nouveau : et néanmoins, la douleur étant passée, elles oublient leurs protestations : *Quod accidere universis parturientibus solet, mihi planè contigisse videtur, ut dum in labore quidem versantur se jurent ampliùs non parituras : posteà verò, extra discrimen positæ, rursùs et concipiunt et pariunt. Nam quod haud ita pridem Contemplationem Anatomicam, laboriosissimum partum, exarandam in publicam Studiosorum commoditatem curarem; ac partim quidem immensis laboribus fractus, partim præli difficultates ac molestias summas pertæsus, constituissem, ac propemodum apud me dejerâssem, non futuram mihi ampliùs rem cum typographis : posteaquàm fœtus jam editus est in lucem, violare jusjurandum compulsus fui, fabricam Pharmacopolitereon (ut interim de meo Pestilentis morbi Tractatu, ac Methodo de Morbo Gallico verba facere non curem) duodecim classibus digestam publicè educavi, ac meo quidem lacte tam diù sustuli, donec hinc indè se ipsa audacter evolavit* (1). Il ajoute que son zèle pour l'utilité du public l'obligea à violer son serment; car il voyait que les fautes que l'on commettait dans la composition des remèdes avaient besoin de correction, et qu'il pouvait s'y employer efficacement. Je ne sais s'il a mis au jour les quatre livres qu'il promettait *de Morborum Puerorum curandi ratione* (2). On ne les marque point dans *Lindenius renovatus*, ni dans l'Épitomé de la Bibliothéque de Gesner (3), ni au Supplément de la même Bibliothéque : ce serait une mauvaise raison de conclure qu'il n'a point donné cet ouvrage; car il en a fait quelques autres, dont ces bibliothécaires ne parlent pas.

Chacun sait le conte de cette femme, qui faisait les protestations indiquées ci-dessus, et qui néanmoins ne fut pas plus tôt délivrée, qu'elle demanda qu'on éteignît la chandelle bénite qui brûlait encore sur sa table : *elle pourra me servir une autre fois*, ajouta-t-elle. On ne peut point ici appliquer juste ce que disent les Italiens, *Passato il pericolo, gabbato il santo*; qu'on envoie paître le saint quand le péril est passé. On sait fort bien les raisons particulières et indispensables qui dégagent très-justement de ce que les femmes auraient juré dans cette occasion. Il n'en va pas de même des vœux que l'on fait sur mer pendant la tempête, et que l'on oublie trop souvent après qu'on est arrivé au port.

Il n'y a point d'auteurs aussi sujets que les poëtes à oublier qu'ils ont promis solennellement de ne faire plus rien imprimer.

Oh! combien l'homme est inconstant, divers,
Faible, léger, tenant mal sa parole!
J'avais juré, même en assez beaux vers,
De renoncer à tout conte frivole.
Et quand juré? c'est ce qui me confond :
Depuis deux jours j'ai fait cette promesse.
Puis fiez-vous à rimeur qui répond
D'un seul moment. Dieu ne fit la sagesse
Pour les cerveaux qui hantent les neuf sœurs.

C'est ainsi que parle l'ingénieux la Fontaine au commencement de l'un de ses contes (4). M. Ménage a fait deux chapitres (5) pour prouver *que les poëtes, après avoir juré de ne faire plus de vers, ne laissent pas d'en faire encore* (6).

(1) Prosper Borgarutius, epist. dedicat. Chirurgiæ magnæ Andreæ Vessalii.

(2) *Idem, ibid., sub fin.*

(3) *Où on le nomme* Bergarutius, *au lieu de* Borgarutius.

(4) La Fontaine, *au conte de la* Clochette, *tom. I, pag.* 192.

(5) *Dans l'*Anti-Baillet, *chap.* CXXIII *et suiv.*

(6) *Voyez* l'Index *de l'*Anti-Baillet, *au mot* Poëtes.

Digitized by Google

(B) *Il trouva à Paris le manuscrit de la Grande Chirurgie de Vesalius... et le fit imprimer à Venise, l'année* 1569, *in*-8°.] Il le corrigea, et digéra, et en fit en quelque manière son propre ouvrage, comme il le marque dans le titre,

Andreæ Vessalii, Bruxellensis, Philippi Hispaniarum regis Medici, Chirurgia magna, in septem libros digesta, In quâ nihil desiderari potest, quod ad perfectam atque integram, de curandis humani corporis malis, Methodum pertineat. Ab excellentissimo Philosopho, ac Medico regio Prospero Borgarutio *recognita, emendata, ac in lucem edita. Formæ etiam instrumentorum, quibus Chirurgi utuntur, his in libris apprimè descriptæ sunt. Venetiis, ex officinâ Valgrisianâ*, 1569.

BORRHAUS (Martin), professeur en théologie à Bâle, fut premièrement connu sous le nom de Cellarius. Il était né à Stuttgard, au pays de Wittemberg, l'an 1499 (*a*), et il fut disciple de Capnion (*b*). Il reçut à Heidelberg le degré de maître en philosophie (*c*); et puis s'en étant allé à Wittemberg, il y acquit l'amitié de Mélanchthon, avec qui il avait déjà eu quelque habitude à Tubinge (*d*). Comme il ne manquait ni d'esprit, ni de savoir, il trouva beaucoup de disciples à instruire, et il gagnait à cela bien de l'argent. Ce fut par la recommandation de Mélanchthon, qu'il fut admis à cet emploi. Il se laissa misérablement séduire par Stubner, l'un des premiers fondateurs de l'anabaptisme, et il travailla avec beaucoup de chaleur à établir cette secte (*e*). Il eut une conférence avec Luther, l'an 1522 (A), et y fit paraître un grand fanatisme. Étant allé en Prusse, l'an 1525, il y fut mis en prison par l'ordre du prince, et il ne laissa pas de faire beaucoup de livres pour soutenir ses erreurs (*f*). Mais quand il eut vu que sa secte recevait de jour en jour de grands échecs, et que l'espérance qu'elle avait donnée du renouvellement de toutes choses se trouvait trompeuse, il se convertit, et se retira à Bâle l'an 1536 (*g*). Il quitta non-seulement l'anabaptisme, mais aussi le nom de Cellarius, et se fit nommer Borrhaüs. Il se maria, et s'appliqua quelque temps à un métier pour gagner sa vie (*h*). Enfin il fut agrégé au nombre des professeurs de l'académie, et il enseigna premièrement la rhétorique, et puis la théologie. Il fit des livres (B), et mourut de peste à Bâle, l'an 1564 (*i*).

(*a*) Konig., Bibl. *pag*. 126.
(*b*) Fridéric Spanhémius, de Origine et Progressu Anabapt., *num*. 2.
(*c*) Hoorn., Summa Controvers., *p*. 356.
(*d*) Camerar., *in* Vitâ Melancht., *pag*. 48.
(*e*) *Ex eodem, ibid*., *pag*. 47, 48.
(*f*) Camerar., *in* Vitâ Melancht., *pag*. 47.
(*g*) Hoornbeek, Summa controv., *pag*. 355. *Voyez aussi* Camerarius, *in* Vitâ Melancthon., *pag*. 48.
(*h*) *Victus causâ fenestrario opificio se aliquando addixit*. Hoorn., Summa Controv. *pag*. 356.
(*i*) Hoorn., Summa Controv., *pag*. 356.

(A) *Il eut une conférence avec Luther l'an* 1522.] Les premières fureurs de l'anabaptisme éclatèrent à Zwiccaw, où Nicolas Storch, Marc Stubner, et Thomas Munzer, s'érigèrent en prophètes, et se vantèrent d'avoir avec Dieu beaucoup d'entretiens. Ils s'attirèrent par-là un grand nombre d'auditeurs: car ils promettaient qu'on verrait bientôt le nouveau règne du Messie. Pendant ce temps-là, Luther se tenait caché: il ne laissa pas d'apprendre la levée de bouclier de ces fanatiques, et les progrès qu'ils faisaient à Wittemberg, où ils avaient même un peu ébranlé Mélanchthon (1). Pour ce qui est de notre Cellarius,

(1) *Voyez* Seckendorf, Histor. Lutheran., *lib. I*, *pag*. 192, 193.

ils le gagnèrent entièrement : il devint aussi zélé qu'aucun d'eux. *Non paucos in suam sententiam perducebat* (Marcus Stubnerius) *quorum caput fuit Martinus Cellarius, qui istis pertinacissimè diù sanè adhæsit, et causam hanc egit atque defendit* (2). Luther, sortant de sa retraite, arriva à Wittemberg au mois de mars 1522, et arrêta par ses sermons les progrès de ces gens-là. Leurs disciples mêmes l'écoutèrent avec beaucoup de vénération; mais dès que Stubner, qui était sorti de Wittemberg pour quelque affaire, y fut revenu, ils s'attachèrent à lui comme auparavant, et l'encouragèrent à soutenir ses opinions. Cellarius l'y exhorta principalement (3). Stubner demanda à conférer avec Luther, et obtint enfin jour et heure pour cela : il se rendit à l'assignation, accompagné de Cellarius et d'un autre. Luther n'avait avec lui que Mélanchthon. Vous allez voir dans le passage latin que je rapporte, que Cellarius fit paraître plus d'emportement que Stubner, et comment ces fanatiques sortirent de Wittemberg ce jour-là même, pour se retirer à Chemberg, d'où ils écrivirent à Luther une lettre pleine de malédictions. *Audivit Lutherus placidè narrantem Marcum sua. Cùm dicendi finem fecisset, nihil contra illa adeò absurda et futilia disserendum ratus Lutherus, hoc modo monuit; viderent quid agerent. Nihil eorum quæ commemoràssent, sacris litteris niti, commentaque esse cogitationum curiosarum aut etiam fallacis et fraudulenti spiritûs deliras et perniciosas subjectiones. Ibi Cellarius et voce et gestibus vesanis, cùm et solum pedibus et propositam mensulam manibus feriret, exclamare et indignari, ausum esse Lutherum suspicari tale aliquid de divino homine. At Marcus paulò sedatior, ut scias, inquit, Luthere, me spiritu Dei præditum esse, ego, quid in animo tuo conceperis, sum indicaturus, idque est :* Te incipere inclinari ad hæc ut meam doctrinam veram esse credas. *Cùm Lutherus, ut ipse posteà dixit, istam, deditâ operâ sententiam cogitando esset complexus :* Increpet te Deus, Satana. *Post hæc plus verborum faciendum Lutherus non putavit, et minantes gloriantesque eos dimisit, ac nescio quid pollicentes de mirabilibus effectionibus, quibus probaturi sua essent, cùm hoc modo dixisset :* Is Deus quem ego veneror et colo, facilè vestra numina, ne quid tale efficiatur, coërcebit; *eo die oppido illi excesserunt, et Chembergo distante passibus ampliùs millibus quinque literas plenas maledictis et execrationibus ad Lutherum miserunt* (4).

(B) *Il fit des livres.*] Il publia des *Notes sur la Politique d'Aristote*, l'an 1545; un *Commentaire sur la Rhétorique du même Aristote*, l'an 1551; un *Commentaire sur le Pentateuque*, l'an 1557; un *sur Ésaïe et sur l'Apocalypse*, l'an 1561; un *sur Job et sur l'Ecclésiaste*, l'an 1564. Je n'ai point vu ce qu'il a fait sur la *Logique* et sur les *Mathématiques* (5), ni son *Commentaire sur le livre des Juges et sur le livre des Rois* (6). Konig lui donne un ouvrage de philosophie, divisé en trois livres, *de Censurâ veri et falsi* (7).

(2) Camerarius, *in Vitâ Melanchthon.*, *pag.* 47.

(3) *Inque omnibus maximè et ardentissimè M. Cellarius.* Camerarius, *in Vitâ Melanchthonis*, *pag.* 50.

(4) Camerarius, *in Vitâ Melanchthon.*, *pag.* 51, 52.

(5) *Præter scripta logica et mathematica, libris aliquot commentariis in Vetus Testamentum se ecclesiæ Dei commendavit.* Spanhemius, de Orig. et Progr. Anabapt., *num.* 2.

(6) Hoornbeek, Summa Controvers., *pag.* 356, *en fait mention.*

(7) Konig, *in* Biblioth. vet. et novâ, *pag.* 126.

BORRI (JOSEPH-FRANÇOIS), en latin *Burrhus*, fameux chimiste, charlatan, et hérétique du XVII^e. siècle, était Milanais (*a*). Il acheva ses études dans le séminaire de Rome (A), où les jésuites l'admirèrent comme un prodige, à cause de sa mémoire et de sa capacité. Il s'attacha ensuite à la cour de Rome, et ne laissa pas d'approfondir plusieurs secrets de chimie. Il donna dans les débauches les plus effrénées, et se trouva obligé l'an 1654 à se re-

(*a*) *Voyez ci-dessous la fin de la remarque* (I).

Digitized by Google

fugier dans une église. Peu après il fit le dévot, et sema clandestinement des discours de visionnaire (B). Il communiquait à ses confidens les révélations qu'il se vantait d'avoir eues; mais voyant, après la mort d'Innocent X, que le nouveau pape Alexandre VII renouvela les tribunaux, et fit prendre garde de plus près à toutes choses, il n'espéra point d'avoir le temps nécessaire pour augmenter le nombre de ses disciples, autant que son dessein le demandait : ainsi il sortit de Rome, et s'en retourna à Milan. Il y fit le dévôt, et s'accrédita par ce moyen auprès de plusieurs personnes, auxquelles il faisait faire certains exercices de piété, qui avaient une grande apparence de vie spirituelle. Il engageait les membres de sa nouvelle congrégation à lui jurer le secret; et quand il les vit affermis dans la croyance de sa mission extraordinaire, il leur dicta certains vœux, par la suggestion de son ange, leur disait-il. L'un de ces vœux était celui de la pauvreté, en exécution duquel il se faisait consigner l'argent que chacun avait. Le cinquième de ces vœux les engageait à un zèle très-ardent pour la sainte propagation du règne de Dieu. Ce devait être le règne du Très-Haut, le règne d'un seul troupeau, selon le jargon de cette nouvelle secte (*b*). Borri devait être le capitaine général des troupes qui réduiraient tout le genre humain à une même bergerie; il serait assisté d'une façon très-particulière par Michel l'archange; il avait déjà reçu du ciel une épée sur la poignée de laquelle se voyait l'image des sept intelligences; et on tuerait le pape même, s'il n'avait pas sur son front la marque requise. Je laisse là le détail des autres visions (*c*), pour dire quelque chose des nouveaux dogmes du cavalier Borri. Il enseignait, entre autres choses, que la Sainte-Vierge était une véritable déesse, et proprement le Saint-Esprit incarné; car il disait qu'elle était née de sainte Anne, tout comme Jésus-Christ était né d'elle. Il l'appelait la fille unique de Dieu conçue par inspiration, et faisait ajouter cela à la messe, lorsque les prêtres ses sectateurs la célébraient (*d*). Il disait qu'elle était présente, quant à son humanité, au sacrement de l'eucharistie, et alléguait certains passages de l'Écriture, pour le soutien de ses dogmes. Il s'avisa même de dicter à ses disciples un traité sur son système (C). J'ai déjà dit qu'il se vantait d'avoir bonne part aux révélations célestes : c'est par cette voie qu'il avait appris que saint Paul lui communiquait la même puissance que Dieu conféra à cet apôtre pour censurer la conduite de saint Pierre. Il se vantait de communiquer aux autres le don d'illumination pour l'intelligence des mystères, et il se servait de l'imposition des mains, en priant la Trinité de recevoir le novice dans la religion des évangéliques nationaux (*e*).

(*b*) *Quanto si doveva fare nello spazio di poch' anni col suo imaginario regno dell' altissimo ed il suo solo Ovile.* Vitâ del cavagl. Borri, *pag.* 347.

(*c*) *Voyez les remarques.*

(*d*) *Voyez la remarque* (C), *à la fin.*

(*e*) *Coll' imporre loro tutte due le mani*

Digitized by Google

Son dessein était, en cas qu'il se trouvât assisté d'un assez grand nombre de sectateurs, de se produire sur la grande place de Milan, d'y représenter éloquemment les abus du gouvernement ecclésiastique, et du gouvernement séculier, d'animer le peuple à la liberté et de s'assurer ainsi de la ville et du pays de Milan, et puis de pousser ses conquêtes le mieux qu'il pourrait. Mais tous ses desseins avortèrent par l'emprisonnement de quelques-uns de ses disciples. Il se sauva bien vite, dès qu'il eut su cette première démarche de l'inquisition, et n'eut garde de comparaître aux ajournemens de ce redoutable tribunal. Son procès lui fut fait par contumace en 1659 et 1660 : il fut condamné comme hérétique et son effigie fut brûlée à Rome, avec ses écrits, au Champ de Flore, par la main du bourreau, le 3 de janvier 1661 (D). Il s'était arrêté quelque temps dans la ville de Strasbourg, et y avait trouvé du support et de l'appui, tant en qualité de persécuté de l'inquisition, qu'en qualité de grand chimiste : mais il lui fallut un plus grand théâtre. Il le chercha en Hollande l'an 1661, et le trouva à Amsterdam. Il y fit un grand bruit : on allait à lui comme au médecin universel de toutes sortes de maladies. Il y parut en magnifique équipage : il se faisait traiter d'excellence ; on parlait de le marier aux plus grands partis, etc. La chance tourna : on vit baisser sa réputation, soit que ses miracles ne trouvassent plus de foi, soit que sa foi ne pût faire plus de miracles (*f*); et une belle nuit, il fit banqueroute, et se sauva d'Amsterdam avec plusieurs pierreries, et plusieurs sommes d'argent qu'il avait escamotées (*g*). Il se retira à Hambourg, où était alors la reine Christine, se mit sous sa protection, et lui persuada de hasarder bien de l'argent pour le travail du grand œuvre ; ce qui n'aboutit à rien. Il passa ensuite à Coppenhagen, et inspira une forte envie à sa majesté danoise de faire chercher la pierre philosophale. Il acquit par ce moyen les bonnes grâces de ce prince, jusques à devenir très-odieux à tous les grands du royaume. Immédiatement après la mort de ce roi, auquel il avait fait faire inutilement des dépenses infinies, il sortit de Danemarck, crainte d'y être mis en prison, et résolut de s'en aller en Turquie (*h*). Étant arrivé sur les frontières, au temps que l'on découvrit la conspiration de Nadasti, de Serin, et de Frangipani, on le prit à Goldingen pour un des complices : c'est pourquoi le seigneur du lieu le fit prier de venir loger chez lui, et s'assura de sa personne ; et ayant su que son prisonnier

sovra il capo invocando la santissima triade affinche gradisse d'accettarli nella religione de nazionalisti Vangelici. Vita del Borri, *pag* 361.

(*f*) *Cominciando a mancare i miracoli alla sua fede, o la fede a suoi miracoli.* Vita del Borri, *pag.* 372.

(*g*) *Se ne fuggi di notte carico di gemme e danari alla somma di più di dodeci mila duppie.* Ibid.

(*h*) *On a oublié dans le livre dont cet article est extrait, de parler du voyage de Borri à la cour de Saxe. Voyez le* Journal de Leipsick *de* 1688, *pag.* 587.

s'appelait Joseph François Borri, il envoya ce nom à sa majesté impériale, afin qu'on vît si cet homme était du nombre des conjurés. Le nonce du pape avait audience de l'empereur, justement lorsque la lettre du comte de Goldingen fut apportée. Il n'eut pas plus tôt ouï le nom de Borri, qu'il demanda au nom du pape que ce prisonnier lui fût livré. L'empereur, y ayant consenti, fit venir à Vienne le chevalier Borri, lui obtint promesse du pape qu'on ne le ferait point mourir, et l'envoya à Rome, où il fut condamné à passer toute sa vie dans les prisons de l'inquisition, et à faire amende honorable (E). Quelques années après, il obtint la liberté de sortir, pour traiter le duc d'Étrée, que tous les médecins comptaient déjà pour perdu, et il le guérit: ce qui fit dire qu'un hérésiarque avait fait un grand miracle dans Rome (F). Le duc obtint qu'on le changerait de prison, et qu'on l'enverrait au château Saint-Ange. Le bruit a couru depuis ce temps-là qu'on lui permettait de sortir deux fois la semaine, et de se promener par la ville avec des gardes (*i*) (G). On imprima à Genève, en 1681, quelques écrits qu'on lui attribue (H). On verra dans les remarques ce que Sorbière pensait de ce personnage (I). Ce sera un assez curieux supplément de cet article. J'indiquerai aussi ce que Monconis en a pensé (K). M. Frischman, résident de France à Strasbourg, a fait un écrit qui mérite d'être lu touchant le sieur Borri (L). Le supplément du Voyage de M. Burnet n'est pas exact sur ce chapitre (M). La gazette flamande d'Utrecht, du 9 de septembre 1695, annonça que Borri, âgé de soixante et dix-neuf ans, était mort depuis peu au château Saint-Ange *.

(*i*) *Tiré d'un livre intitulé* Breve Relazione della Vita del cavagliere Gioseppe Francesco Borri Milanese, *imprimé à Genève* (*le titre porte* in Colonia, appo Pietro del Martello), *en* 1681, *avec un autre traité qui a pour titre* la Chiave del Gabinetto del cavagliere Gioseppe Francesco Borri.

* Il existe un *Précis de la vie de Joseph-François Borri par Mr. I. D. B.*, 1786, in-12 de 32 pages. On y fait mourir Borri en septembre 1696.

(A) *Il acheva ses études dans le séminaire de Rome.*] L'auteur de sa Vie omet ici une circonstance qui méritait bien d'être rapportée. Je la donnerai selon les termes d'un mémoire qui m'est venu de la part de M. Baudrand le géographe. « Borri » étant dans le séminaire des jésuites » y excita contre eux une sédition, et » s'enferma avec les autres durant » trois jours, en sorte qu'il fallut » faire venir le barigel ou grand pre- » vôt avec ses archers, pour réduire » à la raison ces écoliers avec Borri, » qui, en 1653, fut secrétaire du » marquis Mirogli, résident de l'ar- » chiduc d'Inspruck à Rome, où je le » vis alors, ainsi qu'en 1654; mais » on ne parlait pas de ses hérésies, » et en l'an 1655 il s'en alla à Ins- » pruck, et puis à Milan. » Voilà des faits qui s'accordent peu avec la Vie imprimée de ce cavalier.

(B) *Après avoir donné dans les débauches les plus effrénées, il fit le dévot, et sema clandestinement des discours de visionnaire.*] Affectant les apparences d'un grand zèle, il déplorait le déréglement des mœurs qui régnait à Rome, et il assura que la maladie était venue à son comble, et que le temps de la guérison approchait : temps heureux, auquel il n'y aurait sur la terre qu'un seul bercail, dont le pape serait l'unique berger. « Quiconque refusera, *disait-il*, d'en- » trer dans cette unique bergerie se- » ra détruit par les armées papales. » Dieu m'a prédestiné pour être le

Digitized by Google

» général de ces armées. Je suis as-
» suré que rien ne leur manquera :
» j'achèverai bientôt mes travaux
» chimiques, par l'heureuse produc-
» tion de la pierre philosophale; et
» par ce moyen j'aurai autant d'or
» qu'il en faudra. Je suis assuré du
» secours des anges, et particulière-
» ment de celui de Michel l'archan-
» ge. Lorsque je commençai de mar-
» cher dans la vie spirituelle, j'eus
» une vision de nuit, accompagnée
» d'une voix angélique, qui m'assura
» que je deviendrais prophète : le si-
» gne qui m'en fut donné fut une
» palme qui m'apparut toute entou-
» rée des lumières du paradis (1). »
Il se vanta que l'archange saint Michel avait pris poste dans son cœur, et que les anges venaient par troupes lui révéler les secrets célestes, et ce qui se passait dans le conclave d'Alexandre VII. Je ne rapporte qu'une petite partie de ses chimères : cela peut suffire pour faire juger du total.

(C) *Il s'avisa de dicter à ses disciples un traité sur son système.*] Il le retira d'entre leurs mains, quand il commença de connaître que l'inquisition avait ouï dire quelque chose de leurs assemblées nocturnes, et cacha tous ses cahiers dans un monastère de filles. C'est de là qu'ils tombèrent entre les mains de l'inquisition : on y trouva des doctrines tout-à-fait extravagantes, comme, *que le Fils de Dieu, par un principe d'ambition, et pour devenir égal à son père, le poussait à créer des êtres; que la chute de Lucifer était venue du refus qu'il avait fait d'adorer en idée Jésus-Christ et la Sainte-Vierge; que les anges qui adhèrent à Lucifer, non par délibération, mais par désir seulement, sont demeurés dans les airs; que Dieu se servit du ministère des anges rebelles, pour la création des élémens et des animaux; que l'âme des bêtes est une production, ou plutôt une émanation de la substance des mauvais anges, et que c'est pour cela qu'elle est mortelle : que la Sainte-Vierge était sortie condéifiée du sein de la nature divine, et qu'autrement elle n'aurait pu devenir l'épouse du Saint-Esprit, à cause de la disproportion des natures* (2). J'ai dit dans le corps de cet article, qu'il la nommait la fille unique de Dieu : je m'en vais citer mon auteur. *Chiamava la Vergine, sagratissima Dea, ed unispirata figlia dell' altissimo, e da que' Sacerdoti suoi sciocchi sieguaci faceva aggiugnere al canone della Messa la parole* UNINSPIRATA FILIA (3).

(D) *Son effigie fut brûlée à Rome..... le 3 de janvier* 1661.] On lui attribue la même pensée que plusieurs attribuent à Henri Étienne; c'est d'avoir dit qu'il n'avait jamais eu plus de froid que le jour que l'on le brûla à Rome. De Dominis se servit, dit-on, de la même raillerie. *Gli pervenne la nuova che la sua effigie era abbrucciata, e si lasciò intendere, che non aveva mai avuto tanto freddo quanto quel giorno, all' imitazione di Marco Antonio de Dominis, che disse lo stesso, mentre ritrovandosi egli in Inghilterra si faceva della sua effigie simil' esecuzione* (4).

(E) *Il fut condamné à passer toute sa vie dans les prisons de l'inquisition, et à faire amende honorable.*] On sera bien aise de trouver ici plus au long ce que j'ai touché en gros touchant la peine qui fut infligée au chevalier Borri. Il « fut condamné le der-
» nier dimanche du mois d'octobre
» 1672 de faire une abjuration de ses
» erreurs en l'église de Minerve, pour
» lequel effet on le mena sur un
» échafaud qu'on avait fait exprès,
» où l'une de ses parties, qui était un
» prêtre, lut le procès tout haut,
» avec sa confession et abjuration.
» La sentence fut prononcée par le
» saint office, lui étant à genoux avec
» un cierge à la main, pendant qu'on
» lisait son abjuration; ce qu'étant
» fait, il se leva, et remercia le sacré
» collége de la douceur dont il avait
» usé envers lui, en ne lui imposant
» point une plus dure punition, qu'il
» confessait avoir bien méritée. Cela
» se fit en présence d'une infinité de
» personnes, qui furent curieuses de
» voir un homme si fameux, et une
» action si solennelle et si extraordi-
» naire. Il était environné d'une

(1) *Gli apparisce una palma circondata d'ogni intorno, da lumi paradisali.* Vita del cavagliere Borri, *pag.* 342.

(2) Vita del cavagliere Borri, *pag.* 354 *et suiv.*

(3) *Là même, pag.* 351.

(4) *Là même, pag.* 369.

Digitized by Google

» grande quantité d'archers et officiers du saint office. Il y avait aussi » quantité de prélats, qui y étaient » présens, avec le sacré collége, et » une innombrable multitude d'autres personnes. Ledit sieur Borri, » voyant tant d'archers et autres » gens de même étoffe autour de lui, » tomba jusqu'à deux fois en pamoison. La cérémonie étant achevée, » on le ramena en prison, d'où on le » mena à Lorette, comme étant un » instrument trop pernicieux en la » chrétienté, avec ordre exprès de » lui faire dire tous les jours le credo, » et toutes les semaines les psaumes » pénitenciels une fois (5).... On lui » avait aussi ordonné dans sa sentence de communier tous les jours » une fois, lorsqu'il serait arrivé à » Lorette (6)...... Devant que de » sortir des prisons de l'inquisition, » il fut visité par plusieurs hommes » et femmes, et même des princes, » des princesses, chevaliers, et autres personnes de qualité. Lorsqu'il » sortit de la prison, on le fit passer » par une troupe de lanciers du pape, » qui étaient rangés en haie. Il monta sur l'échafaud avec les mains » liées, entre lesquelles il avait un » cierge ardent, et demeura à genoux tout le temps qu'on lui prononça sa sentence, par laquelle il » fut condamné à une prison perpétuelle, pour avoir été (ce sont les » propres mots de sa sentence) inventeur d'une nouvelle hérésie, et » à porter pour pénitence toute sa » vie l'habit de l'inquisition, avec » une croix rouge sur la poitrine, et » une au dos. Il fut fort étonné d'entendre parler d'une prison perpétuelle : mais les inquisiteurs le consolèrent par cette raison, que si on » n'eût trouvé cet expédient favorable pour lui, on lui aurait assurément ôté la vie, et qu'on lui faisait cette grâce, parce qu'il avait » fait abjuration de ses erreurs il y » avait treize ans (7); ce qu'il ratifia entre les mains des inquisiteurs » Casanatta et Pozzobonelli : sur quoi » le pape entendant la confirmation » de cette abjuration, fut si aise, » qu'il donna indulgence plénière de » tous péchés à tous ceux qui étaient » là présens, car cette cérémonie » dura plus de cinq heures durant » (8). »

M. Baudrand m'a fait savoir : 1°. qu'il n'est pas vrai que notre Borri ait été envoyé à Lorette après son abjuration ; 2°. que l'inquisition ne pouvait pas le faire mourir, puisqu'il n'était point relaps, et qu'il faisait abjuration de ses erreurs à la Minerve devant les cardinaux de la congrégation du saint office. Je souhaite que tous ceux qui voudront copier le Mercure hollandais sachent les deux fautes qu'on m'a indiquées.

(F) *Il guérit le duc d'Étrée ; ce qui fit dire qu'un hérésiarque avait fait un grand miracle dans Rome.*] Les médecins avaient abandonné le malade : on le comptait donc pour mort ; on regarda donc sa guérison comme une résurrection. *Sendo cosa strana che un eresiarca abbia fato un miracolo di resuscitar un morto, come veniva creduto da' medici* (9).

(G) *On a dit qu'on lui permettait de sortir deux fois la semaine... avec des gardes.*] Je sais de bonne part que la reine de Suède l'envoyait quelquefois quérir en carrosse ; mais que depuis la mort de cette princesse, il ne sortait plus, et qu'il a fallu même une permission expresse du pape pour lui parler *. On m'a assuré qu'il n'a point prétendu être en prison au château Saint-Ange ; mais être logé là comme dans un grand palais, afin de vaquer à l'étude, et à des opérations chimiques, et qu'il a négligé les occasions de s'évader qui se sont quelquefois offertes.

Notez que M. Masclari, ayant lu ce que je viens de dire, me fit savoir qu'au temps qu'il était à Rome (10), il vit plu-

(5) Mercure hollandais *de l'année* 1672, *pag.* 463, 464.

(6) *Là même*, *pag.* 465, 466.

(7) *L'auteur de sa Vie ne fait nulle mention de cela : il dit que Borri fut condamné par contumace, et qu'il s'enfuit de Milan, dès qu'il se vit découvert.*

(8) Mercure hollandais *de* 1672, *pag.* 465, 466.

(9) Vita del Borri, *pag.* 379.

* Sur le témoignage de Misson, auteur du *Voyage d'Italie*, II, 31, l'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*, XXIX, 192, dit que ce n'était pas uniquement à la reine Christine que le pape accordait des visites de Borri, et qu'on permettait *quelquefois à Borri de venir dans la ville quand il y a des malades de qualité qui désirent en être visités.*

(10) *C'est-à-dire*, en 1679 et 1680.

sieurs fois le cavalier Borri, et qu'il sait très-bien que ce prisonnier *ne pouvait descendre que jusqu'à une certaine porte qui est au milieu du degré du donjon du château Saint-Ange, jusqu'où il venait accompagner ceux qui le venaient voir ; qu'il avait un assez joli appartement, qui consistait en trois chambres et un laboratoire ; qu'il fallait avoir un billet du cardinal Cibo, si l'on voulait être admis ; et qu'il regardait ce château comme une véritable prison pour lui, dont il ne désespérait point que M. le duc d'Étrée ne le délivrât.* On peut accorder la différence de ces relations par le *Distingue tempora ;* et ceux qui savent le caractère de notre Borri voient sans peine, qu'après avoir obtenu la permission de sortir de temps en temps, il a été capable peut-être de dire, en grand hâbleur, qu'il n'était plus prisonnier.

(H) *On imprima à Genève, en* 1681, *quelques écrits qu'on lui attribue.*] Ils peuvent être réduits à deux, à des *Lettres sur des matières de chimie*, et à des *Réflexions politiques*. Le premier de ces deux ouvrages est intitulé : *La Chiave del gabinetto del cavagliere Gioseppe Francesco Borri Milanese*. Il contient dix lettres, dont les deux premières, datées de Coppenhagen l'an 1666, ne sont autre chose en substance que le *Comte de Gabalis*, que M. l'abbé de Villars publia l'an 1670. Je donne à examiner aux curieux lequel de ces deux ouvrages doit passer pour l'original. Les autres lettres roulent sur des questions de chimie, excepté la dernière ; car on soutient dans celle-ci l'opinion de M. Descartes sur l'âme des bêtes. L'autre traité a pour titre *Istruzioni politiche del cavagliere Gioseppe Francesco Borri Milanese, date al re di Danimarca*. Ce sont quelques aphorismes de politique, accompagnés d'un assez long commentaire. La Vie du cavalier Borri apprend qu'il publia, lorsqu'il demeurait à Strasbourg, une *lettre* qui courut par tout le monde (11). La Bibliothèque des médecins fait mention de deux de ses *lettres*, imprimées à Coppenhagen l'an 1669, et adressées à Bartholin, l'une *de Ortu Cerebri et Usu Medico*, l'autre *de Artificio oculorum humores restituendi* (12). Konig lui attribue un autre écrit intitulé *Notitia gentis Burrhorum*.

(I) *Voici ce que Sorbière pensait de ce personnage.*] « Il me reste seulement à vous dire deux ou trois mots » de ce fameux chevalier Borri, que » j'ai vu à Amsterdam, en cette dernière course que j'y ai faite. Vous » voulez savoir comment il est arrivé » qu'il a fait de si loin tant de bruit » à Paris, que des gens de qualité se » sont fait porter en brancard en Hollande, pour être guéris par ce charlatan ; et que d'autres gens d'esprit » y sont allés tout exprès pour visiter » un si grand homme. Que dirai-je à » cela, monsieur, si ce n'est qu'il est » vrai aujourd'hui, de même qu'il a » été vrai autrefois, que notre pauvre humanité pourrait être définie » par l'inclination au mensonge, et » par la crédulité : *Homo est animal* » *credulum et mendax ;* l'homme est » un animal crédule et menteur, φιλόληρον ζῶον. Ceux qui ajoutent foi » si aisément aux histoires que l'on » raconte de ces faiseurs de miracles, » tel que Borri a été tenu avant que » le monde en fût détrompé, n'ont pas » manqué sans doute d'écouter attentivement en leur enfance les contes » de Peau d'Ane ; et cela marque un » bon naturel, avec un esprit fort » disciplinable. J'aurais bien à philosopher là-dessus (13)..... Il arrive, » après que l'on.... s'est moqué des » médecins ordinaires, que l'on donne » tout à coup une entière croyance » aux promesses d'un charlatan, et » qu'on se laisse piper à sa nouvelle » méthode, quoiqu'il ne débite que » les mêmes denrées. Celui dont je » vous veux faire la peinture est » un grand garçon noireau, d'assez » bonne façon, qui va bien vêtu, » et qui fait quelque dépense. Elle » n'est pourtant pas telle qu'on se » l'imagine, et qu'on l'exagère ; car » huit ou dix mille livres peuvent

(11) *Stampò la lettera di restituire l'occhio ad un cavallo, che corre per tutto il mondo.* Vita del cav. Borri, *pag.* 370. *Il savait fort bien guérir les maux d'yeux. Voyez la remarque* (K).

(12) Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 289, *au mot* Franciscus Josephus Burrhus. *Le* Journal des Savans *du* 2 *septembre* 1669 *parle amplement de ces deux lettres.*

(13) Sorbière, Relation d'un Voyage en Angleterre, *pag.* 155.

Digitized by Google

» aller bien loin à Amsterdam. Mais » une maison de quinze mille écus » achetée en un bel endroit, cinq ou » six estafiers, un habit à la française, » quelque collation aux dames, le re- » fus de quelque argent, cinq ou six » richedales distribuées en temps et » lieu à des pauvres gens, quelque » insolence de discours, et tels autres » artifices, ont fait dire à des per- » sonnes crédules, ou qui eussent bien » voulu que cela fût, qu'il donnait » des poignées de diamans, qu'il fai- » sait le grand œuvre, et qu'il avait » la médecine universelle (14). Le fin » de tout cela est que le sieur Borri » est un fin matois, fils d'un habile » médecin de Milan (15), qui lui a » laissé quelque bien; mais il y a ajou- » té celui qui lui vient par l'industrie » que je vais vous représenter. Comme » il ne manque pas d'esprit, avec un » peu d'étude il a su gagner celui de » quelques princes, qui ont fourni à » l'appointement sur l'espérance qu'il » leur a donnée de leur communiquer » la pierre philosophale, qu'il était » sur le point de trouver. Il a sans » doute quelque habileté, ou quelque » routine aux préparations chimiques, » quelque adresse pour la métallique, » quelque imitation des perles et des » pierreries, et peut-être quelques re- » mèdes purgatifs ou stomachiques, » qui d'ordinaire sont fort généraux; » comme c'est de cette région que » viennent la plupart des maladies. » Par ce leurre, il s'est insinué auprès » de ceux dont il a eu besoin, et il y » a eu des marchands, aussi-bien que » des princes, qui ont donné dans le » panneau. Témoin une promesse de » deux cent mille livres qu'il avait » faite à un certain Demers, qui avait » fourni à ses dépenses, et pour la- » quelle des héritiers de ce marchand » sont en procès avec le spagirique; » car le galant homme l'a conçue d'une » manière si bizarre, qu'on n'y com- » prend rien. Ce fourbe, pour se met- » tre en crédit, et faire parler de soi, » prétendit d'abord à se rendre héré- » siarque. Il avait ouï dire que les mé- » decins étaient soupçonnés de ne pas » croire assez; c'est pourquoi il fit » semblant de croire plus qu'il ne faut: » et comme si sa dévotion se fût pi- » quée d'honorer la Sainte-Vierge au » delà de ce que l'église l'ordonne, il » s'avança de dire qu'elle était une » quatrième personne de la divinité. » Il en fut recherché par l'inquisition, » et condamné au feu par contumace. » Il passa à Inspruck (16), où le feu » archiduc devint la première de ses » dupes. Et, par son moyen, conti- » nuant sa route en Hollande, il se » fixa à Amsterdam, comme en un » pays propre à faire sonner haut la » persécution qu'on lui faisait à Rome; » et où il trouverait des bourses ou- » vertes pour de grandes avances à » recouvrer sur le lucre qu'il ferait es- » pérer. Il s'est mis là à faire l'homme » d'importance. Il a acquis du cré- » dit au commencement parmi cette » bourgeoisie; et il s'y est maintenu » quelque temps, par l'appui d'un » vieux bourgmestre, qu'il a refo- » cillé avec ses eaux cordiales, jus- » ques à ce que chacun a reconnu sa » friponnerie, et s'est moqué de ses » artifices. Ils ne vont tout au plus » qu'à trouver le moyen de mettre en » pratique impunément quelque bil- » lonnage, ou à quelque altération de » métaux, qui n'est pas encore bien » découverte; car pour ses cures des » malades, on ne s'en prévaut non » plus là où il est, qu'en cette ville on » se prévaut des remèdes d'un célèbre » faiseur d'affiches, qui a presqu'au- » tant de réputation au pays de Liége » et en Hollande, que Borri en a à » Paris (17) ... Quelques-uns ont vou- » lu dire, que Borri s'était trouvé à » la peste de Naples, et qu'ayant un » excellent préservatif, il était entré » dans les maisons pestiférées, aban- » données par l'infection et la mortali- » té; et que là, il n'avait pas mal fait » ses affaires. Je ne sais ce qui en est. »

Il y a deux choses à remarquer sur ce récit de Sorbière. 1°. L'un est, que l'auteur de la Vie de Borri ne marque point qu'il fût fils d'un médecin, et insinue le contraire. *Nacque in Milano*, dit-il, *figlio del signor Branda Borri, di famiglia antica della città di Milano*. Il ajoute que le cavalier Borri se vante d'être descendu de Burrhus, gouverneur de Néron. 2°. L'autre est que le même auteur raconte que

(14) Sorbière, Relation d'un Voyage en Angleterre, *pag.* 158.

(15) *Voyez la fin de cette remarque, num. I.*

(16) *Là même, num. II.*

(17) *Là meme, pag.* 163.

Digitized by Google

Borri, en se retirant d'Italie, passa en Suisse, et de là à Strasbourg, à Amsterdam, à Hambourg, etc., évitant les pays des catholiques. *Il Borri*, dit-il (18), *uscito d'Italia, e passati li monti con quella fretta che ricercava il suo scampo se ne passò nell' Elvezia, ed indi ad Argentina, fuggendo à piu potere il passare per paesi catolici*. Il ne laisse pas d'être vrai que Borri a distillé avec l'archiduc. Voyez Monconis, II^e. partie, pages 149, 404.

(K)..... *Et ce que Monconis en a rapporté.*] Il le vit à la Haye, l'an 1663, et lui entendit dire diverses choses sur des secrets de chimie. On en voit le précis dans la Relation de ses Voyages (19). Borri était déjà mal dans ses affaires : il craignait ses ennemis, *et se défiait de ses plus affidés, et parlait de se retirer en Turquie* (20). Il lui était indifférent, disait-il, qu'on le crût docte ou ignorant ; et par la même indifférence, il ne se mettait point en peine de justifier la vérité de sa croyance (21) : il ajoutait *qu'on ne pouvait être bon philosophe, sans être bon chrétien. Comme je lui dis*, c'est Monconis qui parle, *qu'on l'accusait d'avoir dit que le Saint-Esprit s'était incarné dans la Vierge, et que son écuyer eût répondu, Pourquoi est-ce que l'on l'accusait d'une chose dont on n'avait jamais eu de preuve, ne pouvant pas montrer aucun de ses écrits où il y eût de ces choses ? il répondit* Si bene *dans un que le pape avait eu, qui était le seul qui par hasard était resté lorsqu'il avait brûlé tous les autres ; que touchant aux choses surnaturelles, il ne lui devait jamais arriver de malheur dont il ne fût averti par une étoile, qui paraissait devant lui quand même il fermait les yeux*. Voyez dans la page 155 de la même Relation les contes qu'on fit à Monconis sur les fourberies du sieur Borri, et dans la 178 une cure admirable d'œil. Le peintre Otho apprit à Monconis, que Borri *l'avait parfaitement guéri d'un cancer qu'il avait dans l'œil, qui lui ôtait la vue et l'empêchait de travailler, que tous les médecins tenaient incurable* (22).

(18) Vita del Borri, *pag.* 368.

(19) Monconis, Voyages, *II^e. partie, pag.* 135, 137, 145, 146, 147, *etc.*, *édition de Lyon*.

(20) *La même, pag.* 144, 145.

(21) *La même, pag.* 147.

(22) *La même, pag.* 178.

(L) *M. Frischman a fait un écrit qui mérite d'être lu touchant Borri.*] En voici le titre, *Monumentum in laudem gentis Burrhorum, Calend. Jan. MDCLX. Francisco Josepho Burrho medico Italo structum.* Les quatre lettres F. R. C. R., qui désignent le nom de l'auteur, signifient *Frischmannus Regis Christianissimi Residens.* Celui qui m'apprend cela, indique de cette sorte la matière de cet écrit : *In quo*, dit-il (23), *potens artifex plantas in cineres, earumdem cineres ad eandem pristinam speciem, ignis beneficio ritè suppositi balneo Mariæ deducens, Romæ ut fama, sed incerta est, similem suam παλιγγενεσίαν, quæ est combustorum è cineribus resurrectio, expectans, laudatus est.* On nous renvoie à Tuldenus, qui rapporte les procédures de l'inquisition contre Borri, c'est-à-dire, les procédures de l'an 1659 et 1660.

(M) *Le Supplément du Voyage de M. Burnet n'est pas exact sur son chapitre.*] On a nommé Supplément de ce Voyage, *trois lettres touchant l'état présent d'Italie*, qui furent traduites de l'anglais, et publiées à Amsterdam, en l'année 1688. On y conte que *Burrhi* (car c'est ainsi que le traducteur le nomme), *est un gentilhomme du Milanais, qui avait de patrimoine environ* 8000 *écus de rente* (24). Il voyagea en sa jeunesse, et étant de retour à Milan, il y tint des conférences sur la nouvelle philosophie et sur la chimie. Il fut mis à l'inquisition ; mais, comme on ne put rien prouver contre lui, on le relâcha (25). Il s'en alla en Allemagne et en Hollande. L'inquisition *fit des plaintes de lui à l'empereur*, il fut arrêté à Vienne, *et puis après renvoyé en Italie.* On l'accusa d'opinions étranges, *qui furent toutes prouvées contre lui, quoiqu'il proteste qu'il n'y a jamais pensé* (26), *et il fut obligé d'en faire abjura-*

(23) Deckherrus, de Script. Adespot., *pag.* 131.

(24) *Pag.* 140 *et suivantes.*

(25) *S'il eût été pris et jugé présent par l'inquisition, l'auteur italien de sa Vie ne dirait pas qu'il se sauva, et qu'on le cita ; et que, comme il ne comparut point, on le condamna par contumace.*

(26) *Cependant, il ne nia point à* Monconis, *qu'il n'eût enseigné l'Incarnation du Saint-Esprit dans la Sainte-Vierge. Voyez la remarque* (K), *vers la fin.*

tion en l'an 1668 (27). Il fut condamné à une prison perpétuelle. De ces 8000 écus par an, on ne lui en laisse que 3000 (28); car les bons pères ont eu la charité d'en retenir 5000 pour eux: et ces 3000 sont tellement rognés par ceux par les mains de qui cet argent passe, qu'il n'en touche pas 1500 tous les ans. L'auteur des trois lettres s'imagine, que tout le fondement des hérésies de Borri est d'avoir *parlé des choses de la religion dans le jargon mystérieux et inintelligible de certains chimistes*. Je connais des gens qui croient que Borri a prétendu expliquer la Trinité, l'Incarnation, etc., par les principes de la chimie. M. Baudrand assure que Borri *n'avait que très-peu de bien de son patrimoine, en sorte qu'il n'en pouvait pas subsister.*

(27) *Ce fut en 1672. Voyez ci-dessus la remarque* (F).

(28) *Il n'y a nulle apparence que Borri eût alors tant de patrimoine, ni que l'inquisition lui ait laissé neuf mille livres de rente.*

BORRICHIUS (OLAUS), l'un des plus doctes personnages de son siècle, était fils d'un ministre luthérien au diocèse de Ripe dans le Danemarck, et naquit le 7 d'avril 1626. Il fut envoyé à l'académie de Coppenhagen l'an 1644, et s'y appliqua à plusieurs sortes d'étude pendant six ans; mais de telle sorte, qu'il donna ses principaux soins à la médecine. Il régenta une classe dans le collége de Coppenhagen, et s'acquitta très-bien de cette fonction; car il était infatigable dans le travail, et ses mœurs étaient bien réglées. Cela lui acquit l'estime de Caspar Brochman, évêque de Selande, et celle du chancelier du royaume, et il obtint par leur recommandation un canonicat à Lunden. Il refusa le rectorat de l'école illustre d'Herlow, qui lui fut offert par M. de Rosecrantz, après qu'il eut régenté quatre années cette classe de Coppenhagen: il le refusa, dis-je, parce qu'il le crut contraire au dessein qu'il avait formé de voyager, et de se perfectionner dans la médecine. Il commença de la pratiquer pendant une horrible peste qui fit mourir beaucoup de gens dans la capitale du royaume. La contagion étant cessée, il donna encore un an aux soins de sa classe; après quoi, il prépara toutes choses pour les voyages qu'il avait dessein de faire. Mais il fallut qu'il les renvoyât à un autre temps; car M. Gerstorff, premier ministre d'état, le voulut avoir dans sa maison comme précepteur de ses enfans. Il exerça cet emploi pendant cinq années, et ensuite il satisfit son inclination à voyager: mais, avant que de partir, il eut l'avantage d'être désigné professeur en philologie, en poésie, en chimie, et en botanique, dans l'académie de Coppenhagen. Il partit au mois de novembre 1660; et après avoir vu à Hambourg quelques médecins célèbres, il vint en Hollande, et s'y arrêta assez long-temps. Il y fut joint par les fils de M. Gerstorff (*a*), et les prit sous sa conduite. Il leur fit voir le Pays-Bas espagnol, et l'Angleterre, et il les mena à Paris, où il s'arrêta deux ans: leurs tuteurs les rappelèrent, et cela fut cause qu'il continua ses voyages avec plus de liberté. Il fut promu au doctorat en médecine à Angers: il vit les principales villes du royaume; et ensuite il passa les monts, et arriva à Rome au mois d'octobre 1665. Il y de-

(*a*) *Il était mort depuis le départ de Borrichius.*

meura jusques à la fin de mars 1666; après quoi il fallut songer au retour : la charge qui lui avait été conférée dans l'académie de Coppenhagen demandait la résidence. Il traversa l'Allemagne, et arriva en Danemarck au mois d'octobre 1666. Le profit de ce long voyage ne pouvait pas être médiocre, puisque Borrichius s'était fait connaître dans chaque ville aux plus savans hommes qui y fussent (A). Il fit voir dans l'exercice de sa charge, qu'il était très-digne de la remplir : laborieux au souverain point, et rempli d'une grande variété de connaissances, les livres qu'il publia le témoignèrent authentiquement (B). Il ne voulut jamais s'engager au mariage: car il craignit que cela ne diminuât la liberté de philosopher (*b*). Il fut élevé à la charge de conseiller au conseil suprême de justice l'an 1686, et à celle de conseiller de la chancellerie royale l'an 1689. Il commença de sentir les attaques de la pierre cette même année (*c*) : le mal crût de jour en jour; et enfin, n'y voyant plus d'autre remède que de se faire tailler, il se résolut à subir les risques de cette rigoureuse opération le 13 de septembre 1690. Elle ne réussit point : la pierre se trouva si grosse et si dure, qu'il ne fut possible, ni de l'arracher, ni de la couper. Il soutint cet accident et toutes ses suites avec beaucoup de constance et de religion, jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques au 3 d'octobre de la même année. Son testament fut une preuve qu'il fit un usage très-chrétien des richesses qu'il avait acquises (*d*) (C).

(*b*) *A conjugio totâ vitâ abstinuit, ut eò philosopharetur expeditiùs.* Borrichius *in* Vitâ suâ. *Voyez la citation suivante.*

(*c*) *Tiré de sa* Vie, *écrite par lui-même, et mise au-devant de ses* poésies latines, *au* IIe. *tom. des* Deliciarum quorundam Poetarum danorum, *recueillies par* Frideric Rostgaard, *et imprimées à Leyde, l'an* 1693.

(*d*) *Tiré de son* Programme funèbre, *fait par* Jean Mulenius, *professeur à Coppenhagen.*

(A) *Il s'était fait connaître dans chaque ville aux plus savans hommes.*] Le récit de sa vie, fait par lui-même, et inséré au IIe. tome des Délices des Poëtes danois, contient le nom de plusieurs de ces savans, et celui de quelques personnes de qualité qui témoignèrent leur estime à ce voyageur. Le marquis de Pianezze le régala magnifiquement à Turin. Il eut à Rome quelques audiences du cardinal Pallavicin, et il fut souvent mandé par la reine de Suède, qui aimait beaucoup la chimie. *Adhibitus et quandoque colloquiis* CARDINALIS PALLAVICINI, *et sæpè accersitus ad disserendum cum* REGINA CHRISTINA *de arcanioris Chemiæ studio, veritate, experimentis, quibus tum sacris se Palladia virago devoverat* (1).

(B) *Il était digne de sa charge de professeur.... les livres qu'il publia le témoignèrent authentiquement.*] Son *Conspectus præstantiorum Scriptorum linguæ latinæ* n'est qu'une petite portion d'un gros ouvrage qu'il composa sur cette matière, et qui se trouve parmi ses papiers. On a vu ses *Cogitationes de variis linguæ latinæ ætatibus et scripto G.-J. Vossii de Vitiis sermonis*, et ses *Analecta philologica et Judicium de Lexicis latinis græcisque.* On a vu aussi son *Antiquæ Romæ Imago*, et son traité *de Syllabarum Quantitate*, qu'il intitula *Parnassus in nuce.* Ayant remarqué qu'il y a des apothicaires, et même des médecins, qui prononcent mal les noms latins des remèdes, il publia un écrit qui a pour titre, *Lingua Pharmacopœorum.* Ses Dissertations *de Poëtis græcis et latinis* ne sont pas le moindre de ses ouvrages. Ayant vu

(1) Vita Borrichii, *in tom. II* Deliciarum Poetarum danorum, *pag.* 378.

que son Prodrome *de Ortu et Progressu Chemiæ* avait été critiqué par Conringius, il en fit une apologie qui s'intitule, *de Hermetis, Ægyptiorum, et Chemicorum, Sapientiâ*. Il expliqua deux fois en public un *Cours entier de Chimie*. Cet ouvrage n'est pas encore imprimé. Son Traité latin *Docimastice Metallica* a été traduit en allemand, et en danois. Il y a plusieurs *Mémoires Chimiques et Botaniques* de sa façon dans les *Acta Medica Hafniensia*. Il a publié aussi un livre *de Usu indigenarum Plantarum in medicinâ*, un Traité *de Somno et Somniferis*, un autre *de Cabalâ characterali*, un autre *de Caussis diversitatis Linguarum*. Ajoutons à cela *Oratio jubilea Evangelica*, et *Memoria Dn. Oligeri Vindii* (2), et *Deusingius heautontimorumenos*. Ce dernier ouvrage contient quelques lettres satiriques contre Deusingius, où il se donna le faux nom de *Benedictus Blotesandæus*, qui est la même chose que *Benedictus Nudiverius* (3); car *blot* signifie en danois *nu*, et *sande* signifie *la vérité*, comme M. Placcius l'observe à la page 105 de ses Pseudonymes. Je laisse les titres de quelques autres écrits de Borrichius, que je pourrais copier dans l'ouvrage de M. Mollerus que j'ai cité (4), et où il promet de traiter fort amplement de cet auteur dans sa *Cimbria Litterata*. Je donnerai seulement le titre d'un livre posthume, qui fut imprimé à Coppenhagen l'an 1697 : *Olai Borrichii Conspectus scriptorum Chemicorum illustriorum*.

(C) *Il fit un usage très-chrétien des richesses qu'il avait acquises.*] Il en consacra beaucoup au bien des pauvres, et à l'avantage des étudians. Lisez cela en détail dans le passage latin que je vais copier. *Instituit ut et sufficeret juventuti academicæ necessariis destitutæ adminiculis præsidium aliquod in uberiora studiorum incrementa, et famelicis afflictisque solamen obtingeret. Illis quippe domum planè lateritiam magnificentissimæ structuræ reliquit, ubi omnia cernuntur splendidè apparata, cubicula octo cum suis conclaviis, sedecim destinata studiosis, modestiâ, virtute, ac doctrinâ conspicuis; amplum auditorium variè exornatum, ut in hâc palæstrâ commodiùs lacertos moveant juniores sacris Apollineis devoti; supellex libraria exquisitæ elegantiæ diverso studiorum generi inserviens, cui adhærent manuscripta rariora; cernitur ibi quoque laboratorium chemicum medicinam excolentibus profuturum; cernitur hortus floribus arboribusque consitus, oculis recreandis, animo pascendo dicatus. Hoc tam sumptuosæ structuræ domicilium vocari maluit* Collegium Mediceum, *quàm ut à suo nomine appellationem haberet, nihil enim arrogantiæ, nihil fastuosi ostentabat toto vitæ cursu, sed fortunâ ac felicitate suâ summâ usus est modestiâ. Utrisque tum hujus collegii incolis, tum aliis egestate, ærumnis et imbecilli valetudine oppressis, nec non alumnis scholæ Ripensis ingentem pecuniæ summam attribuit, quæ resignatis post obitum testamenti tabulis, in collegio consistoriali annuo spatio reservatis, explevit numerum viginti sex mille et trecentorum Joachimicorum* (5). Afin qu'on sache à quoi se montait son bien, je dirai que dans le partage qu'il en fit entre ses parens et les étudians, etc., il employa pour ceux-ci 26,300 écus, et qu'il laissa à ceux-là 50,000 écus (6). Dieu veuille que cela serve d'exemple à ceux qui en pourraient faire autant !

(2) *Tiré de sa Vie*, *pag.* 379 *et suiv.*

(3) Joan. Mollerus, Spicileg. Hypomnematum de Scriptis Danorum, *pag.* 36.

(4) Joan. Mollerus, *ibidem*, *et in* Hypomnematis, *pag.* 354.

(5) *Tiré de son* Progamme funèbre, *à la page* 383, 384 *du II*e. *tome des* Délices des Poëtes danois.

(6) Joan. Mollerus, *in* Hypomnemat. de Script. Danor., *pag.* 354.

BORSTEL (Adolphe de), gentilhomme allemand, à qui Balzac a écrit des lettres, et donné de grands éloges, était fils de Conrad de Borstel, qui fut seigneur de Gusten, Plotzka et autres lieux, et premier ministre d'état des princes d'Anhalt, et gouverneur général de cette principauté. Il fut envoyé en France par le roi de Bohème, et par les princes de l'empire, sous le règne de Louis XIII ; et lorsque ses négociations furent fi-

Digitized by Google

nies, il s'établit dans le royaume, et il obtint des lettres de naturalité, et la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il épousa Charlotte de Farou de Saint-Marcolle, dont il eut un fils qui a une famille nombreuse (A). Cette dame épousa en secondes noces Joseph le Brun, chevalier seigneur de la Brosse, gouverneur de la ville et du château de Chinon. Elle est morte en son château de la Zaille en Loudunois, le 14 de mars 1705, âgée de quatre-vingt-trois ans. Elle était d'une des meilleures maisons de Poitou (*a*). Je dirai quelque chose de la généalogie de notre Adolphe de Borstel (B), qui eut deux neveux illustres (C).

(*a*) *Tiré du* Mercure Galant *de mars* 1705, *pag.* 257 *et suiv.*

(A) *Il eut un fils qui a une nombreuse famille.*] Il épousa une cousine du marquis de Rasilli, lieutenant général pour le roi en Touraine, et sous-gouverneur des enfans de France. L'aîné de ses fils sert dans la marine depuis douze ans, et est enseigne des vaisseaux du roi : le cadet a été page du duc du Maine, et est commissaire provincial de l'artillerie (1).

(B) *Je dirai quelque chose de la généalogie de notre Adolphe de Borstel.*] L'auteur du Mercure Galant assure que la maison de Borstel *est des plus anciennes et des plus illustres de l'Allemagne. Elle est originaire de Zélande*, ajoute-t-il, *et un seigneur de Borstel, à qui les villes de Flessingue et de Wert appartenaient, épousa la dernière comtesse de Hollande, et par son mariage devint souverain de cette province, que le duc de Brabant, par la suite, usurpa sur lui. Après cette usurpation, plusieurs de cette maison s'établirent dans la haute Saxe, où ils bâtirent le château de Borstel, assez remarquable dans la carte ; et l'on voit que dès le temps de l'empereur Othon Ier. ils y étaient déjà en très-grande distinction, et qu'ils avaient les premiers emplois de l'état, dans le ministère, dans la guerre et dans les ambassades* (2). Il y a là beaucoup de fautes ; car 1°. celui qui se maria avec la dernière comtesse de Hollande se nommait François de Borsel, ou de Borselle, et non pas de Borstel. 2°. Il ne fallait point dire *de Wert*, mais *de la Vere*, ou plutôt *de Ter-Vere* (3). 3°. Il ne devint point souverain de la Hollande par son mariage : le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, l'aurait fait mourir si la comtesse de Hollande ne lui eût cédé tous ses états pour sauver la vie à son mari (4). 4°. Il ne fallait point parler du duc de Brabant, mais du duc de Bourgogne. 5°. J'observe que cette comtesse de Hollande mourut l'an 1436, et que l'empereur Othon Ier. mourut l'an 973. Qu'on juge si depuis la prétendue usurpation de la Hollande sur le mari de cette comtesse, plusieurs de la maison de Borstel ont pu s'établir en Saxe, et y bâtir un château, et briller dans les emplois dès le temps de cet empereur.

(C) *Il eut deux neveux illustres.*] « L'un, FRÉDÉRIC DE BORSTEL, a été » capitaine des gardes du corps du » feu roi de Suède, colonel du régiment de Westergothie, gouverneur » de Gottembourg et Bahous, et général major des armées de sa majesté suédoise, qui le fit, en considération de ses services, baron du » royaume ; et l'autre, ERNEST-AMÉDÉE DE BORSTEL, grand échanson de » feu son altesse électorale de Brandebourg, colonel du régiment de ses » gardes, général major de ses armées, et gouverneur du duché de » Magdebourg, lequel gouvernement » est encore possédé par JEAN-HENRI » DE BORSTEL (5). » On ajoute dans le Mercure Galant qu'il y a en France une demoiselle DE BORSTEL, qui a épousé M. de Doumeny, lieutenant de grenadiers au régiment des gardes

(1) *Tiré du* Mercure Galant *de mars* 1705, *pag.* 264.

(2) *Là même, pag.* 259.

(3) *Voyez l'article* BERSALA, *remarque* (B).

(4) *Voyez la IIe. partie de la* Réponse aux Questions d'un provincial, *pag.* 6.

(5) Mercure Galant, *mars* 1705, *pag.* 261, 262.

Digitized by Google

françaises, et qui a été fille d'honneur de madame l'électrice palatine, mère de madame (6); que sa mère a été gouvernante de l'électeur de Brandebourg; et qu'elle a présentement un neveu qui est premier gentilhomme de la chambre du prince électoral.

(6) *C'est-à-dire, la veuve du duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV.*

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Digitized by Googl

OO1 BAY
vol. 3
501485590

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google